MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1956, 1, 1er janvier - 30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1956, 1, 1er janvier - 30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français. 1988.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris
Téléphone : 45 75 62 66

et dans son magasin :

20, rue La Boétie, 75008 Paris

Vente par correspondance :

Imprimerie nationale
route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrebieux
(16) 27 93 70 70

DOCUMENTS
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1956

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1956

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1988

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. Duroselle, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines.

Membres :

M. d'Aumale, ambassadeur de France.
M. Baillou, ministre plénipotentiaire, directeur honoraire de l'Institut international d'administration publique.
M. Bariety, professeur à l'Université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.
M. le général Bassac, chef du Service historique de l'Armée.
M. Batbedat, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques et de la Documentation au ministère des Affaires étrangères.
M. Bérard, ambassadeur de France.
M. l'amiral Chatelle, chef du Service historique de la Marine.
M. Dethan, conservateur en chef des Archives du ministère des Affaires étrangères.
M. Favier, directeur général des Archives de France, membre de l'Institut.
M. Girault, professeur à l'Université de Paris-I.
M. Guillen, professeur à l'Université de Grenoble-II.
M. Hue, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.
M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris-III.
M. Laloy, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, directeur général honoraire des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères.
M. Leroy-Ladurie, administrateur général de la Bibliothèque nationale.
M. Maillard, ambassadeur de France.
M. le général Maurin, conseiller d'État.
M. Melandri, professeur à l'Université de Lille-III.
M. Milza, professeur à l'Institut d'études politiques.
M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.
M. le général Robineau, chef du Service historique de l'armée de l'Air.
M. Thobie, professeur à l'Université de Rennes-II.
M. Vaisse, professeur à l'Université de Reims.
M. Vergès, professeur à l'Université de Paris-I.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de

M. Jean-Baptiste DUROSELLE

M. Maurice DEGROS, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. André LABASTE, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique.

M. Robert MARQUANT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

† M. Jacques MONICAT, conservateur en chef honoraire aux Archives nationales.

M. Yvon LACAZE, archiviste-paléographe.

AVERTISSEMENT

Ce volume couvre la période allant du 1er janvier au 30 juin 1956. Comme dans le précédent, le Maroc occupe la place principale. En Europe, le sort de la Sarre se pose après le référendum. À l'Est interviennent des changements qui semblent assez profonds et sur lesquels on s'interroge. Hors d'Europe, la décolonisation se poursuit et soulève des problèmes non seulement au Maroc, mais aussi en Tunisie et en Algérie, sans que d'autre part une solution ait été trouvée aux conflits du Moyen-Orient. À l'autre extrémité de l'Asie, la cession des Établissements français de l'Inde va aboutir; les ministres des Affaires étrangères membres de l'O.T.A.S.E. se réunissent à Karachi; toutefois une menace pour la paix subsiste au Vietnam et entre les deux Chine.

*
**

En ce qui concerne la Sarre, les documents publiés font apparaître les sentiments antifrançais d'une bonne partie des Sarrois, alors que la direction politique du Quai d'Orsay indique clairement dans une note au Ministre, du 28 janvier, la double option qui s'offrait avec les inconvénients de chacune : la solution européenne ou la formule franco-allemande et le régime définitif ou le règlement provisoire. Or la solution européenne a été rejetée au référendum. En tout état de cause, la politique française apparaît modérée et soucieuse de sauvegarder le rapprochement franco-allemand, souci partagé par le gouvernement de Bonn, dont le chancelier Adenauer n'arrive d'ailleurs pas à imposer ses vues à la C.D.U. locale de Sarrebruck. Les négociations franco-allemandes sur la Sarre se révèlent difficiles. Le compte rendu des conversations de Bonn, début mars, le fait bien ressortir. En contrepartie du retour de la Sarre à l'Allemagne, qui apparaît de plus en plus inévitable, la France demande des compensations économiques. D'autre part, le Chef de la mission diplomatique française à Sarrebruck s'efforce d'obtenir l'engagement du président du Conseil sarrois d'éviter toutes brimades contre les anciens partisans du statut européen et d'arrêter les procès en cours (télégramme du 14 juin).

Le problème de la réunification de l'Allemagne s'avère beaucoup plus difficile encore que celui de la Sarre et pèse sur les relations germano-soviétiques qui avaient été marquées par le voyage à Moscou du Chancelier, en septembre 1955. D'autre part, à l'Est, se développe alors, avec le xxe congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, la déstalinisation qui occulte quelque peu la réunification allemande à laquelle personne ne tient vraiment, sans oser le dire.

Un nouvel ambassadeur de France, Maurice Dejean, vient d'arriver à Moscou au moment précisément où l'influence de Khrouchtchev ne cesse de grandir. Dans un télégramme du 18 janvier, il donne son impression sur l'homme, mais surtout, dans un autre télégramme du 2 février, il analyse l'état d'esprit des personnalités politiques de l'U.R.S.S. Le gouvernement français informe ses représentants à l'étranger de l'état des relations franco-soviétiques (télégramme du 9 février). D'autres documents relatent le voyage à Moscou des dirigeants français Guy Mollet et Christian Pineau, ainsi que les visites de membres du Parti S.F.I.O.

Le xxe congrès du Parti communiste de l'U.R.S.S. donne lieu évidemment à de nombreux télégrammes. Ceux-ci sont analysés dans la table méthodique du présent volume. Le lecteur pourra ainsi se reporter facilement aux textes publiés.

Parmi les démocraties populaires, c'est la Pologne qui retient le plus l'attention et dans une certaine mesure la Tchécoslovaquie ainsi que la Yougoslavie. Pour la Pologne, sont à signaler un télégramme du 24 mai sur le problème religieux, un du 2 juin qui montre que les relations entre l'Église et l'État ne se sont pas améliorées. Deux télégrammes, l'un du 29 juin, l'autre du 30, relatent les graves émeutes de Poznan.

En Tchécoslovaquie, l'ambassadeur de France signale le 29 mai des mouvements d'étudiants, le 30 des manifestations contre le régime. Le premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque reconnaît, lors de l'ouverture de la Conférence du parti, que le discours de Khrouchtchev au xxe congrès a provoqué un certain flottement allant jusqu'à la panique dans les rangs et les cadres.

L'ambassadeur de France à Belgrade analyse l'attitude politique de la Yougoslavie devant l'évolution de l'U.R.S.S. (télégramme du 12 juin). Son collègue de Moscou montre l'unité de doctrine entre Yougoslaves et Soviétiques en matière de politique extérieure et qui se manifeste, notamment, lors du voyage de Tito, à propos de la réunification allemande, comme le souligne aussi l'ambassadeur de France à Bonn (télégrammes du 23 de Moscou et du 20 de Bonn).

Les questions qui, avec celle de la Sarre, préoccupent le plus les Européens sont le Marché commun et l'Euratom. Les documents publiés permettent de suivre les hésitations françaises, les réticences britanniques, l'attitude plutôt favorable des Américains, dans ces débuts d'organisation européenne. La relance européenne est l'objet de nombreux débats à Bruxelles; on pèse avantages ou inconvénients du rapport des experts (Rapport Spaak); la Conférence de Venise (29-30 mai) décide la mise en chantier de deux projets de traités : l'un sur le Marché commun, l'autre sur l'Euratom, la France faisant preuve d'une certaine réticence.

*
**

Hors d'Europe, en Afrique du Nord, la poursuite de la décolonisation continue à soulever de sérieux problèmes. Au Maroc, il s'agit d'organiser l'« indépendance dans l'interdépendance ». La presque totalité des documents publiés est consacrée aux efforts déployés par la France qui n'est certes pas aidée par l'Espagne, celle-ci proposant même de constituer dans sa zone un second gouvernement marocain. Les documents soulignent par contre la loyauté du Sultan à l'égard de la France lors des négociations franco-espagnoles ou hispano-marocaines. On se reportera en particulier au télégramme de Rabat du 28 janvier, relatif à la préparation des négociations franco-marocaines, au procès-verbal de la séance d'ouverture et à des notes des 10 et 26 mars sur ces pourparlers, au télégramme circulaire de Paris du 12 mars qui expose le projet d'accord diplomatique dont la négociation avec les Marocains sera difficile jusqu'à la signature de l'accord le 18 mai. Malgré la marche vers l'indépendance, acquise par la déclaration commune du 2 mars, la situation reste inquiétante par suite du rôle de l'Armée de libération, de la contestation permanente par Rabat des possibilités de déplacement de l'armée française en liaison avec les événements d'Algérie.

En effet, la question algérienne prend de plus en plus un caractère international; son évocation à la tribune des Nations Unies sera de plus en plus difficile à éviter et ce qui se passe à la frontière algéro-marocaine ne va pas simplifier les choses.

En Tunisie, les rapports avec la France restent difficiles comme le montre l'entretien tendu entre le Bey et le Haut-Commissaire de France, relaté dans le télégramme du 6 février. Un autre, daté du 26, rend compte des consultations auxquelles s'est livré le Haut-Commissaire auprès des Français de Tunisie et qui fait ressortir l'inquiétude, allant jusqu'au désarroi, que suscite la remise en cause par les Tunisiens des conventions de juin 1955. Malgré tout, les négociations reprennent (26-28 juin); leur compte rendu est publié dans le présent volume.

Au Moyen-Orient, le Pacte de Bagdad et le conflit israélo-arabe occupent la principale place au cours du premier semestre 1956. Le conflit israélo-arabe est plus préoccupant encore que les répercussions du Pacte et menace encore plus le maintien du difficile équilibre consacré par la déclaration des Trois puissances occidentales, de 1950.

Au mois de décembre de l'année précédente, les Nations Unies avaient condamné Israël à propos des incidents du lac de Tibériade. Cette condamnation avait entraîné la suspension des livraisons françaises d'armes, décision qui avait suscité une grande émotion à Tel-Aviv (télégramme du 12 janvier). Désormais la question des fournitures d'armes à Israël et aux États arabes fera l'objet essentiel des documents diplomatiques échangés entre Paris, Londres, Washington et Tel-Aviv. La fourniture d'armes sera ainsi à l'origine de ce qui va se passer et que raconte Abel Thomas, dans son livre Comment Israël fut sauvé, *récit qui devra être lu désormais en tenant compte des documents diplomatiques publiés. Tout cela mènera finalement, au mois d'août, à la crise de Suez.*

À l'égard du Pacte de Bagdad, l'hostilité de la France reste inchangée et les États-Unis font aussi preuve de quelques réserves. Au cours des entretiens des Chequers, le 11 mars, dont le compte rendu est publié, Français et Britanniques exposent leurs points de vue.

Au sujet du Sud, du Sud-Est asiatique et de l'Extrême-Orient, une longue note du service compétent du Quai d'Orsay, du 31 janvier, fait l'historique des négociations relatives aux Établissements français de l'Inde. En février, une autre note analyse les points restant à examiner en vue de la visite du Ministre à New Delhi.

Celui-ci assiste en effet à la Conférence de l'O.T.A.S.E. qui se tient à Karachi du 6 au 8 mars et dont les comptes rendus de séances sont publiés. Cette session donne aussi l'occasion au Ministre de s'entretenir avec ses collègues anglais et américains ainsi qu'avec le pandit Nehru. Le lecteur trouvera également dans ce volume les comptes rendus des conversations.

Au Vietnam la question essentielle est le retrait du corps expéditionnaire français demandé par le gouvernement de Saigon, retrait qui affecte les responsabilités de la France dans l'application des Accords de Genève.

*
**

Sur le plan plus général, le désarmement et l'énergie atomique font l'objet de réunions des grandes puissances et des principaux pays européens. Une note du 7 mars retrace l'évolution de la question du désarmement au cours de l'année 1955, une autre, du 28 mai, fait le bilan de la réunion, à Londres, du sous-comité.

À propos de l'énergie atomique, les documents se rapportant à l'Euratom sont à rapprocher de ceux relatifs au Marché commun (voir les analyses de la table méthodique). Les négociations sont en effet étroitement liées. Pour ce qui est du projet d'Agence internationale de l'énergie atomique, on se reportera essentiellement à la lettre échangée, le 21 février, entre le ministre des Affaires étrangères et le Commissariat à l'énergie atomique, dans laquelle est clairement exposée la position du gouvernement français à la veille de la réunion des Douze puissances chargées d'établir le statut de l'Agence.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions.

Les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. — ENTRETIENS TRIPARTITES DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PUISSANCES OCCIDENTALES [2]

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 6 mai	Paris.....	Réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande : échanges de vues sur le Moyen-Orient, le Vietnam et le désarmement.	C.R.	297

[1] Les lettres D., L., N., T., C.T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, une communication téléphonique, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Les mentions (Marotuni), (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indiquent que les documents analysés émanent soit du secrétariat d'État aux affaires marocaines et tunisiennes, soit du représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., ou qu'ils leur sont adressés.

[2] Les autres comptes rendus de réunions analogues, même se rapportant à un objet particulier, ont été classés sous les différentes rubriques, selon les sujets traités.

II. — EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Allemagne		
		a. Problème de la réunification		
1956				
18 janv.	Bonn à Paris.....	Reconnaissance éventuelle de la D.D.R. : examen de la question par les représentants des ambassades occidentales à Bonn.	T.	32
2 mars	*Idem*	Réactions à la déclaration de l'agence Tass sur la réunification de l'Allemagne.	T.	134
7 avril	*Idem*	Aspect négatif du voyage Boulganine-Khrouchtchev à Londres aux yeux des milieux politiques allemands, surtout en ce qui concerne la réunification allemande.	T.	225
11	*Idem*	M. von Brentano exprime la crainte que les puissances occidentales ne se désintéressent de l'unité allemande	T.	232
12	Londres à Paris....	Un accord de désarmement excluant la réunification allemande dans la paix et la liberté est impensable.	T.	237
16	Bonn à Paris.....	M. von Brentano exclut formellement des conversations bilatérales germano-soviétiques sur la réunification.	T.	246
1er mai	Paris.....	Désarmement et problème allemand.	N.	286
8	Moscou à Paris....	M. Mikoyan tente vainement d'atténuer les vues sur le problème allemand exposées par M. Khrouchtchev à une délégation socialiste française en visite à Moscou.	T.	304
10	*Idem*.....	Accueil fait à un groupe d'hommes politiques français. Propos relativement nuancés de M. Khrouchtchev sur le problème allemand.	T.	306
16 juin	*Idem*	L'U.R.S.S. et la réunification de l'Allemagne.	T.	409

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 22 juin	Moscou à Paris....	Pessimisme de l'ambassadeur de la R.F.A. à la suite de l'attitude yougoslave, très proche de celle de l'U.R.S.S., sur la réunification allemande.	T.	421
28	Bonn à Paris.....	Déclaration gouvernementale sur la politique étrangère lue au Bundestag par M. von Brentano.	T.	437
		b. Relations franco-allemandes		
5 janv.	*Idem*	Visite du nouvel ambassadeur de France à MM.. von Brentano et Hallstein, qui réaffirment la nécessité d'une entente franco-allemande et manifestent leur méfiance envers la politique soviétique.	T.	5
9	*Idem*	Entretien Joxe-Adenauer : le Chancelier tient à poursuivre avec la France une politique franche et directe, tendant à l'organisation de l'Europe. Il s'inquiète de la situation politique française et se soucie d'un règlement de l'affaire sarroise.	T.	10
21 févr.	Paris.....	Conversations franco-allemandes de Paris des 20-21 février.	C.R. (N.N.)	117
17 mars	Paris (Aff. étr. à E.M.G.A.).	Objections du secrétaire général du Quai d'Orsay au plan de réorganisation des forces françaises en Allemagne, qui quitteraient la région du Rhin moyen pour le Bade-Wurtemberg.	L.	184
28	Bonn à Paris.....	L'ambassadeur appuie les objections du commandant en chef des troupes françaises en R.F.A. aux projets de regroupement des forces françaises.	T.	209
5 avril	*Idem*	Réactions des milieux politiques allemands à l'interview donnée par M. Guy Mollet à l'*U.S. News and World Report* et aux déclarations de M. Khrouchtchev.	T.	218
6	Paris à Bonn.....	Réponse donnée à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris à propos des inquiétudes du gouvernement fédéral à la suite de l'interview donnée aux *U.S. News and World Report.*	T.	221

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
12 avril	Bonn à Paris.....	Entretien Hallstein-Joxe sur les rapports franco-allemands.	T.	238
14	*Idem*	Entretien Joxe-Brentano. Apaisement des divergences franco-allemandes après la remise du message du président Guy Mollet.	T.	243
2 mai	Paris.....	Analyse du contentieux franco-allemand.	N.	288
4 juin	Luxembourg.....	Premier entretien franco-allemand : comparaison des points de vue sur les dirigeants soviétiques à la suite des visites des ministres français et allemands à Moscou.	C.R.	366
		c. Problème sarrois		
2 janv.	Bonn à Paris.....	Le gouvernement fédéral, dont la sincérité n'est pas douteuse, est déçu des manœuvres des politiciens sarrois. L'attitude de Ney montre que l'autorité du Chancelier sur la C.D.U. sarroise reste incertaine.	T.	2
5	Sarrebruck à Paris.	La présence des deux dirigeants sarrois, Ney et Schneider, aux cérémonies à Bonn du quatre-vingtième anniversaire du Chancelier, illustre l'étroitesse croissante des liens politiques germano-sarrois.	T.	4
7	Paris à Sarrebruck.	Remise d'un aide-mémoire mettant en garde le gouvernement sarrois contre les manifestations extrémistes, susceptibles seulement de rendre plus difficiles les négociations prévues à propos de la Sarre entre la France et la R.F.A.	T.	7
10	Bonn à Paris.....	Entretien Joxe-Hallstein : celui-ci se montre conciliant sur la Sarre, mais un peu lassé par les prises de position françaises, et il souhaite une rapide reprise des négociations franco-allemandes.	T.	11
13	Sarrebruck à Paris.	Visite du Chef de la mission diplomatique française à M. Ney qui affirme sa bonne volonté, mais souligne qu'il n'est pas seul. Remise d'une copie de l'aide-mémoire français.	T.	21

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
18 janv.	Bonn à Paris.....	Le Landtag sarrois semble s'attendre à un prompt retour des usines Röchling à leurs proprétaires allemands.	T.	29
28	Paris.....	Recommandations de la direction politique du Quai d'Orsay sur la politique à suivre en Sarre : double option (solution européenne ou formule franco-allemande et régime définitif ou règlement provisoire). Lignes que devrait suivre la position française.	N.	52
3 fév.	Paris à Sarrebruck.	Aide-mémoire français au gouvernement sarrois.	T. (N.)	70
11	Paris.....	Réunion tenue à Bruxelles entre MM. Pineau et von Brentano : confrontation des points de vue en vue des négociations prévues à Paris le 20 février.	C.R.	92
25	Paris à Bonn, Sarrebruck, Londres, Washington, Bruxelles, La Haye, Luxembourg.	Si la position française sur la Sarre a été clairement précisée lors des entretiens de Paris, les 20-21 février, les réponses allemandes restent dilatoires.	T.	124
25	Paris à Bonn, Sarrebruck, Londres, Washington.	Divergences de vues franco-allemandes sur le problème du Warndt.	T.	125
27	Washington à Paris.	Le département d'État ne conteste pas les droits de la France en Sarre, mais hésite peut-être à intervenir directement dans les négociations bilatérales franco-allemandes.	T.	128
28	Bonn à Paris.....	Points de vue de personnalités allemandes sur des discussions franco-allemandes à propos de la Sarre.	T.	131
2 mars	*Idem*	Le gouvernement allemand semble vouloir régler rapidement le problème sarrois, tout en ne sous-estimant pas la force de l'opposition parlementaire.	T.	135
3	Bonn.....	Conversations franco-allemandes de Bonn : questions consécutives au résultat du référendum sur la Sarre.	C.R.	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
11 mars	.....	Conversations franco-britanniques tenues aux Chequers.	C.R.	161
12	Luxembourg.....	Conversations franco-luxembourgeoises sur la canalisation de la Moselle. En annexe : aide-mémoire français au gouvernement belge.	C.R. (N.)	166
17	Paris.....	Conversations franco-allemandes sur la canalisation de la Moselle, le problème du Warndt et la Sarre.	C.R.	183
19	Bonn à Paris.....	Entretien Joxe-Hallstein à propos du Warndt.	T.	186
27	Paris.....	Nouvelles conversations franco-allemandes sur la canalisation de la Moselle, le Warndt et la Sarre.	C.R.	210
17 avril	Bonn à Paris.....	Position allemande à la veille de l'entretien Hallstein-Faure sur la Sarre, à Strasbourg.	T.	249
28	Sarrebruck à Paris.	Remise d'une note française de protestation contre les conditions dans lesquelles se déroule la campagne électorale et contre certains faits susceptibles de troubler les relations franco-allemandes.	T.	279
7 mai	Paris à Sarrebruck.	Déclaration franco-allemande rappelant que nul ne doit subir de préjudice en raison de son attitude passée en Sarre. Invitation au gouvernement sarrois de s'associer à ce principe.	T.	300
12	Bonn à Paris.....	Réapparition du problème sarrois.	T.	310
12	Paris.....	Lettres du président et du ministre des Affaires étrangères de la R.D.A. ne reconnaissant aucun accord conclu par la France sur la Sarre sans la participation de leur pays.	N.	312
18	Paris à Bonn.....	Préoccupation du gouvernement français devant les difficultés des négociations sur la Sarre. Intervention auprès du Chancelier en vue d'agir sur les experts.	T.	324
25	Bonn à Paris.....	Entretien entre l'ambassadeur de France et le Chancelier sur la Sarre.	T.	343

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 2 juin	Bonn à Paris	Le Chancelier espère régler les dernières questions relatives à la Sarre au cours de la prochaine rencontre franco-allemande.	T.	361
5	Luxembourg.....	Directives des ministres allemands et français concernant le Warndt, la canalisation de la Moselle, le canal d'Alsace et la Sarre prises à l'issue de la Conférence franco-allemande.	N.	366
14	Sarrebruck à Paris.	Le président du Conseil sarrois paraît disposé, à la suite de la démarche du chef de la mission diplomatique française, à éviter toute brimade à l'égard des anciens partisans du statut européen et à arrêter les procès en cours.	T.	404
15	Bonn à Paris.....	Le gouvernement fédéral semble vouloir mettre en pratique rapidement l'accord franco-allemand du 4 juin.	T.	406
		d. Relations germano-soviétiques		
13 mars	Moscou à Paris....	Premiers contacts germano-soviétiques à la suite de la reprise des relations diplomatiques.	T.	168
8 mai	*Idem*	Violente diatribe de M. Khrouchtchev sur le problème allemand, faite devant une délégation du parti socialiste français en visite à Moscou.	T.	304
23 juin	Bonn à Paris.....	En réponse à une note de l'agence Tass, les milieux politiques allemands seraient disposés à parler avec Moscou, mais pas avec Pankow.	T.	425
		Voir aussi : A.*a.* Problème de la réunification.		
		B. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (Relations anglo-soviétiques)		
21 avril	Londres à Paris....	Discussions soviéto-britanniques. Séjour de MM. Boulganine et Khrouchtchev à Londres.	T.	264
23	*Idem*	Suite des discussions soviéto-britanniques.	T.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
26 avril	Londres à Paris ...	Impressions de sir Ivone Kirkpatrick sur la rencontre anglo-soviétique.	T.	271
27	Bonn à Paris.....	Sentiments des milieux politiques sur le voyage à Londres de MM. Boulganine et Khrouchtchev.	T.	277
2 mai	Moscou à Paris....	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Molotov sur les résultats des conversations anglo-soviétiques.	T.	287
		C. U.R.S.S.		
		a. Situation intérieure : XXe Congrès		
18 janv.	Moscou à Paris....	Influence grandissante de M. Khrouchtchev. Considérations sur le personnage.	T.	30
2 févr.	*Idem*	État d'esprit des personnalités politiques de l'U.R.S.S.	T.	66
17	*Idem*	Étude détaillée du premier discours de M. Khrouchtchev au XXe Congrès du parti communiste, le 14 février.	T.	106
19	*Idem*	Exposé de M. Mikoyan au XXe Congrès, relevant des erreurs politiques, réclamant un changement radical des méthodes et proposant des mesures libérales.	T.	111
28	*Idem*	Le XXe Congrès s'est achevé sous le signe du léninisme et non moins clairement sous celui de Khrouchtchev.	T.	129
28	*Idem*	Renouvellement du personnel dirigeant, et particulièrement ascension du maréchal Joukov.	T.	130
12 mars	*Idem*	Rumeurs sur un discours qu'aurait prononcé M. Khrouchtchev durant une réunion fermée du XXe Congrès.	T.	163
15	*Idem*	À propos du discours Khrouchtchev au XXe Congrès.	T.	173
16	*Idem*	Réactions en Géorgie à la suite du discours Khrouchtchev au XXe Congrès.	T.	178

Date	Provenance et destination	Objet*	Nature du document	Numéro du document
1956				
19 mars	Moscou à Paris. . . .	Origine des critiques de Khrouchtchev à l'égard de Staline.	T.	185
9 avril	*Idem*	Analyse des causes et des effets de la déstalinisation.	T.	224
2 mai	Paris.	Jugement du directeur d'Europe au Quai d'Orsay sur l'évolution des dirigeants soviétiques.	N.	290
2 juin	Moscou à Paris. . . .	Démission de M. Molotov. M. Chepilov le remplace.	T.	360
6	*Idem*	Commentaires sur la démission de M. Molotov.	T.	367
13	Varsovie à Paris. . .	La traduction du discours de Khrouchtchev publiée dans *Le Monde* semble bien être le même texte que celui dont l'ambassade a fait l'analyse. Khroutchtchev a dû faire un second discours, un mois environ après le XXe Congrès, devant un auditoire très restreint.	T.	397
		b. Politique extérieure soviétique		
17 janv.	Moscou à Paris. . . .	L'U.R.S.S. se pose de plus en plus comme le fournisseur des pays sous-développés.	T.	27
28	*Idem*	Conférence de Prague : intégration des forces allemandes de l'Est dans les armées du pacte de Varsovie.	T.	48
28	*Idem*	Développement des rapports culturels entre l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne et les États-Unis. La France est en retard dans ce domaine.	T.	50
12 fév.	*Idem*	Présentation théâtrale des transfuges Burgess et Mac Lean.	T.	94
20	*Idem*	Discours de Molotov au XXe Congrès sur les relations avec les trois puissances occidentales.	T.	112
20	*Idem*	Positions exposées au XXe Congrès sur l'unité d'action entre communistes et socialistes dans les pays capitalistes.	T.	113
21	*Idem*	Le problème de la guerre au XXe Congrès.	T.	116

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
7 mai	Paris (Repan à Aff. étr.).	Première réunion du Conseil de l'O.T.A.N. : tendances et conséquences de la nouvelle politique soviétique.	T.	301
13	Moscou à Paris. ...	Les manifestations amicales de la part des Soviétiques à l'égard des Européens de l'Ouest tendent à développer le sentiment d'isolement chez les Américains.	T.	313
27 juin	*Idem*	Politique soviétique à l'égard des États arabes.	T.	439

Voir aussi : II.C.*c.* Relations franco-soviétiques.

c. Relations franco-soviétiques

13 janv.	*Idem*	Première visite officielle du nouvel ambassadeur de France, Maurice Dejean, à M. Molotov, ministre des Affaires étrangères : accueil courtois, mais grandes divergences sur l'Allemagne.	T.	18
14	*Idem*	Remise des lettres de créance de Maurice Dejean au maréchal Vorochilov, président du Soviet suprême : cordialité de l'entretien.	T.	23
4 fév.	*Idem*	Souhait d'une collaboration diplomatique franco-soviétique, en particulier dans le domaine du désarmement.	T.	73
9	Paris à tous les postes	Les relations franco-soviétiques.	T.	83
9 mars	Moscou à Paris. ...	Conversations de l'ambassadeur de France avec diverses personnalités soviétiques.	T.	155
10	*Idem*	Voyage du président Auriol. Conversations au cours desquelles est évoqué le problème algérien.	T.	158
11	*Idem*	Suite du voyage de l'ancien président de la République : conversation sur le désarmement.	T.	160

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
13 mars	Moscou à Paris. . . .	Entretien Auriol-Boulganine sur le désarmement.	T.	169
16	Paris à Moscou. . . .	Directives à propos des négociations commerciales concernant les produits stratégiques.	T.	179
22	Moscou à Paris. . . .	Suite des négociations commerciales franco-soviétiques.	T.	196
27	Paris à Moscou. . . .	Instructions au sujet de la proposition soviétique d'un accord commercial de longue durée.	T.	203
31	Moscou à Paris. . . .	Possibilité de signature de l'accord commercial.	T.	213
4 avril	*Idem*	Les Soviétiques paraissent désireux de souligner quelques points de rapprochement avec la politique française.	T.	216
4	Paris à Washington.	Faire valoir auprès des Américains l'opposition de la France à l'exportation de matériel stratégique, lors des négociations commerciales franco-soviétiques.	T.	217
20	Moscou à Paris. . . .	Programme du séjour du président Guy Mollet et de M. Christian Pineau en U.R.S.S.	T.	261
7 mai	*Idem*	Voyage d'une délégation du parti socialiste. Entretien entre les membres de la délégation et plusieurs personnalités politiques, dont M. Khrouchtchev.	T.	299
16-19	. . . . .	Conversations franco-soviétiques.	C.R.	329
20	Moscou à Paris. . . .	Discussions longues et âpres à propos de la rédaction du communiqué à l'issue des entretiens franco-soviétiques.	T.	330
13 juin	*Idem*	Échange de vues entre l'ambassadeur de France et le nouveau ministre soviétique des Affaires étrangères.	T.	393
13	*Idem*	Suite de l'entretien entre l'ambassadeur et le ministre des Affaires étrangères, en particulier sur l'Algérie et le Proche-Orient.	T.	394

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. Italie		
1956				
24 mars	Rome à Paris.	Sentiments du président Gronchi à la veille de sa visite à Paris.	T.	200
26 avril	Paris.....	Conservation des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, le 25 avril.	C.R.	275
29	Paris à Londres, Washington, Bonn, etc..	Échanges de vues franco-italiens à l'occasion de la visite à Paris de M. Gronchi.	T.	282
4 mai	Rome à Paris.	Commentaires sur la visite du président Gronchi et les relations franco-italiennes.	D.	294
		E. Démocraties populaires		
		a. Pologne		
20 janv.	Varsovie à Paris. ..	Réticences des autorités polonaises au sujet d'une visite éventuelle d'une délégation d'ouvriers de la Régie Renault.	T.	34
25	*Idem*	Décisions prises par le Comité central du parti.	T.	41
20 fév.	*Idem*	Déclaration du 19 février par laquelle les partis communistes soviétique, italien, bulgare et finlandais, qui composaient en 1938 la « Commission de l'Internationale communiste », auxquels s'associe l'actuel parti ouvrier polonais, qualifient d'injustifiée la dissolution du parti communiste polonais en 1938.	T.	114
15 mars	*Idem*	Sentiments des Polonais sur la mort, à Moscou, de Bierut, premier secrétaire du parti communiste polonais.	T.	172
21	*Idem*	L'ambassadeur recommande de ne pas renoncer à une activité culturelle en Pologne au profit des Anglais et à la maintenir au niveau de celle développée à Prague.	T.	192
5 avril	*Idem*	Aide-mémoire français au sujet notamment de la réouverture de la bibliothèque et de l'Institut français et des visas de retour refusés aux Polonais habitant en France.	T.	219

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
7 avr.	Varsovie à Paris. . .	Discours d'Ochab sur la réhabilitation d'ex-militants du parti.	T.	225
11	*Idem*	La Pologne s'est lancée sans hésitation dans la voie de la déstalinisation; il n'en est pas de même dans les autres démocraties populaires.	T.	233
24 mai	*Idem*	Le problème religieux.	T.	339
1er juin	Prague à Paris.	Comparaison entre les politiques polonaise et tchécoslovaque à l'égard de la France.	T.	359
2	Varsovie à Paris. .	Les relations entre l'Église et l'État ne se sont pas améliorées.	T.	362
6	*Idem*	Tendances opposées entre les partisans d'une certaine libéralisation, prônée par M. Cyrankiewicz, et ceux qui y sont opposés, groupés derrière le premier secrétaire Ochab.	T.	
6	*Idem*	Violentes critiques de la presse polonaise de la part de l'ambassadeur soviétique.	T.	369
12	*Idem*	Le gouvernement polonais envisagerait d'étendre les conversations du domaine culturel et administratif au domaine commercial. Quelle serait dans ce cas l'attitude de la France ?	T.	387
29	*Idem*	Grave émeute à Poznan.	T.	441
30	*Idem*	Nouvelles précisions sur les émeutes de Poznan.	T.	444
		b. Tchécoslovaquie		
29 janv.	Prague à Paris.	Absence de commentaires de presse sur l'incorporation de l'armée de la D.D.R. dans le pacte de Varsovie. Le ministre des Affaires étrangères souhaite une collaboration pacifique avec la R.F.A.	T.	55
5 fév.	*Idem*	L'augmentation du nombre des visas accordés en Tchécoslovaquie montrerait que ce pays n'est pas responsable de l'existence d'un rideau de fer entre lui et la R.F.A.	T.	76

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
15 mars	Prague à Paris.....	Perspectives d'un rapprochement franco-tchécoslovaque dans le domaine culturel à la suite de la visite de M. Vincent Auriol.	T.	174
11 mai	*Idem*	Désir de rapprochement manifesté par le gouvernement tchécoslovaque.	T.	308
29	*Idem*	Mouvements d'étudiants.	T.	354
30	*Idem*	Manifestations contre le régime.	T.	357
13 juin	*Idem*	Le Premier secrétaire du parti communiste reconnaît, à l'ouverture de la conférence du parti, que le discours de Khrouchtchev au XXe Congrès a provoqué un certain flottement allant jusqu'à la panique dans les rangs et les cadres du parti tchécoslovaque.	T.	396
		c. Yougoslavie		
13 fév.	Moscou à Paris. ...	L'ambassadeur yougoslave à Moscou suivra les travaux du Congrès du parti communiste soviétique à titre d'observateur, mais aucune délégation communiste yougoslave ne participera audit Congrès.	T.	98
20 avril	Rome-Saint-Siège à Paris.	La politique soviétique dans les Balkans, et particulièrement à l'égard de la Yougoslavie, vue par le substitut de la secrétairerie d'État.	T.	263
21 mai	Paris à Washington, Moscou, New York (O.-N.U.), etc..	Séjour du maréchal Tito en France et conversations franco-yougoslaves.	T.	333
12 juin	Belgrade à Paris. ..	Le gouvernement yougoslave fait connaître à l'ambassadeur de France qu'il a décidé de reconnaître l'indépendance de la Tunisie et du Maroc. À ce propos, il apprécie le libéralisme dont la France a fait preuve. L'entretien se poursuit sur l'Algérie, sur la nouvelle évolution de la politique soviétique et sur les pays satellites.	T.	388

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
18 juin	Moscou à Paris. . . .	Entretien de l'ambassadeur de France avec le maréchal Tito, en visite à Moscou, sur la politique soviétique.	T.	411
20	Bonn à Paris.	Déclarations faites à Moscou par le maréchal Tito à propos de l'Allemagne. Colère du gouvernement fédéral à l'égard du maréchal.	T.	418
23	Moscou à Paris. . . .	Unité de doctrine entre Yougoslaves et Soviétiques en matière de politique extérieure.	T.	426
		d. Roumanie - Hongrie		
15	Bucarest à Paris. . .	Visite de l'ancien ministre Tatarescu à la légation de France : le ministre de France conseille à son gouvernement de répondre aux avances en vue d'un rapprochement franco-roumain, en demeurant conscient des risques que comporte l'action du gouvernement roumain.	D.	408
25 juin	Budapest à Paris. . .	Hostilité grandissante contre le stalinisme personnifié par Rakosi. Vives attaques de la veuve de Rajk.	T.	429
29	*Idem*	MM. Rakosi, Hegedus et Gerö s'entretiennent avec les dirigeants soviétiques, au cours d'un voyage à Moscou, de l'affaire Rajk.	T.	442
		F. Institutions européennes		
		a. U.E.O.		
31 janv.	Paris.	Bilan de l'activité de l'U.E.O.	N.	60
30 avril	*Idem*	Proposition de M. Michel Debré tendant à confier à l'U.E.O. l'organisation et la gestion de la future organisation européenne atomique. Cette suggestion n'a guère éveillé d'écho.	N.	284
		b. Marché commun		
janv.	Paris.	État des négociations de Bruxelles.	N.	62
2 fév.	*Idem*	Analyse du rapport de la Commission de Bruxelles sur le Marché commun (Rapport Spaak).	N.	67

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 4 fév.	Washington à Paris.	Compte rendu des conversations Eden-Eisenhower. Hostilité du Royaume-Uni aux projets d'organisation européenne. Les États-Unis souhaitent voir la Grande-Bretagne abandonner cette attitude.	T.	74
6	Bruxelles à Paris...	M. Spaak veut lier le Marché commun à l'Euratom. Il parlera à la prochaine réunion de Bruxelles des utilisations militaires et il est sérieusement préoccupé de l'attitude britannique.	T.	80
10	Bonn à Paris.....	Attitude probable du gouvernement fédéral à la conférence de Bruxelles en ce qui concerne le Marché commun et l'Euratom.	T.	87
23	Paris.....	Il convient de ne pas donner d'acceptation de principe du Marché commun avant d'être assuré d'une large majorité dans l'opinion et au Parlement. Faire entreprendre néanmoins une étude technique.	N.	122
21 mars	Bruxelles à Paris...	Divergences au sujet de la création du Marché commun et de l'Euratom.	D.	195
23	Bonn à Paris.....	Position allemande au sujet de la création du Marché commun et de l'Euratom.	T.	199
17 avril	Paris.....	Critique de la direction des Affaires économiques et financières à propos du rapport des experts.	N.	251
21	*Idem*	Avantages et inconvénients pour la France de l'établissement du Marché commun.	N.	265
25	*Idem*.....	Analyse des travaux de Bruxelles concernant l'établissement d'un Marché commun.	N.	269
3 mai	*Idem*	Veut-on vraiment un Marché commun ? Libérer pour intégrer ou intégrer parfois au préalable pour libérer ? Liaison Euratom-Marché commun ?	N.	293

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
7 mai	Paris.....	Historique de la position française à la conférence de Messine et à la commission permanente de Bruxelles. En conclusion, le gouvernement français ne peut que se prononcer sur les principes. La note manifeste une réserve certaine envers la rédaction d'un traité.	N.	302
8 juin	Bruxelles à Paris...	M. Spaak se félicite de l'attitude française à la conférence de Venise et se montre optimiste en ce qui concerne la future conférence de Bruxelles.	T.	375
8	Luxembourg.....	Conférence des ministres des Affaires étrangères des états membres de la C.E.C.A. tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956.	P.V.	377
26	Bruxelles.....	Entretien entre MM. Maurice Faure et Spaak, à l'ambassade de France à Bruxelles, au sujet de la prochaine conférence sur le Marché commun et l'Euratom.	N.	432
		c. Euratom		
24 janv.	Paris (Défense nat. à Aff. étr.).	Objections du ministre de la Défense nationale à certains projets de coopération européenne dans le domaine de l'énergie atomique.	D.	40
4 fév.	Rome à Paris.....	Point de vue italien sur l'Euratom.	T.	75
15	Paris.....	Large accord entre les experts des Six à la réunion de Bruxelles sur les fonctions du futur organisme atomique européen.	N.	103
5 avril	*Idem*	Opinion soviétique sur l'Euratom.	N.	220
6	*Idem*	Position française à l'égard du projet de l'Euratom.	N. (N.)	222
8	*Idem*	Rapport sur l'état de la question.	N.	227
19	Bruxelles à Paris...	Précisions sur le projet des experts. Position des États-Unis d'après P.-H. Spaak.	T.	257
15 mai	Paris (F.O.M. à Aff. étr.)..	Participation des territoires d'outre-mer à l'Euratom.	D.	318

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 25 juin	Paris.....	Compte rendu de conversations entre représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale.	N.	430

III. — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 29 janv.	Moscou à Paris. . . .	Remise de la réponse du président Eisenhower à la lettre du maréchal Boulganine. Satisfaction de M. Gromyko : la réponse n'est pas un refus brutal, mais laisse la possibilité de conversations ultérieures.	T.	56
4 fév.	*Idem*	Message du maréchal Boulganine au président Eisenhower.	T.	72
6	*Idem*	Dénonciation des activités d'espionnage américaines à propos du survol du territoire soviétique par des ballons.	T.	79
2 mai	Paris.....	Entretien Pineau-Dulles.	C.R.	289
18-19 juin	Washington.....	Conversations franco-américaines.	C.R.	417
27	Washington à Paris.	Questions posées au secrétaire d'État lors de sa conférence de presse au sujet de l'exposé de M. Pineau sur les rapports Est-Ouest. Le secrétaire d'État est d'accord sur les principes; en ce qui concerne leur application, il est partisan de décisions cas par cas.	T.	436

IV. — AFRIQUE DU NORD

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Algérie		
1956				
14 janv.	Alger (Gouv. gén.) à Paris (Intérieur).	Nécessité de délimiter la frontière algéro-marocaine dans le cadre des prochaines négociations franco-chérifiennes. Argumentation donnée par le gouverneur général de l'Algérie.	D.	24
7 mars	Paris (Repan à Aff. étr.).	Justification du transfert des troupes françaises de l'O.T.A.N. en Algérie.	T.	146
15	Washington à Paris.	Entretien de l'ambassadeur de France avec M. Merchant au sujet d'un mémorandum du général Valluy, concernant le prélèvement de forces de l'O.T.A.N. pour la défense de l'Afrique du Nord.	T.	176
28	Paris aux postes à l'étranger.	Résolution du Conseil permanent de l'O.T.A.N. prenant acte de l'accroissement des forces françaises en Algérie et reconnaissant l'importance de la sécurité pour l'O.T.A.N. dans cette région.	T.	206
28	Rabat à Paris (Marotuni).	Inquiétude du Sultan devant la possibilité d'une « guerre sauvage » en Algérie.	T.	208
10 avril	New York (O.N.U.) à Paris.	Le représentant américain espère que la France aura rétabli l'ordre en Algérie suffisamment à temps pour éviter l'inscription de l'affaire en novembre à l'ordre du jour.	T.	231
16	*Idem*	Dix-sept membres du groupe arabo-asiatique attirent par lettre l'attention du Conseil de sécurité sur la situation en Algérie, sans demander toutefois une réunion du Conseil.	T.	247
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Arbitrage éventuel du Sultan dans le conflit algérien. Entretien du Sultan avec Pierre Mendès France.	T.	253
19	Alger (Ministre-résident) à Paris.	Le Ministre-résident en Algérie demande qu'on fasse connaître au Maroc qu'aucune contestation de souveraineté ne sera admise sur des territoires administrés par la France.	D.	259

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
27 avril	Washington à Paris.	L'opinion publique américaine et la question algérienne.	T.	278
3 mai	New York (O.N.U.) à Paris.	Modération du délégué de l'Inde au sein du groupe afro-asiatique au sujet de la question algérienne.	T.	292
8	Rabat à Paris (Marotuni).	Éventualité d'une recrudescence d'actions en faveur des fellaghas algériens.	T.	303
8 mai	New York (O.N.U.) à Paris	Entretien entre le représentant français et le président du Conseil de sécurité, représentant de la Yougoslavie.	T.	305
15	Paris à Madrid.....	Le gouvernement français attire l'attention du gouvernement espagnol sur les conséquences de son attitude à propos de l'Algérie.	T.	317
19	Paris à Londres, Washington, Ottawa.	Faire savoir que Paris s'emploie à déjouer la manœuvre du groupe afro-asiatique aux Nations Unies.	T.	326
20	Moscou à Paris. ...	Divergences dans la traduction en russe du passage de la déclaration commune relatif à la politique algérienne de la France.	T.	332
23 et 24	Tripoli à Paris.	Trafic d'armes à destination de l'Algérie, soutenu par les États du Proche-Orient. Marge d'action très limitée de M. Ben Halim pour faire obstacle à ce trafic.	T.	334
24	Varsovie à Paris. ..	Un député communiste, membre d'une délégation parlementaire française en visite en Pologne, défend avec vigueur la nécessité pour la France de se maintenir en Algérie, et fait impression sur ses interlocuteurs polonais.	T.	341
26	New York (O.N.U.) à Paris.	Revirement des délégations arabes du groupe afro-asiatique. Celles-ci demandent de saisir le Conseil de sécurité de l'affaire algérienne. Réticences des Asiatiques.	T.	347
28	Paris.....	Évocation de la question algérienne aux Nations Unies.	N.	351
30	Moscou à Paris. ...	Attitude de la presse soviétique à propos de la question algérienne.	T.	356

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
12 juin	New Delhi à Paris.	M. Nehru souhaite une initiative française pour permettre d'arrêter les événements sanglants d'Algérie.	T.	386
13	Paris à New York (O.N.U.).	L'affaire algérienne n'est pas un différend entre États, mais une situation existant à l'intérieur de l'État français. Les conditions d'un recours au Conseil de sécurité ne sont pas réunies.	T.	399
19 juin	Washington à Paris.	Attitude du gouvernement américain à la suite d'une demande française d'intervention auprès de certaines puissances en vue du prochain débat aux Nations Unies.	T.	415
23	Moscou à Paris. . . .	Attitude favorable des dirigeants soviétiques à l'inscription à l'ordre du jour des Nations Unies de la question algérienne.	T	427
28	New York (O.N.U.) à Paris.	Succès français à la séance du Conseil de sécurité consacrée à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la question algérienne.	T.	438
30	Moscou à Paris. . . .	M. Kouznietzov défend l'attitude prise par l'U.R.S.S. lors du vote au Conseil de sécurité sur l'affaire algérienne.	T.	445
		B. Maroc		
		a. Relations franco-marocaines		
1er janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Textes d'une lettre du président Bekkaï et d'un projet français de réponse au sujet de la détermination des pouvoirs respectifs de la Résidence générale et du gouvernement marocain.	T.	1
8	*Idem*	Les discussions relatives aux attributions respectives de la Résidence et du gouvernement marocain se déroulent dans une atmosphère cordiale; la situation générale se normalise.	T.	8

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 8 janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Situation militaire sur le front nord et dans les Beni Snassen. Extension de la dissidence. Risque d'une action combinée des rebelles de Tlemcen et des Beni Snassen.	T.	9
10	*Idem*	Réception par le Sultan des représentants de la colonie française. Déception de ceux-ci.	T.	12
12	*Idem*	Inquiétudes du ministre français de la Défense nationale devant les troubles du Maroc et difficulté de faire sortir le Sultan de sa réserve à l'égard de la situation dans le Rif et du Comité de libération d'Afrique du Nord.	T.	15
13	Paris à Rabat (Marotuni).	MM. Bouabid et Cherkaoui annoncent au président Pinay l'intention du Sultan d'ouvrir lui-même les négociations à Paris. Leurs vues sur le plan économique et la nécessaire unité de l'Empire chérifien.	T.	19
16	Rabat à Paris (Marotuni).	Embarras du Sultan à propos du moral des troupes marocaines.	T.	25
18	*Idem*	Le Sultan sort de sa réserve et condamne la recrudescence du terrorisme, à la suite notamment de l'assassinat de M. et Mme Champetier de Ribes.	T.	33
24	*Idem*	Régime économique éventuel accordant des avantages préférentiels à la France, et dérogeant en sa faveur au principe de la liberté économique sans aucune inégalité.	D.	39
26	*Idem*	Attributions respectives de la Résidence et du gouvernement marocain durant la période transitoire. L'Istiqlal manifeste une certaine agitation.	T.	45
28	*Idem*	Préoccupations de la Résidence générale en matière de sécurité exposées au Sultan. Raidissement de certains ministres, qui visent à l'abrogation du traité de Fès et des prérogatives de la France.	T.	49
28	*Idem*	Préparation des négociations franco-marocaines.	D.	54

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
30 janv.	Rabat à Paris (Marotuni).	Les efforts de la France devraient être dirigés vers « une inscription dans les faits, dès avant la lettre, d'une interdépendance aussi étroite que possible que les conventions viendraient ensuite codifier ».	T.	58
6 fév.	Paris à Rabat (Marotuni).	Il importe de dissiper un malentendu : les négociations doivent porter à la fois sur l'indépendance et l'interdépendance. Si le Plan peut être rattaché au gouvernement marocain, il n'en est pas de même de la Fonction publique.	T.	77
10	Rabat à Paris (Marotuni).	Mesures exceptionnelles dans les régions d'Oujda et Taza contre les chefs de la rébellion, qui tentent de faire échec à l'établissement de l'interdépendance.	T.	88
12	*Idem*	Accord partiel sur les attributions respectives du gouvernement marocain et de la Résidence durant la période transitoire.	T.	95
17	Paris.....	Aspects économiques et financiers des négociations franco-marocaines : maintien du Maroc dans la zone franc, union douanière.	N.	108
18	Rabat à Paris (Marotuni).	Nouvelle vague de terrorisme de « l'Armée de libération ». La Résidence générale a mis en garde les responsables de *Présence française* à la veille de leur congrès.	T.	109
18	Paris.....	Cadre général de la négociation marocaine.	N.	110
22	*Idem*.....	Séance d'ouverture des négociations franco-marocaines. Insistance des Marocains pour obtenir une déclaration préalable sur l'indépendance.	P.V.	120
4 mars	Rabat à Paris (Marotuni).	Enthousiasme populaire à l'annonce de la déclaration commune franco-marocaine. Appel au calme toutefois de la part des autorités marocaines et mise en garde contre des provocations éventuelles ou des actes extrémistes.	T.	139

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 7 mars	Rabat à Paris (Marotuni).	Lettre du Haut-Commissaire de France à Si Bekkaï : nécessité de lutter contre l'agitation grandissante dans le Moyen-Atlas et l'Atlas méridional.	T.	144
7	Paris à Rabat (Marotuni).	Aucune décision relative à la nomination de ministres marocains à la Défense et aux Affaires étrangères ne devrait être prise.	T.	145
8	Rabat à Paris (Marotuni).	Allocution du Sultan prononcée le 7 mars : résultats obtenus à la suite des conversations de Paris, mais inquiétude devant la pression occulte de l'Armée de libération.	T.	153
10	Paris.....	Négociations franco-marocaines, déclaration commune et protocole du 2 mars 1956.	N.	159
15	Rabat à Paris (Marotuni).	Ordre de cessez-le-feu dans le Rif. Rôle joué par l'entourage du Sultan auprès de l'Armée de libération avec l'appui de l'Istiqlal.	T.	175
16	Madrid à Paris	Visite d'Allal el Fassi et de Mehdi ben Barka à l'ambassadeur de France.	T.	181
19	Rabat à Paris (Marotuni).	Discours d'Allal el Fassi. Déclaration de M. Balafrej. Position des chefs de l'Istiqlal à l'égard des Français du Maroc et de l'Algérie.	T.	187
20	Paris à Rabat (Marotuni).	Recommandations du Ministre au sujet des arrestations de chefs marocains ayant fait preuve de loyauté envers Arafa.	T.	190
21	Rabat à Paris (Marotuni).	Si Bekkaï songe à démissionner. Intervention du Haut-Commissaire.	T.	193
21	*Idem*	Interview d'Allal el Fassi.	T.	194
26	Paris.....	Seconde phase des négociations franco-marocaines.	N.	202
27	Rabat à Paris (Marotuni).	Audience accordée par le Haut-Commissaire à Allal el Fassi : le Rif, les prisonniers politiques.	T.	204
28	*Idem*	Mohammed V rejette sur les partis politiques la responsabilité des lenteurs du retour à l'obéissance des combattants du Rif.	T.	207

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
5 avril	Rabat à Paris (Marotuni).	Engagements pris par les rebelles marocains.	T.	215
9	*Idem*	Nécessité de rappeler les droits de la France au Sahara pour répondre aux tentatives des partis politiques marocains de développer un climat d'irrédentisme dans le Sud.	T.	228
12	*Idem*	Deux problèmes majeurs pèsent sur la situation intérieure marocaine : l'agitation dans le Moyen-Atlas et les menées algériennes.	T.	236
12	Paris à Rabat (Marotuni).	Transfert des responsabilités et des moyens en matière d'ordre public.	T.	239
13	Rabat à Paris (Marotuni).	Le Haut-Commissaire s'est entretenu avec Si Bekkaï et M. Guédira du moral des troupes marocaines et des mesures à prendre en fonction de la création prochaine de l'armée royale.	T.	241
17	*Idem*	Très vif désir du Sultan de disposer d'une force militaire, prélude à la création d'une véritable armée nationale. Préoccupations en ce qui concerne le maintien de l'ordre.	T.	250
19	*Idem*	Formule proposée par le gouvernement marocain pour la déclaration du gouvernement français concernant l'entrée du Maroc à l'O.N.U.	T.	255
20	*Idem*	Impatience marocaine au sujet du transfert des organismes de sécurité.	T.	262
25	Paris à Rabat (Marotuni).	Communiqué relatif à l'accord franco-marocain concernant la constitution d'une force armée marocaine.	T.	268
26	*Idem*	Accord du Ministre sur le transfert immédiat des services de sécurité.	T.	274
27	Rabat à Paris (Marotuni).	Démarche française à la suite de la nomination d'un ministre marocain des Affaires étrangères.	T.	276

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 30 avril	Paris à Rabat (Marotuni).	Le gouvernement sera heureux d'accueillir à Paris le nouveau ministre marocain des Affaires étrangères, mais il compte fermement que Rabat ne prendra aucune initiative qui n'aurait pas été concertée avec la France.	T.	283
3 mai	Rabat à Paris (Marotuni).	La question de la surveillance du territoire est réservée jusqu'à la négociation générale sur la défense. Le droit d'intervention des troupes françaises pour la protection des nationaux n'est pas mise en doute. Cependant, la liberté d'action dans la région de la frontière algéro-marocaine n'est pas réglée.	T.	291
5	*Idem*	Mise en garde adressée au gouvernement marocain à la suite des incidents de Marrakech. Influence de l'Istiqlal.	T.	295
7	*Idem*	Nombreux témoignages de fidélité et d'allégeance au Sultan de diverses populations du Rio de Oro. Ampleur des revendications territoriales marocaines dans le Sud.	T.	298
12	Paris à Londres, Washington, Le Caire, Madrid, Rome, New York (O.N.U.)	Projet d'accord diplomatique franco-marocain.	T.	311
15	Rabat à Paris (Marotuni)	Durcissement de la position marocaine sur l'accord diplomatique en préparation. M. Savary, alors à Rabat, souhaite l'aboutissement rapide des négociations.	T.	314
15	*Idem*	Présentation officielle des forces armées royales au Sultan.	T.	315
15	*Idem*	Accord secret entre le ministre marocain de l'Intérieur et les chefs de l'Armée de libération.	T.	316
18	*Idem*	Le Sultan et les dirigeants de l'Istiqlal se résignent à la conclusion de l'accord diplomatique qu'ils estiment cependant prématuré.	T.	325
19	*Idem*	Multiplication des incidents contre les troupes françaises.	T.	327

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
24 mai	Rabat à Paris (Marotuni).	Vives réactions marocaines à propos d'opérations du commandement français dans le massif des Beni Snassen, à la suite d'un coup de main de l'Armée de libération.	T.	338
26	*Idem*	Le Haut-Commissaire incite à rechercher avec Rabat une solution en vue du maintien des garanties accordées aux bases américaines sous notre couvert, tant que le sort des bases ne sera pas réglé.	T.	346
27	*Idem*	L'accord diplomatique franco-marocain sera signé le 28 mai.	T.	348
28	*Idem*	Revendications territoriales marocaines sur le Sahara occidental.	T.	352
29	*Idem*	Protestation du Haut-Commissaire contre les attaques verbales visant l'armée française.	T.	353
31	*Idem*	Voyage du général Ély; sa réception par le Sultan.	T.	358
8 juin	Paris.....	Politique des États-Unis au Maroc et en Tunisie.	N.	376
10	Rabat à Paris (Marotuni).	Le Haut-Commissaire met en garde le gouvernement marocain contre d'éventuelles manœuvres égyptiennes ou soviétiques à l'occasion des cérémonies du Caire.	T.	381
10	*Idem*	Attitude des ministres marocains à l'égard d'un aide-mémoire du général Ély sur la neutralisation de la frontière algéro-marocaine.	T.	382
11	Paris (Défense nat. à Aff. étr.).	Bases américaines au Maroc.	D.	385
13	Rabat à Paris (Marotuni).	Soucis du Sultan au sujet de la libération des détenus politiques.	T.	391
13	*Idem*	Situation au Maroc : inquiétude du Sultan et du gouvernement; rôle de l'Armée de libération; influence des événements d'Algérie.	T.	395

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 13 juin	Paris.....	L'accord diplomatique franco-américain du 22 décembre 1950 sur les bases américaines au Maroc demeure en vigueur tant qu'une révision formelle à laquelle pourra participer le Maroc ne sera pas intervenue.	N.	400
15	Rabat à Paris (Marotuni).	Au cours d'une réception du Sultan à la Résidence générale, dans une ambiance agréable, le souverain marocain exprime son souci d'obtenir la libération des prisonniers politiques.	T.	405
19	*Idem*.....	Observations du gouvernement français à propos d'un projet de visite du gouverneur d'Agadir dans un poste du Sud détenu par une garnison algérienne.	T.	414
22	*Idem*	Protestation marocaine à la suite de l'incident d'Aïn Chair.	T.	423
26	*Idem*	Évolution politique d'Allal el Fassi, qui tend à prendre ses distances vis-à-vis du Palais.	T.	431
27	*Idem*	Effervescence et troubles au sein de l'Armée de libération, dont la dissolution a commencé.	T.	435
		b. Politique espagnole		
3 janv.	Madrid à Paris.....	L'Espagne et l'évolution de la situation au Maroc. La notion d'interdépendance crée pour elle un grave problème. Elle tient à la formule de « politique parallèle » dans les deux zones.	T. (D.)	3
11	Rabat à Paris.....	Rencontre Dubois-Valiño. Le Haut-Commissaire espagnol justifie son action et prévoit la constitution d'un second gouvernement à Tétouan.	T.	14
12	*Idem*	Émotion provoquée à Rabat et à Paris par la perspective de création d'un second gouvernement marocain dans la zone espagnole.	T.	16

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 17 janv.	Paris à Rabat.....	Transmission d'une note française adressée à Madrid au sujet du projet d'autogouvernement en zone espagnole et de l'unité de l'Empire chérifien.	T.	26
27	Madrid à Paris.....	But poursuivi par l'Espagne au Maroc.	T.	46
2 fév.	*Idem*	Texte d'une note espagnole appelant l'attention du gouvernement français sur la nécessité d'une concertation pour toute innovation à introduire dans le régime établi au Maroc, et formulant les plus expresses réserves sur la politique française.	T.	64
9	Paris à Madrid.....	Souci de la France de respecter les intérêts espagnols et vœu d'un étroit contact au début des prochaines négociations franco-marocaines.	T.	84
12	Rabat à Paris.....	Entretien du Sultan et du consul d'Espagne. Mohammed V précise nettement son opposition à un second gouvernement à Tétouan.	T.	97
17	Madrid à Paris.....	Entretien franco-espagnol. L'ambassadeur de France regrette que les contacts n'aient pas été plus précoces. Le ministre espagnol des Affaires étrangères propose l'appui de son pays contre une éventuelle conférence internationale.	T.	107
28	Paris à Madrid.....	Entretien franco-espagnol sur les négociations franco-marocaines.	T.	132
2 mars	Paris.....	À la suite de la remise de la déclaration franco-marocaine, l'ambassadeur d'Espagne se plaint auprès du secrétaire général du Département que son pays soit tenu à l'écart des négociations.	N.	136
9	Rabat à Paris.....	Note espagnole relative aux négociations sur l'indépendance du Maroc.	T.	156
16	Paris à Rabat.....	Projet de visite du Sultan à Madrid : cette visite devrait être faite en accord avec la France et à l'occasion d'un voyage du Sultan à Paris.	T.	177

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
20 mars	Rabat à Paris.....	Le Sultan ne pense pas pouvoir se rendre à Paris après sa visite à Madrid, et les Espagnols font des objections à ce qu'il soit accompagné par des diplomates français.	T.	191
22	Paris à Rabat, Madrid.	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur d'Espagne à propos de la visite du Sultan à Madrid et de l'interdépendance.	T.	197
30	Rabat à Paris.....	Difficultés rencontrées par la négociation hispano-marocaine.	T.	212
7 avril	*Idem*	Déclaration commune hispano-marocaine.	T.	224
10	Paris à Washington.	Le gouvernement français laisse son ambassadeur libre de juger de l'opportunité d'attirer l'attention du département d'État sur un récent discours du général Franco.	T.	230
11	Madrid à Paris.....	Différences de situation de l'Espagne et de la France vis-à-vis du Maroc à l'issue des négociations hispano-marocaines.	D.	234
14	Rabat à Paris.....	Négociations hispano-marocaines à Madrid (4-7 avril). Satisfaction de la France.	T.	245
19	*Idem*	Les ministres marocains veulent discuter avec l'Espagne avant d'aborder les négociations avec la France. Leur souci de maintenir leur pays dans la zone franc.	T	254
16 mai	*Idem*	Protestation contre l'élévation de la représentation espagnole au rang d'ambassade.	T.	321
19	Madrid à Paris.....	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre espagnol des Affaires étrangères : problème de Tanger; problème algérien.	T.	328
26	Rabat à Paris.....	Protestation de l'ambassadeur d'Espagne contre la clause de l'accord franco-marocain réservant à l'envoyé exceptionnel de la France la qualité de doyen du corps diplomatique.	T.	345

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
6 juin	Paris à Madrid.....	Instructions en vue de conversations franco-espagnoles concernant l'Algérie et le Maroc.	T.	370
13	Madrid à Paris.....	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre espagnol des Affaires étrangères sur l'Algérie, les relations franco-espagnoles, le Maroc et Tanger.	T.	392
16	Rabat à Paris.....	Transfert des pouvoirs détenus par les autorités espagnoles. Résultats des conversations de Madrid. Les Marocains refusent toute formule d'interdépendance.	T.	410
		c. Relations avec les États arabes		
29	*Idem*	De retour du Caire, le prince Moulay Hassan ne manifeste pas une grande sympathie pour ce qu'il a constaté en Égypte. Par contre, à la suite d'une entrevue, à Rome, avec le Pape, désir de créer un lien entre la civilisation islamique et la religion chrétienne.	T.	440
		C. Tunisie		
26 janv.	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien franco-tunisien à la veille du voyage de M. Bourguiba à Paris.	T.	44
2 fév.	M. Seydoux à M. Basdevant.	Note de M. Seydoux sur les prochaines négociations franco-tunisiennes.	L. (N.)	68
6	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien tendu entre le Bey et le Haut-Commissaire.	T.	78
25	Paris.....	Point de vue de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes sur les projets de négociations franco-tunisiennes.	N.	126
26	Tunis à Paris (Marotuni).	Consultation des Français de Tunisie par le Haut-Commissaire à la veille de nouvelles conversations franco-tunisiennes : désarroi et inquiétude suscités par la remise en cause du côté tunisien des conventions de juin 1955.	T.	127

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
10 mars	Paris à Tunis (Marotuni).	Conversations franco-tunisiennes.	T.	157
29 fév.-12 mars	Paris.....	Négociations franco-tunisiennes : séances des 29 février, 1er, 5, 7 et 12 mars.	P.V.	167
19	Tunis (M. Roger Seydoux) à Paris (M Massigli).	Avis du Haut-Commissaire de la République française sur le projet de protocole franco-tunisien.	L.	188
6 avr.	Paris (Marotuni)...	Séance préparatoire en vue de la reprise des négociations franco-tunisiennes.	P.V.	223
4-7	*Idem*	Négociations franco-tunisiennes : séances des 4, 6 et 7 avril.	C.R.	226
18	Tunis à Paris (Marotuni).	Observations de M. Bourguiba sur le texte de présentation de la candidature de la Tunisie et du Maroc à l'O.N.U.	T.	252
28	Paris à Londres, Washington, Rome, Ankara, Madrid, Athènes, Berne.	La transformation en légation ou ambassade des consulats étrangers à Tunis serait en contradiction avec l'état de droit régissant les rapports franco-tunisiens et constituerait à l'égard du gouvernement français un geste peu amical.	T.	280
6 mai	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba : représentation diplomatique de la Tunisie, prochaines négociations franco-tunisiennes.	T.	296
10	Paris (Marotuni)...	Principaux problèmes qui se posent sur le plan des relations franco-tunisiennes à l'occasion du prochain entretien Guy Mollet - Bourguiba.	N.	307
16	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba sur l'armée et la défense.	T.	319
16	*Idem*	Informations complémentaires sur l'entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba : rang du futur représentant de la France en Tunisie.	T.	320
17	*Idem*	Détails sur l'entretien précité : situation du futur représentant de la France.	T.	323

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
20 mai	Tunis à Paris (Marotuni).	Nouvel entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba sur l'armée tunisienne et la constitution d'un ministère de la Défense.	T.	331
23	Paris à Tunis (Marotuni).	Instructions du ministre à son représentant à Tunis en vue de la conclusion prochaine de l'accord diplomatique.	T.	335
24	Tunis à Paris (Marotuni).	Observations du Haut-Commissaire sur les instructions qui lui ont été adressées concernant la conclusion d'accords sur la diplomatie et l'armée tunisiennes.	T.	337
24	*Idem*	Nouvel entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba au sujet de la future convention diplomatique.	T.	340
25	*Idem*	Une insécurité de plus en plus grande règne sur l'ensemble du territoire. Inquiétude du Haut-Commissaire devant cette situation.	T.	344
5 juin	*Idem*	Entretien entre le Haut-Commissaire et le président Bourguiba sur les relations franco-tunisiennes.	T. (+ N.)	365
7	*Idem*	Suggestions du Haut-Commissaire en vue d'aboutir à la signature d'un accord franco-tunisien.	T.	372
7	Paris à Londres, Washington, Rome, etc..	Instructions en vue de dissuader les alliés de la France de procéder à des nominations d'ambassadeurs en Tunisie.	T.	373
8	Tunis à Paris (Marotuni).	Entretien entre le Haut-Commissaire et M. Bahi Ladgham sur le problème des relations diplomatiques entre les deux pays et la négociation d'un traité définitif d'amitié et d'alliance.	T.	374
9	*Idem*	Nouvel entretien sur le projet d'accord diplomatique franco-tunisien.	T.	378
11	.....	Poursuite des négociations franco-tunisiennes sur les questions diplomatiques.	N.	384

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 12 juin	Paris à Tunis (Marotuni).	Observations du gouvernement français sur les projets présentés par le Haut-Commissaire dans les négociations franco-tunisiennes.	T.	389
12	Tunis à Paris (Marotuni).	Situation critique de la monarchie tunisienne.	T.	390
13	*Idem*	Poursuite des conversations avec le président Bourguiba et M. Bahi Ladgham sur les projets d'accord franco-tunisien; limite des concessions tunisiennes.	T.	398
14	*Idem*	Création imminente du service militaire obligatoire et réaction du représentant de la France. Menace d'une crise grave et prolongée.	T.	402
14	*Idem*	Les textes qui devaient être soumis au Bey au sujet de la création d'un service militaire obligatoire seraient retirés. L'incorporation des Tunisiens servant dans l'armée française ne se ferait qu'en accord avec la France.	T.	403
15	Paris à Londres, Washington, La Haye, etc..	Comparaison entre les accords franco-tunisiens et franco-marocains relatifs aux questions diplomatiques.	T.	407
20	Tunis à Paris (Marotuni).	Vues du gouvernement tunisien à la veille de la reprise des négociations franco-tunisiennes.	T.	419
22	*Idem*	Le président Bourguiba s'efforcera probablement, au cours des prochaines négociations franco-tunisiennes, de soulever la question de l'armée française et de faire accepter le principe de son évacuation à terme. Suggestion de l'ambassadeur à ce sujet.	T.	422
26-28	Paris.....	Négociations franco-tunisiennes.	C.R.	439

Voir aussi : Politique soviétique.

V. — MOYEN-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Situation générale		
1956				
14 janv.	Paris à Londres....	Aide-mémoire français sur la situation au Moyen-Orient destiné au Foreign Office et au département d'État.	T. (N.)	22
17	Londres à Paris....	Point de vue du secrétaire d'État au Foreign Office sur les affaires du Levant	T.	28
21	Washington à Paris.	À propos de l'aide-mémoire français : concordance pour l'essentiel des vues françaises et américaines. Exposé américain à la suite d'entretiens avec les Britanniques : pacte de Bagdad, aide économique, conflit arabo-israélien, fournitures d'armes à Israël, oasis de Buraïmi, Chypre.	T.	35
23	.....	Entretien franco-britannique sur les conversations anglo-américaines concernant le pacte de Bagdad, l'Arabie Séoudite et le conflit israélo-arabe.	N.	37
24	Londres à Paris....	Entretien franco-britannique en vue des prochaines conversations entre les ministres britanniques et américains, prévues à Washington.	T.	38
31	Washington à Paris.	Mémorandum israélien sur la situation au Moyen-Orient.	T.	59
2 fév.	Paris à Londres, Washington.	La France accepte l'invitation à participer à l'examen des mesures éventuelles en vue d'assurer le maintien de la paix au Proche-Orient.	T.	63
2	Washington à Paris.	Entretien entre un diplomate français et le directeur du Proche-Orient au département d'État sur les discussions anglo-américaines.	T.	65

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
3 fév.	Washington à Paris.	Suite des entretiens franco-britanniques à Washington à l'issue des conversations anglo-américaines.	T.	71
7	Paris à Washington.	Instructions données par le gouvernement français à son ambassadeur en vue des prochaines discussions anglo-franco-américaines.	T.	81
9	Washington à Paris.	Compte rendu de la première réunion tripartite anglo-franco-américaine.	T.	85
10	Rome à Paris.	Point de vue italien sur la situation au Proche-Orient.	D.	89
11	Londres à Paris....	Entretiens anglo-américains sur le Proche-Orient.	T.	90
12	*Idem*	Suite de l'entretien Selwyn Lloyd-Chauvel sur les conversations anglo-américaines de Washington.	T.	96
14	Moscou à Paris. ...	Déclaration soviétique sur le Moyen-Orient protestant contre la politique des Occidentaux dans cette région.	T.	99
15	Washington à Paris.	Compte rendu de la deuxième réunion anglo-franco-américaine.	T.	102
5 mars	Paris à Washington.	Préoccupations causées par les nouvelles tendances de la politique américaine.	T.	140
13	Washington à Paris.	Position américaine sur les actions susceptibles d'être entreprises en vertu de la déclaration de 1950.	T.	170
31	New York (O.N.U.) à Paris.	Entretien entre le représentant permanent de la France et le Secrétaire général.	T.	214
17 avril	Washington à Paris.	Conversation entre un diplomate français et le secrétaire d'État adjoint chargé des Nations Unies.	T.	248
6 juin	New York (O.N.U.) à Paris.	Attitude des représentants britannique, soviétique et arabes au cours des débats au Conseil de sécurité.	T.	371
30	Moscou à Paris. ...	Entretien de l'ambassadeur de France avec le shah d'Iran au cours de la visite de ce dernier à Moscou : l'Algérie, le pacte de Bagdad, la politique soviétique de paix et à l'égard des pays arabes, pressions britanniques à Téhéran.	T.	443

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. Pacte de Bagdad		
1956				
29 janv.	Londres à Paris ...	Entretiens franco-britanniques à propos d'articles de presse sur le pacte de Bagdad.	T.	57
29 mai	Paris (Marotuni) à Rabat.	Le gouvernement français a attiré l'attention du ministre marocain des Affaires étrangères sur les inconvénients d'une prise de position prématurée dans la querelle qui divise les États arabes, et en particulier d'une adhésion au pacte de Bagdad.	T.	355
		C. Israël et ses relations avec les États arabes		
10 janv.	Washington à Paris.	Conversation entre un diplomate français et M. Russell au sujet d'un éventuel règlement du conflit israélo-arabe.	T.	13
12	Tel Aviv à Paris. ..	Émotion suscitée en Israël par la décision de suspendre les livraisons françaises d'armes.	T. (D.)	17
28	Washington à Paris.	Conversation entre M. Foster Dulles et l'ambassadeur de France sur les relations israélo-arabes.	T.	51
2 fév.	Paris (Aff. étr. à S.G.D.N.).	Levée de l'embargo sur les armements destinés à Israël.	L.	69
10	Paris à Washington.	Fournitures d'armements à Israël.	T.	86
20	Paris.....	Réunion du Comité interministériel chargé de la question des ventes d'armes à l'étranger.	N.	115
5 mars	Varsovie à Paris. ..	Mission navale égyptienne à Gdynia : préparation et aides militaires, envois d'armes et de matériel en Égypte.	T.	141
12	Washington à Paris.	Projet américain relatif à la situation palestinienne : nomination d'un commissaire général des Nations Unies qui serait chargé de faire des propositions pour la paix.	T.	165

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956 12 avril	Washington à Paris.	Entretien entre les ambassadeurs de France et d'Israël au sujet de la position américaine sur les fournitures d'armes.	T.	235
19	New York (O.N.U.) à Paris.	Mission Hammarskjöld : accord égypto-israélien de cessez-le-feu.	T.	256
19	Paris.....	Position de la Défense nationale sur les fournitures d'armes à Israël.	N.	258
11 mai	*Idem*	Conditions de livraisons d'armes à Israël.	N.	309
28	Washington à Paris.	Réunion du Comité des ambassadeurs chargé de l'examen des fournitures d'armes aux pays du Moyen-Orient.	T.	349
13 juin	Paris.....	Fournitures d'armes à Israël.	N.	401
19	Tel Aviv à Paris. ..	Démission du ministre des Affaires étrangères, M. Sharett. Mme Golda Meyerson le remplace.	T.	412
19	Paris.....	Livraisons d'armes à Israël.	N.	416
21	Tel Aviv à Paris. ..	Entretien entre l'ambassadeur de France et le nouveau ministre des Affaires étrangères, Mme Meyerson.	T.	420
		D. Égypte		
14 fév.	Washington à Paris.	Négociations sur le financement du projet de barrage à Assouan.	T.	100
8 mars	Paris à Karachi....	Transmission au Ministre, qui assiste alors à la conférence de l'O.T.A.S.E., du souhait du gouvernement égyptien d'une escale au Caire lors de son voyage de retour.	T.	150
8	*Idem*	Entretien entre le secrétaire général du Quai d'Orsay et l'ambassadeur d'Égypte : arrêt du Ministre au Caire, relations avec Israël.	T.	152
20	Paris à Londres, Washington.	Entretiens du Ministre avec Nasser.	T.	189
19 juin	Le Caire à Paris. ..	Visite de M. Chepilov en Égypte à l'occasion des cérémonies d'évacuation de la zone de Suez par les Britanniques.	T.	413

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
22 juin	Washington à Paris.	Voyage du président de la Banque des règlements internationaux en Europe occidentale et au Moyen-Orient. L'escale au Caire.	T.	424
24	Le Caire à Paris. . .	Positions de l'U.R.S.S. et de l'Égypte après l'évacuation de la zone de Suez par les Anglais.	T.	428
27	Washington à Paris.	*Idem.*	T.	433

Voir aussi : II. EUROPE. *c.* U.R.S.S.

VI. — ASIE DU SUD-EST

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. O.T.A.S.E. - Conférence et conversations de Karachi		
1956				
28 fév.	Paris.....	Position éventuelle de la délégation française à la future réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E. à Karachi.	N.	133
6 mars	Karachi à Paris....	Conférence de Karachi : comptes rendus des séances du 6 mars et des interventions du Ministre.	T. (N.N.)	142
7	*Idem*	Conférence de Karachi : compte rendu de la séance du 7 mars.	T.	143
7	*Idem*.....	Conversation Christian Pineau - Selwyn Lloyd et Pineau - Dulles à Karachi.	C.R.	147
8	*Idem*.....	Conférence de l'O.T.A.S.E. : compte rendu de la troisième séance.	T.	149
8	*Idem*	Conférence de l'OT.A.S.E. : compte rendu de la discussion sur le développement de la coopération économique.	T.	151
		B. Inde		
31 janv.	Paris.....	Historique des négociations relatives aux Établissements français.	N.	61
8 fév.	*Idem*	Questions à examiner en vue de la prochaine visite du Ministre à New Delhi : Établissements français de l'Inde et visite éventuelle de M. Nehru à Paris.	N.	82
23	*Idem*.....	Rapports franco-indiens vus dans la perspective d'une prochaine entrevue du Ministre avec le pandit Nehru.	N.	123
11 mars	.....	Entretiens Pineau - Nehru, à New Delhi.	C.R.	162
14	Delhi à Paris.....	La visite de M. Christian Pineau à Delhi, vue par l'ambassadeur de France.	D.	171

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		C. Sud-Vietnam		
1956				
5 janv.	Paris à Saigon.	Des contacts officieux sont envisagés avec le Vietnam.	T.	6
18	Saigon à Paris.	Le gouvernement vietnamien se propose de demander le retrait du corps expéditionnaire français.	T.	31
23	*Idem*	Observations présentées par l'ambassadeur au sujet d'une lettre de M. Vu Van Mau concernant le retrait des forces françaises.	T.	36
26	*Idem*	Nouvelle version de la lettre de M. Vu Van Mau.	T. (L.)	42
26	*Idem*	À la suite de la nouvelle version de la lettre de M. Vu Van Mau, qui paraît acceptable, il convient de préparer la réponse de principe à la demande vietnamienne, le calendrier et les modalités du retrait des forces françaises et l'ouverture de négociations. Conséquences du retrait.	T.	43
28	Paris.....	Conséquences du retrait du corps expéditionnaire français.	N.	53
11 fév.	Paris à Londres, Washington.	Réponse française à la demande vietnamienne de retrait.	T.	91
11	Paris.....	Politique française au Vietnam.	N.	93
22	Saigon à Paris.	Conversations franco-vietnamiennes sur le retrait du corps expéditionnaire, projet de réponse française.	T.	119
22 mars	*Idem*	Les relations franco-vietnamiennes après le retrait du corps expéditionnaire.	T. (N.)	198
30	*Idem*	Fin de la première phase des négociations franco-vietnamiennes.	T.	211

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		D. Nord-Vietnam		
1956				
28 janv.	Hanoï à Paris	Le gouvernement français se déclare résolu à différer la mise en paiement des pensions, jusqu'à intervention d'un règlement du problème des droits reconnus aux propriétaires de biens immobiliers français et aux anciens concessionnaires de services publics.	T. (N.)	47
9 juin	Paris.....	État des rapports entre la France et le Nord-Vietnam.	N.	380
		E. Cambodge		
23 mai	*Idem*	La politique extérieure du Cambodge.	N.	336
2 juin	*Idem*	Audience accordée par le prince Norodom Sihanouk à M. Bourdeau de Fontenay, directeur de l'École nationale d'administration.	N.	363

VII. — DÉSARMEMENT. AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. Désarmement. Questions militaires		
1956				
13 janv.	New York (O.N.U.) à Paris.	Durcissement de la position américaine en matière de désarmement. Les États-Unis refusent formellement de renoncer aux essais atomiques comme l'y invitaient l'U.R.S.S. et l'Inde.	T.	20
16 fév.	Paris.....	Rapport du groupe de travail Défense nationale-Affaires étrangères suggérant les éléments d'une position française en matière de désarmement.	N.	105
22	*Idem*	Positions respectives des cinq délégations au Sous-Comité du désarmement.	N.	121
7 mars	*Idem*	Évolution de la question du désarmement au cours de l'année 1955.	N. (N.)	148
8	New York (O.N.U.) à Paris.	Lettre du président Eisenhower au maréchal Boulganine précisant la position du gouvernement américain.	T.	154
12	Bonn à Paris.....	L'idée d'une reprise du dialogue Est-Ouest par le biais et sous le signe du désarmement est en train de renouveler la question. Interférence entre les problèmes du désarmement et ceux de la réunification allemande.	T.	164
16	Londres à Paris....	Position des diverses délégations avant l'ouverture de la session du Sous-Comité de désarmement.	T.	180
17	Paris.....	Opposition du gouvernement américain au plan franco-britannique.	N.	182
24	Paris à Bonn.....	Réponse à la demande du chancelier Adenauer d'être tenu au courant des travaux du Sous-Comité du désarmement.	T.	201

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1956				
27 mars	Londres à Paris....	Nouvelles propositions soviétiques.	T.	205
14 avril	Londres.....	Rôle de l'Allemagne.	N.	244
19	Londres à Paris....	Déclaration aux Communes du secrétaire d'État.	T.	260
24	*Idem*	Conversations soviéto-britanniques.	T.	267
26	*Idem*	Conversation entre M. Stassen, M. Khrouchtchev et le maréchal Boulganine.	T.	270
26	*Idem*	Les Soviétiques acceptent de traiter la question du désarmement nucléaire en même temps que celle du désarmement classique, mais selon deux plans séparés.	T.	272
26	*Idem*	Les Soviétiques ne comptent plus arriver à un accord, mais sont prêts à procéder unilatéralement à des réductions d'effectifs et de dépenses militaires.	T.	273
28	Paris à Londres....	Position française et règlement des problèmes politiques liés au désarmement.	T.	281
30	Paris (Défense nat. à Aff. étr.).	Point de vue du ministre de la Défense nationale sur les niveaux d'armements et d'effectifs en vue des discussions sur le désarmement.	D.	285
16 mai	Paris.....	Session ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N. 4-5 mai 1956.	P.V.	322
24	Londres à Paris....	Conversations soviéto-américaines à Londres.	D.	342
28	Paris.....	Bilan de la réunion à Londres du Sous-Comité du désarmement.	N.	350
9 juin	*Idem*	Mémorandum du gouvernement français sur la coopération économique au sein de l'O.T.A.N., présenté au cours de la session du Conseil atlantique.	N. (N.)	379
10	Moscou à Paris....	Lettres en date du 6 juin du maréchal Boulganine au président du Conseil français, au président Eisenhower, au Premier britannique et au chancelier Adenauer sur le désarmement.	T.	383

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		B. Énergie atomique		
1956				
14 fév.	Washington à Paris.	Liens à établir entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'organisation des Nations Unies.	T.	101
16	Bonn à Paris.....	La Grande-Bretagne semble offrir aide et conseils à l'Allemagne fédérale dans le domaine atomique.	T.	104
21	Paris (Aff. étr. à C.E.A.).	Position du gouvernement français à la réunion des douze puissances chargées d'établir un projet de statut de l'Agence atomique internationale.	D. (N.)	118
3 mars	Washington à Paris.	La délégation soviétique ne se refuserait pas à des conversations ultérieures sur l'Agence internationale atomique.	T.	137
12 avril	Paris.....	Esprit de conciliation de la délégation soviétique aux négociations de Washington sur le projet de statut de l'Agence atomique internationale.	N.	240
		C. Aide au développement		
13	*Idem*	Esquisse d'une politique nouvelle d'aide aux pays sous-développés.	N.	242

Voir aussi : II. Europe.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1956

TOME I

(1er JANVIER - 30 JUIN)

1

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4425 à 4444. *Rabat, 1er janvier 1956, 11 h. 05, 11 h. 15, 10 h. 45*

(Reçu : 11 h. 10, 11 h. 55, 11 h. 40.)

Le Département trouvera sous les numéros suivants les textes d'une lettre que m'a adressée le président Bekkaï et d'un projet de réponse que je soumets à l'approbation de Votre Excellence [1].

Désireux de procéder au plus tôt à une délimitation aussi exacte que possible des pouvoirs réservés, à défaut de laquelle des heurts ne manqueraient pas de se produire entre les ministres marocains et leurs secrétaires généraux français, je souhaiterais vivement connaître votre sentiment sur le texte proposé dans les premiers jours de la semaine prochaine.

[1] Bien que la lettre du président du Conseil marocain eût été communiquée (nos 4437-4444) après le projet de réponse (nos 4426-4436), nous avons jugé préférable de faire figurer en tête la lettre de Si Bekkaï.

Je me réfère à mon télégramme précédent [1] :

Texte de la lettre du président Bekkaï :

« Monsieur le Résident général,

« Lors de la réunion tenue à la Résidence générale le 21 décembre courant [2] relative à la détermination des pouvoirs respectifs de M. le Commissaire Résident général et du gouvernement marocain, M. le Ministre Lalouette, délégué à la Résidence générale, a fait remarquer que la note du 19 décembre 1955 [3] que j'avais eu l'honneur de vous faire tenir à ce sujet, ne vous avait été adressée qu'officieusement. En vue de préciser nos intentions, je vous confirme que cette note constitue la réponse officielle du gouvernement marocain à la note résidentielle en date du 8 décembre 1955 [4]. Sa Majesté chérifienne en avait au préalable approuvé la teneur.

« À cet effet, je crois opportun et indispensable de rappeler les principes d'ordre général qui semblent avoir reçu votre approbation et la nôtre lors de la réunion du 21 décembre 1955. Ces principes sont les suivants :

« A. *Pouvoirs législatifs.*

« Sa Majesté le Sultan est seul dépositaire du pouvoir législatif.

« M. le Commissaire Résident général, en plus de son pouvoir de promulgation, est titulaire d'un droit de proposition dans le cadre des articles 1, 4 et 5 du traité de Fès [5].

« B. *La gestion des affaires publiques.*

« La Résidence générale et le gouvernement marocain étant d'accord pour mettre fin au système d'administration directe pendant la période transitoire et en attendant l'aboutissement des négociations, la gestion des affaires publiques appartient désormais au gouvernement de Sa Majesté chérifienne.

(1) Il s'agit en fait du télégramme qui suit (cf. note précédente).

(2) Lors de cette réunion, dont le procès-verbal se trouve dans les archives, et à laquelle avaient assisté du côté français, le Résident général et le ministre délégué à la Résidence, ainsi que le conseiller juridique du Protectorat, et du côté marocain, le président Si Bekkaï, M. Zeghari, vice-président, Me Driss M'Hammedi, Me Bouabid, Me Cherkaoui et Me Guedira, ministres d'État, les pouvoirs respectifs du gouvernement marocain et du Résident général avaient été évoqués. Il a paru superflu de reproduire ce procès-verbal, la lettre du président du Conseil marocain indiquant suffisamment les décisions prises.

(3) Reproduite dans *D.D.F.*, 1955-II, n° 436 annexe.

(4) Analysée *ibid*, (note).

(5) L'article I du traité organisant le Protectorat signé à Fès le 30 mars 1912 (*J.O.R.F.*, 27 juillet 1912, p. 6770) indiquait que les gouvernements français et chérifien institueraient ledit régime, qui comporterait les réformes jugées utiles par le premier. Ce régime sauvegarderait « la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel » du Sultan, ainsi que l'exercice de la religion musulmane, et prévoyait l'organisation d'un makhzen chérifien réformé. Aux termes de l'article 4, les mesures que nécessiterait le nouveau régime seraient édictées sur la proposition du gouvernement français, par le Sultan ou ses délégués. L'article 5 affirmait que le gouvernement français serait représenté auprès de Sa Majesté chérifienne par un Commissaire résident général dépositaire de tous les pouvoirs de la France au Maroc (§ 1). Le Résident général serait le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces derniers entretiendraient avec le gouvernement marocain; il serait notamment chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'Empire chérifien (§ 2). Il aurait le pouvoir d'approuver et de promulguer, au nom du gouvernement français, les décrets rendus par le Sultan (§ 3).

« En conséquence, l'exercice du pouvoir réglementaire revient aux ministres dans le cadre de la délégation qui leur sera faite à cet effet par Sa Majesté le Sultan.

« Qu'il me soit permis d'attirer de nouveau votre haute attention sur le fait que l'exercice de ce pouvoir ne pourrait atteindre sa pleine efficacité que si le gouvernement de Sa Majesté disposait de moyens appropriés pour faire face au problème épineux du maintien de l'ordre.

« Il demeure bien entendu que M. le Commissaire Résident général de France au Maroc détient d'après le traité de Fès un pouvoir de contrôle que la note du 19 décembre 1955 a nettement dégagé.

« Compte tenu de notre préoccupation commune de mettre fin au système d'administration directe, et par conséquent de procéder à la séparation du pouvoir de gestion et de contrôle, nous avons admis, lors de notre dernière séance de travail du 21 décembre, que les directeurs français des administrations néo-chérifiennes devraient se limiter à l'exercice des fonctions de gestion, sous l'autorité du ministre, à l'exclusion de l'exercice de toute fonction de contrôle. Les directeurs français, devenus ainsi des fonctionnaires essentiellement marocains, porteront le titre de secrétaires généraux.

« Dans le même ordre d'idée, il a été convenu d'autre part que les services afférents à la gestion des affaires publiques, qui à présent sont rattachés au secrétariat général du Protectorat, devraient relever désormais de l'autorité du gouvernement marocain; les services de contrôle, par contre, resteraient de la compétence de M. le Secrétaire général en tant que représentant de M. le Commissaire Résident général.

« C'est à la lumière de ces principes que nous avons décidé d'un commun accord de procéder empiriquement au transfert des services administratifs, tout en veillant à ce que leur bon fonctionnement soit normalement assuré.

« Je me permets enfin de mettre l'accent sur la préoccupation constante du gouvernement de Sa Majesté de voir cesser le régime de l'état de siège, incompatible avec celui des libertés publiques que nous voudrions voir s'instaurer le plus rapidement possible dans le pays.

« Veuillez agréer...

« *Signé :* Bekkaï. »

Je me réfère à mon télégramme précédent.

Texte de projet de réponse à la lettre du président Bekkaï.

« Monsieur le Président,

« Par lettre du 27 décembre, vous avez rappelé les principes généraux qui vous paraissent avoir emporté votre approbation et la mienne lors de la réunion du 21 décembre.

« Je suis heureux de constater que nous sommes, en effet, pleinement d'accord sur les points suivants :

« 1. Sa Majesté le Sultan est seul dépositaire du pouvoir législatif, le gouvernement marocain ayant l'initiative des projets de dahir.

« 2. Le Résident général dispose du droit de promulgation consacré par l'article 5, § 2 du traité de Fès ainsi que d'un droit de proposition fondé sur les articles 1 et 4 de ce traité.

« 3. En vue de mettre fin, pendant la période transitoire, au régime d'administration directe, la gestion des affaires publiques appartient désormais au gouvernement de Sa Majesté chérifienne.

« Le pouvoir réglementaire, précédemment dévolu au grand Vizir, sera délégué par Sa Majesté au président du Conseil et en tant que de besoin, aux ministres.

« 4. Le Résident général conserve son pouvoir général de contrôle.

« 5. Les directeurs français des administrations marocaines se limiteront désormais sous l'appellation de secrétaires généraux des ministres à l'exercice des fonctions de gestion, sous l'autorité des ministres, à l'exclusion de toutes fonctions de contrôle sur les actes des ministres.

« 6. Le secrétaire général du Protectorat perd ses attributions de gestion directe et, par suite, son pouvoir d'arbitrage entre les directeurs.

« L'agrément que j'ai donné, et que je confirme à ces dispositions ne doit pas m'empêcher de préciser d'autres principes qui, bien que déjà explicitement abordés dans la note résidentielle du 8 décembre et examinés au cours de la réunion du 21 décembre, ne sont pas traités dans votre lettre du 27 décembre.

« 7. Les articles 2, 5, 7 et 8 du traité de Fès [1] confèrent au gouvernement français, qui en a confié l'exercice au Résident général, des prérogatives particulières dans des domaines déterminés.

« *a.* Le Résident est le seul intermédiaire de Sa Majesté le Sultan auprès des représentants étrangers; dans le domaine des relations extérieures du Maroc; il est donc indispensable que le Résident conserve toutes ses prérogatives [2].

« *b.* Le Résident général est responsable de la défense extérieure comme de la sécurité intérieure du Maroc;

« *c.* Il est chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'Empire chérifien;

« *d.* Les [3] pouvoirs financiers sont concédés à la France par les articles 7 et 8 du traité.

« Dans la mesure où les affaires ressortissant à ces domaines exigent une intervention du législateur, le Résident général ne dispose que d'un droit de proposition, Sa Majesté le Sultan étant l'unique détenteur du

[1] Sur l'article 5, voir ci-dessus. D'après l'article 2, le gouvernement français pourrait procéder, après avoir prévenu le Makhzen, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et exercer toutes actions de police sur terre et dans les eaux marocaines. Aux termes de l'article 7, les gouvernements français et chérifien se réservaient de fixer d'un commun accord les bases d'une réorganisation financière qui, en respectant les droits conférés aux porteurs des titres d'emprunts publics marocains, permettrait de garantir les engagements du Trésor chérifien et de percevoir régulièrement les revenus de l'Empire. Par l'article 8, le Sultan, s'interdisait de contracter à l'avenir, directement ou non, aucun emprunt public ou privé et d'accorder, sous une forme quelconque, aucune concession sans l'autorisation du gouvernement français.

[2] Des modifications manuscrites portées au document (« il est donc indispensable que », entre crochets, donc supprimé; le Résident conserve *donc* toutes ses prérogatives) semblent émaner du Département.

[3] Modification manuscrite : des ?

pouvoir législatif; en revanche, le Résident assure la gestion des dites affaires [1] :

« — par des arrêtés résidentiels réglementaires ou individuels;

« — par la voie d'instructions directes aux services chargés de traiter ces questions.

« Il est donc indispensable que, pendant la période transitoire, la gestion de ces affaires continue d'être opérée sous l'autorité du Résident, ou des représentants qu'il délègue à cet effet [2].

« Dans tous les cas où il serait impossible de détacher matériellement le traitement de ces affaires de la gestion d'ensemble de services administratifs situés dans les départements ministériels, il convient qu'une liaison directe subsiste entre le Résident ou ses représentants et les fonctionnaires français qui en seront chargés.

« D'autre part, des négociations vont s'engager entre le gouvernement marocain et le gouvernement français. Elles vont porter notamment sur les garanties conventionnelles qui doivent être apportées aux intérêts et aux activités des ressortissants français résidant au Maroc. Il est indispensable que la répartition des compétences, pendant la période transitoire qui s'écoulera jusqu'à l'aboutissement de ces négociations n'en préjuge pas la conclusion. Ces considérations revêtent à mes yeux une importance déterminante dans les domaines suivants, notamment :

« — statut et gestion des fonctionnaires et agents français;

« — enseignement français des divers degrés;

« — direction des établissements de recherches scientifiques;

« — direction et tutelle des établissements publics ou semi-publics, intéressant les Français dans les domaines de la santé, de la protection familiale, de la prévoyance et de l'assistance.

« La gestion de ces affaires [3] intéressant directement les collectivités française et étrangère du Maroc doit être organisée de telle manière que l'autorité du Résident général (art. 5, questions intéressant les étrangers) puisse s'exercer en tenant compte du principe de coopération admis par vous-même comme par moi-même.

« Je demeure persuadé que des formules pratiques suffisamment souples pour ménager les principes que je viens d'exposer sans apporter aucun bouleversement dans le fonctionnement normal et efficace de l'administration, pourront être dégagées des entretiens que vos représentants et les miens continueront d'avoir sur ces problèmes. »

[1] Tout le passage compris entre « ne dispose que d'un droit de proposition » et « du pouvoir législatif; en revanche » a été l'objet de modifications manuscrites (émanant vraisemblablement du Département). On lit à la place : « (le Résident général) propose les textes nécessaires à Sa Majesté le Sultan, unique détenteur du pouvoir législatif, qui y appose son sceau. Le Résident général (assure la gestion) ».

[2] Note manuscrite portée en marge du paragraphe : *Supprimer. Cela affaiblit en impliquant qu'il puisse en être différemment après les conventions.*

[3] Modification manuscrite : *D'une façon générale, la gestion des affaires.*

2

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2 à 5 [1]. Urgent. Réservé. *Bonn, 2 janvier 1956, 18 h. 40.*

(Reçu : 19 h.)

Je partage l'avis de M. de Carbonnel sur la sincérité des efforts poursuivis, sur l'ordre du Chancelier, par MM. Strauss et Heck afin d'écarter M. Schneider des postes importants et de mettre au point, en Sarre, une formule de coopération entre les deux partis chrétiens. Je suis resté, ces jours-ci, en contact constant avec M. Globke qui m'a très fidèlement tenu au courant de l'activité de ses émissaires. De bonne heure ce matin encore, le secrétaire d'État, sur la base des informations d'hier soir, me disait son espoir de voir maintenu en place un gouvernement Welsch [2]. À défaut, il n'excluait pas un gouvernement minoritaire C.D.U./S.P.D. qui aurait joui du soutien bienveillant de la C.V.P.

M. Globke vient de me téléphoner pour m'expliquer sa déconvenue. « Nous avons été joués — m'a-t-il dit très ouvertement. La partie n'a d'ailleurs pas été menée honnêtement. De plus, la plupart de ces politiciens sarrois manquent totalement d'expérience politique ». Mon interlocuteur est persuadé que MM. Ney et Schneider se sont rencontrés, encore un fois, la nuit dernière et que, sentant que, de Bonn, on cherchait à les écarter, ils ont, passant sur leurs querelles passées, fait front commun.

Le secrétaire d'État pense que rien ne peut empêcher, maintenant, la répartition des portefeuilles annoncée par les agences. Il déplore que celui de l'Intérieur aille à un libéral-démocrate, mais juge important que celui de l'Économie échappe au parti de M. Schneider.

M. Globke n'a pas voulu faire de pronostics sur la suite des événements. Chez lui, comme sans doute chez M. Adenauer, c'est en ce moment, le dépit qui domine. Au moins autant que sur M. Schneider, ce mécontentement se reporte sur M. Ney qui, par son entêtement et sa résistance au Chancelier, a fait échouer une combinaison qui tendait à

[1] Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck sous les nos 1 à 4.

[2] À la suite des résultats du référendum du 23 octobre 1955, le gouvernement sarrois de J. Hoffmann avait démissionné et avait été remplacé par un gouvernement « intérimaire » présidé par M. Welsch. Après l'élection, le 18 décembre 1955, du nouveau Landtag sarrois, il semblait que le plus probable serait la constitution d'un gouvernement Ney, ce dernier étant le chef de l'Union chrétienne démocrate sarroise, pendant en Sarre du parti du chancelier Adenauer. Mais H. Schneider, principal responsable de la campagne contre le statut européen de la Sarre, songeait aussi au poste de ministre-président. Très hostile à la France et ayant d'ailleurs été membre, dans les années 1930, du parti national-socialiste, il sera élu le 2 janvier 1956 président du Landtag sarrois.

écarter du pouvoir les éléments extrémistes, à préparer la fusion des deux partis chrétiens et à asseoir l'autorité de M. Adenauer sur la C.D.U. sarroise.

3

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1/S.G.L. Secret. *Madrid, 3 janvier 1956.*

À la veille de l'entrevue que M. André Dubois doit avoir avec le général Garcia Valiño [1], il m'a paru intéressant de faire, à l'intention de notre Résident général au Maroc, une étude de la position de l'Espagne à l'égard du problème marocain.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, la copie de ce document. Selon les conclusions qui s'en dégagent, il est extrêmement difficile de trouver, tant sur le plan diplomatique que sur le plan politique, des éléments d'accord entre la France et l'Espagne. Il apparaît notamment que la mise en pratique de la formule d'indépendance dans l'interdépendance ne peut que provoquer l'hostilité déterminée du gouvernement de Madrid. Les inconvénients de cette situation sont évidents. Placés toutefois dans leur juste perspective, ils le cèdent de beaucoup en importance aux conséquences d'un désaccord éventuel entre la France et le Maroc.

La question se pose néanmoins de savoir si, connaissant le point de vue espagnol et ses motifs, il ne conviendrait pas, au fur et à mesure que se précisera la nature des liens qui uniront à l'avenir le Maroc et la France, d'en étudier les incidences sur la position de l'Espagne, soit en vue de ménager cette position dans la mesure du possible, soit de prévoir ses réactions et nous prémunir contre elles si nous estimons impossible de respecter ses intérêts.

De graves questions de fond et de forme se poseront à brève échéance à ce sujet.

ANNEXE

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT.

D. n° 342. Secret. *Madrid, 31 décembre 1955.*

La conversation que vous aurez dans quelques jours avec le général Garcia Valiño est attendue en Espagne avec un vif intérêt. Il est certain que le gouvernement de

[1] Sur cette entrevue, voir ci-après le n° 14.

Madrid en a fixé la date au 10 janvier afin de connaître les résultats de nos élections et d'apprécier les tendances politiques de la majorité de l'Assemblée tant à l'égard des rapports franco-espagnols que du problème marocain. D'autre part, cette entrevue aura lieu alors que les propositions de conversation par la voie diplomatique que le gouvernement espagnol avait faites, tant à Paris qu'à Madrid, à l'automne dernier et qui avaient été acceptées par la France n'ont pas reçu de suite par la volonté de l'Espagne. Enfin, le général Garcia Valiño est venu récemment à Madrid. Il a eu plusieurs entretiens avec le ministre des Affaires extérieures et il a participé à une conférence à laquelle assistaient notamment M. Martin Artajo, le ministre à Tanger et l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Il est donc certain que la position espagnole a été longuement étudiée et que cette rencontre, dans l'esprit de nos voisins, revêt une importance qui dépasse de beaucoup la simple reprise d'une tradition de courtoisie interrompue depuis plusieurs années. Aussi, ai-je pensé qu'il pourrait vous être utile de disposer d'une étude sur la position de l'Espagne à l'égard du problème marocain telle qu'elle m'apparaît, vue de Madrid. Vous trouverez, ci-dessous, les éléments principaux qu'il m'a paru intéressant de signaler à votre attention et qui constitueront en quelque sorte la toile de fond des pensées et des arrière-pensées de votre interlocuteur, le 10 janvier prochain.

*
**

Il convient tout d'abord de noter qu'il n'y a pas eu, au cours de ces dernières années, une politique espagnole constructive à l'égard du Maroc. L'Espagne a exploité les circonstances contre nous, supposant que quelle que fût leur issue, elle lui serait favorable. Elle s'est efforcée d'entraver nos efforts pour imposer le sultan Ben Arafa, afin d'accentuer la division des deux zones marocaines. Aurions-nous réussi, chacune d'entre elles se serait réclamée d'un sultan différent. Elle espérait en outre dans l'immédiat se constituer une clientèle au Maroc en achetant le calme dans sa zone par sa démagogie dans la nôtre et en même temps rehausser son prestige international vis-à-vis des pays du Proche-Orient, de l'ensemble des nations anticolonialistes, en particulier de ses « filles » d'Amérique du sud et, enfin et surtout, vis-à-vis de l'opinion américaine. Échouions-nous dans notre politique de force, elle supputait que nous serions suffisamment affaiblis et découragés pour être contraints de rechercher son appui au prix de concessions notables. Aussi sa surprise, sa déception et son inquiétude ont été manifestes devant le retour de Mohammed V et la perspective d'un accord entre les nationalistes marocains et les Français. Tous ses plans se trouvaient soudainement déjoués.

Le retournement de la situation à Rabat a ruiné ses desseins et a mis à jour cette absence de politique constructive. Du moment où il n'a plus été possible de définir la position de l'Espagne par son opposition à celle de la France, on a vu clairement qu'elle n'avait pas de doctrine sur les problèmes de l'Empire chérifien. Il convient de rappeler ici qu'il existe en Espagne une école de pensée qui préconise l'abandon pur et simple de la zone et un retrait sur les places de souveraineté. Ce point de vue, qui ne peut naturellement s'exprimer officiellement, est celui de certains hommes d'affaires qui estiment que le Maroc constitue en définitive une charge pour leur pays et aussi de certains diplomates ou hommes politiques qui, jugeant sans doute la partie mal engagée, pensent que leur gouvernement pourrait tirer un bénéfice moral et appréciable d'un geste spectaculaire de désintéressement. Il faut admettre que cet abandon aurait pour nous les conséquences les plus graves et nous devons être attentifs au fait que les porte-parole officiels du gouvernement de Madrid parlent sans restriction de l'indépendance future complète de l'Empire chérifien. Toutefois, la thèse de l'évacuation ne paraît pas, pour le moment, avoir retenu l'attention du général Franco. Elle est en tout cas vivement combattue par les militaires et par tous ceux qui voient dans la position africaine de l'Espagne un atout important dans le jeu politique et stratégique de leur pays. C'est là un aspect sur lequel je reviendrai un peu plus loin.

Aussi, l'absence de politique constructive ne signifie pas désintéressement de leur part. Cette attention de nos voisins s'est manifestée au cours de ces derniers mois sur le

plan diplomatique et sur le plan politique. Je voudrais maintenant en faire brièvement l'analyse.

Sur le plan diplomatique, l'Espagne, depuis la conférence d'Aix-les-Bains [1], multiplie les efforts pour s'insérer dans le dialogue franco-marocain. Ce fut d'abord la demande d'une conférence entre les deux puissances protectrices et les représentants des deux zones du pays protégé. Devant notre refus, Madrid s'efforça de faire admettre le principe d'une négociation secrète franco-espagnole préalable à tout contact franco-marocain. Auparavant, au cours de sa conversation avec le Sultan, le 11 novembre [2], le thème principal développé par le comte de Casa Rojas a consisté à exposer les raisons pour lesquelles il convenait que l'Espagne fût associée, sur un pied d'égalité, aux négociations qui vont s'ouvrir en vue de définir un nouveau statut de l'Empire chérifien. C'est bien là, en effet, le souci constant du gouvernement de Madrid. Depuis le 20 août 1953 jusqu'aux ultimes déclarations du général Franco et du général Garcia Valiño, ce gouvernement a toujours déclaré qu'il n'accepterait pas les décisions prises en dehors de lui. Il convient de noter que cette position ne vise pas seulement et peut-être pas essentiellement les intérêts de l'Espagne dans la zone d'influence, mais un souci plus large : celui de sa position diplomatique à l'égard du problème marocain.

Depuis trois ans, les articles officieux n'ont cessé de répéter que l'Espagne n'était pas sous-locataire au Maroc et qu'elle y avait des droits égaux à ceux de la France, que ces droits étaient antérieurs à 1912 [3] et avaient été reconnus dès 1904 [4]. Les actes de 1912 ont toujours été ressentis par nos voisins comme une humiliation. Pour eux, la situation présente offre une possibilité d'obtenir un succès diplomatique qui, les plaçant sur le même pied que la France, réparerait cette humiliation. Ce sont là des considérations qu'aucun régime ne peut négliger, mais un régime de dictature militaire moins qu'un autre. Par ailleurs, si l'Espagne obtenait de traiter de l'avenir du Maroc sur un pied d'égalité avec la France, elle n'y verrait pas seulement la réparation de ce qu'elle considère comme une injustice passée, elle se trouverait en quelque sorte pour l'avenir dans une position de « sociétaire à part entière »; la récente déclaration du général Garcia Valiño affirmant que les Marocains ont intérêt à ce que l'Espagne soit associée à l'évolution et au développement de leur pays [5] découle de cette préoccupation.

La position prise par l'Espagne sur le plan diplomatique correspond par conséquent à des intérêts précis de ce pays tant sur le plan de la politique marocaine que sur celui de la politique étrangère, et même de la politique intérieure. Mais nous devons constater que ces intérêts ne coïncident pas avec les nôtres.

J'arrive maintenant à l'examen de la position de l'Espagne à l'égard du problème de l'évolution politique du Maroc.

Après avoir encouragé les nationalistes pendant plus de deux ans, le général Franco vient, en fait, de condamner leur programme [6] en même temps que le général Garcia Valiño affirmait que les conditions sont remplies qui permettent un accord entre Rabat et Tétouan [7]. Il est certain que les deux hommes sont d'accord et se sont partagé les rôles. Le général Garcia Valiño a fait une opération tactique à courte échéance. Il a

(1) En août 1955 : voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 145.

(2) *D.D.F.*, 1955-II, n° 359.

(3) Allusion au traité franco-marocain du 30 mars 1912, qui établissait le protectorat de la France et au traité franco-espagnol du 27 novembre de la même année qui délimitait la zone espagnole.

(4) L'Angleterre et la France, lors des traités du 8 avril et du 3 octobre 1904, reconnaissaient les titres spéciaux de l'Espagne dans l'Empire chérifien.

(5) C'est ce qu'avait déclaré le 19 décembre à Madrid le Haut-Commissaire au journal de Tétouan *El Dia-En Nahar*.

(6) Le 30 novembre, devant des journalistes américains, le chef de l'État espagnol avait estimé que la France commettait une erreur en voulant introduire des méthodes démocratiques au Maroc, dont la population manquait d'unité. Le 15 décembre, devant le directeur de l'agence *Efe*, il réitérait sa condamnation de l'introduction dans l'Empire chérifien des « luttes intestines des partis politiques de type européen » : *D.D.F.*, 1955-II, n° 426 (note).

(7) Le 15 décembre, à Saragosse, lors d'une conférence de presse, le haut-commissaire espagnol annonçait sa prochaine entrevue avec le Résident général de France à Rabat : « Il croyait imminente une entente avec la France pour suivre, dans les deux zones, une politique parallèle » (*A.B.C.*).

voulu quelques semaines avant de vous rencontrer devenir pour vous un interlocuteur acceptable. Le général Franco, lui, fait de la haute politique et de la stratégie à longue échéance. Il est certain que le chef de l'État espagnol est sincèrement opposé à une réalisation trop rapide de l'indépendance du Maroc, qu'il sera toujours hostile à la démocratisation des institutions chérifiennes et que la réalisation d'une interdépendance entre la France et le Maroc ne peut que susciter chez lui la plus intime méfiance. En s'étant prononcé publiquement comme il l'a fait, il a pris une hypothèque sur un éventuel échec de notre politique et il a sans doute tenu, en pensant notamment à l'opinion américaine, à dégager sa responsabilité au cas où la réalisation du programme nationaliste amènerait au Maroc des troubles qui joueraient, en définitive, contre les intérêts politiques et stratégiques de l'Occident.

Mais personne ne songeant à donner au Maroc une indépendance totale et immédiate, il est probable qu'il n'y a pas de difficulté majeure à prévoir entre l'Espagne et nous sur ce point.

En ce qui concerne la démocratisation du régime, les Espagnols pourront aussi s'estimer satisfaits par des institutions qui auront l'approbation des Marocains, puisqu'il ne s'agit sans doute pas de transporter directement au Maroc les formes démocratiques adoptées par les pays les plus évolués de l'Europe occidentale.

En revanche, la réalisation de la notion d'interdépendance crée pour l'Espagne un problème très grave, rendu plus redoutable encore par les vues des Marocains concernant l'unification. L'Espagne craint avant tout que, à la faveur du nouvel accord, l'influence française ne recouvre et n'étouffe la sienne sur la totalité de l'Empire chérifien. L'influence de l'Espagne a reposé jusqu'à présent sur sa présence militaire et son contrôle politique. Le contrôle politique devant fatalement s'amenuiser avec les réformes, il est capital pour elle de maintenir sa présence militaire.

Mais ici encore, il nous faut noter que l'intérêt espagnol n'est pas seulement fonction de sa position dans la zone d'influence. C'est la position générale de ce pays dans les affaires du monde qui se trouve mise en cause. Sans remonter au testament d'Isabelle la Catholique qui prescrivait à ses successeurs de contrôler les deux rives du détroit, il est certain que l'Espagne, cherchant à grandir son rôle dans les affaires mondiales, a, pour principal atout, sa position géographique qui lui donne le contrôle de la communication entre l'Atlantique et la Méditerranée. On sait qu'elle vit dans la hantise de voir « l'étau » français se resserrer. La présence de ses troupes en zone marocaine est la condition nécessaire à la valorisation de sa position dans le cadre général de la politique occidentale dans lequel elle s'est insérée depuis la signature de son accord avec les États-Unis.

Sans préjuger la position des Marocains à l'égard de la présence de troupes françaises et espagnoles dans leur pays, nous pouvons en tout cas estimer que c'est là un point sur lequel nos intérêts ne sont pas en opposition. Mais lorsque l'on sort du domaine militaire, on voit que les positions de la France et de l'Espagne sont commandées par des facteurs différents. L'interdépendance entre la France et le Maroc résultera en partie de notre implantation humaine, culturelle et économique dans notre zone. Rien de comparable n'existe entre l'Espagne et le Nord de l'Empire. Pour l'avenir, la France dispose de ressources en capital et en techniciens qui feront défaut à l'Espagne. On a certainement noté à Madrid la place que M. Balafrej, lors du congrès de l'Istiqlal [1], a assigné à la langue française dans le développement culturel ultérieur de son pays et ses références aux apports français en techniciens et capital. Si pendant de longues années notre influence au Maroc s'est exercée principalement par des moyens politiques et militaires, nous avons depuis longtemps associé à ces moyens d'autres formes d'influence qui ne manqueront pas de devenir prépondérantes. Pour l'Espagne, au contraire, sa présence militaire est la condition *sine qua non* de son maintien. En d'autres termes, elle doit avant tout chercher à conserver les formes du passé et ne peut envisager sans appréhension de nous voir nous engager sur des chemins où elle éprouvera des difficultés à nous suivre.

*
**

[1] Sur ce congrès, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 408 (et note).

J'ai gardé aux considérations qui précèdent un caractère très général, car elles me semblent devoir constituer non seulement, comme je le disais plus haut, la toile de fond des pensées et arrière-pensées de votre interlocuteur, mais aussi les données principales de la position de l'Espagne à l'égard du problème marocain dans la phase nouvelle qui s'ouvre.

Mais le Département vous ayant prescrit de faire porter votre conversation sur le problème du Rif, je voudrais, en terminant, dire comment ce problème me paraît se présenter pour l'Espagne après trois mois de troubles.

La difficulté de la situation diplomatique et politique de l'Espagne à l'égard de la question marocaine découle de l'accord qui existe entre le gouvernement français, d'une part, le Sultan et le gouvernement marocain de l'autre sur les formules générales qui serviront de thèmes aux conversations qui vont s'engager. À l'égard de l'insurrection du Rif, la situation est un peu différente puisqu'il s'agit d'une rébellion qui bénéficie du patronage moral et au moins indirect d'Allal el Fassi sans que Balafrej, ni Si Bekkaï, ni le Sultan lui-même aient jugé possible ou opportun de la condamner nommément.

Aussi peut-on penser que si l'Espagne redoute bien l'extension éventuelle à sa zone de cette insurrection, ses craintes à une échéance plus ou moins lointaine n'excluent pas une certaine satisfaction dans l'immédiat.

Aussi longtemps en effet que les troubles sont confinés à la seule zone chérifienne, les facilités ou appuis que les insurgés trouvent dans la zone voisine constituent un bon moyen de pression sur nous. En même temps, l'Espagne conserve l'avantage de paraître en bons termes avec tous ses protégés alors que l'armée française est engagée contre les rebelles. Il est donc probable que le gouvernement de Madrid, escomptant peut-être que l'entrevue des prochains jours le lavera publiquement des accusations qui ont été portées contre lui, ne voudra pas aller jusqu'à se compromettre avec nous dans la répression, gardant ainsi une hypothèque qu'il ne consentira à lever que contre des avantages politiques touchant la nature même des liens qui existeront à l'avenir entre le Maroc et ses deux anciens protecteurs.

*
**

Telles sont les préoccupations qui me paraissent devoir peser sur les décisions que l'Espagne sera amenée à prendre dans les mois qui viennent. Force nous est de constater que nos intérêts sont loin d'être identiques aux siens, mais force nous est aussi d'admettre qu'une certaine entente entre Paris et Madrid est préférable à une politique d'hostilité et de surenchère. Nous ne pouvons écarter complètement l'hypothèse où l'Espagne, si elle suppose que le nouveau statut du Maroc jouera exclusivement au bénéfice diplomatique et politique de la France et impliquera sa propre éviction, se décide à des gestes de désespoir qui nous placeraient devant des choix difficiles.

Je suis convaincu qu'elle ne l'envisage pas pour le moment, que sa pensée en ce qui concerne l'avenir du Maroc est loin d'être arrêtée et qu'elle est à la recherche de toute information sur nos intentions à l'égard du problème de l'unification de l'Empire chérifien. Nous souvenant de l'expression employée par le général Garcia Valiño qui a suscité tant d'appréhension chez M. Balafrej [1], nous pouvons croire que l'Espagne tient pour le moment à la formule de « politiques parallèles » dans les deux zones et souhaite que nous nous rallions à cette solution qui lui laisserait sa liberté d'action, tout en la faisant bénéficier des bons rapports heureusement rétablis entre les Marocains et nous.

Ainsi, les circonstances occasionnelles viennent s'ajouter aux considérations politiques les plus générales pour souligner la non-identité des points de vues français et espagnols au moment où vous allez reprendre le contact avec le haut-commissaire à Tétouan.

Je croix devoir encore appeler votre attention sur un dernier point : celui de la publicité assez tapageuse qui a été donnée à la nouvelle de votre visite en zone

[1] Allusion à la « politique parallèle » à mener dans les deux zones (cf. note précédente).

espagnole aussitôt qu'elle a été confirmée. Il est difficile d'en déterminer la raison, mais le fait est que cette reprise d'une tradition de courtoisie a été présentée ici comme un acte chargé de signification politique. Les déclarations faites au même moment par le général Franco ne nous autorisent malheureusement pas à croire que l'Espagne aborde cet entretien avec le seul désir de rechercher un accord dont la base serait constituée par la politique que vous avez reçu mission de mettre en vigueur en plein accord avec le gouvernement français et le Sultan. Si l'Espagne qui s'est dérobée aux entretiens diplomatiques qui eussent permis la recherche d'un tel accord a donné le maximum de relief à une conversation dont le caractère même excluait le secret, c'est qu'elle en attend des résultats concrets qui sont sans doute liés à son prestige, son autorité et sa liberté de manœuvre vis-à-vis des nationalistes.

Quand bien même les instructions que vous a adressées le Département ne préciseraient pas, comme elles le font, les limites dans lesquelles doivent se tenir les échanges de vues, on voit combien le rétablissement d'une communauté de vues entre la France et l'Espagne en ce qui concerne le Maroc sera une tâche de longue haleine. À vrai dire, il sera nécessaire de rechercher, en toute bonne foi, le dénominateur commun des intérêts français, espagnols et marocains pour trouver la base d'une action constructive cohérente et utile dans l'avenir. Mais il est significatif du renversement des positions que ce soit le haut-commissaire d'Espagne qui, après avoir pendant deux ans savamment entretenu la méfiance, pour dire le moins, entre Rabat et Tétouan, exprime aujourd'hui la conviction que la confiance doit maintenant régner.

4

M. DE CARBONNEL, CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE DE FRANCE EN SARRE,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 19, 20 [1]. *Sarrebruck, 5 janvier 1956, 18 h. 30.*

(Reçu : 18 h. 40.)

MM. Ney et Schneider sont aujourd'hui à Bonn où ils assistent aux cérémonies qui marquent le quatre-vingtième anniversaire du Chancelier.

Le Dr Ney est officiellement invité en tant que président de la C.D.U. sarroise, tandis que le Dr Schneider, qui ne semble pas avoir reçu d'invitation, présentera ses vœux au Dr Adenauer en même temps que les présidents des Diètes des pays allemands.

La présence aujourd'hui à la Chancellerie fédérale des deux hommes politiques sarrois est pour le moins surprenante après les efforts qui ont été déployés ici, pendant toute la semaine passée, par les envoyés de la C.D.U. [2] pour les écarter l'un et l'autre du pouvoir.

Sans doute ne s'agit-il là que d'un geste de courtoisie. Il n'en constitue pas moins l'illustration, aux yeux des Allemands et de l'étranger, des liens politiques de plus en plus étroits qui unissent la Sarre à la République fédérale et qui, en se multipliant, feront considérer que le

[1] Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France à Bonn sous les n°s 10-11.
[2] MM. Strauss et Heck, envoyés en Sarre à la demande du chancelier Adenauer, pour essayer d'écarter le Dr Schneider de postes importants et de mettre sur pied la coopération des deux partis chrétiens-démocrates de la République fédérale et de la Sarre. Voir ci-dessus le n° 2.

rattachement politique du Territoire à l'Allemagne est d'ores et déjà acquis. La sincérité des émissaires de Bonn n'est pas en cause, mais la bonne manière faite aujourd'hui à MM. Ney et Schneider m'incline à penser que certains milieux fédéraux sont beaucoup moins soucieux qu'eux de favoriser la venue au pouvoir en Sarre de dirigeants modérés.

5

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 30 à 33. *Bonn, 5 janvier 1956, 18 h. 45.*

(Reçu : 18 h. 55.)

J'ai fait, ce matin, à M. von Brentano et à M. Hallstein les visites protocolaires d'usage [1].

Le ministre et le secrétaire d'État m'ont exprimé, l'un et l'autre, leur profonde conviction que rien d'important en Europe ne pouvait être accompli sans une entente sincère entre la France et l'Allemagne. Cette entente représentait un élément décisif pour l'avenir de notre continent. Pour aller au devant de toute question sur ce sujet, j'ai indiqué qu'au long d'une campagne électorale passionnée, rien, en France, de la part des formations nationales, ne me paraissait avoir porté atteinte aux possibilités d'accord entre les deux pays. M. von Brentano en a d'ailleurs convenu. J'ai ajouté, comme me l'a dit récemment M. von Maltzan, que quelques manifestations concrètes pourraient être fort utiles. Une prochaine convocation des commissions économique et culturelle franco-allemandes me paraissait souhaitable. Mes interlocuteurs en ont convenu et ont manifesté, M. von Brentano en termes plus chaleureux que M. Hallstein, leur foi en l'avenir d'une coopération européenne qui représente, en tout cas, pour le Chancelier, un article de foi indéracinable.

M. Hallstein m'a longuement interrogé sur les dirigeants et la diplomatie soviétiques. Au moment où l'on attend, ici, l'agrément pour M. Haas, proposé comme ambassadeur à Moscou, ce sujet retient toute l'attention de l'office des Affaires étrangères. Bien qu'il ait trouvé M. Zorine « d'un contact plus humain et partant plus dangereux » qu'il ne s'y attendait, le secrétaire d'État m'a exprimé la méfiance qu'il éprouve à l'égard de la politique soviétique qui, sous des dehors désormais plus accommodants, n'en poursuit pas moins ses buts immuables.

[1] M. Joxe, auparavant ambassadeur à Moscou, avait pris le 28 décembre 1955 ses nouvelles fonctions d'ambassadeur de France à Bonn.

Je présenterai le 7 janvier mes lettres de créance au président Heuss et serai reçu, le 9, par le Chancelier.

6

M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Hoppenot, Ambassadeur de France à Saigon.

T. nos 23 à 25. Priorité. Réservé. *Paris, 5 janvier 1956, 22 h.*

Il convient de profiter des dispositions de M. Diem pour prendre dès que possible les contacts préliminaires officieux que je proposais dans mon message [1] et auxquels il vient de donner son agrément. De même que le gouvernement vietnamien n'enverra pas à Paris de délégation, je n'envisage pas, de mon côté, d'envoyer qui que ce soit à Saigon. Au demeurant, la situation politique en France m'inciterait à penser que c'est peut-être à Paris — si du moins cette formule rencontrait l'agrément de nos interlocuteurs — que pourraient être pris par la voie diplomatique normale les contacts en question. Je m'en entretiendrai avec M. Khiem et vous pourriez sur ce point interroger avec prudence MM. Diem et Chau. Si telle était la conclusion, il va de soi que vous seriez régulièrement informé du détail des entretiens.

En ce qui concerne d'autre part mon voyage, il paraît difficile, eu égard aux problèmes posés par la constitution du prochain gouvernement, que je puisse me rendre en Indochine avant les fêtes du Tet. M. Diem devrait donc être dès maintenant informé qu'en toute hypothèse, il me serait impossible d'arriver à Saigon avant le 14 février. Il comprendra, j'en suis persuadé, les raisons qui dictent cette décision. Mon intention est, en l'en informant, de lui permettre, puisque aussi bien il a de son côté des préoccupations de « calendrier », de savoir d'ores et déjà à quoi s'en tenir à ce sujet.

[1] Par télégramme nos 631 à 637, du 27 décembre 1955, non reproduit, était transmis à Saigon un message du président Pinay, destiné à M. Ngo Dinh Diem, par lequel le ministre français faisait part de son intention de se rendre dans la capitale du Sud-Vietnam « pour dissiper certains malentendus et définir avec Votre Excellence les rapports nouveaux entre la France et le Vietnam ». Ce voyage avait été primitivement prévu pour le début de décembre, mais remis en raison de la situation politique. Le Ministre souhaitait que, « dès les premiers jours de 1956, d'une façon officieuse et qui ne saurait en rien être considérée comme le début des négociations à engager dans les différents domaines, des contacts (fussent) pris à Paris pour que (fussent) connues de part et d'autre les questions qui constituer(aient) la base des pourparlers ». Il s'agissait là d'une préparation aux conversations qui s'ouvriraient à l'arrivée de M. Pinay à Saigon.

7

M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Carbonnel, Chef de la Mission diplomatique de France en Sarre.

T. nos 14 à 18 [1]. Priorité. *Paris, 7 janvier 1956, 14 h. 55.*

Veuillez remettre au président Welsch l'aide-mémoire ci-dessous dont vous donnerez une copie à M. Ney lors de la visite officielle que vous serez prochainement amené à lui rendre.

« Les résultats du référendum du 23 octobre ont créé en Sarre une situation nouvelle qui, ainsi que le reconnaît le communiqué publié à Rhoendorf le 13 novembre 1955 [2], doit être examinée en commun par le gouvernement français et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

« Depuis les événements dont il s'agit, et depuis les élections du 18 décembre en Sarre [3], les deux gouvernements se sont évertués à établir, aussi bien en Sarre qu'en Allemagne et en France, un climat de détente et de confiance, préliminaire indispensable à l'ouverture des conversations.

« Le gouvernement français est toutefois obligé de constater que tous les efforts qu'il a accomplis dans la voie de l'apaisement ne paraissent avoir eu d'autre effet que d'encourager et de multiplier à Sarrebruck les initiatives et les prises de position extrémistes.

« Il suffit de citer à titre d'exemples, pris parmi bien d'autres, l'annonce de l'organisation d'un référendum sur Völklingen [4], la publication de nouvelles erronées et tendancieuses concernant une suppression des droits à l'importation en Allemagne des produits sarrois et la publication dans la presse sarroise d'articles et de dessins injurieux pour la France ou ses représentants en Sarre.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Bonn (nos 54-58), Londres (nos 163-167) et Washington (nos 186-190).

(2) Sur les entretiens de Rhoendorf, voir *D.D.F.*, 1955-II, no 363 (note).

(3) Les élections du 18 décembre 1955 au nouveau Landtag sarrois avaient donné 25,4 % des voix au parti « chrétien-démocrate » du Dr Ney, 24,2 % au parti « libéral » de H. Schneider, et 21,8 % au parti « populiste » de l'ancien ministre-président J. Hoffmann.

(4) Annoncé par télégramme no 10 de Sarrebruck, non reproduit. Par télégramme nos 6-7 du 5 janvier, le Ministre demandait au représentant diplomatique de France à Sarrebruck de faire remarquer au président Welsch que ce référendum était dénué de sens et d'effet juridique, la cession de l'entreprise Röchling, affaire privée, étant librement négociée entre les gouvernements français et allemand d'une part, la famille Röchling d'autre part, et l'administration de l'entreprise ayant fait l'objet d'un accord gouvernemental franco-allemand.

« Le gouvernement français se voit dans la nécessité de mettre en garde le gouvernement sarrois contre la répétition dans l'avenir de semblables gestes.

« Il doit notamment rappeler qu'au cas où le gouvernement sarrois prendrait sur lui de porter atteinte soit à la situation actuelle en Sarre, soit aux actes internationaux, soit aux conventions qui sont en vigueur entre la Sarre et la France, le gouvernement français ne pourrait que se considérer comme dégagé des obligations résultant de ces conventions et en droit de revenir au régime antérieur dans l'attente du traité de paix.

« En tout état de cause, la poursuite des campagnes d'excitation ne saurait avoir pour première conséquence, en créant un climat de tension et de méfiance, que de retarder l'ouverture des négociations prévues au sujet de la Sarre entre le gouvernement français et le gouvernement de la République fédérale. »

8

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 49 à 56. Très urgent. Réservé. *Rabat, 8 janvier 1956, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme n° 8 [1].

Après avoir été modifiée dans le sens indiqué par Votre Excellence, notre réponse à la lettre de Si Bekkaï a été remise à son destinataire à l'issue d'une réunion restreinte qui s'est tenue à la Résidence, et où le président du Conseil était accompagné de deux des ministres d'État.

Les échanges de vues auxquels il a été procédé sur l'exercice des attributions respectives de la Résidence et du gouvernement marocain durant la période transitoire se sont déroulés dans une atmosphère cordiale et empreinte d'un esprit certain de coopération. Manifestement, nos interlocuteurs partagent désormais le souci qui leur a été souvent exprimé du côté français d'assurer sans autre délai le fonctionnement de l'administration et d'éviter des discussions trop théoriques sur les questions de principe pour examiner davantage les problèmes sous leur aspect concret.

Les contacts vont être poursuivis entre le Délégué et les ministres d'État afin de définir les domaines qui continueront à relever de notre compétence. En l'espèce, les points essentiels dont l'étude présente un

[1] Ce télégramme transmettait vraisemblablement les corrections apportées par le Département au projet de réponse à adresser au Premier ministre marocain : voir ci-dessus le n° 1 (et notes).

caractère particulier d'urgence concernent les pouvoirs financiers, l'enseignement français, la gestion du personnel, l'ensemble des questions intéressant la défense et la nouvelle organisation du secrétariat général de la Résidence.

Les conclusions de ces travaux, qui seront soumises à l'approbation de Votre Excellence, permettront l'établissement d'un texte fixant les attributions respectives de la Résidence et des ministères marocains pendant la période de transition. Si Bekkaï souhaite pouvoir présenter ce texte au Souverain à l'occasion de la prochaine séance du Conseil des ministres qui est prévue pour le 15 janvier.

Le climat de confiance réciproque tend manifestement à s'affirmer. Au fur et à mesure de nos rencontres, les dirigeants marocains se sont assez rapidement dépouillés des complexes de réserve, voire de suspicion qui au début pesaient sur leur comportement; entraînés par l'exemple du Sultan et du prince Moulay Hassan qui multiplient, en termes souvent émouvants, les déclarations d'amitié à l'égard de la France et des Français, les membres du gouvernement n'hésitent plus à affirmer publiquement leur désir de coopération; seuls, les représentants du P.D.I., jaloux de l'autorité croissante de l'Istiqlal, gardent une certaine tendance à la surenchère démagogique. Encore convient-il de signaler que, présentant à mes côtés le budget provisoire aux délégués du Conseil du gouvernement dans une réunion amicale, le ministre des Finances [1] a tenu à lancer un vibrant appel à cet esprit de collaboration franco-marocaine, appel qui a profondément remué les bureaux des trois collèges.

Mais d'une manière générale, la situation incline à devenir normale. Ces derniers jours, les actes de terrorisme ont été rares et isolés. Le boycott des produits français, du tabac, a pratiquement cessé. Le Souverain, qui m'a reçu hier en audience privée, se félicite de cette évolution et m'a exprimé son optimisme.

Reste la continuation des guérillas dans le Rif. J'ai adressé au Département un rapide exposé de la situation militaire (mon télégramme n°s 39 à 48) [2]. Celle-ci demeure préoccupante; cependant, des signes de lassitude apparaissent au sein des tribus dissidentes qui ont émigré en zone espagnole. Des émissaires viennent se renseigner sur les conditions d'un retour. Le Palais, le gouvernement et la Résidence sont d'accord pour que les repentants soient accueillis le plus libéralement possible. Une procédure a été prévue à cet effet qui coordonne l'action de l'amel et du chef de territoire. Si elle donne des résultats, il est permis d'en espérer également une influence favorable sur le moral de nos unités de tirailleurs et des goums.

L'agitation qui, d'après nos renseignements, couve dans la zone voisine n'est sans doute pas étrangère à l'apparition de ces indices nouveaux. Les autorités espagnoles semblent anxieuses de refouler une partie des dissidents pour arrêter le recrutement des rebelles dont elles

(1) M. Benjelloun.
(2) Du 8 janvier, ci-après reproduit sous le n° 9.

peuvent redouter qu'ils ne tournent leurs armes contre elles. On me dit que l'amertume et le ressentiment grandissent en territoire khalifien. Je suis porté à le croire, si j'en juge par les sentiments qui s'expriment sans fard à l'égard de l'Espagne chez nos interlocuteurs marocains.

C'est une indication qui n'est pas sans valeur à la veille de la rencontre du Palafito [1].

9

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 39 à 48. Urgent. Très secret. Réservé. *Rabat, 8 janvier 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 50.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 4232 [2] et 4260 [3].

La situation militaire sur le front nord et dans les Beni Snassen se présente de la manière suivante :

1. *Activité des bandes armées.*

Un calme relatif a régné jusqu'à la fin du mois de décembre. Pendant cette période, les bandes armées se sont manifestées par quelques embuscades et harcèlements de postes.

a. Le 29 décembre, un mouvement de dissidence a éclaté dans la région de Marnissa. L'excellente tenue du goum de Beni Oulid et la réaction immédiate de nos forces mobiles ont permis de reprendre la situation en main. Le 1er janvier, les rebelles ont enlevé deux postes de mokhazenis situés plus à l'ouest. Ces postes ont été aussitôt réoccupés. Une menace se précise en ce moment même du côté de Téroual, plus à l'ouest encore.

b. À l'est, on peut estimer à 2.000 hommes l'effectif des bandes entre Beni Oulid et Saka. Ces bandes disposent d'un armement automatique en quantité suffisante. Une zone d'insécurité se développe dans les Beni Snassen et s'étend jusqu'aux environs de Taourirt. Enfin, des rebelles sont signalés entre Saka et la Moulouya.

(1) Sur la rencontre franco-hispanique du Palafito, voir ci-après le n° 14.

(2) Par télégramme nos 4232-4243 du 13 décembre, non reproduit, le Résident général dressait un état au 5 décembre des moyens armés des rebelles et indiquait dans quelle mesure ils recevaient le soutien de l'Espagne. Les renseignements obtenus montraient que les autorités de la zone espagnole avaient non seulement laissé faire, mais aidé les rebelles dans la préparation de l'insurrection. Pour M. Dubois cependant, « quels que soient les torts de l'Espagne, nous aurions davantage à gagner par sa coopération dans l'avenir (forts que nous sommes de l'appui du Souverain et du gouvernement marocain) que par des représentations qui risquent, vu l'expérience passée, de rester stériles ».

(3) Par télégramme nos 4260-4267, du 15 décembre, non reproduit, le Résident général dressait un état de la situation dans le Rif depuis le 5 décembre, indiquait que les autorités espagnoles avaient le souci de ne pas donner prise à d'éventuelles représentations et souhaitait une coopération franco-hispanique face au trafic d'armes au Maroc.

L'effectif total des bandes sur l'ensemble de notre territoire est de l'ordre de 2.500 hommes. En zone espagnole, 5.000 recrues auraient été recensées par l'organisation de Nador, qui semble éprouver des difficultés pour mettre en place l'armement correspondant.

2. *Extension de la dissidence.*

La recrudescence des activités rebelles en fin d'année revêt un caractère essentiellement politique; dans un but de propagande et d'action psychologique, des troubles sont fomentés à leurs frais au sein des tribus de la zone frontalière. Cette manœuvre peut se renouveler au gré des circonstances et sans grands risques pour les bandes rebelles elles-mêmes.

Pendant ce temps, un plan beaucoup plus audacieux est mis en œuvre avec pour objectif final la rupture des communications entre le Maroc occidental et l'oriental. En effet, les renseignements reçus montrent que les nationalistes extrémistes de tendance Allal el Fassi portent leur effort d'organisation sur les régions nord et nord-est de Taza, tandis que des infiltrations profondes se poursuivent dans les massifs du Tazzeka et des Beni Ouarrain.

3. *Moral des troupes.*

La relève du front nord des derniers bataillons de tirailleurs a été effectuée; au départ de Taza, 66 tirailleurs du 4e R.T.M. ne se sont pas présentés sur les rangs. En outre, du 1er au 31 décembre, 50 militaires marocains de l'armée régulière ont déserté en emportant 56 armes dont 3 fusils-mitrailleurs.

Le mouvement de désertion dans les goums amorcé en décembre s'est encore aggravé. Cette semaine, 15 désertions ont été signalées, dans quatre unités différentes. D'autre part, l'enlèvement par les rebelles de plusieurs postes de mokhazenis dans des conditions insolites révèle l'instabilité des formations auxiliaires.

Le cas du 41e goum illustre la crise que traversent les unités marocaines. La garnison de Rhafsai ayant refusé de participer aux opérations et même d'assurer la défense du poste, l'intervention de l'amel et son appel au loyalisme à l'égard du gouvernement marocain n'ont rien changé à la détermination des goumiers qui ont du être licenciés le 5 janvier [1].

4. *Forme des opérations.*

La défaillance des bataillons de tirailleurs laisse aux formations métropolitaines la lourde charge de poursuivre la lutte dans des conditions très dures. L'adaptation des unités de l'infanterie au terrain et aux méthodes de combat d'un adversaire insaisissable est en bonne voie, comme en témoignent les opérations de Beni Oulid et Tahar Souk. Des tribus sur le point de passer en dissidence sont rentrées dans l'ordre. Ce résultat tangible est dû à la rapidité d'intervention des groupes mobiles et à l'allant montré par nos jeunes soldats.

[1] Le général Bourgund, commandant supérieur des troupes au Maroc, venait d'être convoqué à Paris par son ministre. Le Résident général lui avait demandé de suggérer la présentation au Sultan des troupes marocaines, afin de dissiper les inquiétudes de ces dernières, qui se croyaient en marge de la communauté marocaine (télégramme de Rabat, nos 7-8, du 3 janvier, non reproduit).

Les mesures prescrites par le général commandant supérieur des troupes du Maroc visent à intensifier la contre-guérilla de façon à accrocher les bandes et les forcer au combat.

Conclusion.

Dans la phase actuelle du conflit, l'adversaire tient nos troupes en haleine par le jeu d'une dissidence qu'il s'efforce d'étendre et de renouveler. Cette couverture lui permet de pousser très loin son emprise sur les populations et de préparer en secret le soutien matériel et moral d'importantes opérations.

Il faut donc s'attendre dès le mois de mars à des troubles sérieux de part et d'autre de Taza; une action combinée des rebelles de la région de Tlemcen et des bandes des Beni Snassen est aussi à redouter. Enfin, certains indices conduisent à penser que de nouveaux foyers de rebellion pourraient apparaître, aussi bien dans le Moyen-Atlas que dans le Tafilalet et dans le Souss.

Les amels des régions de Rabat, Meknès, Fès, Taza, Oujda entreprendront dès lundi une tournée dans les unités marocaines auxquelles ils porteront les mots d'ordre du gouvernement. Ils déposeront un rapport d'ensemble en fin de semaine entre les mains du ministre de l'Intérieur.

10

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 64 à 69. Réservé. *Bonn, 9 janvier 1956, 22 h.*

(Reçu : 22 h. 10.)

Le chancelier Adenauer m'a reçu ce matin.

La robustesse de mon interlocuteur ne paraissait nullement atteinte par les manifestations continues qu'a provoquées, ces jours-ci, la célébration de son quatre-vingtième anniversaire.

Trois préoccupations essentielles ont dominé ses propos. Le Chancelier a voulu d'abord marquer combien il entendait poursuivre la méthode d'explication franche et directe qu'il avait continuellement adoptée, envers la France, avec le concours de mon prédécesseur, en tendant toujours vers un objectif final, celui de l'organisation de l'Europe.

Au moment même où il établissait des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S, il a tenu à souligner, ensuite, qu'il attachait du prix à recevoir les avis de Français ayant l'expérience directe de l'U.R.S.S. pour l'aider dans ses jugements.

Il m'a enfin et surtout exprimé, sans ambages, ses inquiétudes devant la situation politique en France. Pour lui, notre dernière consultation

électorale [1] révèle trop de signes comparables à ceux qu'il a connus dans l'Allemagne de 1933 : même origine sociale dans les mécontents français que dans le national-socialisme, mêmes méthodes : « Chez nous, me dit-il, les *Saalschutzer* sont devenus les S.S. ». Il recommandait aux hommes d'État français, défenseurs du régime parlementaire, de se pencher sur cette histoire, et de se référer, également, à la constitution du *Bund* qui prévoit le vote de défiance constructif, obligeant les parlementaires qui veulent mettre le gouvernement en minorité à établir un programme et à désigner préalablement un successeur.

J'ai fait remarquer au Chancelier que le syndicat des mécontents se regroupait en France sous des formes diverses, selon les temps, qu'il était cette fois-ci particulièrement mis en lumière, mais que la masse de l'électorat français, rallié aux partis nationaux traditionnels, avait cependant peu varié. Les différences profondes qui existent entre la situation économique et morale de l'Allemagne, en 1933, et celle de la France actuelle, me donnaient la conviction que l'attaque contre le régime ne ferait pas tache d'huile, que le système parlementaire trouverait dans la Constitution et dans ses règlements intérieurs le moyen de résister. Au demeurant, le premier geste de M. Poujade avait consisté à déclarer, ces jours-ci, qu'il ne s'attaquait pas aux institutions.

Pour établir immédiatement mes contacts avec lui sur les principes qu'il avait définis précédemment, j'ai indiqué, de mon côté, au Chancelier, combien nous avions regretté d'être contraints à adresser au gouvernement sarrois la note sévère dont je faisais remettre copie au ministère des Affaires étrangères [2]. Les fausses nouvelles concernant la modification du régime douanier, la perspective d'un référendum pour les entreprises Röchling, nous avaient inquiétés. « De même, ajoutais-je, l'attitude prise par M. Schneider, lors de son tout récent voyage à Bonn » [3]. Le Chancelier ne releva pas cette dernière allusion, mais il m'assura qu'il partageait nos préoccupations et que je pouvais être sûr de toujours trouver en lui un homme résolu à régler le problème « avec le concours de certains Sarrois », au mieux des intérêts des deux pays et de leur entente.

[1] Les élections à l'Assemblée nationale eurent lieu le 2 janvier 1956.
[2] Note ci-dessus reproduite sous le n° 7.
[3] Pour assister aux cérémonies marquant le quatre-vingtième anniversaire du Chancelier : voir ci-dessus le n° 4.

11

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 83 à 85 [1]. Réservé. *Bonn, 10 janvier 1956, 21 h. 30.*

(*Reçu* : 21 h. 54.)

Au cours de la réception où le président Heuss recevait, ce matin, les vœux du corps diplomatique, M. Hallstein a cru devoir me signaler qu'il comprenait nos positions sur les affaires sarroises, mais qu'il convenait peut-être de faire attention à la sensibilité des personnes en cause. Il l'a fait en des termes discrets, sans doute, mais qui témoignaient, cependant, de quelque lassitude, à la suite de nos récentes interventions. La position de fond du gouvernement fédéral, a-t-il précisé, n'a pas varié, mais, d'une part, ses moyens d'action sur le gouvernement sarrois ne sont pas illimités, en particulier sur M. Ney; d'autre part, il ne serait pas équitable que toutes les responsabilités aient l'air de retomber sur M. Welsch, « qui a fait tout ce qu'il pouvait ».

Comme l'avait déjà fait hier M. Grewe, auprès du ministre conseiller de cette ambassade (mon télégramme nos 70 à 76 du 9 janvier) [2], M. Hallstein a suggéré que les négociations relatives à la Sarre commencent dès la formation du gouvernement français et qu'il avait d'ailleurs l'intention de me parler, prochainement, de la question d'une façon plus précise.

J'ai répondu que pour mettre fin à certaines manœuvres, nous nous étions simplement adressés à l'autorité en place. J'ai profité de cet entretien pour évoquer, devant M. Hallstein, les pourparlers germano-sarrois relatifs au problème économique, qui se sont tenus, hier, à Bad-Duerkheim (cf. mon télégramme nos 86 à 88) [3], entre le ministre fédéral des Transports et le vice-président de la Chambre de commerce de Sarrebruck.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck sous les nos 83 à 85.

[2] Non reproduit. Il y était dit que communication avait été faite au gouvernement fédéral de l'aide-mémoire de protestation adressé à Sarrebruck (voir ci-dessus le n° 7). Le gouvernement fédéral déclarait regretter les manifestations sarroises, partager les inquiétudes françaises, et recommandait aux Sarrois la modération. Pour toutes ces raisons, il estimait nécessaire que les négociations franco-allemandes sur la Sarre s'ouvrissent sans tarder.

[3] Du 10 janvier, non reproduit. Les interlocuteurs allemands et sarrois avaient envisagé la création d'un organisme chargé d'améliorer les moyens de transport unissant la Sarre à la République fédérale. L'ambassadeur de France à Bonn notait « une analogie frappante » entre le programme présenté par le ministre fédéral des Transports et les propositions faites deux jours auparavant à Dusseldorf par le président du Landtag sarrois Schneider.

M. Hallstein m'a répondu qu'il ne s'agissait que de conversations menées à un échelon qui n'avait pas pouvoir de décision.

12

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 69 à 71. Très urgent. Réservé. *Rabat, 10 janvier 1956.*

(*Reçu :* même jour.)

Le Sultan a reçu hier après-midi les délégués des trois collèges français du gouvernement que je lui ai présentés. Il m'avait paru utile de ménager cette audience qui, dans mon esprit, était destinée à assainir l'atmosphère des rapports entre le Palais et les représentants qualifiés de la colonie française et à consolider les bases d'une nouvelle coopération. M. Aucouturier et M. de Peretti, celui-ci plus volontiers que celui-là, avaient accepté le principe de l'entrevue.

Cette dernière n'a peut-être pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Le Sultan, sans doute conseillé par des éléments de son entourage plus particulièrement en contact avec des milieux français trop partiaux, a, contrairement à son habitude, lu une déclaration préparée. Dans cette déclaration, dont le ton général est assez réservé, le Souverain a rappelé les erreurs commises par ceux des Français du Maroc qui ont cru possible de s'opposer à une évolution inéluctable du pays vers l'indépendance. Il a sans doute parlé de l'amitié franco-marocaine, mais sans mentionner expressément la notion d'interdépendance. Il a reconnu la nécessité d'assurer aux Français des garanties légales pour leurs droits, leurs intérêts, leurs libertés, mais sans pour autant leur promettre le bénéfice d'un statut privilégié.

J'ajoute cependant que, la déclaration lue et traduite, le Sultan a exprimé en termes cordiaux son désir de voir les Français considérer le Maroc comme leur seconde patrie et participer largement à la prospérité qu'ils avaient si efficacement contribué à créer.

Il n'en reste pas moins qu'après les propos confiants tenus par M. Benjelloun [1], la déclaration du Sultan a visiblement déçu nos compatriotes et je me propose d'appeler sur ce point l'attention du Palais.

J'adresse au Département sous le numéro suivant la traduction de l'allocution [2].

(1) Voir ci-dessus le n° 8.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire le télégramme n° 72. L'allocution du Sultan énumérait les questions qui feraient l'objet de négociations : l'indépendance du Maroc; la définition des nouveaux rapports entre la France et le Maroc indépendant; le statut des Français résidant au Maroc, dont les garanties les concernant ne devaient pas porter atteinte à la souveraineté nationale. Le terme d'interdépendance n'était pas prononcé.

13

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 76 à 81 [1]. Réservé. *Washington, 10 janvier 1956, 16 h.*

(*Reçu :* le 11, 22 h. 10.)

Je me réfère à votre n° 221 à 226 [2].

L'un de mes collaborateurs a repris contact le 10 janvier avec M. Francis Russell [3] et lui a marqué, conformément à vos instructions, l'intérêt que nous attachions aux formules envisagées par le département d'État pour un éventuel règlement du conflit israélo-arabe. Il a indiqué que nous étions disposés, afin de contribuer à ce règlement si souhaitable, à effectuer le moment venu certaines démarches ou tout au moins certains sondages auprès des gouvernements israélien et égyptien.

M. Francis Russell a marqué de suite sa pleine approbation. Il a reconnu qu'une action diplomatique française pourrait être utile et fructueuse. Il estime cependant qu'il serait imprudent, lorsque viendrait à être abordée la question du Néguev [4], de suggérer aux Égyptiens comme aux Israéliens des formules trop précises du type de celle des triangles qu'il a lui-même imaginée. Une trop grande insistance sur ce point pourrait être considérée par l'une ou l'autre partie comme une tentative des puissances occidentales de leur dicter une solution.

Par contre, toute démarche faite au Caire comme à Tel Aviv en vue de marquer l'intérêt que le gouvernement français attache à un règlement territorial rencontrerait le plein appui de Washington.

Pour sa part, le département d'État s'efforce de faire comprendre aux Israéliens que sur la seule question vraiment cruciale, celle du Néguev, il leur faut consentir quelques concessions territoriales minimes. Aux Égyptiens, il voudrait marquer que les puissances occidentales tiennent compte de leur désir de rétablir un lien territorial entre

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres sous les nos 35 à 40.

(2) Du 7 janvier, non reproduit. Le télégramme se référait à un entretien de l'ambassadeur avec M. Francis Russell et annonçait la remise à Londres et à Washington d'un aide-mémoire exposant les vues françaises sur le Moyen-Orient. Le Département retenait avec un intérêt particulier l'idée lancée par le secrétaire d'État américain de créer un couloir à travers le Néguev sous forme de deux triangles réunis par le sommet et demandait à être informé du développement de cette initiative afin de pouvoir l'appuyer. A son avis, aucune détente réelle ne pourrait être atteinte tant que serait poursuivi le projet d'extension du pacte de Bagdad, considéré par l'Égypte comme une menace et aucune entreprise de réconciliation entre Israël et l'Egypte ne pourrait être menée à bonne fin avant que l'affaire d'Assouan ne soit réglée.

(3) Sur l'entretien qu'avait eu le 27 décembre l'ambassadeur de France à Washington et M. Francis Russell, voir *D.D.F.,* 1955, II, n° 444.

(4) Sur cette question, voir *ibidem*, le n° 434.

les diverses parties du monde arabe, mais sans cession totale d'une région désertique dont ils n'ont aucun besoin. Dans les conversations qui vont s'ouvrir demain entre MM. Allen et Russell d'une part et M. Shuckburgh d'autre part, le département d'État s'en tiendra à cette ligne générale.

Confirmant les propos que m'a tenu l'ambassadeur d'Israël (mon télégramme nos 43 à 46)[1], M. Russell a reconnu que la solution des triangles avait été exposée par M. Dulles à M. Sharett[2] à titre d'exemple d'une solution possible. Aucune conversation aussi précise n'avait, par contre, eu lieu avec les Égyptiens ni à Washington ni au Caire. Le dernier entretien de substance est celui que M. Dulles a eu avec M. Fawzi à son retour de la conférence de San Francisco, dans le courant de l'été dernier. Le secrétaire d'État s'était borné alors à marquer au ministre des Affaires étrangères d'Égypte la nécessité d'un règlement sans chercher à en préciser les bases. L'occasion ne s'était point représentée depuis lors. Mais la possibilité d'une nouvelle approche devait être examinée ces jours-ci à Washington avec M. Byroade qui venait d'arriver au Caire.

14

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 80 à 98. Priorité absolue. *Rabat, 11 janvier 1956, 17 h. 50.*
Réservé.

(Reçu : 19 h. 15.)

Avec prière de communiquer à AmbaFrance-Madrid et Fransulat-Tétouan.

L'accueil que m'a fait le haut-commissaire espagnol a été empreint d'une certaine solennité mêlée de simplicité[3]. Le général Garcia Va-

[1] Du 6 janvier, non reproduit. Ce télégramme rapportait la visite faite la veille par l'ambassadeur d'Israël à son collègue français, alors qu'il sortait de chez M. Allen qu'il était allé entretenir des demandes d'armes de son gouvernement. Le diplomate israélien avait fait allusion à l'insistance américaine extrêmement vive pour un règlement entre Arabes et Israël. Il avait réaffirmé l'intransigeance de son pays au sujet des frontières; Jérusalem ne pouvait accepter davantage au sujet du Néguev que des obligations du libre transit. Enfin, il avait exprimé l'anxiété de son gouvernement en présence de livraisons tchèques d'armes à l'Égypte. L'ambassadeur de France lui avait indiqué que toute décision était suspendue jusqu'à la fin des délibérations du Conseil de sécurité et qu'ensuite une entente aurait sans doute lieu pour donner satisfaction partielle aux demandes israéliennes.

[2] Sans doute lors du voyage aux États-Unis du ministre israélien. Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 407, 425.

[3] C'est le 10 janvier que le Résident général de France se rendit, comme il avait été prévu quelques semaines plus tôt, en zone espagnole pour rencontrer le général Valiño au Palafito, près de la frontière. Pour Rabat, les autorités espagnoles étaient de plus en plus préoccupées de l'évolution qui se manifestait dans leur zone, où sévissaient des troubles (grèves à Melilla etc.) : télégramme de Rabat nos 17-19 du 5 janvier, non reproduit.

liño, entouré de son état-major civil et militaire, m'a reçu à l'entrée du Palafito pavoisé aux couleurs françaises et espagnoles, sur le front d'une compagnie du Tercio, aux sons des hymnes nationaux.

Après échange de salutations, le Haut-Commissaire et moi-même avons eu un entretien en tête-à-tête d'une dizaine de minutes, puis la conversation officielle s'est engagée en présence des deux ministres délégués et de deux interprètes. Elle a duré près de deux heures. Visiblement sur la réserve au début, le général Valiño s'est peu à peu détendu, l'ambiance est devenue nettement cordiale et confiante. Cette atmosphère favorable s'est encore affirmée durant le déjeuner qui a suivi et dans les propos tenus au moment du café. Arrivé au Palafito à midi (heure de la zone espagnole), j'en suis reparti à 18 heures pour Rabat.

Je donne ci-dessous la substance des entretiens :

1° J'ai exprimé à mon interlocuteur la satisfaction que j'éprouvais de la reprise des rapports de courtoisie entre Rabat et Tétouan et marqué mon espoir de voir se rétablir, d'une manière générale, les relations de bon voisinage entre les deux zones, et notamment l'assistance réciproque des autorités locales, telle qu'elle est prévue par la convention du 10 juillet 1926 [1].

Je lui ai demandé en conséquence s'il était prêt à envisager :

a. La reprise, dans les secteurs calmes de la limite internationale, des contacts entre nos officiers des Affaires indigènes et les *interventores.*

b. L'établissement d'une liaison entre nos échelons militaires respectifs en ce qui concernait le secteur du Rif, où l'agitation était dangereuse non seulement pour notre zone, mais encore pour la zone espagnole.

2° Le général Valiño m'a répondu tout d'abord qu'il ne pouvait être que favorable au renouement des rapports de bon voisinage et a rappelé, quant à ma visite de courtoisie, que, sur ce point, mon désir avait répondu au sien. Il a ajouté qu'en principe, le retour du Sultan et la restauration du pouvoir légitime à Rabat avaient supprimé la cause principale de dissentiment entre les deux zones.

Tout en étant disposé à orienter ses efforts dans le sens d'une reprise des rapports normaux, il devait cependant tenir compte de l'opinion des milieux marocains qui, dans la zone espagnole, conservaient des sentiments de méfiance à l'égard de la politique française et de ses véritables intentions. Cette méfiance, il ne la partageait pas, mais elle l'obligeait à la prudence. La zone espagnole avait aussi ses difficultés qu'il ne cherchait pas à dissimuler. Les nationalistes étaient très actifs, surtout dans les villes. Les réfugiés provenant de la zone française créaient, par leur nombre et leur tendance à l'agitation, des problèmes délicats.

En bref, le Haut-Commissaire m'a déclaré qu'il avait la plus grande peine à contenir certains éléments de sa zone et à entraver, comme il le

[1] Cette convention était intervenue à la suite de la rébellion rifaine dirigée par Abd el-Krim.

souhaitait sincèrement, le soutien que ces éléments tentaient d'apporter à la rébellion dans le Rif. Le centre du mouvement est, selon lui, Allal el Fassi, qui lui a déclaré ne pas vouloir coopérer directement avec le gouvernement actuel de Rabat, ni revenir en zone française avant que les aspirations nationales à l'indépendance ne soient entièrement satisfaites. Or, Allal el Fassi n'aurait pas confiance dans les promesses de la France; bien que le général Valiño considère le chef nationaliste comme une personnalité ambitieuse et peu digne de sympathie, il estime que son autorité et son influence sont incontestables et les autorités espagnoles sont obligées de composer avec lui.

3° Les données de la situation étant ainsi précisées, le haut-commissaire espagnol s'est élevé avec force contre les voix qui l'accusaient dans la presse étrangère de favoriser la sédition contre la France et d'être lui-même antifrançais. Il est avant tout un patriote espagnol anxieux de sauvegarder, dans toute la mesure du possible, ce qui reste de la position de l'Espagne en Afrique. Quant à la France, il a toujours eu pour elle de l'amitié et de l'estime et, s'il parle mal notre langue, il a cependant tenu à l'apprendre.

Comme je l'interrogeais sur les mesures qu'il avait prises pour arrêter le développement de l'aide apportée aux dissidents de notre zone, le général Valiño m'a aussitôt donné les indications suivantes :

a. Les réfugiés, à leur entrée en zone espagnole, sont rassemblés dans des « camps de concentration », sorte de camps de surveillance que l'on a, au dehors, pris bien à tort pour des camps d'entraînement.

b. La surveillance des points du littoral où pourrait éventuellement s'exercer la contrebande d'armes a été organisée avec vigilance. Les autorités espagnoles viennent de mettre en service des vedettes rapides à cette fin. À ma demande, mon interlocuteur m'a promis de renforcer également la surveillance sur la Moulouya.

c. Les postes militaires ont été multipliés le long de la frontière, dans le secteur du Rif, en dépit des charges et de la fatigue que cette tâche impose aux troupes en plein hiver.

d. Le général Valiño m'a donné l'assurance qu'il ne tolérerait en aucun cas le regroupement dans sa zone, en vue du combat, des rebelles venus de notre zone ou qui en seraient chassés à la suite de nos opérations.

4° En ce qui concerne la reprise ou l'établissement de contacts entre nos autorités respectives locales, civiles ou militaires, le Haut-Commissaire, après avoir admis avec moi qu'à travers le nationalisme, des infiltrations communistes se manifestaient, a accepté :

a. Le principe d'une reprise progressive et discrète des contacts entre officiers des Affaires indigènes et *interventores* dans les secteurs tranquilles, notamment à Ouezzane.

b. Le principe d'une liaison entre autorités militaires au moment où le printemps favoriserait une action militaire d'ensemble de notre côté.

5° Cette partie de notre entretien terminée, le général Valiño m'a dit que, sur instructions de son gouvernement, il voulait m'informer des intentions politiques de Madrid quant à la zone espagnole (Le délégué

espagnol a confié à M. Lalouette qu'on avait même envisagé à Madrid de me faire remettre par le Haut-Commissaire une communication écrite à ce sujet).

Conscientes de l'évolution qui conduit le Maroc à l'indépendance — l'unité de l'Empire devait marquer le stade final de cette évolution — les autorités espagnoles sont décidées à mettre en œuvre, par étapes, dans leur zone un plan de réformes parallèle à celui de la zone française. Les mesures prévues sont :

— la dissolution du Makhzen actuel et la constitution, auprès du khalifa, d'un gouvernement entièrement marocain composé d'un président du Conseil et de neuf ministres. Le Haut-Commissaire m'a indiqué que cette réforme était déjà en cours et que le Makhzen avait donné sa démission;

— la création d'assemblées municipales où siégeraient des délégués marocains élus;

— l'instauration d'un syndicalisme corporatif s'inspirant vraisemblablement du régime syndicaliste espagnol (système vertical) et d'un régime d'assurances et de sécurité sociale.

J'ai fait toute réserve auprès de mon interlocuteur sur l'accueil que pourrait rencontrer dans les milieux politiques marocains de Rabat la constitution d'un second gouvernement à Tétouan. Le général Valiño m'a dit que l'existence de deux gouvernements marocains soulèverait sans doute une controverse juridique, mais que la situation exigeait dans l'immédiat cette solution qui ne faisait d'ailleurs que « moderniser » le Makhzen actuel.

6° Les termes cordiaux et confiants de notre entretien m'ont incité à évoquer la possibilité de reprendre ultérieurement, cette fois en zone française, nos échanges de vues. Le général Valiño a accepté très volontiers cette proposition. Il m'a laissé entendre qu'il serait heureux, si l'occasion s'en présentait, de venir à Rabat.

7° La rédaction du communiqué commun n'a pas soulevé de difficultés; du côté espagnol, on s'est montré enclin à donner à ce communiqué un caractère qui dépassait la portée d'un communiqué concernant une visite de courtoisie. C'est le général Valiño qui de lui-même a suggéré de mentionner plus particulièrement, parmi les questions examinées, la situation dans le Rif. Il a enfin exprimé le désir d'inclure une indication concernant sa communication sur les réformes politiques que le gouvernement espagnol avait l'intention d'introduire dans sa zone, par une « évolution parallèle » à celle de la zone française.

L'attitude, de même que les propos du Haut-Commissaire, m'ont paru sincères. Il m'a semblé convaincu de l'aspect inéluctable de l'évolution présente. L'Espagne comme la France, m'a-t-il dit, n'a plus qu'une politique possible au Maroc. J'ai eu le sentiment qu'à son dernier passage à Madrid, il avait réussi à en persuader le général Franco et à obtenir de lui une adhésion à l'infléchissement qu'il se propose d'imprimer à son action en zone espagnole. Il a insisté pour que j'appelle l'attention de Votre Excellence sur la nécessité non seulement d'informer le gouvernement espagnol du développement des futures négocia-

tions franco-marocaines, mais encore d'associer, d'une manière quelconque, l'Espagne à ces négociations. Je lui ai dit qu'il connaissait aussi bien que moi la position du gouvernement français en l'espèce et que je me bornerai à faire part de sa demande.

Tels qu'ils se présentent aujourd'hui, les résultats des entretiens du Palafito et le communiqué qui les a relatés sont de nature à seconder nos efforts aussi bien auprès de l'opinion marocaine que des milieux français du Maroc [1].

15

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, au ministère des Affaires étrangères.

T. nos 102 à 105. Sans distribution. *Rabat, 12 janvier 1956, 22 h. 55.*

(Reçu : 23 h. 15.)

Personnel pour M. Massigli.

Je me réfère à votre télégramme n° 36 [2].

Je comprends si bien vos préoccupations que je n'ai pas cessé depuis plusieurs semaines de presser le Palais et le gouvernement de proclamer la nécessité du maintien de l'ordre et de condamner toutes les formes de violence.

Ainsi que vous le savez, de nombreuses déclarations très nettes ont été faites dans ce sens, qui ont déjà produit un effet salutaire dans certaines régions. Je vous en adresserai, pour votre information, les extraits les plus intéressants.

Certes, aucune référence précise au Rif ni au Comité de libération d'Afrique du Nord n'a encore été faite par le Palais. Mais je suis d'avis que, dans les circonstances actuelles, celui-ci ne pourrait traiter de ces problèmes avec la netteté que nous souhaiterions sans compromettre dangereusement sa position. Autant je suis conscient de la gravité de cette situation — dont je vous entretiens en détail par dépêche — autant je suis convaincu que nous n'aurions rien à gagner dans l'immédiat, à vouloir forcer notre interlocuteur hors de sa réserve.

[1] Le communiqué commun établi à l'issue de la rencontre faisait état d'une « visite de courtoisie » du Résident général, visite au cours de laquelle le haut-commissaire espagnol avait fait part de l'intention de son gouvernement d'introduire en zone espagnole des réformes politiques en vue d'assurer l'indépendance marocaine « dans le respect des intérêts légitimes des deux puissances ». Les deux hautes personnalités poursuivraient leurs échanges de vues, le général Valiño ayant accepté l'invitation du Résident général à tenir prochainement une nouvelle réunion en zone française.

[2] Du 6 janvier, non reproduit. Le Département demandait au Résident général s'il pouvait obtenir quelques déclarations du Sultan, dans le sens indiqué par un télégramme adressé à Rabat par le général Billotte le 23 décembre précédent. (Le télégramme du ministre de la Défense nationale n'a pas été retrouvé : il concernait vraisemblablement les troubles du Maroc.)

Mon sentiment est que nous devons améliorer pas à pas notre position ainsi que je me suis efforcé de le faire au Palafito [1], avant de pouvoir espérer une réponse satisfaisante aux légitimes inquiétudes dont fait état le télégramme du général Billotte.

Dans ces conditions, je vous serais vivement obligé, si vous partagez ma manière de voir, de bien vouloir hâter les décisions sollicitées par mes télégrammes antérieurs. Je crains, en effet, compte tenu d'indications recueillies ces jours derniers, que nous n'ayons très rapidement de nouvelles manifestations à déplorer qui nous contraindraient à des mesures hâtives dont nous ne retirerions aucun bénéfice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire part de mes préoccupations au ministre de la Défense nationale qui vient, par un télégramme n° 155 [2], de me demander de lui préciser ma position sur cette affaire.

16

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 106 à 118. Priorité absolue. *Rabat, 12 janvier 1956, 22 h. 15.*
Réservé.

(Reçu : 23 h. 35.)

Communiquer à AmbaFrance Madrid.

Je me réfère à mon télégramme n° 80 [3].

Ainsi que j'en avais avisé le général Valiño, j'ai, à mon retour à Rabat, donné au Sultan ainsi qu'au président du Conseil certaines indications sur l'entretien du Palafito.

J'ai marqué ce que les résultats de l'entrevue pouvaient comporter de positif quant à la normalisation des rapports entre les deux zones et à l'apaisement de la situation générale. J'ai signalé également la volonté qui semblait se manifester du côté espagnol de suivre l'exemple donné par la France face aux aspirations du peuple marocain.

Le Sultan, et après lui le président du Conseil, se sont déclarés heureux d'avoir ces indications et ont confirmé leur satisfaction de l'ambiance favorable des conversations du Palafito. Toutefois, comme l'on pouvait s'y attendre, l'intention de Madrid de constituer à Tétouan un second gouvernement marocain a provoqué chez eux une vive émotion. Le Sultan redoute de voir s'affaiblir le principe de son autorité souveraine sur l'ensemble de l'Empire; le président du Conseil estime qu'il ne peut y avoir, dès maintenant, qu'un seul gouvernement

(1) Sur la rencontre franco-espagnole du Palafito, voir ci-dessus le n° 14.
(2) Non retrouvé.
(3) Du 11 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 14.

marocain; l'un et l'autre craignent que la coexistence de deux gouvernements ne paraisse consacrer la division territoriale actuelle.

Il existait bien un Makhzen auprès du khalifa du Sultan dans la zone d'influence espagnole. Mais cette formule, aujourd'hui surannée, contre laquelle d'ailleurs la France avait à l'époque émis des réserves, ne pouvait se comparer, dans ses effets, avec la solution que se proposait le général Valiño. Mes interlocuteurs envisagent une intervention énergique du Palais auprès du khalifa, tendant à éviter que celui-ci ne prête son concours à la constitution éventuelle d'un cabinet responsable devant lui. Ils m'ont demandé si la France ne pourrait pas intervenir dans le même sens.

Il est exact que la convention franco-espagnole conclue à Madrid le 27 novembre 1912 maintient la zone espagnole sous l'autorité civile et religieuse du Sultan. Ses pouvoirs sont délégués à un khalifa qui siège à Tétouan. Mais, si la délégation est générale et permanente, le Sultan n'a pas abandonné ses droits au khalifa. Il en délègue l'exercice, dans un but d'administration. Dans le dahir du 14 mai 1913 portant nomination du premier khalifa, il est spécifié que la délégation permanente est donnée à celui-ci pour qu'il traite les affaires en zone espagnole, « d'une façon propre à développer et affermir l'autorité et le crédit impérial dans les régions de l'Empire où il est le délégué du Sultan ».

La question est de savoir si le général Valiño pourrait réussir, avec l'aide des milieux nationalistes de Tétouan et en dépit de l'opposition de Rabat, à constituer un gouvernement marocain représentatif. Une seconde question se pose : quelle devrait être, dans l'affirmative, l'attitude de la France ?

Sur le premier point, d'après les renseignements qui nous parviennent, la tentative du Haut-Commissaire s'annonce comme devant être laborieuse. Les nationalistes de la zone espagnole hésitent à s'y prêter et la position prise par M. Torres, dans sa lettre de démission de ministre khalifien [1], semble significative à cet égard. Il n'est pas exclu toutefois que le général Valiño ne parvienne à s'assurer le concours de personnes de second plan, ambitieuses de jouer un rôle.

Dans cette dernière hypothèse, comment devons-nous réagir ? Abstraction faite de toutes considérations juridiques, la constitution d'un second gouvernement marocain à Tétouan, difficilement tolérable par le Palais et les milieux dirigeants de Rabat, présenterait également pour nous de sérieux inconvénients, sinon des risques certains. Ce gouvernement, s'il tombait aux mains d'un Allal el Fassi, pourrait prétendre exercer son influence idéologique sur tout le Maroc et se poser, avec l'appui de l'Espagne, en champion d'une indépendance sans réserve, ce qui troublerait profondément le développement des négociations franco-marocaines.

[1] Le 9 janvier, deux ministres du gouvernement khalifien, MM. Torrès et Guennoun, d'opinions nationalistes, avaient remis leur démission au Khalifa. Celui-ci, après un entretien le même jour avec le Haut-Commissaire, avait remis à la presse un communiqué où il exprimait l'espoir que « dans de proches délais, le général Franco [fît] une déclaration afin de reconnaître l'indépendance, l'unité territoriale du Maroc et la souveraineté de Sa Majesté le Sultan ».

D'un autre côté, une protestation de notre part, dans les circonstances actuelles, aurait sans doute pour effet d'annuler les résultats du Palafito et les premiers pas sur la voie d'une coopération franco-espagnole de bon voisinage au Maroc. Nous reviendrons à la situation antérieure, mais aggravée, car il serait sans doute extrêmement difficile de reprendre le contact soit ici, soit à Madrid.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire tenir dès que possible son sentiment à ce sujet. En attendant que notre attitude soit arrêtée, M. Lalouette a reçu le consul général d'Espagne, lui a demandé de transmettre mon remerciement au général Valiño pour son accueil; il lui a fait part à titre d'information de mon entretien avec le Sultan et le président du Conseil ainsi que de l'émotion que provoquait au Palais, comme au sein du Cabinet, l'éventualité de la constitution d'un second gouvernement marocain, à Tétouan, en rappelant les réserves que j'avais formulées auprès du Haut-Commissaire, M. Alcover a répondu que, pour le moment, les deux zones étaient une réalité, que le futur gouvernement ne ferait que reprendre l'héritage du Makhzen khalifien et qu'il n'y avait guère d'autres possibilités pour les autorités espagnoles d'abandonner rapidement le régime de l'administration directe et de promouvoir dans leur zone des réformes politiques. M. Lalouette a suggéré qu'une solution pourrait peut-être être trouvée dans l'institution de délégués ou de secrétaires généraux habilités à prendre, sous la responsabilité du khalifa, des mesures propres à préparer des réformes politiques. L'entretien a conservé un ton officieux et amical. Lié à une démarche du Palais auprès du khalifa, il peut cependant contribuer à faire réfléchir le général Valiño sur les incidences que comporterait la réalisation du projet de Madrid [1].

[1] Par télégramme nos 79-83, du 13 janvier, non reproduit, le Ministre répondant au télégramme de Rabat nos 106-118, estimait « justifiée » l'inquiétude manifestée par le Sultan et le président du Conseil devant l'éventualité de la constitution à Tétouan d'un second gouvernement marocain. Elle pouvait être interprétée comme la sécession du Maroc espagnol et une rupture du principe de l'unité marocaine; le parallèle évoqué par le général Valiño pouvait être utilisé pour freiner l'évolution politique dans les deux zones. Il fallait éviter de donner au Sultan l'impression de la constitution contre les intérêts marocains d'un front franco-espagnol. Une démarche à Madrid était recommandée sous forme de la remise d'un document écrit qui n'aurait pas nécessairement le caractère d'une protestation, mais évoquerait la question du gouvernement pour en exposer les inconvénients.

Par télégramme nos 128-130 du 14 janvier, non reproduit le Résident général jugeait la procédure proposée par le Ministre comme la plus « opportune ». La déclaration publiée la veille à Madrid, qui prévoyait « l'autogouvernement » de la zone espagnole en accord avec le Khalifa ainsi qu'avec la collaboration des autorités marocaines rendait la démarche plus urgente.

17

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 130/AL. Très urgent. Secret. *Tel Aviv, 12 janvier 1956.*

J'ai déjà exposé au Département, par le télégraphe, l'émotion qu'avait suscitée en Israël notre décision de suspendre nos livraisons d'armes à l'État sioniste [1].

J'appelle aujourd'hui votre particulière attention sur la note ci-jointe que l'attaché militaire de l'ambassade consacre au même objet.

Il serait vraiment regrettable qu'à la faveur des circonstances, la Grande-Bretagne réussisse à regagner ici à notre détriment le terrain perdu au cours des deux dernières années.

Annexe

Le Lieutenant-Colonel Livry, Attaché militaire de France à Tel Aviv,
au Général Billotte, Ministre de la Défense nationale.

D. Secret. *Tel Aviv, 11 janvier 1956.*

J'ai été reçu aujourd'hui par M. Perès, directeur au ministère de la Défense, qui m'a fait part de son émoi et de ses craintes devant la décision de suspension des livraisons d'armement, en particulier des chars *AMX* et des lance-roquettes.

M. Perès m'a d'abord fait valoir qu'il s'agissait de contrats dûment approuvés par le gouvernement français et pour lesquels des engagements avaient été pris de part et d'autre. À l'objection que cette décision était la conséquence de l'action israélienne du lac de Tibériade contre la Syrie [2], M. Perès m'a répondu qu'une telle sanction pouvait se comprendre si elle gardait un caractère tripartite. Or, en l'occurrence, la France est la seule à avoir pris une telle décision puisque l'Amérique et l'Angleterre n'ont pas interrompu leurs livraisons à Israël. En effet, il y a quelques jours, des moteurs de *Meteor* ont été reçus d'Angleterre.

[1] Par télégramme n°s 97-98, du 11 janvier, non reproduit, l'ambassadeur de France avait fait savoir au Département que les ambassadeurs siègeant au N.E.A.C.C. avaient décidé de suspendre toutes livraisons d'armes à Israël jusqu'à ce que fût intervenue une décision du Conseil de sécurité sur une plainte syrienne. Le représentant américain avait saisi cette occasion pour marquer que malgré l'accord donné lors de la précédente réunion du N.E.A.C.C. son gouvernement souhaitait qu'une livraison de 200.000 cartouches fût également retardée jusqu'à la décision du Conseil de sécurité.

Le N.E.A.C.C. (*Near East Armement Control Committee)* était chargé du contrôle des fournitures d'armes et de matériel de guerre aux pays du Proche-Orient; les États-Unis, le Royaume-Uni, la France y étaient notamment représentés ainsi que le Canada et l'Italie.

[2] Sur cette action, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 420 (et note).

Le général Tolkowsky, qui assistait également à l'entretien, m'a confirmé que des avions *Meteor*, dont il n'a pas précisé le nombre, étaient également prêts à être livrés sans que le gouvernement anglais ait pris la décision d'arrêter cette commande. Seules des modifications demandées par Israël auraient jusqu'ici retardé l'arrivée de ces avions.

M. Perès m'a ensuite demandé le sort réservé à la commande des 12 *Mystère IV*[1] pour lesquels les Américains auraient refusé de donner leur accord. Il doute qu'une nouvelle intervention auprès du gouvernement des États-Unis ait quelque chance de donner des résultats positifs.

J'ai trouvé en M. Perès un homme qui ressent vivement des perspectives peu rassurantes pour l'avenir d'Israël. Il estime que la politique tripartite est maintenant dépassée par les faits. D'une part, l'Angleterre conserve toute liberté en Irak et en Jordanie. D'autre part, l'apparition de l'armement russe au Moyen-Orient accentue chaque jour le déséquilibre des forces au détriment d'Israël.

18

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 63 à 71. Réservé. *Moscou, 13 janvier 1956, 13 h. 45.*

(Reçu : 11 h. 45.)

1° J'ai fait cet après-midi, 11 janvier, ma première visite officielle à M. Molotov[2].

Le ministre soviétique des Affaires étrangères m'a accueilli avec beaucoup d'amabilité. Il a évoqué notre première rencontre à Londres en 1942 au cours d'une entrevue avec le général de Gaulle[3], ainsi que la visite de la délégation française à Moscou en décembre 1944. Après

(1) Une nouvelle demande de fourniture d'armes au début de janvier comprenait : 90 chars *AMX*, 8.000 coups complets de 75, 8.000 coups et obus de 75, 40 chars *Sherman*, 500 lance-roquettes, 1.000 engins SS 10 et 12 avions *Mystère IV*. Sauf en ce qui concernait les avions, toutes les autres demandes avaient été agréées à l'échelon gouvernemental.

Le 17 janvier, le directeur d'Afrique-Levant adressait une lettre personnelle à l'ambassadeur de France à Washington. Il faisait observer que sauf en ce qui concernait les 72 avions *Mystère IV* où la France n'était engagée que pour 12, toutes les autres demandes d'Israël, agréées par le gouvernement, avaient fait l'objet soit de contrats déjà conclus, soit d'un protocole de vente constituant un engagement à peu près équivalent à un contrat. Un Conseil des ministres restreint avait traité cette question le 8 décembre 1955. En vue des prochaines délibérations du Comité des ambassadeurs, il suggérait de ne pas dévoiler l'ensemble des obligations de la France, mais simplement de comparer les demandes d'Israël aux différents gouvernements membres et d'établir un programme commun de fournitures. Paris pourrait ensuite, dans le cadre de ce programme, revendiquer un certain nombre de fournitures correspondant à ses obligations. Pour le reste, on pourrait peut-être obtenir de Tel Aviv la résiliation de certains contrats portant sur des matériels qui seraient fournis par les États-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Italie. Le 21 janvier, l'ambassadeur de France devait faire connaître à son gouvernement que les Américains n'étaient guère tentés de livrer eux-mêmes des avions. Ils seraient heureux de se décharger d'une telle responsabilité vis-à-vis des Arabes. Le département d'État serait donc tenté de ne pas faire d'objection à ce que Paris cédât ses 12 *Mystère*, même s'il ne pouvait donner un accord formel.

(2) M. Dejean, conseiller diplomatique du gouvernement, était nommé ambassadeur à Moscou en décembre 1955.

(3) M. Dejean était de septembre 1941 à octobre 1942, commissaire national aux Affaires étrangères de la France libre.

avoir exprimé le désir de voir la France et l'U.R.S.S. entretenir des rapports harmonieux, mon interlocuteur a affirmé qu'à ses yeux, il n'existait aucune question sur laquelle les intérêts des deux pays fussent en opposition. J'ai, de mon côté, fortement marqué le désir du gouvernement et du peuple français de ne rien négliger pour l'amélioration constante des relations entre les deux pays; j'ai souligné en particulier notre désir d'intensifier les échanges culturels et commerciaux. Mais, sans nier l'intérêt de ces échanges, M. Molotov était surtout préoccupé des problèmes politiques, et en particulier du problème allemand.

2° Le ministre soviétique considérait que dans ce domaine, la France et l'U.R.S.S. avaient le même intérêt essentiel : à savoir empêcher que l'Allemagne puisse à nouveau menacer la paix du monde. Mais la solution qui avait été proposée à Genève par les Occidentaux était inacceptable pour Moscou, jamais l'U.R.S.S. n'admettrait l'entrée d'une Allemagne réunifiée dans l'O.T.A.N. Aucune autre solution n'avait été avancée. Au reste, c'était d'abord aux Allemands qu'il appartenait de chercher à résoudre le problème de leur réunification. Le devoir de l'U.R.S.S. et des puissances occidentales était de leur faciliter la tâche en favorisant les contacts entre eux. Tel était le but du Comité panallemand dont l'U.R.S.S. avait, en vain, suggéré la création.

J'ai répliqué que la France n'était pas moins soucieuse que l'U.R.S.S. d'empêcher que le peuple allemand soit de nouveau l'instrument et en même temps la victime des milieux militaristes et impérialistes : ce souci était l'un des facteurs permanents de notre politique allemande. J'ai ajouté qu'à Genève, l'entrée d'une Allemagne réunifiée dans l'O.T.A.N. n'avait pas été la seule éventualité envisagée par les Occidentaux; j'ai rappelé à cet égard les déclarations très nettes et très précises faites le 7 novembre par Votre Excellence [1]. Nous avions, en outre, parfaitement conscience que toute solution du problème allemand devait tenir compte des intérêts du peuple allemand tout entier; au surplus, nous n'avions pas rejeté à Genève le principe d'une consultation des Allemands de l'Ouest et de l'Est, sous une forme à déterminer. M. Molotov n'en a pas moins maintenu ses positions. Il ne se souvenait d'aucune autre proposition que celle de l'entrée de l'Allemagne réunifiée dans l'O.T.A.N. Mais il a été convenu que nous reprendrions plus tard la conversation.

3° L'entretien a porté ensuite sur les attaques de la presse soviétique contre la politique française en Afrique du Nord.

J'ai évoqué la détermination, la générosité et la largeur de vues avec lesquelles le gouvernement français avait abordé les problèmes tunisien et marocain. J'ai fait valoir les résultats déjà obtenus dans ces deux

[1] Le 8 (et non le 7) novembre 1955, à la conférence des ministres des Affaires étrangères de Genève, M. Pinay avait répondu à une question de M. Molotov sur ce qui se passerait au cas où l'Allemagne réunifiée déciderait d'adhérer au pacte de Varsovie ou de n'adhérer à aucun système de sécurité collective. Le ministre français avait indiqué que dans le premier cas, le pacte devait se transformer de façon à fournir les mêmes garanties de contrôle et les mêmes limitations que les organisations occidentales offraient à l'U.R.S.S. L'hypothèse d'après laquelle l'Allemagne unie pourrait rester isolée au cœur de l'Europe, indépendamment de tout système de sécurité collective, était cependant exclue (*Le Monde* du 10 novembre 1955, p. 2).

pays. En Algérie, la situation était plus complexe. Le gouvernement français y recherchait également des solutions tenant un compte équitable des aspirations et des intérêts légitimes des populations française et musulmane. Le retour au calme était cependant une condition indispensable. Critiquer était facile, réaliser l'était moins.

M. Molotov a observé que les problèmes d'Afrique du Nord concernaient d'abord la France. Comme pour justifier l'attitude des journaux soviétiques, il a ajouté, sans d'ailleurs insister, que l'U.R.S.S. comprenant un grand nombre de peuples de nationalités diverses, il était naturel qu'elle marquât d'une façon générale une certaine sympathie pour les peuples dépendants.

4° Lorsque j'ai pris congé, M. Molotov a exprimé l'espoir que nous aurions de fréquents entretiens et que nous continuerions à aborder avec franchise les problèmes concernant nos deux pays.

19

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT.

T. nos 72 à 76. *Paris, 13 janvier 1956, 22 h. 35.*

MM. Bouabid et Cherkaoui ont été reçus hier à déjeuner par le président Pinay [1]. Au cours de l'entretien qui a suivi, les deux ministres marocains ont confirmé l'intention du Sultan de venir ouvrir lui-même les négociations à Paris. Comme M. Balafrej l'avait fait précédemment, ils ont marqué le désir du gouvernement marocain de voir définir, dès l'abord, les objectifs à atteindre, étant entendu que des étapes devraient être prévues. De lui-même, M. Bouabid a indiqué que l'interdépendance envisagée ne devrait pas se cantonner au domaine économique, mais s'étendre à d'autres terrains.

Sur le plan économique, les deux ministres marocains ont souligné la nécessité d'industrialiser le Maroc. Ils sont donc partisans d'une révision du statut international, mais considèrent que cette révision, qui pourra demander du temps, ne devrait pas retarder la conclusion des négociations franco-marocaines. Dans le même esprit, ils ont prêté une oreille attentive aux explications qui leur ont été fournies par M. Labonne

[1] MM. Cherkaoui et Bouabid, ministres d'État du gouvernement marocain, arrivèrent à Paris le 6 janvier, et jusqu'à la date de leur retour à Rabat, le 24, eurent divers entretiens concernant principalement les futures négociations franco-marocaines et accessoirement les questions d'amnistie des condamnés marocains. Ils furent reçus par M. Edgar Faure le 9, par M. Pinay le 12, et par le président de la République le 17. Au cours de ces entretiens, qui revêtirent un simple caractère exploratoire, il fut entendu que sous réserve de la date de constitution du nouveau gouvernement français les négociations franco-marocaines s'ouvriraient à Paris aux environs du 15 février, et que le Sultan assisterait à la première séance et séjournerait en France pendant quelque temps.

concernant les résultats des dernières recherches entreprises par le B.I.A. Leur intérêt pour la région de Tindouf notamment est évident.

Enfin, MM. Bouabid et Cherkaoui ont particulièrement insisté sur la notion d'unité de l'Empire chérifien, qui de fiction doit devenir réalité. Il est certain que pour eux, le gouvernement marocain de Rabat doit voir ses compétences reconnues aussi bien en zone espagnole qu'à Tanger.

En conséquence, ils se sont élevés contre l'éventualité de la création d'un gouvernement de la zone khalifienne [1] et aussi contre la convocation d'une assemblée dans cette zone. Ils considèrent du reste que l'Espagne n'a pas une position suffisamment solide pour s'opposer, d'une façon durable, à la réalisation de l'unité du Maroc, de même qu'à l'interdépendance avec la France.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère très confiante et détendue, qui est encourageante pour l'avenir.

20

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,

à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53 à 55 [2]. *New York, 13 janvier 1956, 18 h.*

(*Reçu :* le 14, 1 h. 15.)

Les déclarations faites le 11 par M. Foster Dulles sur le refus formel de l'Amérique de renoncer aux essais atomiques [3] comme l'y invitaient l'U.R.S.S. et l'Inde montrent que la position américaine en matière de désarmement s'est encore durcie depuis la dernière réunion de Genève et l'assemblée générale des Nations Unies.

M. Dulles a déclaré que le gouvernement américain considérait comme essentiel de demeurer à l'avant-garde des connaissances scientifiques dans le domaine atomique jusqu'à ce qu'un système de désarmement présentant toutes garanties ait pu être mis sur pied.

Il ajoute qu'il estimait que l'Amérique était en avance sur les autres pays dans le domaine de l'arme atomique. À son avis, les essais atomiques sont destinés à garantir toutes possibilités de voir d'autres

(1) Sur cette éventualité, voir ci-dessus les nos 14, 16.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Washington sous les nos 37-39.

(3) À l'occasion d'une conférence de presse le 11 janvier, le secrétaire d'État avait indiqué que rien ne justifiait un arrêt des expériences d'armes thermonucléaires tant qu'un accord sur un désarmement contrôlé ne serait pas intervenu; la sécurité des États-Unis faisait de la poursuite de ces essais une nécessité, à la fois pour le maintien à l'avant-garde de la technique nucléaire américaine et pour l'étude des mesures de protection contre les effets de ces armes (télégramme de Washington, nos 152-155 du 13 janvier, non reproduit).

pays utiliser l'arme atomique contre l'Amérique. D'après les déclarations du secrétaire d'État, les autorités atomiques américaines sont convaincues que l'U.R.S.S. est en retard sur les États-Unis en ce qui concerne la bombe H et que les Soviets cherchent actuellement à arrêter les progrès des États-Unis jusqu'au moment où les savants soviétiques auront parachevé leurs recherches.

Ces déclarations, venant après l'article de *Life* où M. Dulles affirmait que les agressions communistes en Corée, en Indochine et dans le détroit de Formose n'avaient pu être arrêtées que par une politique basée entre autres choses sur la force atomique[1], ont provoqué une vive émotion dans les milieux des Nations Unies. Il n'y a aucun doute que la tâche de la Commission du désarmement qui doit se réunir à la fin du mois[2] va s'en trouver compliquée.

Il faut toutefois bien voir que les déclarations de M. Dulles ont au fond apporté peu de choses que nous ne sachions déjà en ce qui concerne la position américaine en matière de désarmement. Ce qui a surpris, c'est la manière dont elles ont été prononcées et le moment choisi par le secrétaire d'État pour aborder aussi brutalement un tel sujet.

21

M. de Carbonel, Chef de la Mission diplomatique de France en Sarre, à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Sarrebruck, 13 janvier 1956.*

J'ai rendu visite, le 12 janvier, à M. Ney[3].

Il m'a reçu avec beaucoup d'affabilité et a tenu, dès l'abord, à m'assurer de l'extrême bonne volonté dont il était animé; il était bon que dans cette période difficile, la Sarre fût dirigée par un homme d'âge mûr, peu susceptible, par conséquent, de se laisser aller aux entraînements de certains politiciens plus jeunes.

Il a aussitôt précisé que, quelle que soit son extrême bonne volonté, elle aurait parfois de la peine à triompher, voire à se manifester aussi complètement qu'il le souhaiterait, car il n'était pas seul.

(1) Dans ces déclarations publiées le 10 janvier, le secrétaire d'État affirmait qu'à trois reprises, une guerre générale n'avait pu être évitée que grâce aux avertissements donnés par les États-Unis, qui faisaient clairement comprendre aux pays communistes qu'en cas de guerre, ils recourraient à l'arme atomique : en juin 1953 durant la guerre de Corée; en avril 1954, lors de la demande d'intervention en Indochine adressée par le gouvernement français à Washington; à l'automne 1954, lorsque le Congrès autorisa le Président à utiliser les forces militaires américaines si les communistes chinois attaquaient Formose.

(2) Note manuscrite marginale : *de février ?*

(3) Du parti chrétien-démocrate, le Dr Ney avait été élu le 10 janvier par le Landtag ministre-président et avait aussitôt constitué son gouvernement, où ne figuraient que des partisans du rattachement de la Sarre à l'Allemagne.

Je lui ai donné copie de l'aide-mémoire que j'avais remis à M. Welsch le 9 janvier [1], en indiquant que je souhaitais m'assurer qu'il était bien au clair sur la position du gouvernement français. Il m'a dit qu'il avait déjà lu ce document et ne formulait à son propos aucune observation.

L'entretien a été bref. Il doit me rendre visite la semaine prochaine.

22

M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. nos 359 à 375; 444 à 460. *Paris, 14 janvier 1956, 12 h. 30.*
Très urgent. Réservé.

Je vous communique, sous le numéro suivant, le texte d'un aide-mémoire que je vous serais obligé de remettre d'urgence au gouvernement, *pour Londres :* britannique [2]; *pour Washington :* américain.

J'attacherais du prix, dès que vous aurez effectué cette démarche, à connaître la date à laquelle elle aura eu lieu.

Annexe

Aide-mémoire

Très confidentiel. *Paris, 13 janvier 1956.*

La situation au Moyen-Orient devient de jour en jour plus préoccupante. L'aggravation des rivalités entre pays arabes, les intrigues qui se développent d'une capitale à l'autre, la tension croissante entre Israël et ses voisins, le succès avec lequel se poursuivent les manœuvres soviétiques, le terrain favorable qu'elles ont trouvé notamment en Égypte, les hésitations du colonel Nasser entre l'Occident et l'Orient, autant d'éléments qui, conjugués avec l'exaltation du nationalisme arabe et de la mystique islamique, ont contribué à créer une situation extrêmement dangereuse.

Le gouvernement français a des motifs particuliers de s'en inquiéter : ayant dans cette région des intérêts anciens et traditionnels, en Syrie et au Liban notamment, il ne peut que redouter tout ébranlement qui remet en cause l'équilibre du monde arabe;

[1] Aide-mémoire ci-dessus reproduit sous le n° 7.

[2] Le texte du mémorandum fut reçu par l'ambassade le dimanche 15 janvier. Il devait être remis le 17 au matin à M. Selwyn Lloyd. Le secrétaire d'État ne pratiquant pas le français, l'ambassadeur se proposait de faire tenir une copie du texte dès le 16 aux services du Foreign Office qui en assureraient la traduction.

Ce même texte fut remis au département d'État à Washington le 16.

C'est M. Pinay, ministre du gouvernement démissionnaire Edgar Faure, qui avait adressé le document, tandis que M. Guy Mollet constituait le nouveau cabinet. M. Pinay savait que tous les partis, sauf le parti communiste étaient unanimes à considérer la déclaration tripartite de 1950 comme la seule base acceptable et estimait ne pouvoir différer l'envoi de l'aide-mémoire.

signataire de la déclaration tripartite de 1950 [1], il a, de ce fait, des responsabilités qui lui sont communes avec le gouvernement américain et le gouvernement britannique; le fait enfin que tous les événements qui se déroulent dans le monde arabe sont susceptibles d'avoir de graves contre-coups dans l'Afrique française, lui interdit de s'en désintéresser : autant de raisons pour lesquelles il croit de son devoir d'attirer l'attention du gouvernement britannique sur des problèmes qui lui paraissent appeler d'urgence un examen concerté.

Le gouvernement britannique sait avec quel intérêt ont été accueillies à Paris toutes suggestions relatives à l'organisation au Moyen-Orient de la défense du monde libre; il sait aussi que lorsque fut lancé le projet qui a abouti au pacte de Bagdad [2], le gouvernement français, qui n'avait pas été consulté au préalable, n'a pas laissé Londres et Washington dans l'ignorance des doutes très sérieux que provoquaient de sa part les plans envisagés. L'événement n'a justifié que trop ces doutes, mais il n'importe, car aujourd'hui, la situation se présente dans des conditions toutes différentes [3] : la menace à laquelle le monde libre doit faire face est beaucoup moins militaire qu'économique et politique. Ce n'est pas un argument pour que les puissances qui y ont accédé se retirent du pacte de Bagdad, mais c'est une raison pour ne pas poursuivre l'extension du système, la preuve étant faite des inquiétudes et des réactions que suscite dans la majorité des pays arabes pareille perspective. Chercher aujourd'hui à étendre le système de Bagdad sur le plan militaire et politique, ce serait faire naître de nouvelles dissensions et de nouvelles subversions; ce serait de plus encourager le neutralisme; ce serait, enfin, accroître la tension entre l'Égypte et les puissances occidentales.

Quelque réserve que l'on puisse faire sur le régime établi aujourd'hui au Caire, on a le devoir de constater que, pour toutes sortes de raisons, l'Égypte jouit actuellement dans le monde islamique d'un prestige que n'y possède aucun autre pays arabe. Parce qu'il a pu mesurer cette autorité, parce qu'il a pu déceler l'influence égyptienne dans les troubles d'Afrique du Nord, le gouvernement français s'est vu dans la nécessité d'accomplir, au cours de ces derniers mois, un effort partiellement couronné de succès pour améliorer des relations qui, entre Paris et Le Caire, tendaient à se détériorer fâcheusement.

Même si l'on estime que, à l'heure de la guerre atomique, l'importance stratégique de l'isthme et du canal de Suez a diminué, il reste qu'en temps de paix, par sa situation au carrefour de l'Afrique et de l'Asie, à la croisée des routes maritimes entre l'Orient et l'Occident, l'Égypte demeure un centre remarquable de diffusion et d'influence dans tout le monde arabe et dans le Maghreb africain particulièrement. Au surplus, en ce temps de guerre froide, rien ne serait plus dangereux que de laisser l'influence soviétique s'implanter durablement au Caire : c'est l'ensemble de l'Afrique islamique, arabe ou noire, qui peut être miné en partant de cette position. Rien ne doit donc être négligé pour retenir l'Égypte sur la pente qui l'incline dangereusement, par le détour du neutralisme, vers les puissances du bloc afro-asiatique et vers une politique anti-occidentale.

Dans pareille situation, les moyens les plus efficaces à opposer à la pression soviétique doivent — c'est notre conviction — être recherchés sur le plan économique. Certes, des considérations de cet ordre ne suffisent pas toujours à contrebalancer l'action des éléments passionnels que nationalisme et mystique islamique peuvent dégager en commun. Il reste que l'établissement d'un programme économique d'aide mutuelle pour la mise en valeur des pays du Moyen-Orient, à condition de ne pas se placer dans le cadre du pacte de Bagdad, constituerait le moyen le plus efficace de faire prendre conscience aux pays en cause de leur solidarité avec l'Occident et de les détourner de la tentation de s'adresser à l'U.R.S.S. et à ses satellites.

[1] Garantissant le maintien de l'équilibre dans le Proche-Orient.

[2] Sur ce pacte, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 99 (annexe).

[3] Par télégramme n° 381, du 14 janvier, le Département prescrivait à l'ambassadeur de France à Londres de remplacer la phrase : « L'évènement n'a justifié que trop ces doutes, mais il n'importe, car aujourd'hui, la situation... », par : « quoiqu'il en soit à cet égard, la situation se présente aujourd'hui... ».

C'est donc vers une étude approfondie des idées mises en avant par le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères lors de la récente réunion de Bagdad [1] que le gouvernement français souhaiterait voir s'orienter les efforts occidentaux, auxquels il serait heureux d'être associé. Les initiatives prises par les gouvernements britannique et américain dans l'affaire du barrage d'Assouan [2] ont retenu à cet égard la toute particulière attention du gouvernement français, qui souhaiterait que les problèmes qui se posent à ce sujet continuent à faire l'objet d'échanges de vues tenant compte des intérêts légitimes des puissances en cause. D'une manière générale, il lui apparaît que, dans ce domaine, une identité de vues sur les objectifs généraux à atteindre ne suffit pas; une méthode de consultation est nécessaire, qui permette une plus complète harmonisation de la politique des gouvernements respectifs.

Il va de soi qu'aussi longtemps que le conflit israélo-arabe demeurera au degré de tension où il est parvenu, la situation au Moyen-Orient restera singulièrement dangereuse. La recherche des modalités qui permettraient de régler pacifiquement ce conflit est sans doute, à l'heure présente, la nécessité la plus impérieuse qui s'impose aux puissances signataires de la déclaration tripartite.

Le gouvernement français serait, à cet égard, heureux d'associer ses efforts à ceux qui sont déjà ou qui pourraient être entrepris par le gouvernement de Londres en vue d'amener les gouvernements arabes et celui de Tel Aviv à conclure une paix durable; il a étudié avec un vif intérêt les propositions contenues dans le discours de M. Foster Dulles du 20 août 1955 [3] pour servir de base à des pourparlers de paix entre Israël et les états arabes; il en a apprécié le caractère à la fois constructif et prudent, et serait préparé à user du crédit dont il jouit, soit à Tel Aviv, soit dans plusieurs capitales arabes où les événements d'Afrique du Nord ne l'ont pas altéré, pour recommander leur prise en considération.

Avec le même soin, et dans le même souci d'objectivité, le gouvernement français a examiné les vues développées dans le discours prononcé le 9 novembre par sir Anthony Eden [4]. S'il a été amené à faire quelques réserves sur les chances de succès et même sur l'opportunité de certaines suggestions émises par le Premier ministre britannique, particulièrement en ce qui concerne les concessions territoriales beaucoup trop étendues [5] demandées à Israël sans contrepartie du même ordre, il n'en serait pas moins favorable au principe d'une médiation occidentale. Il est donc prêt éventuellement à tout échange de vues avec Londres et Washington tendant à aboutir à l'établissement de propositions concrètes et soigneusement étudiées que les signataires de la déclaration tripartite de 1950 s'emploieraient ensuite de concert à faire admettre par les parties en présence. La conclusion d'un arrangement israélo-arabe est une condition fondamentale du retour à la stabilité dans le Moyen-Orient. Mais, un tel acord, si évidemment conforme aux intérêts des puissances occidentales, présuppose pour être réalisable que soient respectés les intérêts vitaux d'Israël.

Au lendemain du voyage que viennent de faire aux Indes, en Birmanie et en Afghanistan, MM. Boulganine et Khroutchtchev [6], les puissances occidentales n'ont le

(1) Sur cette réunion, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 401 (et note).

(2) Sur le barrage d'Assouan et la politique des Anglo-Américains, voir *ibidem,* le n° 413.

(3) Il s'agit vraisemblablement du discours prononcé le 26 août, et non le 20, devant le *Council of Foreign relations,* annoncant un plan américain destiné à régler les conflits entre les états arabes et Israël. Ce plan prévoyait : 1. Un prêt international permettant à Israël de payer les indemnités dues aux 900.000 réfugiés arabes de Palestine; 2. La participation des États-Unis à un traité qui garantirait les frontières entre Israël et ses voisins arabes contre toute agression; 3. Un tracé définitif de ces frontières. Le projet fut aussitôt en butte aux critiques des deux parties.

(4) Sur le discours du Premier britannique au Guild Hall et son plan de règlement du conflit, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 401 (et note).

(5) Par télégramme n° 381, du 14 janvier, le Département proposait à l'ambassadeur de France de supprimer dans cette phrase les mots : « beaucoup trop étendues ». Par un autre télégramme, n° 494, du 15 janvier, il était prescrit de mettre à la place : « qui seraient », le reste sans changement.

(6) Les deux dirigeants soviétiques quittèrent Moscou le 18 novembre 1955, à destination de New Delhi. Au cours de leur voyage qui dura jusqu'au 21 décembre, ils visitèrent l'Inde, la Birmanie, le Cachemire et l'Afghanistan. Trois thèmes essentiels furent exploités : la détente et la paix; l'anticolonialisme; le progrès et l'assistance économique.

droit de nourrir aucune illusion sur l'intensité de l'action diplomatique et de l'effort économique que l'U.R.S.S. s'apprête à développer au Moyen-Orient au service de sa politique et en exploitant les possibilités qu'a fait apparaître la conférence de Bandoung. Ce n'est que par une action mûrement réfléchie et étroitement concertée que les puissances occidentales peuvent résister à une entreprise d'aussi grande envergure. Cette conviction a inspiré au gouvernement français l'établissement du présent mémorandum, avec le vif espoir que les vues qui y sont exposées rencontreront l'assentiment de ses alliés de Londres et de Washington.

23

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 90, 91. Réservé. *Moscou, 14 janvier 1956, 17 h. 20.*

(Reçu : 17 h. 30.)

J'ai remis, ce matin, 14 janvier, mes lettres de créance au maréchal Vorochilov, président du présidium du Soviet suprême, qui était rentré d'Allemagne au début de la semaine.

La cérémonie qui s'est déroulée selon le rite habituel et sous les projecteurs des cinéastes a été suivie d'un entretien très cordial, en présence du vice-ministre des Affaires étrangères M. Fedorenko et de M. Pegov, secrétaire du Présidium.

Le Maréchal, qui m'a serré plusieurs fois la main avec effusion, m'a assuré de l'importance exceptionnelle que le gouvernement soviétique attachait à ses rapports avec la France; il m'a promis tout son appui et le plein concours du gouvernement soviétique, et en particulier du ministère des Affaires étrangères. Il a exprimé le souhait que les contacts entre personnalités responsables des deux pays se multiplient. Il m'a demandé de transmettre ses salutations au président de la République, avec les vœux qu'il formait pour sa personne et pour tout le peuple français.

24

M. Soustelle, Gouverneur général de l'Algérie,
à M. Bourgès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur.

D. n° 62 S/Sud 2. *Alger, 14 janvier 1956.*

Depuis l'occupation du Maroc par la France, le problème de la délimitation de la frontière entre ces deux territoires a fait l'objet de

multiples correspondances, entretiens, conférences, qui n'ont jamais abouti qu'à son ajournement.

Au désir maintes fois manifesté par l'Algérie de voir intervenir une solution définitive, était le plus souvent opposé le souci de ne pas permettre au Sultan de revendiquer des terres qui échappaient à son autorité.

Mes prédécesseurs n'avaient cependant pas manqué de souligner, plus particulièrement au cours de ces dernières années, l'intérêt que présentait le règlement rapide du problème et les inconvénients qu'il y avait à en différer constamment l'examen.

Dans un rapport très complet qu'il vous adressait le 7 mars 1950, sous le n° 192 S/Sud 2, M. le Gouverneur général Naegelen écrivait : « Devant l'impossibilité d'aboutir à un accord direct avec la Résidence générale sans compromettre les intérêts de la France, j'insiste vivement pour qu'un arbitrage du gouvernement intervienne à bref délai. En différant constamment la solution de cette affaire, on n'a fait que la rendre plus difficile. Le temps travaille contre nous dans ce domaine, et je suis persuadé que la simple intervention du gouvernement français, suffisante aujourd'hui pour régler la question, ne le serait plus dans quelques années ».

Malgré cette insistance, aucune procédure ne fut engagée et la frontière risque de devenir, à bref délai, extrêmement difficile à fixer en raison du retour de Mohammed V sur le trône du Maroc et des exigences qu'il sera obligatoirement amené à formuler sous la pression des nationalistes, dès qu'il ne se sentira plus tenu vis-à-vis de la France à un minimum de reconnaissance et de courtoisie.

C'est pourquoi j'estime indispensable que la frontière soit délimitée dans le cadre des négociations franco-marocaines qui doivent s'ouvrir prochainement.

Isoler la question pour remettre encore une fois à plus tard son règlement serait aller au devant des pires difficultés, car l'ensemble du dossier n'est pas toujours favorable à l'adoption d'une limite épousant le tracé provisoire actuel.

*
**

Le point de vue de l'Algérie concernant la délimitation de la frontière algéro-marocaine reste celui qui a été exposé à différentes reprises par mes prédécesseurs, notamment dans le rapport précité de M. Naegelen.

Pour les motifs développés dans ce rapport, la frontière doit épouser, dans ses grandes lignes, les limites qui y sont indiquées. Peut-être quelques légères rectifications seront-elles nécessaires. Une étude entreprise par mes services permettra d'en préciser le détail; elle vous sera adressée dès son achèvement, si l'inscription de la question à l'ordre du jour des négociations franco-marocaines est décidée.

Il serait difficile, cependant, pour soutenir la thèse algérienne, d'invoquer des arguments tirés des correspondances ou conventions passées

entre les autorités françaises de l'Algérie et du Maroc. Notre interlocuteur pourrait, soit dénier toute valeur à ces documents, soit y trouver des éléments favorables aux revendications marocaines, car bien souvent les représentants de la France au Maroc ont défendu avec âpreté les intérêts de l'Empire chérifien.

Une argumentation d'ordre historique ne serait pas moins délicate à soutenir. Il ne serait pas possible, en effet, de nier l'influence que les sultans du Maroc ont toujours exercée sur la partie occidentale du Sahara et sur les oasis du Touat, du Tidikelt et du Gourara [1]. Certes, cette influence est restée le plus souvent lointaine et la suzeraineté à laquelle les sultans pouvaient prétendre au début de l'occupation française était presqu'exclusivement religieuse. Mais nos interlocuteurs ne manqueraient pas de souligner qu'à la fin du siècle dernier encore, le Sultan nommait des caïds et des pachas dans ces oasis et que ceux-ci y percevaient l'impôt au profit du Makhzen.

Je crois, dans ces conditions, que les arguments à opposer au Sultan devraient être essentiellement recherchés dans les textes internationaux signés entre la France et l'Empire chérifien. Ces textes sont :

— le traité de Lalla-Marnia du 18 mars 1845;
— le protocole de Paris du 21 juillet 1901;
— l'accord d'Alger du 20 avril 1902;
— l'accord de Paris du 7 mars 1910.

*
**

Le traité de 1845, qui admet entre l'Algérie et le Maroc les mêmes limites que celles existant auparavant entre le Maroc et la Turquie, découpe les confins algéro-marocains en trois zones :

— le Tell, c'est-à-dire le pays cultivé, où il fixe soigneusement la frontière de la mer au Téniet Sassi;

— le Sahara, pays de pacage, où il n'énumère strictement que les villages cultivés, ou « ksour », et répartit les tribus nomades;

— le désert proprement dit, au sud des ksour, pays sans eau et partant inhabitable.

Un tel découpage est parfaitement conforme à l'esprit et au droit musulmans.

Partout où la terre se cultive, elle appartient à ceux qui la valorisent. Il est donc nécessaire dans le Tell de partager non seulement les tribus, mais encore de fixer une limite territoriale.

[1] Une note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes de février 1956, sur les « frontières marocaines », non reproduite, rappelait que deux dynasties marocaines : les Almoravides (XIe s.) et les Saadiens (XVIe s.) avaient pris naissance dans les confins sahariens; quant à la dynastie alaouite, elle était originaire du Tafilalet. À la fin du XIXe siècle les chefs d'Insalah dans le Touat demandèrent sa protection au sultan Moulay Hassan (1873-1894) à la suite du massacre de la mission Flatters. Dans la région de la Saoura et du Seguiet el Hamra, Moulay Hassan, tout en reconnaissant l'autorité religieuse du chérif local Ma el Ainin, avait nommé des agents maghzen pourvus de dahirs. Ma el Ainin avait reconnu son allégeance envers le Sultan, ne s'insurgeant que lorsque le Sultan avait paru soumis à l'influence française (1910). Son autorité s'était étendue sur la plus grande partie de la Mauritanie.

Dans les régions incultes, les terres de pacage appartiennent aux tribus qui les occupent. Il est donc suffisant de répartir les centres de culture permanente et les tribus entre les deux gouvernements.

Enfin, dans le désert proprement dit, c'est la loi du premier occupant.

La situation du Maroc et de l'Algérie était donc, en 1845, celle de deux voisins limités au sud de Figuig, le plus méridional des ksour énumérés au traité de Lalla-Marnia, par un *no man's land* n'appartenant à personne.

Il en résulte que la France ayant, depuis plus de cinquante ans, fait œuvre souveraine dans ce *no man's land*, y a acquis des droits incontestables.

Le protocole de 1901, les accords de 1902 et 1910 n'ont apporté que peu d'éléments nouveaux au traité de 1845. Ils n'en ont point changé l'esprit.

Les progrès de la pénétration française ont obligé les deux états à repousser vers le Sud et vers l'Ouest les limites du désert proprement dit et à préciser, en 1910, le rattachement à l'Algérie des deux grandes tribus des Doui-Menia et Ouled-Djerir, avec leurs terrains de parcours et les ksour cultivés inclus dans ces derniers.

Il semble donc bien que les textes diplomatiques soient favorables à la cause française.

***

Mais, pourtant, un accord conclu en 1912 entre la France et l'Espagne risque de donner au Maroc, s'il s'en sert, un argument redoutable. Il s'agit de la convention précisant la situation respective des deux pays à l'égard de l'Empire chérifien, signée à Madrid le 27 novembre 1912, qui stipule dans son article 2 :

« Au sud du Maroc, la frontière des zones française et espagnole sera définie par le thalweg de l'oued Draâ qu'elle remontera depuis la mer jusqu'à sa rencontre avec le méridien 11° ouest de Paris (8° 40 de Greenwich); elle suivra ce méridien vers le Sud jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 27° 40... Les régions marocaines situées au nord et à l'est de la délimitation visée dans le présent paragraphe appartiendront à la zone française. »

À ce texte, une seule défense peut être opposée. Elle se trouve dans une phrase de l'accord d'Alger de 1902 :

« Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara, et le gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir. »

Géographiquement, le Sahara s'étend incontestablement jusqu'aux crêtes du Djebel Bani et jusqu'à l'oued Noun, et ce sont nos troupes qui, en 1933 et 1934, ont pacifié cette région. En limitant sa demande aux chaînes qui bordent les Maader de l'oued Draâ, notre pays se montre donc généreux et le Maroc ne doit pas lui contester la possession des régions situées au sud de cette ligne.

***

Dans la vaste région comprise entre Tabelbala et Tindouf, aucun poste permanent ne concrétise la présence française. Seul un poste radio est installé à Tinfouchi. Pour renforcer notre autorité et justifier nos droits, j'ai décidé de faire occuper ou réoccuper par des officiers des Affaires sahariennes les postes de Zegdou, Tinfouchi, Zemoul et Oum el Achar.

Si vous approuvez cette décision, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire donner toutes instructions utiles aux autorités françaises du Maroc pour que l'action entreprise soit facilitée dans toute la mesure possible et que soit évité tout acte susceptible de renforcer les revendications du gouvernement marocain sur des terres françaises.

25

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 135 à 144. Urgent. Secret. Réservé. *Rabat, 16 janvier 1956, 23 h. 10.*

(Reçu : 24 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 84 [1].

Le Commandant supérieur des troupes, accompagné de M. Clauzel, a fait part ce matin au Sultan des préoccupations que lui causait le moral des troupes marocaines. Celles-ci se plaignent d'appartenir au seul secteur de la population marocaine dont les représentants n'aient pu encore approcher le Souverain pour lui manifester leur loyalisme et recevoir de lui une ligne de conduite. Le général Bourgund a précisé que ce malaise était entretenu par des agitateurs se réclamant d'Allal el Fassi, seul champion, selon eux, de la véritable libération nationale. Il a ajouté que, fort de l'expérience acquise par lui en Indochine, il n'hésiterait pas à déceler dans ces manœuvres l'action de Moscou se manifestant par personnes interposées. Pour mettre fin au malaise éprouvé par les troupes marocaines, il avait suggéré que le Sultan reçût des délégations des diverses unités, soit environ huit cents soldats et gradés. Cette réunion avait été prévue pour le 11 janvier et les instructions nécessaires avaient déjà été envoyées aux corps de troupe, lorsque le Sultan

[1] Par télégramme nos 84-87, du 13 janvier, non reproduit, le Ministre prenait acte de la suggestion du Résident général aux termes de laquelle le Sultan, pour apaiser le malaise des troupes marocaines, leur adresserait une allocution pour les féliciter de leur discipline et leur prescrirait de continuer à servir loyalement, soulignant qu'il devenait urgent de prendre une décision. Le général Bourgund devant être reçu en audience par le Sultan le 16 janvier, le Résident général devait prendre à son compte l'entretien avec le Souverain, avec l'assistance du commandant supérieur des troupes.

a exprimé le désir qu'elle fût ajournée, ce qui n'avait fait que désorienter davantage les intéressés. Il était extrêmement désirable que le Sultan manifestât aux soldats marocains, sous une forme ou sous une autre, l'affection et la confiance qu'il éprouvait à leur égard comme envers tous ses autres sujets. Dans l'état actuel des choses, le haut-commandement avait décidé de rappeler à l'arrière les troupes marocaines engagées jusqu'à présent dans le Rif, en laissant aux seules troupes françaises le soin de faire face aux rebelles.

Le Sultan n'a pas dissimulé l'embarras que lui causait le dilemme devant lequel il se trouvait placé. En recevant des soldats marocains, il s'exposait inévitablement à les voir poser, soit spontanément, soit à l'instigation d'esprits mal intentionnés, des questions sur l'attitude à observer à l'égard des rebelles. S'il recommandait aux soldats d'obéir à leurs chefs et par conséquent, de faire éventuellement usage de leurs armes contre d'autres Marocains, il violait la loi religieuse et perdait tout crédit, non seulement devant son peuple mais devant l'ensemble de l'Islam. S'il se montrait réticent, il semait le doute dans le cœur des soldats et encourageait involontairement l'insubordination. Ces deux perspectives lui paraissaient également redoutables et c'est la raison pour laquelle il préférait éviter d'avoir à prendre officiellement position.

L'argument d'ordre religieux utilisé par le Sultan se fonde sur le fait que les rebelles du Rif n'ont pas proclamé un rogui et n'ont pas mis en cause la légitimité ou le prestige du Souverain. Celui-ci violerait la loi coranique en les désignant comme des ennemis à combattre par les armes. Sa popularité en serait gravement atteinte; des troubles graves risqueraient d'éclater à l'intérieur et, loin d'atteindre le but recherché, les forces de l'ordre en seraient affaiblies.

Le problème se réduirait, aux yeux du Sultan, à une divergence de vues entre les éléments qualifiés de rebelles et le reste de l'opinion marocaine portant non sur le but à atteindre, qui demeure l'indépendance du Maroc, mais sur les méthodes à employer à cette fin. Le Sultan recommandait l'ouverture de négociations et la conclusion de nouvelles conventions franco-marocaines. Les rebelles étaient partisans du recours à la force. Sidi Mohammed le déplorait, mais il était convaincu que des négociations rapides et la signature des conventions éteindraient d'elles-mêmes les foyers de sédition. Comme M. Clauzel lui faisait remarquer que la divergence de vues signalée pouvait porter non seulement sur les méthodes, mais également sur le but, c'est-à-dire, outre l'indépendance, une loyale collaboration franco-marocaine dans l'avenir, le Sultan a répondu qu'une fois les conventions signées et engageant tous les partis représentés au gouvernement, il ferait aisément son affaire de ceux qui persisteraient à s'opposer à l'orientation qu'il entend donner à la politique marocaine. Il pourrait alors faire entendre raison non seulement aux opposants de l'intérieur, mais également à ceux qui, de l'étranger, entretiennent le mécontentement en mettant en doute la volonté qu'a la France de donner suite à ses promesses. Il a cité à cette occasion l'action menée par Abd el-Krim.

Tout en développant cette argumentation, le Sultan s'est défendu d'avoir l'arrière-pensée de mettre à profit les difficultés militaires auxquelles nous nous heurtons pour faire pression sur les négociations. Placé devant une situation de fait qu'il déplorait, il lui fallait faire preuve de la plus grande prudence pour ne pas compromettre son prestige et ruiner le résultat des efforts entrepris par lui avec une loyauté qu'il faut reconnaître pour apaiser les esprits, consolider son autorité et réconcilier le Maroc avec la France.

Il a terminé l'audience en déclarant qu'il réfléchirait au moyen le plus propre à effacer le malaise éprouvé par les troupes marocaines sans encourir les risques qu'impliquerait une approbation officielle de l'usage de la force armée contre les perturbateurs. Compte tenu de cette considération, il saisirait la première occasion qui s'offrirait d'agir dans le sens souhaité par le Commandant supérieur.

J'estime que pour le moment, il y aurait des inconvénients à insister. En effet, à trop souligner, tant auprès du Palais qu'auprès du gouvernement marocain, les difficultés que rencontre notre commandement, nous risquerions d'inciter nos interlocuteurs (certains d'entre eux m'en ont fait la remarque) à réclamer dès maintenant un partage de responsabilité en l'espèce. Ce partage de responsabilité se traduirait dans l'immédiat par une demande tendant à créer auprès du Sultan une sorte de cabinet militaire. En outre, nous aurions une position moins forte le jour où au cours des futures négociations, nous réclamerons pour la France le maintien de nos prérogatives en matière de défense.

26

M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères,
à M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat.

T. nos 125 à 129. Priorité absolue. *Paris, 17 janvier 1956, 17 h.*
Urgent. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 128 à 130 (1).

Je vous communique sous le numéro suivant le texte d'une note que je me propose de faire remettre incessamment à Madrid.

Cette démarche doit avoir dans votre esprit un caractère franco-marocain, M. de La Tournelle agissant en la double qualité d'ambassadeur de France et de représentant à Madrid de la puissance protectrice du Maroc.

Je vous serais donc obligé de vous assurer de l'accord du Sultan sur ce texte dont la remise sera accompagnée de commentaires verbaux reprenant, sur l'essentiel, les observations de votre télégramme précité.

(1) Du 14 janvier, ci-dessus analysé sous le n° 16 (note).

Texte de la note au gouvernement espagnol :

« Le gouvernement français se félicite de la reprise des contacts entre le Résident général de France au Maroc et le Haut-Commissaire général espagnol. L'atmosphère particulièrement cordiale dans laquelle s'est déroulée l'entrevue de Palacito laisse bien augurer de la coopération future entre les autorités françaises et les autorités espagnoles au Maroc.

« Le gouvernement français enregistre d'autre part avec satisfaction l'intention exprimée par le gouvernement espagnol d'associer la zone qu'il administre à l'évolution politique de l'ensemble du Maroc.

« Dans son communiqué du 13 janvier [1], le gouvernement espagnol a manifesté sa ferme volonté de promouvoir, sous l'autorité du Sultan, l'unité de l'Empire et l'indépendance du Maroc. L'affirmation de ces principes a été particulièrement appréciée par Sa Majesté Sidi Mohammed ben Youssef, ainsi que par le gouvernement français, profondément attaché à l'unité de l'Empire chérifien.

« C'est à la lumière de ces principes qu'il convient sans doute d'interpréter le deuxième paragraphe du communiqué du 13 janvier relatif à l'« autogouvernement » de la zone espagnole. Le gouvernement français serait heureux de pouvoir confirmer à Sa Majesté chérifienne, qui lui a exprimé le désir d'être éclairée sur ce point, que le gouvernement de Madrid, dans le cadre de l'autonomie administrative de la zone espagnole prévue par les traités existants, n'a pas l'intention de doter celle-ci d'une organisation gouvernementale qui serait incompatible avec l'unité du Maroc [2]. »

[1] Dans ce communiqué, publié à l'issue d'un Conseil des ministres, le gouvernement espagnol exprimait « sa ferme volonté de défendre, avec l'autorité du sultan légitime Mohammed V, l'unité de l'Empire et l'indépendance du Maroc » (§ 1). Au paragraphe 2 cependant, il indiquait son intention de « fournir, en accord avec S.A.I. le Khalifa ainsi qu'avec la collaboration du gouvernement marocain et des autorités marocaines, les moyens de réaliser dans l'ordre et dans le calme intérieurs, l'autogouvernement de la zone par ses autorités naturelles ».

[2] Ce texte était transmis à l'ambassadeur de France à Madrid sous les nos 70-72. Par télégramme nos 74-75, le Ministre recommandait à ce dernier de « souligner oralement le caractère franco-marocain de votre démarche », qui résultait du souci de ne laisser porter nulle atteinte à l'unité de l'Empire chérifien. Il fallait exprimer à M. Artajo, la « satisfaction » du gouvernement français devant la réaffirmation de l'unité du Maroc, à laquelle venait de procéder le gouvernement de Madrid.

27

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 121 à 123. *Moscou, 17 janvier 1956, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 17 h. 35.)

À peine la délégation soviétique est-elle revenue du Libéria, que l'U.R.S.S., par la voix du maréchal Boulganine, se tourne vers l'Amérique du sud, pour lui offrir bonnes relations, coexistence pacifique ainsi que commerce et collaboration technique.

Le Département aura eu connaissance par les agences, de l'interview accordée par le président du gouvernement soviétique au journal *Vision*. Ce texte ne contient de remarquable que le passage relatif au commerce et à l'aide. L'U.R.S.S. se pose de plus en plus comme le fournisseur des pays sous-développés. Elle propose de leur envoyer non seulement des produits de l'industrie mécanique, mais aussi certains produits bruts comme le bois, dont la production est pourtant chroniquement retardataire, le pétrole, qui au contraire doit presque doubler en cinq ans, et des produits chimiques. Ces déclarations sont à mettre en rapport d'une part avec les allusions à l'Amérique du sud publiées par la presse pendant le voyage aux Indes (mon télégramme n° 3819 du 17 décembre 1955)[1], d'autre part avec les objectifs industriels du sixième plan quinquennal.

Celui-ci, dans certaines de ses parties, semble bien destiné à permettre d'aborder la conquête progressive du marché mondial, déjà notablement entamée dont parlait Staline à la fin de 1952.

[1] Le télégramme de Moscou 3819-3825 du 18 (et non 17) décembre 1955, 9 h. indiquait la satisfaction éprouvée à Moscou à la suite du voyage de MM. Boulganine et Khrouchtchev en Asie (voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 402 (note). La presse faisait allusion à l'extension de la politique d'amitié tant à l'Amérique du sud qu'à l'Asie et à l'Afrique.

28

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 285 à 289. Réservé. *Londres, 17 janvier 1956, 21 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

Je sors de chez M. Selwyn Lloyd.

Notre mémorandum, que j'ai commenté en me référant à mes récents entretiens avec sir Ivone Kirkpatrick [1] et avec le ministre lui-même [2], a été pris en bonne part. Les réponses de mon interlocuteur confirment dans l'ensemble ce que m'avait dit en dernier lieu le sous-secrétaire permanent. De ses propos, je retiens ceci :

1° L'initiative du pacte de Bagdad n'est pas anglaise, mais turque. Londres a seulement saisi l'occasion offerte par Bagdad de placer les stipulations du traité anglo-irakien sous un chapeau commode. Les liens entre le Pakistan et la Turquie sont bien antérieurs. Quant à l'Iran, le gouvernement britannique, loin de le pousser à se joindre au *Northern Tier,* l'en a plutôt découragé.

2° Il n'est pas question aujourd'hui d'étendre le pacte politiquement, militairement ou économiquement au-delà de ses frontières actuelles. Le tenter serait aller sûrement à l'échec.

[1] L'ambassadeur avait vu longuement, le 13 janvier, sir Ivone Kirkpatrick. Il avait rendu compte de sa visite dans un télégramme adressé le 14 au Département sous les nos 257-267 et non reproduit. Son interlocuteur lui avait confirmé les indications données par ses services, suivant lesquelles le gouvernement britannique se proposait seulement de renforcer le pacte de Bagdad dans ses limites actuelles. Quant aux travaux du Comité économique réuni à Bagdad, il n'y avait aucun projet précis. L'ambassadeur rappela alors qu'avant d'élaborer un tel projet, une analyse attentive de la situation régionale lui paraissait nécessaire. En ce qui concernait le règlement éventuel du conflit israélo-arabe, le sous-secrétaire permanent se défendait d'avoir en vue une solution particulière. L'ambassadeur souligna que Paris était en mesure de coopérer à la recherche d'une solution et que, à l'inverse, sa mise à l'écart ou son abstention serait interprétée comme un signe de division entre puissances occidentales et jouerait contre un effort tenté par les seules puissances anglo-saxonnes. Sir Ivone Kirkpatrick se déclara tout à fait d'accord sur la nécessité d'une information continue.

[2] Le nouveau secrétaire d'État au Foreign Office avait reçu les chefs de mission accrédités à Londres dans l'ordre de leurs arrivées. L'ambassadeur de France avait été reçu le 6 janvier et en avait rendu compte par le télégramme nos 95-100, du même jour, non reproduit. Le ministre lui avait dit notamment que les modalités d'un règlement de l'affaire de Palestine n'apparaissaient point, non plus d'ailleurs qu'une orientation nette quant aux autres aspects du problème du Levant. L'ambassadeur rappela alors à son interlocuteur l'intérêt porté par son pays à ce problème; les difficultés de la France en Afrique du Nord l'obligeaient à maintenir des rapports particuliers avec la Syrie et l'Égypte, qui lui donnaient actuellement quelque satisfaction, ces deux pays ne devant pas être classés légèrement parmi les adversaires de l'Occident. Il ajouta que si l'Angleterre et la France avaient leur point d'appui dans des camps différents, il convenait d'éviter de donner l'impression d'un Occident divisé, en recherchant ensemble une synthèse.

3° L'idée d'une assistance économique s'étendant à toute la région est intéressante. Il existe un plan de Colombo [1]. On peut imaginer un plan de Beyrouth ou d'ailleurs. Le sujet devrait être étudié attentivement et ne pas être abordé avant que le terrain soit préparé. Les services sont sur ce point plus réservés, semble-t-il.

4° L'affaire de Palestine a actuellement la priorité n° 1. Le gouvernement britannique n'est engagé sur aucune formule et n'en a aucune qu'il soit prêt à soumettre.

5° Les agissements séoudiens sont pour Londres une source de très sérieuse préoccupation. M. Selwyn Lloyd ne prétend pas qu'il y ait collusion entre Séoudiens et communistes. Il pense seulement que les désordres fomentés par les Séoudiens affaiblissement les positions occidentales et font ainsi le jeu communiste. Il ne sait comment amener les Américains à une juste appréciation de cette situation.

6° M. Selwyn Lloyd se félicite de la venue de M. Roux à Londres. Il comprend notre désir d'éviter les commentaires de presse à ce sujet. Il fera, à Washington, instruire M. Couve de Murville du développement des entretiens. Il sera d'autant plus attentif à éviter des déclarations bipartites se substituant ou se superposant au texte tripartite de 1950 qu'il est convaincu de la nécessité de traiter ces problèmes à trois.

7° Il est prêt à étudier des formules de consultation permanente tripartite.

D'une façon générale, le secrétaire d'État me paraît avoir sur les affaires du Levant l'esprit d'autant plus libre qu'il n'a pas eu part à leurs récents développements.

29

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 177 à 180. Réservé. *Bonn, 18 janvier 1956, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h.)

Bien qu'ils s'abstiennent de commentaires décisifs, les milieux politiques et la presse de Bonn se montrent, ce matin, fort intéressés par la séance du Landtag qui a eu lieu hier à Sarrebruck. Bon nombre de journaux titrent sur la résolution adoptée hier contre la vente des usines Röchling [2]. Ils ne reviennent pas sur l'idée, apparemment aban-

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1954, n° 276 (note).

(2) À l'unanimité à l'exception des voix communistes (au nombre de deux, sur cinquante), le Landtag avait voté une motion présentée par le groupe C.D.U., demandant l'établissement des conditions d'une possession sarroise des usines Röchling. Ce vote avait amené les députés démocrates à retirer leur proposition de référendum concernant ces usines.

donnée, d'un référendum concernant le sort des aciéries, mais ils présentent le retour de celles-ci à ses propriétaires allemands comme une juste « exigence », dont ils ne doutent plus, désormais, qu'elle doive bientôt être satisfaite. La position prise hier par un porte-parole du Quai d'Orsay, qui a réaffirmé la validité de l'accord de vente du 3 mai 1955 [1], est signalée par les journaux. Elle ne donne pourtant pas lieu, jusqu'à présent, à de nouvelles polémiques.

Par contre, dans sa conversation d'hier avec le conseiller de l'ambassade, M. Lahr avait spontanément abordé ce point. Il lui avait indiqué que, bien entendu, le gouvernement allemand ne songeait pas à renier sa signature. Juridiquement, les accords du 30 avril et du 3 mai demeuraient valables sans conteste possible. Le gouvernement allemand ne soutiendrait jamais le contraire.

D'un point de vue politique, en revanche, on pouvait se demander si des accords de vente, conclus dans la perspective d'une solution européenne de la Sarre, restaient bien opportuns dans la situation nouvelle résultant du référendum. M. Lahr a émis cette idée à titre personnel, en s'empressant d'ajouter qu'il ne savait pas du tout si son gouvernement présenterait une telle thèse, lors des futures négociations, et en précisant que, de toute façon, aucune décision ne pourrait être prise qu'avec le plein accord des deux gouvernements.

Mon collaborateur s'est abstenu de suivre son interlocuteur sur ce terrain, où M. Lahr n'a, d'ailleurs, fait qu'une incursion discrète.

30

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 137 à 146. Réservé. *Moscou, 18 janvier 1956, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h. 1.)

La correspondance de cette ambassade a insisté souvent sur le rôle grandissant de M. Khrouchtchev au sein de l'équipe dirigeante. Après avoir écarté M. Malenkov et contribué sans doute à diminuer le rôle de M. Molotov, le premier secrétaire du parti a tendu ces derniers mois à éclipser quelque peu le maréchal Boulganine, dont la personnalité paraît moins nettement accusée.

Parallèlement à cette ascension, le parti communiste tout entier est présenté à nouveau par les revues doctrinales comme l'unique guide, non seulement du pays, mais de l'État. C'est lui qui assume sans partage les responsabilités et qui « fixe les directives tant à l'intérieur

(1) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 283 (note).

qu'à l'extérieur » (revue *L'État et le droit soviétique,* n° 8, décembre 1955).

Les « mots » de M. Khrouchtchev ne se comptent plus. Comme il le confiait lui-même au maire d'une des grandes villes de l'Inde, « les orateurs sont comme les ivrognes. Ils jurent à chaque fois qu'ils n'y reviendront plus et ils récidivent toujours ». Mon collègue suédois qui tenait ce propos de l'ambassadeur de l'Inde m'a mis au courant d'une assez longue conversation qu'il a eue lui-même avec M. Khrouchtchev alors que la réception du nouvel an tirait à sa fin.

« Personne ne me comprend lorsque je parle de la détente, lui a dit le premier secrétaire du parti. On croit que je veux y mettre fin. On me traite d'hypocrite. Mais ce n'est pas vrai. La détente, c'est quelque chose de simple et d'objectif : c'est l'impossibilité où nous sommes de nous faire la guerre. Les capitalistes le regrettent sûrement, car ils veulent nous trancher la gorge. Et moi, je n'ai pas d'autres sentiments à leur égard. Mais voilà, il n'y a pas moyen. Alors, il faut bien s'adapter à la situation. La détente, c'est cela. Et quand j'en parle, je suis sincère. Nous ne ferons pas la guerre et on ne nous la fera pas. Mais qu'on ne vienne pas me demander de renoncer au communisme, d'abdiquer mes idées. Jamais, jamais. J'aimerais mieux qu'on me coupe bras et jambes. Et, sans bras et sans jambes, je crierai encore que le communisme vaincra : là-dessus, il n'y a pas de concession possible. »

Ces propos illustrent assez bien le mélange de fanatisme élémentaire et de réalisme madré qui me paraissent caractériser le principal responsable actuel des destinées de l'U.R.S.S. De la même façon, comme l'un de mes collègues lui faisait remarquer récemment les risques que prenait l'U.R.S.S. au Proche-Orient en attisant la querelle entre Israël et les pays arabes, M. Khrouchtchev a répondu : « Bah ! ne vous faites pas de souci. Si les Arabes s'enflamment trop, les Anglais sont là pour les calmer ».

Je mesure ce qu'avec un peu de bonne volonté, on peut trouver de relativement rassurant dans ces propos : le désir de ne pas pousser les choses au pire, la conscience du caractère mortel d'un conflit général, et en conséquence, le recours à la seule action économique, politique et psychologique comme instrument de la poussée soviétique. Je note aussi le caractère quelque peu défensif de la revendication en faveur du communisme, comme si M. Khrouchtchev craignait qu'une insistance trop grande de notre part ne trouvât ici ou dans les démocraties populaires des oreilles complaisantes.

Mais mon sentiment dominant est celui du danger sérieux que représente, à la tête d'un pays aussi puissant et aussi sûr de lui, une personnalité qui, dans l'ensemble, paraît insuffisamment éclairée et assez impulsive. L'homme n'a pas encore été éprouvé sur le plan international. Il n'évoluera vers plus de stabilité et plus de contrôle de soi, que s'il découvre peu à peu que tout ne cède pas devant lui et que l'impossibilité constante de recourir à la guerre n'assure pas à ses entreprises une impunité quasi certaine.

Les dangers auxquels je fais allusion ne sont sans doute pas immédiats. Il reste aux puissances occidentales un certain laps de temps pour chercher à reprendre l'initiative. Mais ce délai n'est pas infini et tout symptôme de désunion entre elles tend fâcheusement à l'abréger encore.

31

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAIGON,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 138 à 141. Urgent. Réservé. *Saigon, 18 janvier 1956, 16 h.*

(Reçu : 19 h. 28.)

Votre télégramme n° 161 [1].

J'ai vu hier soir M. Chau, et je l'ai interrogé sur les intentions de M. Diem.

Il m'a répondu qu'aux yeux de ce dernier, le problème le plus important est actuellement le problème militaire. Le gouvernement vient d'en délibérer et d'arrêter les grandes lignes d'une lettre qui doit m'être incessamment adressée et par laquelle M. Ngo Dinh Diem nous demandera le retrait complet du corps expéditionnaire. Il souhaite conserver provisoirement les missions d'instruction navale et aérienne et « peut-être » terrestre, cette dernière en tout cas diminuée en importance. Ces missions seraient engagées, m'a indiqué M. Chau, par contrats renouvelables de trois ou de six mois. J'ai demandé à M. Chau comment il envisageait les répercussions de cette mesure au regard des accords de Genève et des responsabilités assumées à leur titre par le commandement en chef des forces de l'Union française.

Il m'a répondu que son gouvernement continuerait à respecter les clauses militaires de l'armistice, mais qu'il n'accepterait jamais que ses représentants « s'assoient à la même table que les Vietminh ».

Le rôle du commandant en chef, en tant que représentant d'une des deux parties, pourrait être exercé par le chef de la mission militaire française d'assistance ou par un officier faisant partie du bureau militaire de ce Haut-Commissariat (*sic*).

M. Chau a ajouté qu'une fois le problème militaire résolu, et M. Diem souhaiterait qu'il le fût avant la fin du mois de février, l'atmosphère entre les deux pays s'en trouverait tellement éclaircie que

[1] Le télégramme adressé le 16 janvier à Saigon sous les nos 161-162 n'a pas été reproduit. Il indiquait que le Département s'était entretenu avec le haut-commissaire du Vietnam à Paris de la question des conversations officieuses préliminaires à entreprendre sur les problèmes en suspens entre Paris et Saigon (sur ce sujet, voir ci-dessus le n° 6, et note). M. Khiem avait compris l'intérêt de telles prises de contact et demandé des instructions à son gouvernement, qui ne lui étaient pas encore parvenues. Aussi l'ambassadeur de France était-il invité à demander à M. Chau si M. Diem était toujours disposé à donner suite à la suggestion de Paris.

nous serions surpris nous-mêmes de la facilité avec laquelle les autres questions pendantes pourraient être réglées.

Ce qui signifiait que M. Diem ne se prêterait pas auparavant à des échanges de vues, même officieuses, à leur sujet.

Tous commentaires auxquels ces propos pourraient donner lieu me paraissent devoir être réservés jusqu'à ce que nous ayons sous les yeux le texte de la lettre annonçée.

Je vous le télégraphierai dès qu'il sera en ma possession.

32

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 187 à 190. *Bonn, 18 janvier 1956, 21 h.*

(Reçu : 21 h. 35.)

Au cours de la réunion périodique avec les représentants des trois ambassades qui s'est tenue ce matin, le directeur adjoint des Affaires politiques de l'*Auswärtiges Amt* a longuement abordé à nouveau le problème de la reconnaissance éventuelle de la D.D.R., qui semble être un des soucis majeurs du gouvernement fédéral pour le moment. Si l'Égypte ne paraît pas devoir installer dans l'immédiat de mission commerciale à Pankow, l'avenir reste sombre et l'échange de télégramme de félicitations entre M. Grotewohl et le nouveau gouvernement du Soudan ainsi que l'article de l'*Hindustan Times* sur la position de l'Inde que j'ai rapporté hier[(1)], ne permettent guère de rester optimiste. Si l'un de ces états décide de reconnaître la D.D.R., la réaction en chaîne sera déclenchée.

Vis-à-vis des états arabes ou asiatiques, le gouvernement fédéral estime qu'il ne s'agit là que d'un aspect d'un problème économique et commercial beaucoup plus vaste et n'y voit de solution que dans une action solidaire et concrète des puissances occidentales pour contrebalancer les efforts et les offres du bloc soviétique. Aussi envisage-t-il une démarche auprès des membres de l'O.T.A.N., puis éventuellement auprès d'autres états pour essayer de définir et mettre en œuvre une politique commune à l'égard de ces pays arabo-asiatiques. La République fédérale estimerait donc qu'elle ne peut éviter seule la reconnaissance de la D.D.R. et aurait l'intention de faire appel à la solidarité occidentale pour combattre l'activité commerciale du gouvernement de Pankow et, par suite, son influence politique.

(1) Cet article, paru le 17 janvier, faisait état pour la première fois de l'intention du gouvernement de New Delhi de « ne pas différer très longtemps la reconnaissance du gouvernement de Pankow ». (Télégramme de Bonn n°s 168-169 du 17 janvier, non reproduit.)

L'*Auswärtiges Amt* est également préoccupé d'éviter l'admission de la D.D.R. à diverses organisations internationales ou son accession à certaines conventions internationales de caractère technique et souhaiterait que des instructions générales pussent être envoyées à ce sujet par les trois puissances à tous leurs représentants dans ces organismes. J'envoie au Département une dépêche séparée sur ce point.

33

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 167 à 175. Urgent. *Rabat, 18 janvier 1956, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

La recrudescence ces derniers jours des actes terroristes, l'agression d'un poste forestier près d'Oulmès et surtout l'assassinat de M. et Mme Champetier de Ribes dans une ferme du service de modernisation du paysannat, à vingt kilomètres au sud d'Oujda et près de la frontière algérienne[1], ont profondément ému le Sultan et le gouvernement marocain.

Le Président avait tenu dès hier matin à exprimer par téléphone à M. Lalouette cette émotion et cette indignation, en ajoutant que les attentats seraient évoqués dans la soirée au cours du Conseil des ministres réuni sous la présidence du Souverain. À l'issue de ce conseil, le gouvernement a effectivement publié un communiqué dont j'adresse le texte au Département sous le numéro suivant.

Le communiqué indique que « Sa Majesté et son gouvernement ont été unanimes à flétrir de tels actes », qui trahissent chez leur auteurs « la détermination criminelle de compromettre le climat de confiance instauré dans le pays à la veille des négociations franco-marocaines ».

« Sa Majesté le Sultan, conclut le communiqué, met en garde les habitants de ce pays contre tout acte ou entreprise de nature à porter atteinte à l'intérêt de la nation. »

Ce communiqué spontané constitue la déclaration la plus nette faite jusqu'à ce jour par le Sultan ou le gouvernement contre le terrorisme. Il prend en fait position contre l'affirmation exprimée par Allal el Fassi selon laquelle l'action à main armée est nécessaire dans toute la mesure où elle secondera l'effort des négociateurs. Il s'écarte même de l'opinion professée il y a quelques jours par le Souverain au correspondant de l'agence Reuter et qui présentait le succès des négociations et la

[1] En même temps que le terrorisme urbain se poursuivait au Maroc, une certaine effervescence était notée en plusieurs points du pays. Le poste forestier de Tilouine, près d'Oulmès, était attaqué dans la nuit du 15 au 16 janvier, et le 16 janvier, près d'Oujda, M. Champetier de Ribes, directeur du secteur de modernisation du paysannat, était assassiné ainsi que sa femme.

réalisation de l'indépendance comme les conditions d'un complet rétablissement de l'ordre au Maroc. Il semble que cette fois, un mouvement de réprobation sincère (M. et Mme Champetier de Ribes étaient considérés comme des amis des Marocains) ait conduit le Sultan et ses ministres à sortir de la réserve que leur commandait jusqu'ici une certaine prudence politique.

On doit sans doute s'attendre à ce que, pour prévenir ou réprimer les attentats, le gouvernement propose d'associer son action à la nôtre et demande à cette fin des moyens d'agir. Une observation du président Bekkaï le laisse prévoir. J'avais déjà saisi par mon télégramme n° 4308 [1] votre Excellence de cet aspect particulier du problème et Elle m'avait donné son accord à la suggestion tendant à restituer aux pachas et caïds l'exercice des pouvoirs de police que leur confère l'article 5 du dahir du 18 septembre 1953.

C'est donc dans cet esprit que dès demain 19 janvier, les assès de Casablanca seront mis à la disposition de l'amel pour la police de la médina. J'étudie la possibilité de dispositions semblables pour les autres grands centres urbains. J'expose d'autre part ce qu'il m'apparaît possible de faire sans tarder en ce qui concerne les moghazenis. Soumis aux propagandes nationalistes ou subversives, les policiers supplétifs hésitent souvent sous notre autorité dans l'accomplissement de leur mission. Dans bien des cas, s'ils ne désertent pas, ils demandent à abandonner leurs fonctions et à rentrer chez eux. Sous la direction immédiate de chefs marocains, ils reprendront une notion plus nette de leur devoir et il est à espérer que leur efficacité se rétablira [2].

34

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 26, 27. *Varsovie, 20 janvier 1956, 20 h.*

(Reçu : 22 h. 20.)

Il m'est revenu d'une source sérieuse qu'une délégation d'ouvriers de la Régie Renault aurait exprimé le désir de se rendre en Pologne, mais que les autorités polonaises ne s'y seraient pas montrées favorables.

(1) Par télégramme n°s 4308-4310 du 17 décembre 1955, non reproduit, le Résident général indiquait que pour les dirigeants marocains, l'agitation des masses ne pourrait être apaisée que si les autorités qui les représentaient disposaient de moyens de police. Il y aurait lieu dès lors d'envisager la restitution de l'exercice des fonctions de police aux pachas et aux caïds, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des amels.

(2) Par télégramme n° 149, du 19 janvier, non reproduit, le Ministre se référait au télégramme de Rabat n°s 167-173, déclarait approuver l'intention du Résident général d'associer le gouvernement marocain aux responsabilités du maintien de l'ordre intérieur, par transfert des pouvoirs de police en faveur des amels.

Je serai reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si ce renseignement est exact. S'il se trouvait confirmé, il faudrait sans doute y voir la réticence qu'auraient les autorités de ce pays à permettre à des ouvriers français d'établir une comparaison entre leur propre niveau de vie et celui de leurs camarades polonais. Peut-être le Département verrait-il alors avantage à donner une certaine publicité à cette affaire.

35

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 329 à 352 [1]. Réservé. *Washington, 21 janvier 1956, 21 h.*

(*Reçu :* le 22, 17 h.)

J'ai vu le 21 janvier M. George Allen, qui avait entre les mains notre aide-mémoire, remis à ses services le 16 janvier [2]. Les vues exprimées dans ce document rencontrent de façon générale l'accord du département d'État. L'on est heureux de noter que les vues françaises et américaines concordent pour l'essentiel.

M. George Allen a ensuite procédé à un tour d'horizon de la situation dans le Moyen-Orient en prenant pour bases les entretiens qu'il venait d'avoir avec M. Shuckburgh [3].

1° *Pacte de Bagdad.*

Les fonctionnaires du département d'État ont de nouveau marqué de façon très nette aux experts britanniques qu'il n'était pas question pour le moment, pour les États-Unis, d'adhérer à ce pacte. M. Allen a repris à ce sujet les arguments qu'il m'avait déjà exposés le 8 décembre (mon télégramme nos 6727 à 6744) [4].

A. Il avait été commode pour les Anglais de substituer à leur accord avec l'Irak, qui venait à échéance, un accord plus vaste de défense mutuelle. Les États-Unis n'avaient, pour leur part, aucun intérêt du

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 111-134).

(2) Voir ci-dessus le n° 22 (annexe).

(3) Le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office pour les affaires du Moyen-Orient avait quitté Londres le 10 janvier au soir pour Washington en vue de préparer avec les experts du département d'État les conversations prévues entre sir Anthony Eden, sir Selwyn Lloyd et MM. Eisenhower et Dulles. Il devait revenir à Londres avant le départ de sir Anthony Eden pour Washington.

(4) Du 9 décembre 1955, non reproduit. Ce télégramme rendait compte du tour d'horizon de la situation au Moyen-Orient fait par l'ambassadeur de France avec M. Allen. L'ambassadeur avait relevé plus de réserve qu'il n'avait pensé, de la part de son interlocuteur, à l'égard du pacte de Bagdad et de ses extensions éventuelles, ainsi que la persistance d'un certain espoir dans la possibilité d'un règlement israélo-arabe.

même ordre et ne voyaient pas de motifs de se lier avec l'Irak d'une façon plus étroite qu'avec l'un quelconque des autres pays arabes.

B. Le pacte de Bagdad accusait les dissensions entre pays arabes, tendances que le gouvernement des États-Unis n'avait aucun désir d'encourager.

C. Si les États-Unis adhéraient, la pression d'Israël et des milieux juifs américains obligerait l'administration à envisager un pacte unilatéral de garantie vis-à-vis d'Israël. L'on n'était nullement disposé à prendre un tel engagement, aussi longtemps tout au moins que le problème des frontières n'aurait pas été réglé de façon permanente.

D. Une adhésion du gouvernement américain, qui n'est partie à aucun accord dans cette région, aurait nécessairement un caractère spécialement hostile vis-à-vis de l'U.R.S.S., et paraissait donc peu souhaitable dans les circonstances actuelles. Les experts de Londres s'étaient étonnés de cette réserve et auraient tendance à minimiser ce danger. « C'est la première fois, a souligné M. Allen, que les Anglais se montrent plus audacieux que nous vis-à-vis des Soviétiques. »

Le secrétaire d'État adjoint a alors indiqué que même l'adhésion de l'Iran au pacte de Bagdad avait été accueillie avec une certaine réticence à Washington [1]. Les événements avaient confirmé cette réserve. M. Allen a mentionné à ce sujet le récent voyage à Moscou de la mission parlementaire iranienne, et même l'éventualité d'un engagement du gouvernement de Téhéran de ne pas laisser établir de bases étrangères sur son territoire. Si cette rumeur était vraie, le gouvernement américain ne s'en trouverait nullement gêné, car il n'avait aucune intention de procéder à des installations militaires en Iran. De toute façon, il y avait intérêt à laisser la diplomatie soviétique déployer des efforts académiques pour détourner les États-Unis de se joindre au *Northern Tier*. Une action de ce genre représentait un bon dérivatif et n'embarrassait en aucune façon un gouvernement qui n'était pas prêt à adhérer.

2° *Aide économique.*

On sait que d'une manière générale, l'administration américaine n'est pas favorable à l'idée d'une organisation d'ensemble de l'aide économique au Moyen-Orient et veut traiter les problèmes un par un. M. Allen a souligné que son gouvernement était assailli de demandes de la part des états arabes et asiatiques qui estimaient que leur position anticommuniste méritait récompense. Ceci était vrai de la Turquie comme de l'Iran. La semaine dernière, le gouvernement de Ceylan avait demandé la construction par les États-Unis d'une usine hydro-électrique sous prétexte que le Premier ministre de ce pays avait prononcé à Bandoung un excellent discours contre les infiltrations soviétiques. Il y a quelques jours, c'était le gouvernement de Tripoli qui, s'indignant des générosités promises à l'Égypte, avait demandé à son tour la construction immédiate d'établissements industriels (comme compensation à

[1] Sur l'adhésion de l'Iran au pacte de Bagdad, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 296 (et note).

l'établissement des bases américaines en Tripolitaine). Le gouvernement des États-Unis n'était nullement disposé à tenir compte de telles demandes, qui feraient de la Trésorerie américaine le fournisseur obligé de tous les pays situés en deçà du rideau de fer.

Au sujet du barrage d'Assouan, M. Allen a confirmé que M. Black partait le 24 janvier pour Le Caire afin d'étudier avec le colonel Nasser si des modifications aux propositions primitives étaient possibles. Il a mentionné à ce sujet la question des adjudications et celle du contrôle des finances égyptiennes. Il a dit une fois de plus que Washington n'avait aucune hostilité vis-à-vis du Consortium et souhaitait même lui voir accorder l'adjudication si la chose était possible. Le bruit avait couru, d'autre part, que les Russes venaient de faire de nouvelles propositions plus favorables encore que par le passé. On ne s'alarmait pas exagérément de cette menace.

3° *Conflit arabo-israélien.*

Il ne semble pas qu'au cours des conversations anglo-américaines, de grands progrès aient été faits au sujet d'une solution du problème palestinien. Il m'a même semblé que M. Allen était moins optimiste qu'il y a un mois sur les chances d'un règlement. En rappelant les conversations entre Américains et Israéliens dont nous avons eu connaissance, j'ai demandé si le département d'État avait fait des sondages analogues auprès du gouvernement égyptien. La réponse n'a pas été très nette. M. Allen a mentionné simplement que les Égyptiens avaient à toutes occasions manifesté la volonté de prendre tout le Négueb à Israël. Mon impression est que les Américains n'ont pas encore osé parler avec le colonel Nasser de l'éventualité d'une solution de compromis. C'est, me semble-t-il, la raison pour laquelle ils sont préoccupés de ne pas trop voir mentionner une solution concrète comme celle des triangles [1].

4° *Fournitures d'armes à Israël.*

M. Allen devait recevoir immédiatement après moi l'ambassadeur d'Israël à Washington. Il ne m'a pas caché que l'entretien allait être difficile. Le gouvernement des États-Unis, malgré, ou peut-être à cause, du vote qui venait d'intervenir au Conseil de sécurité [2], n'avait encore pris d'autre décision que celle de principe de ne pas se laisser entraîner dans une course aux armements. J'ai même rencontré chez mon interlocuteur une grande réticence à seulement discuter de la question. Le voyage prochain de sir Anthony Eden est pour le moment une bonne raison d'attendre. En même temps, M. Allen manifeste nettement et sans aucune fausse honte l'espoir que d'autres pays, comme la France,

[1] Sur la solution dite des triangles, voir ci-dessus le n° 13 (et note).

[2] Le Conseil de sécurité examinait en janvier 1956 la plainte déposée par la Syrie contre Israël, au sujet d'une attaque menée par ce dernier pays le 11 décembre 1955 à l'est du lac de Tibériade (cf. *D.D.F.*, 1955-I, n°s 420, 441). L'accord se fit le 19 janvier sur la base d'un projet de résolution occidental, Israël était condamné, mais la résolution rappelait que l'attaque avait été précédée de provocations syriennes. Elle ne parlait pas de compensations matérielles à la Syrie, mais envisageait l'application de mesures ultérieures dans le cadre de la Charte, sans les préciser, au cas où Israël se livrerait à de nouvelles attaques.

prendront la responsabilité des livraisons et permettront au département d'État d'atermoyer aussi longtemps que possible.

5° *Oasis de Buraimi*[1].

Après avoir souligné tout au long de son exposé que Britanniques et Américains voyaient les problèmes du Proche-Orient sous le même angle et dans le même esprit, M. Allen a pourtant ajouté qu'il subsistait une divergence de vues importante au sujet de l'oasis de Buraimi et, d'une façon générale, de' l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Arabie séoudite. Les Anglais avaient essayé de persuader leurs collègues que l'or séoudien provenant des redevances des compagnies pétrolières américaines servait à entretenir tous les troubles et toutes les difficultés du Moyen-Orient.

Le gouvernement de Riad faisait sciemment le jeu de la propagande soviétique. Londres demandait l'accord de Washington pour agir dans ces régions en pleine liberté.

La politique du département d'État était nettement différente. On reconnaissait les difficultés des Britanniques et on les déplorait. Il n'en restait pas moins qu'à la différence de ce qui s'était passé en Jordanie, où les émeutes de ces semaines dernières s'étaient portées systématiquement contre les établissements américains, aucune action hostile du roi Séoud contre les biens et intérêts américains n'avait été notée par le département d'État. En Arabie, les États-Unis n'étaient pas accusés d'impérialisme. L'activité des sociétés pétrolières américaines n'était en rien gênée. Les griefs séoudiens, particulièrement dans l'affaire de l'oasis de Buraimi, avaient certains fondements : « Nous nous sommes efforcés depuis plusieurs semaines, a dit M. Allen, de détourner le gouvernement séoudien de porter cette question devant le Conseil de sécurité. Nous avons obtenu un nouvel ajournement jusqu'à la fin du voyage de sir Anthony Eden. Si la question n'est pas résolue après cette date et que Riad décide de saisir les Nations Unies, à notre grand regret nous pourrons nous trouver sur cette question dans le camp

[1] Située à égale distance du golfe Persique et du golfe d'Oman, constituée par huit villages, l'oasis de Buraïmi était le sujet qui opposait dans la péninsule arabique la Grande-Bretagne au gouvernement séoudien. Ce dernier revendiquait Buraïmi en vertu d'une annexion qui remontait au XVIIIe siècle. Pour le gouvernement britannique, l'oasis relevait pour deux villages du sultan de Mascate, pour six autres du cheikh d'Abou Dhabi. Des traités habilitaient le Foreign Office à diriger les affaires extérieures du sultanat de Mascate et de la principauté d'Abou Dhabi. En 1951, il avait été convenu par un accord signé à Londres de maintenir le *statu quo*. En août 1952, un fonctionnaire séoudien et 40 hommes armés arrivèrent dans l'oasis. Un accord d'octobre 1952 envisagea de nouvelles négociations pour la délimitation des frontières. Des incidents se produisirent en janvier et en mars 1953 : des forces appartenant à l'un et l'autre gouvernement pénétrèrent à tour de rôle sur le territoire contesté. Un nouvel incident eut lieu le 15 septembre suivant. Un tribunal d'arbitrage se réunit à Nice au début de 1955. Le 26 octobre, sir Anthony Eden annonçait aux Communes l'occupation de Buraïmi, tenue depuis deux ans par des troupes séoudiennes, en accord avec l'émir d'Abou Dhabi et le sultan de Mascate. Il y avait eu deux morts et quelques blessés. Le 9 novembre, l'Arabie séoudite informait au Caire les autres membres de la Ligue arabe que le Conseil de sécurité était saisi de son différend avec la Grande-Bretagne et elle invitait devant la Commission politique les pays arabes à adopter une ligne d'action commune. Le conflit offrait un aspect politique : il s'agissait d'une lutte d'influence, mais aussi un aspect économique : la présence supposée de pétrole, les prospections de l'Aramco protégées par des soldats séoudiens et surprises par une patrouille de la R.A.F., le 26 septembre 1955. L'affaire causait aux États-Unis une certaine irritation.

opposé à celui des Britanniques. » M. Allen a d'ailleurs marqué de la façon la plus nette que l'obstination anglaise lui paraissait le fait des sociétés pétrolières britanniques, et plus particulièrement du président de l'*Anglo-Iranian.* Celui-ci reprochait ouvertement au département d'État et à M. Herbert Hoover l'accord pétrolier avec le gouvernement de l'Iran, qui ne laissait à l'Angleterre que 40 % des pétroles iraniens. On oubliait à Londres que, sans les Américains, l'*Anglo-Iranian* n'aurait retrouvé aucune de ses positions en Iran et qu'elle avait été de plus fort bien dédommagée de ses pertes. Si le gouvernement britannique cherchait maintenant à compenser ses pertes en Iran par des empiètements en Arabie séoudite, les États-Unis avaient aussi dans ces régions des intérêts légitimes et importants à défendre.

6° *Chypre.*

Le département d'État ne pouvait noter qu'avec faveur l'évolution de la politique britannique. Il y a un an, nul ne voulait admettre à Londres la possibilité de laisser la population cypriote décider de son sort. Les esprits avaient évolué et une solution de ce genre n'était plus écartée *a priori.* Il semblait même qu'entre Britanniques et Grecs, l'entente était près de se faire. Malheureusement, Mgr Makarios s'inquiétait de certaines formules introduites dans le projet britannique, et selon lesquelles le droit des Cypriotes à disposer d'eux-mêmes devrait tenir compte « des intérêts stratégiques d'autres puissances alliées ». Cette réserve introduite à la demande des Turcs risquait de mettre en péril l'accord près de se faire. M. Allen a marqué à ce propos qu'une solution possible serait peut-être d'élaborer pour Chypre un statut cantonal semblable à celui de la Suisse, où les minorités turques disposeraient d'une sorte d'autonomie locale. Il m'a paru pencher vers toute solution qui, réservant les intérêts britanniques et les droits des minorités turques, ferait néanmoins large part au droit d'autodétermination de la population grecque.

36

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAIGON,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 182, 183. Urgent. Réservé. *Saigon, 23 janvier 1956, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 15 h. 41.)

Votre télégramme n° 245 [1].

Au cours d'un entretien que je viens d'avoir avec M. Chau, je lui ai indiqué que je ne comprenais pas très bien, le sens de la lettre du 19 janvier de M. Vu Van Mau, ni le général Jacquot ni moi-même n'ayant fait état d'une intention de retrait total de nos forces.

M. Chau, qui avait assisté à l'entretien du général avec le président Diem, a immédiatement convenu que cette éventualité n'avait été évoquée par aucun des deux interlocuteurs.

Ayant pris connaissance de la lettre de son collègue, il a reconnu qu'elle « manquait de clarté » et m'a dit qu'il allait immédiatement en parler à M. le Président Diem. Il m'a demandé de surseoir à répondre à son collègue jusqu'à ce qu'il ait éclairci l'affaire avec le Président afin de ne pas la compliquer par une correspondance inutile. Je n'ai pas vu d'objection à lui donner satisfaction.

[1] Dans sa réponse au télégramme de Saigon nos 158-162 (voir ci-après le n° 43 et note), transmise par télégramme nos 245-246, du 21 janvier, non reproduit le Département, tout en partageant le sentiment de son représentant sur le sens de la réponse à donner à Saigon, l'avait engagé cependant à se borner à indiquer qu'il ne comprenait pas de quel accord il s'agissait, que ni le général Jacquot ni lui-même n'avaient fait état d'une intention de retrait total.

37

Note de la Direction d'Afrique-Levant

Entretien avec M. Shuckburgh

23 janvier 1956.

M. Henri Roux s'est rendu aujourd'hui au Foreign Office où il a eu un entretien avec M. Shuckburgh.

Celui-ci a déclaré que les conversations qu'il vient d'avoir à Washington avec M. George Allen et ses collaborateurs [1] ont porté principalement :

1° Sur le pacte de Bagdad;

2° Sur l'Arabie séoudite;

3° Sur le règlement du conflit israélo-arabe.

1° *Pacte de Bagdad.*

Les Britanniques ont fait part aux Américains de leur ferme intention de *renforcer* le pacte de Bagdad. Ils estiment en effet que ce pacte constitue la seule organisation de défense que l'on ait réussi jusqu'ici à édifier dans le Moyen-Orient. Il importe donc de le consolider. Il est regrettable que les États-Unis ne soient pas disposés, pour le moment, à y participer. Parmi les raisons données par M. Allen pour expliquer les réticences de son gouvernement, la crainte d'augmenter les inquiétudes de l'U.R.S.S. a surpris M. Shuckburgh et ne lui a pas paru pertinente ni convaincante. Il comprend mieux les difficultés que l'accession américaine soulèverait vis-à-vis d'Israël. Au cas où les États-Unis entreraient dans le pacte, le gouvernement de Tel Aviv ne manquerait pas, en effet, d'insister pour que Washington lui accorde une garantie et une partie de l'opinion américaine appuierait cette demande. Or, le gouvernement américain n'est nullement désireux, pour le moment, d'accorder une telle garantie, car l'octroi de celle-ci irriterait vivement les états arabes et empêcherait tout règlement de leur conflit avec Israël.

Si l'accession des États-Unis au pacte n'est pas possible, le gouvernement britannique espère cependant que le gouvernement américain aidera, militairement et financièrement, les membres actuels du pacte, l'Iran et la Turquie notamment. Il serait en effet injuste et immoral que les amis de l'Occident ne fussent pas traités avec plus de faveur que les autres états du Proche-Orient qui se sont montrés tièdes ou même hostiles à l'égard des puissances occidentales. M. Shuckburgh a donc

[1] Voir ci-dessus, sous le n° 35, le compte rendu qu'en fait l'ambassadeur de France à Washington à la suite de la visite qu'il rendit à M. Allen.

insisté auprès de M. Allen pour que le pacte de Bagdad soit rapidement renforcé.

Renforcer le pacte ne veut pas dire *l'étendre*. Le gouvernement britannique a renoncé, pour le moment, à l'extension du système aux autres pays du Moyen-Orient. Les événements récents lui ont d'ailleurs prouvé, de façon péremptoire, qu'il n'y fallait pas songer [1]. Il ne sera donc plus question de cela jusqu'à nouvel ordre : M. Shuckburgh l'a dit à M. Allen.

En ce qui concerne la *coopération économique*, les Britanniques, après y avoir longtemps réfléchi, ont écarté l'idée de mettre sur pied une vaste organisation qui serait ouverte à des états non membres du pacte.

D'une part, cela serait compliqué et onéreux. Or, les Britanniques ont peu d'argent disponible et les Américains ne sont guère favorables à des projets de cette nature.

D'autre part, il serait, comme sur le plan militaire, assez injuste et immoral de faire bénéficier les pays hostiles au pacte des mêmes avantages que ceux qui se sont compromis pour l'Occident et qui, de ce fait, ont encaissé des coups ou tout au moins des critiques et des reproches. M. Shuckburgh n'ignore pas que le neutralisme paye. Il estime toutefois qu'il ne convient pas qu'il s'avère trop payant ou seul payant. C'est pourquoi le Foreign Office envisage de s'en tenir au Comité économique qui a été prévu à Bagdad. L'on s'efforcera, dans le cadre de ce comité, d'aider les états membres à organiser leur économie respective et à coordonner leurs efforts.

Peut-être faudra-t-il se résoudre, ajoute M. Shuckburgh, à laisser les Soviets aider certains pays du Moyen-Orient. Il semble en effet impossible qu'on puisse barrer, indéfiniment la route à la pénétration économique des Soviets : cela coûterait trop cher. Mais il est évidemment indispensable qu'elle ne puisse s'étendre partout. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que les Occidentaux l'emportent à Assouan. L'affaire paraît du reste en bonne voie et le voyage de M. Black au Caire devrait lever les dernières hésitations égyptiennes [2].

2° *Arabie séoudite.*

M. Shuckburgh a appelé longuement l'attention du département d'État sur l'Arabie séoudite. Il n'est pas sûr d'avoir convaincu les Américains et le regrette. Mais il pense que sir Anthony Eden reviendra à la charge.

Les Américains ne se rendent pas compte de l'usage déplorable que les Séoudiens font de l'argent qu'ils leur donnent. Cet argent, affirme M. Shuckburgh, est employé dans tout le Proche-Orient, à encourager des manœuvres subversives dirigées contre l'Occident. Il contribue donc à servir les menées soviétiques, ce qui est intolérable, et il est fâcheux que Washington ne veuille pas en convenir.

[1] Sur les réactions de certains états arabes aux efforts britanniques d'étendre le pacte, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 416 (et note).

[2] Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 35.

Certes, le roi Séoud n'est pas un méchant homme et n'est pas pro-communiste. Mais il est fort mal entouré et plusieurs de ses conseillers palestiniens, xénophobes et foncièrement hostiles à l'Occident, ont sur lui la plus mauvaise influence.

Parlant de l'affaire de Buraimi [1], M. Shuckburgh expose longuement les raisons pour lesquelles son gouvernement a dû occuper cette oasis. Les Séoudiens s'en étaient emparés illégalement et exerçaient, de là, des pressions très vives sur le sultan de Mascate et sur les différentes petites principautés ou émirats protégés par Londres. La Grande-Bretagne fit preuve de la plus grande patience, se montra disposée à accepter l'arbitrage. Mais cet arbitrage risquait d'être faussé par les manœuvres de corruption des Séoudiens et les protégés anglais commençaient à être contaminés ou découragés par la propagande et l'or séoudiens. Il devenait donc urgent d'agir et c'est pourquoi le gouvernement britannique a rétabli énergiquement la situation. Il est fermement décidé à maintenir ses positions et ne recourra plus, en aucun cas, à l'arbitrage, même si l'Arabie séoudite porte l'affaire devant les Nations Unies. M. Shuckburgh ne pense d'ailleurs pas que le gouvernement séoudien ira jusque-là, car les Britanniques ont saisi à Buraimi bon nombre de documents relatifs aux activités séoudiennes dans cette région et dont la divulgation serait fort gênante pour les autorités de Riad. Si les choses en venaient au pire, M. Shuckburgh espère que nous serons aux côtés de la Grande-Bretagne.

Il est inexact, précise en passant M. Shuckburgh, qu'il y ait du pétrole à Buraimi. Par contre, il y a d'énormes gisements plus au Sud, dans des territoires qui dépendent de Mascate et où l'*Irak Petroleum Company* a des droits de concession qu'elle fera valoir à très bref délai.

3° *Règlement du conflit israélo-arabe.*

M. Shuckburgh s'est longuement entretenu de cette question à Washington. Les Américains souhaiteraient beaucoup lui trouver une solution. Mais ils ne savent que faire et les Britanniques sont, de leur côté, tout aussi perplexes. Le danger de voir les Israéliens se lancer dans une guerre préventive existe toujours. Il convient donc de ne pas trop les armer; ils le sont déjà suffisamment. Mais il ne faut pas, non plus, les pousser à bout en repoussant systématiquement toutes leur demandes.

Le gouvernement britannique avait pensé à une sorte de nouvelle déclaration tripartite [2] qui aurait précisé la volonté des puissances occidentales de s'opposer, au besoin par la force, à toute tentative d'agression d'où qu'elle pût venir et qui aurait fait état des moyens que l'Occident serait prêt à mettre en œuvre à ces fins. Le gouvernement américain n'a pas réservé un accueil favorable, à cette suggestion, le Pentagone s'y étant montré vivement opposé.

M. Roux demande alors si une réaffirmation solennelle, par les trois puissances, de la déclaration tripartite ne serait pas utile, ne serait-ce

[1] Sur cette affaire, voir *ibid.* (note).

[2] Celle des trois puissances occidentales en 1950 visait au maintien de l'équilibre au Moyen-Orient.

que pour souligner la solidarité de l'Occident et pour faire comprendre à Israël et aux pays arabes que le déclenchement du conflit, quel qu'en soit le responsable, ne pourrait être toléré. M. Shuckburgh estime qu'en effet une telle réaffirmation pourrait, à la fois, rassurer les adversaires en présence et calmer éventuellement leurs desseins belliqueux. Il va de soi que si un projet de la sorte était envisagé, le gouvernement français en serait saisi à l'avance et que rien ne serait décidé avant qu'il ne fût consulté. En attendant, M. Shuckburgh assure M. Roux que M. Couve de Murville sera tenu attentivement informé des entretiens anglo-américains de Washington. Le sous-secrétaire d'État adjoint n'est pas non plus défavorable à l'idée d'un groupe de travail tripartite qui fonctionnerait à Londres pour les affaires du Moyen-Orient. Il est d'accord avec M. Roux pour estimer que les trois puissances occidentales doivent se concerter le plus étroitement possible en vue de coordonner leur action et d'établir un front commun contre le danger soviétique.

M. Shuckburgh fait allusion au trafic d'armes existant en Libye. Il espère que les instructions envoyées à l'ambassadeur britannique à Tripoli permettront d'aboutir à une meilleure et plus rapide utilisation des renseignements émanant des services britanniques et français.

M. Roux indique à son interlocuteur que les relations franco-égyptiennes se sont améliorées sur certains points. *La Voix des Arabes* est nettement moins violente et la presse égyptienne fait preuve de plus de correction à notre égard. Mais le gouvernement égyptien continue à accueillir avec trop de faveur les réfugiés nord-africains et les aide très vaisemblablement dans leur lutte contre nous. Peut-on, dans ces conditions, avoir vraiment confiance en Nasser ou doit-on croire à sa duplicité ? Qu'en pense M. Shuckburgh ? Celui-ci ne cesse, de son côté, de s'interroger à cet égard et il est bien embarrassé de répondre à la question posée. M. Trevelyan, pour sa part, croit à la sincérité de Nasser qui, d'après lui, n'est pas procommuniste, ni même neutraliste et qui souhaiterait se rapprocher de l'Occident. Mais le chef du gouvernement égyptien désirerait être rassuré sur les intentions du gouvernement britannique qu'il soupçonne de lutter contre lui, aussi bien à Bagdad qu'à Khartoum et à Tripoli.

Pour sa part, M. Shuckburgh est convaincu que Nasser nourrit des desseins très ambitieux : il voudrait être non seulement le maître de l'Égypte, mais devenir le chef d'une vaste fédération de pays arabes comprenant le Maghreb. Ce n'est donc pas un homme de tout repos et on ne pourra jamais lui accorder une entière confiance.

Parlant spontanément de la Syrie, M. Shuckburgh déclare que les relations de ce pays avec l'Occident se sont nettement améliorées depuis la conclusion de l'accord intervenu avec l'*I.P.C.* Il est heureux de le constater et d'en faire part au directeur de l'Afrique-Levant.

En conclusion, il ne semble pas que les conversations préliminaires que le sous-secrétaire d'État adjoint a eues à Washington aient abouti à des résultats positifs sur aucune des questions évoquées.

Les États-Unis ne se soucient pas d'accéder, pour le moment, au pacte de Bagdad et n'en désirent pas l'extension. Sont-ils même d'ac-

cord pour renforcer le pacte dans son état actuel ? C'est possible; ce n'est pas certain.

Le règlement du conflit israélo-arabe demeure au premier plan des préoccupations anglo-saxonnes. Mais aucune solution définitive n'a été, jusqu'ici, retenue.

Les États-Unis ont nettement indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à participer à une vaste organisation économique dont ils feraient les frais.

Enfin, ils semblent avoir accueilli avec la plus grande réserve les accusations britanniques contre les menées séoudiennes et ils ont certainement fait entendre aux Britanniques qu'ils n'avaient nullement l'intention de se brouiller, pour eux, avec le gouvernement de Riad.

À moins d'imprévu, il ne paraît donc pas qu'on doive s'attendre à ce que les entretiens Eden-Eisenhower modifient sensiblement la politique suivie jusqu'à présent par Londres et par Washington dans le Moyen-Orient.

38

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 380 à 389 [1]. *Londres, 24 janvier 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 15.)

J'ai vu hier comme convenu sir Anthony Eden et M. Selwyn Lloyd ensemble. Cet entretien, qui a porté sur divers sujets susceptibles de venir en discussion à Washington, a confirmé les propos qui m'avaient été tenus antérieurement au Foreign Office, plus spécialement ceux dont rend compte mon télégramme n° 285 [2].

Le Premier ministre m'a parlé d'abord du pacte de Bagdad. Il m'a dit que nous avions manifesté de l'hostilité à ce pacte, que nos agents sur place avaient combattu, mais que lui-même connaissant nos raisons, ne les trouvait point valables. Le groupement constitué avait au moins le mérite d'exister. Il n'en existait point d'autres. Sir Anthony se proposait donc de le maintenir et de le renforcer. Ce serait dans les limites actuelles. Dans ces limites, il fallait développer l'assistance économique et technique et que le pacte fût le véhicule de cette aide. Sans doute avions-nous intérêt à nous intéresser au développement de l'ensemble de la région, mais dans cette région, il convenait de traiter un peu mieux les amis que les états indifférents ou hostiles.

(1) Communiqué à Washington sous les nos 60 à 69.
(2) Du 17 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 28.

Sir Anthony a rappelé que les Américains, à l'origine, avaient poussé à la conclusion du pacte. C'était marquer qu'ils y sont moins favorables aujourd'hui. Aussi bien les propos qui m'ont été tenus me paraissaient s'adresser plutôt à Washington qu'à moi-même. J'assistais, m'a-t-il semblé, à une sorte de répétition.

Mon interlocuteur ayant indiqué que l'une de ses préoccupations était de ménager, à l'intérieur du pacte, une manière d'assistance mutuelle, je lui ai dit que nous avions un souci du même ordre pour l'ensemble de la région. Je suis revenu sur les origines de cette affaire pour préciser que notre position à l'égard du pacte avait consisté à contester l'opportunité politique de le conclure dans le temps et les conditions ou il l'avait été, puis à mettre en garde le Foreign Office contre les dangers d'une extension forcée. Nous ne contestions pas le fait accompli et ne prétendions nullement amener Londres à le défaire. Mais nous pensions que désormais les aspects militaires de la question n'étaient point les seuls dont nous eussions, face à l'U.R.S.S., à nous préoccuper en commun. S'agissant d'économie, le problème ne pouvait ni être limité aux frontières du pacte, ni être traité par le pacte. Nous verrions bien, en temps venu, si le territoire couvert par le pacte pouvait, situé dans un cadre plus vaste, être, à certains égards, traité comme une sorte d'entité.

Sur le conflit judéo-arabe, l'Arabie séoudite et le barrage d'Assouan, le Premier ministre s'est exprimé en termes généraux et ne faisant apparaître aucun élément neuf. Ce sont là des sujets de grande importance, mais qui sont en cours de traitement. Sir Anthony Eden n'a pas, m'a-t-il semblé, de projets en poche. Il va s'efforcer, en tant que besoin — et touchant à l'Arabie séoudite, le besoin est grand — de réduire les divergences de vues et de sentiments qui gênent la coopération anglo-américaine. À propos de la Palestine, M. Selwyn Lloyd, qui n'a pas pris une part très active à l'entretien, a mentionné l'intérêt qu'il attachait à manifester plus fortement la présence des Nations Unies dans la zone d'El Auja [1]. Il aurait en vue, si j'ai bien compris, le renforcement du corps des observateurs des Nations Unies. Je chercherai des précisions auprès des services. En ce qui touche Assouan, j'ai dit un mot à titre confidentiel de notre offre primitive d'emprunt à l'Égypte et des nouvelles études entreprises à Paris sur ce point. Cette indication a été accueillie avec intérêt, mais n'a pas été discutée.

Me référant à un récent article de l'*Observer,* j'ai demandé s'il était question entre Washington et Londres, de la constitution d'une force militaire d'intervention destinée à « donner des dents » à la déclaration tripartite de 1950. Sir Anthony m'a dit qu'il n'en était rien, qu'au demeurant les Américains ont déclaré ne pouvoir discuter de la prise en charge de nouvelles responsabilités militaires sans un mandat du Congrès. J'en conclus qu'il a bien été question de quelque chose. D'une façon générale, le Premier ministre m'a dit qu'il ne pensait pas que l'on pût au cours de sa visite faire plus que peut-être de confirmer la

[1] Sur les incidents qui s'étaient produits dans cette zone, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 370 (et note).

déclaration tripartite. M. Selwyn Lloyd a mentionné alors les dispositions à prendre pour maintenir le contact en cours de conversation avec M. Couve de Murville.

À propos d'Extrême-Orient, les ministres anglais parleront du Chicom [1] sans se dissimuler la force des résistances américaines. Ils parleront peut-être des îles côtières. L'éventualité d'une candidature de Pékin à l'O.N.U. n'a pas été évoquée [2]; par contre, sir Anthony, qui manifeste toujours un vif intérêt pour tous les aspects des accords de Genève, m'a parlé des risques d'une action militaire imprudente du gouvernement laotien à l'encontre du Pathet-Lao et a marqué une sollicitude particulière pour notre base militaire de Seno.

J'ai demandé enfin s'il serait question d'Allemagne. Le Premier ministre a enchaîné aussitôt sur les frais d'entretien des forces N.A.T.O. en Allemagne. Il se plaint de la charge en devises que constituent pour la Trésorerie britannique ces lourdes dépenses, déplore les réticences américaines et se propose de les combattre vivement. De l'unité allemande, pas un mot.

Cet entretien constamment amical et animé me porte à croire que par le nombre des sujets à traiter comme par l'absence apparente de solutions préfabriquées, les entretiens de Washington tiendront du tour d'horizon. Je ne pense pas que le Premier ministre en rapporte aux fins de sa politique intérieure des résultats spectaculaires. Il ne m'a pas donné l'impression d'en attendre.

Il m'a paru s'attacher plus que par le passé aux questions économiques et budgétaires. Par contre, il est peut-être moins près de l'actualité diplomatique.

J'ai retrouvé en la circonstance M. Selwyn Lloyd tel que je l'avais connu ministre d'État, principal collaborateur de M. Eden.

[1] Lire : Chincom. Un Conseil consultatif économique dépendant directement du Président, dit comité Dodge était chargé de faire un rapport sur les problèmes du commerce avec les Chinois communistes, à propos duquel Anglais et Américains étaient en désaccord. Le 2 décembre 1955, Londres avait informé Washington de sa décision de ramener à partir du 15 janvier 1956, si aucun accord ne pouvait être conclu d'ici-là, la liste d'embargo au niveau des interdictions frappant les exportations vers les pays communistes européens. Le communiqué final des entretiens anglo-américains mentionnait brièvement un accord aux termes duquel les contrôles commerciaux devraient être maintenus et révisés selon les modifications de la situation. Le département d'État se montrait très prudent en année d'élections présidentielles et devant les critiques qui s'élevaient dans une partie de la presse et du Congrès, le Président avait demandé un rapport. Dans son télégramme du 4 février, nos 689-696, non reproduit, l'ambassadeur de France, qui rapportait des précisions données par un membre de la délégation britannique sur les entretiens anglo-américains portant sur l'Extrême-Orient comme sur le Moyen-Orient, notait que Londres avait abandonné la position adoptée le 2 décembre et qui était une sorte d'ultimatum, par suite de l'acceptation par les américains d'une étude immédiate de l'assouplissement éventuel des règles du Chincom.

[2] Dans le même télégramme du 4 février, l'ambassadeur écrivait que sir Anthony Eden, n'aurait pas évoqué le problème de la reconnaissance du régime de Pékin par les Etats-Unis, mais que sur la question de l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U., il aurait déclaré ne pouvoir s'engager dès à présent à voter en faveur d'un nouveau moratoire; il aurait promis de faire tout son possible pour que Londres n'embarrassât pas Washington jusqu'aux élections du 6 novembre. Il aurait aussi admis que les Américains ne pouvaient forcer Tchang-Kaï-Chek à évacuer les îles Quemoy et Matsu, et il aurait marqué sa confiance dans le jugement du Président en cas d'attaque communiste. Enfin, il aurait affirmé son opposition à ce que Formose passât sous contrôle communiste, estimant ainsi qu'une discussion internationale sur le statut de l'île ne pourrait avoir lieu qu'après l'évacuation de la Corée par les communistes chinois et la conclusion d'un accord.

39

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 213 à 225. Très urgent. Réservé. *Rabat, 24 janvier 1956, 21 h. 50.*

(Reçu : 22 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme nos 61 à 70 [1].

1° Sur le plan juridique, il est évident qu'aucun régime économique accordant des avantages préférentiels à la France et dérogeant en sa faveur au principe de la « liberté économique sans aucune inégalité » ne peut être envisagé en l'état actuel des engagements internationaux (traité du 9 décembre 1856 avec la Grande-Bretagne, traité du 20 novembre 1861 avec l'Espagne, traité du 16 septembre 1836 avec les U.S.A., acte d'Algésiras).

L'arrêt rendu le 27 août 1952 par la Cour internationale de justice confirmerait, si besoin en était, l'interdiction imposée au Maroc d'opérer la moindre discrimination entre les nations étrangères dans le domaine commercial et douanier [2].

2° Les seules modifications qui pourraient être apportées à ce régime économique concernant la possibilité pour le Maroc de recouvrer en partie sa liberté tarifaire, c'est-à-dire de pouvoir fixer des droits de

[1] Du 12 janvier, non reproduit. Ce télégramme indiquait que les prochaines négociations franco-marocaines sur les nouveaux rapports des deux pays soulèveraient sur le plan économique et financier des problèmes délicats, en raison de l'existence de traités internationaux. L'institution d'une étroite interdépendance était incompatible avec les préférences que Rabat devrait donner à la France en contrepartie des efforts de cette dernière pour assurer le développement économique et social du Maroc. L'incorporation de fait du Maroc dans la zone franc procurait à Paris certaines possibilités d'action, et il importait que, dans le régime futur, les précautions nécessaires fussent prises pour assurer le maintien permanent de Rabat dans cette zone; mais une union économique totale rencontrerait de nombreux obstacles. Le Ministre demandait les observations du Résident général dans le cadre des trois hypothèses suivantes : union douanière complète comportant l'identité des tarifs français et marocain; régime douanier nouveau et tarif diversifié visant à assurer la protection des intérêts majeurs du commerce franco-marocain; maintien du régime douanier actuel du Maroc, mais accompagné d'ententes de réciprocité économique avec la France.

[2] Le 28 octobre 1950, le gouvernement français déposait une requête introduisant devant la Cour, contre les États-Unis, une instance relative aux droits de leurs ressortissants au Maroc. Aux termes d'un arrêté du Résident général, du 30 décembre 1948, des mesures avaient été prises pour soumettre à licence les importations ne comportant pas allocation officielle de devises et pour limiter ces importations à un certain nombre de produits indispensables à l'économie marocaine. Les États-Unis invoquaient le traité de paix et d'amitié du 16 septembre 1836 conclu par eux avec l'Empire chérifien, qui contenait la clause de la nation la plus favorisée, ainsi que l'acte général d'Algésiras du 7 avril 1906. Le 27 août 1952, la Cour rendait son arrêt. Elle rejetait l'arrêté du 30 décembre 1948 et estimait que les États-Unis étaient fondés à exercer au Maroc leur juridiction consulaire dans toutes les affaires civiles ou criminelles introduites contre leurs ressortissants.

douane diversifiés suivant les produits, tout en sauvegardant le principe de la non-discrimination entre les puissances, tel était le sens des négociations qui avaient été reprises l'an dernier avec la Grande-Bretagne en vue de la révision du traité de 1856 et qui ont été momentanément interrompues du fait de la crise marocaine.

L'aboutissement de ces négociations aurait permis au Maroc l'établissement d'un nouveau régime douanier de nature à assurer la protection de la production marocaine, le développement de l'industrialisation du pays et l'expansion de son commerce. Mais c'est seulement par un biais et fort difficilement d'ailleurs que dans certains cas, ce régime pourrait procurer des avantages au commerce français.

Les représentants de nos milieux économiques au Maroc, et spécialement ceux de l'industrie, continuent à estimer souhaitable l'intervention de ce nouveau régime douanier, mais reconnaissent en général que le moment est mal choisi pour reprendre les négociations avec la Grande-Bretagne et qu'il conviendrait d'attendre que le Maroc eût accédé à l'indépendance et que fussent définis ses futurs liens avec la France.

3° Sur le plan politique, la question se pose de savoir si la dénonciation de l'acte d'Algésiras pourrait être envisagée.

Certes, dans le passé, les dirigeants des partis nationalistes ont proclamé à plusieurs reprises leur respect de cet accord international, essentiellement en raison de l'affirmation contenue dans son préambule quant à la souveraineté et à l'unité du Maroc et de la caution ainsi apportée à ces principes par les puissances signataires de l'accord. Cette position s'était en particulier exprimée dans le mémoire qu'avait fait parvenir le Front national marocain à la Cour internationale de justice le 10 mai 1952.

Si la position actuelle du Palais et du gouvernement marocain sur le problème ne paraît pas encore définie de façon précise, il semble cependant qu'une certaine évolution se soit produite dans les idées des dirigeants nationalistes et il est à penser que la dénonciation de l'acte d'Algésiras sera évoquée tôt ou tard par le gouvernement marocain. Mais il est peu probable qu'une telle démarche ait lieu avant que le Maroc n'ait obtenu son indépendance complète, que les conventions définissant ses liens d'interdépendance avec la France soient entrées en vigueur et que l'unité de l'Empire marocain ait été restaurée.

4° L'abrogation de l'acte est également envisagée avec faveur par certains milieux économiques français, mais également dans un avenir relativement lointain et postérieur à la signature des conventions d'interdépendance.

D'aucuns estiment qu'il serait préférable, en tout état de cause, de préparer cette échéance et la question est en effet de savoir si le problème ne devrait pas être abordé à l'occasion des négociations franco-marocaines qui vont s'ouvrir et s'il ne conviendrait pas d'élaborer une convention particulière, non publiée en vue d'arrêter un certain nombre de dispositions intéressant l'interdépendance économique, lesquelles n'entreraient en vigueur qu'ultérieurement dans l'éventualité d'une abrogation de l'acte d'Algésiras.

À cet égard, les milieux bancaires notamment recommandent la plus grande prudence et considèrent que mieux vaut ne pas porter d'atteintes, même indirectes, au statut international pendant la période des négociations, sous forme publique ou non. En effet, si le statut international est défavorable aux intérêts français en ce qu'il interdit toute préférence à notre bénéfice, il interdit également au Maroc d'accorder des préférences à d'autres nations auxquelles le gouvernement marocain pourrait, un jour, être tenté d'en consentir. L'acte d'Algésiras apporte d'autre part à la Banque d'État du Maroc une solidité de structure d'émission et utilisables dans l'avenir pour la défense des intérêts français (*sic*).

5° J'adresse par courrier au Département une étude plus complète de la question, mais d'ores et déjà, il apparaît que les liens d'intertépendance qui uniront la France et le Maroc dans le domaine économique devraient être définis dans le cadre du statut international actuel. Les contreparties que pourrait recueillir la France en échange de l'aide monétaire et financière qu'elle continuerait d'apporter au Maroc devraient être obtenues par le maintien de la monnaie marocaine dans la zone franc et le moyen du contrôle des changes. À quoi s'ajouterait la création d'organismes financiers, industriels et commerciaux communs ou seraient représentés, sous des formules de droit privé, les deux gouvernements et les intérêts nationaux des deux pays.

40

LE GÉNÉRAL BILLOTTE, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES,

à MM. EDGAR FAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL; PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 0146 A G/AL. Très secret. *Paris, 24 janvier 1956.*

La recherche d'une coopération européenne dans le domaine de l'énergie atomique a inspiré certaines conceptions, qui, si elles étaient adoptées, mettraient gravement en cause pour l'avenir nos possibilités de défense. Il est donc de mon devoir d'attirer dès maintenant votre attention sur leurs conséquences.

Le rapport de la Commission d'experts chargée d'étudier la mise en œuvre de la résolution adoptée à Messine le 2 juin 1955 [1] ne m'est pas encore parvenu. Mais les textes que les membres du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe se sont engagés à soutenir vis-à-vis de leurs gouvernements et parlements respectifs prévoient la renonciation des pays signataires au droit de fabriquer l'arme atomique et placent la

[1] Sur la conférence de Messine, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332.

totalité de leur production atomique sous le contrôle d'une autorité supranationale[1].

Dans un premier stade, seules les six puissances représentées à Messine se soumettraient à ce système, auquel elles s'efforceraient de faire adhérer d'autres puissances et en particulier l'Angleterre. Il n'en resterait pas moins que, pour une durée indéterminée, la France, si le projet dont il s'agit était adopté, se lierait les mains sans véritable contrepartie et renoncerait à fabriquer des armes que continueraient à fabriquer les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.

Du point de vue de la Défense nationale, il n'est pas concevable qu'en l'absence d'une interdiction de l'arme atomique universellement acceptée et assortie des contrôles et garanties indispensables, le gouvernement français consente à prendre un tel engagement. Sans même que soit tranché dès maintenant le point de savoir si la France fabriquera ou non des engins atomiques, elle ne peut renoncer à cette option ni à la liberté de poursuivre, dans le domaine atomique, des études à des fins militaires.

Sinon, elle serait entièrement tributaire de ses alliés pour la fourniture des engins atomiques indispensables à sa défense. C'est dire que ses avis et ses demandes pèseraient d'un faible poids dans les conseils de l'Alliance atlantique. Nos forces armées se trouveraient fatalement dévaluées et condamnées à un rôle mineur. Leur moral, déjà atteint par la supériorité de moyens de nos alliés anglo-saxons, en serait gravement affecté.

Dans cette perspective, on peut même craindre que les pays pourvus d'armes atomiques ne s'abstiennent, dans la crainte de représailles, d'attaquer par ce moyen leurs territoires respectifs, mais non les territoires des autres pays de la coalition adverse qui deviendraient ainsi le champ de bataille voué à toutes les destructions. C'est une considération qui, au moment d'un conflit, risquerait de mettre à dure épreuve la résolution et le moral de la nation française.

En revanche, on peut espérer que le fait pour nous de détenir l'arme atomique, même en faibles quantités, contribuerait efficacement à décourager l'agresseur en même temps qu'à valoriser notre alliance.

Par ailleurs, notre adhésion à la Commission atomique européenne, telle qu'elle est envisagée, aurait pour effet de nous faire perdre sur

[1] Le comité d'action pour les États-Unis d'Europe, formé à l'automne 1955 à l'appel de Jean Monnet, tenait sa réunion constitutive à Paris les 17 et 18 janvier 1956. Il comprenait des notabilités politiques ou syndicales des six pays de la C.E.C.A. Dans sa résolution finale, il indiquait que la Communauté européenne devait développer l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Le Comité décidait de soumettre à l'approbation des parlements des Six une déclaration annexe, aux termes de laquelle, « pour assurer un développement exclusivement pacifique de l'énergie atomique... il [était] indispensable que les six pays délèguent ensemble à une Commission européenne de l'énergie atomique l'autorité propre et le mandat commun nécessaires ». La Commission deviendrait propriétaire de tous les combustibles nucléaires produits ou importés par les Six et délivrerait les autorisations préalables à la construction et à l'exploitation des installations nucléaires. Le Comité marquait enfin son souci de voir ouvertes aux autres pays que ceux de la C.E.C.A., et notamment à la Grande-Bretagne, « toutes les possibilités d'une participation à la Communauté » atomique. Pour le texte de la résolution et de la déclaration annexe, voir La Documentation française, *Articles et documents*, 21 janvier 1956, n° 0309, textes du jour.

l'Allemagne un avantage essentiel que nous reconnaissaient les accords de Paris.

La France s'alignerait sur l'Allemagne en renonçant à fabriquer l'arme atomique. Le système de contrôle prévu par les accords de Paris se trouverait dépassé, puisque la responsabilité des contrôles incomberait à une autorité supranationale. Seule parmi les membres de l'U.E.O., la Grande-Bretagne échapperait à cette restriction. Si, en cas d'échec des efforts tendant à l'interdiction généralisée de l'arme atomique, la France était amenée ultérieurement à revenir sur sa renonciation, elle ne serait plus fondée, semble-t-il, à empêcher l'Allemagne d'en faire autant. Elle aurait en outre à combler sur le plan technique un retard considérable.

En définitive, dans le cadre des hypothèses actuelles de l'Organisation atlantique qui sont fondées sur l'emploi de l'arme atomique pour la défense du monde libre et étant donné que la conception actuelle d'un conflit évolue vers une utilisation de plus en plus étendue des armes atomiques sur les plans tactique et défensif aussi bien que sur le plan stratégique, les pays qui auront renoncé à l'étude et à la fabrication de ces armes, élément essentiel de la guerre moderne, auront renoncé du même coup à assurer efficacement leur défense et en auront finalement abandonné la responsabilité à d'autres puissances.

C'est pourquoi il me paraît essentiel, pour la sauvegarde d'une politique française de défense, que le gouvernement français, tout en prenant une part active aux efforts de coopération européenne en matière atomique, n'abandonne pas sans la garantie d'une renonciation générale des autres puissances la liberté d'action nécessaire à sa sécurité.

J'adresse la même lettre à :
Pour le ministre des Affaires étrangères : M. le Président du Conseil.
Pour le président du Conseil : M. le Ministre des Affaires étrangères.

41

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 40, 41. *Varsovie, 25 janvier 1956, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 19.)

D'après une source sûre, le Comité central du parti se serait réuni à Varsovie à la fin de la semaine dernière. Les décisions prises ont été « inspirées » par Moscou et pourraient donc refléter celles-mêmes du Comité central du parti de l'U.R.S.S.

Sur le plan intérieur, la détente doit se poursuivre. Le mot de « libéralisme » a été même prononcé.

En politique extérieure, la propagande à l'étranger doit être fortement développée. Des concessions pouvant aller jusqu'à des « sacrifices » doivent être consenties. La position de la France doit être rigoureusement observée : si le nouveau Parlement devait ultérieurement donner sa confiance à un gouvernement nettement antisoviétique, le groupe des démocraties populaires durcirait à nouveau son attitude à l'égard des puissances de l'O.T.A.N.

42

M. Hoppenot, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 216, 217. Urgent. Réservé. *Saigon, 26 janvier 1956, 16 h. 40.*

(Reçu : 18 h. 33.)

J'ai reçu, ce soir, de M. Vu Van Mau, une nouvelle version de sa lettre du 19 janvier dernier, expédiée sous la même date et le même numéro d'enregistrement que la première [1].

Le texte en est le suivant :

« Saigon, le 19 janvier 1956,

« Monsieur le Haut-Commissaire,

« La question du corps expéditionnaire français ayant été évoquée lors des récentes conversations entre M. le Président de la République du Vietnam et M. le Général de corps d'armée Jacquot, j'ai l'honneur de vous confirmer les termes de l'entretien que M. Nguyen Huu Chau a eu, le 17 janvier dernier, avec Votre Excellence [2].

[1] La première version de la lettre de M. Vu Van Mau est reproduite en annexe au présent télégramme. À ce sujet, le Haut-Commissaire français avait fait observer l'ambiguïté de la communication vietnamienne, dans un télégramme nos 158-162 du 20 janvier, non reproduit. Il soulignait qu'au cours de l'entretien du général Jacquot et du président Diem auquel celle-ci se référait, il ne s'était jamais agi que d'une déflation des forces encore stationnées au Vietnam et non de leur retrait total. De plus, lorsque M. Chau avait annoncé le 17 janvier au représentant français l'envoi d'une lettre demandant le départ du corps expéditionnaire, il n'avait jamais été question d'un accord donné par le gouvernement vietnamien, ce qui supposerait que l'initiative de l'envoi était venu de la France. L'ambassadeur soupçonnait le gouvernement vietnamien de vouloir ainsi rejeter sur elle la responsabilité de la décision. Il estimait que Paris n'avait aucun intérêt à se prêter à cette manœuvre et il proposait de répondre qu'au cours de l'entretien entre le général Jacquot et le président Diem, le général s'était borné à informer son interlocuteur du plan français de réduction des effectifs sans qu'il eût été question de leur retrait total; que M. Chau s'était borné à annoncer la signification de la décision du gouvernement vietnamien, qu'on le priait en conséquence de préciser que l'objet de la lettre était bien de confirmer la déclaration de M. Chau, à savoir que le gouvernement vietnamien demandait le départ du corps expéditionnaire. Le Département répondit au Haut-Commissaire que partageant son sentiment, il approuvait dans son ensemble le sens de la réponse envisagée.

[2] Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 31.

« Le gouvernement de la République du Vietnam, pour les raisons qui ont été déjà exposées au cours de l'entretien susvisé, souhaite de voir réaliser dans les meilleurs délais le retrait des troupes françaises.

« Quant au problème des missions militaires françaises, il pourrait être étudié ultérieurement, à mon sens, lorsque seront discutés le calendrier et les modalités de ce retrait ».

« Je saisis etc.

ANNEXE

Lettre de M. Mau du 19 janvier

« Monsieur le Haut-Commisssaire,

« La question du corps expéditionnaire français ayant été évoquée lors des récentes conversations entre M. le Président de la République du Vietnam et M. le Général de corps d'armée Jacquot, j'ai l'honneur de vous confirmer les termes de l'entretien que M. Nguyen Huu Chau a eu, le 17 janvier dernier avec Votre Excellence.

« Le gouvernement de la République du Vietnam, pour les raisons qui ont été déjà exposées au cours de l'entretien susvisé, souhaite de voir réaliser dans les meilleurs délais, le retrait des troupes françaises.

« Quant au problème des missions militaires françaises, il pourrait être étudié ultérieurement, à mon sens, lorsque seront discutés le calendrier et les modalités de ce retrait.

« Veuillez ... »

43

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAIGON,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 218 à 228. Urgent. Réservé. *Saigon, 26 janvier 1956, 17 h. 55.*

(Reçu : 20 h. 18.)

Mon télégramme précédent [1].

Sous sa nouvelle forme, la lettre de M. Vu Van Mau me paraît appeler les remarques suivantes :

1° Le ton en est modéré et le fond exempt d'équivoque. Il n'est plus question d'accord donné à une proposition supposée de notre part. C'est le gouvernement vietnamien qui prend l'initiative d'exprimer le souhait de voir réaliser « dans les meilleurs délais » le retrait des troupes françaises. Le calendrier et les modalités de ce retrait seront discutées entre les deux gouvernements. Le problème des missions militaires sera étudié parallèlement à cette discussion et en même temps qu'elle.

[1] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 42.

2° Sur ces bases, il convient donc de préparer :

a. Notre réponse de principe à la demande du gouvernement vietnamien;

b. En fonction de cette réponse, le calendrier et les modalités du retrait de nos forces;

c. L'ouverture de négociations avec le gouvernement vietnamien, dont le premier point consisterait à lui faire préciser ses *desiderata* en ce qui concerne la nature et l'importance des missions militaires d'instruction dont il souhaite s'assurer l'assistance.

3° Il n'échappera pas au Département que la réponse de principe à faire à la demande vietnamienne met en cause le problème du commandement en chef des forces de l'Union française et des responsabilités assumées par celui-ci au titre des accords de Genève. Le retrait du corps expéditionnaire entraînant forcément la disparition du commandement en chef, l'article 27 de la convention d'armistice ne nous autorise à y consentir que si son « successeur », en l'espèce le gouvernement vietnamien, a formellement accepté d'assurer le respect des clauses et des dispositions de ladite convention, ou si, à défaut d'une telle acceptation, le gouvernement français notifie cette situation aux membres de la conférence de Genève. Avant d'accéder à la demande du gouvernement vietnamien, il conviendra de lui faire préciser s'il accepte d'assumer cette qualité de successeur avec *toutes* les responsabilités qu'elle comporte. En cas de refus ou de réponse évasive de sa part, nous n'aurions pas d'autre alternative que de nous retourner vers les deux coprésidents et les membres de la conférence de Genève.

4° J'ai déjà indiqué au Département que le même problème se poserait, non plus en principe, mais en fait, si le gouvernement français décidait de passer du palier des 15.000 hommes au plan de 9.700, je répète 9.700 hommes, le Commandement en chef n'étant plus en mesure d'assurer, dans cette éventualité, la sécurité de la Commission internationale aux termes de l'article 25 de la convention d'armistice (ma lettre n° 20 AMB du 18 janvier [1]).

J'indiquerai brièvement, dès maintenant, que ce plan de 9.700 hommes paraît celui que le Commandement en chef dit pouvoir être appliqué au cas où le retrait du corps expéditionnaire s'accompagnerait du maintien au Vietnam de nos missions d'instruction des trois armes. Il serait vain, à mon sentiment, de croire que le gouvernement vietnamien acceptera qu'en dehors du personnel des missions évalué à 2.000 hommes, des effectifs se montant à plus de 7.000 hommes puissent, au titre d'éléments de servitude ou de support logistique, être maintenus au Vietnam, notamment à Saigon où les plans en préparation prévoient, pour une grande partie d'entre elles, leur concentration au cœur de la ville, autour du port. Je reviendrai prochainement d'une manière plus détaillée sur ce problème, lié par ailleurs à celui du domaine.

[1] Aux termes de cet article, les commandements des forces des deux parties devaient accorder toute la protection, toute l'aide et la coopération possibles à la Commission mixte et à ses groupes mixtes, à la Commission internationale et à ses équipes d'inspection dans l'accomplissement des fonctions et des tâches de surveillance et de contrôle de l'application de l'armistice.

44

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au ministère des Affaires étrangères.

T. nos 406 à 414. Priorité absolue. *Tunis, 26 janvier 1956, 21 h. 5.*
Réservé.

(Reçu : 21 h. 50.)

J'ai reçu aujourd'hui à déjeuner M. Bourguiba et M. Bahi Ladgham, secrétaire général du Bureau politique. J'avais prié M. Bernard Tricot et le colonel Bernachot d'assister à ce repas, qui a été suivi d'une discussion de près de trois heures.

En ce qui concerne la première partie de cet entretien, de beaucoup la plus longue, j'envoie une lettre personnelle à M. Massigli que je confie à M. Bionda [1]. Je serais reconnaissant au Secrétaire général de vouloir bien la soumettre au Ministre.

À la fin de notre conversation, M. Bourguiba a abordé brièvement le programme de son prochain séjour à Paris où il compte se rendre en principe le mercredi 1er février.

Il m'a exprimé le désir de prendre contact le plus tôt possible avec le gouvernement français afin de faire connaître son point de vue sur la nécessité d'élargir et d'accélérer l'application des conventions.

Le président du Néo-Destour considère que les déclarations faites par le Sultan et par certains ministres marocains l'ont mis dans une situation très délicate. Il serait impensable, selon lui, que la Tunisie obtienne du fait des conventions un régime moins favorable que celui qui serait finalement accordé au Maroc, pays qui possède une élite très inférieure en qualité et en nombre à celle de la Tunisie.

D'autre part, les attaques démagogiques de M. Salah ben Youssef commencent à porter sur une opinion mal éclairée. Il faut donc que la France se montre généreuse et mette le Néo-Destour et son chef en mesure de riposter avec énergie aux critiques des yousséfistes.

D'après Bourguiba, il faudrait que, dans les plus prochaines semaines, des assurances précises lui soient fournies sur la question de l'armée, sur celle de la représentation extérieure ainsi que sur celle de la police. Le chef du Néo-Destour ne m'a pas caché par ailleurs qu'il faudrait l'aider

[1] Cette lettre personnelle n'a pu être retrouvée dans les archives du quai d'Orsay ni dans celles déposées par M. Massigli.

pendant la campagne électorale, en fournissant du blé [1] au gouvernement tunisien et en mettant de nouveaux crédits à la disposition de ce dernier [2].

Le « Combattant suprême », qui paraissait fatigué à l'issue de ce long entretien, a écouté sans présenter d'objections sérieuses les arguments que je lui ai fait valoir sur la nécessité de respecter les conventions, de les faire évoluer progressivement, conformément à la procédure des « petites négociations », et surtout de ne pas porter d'atteinte sérieuse à la politique d'étroite collaboration franco-tunisienne qui a prouvé son efficacité depuis le discours du 31 juillet [3].

J'ai cru comprendre que ce que souhaitait Bourguiba, c'était d'obtenir, dans la conjoncture actuelle, une promesse précise sur le principe de l'indépendance. Quant à la réalisation de cette dernière, qu'il s'agisse de l'armée ou de la diplomatie, il admettrait assez facilement qu'elles puissent s'effectuer par étapes de cinq à dix années environ.

M. Bourguiba est persuadé qu'il trouvera à Paris un climat très favorable aux thèses qu'il a défendues devant moi aujourd'hui et qu'il lui suffira de quelques entretiens pour convaincre le gouvernement français de l'opportunité de lui donner, à la veille d'une campagne électorale qui s'annonce difficile, toutes les satisfactions qu'il réclame.

Je me suis montré moins optimiste que lui et lui ai fait part de mes réserves. Je lui ai indiqué notamment qu'il ne fallait pas décevoir trop gravement l'opinion française en remettant en cause des traités dont l'encre était à peine sèche. Une telle attitude prise par le président du Néo-Destour pourrait même braquer une fraction importante de cette opinion et peser fâcheusement sur les prochaines négociations franco-marocaines.

M. Bourguiba a suivi attentivement l'exposé de mon point de vue. Il m'a donné le sentiment d'un homme dont le siège était déjà fait et qui pensait être mieux informé que moi de l'accueil qui serait réservé à ses demandes.

[1] Note marginale : *il faudrait faire tout de suite quelque chose sur ce point.*

[2] Cette aide financière était accordée sous forme de prêt au gouvernement tunisien, portant en principe intérêt à 1,5 % et remboursable. En fait, tout le monde s'accordait à penser qu'il s'agissait pratiquement de dons purs et simples et qu'il en serait de même à l'avenir. Dans une note du 9 février, conservée dans les papiers Massigli, on prétendait que Bourguiba aurait récemment demandé 100 milliards et qu'il espérait en obtenir 30 ou 40, alors que l'aide s'élevait à 12 ou 14 et contribuait surtout au financement des grands travaux et à la création d'une infrastructure de base.

[3] Sur le discours de Carthage, prononcé par Pierre Mendès France, le 31 juillet 1954, voir *D.D.F.*, 1954, n° 18 (note).

45

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 247 à 256. Très urgent. Réservé. *Rabat, 26 janvier 1956, 22 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme n° 192 [1].

Les méthodes de travail choisies par les ministres d'État, qui sont chargés d'examiner avec le Délégué la question des attributions respectives de la Résidence et du gouvernement marocain durant la période transitoire, ont retardé la reprise des contacts officiels directs telle qu'elle avait été prévue.

Lors de la réunion du 5 janvier que mentionne mon télégramme n° 49 [2], les ministres ont exprimé le désir de recevoir sur chaque département ministériel une note exposant le point de vue de la Résidence quant aux questions qui, sur la base du traité de Fès, continueraient de relever de notre compétence jusqu'à conclusion des futures conventions. Ces notes ont été établies par la Commission que préside M. Lalouette et remises au fur et à mesure de leur élaboration au président du Conseil. D'accord avec les ministres d'État, elles ont été conçues comme des schémas destinés à servir de base aux conversations et qui indiquent les points que l'on peut considérer comme actuellement réservés sous l'angle des relations extérieures, de la défense, des pouvoirs financiers, des intérêts directs de la collectivité française. Elles s'inspirent de la double préoccupation de sauvegarder pendant cette période transitoire les prérogatives essentielles que le traité de Fès reconnaît à la France et de ne pas préjuger le résultat des prochaines négociations. Elles reflètent également le souci de permettre dans certains domaines complexes (finances, enseignement français, fonction publique, service législatif) une continuité satisfaisante de l'administration.

J'envoie par courrier au Département l'ensemble de ces notes [3].

Les ministres d'État les étudient depuis deux semaines sous la direction du vice-président du Conseil avec le concours de M. Fougère

[1] Du 25 janvier, non reproduit. Paris désirait connaître le dernier état du problème de la définition des pouvoirs respectifs du gouvernement marocain et du Résident général et notamment les conditions dans lesquelles serait exercé le pouvoir de contrôle du Résident général jusqu'à l'abrogation du traité de protectorat.

[2] Du 8 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 8.

[3] Non reproduites.

et en faisant appel pour chaque département au ministre intéressé. Ce travail, qu'ils effectuent très consciencieusement, a été ralenti par l'absence de deux d'entre eux, MM. Cherkaoui et Bouabid, qui viennent de rentrer de Paris. La date du 15 janvier, fixée primitivement comme terme de l'examen a été dépassée. Sur intervention du Sultan lui-même, les ministres d'État ont accéléré le rythme de leurs séances et ont indiqué à M. Lalouette qu'ils seraient prêts dès le début de la semaine prochaine à confronter leurs vues avec celles de la Résidence pour aboutir si possible à un accord d'ensemble avant le 5 février.

Je dois noter que si le vice-président du Conseil et les deux ministres d'État restés à Rabat, MM. M'Hammedi et Guedira, considèrent le développement de cette procédure qu'ils ont eux-mêmes favorisée comme satisfaisant et manifestent dans leurs entretiens privés, tant avec moi-même qu'avec M. Lalouette, un esprit amical de compréhension et de modération, une certaine agitation semble avoir été provoquée depuis quelques jours par l'entourage du comité directeur de l'Istiqlal et certains ministres appartenant à ce parti. Sans bien connaître l'ensemble de la question et contre l'avis formel de leur représentant, le plus autorisé M. M'Hammedi, ces éléments répandent le bruit d'une tension entre le Gouvernement et la Résidence au sujet de la détermination de leurs attributions respectives, alors que les conversations directes à cet égard ne doivent s'engager que le 30 janvier.

Cette tactique vise sans doute à obtenir de notre part de nouvelles concessions. Le ministre de l'Instruction publique notamment réclame que lui soit confiée dès maintenant la gestion de l'enseignement français. Mais on peut se demander aussi si ce raidissement n'est pas la suite de directives venues de l'aile extrémiste du parti ou tout au moins de positions prises au Caire. En accentuant leurs revendications, certains ministres de l'Istiqlal désirent visiblement se garantir contre les reproches de tiédeur, voire de « collaborationnisme », qui leur sont adressés du dehors. M. Balafrej m'a indiqué avant-hier qu'il regrettait que son parti eût accepté de participer dès maintenant à un « gouvernement de gestion ».

Il importe de suivre attentivement l'évolution de cette manœuvre. Je rendrai compte aussitôt au Département des conversations de la semaine prochaine et de l'atmosphère dans laquelle elles se dérouleront. Il est à prévoir que nous nous trouverons sur certains points en face d'une offensive dont il nous appartiendra d'apprécier la portée et de limiter les effets dans les frontières actuellement acceptables.

46

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 49 à 53 [1]. Secret. Réservé. *Madrid, 27 janvier 1956, 20 h.*

(*Reçu :* le 28, 17 h.)

Le but essentiel poursuivi par l'Espagne au Maroc a été et est encore, dans la mesure où les circonstances le permettent, de demeurer seul maître chez soi, aussi bien vis-à-vis du Sultan que de la France.

Durant la déposition de Sidi Mohammed, le gouvernement espagnol, estimant impossible le retour de l'exilé, escomptait le succès de sa politique par la division permanente du Maroc en deux zones possédant chacune son souverain.

Le Sultan restauré, l'Espagne doit modifier sa tactique et son langage, mais le but reste le même. Hier, elle attaquait les positions françaises en se couvrant du dogme de la légitimité. Aujourd'hui, elle conteste que l'indépendance soit conciliable avec l'interdépendance [2]. Elle recherche en même temps un succès diplomatique qui l'établisse, pour l'avenir, sur un pied d'égalité avec la France. À cette fin, elle réclame une conférence à trois [3], ou, à défaut, elle s'efforce d'établir un contact direct avec le Sultan. En même temps, elle se préoccupe du succès d'une politique d'indépendance et démocratisation au Maroc.

Nous nous heurtons donc, bien que les circonstances aient changé et que les arguments invoqués soient différents, à la même hostilité du cabinet madrilène. Il est vain, à mon avis, d'attendre de sa part une aide quelconque dans notre ... [4] contre les rebelles aussi longtemps que nous ne lui aurons pas donné certains apaisements sur nos intentions à son égard.

Faute de ces derniers, il est inutile d'en appeler à la solidarité occidentale, car si nos voisins conservent l'impression que nous cherchons à les évincer, l'espoir d'assister à la ruine de notre établissement les consolerait de la leur propre.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 238-242 (Affaires marocaines et tunisiennes, n° 27).

(2) C'est ce qu'exprimait le 1er janvier dans une déclaration au journal *Ya* M. Artajo, l'interdépendance équivalant à étendre la présence française à la zone espagnole (télégramme de Madrid, nos 1 à 3 du 2 janvier, non reproduit).

(3) Sur cette réclamation, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 362 (et note).

(4) Lacune de déchiffrement.

Il s'agit donc, si nous estimons nécessaire une certaine collaboration espagnole, de déterminer les garanties qui pourraient être données à Madrid (dans ma dépêche n° 66 [1], j'ai notamment étudié l'aspect militaire de ce problème).

Il sera de toutes façons difficile de dissiper l'extrême méfiance qui règne ici sur notre politique marocaine. Envisageant les seules réactions espagnoles, j'estime qu'il y a lieu si des démarches doivent être effectuées, de les faire rapidement, afin de ne pas paraître être contraint par la nécessité.

47

M. ARGOD, CONSEILLER DIPLOMATIQUE À LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE FRANCE À HANOI,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 54, 55. *Hanoi, 28 janvier 1956, 12 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 08.)

J'ai remis à M. Pham Van Dong hier, 27 janvier, la note que vous m'avez chargé de lui transmettre par votre lettre du 17 janvier parvenue à Hanoi le 25 [2].

Le ministre a paru reconnaître que les problèmes relevant du contentieux franco-R.D.V.N. devaient faire l'objet d'une négociation d'ensemble et m'a assuré qu'il allait étudier avec ses services les principes sur lesquels pourrait s'amorcer la discussion du règlement de nos créances.

Au cours de la conversation qui a suivi et dont j'ai profité pour entretenir M. Pham Van Dong de quelques questions en suspens, le président du Conseil a tenu à réaffirmer à plusieurs reprises son désir de voir se maintenir et s'améliorer les relations entre la France et le Nord-Vietnam. Ce souci manifeste de cordialité à la veille de la

[1] Du 16 janvier, non reproduite. L'ambassadeur y faisait longuement état de l'hostilité de Madrid à la formule de l'interdépendance, la crainte essentielle de l'Espagne étant de devoir abandonner sa position au bénéfice de la France au point qu'elle préférerait jouer la carte de l'indépendance complète : l'aliénation lui serait moins pénible si la France était perdante avec elle. Pour M. de La Tournelle, c'était autour du maintien de la présence militaire de l'Espagne dans sa zone d'influence que résidait sans doute la seule chance de donner à nos voisins une garantie susceptible de les intéresser : l'influence politique de Madrid au Maroc ne reposait ni sur une implantation économique ni sur une pénétration culturelle, mais exclusivement sur la présence de ses troupes. M. de La Tournelle envisageait une suggestion à étudier en fonction d'éléments parmi lesquels figureraient la question d'une entrée éventuelle du Maroc indépendant dans l'O.T.A.N. et celle du statut des bases américaines.

[2] Cette note est reproduite en annexe. Elle avait été signée par le président Pinay le 17 janvier. Le texte devait rester secret.

formation du nouveau gouvernement français [1] témoigne de l'intérêt porté par les gens de Hanoi aux positions qui vont être prises à Paris. Sachant que je devais me rendre prochainement en France, M. Pham Van Dong m'a prié de revenir le voir afin que nous puissions avoir une nouvelle conversation avant mon départ.

ANNEXE

Texte de la note verbale à adresser au ministère des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam

M. Argod, conseiller diplomatique de la délégation générale du gouvernement de la République française, représentant M. le Gouverneur Sainteny, présente ses compliments à M. le Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam et sur ordre de son gouvernement, a l'honneur d'appeler à nouveau son attention sur la question du paiement des pensions de l'État français et sur les liens qui unissent cette affaire au problème général du contentieux.

Au cours des conversations poursuivies depuis plusieurs mois sur la question particulière des pensions, la délégation générale du gouvernement de la République française a reconnu les engagements contractés par le gouvernement français envers les ressortissants vietnamiens titulaires d'un droit à pension.

Réaffirmant le principe du respect de la dette contractée directement et personnellement envers ces pensionnés, cette délégation générale se déclare à nouveau prête à honorer les engagements de droit privé auxquels son gouvernement se trouve obligé, et à procéder au règlement entre les mains des intéressés de la dette du gouvernement français.

Soucieuse de ne ménager aucun effort dans la recherche des moyens pratiques de règlement des sommes dues, cette délégation générale s'était attachée à obtenir certains assouplissements à la réglementation comptable française applicable en la matière.

Des obstacles ont été surmontés. Les aménagements demandés ont été accordés. Ils soulignaient la bonne volonté manifestée une fois de plus par le gouvernement français. Les concessions ainsi consenties ne pouvaient toutefois conduire à des innovations trop sensibles, les procédures instituées devant rester conformes aux pratiques suivies par les services comptables français en tous pays étrangers.

Quoi qu'il en soit, des résultats certains semblaient sur le point d'être acquis, et la mise en paiement des pensions de l'État français apparaissait possible selon les procédures étudiées d'un commun accord, lorsque la délégation générale du gouvernement de la République française a été amenée à constater que les efforts qu'elle poursuivait depuis plusieurs mois ne rencontraient pas chez ses interlocuteurs des manifestations aussi évidentes d'un semblable désir de coopération.

En contradiction avec les assurances données par M. Pham Van Dong à M. Mendès France dans sa lettre du 21 juillet 1954 [2], comme avec les principes reconnus du droit des gens, l'exercice des droits privés des nationaux français, notamment du droit de

[1] Le cabinet de M. Guy Mollet fut constitué définitivement le 29 janvier.

[2] Dans cette lettre, M. Pham Van Dong confirmait que le gouvernement de la R.D.V.N. observerait dans ses relations économiques et culturelles avec la France les principes suivants : les personnes sortant d'une zone de regroupement ne rencontreraient aucun obstacle à leur départ; dans les régions évacuées, les installations nécessaires au fonctionnement des services publics industriels seraient maintenues; la propriété des biens et des entreprises serait sauvegardée et respectée; les entreprises situées dans les zones de regroupement pourraient poursuivre sans entrave leurs activités; en cas de réquisition, d'expropriation et de retrait de concession, les intérêts des ressortissants français seraient pris en considération. Le gouvernement nord-vietnamien prendrait enfin toutes les mesures nécessaires pour que les établissements culturels français pussent continuer à fonctionner.

propriété des biens, rencontre en fait des obstacles certains. Les intérêts les plus légitimes des ressortissants français semblent systématiquement ignorés. Des immeubles à usage d'habitation et des installations industrielles sont occupés par des services administratifs civils ou par des unités de l'armée nationale, sans que cette prise de possession de biens privés appartenant à des Français revête la forme d'une réquisition. Des locataires et gardiens sont expulsés sans cause connue.

Il en est de même en matière de propriétés agricoles, les requêtes des propriétaires tendant à faire reconnaître leurs droits ne sont pas prises en considération.

Tandis que des Vietnamiens se recommandant de l'autorité de la République démocratique du Vietnam et résidant en France continuent à bénéficier des garanties légales et à jouir, sans aucune entrave, des libertés publiques et privées, les nationaux français apparaissent trop souvent victimes d'actes arbitraires de la part de certains services officiels.

Il apparaît avec évidence que les autorités de la République démocratique du Vietnam, sans paraître contester au fond le droit de propriété de bien des ressortissants français, se refusent à confirmer solennellement la reconnaissance de ce droit fondamental, et laissent aux comités administratifs des villes de Hanoi et de Haiphong le soin d'édicter des mesures très strictes qui ont pour résultat de restreindre, et même de supprimer l'exercice de ce droit.

En matière de concessions de services publics industriels, les autorités de la République démocratique du Vietnam laissent penser, par leur attitude, qu'elles ont convenu d'adopter une position en tous points semblable à celle qu'elles ont prises à l'égard des propriétaires de biens immobiliers. D'une part, les autorités vietnamiennes ont reconnu le transfert des compétences administratives exercées vis-à-vis des services industriels concédés, sans pour cela prendre en charge en pleine propriété le domaine privé des sociétés concessionnaires. Dans le même temps, elles n'ont pris aucune décision de confirmation ou d'annulation des anciens contrats de concession. Cette opération devait normalement suivre le changement d'autorité concédante.

De même, en matière de concessions agricoles, aucune confirmation des droits, aucun retrait de concession n'a été signifié aux intéressés.

Dès lors, et dans tous les cas, les ressortissants français titulaires de droits privés demeurent dans l'incertitude quant à l'attitude adoptée par les autorités vietnamiennes à leur égard.

Aussi, le gouvernement français continue-t-il à être saisi des plaintes de ses ressortissants qui, ayant épuisé sur place tous moyens de recours, signalent à son attention les manquements constatés aux engagements pris à Genève par les représentants de la R.D.V.N. concernant la propriété des biens français situés au nord du 17e parallèle, manquements dont ils sont directement les victimes.

Ces plaintes, fondées en droit et en fait, avaient pu être soumises à l'examen des services vietnamiens compétents par le truchement de la Commission mixte franco-vietnamienne pour le foncier français de Hanoi, au sein de laquelle la délégation générale du gouvernement français avait qualité pour intervenir au nom des intérêts français lésés.

Quelle que soit l'utilité de cet organisme, utilité reconnue par les autorités vietnamiennes lors de sa création dans le courant du mois de décembre 1954, et malgré plusieurs interventions effectuées par cette délégation en vue de maintenir et d'accroître ses compétences, la Commission mixte a dû réduire ses activités et est entrée en sommeil depuis mars 1955.

Les plaintes élevées par les nationaux français depuis cette date, en raison de leur bien-fondé et de leur nombre sans cesse croissant, ont motivé l'envoi de protestations formelles du gouvernement français au gouvernement de la R.D.V.N. par l'intermédiaire de cette délégation.

Le ministère des Affaires étrangères de la R.D.V.N., destinataire notamment des notes verbales des 30 août et 22 octobre 1955 [1], n'a pas encore fait connaître la suite qu'il entendait leur réserver.

[1] Non retenues.

Prenant acte de l'attitude adoptée par les autorités de la R.D.V.N. à l'égard de l'ensemble des problèmes contentieux, qui ne pourraient être résolus que dans le respect par les deux parties des engagements internationaux auxquels chacune a souscrit, et en considération de l'émotion suscitée dans l'opinion publique française et dans les milieux parlementaires français par les manquements répétés des autorités de la R.D.V.N. à ces mêmes engagements, le gouvernement français, par le canal de cette délégation générale, a l'honneur de porter à la connaissance des autorités vietnamiennes les conséquences qu'entraîne cette attitude et la position qu'il décide d'adopter à cet égard.

Sans revenir sur le principe de la reconnaissance solennelle par la France de sa dette envers les pensionnés de l'État, le gouvernement se déclare résolu à différer la mise en paiement des pensions jusqu'à intervention d'un règlement d'ensemble des problèmes du contentieux; à tout le moins, tant que les autorités de la R.D.V.N. n'auront pas fait connaître officiellement leur position à l'égard des droits reconnus aux propriétaires de biens immobiliers français et aux anciens concessionnaires de services publics, et des garanties qui entourent, sur le territoire de la R.D.V.N., l'exercice de ces droits.

En marquant par cette décision combien il est sensible à l'attitude prise à l'égard des intérêts immobiliers français, attitude qu'il considère comme inamicale à son égard, le gouvernement français tient à marquer tout le prix qu'il attacherait au règlement de l'ensemble des problèmes contentieux. Se refusant à considérer comme définitive la position prise par ses interlocuteurs, il se déclare prêt à régler son attitude sur celle des autorités de la R.D.V.N. et à rechercher avec elles la solution des problèmes communs dans un esprit de franche collaboration.

La délégation générale du gouvernement de la République française saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam les assurances de sa haute considération.

48

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 224 à 228. Réservé. *Moscou, 28 janvier 1956, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

La manière dont la presse soviétique rend compte de la conférence de Prague [1] indique que celle-ci aboutira non seulement à un accord sur l'intégration des nouvelles forces allemandes de l'Est, mais aussi sans doute à une déclaration sur les principaux problèmes européens.

Seul de tous les orateurs de la première séance, M. Ulbricht a mentionné en effet une série de propositions soumises à la Conférence et qui ont toutes leur origine dans les négociations à Quatre de juillet ou de novembre derniers : établissement d'un système de sécurité collective, accords de non-agression en Europe, stationnement contrôlé dans certaines zones, reprise des propositions de M. Eden sur la réduction des forces de part et d'autre de la ligne de démarcation, interdiction aux forces étrangères en Allemagne de disposer de l'arme atomique, etc.

Il semble donc que du côté soviétique, l'on veuille soit préparer une reprise éventuelle des conversations, soit ajouter une nouvelle preuve de bonne volonté au catalogue des gestes soviétiques de détente.

[1] Le 27 et le 28 janvier se tenait à Prague une conférence des membres du pacte de Varsovie. Sur la proposition de la R.D.A., il était décidé que les contingents armés de ce pays seraient incorporés dans les forces unifiées « après la formation d'une armée nationale populaire »; le ministre de la Défense est-allemand deviendrait l'un des commandants adjoints des forces armées unifiées. M. Molotov justifiait ces mesures, qui répondaient à la création de l'armée de R.F.A. L'U.R.S.S. et ses alliés maintenaient les propositions soviétiques faites à Genève, en vue de la création d'un système de sécurité collective européen, dont la mise en pratique permettrait de « démanteler progressivement » l'O.T.A.N. et sa réplique orientale. La réunification allemande ne saurait résulter que d'un accord entre les deux Allemagnes. La déclaration finale flétrissait la politique des blocs militaires agressifs, soutenait les efforts de nombreux pays, notamment asiatiques et africains, en vue de suivre une politique de neutralité, et approuvait les décisions de la conférence de Bandoung. Du peuple français, elle déclarait que « le fait qu'il ait appuyé dans les récentes élections les forces qui réclament une collaboration internationale, la solution de tous les problèmes par des moyens pacifiques et la sauvegarde de la paix prouve qu'il s'est rendu compte du danger que représente la politique des blocs agressifs et de la course aux armements ». Pour préparer la mise en pratique du système de sécurité collective en Europe, la déclaration recommandait la conclusion d'un accord approprié entre quelques nations dont l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis ainsi que la création en Europe d'une zone où les effectifs et le stationnement des forces armées seraient fixés par un accord spécial entre les pays intéressés. « En même temps, les propositions présentées par la Grande-Bretagne au cours de la conférence de Genève pourraient être discutées. » Toutes les forces stationnées en Allemagne y compris les armées allemandes devraient être dépourvues d'armes atomiques. Les états signataires du pacte de Varsovie et ceux de l'O.T.A.N. devraient s'engager à résoudre leurs différends par des voies pacifiques. Les premiers négocieraient en commun sur tous les problèmes concernant la sécurité européenne, la fin de la course aux armements, le danger d'une guerre atomique; ils se déclaraient toutefois décidés à veiller avec soin sur leur sécurité.

Plusieurs orateurs, notamment les représentants hongrois et polonais, ont fait allusion, parmi les facteurs positifs de la situation internationale, au résultat des élections françaises considérées comme un succès éclatant des « forces de paix [1]. Ces remarques ne sont pas fortuites. La revue théorique du parti communiste soviétique, dans son numéro du 18 janvier, insiste fortement sur cet aspect des choses. Après avoir mentionné tous les succès remportés par la politique de paix de l'U.R.S.S., spécialement en Asie, la revue souligne que « la résistance de certains cercles agressifs à la volonté de paix des peuples doit être brisée » et ajoute : « Le succès brillant du parti communiste français aux élections récentes est une victoire éclatante du front de la paix. En votant pour les communistes, plus de cinq millions de Français ont montré leur résolution de lutter contre la politique des milieux de droite. Celle-ci a apporté au peuple de nouveaux impôts et la course aux armements, elle a ruiné les positions internationales de la France, a conduit le pays à l'abaissement en le faisant participer au bloc agressif nord-atlantique, l'a mis en présence du militarisme allemand renaissant, l'a couvert de honte avec la « sale guerre » d'Indochine et les répressions colonialistes d'Afrique du Nord; le peuple français est contre cette politique. Il veut la coopération internationale, la fin de la course aux armements et la paix. Dans le monde entier, le mouvement des partisans de la paix croît et se renforce ».

C'est donc avec une grande netteté que le parti communiste de l'U.R.S.S. s'exprime sur l'évolution qu'il souhaite en France. Il n'est pas interdit de penser que dans les nouvelles initiatives qui s'annoncent ou qui viennent d'être prises, les considérations si crûment exprimées par le *Kommunist* à l'égard de notre pays sont susceptibles de jouer un certain rôle.

49

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 266 à 274. Très urgent. Réservé. *Rabat, 28 janvier 1956, 17 h. 35.*
(*Reçu :* 18 h. 20.)

La recrudescence des attentats ces derniers jours place de nouveau au premier plan des préoccupations de la Résidence le problème de la sécurité intérieure, notamment dans les campagnes.

[1] Les élections législatives du 2 janvier 1956 avaient marqué une extrême division de l'opinion, mais surtout l'émergence de l'U.D.C.A. (mouvement Poujade) et une forte progression du parti communiste (151 députés). Centre-droit et centre-gauche n'avaient pas à eux seuls la majorité; indépendants, paysans, M.R.P., R.G.R. — l'ancienne majorité soutenant M. Edgar Faure — ne représentaient qu'environ 190 sièges, le Front républicain (S.F.I.O., radicaux, quelques républicains sociaux) 160 à 170.

Cette situation traduit malheureusement dans les faits la lenteur de l'action gouvernementale du côté marocain et les difficultés que l'on y rencontre à mettre sur pied le commandement dans les provinces et dans le bled. Actuellement, tout se passe comme si, ayant désorganisé ou laissé se désorganiser le fonctionnement et l'autorité des pouvoirs locaux existants, le gouvernement et les oumal s'avéraient incapables de réorganiser et de maintenir la discipline et l'ordre. À ce stade, l'expérience tentée avec la création des oumal apparaît peu probante. Si l'on excepte les provinces de Safi, d'Agadir et de Mazagan, à qui il convient de joindre les villes de Rabat et de Casablanca, on doit constater que le reste du pays demeure soumis à un climat d'incertitude favorable à la reprise ou à la continuation de l'agitation. Particulièrement dans les provinces du Nord (Fès, Taza, Oujda), en dehors même du secteur critique du Rif, l'insécurité reste grande par suite des infiltrations auxquelles procèdent de petits groupes de rebelles bien entraînés. La province de Rabat a été aussi le théâtre d'incidents sanglants, cette fois entre fractions marocaines rivales, à Souk el Arba [1]. Les gouverneurs de ces provinces semblent peu propres à contrôler efficacement la situation. L'amel de Taza a relevé de leurs fonctions 23 caïds sur les 31 qui constituaient l'ancienne équipe. À Oujda, l'amel est un érudit, expert en matière de justice coranique, mais dont l'influence est faible sur les tribus. Dans la province de Fès, Ben Slimane, citadin, avait davantage les qualités d'un pacha que d'un chef de bled. Il vient d'ailleurs d'être envoyé à Marrakech où son ignorance de la langue berbère ne le servira pas. Quant à Aherdane, ses qualités sont certaines, mais l'homme est inégal et passionné.

J'ai de nouveau appelé l'attention du Sultan et du président du Conseil sur l'aspect sérieux de cette évolution, qui n'est guère de nature à créer l'ambiance souhaitable à la veille des négociations. Le Sultan est visiblement préoccupé. Pour assurer son autorité dans le pays et récompenser ses partisans, il est enclin à nommer des hommes qui se recommandent plus par leur dévouement à sa personne que par leurs aptitudes. Le Palais cherche manifestement à gagner de vitesse, dans ce domaine, les ambitions de l'Istiqlal. Peut-être la visite qu'a faite hier M. Balafrej au Souverain et les assurances de loyauté qu'il a données au nom de son parti assainiront-elles l'atmosphère.

J'ai noté dans le même temps (mon télégramme n° 247) [2] un raidissement dans l'attitude de certains ministres, qui ont tendance à accroître dès maintenant leurs revendications. De plus en plus, dans les interviews, les conversations, on voit se développer chez nos interlocuteurs l'idée que l'indépendance doit s'organiser au cours de la période transitoire et qu'elle doit être un fait accompli au moment où s'ouvriront les négociations. La notion de contrôle elle-même, quand elle

[1] Le 23 janvier à Souk el Arba du Gharb à l'occasion de l'entrée de l'amel dans cette localité, des éléments de l'Istiqlal et du P.D.I. qui assuraient concurremment le service d'ordre en étaient venus aux mains.

[2] Le télégramme de Rabat nos 247-256, du 26 janvier, est ci-dessus publié sous le n° 45.

s'applique aux échelons du chef de région, du contrôleur, de l'officier des Affaires indigènes, est discutée. Dans leur esprit, les futurs pourparlers auraient pour objet de lever les derniers obstacles à l'achèvement de cette indépendance, c'est-à-dire d'abroger expressément le traité de Fès et les prérogatives qui nous sont réservées dans les domaines de la diplomatie et de l'armée.

La situation étant ainsi nette et le Maroc redevenu souverain, il appartiendrait à la France d'exposer ses *desiderata* et de préciser comment elle conçoit l'interdépendance. Nous serions les demandeurs, par une procédure analogue à celle qu'ils ont choisie pour étudier les attributions respectives du gouvernement et de la Résidence; les représentants marocains exprimeront sans doute le désir de recevoir des précisions écrites sur nos propositions afin de les examiner.

D'ores et déjà, ils imaginent cette interdépendance selon leur expression comme une *alliance.* Le problème est assurément plus complexe. La solidarité franco-marocaine peut trouver des bases solides dans les domaines économique et financier, mais j'ai cru utile de dépeindre cet état d'esprit, car il sera vraisemblablement en grande partie celui de la future délégation marocaine.

50

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 229 à 232. *Moscou, 28 janvier 1956, 18 h. 5.*

(*Reçu :* 18 h. 22.)

L'un des traits caractéristiques de la politique actuelle du Kremlin est, à travers les hauts et les bas que connaît la « détente », le développement constant des rapports culturels et techniques avec l'Occident, spécialement en ce qui concerne les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Les deux faits les plus récents sont, à cet égard, l'annonce du voyage à Londres de M. Mikhailov, ministre de la Culture, invité par le *British Council,* et la décision qui vient d'être prise d'inaugurer l'été prochain, dans le plus grand parc de Moscou, une exposition des produits et de l'équipement agricoles américains. En même temps, se poursuivent des échanges réguliers de missions techniques entre la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., tandis que plusieurs professeurs des grandes universités américaines sont invités cet été à Moscou.

Si j'apprécie pleinement les efforts faits par le Département pour favoriser les échanges avec l'U.R.S.S., je suis cependant obligé de

reconnaître qu'à l'heure actuelle, nous nous trouvons distancés à Moscou non seulement par la Grande-Bretagne, mais même par les États-Unis. De ce point de vue, je regrette vivement que M. G. Salles ait cru devoir renoncer aux projets d'une exposition française de peinture à Moscou. Mais le plus souhaitable à mon avis serait de prévoir une présentation à Moscou en 1956 de certains produits ou de certaines réalisations techniques françaises. L'on pourrait faire quelque chose sur le plan du livre, et sans doute aussi, sur celui des grandes industries modernes comme les chemins de fer, l'électricité ou l'automobile.

J'adresserai prochainement un rapport sur ces questions au Département, mais je crois nécessaire d'attirer dès maintenant son attention sur la nécessité absolue de prévoir dans l'année en cours un effort plus grand que ceux, pourtant déjà très utiles, qui ont été accomplis jusqu'ici.

51

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 525 à 528.[1] Priorité. *Washington, 28 janvier 1956, 18 h.*
Réservé.

(*Reçu :* le 29, 1 h. 15.)

Au cours de notre conversation du 27 janvier, M. Foster Dulles m'a parlé, en relation avec la visite de sir Anthony Eden, des relations israélo-arabes[2]. Le point qui le préoccupe le plus actuellement est celui des mesures à prendre en cas de violation de l'armistice et de reprise des combats. C'est l'application de sa doctrine familière du *deterrent* : si les parties intéressées savent à l'avance quelles mesures seraient prises contre elles en cas d'agression de leur part, elles seront beaucoup plus enclines à la sagesse.

Quoi qu'il en soit, M. Dulles reconnaît qu'en cas d'agression, il faudra en premier lieu et d'urgence saisir les Nations Unies. J'ai cru comprendre que son idée actuelle serait d'étudier la possibilité de demander dès maintenant au Conseil de sécurité de déterminer les mesures à prendre en quelque sorte automatiquement contre un agresseur éventuel. Parmi ces mesures, il envisage naturellement le blocus et la cessation de tout envoi de fonds. Sur une question de ma part, il a exclu l'idée d'une intervention militaire comportant des forces de terre.

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (O.N.U.) sous les nos 9-12.
(2) M. Eden se rendit aux États-Unis du 25 janvier au 2 février : voir ci-après les nos 65 (et note), 74.

La Marine et l'Aviation seraient sans doute nécessaires pour la mise en vigueur du blocus.

Dans l'esprit du secrétaire d'État, il s'agirait de prévoir aussi bien le cas d'une initiative arabe que celui d'une initiative israélienne. Il reconnaît que dans la première hypothèse, des sanctions seraient plus difficiles à appliquer.

Tout ceci est plus ou moins du domaine de la déclaration tripartite. Il est possible que nous soyons consultés à ce sujet au cours des discussions anglo-américaines. Pour cette éventualité, il me serait utile de savoir quelles sont les vues générales du Département [1].

52

Note de la Direction générale politique [2]

Sarre

Paris, 28 janvier 1956.

Le nouveau gouvernement français [3] devra, dans les tout premiers jours de son entrée en fonction, se saisir de la question de la Sarre et prendre une décision à ce sujet. En effet, dans l'attente d'une prise de position française, la situation se détériore en Sarre chaque jour et presque chaque heure. Les esprits galopent; des positions se prennent, des liens se créent et d'autres se distendent sans que nous puissions nous opposer à ce mouvement. D'autre part, au cours de la rencontre franco-allemande du 14 décembre [4], il avait été convenu que des négociations s'ouvriraient aussitôt que possible entre Paris et Bonn.

***

Une première décision est à prendre.

Théoriquement, le résultat du référendum sarrois nous donne le choix entre deux politiques :

I. Nous sommes juridiquement fondés à nous en tenir en Sarre au *statu quo* pur et simple. C'est la position que le gouvernement français avait affirmée à plusieurs reprises au cours de la période qui a précédé le référendum.

(1) Voir ci-après le n° 63.

(2) Note probablement rédigée par E. de Croüy-Chanel, directeur général adjoint des Affaires politiques.

(3) Le gouvernement Guy Mollet se présenta devant l'Assemblée nationale le 31 janvier; le programme du président du Conseil fut approuvé par 420 voix contre 72.

(4) Sur celle-ci, voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 420 *bis*, 422, 423.

Cette thèse repose sur de solides arguments juridiques :

a. Tout d'abord, la question posée aux électeurs sarrois le 23 octobre n'envisageait nullement l'éventualité d'un rattachement à la République fédérale;

b. La France et l'Allemagne s'étaient mises d'accord, le 23 octobre 1954, pour rechercher un nouveau statut sarrois qui s'écarterait du régime fixé pour le Territoire par les décisions de l'après-guerre. Ce nouveau statut ayant été rejeté par la population sarroise, l'accord franco-allemand est devenu caduc et l'on en revient à l'état de choses antérieur;

c. Cet état de choses prévoit le détachement de la Sarre de la zone d'occupation française en Allemagne et son rattachement économique à la France pour une période allant jusqu'au traité de paix;

d. Tous les textes d'après-guerre concernant l'Allemagne établissent sans conteste que ni la République fédérale, ni à plus forte raison la Sarre, ne sont habilitées à prendre seules une décision concernant une modification des frontières du *Bund.*

II. Quelle que soit la valeur de ces arguments, nous ne devons pas nous faire d'illusions sur les possibilités pratiques de maintenir le *statu quo.* Une telle décision conduirait très rapidement à une épreuve de force (grève générale en Sarre) pour laquelle nous n'aurions ni le soutien de l'opinion internationale, ni celui de nos alliés. Bien au contraire, la tension qui en résulterait entre la France et l'Allemagne mettrait si dangereusement en cause la solidarité occidentale que nous heurterions dans cette voie à l'hostilité de la plupart des gouvernements amis.

Conscient de cette situation, le gouvernement français a laissé entendre, dès le lendemain du référendum, qu'il tiendrait compte de la volonté exprimée par le peuple sarrois. Il l'a rappelé à deux reprises, le 13 novembre dans le communiqué de Rhoendorf, et le 14 décembre dans celui de Paris [1].

Ces deux textes reposent sur l'idée que la question sarroise peut être résolue par un accord entre la France et l'Allemagne qui ferait disparaître cette affaire du contentieux franco-allemand. À cet effet, la France devrait obtenir la consécration de ses intérêts économiques permanents en Sarre (une liste de ceux-ci a été remise par le président Pinay à M. von Brentano), en échange de son désintéressement politique en Sarre.

La liberté de choix n'est donc pas totale pour nous. Les conversations franco-allemandes de novembre et de décembre ont révélé que certaines possibilités d'accords existeraient sans doute entre les deux pays dans le sens indiqué ci-dessus.

Encore faut-il que, pour qu'il soit possible de poursuivre dans cette voie, la République fédérale soit pleinement consciente de l'importance

[1] Sur le communiqué de Rhœndorf, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 363 (note).

de la concession majeure que représenterait pour nous une renonciation éventuelle à des droits aussi fortement établis et aussi importants. Il faut également que le problème politique ne soit pas isolé du problème économique, et qu'un parallélisme rigoureux soit établi entre la solution de l'un et de l'autre. Nous ne pouvons obtenir satisfaction sur le plan économique qu'en mesurant les concessions à faire sur le plan politique.

***

Le choix étant fait entre les deux politiques possibles, si le gouvernement français s'arrête à la seconde, il sera nécessaire de déterminer quel genre de solution nous souhaitons obtenir.

Une double option s'offre à nous : entre une solution européenne et une formule franco-allemande, d'une part; entre un régime définitif et un règlement provisoire (en attendant le traité de paix), d'autre part.

I. Quand on parle de solution « européenne » pour la Sarre, on commet une confusion, volontaire ou non. La solution dite « européenne » du 23 octobre 1954 était, en réalité, un moyen pudique de travestir des objectifs et des ambitions purement français. Elle avait pour conséquence de charger une Europe trop jeune de responsabilités sous lesquelles l'esprit européen pouvait aisément crouler. L'intérêt réel de l'Europe est que la question sarroise soit réglée, que les relations franco-allemandes soient libérées de cette hypothèque : il n'est pas que la solution puisse être qualifiée d'« européenne ». Au reste, le référendum du 23 octobre, en condamnant le statut européen, a rendu quasi impossible tout nouveau recours à ce genre de formule. Si l'Europe se fait, elle pourra aisément attirer la Sarre; tandis que si la Sarre est baptisée « d'européenne », l'Europe n'en sera pour autant ni créée ni affermie. Inversement, le caractère aléatoire que revêt encore toute entreprise « européenne » prêterait à la solution sarroise une forme incertaine, provisoire. Or, il semble bien que nous ayons intérêt à rechercher pour le problème sarrois un règlement définitif.

II. En faveur de celui-ci, on peut invoquer les arguments suivants :

a. Plus le temps passe, plus s'effritent les concessions dont nous sommes en mesure de payer en Sarre la reconnaissance de nos intérêts économiques permanents. Ceux-ci sont essentiels pour notre existence économique. Notre bassin de Lorraine fonctionne en grande partie avec du charbon sarrois. Pour obtenir une amodiation de longue durée des houillères du Warndt, il est nécessaire que nous disposions d'une contrepartie importante. La valeur de nos titres actuels sur la Sarre devient moins solide au fur et à mesure que la guerre, qui en est l'origine, s'éloigne dans le passé;

b. Aussi longtemps que l'affaire sarroise ne sera pas définitivement réglée, le respect de certains de nos intérêts économiques les plus importants dépendra de la bonne volonté allemande. Notre liberté d'action risque de s'en trouver affectée.

En faveur d'une solution provisoire, on peut invoquer que, malgré les déclarations des hommes politiques sarrois, les préférences des milieux

industriels et économiques sarrois iraient sans doute vers un régime qui ne différerait pas sensiblement du statut actuel s'ils avaient l'assurance que celui-ci puisse être limité dans le temps. De leur côté, les milieux économiques français et les ministères techniques, qui étaient il y a trois mois soucieux d'une liquidation rapide, aperçoivent aujourd'hui plus clairement les avantages que l'économie française tire du régime actuel : ils sont donc moins pressés d'y mettre fin. Pour conserver pendant un certain temps ce qui existe, il n'est pas nécessaire de se borner à faire du « provisoire ». On peut, au contraire, élaborer un règlement définitif et imaginer un régime « transitoire » dont la durée peut être plus ou moins longue.

***

Compte tenu de ce qui précède, la position française pourrait comporter les grandes lignes suivantes :

1° Le gouvernement français ayant confirmé au gouvernement allemand son désir d'ouvrir une négociation sur la Sarre, les deux ministres des Affaires étrangères se rencontreraient pour définir les directives sur lesquelles les experts pourraient ensuite travailler.

2° En ce qui nous concerne, nous devrions obtenir du gouvernement allemand qu'il acceptât une liste de revendications économiques en échange de notre engagement de ne pas nous prévaloir des droits que nous possédons en Sarre depuis 1947.

3° L'acceptation de cette liste constituerait la base d'une solution définitive que les experts s'efforceraient de mettre au point.

4° Il y aurait lieu de dégager la nécessité d'une période de transition sur laquelle tout le monde paraît d'accord, les divergences de vues ne portant que sur la durée éventuelle de cette période. D'entrée de jeu, et pour nous laisser une marge de concessions, nous pourrions demander une période d'une assez longue durée (dix ans par exemple).

5° Il est indispensable que jusqu'à la conclusion et la ratification d'un accord, rien ne soit fait qui préjuge de l'avenir politique de la Sarre. Par la suite, il y aura lieu de maintenir le principe d'une évolution parallèle et compensée dans les domaines politique et économique.

6° Les ministres ayant ainsi défini le cadre des négociations, celles-ci se poursuivraient sous la direction d'une autorité moins élevée (les Allemands songent à M. Hallstein). Des sous-commissions étudieraient dans le détail les questions politiques, économiques et culturelles et rédigeraient le texte des accords proprement dits.

53

Note de la Direction d'Asie-Océanie

Au sujet de la récente demande vietnamienne de retrait du corps expéditionnaire

Paris, 28 janvier 1956.

La demande de retrait du corps expéditionnaire qui vient d'être formulée le 19 janvier par le gouvernement de Saigon, dans une lettre adressée à M. Hoppenot, pose une série de problèmes qui débordent le cadre des relations franco-vietnamiennes [1].

En application de l'engagement dont a pris acte l'article 10 de la déclaration finale du 21 juillet 1954, la France doit opérer le retrait. Lorsqu'il sera intervenu, elle ne peut évidemment conserver le haut-commandement des forces de l'Union française en Indochine. Dès lors, les responsabilités particulières qui étaient les siennes dans l'application des accords d'armistice au Vietnam lui échappent. Le gouvernement du Sud-Vietnam, qui a refusé de reconnaître la validité des accords d'armistice qu'il n'a pas signés, n'acceptera vraisemblablement pas de les prendre en charge. Il faudra dès lors en référer aux coprésidents britannique et russe.

Certes, les plus importantes parmi les clauses militaires de l'accord d'armistice au Vietnam sont à l'heure actuelle entièrement exécutées, qu'il s'agisse du regroupement des forces armées et de l'évacuation du territoire, ou des clauses visant l'exercice du droit d'option. Certaines dispositions demeurent néanmoins en cours d'application, dont les plus importantes sont celles qui visent la non-augmentation du potentiel militaire et le régime de la ligne de démarcation. La France, détentrice du haut-commandement, a veillé jusqu'à présent à leur application dans les limites que lui impose le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Vietnam. La même restriction s'applique en ce qui concerne la participation française à la sécurité de la Commission internationale de contrôle, puisque la responsabilité du maintien de l'ordre au sud du 17e parallèle incombe aux autorités vietnamiennes.

À différentes reprises, nous avons dû nous élever contre les prétentions du Vietminh et de certains membres de la Commission internationale de contrôle qui tendaient à nous attribuer l'exclusivité de responsabilités politiques qui, en réalité, ne nous sont pas particulières, mais qui sont communes à tous les membres de la conférence de Genève.

[1] Sur cette demande, voir ci-dessus les nos 31, 36, 42.

C'est cette distinction que nous nous proposions de souligner dans notre réponse à la communication adressée le 21 décembre dernier par les deux coprésidents à tous les membres de la Conférence. La Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., faisant état de difficultés rencontrées au Vietnam pour l'application des accords de 1954, exprimaient le désir de recevoir les commentaires et propositions de chacun des membres.

La réponse chinoise, communiquée à titre officieux par la Grande-Bretagne à la France, vient d'être reçue à Londres. Mettant l'accent sur la mauvaise volonté du Sud-Vietnam dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui des élections générales prévues en principe pour le mois de juillet prochain, elle conclut à la nécessité d'une nouvelle réunion de la conférence de Genève avec la participation des trois puissances : Inde, Canada et Pologne, qui ont accepté de constituer les commissions internationales de contrôle.

Déjà, les difficultés rencontrées alors que la France conservait des responsabilités militaires étaient suffisantes pour préoccuper les deux coprésidents. Le terme mis à ces responsabilités par le retrait du corps expéditionnaire, le refus certain du gouvernement de Saigon de nous succéder dans nos obligations, vont créer un problème plus épineux encore. Sa solution, dans la mesure où elle pourra intervenir, ne saurait être trouvée que sur le plan international.

C'est là une conséquence de la demande du retrait du corps expéditionnaire qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui a peut-être échappé aux milieux dirigeants de Saigon.

54

M. André-Louis Dubois, Résident général de France au Maroc,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 169. *Rabat, 28 janvier 1956.*

À la date du 20 janvier, le Département a bien voulu me demander de lui indiquer où en étaient les travaux effectués à Rabat en vue de préparer le dossier des futures négociations franco-marocaines.

Par ma dépêche n° 167 en date de ce jour [1], j'ai précisé les modalités de ce travail de préparation. Les indications qui suivent définissent dans ses grandes lignes la manière de voir de la Résidence sur les principales questions.

[1] La dépêche de Rabat n° 167 n'a pas été reproduite. Elle indiquait que la Commission générale chargée du côté français de préparer le dossier des négociations franco-marocaines avait commencé ses travaux. Elle orientait l'activité des commissions spécialisées : sept commissions avaient été créées. (Statut des personnes, Justice, Économie et Finances, Coopération administrative et Fonction publique, Défense nationale, Sécurité intérieure, Questions culturelles.)

1° *Transformation du Maroc en monarchie constitutionnelle.*

a. Le Sultan, certains ministres d'État et les représentants des partis politiques ont à plusieurs reprises précisé leur position de principe face aux négociations franco-marocaines.

D'une manière générale, ils estiment que l'indépendance du Maroc est un droit « naturel », lequel ne souffre ni réserve ni limitation et qui n'a, par suite, nul besoin d'être défini. Le Sultan a déclaré d'une manière nette qu'à son point de vue, la proclamation de l'indépendance du Maroc devait être préalable à la négociation d'une interdépendance qui serait librement consentie.

b. De cette attitude aussi bien que des informations qui nous parviennent sur les intentions de nos interlocuteurs, il ressort que les problèmes institutionnels qui se posent au Maroc y sont considérés comme relevant de la seule compétence marocaine et que, de ce fait, ils ne recevront sans doute de solution qu'après l'aboutissement des négociations. Il paraît donc peu probable que les conventions franco-marocaines puissent aborder la question de la Constitution du Maroc et des institutions représentatives de ce pays.

c. Cela ne signifie pas cependant que nous n'aurons pas le moyen d'intervenir dans l'élaboration de la Constitution marocaine. C'est sur le plan politique, par les contacts qu'il nous sera possible d'entretenir, avant et après la signature des conventions, avec le Palais et le gouvernement marocain que nous pourrons exercer une influence sur l'orientation des institutions nouvelles du Maroc;

d. D'autre part, la protection des droits et des intérêts des Français du Maroc implique nécessairement que certaines questions touchant à ces institutions soient réglées par les conventions :

— statut des Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie;

— création éventuelle d'un Conseil économique constitué sur une base professionnelle ou interprofessionnelle et auquel les Français auraient accès dans les mêmes conditions que les Marocains;

— participation éventuelle des Français aux commissions municipales et aux organismes représentatifs institués dans les centres non érigés en municipalités.

2° *Ratification des conventions.*

Si l'on admet que la réforme constitutionnelle marocaine ne pourra normalement être entreprise et aboutir qu'après signature des conventions, il en résulte que celles-ci ne pourront être ratifiées que par le Sultan seul.

D'un point de vue strictement juridique, l'unité de l'État marocain sur le plan du droit international et l'idée de continuité de cet état suffiraient à garantir la valeur de cette ratification, même après que le Maroc aurait été doté d'un régime de monarchie constitutionnelle comportant une Assemblée politique devant laquelle le futur gouvernement marocain serait responsable.

Politiquement, le risque de voir les conventions franco-marocaines remises en cause par une Assemblée ne peut être écarté *a priori.*

Aucune formule juridique ne semble propre à nous préserver d'une manière certaine de cette éventualité.

Il y a là d'ailleurs un argument, dont il convient de tenir compte, pour que la proclamation de l'indépendance du Maroc soit préalable, au moins pour un moment de raison, à la signature des conventions qui définiront le champ d'application et les modalités des liens d'interdépendance.

3° *Protection des droits et des intérêts des Français du Maroc.*

a. Le système de la double nationalité, considéré comme un moyen de résoudre *de plano* tous les problèmes concernant les garanties à obtenir pour l'exercice des droits et la protection des intérêts des Français du Maroc, présenterait de sérieux inconvénients dans la mesure où il soumettrait nos ressortissants à la loi du nombre et où il ne comporterait ni possibilité de recours devant un organisme arbitral, ni protection contre une discrimination de fait.

b. Un statut de minorité qui serait très rapidement l'objet d'attaques de la part des nationalistes les plus avancés ne paraît pas non plus offrir de garanties efficaces.

c. C'est sur le plan de la définition d'une citoyenneté commune, à base de réciprocité et comportant des stipulations contractuelles précises que des garanties réelles semblent devoir être recherchées.

Ces garanties devraient s'appliquer :

— à la jouissance et à l'exercice des droits privés;

— à l'exercice des libertés publiques fondamentales;

— aux principes de la législation applicable aux entreprises et plus particulièrement aux sociétés;

— à l'accession des Français à la fonction publique marocaine;

— à l'accès des Français à certaines assemblées représentatives, notamment dans le domaine économique.

Au surplus, il importerait d'assurer le respect de ces droits :

— par la création d'un organisme arbitral chargé de trancher les litiges entre les deux états au sujet de l'application ou de l'interprétation des conventions;

— par l'institution d'une juridiction administrative, dotée d'une compétence très générale dans le domaine de l'excès de pouvoir et dont la composition, comme les règles de procédure, devraient offrir, d'une manière permanente, à nos ressortissants comme d'ailleurs à tous les habitants du Maroc, le moyen de mettre directement en œuvre un contrôle effectif de la légalité de l'action administrative.

4° *Protection des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la communauté israélite.*

La garantie de l'exercice des libertés publiques fondamentales par une référence expresse à la Déclaration universelle des droits de l'homme répondrait à la question posée sous cette rubrique.

Il semble difficile d'introduire dans les conventions d'interdépendance des dispositions particulières à la communauté israélite du Maroc; tout au plus, peut-on envisager d'y inclure, comme dans la convention

générale franco-tunisienne, une clause relative au principe de la non-discrimination pour des raisons d'ordre religieux ou ethnique.

Le Sultan et son gouvernement ont insisté à plusieurs reprises sur le fait que les Israélites marocains jouissent des mêmes droits et ont les mêmes devoirs que les Musulmans. Il est à craindre qu'une proposition de garanties spéciales au bénéfice des Israélites marocains ne soit considérée par le gouvernement comme un acte de défiance en même temps que comme une immixtion dans des compétences purement internes.

5° *Transfert des pouvoirs en matière de sécurité intérieure.*

Le principe de l'indépendance du Maroc, déjà posé par la déclaration commune de La Celle-Saint-Cloud [1], doit normalement se traduire par le transfert intégral des responsabilités, des pouvoirs et par conséquent des services en matière de sécurité intérieure et de police. Toutefois l'interdépendance postule que notre action puisse continuer à s'exercer au moins sur deux plans :

a. Encadrement de la police marocaine, au moins dans les grands centres urbains, et d'une manière générale dans les régions où la population française et étrangère est suffisamment dense; assistance technique pour la formation des cadres marocains;

b. Maintien intégral des activités de surveillance du territoire sous compétence française en raison de l'interdépendance nécessaire dans le domaine de la défense du Maroc.

Il paraît en revanche difficile de prévoir que certaines forces de police, autres que celles chargées de la surveillance du territoire, puissent demeurer à la disposition du représentant de la France. C'est, en dernière analyse, aux forces armées françaises qui demeureront stationnées en territoire marocain qu'incombera, le cas échéant, si la situation intérieure du Maroc l'exige, la mission de protéger les vies et les biens des Français et des étrangers.

6° *Organisation de l'enseignement au Maroc.*

Bien que la Commission culturelle n'ait point encore formulé d'avis définitif sur ce problème, il ne paraît pas certain que la formule retenue dans les conventions franco-tunisiennes soit celle qui permette au Maroc d'assurer pour l'avenir la meilleure garantie des intérêts culturels de la France. Certes, l'organisation d'établissements d'enseignement purement français, aux divers degrés (primaire, secondaire et supérieur) permettrait, dans l'immédiat, de garantir le droit à la scolarisation des enfants de la communauté française du Maroc. Mais, dans l'avenir, ce principe risque de conduire à une ségrégation des établissements d'enseignement comme des clientèles scolaires, et d'écarter de nos écoles, lycées et collèges, les jeunes Marocains, pourtant aujourd'hui très désireux de se former à nos disciplines. On peut donc se demander s'il ne serait pas préférable d'envisager la création d'un enseignement

[1] Du 6 novembre 1955.

franco-marocain primaire et secondaire, le seul domaine où pourrait éventuellement se concevoir l'existence d'établissements purement français étant celui de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

J'ajoute qu'une telle solution paraît d'ores et déjà retenir l'attention du ministre marocain de l'Instruction publique.

7° *Assistance technique et formation des cadres marocains.*

Les principes suivants semblent dès maintenant s'être dégagés :

a. Dans le domaine de la coopération administrative et de l'assistance technique, on peut dire en principe que l'indépendance ne doit pas avoir de conséquences différentes de celles de l'autonomie interne; les dispositions de la convention franco-tunisienne sur la coopération administrative sont donc techniquement transposables au Maroc.

b. Toutefois, si le principe d'une citoyenneté commune est admis, il doit comporter comme conséquence la possibilité de l'accès des Français du Maroc aux fonctions publiques marocaines, et par suite des dispositions conventionnelles permettant la continuation du recrutement des Français au profit des administrations marocaines.

c. Les fonctionnaires français actuellement en service au Maroc doivent recevoir la garantie d'une poursuite de leur carrière, de larges possibilités d'intégration leur étant ouvertes en France pour le cas où ils ne pourraient continuer d'exercer leurs fonctions au Maroc.

d. Une mission d'assistance technique pourrait être mise à la disposition du gouvernement marocain dans divers domaines par le jeu de contrats de droit public.

8° *Organisation judiciaire.*

Après avoir examiné les différentes solutions possibles, la Commission judiciaire, dont les travaux s'achèvent, a retenu la formule qui lui a paru offrir le plus de garanties à nos compatriotes résidant au Maroc, comme d'ailleurs aux ressortissants des autres puissances. Cette formule, essentiellement différente de celle qui a été adoptée en Tunisie, comporte l'unification des juridictions séant au Maroc et de la législation qu'elles auraient à appliquer.

9° *Problèmes des frontières du Maroc.*

Une étude, qui est communiquée sous pli séparé, a été effectuée sur cette importante question et éclaire le sujet dans ses aspects historique, diplomatique et juridique [1].

En ce qui concerne les trois dernières questions signalées par la communication du 20 janvier, je ferai part ultérieurement à Votre Excellence des conclusions auxquelles parviendra la Résidence à la lumière de l'évolution actuelle des événements. Les négociations relatives à l'installation de bases américaines [2] s'étant déroulées à Paris, cette Résidence ne pourra formuler sur le sujet qu'un point de vue

[1] Sur le problème des frontières marocaines, voir ci-dessus le n° 24.
[2] Sur ce problème, voir ci-après le n° 346 (note).

limité aux aspects proprement marocains du problème, à l'exclusion de ses implications internationales. J'ajoute à cet égard que les ministres d'État marocains ont exprimé le désir d'obtenir de nos services une note sur l'état de la question des bases.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir m'indiquer si et dans quelle mesure je puis répondre à la demande dont il s'agit.

55

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINAY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 56. *Prague, 29 janvier 1956, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 37.)

La décision prise hier par les pays membres du traité de Varsovie d'incorporer les forces armées de l'Allemagne démocratique dans leur dispositif militaire, de rendre périodique la réunion du Comité politique consultatif et de créer à Moscou une commission et un secrétariat permanents [1], ne fait l'objet jusqu'ici d'aucun commentaire de la presse tchécoslovaque qui se borne à reproduire, d'autre part, le texte de la déclaration commune.

Du discours prononcé hier par le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, il y a lieu de retenir le passage dans lequel il souhaite « un aménagement des relations mutuelles et une collaboration pacifique entre la Tchécoslovaquie et la République fédérale allemande ».

[1] Sur la conférence du pacte de Varsovie à Prague, voir ci-dessus le n° 48 (note).

56

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 233 à 237. *Moscou, 29 janvier 1956, 19 h. 30.*

(Reçu : 17 h. 35.)

La réponse du président Eisenhower à la lettre du maréchal Boulganine a été remise hier 28 janvier à 18 heures par M. Bohlen à M. Gromyko, en l'absence de M. Molotov actuellement à Prague [1].

La veille, l'ambassadeur des États-Unis s'était assuré auprès du Minindiel que le gouvernement soviétique n'avait pas d'objection à la publication simultanée des deux documents, qui a dû avoir lieu la nuit dernière à Washington.

M. Gromyko, qui a pris connaissance rapidement de la réponse, n'a paru aucunement surpris. La teneur semblait correspondre à ce qu'il

[1] Dans une lettre datée du 23 janvier et remise le 25 par l'ambassadeur soviétique à Washington, le maréchal Boulganine s'adressant au président américain soulignait la nécessité de mettre fin à la course aux armements, ruineuse et dangereuse, proposait la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre les deux pays. Le projet de traité soviétique prévoyait le développement « des relations amicales entre les peuples de l'Union soviétique et des États-Unis d'Amérique, sur la base de l'égalité des droits, du respect mutuel de leur souveraineté d'État et de la non-ingérence dans les affaires intérieures » (§ 1); le règlement des différends internationaux par des voies pacifiques conformément à la charte des Nations Unies (§ 2); le développement de la coopération économique, culturelle et scientifique entre les deux états (§ 3).

. Le 27 janvier dans sa réponse, le président Eisenhower se déclarait d'accord « pour éliminer les antagonismes qui pourraient tenter les hommes de faire usage de leur puissance de destruction ». Examinant les trois points de la proposition soviétique, il notait que la charte de l'O.N.U. comportait déjà les obligations que contiendrait le traité envisagé, et estimait que recommencer la procédure de conclusion d'un traité et cette fois avec une base bilatérale pourrait nuire à la cause de la paix, en créant des illusions « La collaboration amicale entre les états ne dépend pas seulement des promesses écrites dans un traité, mais de l'esprit qui anime les gouvernements des états en question, ainsi que leurs actes ». La situation internationale s'était aggravée car le gouvernement soviétique « en diverses régions du monde, s'est engagé dans une politique qui avive les haines résultant de différends internationaux historiques ». Le Président concluait en soulignant les « immenses changements » que pourraient apporter « des mesures rapides pour la réunification de l'Allemagne dans le cadre de la sécurité, la mise à exécution de nos engagements de la deuxième guerre mondiale concernant le libre choix par les peuples de leurs formes de gouvernement, l'ouverture réciproque de nos pays à une inspection éliminant des dangers d'attaque par surprise, la possibilité pratique de réduire les armements, qui permettrait de consacrer le pouvoir de production à l'amélioration du sort de l'humanité ». Le Président soulignait la nécessité que les deux peuples pussent « échanger librement des nouvelles, des renseignements, des visites et des idées ».

Pour la traduction intégrale de la lettre du maréchal Boulganine et de la réponse du président Eisenhower, voir La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0314 du 2 février 1958, textes du jour.

attendait, à savoir, ni un refus catégorique, ni une acceptation, mais une fin de non-recevoir à la fois ferme et aimable, ne fermant pas la voie à toute conversation ultérieure.

En fait, la réponse du Président fait apparaître que le traité proposé serait sans objet propre; l'amélioration des rapports entre l'U.R.S.S. et les États-Unis est liée à un ensemble de questions plus complexes, dont le règlement n'a fait aucun progrès au cours de ces derniers mois et dont la solution ne serait possible que par la manifestation d'une réelle bonne volonté réciproque.

L'ambassadeur des États-Unis estime que le gouvernement soviétique ne pouvait avoir aucune illusion sur l'accueil qui serait fait à sa proposition.

Sur aucun point en effet, la lettre du maréchal Boulganine n'apporte d'élément positif à la solution des problèmes laissés en suspens par la dernière conférence de Genève; elle se borne à évoquer la question allemande sans mentionner la réunification; elle ne contient pas la moindre allusion au projet d'Eisenhower concernant l'inspection aérienne et marque à cet égard un certain recul par rapport à la lettre du président du Conseil soviétique du 19 septembre dernier [1].

À première vue, il semble que l'offre soviétique d'un pacte d'amitié et de coopération ait répondu notamment aux mobiles suivants :

Faire un nouveau geste de détente particulièrement spectaculaire; chercher à dissiper ainsi l'impression fâcheuse laissée par les discours intempestifs des mois de novembre et de décembre.

Illustrer à nouveau, à l'adresse de l'opinion mondiale, la volonté de paix et de coopération de l'U.R.S.S.

Marquer, à la veille des entretiens Eisenhower-Eden [2], l'importance primordiale des rapports soviéto-américains et faire comprendre que la clé de la situation mondiale réside avant tout en une entente entre Washington et Moscou, les seules deux grandes puissances dignes de ce nom.

La portée de la nouvelle initiative du Kremlin ne peut d'ailleurs être justement appréciée que si on la rapproche des diverses manifestations auxquelles a donné lieu la réunion à Prague du Comité consultatif de l'organisation de Varsovie, et notamment de la déclaration finale [3].

(1) Sur cette lettre, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 236 (note).
(2) Sur ces entretiens, voir ci-après les n°s 65 (et note), 74.
(3) Sur cette réunion et sa déclaration finale, voir ci-dessus le n° 48 (et note).

57

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 510 à 512. Réservé. *Londres, 30 janvier 1956, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Sir Ivone Kirkpatrick m'avait demandé de venir le voir cet après-midi. C'était pour me parler des affaires du Levant.

Il m'a tout d'abord chaudement remercié de l'appui que notre délégation aux Nations Unies était autorisée à donner à la délégation britannique au sujet de l'affaire de Buraimi [1].

Il m'a parlé ensuite des indications données à la presse à Paris sur notre récent mémorandum [2]. Cette publicité avait surpris ici. Elle avait surtout mis en lumière notre critique du pacte de Bagdad. Nous avions certes tout droit de dire ce que nous pensions de cet accord. Mais une controverse ouverte à son sujet amènerait le Foreign Office à faire état des pressions exercées par Washington il y a six mois pour amener le gouvernement britannique à soutenir à Bagdad les efforts du gouvernement turc. Nul ne gagnerait à ces éclaircissements. En fait, si nous devions continuer à échanger constamment nos informations et nos vues sur la région, il importait que nous ne fussions pas exposés à des publications inattendues.

J'ai répondu à mon interlocuteur que l'ambassade elle-même avait été surprise par l'article du *Times* [3]. Mais aux précisions qui m'avaient été données au téléphone par le secrétariat général du Département, j'ai ajouté que nos services s'étaient trouvés devant une fuite venant d'ailleurs et avaient estimé nécessaire de redresser des interprétations erronées. Je regrettai pour ma part l'exploitation qui avait été faite par la presse britannique de notre critique du pacte. Et ce d'autant plus que le mémorandum en traitait en passant et précisait qu'il ne s'agissait pas dans notre esprit de remettre en cause un fait accompli. Je m'étais

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 35 (note).

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 22 (annexe).

(3) Le 28 janvier, les correspondants diplomatiques des grands journaux britanniques avaient commenté le mémorandum français. Une analyse du document avait été donnée par une dépêche du correspondant du *Times* à Paris. Le correspondant diplomatique du journal concluait à la suite de ses commentaires, que l'influence de la France au Moyen-Orient reposait dans une large mesure sur ses liens économiques et culturels avec la Syrie et le Liban. Il ajoutait qu'on semblait penser à Londres que la crainte de voir l'Irak renforcé par le pacte de Bagdad au détriment de la Syrie l'avait emporté dans l'esprit des Français sur les avantages de ce pacte en tant que noyau de défense contre la menace communiste.

demandé, dans ces conditions, si une publication intégrale faisant apparaître l'équilibre de notre position ne serait pas opportune.

Sir Ivone m'a remercié de cette suggestion. Il a ajouté toutefois, après un instant de réflexion, qu'il ne paraissait pas désirable de faire rebondir toute l'affaire.

Après quoi nous avons abordé d'autres sujets.

58

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, à M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Rabat, 30 janvier 1956.*

Ainsi que j'en ai fait part à Votre Excellence, la rencontre algéro-marocaine d'Oujda [1] a fourni l'occasion d'utiles échanges de vues sur la situation générale, politique et militaire, dans les deux territoires. De la confrontation des impressions qu'en ont rapportées mes collaborateurs et des indications recueillies ces dernières semaines par les services de la Résidence, je crois utile de dégager quelques réflexions.

1° Une menace commune pèse sur l'avenir de la présence française en Algérie et au Maroc. Dans ces deux territoires, où les problèmes de l'heure recevront prochainement des solutions différentes, une même offensive est en effet engagée qui vise à faire échec au dessein de la France de maintenir avec le Maghreb, Tunisie y comprise, des liens étroits d'interdépendance. Tout se passe comme si cette action, apparemment conçue de longue date et soigneusement préparée, ne devait, dans l'esprit de ses promoteurs, trouver son terme qu'une fois atteinte, sur les bords de l'Atlantique, la limite occidentale de ce « troisième bloc » dont rêvent depuis longtemps certains leaders du monde musulman. Encouragée de diverses manières par Moscou, cette ambition semble avoir trouvé, tout au moins temporairement, certaines complicités du côté espagnol.

2° Dans l'état actuel des choses, l'action de l'adversaire se manifeste en Algérie comme au Maroc sous deux formes principales :

a. Des bandes rebelles, extrêmement mobiles, s'engageant par surprise sous la forme de coups de mains et d'embuscades contre des objectifs limités ou s'infiltrant sur l'arrière de nos forces, s'efforcent d'étendre peu à peu les zones d'insécurité et d'accroître leurs effectifs et leur armement. L'observation de leur activité au cours des dernières semaines conduit à penser que l'un des objectifs principaux de l'état-

[1] Entre autorités militaires et civiles françaises des deux pays.

major rebelle est l'établissement d'un « front » continu, du Maroc à l'Oranie, qui réaliserait effectivement l'unité de la rébellion dans ces deux territoires.

b. Une action psychologique intense est entreprise parallèlement :

— sur les éléments nord-africains de l'armée française en vue d'encourager les désertions;

— sur les cadres civils et militaires indigènes en vue d'atteindre leur confiance dans l'avenir de la présence française en Afrique du Nord;

— sur les populations, dans lesquelles il s'agit d'entretenir une psychose de peur qui les amène à opter pour une attitude d'expectative passive offrant le moins de risques de représailles.

Les forces françaises se trouvent, quant à elles, face à l'alternative ou de protéger les points sensibles (10.000 en Algérie), pour des raisons politiques, économiques et psychologiques évidentes, ou de mener des opérations de capture et de destruction des bandes rebelles.

Pour l'une comme pour l'autre tâche, il est difficile sinon impossible de faire appel au concours des formations militaires indigènes.

3° La réserve que manifeste actuellement le Sultan à l'égard de l'activité rebelle dans le Rif et, d'une manière générale, vis-à-vis des agissements du Comité de libération de l'Afrique du Nord, trouve une explication dans la prudence que doit encore observer le Palais à cet égard. Ramené sur le trône par l'action combinée de la Ligue arabe à l'extérieur, de l'Istiqlal à l'intérieur, le Souverain est conscient de ce qu'il doit à ces alliés et aussi de l'influence qu'ils peuvent exercer sur l'évolution prochaine, notamment sur le cours des négociations franco-marocaines. Une prise de position prématurée de sa part risquerait d'éveiller contre lui une hostilité qui affaiblirait dangereusement son autorité. Sur le plan intérieur, la prédominance de l'Istiqlal dans la vie politique du pays est telle que, sauf l'hypothèse d'une scission au sein du parti entre les éléments modérés et les tenants d'Allal el Fassi ou du Comité de libération, une intervention du Sultan contraire à ces derniers pourrait aujourd'hui créer un conflit entre le Palais et le gouvernement.

4° Comment, dans ces conditions, concevoir notre action à l'égard des activités rebelles, étant entendu que pour un temps et jusqu'à ce que se soit sensiblement modifié le climat décrit ci-dessus — ce que nous devrons rechercher dès que possible dans et à travers les négociations —, c'est essentiellement sur nos efforts que nous devrons compter ?

A. L'aspect militaire du problème demeure capital, bien qu'il soit douteux que la solution puisse être trouvée sur ce plan. Des problèmes de coordination entre l'Algérie et le Maroc se posent, ainsi que des problèmes d'organisation militaire au Maroc même, qui pourront être traités localement dans une large mesure. Certainement aussi, l'armée devra faire un effort d'adaptation à cette forme particulière des opérations. Il n'est que temps de tirer toutes les leçons de la guerre d'Indochine.

Tout aussi sérieux est le problème des effectifs. Si l'Algérie doit bénéficier d'une priorité qui ne saurait être contestée, le Maroc éprouve de son côté des besoins impérieux. Ils tiennent notamment à la mission qui lui incombe d'assurer la couverture du flanc ouest de l'Algérie à un moment où ses moyens organiques (dont un quart est composé d'autochtones) sont inutilisables pour des missions opérationnelles dans la conjoncture présente. Ils tiennent aussi à la vraisemblance d'une intensification des activités du Comité de libération au moment des négociations franco-marocaines. Ce moment sera d'ailleurs propice au déclenchement d'opérations d'une certaine envergure. Or, il est essentiel que nous assurions le maintien d'une situation militaire favorable pendant les négociations, nos interlocuteurs ne pouvant manquer de tirer parti d'un affaiblissement de notre position militaire.

Notre effort dans ce domaine devrait donc être intensifié au Maroc pendant la phase délicate qui s'ouvre. Ainsi bien me paraîtrait-il, pour ma part, raisonnable, si la chose était possible, que soit reconsidéré sans tarder le dosage des forces consacrées à la défense de l'O.T.A.N. d'une part, à la satisfaction des besoins nationaux en Afrique de l'autre. Les avantages que retireraient les adversaires de l'O.T.A.N. de notre échec en Afrique du Nord sont d'ailleurs trop évidents pour que l'importance d'un réexamen de la répartition des forces échappe à nos partenaires. Il s'agit bien, en effet, si l'on tient compte de tous les prolongements possibles de cette affaire, d'une grave menace qui pèse actuellement sur l'avenir de l'Europe occidentale.

B. Mais c'est aussi sur les plans politique et psychologique que doit se porter dans l'immédiat l'essentiel de notre effort.

a. Il importe tout d'abord de ne pas rompre le premier contact qui a été renoué avec les autorités de Tétouan [1] en vue de réduire la valeur de la base de départ et du refuge que la zone espagnole a, jusqu'à présent, apportés aux rebelles. C'est dans cet esprit qu'a été envisagée de notre côté l'entrevue du Palafito. Il importe que ce contact soit développé sur le plan diplomatique. Peut-être pourrons-nous peu à peu obtenir une plus large coopération de Madrid, mais il serait sage de ne pas trop en attendre un revirement catégorique avant celui du Sultan lui-même et pour des raisons identiques. Madrid ne veut pas courir le risque de rompre les ponts avec Allal el Fassi avant que ne se dessine l'issue de la lutte engagée. Ce jeu est dangereux pour l'Espagne et pour l'Europe. Il nous appartient de le faire comprendre à Madrid.

b. Au Maroc même, nous devons mener une double action sur les rebelles et les populations d'une part, sur le Palais et le gouvernement de l'autre.

Pour les rebelles, il s'agit de les convaincre, par une propagande adroite, de l'inutilité de la lutte, en insistant sur l'indépendance qui se

[1] Allusion à la rencontre du Palafito : voir ci-dessus le n° 14.

réalise, en accord avec le Palais, le gouvernement et les partis politiques. Sans aucun doute, cette action sera très difficile à mener, car l'appui des autorités marocaines intéressées sera des plus discrets. Toutefois, celles-ci ne sauraient s'opposer ouvertement à nos initiatives, pas plus qu'elles ne pourraient, à l'inverse, les appuyer sans réserve. Notre action psychologique devra être complétée par une série de mesures qui, parallèlement à une intensification de nos opérations offensives, viseraient à obtenir des ralliements comme en Tunisie.

Quant au Palais et au gouvernement, nous ne saurions espérer une attitude catégorique de leur part dans les prochaines semaines, mais nous devrons progressivement nous efforcer, dans les négociations et sur le plan local, d'accroître le nombre et la valeur de nos cartes. C'est dire notamment l'importance que nous devons donner à nos efforts vis-à-vis des rebelles, comme l'intérêt de la coopération à rétablir avec les cadres marocains locaux.

Un facteur essentiel sera aussi la confiance en eux-mêmes et en la France que nous saurons inspirer aux leaders actuels du Maroc. Les succès que nous les aiderons à remporter aux yeux de l'opinion publique seront déterminants. Ils pourront les aider à avoir, le moment venu, le courage d'affirmer non pas leur rupture avec le monde arabe, mais au moins leur volonté de choisir, en toute indépendance vis-à-vis du Caire, la voie médiane que nous souhaitons leur voir prendre.

À cet égard, j'inclinerais, pour ma part, à penser qu'un accroissement de nos forces armées au Maroc aurait, tout en marquant notre ferme volonté de « tenir » dans ce pays, l'avantage de souligner que le monde occidental tout entier nous soutient dans cet effort. Sur l'un et l'autre points, les doutes demeurent, en effet, dans l'esprit de nos interlocuteurs qu'il importe de dissiper.

Dans le même temps, il est clair que nous devons nous efforcer de valoriser l'offre d'interdépendance que nous avons faite aux Marocains et, alors qu'ils n'en voient parfois aujourd'hui que les entraves possibles qu'elle comporte pour leur souveraineté, d'en faire comprendre et apprécier les avantages à l'opinion. Dans ce sens, on peut d'ores et déjà envisager la participation de Marocains aux conseils d'administration de certaines entreprises ou des programmes étendus de formation en France de fonctionnaires et techniciens dont le Maroc a le plus grand besoin.

Au moment où des forces animées de l'extérieur s'acharnent à faire échec à l'interdépendance que nous voulons établir et où nos interlocuteurs marocains craignent de se compromettre en s'opposant ouvertement à cette activité, ce n'est pas vers des déclarations solennelles à l'encontre des rebelles que doivent être dirigés nos efforts, mais vers une inscription dans les faits, dès avant la lettre, d'une interdépendance aussi étroite que possible que les conventions viendraient ensuite codifier.

59

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 574 à 579 [1]. Réservé. *Washington, 31 janvier 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 1er février, 15 h.)

L'ambassadeur d'Israël a remis ce matin, 31 janvier, au Département un mémorandum dont il m'a fait tenir la copie en vue de sa transmission au gouvernement français.

J'adresse ce document au Département par la prochaine valise [2].

Le mémorandum israélien passe en revue les différents éléments de la situation au Moyen-Orient en insistant particulièrement sur les points suivants :

— Déséquilibre des forces militaires entre Israël et l'Égypte : l'Égypte a reçu une quantité importante d'armes modernes en provenance de Tchécoslovaquie; de nombreux techniciens des pays communistes entraînent les troupes égyptiennes à leur maniement; la politique de la Grande-Bretagne, qui continue à livrer à l'Égypte des armes en qualité et en quantité supérieures à celles qui sont livrées à Israël, aggrave ce déséquilibre. À l'opposé, les États-Unis, malgré l'engagement du gouvernement israélien de ne se servir que pour la défensive des armes qui lui seraient fournies, n'ont donné aucune suite aux demandes répétées de livraisons qui lui ont été présentées par Israël. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le Premier ministre égyptien ne cache pas que le but du monde arabe est l'annihilation d'Israël et le retour du territoire israélien au domaine des États arabes;

— Le pacte de Bagdad n'a nullement renforcé la sécurité régionale. Il provoque en lui-même et par ses conséquences une tension israélo-arabe accrue. Il exaspère la prétention égyptienne à l'hégémonie régionale, prétention qui comporte en elle-même une menace pour Israël;

— La déclaration de 1950 définit de manière heureuse un objectif, mais ne contient pas les dispositions qui permettraient de l'atteindre : les signataires n'ont souscrit aucune obligation précise; il s'agit d'une déclaration unilatérale qui ne peut être invoquée par un gouvernement du Moyen-Orient. Cette déclaration n'aurait des chances de décourager l'agresseur que si elle revêtait une forme solennelle, obligatoire et contractuelle. Même dans le cas où un système de garanties par traité

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 221-226).

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce document, les points essentiels étant analysés dans le présent télégramme.

serait constitué, il serait néanmoins nécessaire d'assurer à Israël une puissance militaire défensive adéquate;

— L'objectif de la politique israélienne est d'atteindre un règlement définitif israélo-arabe : si le gouvernement de Tel Aviv est disposé à se prêter à de légères modifications territoriales par consentement mutuel, il ne saurait accepter des concessions qui entraîneraient soit l'abandon d'un territoire important, soit la rupture de sa continuité territoriale;

— La situation actuelle et le déséquilibre des armements ne peut que conduire à l'exaspération des sentiments nationaux. Le calcul selon lequel la faiblesse relative d'Israël pourrait l'amener à la conciliation est foncièrement erroné.

En conclusion, le mémorandum recommande le respect complet des accords d'armistice, le rétablissement de l'équilibre militaire par la livraison d'armes à Israël, l'engagement contractuel par le gouvernement des États-Unis de s'opposer par la force à toutes modifications des frontières et des lignes de l'armistice, la recherche de négociations directes entre Israël et les pays arabes sans conditions préalables, le développement de l'assistance économique aux pays du Moyen-Orient qui ne cherchent pas à gêner le développement économique de leurs voisins.

60

Note du Service des pactes

Bilan de l'activité de l'Union de l'Europe occidentale
Paris, 31 janvier 1956.

Mise en place en mai 1955, l'Union de l'Europe occidentale a eu aussitôt à prendre en charge les responsabilités que lui attribuait l'accord franco-allemand du 23 octobre 1954 sur le statut de la Sarre. Son action à cet égard a été en tous points satisfaisante, dans la mesure où elle a permis d'assurer la régularité du référendum du 23 octobre et des élections du 18 décembre. Sa dernière intervention dans ce domaine a été d'instituer un tribunal administratif chargé de veiller à ce qu'aucun Sarrois ne puisse subir un préjudice du fait de ses opinions politiques depuis le 8 mai 1945.

Le rejet par la population sarroise du statut résultant de l'accord franco-allemand devait priver l'U.E.O. d'une mission essentielle. Chargée de veiller au respect du statut, l'Organisation se trouvait dessaisie d'un problème qui avait jusqu'alors retenu toute son attention.

Entre-temps, le démarrage des différents organismes de l'U.E.O. s'effectuait dans des conditions laborieuses. C'est ainsi qu'en dépit des efforts de notre délégation, le Comité permanent des armements, dont la tâche consiste à développer entre les pays membres la coopération la

plus étroite possible dans le domaine des armements, « afin de rechercher sur une base concrète la meilleure façon d'utiliser les ressources dont disposent ces pays pour l'équipement et l'approvisionnement de leurs forces et de répartir les tâches au mieux de leurs intérêts », ne peut à ce jour présenter qu'un bilan très modeste.

Les propositions répétées que nous avons mises en avant pour alimenter cet organisme n'ont rencontré chez la plupart de nos partenaires qu'un enthousiasme modéré. Si les Allemands s'intéressent à certains de nos matériels, les Britanniques, par contre, ne paraissent pas désireux de participer activement aux travaux du Comité. Cette constatation doit nous amener, il semble, à poser les bases, dans le domaine de la fabrication des armements, d'une coopération franco-allemande à partir de laquelle pourront se réaliser des ententes plus larges dans le cadre de l'U.E.O.

Quant à l'Agence de contrôle des armements, si elle n'a pu encore commencer à exercer les mesures de contrôle prévues par les accords de Paris, elle a procédé à son organisation et étudié les problèmes délicats que pose son fonctionnement. C'est ainsi que le Conseil des ministres de l'U.E.O. a fixé au 1er janvier 1956 le début du contrôle effectif. Un questionnaire sur les armements des forces terrestres, navales et aériennes des pays membres a été adressé aux gouvernements et les réponses doivent être adressées à l'Agence le 1er avril prochain. D'ici cette dernière date, le Conseil de l'U.E.O. aura à trancher certaines difficultés d'interprétation des protocoles de Paris et à mettre au point les accords relatifs à l'importance des effectifs et des armements des forces de défense intérieure et de police.

Enfin, à l'actif de l'U.E.O., il y a lieu de signaler que le plan d'organisation des forces allemandes a été soumis à un examen approfondi, grâce auquel nous avons pu faire modifier des propositions qui dépassaient, sur certains points, les plafonds fixés par les accords de Paris.

61

Note de la Direction d'Asie-Océanie [1]

Situation des Établissements français de l'Inde.

Paris, 31 janvier 1956.

L'évolution des relations politiques entre l'Inde et la France a été largement dominée, au cours des dernières années, par le problème des Établissements français.

[1] Cette note est une mise à jour d'une note du 4 avril 1955, reproduite dans *D.D.F.*, 1955-I, sous le n° 170.

Posée en 1947 par l'accession de l'Inde à l'indépendance, la question a été résolue en fait, sinon en droit, par l'accord signé à Delhi le 21 octobre 1954 [1], transférant aux autorités indiennes l'administration du territoire des quatre Établissements du sud (Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon).

Le gouvernement indien a manifesté clairement sa volonté, dès le début de cette période, d'obtenir la cession des Établissements considérés comme des vestiges intolérables de la domination coloniale. S'il n'a jamais voulu recourir officiellement à la force, méthode contraire au principe de la « non-violence » dont il s'est fait le champion, il n'a pas hésité, lorsqu'il lui parut avéré que les négociations n'aboutiraient pas selon ses désirs, et spécialement à partir de 1954, à recourir à tous les moyens de pression dont il disposait. C'est l'application de telles mesures qui a rendu finalement la position des Établissements intenable et précipité le dénouement de la crise.

Du côté français, l'on s'est d'abord résigné à la perte des territoires : cet état d'esprit a expliqué la déclaration de 1947, confirmée par l'échange de lettres franco-indien de 1948 reconnaissant aux populations des Établissements le droit de décider librement de leur sort. Dans le fait, cette attitude a abouti, dès 1949, à l'accord portant rattachement de Chandernagor à l'Union indienne. En ce qui concerne les Établissements du sud, ce n'est qu'à l'issue d'une évolution de sept ans, marquée d'atermoiements et d'hésitations, que la décision de fait est devenue définitive.

La crise qui a précipité cette dernière a atteint son paroxysme en mars-avril 1954 : défection du député Goubert, « libération » des enclaves dépendant de Pondichéry et de Mahé; application par les autorités indiennes de mesures de blocus destinées à « asphyxier » et à isoler les Établissements, etc.

Le gouvernement français décide alors d'envoyer à Pondichéry un inspecteur général de la France d'outre-mer chargé d'étudier sur place la situation. De retour à Paris le 12 avril, ce haut fonctionnaire confirme dans un rapport adressé à son département la résolution de l'Inde d'intégrer les territoires et l'efficacité du blocus. Il indique qu'une résistance armée serait inconcevable, qu'une survie des Établissements constituerait une entreprise artificielle et coûteuse et que, dans l'hypothèse improbable où un référendum tournerait à l'avantage de la France, le résultat ne serait pas admis par l'Inde, ce qui créerait une situation impossible, tout repli nous étant alors interdit. À son avis, on peut, soit soumettre l'affaire à une instance internationale et procéder à une évacuation pure et simple, soit entrer en négociation avec l'Inde sur les modalités d'une intégration progressive des Établissements à l'Union indienne.

De nombreuses raisons militent contre l'éventualité d'un conflit avec l'Inde. L'une d'elles intéresse spécialement notre État-major : le gouvernement indien, en dépit des critiques que ne lui ménage pas son

[1] Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1954, n° 283 (et note).

opinion, accorde l'autorisation de survoler son territoire aux avions français qui assurent le transport en Indochine de personnel et de matériel militaires. L'abrogation de cette tolérance nous porterait un coup sensible au moment où la situation militaire au Vietnam ne cesse de s'aggraver.

La nécessité d'agir vite, la situation tragique qui résulterait pour nos partisans d'une évacuation forcée, l'incertitude et le danger d'un recours aux instances internationales, décident alors le gouvernement de M. Laniel à opter pour une solution de négociation avec l'Inde.

Ouvertes le 14 mai à Paris, les conversations franco-indiennes se poursuivent jusqu'au 4 juin et aboutissent à un échec.

L'aggravation de la crise (« libération » de Yanaon et de Mahé, en juin-juillet), la situation matérielle sans issue dans laquelle s'enfoncent les Établissements, décident le gouvernement de M. Mendès France, entré en fonctions le 19 juin 1954, à reprendre l'examen des différentes solutions possibles du problème.

La possibilité d'une évacuation pure et simple est à nouveau envisagée par certains membres du gouvernement. Les inconvénients de cette solution, celui notamment d'une rupture avec l'Inde, alors que se dessine le rôle important que celle-ci va prendre dans l'armistice de Genève, décident le gouvernement à reprendre les négociations avec New Delhi en vue d'une solution concertée. Celles-ci aboutissent à l'élaboration d'un projet d'accord qui, le 11 octobre, est paraphé par les représentants des deux gouvernements. À défaut d'un référendum au principe duquel les Indiens sont opposés, le gouvernement français a fait accepter par celui de New Delhi l'organisation d'une consultation locale à l'effet de se prononcer sur le principe du transfert, les modalités de ce dernier étant connues à l'avance. À cette fin, les membres de l'Assemblée représentative et les conseils municipaux des quatre Établissements se réunissent en congrès le 18 octobre à Kijeour. Chacun des membres a reçu avant la séance un texte du projet d'accord, ce qui permettra au Congrès de prendre sa décision en toute connaissance de cause. À l'issue d'un vote au scrutin secret, 170 votants sur 178 se prononcent pour le rattachement des Établissements à l'Union indienne. Trois jours après, le 21 octobre, l'accord de transfert est définitivement signé à New Delhi.

Entre l'abandon pur et simple sous la contrainte et la recherche d'une solution négociée, deux gouvernements français ont donc, à trois mois d'intervalle, opté l'un et l'autre pour la dernière solution. Celle-ci a paru et paraît encore la meilleure.

L'accord intervenu le 21 octobre 1954 assure, en effet, la sauvegarde des intérêts qui méritaient d'être protégés, c'est-à-dire, en premier lieu, ceux des autochtones fidèles à la France. L'accord leur maintient des droits et des avantages qu'ils auraient immanquablement perdus dans l'hypothèse d'un abandon unilatéral : pensions, retraites, services dans l'armée, délégations de soldes, retours en congé, exportation de biens et de capitaux, poursuite de l'enseignement du français, validité des diplômes. La question des biens de missions a été, également, réglée d'une

façon satisfaisante. Enfin, le gouvernement indien nous a réservé, sur le plan culturel, des possibilités d'expansion particulièrement favorables.

Dans l'hypothèse d'une évacuation unilatérale, tout restait à la discrétion non seulement du gouvernement indien, mais encore d'éléments locaux fanatiques et cupides qui, sous couvert de nationalisme, n'auraient pas manqué d'assouvir leurs rancunes personnelles contre nos partisans. Nous risquions, enfin, une rupture avec le gouvernement de New Delhi, éventualité grosse de conséquences graves au moment où l'évolution en Asie et, notamment, le rôle joué par l'Inde à la Commission internationale de contrôle du cessez-le-feu en Indochine, augmentait d'une manière décisive l'influence de ce pays dans la politique internationale.

Il convient de rappeler enfin que c'est la solution négociée qui a été choisie :

1° Par l'Assemblée de l'Union française, laquelle a demandé au gouvernement le 8 juillet (par 181 voix contre 14) d'engager de nouvelles négociations avec le gouvernement indien et d'assurer la sauvegarde des ressortissants français;

2° Par l'Assemblée nationale qui, le 27 août, a adopté (par 371 voix contre 215) une motion invitant le gouvernement à poursuivre les négociations engagées avec l'Union indienne au sujet de l'avenir des Établissements français de l'Inde.

***

L'accord de transfert *de facto* doit être remplacé par un traité définitif de cession. Un avant-projet a été présenté à cet effet par le gouvernement indien en juin 1955. Un contre-projet français, préparé par les services intéressés, a été mis au point par le Département [1]. Ce dernier, toutefois, a préféré, jusqu'à présent, s'abstenir de le communiquer officiellement au gouvernement de New Delhi.

L'accord du 21 octobre 1954 est entré en application le 1er novembre 1954. À compter de cette date, le gouvernement indien a pris en charge les principaux organes de l'administration du territoire (police, douanes, contributions, services sanitaires, enseignement, etc.).

Les pouvoirs du gouvernement français ont été délégués à une représentation qui siège à Pondichéry et dont le chef, M. Gandon, est directement subordonné à l'ambassadeur de France à New Delhi. Cette représentation sera transformée en un consulat général lorsque la signature du traité définitif de cession aura consacré, *de jure*, l'abandon définitif de la souveraineté française sur les Établissements. Au cours de la période actuelle, ses tâches, qui sont nombreuses et complexes, consistent essentiellement dans la protection des intérêts français sur le territoire et le contrôle de l'application des différentes clauses de

[1] Sur le projet indien et le contre-projet français, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 353.

l'accord de 1954. À ce titre, le représentant français et deux de ses collaborateurs représentent notre pays à la Commission mixte franco-indienne prévue par l'article 35.

Les principaux aspects de la situation provisoire née de cette application sont actuellement les suivants :

A. *Questions politiques.* — En attendant de recevoir un statut définitif, le territoire est provisoirement considéré par l'Inde comme un état séparé, administré directement par le gouvernement de New Delhi par l'intermédiaire d'un haut-commissaire, M. Kewal Singh, siégeant à Pondichéry.

En application de l'article 2 de l'accord, le gouvernement indien a fait procéder, en juillet 1955, à des élections pour renouveler l'Assemblée représentative locale et les municipalités. Ces élections ont consacré la victoire du parti du Congrès qui, toutefois, ne l'a emporté que de justesse sur le Front populaire (communistes et socialistes), ces deux formations défendant l'une et l'autre le principe du rattachement définitif à l'Union indienne. Une liste indépendante favorable au maintien de l'allégeance française n'a recueilli qu'un nombre très réduit de voix.

B. *Questions économiques et financières.* — La situation critique des usines textiles (principale industrie de Pondichéry) privées de leurs débouchés dans l'Union française depuis le 21 avril 1955 en application de l'article 18 de l'accord [1], a — comme il était inévitable — provoqué une crise économique et une vague de chômage dans la population ouvrière. Le mécontentement qui en est résulté s'est reflété dans les succès du Front populaire aux élections de juillet.

Le gouvernement indien, justement inquiet, s'est vu contraint de prendre des mesures de sauvegarde en octroyant, notamment, d'importants crédits spéciaux pour renflouer le budget local. Il a, d'autre part, attribué au nouvel état, dans le cadre du plan quinquennal, une assistance proportionnellement très supérieure à tout ce qui a été accordé à toute autre partie de l'Inde (aménagement du port, création d'industries nouvelles, etc...).

Comme il était inévitable, l'application des clauses économiques et financières de l'accord a donné lieu à un certain nombre de litiges dont la plupart ont été résolus localement, dans le cadre de la Commission mixte franco-indienne. Ils ont porté notamment sur les points suivants : régime des marchandises commandées avant le transfert (article 17), transfert de capitaux (article 15), établissement du passif financier des Établissements et remboursement des avances de trésorerie (article 20).

[1] Aux termes de l'article 18, le gouvernement indien avait accepté de faciliter, pour le fonctionnement des usines textiles de Pondichéry, la délivrance des contingents de matière première en provenance de l'Inde correspondant à leur consommation normale. Il devait leur fournir également les devises nécessaires pour l'exécution des commandes passées sous le régime antérieur. Le gouvernement français avait accepté de maintenir pour six mois avec attribution de devises au profit de ces usines l'accès de leurs produits dans l'Union française dans les mêmes conditions qu'avant le transfert de *facto*.

L'interprétation de ce dernier article a provoqué, à propos de certaines dépenses relevant du budget local, des divergences de vue assez importantes qui, sans avoir d'incidences politiques sérieuses, peuvent retarder l'apurement du contentieux financier des Établissements.

C. *Statut et circulation des personnes.* — L'interprétation erronée des articles 7 et 13 [1] a amené les autorités indiennes à opposer des difficultés à des ressortissants français de Pondichéry qui souhaitaient, soit retourner dans le territoire après une absence, soit y régulariser leur situation. Elles ont, toutefois, été assez rapidement aplanies après intervention du Département auprès de l'ambassade de l'Inde.

Un ressortissant français, M. Sarcey, rédacteur en chef d'un journal local, a été arrêté, en janvier, sous l'inculpation d'outrages à la magistrature. Il a été, quelques jours après, mis en liberté provisoire. Étant donné la nature des faits incriminés, il ne semble pas qu'il y ait eu, de la part du gouvernement indien, discrimination aux dépens de l'intéressé.

D. *Questions culturelles.* — Les clauses culturelles de l'accord d'octobre 1954 représentent pour la France une des compensations les plus importantes à la perte des Établissements. Leur application, qui s'est poursuivie dans des conditions favorables au cours de l'année écoulée, a comporté essentiellement les aspects suivants :

L'Institut français de Pondichéry, créé par entente entre les deux gouvernements en application de l'article 24 de l'accord, a été inauguré le 20 mars 1955. Il doit être divisé en trois sections : une section d'indianisme, dirigée par M. Filiozat, professeur au Collège de France; une section de langue et de civilisation françaises; enfin une section technique et scientifique. Les deux premières sections ont commencé à fonctionner. La troisième section, dont l'avenir intéresse particulièrement les Indiens, est en cours d'organisation. Le gouvernement de New Delhi a mis de vastes locaux à la disposition de l'Institut et, d'une manière générale, a manifesté une sympathie active en faveur de son développement.

Le Collège français, maintenu en vertu de l'article 25, a fonctionné normalement au cours des deux années scolaires qui ont suivi la signature de l'accord. Pourvu d'un personnel français renouvelé, il dispense le cycle complet de l'enseignement secondaire français.

Le gouvernement indien a pris en charge l'hôpital de Pondichéry en vertu de l'article 30. Mettant en application la promesse de M. Nehru d'accroître l'importance de Pondichéry comme centre de culture, il a décidé en outre d'y créer une faculté de médecine et a demandé au gouvernement français de mettre plusieurs médecins à la disposition de ce nouvel établissement.

***

[1] Voir à ce sujet, les commentaires sur le projet indien de juin 1955 et le contre-projet français dans *D.D.F.*, 1055-I, n° 353.

Intervenue quelques mois après l'armistice de Genève, la signature de l'accord du 21 octobre 1954 a contribué à détendre sensiblement les relations franco-indiennes qui avaient connu jusqu'alors une longue période d'opposition stérile avec des phases de franche hostilité. Ce « dégel » a déjà eu d'heureux résultats au cours de l'année dernière. C'est ainsi que le gouvernement indien, alors qu'il s'était opposé en 1951 à notre admission au plan de Colombo [1], a encouragé d'une manière active les efforts que nous avons entrepris, sans succès d'ailleurs, pour prendre pied dans cette association au cours de 1955. Si, d'autre part, la position « anticolonialiste » de l'Inde n'a pas varié, elle a tenu à la manifester à notre égard avec plus de modération qu'auparavant et M. Nehru, à plusieurs reprises, a exprimé publiquement sa compréhension pour les difficultés que nous connaissons en Afrique du Nord. Le représentant indien a, enfin, joué un rôle essentiel dans la conclusion de l'arrangement par lequel l'assemblée des Nations Unies, en novembre 1955, a décidé de se dessaisir de la question algérienne.

En raison de l'importance que prend l'Inde dans le monde, il y a avantage, afin de sauvegarder l'avenir de notre influence en Asie, à accentuer ce rapprochement et à entretenir les bonnes relations qu'il a permis d'instituer. Le gouvernement indien, pour sa part, semble décidé à entreprendre dans un esprit conciliateur la poursuite des négociations pour la cession des Établissements. Au cours d'un voyage officiel à Pondichéry, M. Nehru a fait, en octobre dernier, l'éloge de l'œuvre accomplie par la France dans les Établissements. Il a déclaré publiquement que Pondichéry garderait son individualité et resterait un foyer de culture française dont le rayonnement serait profitable à l'Inde et au monde entier.

Ces dispositions ne sont pas seulement l'indice de la sympathie réelle qu'éprouve M. Nehru pour notre pays. Elles répondent actuellement à l'intérêt bien entendu de l'Inde. En raison, en effet, du litige de Goa que le gouvernement portugais semble décidé à déférer aux instances internationales, le gouvernement indien ne peut que gagner à s'assurer, avec Pondichéry, un précédent susceptible de plaider en sa faveur.

Il y a peut-être intérêt à profiter de ces circonstances favorables, dont certaines auront une durée limitée, pour achever dans les meilleures conditions possibles le règlement d'un problème dont la partie la plus douloureuse a déjà reçu, le 21 octobre 1954, une solution de fait.

[1] Voir *D.D.F.*, 1954, n° 276 (note).

62

Note du service de Coopération économique

Les travaux de la conférence de Bruxelles

Paris, janvier 1956.

Les six ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont institué à Messine [1], le 3 juin dernier, un comité intergouvernemental d'experts chargé de préparer le travail des conférences qui pourraient ultérieurement élaborer des traités en vue de la réalisation progressive du Marché commun général, de la constitution d'un marché commun atomique et d'une coopération plus poussée dans les domaines des transports et de l'énergie classique.

Le Comité intergouvernemental siège à Bruxelles sous la présidence de M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères.

Le Comité intergouvernemental se compose d'un comité directeur, chargé de coordonner les travaux, d'un comité du Marché commun, d'un comité de l'énergie nucléaire, d'un comité de l'énergie classique et d'un comité des travaux publics et des transports.

Ces quatre derniers comités ont achevé en principe leurs travaux depuis le milieu du mois de novembre. Leurs rapports au Comité directeur ont été établis. Le Comité directeur doit lui-même établir un rapport pour les ministres des Affaires étrangères. Il avait été primitivement prévu que ceux-ci se réuniraient fin novembre, mais cette réunion a été ajournée, étant donné l'imminence des élections françaises [2]. Sa date n'a pas encore été définitivement fixée.

Les discussions au sein des comités se sont déroulées dans une bonne atmosphère. Il a été possible de procéder à une exploration assez approfondie des divers problèmes. Au fur et à mesure que les travaux progressaient, le Marché commun atomique et le Marché commun général ont pris le pas sur les deux autres thèmes que les ministres avaient proposés à la réflexion des experts (énergie classique et transports et travaux publics). Il est apparu en effet que, si un effort nouveau devait être accompli dans le sens de l'intégration européenne, c'est dans ces deux domaines qu'il devrait porter le plus utilement et avec le plus d'urgence.

Les rapports des comités sont loin de proposer des solutions définitives dans tous les domaines. Sur certains points parmi les plus importants, les experts n'ont pu faire autrement que d'établir des définitions

(1) Sur la conférence de Messine, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332.
(2) Fixées au 2 janvier 1956.

aussi précises que possible des problèmes et de proposer aux ministres, sous forme d'alternative, les diverses solutions concevables. Tel est le cas notamment en ce qui concerne les questions institutionnelles.

En ce qui concerne le Marché commun général, il n'existe pas de divergences fondamentales entre Français et Allemands. Toutefois, les Allemands sont plus systématiques que nous et souhaiteraient que le délai fixé pour l'établissement du Marché commun fût impératif et les étapes automatiques, tandis que la France propose la succession de deux périodes, l'une transitoire et limitée à quatre ans, l'autre définitive et fixée à dix ans en principe, mais sans engagement. De même, alors que la délégation française insiste sur la nécessité d'une harmonisation dans le domaine social, la délégation allemande ne s'est pas prononcée de façon précise sur ce problème.

Les travaux du Comité de l'énergie nucléaire ont permis de dégager des vues communes sur certains points : agence européenne dotée de pouvoirs réels; répartition des matériaux fissiles destinés à l'utilisation pacifique; fonds commun permettant de financer les investissements. Chaque pays pourrait conserver une organisation atomique propre.

En ce qui concerne l'uranium du Congo, les difficultés semblent moindres qu'on n'avait pu le redouter, la Belgique paraissant disposée à confier à l'Agence européenne la part de ses ressources non comprises dans son accord avec les États-Unis [1].

En revanche, des divergences existent en Allemagne, les industriels allemands manifestant leur hostilité envers toutes formes de dirigisme nationales ou supranationales, et par conséquent envers les travaux de Bruxelles.

Le Royaume-Uni, qui avait accepté l'invitation adressée par les six pays membres de la C.E.C.A., a été représenté aux travaux du Comité intergouvernemental. Sa délégation, qui a pris une part active aux discussions, n'a toutefois jamais caché que le Royaume-Uni n'envisageait qu'avec beaucoup de réticence la possibilité de s'associer à un nouvel effort d'intégration européenne. Depuis que les travaux des comités techniques ont pris fin, la position britannique s'est précisée et relativement durcie. Le Royaume-Uni vient en effet, tant à l'O.E.C.E., par l'intermédiaire du président britannique de cette organisation, que par des interventions diplomatiques [2], de faire connaître le souci que lui inspirent les travaux de Bruxelles, qu'il estime nuisibles à la coopération européenne telle qu'elle est mise en œuvre au sein de l'O.E.C.E. Le gouvernement britannique pense que la réalisation du Marché

[1] Sur cet accord et sur les ressources restant à la disposition de la Belgique, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note) et 1955-II, n° 12 (note).

[2] En particulier, le 13 décembre 1955, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris sir Gladwyn Jebb avait déclaré au président Pinay que la Grande-Bretagne ne pourrait pas se joindre au Marché commun, du fait de ses liens avec l'Empire et de sa position favorable à un développement des échanges dans le cadre mondial. Le gouvernement britannique souhaitait que ce problème du Marché commun fit l'objet d'un débat au sein de l'O.E.C.E. D'après le Département, des démarches analogues avaient été effectuées auprès des gouvernements participant aux discussions sur la relance européenne (Télégramme adressé le 13 décembre 1955, à Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome, sous les n°s 4991; 1357-58; 1418-19; 1064; 2502-2503).

commun, qui répondrait à des nécessités politiques beaucoup plus qu'à un besoin économique, porterait un coup fatal à la coopération européenne; on risquerait de voir se constituer, parmi les dix-huit pays membres de l'O.E.C.E., un bloc dangereux par ses dimensions mêmes. En matière atomique, le Royaume-Uni rappelle que l'O.E.C.E. a chargé un groupe de travail — dont le rapport vient précisément d'être distribué — d'étudier les possibilités de coopération entre les pays membres [1]; il estime qu'une solution pourrait être trouvée aux préoccupations des six pays membres de la C.E.C.A., sans s'écarter de la voie dans laquelle ce groupe de travail s'est engagé.

Les pays du Benelux ont vivement réagi devant les démarches britanniques. Au cours du dernier Conseil de l'U.E.O., M. Spaak a consacré une partie de son intervention à critiquer et à réfuter la thèse du Royaume-Uni, auquel il a reproché de condamner les efforts des Six.

La question des relations entre l'O.E.C.E. et Bruxelles fera l'objet d'un échange de vues au cours de la réunion ministérielle de l'O.E.C.E., les 23 et 24 février prochain. Il n'est pas exclu que les Six en discutent antérieurement.

Il convient de souligner que les travaux du comité de Bruxelles n'ont encore abouti à aucun engagement de la part des gouvernements, puisqu'ils n'ont jusqu'à présent réuni que des experts chargés de préparer la besogne de futures conférences de négociations. La France a pris part aux travaux de ce comité avec la volonté d'y apporter une contribution positive, compte tenu notamment de l'intérêt politique qui s'attache à faire un nouveau pas vers la construction de l'Europe. Il n'est à ses yeux, ni nécessaire, ni souhaitable que les efforts qui se poursuivent actuellement à Bruxelles aboutissent à une séparation de l'Europe en deux blocs. Elle effectuera son choix, le moment venu, sans parti pris dogmatique, et jugera les diverses formules qui pourraient se dégager en tenant compte de leurs mérites propres et non en fonction d'une conception trop abstraite des choses.

[1] Par une résolution du 14 janvier 1954, le Conseil des ministres de l'O.E.C.E. avait reconnu l'existence d'un problème de l'énergie en France. Consulté à ce sujet, M. Louis Armand, président du Conseil d'administration de la S.N.C.F., avait soumis au Conseil des ministres de l'O.E.C.E., le 24 mai 1955, un rapport où il concluait à la nécessité pour l'énergie nucléaire de créer une Commission de l'énergie dans le cadre de l'O.E.C.E., création que décidait le Conseil le 10 juin suivant. Le Conseil chargeait le même jour un groupe de travail d'examiner la forme que pouvait offrir une coopération économique et financière au sein de l'Organisation en vue de tirer les meilleurs avantages de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les experts membres du groupe de travail déposèrent leur rapport le 15 décembre 1955. Le Conseil décidait, le 29 février 1956, la création d'un « Comité spécial du Conseil pour les questions d'énergie nucléaire ».

63

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. nos 1001-1002; 1046-1047. Priorité. *Paris, 2 février 1956, 20 h. 50.*
Réservé.

Pour Washington : Je me réfère à votre télégramme n° 600 [1].

Pour Londres : Je me réfère au télégramme de Washington qui vous a été adressé sous le n° 239.

Veuillez faire savoir au gouvernement : *pour Washington :* américain; *pour Londres :* anglais; que le gouvernement français accepte volontiers l'invitation qui lui est adressée de participer à l'examen en commun des mesures qui pourraient être prises, dans le cadre de la déclaration tripartite, en vue d'assurer le maintien de la paix au Proche-Orient.

J'attacherais du prix à connaître dès que possible quelle méthode le gouvernement : *pour Washington :* américain; *pour Londres :* anglais envisage pour cet examen.

Vous profiterez de votre démarche pour marquer que nous accueillons la proposition qui nous est faite avec d'autant plus de faveur qu'elle répond au souci récemment marqué par nous de voir la solidarité occidentale se resserrer, en face d'une crise dont la prolongation est de plus en plus dangereuse [2].

[1] Du 1er février, non reproduit. Ce télégramme rendait compte de la réunion tripartite qui avait eu lieu dans l'après-midi du même jour. Il s'agissait d'une réunion de simple procédure au cours de laquelle fut remise à l'ambassadeur de France aux États-Unis l'invitation à la France de participer aux discussions sur le Moyen-Orient conformément à la déclaration tripartite de 1950, invitation qui fut aussitôt transmise à Paris.

[2] Voir à ce sujet les nos 22, 28, 37.

64

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 68 à 72 [1]. *Madrid, 2 février 1956, 20 h.*

(*Reçu :* le 3, 0 h. 28.)

Je vous enverrai par le prochain courrier convoyé, la traduction de la note que vient de m'adresser le ministère des Affaires étrangères en réponse à la communication que je lui avais faite le 20 janvier 1956 [2].

« Les modifications que le gouvernement français a prétendu introduire au Maroc, par des décisions unilatérales, à partir de l'été 1953, ont obligé en son temps le gouvernement espagnol à décliner toute solidarité dans une telle politique; il a exprimé de façon réitérée, dans des communications verbales et écrites, ses réserves à l'égard de tels actes qui, à sa connaissance, impliqueraient un attentat contre la souveraineté de l'Empire marocain, assurée par les traités en vigueur, incluant dans ceux-ci, non seulement les traités de 1912, mais également les instruments antérieurs, qui conservent leur validité en vertu de l'article 28 de l'accord du 27 novembre 1912 [3].

« Sa Majesté le Sultan ayant été replacée sur son trône, le gouvernement français a abandonné, semble-t-il, son plan primitif d'introduction de réformes politiques par voie unilatérale. Il a offert publiquement de satisfaire les aspirations du peuple marocain et il a formulé une promesse solennelle d'indépendance selon des conditions qu'il a négociées, dit-il, avec le gouvernement marocain récemment établi à Rabat, bien que celui-ci ait été encore constitué sous le régime du Protectorat.

« Pour sa part, le gouvernement espagnol, par la déclaration gouvernementale du 13 janvier dernier [4], a fait connaître son dessein d'accélérer les capacités du peuple marocain et de lui permettre de se gouverner par lui-même, le gouvernement espagnol se réservant, bien entendu, de promouvoir à cette fin les réformes qu'il jugera appropriées.

[1] Ce télégramme a été communiqué (n° 32) aux Affaires marocaines et tunisiennes pour transmission à Rabat (nos 273-277).

[2] Il s'agit de la note ci-dessus reproduite sous le n° 26.

[3] Il s'agit de la convention franco-espagnole conclue à cette date à Madrid, par laquelle le gouvernement français reconnaissait l'autorité de l'Espagne sur sa zone.

[4] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 26 (note).

« Le gouvernement espagnol, en conséquence, estime infondée l'appréciation que formule le gouvernement français dans sa note verbale du 20 janvier, selon laquelle l'existence en zone espagnole d'un organisme marocain serait incompatible avec l'unité du Maroc. Cette appréciation concorde avec la récente déclaration faite en zone française et avec les commentaires publiés à ce sujet dans la majeure partie des journaux français, ce qui laisse craindre que les plans de la politique française méconnaissent une fois de plus le statut international du Maroc, particulièrement sa partie principale : la délégation des pouvoirs faite par Sa Majesté le Sultan à Sa Majesté le Kalife de façon générale et permanente, selon les stipulations des traités. D'autre part, le gouvernement espagnol entend que les réformes politiques destinées à donner une nouvelle organisation au Maroc ne doivent pas écarter celui-ci du rôle que lui assigne sa position géographique, ni compromettre l'équilibre des intérêts hispano-franco-marocains qu'établit le régime international en vigueur. Car l'adaptation de ce rôle et de cet équilibre à de nouvelles conditions est parfaitement compatible avec l'indépendance de l'Empire.

« En conséquence, le gouvernement espagnol :

« 1° Appelle une fois de plus l'attention du gouvernement français sur la nécessité pour les parties intéressées de se concerter sur toute innovation que l'on prétend introduire dans le régime établi au Maroc, car l'Espagne et la France sont également responsables de l'action tutélaire qui leur a été confiée par les traités.

« 2° Formule les plus expresses réserves sur tout arrangement qui se ferait sans son accord, qui, pour être *res inter alios acta,* n'engagera en rien l'Espagne et,

« 3° Décline toute responsabilité pour les conséquences que peut entraîner l'inobservation des engagements contractés par les traités » [1].

[1] Par télégramme nos 308-318 du 8 février, le Ministre transmettait à Rabat la traduction définitive de la note espagnole du 1er février (il a paru superflu d'en reproduire le texte, qui ne diffère pratiquement pas du texte ici retenu). Le gouvernement français recommandait à Rabat en communiquant ce texte au Sultan, de lui faire connaître qu'il ne considérait pas comme « satisfaisant » un document qui se bornait à exposer à nouveau des thèses déjà connues sans apporter aucun élément nouveau. Il se proposait d'évoquer avec le Sultan, au cours de son prochain voyage à Paris, l'attitude commune à adopter vis-à-vis des prétentions espagnoles. Il se bornerait à offrir au gouvernement de Madrid de rechercher une procédure qui permettrait de faire connaître ses vues au fur et à mesure que se dérouleraient les négociations.

65

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 628 à 637 [1]. Réservé. *Washington, 2 février 1956, 21 h.*

(*Reçu :* le 3, 6 h.)

Le directeur du Proche-Orient au département d'État a passé en revue avec l'un de mes collaborateurs les différents paragraphes du second chapitre de la déclaration anglo-américaine publiée le 1er février (mon télégramme n° 605) [2].

Des commentaires de M. Fraser Wilkins, je retiens les indications suivantes :

1° Le directeur du Proche-Orient a déclaré que les conversations étaient demeurées générales. Les interlocuteurs, a-t-il ajouté, ne sont venus à aucune conclusion et n'ont pris aucune décision qui ne figure dans la déclaration conjointe.

2° En ce qui concerne les discussions tripartites relatives aux mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la déclaration de 1950, seule une procédure avait été arrêtée. Ni les Américains, ni les Britanniques n'avaient évoqué de mesures précises ni, à plus forte raison, discuté des moyens qui seraient consacrés à une action éventuelle. Il appartiendra aux représentants des trois puissances d'envisager les diverses éventualités et de recommander une gamme de décisions qui pourraient être prises pour y faire face. Ces représentants devraient également examiner le point de savoir s'il y aurait lieu, soit d'associer les Nations Unies à l'étude des mesures à prendre, soit de leur demander seulement d'approuver ces mesures au moment où elles seraient prises, soit de les

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 248-257) et New York (nos 29-38).

(2) Du 2 février, non reproduit. Ce télégramme adressait à Paris le texte de la déclaration conjointe Eisenhower-Eden, publiée le 1er février à 17 heures. Le second chapitre de cette déclaration était consacré au Moyen-Orient. Tous les efforts devraient être déployés en vue de réduire les sources de malentendus entre cette région et le monde occidental. Les deux gouvernements avaient rendu publiques leurs volontés de contribuer à un règlement, jugé nécessaire en priorité, entre Israël et ses voisins arabes, par une assistance financière en ce qui concernait le problème des réfugiés et par une garantie des frontières fixées d'un commun accord. Des dispositions avaient été prises en vue d'un examen commun auquel le gouvernement français avait été invité à participer, de la nature de l'action à entreprendre dans l'éventualité d'un recours à la force ou d'une menace du recours à la force ou de violation de la frontière ou des lignes d'armistice. Le but des deux puissances était d'atténuer le risque de guerre provoqué par la décision du bloc soviétique de livraisons d'armements. Un appui enfin était donné au général Burns, chef de l'organisation du contrôle de la trève des Nations Unies. Britanniques et Américains étaient tombés d'accord sur l'utilité du pacte de Bagdad et avaient passé en revue les conflits en Arabie séoudite et dans le golfe Persique. Les autres chapitres de la déclaration anglo-américaine concernaient l'Europe, l'Asie du sud et du sud-est, l'Extrême-Orient et l'énergie atomique.

consulter uniquement sur la détermination de l'agresseur. La mesure dans laquelle les Nations Unies devraient être associées dépendrait évidemment des conditions dans lesquelles se présenterait la menace de conflit ou le conflit qui justifierait l'action des trois puissances. Le département d'État était conscient du danger que comportait, en l'occurrence, toute consultation à l'avance des Nations Unies, ne serait-ce qu'en raison de la possibilité d'un veto soviétique ou bien, à l'inverse, d'une demande soviétique de participation aux mesures envisagées.

3° M. Fraser Wilkins a indiqué que Britanniques et Américains avaient été d'accord pour considérer, d'une part, qu'il était impossible à longue échéance de refuser toute fourniture d'armements à Israël et, d'autre part, qu'il n'y avait pas lieu de reprendre pour le moment des livraisons à destination de ce pays.

Le directeur du Proche-Orient n'a pas caché que l'on se préoccupait ici de ne pas compromettre, par des livraisons à Israël, les conversations que conduit, à l'heure actuelle, au Caire, M. Black, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au sujet du barrage d'Assouan [1].

4° L'appui que les Anglo-Américains s'étaient déclarés prêts à donner au général Burns était destiné, d'une part à renforcer l'autorité de celui-ci, d'autre part, à améliorer le fonctionnement de l'organisation de contrôle de la trève. Cette amélioration était souhaitable et pourrait être réalisée par un accroissement des effectifs des observateurs et une augmentation des moyens matériels (avions, voitures, etc.) mis à leur disposition, mais il ne s'agissait nullement de modifier la mission du corps des observateurs et de les constituer en force de police internationale.

5° Les deux paragraphes relatifs au pacte de Bagdad [2], représentés par certains comme constituant une victoire britannique, n'avaient donné lieu à aucune difficulté ou divergence entre Américains et Britanniques parce qu'ils traduisaient la position du département d'État en la matière. Les dirigeants anglais avaient d'eux-mêmes déclaré que toute idée d'extension du pacte à d'autres puissances devait être écartée pour le moment. Ils étaient, d'autre part, pleinement conscients de l'intérêt pour les puissances occidentales de conserver de bons rapports avec les puissances non membres, et plus particulièrement avec l'Égypte.

6° Ainsi qu'il ressort à l'évidence du texte, aucune solution n'avait été trouvée en ce qui concerne l'oasis de Buraimi [3]. M. Fraser Wilkins avait été frappé de constater l'énergie avec laquelle sir Anthony Eden et M. Selwyn Lloyd avaient affirmé le bon droit de la Grande-Bretagne dans cette affaire.

[1] Voir ci-après le n° 100.

[2] Le premier paragraphe affirmait la conviction des deux puissances de l'utilité du pacte pour les intérêts de la région et ajoutait que cet accord n'était pas de nature à nuire aux bonnes relations que le Royaume-Uni et les États-Unis désiraient entretenir avec les pays non membres. Le second paragraphe indiquait que les États-Unis continueraient à appuyer fermement les objectifs et les buts du pacte.

[3] Sur l'affaire de Buraimi, voir ci-dessus le n° 35 (et note).

Le département d'État n'avait proposé ni sa médiation, ni ses bons offices entre l'Arabie et la Grande-Bretagne. Il s'emploierait néanmoins à prêcher aux deux parties la prudence et la patience. Il souhaitait très vivement que les dirigeants de Riad pussent être convaincus de retarder l'appel qu'ils ont l'intention de présenter au Conseil de sécurité. Il se dit convaincu que des conversations directes anglo-séoudiennes permettraient d'atteindre une solution de compromis.

66

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 264 à 300. Réservé. *Moscou, 2 février 1956, 20 h.*

(Reçu : le 3, 10 h. 30.)

À la suite des contacts que j'ai déjà pu prendre, de mes premières conversations avec les officiels et compte tenu des initiatives récentes du gouvernement soviétique, il me paraît possible de dégager quelques impressions d'ensemble sur l'U.R.S.S. et sur les principales tendances de sa politique.

1° Ce qui frappe en premier lieu dans l'attitude de l'équipe qui préside aux destinées de cet immense empire, c'est la confiance en soi dont elle est animée. C'est ensuite le dynamisme infatigable, l'audace raisonnée avec lesquels sont abordées les tâches les plus gigantesques et les plus ardues. Certes, jamais les dirigeants soviétiques n'ont laissé apparaître, même aux pires moments, aucun symptôme de découragement. Ils ont toujours fait preuve de fermeté et d'esprit d'entreprise. Mais jadis, cette sûreté de soi avait pour principale, sinon pour unique source, la personne et le génie de Staline. Aujourd'hui, elle s'appuie sur des bases plus larges et sur des considérations plus objectives.

2° Si l'on regarde vers l'intérieur, l'assurance des dirigeants actuels paraît solidement fondée. La crise qui a suivi la mort de Staline a été contenue dans des limites telles qu'elle n'a pas pesé sur les destins du pays. Si Beria a été brutalement éliminé, si, au sein du parti, des alignements semblent se poursuivre, si une partie des milieux responsables tend à réclamer plus d'aisance et moins de contrainte, si les intellectuels regimbent parfois sous le joug de l'orthodoxie, s'il existe dans la masse et même dans les cadres des tendances à la passivité et au scepticisme, dans l'ensemble l'expérience collégiale a réussi. La rétrogradation de Malenkov n'a pas eu d'effets destructeurs. Il semble qu'en l'occurrence, on soit parvenu à résoudre l'un des problèmes les plus difficiles en régime de dictature, celui qui consiste à modifier la structure du pouvoir sans pour autant ébranler tout l'édifice. En fait, la

limitation de l'arbitraire policier qui a suivi la chute de Beria a contribué à rapprocher de l'ensemble du pays le gouvernement et le parti. Le régime soviétique est assez solidement établi pour que l'homme de la rue se risque à parler des « chefs » avec familiarité, parfois avec ironie, mais sans haine ni terreur.

3° Dans l'ordre économique, l'affermissement de la position soviétique est manifeste. Les progrès réalisés au cours du dernier plan de cinq ans dans les productions de base (charbon, pétrole, acier, énergie électrique) ont considérablement renforcé la puissance industrielle de la Russie soviétique et réduit d'autant la distance, encore très grande il est vrai, entre elle et les États-Unis. L'U.R.S.S. poursuivra ses efforts à un rythme sensiblement égal durant le nouveau plan quinquennal. Certes, elle n'a pas encore résolu les graves problèmes que pose une agriculture chroniquement retardataire dans un pays à croissance démographique rapide, ceux qui résultent dans l'industrie d'une productivité très insuffisante, d'un outillage imparfait, d'un appareil bureaucratique très lourd, du retard des branches travaillant pour la consommation, de la crise permanente des transports. Mais plus nettement que par le passé, l'on aperçoit dans le sixième plan certains efforts concrets pour tenter de résoudre quelques-unes de ces difficultés, comme le disait ces jours-ci M. Khrouchtchev à l'un de mes collègues : « Ce n'est guère avant 1975 que nous pourrons assurer un développement égal des industries légère et lourde. Mais d'ici là, nous continuerons à progresser. »

Surtout, l'U.R.S.S. est fière de son industrie atomique. Dans ce domaine, ses progrès sont gigantesques. Le fossé énorme qui, naguère encore, la séparait des États-Unis a été franchi. Sur le plan qualitatif, l'égalité atomique et thermonucléaire doit être considérée comme réalisée entre les deux grandes puissances rivales. Enfin, les forces armées soumises à un entraînement incessant, disposant d'engins puissants et modernes, jouissant dans le pays d'un prestige et de privilèges sans égal, laissent à l'U.R.S.S., malgré les réalisations de l'O.T.A.N., une supériorité écrasante sur le plan des armements conventionnels. Ce n'est donc pas par forfanterie que les dirigeants soviétiques proclament la faillite de « la politique d'intimidation ». Ils estiment, sans le reconnaître ouvertement, que les deux blocs en présence sont dotés, l'un et l'autre, de moyens de destruction tels que le risque d'une conflagration générale peut raisonnablement être considéré comme écarté. Ils se sont affranchis de la hantise d'une agression qui a longtemps pesé sur le Kremlin.

4° S'ils font le bilan de leurs relations extérieures, les dirigeants soviétiques ont également bien des motifs de satisfaction. Sans doute, ils n'ont pas, depuis trois ans, connu que des succès. La lutte engagée contre le pacte atlantique n'a pas donné les résultats escomptés. Pour l'essentiel, les États-Unis ont maintenu leurs positions. Leurs bases continuent à s'établir et à s'équiper sur les pourtours du monde soviétique. Même en Europe, malgré une activité inlassable, la propagande et la diplomatie soviétiques n'ont pu entamer le front occidental. L'Allemagne de l'Ouest comme la France ont résisté à toutes les

tentatives. Il n'empêche que sur le plan international, la politique soviétique considérée dans son ensemble a obtenu des résultats très appréciables.

La mort de Staline n'a entraîné aucun affaiblissement de l'emprise de l'U.R.S.S. sur les démocraties populaires ni de relâchement des liens d'amitié avec la Chine de Mao Tsé-Toung. Le « camp socialiste » a résisté à l'épreuve. Sa cohésion a été maintenue.

Dans un autre domaine, le Kremlin a obtenu un résultat essentiel : dans cette large partie du monde, située entre les deux blocs, et qui compte des centaines de millions d'être humains, c'est l'U.R.S.S. qui, à l'heure actuelle, en face du bloc atlantique, jouit du préjugé favorable. Ce retournement majeur a d'ailleurs été acquis à relativement peu de frais. L'arrêt des guerres en Asie, la signature du traité autrichien, la mise en sommeil de la politique de subversion, la réparation de certains torts, la présentation répétée de vastes plans de désarmement, de sécurité et de coexistence, ont permis à l'U.R.S.S. de mobiliser, au profit de la « paix », des énergies latentes dans la presque totalité du monde, et jusque dans certains cercles de l'opinion des pays libres. Elle a complètement capté au bénéfice de sa politique deux grands courants d'opinions : le neutralisme et l'anticolonialisme avec son dérivé, le nationalisme révolutionnaire. Appuyée sur le Mouvement de la paix et sur celui de la libération, l'U.R.S.S. se flatte désormais d'avoir de nombreux amis en dehors du « camp socialiste », et ces amis lui assurent une liberté de manœuvre qu'elle n'a guère connue auparavant. Pour la première fois, les États-Unis semblent menacés d'isolement moral, et paraissent réduits à la défensive, tandis que l'U.R.S.S. déploie son action de plus en plus largement.

5° Les directions principales de ses offensives sont celles mêmes qu'impose la géographie : à l'Ouest, vers l'Europe occidentale, à l'Est, vers le Japon, au Sud, vers le Proche-Orient et l'Inde. Sans prétendre faire triompher partout et à bref délai la doctrine communiste, le gouvernement soviétique cherche manifestement à exercer une influence prédominante sur l'ensemble du vieux monde de l'Atlantique au Pacifique et peut-être à l'Océan indien.

6° Ce mouvement n'a nullement un caractère irrationnel et élémentaire. Il est au contraire soigneusement pesé et contrôlé. Il admet donc des pauses et mêmes des reculs. Il résulte peut-être moins de visées impérialistes conscientes que de la nature même du système soviétique, sans cesse en mouvement et en lutte et mû, depuis Lénine, d'une doctrine dont la tolérance n'est pas le trait distinctif. Il a pris depuis quelque temps la forme d'une campagne en faveur de la neutralité et de l'indépendance, qui tend à isoler les organisations défensives occidentales, à exploiter les oppositions entre les puissances non communistes et à provoquer, de l'intérieur, cette désintégration des alliances que ni la pression militaire ni la diplomatie ne sont parvenues à accomplir. La détente, telle qu'elle est conçue à Moscou depuis 1953, présente ainsi un double aspect : l'assouplissement notable qu'elle comporte dans l'attitude du gouvernement soviétique ne supprime pas la

poussée fondamentale que celui-ci continue d'exercer et lui ouvre parfois de nouvelles possibilités.

C'est en tenant compte de ce double aspect qu'il convient d'envisager les relations franco-soviétiques.

7° Les conversations que j'ai eues ici ont toutes porté sur l'opportunité d'un rapprochement entre la France et l'U.R.S.S., sur la nécessité de faire reparaître au premier plan les intérêts communs aux deux pays. Ceux-ci semblent envisagés ici comme si rien n'avait changé depuis 1893, comme si depuis soixante ans, aucune transformation ne s'était produite en Russie ni dans le monde. Il est assez facile de percevoir en effet certains domaines dans lesquels les intérêts de la France et de l'U.R.S.S. semblent convergents. Mais il existe aussi de larges secteurs du monde où cette convergence est encore à créer.

8° En simplifiant quelque peu, on peut dire que nos intérêts se rapprochent sur certains points de ceux de l'Union soviétique, dans des questions comme celles de l'Allemagne et du désarmement. Ils se heurtent, au contraire, en Europe, dans la mesure où l'U.R.S.S. tend à entraîner tout le continent dans son orbite, hors d'Europe, partout où l'U.R.S.S. cherche à monopoliser à son profit les aspirations des peuples de couleur et à les tourner contre l'Occident. Du fait de ces convergences précises, donc apparentes, et de ces divergences générales, donc diffuses, résultent la plupart des malentendus qui ont jusqu'ici compliqué les rapports franco-soviétiques.

9° Dans la mesure où l'U.R.S.S. cherche à se prémunir contre un accroissement excessif de la puissance de l'Allemagne, il y a correspondance entre ses intérêts et ceux de la France. Dans la mesure où, sous couleur de prévenir la renaissance du militarisme allemand, l'U.R.S.S. tend à placer l'Allemagne entière dans sa dépendance, il y a opposition. Il est certes de notre intérêt de maintenir en Europe une certaine présence de l'U.R.S.S., de façon à balancer une puissance allemande toujours susceptible de dépasser la mesure. Mais si cette influence devenait trop grande, c'est à notre détriment qu'elle risquerait de s'exercer. Lorsqu'on esquisse cette idée devant les dirigeants soviétiques, ils sourient et répondent que dans ces conditions, la coupure de l'Allemagne est la moins mauvaise solution. Mais elle ne leur apparaît pas, à eux non plus, comme satisfaisante à la longue. À en juger par la récente déclaration de Prague [1], ils cherchent surtout pour l'instant à déclencher un mouvement qui permettrait de neutraliser l'Allemagne occidentale en lui imposant certains contrôles à Quatre, tout en maintenant la division nécessaire à la survie de l'Allemagne de l'Est, en vue d'une unification ultérieure à leur convenance. Il faut donc compter sur le temps et sur nos efforts en vue de canaliser efficacement la puissance allemande, pour amener l'U.R.S.S. à des conceptions plus proches des nôtres.

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 48 (note).

10° Les nombreux efforts accomplis pour rapprocher les points de vue dans le domaine du désarmement ont permis des progrès sensibles. Il semble donc que, dans ce domaine, les dirigeants soviétiques aient un désir réel d'aboutir à un allégement de leurs dépenses improductives et que leur esprit de coopération ne soit pas épuisé. À New York, la France a déjà pris dans ce domaine des initiatives utiles que nous aurons avantage à renouveler. Si le gouvernement des États-Unis s'estime en mesure de reprendre l'examen conjoint des problèmes de contrôle et de ceux de la limitation des forces, de nouveaux pas en avant pourraient être envisagés.

11° L'U.R.S.S. marque une hostilité croissante à l'égard de tous les mouvements de coopération ou d'intégration européenne. Elle a condamné l'O.E.C.E. dès 1947, et son hostilité à la Communauté européenne de défense a été assez clairement démontrée les années passées. Récemment, une série d'articles ont attaqué tant le Conseil de l'Europe que la C.E.C.A. et le projet de pool atomique. L'origine de cette hostilité est profonde et il demeure très difficile de persuader l'U.R.S.S. du caractère essentiellement pacifique des plans européens réalisés ou en projet. Le Kremlin cherche manifestement à empêcher en Europe la formation de tout groupement susceptible de faire contrepoids à la puissance soviétique. C'est l'un des points où la politique de nos deux pays diverge de la façon la plus notable.

12° Les grands succès qu'a valus à l'U.R.S.S. l'appui renforcé qu'elle a donné aux mouvements de libération d'Asie et d'Afrique rendent peu probable une modification de son attitude en ce domaine. Il est vrai que la presse soviétique est généralement discrète sur nos difficultés en Afrique du Nord et que ses campagnes anticolonialistes sont surtout dirigées contre la Grande-Bretagne. En revanche, l'assistance accordée aux états arabes encourage l'exubérance de leurs jeunes nationalismes et contribue, au moins indirectement, à aggraver nos difficultés en Afrique du Nord. Ce que l'on peut chercher à obtenir, c'est que le gouvernement soviétique ne jette pas d'huile sur le feu. Il ne lui est guère possible, ne serait-ce qu'à cause des dangers d'une surenchère chinoise, de modifier ses positions de principe en la matière.

13° Il existe une tendance ici à suggérer une sorte de marchandage. Nous apporterions notre appui aux thèses soviétiques sur l'Allemagne et la sécurité européenne, et l'U.R.S.S. userait de son influence pour nous permettre de poursuivre ou d'opérer dans un climat pacifique les réformes indispensables en Tunisie, au Maroc et en Algérie. Je crains fort qu'à nous engager dans cette voie, nous ne nous exposions à de dangereux chantages et que nous risquions de compromettre l'alliance occidentale pour des résultats aléatoires.

14° En dépit des difficultés que je viens d'analyser et qu'à mon avis nous ne pouvons ignorer, je crois que dans la période actuelle, la France peut jouer vis-à-vis de l'U.R.S.S. un rôle utile et non dépourvu de portée. Nous disposons ici, dans le peuple et aussi parmi les dirigeants, d'une tradition d'amitié que nous devons tout faire pour maintenir et pour développer. Des facilités nous sont offertes par la

politique d'échanges culturels, techniques et scientifiques inaugurée l'an dernier par le maréchal Boulganine. Je n'ai recueilli ici que des échos favorables sur les résultats des différents voyages organisés dans les deux sens... [1]. Il me paraît essentiel que nous fassions cette [année un] effort beaucoup plus grand. Je consacre à cet aspect des rapports franco-soviétiques une dépêche spéciale. Mais je crois devoir insister sur l'importance *politique* de ces échanges. D'une part, ils montrent que nous gardons un désir sincère de développer les rapports entre les deux pays, malgré les divergences qui peuvent les séparer, d'autre part, ils permettent d'approfondir et de préciser nos connaissances sur le développement matériel et moral de l'U.R.S.S. Enfin, et ce n'est pas le moins important, ils apportent aux milieux intellectuels de l'Union soviétique un souffle d'air frais, dont les effets immédiats ne sont pas très sensibles, mais qui peuvent, à la longue, avoir des conséquences réelles, même dans le domaine politique. Je n'ignore pas que la mise en œuvre d'un tel programme représente une charge supplémentaire pour le budget du Département. Mais je suis convaincu que des crédits d'une importance très limitée, s'ils étaient spécialement affectés à cette fin, auraient une utilité très grande.

15° Sur le plan commercial, rien ne devrait être négligé pour accroître nos échanges de façon à obtenir tous les résultats auxquels nous pouvons raisonnablement prétendre. Nos efforts dans ce sens seraient sans doute plus fructueux sur le plan politique s'ils s'accompagnaient d'une action soutenue, notamment auprès de nos alliés en vue d'obtenir un assouplissement des restrictions apportées au commerce international en vertu de réglementations basées sur des considérations stratégiques.

16° D'une façon générale, nous devrions, à mon sens, chercher avec soin toutes occasions de faire la preuve de nos intentions réellement pacifiques et amicales, à l'égard des pays de l'Est. Nous pourrions examiner, par exemple, l'opportunité de les inviter, sous certaines conditions, à participer à des organisations techniques dans le cadre de nos plans européens, notamment dans le domaine des transports. Nous ferions ainsi la preuve de notre bonne volonté et, si des contacts réels s'établissaient, ils offriraient sans doute pour nous plus d'avantages que d'inconvénients.

17° Sur le plan des rapports généraux entre l'Est et l'Ouest, notre rôle me paraît surtout de préparer patiemment les possibilités d'une reprise fructueuse des conversations à Quatre, en échangeant nos vues avec les dirigeants soviétiques, en leur exprimant nettement nos sentiments et en cherchant à les amener à plus de compréhension pour les positions du gouvernement français et de ses alliés. Dans cette perspective, je me demande si le gouvernement ne serait pas bien inspiré de prendre l'initiative d'inviter en France MM. Boulganine et Khrouchtchev. Une telle initiative serait rendue plus aisée par le fait que le

[1] Passage illisible.

précédent gouvernement n'ayant pu répondre à l'invitation soviétique [1], celle-ci est demeurée en quelque sorte en l'air. Si ce geste correspondait aux vues du gouvernement, il y aurait sans doute intérêt à agir vite, quitte à fixer ultérieurement la date du voyage.

En définitive, je crois que la France, sans compromettre en rien la solidité des alliances sur lesquelles repose en premier lieu sa sécurité, peut jouer un rôle important dans une entreprise de détente qui se fixerait comme but essentiel d'aider l'U.R.S.S. à trouver en Europe et dans le monde la place correspondant à ses légitimes intérêts d'État. C'est en cherchant avec autant de réalisme que de largeur de vues à en définir les contours que, dans un premier stade, nous pourrions nous efforcer de remplir la mission de conciliation qui, dans l'esprit des dirigeants de l'U.R.S.S., correspond à la vocation propre de la France.

67

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [2]

Marché commun

Paris, 2 février 1956.

Le rapport de la Commission de Bruxelles sur le Marché commun [3] n'a pas encore été officiellement déposé. Toutefois, ses grandes lignes en sont suffisamment connues pour que l'on puisse faire certaines remarques sur les conceptions qui l'inspirent.

***

[1] L'U.R.S.S. ayant voté en octobre 1955 pour l'inscription à l'odre du jour de la question algérienne, le gouvernement français avait décidé d'ajourner le voyage prévu à Moscou de MM. Edgar Faure et Pinay.

[2] Cette note a été rédigée par M. François Valéry.

[3] M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, avait été chargé par la conférence de Messine, le 2 juin 1955 de diriger les travaux des experts des six nations participantes sur le Marché commun et l'Euratom. Au cours d'une réunion à Bruxelles, les 11 et 12 février, il devait présenter à ses collègues un rapport verbal sur les résultats des travaux accomplis par le Comité intergouvernemental qu'il dirigeait. Le texte de ce rapport est analysé dans la présente note.

Le Marché commun est envisagé sous la forme d'une union douanière au sens de l'article 24 du G.A.T.T. [1]. Ceci signifie d'une part qu'un délai raisonnable doit être fixé pour sa réalisation (dix à quatorze ans selon les points de vue); d'autre part, que vis-à-vis des pays tiers, l'incidence générale du tarif extérieur de la Communauté ne doit pas dépasser l'incidence des tarifs actuellement pratiqués.

Les droits de douane seraient réduits entre les pays membres, par une procédure automatique, progressive et aussi souple que possible; les tarifs vis-à-vis des tiers, harmonisés de façon à parvenir à un tarif commun à la fin du délai de réalisation de l'union douanière.

Les produits agricoles seraient inclus dans le Marché commun, mais à des conditions particulières : délais spéciaux, organisation du marché à l'échelle de la Communauté, mesures antidumping vis-à-vis des fournisseurs tiers.

Un fonds de réadaptation, destiné à amortir les effets sociaux du Marché commun, serait créé, ainsi qu'un fonds d'investissement ayant pour objet d'aider les régions sous-développées de la Communauté à résoudre leurs problèmes particuliers et de réaliser les investissements d'intérêt commun.

Les problèmes des transports, de l'énergie, de la libre circulation des travailleurs sont envisagés, non pas en eux-mêmes, mais dans la perspective de la réalisation progressive du Marché commun.

Les instructions pour la délégation française insistaient sur la nécessité d'harmoniser les politiques sociale et fiscale. Il semble que le rapport de Bruxelles tende à cet égard à faire confiance à des mécanismes automatiques d'ajustement, ainsi qu'au concours mutuel que se prêteraient les pays membres, conscients de leur croissante solidarité.

Le rapport Spaak proposera la création d'institutions communes chargées de réaliser le Marché commun, d'administrer les clauses de sauvegarde (par exemple en cas de déséquilibre de la balance des paiements) et de coordonner l'action des pays membres. Ces institutions s'inspireraient de celles qui ont été établies par le traité instituant la C.E.C.A.

***

[1] L'article XXIV de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.), signé le 3 octobre 1947 et entré en vigueur le 1er janvier suivant, donne en son paragraphe 8, alinéa *a*, de la notion d'union douanière la définition suivante :

« On entend par union douanière la substitution d'un seul territoire douanier à deux ou plusieurs territoires douaniers, lorsque cette substitution a pour conséquence :

« 1° Que les droits de douane et les autres réglementations restrictives sont éliminés pour l'essentiel des échanges commerciaux entre les territoires constitutifs de l'union, ou tout au moins pour l'essentiel des échanges commerciaux portant sur les produits originaires de ces territoires;

« 2° Que les droits de douane et les autres réglementations appliqués par chacun des membres de l'union au commerce avec les territoires qui ne sont pas compris dans celle-ci sont identiques en substance. »

L'article XXIV admet la possibilité d'une période transitoire pour la réalisation progressive de l'union douanière (§ 5). Cette réalisation ne doit pas renforcer les obstacles tarifaires ou commerciaux vis-à-vis des peuples tiers (§ 4).

Pour l'établissement du Marché commun, selon les principes généraux indiqués ci-dessus, deux phases sont envisagées :

La première comporterait une réduction de 30 % des droits de douane échelonnée sur quatre ans. La délégation française, ainsi qu'il a été dit, préconisait que des mesures d'harmonisation, jugées indispensables, interviennent dès la première étape : égalisation des salaires masculins et féminins, de la durée des congés, des bases de rémunération des heures supplémentaires. Il ne semble pas que ces conditions doivent être reprises d'une façon précise dans le rapport Spaak. C'est une lacune, car les milieux économiques français sont convaincus, à tort ou à raison, de la nécessité de tenir compte de l'inégalité des charges sociales et fiscales. Il sera très difficile de faire ratifier un traité sur le Marché commun qui ne comporte pas de dispositions suffisamment claires à cet égard.

***

D'un point de vue plus général, la question de la disparité entre prix français et prix étrangers se pose dès le départ. Le rapport de Bruxelles prend acte de l'effort de libération des échanges actuellement poursuivi à l'O.E.C.E. (Il est rappelé que l'objectif actuel de cette libération est un taux de 90 %.) Le rapport prévoit, en outre, que les six pays pourraient aller au-delà, et atteindre entre eux un taux de libération plus élevé.

Mais la France n'a pas encore atteint le taux de 80 %; de nouveaux progrès dans la libération se heurteront à de sérieuses difficultés. D'autre part, nous ne maintenons nos échanges à l'étiage actuel que grâce à un ensemble de mesures — taxe temporaire de compensation, aide à l'exportation — qui font l'objet de vives critiques de la part de tous nos partenaires commerciaux. Ces mesures sont condamnées par l'O.E.C.E. et par le G.A.T.T. Il sera donc nécessaire, pour s'engager dans le Marché commun, non seulement de résoudre ces problèmes entre les Six, mais encore de les résoudre *erga omnes*. En effet, même si nos partenaires de Bruxelles se prêtaient à une consolidation des mesures que nous appliquons (ce qui n'est pas actuellement le cas : le premier pays à prendre à notre encontre des mesures de rétorsion est la Belgique), nous serions en butte aux critiques des pays tiers, puisque non seulement nous appliquerions des mesures condamnées et qu'ils estiment contraires à la réciprocité, mais encore nous les appliquerions d'une manière discriminatoire.

Ce problème, qui est celui de la disparité des prix français et des prix étrangers, est étudié dans une note générale de la Direction économique.

***

Si difficile que soit le problème posé par la réalisation de la première phase du Marché commun, il est limité et par conséquent susceptible d'être posé en termes précis. En revanche, il est très difficile de prévoir *a priori* les conséquences qu'entraînera pour les économies des pays

membres (et en particulier pour l'économie française) la mise en œuvre de la seconde phase. Les transformations économiques et sociales qui pourront en résulter sont dans une large mesure indéterminées.

On pourrait être tenté de négliger l'aspect à long terme pour ne se préoccuper que de la première période.

Rappelons cependant que l'existence à titre permanent d'une zone de préférence est hors de question; même si une telle notion n'était pas condamnée par le G.A.T.T., elle ne serait admise, ni par les pays tiers européens ni par les États-Unis ni par le Canada. Il faut donc poser en principe que le processus ira jusqu'à son terme et ceci, dans un délai qui, en théorie, devrait être fixé à l'avance.

C'est ce que reconnaît le rapport de la commission de Bruxelles, qui prévoit que la mise en œuvre de la seconde étape devrait être la simple exécution des principes, mécanismes et procédures prévus dans le traité initial, lesquels continueraient à pouvoir jouer et à produire leurs effets, à défaut d'accords nouveaux pour leur substituer d'autres règles et d'autres procédures. Il resterait certes des possibilités d'aménagement en fonction de l'expérience acquise, mais l'évolution vers l'union douanière devrait avoir un caractère irréversible.

Point n'est besoin d'insister sur la portée qu'aura dans ces conditions la décision initiale des gouvernements.

***

Lors des discussions de Messine, ce sont nos partenaires qui ont mis en avant le problème du Marché commun; ils y ont en effet plus d'intérêt que nous, la France offrant sur le continent européen les plus larges débouchés. (Il n'est pas fait mention ici des territoires d'outre-mer; le problème d'ailleurs fort complexe de la compatibilité de l'union douanière européenne et d'une éventuelle union de la zone franc n'a jamais été abordé.)

Peu à peu, les discussions de Bruxelles ont tendu à se centrer sur le Marché commun, non seulement du fait de la volonté de nos interlocuteurs, mais par la logique des choses. Il ne peut y avoir d'unité européenne sans marché commun. Inversement, le Marché commun est le véritable creuset de l'unité européenne. Il impose en effet, de proche en proche, une harmonisation des politiques et des conditions de vie. Et c'est pourquoi d'ailleurs il se heurte à tant de difficultés. Mais l'entreprise de l'union douanière ne se justifie vraiment que si on veut la mener à son terme, par des méthodes qui diffèrent suffisamment de celles poursuivies dans les organisations économiques existantes pour ne pas introduire vainement double emploi et confusion.

En dehors de ses avantages politiques, la France peut tirer du Marché commun un profit dans le domaine économique, dans la mesure où une concurrence accrue, s'exerçant d'une façon ordonnée dans un cadre contractuel, constituerait un facteur de progrès pour son économie. Doit-on regretter de devoir faire davantage confiance à des

institutions « supranationales » qu'aux institutions nationales pour réformer l'économie française ? Tel n'est pas le point. Ce qui importe, c'est de mettre sur pied un système progressif, tenant suffisamment compte des réalités pour qu'il puisse être approuvé par le Parlement et bénéficier d'un soutien suffisant de l'opinion publique.

***

Dans l'immédiat, la question qui se pose est de savoir comment les travaux actuels vont se poursuivre, une fois le rapport de la Commission soumis aux gouvernements.

Ce rapport, si intéressant et utile qu'il soit, ne constitue qu'un travail préliminaire dégageant des principes encore très généraux. Les gouvernements ne peuvent s'engager définitivement sur un tel texte. Un chemin difficile reste à parcourir jusqu'au moment où pourra être rédigé le traité, en forme juridique, qui constituera la charte contractuelle du Marché commun. Un tel traité devrait contenir des clauses détaillées en ce qui concerne la première phase, des principes clairs et des procédures précises applicables à la seconde phase.

***

Si l'on s'en tient aux termes du communiqué de Messine, les six pays devraient convoquer une conférence à laquelle seraient invités non seulement les pays participant à la commission de Bruxelles, mais encore les pays tiers qui désireraient se joindre à eux pour former la future Communauté. Il n'est pas possible de dire quels pays tiers accepteront ou non l'invitation. Il apparaît d'ores et déjà à peu près certain que l'Angleterre ne participera pas au Marché commun.

***

Devant la complexité des problèmes à résoudre et la difficulté de prendre position, il est possible que l'on soit conduit à faire de la future Conférence un organe quasi-permanent, qui continuerait l'étude des problèmes du Marché commun. Mais alors se poserait la question du double emploi avec les organisations existantes, en particulier l'O.E.C.E. C'est là un danger auquel il faut prendre garde, non pas pour maintenir à tout prix une organisation qui n'est nullement « sacro-sainte », mais pour ne pas porter atteinte à la coopération économique européenne, sous le prétexte de la rendre plus étroite. L'O.E.C.E. est une organisation intergouvernementale dont l'efficacité est parfois mise en doute et à laquelle manque le moteur d'une volonté politique commune. Elle vise à la coopération, non à l'intégration. Mais elle a, entre autres, à son actif, de substantiels résultats atteints en matière de libération, ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme multilatéral de paiement

(U.E.P.)[1], indispensable, en l'absence d'un mouvement général vers la convertibilité, non seulement au développement des échanges intra-européens, mais encore au fonctionnement d'un marché commun.

Bien que la Grande-Bretagne ait paru faire assez bon marché de son maintien, au moment où elle-même s'orientait vers la convertibilité, l'O.E.C.E. constitue la seule organisation économique à laquelle cette dernière paraisse aujourd'hui disposée à apporter un concours et qui mérite la qualification d'« européenne ». Il n'y a, certes, aucune raison de considérer que la coopération européenne ne doive pas dépasser un plus petit commun dénominateur, qui lui-même serait déterminé par la Grande-Bretagne; mais il serait regrettable de sacrifier la réalité à l'apparence, en créant de nouveaux organismes qui n'auraient d'autre destination que de masquer les difficultés réelles de l'établissement d'un Marché commun européen.

68

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la la République française en Tunisie,

à M. Basdevant, Directeur du Cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

L. *Paris, 2 février 1956.*

Mon cher ami,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note rédigée avant l'entretien que nous avons eu hier soir chez M. Savary et dans laquelle j'essaie de résumer mes vues sur de futures négociations franco-tunisiennes.

Je viens d'adresser un exemplaire de cette note à M. Savary.

Note annexe

Perspectives de négociations franco-tunisiennes

I. *Pourquoi négocier ?*

Nos interlocuteurs tunisiens n'ont jamais caché que, dans leur esprit, les conventions de 1955[2] étaient une étape vers l'indépendance. Ils auraient donc demandé de toute façon que le stade de ces conventions soit un jour dépassé.

[1] L'Union européenne des paiements (U.E.P.) crée un système de compensation généralisé entre les membres de l'O.E.C.E. qui résout provisoirement le problème de l'inconvertibilité des monnaies. Ce système consiste à centraliser toutes les opérations entre membres, évaluées en dollars, sur des comptes tenus par la Banque des règlements internationaux (B.R.I.); celle-ci dispose d'une encaisse commune constituée par ses membres et devient le seul débiteur ou créancier des adhérents. Un mécanisme complexe l'autorise à ouvrir des crédits aux uns grâce aux créances laissées par les autres, en évitant les transferts.

[2] Sur ces conventions, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 316.

Mais, s'il est question de nouvelles négociations franco-tunisiennes à peine cinq mois après l'entrée en vigueur des conventions du 3 juin 1955, ce n'est pas pour des raisons qui tiennent à la Tunisie. Le fait déterminant a été l'évolution de la situation au Maroc : déclaration de La Celle-Saint-Cloud sur l'indépendance dans l'interdépendance, déclarations faites depuis lors par les dirigeants marocains aux termes desquelles l'indépendance devra être d'abord consacrée et c'est après seulement que les modalités de l'interdépendance seront discutées [1].

La Tunisie, qui s'estime, à juste titre, plus évoluée que le Maroc, n'acceptera pas de rester en arrière par rapport à celui-ci.

Il est d'ailleurs nécessaire que le gouvernement français définisse enfin et mette en œuvre une politique concertée à l'égard des deux protectorats nord-africains.

II. *Quel sera l'objet de la négociation ?*

1° Que nous demandera-t-on ?

a. Le principe de l'indépendance, étant entendu sans doute qu'on se contentera d'une déclaration de principe, de l'accélération de la réalisation de l'indépendance par étapes et du début de réalisations relativement modestes en ce qui concerne *l'armée* et *la diplomatie.*

b. L'accélération des conventions par un raccourcissement des délais relatifs au transfert des pouvoirs, spécialement dans le domaine de la *police.*

c. Une modification des conventions afin de permettre le remplacement par des Tunisiens de ceux des agents français dont le maintien en Tunisie ne s'impose pas pour des raisons techniques.

2° Qu'allons-nous refuser ?

a. Nous ne pouvons pas admettre actuellement le transfert de la *police* aux autorités tunisiennes.

Les raisons de ce refus sont puissantes :

— menaces provenant de l'Algérie,

— situation aggravée en Tunisie du fait des tensions intérieures,

— nécessité de ne pas donner aux Français de Tunisie une cause supplémentaire d'inquiétude,

— nécessité de ne pas transférer la police tant que le service français de la surveillance du Territoire n'aura pas été mis sur pied (On rappelle que l'accord de certaines des directions intéressées du ministère de l'Intérieur n'a pas encore pu être obtenu sur le projet de décret créant ce service).

Le domaine de l'ordre public est d'ailleurs un de ceux où la méthode des « petites négociations » a permis jusqu'ici d'apporter de substantielles satisfactions au gouvernement tunisien (responsabilité accrue des autorités locales tunisiennes, contacts directs du ministre de l'Intérieur avec le directeur des services de sécurité, transfert du Maghzen mobile, autorisation donnée au gouvernement tunisien de porter de 500 à 1.500 les effectifs de l'Oudjak, etc.).

La même méthode peut continuer à être appliquée dans les mois qui viennent.

b. Nous ne devons non plus accepter aucun abandon pour tout ce qui touche aux *droits des Français* (justice, situation des personnes, fonction publique, statut des sociétés, régime des terres et des entreprises, etc.).

Il est toutefois possible de facilier par voie d'accords certaines évolutions. C'est ainsi qu'on peut organiser le retour anticipé en France de certains fonctionnaires dont le maintien en Tunisie ne s'impose pas. De tels accords doivent respecter intégralement les droits des intéressés et ne comporter de notre part aucun abandon des garanties incluses dans les conventions.

[1] Sur ces déclarations, voir *D.D.F.,* 1955-II, le n° 362 (note) et ci-dessus le n° 49. La déclaration de La Celle-Saint-Cloud est du 6 novembre 1955.

3° Qu'allons-nous accepter de négocier ?

a. Le principe de l'indépendance, à condition que soit affirmé en même temps le principe de l'interdépendance.

b. Des débuts de réalisation en matière d'armée et de diplomatie, à condition de se situer dans le cadre d'une défense commune et d'une diplomatie concertée.

4° Les contreparties que nous devons réclamer.

a. L'organisation de l'interdépendance, soit dans un cadre d'ensemble englobant d'autres pays que la France et la Tunisie, soit par un accord bilatéral.

b. Le développement, pour assurer cette interdépendance, des institutions communes aux deux pays, spécialement en matière de défense et des Relations extérieures.

c. La mise en œuvre de l'article 6 sur les droits de citoyenneté [1], mais sans attacher dans les circonstances actuelles une trop grande importance à cette réalisation à laquelle Tunisiens et Français de Tunisie s'intéressent également peu.

d. L'achèvement de la mise en place de tous les mécanismes et institutions résultant des conventions du 3 juin 1955 (en particulier le Conseil arbitral), et l'apurement du contentieux issu de ces conventions.

III. *Comment négocier ?*

1° Il doit s'agir, non pas de concessions unilatérales, mais de véritables négociations comportant des contreparties. Ces négociations doivent se conclure par des accords.

2° La négociation doit porter uniquement sur l'exercice de la souveraineté externe et, accessoirement, sur certaines conséquences que nous entendons tirer des conventions du 3 juin 1955 (paragraphes *c* et *d* ci-dessus). Doivent de toute façon rester hors du débat toutes les dispositions des conventions du 3 juin 1955 qui ne sont pas directement intéressées par les problèmes d'exercice de la souveraineté externe.

3° Cette négociation doit être assortie pour nous de garanties de stabilité. On propose à cet effet de négocier en deux étapes :

— déclaration de principe faite assez prochainement et dans des conditions susceptibles de renforcer autant que possible la position de Bourguiba,

— négociations proprement dites après la réunion de l'Assemblée constituante prévue pour le mois d'avril et la constitution d'un gouvernement tunisien efficace.

Les accords conclus devront être approuvés par cette assemblée.

4° La liaison entre ces négociations et celles concernant le Maroc devra être assurée.

Il devra s'agir de deux négociations concertées du côté français, les représentants de la France dans chacun des deux pays étant constamment tenus informés de l'évolution des discussions.

La Tunisie devra obtenir un statut aussi favorable que celui du Maroc et devra précéder quelque peu celui-ci dans cette évolution. Ceci ne signifie pas que les deux statuts doivent être identiques. Il y a entre les deux pays suffisamment de différences politiques, humaines et juridiques pour justifier des traitements différents. Mais la Tunisie ne devra pas pouvoir avoir l'impression qu'elle est moins bien traitée que le Maroc.

5° Quelle sera la portée des nouveaux accords ?

Il peut s'agir :

— d'interprétations des conventions;
— de compléments apportés aux conventions sans que celles-ci soient modifiées;
— de modifications des conventions;
— de modifications du traité du Bardo.

[1] Cet article reconnaissait aux ressortissants de chacun des deux pays des droits particuliers différents de ceux reconnus aux étrangers. Les deux gouvernements se proposaient de mettre à l'étude le principe et les modalités de l'accès des nationaux de chaque pays aux possibilités d'établissement ainsi qu'à l'exercice des droits civiques dans l'autre pays.

Le choix dépendra de la portée des concessions que nous estimerons devoir faire à la Tunisie et de la nature des contreparties que nous chercherons à obtenir.

On propose de retenir les idées directrices suivantes :

a. Les conventions du 3 juin 1955 constituant dans l'ensemble pour nous une bonne base de discussion, nous avons intérêt à rester dans le cadre de ces conventions; cependant, les travaux d'interprétation auxquels nous nous livrerons ne devront pas avoir une portée telle qu'ils dénatureraient les conventions; l'autorité de celles-ci serait en effet ruinée, même dans celles des dispositions qui n'auraient pas été mises en cause.

b. S'il devenait nécessaire, pour réaliser certaines mesures, de dénaturer les conventions, il vaudrait mieux modifier celles-ci ouvertement.

c. Modifier le traité du Bardo lui-même serait d'une extrême gravité :

— ce traité est la base traditionnelle des rapports franco-tunisiens;

— il sert de fondement à une bonne partie des conventions de 1955 et de nos autres accords avec la Tunisie;

— sa mise en cause pourrait contribuer à de graves troubles intérieurs, ce traité garantissant l'institution beylicale.

Il est d'ailleurs beaucoup plus aisé de se mouvoir à l'intérieur du traité du Bardo que dans le cadre beaucoup plus complexe des conventions. Ce traité a permis des interprétations très constructives en faveur de la puissance protectrice; il devrait pouvoir recevoir maintenant des interprétations favorables à l'évolution jugée nécessaire.

La menace la plus sérieuse qui pèse sur le traité du Bardo provient de l'abrogation possible du traité de Fès. Pour parer à cette menace, il faudrait :

— souligner toutes les différences qu'il y a entre le traité de Fès et celui du Bardo, le premier comportant des dispositions qui sont réparties en Tunisie entre le traité du Bardo et la convention de La Marsa [1];

— conserver le plus possible des dispositions du traité de Fès, et en tout cas celles relatives à la tranquillité des états.

IV. *Suggestions pour une négociation sur l'exercice par la Tunisie de la souveraineté externe.*

Ces suggestions auraient deux aspects essentiels concernant l'un *la défense,* l'autre *la diplomatie.*

Ces deux aspects sont étroitement liés, mais le problème ne se pose pas pour eux exactement de la même façon. Il est plus facile dans le cadre des conventions et des traités actuels d'organiser une armée tunisienne que de créer une diplomatie tunisienne. Les raisons en sont nombreuses :

— le traité du Bardo est plus restrictif pour la diplomatie que pour l'armée; il limite expressément la liberté diplomatique du Bey, mais n'interdit nullement à celui-ci d'avoir une armée;

— dans la pratique, le traité du Bardo a été plus largement dépassé par la puissance protectrice, dans le domaine de la diplomatie que dans celui de l'armée. Il demeure une administration centrale de l'armée tunisienne, une garde beylicale, une législation tunisienne du recrutement et un domaine militaire tunisien;

[1] Le traité du Bardo, du 12 mai 1881 était un traité d'amitié et de bon voisinage, confirmant les conventions antérieures. La convention de La Marsa, du 8 juin 1883, comprenait l'engagement du Bey de procéder aux réformes jugées utiles par la France. Le traité de Fès, du 30 mars 1912, organisait le protectorat français sur le Maroc. Ces accords sont publiés respectivement dans Martens, *Nouveau Recueil général des traités,* 2e série, t. VI, p. 507, t. IX, p. 697 et 3e série, t. VI, p. 332.

— la convention générale du 3 juin 1955 comporte pour la défense une clause évolutive, celle de l'article 10 [1] qui n'existe pas pour la diplomatie.

Enfin, l'expérience du monde contemporain et les nécessités techniques rendent plus faciles les formules d'intégration en ce qui concerne l'armée que pour ce qui est de la diplomatie.

Il en résulte :

— que des concessions modérées en fait d'armée et de diplomatie sont possibles dans le cadre du traité du Bardo et des conventions de 1955;

— que si l'on veut faire des concessions plus importantes, il est nécessaire, dans le domaine diplomatique, de modifier les conventions et peut-être même le traité du Bardo. On ébranle alors le cadre dans lequel il serait possible d'organiser, sans inconvénients majeurs, une armée tunisienne et on serait amené à une négociation dans laquelle, en matière de défense, nous serions obligés de demander des garanties et des avantages qui découlent actuellement pour nous du principe du *statu quo.*

1° *Défense.*

Ce qui importe le plus, dans l'affaire de l'armée tunisienne, ce n'est pas cette armée elle-même, mais la situation en Tunisie de l'armée française. Notre pays doit en effet conserver et pouvoir assumer toutes ses responsabilités stratégiques en Afrique du Nord, soit qu'il agisse pour son seul compte, soit qu'il intervienne dans le cadre d'une coalition.

a. Nos exigences du point de vue français seraient satisfaites par le maintien des conventions, sous réserve d'aménagements compatibles avec la lettre des textes :

— L'armée française ne devrait pas être regardée en Tunisie comme étant en pays étranger.

— Les modifications au régime du recrutement devraient continuer à ne pouvoir être faites que d'un commun accord.

— Nos forces devraient conserver une complète liberté d'implantation. Si une limitation à cette liberté devait être acceptée, aucune restriction en tout cas ne saurait être admise à l'égard de la liberté de mouvement de nos troupes entre leurs bases et garnisons.

— Des garanties spéciales devraient être spécifiées pour Bizerte.

— Les attributions de notre service de la surveillance du Territoire devraient être maintenues, sauf à renforcer la coopération avec la police tunisienne.

— Le représentant de la France devrait conserver la possibilité, en cas de nécessité, de faire intervenir l'armée française pour assurer la tranquillité des états.

— La préparation de la Tunisie au temps de guerre devrait soit être régie par le *statu quo,* le général C.S.T.T. conservant ses attributions de ministre de la Défense, soit faire l'objet d'un protocole établissant une organisation de défense commune où les décisions seraient prises par accord mutuel.

— L'armée française conserverait la disposition d'une partie du domaine militaire.

— Les tribunaux français, dans le cas où la totalité des compétences liées à la défense ne pourrait pas leur être maintenue, devraient conserver au moins la connaissance des crimes et délits commis contre notre armée ou mettant en cause nos obligations stratégiques.

b. Les garanties énumérées ci-dessus étant obtenues, il serait possible, en faisant usage de l'article 10, d'organiser une armée tunisienne :

— Les effectifs et l'équipement de cette armée devraient être établis en accord avec les autorités militaires françaises.

[1] Aux termes de cet article, les deux parties ne pourraient modifier que d'un commun accord les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que les modalités suivant lesquelles l'administration tunisienne concourait à la mise en œuvre des mesures de défense et de sécurité. Le gouvernement tunisien s'engageait à prendre les mesures nécessaires en vue de réaliser en Tunisie l'adaptation constante à l'organisation générale de défense et de sécurité mise en œuvre par la France dans le cadre de ses responsabilités propres et de ses responsabilités pour la défense du monde libre.

— Le général C.S.T.T. devrait conserver celles de ses attributions de ministre de la Défense qui touchent au commandement et à l'emploi de l'armée tunisienne en temps de guerre, ainsi qu'aux intérêts stratégiques communs.

— La gestion de l'armée tunisienne et son emploi éventuel pour le maintien de l'ordre en temps de paix pourraient être confiés à un ministre tunisien.

— L'instruction et l'équipement de l'armée tunisienne devraient avoir lieu avec le concours technique de la France.

— Les premières unités pourraient être constituées par des forces déjà confiées au gouvernement tunisien et auxquelles un caractère militaire pourrait être attribué (Maghzen mobile et Maghzen du sud).

Si cette négociation se situe dans le cadre du régime actuel, il suffira de spécifier le maintien des garanties dont nous disposons. Dans le cas contraire, c'est une négociation d'ensemble qu'il faudrait engager. Une formule doit en tout cas être absolument exclue, celle qui constituerait à s'engager dans la constitution par étapes d'une armée tunisienne, sans avoir obtenu les garanties nécessaires à la protection de nos compatriotes et à l'exercice de nos responsabilités stratégiques dans cette zone.

2° *Diplomatie.*

On examinera successivement :

— ce qui peut être fait dans le cadre du traité du Bardo et des conventions de 1955;

— ce qui peut être fait dans le cadre du traité du Bardo, les conventions de 1955 étant modifiées;

— ce qu'il serait indispensable d'obtenir dans le cas où nous serions contraints à envisager une modification du traité du Bardo.

a. *Dans le cadre du traité du Bardo et des conventions,* à condition d'admettre des modifications par accord mutuel du *statu quo* visé à l'article 10, on peut, sans violer la lettre des conventions, envisager les mesures suivantes :

— Faire participer la Tunisie à toutes les institutions internationales à condition que les statuts de celles-ci permettent cette adhésion (cette question se posera spécialement pour l'O.N.U.)[1].

— Reconnaître à la Tunisie un droit de légation passive, dont l'exercice pourrait être subordonné dans chaque cas particulier à l'accord du gouvernement français[2].

— Accepter que le gouvernement tunisien crée à l'étranger des bureaux d'information dont le statut devrait être déterminé d'un commun accord.

— Associer des fonctionnaires tunisiens à certaines de nos représentations diplomatiques.

— Renforcer « l'information » prévue à l'article 8[3] de la convention générale en établissant un régime de consultations périodiques.

— Transformer en fait la consultation du Bey prévue au même article 8 par une association de la Tunisie aux négociations en cause.

b. *Dans le cadre du traité du Bardo, les conventions de 1955 étant modifiées,* outre ce qui peut être fait dans l'hypothèse précédente, on peut envisager les réformes qui suivent :

— Reconnaître à la Tunisie le droit de mener des négociations et de conclure des traités sous réserve, comme le prévoit l'article 6 du traité du Bardo[4], d'informer le

[1] *Note du document :* L'entrée de la Tunisie à l'O.N.U. ne serait pas contraire à la lettre des conventions, mais elle serait d'une portée politique telle qu'elle ne pourrait être envisagée sans la contrepartie d'une diplomatie concertée.

[2] *Note du document :* Le droit de légation passive, plus facile à reconnaître dans le cadre des conventions que le droit de légation active, est malheureusement à la fois moins intéressant pour les Tunisiens et plus gênant pour nous (présence à Tunis d'une représentation soviétique ou égyptienne).

[3] Par cet article, le gouvernement français s'engageait à consulter le Bey au cours des négociations internationales concernant exclusivement les intérêts tunisiens et à le tenir informé de toutes autres négociations internationales intéressant la Tunisie.

[4] Aux termes de cet article, les agents diplomatiques et consulaires de la France étaient chargés de la protection des intérêts et des nationaux tunisiens à l'étranger. Le Bey s'engageait à ne conclure aucun acte international sans en avoir donné connaissance à la France et sans s'être entendu avec elle.

gouvernement français et de s'être entendu préalablement avec lui. Cette entente pourrait être réalisée au sein d'institutions communes de politique étrangère.

— Par une interprétation très souple de l'article 6 du traité du Bardo, accepter que la Tunisie ait à l'étranger certaines légations, la France continuant à assurer ailleurs la représentation de la Tunisie.

c. *Dans le cas où nous ne pourrions plus nous appuyer sur les conventions de 1955 et sur le traité du Bardo, quelles garanties devrions-nous obtenir ?*

On pourrait s'inspirer des idées suivantes :

— Les rapports entre la France et la Tunisie demeureraient d'une nature spéciale, le haut-commissaire de France demeurant le seul intermédiaire entre les deux gouvernements.

— La diplomatie des deux pays à l'égard des tierces puissances serait une diplomatie concertée; il y aurait une information mutuelle et des réunions périodiques au cours desquelles on s'efforcerait de dégager une position commune.

— Les accords conclus avec les tierces puissances devraient :

  — ne pas porter atteinte aux solidarités organisées entre les deux pays, spécialement en matière de défense, d'économie et de finances;

  — respecter la situation particulière de la France en Tunisie, spécialement dans le domaine culturel et en matière d'assistance administrative et technique.

— La France continuerait à représenter la Tunisie dans les pays où celle-ci n'aurait pas de représentation propre.

— Le principe de l'article 9 de la convention générale[1] serait maintenu. Dans certaines institutions telles que l'O.N.U., chacun des deux pays s'interdirait de voter contre l'autre, au moins dans des domaines à définir. Quand des institutions comportent une répartition géographique de leurs membres, la France et la Tunisie devraient faire partie de la même section.

— La France devrait pouvoir s'opposer à l'ouverture de certaines légations étrangères en Tunisie pour des raisons de défense et de sécurité.

69

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Secrétaire général permanent de la Défense nationale.

D. n° 97. *Paris, 2 février 1956.*

Ainsi que vous le savez, les représentants des gouvernements français, américain et britannique, au cours de conversations qui se sont tenues en marge des entretiens de Genève en décembre dernier, avaient décidé, d'un commun accord, de suspendre toute livraison de matériel de guerre à Israël jusqu'au vote de la résolution du Conseil de sécurité sur l'affaire du lac de Tibériade[2].

Ce vote étant désormais intervenu, j'estime qu'il n'y a plus lieu de maintenir cet embargo de fait.

(1) D'après cet article, la France présenterait la candidature de la Tunisie aux organisations internationales dont celle-ci n'était pas encore membre, lorsque les deux gouvernements se seraient mis d'accord à ce sujet. La délégation tunisienne se concerterait avec la délégation française en vue d'adopter une position commune conforme aux intérêts des deux pays.

(2) Sur cette affaire, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 420 (et note), 441; ci-dessus le n° 35 (note).

En conséquence, j'ai revêtu d'un avis favorable les demandes d'autorisation d'exportation pour toutes les livraisons qui devaient être effectuées en janvier, à savoir :

— 8 obusiers de 155;
— 25 canons de 75 pour *Sherman*;
— 500 lance-roquettes de 73;
— 9.900 roquettes du même calibre;
— 30 chars de combat *AMX*.

Pour l'avenir, la poursuite de l'exécution des contrats régulièrement conclus demeure évidemment subordonnée à l'évolution de la situation au Proche-Orient.

70

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Carbonnel, Chef de la Mission diplomatique de France en Sarre.

T. nos 78 à 83 [1]. Réservé. *Paris, 3 février 1956, 21 h.*

Je me réfère à mon télégramme nos 66 à 69 [2].

Vous voudrez bien trouver ci-après le texte d'un aide-mémoire que je vous prie de remettre le plus tôt possible au chef du gouvernement sarrois.

Vous pourrez, à cette occasion, développer oralement les considérations qui font l'objet du paragraphe final de l'aide-mémoire. La modération dont a fait preuve le gouvernement français ne doit pas être prise pour de la faiblesse ni interprétée comme signifiant que nous n'avons pas en Sarre des intérêts économiques essentiels. Il ne souhaite, en aucune façon, envenimer les choses ni prendre des mesures brutales. Il tient cependant à ce que ne se crée aucun malentendu sur sa volonté de ne pas laisser se produire en Sarre des faits accomplis et des gestes qui préjugent de l'avenir et de l'issue des négociations en perspective. Au moment où celles-ci vont s'engager, il importe de faire preuve de patience et de modération. L'issue des pourparlers en dépend.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (par fil), sous les nos 1025 à 1030. Il l'a été également à Washington (n° 1062), Bonn (nos 327-332), Bruxelles (n° 76, par valise), Luxembourg (n° 34), La Haye (n° 46), Rome (n° 101).

[2] Du 1er février, non reproduit. Au chargé d'affaires de Sarre venu s'enquérir auprès du Département des réactions que pouvait susciter la motion votée par le Landtag, le 31 janvier, il avait été répondu que ce texte paraissait ignorer totalement la position et les intérêts français et ne pouvait au surplus avoir de portée pratique : aucune décision engageant l'avenir du Territoire ne pouvait être prise sans l'accord du gouvernement français. Le gouvernement sarrois était sérieusement mis en garde contre la tentation de mesures unilatérales.

Pour Bonn : Je vous prie de donner connaissance au gouvernement allemand du texte de l'aide-mémoire que M. de Carbonnel est chargé de remettre au chef du gouvernement sarrois.

ANNEXE

Aide-mémoire

Le gouvernement français a pris connaissance avec une certaine préoccupation des termes de la motion votée par la Diète sarroise, le 31 janvier 1956 (1).

Au moment où la France se dispose à négocier sur la Sarre avec le gouvernement de la République fédérale, cette motion, bien que présentée comme un vœu, paraît manifester la volonté des milieux politiques sarrois de préjuger le résultat des négociations franco-allemandes.

D'autre part, les propositions de loi, concernant notamment la nationalité et le drapeau sarrois, dont le Landtag a été saisi tendent à créer unilatéralement un état de fait avant l'ouverture même des négociations.

Le gouvernement français rappelle, comme il l'a déjà fait dans son aide-mémoire du 7 janvier (2), que la situation actuelle en Sarre ne saurait être modifiée par acte unilatéral de la part de la Sarre.

Il précise que s'il s'est déclaré prêt à réexaminer avec le gouvernement fédéral la question sarroise, cet examen doit, de toute évidence, porter sur l'ensemble du problème.

Les questions politiques ne sauraient être dissociées des questions économiques et doivent faire l'objet d'un règlement parallèle.

Dans ces conditions, toute initiative du gouvernement sarrois tendant à modifier la situation existante, soit sur le plan politique soit sur le plan économique, ne saurait être acceptée par le gouvernement français. Elle ne pourrait avoir pour conséquence que de faire obstacle aux négociations franco-allemandes.

Le gouvernement français a fait preuve, dans cette affaire, d'une réelle modération ainsi que d'un esprit de coopération et de bonne entente; mais il est aussi fermement décidé à faire respecter la légalité et à défendre ses intérêts. Toute méprise à ce sujet serait une lourde erreur. Le gouvernement français compte que le gouvernement sarrois est conscient de cette situation et qu'il mesure la responsabilité très grave qui lui incomberait s'il prenait ou laissait prendre des initiatives de nature à rendre vaine la recherche d'un règlement satisfaisant pour tous.

(1) Votée le 31 janvier par le Landtag sarrois à l'exception des deux députés communistes, cette déclaration réclamait une rapide réincorporation économique et politique du territoire sarrois à la République fédérale.

(2) Reproduit ci-dessus sous le n° 7.

71

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 663 à 677 [1]. *Washington, 3 février 1956, 24 h.*

(Reçu : le 4, 15 h. 50, 17 h. 10.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

Pacte de Bagdad et relations entre les pays arabes et l'Occident.

1° Le sous-secrétaire d'État considérait que les ministres britanniques avaient obtenu de leurs collègues américains suffisamment d'assurances concernant le soutien des États-Unis au pacte de Bagdad pour que les pays moyen-orientaux, membres de celui-ci, se félicitent d'y appartenir. Il pensait que l'Irak et l'Iran pouvaient compter sur une aide militaire américaine satisfaisante à brève échéance, que la Turquie et l'Iran recevraient sous une forme ou sous une autre une aide économique accrue et que le Pakistan se verrait accorder des appuis suffisants sur le plan matériel pour que s'atténue sa déception de ne pas obtenir de soutien politique des États-Unis dans l'affaire de Cachemire [3].

Il fallait maintenant, a dit M. Schuckburgh, se consacrer à faire du pacte de Bagdad, dans ses limites actuelles et grâce à cet apport américain, une organisation cohérente et vivante.

2° Quant aux pays non membres du pacte, le sous-secrétaire d'État britannique avait été frappé de la préoccupation du département d'État de sauvegarder de bonnes relations entre les États-Unis et eux, notamment entre les États-Unis et l'Égypte. À ce sujet, une « différence de température » lui avait paru exister entre Américains et Britanniques.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 268-282) et à New York, O.N.U. (nos 46-60).

(2) Du 3 février, non reproduit. Ce télégramme faisait suite au n° 656 du même jour, qui indiquait qu'à la demande du sous-secrétaire d'État au Foreign Office, de passage à Washington, l'ambassadeur de France avait envoyé un de ses collaborateurs s'entretenir avec M. Schuckburgh. Le télégramme n° 657 n'était que l'annonce par les trois puissances occidentales dans un communiqué conjoint, de mesures à prendre en cas de conflit ou de menace de conflit israëlo-arabe, qui devraient décourager les velléités agressives. Cela ne suffirait pas longtemps, d'où la nécessité de montrer par les réunions prévues que la déclaration d'intention correspondait à une détermination réelle. Le souci de M. Schuckburgh paraissait d'engager les États-Unis sur le plan militaire.

(3) La lutte entre l'Inde et le Pakistan pour la possession du Cachemire durait depuis 1947. Un cessez-le-feu était devenu effectif le 1er janvier 1949. Peu à peu, la partie sous contrôle indien reçut un statut politique stable, bénéficiant de l'autonomie avec un chef d'État, tout en restant partie intégrante de l'Union indienne. En avril 1953, un nouveau chef d'État avait accepté une intégration de plus en plus nette dans l'Union, malgré la protestation du Pakistan et des Nations Unies.

Les premiers, impressionnés par les rapports de M. Byroade, étaient préoccupés de ne pas heurter le colonel Nasser qu'ils avaient tendance à considérer comme un homme avec lequel on pouvait négocier et qui, dans le fond de lui-même, souhaitait demeurer du côté occidental. Certains diplomates américains, dont M. George Allen, voyaient bien que cette attitude mettait le chef du gouvernement égyptien dans une excellente position pour exercer un chantage; même ceux-là n'arrivaient pas à se convaincre qu'il ne fallait pas le ménager. Sir Anthony Eden et M. Selwyn Lloyd, malgré les rapports de sir Humphrey Treveylian, dont les vues coïncidaient avec celles de son collègue américain, étaient plus impatients ou impatientes *(sic)*.

Ils affirmaient n'avoir constaté dans les actes de Nasser rien qui fût de nature à les rassurer quant à son inclination pro-occidentale. Ils ne disposaient d'aucun moyen de déterminer les limites de ses ambitions : ne parlait-il pas d'un empire arabe qui irait de Casablanca jusqu'aux monts Zagras ? De rayer Israël de la carte ? N'avait-il pas tenté de faire assassiner Noury Pacha ? De susciter des troubles graves au détriment de l'Occident dans une région du monde particulièrement sensible et dont l'importance stratégique est essentielle ?

M. Schuckburgh reconnaît qu'il ne s'agit là que d'un état d'esprit et non d'une politique. Il inclinerait lui-même à penser que les ambitions de Nasser peuvent être limitées. Mais il se dit dans l'obligation de tenir compte de l'humeur de ses ministres et il paraît redouter, de ce point de vue, les conséquences que pourrait avoir l'éventuel refus de la part de Nasser d'accepter, sans raison sérieuse, les offres occidentales concernant le haut-barrage d'Assouan. Cette affaire serait considérée par le Premier ministre et le secrétaire au Foreign Office comme une sorte de « test ».

En ce qui concerne les autres pays non-membres du pacte de Bagdad, le sous-secrétaire d'État britannique s'est borné à exprimer l'espoir que les puissances occidentales sauraient les empêcher de glisser peu à peu du côté des pays communistes ou seulement dans le neutralisme.

3° Oasis de Buraimi [1].

Le sous-secrétaire d'État au Foreign Office a consacré une bonne partie de l'entretien à l'oasis de Buraimi.

Les prétentions séoudiennes manquaient totalement de fondement. Il ne s'agissait pas uniquement, ni même principalement, d'une question de pétrole, mais d'une question de principe. Il n'y avait pas de pétrole dans la région de Buraimi. Par contre, cette oasis se trouvait dans une situation géographique d'une importance capitale qui permettait à l'Arabie séoudite d'assouvir, si elle l'occupait, ses ambitions au détriment du sultan de Mascate. Celui-ci était un souverain indépendant et lié par des traités d'amitié non seulement avec la Grande-Bretagne et la

[1] Sur le conflit entre la Grande-Bretagne et l'Arabie séoudite à propos de l'oasis, voir ci-dessus le n° 35 (note).

France, mais aussi avec les États-Unis. Il était incompréhensible que l'Aramco, sans doute alléchée par les réserves considérables de pétrole situées loin au sud de Buraimi dans la région d'Oman à l'intérieur du sultanat de Mascate, pût exercer sur le département d'État une influence suffisante pour que celui-ci néglige l'indépendance d'un état et des engagements formels d'amitié. M. Schuckburgh l'avait dit dans ces termes à ses interlocuteurs américains. Il pensait les avoir ébranlés. En outre, il leur avait montré certains documents trouvés à Buraimi et qui révélaient les desseins véritables de Riad. Le gouvernement d'Arabie séoudite n'ignorait pas que ces documents seraient versés par la Grande-Bretagne au dossier de l'affaire si celle-ci était soulevée aux Nations Unies. Cela devrait le faire réfléchir. Au surplus, le sous-secrétaire d'État britannique avait le sentiment que les États-Unis s'emploieraient à décourager les Séoudiens d'engager le débat à New York.

M. Schuckburgh avait, d'autre part, clairement déclaré que la Grande-Bretagne n'accepterait pas de revenir à une procédure d'arbitrage. En revanche, le gouvernement de Londres se prêterait à des contacts directs, même officieux, avec les Séoudiens. Certains indices lui donnaient à penser que ceux-ci songeraient de leur côté à en provoquer. Il croyait pouvoir compter désormais sur Washington pour les encourager dans cette voie.

M. Schuckburgh avait pris note avec grande satisfaction de la décision du gouvernement français de se ranger au côté de la Grande-Bretagne dans cette affaire. Il espérait encore que cette solidarité n'aurait pas à s'affirmer à la tribune des Nations Unies.

En dehors des principes de droit international invoqués par le sous-secrétaire d'État au Foreign Office, différentes allusions qu'il a faites incidemment montrent l'importance qu'attache le gouvernement de Londres à ce que la côte sud du golfe Persique et du golfe d'Oman ne soit pas sur une trop grande étendue soumise à la souveraineté d'un gouvernement dont il n'est pas absolument certain qu'en cas de guerre, il se rangerait du côté des puissances occidentales.

72

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 318 à 323. Réservé. *Moscou, 4 février 1956, 12 h.*

(Reçu : 10 h. 15.)

1° Le nouveau message adressé hier par M. Boulganine au président Eisenhower en réponse à sa lettre du 23 janvier frappe d'abord par son ton amical et modéré [1]. Il traduit manifestement du côté soviétique la volonté de poursuivre la politique de « détente », en dépit des violents discours de la tournée asiatique [2] et des remous ainsi provoqués. Le Kremlin paraît désireux, après l'échec de Genève, de renouer la conversation avec l'Occident. Il ne s'ensuit pas cependant qu'il renonce aux positions qui ont provoqué cet échec.

[1] Le 1er février, le maréchal Boulganine répliquait à la lettre du président Eisenhower du 27 janvier, qui rejetait son offre de conclure entre l'U.R.S.S. et les États-Unis un pacte de non-agression et d'amitié (voir ci-dessus le n° 56, et note). Il examinait les objectifs du président américain : à ses yeux, un traité d'amitié et de coopération entre les deux plus grandes puissances mondiales, bien que bilatéral, « contribuerait énormément à promouvoir une situation internationale plus saine ». Le gouvernement soviétique était prêt à conclure des traités semblables avec d'autres états, « y compris la France et le Royaume-Uni ». Il maintenait la proposition de conclure un traité entre l'O.T.A.N. et l'organisation du pacte de Varsovie. Il énonçait les appréhensions que nourrissait Moscou au sujet de la politique américaine, mentionnait « la déclaration faite très récemment aux États-Unis en faveur d'une politique qui tiendrait le pays au bord de la guerre » — allusion à la déclaration de M. Dulles, parue dans la revue *Life* du 10 janvier (voir ci-dessus le n° 20, note). Le Maréchal en venait à l'examen des diverses demandes contenues dans la conclusion de la lettre du président américain. L'inspection réciproque par voie aérienne « non seulement ne libérerait pas les peuples de la peur d'une nouvelle guerre, mais au contraire augmenterait cette peur et la suspicion réciproque »; elle déboucherait sur une intensification de la course aux armements : « Il en irait tout autrement si nous pouvions nous mettre d'accord sur une réduction des armements et des forces armées. » Il rappelait les propositions soviétiques relatives à la sécurité européenne, auxquelles les Occidentaux avaient opposé un plan prévoyant l'inclusion d'une Allemagne réunifiée dans un bloc militaire : « Le problème de la création d'une Allemagne unifiée en tant qu'État pacifique et démocratique ne peut évidemment être résolu sans un accord approprié entre les Allemands eux-mêmes. » Il réfutait la remarque américaine sur le droit des nations à choisir leur forme de gouvernement, l'U.R.S.S. ayant « toujours maintenu que le régime intérieur de tout état est, en principe, une question intérieure qui relève du peuple intéressé ». Il évoquait une proposition soviétique présentée à la seconde conférence de Genève concernant les relations entre les peuples. Le message s'achevait sur l'affirmation que « la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre les deux pays aurait une grande signification positive ». (Traduction intégrale de la lettre dans La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0316, 7 février 1956, textes du jour.)

[2] Voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 402 (note); ci-dessus n° 22 (note).

2° L'insistance avec laquelle M. Boulganine souligne les avantages que représenterait un traité bilatéral entre Washington et Moscou permet de se demander si l'une des arrière-pensées soviétiques n'est pas d'éprouver la cohésion du pacte atlantique en essayant d'attirer le principal partenaire occidental dans un arrangement séparé. Cette impression n'est pas entièrement dissipée par le fait que des accords bilatéraux analogues sont également envisagés avec la France et avec la Grande-Bretagne et que l'U.R.S.S. maintient la proposition d'un traité entre les deux groupes d'états (N.A.T.O. et organisation de Varsovie).

3° L'insistance soviétique pour un traité entre Washington et Moscou fait apparaître, en outre, plus nettement une conception déjà esquissée, à savoir celle des responsabilités spéciales qui incomberaient « aux deux états les plus puissants du monde ». L'U.R.S.S. tend ainsi à introduire une hiérarchie nouvelle au sein de celle qu'avait établie la charte de San Francisco en faveur des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

4° Au sujet de l'Allemagne, l'U.R.S.S. réaffirme la position déjà marquée à Genève et soulignée depuis lors à plusieurs reprises : la réunification n'est possible que par un accord entre les états allemands, aujourd'hui dotés de régimes sociaux et économiques différents. Rien de nouveau concernant le problème de la sécurité européenne.

5° Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement soviétique refuse toute discussion au sujet des pays de l'Europe centrale et orientale.

6° En revanche, l'U.R.S.S. paraît souhaiter la réouverture des débats sur le désarmement. Elle continue de rejeter dans la phase actuelle la proposition d'Eisenhower relative à l'inspection aérienne[1]. Mais elle laisse entendre qu'une fois acquis l'accord sur certaines mesures de désarmement, une discussion pourrait s'ouvrir sur les méthodes pratiques de contrôle des mesures en question. Elle paraît désirer de la part des États-Unis des ouvertures dans ce sens.

7° Il serait sans doute opportun que dans ce domaine, les puissances occidentales n'apparaissent pas moins désireuses que l'U.R.S.S. d'aboutir à des résultats concrets même s'ils doivent demeurer limités.

[1] Sur cette proposition, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 183 (note).

73

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 327 à 330. Réservé. *Moscou, 4 février 1956, 20 h. 15.*

(Reçu : 18 h. 20.)

Je me réfère à votre n° 272 [1].

1° Reçu cet après-midi par M. Molotov, je lui ai transmis le message de Votre Excellence. Le ministre soviétique s'y est montré très sensible. Il m'a chargé de vous en exprimer ses remerciements et de vous assurer que, de son côté, il se félicitait de la perspective de travailler en commun avec vous à la consolidation de la paix.

2° La conversation qui a suivi a porté sur la question du désarmement, qui venait d'être abordée par M. Guy Mollet dans son discours d'investiture [2] et par le maréchal Boulganine dans sa lettre du 1er février au président Eisenhower [3].

Le gouvernement soviétique, m'a dit en substance M. Molotov, avait pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du passage de la déclaration ministérielle du 31 janvier relatif au désarmement. Il estimait, lui aussi, que des progrès en cette matière éclairciraient l'atmosphère et permettraient d'aborder à nouveau, dans des conditions meilleures, les autres grands problèmes demeurés en suspens. M. Molotov était bien d'accord avec moi pour considérer que toute négociation sur le désarmement ne pourrait avoir lieu qu'entre les quatre puissances ou dans le cadre de l'O.N.U. Cela dit, le gouvernement soviétique était tout disposé à procéder avec le gouvernement français à de libres échanges de vues; il serait heureux si les deux pays pouvaient aboutir à des suggestions communes de nature à faciliter la reprise et la poursuite de la discussion. Une telle approche pourrait s'avérer très utile.

[1] Du 3 février, non reproduit : le Ministre, entrant en fonctions, demandait à l'ambassadeur de transmettre à M. Molotov « ses salutations cordiales ».

[2] Dans son discours d'investiture, le 31 janvier, le nouveau président du Conseil avait affirmé la fidélité de la France à l'O.T.A.N., « dont la consolidation [allait] de pair avec une volonté permanente, inlassable, de négociations avec l'Union soviétique ». Ensuite, « tirant les leçons de Genève », il considérait que « la préoccupation dominante [devait] être... les négociations en vue d'un désarmement général, simultané et rigoureusement contrôlé. Le gouvernement prendra toutes les initiatives de nature à faire avancer les travaux de la sous-Commission du désarmement de l'organisation des Nations Unies » où M. Jules Moch avait « déjà joué un rôle de premier plan ». Proclamant « l'importance essentielle de la réunification de l'Allemagne et de la sécurité européenne », le président du Conseil affirmait que « la voie vers la réunification de l'Allemagne pass(ait) par le désarmement général et contrôlé ». Pour le texte intégral de la déclaration d'investiture, voir l'*Année politique, 1956,* p. 459-465.

[3] Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 72 (note).

3° L'entretien, que je n'ai pas voulu pousser plus loin, m'a confirmé dans l'impression que, du côté soviétique, on attend de la bonne volonté et de l'ingéniosité, que l'on prête assez facilement à la France, des suggestions et des initiatives pour sortir des diverses impasses internationales, le désarmement étant le domaine qui, dans la conjoncture actuelle, offrirait le plus de chances d'aboutir à quelques résultats.

74

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 697 à 704. Réservé [1]. *Washington, 4 février 1956, 16 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le chef du service des Organisations européennes du département d'État a fait à un agent de cette ambassade un compte rendu détaillé des conversations Eden-Eisenhower consacrées aux questions d'« intégration européenne » auxquelles il a assisté [2].

Les précisions qu'il a données confirment et complètent les indications fournies par M. Merchant (mon télégramme nos 680 à 687 paragraphe 3) [3].

M. Eden a le premier abordé le sujet en rappelant les travaux du Comité intergouvernemental de la conférence de Bruxelles auxquels un représentant du Royaume-Uni avait été invité. Le Premier ministre a limité son exposé aux deux questions sur lesquelles les travaux des experts sont les plus avancés : le Marché commun général et le Marché commun atomique. Il a confirmé à ses interlocuteurs que le Royaume-Uni n'envisage qu'avec une extrême réticence la réalisation de projets d'intégration européenne dans ces deux domaines.

L'attitude anglaise n'est d'ailleurs pas identique à l'égard des deux projets. Sur le Marché commun général, sir Anthony Eden a été

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres sous les nos 299 à 306.

(2) Du 30 janvier au 2 février se déroulaient à Washington des entretiens anglo-américains, dont les deux objets principaux étaient la situation au Proche-Orient et celle en Extrême-Orient. Il avait cependant été question également de l'Europe et de l'énergie atomique. Pour le communiqué final, voir *Le Monde* du 3 février, p. 4. Sur la Conférence, voir également ci-dessus le n° 65 (et note).

(3) Le télégramme de Washington nos 680-687, du 4 février, n'a pas été reproduit. Il relatait par le détail les entretiens Eden-Eisenhower : Extrême-Orient, Berlin, unité européenne, désarmement. Pour ce qui concernait l'unité européenne (§ 3), le Président et M. Dulles estimaient n'avoir amené aucun changement d'attitude du côté anglais, cette attitude étant caractérisée par une hostilité absolue au Marché commun et par des objections plus nuancées à une organisation européenne de l'énergie atomique. Les objections anglaises au Marché commun étaient essentiellement d'ordre commercial, Londres craignant que le développement du commerce intereuropéen ne nuisît au commerce britannique. Quant à l'organisation de l'énergie atomique, les Anglais déclaraient ne pas avoir de raisons politiques de s'y opposer, mais considéraient qu'une telle institution réduirait le rôle de l'O.E.C.E., pour laquelle ils marquaient très nettement leur attachement.

absolument formel. Le gouvernement britannique restera opposé à ce projet et même le combattra. Ses experts estiment, en effet, que la réalisation du Marché commun amènerait nécessairement autour des six pays un tarif protecteur qui porterait un coup fatal à la fois au commerce britannique et à la coopération européenne en général. Sir Anthony Eden a affirmé que le gouvernement britannique est en revanche disposé à contribuer, dans toute la mesure de ses moyens, au renforcement de l'O.E.C.E., qui est devenue à ses yeux un organisme indispensable de la vie économique européenne.

Vis-à-vis du Marché commun atomique, d'une organisation européenne de l'énergie atomique, l'attitude britannique est plus nuancée. Sir Anthony Eden a confirmé à ses interlocuteurs qu'en aucun cas, la Grande-Bretagne ne pourrait y participer. Mais le gouvernement de Londres, tout en restant en dehors, ne s'y montrerait pas hostile, s'il avait la certitude que l'établissement d'une telle organisation ne nuirait pas au rôle de l'O.E.C.E.

Le président Eisenhower et M. Foster Dulles ont alors longuement exposé aux ministres britanniques les raisons qu'a le gouvernement américain de souhaiter voir le Royaume-Uni abandonner son opposition aux projets d'intégration économique. Le gouvernement américain continue de voir dans l'O.E.C.E. un instrument indispensable de coopération entre les états européens et ne cessera pas de lui donner son appui. Mais les raisons qu'il a d'espérer la constitution de telles organisations dépassent le cadre de la coopération que peut offrir l'O.E.C.E. Ces raisons tiennent avant tout au rôle de l'Allemagne au sein du monde libre. Les États-Unis voient dans une communauté européenne la seule certitude de lier de manière permanente l'Allemagne à l'Occident et de se prémunir contre un revirement ultérieur de l'Allemagne, unifiée ou non. Ils y voient d'autre part la meilleure garantie d'une coopération sincère entre la France et l'Allemagne, sans laquelle il n'est pas de règlement satisfaisant des problèmes européens.

Cela étant, le gouvernement américain ne considère pas les deux projets en question avec le même degré d'urgence. Celui dont il souhaite le plus vivement la réalisation rapide est le Marché commun atomique. Il voit à ce choix deux justifications. La première est l'effet psychologique qu'aurait en Europe l'établissement d'une institution atomique, domaine scientifique entièrement neuf. La seconde tient aux raisons que le gouvernement américain a de souhaiter voir régler dans un cadre européen le problème du contrôle du caractère pacifique des activités nucléaires.

Le problème du Marché commun général ne présente pas pour Washington la même acuité. Le gouvernement américain adopte à ce sujet une attitude voisine de celle qu'il a exposée à Paris en 1950, lors des travaux de préparation du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il estime que l'économie européenne doit tendre à un abaissement général des barrières douanières et que cet objectif doit rester présent à l'esprit dans tout effort accompli dans le sens de l'intégration. S'agissant de l'établissement progressif d'un

marché commun, le gouvernement américain n'approuverait, en ce qui le concerne, les solutions envisagées qu'en tenant compte de la nécessité d'une libération plus générale du commerce en Europe.

Les Américains sont revenus sur ce sujet une nouvelle fois au cours d'une séance ultérieure. Le président Eisenhower a plaidé lui-même avec chaleur en faveur des thèses qui avaient été exposées par son secrétaire d'État. Mais l'obstination des Britanniques est, paraît-il, restée complète et leurs interlocuteurs ont parfaitement senti leur échec.

M. Cleveland a indiqué en terminant qu'au cours d'une réunion des chefs de service du département d'État, M. Dulles avait souligné qu'il était conscient du fait que l'intégration européenne ne pouvait se faire contre la volonté britannique et que le gouvernement américain ne devrait pas cesser de faire pression à Londres pour amener le Royaume-Uni à revenir sur ses objections [1].

75

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 254/EU. *Rome, 4 février 1956.*

Par ma lettre n° 200 du 27 janvier [2], j'ai donné au Département certaines indications sur la position du palais Chigi et des milieux politiques italiens à l'égard du projet de communauté atomique européenne établi par le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe [3].

À côté de l'appui sans réserve des principaux partis gouvernementaux — démocrates-chrétiens et socialistes saragatiens — je relevais chez les experts du palais Chigi une attitude favorable certes, mais plus nuancée. Ils s'interrogeaient notamment sur l'opportunité d'une renonciation explicite définitive à toute utilisation militaire de l'énergie atomique et insistaient sur le caractère global d'une relance européenne qui devait à leurs yeux porter non seulement sur l'Euratom, mais aussi sur le Marché commun.

Il y a peu de jours, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec M. Pella, qui m'a semblé partager dans leur ensemble les vues des experts du palais Chigi. Le président de l'assemblée de la Communauté charbon-acier ne conteste pas que la Communauté européenne de l'énergie atomique doive s'employer par priorité, et peut-être même

(1) Notes manuscrites initiales portées sur le document : *Signalé urgent. M. Valéry. Faites communiquer à quelques capitales européennes. Que pensez-vous de le donner à Clappier ? Donnadieu ? etc. Oui.*

(2) Dont les grandes lignes sont reprises dans la présente dépêche.

(3) Sur ce projet, voir ci-dessus le n° 40 (note).

exclusivement, à développer les applications pacifiques de cette nouvelle source d'énergie; mais s'interdire à l'avance et définitivement sans avoir reçu aucune assurance en contrepartie, toutes ses applications militaires, c'est, à son avis, fournir à l'U.R.S.S. un cadeau gratuit et se priver d'un élément de négociation vis-à-vis d'elle. D'autre part, il relève certaines divergences entre le projet Monnet et celui des experts de Bruxelles [1], le premier étant nettement plus dirigiste que le second, et il pense qu'il y aura pour les gouvernements quelques difficultés à les harmoniser et à les fondre en un tout.

Je relève dans la presse des prises de position plus sévères à l'égard du projet établi par le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Les critiques qui lui sont adressées portent également sur son caractère dirigiste et opposent à l'intégration verticale par secteurs, que l'on réprouve, l'intégration horizontale qui tend au Marché commun.

Le *Giornale d'Italia* reprochait avant-hier au projet de M. Monnet d'aboutir à la création d'un monopole tout puissant du combustible nucléaire, maître de diriger à son gré l'exploitation de l'énergie atomique, et de contrôler ainsi tout l'appareil économique de la petite Europe. Ces tendances dirigistes — voire socialistes — étaient à l'opposé de l'évolution en cours aux États-Unis où la Commission de l'énergie atomique « était en train de rendre l'atome au secteur privé et d'encourager une intervention toujours plus grande des industries indépendantes, même dans le domaine délicat de la fabrication des combustibles nucléaires ». Tout en reconnaissant que la collaboration atomique européenne devait être des plus étroites, le *Giornale d'Italia* contestait l'utilité de nouvelles institutions internationales et préconisait le recours à une solution plus souple qui pourrait intervenir dans le cadre de l'O.E.C.E. Il concluait : « C'est notre conviction que le marché unique européen devrait se faire non verticalement au moyen d'une forêt de « hautes autorités », mais horizontalement par l'extension graduelle des marchés régionaux, ainsi que le prévoyait le plan Pella » [2].

Le quotidien économique *24 Ore,* propriété de la Confindustria, exprimait le 31 janvier des vues analogues. Il se prononçait lui aussi contre l'intégration par secteur et la multiplication des autorités supranationales spécialisées. Cette voie, affirmait-il, conduit au dirigisme et porte, non à l'intégration, mais à la dissolution de l'Europe. En effet, « elle crée de nouveaux particularismes plus arbitraires et moins naturels que les particularismes nationaux ». « À l'Europe des états nationaux, elle substitue, non l'Europe unie, mais une série de fiefs dominés par des technocrates et des planificateurs. » D'après le quotidien, il fallait répudier ces formules et reprendre la route de l'intégration

[1] Le rapport des experts de Bruxelles ne devait être déposé que le 21 avril.

[2] Le président de l'assemblée de la C.E.C.A. avait présenté en 1955 un rapport tendant à créer un « groupe de travail », chargé d'étudier l'extension de la compétence de la Communauté. Ce « groupe de travail » devrait étudier « la procédure la plus opportune et la plus efficace pour étendre la compétence de la Communauté charbon-acier et assurer l'extension du Marché commun »; il devrait également envisager les problèmes posés par l'élection éventuelle des membres de l'Assemblée au suffrage universel. L'Assemblée adopta le 9 mai 1955 les conclusions du rapport Pella.

fonctionnelle et horizontale qui, en servant la cause de l'Europe, « permet de défendre contre les prétentions du dirigisme supranational les valeurs de l'initiative privée ».

Les milieux industriels sont dans leur rôle en critiquant les aspects « dirigistes » d'une future Communauté atomique. Mais la démocratie chrétienne maintiendra sans doute son appui au projet du Comité que préside M. Monnet. À ses yeux en effet, ce projet présente le grand mérite d'être également soutenu par les partis socialistes — notamment les sociaux-démocrates allemands — et par les syndicats libres. Il élargit donc la base du mouvement européen, renforce ses chances de succès et enfin permet aux démocrates chrétiens d'opposer un nouvel argument à ceux qui dénonçaient dans l'œuvre d'unité européenne une entreprise confessionnelle.

76

M. DE BOISANGER, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 70 à 73 [1]. *Prague, 5 février 1956, 14 h.*

(Reçu : 15 h. 31.)

Les autorités tchécoslovaques, qui se montraient depuis l'année dernière plus libérales en ce qui concerne la délivrance de passeports, à destination de l'Allemagne occidentale, à des ressortissants tchécoslovaques appartenant à la minorité allemande, paraissent avoir décidé d'ouvrir largement les portes. Le nombre de ces passeports délivrés pour des motifs d'ordre privé (décès ou visites à des parents proches) n'avait été que de 7 en 1954. Il est passé de 51 pour les trois premiers trimestres de 1955 à 304 au cours du quatrième trimestre.

Or, depuis le début de l'année, le nombre des demandes déposées au bureau des permis de Prague est en moyenne d'une centaine par jour et si 204 voyages seulement de Tchécoslovaquie ont eu lieu en janvier à destination de l'Allemagne (soit dix fois moins que le nombre des demandes), c'est que les autorités de Bonn, qui sont débordées par ce flot, freinent en imposant de longs délais.

En même temps, mais dans une proportion évidemment moindre, le nombre des visas délivrés pour des voyages officiels ou d'affaires pour les deux sens a sensiblement augmenté. Le visa d'entrée tchécoslovaque paraît être accordé avec libéralité sur les titres de circulation interalliés ou même sur des passeports de la République fédérale.

Il est vraisemblable que la nouvelle politique suivie par les autorités tchécoslovaques a pour objet de démontrer que si l'on peut parler

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn, *via* le Département, sous les nos 344-347.

encore de rideau de fer entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne occidentale, ce n'est pas la Tchécoslovaquie qui en est responsable, comme elle ne l'est pas de l'absence de relations officielles entre elle et sa voisine.

77

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat.

T. nos 285 à 287. Réservé. *Paris, 6 février 1956, 1h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 292 à 306 (1).

Les positions adoptées par vos interlocuteurs en ce qui concerne le partage des compétences entre le gouvernement marocain et la Résidence générale confirment les craintes que vous avez exprimées par votre télégramme nos 266 à 274 (2). Il est certain que le gouvernement marocain souhaite aborder les futures négociations comme un gouvernement indépendant, la France se présentant en demanderesse pour la définition des liens d'interdépendance. Cette thèse ne correspond pas à la réalité. Les négociations devront évidemment porter à la fois sur les modalités de réalisation de l'indépendance et sur les liens d'interdépendance à établir entre la France et le Maroc. Il importe que ce malentendu fondamental soit dissipé au plus tôt. Les conversations actuellement en cours vous en fournissent l'occasion.

À cet égard, si je ne vois pas d'inconvénients majeurs à ce que le service du Plan soit rattaché au gouvernement marocain dans les conditions prévues par votre télégramme de référence, je considère que le service de la Fonction publique doit demeurer sous votre autorité, ne serait-ce qu'en raison des réactions politiques et psychologiques que susciterait, chez les fonctionnaires français, leur rattachement immédiat au gouvernement marocain.

En ce qui concerne le service de législation, une formule doit pouvoir être trouvée qui permette son utilisation à la fois par la Résidence et par le gouvernement marocain.

(1) Du 31 janvier non reproduit. Il y était dit que les conversations entre le Délégué et le vice-président du Conseil, assisté des ministres d'État, avait commencé dans l'après-midi pour l'examen des notes remises par la Résidence sur le partage des attributions durant la période transitoire. La première séance s'était déroulée « dans une atmosphère de coopération amicale »; la discussion avait été « serrée sans être jamais tendue ». Une entente avait été réalisée sur un certain nombre de services, mais non sur les services du plan, de législation et de la fonction publique, dont le gouvernement marocain demandait le rattachement. D'autres télégrammes de Rabat (nos 312-315 du 31 janvier; 327-332 du 2 février; 333-337 du 3 février; 356 à 361 du 5 février) relatent la suite des conversations; il a paru superflu de les retenir, en raison de leur caractère éminemment technique.

(2) Du 28 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 49.

78

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 597 à 610. Priorité absolue. *Tunis, 6 février 1956, 16 h.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 55.)

J'ai fait ce matin la visite d'usage à Son Altesse le Bey.

Cet entretien, auquel assistait comme d'habitude M. Tahar ben Ammar, a été le plus long et le plus tendu de tous ceux que j'ai eus avec Sidi Lamine depuis que je suis en Tunisie.

À peine les premières phrases de politesse étaient-elles échangées que le Souverain, qui n'a même pas pris le soin de dissimuler son irritation et par moment sa colère, m'a vivement pris à partie pour me demander qui était responsable de l'ordre public en Tunisie et quelles étaient les intentions du nouveau gouvernement français envers la dynastie husseinite.

Je lui ai donné sur ces deux points les assurances qui pouvaient, à mon sentiment, lui donner tous apaisements.

Traduisant alors un télégramme dans lequel Salah ben Youssef annonçait à sa femme son arrivée à Tripoli via Tanger, Son Altesse me demanda avec la plus vive irritation pour quelles raisons, depuis plusieurs semaines et particulièrement pendant et depuis la journée du samedi, le palais, le domicile de la princesse Zakia et la propriété du prince Chedly avaient été pratiquement cernés par la police. Tout se passait comme si la famille royale était soupçonnée de donner asile à Salah ben Youssef. C'était une atteinte portée à la dignité de la famille beylicale qui lui rappelait les fâcheux événements de l'époque de M. de Hauteclocque. Dans ces conditions, le Bey envisagerait de se retirer et de remettre les sceaux à une autre personne de la famille royale, le prince Hassine, actuel bey du camp.

J'ai répondu que les mesures de sécurité adoptées l'avaient été à la demande du gouvernement tunisien, qui avait jugé souhaitable de prendre certaines dispositions à l'égard de Salah ben Youssef.

J'ai indiqué à Son Altesse que depuis plus d'un mois j'avais, avec l'entier accord du gouvernement français, pris toutes mesures pour veiller à la protection de l'ancien secrétaire général du Néo-Destour et que j'en avais informé M. Tahar ben Ammar, M. Mongi Slim, M. Bourguiba et l'intéressé lui-même. C'est la police française qui avait protégé Salah ben Youssef et c'est à la requête expresse du gouvernement

tunisien que j'avais accepté de le laisser partir sans être inquiété, pensant que dans l'atmosphère actuelle, il serait encore plus en sécurité à l'extérieur de la Régence.

Le Bey en a convenu et a répondu qu'il valait mieux qu'il soit à l'étranger puisque, lorsqu'il était en Tunisie, Bourguiba l'empêchait de se déplacer et de parler quand il ne faisait pas « bastonner » ses sympathisants.

J'ai ajouté que depuis que la Tunisie bénéficiait de l'autonomie interne, le Haut-Commissariat se tenait entièrement à l'écart des luttes politiques intestines et n'intervenait que lorsque l'ordre public était menacé. Les mesures de police dont le Bey s'était plaint avaient précisément pour but d'assurer la protection du Souverain et de sa dynastie au cours d'une journée pendant laquelle des événements graves étaient à craindre.

Je me sentais personnellement responsable de la sécurité de Son Altesse et Elle devait savoir que je continuerais à y veiller avec la plus grande vigilance. Je ferais en sorte, à l'avenir, qu'aucune mesure de sécurité, soit à l'égard de Son Altesse soit envers les membres de sa famille, ne fût prise sans qu'Elle soit elle-même consultée au préalable.

Le Souverain m'a remercié, mais a paru mettre en doute le caractère des mesures de sécurité et m'a déclaré que si elles se reproduisaient, il se verrait dans l'obligation d'abdiquer. Le Bey, m'a-t-il affirmé, tient à rester au-dessus des querelles politiques. Il ne fait aucune différence entre Bourguiba et Salah ben Youssef, qui sont également « ses enfants », et n'entend pas se départir de cette attitude d'impartialité pas plus qu'il ne peut supporter d'être suspecté.

Je lui ai dit que ce désir éventuel d'abdication se heurterait non seulement à la volonté du peuple tunisien, mais également à celle de la France qui entendait assumer les obligations du traité du Bardo, confirmées par les conventions, et que je croyais bien traduire l'opinion du gouvernement et du peuple fançais en disant que dans mon pays, Sidi Lamine jouissait de l'estime et de la sympathie générales.

Le ton de Son Altesse s'adoucissant quelque peu, je crus opportun de lui donner quelques informations sur les entretiens que le président Bourguiba avait eus à Paris avec le président du Conseil, M. Pineau et vous-même [1]. J'ai indiqué que le chef du Néo-Destour avait exprimé le

[1] Arrivé à Paris le 2 février, M. Bourguiba avait été reçu par divers membres du gouvernement. Dès le lendemain, il s'était entretenu avec le président du Conseil, en présence du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes et du haut-commissaire de France à Tunis. Le Ministre l'avait convié le 4 février à un déjeuner auquel assistaient MM. Massigli, Savary, Bauchard et Seydoux. M. Bourguiba fut longuement reçu par M. Savary le 6 février. M. Seydoux relate qu'au cours de ces différents entretiens, M. Bourguiba avait procédé à une analyse détaillée de la situation en Tunisie, soulignant que le gouvernement tunisien avait appliqué loyalement les conventions et que l'expérience du passage du régime du protectorat au régime d'autonomie interne s'était déroulée dans des conditions satisfaisantes. Il avait exprimé le désir que certains délais prévus fussent réduits, que la Tunisie pût bénéficier bientôt de l'indépendance dans l'interdépendance et que certaines dispositions touchant à la défense et à la diplomatie fussent modifiées. Les représentants français exprimèrent leur accord pour examiner les problèmes soulevés, tout en soulignant les difficultés que certains Français de Tunisie éprouvaient, difficultés que reconnut le président du Néo-Destour.

désir de voir accélérer l'application des conventions et de voir modifier les clauses touchant à l'armée et à la diplomatie.

Le Souverain m'a répondu qu'il trouvait que l'application des conventions s'effectuait à un rythme qu'il jugeait déjà rapide et qu'il ne voyait pas l'utilité de le précipiter. Il fallait, selon lui, « digérer » les conventions, ce qui était loin d'être fait. En ce qui concernait les modifications des clauses sur la diplomatie et sur l'armée, il ne pouvait que s'en remettre à M. Guy Mollet du soin de décider.

Je jugeais opportun de rappeler à Son Altesse qu'elle avait ratifié les conventions signées le 3 juin et qu'aucune discussion sur la remise en cause de certaines de ses dispositions ne pourrait intervenir sans qu'elle soit expressément demandée par Elle-même et le gouvernement qu'elle avait désigné. Au surplus, les négociations, à supposer qu'elles dussent s'ouvrir, seraient menées avec les représentants que le Souverain voudrait bien éventuellement désigner.

Précisant que je ne souhaitais pas importuner davantage le Bey, je lui ai indiqué que je me proposais d'avoir cet après-midi un long entretien avec M. Tahar ben Ammar pour le mettre au courant des conventions [1] de Paris.

Le Bey m'a déclaré que M. Tahar ben Ammar était un honnête homme qui avait son entière confiance, mais que s'il s'opposait à l'ouverture de nouvelles négociations, il serait lui aussi menacé.

Cette audience, qui avait duré presque une heure, s'est terminée dans une ambiance plus détendue. Chacun a reconnu les difficultés de l'autre et s'est engagé à lui accorder tout son appui...

Cet entretien m'aurait éclairé, s'il en était encore besoin, sur les sentiments profonds du Bey et sur le fait qu'il considère le départ de Salah ben Youssef comme un échec personnel et comme une menace envers sa dynastie.

Il n'est pas question de diminuer l'aide que nous apportons au président Bourguiba et que nous voulons continuer à lui donner, mais nous devons savoir que si cette politique dépasse certaines limites, nous risquons d'amener le Souverain à l'abdication.

Le Département connaît mes sentiments personnels sur la réalité de l'aide que Sidi Lamine a apportée à la France, mais il doit également prendre conscience des conséquences qu'auraient, en Tunisie comme à l'étranger, son abdication et la nouvelle crise qu'un tel départ risquerait de provoquer dans la Régence.

Au moment où vous avez des entretiens qui doivent permettre à Bourguiba de renforcer une position qui jusqu'au 28 janvier s'était considérablement affaiblie [2], il me paraît souhaitable que vous abordiez avec lui la question du trône et que vous lui fassiez savoir que si le gouvernement français est prêt à lui faire d'importantes concessions, il tient en échange à recevoir des assurances sur le maintien au pouvoir de la dynastie husseinite et de son actuel titulaire.

(1) *Note du document :* Il s'agit vraisemblablement des « conversations ».
(2) Salah ben Youssef avait dû quitter la Tunisie le 27 janvier.

Je rappelle à ce sujet les engagements que nous avons envers le Bey et sa famille du fait du traité du Bardo. Si la dynastie husseinite était appelée à quitter le trône, le traité du Bardo n'aurait plus de support juridique et nous pourrions perdre les droits fondamentaux, en particulier, en ce qui concerne la sécurité des états, que nous avons du fait des articles 2, 3 et 6 de ce traité [1].

Peut-être M. Bourguiba invoquera-t-il les pouvoirs de la future Assemblée constituante. C'est à mon avis une raison supplémentaire pour lui demander de préciser sa position sans équivoque et lui faire savoir qu'il ne pourra compter sur notre entier appui que s'il s'engage à maintenir une monarchie de caractère strictement constitutionnel dont le bey actuel demeurerait le chef.

79

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 336 à 339. *Moscou, 6 février 1956, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Les notes remises avant-hier par M. Gromyko à M. Bohlen et à l'ambassadeur de Turquie au sujet du survol du territoire soviétique par des ballons [2] rappellent parfois textuellement la déclaration de M. Molotov publiée ici au moment du départ du chancelier Adenauer (référence : mon télégramme 2917 du 14 septembre) [3].

À la différence de ce document, les notes du 4 février ne parlent qu'incidemment de tracts de propagande, mais insistent sur les appareils de photos et de radio suspendus aux ballons. En outre, elles soulignent, avec de nombreuses précisions à l'appui, la provenance américaine de ce matériel.

[1] Aux termes de l'article 2 du traité conclu le 12 mai 1881, le Bey consentait à ce que l'autorité militaire française fît occuper les points qu'elle jugerait nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral et ce, jusqu'à ce que les autorités militaires françaises et tunisiennes eussent reconnu que l'administration locale était en état de garantir le maintien de l'ordre. Par l'article 3, le gouvernement français s'engageait à prêter un constant appui au Bey contre toute menace relative à sa personne, à la dynastie ou à la tranquillité de ses états. L'article 6 conférait la protection des intérêts tunisiens à l'étranger aux agents diplomatiques et consulaires de la France, le Bey s'engageant à ne conclure aucun acte international sans entente préalable avec la France.

[2] Ces notes protestaient contre la violation de l'espace aérien soviétique par des ballons porteurs d'appareils, lancés par les services secrets américains, ou contre l'utilisation du territoire turc comme base de lancement de ces ballons (*Le Monde* du 7 février, p. 4).

[3] En fait du 15 septembre 1955, non reproduit. Ce télégramme indiquait que le gouvernement soviétique avait attiré l'attention du Chancelier sur des ballons lâchés à partir de R.F.A. à destination d'U.R.S.S. et d'autres états européens avec des tracts hostiles et du matériel de propagande, ballons dangereux en outre pour la circulation aérienne.

Il s'agit visiblement de dénoncer les activités d'espionnage auxquelles se livreraient certains services américains. La publicité donnée aux deux notes vise certainement par association d'idées à discréditer le plan Eisenhower d'inspection aérienne [1], dont M. Khrouchtchev a déjà dit qu'il ne pouvait servir qu'à l'espionnage et à l'accroissement de la méfiance.

C'est aussi pour cette raison que l'accent est mis sur l'origine américaine de ces engins, alors que M. Molotov avait préféré insister sur la responsabilité du gouvernement d'Allemagne fédérale. Celle de la Turquie ne se trouve d'ailleurs nullement diminuée par cette mention.

Moscou souligne ainsi le contraste qui existerait entre des pratiques contraires au droit international et la bonne volonté dont a récemment fait preuve l'U.R.S.S. en reconnaissant ses torts passés à l'égard de la Turquie et en proposant aux États-Unis la conclusion d'un pacte d'amitié [2].

Le ton assez modéré de ces notes montre également le souci soviétique de rallier une fraction de plus en plus large de l'opinion des pays atlantiques à une politique qui, malgré l'intermède du voyage aux Indes [3], est poursuivie par Moscou avec continuité et qui vise sous le couvert de la détente, à faire connaître partout le *statu quo* européen.

80

M. Rivière, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 49 à 54. Priorité. Réservé. *Bruxelles, 6 février 1956, 22 h.*

(*Reçu :* le 7, 1 h. 30.)

Je viens de m'entretenir à nouveau avec M. Spaak de la prochaine réunion de Bruxelles (mon télégramme n° 47) [4]. Je résume ci-dessous la conversation :

1. M. Spaak y fera un large exposé des travaux du comité de Messine. Il a l'intention de retenir les chefs des délégations d'experts le lundi et le mardi suivants, de façon à mettre en train avec eux la

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 183 (note).

(2) Sur cette proposition, contenue dans une lettre du maréchal Boulganine, voir ci-dessus le n° 56 (note).

(3) Du 18 novembre au 21 décembre 1955, MM. Boulganine et Khrouchtchev avaient successivement visité l'Inde, la Birmanie, le Cachemire et l'Afghanistan. Ils avaient lancé de violentes attaques contre l'Occident colonialiste, offert l'assistance économique et financière de l'U.R.S.S., proclamé les intentions pacifiques de cette dernière et manifesté le désir de resserrer étroitement les « liens d'amitié ».

(4) Le télégramme de Bruxelles nos 47-58 du 4 février, n'est pas reproduit. Il n'y était question que du choix de la date et de l'ordre du jour de la réunion.

rédaction de son rapport [1], qui devrait être présenté aux gouvernements dans les environs du 15 mars.

2. (Secret.) Nous devons être préparés à voir M. Spaak, et plus encore les Allemands et les Hollandais, lier en quelque mesure la question de l'établissement du Marché commun à celle du plan Euratom.

M. Spaak connaissant notre point de vue, et à qui j'ai fait relire la déclaration ministérielle du président Guy Mollet [2], se montre souple et compréhensif. Il souhaiterait que, dans toute la mesure du possible, la conclusion d'un accord Euratom se conjugue ultérieurement avec celle d'un accord sur le Marché commun, étant bien entendu que la réalisation de ce dernier se ferait par étapes et comporterait des transitions et les adaptations nécessaires et tiendrait compte des mesures de sauvegarde appropriée;

Il n'est pas, évidemment, question de signer le moindre document.

3. (Très secret.) M. Spaak soulèvera la question de l'utilisation à des fins militaires d'une industrie nucléaire européenne. Je l'ai indiqué dans mon télégramme n°s 35 à 38 [3]. Il est personnellement d'avis qu'une communauté atomique ne devrait pas s'interdire cette possibilité.

M. Spaak exposera à ses cinq collègues les préoccupations que lui cause l'attitude anglaise. Ce sera l'un des objets essentiels de la réunion. Il est ennuyé de constater que les Anglais ont notamment « alerté Washington » [4] sans succès apparent d'ailleurs jusqu'ici contre les projets européens. Il s'étonne que dès l'instant que l'Angleterre fait partie de l'U.E.O., elle ne juge pas à propos de s'expliquer franchement sur ces questions avec ses partenaires dans un cadre tout indiqué.

D'après les informations qui lui parviennent, les objections anglaises aux projets de relance européenne seraient triples :

a. Les Anglais craindraient de voir se constituer une petite Europe « neutre » *(sic)* à six : M. Spaak se refuse à croire qu'on nourrit véritablement cette crainte à Londres.

[1] Voir ci-dessus le n° 67.

[2] Dans son discours d'investiture du 31 janvier, le nouveau président du Conseil donnait « son plein appui » aux travaux du comité intergouvernemental de Bruxelles pour mettre en place la résolution de la conférence de Messine. L'établissement du marché commun général en Europe « est une œuvre de longue haleine. Le gouvernement est décidé à le faire aboutir dans des conditions qui assurent les transitions et les adaptations nécessaires et qui évitent que la concurrence soit faussée par les disparités dans les régimes d'impôts et de sécurité sociale ». Pour l'énergie atomique, « l'action peut et doit être rapide. Le Gouvernement entend obtenir avant l'été la conclusion d'un traité instituant l'Euratom. Une option préalable est à faire. Faut-il créer une industrie nucléaire européenne pour permettre la fabrication de bombes atomiques, fabrication qui serait pratiquement irréalisable sur le plan national dans chacun des pays en cause ? Ma réponse sera claire : non ! » Pour cette entreprise, aux fins exclusivement civiles, M. Guy Mollet souhaitait « tout spécialement » la présence de la Grande-Bretagne « dont l'apport serait d'une exceptionnelle importance ». Il adjurait enfin ses auditeurs de ne pas « ressusciter d'anciennes querelles », « de ne plus faire de l'idée européenne un sujet de mésentente, mais d'en faire au contraire un grand trait d'union ».

[3] Du 31 janvier, non reproduit. Il y était dit que pour le ministre belge, l'initiative de M. Monnet (sur cette initiative, voir ci-dessus le n° 40, note) donnait un élan très utile à une idée européenne très saine, encore qu'il y avait un inconvénient pour l'Europe des six dans un engagement formel à ne pas construire la bombe atomique.

[4] Allusion aux récentes conversations anglo-américaines de Washington : voir ci-dessus les n°s 65 (et note), 74.

b. Les Anglais imagineraient que l'on accrochera l'Allemagne à l'Europe sans procéder à une certaine intégration de cette dernière : M. Spaak voit mal comment la chose pourrait se faire.

c. L'Angleterre redouterait qu'une intégration européenne à six ne créât à son détriment une concurrence redoutable. M. Spaak reconnaît la valeur de cet argument, mais trouve précisément qu'il pourrait être examiné et discuté au sein de l'U.E.O.

81

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1183 à 1190 [1]. *Paris, 7 février 1956, 21 h. 30.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 718 à 722 [2].

1° En cas d'agression constatée par le général Burns [3], le Département n'estime pas que les trois puissances seraient fondées à intervenir seules en dehors des Nations Unies. Une telle action irait en effet sensiblement au-delà des dispositions de la déclaration tripartite qui se réfère, d'une manière précise, aux obligations des trois puissances en tant que membres des Nations Unies et qui, en outre, ne vise qu'à prévenir un acte d'agression. Au surplus, cette action prendrait l'allure d'une décision unilatérale de caractère impérialiste que l'U.R.S.S ne manquerait certainement pas d'exploiter.

Enfin, elle créerait un précédent excessivement dangereux qui pourrait être utilisé ailleurs par d'autres pays.

2° Le gouvernement français est par contre disposé à examiner, dès maintenant, avec ses alliés, toutes méthodes propres à empêcher le développement d'un conflit israélo-arabe. Le recours au Conseil de sécurité s'impose évidemment dans ce cas. Mais il convient d'envisager la possibilité d'un veto soviétique ou d'un manque de majorité. Il serait alors nécessaire de prévoir le recours à l'Assemblée sur les bases de la résolution « Union pour la paix » de 1950 [4].

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1153-1160) et à New York, O.N.U. (nos 161-168).

[2] Du 5 février, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur jugeait utile de connaître le sentiment du Ministre sur les problèmes délicats que soulèverait la mise à l'étude prochaine des dispositions éventuelles pour assurer en cas d'agression l'application de la déclaration tripartite de 1950; il énumérait les points sur lesquels il estimait nécessaires des instructions d'ordre général.

[3] Chef de l'Organisation du contrôle de la trêve sous l'égide des Nations Unies.

[4] L'Assemblée avait adopté le 21 novembre 1950 le plan de paix proposé par le secrétaire général de l'Organisation. Celui-ci avait présenté le 21 mars un plan de paix de vingt ans. La base du système consistait en un renforcement des comités de l'O.N.U. Aucun pays ne ferait plus opposition à l'admission de nouveaux membres, tous collaboreraient loyalement aux travaux et s'emploieraient essentiellement à aider les pays en retard.

Le gouvernement français est prêt à étudier, d'urgence, toutes mesures d'ordre économique, financier et militaire qu'il y aurait intérêt à soumettre, le moment venu, aux Nations Unies dans le cas où celles-ci décideraient d'appliquer des sanctions.

Toutefois, il serait indispensable de conserver à cette étude effectuée de concert et aux décisions qui en résulteraient un caractère *strictement secret*. Le gouvernement français ne partage en effet, en aucune manière, le sentiment exprimé par M. Schuckburgh sur l'intérêt de rendre publiques dès à présent les mesures envisagées par les trois puissances. Les premières réactions des capitales arabes soulignent d'ailleurs suffisamment les inconvénients que présenterait une telle publicité.

En outre, il importe que le dispositif qui serait élaboré par les trois puissances tînt compte, au même degré, de l'éventualité d'une agression israélienne ou d'une agression arabe, conformément aux principes d'équilibre qui ont toujours inspiré la politique française dans le Moyen-Orient et qui paraissent aujourd'hui plus nécessaires que jamais en vue du maintien de la paix.

Enfin, il va de soi que les engagements qui seraient éventuellement souscrits ne devraient pas être incompatibles avec les règles constitutionnelles en vigueur dans chacun des trois états.

3° L'étude des mesures ci-dessus mentionnées n'est pas, au demeurant, de l'avis du gouvernement français, la seule à laquelle il convienne de procéder dans la conjoncture actuelle.

Il n'est en effet pas moins essentiel que toutes mesures soient prises pour éviter dans toute la mesure du possible que les trois puissances ne se trouvent dans la nécessité d'appliquer des sanctions. Il paraît, à cet effet, nécessaire, ainsi que la déclaration commune Eden-Eisenhower [1] en a fait état, de renforcer d'urgence les effectifs des observateurs de l'Organisation de surveillance de la trêve et d'accroître les moyens mis à leur disposition.

Le problème des eaux du Jourdain devrait également requérir l'attention immédiate des trois puissances en raison des graves implications qu'il peut comporter, à très bref délai, pour le maintien de la paix au Moyen-Orient.

Enfin, il est évident que celle-ci ne pourra pas être sauvegardée si un certain équilibre n'est pas maintenu ou rétabli entre les forces militaires d'Israël et de la coalition arabe. Aucune mesure prise par les trois puissances ne peut permettre d'éluder cette vérité fondamentale. Il convient donc de procéder à un réexamen attentif de cet aspect du problème.

J'estime enfin que, tandis qu'auront lieu vos échanges de vue, les trois gouvernements devront poursuivre par la voie diplomatique la recherche des moyens propres à faire accepter par les deux parties un compromis susceptible de mettre fin au conflit qui les oppose.

Telles sont les considérations dont vous devrez vous inspirer dans les prochaines discussions qui auront lieu au département d'État.

[1] Cette déclaration faite à l'issue des entretiens anglo-américains de Washington en janvier avait pour objectif de rendre plus facile le cas échéant la tâche de l'administration américaine devant le Congrès en cas d'acte d'agression.

82

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE [1]

Relations franco-indiennes

Paris, 8 février 1956.

Dans l'éventualité d'une visite du Ministre à New Delhi, en mars prochain, il conviendrait d'examiner particulièrement les deux questions suivantes :

1° *Traité de cession des Établissements français.*

(Cf. note de la direction d'Asie du 31 janvier 1956 exposant le fond du problème) [2]. La négociation a été amorcée par le gouvernement de New Delhi qui a pris l'initiative, en juin 1955, de présenter à notre ambassade à New Delhi un projet de traité. Un contreprojet français a été mis au point par le Département, mais n'a pas encore été soumis au gouvernement indien. Ce dernier, qui n'a fait jusqu'à présent que des rappels discrets à notre représentant, s'attend probablement à ce que le nouveau gouvernement français « relance la négociation ». Il faut donc prévoir que la question sera posée au Ministre s'il se rend à New Delhi.

2° *Visite de M. Nehru à Paris.*

M. Nehru doit aller à Londres au mois de juillet prochain pour la conférence des Premiers ministres du Commonwealth. À cette occasion, il a été invité officiellement par le gouvernement de Bonn. Lorsque cette décision a été annoncée, des nouvelles d'agences ont indiqué que le Premier ministre indien s'arrêterait aussi à Paris. Ce voyage, effectivement, pourrait fournir l'occasion d'inviter M. Nehru à faire à Paris une visite officielle. (Une première invitation avait été adressée à M. Nehru au début de 1955 par le gouvernement de M. Mendès France. La visite toutefois avait dû être décommandée en raison de la crise ministérielle).

Il y aurait intérêt, semble-t-il, à consulter M. Ostrorog sur l'un et l'autre de ces deux points.

[1] Il s'agit en fait d'une « fiche » de la Direction rédigée à l'intention de M. Daridan, alors directeur adjoint du cabinet du Ministre.

[2] Reproduite ci-dessus sous le n° 61.

83

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 8 [1]. Priorité. Réservé. *Paris, 9 février 1956, 18 h.*

Le communiqué que j'ai fait publier le 4 février à la suite de l'échange de lettres entre le président Eisenhower et le maréchal Boulganine [2] a conduit certains commentateurs étrangers à rechercher dans ce texte, pourtant fort clair, le reflet d'arrière-pensées qui n'existent pas.

Je crois donc utile de vous donner à ce propos les indications suivantes dont vous pourrez vous inspirer, si vos interlocuteurs habituels prennent l'initiative d'aborder cette question avec vous.

Depuis dix ans, tous les gouvernements français ont souligné la nécessité d'assurer la permanence des contacts avec l'Union soviétique. Après l'échec de la conférence du Palais rose (1951) [3], persuadés du danger qu'il y aurait à laisser l'U.R.S.S. s'isoler de plus en plus, ils se sont déclarés favorables à la reprise du dialogue avec Moscou.

La conférence de Berlin, au début de 1954, fut essentiellement due aux efforts déployés par M. Bidault pour obtenir une nouvelle explication avec le gouvernement soviétique. Par la suite, le gouvernement de M. Mendès France et le gouvernement de M. Edgar Faure, conformément au vœu du Parlement, ont fait admettre par Londres et Washington la nécessité d'organiser, après l'entrée en vigueur des accords de

(1) Le télégramme-circulaire a été adressé par fil aux postes de Moscou (nos 342-350), Londres (nos 1195-1203), Washington (nos 1234-1242), Bonn (nos 395-403), Ottawa (nos 143-151), Vienne (nos 63-71), Berlin (nos 61-69), Rome (nos 124-132), Bruxelles (nos 87-95), La Haye (nos 58-66), Belgrade (nos 96-104), New Delhi (nos 82-90), Le Caire (nos 357-365), Tokyo (nos 58-66) et Téhéran (nos 104-112). Il a été adressé par courrier aux postes d'Oslo (n° 26), Stockholm (n° 28), Helsinki (n° 25), Copenhague (n° 18), Luxembourg (n° 39), Lisbonne (n° 15), Madrid (n° 146), Varsovie (n° 63), Prague (n° 66), Sofia (n° 39), Budapest (n° 48), Bucarest (n° 41), Athènes (n° 114), Ankara (n° 102), Berne (n° 26), Rome Saint-Siège (n° 8).

(2) Sur la récente lettre adressée par le maréchal Boulganine au président Eisenhower, voir ci-dessus le n° 72 (note). Le 4 février, le Quai d'Orsay publiait un communiqué où il renouvelait les regrets du gouvernement français quant à la dénonciation du traité d'amitié franco-soviétique de 1944, opérée unilatéralement en 1955 par Moscou, mais où il souhaitait que les dernières ouvertures du maréchal soviétique fussent prises au sérieux.

(3) La conférence des ministres des Affaires étrangères des Quatre s'était réunie du 23 mai au 20 juin 1949 à Paris, au Palais rose : diverses suggestions occidentales concernant l'Allemagne (extension à l'ensemble de l'Allemagne des mesures prévoyant la réunion d'une Assemblée constituante; élections libres à Berlin) avaient été rejetées par les Soviétiques qui avaient proposé que les Quatre présentent un projet de traité de paix avec l'Allemagne dans les trois mois ainsi que le retrait des forces d'occupation dans le délai d'un an. Le 23 octobre 1950, Molotov préconisait la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne, sa démilitarisation et la complète évacuation des troupes étrangères, un Conseil constitutionnel panallemand devant former le gouvernement de l'Allemagne. La réunion du Conseil des suppléants, du 5 mars au 21 juin 1951 au château de la Muette pour étudier la résolution soviétique, s'était terminée sur un échec.

Paris, une conférence à Quatre où les Occidentaux feraient un nouvel effort pour aboutir à des accords concrets sur les problèmes qui divisent l'Est et l'Ouest.

Le gouvernement actuel ne modifie pas les données fondamentales de la politique française en estimant que la négociation ouverte par la conférence des chefs de gouvernement doit être poursuivie en dépit des déceptions suscitées par l'attitude soviétique. Sur ce point, les trois ministres des Affaires étrangères étaient d'accord en novembre à Genève. Pour bien marquer qu'il n'y avait pas rupture des pourparlers, ils ont demandé que figure dans le communiqué final une référence expresse « au cours ultérieur des discussions ». De son côté, le chancelier Adenauer leur avait fait savoir qu'il attachait la plus haute importance à cette mention, car il redoutait les réactions de son opinion publique si celle-ci n'était pas convaincue de la volonté inlassable des Occidentaux de chercher à poursuivre les négociations avec l'U.R.S.S.

L'échange de lettres entre le président Eisenhower et le maréchal Boulganine doit être considéré comme une des phases de cet échange de vues permanent dans lequel l'Occident aurait intérêt à prendre l'initiative, quelle que soit la procédure utilisée. À rester toujours passifs, nous serions perdants. Depuis que l'U.R.S.S. a inauguré sa politique dite « de détente », celle-ci lui a permis, avec une faible mise, d'encaisser des dividendes psychologiques importants. Ils ne pourraient que s'accroître si l'Occident se contentait de répondre par la négative aux propositions que l'U.R.S.S. multiplie. En accumulant ces démarches, Moscou finit par exercer sur les opinions publiques une séduction dont il convient de prendre conscience. En ce qui la concerne, l'opinion française comprendrait difficilement qu'il soit répondu par une fin de non-recevoir à peine motivée aux sollicitations dont nous sommes l'objet. En relevant le caractère de propagande de celles-ci, nous devons nous efforcer simultanément de mettre l'accent sur les aspects positifs de notre attitude et sur le caractère constructif de nos propositions sans craindre d'ailleurs, à l'exemple de Moscou, de nous répéter. Il ne s'agit pas tant aujourd'hui de mettre en lumière les raisons pour lesquelles les traités d'amitié proposés par l'U.R.S.S. seraient inutiles que de contre-attaquer en définissant les conditions concrètes dans lesquelles ils prendraient un sens et une portée.

Quant à la conclusion éventuelle d'un accord bilatéral franco-soviétique, il m'a semblé qu'il y avait tout avantage à saisir l'occasion qui nous était offerte de réaffirmer publiquement la position adoptée par les précédents gouvernements lors de la dénonciation unilatérale par Moscou du traité de 1944. Si l'U.R.S.S. désire être liée par un accord bilatéral avec la France, il lui suffit de revenir de son côté sur une décision qu'aucune raison juridique valable ne justifie à nos yeux. Des accords de ce genre ne sauraient être faits et défaits au gré de l'humeur d'une des parties et à la première invite de sa part.

Cette nette prise de position, au moment où l'U.R.S.S. s'apprête de toute évidence à multiplier ses avances à notre égard, ne doit être interprétée que comme un témoignage de notre vigilance.

84

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 142 à 145 [1]. Priorité. Réservé. *Paris, 9 février 1956.*

Au moment où vont s'ouvrir à Paris les négociations franco-marocaines [2], il est important que l'Espagne n'ait pas le sentiment d'être tenue à l'écart et que nous lui offrions une nouvelle fois la possibilité de s'informer et de faire connaître son point de vue.

Vous voudrez bien, en conséquence, soumettre sans retard au ministre des Affaires extérieures la proposition suivante :

Le gouvernement français est soucieux d'assurer au gouvernement espagnol à Paris même où elles doivent avoir lieu une information précise et rapide sur le déroulement des négociations franco-marocaines qui doivent commencer le 15 février. Il attacherait également du prix à connaître dans les mêmes conditions les vues et les observations du gouvernement espagnol sur les différentes questions qui seraient soulevées. Il accueillerait avec faveur les suggestions espagnoles sur le meilleur moyen d'assurer à cette fin les contacts les plus étroits possibles entre les gouvernements français et espagnol.

En soumettant cette proposition au palais de Santa Cruz, il conviendrait que vous souligniez les points suivants :

1° Nous avons toujours entendu respecter formellement les intérêts espagnols. C'est pour confirmer les assurances que nous avons déjà données à plusieurs reprises à ce sujet au gouvernement de Madrid que nous avions préconisé des échanges de vues entre les deux gouvernements;

2° Cette « prénégociation » n'a pu avoir lieu en temps utile, avant que s'ouvre la négociation franco-marocaine; l'Espagne, en dépit des intentions dont elle nous avait fait part, s'est en fait dérobée à nos ouvertures;

3° En revanche, les déclarations et les communiqués auxquels on a recouru du côté espagnol n'ont pas contribué à rapprocher les points de vues des deux gouvernements, non plus qu'à résoudre les divergences éventuelles. Un tel rapprochement, s'il avait pu être esquissé avant l'ouverture des négociations, aurait utilement facilité leur orientation;

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 304 à 307.

(2) Elles s'ouvrirent le 15 février, et les deux délégations commencèrent leurs discussions le 22 : voir ci-après le n° 120.

4° Un étroit contact entre les deux gouvernements, pendant le premier stade des négociations, permettrait d'étudier, à la lumière des résultats de cette exploration, la meilleure manière de développer et d'étendre ultérieurement leurs échanges de vues.

Vous voudrez bien me faire connaître dès que possible la réaction espagnole à cette proposition.

85

M. COUVE DE MURVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 809 à 284 [1]. *Washington, 9 février 1956, 20 h. 50, 21 h. 10.*
Réservé.

(Reçu : Le 10, 3 h., 3 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 788-789 [2].

En ouvrant la séance, M. Murphy a énuméré les questions dont il proposait l'examen : nature des mesures à prendre pour prévenir les hostilités et pour les arrêter si elles se déclaraient, et en particulier le rôle des Nations Unies, compte tenu de la lettre adressée par M. Hammarskjöld aux trois gouvernements (télégramme de New York nos 186 à 189) [3]; situation aux points particulièrement sensibles, vallée du Jourdain, El Auja, Akaba et action possible pour prévenir des incidents; engagements que les trois gouvernements seraient disposés à prendre dans les différentes hypothèses (mesures économiques et financières, moyens militaires disponibles).

La discussion a commencé par l'examen d'un projet de communiqué proposé par le département d'État et qui posait en fait la question du rôle des Nations Unies, en affirmant la responsabilité principale de

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 345-360) et à New York, O.N.U. (nos 96-111).

(2) Du 8 février, non reproduit. Ce télégramme annonçait que la première réunion tripartite anglo-franco-américaine s'était tenue le même jour au département d'État sous la présidence de M. Robert Murphy, sous-secrétaire d'État suppléant, et adressait le communiqué publié à l'issue de la réunion. Les participants s'étaient engagés à ne faire aucune déclaration allant au-delà de ce communiqué.

(3) Du 7 février, non reproduit. Ce télégramme faisait connaître certaines observations du secrétaire général des Nations Unies concernant les discussions des trois puissances occidentales prévues sur la situation en Palestine. Le Secrétaire général avait le sentiment que les discussions en question, et surtout leur publicité, risquaient d'aggraver la situation. Il ne croyait pas qu'il y eût lieu de se précipiter, n'estimant pas qu'il y eût un danger immédiat. Il déplorait que sur place, l'impression se répandît que le général Burns agissait au nom des trois puissances. Il faisait encore remarquer que le renforcement des observateurs pouvait être effectué en utilisant les procédures normales des Nations Unies. Enfin, il estimait qu'il y aurait intérêt à ce que les trois puissances pussent connaître les conclusions que lui-même avait tirées des conversations étendues qu'il avait eues avec les dirigeants des pays en cause, ainsi que l'appréciation que le général Burns portait sur la situation.

celles-ci, en se référant à la décision « Unité pour la paix » de 1950 et en mentionnant le général Burns et M. Hammarskjöld.

Le communiqué a été finalement condensé au maximum pour éviter tout commentaire, mais cet examen a montré que, si les Britannniques étaient peut-être un peu en retrait, du moins les Américains reconnaissaient l'importance essentielle qui s'attache à ne pas même paraître vouloir laisser de côté les Nations Unies.

L'étude des initiatives que les trois puissances pourraient prendre pour prévenir des incidents a porté essentiellement sur la situation de la vallée du Jourdain et la menace israélienne de reprendre les travaux après le 1er mars. J'ai, pour ma part, insisté sur l'idée que, s'il était nécessaire de donner à Tel Aviv un avertissement vigoureux contre toute action unilatérale violant une décision des Nations Unies, il fallait en même temps trouver une contrepartie positive permettant de faire avancer le problème du partage des eaux. L'accord s'est fait finalement sans difficulté sur l'idée d'une double démarche tripartite, l'une à Tel Aviv dans le sens susvisé, l'autre auprès des quatre pays arabes intéressés (Le Caire, Amman, Damas et Beyrouth) pour demander une décision rapide au sujet du plan Johnston (1).

Il a été entendu que sir Roger Makins et moi demanderions des instructions à ce sujet. J'ai indiqué à ce propos qu'il me semblait que les démarches auprès des Arabes pourraient peut-être aller au-delà et suggérer par exemple que les quatre gouvernements se réunissent d'urgence pour discuter de leur position, avec l'assistance technique, s'ils le demandent, de la commission Johnston. Une discussion avec chacun d'entre eux successivement, telle que celle à laquelle procède périodiquement M. Johnston, facilite au maximum les réponses dilatoires.

Je serais reconnaissant au Département, en me donnant ses instructions, de m'indiquer s'il estime que quelque chose de positif pourrait être suggéré (2). Peut-être pourrait-on penser à une démarche limitée au Caire pour demander aux Égyptiens de s'entremettre auprès de leurs amis et de provoquer la réunion désirable ?

La question a été aussi examinée de savoir ce qu'il y aurait lieu de faire si les Israéliens recommencent les travaux. Il a été reconnu qu'il faudrait immédiatement agir à Damas pour essayer d'éviter toute action de rétorsion et saisir le Conseil de sécurité. Si celui-ci ordonne à

(1) Sur le plan Johnston, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 285 (note).

(2) Par télégramme nos 1299-1304, du 10 février, le Ministre priera l'ambassadeur de proposer à ses collègues américain et britannique de suggérer aux Arabes et aux Israéliens une réunion au cours de laquelle ils confronteraient leurs points de vue avec l'assistance éventuelle de M. Johnston et de ses collaborateurs et sous le patronage des trois puissances. Si le projet apparaissait susceptible de développement, il y aurait lieu de demander à l'Égypte de l'appuyer et si la réunion aboutissait à des résultats favorables, peut-être pourrait-on en profiter pour des pourparlers de paix; le gouvernement français serait heureux d'offrir ses bons offices. Au cas où la première suggestion française ne serait pas retenue, il conviendrait d'agir immédiatement à Damas pour éviter toute initiative syrienne intempestive et en même temps saisir le Conseil de sécurité. Le Ministre espérait qu'Israël accepterait de retarder la reprise des travaux : la France intervenait en ce sens tant à Paris auprès de l'ambassade israélienne qu'à Tel Aviv auprès du gouvernement. Le problème des eaux du Jourdain apparaissait comme devant être traité en priorité. Sur l'accueil fait à la proposition française, voir ci-après le n° 102.

Israël d'arrêter les travaux, il faudrait maintenir la pression sur la Syrie et envisager s'il convient de prendre des sanctions à l'égard de Tel Aviv dans le cas où il n'obtempérerait pas.

Ce schéma rencontre-t-il votre approbation ?

En ce qui concerne les autres points sensibles, c'est-à-dire El Auja et le golfe d'Akaba, la discussion a été assez vague et l'on a reconnu très vite que les problèmes étaient les mêmes que tous ceux qui sont susceptibles de menacer la paix dans la région.

Je signalerai seulement que nos partenaires semblent attacher de l'importance à la distinction que l'on peut faire entre les initiatives de l'une ou de l'autre partie qui violeraient les frontières ou les lignes d'armistice et celles qui seraient d'une autre nature. La déclaration tripartite ne vise que la première catégorie. L'affaire du Jourdain entre dans la seconde, car la construction d'un canal dans la zone démilitarisée n'est pas une violation de frontières. Donc, la déclaration tripartite ne jouerait pas dans ce cas et seules les Nations Unies pourraient intervenir.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à la question des mesures que l'on peut envisager, soit pour prévenir le recours à la force, soit pour l'arrêter, étant entendu qu'il s'agit principalement de trouver un *deterrent*, c'est-à-dire de convaincre les parties intéressées que la déclaration tripartite n'est pas une simple menace verbale, mais que des mesures effectives sont envisagées et pourraient être appliquées.

Mes deux collègues ont rappelé à notre bénéfice les discussions qui ont eu lieu lors de la visite de sir Anthony Eden [1], sans d'ailleurs ajouter beaucoup aux indications que j'ai transmises précédemment. Ils ont seulement précisé que des conversations avaient déjà eu lieu entre l'amiral Radford et le représentant britannique au Groupe permanent, en vue de déterminer les forces militaires américaines et britanniques qui sont disponibles et les mouvements que l'on pourrait éventuellement envisager. M. Murphy a aussi indiqué que l'on avait pensé qu'il pourrait être utile à certains moments critiques de procéder à des sortes de démonstrations navales pour intimider ceux qui prépareraient de mauvais coups [2].

J'ai accepté que le général Valluy — ou son représentant — se mette en rapports avec Anglais et Américains pour être mis au courant.

J'ai, d'autre part, posé tout de suite la question des Nations Unies. Le recours au Conseil de sécurité est de toute manière nécessaire (encore que l'on sache qu'il jouera pour le moment de telle manière que le veto soviétique favorisera toujours les Arabes). Mais que se passera-t-il si le Conseil ne peut se prononcer ? Envisage-t-on de passer outre et de prendre des mesures sur la décision des seules trois puissances ?

Sir Roger Makins, pour sa part, a indiqué que son gouvernement reconnaissait cette difficulté; qu'il était convaincu toutefois que, même

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 65 (et note), 74.
(2) Ces projets de démonstration navale seront abandonnés.

en cas de paralysie du Conseil de sécurité, il faudrait faire quelque chose.

La discussion n'a pas été poussée plus loin. Elle sera reprise à la prochaine séance, prévue pour la semaine prochaine, en même temps que celle des mesures que l'on peut envisager de prendre dans le domaine économique et financier.

Il a été reconnu enfin que nous aurions intérêt à connaître le plus tôt possible les vues du secrétaire général des Nations Unies, et de même les réactions du général Burns aux suggestions relatives à une augmentation des moyens et des effectifs dont il dispose.

86

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1286 à 1291 [1]. Urgent. *Paris, 10 février 1956, 14 h. 30.*
Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 137 [2].

La réticence marquée récemment par les représentants du département d'État en ce qui concerne les livraisons d'armes à Israël (vos télégrammes nos 353, 360, 417) [3], leur souci de nous fournir en ce qui les concerne, les moyens de dégager 12 avions *Mystère IV* de la commande *off shore* ainsi que leur souci de ne pas apparaître mêlés à l'opération (votre télégramme n° 644) [4], me donnent à craindre que le

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1241-1246).

[2] Du 6 janvier, non reproduit. Par ce télégramme, le gouvernement français faisait savoir qu'il partageait les préoccupations du gouvernement américain concernant les demandes israéliennes d'armement. Étant donné l'importance de ces demandes, il souhaitait que fût adoptée la solution préconisée par MM. Allen et Hoover : faire partager par la Grande-Bretagne, l'Italie, les États-Unis et la France, la responsabilité du réarmement d'Israël, rendu nécessaire par l'augmentation du potentiel de guerre de la coalition arabe.

[3] Le télégramme n° 353 du 21 janvier, non reproduit, faisait connaître que les Américains n'étaient guère tentés de livrer eux-mêmes des avions et qu'ils seraient heureux de se décharger d'une telle responsabilité vis-à-vis des Arabes. Le télégramme n° 360 du 23 janvier, également non reproduit, indiquait que l'ambassadeur d'Israël n'avait obtenu qu'une seule réponse positive : le gouvernement américain considérerait avec sympathie la suite à donner à l'affaire des 12 *Mystère IV*. Quant au télégramme n° 417 du 25 janvier, non publié, il rendait compte de la troisième réunion du Comité des ambassadeurs, tenue le 24. Il avait été finalement entendu que le N.E.A.C.C. serait saisi des demandes de livraisons d'urgence faites par Israël et que ses travaux ainsi que ceux du Comité militaire reprendraient activement.

[4] Du 2 février, non reproduit. Ce télégramme transmettait des remarques faites par un diplomate américain concernant la livraison par la France à Israël de 12 *Mystère IV*. Si M. Hoover avait fait connaître l'accord du gouvernement américain, cet accord ne dispensait pas de la procédure technique et complexe à mener auprès des organismes spécialisés de la mission militaire américaine à Paris; l'accord du Comité des ambassadeurs ne pouvait être considéré comme acquis dès maintenant. Le gouvernement de Washington entendait régler cette question avec le seul gouvernement français et ne se souciait pas d'être mêlé directement à la livraison à Israël.

gouvernement américain n'ait saisi le prétexte de nos récentes et importantes livraisons en faveur de Tel Aviv pour abandonner le principe du partage des responsabilités qu'il avait lui-même préconisé quant au réarmement d'Israël (votre télégramme n° 6767)[1] et que ce télégramme précité vous demandait de soutenir.

Un tel revirement, s'il devait se confirmer, constituerait pour le gouvernement français un sujet de graves préoccupations, car il rejetterait sur nous la totale responsabilité du réarmement d'Israël, ce qui concentrerait sur nous l'hostilité des états arabes au moment même où l'aggravation de la situation en Algérie rend plus important que jamais le maintien des sympathies que nous avons pu conserver au Caire, à Damas, à Beyrouth et à Riad. C'est donc l'avenir de notre politique arabe, patiemment consolidée au cours de l'année qui vient de s'écouler, qui risquerait d'être remise en cause avec les conséquences désastreuses qu'une francophobie généralisée du monde musulman ne manquerait pas d'entraîner en Afrique du Nord.

J'attacherais donc du prix à ce que vous interveniez vous-même, à un échelon élevé, pour que la question du partage des responsabilités dans le réarmement d'Israël soit étudiée dans un esprit de solidarité et de compréhension réciproque. Je vous rappelle à ce propos que parmi les fournitures d'armes à Israël envisagées dans le cadre du « protocole » franco-israélien, seuls les lance-roquettes, les roquettes et les engins SS 10 ont fait l'objet de contrats régulièrement conclus. Nous souhaiterions donc que les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie acceptent de se substituer à nous pour la cession de matériels équivalents aux 60 chars *AMX*, aux 40 chars *Sherman* et aux obus de 75 que nous avons pris l'engagement moral de fournir aux Israéliens, mais pour lesquels aucun contrat n'a été jusqu'à présent signé. À défaut de substitution complète, il conviendrait au moins que nos partenaires prennent une part substantielle [à] ces livraisons.

Étant donné l'importance de la question, je vous serais obligé de n'épargner aucun effort pour obtenir rapidement une réponse favorable[2].

(1) Non reproduit, le sens de ce télégramme ayant paru suffisamment indiqué ici.

(2) L'ambassadeur de France devait effectuer auprès du département d'État, le 13 février, la démarche prescrite. Il comptait voir le secrétaire d'État lui-même, alors en congé, quelques jours plus tard. Il souligna les dangers qu'il y aurait à maintenir une position totalement négative à l'égard des demandes israéliennes et l'intérêt que présentait le maintien de la solidarité des puissances occidentales en matière de livraisons. Le représentant du département d'État avait déclaré que lors d'une réunion tenue le 11 février chez le secrétaire d'État, il était apparu impossible de maintenir indéfiniment un refus systématique et complet. En ce qui concernait le partage des responsabilités des livraisons d'armes à Israël, il s'était borné à prendre note de la démarche française en marquant qu'il en comprenait tout le sens et la portée. L'ambassadeur de France rendit compte de cette démarche dans son télégramme n°s 887-892 du 13 février, non reproduit. À la suite de ce télégramme, le Département envisageait aussi une démarche auprès de M. John Haskell, représentant américain à Paris du ministère de la Défense pour les zones de l'Atlantique nord et de la Méditerranée.

87

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 474 à 476 [1]. Urgent. *Bonn, 10 février 1956, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

Le Cabinet fédéral a tenu, ce matin, 10 février, une séance extraordinaire en vue d'arrêter l'attitude de la délégation allemande à la conférence de Bruxelles.

Le ministre des Affaires étrangères, M. von Brentano, a rendu compte à ses collègues du travail qu'ont accompli ses services en vue de préparer la Conférence. Le Conseil a, ensuite, engagé une discussion sur le problème de l'intégration européenne dans le domaine de l'énergie atomique et l'établissement d'un marché commun.

Selon le compte rendu qu'a donné, à l'issue de la réunion, le porte-parole officiel du gouvernement fédéral, le Conseil des ministres estimerait qu'il n'y a pas de véritable opposition de principe entre l'Euratom et l'O.E.C.E. [2]. D'après ses propres mots, il faudrait « appliquer l'un, mais ne pas négliger l'autre ».

Les déclarations du porte-parole donnent une image exacte de la position du gouvernement fédéral en face du problème atomique. Une fraction importante des milieux politiques, à laquelle appartiennent notamment M. Adenauer et M. von Brentano, reconnaît la nécessité et l'urgence de la création d'une communauté européenne atomique, mais elle est retenue dans son élan par les réticences et les objections des cercles industriels et des milieux scientifiques. Les autorités de Bonn cherchent, ainsi, un moyen terme qui, tout en rassurant les Américains sur l'esprit européen de l'Allemagne occidentale, permette à cette dernière de sauvegarder son autonomie et de maintenir ses contacts avec l'Angleterre.

[1] Ce télégramme a été communiqué directement sous les nos 1 à 3 à Bruxelles où devait se tenir les 11 et 12 février la conférence des Six relative à l'Euratom et au Marché commun.

[2] Sur les projets préparés par les experts des Six, sous la présidence de M. Spaak, et par l'O.E.C.E., voir ci-dessus les nos 62 (note), 67.

88

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 407 à 410. *Rabat, 10 février 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 15.)

Diverses indications recueillies ces jours derniers m'ont décidé à prendre dès aujourd'hui des mesures de précaution exceptionnelles dans les environs d'Oujda et de Taza [1]. J'ai en effet été amené à craindre que le Comité de libération d'Afrique du Nord ne prépare dans l'une ou l'autre de ces villes, ou peut-être dans les deux, des manifestations à l'encontre des Européens qui pourraient être d'une particulière violence. D'une façon générale, j'ai décidé de renforcer toutes les précautions déjà prises dans l'ensemble de la zone travaillée depuis trois mois par les émissaires du C.L.A.N.

J'aurais certes préféré différer l'application de ces mesures pour ne pas risquer de troubler l'atmosphère au moment de l'ouverture des négociations, mais tout retard m'est apparu, à la lumière des indications qui m'ont été communiquées par les autorités locales, comme susceptible de compromettre gravement la situation.

J'estime au demeurant que les animateurs de la rébellion, qui sont au premier chef préoccupés de faire échec à notre désir d'établir des liens d'interdépendance avec le Maroc, ont intérêt à agir dans les semaines qui viennent. Le succès de nos négociations avec le Maroc, avec les prolongements qu'il comporterait vraisemblablement sur le plan de nos relations avec les deux autres territoires du Maghreb, risquerait en effet de créer un redoutable obstacle à la réalisation des ambitions du Caire. Il me paraît raisonnable dans ces conditions, compte tenu notamment du climat confiant de nos relations avec le Palais et le gouvernement qui augurent favorablement du déroulement des pourparlers et également du succès exceptionnel remporté ces jours derniers par le Sultan à

[1] Par télégramme nos 393-398 du 7 février, non reproduit, le Résident général faisait état de l'intensification de l'activité des commandos rebelles depuis la mi-janvier. Le Résident demandait le retour dans les délais les plus brefs de deux régiments mis à la disposition de l'Oranie, et soutenait la requête du commandant supérieur des troupes visant à l'obtention de six bataillons à titre d'effectifs supplémentaires.

Casablanca [1], de redouter des explosions artificiellement créées en vue de troubler l'atmosphère, d'essayer de provoquer un mouvement de panique chez nos compatriotes, en même temps que de réveiller l'hostilité de la masse marocaine contre les Français dans l'ensemble du pays, de provoquer enfin un raidissement des positions françaises à la veille des négociations.

Toutes les autorités placées sous mes ordres ont été invitées à exercer une particulière vigilance au cours des semaines à venir, notamment dans la protection des communautés européennes.

89

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 291. *Rome, 10 février 1956.*

L'un de mes collaborateurs a interrogé le chef du service d'Afrique-Levant au palais Chigi sur le point de vue italien relativement à la position prise par le président Eisenhower et sir Anthony Eden à l'égard des événements du Moyen-Orient [2].

M. Vinci constate que les divergences anglo-américaines ne se sont pas atténuées en ce qui concerne la question de Buraimi, et que les compagnies pétrolières américaines continuent à critiquer vivement la politique britannique, sur ce point précis comme sur le plan plus général des relations avec les états arabes. Les Américains craindraient en particulier que le roi d'Arabie séoudienne, ulcéré par la politique que symbolise le pacte de Bagdad, ne se montre un interlocuteur difficile lorsque se posera la question du renouvellement des conventions pétrolières; n'a-t-il pas déjà menacé de prendre en considération l'offre soviétique d'établissement de relations diplomatiques avec son royaume ?

En ce qui concerne le règlement entre Israël et les états arabes, dont l'urgente nécessité est reconnue par le communiqué final de la conférence de Washington, le palais Chigi s'interroge sur les dispositions qui pourront être prises par les signataires de la déclaration tripartite de 1950. Il a le sentiment que, en dépit de l'alarmisme entretenu par la diplomatie israélienne, le gouvernement de Tel Aviv serait disposé à certaines concessions pour obtenir la paix. En particulier, selon des

(1) Le Sultan avait, avant l'ouverture des négociations franco-marocaines, effectué un voyage officiel où il avait prononcé le 7 un important discours. Il y avait indiqué que l'indépendance « ne signifiait nullement le règne de la licence et de l'anarchie » et que seraient garantis les droits des Français « qui ne porte(raient) pas atteinte à la souveraineté marocaine ». Il annonçait l'engagement de négociations avec Paris « en vue de rendre à notre pays son indépendance ».

(2) Sur la récente rencontre anglo-américaine sur le sujet, voir ci-dessus le n° 65 (et note).

indications confidentielles données à l'ambassadeur d'Italie, les autorités israéliennes pourraient accepter de voir revenir sur leur territoire un certain nombre de réfugiés arabes; peut-être même ne se refuseraient-elles pas à des rectifications de frontières mineures.

Du côté arabe, le colonel Nasser donne parfois de son côté l'impression de vouloir traiter, mais cette impression est souvent contredite par d'autres attitudes, sinon par les faits. S'agit-il simplement d'obtenir davantage encore des Occidentaux ? Et si Nasser est effectivement disposé à parvenir à un compromis avec Israël, possède-t-il l'autorité nécessaire pour le faire accepter par les dirigeants d'autres pays arabes ? Bien que l'Égypte jouisse d'un prestige inégalé dans le monde arabe, le palais Chigi en doute.

De l'avis de M. Vinci, il serait nécessaire, pour éviter le renouvellement d'incidents susceptibles de porter à la guerre ouverte entre Israël et ses voisins, d'établir à la ligne de démarcation une zone neutralisée, confiée à la surveillance de contingents d'un ou de plusieurs pays qui n'aient pas d'intérêts directs dans l'affaire palestinienne, et dont les ressortissants soient susceptibles d'être bien accueillis des populations appartenant à l'un et l'autre camp. Il pourrait s'agir par exemple d'un pays sud-américain, ou méditerranéen (on pourrait penser que l'Italie ne se déroberait pas à un appel de ce genre, s'il lui était adressé).

Il conviendrait par ailleurs, si une telle suggestion était retenue, d'éviter que des possibilités d'ingérence fussent données à l'U.R.S.S. et ses satellites : aussi une solution adoptée dans le cadre des Nations Unies ne paraissait-elle pas particulièrement recommandable.

Le chef du service d'Afrique-Levant au palais Chigi a relevé par ailleurs l'allusion faite par la déclaration de Washington au rôle que doit jouer l'Occident dans le développement économique des nations du Proche-Orient, et noté que l'accord concernant la construction du barrage d'Assouan était sur le point d'être conclu. La diplomatie italienne, qui n'est pas convaincue de la vertu d'instruments militaires tels que le pacte de Bagdad, considère pour sa part que c'est surtout sur ce terrain que les nations occidentales doivent s'efforcer de faire échec aux initiatives soviétiques.

90

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 691 à 700. Réservé. *Londres, 11 février 1956, 22 h. 10.*

(Reçu : 22 h. 30.)

J'ai vu ce matin M. Selwyn Lloyd et l'ai interrogé sur ses impressions de Washington [1]. Il m'a dit que la satisfaction exprimée, au débarqué, par sir Anthony Eden et par lui-même n'était pas feinte.

En premier lieu, ils avaient été frappés l'un et l'autre du bon état dans lequel ils avaient trouvé le Président. M. Eisenhower, que la sollicitude de ses médecins avait dégagé de ses obligations protocolaires, pouvait se consacrer tout entier aux grandes affaires, non pour les suivre, mais pour les diriger. Il les dirigeait en effet. En second lieu, ils avaient constaté un accord substantiel entre les deux gouvernements sur nombre de problèmes.

Passant en revue ces problèmes, le ministre m'a parlé d'abord du Proche-Orient.

Les Américains étaient d'accord pour donner leur appui au pacte de Bagdad. À une question précise, il a été répondu que Washington aiderait les états membres et ferait passer son aide par le canal du pacte.

Ils avaient par ailleurs l'esprit beaucoup plus ouvert qu'il n'était apparu antérieurement sur les mesures à prendre, en application de la déclaration tripartite, pour empêcher la réouverture d'hostilités entre Israël et les états arabes. Avant la rencontre, ils refusaient d'entrer en discussion sur l'éventualité de mesures militaires. Il n'en était plus de même aujourd'hui; il semblait au contraire que la conversation sur ce sujet pourrait être poussée fort loin.

Ils avaient admis les raisons qui détournaient Londres de revenir à un arbitrage pour l'affaire de Buraimi [2].

Ils avaient compris enfin les effets désastreux du mauvais usage que faisait l'Arabie séoudite des annuités de l'Aramco. Cette compréhension n'allait pas, il est vrai, jusqu'à la prise de mesures propres à remédier à cette situation.

[1] Sur la récente conférence anglo-américaine de Washington, voir ci-dessus les nos 65 (et note), 74.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus le no 35 (note).

En ce qui concerne l'Asie du sud-est, Anglais et Américains s'étaient trouvés d'accord pour repousser l'idée d'une nouvelle réunion des conférants de Genève. Les Américains, d'autre part, avaient admis l'inopportunité de donner au S.E.A.T.O. des développements économiques qui fussent au détriment du plan de Colombo.

J'ai demandé alors si cette conclusion commune excluait la prise en considération de projets tels que l'aménagement du Mékong. M. Selwyn Lloyd m'a paru ne rien savoir de ce projet. Ma question l'a amené à préciser qu'en Asie du sud-est comme au Proche-Orient, les puissances occidentales avaient à choisir entre deux politiques : traiteraient-elles de même tous les pays nécessiteux, ou donneraient-elles un tour de faveur à ceux qui se seraient nettement déclarés pour l'Occident ? Londres penchait pour cette seconde solution. Il avait été convenu cependant que les cas particuliers seraient réglés suivant leurs mérites propres; ainsi venait-on de faire pour Nasser, qui se conduisait mal, mais que l'affaire d'Assouan pouvait lier au char occidental.

Sur l'Extrême-Orient, par contre, l'écart antérieur n'avait pu être diminué. Le Président avait été formel quant à l'impossibilité absolue dans laquelle se trouvait son administration d'admettre Pékin aux Nations Unies. Sur les îles côtières, les positions n'avaient pas changé; il semblait qu'actuellement Taiwan préférait, le cas échéant, être chassé militairement de ces territoires plutôt que de les évacuer. Quant au Chincom, la possibilité d'une révision avait été admise, dont les effets seraient appréciables à l'usage.

Quant à l'Europe enfin, l'inscription au procès-verbal des références convenues aux positions traditionnelles n'avait naturellement fait aucune difficulté. Les ministres anglais avaient été heureux de constater que leurs interlocuteurs américains étaient aussi résolus qu'eux-mêmes à ramener les Allemands devant la nécessité de s'acquitter de certaines prestations.

Les projets de Messine et de Bruxelles n'ont, si j'ai bien compris, pas fait l'objet de discussion approfondie. Il est apparu que les Américains connaissaient mal ces projets. Ils s'étaient déclarés en gros favorables à toute organisation et tout renforcement de l'Europe. Les Anglais avaient fait état en termes non moins généraux de leurs réserves.

Dans l'ensemble, les propos que m'a tenus M. Selwyn Lloyd confirment ce qui a été dit à notre ambassade à Washington du côté américain comme du côté anglais; sur deux points cependant, ces indications ont été rectifiées.

Contrairement à la teneur de l'alinéa 2, paragraphe C, du télégramme de Washington n° 689 [1], les Anglais n'ont manifesté aucune opposition à quelque solution d'avenir que ce soit de l'affaire de

[1] Du 4 février, non reproduit. Ce télégramme communiquait au Département quelques précisions données par un des membres de la délégation britannique aux entretiens anglo-américains sur l'Extrême-Orient. D'après l'alinéa 2, paragraphe *c* du télégramme, sir Anthony Eden aurait réitéré la position de son gouvernement sur Quemoy et Matsu, mais aurait admis que les Américains ne pouvaient forcer Tchang Kaï-Chek à évacuer ces îles et aurait marqué sa confiance dans le jugement du Président au cas où une attaque communiste l'obligerait à prendre une décision.

Taiwan. Ils ont à diverses occasions indiqué qu'il fallait laisser le temps faire son œuvre, le règlement futur devant normalement tenir compte des divers éléments du problème. Pas davantage n'ont-ils établi de liaison entre ce règlement et celui de l'affaire coréenne. Cette dernière affaire n'a jamais, au cours des entretiens, été liée à autre chose qu'à l'admission de Pékin aux Nations Unies.

J'ai dit plus haut comment il fallait interpréter les réserves britanniques à l'égard des développements économiques du plan de Colombo (télégramme précité de Washington, paragraphe 4) [1].

91

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. nos 1328 à 1331; 1368 à 1371. *Paris, 11 février 1956, 22 h. 40.*
Réservé.

M. Hoppenot a remis le 10 février la lettre ci-après en réponse à celle de M. Vu Van Mau du 19 janvier demandant le retrait des troupes françaises [2].

« Par lettre du 19 janvier 1956, vous avez bien voulu me faire savoir que le gouvernement de la République du Vietnam « souhaite voir réaliser dans les meilleurs délais le retrait des troupes françaises ».

Depuis le cessez-le-feu de juillet 1954, et parce que cette préoccupation lui avait été exprimée par les plus hautes autorités du Vietnam, le gouvernement français avait maintenu des forces au sud du 17e parallèle pour contribuer, le cas échéant, à décourager toute agression. Aussi bien la fin des hostilités en Indochine, la détente qui a marqué les relations internationales en 1955 et les exigences de la situation en Afrique du Nord l'avaient-elles incité à diminuer l'importance des effectifs stationnés au Vietnam. C'est des dernières décisions dans ce domaine que le général Jacquot avait récemment encore entretenu le président de la République du Vietnam.

« Aujourd'hui, le gouvernement vietnamien demande « le retrait des troupes françaises ». Dans ces conditions et conformément à l'engagement qu'il a solennellement pris à Genève le 20 juillet 1954 et qui est consigné à l'article 10 de l'acte final qui a clos les travaux de cette conférence, le gouvernement français va procéder à ce retrait. Il m'a

(1) D'après ce paragraphe, la délégation britannique se serait déclarée en faveur d'un renforcement de l'administration permanente du S.E.A.T.O., suivant de récentes propositions américaines. En revanche, elle n'aurait pas été d'avis, contrairement aux vues américaines, de renforcer le S.E.A.T.O. en mettant l'accent sur la coopération économique prévue par le pacte de Manille, estimant que cette coopération devait se placer dans le cadre, plus large et moins lié à des clauses politiques et stratégiques, du plan de Colombo.

(2) La lettre de M. Vu Van Mau est ci-dessus reproduite sous le n° 42.

prescrit ainsi qu'au général commandant en chef de prendre contact avec les autorités vietnamiennes compétentes pour que soient arrêtés de concert, et compte tenu des nécessités techniques, le calendrier et les modalités permettant d'assurer ce retrait conformément au souhait exprimé dans votre communication.

« Le départ des troupes françaises mettant fin à l'existence du haut commandement de l'Union française, le gouvernement français croit devoir rappeler que celui-ci assumait encore au Vietnam certaines responsabilités de caractère international et il souhaiterait savoir par quelle autorité ces responsabilités auraient, de l'avis du gouvernement vietnamien, à être assurées désormais.

« Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma haute considération. Hoppenot. »

Vous pouvez informer le gouvernement, *pour Londres :* anglais; *pour Washington :* américain, de la demande vietnamienne dont le texte vous a été communiqué, ainsi que de notre réponse. Ces deux documents ne font toutefois l'objet d'aucune publication pour le moment.

Je vous ferai part des réactions du gouvernement de Saigon dès qu'elles seront connues.

92

Compte rendu [1] de la réunion tenue le 11 février 1956 entre MM. Pineau et von Brentano

(Bruxelles, ambassade de France) [2]

M. Pineau insiste sur le fait que la rencontre franco-allemande prévue pour le 20 février à Paris [3] ne doit pas revêtir la forme d'une réunion d'experts. Une telle réunion sans directives agréées des deux gouvernements ne pourrait mener qu'à une impasse. Il s'agit donc au cours des présents entretiens d'évoquer des idées générales. Dans quelques jours, le gouvernement français remettra au gouvernement allemand un mémorandum qui constituera un projet de directives agréées des deux ministres pour les experts [4]. Le 20 février, les deux ministres discuteront sur ce texte et après s'être mis d'accord, ils le remettront à leurs experts qui pourront commencer à travailler sur leur plan.

M. von Brentano est de l'avis de M. Pineau. Les experts doivent travailler sur des directives dont ils ne devront pas s'écarter. Il est donc entendu que jusqu'au 20 février, il y aura des échanges de vues entre les deux gouvernements, bien qu'évidemment ce délai soit très court.

(1) Document extrait du fonds du Secrétariat général.

(2) Les deux ministres des Affaires étrangères se retrouvaient à Bruxelles, où ils participaient, les 11 et 12 février, à la conférence des Six, consacrée à l'Euratom et au Marché commun : voir ci-après le n° 103 (et note).

(3) Le procès-verbal de cette rencontre est reproduit ci-après sous le n° 117.

(4) Cc mémorandum est reproduit ci-après en annexe au n° 117.

M. Pineau tient tout d'abord à faire une déclaration de principe : M. von Brentano connaît les idées européennes du ministre français telles qu'il a eu l'occasion de les exprimer, notamment à Bad-Neuenahr [1]. Actuellement, le gouvernement français a de grands projets européens tels que l'Euratom. Le ministre allemand sait qu'en France, tous les courants d'opinions ne sont pas favorables à l'idée européenne. Le gouvernement français veut avoir en mains tous les atouts pour triompher nettement au Parlement. C'est pourquoi il désire instamment avoir le problème de la Sarre derrière lui. Du côté français, on a pris acte du résultat du référendum du 23 octobre 1955 [2]. Les textes donnent à la France le droit d'en rester à l'état de choses actuel. Le gouvernement français aurait pu être négatif; il désire néanmoins se montrer réaliste. Toutefois, il est incontestable que si les négociations aboutissent, la France aura à faire un grand sacrifice sur le plan politique et mécontentera ainsi son opinion publique. Aussi est-il indispensable que le gouvernement français obtienne une reconnaissance et une garantie de certains de ses intérêts économiques, notamment en ce qui concerne le Warndt, les mines de la Sarre, le régime des échanges franco-sarrois, la protection des banques, des assurances et des entreprises françaises, et enfin la canalisation de la Moselle et le règlement de la situation nouvelle qui sera créée à l'égard de la C.E.C.A. Du côté français, on se montre d'ailleurs tout prêt à engager d'autres discussions sur des problèmes d'intérêts franco-allemands, par exemple sur la navigation rhénane, sur les questions économiques, culturelles et sur la question des frais d'occupation, cette liste n'étant du reste nullement limitative.

M. von Brentano comprend parfaitement le sacrifice politique que la France s'apprête à faire et il connaît les difficultés que pose l'opinion publique française.

Le ministre allemand énumère tout d'abord les problèmes qui lui paraissent les plus faciles à résoudre :

En ce qui concerne les modalités de participation à la C.E.C.A., il n'est pas douteux qu'il faudra un avenant au traité, mais il ne sera pas difficile de le faire admettre par les autres participants.

En ce qui concerne les courants commerciaux entre la France et la Sarre, les Allemands n'en désirent pas seulement le maintien mais leur augmentation, dans l'intérêt de l'entente franco-allemande dont les relations à travers la Sarre seront renforcées.

Les questions de monnaie, de banques et d'assurances seront faciles à résoudre; M. von Brentano croit pouvoir le dire d'ores et déjà.

La question des mines ne devrait pas poser non plus de difficultés insurmontables. Il faudrait toutefois pouvoir consulter les Sarrois à ce propos.

[1] Il n'a pas été retrouvé de trace de l'allocution en question du ministre français des Affaires étrangères, ni dans la presse, ni dans la série du Chiffre.

[2] Sur le référendum du 23 octobre 1955, voir au volume 1955-II de la présente collection, le n° 327 (et note).

M. von Brentano est heureux de savoir que M. Pineau a, au cours de son entretien avec M. Ney [1], accepté le principe de donner aux Sarrois une voix consultative. La façon dont cette consultation sera organisée devra être étudiée. Il est en tout état de cause certain que les négociations devront être menées entre Allemands et Français et que le rôle des Sarrois ne pourra être que consultatif.

En ce qui concerne le Warndt, M. von Brentano déclare qu'il n'est pas assez expert pour envisager une possibilité de solution. Il sait que de nombreux problèmes se posent, tels que la question de la différence entre la propriété et l'exploitation. Il sait l'importance que représente l'amodiation pour la sidérurgie lorraine. Les experts devront examiner toutes ces questions pour essayer de concilier les intérêts justifiés (M. Brentano déclare qu'il souligne le mot « justifiés ») des exploitants français avec les revendications sarroises.

Abordant le problème de la canalisation de la Moselle, M. von Brentano déclare qu'il n'y a pas de rapport direct entre cette question et celle de la Sarre. Le ministre allemand ne peut rien dire de plus avant d'avoir étudié le rapport des experts qui doit paraître bientôt. À propos de la participation des Belges et des Luxembourgeois, M. von Brentano évoque la démarche faite récemment à Bonn par les ambassadeurs de ces deux pays [2].

En ce qui concerne la navigation rhénane, le ministre allemand déclare que les Allemands sont prêts à négocier. Il faudra naturellement une réunion commune, mais il ne faut pas oublier que d'autres pays sont également intéressés.

En ce qui concerne la Commission culturelle, M. von Brentano exprime ses regrets qu'elle n'ait pu entrer encore en fonction du fait que la liste des membres allemands n'a pu encore être dressée. Il rappelle que la difficulté tient à la structure fédérale du *Bund* en vertu de laquelle les questions culturelles sont de la compétence des *Länder*. Il pense toutefois qu'il sera bientôt en mesure de communiquer au gouvernement français la liste des membres allemands de la Commission.

M. von Brentano déclare que la question des frais d'occupation n'est pas liée à la présente conversation, mais il croit pouvoir dire que le gouvernement fédéral ne refusera pas de la discuter. Il recommande de ne pas tenir compte des informations parues à ce sujet dans la presse.

[1] Le 9 février, le Dr Ney, président du Conseil sarrois, avait rendu à Paris une « visite de courtoisie » à Christian Pineau; celui-ci avait rappelé que la solution du problème sarrois devait être cherchée dans le cadre du règlement des problèmes franco-allemands. Le Dr Ney avait demandé au ministre français la participation d'experts sarrois aux négociations franco-allemandes. Une lettre de la mission diplomatique française à Sarrebruck, sans n°, du 14 février, donnait une liste de ces experts et constatait que la plupart d'entre eux avaient participé à l'élaboration du traité de coopération économique franco-sarrois en 1955.

[2] Un aide-mémoire avait été remis le 8 février par le gouvernement belge au ministère français des Affaires étrangères, demandant que l'étude de la question de la canalisation de la Moselle fût portée sur un plan multilatéral avec la participation des états riverains et des pays dont les intérêts économiques seraient affectés par la réalisation du projet. Pour la réponse de Paris, voir ci-après le n° 166 (annexe). La démarche avait été effectuée à Bonn vraisemblablement à la même époque.

M. Pineau enregistre que sur certains points, la discussion paraît pouvoir être facile; pour les échanges commerciaux, il sera peut-être nécessaire de fixer par accord certains points organiques afin de donner une sécurité au commerce.

Pour le Warndt, il est bien évident que les experts seuls pourront régler les détails de la question, mais il est absolument indispensable que du côté allemand, on reconnaisse clairement le principe du maintien de l'état de chose existant.

En ce qui concerne la Moselle, M. Pineau sait bien que le rapport des experts n'est pas prêt, mais ce qui importe c'est qu'il y ait un accord entre la France et l'Allemagne sur la nécessité de construire le canal. Les Belges et les Luxembourgeois n'auront sans doute pas d'objection de principe.

M. Pineau enregistre enfin avec plaisir ce que vient de dire M. von Brentano en ce qui concerne les frais d'occupation et les questions culturelles.

M. von Brentano revient à la question de la Moselle. M. Pineau comprendra certainement qu'il ne peut donner de réponse aujourd'hui. Le Cabinet fédéral doit absolument prendre tout d'abord connaissance du rapport des experts et en délibérer. Il espère beaucoup que la question sera résolue de façon satisfaisante, mais il est dans l'impossibilité de préjuger dès maintenant de la décision de son gouvernement.

Pour le Warndt, M. von Brentano ne peut que répéter qu'il reconnaît et qu'il respecte l'intérêt vital que représente l'amodiation pour la sidérurgie lorraine. Il déclare qu'il y va même de l'intérêt des Sarrois eux-mêmes. Il pense que les experts pourront régler le problème lorsque les instructions de principe auront été données le 20 février si cela est possible.

M. Hallstein pense que la chose sera possible à la date indiquée.

M. Pineau répète que le gouvernement français remettra le 13 février son mémorandum [1] et que, le 20 février, les deux ministres se mettront d'accord à Paris pour établir des directives.

En ce qui concerne la participation des Sarrois, M. Pineau déclare qu'il est d'accord pour qu'il puisse être fait appel à des experts techniques chaque fois que cela sera nécessaire, mais il est bien entendu qu'ils ne feront partie d'aucune des deux délégations.

M. von Brentano est d'accord. Il désire en outre évoquer deux problèmes sur lesquels il n'attend pas de réponse immédiate :

1° Le canal d'Alsace [2]. Ce problème pourra-t-il être abordé ? Il semble que la question pourrait être aplanie si l'on pouvait prendre certaines dispositions qui permettraient de ne pas léser les intérêts agricoles des régions allemandes intéressées.

2° L'affaire Röchling [3]. M. von Brentano reconnaît qu'il existe un accord franco-allemand valable à ce sujet, mais il se demande s'il ne

(1) Reproduit ci-après en annexe au compte rendu de la réunion du 20 février (n° 117).

(2) En contrepartie de l'acceptation par la République fédérale de la canalisation de la Moselle, les Allemands demandaient l'arrêt des travaux du grand canal d'Alsace parallèle au Rhin en territoire français.

(3) Sur cette affaire, voir *D.D.F.,* 1955-I, nos 6 (note), 283 (note).

convient pas de réexaminer la question, tout en déclarant qu'il ne veut pas attacher une importance excessive à l'opinion sarroise qui s'est exprimée sur cette question.

M. Pineau répond que l'opinion française est, elle aussi, extraordinairement sensible au problème Röchling et qu'il est obligé dans ce domaine à la plus grande prudence.

Abordant le problème du Marché commun, M. Pineau déclare que le gouvernement français est très partisan de ce projet mais qu'au sein du Parlement, il subsiste encore des réticences.

Il est donc nécessaire de manœuvrer avec prudence et c'est pour cette raison qu'il convient de ne pas trop lier le problème de l'Euratom et celui du Marché commun. Il devrait être possible de soumettre d'abord à la ratification du Parlement l'Euratom, puis dans un second temps le Marché commun. Si les deux projets étaient présentés au même moment, ils risqueraient d'être écartés tous les deux. C'est là un risque qu'il ne faut pas courir car l'idée européenne ne saurait, sans péril grave, supporter un nouvel échec.

Cet exposé ne doit pas être interprété comme un recul des positions françaises. Il n'a d'autre objet que de bien marquer la nécessité de préparer longtemps à l'avance le Parlement français pour que celui-ci ratifie les projets européens.

M. von Brentano approuve les considérations de M. Pineau. Il estime qu'effectivement, il convient de tirer les leçons du passé. Il tient cependant à déclarer qu'au cours d'une récente réunion du cabinet allemand, celui-ci a décidé qu'il ne fallait pas séparer le problème de l'Euratom de celui du Marché commun. L'Euratom devra être ratifié dans des conditions telles que la ratification du projet du Marché commun apparaisse comme très prochaine. Pour cette raison, le gouvernement allemand ne désire en effet pas trop s'avancer dans la voie de négociations partielles.

Le ministre allemand estime que cette position est également partagée par la Belgique et les Pays-Bas.

M. Pineau estime qu'entre la position française et la position allemande, il n'y a pas de différences fondamentales. Ce qui est en cause, c'est en fin de compte un problème de présentation. Il faudrait par exemple admettre que des négociations parallèles puissent être menées, mais que les termes de ces négociations soient différents. Les négociations relatives à l'Euratom sont plus faciles que celles ayant trait au Marché commun; par conséquent, l'Euratom pourra être instauré plus rapidement.

Il est indispensable en tout état de cause de tenir compte des opinions publiques. Il faut calmer les impatiences de certains états qui veulent aller trop vite, et en particulier des Pays-Bas.

Il est vital pour l'avenir de l'idée européenne de ne pas renouveler l'aventure de la Communauté européenne de défense. En tout état de cause, l'Europe doit être édifiée.

93

Note de la Direction d'Asie-Océanie

Politique française au Vietnam (1)

Paris, 11 février 1956.

I. *Le cadre et les limites de notre action :* les accords de Genève.

La politique française ne peut qu'être dictée par le souci de respecter, dans la limite des engagements pris à Genève, les accords conclus.

Aussi le choix entre le Nord et le Sud est-il un faux dilemme : au Sud, il y a place pour une politique d'assistance loyale à l'État du Vietnam, seul officiellement reconnu par nous. Au Nord, il est légitime que soit assurée la défense des intérêts économiques et culturels que nous y avons conservés.

Enfin, les accords de Genève investissent la France de responsabilités internationales particulières, pour ce qui est de l'application de leurs clauses militaires.

II. *Les relations avec l'état du Vietnam.*

a. Un certain nombre de problèmes en suspens doivent être réglés :

1° *Le problème militaire* dans le cadre nouveau de la demande vietnamienne de retrait du corps expéditionnaire. Il appelle la négociation du statut des missions Terre, Air, Marine, chargées de l'instruction et de l'entraînement de l'armée vietnamienne et un accord sur les moyens de soutien qui leur sont nécessaires;

2° *Le problème économique et financier*, essentiellement :

— La définition du régime douanier applicable aux marchandises françaises à l'entrée au Vietnam : un accord sur la base du tarif minimum réciproquement consenti peut être envisagé dans l'immédiat;

— La reprise des transferts financiers vers la France, aujourd'hui pratiquement arrêtés, se heurtera en revanche à la volonté du gouvernement vietnamien et de les limiter :

— aux échanges commerciaux courants,

— aux transferts familiaux demandés par les personnes « utiles à l'économie du pays ».

Les crédits en francs correspondant aux dépenses des missions militaires françaises au Vietnam seront l'un des éléments de cette négociation.

(1) Rédigée par M. André Saint-Mleux.

3° *Le problème culturel :* l'enseignement français au Vietnam ainsi que l'assistance à l'Université du Vietnam se maintiennent dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, la convention culturelle préparée en 1955 pour donner un statut juridique à notre action dans ce domaine n'a pas été signée et certaines de ses dispositions sont remises en cause par le gouvernement vietnamien.

b. Ces problèmes réglés, il sera possible d'envisager la définition des rapports politiques entre la France et le Vietnam. La révision du titre VIII de la Constitution sur l'Union française [1] s'imposera, comme d'ailleurs pour la définition de nos rapports futurs avec les deux autres états, les conversations avec le Cambdoge devant normalement s'ouvrir les premières et fournir d'utiles enseignements pour les autres.

III. *Relations avec la République démocratique.*

a. M. Sainteny regagnera son poste dans une quinzaine de jours, conformément aux instructions du Ministre;

b. Les conditions dans lesquelles une représentation à Paris peut être accordée aux autorités de Hanoi seront précisées.

Sans que le texte de la lettre préparée à cet effet ait à être modifié, deux formules sont possibles :

— Le Vietminh désignerait parmi ceux qui à Paris se réclament de son autorité un délégué;

— Les autorités de la R.D.V.N. enverraient de Hanoi un délégué à Paris.

c. De toute façon, la lettre au président Ho Chi Minh donnant l'accord du gouvernement français sur cette installation ne lui serait remise par M. Stainteny qu'après que le Ministre ait fait connaître ses intentions aux ministres anglais et américain, à Karachi [2].

À n'en pas douter, la présence d'un délégué (nord)-vietnamien à Paris provoquera à Saigon des réactions qu'il convient de prévoir.

IV. *Les responsabilités de caractère international conservées par la France en Indochine.*

Il apparaît difficile de donner suite au projet de déclaration que suggérait M. Khiem, selon laquelle la France se désintéresserait des élections [3].

(1) Sur ce titre VIII, voir ci-après le n° 110 (note).

(2) Où devait alors avoir lieu, du 6 au 8 mars, une conférence de l'O.T.A.S.E. : voir ci-après les n°s 142, 143, 149.

(3) Une note du directeur adjoint du cabinet du Ministre, en date du 4 février, non reproduite, rendait compte d'une conversation la veille du Ministre avec le haut-commissaire du Vietnam à Paris. Le Haut-Commissaire avait demandé à son interlocuteur la publication par le gouvernement français d'une déclaration aux termes de laquelle le problème des élections ne regarderait que le Nord et le Sud-Vietnam seuls. M. Pineau avait accepté en principe, à condition que cette formule n'impliquât pas de contradiction avec les accords de Genève; si le gouvernement français faisait cette déclaration, il l'adresserait simultanément à Hanoi et à Saigon. M. Pham Duy Khiem s'était déclaré d'accord.

Il est possible et souhaitable en revanche que nous nous efforcions de définir avec plus d'exactitude la nature et la portée de nos responsabilités au titre des accords de Genève. Une première note en ce sens a été adressée aux coprésidents. Le retrait du corps expéditionnaire et la disparition du Haut Commandement nécessiteront sans doute une nouvelle mise au point.

Assurément, la disparition progressive des responsabilités internationales assumées par la France ne pourra que renforcer la tendance de ceux des anciens particpants à la conférence de Genève qui se déclarent partisans d'une nouvelle rencontre pour régler aussi bien le problème du Laos, toujours en suspens, que celui des élections au Vietnam.

Il sera en tout cas souhaitable que la Commission internationale de contrôle soit maintenue au Vietnam. En revanche, la disparition du haut commandement de l'Union française entraînera le retrait des officiers français présents dans les commissions mixtes chargées de l'application des clauses du cessez-le-feu, dont le rôle est d'ailleurs aujourd'hui très diminué.

V. *L'O.T.A.S.E.*

En obtenant par un protocole annexe que le Sud-Vietnam, le Cambodge et le Laos bénéficient de la garantie des puissances membres de l'O.T.A.S.E. contre une agression, la France menait à bonne fin la tâche entamée à Genève. Elle assurait ainsi d'une certaine stabilité le règlement intervenu. Le maintien des forces françaises dans la zone du traité y contribuait.

Après avoir demandé le retrait des troupes françaises, le Vietnam va probablement s'efforcer de présenter ou de faire présenter sa candidature à l'O.T.A.S.E. Les États-Unis seraient peut-être disposés à se prêter à cette manœuvre.

Or, l'article 19 de l'accord sur le cessez-le-feu interdit tant au Nord qu'au Sud-Vietnam « de faire partie d'aucune alliance militaire ». La France ne pourrait donc que s'opposer formellement à un tel projet qui ferait courir à la paix des risques graves au Vietnam. Elle serait vraisemblablement soutenue par la Grande-Bretagne.

94

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 375 à 378. *Moscou, 12 février 1956, 11 h. 30.*

(Reçu : 11 h. 40.)

Poursuivant la série des exhibitions sensationnelles, le service de presse du Minindiel a produit hier soir, devant deux correspondants britanniques (*Reuter* et *Sunday Times*), les deux fonctionnaires transfuges du Foreign Office, Burgess et Mac Lean [1].

Les deux anciens diplomates ont lu, chacun, une déclaration préparée à l'avance et, la lecture achevée, ont refusé de répondre à aucune question.

À en croire les intéressés, ces déclarations, dont le texte est reproduit par les agences, auraient eu pour but de dissiper les doutes et les fausses interprétations auxquelles aurait donné lieu leur disparition et d'éliminer ainsi un facteur susceptible de troubler les bons rapports entre la Grande-Bretagne et la Russie soviétique.

En réalité, les prétendues révélations faites par Burgess et Mac Lean ont été soigneusement calculées de façon à embarrasser les autorités britanniques. C'est le cas en particulier de l'affirmation selon laquelle les opinions communistes de Burgess étaient connues de tous alors qu'il occupait des postes très importants.

La publicité soudainement donnée aux deux personnages par les autorités soviétiques, jointe à la violente campagne anticolonialiste poursuivie contre la Grande-Bretagne, apparaît comme une curieuse préparation au voyage à Londres, toujours envisagé, de MM. Boulganine et Khrouchtchev [2].

Elle constitue un nouvel indice d'un ressentiment tenace à l'égard de l'Angleterre, ressentiment attribuable sans doute en partie à la politique britannique dans le Moyen-Orient.

À la veille du XXe Congrès du parti communiste, la révélation faite au public soviétique de la présence à Moscou de deux renégats du Foreign Office paraît, en outre, destinée à illustrer l'ascendant exercé au-delà de ses frontières et jusque dans les sphères les plus élevées par l'Union soviétique.

(1) Ces deux diplomates britanniques avaient disparu d'Angleterre depuis le 25 mai 1951; un « Livre blanc », publié à Londres en septembre 1955, avait en partie levé le voile sur le mystère qui entourait leur fuite. Pour la déclaration remise par les transfuges aux journalistes, voir *Le Monde* du 14 février, p. 6.

(2) Ce voyage devait avoir lieu du 15 au 27 avril : voir ci-après les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 313 (note), 322.

95

M. André-Louis Dubois, Résident général de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 418 à 424. Très urgent. Réservé. *Rabat, 12 février 1956.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Rabat, le 11 février [1].

Après deux réunions dans la journée d'hier, dont une séance de nuit, et une nouvelle prise de contact ce matin, un accord a été réalisé sur l'ensemble des questions concernant les attributions respectives du gouvernement marocain et de la Résidence durant la période transitoire. Demeurent toutefois exceptées cinq questions pour lesquelles les thèses en présence n'ont pu être conciliées : sécurité publique, fonction publique, service des changes, aviation civile, administration pénitentiaire.

Avant mon départ pour Paris, j'ai signé à 12 h. 30 avec le président du Conseil le protocole établissant l'accord, auquel sont annexées les notes précisant, d'une part, le transfert des pouvoirs de gestion aux différents ministères marocains et, d'autre part, les compétences réservées à la Résidence dans le cadre du traité de Fès et des accords subséquents encore en vigueur. J'adresse à Votre Excellence, par avion, le texte du protocole et de ses annexes [2].

(1) Une annotation collée sur le télégramme et dactylographiée porte : « Le Délégué veut qu'on laisse ce télégramme à la date du 11 février et m'a remis ce télégramme ce jour 12 à 14 h. 25. » Elle émane vraisemblablement du service du Chiffre.

(2) Le protocole d'accord signé à Rabat le 11 février avait pour objet de transférer au gouvernement marocain les compétences lui permettant de devenir le « gouvernement de gestion et de négociation » prévu par les déclarations de La Celle-Saint-Cloud, tout en conservant provisoirement à la France, jusqu'à l'aboutissement des prochaines négociations franco-marocaines, les prérogatives que la France détenait en vertu du traité de Fès. Le Sultan restait seul détenteur du pouvoir législatif, mais l'initiative des lois était partagée entre le gouvernement marocain et le Résident général qui conservait les pouvoirs de promulgation et de contrôle reconnus par le traité de protectorat. Le domaine réservé du Résident général en vertu du même texte n'était pas modifié : il s'agissait notamment des relations avec les puissances étrangères, de la responsabilité du maintien de l'ordre, de la défense du Maroc ou de la gestion des intérêts des collectivités françaises et étrangères. À l'exception de ces questions réservées, la gestion gouvernementale et administrative était de la compétence du gouvernement marocain, le Résident général gardant son pouvoir de contrôle. Un transfert était intervenu des pouvoirs des directeurs français des administrations centrales aux ministres marocains; les premiers devenaient des « secrétaires généraux » des ministères dont ils coordonnaient l'activité sous l'autorité du ministre responsable. Ils ne dépendaient plus du Secrétaire général du protectorat, dont les attributions étaient limitées à l'exercice du contrôle sur le plan administratif. Des modalités particulières étaient cependant prévues pour garantir les pouvoirs financiers que la France détenait en vertu du traité de Fès. Certains points restaient litigieux, et devaient être résolus par les négociations de Paris : contrôle des changes, participation des Marocains à la sécurité publique (une direction de la Sécurité publique était maintenue avec un directeur français), statut de l'aéronautique civile.

Sur la sécurité publique et le service des changes, la délégation marocaine avait maintenu ses revendications et il n'a pas été possible de lui donner satisfaction. Elle a également demandé le transfert au gouvernement marocain de l'administration pénitentiaire. Étant donné la présence actuelle dans les prisons de détenus français, M. Lalouette a proposé, pour la période transitoire, qu'une formule fût recherchée pour associer les autorités marocaines à la gestion de cette administration. Un tel compromis n'a pas été accepté par les ministres d'État.

De même, pour l'aviation civile, bien qu'une solution transactionnelle eût été envisagée, des difficultés de rédaction, dues à l'intervention du ministre marocain des Travaux publics, ont conduit à réserver la question.

S'agissant enfin de la fonction publique, le président du Conseil, qui assistait à la séance de nuit, a proposé, en dépit d'ailleurs d'une certaine résistance des ministres d'État, un compromis qui prévoyait le transfert de la fonction publique au gouvernement marocain, celui-ci s'engageant en retour à accorder toutes garanties relatives aux statuts ainsi qu'aux actes individuels intéressant les fonctionnaires et agents français. Après avoir pris par téléphone l'attache du secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, la Résidence a consulté les syndicats qui ont exprimé le vœu de voir maintenir la position arrêtée d'accord avec Votre Excellence.

À la demande du gouvernement marocain, le protocole est accompagné d'un procès-verbal d'échange de signatures qui énumère les questions sur lesquelles les deux parties ne sont pas parvenues à un accord. Le président Bekkaï a annoncé son intention de préciser par écrit la position de son cabinet sur ces questions. Dans l'esprit des ministres d'État, cette procédure doit permettre au gouvernement d'exposer, face aux comités directeurs des partis, la totalité des revendications qu'il a présentées à la Résidence.

J'ajoute qu'en ce qui concerne cette dernière, la procédure dont il s'agit n'est pas également sans avantage face à certains éléments de l'opinion française. Aussi n'a-t-elle pas appelé d'objection de notre part.

96

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 701 à 704. Réservé. *Londres, 12 février 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 691 [1].

À propos du pacte de Bagdad, M. Selwyn Lloyd m'a dit son espoir de ne rencontrer, dans l'exécution d'une politique à laquelle Washington avait promis son soutien, aucune opposition de la part de nos représentants dans les pays intéressés.

Je lui ai répondu qu'une telle action n'était pas à craindre. Nous avions pensé, dès l'origine, qu'une tentative de regroupement placé sous le patronage de la Turquie et de l'Irak avait peu de chance d'atteindre l'ensemble des états arabes et risquait au contraire d'accentuer les divisions existant entre ces états. La suite avait répondu à nos craintes. Il nous était apparu alors qu'un appui que nous donnerions au pacte nous ferait perdre notre crédit sans bénéfice pour quiconque. Nous avions, plus récemment, redouté les effets de l'effort tenté pour recruter de nouveaux adhérents.

Il ne s'agissait plus actuellement d'étendre, mais seulement de consolider les résultats acquis depuis plusieurs mois. Nous comprenions les raisons qu'avait le gouvernement britannique de préférer cette consolidation à un abandon lourd de conséquences.

Le ministre m'a redit combien il souhaitait ne pas se trouver en opposition avec nous dans cette région du monde.

Je pense que ce propos mérite de retenir notre attention. Je ne vois que deux sujets sur lesquels les points de vue français et britannique puissent être opposés. L'un est le pacte de Bagdad. Je pense que nous n'avons pas à ajouter aux difficultés que cet accord peut encore provoquer en divers domaines. L'autre est le renforcement militaire de l'Arabie séoudite. J'en ai entretenu le Département à diverses reprises et en dernier lieu par mon télégramme n° 608 [2]. J'attacherais du prix à être instruit de l'état présent de la question [3].

(1) Du 11 février, reproduit ci-dessus sous le n° 90.

(2) Du 4 février, non reproduit. Ce télégramme rapportait la réponse de sir Ivone Kirkpatrick à une question de l'ambassadeur de France sur le contrôle des armes légères susceptibles de pénétrer en Afrique du Nord. Le sous-secrétaire d'État britannique avait répondu que la décision avait été prise pour des raisons politiques de nous donner satisfaction et il avait ajouté que le Foreign Office se trouverait en grande difficulté si le gouvernement français décidait, contrairement à l'avis britannique formellement exprimé, de livrer des armes à l'Arabie séoudite.

(3) Annotation marginale : *Il faudrait d'urgence envoyer à Chauvel la dépêche prévue.* [Cette dépêche n'a pu être retrouvée.]

97

M. Lalouette, Délégué à la Résidence générale de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines

ET TUNISIENNES.

T. nos 425 à 434 [1]. Très urgent. Réservé. *Rabat, 12 février 1956, 21 h. 10*

(Reçu : 21 h. 55.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 351 [2] et 405 [3].

Le Sultan a reçu hier après-midi en audience le consul d'Espagne avec M. Charles-Roux, chef du Cabinet diplomatique. J'ai accompagné M. Alcover. M. Clauzel et le chef du Protocole du Palais, qui a joué le rôle d'interprête, ont assisté à l'entretien.

Dans la matinée, M. Clauzel avait donné connaissance au Sultan de la réponse faite par le gouvernement espagnol à la note de notre ambassade à Madrid et avait commenté cette réponse suivant les instructions de Votre Excellence (son télégramme n° 308) [4].

M. Alcover a exprimé ses félicitations au Souverain pour l'heureux succès de sa visite officielle à Casablanca [5]. Il a rappelé les sentiments d'amitié de l'Espagne pour le Maroc et les affinités historiques qui unissaient les deux pays et les deux peuples. Il a mentionné les interprétations erronées auxquelles avaient pu donner lieu, dans l'opinion marocaine, certaines déclarations ou certains gestes politiques espagnols. Son gouvernement, a-t-il dit, avait eu connaissance de ces interprétations erronées et l'objet de l'audience que ses instructions lui avaient prescrit de solliciter, était précisément de dissiper les malentendus. L'Espagne respectait la volonté du peuple marocain de recouvrer son indépendance. Elle voulait elle-même aider à une évolution dont on devait penser qu'elle serait *progressive*. L'intention des autorités espagnoles de Tétouan était de préparer cette évolution dans leur zone, d'en

(1) Ce télégramme a été communiqué à Madrid sous les nos 160-169.

(2) Le télégramme nos 351-355, du 5 février, non reproduit, indiquait que l'invitation adressée par le Sultan au khalifa de Tétouan de venir à Rabat avait retenu l'attention du gouvernement espagnol. Le consul général d'Espagne, M. Alcover, avait, afin de préciser la position de l'Espagne face à l'évolution du Maroc et d'écarter tout malentendu, reçu pour instruction de solliciter par l'entremise de la Résidence une audience du Sultan. Le consul avait vraisemblablement mission de se renseigner auprès du Souverain sur le sens et la portée que Rabat entendait donner à la visite du Khalifa. Le Résident général recommandait de ne pas éluder la demande du représentant espagnol.

(3) Se référant au télégramme n° 351 (voir note précédente), le télégramme n° 405 du 9 février, non reproduit, annonçait que le Sultan recevrait sous peu le consul d'Espagne.

(4) Du 8 février, ci-dessus analysé sous le n° 64 (note).

(5) Visite effectuée le 7 février. Le Sultan avait annoncé la prochaine ouverture des négociations franco-marocaines, après avoir indiqué que « l'indépendance ne signifi(ait) nullement le règne de la licence et de l'anarchie ».

assurer le parallélisme avec celle du reste du pays et leurs projets ne pouvaient être interprétés autrement.

Dans sa réponse, le Sultan a remercié le Consul de ses félicitations et a marqué la reconnaissance éprouvée par le peuple marocain à l'égard de l'Espagne, « qui avait refusé de reconnaître le coup de force d'août 1953 ». Il a souligné, à son tour, l'amitié qui rapprochait les deux pays, mais, a-t-il aussitôt ajouté, cette amitié, le Maroc l'éprouve également et très sincèrement pour la France. Les trois pays sont liés par leur situation géographique et des intérêts communs. Ces liens doivent encore se développer, tel était le souhait qu'il formulait.

Reprenant l'allusion qu'avait faite M. Alcover à des malentendus, Sidi Mohammed a dit qu'il lisait attentivement les journaux. Il se doutait de la sympathie de l'Espagne pour l'évolution actuelle du Maroc; cette sympathie devrait aussi se manifester face à la question de *l'unité* du Maroc. Sur ce premier point, il a indiqué nettement qu'il existait aujourd'hui un seul gouvernement marocain, celui qui, à Rabat, était responsable devant lui. « Le khalifa de Tétouan, a-t-il dit, n'a jamais reçu que des pouvoirs administratifs. Il ne peut avoir à ses côtés un gouvernement responsable devant lui. En l'espèce, le précédent du Makhzen khalifien n'a aucune valeur. Car ce Makhzen également n'a exercé que des pouvoirs de pure administration. Les autorités espagnoles ne doivent pas décevoir l'amitié des Marocains. Il leur fait éviter tout ce qui pourrait appeler, de la part d'esprits mal intentionnés, des appréciations tendancieuses ».

M. Alcover a déclaré qu'il avait écouté très attentivement ce qu'avait dit Sa Majesté et qu'il rapporterait fidèlement ses paroles à Madrid, où il se rendrait ces jours-ci en passant par Tétouan. J'ai eu cependant l'impression qu'il abrégeait l'entretien. En prenant congé, il a rappelé que l'Espagne se réjouirait si le Sultan voulait bien venir y faire une visite, notamment à Grenade et à Cordoue où le Souverain pourrait se reposer au milieu des souvenirs d'une époque glorieuse pour l'Islam.

Le Sultan a remercié en se bornant à dire que « tôt ou tard, il ferait un voyage en Espagne ». Il a, pour sa part, précisé qu'il attendait le khalifa de Tétouan, que la visite de celui-ci avait un caractère familial et qu'il espérait que le général Valiño accompagnerait le Khalifa.

M. Alcover a promis de transmettre cette invitation au Haut-Commissaire.

Le diplomate espagnol a visiblement été frappé de la netteté avec laquelle Sidi Mohammed avait précisé sa position quant à l'éventualité d'un second gouvernement marocain à Tétouan. Le Sultan m'a d'ailleurs fait dire dans la soirée par M. Clauzel qu'il pensait s'être exprimé à ce sujet avec toute la clarté nécessaire. Il m'a fait dire également qu'il avait voulu éluder par une phrase courtoise l'invitation à se rendre en Espagne et que, s'il avait demandé que le général Valiño accompagnât le Khalifa, c'était avant tout pour faciliter le voyage de ce dernier à Rabat.

(*Pour Paris* : prière de communiquer à M. André-Louis Dubois)[1].

[1] Qui se trouvait à Paris à l'occasion des négociations franco-marocaines.

98

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 397 à 400. Réservé. *Moscou, 13 février 1956, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Pour la seconde fois en l'espace de quinze jours, M. Khrouchtchev s'est entretenu avec l'ambassadeur de Yougoslavie. Le premier secrétaire du parti, qui avait déjà reçu M. Viditch le 26 janvier (mon télégramme n° 221)(1), lui a de nouveau accordé audience hier.

D'après les indications fournies à l'un de mes collègues par l'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, l'objet principal de ces deux entretiens aurait été la question de la participation yougoslave au Congrès du parti communiste soviétique qui s'ouvre demain (14 février). M. Khrouchtchev aurait souhaité l'envoi d'une délégation communiste yougoslave pour illustrer la réconciliation intervenue en juin dernier et lui donner le caractère d'un retour aux relations d'antan non seulement pour les deux états, mais également pour les deux partis. Ce désir se serait heurté à d'assez vives résistances de la part du maréchal Tito, très soucieux de maintenir l'autonomie du parti communiste yougoslave et sa prétention de choisir lui-même ses propres voies vers le socialisme.

Le Maréchal a finalement accepté de faire suivre les travaux du Congrès par l'ambassadeur Viditch à titre d'observateur, mais il n'a pas voulu s'avancer plus loin dans la voie où ses puissants partenaires cherchaient à l'attirer.

Au cours du Congrès, le diplomate yougoslave s'appliquera surtout à discerner dans quelle mesure sera maintenu le principe d'ailleurs énoncé de façon ambiguë dans la déclaration de Belgrade (2 juin)(2), et concernant les formes différentes du développement socialiste dans les divers pays.

(1) Le télégramme de Moscou nos 221-223, du 28 janvier, n'a pas été publié. Il faisait état de négociations soviéto-yougoslaves, aboutissant à l'octroi par l'U.R.S.S. à Belgrade d'un prêt et de livraisons à crédit. Le récent entretien de l'ambassadeur de Yougoslavie avec M. Khrouchtchev avait vraisemblablement eu un objet plus précis que l'amélioration des relations politiques et commerciales, c'est-à-dire porté sur les rapports entre les partis communistes des deux pays.

(2) Intervenue à la suite d'une visite de MM. Boulganine et Khrouchtchev à Belgrade, l'année précédente : voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 243 (note), 336.

99

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 410 à 416. Réservé. *Moscou, 14 février 1956, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Publiée le jour même de l'ouverture du Congrès du parti, la déclaration du ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. au sujet du Moyen-Orient marque une nouvelle et importante étape dans l'évolution et l'affirmation de la politique soviétique en cette partie du monde.

Se référant au communiqué issu à la suite des entretiens Eden-Eisenhower du 2 février [1], elle fait suite aux diverses protestations élevées depuis 1951 par le gouvernement soviétique contre la politique des puissances occidentales dans le Moyen-Orient; elle reprend avec plus de vigueur les arguments et les accusations déjà formulées à propos de la déclaration tripartite, de la création d'un commandement du Moyen-Orient et du pacte de Bagdad.

Le point de départ de la déclaration soviétique est — allusion du communiqué de Washington aux possibilités d'action au sein et en dehors des Nations Unies — prévu par la déclaration anglo-franco-américaine de 1950 *(sic)*.

En face du bloc impérialiste groupé autour des États-Unis et de la Grande-Bretagne qui chercherait à drainer à son profit les richesses naturelles du Proche-Orient et à faire des états de cette région les instruments de ses plans agressifs, l'U.R.S.S. se présente comme le défenseur des pays arabes, comme le champion de leur indépendance et de l'inviolabilité de leur territoire, comme l'avocat des prérogatives de l'O.N.U., comme le meilleur garant de la paix et de la sécurité.

Elle s'élève contre la prétention des puissances occidentales de considérer le Proche et le Moyen-Orient comme une zone réservée. Elle affirme qu'aucune mesure ne saurait être prise dans cette partie du monde sans l'assentiment des pays intéressés. Surtout, elle proclame hautement que tout ce qui touche au Proche et au Moyen-Orient concerne directement la sécurité de l'U.R.S.S. et que l'Union soviétique a, dans cette région, qui borde ses frontières, des droits ou du moins des intérêts, au moins égaux, sinon supérieurs, à ceux de puissances beaucoup plus éloignées géographiquement.

[1] Sur ce communiqué qui envisageait l'éventualité d'une intervention, voir ci-dessus le n° 65 (note).

Prenant prétexte d'informations plus ou moins vagues attribuant à certains gouvernements l'intention d'envoyer des troupes dans la région, le gouvernement soviétique marque clairement qu'il ne saurait rester indifférent devant une telle atteinte à l'indépendance des peuples et une violation aussi grossière de la charte de San Francisco.

Tandis que la note du 17 avril 1955 au sujet du pacte turko-irakien [1] menaçait d'un recours à l'O.N.U., la déclaration d'hier ne précise pas davantage les intentions soviétiques, comme si ses auteurs voulaient laisser entendre que, le cas échéant, d'autres réactions ne seraient pas exclues.

En fait, si profond que soit le ressentiment causé ici par le pacte de Bagdad et surtout par l'adhésion de l'Iran, il semble que pour l'instant, le gouvernement de Moscou ait surtout tenu, au lendemain des consultations tripartites de Washington, à affirmer avec force les intérêts majeurs de l'Union soviétique dans le Proche et le Moyen-Orient, sa volonté de ne plus être tenue à l'écart des mesures concernant cette partie du monde et son droit de participer à l'élaboration de toute décision collective qui pourrait être prise soit par un groupe de puissances soit par le Conseil de sécurité, où le veto garantirait la sauvegarde des intérêts soviétiques.

100

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 904 à 907. *Washington, 14 février 1956, 20 h. 15.*

(*Reçu :* le 15, 2 h. 20.)

De la part de M. Roger Hoppenot.

M. Black, de retour du Caire, a rendu compte au Conseil de ses négociations. Il a vu le colonel Nasser à deux reprises au début et à l'issue de conversations longues et difficiles avec le ministre des Finances et divers chefs de service. Il s'est trouvé en présence d'une suspicion tenace, qu'il n'a cependant pas précisée, à l'égard de la politique et des intentions de la Banque. Le ton des conversations est resté cordial et les préventions égyptiennes ont été dissipées. Dans l'ensemble, M. Black a obtenu l'adhésion des Égyptiens aux cinq conditions préalables à un prêt déjà connues :

1° Accord de partage des eaux avec le Soudan;

[1] Déclaration qui estimait que certaines puissances occidentales — c'est-à-dire les États-Unis et la Grande-Bretagne — étaient responsables de la situation au Proche-Orient, par leurs tentatives pour entraîner les pays de cette région dans des groupements militaires « créés comme prolongements du bloc nord-atlantique ». Si cette « politique de pression » continuait, la question serait portée devant les Nations Unies.

2° Certitude que les ressources financières extérieures et locales se trouveront disponibles en temps utile;

3° Établissement par les Égyptiens d'un programme d'investissements finançable sans pression inflationniste;

4° Situation de l'endettement extérieur, le plafond du nouvel endettement étant estimé actuellement à 200 millions de dollars;

5° Accord avec la Banque sur la procédure de mise en œuvre des travaux, y compris l'appel à la concurrence.

Outre ces conditions, M. Black a stipulé une clause échappatoire de caractère général en cas de circonstances graves imprévues. Les Égyptiens auraient désiré, mais n'ont pas obtenu, que fussent précisés les cas d'application de ce qui serait en fait une exception de force majeure. Ce qui précède donnera lieu à échange de lettres entre la Banque et le gouvernement égyptien. Est restée en suspens la mention éventuelle dans ces lettres des aide-mémoire des gouvernements américain et britannique. Les Égyptiens désirent que cette mention ne soit pas faite, ce qui leur permettrait d'entrer à nouveau en négociation avec les puissances en vue d'augmenter leur contribution. Sur ce point, M. Overby a laissé entendre qu'en dehors des modifications de forme que devraient subir les aide-mémoire primitifs, des changements de substance pourraient y être apportés.

Les interventions des administrateurs ont été brèves, louangeuses et sans grande portée. M. Hoppenot a fait observer que, puisqu'en fait un accord presque total paraissait avoir été obtenu par M. Black sur les principes, il était temps de parler de l'avenir des opérations de construction du barrage. M. Black a répondu que certaines modifications au plan des ouvrages étaient à l'étude, que l'accord avec le Soudan ne serait vraisemblablement pas prochain, et conclu nettement, mais sans regret apparent, qu'il n'était pas question de voir commencer les travaux avant 1958. Ils dureraient quinze à dix-huit ans.

101

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 916 à 923 [1]. *Washington, 14 février 1956, 21 h. 10.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(*Reçu :* Le 15, 3 h. 15.)

À la demande du conseiller du secrétaire d'État pour les Affaires atomiques, une réunion s'est tenue le 14 février au département d'État entre représentants américains, britanniques, canadiens et français, pour

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 133-140).

l'étude de la note relative aux liens à établir entre l'Agence atomique et les Nations Unies, qui a été distribuée par M. Bunche aux délégations des quatre pays à New York et transmise au Département par M. Alphand le 9 février [1].

Cette réunion avait essentiellement pour objet d'exposer les premières observations du département d'État sur ce document et de faire part de son intention de demander au Secrétariat général de surseoir à sa distribution, sous sa forme actuelle, aux autres membres du Comité consultatif à la date prévue du 24 février.

Les observations du département d'État sont consignées dans une note que M. Gérard Smith a communiquée au début de la réunion et que j'adresse au Département sous le numéro suivant (nos 924 à 931)[2].

Trois critiques majeures sont formulées à l'encontre du projet du Secrétariat général, auquel il est reproché d'empiéter sur l'autonomie minimum indispensable à l'Agence :

1. Les relations entre les différents services de l'Agence et les Nations Unies ne devraient pas dépendre du Secrétaire général. La nature des liens entre les deux organisations devrait faire l'objet d'un accord négocié entre les deux organisations en tant qu'organisations internationales autonomes. Ce point vise le paragraphe II et plus spécialement l'alinéa *a* du document du Secrétariat général qui charge le Secrétaire général de « superviser et de coordonner les relations de travail étroites à établir entre l'Agence et l'O.N.U. ».

2. C'est l'Agence et non le Secrétaire général qui devrait faire rapport aux Nations Unies de ses activités, selon une procédure à prévoir entre les deux organisations.

3. L'octroi au Secrétaire général d'un poste d'observateur permanent au Conseil des gouverneurs ne paraît pas compatible avec la composition et les fonctions de ce dernier. Une clause pourrait prévoir cependant la possibilité d'inviter le Secrétaire général ou l'un de ses représentants à assister aux débats du Conseil des gouverneurs lorsque les sujets examinés par celui-ci présenteraient un intérêt commun aux deux organisations.

La position prise en l'occurrence par le département d'État n'est pas faite pour surprendre. Elle est conforme à l'idée, qu'il a toujours soutenue, d'une large autonomie de l'Agence atomique par rapport aux Nations Unies. C'est, semble-t-il, par une réaction identique qu'a été accueilli à Ottawa le projet remis par M. Bunche. Le délégué canadien aux Nations Unies aurait déjà reçu des instructions conformes au point de vue américain. L'ambassade britannique ignore encore la réaction de Londres. Elle incline cependant à penser que celle-ci doit être, dans l'ensemble, défavorable au projet du Secrétariat général.

[1] Par dépêche n° 287/SC, non reproduite. Le texte de la note annexée à cette dépêche n'a pas été non plus retenu.

[2] Le télégramme nos 924-931, du même jour, n'a pas été reproduit.

Après cet échange de vues, M. Gérard Smith a déclaré que le département d'État avait décidé de charger M. Wadsworth de faire part des observations américaines à M. Bunche. Le représentant des États-Unis doit en outre demander à celui-ci de ne pas distribuer le projet aux autres membres du Comité consultatif et en tout cas d'attendre, pour faire quoi que ce soit, le retour de M. Hammarskjöld.

À la demande du représentant britannique et de mon collaborateur, il a été précisé que M. Wadsworth n'exécuterait sa démarche qu'après avoir pris contact avec les délégations française, anglaise et canadienne aux Nations Unies. La date du 16 février prévue primitivement pour cette démarche a été, d'autre part, repoussée de vingt-quatre heures pour permettre aux délégations britannique et française de recevoir les instructions nécessaires [1].

102

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 951 à 959 [2]. *Washington, 15 février 1956, 20 h.*
Secret. Réservé.
(Reçu : [le 16], 5 h. 25.)

Une nouvelle réunion tripartite sur l'application de la déclaration de 1950 s'est tenue ce matin, 15 février, sous la présidence de M. George Allen.

I. *Mouvements navals.*

Il n'a plus été question de démonstrations navales telles que celles envisagées par M. Murphy le 8 février [3].

Le représentant américain a fait savoir que le commandement naval U.S. en Méditerranée avait annoncé aux autorités israéliennes la visite prochaine d'un torpilleur dans le port de Tel Aviv. Aux questions qu'avait provoquées cette annonce, le département d'État avait répondu que bien qu'il s'agisse, en l'occurrence, de la première visite à Tel Aviv d'un bâtiment de la VIe flotte, le déplacement de ce bâtiment devait être considéré comme de pure courtoisie. D'autre part, un torpilleur U.S. a demandé à faire relâche à Djeddah. La date de sa visite dans le port séoudien est actuellement discutée par l'entremise de l'ambassade séoudienne au Caire.

[1] Ce télégramme porte en tête l'annotation manuscrite suivante : *Communiqué Commissariat de l'énergie atomique le 15 février. Téléphoné M. Goldschmidt. Répondu le 15 février.*
[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 403-411) et New York, O.N.U. (nos 149-157).
[3] Voir ci-dessus le no 85.

Le représentant britannique n'avait connaissance d'aucune visite de bâtiment britannique dans les pays du Proche-Orient à brève échéance.

II. *Déclaration soviétique.*

La discussion a porté sur le point de savoir s'il convenait ou non de répondre formellement à la déclaration du Kremlin en date du 13 février [1].

Trois possibilités ont été retenues :

1. Aucune déclaration des puissances occidentales nouvelle, les mises au point des services de presse des trois ministères des Affaires étrangères étant considérées comme suffisantes.

2. Trois déclarations parallèles qui pourraient être faites lorsque l'occasion s'en présenterait, par exemple, en ce qui concerne les États-Unis, lors du retour des Caraïbes de M. Dulles.

3. Une déclaration commune.

En raison d'une réponse faite hier, 14 février, par le Premier ministre britannique à la Chambre des Communes, dans laquelle M. Eden semblait annoncer une mise au point des trois puissances, nous avons examiné la substance qu'il conviendrait d'inclure dans une déclaration éventuelle. L'accord s'est fait sur les bases suivantes :

Les trois puissances souligneraient que leur étude en commun d'une situation qui peut être préjudiciable à la paix n'a rien d'exceptionnel et qu'elle est conforme aux objectifs généraux des Nations Unies. Les trois puissances ont l'intention d'agir, comme elles l'ont toujours fait, dans le cadre des Nations Unies.

Toute action autre que celle évoquée au paragraphe précédent ne serait entreprise qu'avec l'accord des pays intéressés.

Je serais reconnaissant au Département de vouloir bien me faire connaître son sentiment sur l'opportunité d'une telle déclaration et, le cas échéant, sur sa substance.

[1] Le ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. jugeait que les mesures prévues dans la déclaration Eisenhower-Eden, en dehors de l'O.N.U. et sans la participation des pays du Moyen-Orient, créaient une menace pour la paix et violaient l'indépendance et la souveraineté des pays de cette région. En conséquence, il déclarait que ce n'était pas la première fois qu'étaient tentés des efforts pour imposer aux pays du Proche-Orient la volonté de certains milieux étrangers en vue d'utiliser à leur profit les richesses pétrolières, sans tenir compte des intérêts des peuples. Le gouvernement soviétique, poursuivait-il, avait fait, le 28 janvier 1952, connaître son point de vue concernant la déclaration tripartite de 1950, considérée comme un instrument des plans militaires des trois puissances occidentales. Le pacte de Bagdad avait été conclu, à son avis, afin de réaliser ces plans. La volonté de régler le conflit entre Israël et ses voisins arabes, indiquée dans la déclaration anglo-américaine, comportait des décisions prises sans la participation des pays intéressés et derrière leur dos. Des informations avaient été publiées dans la presse selon lesquelles certaines puissances seraient décidées à faire entrer leurs troupes dans ces régions. Le ministère des Affaires étrangères soviétique rappelait que, dans sa déclaration du 16 avril 1955, il avait été indiqué que le gouvernement de l'U.R.S.S. ne pouvait rester indifférent à la situation au Moyen-Orient. L'introduction de troupes étrangères sans l'accord des gouvernements intéressés et sans l'assentiment du Conseil de sécurité apparaîtrait comme une violation de la charte de l'O.N.U. et de la souveraineté gouvernementale de toute une série de pays. Le gouvernement soviétique espérait que cette position rencontrerait la compréhension et le soutien complet de tous les gouvernements pacifiques; il défendrait quant à lui jusqu'au bout la cause de la paix, soutiendrait la liberté, l'indépendance et la non-ingérence et estimait que l'O.N.U. ne pouvait se désintéresser de mesures susceptibles de porter préjudice à l'indépendance des pays du Moyen-Orient et de créer une menace pour la paix dans cette région.

III. *Affaire du pont de Jacob.*

Un échange de vues a eu lieu sur le point de savoir si le général Burns entendait maintenir la décision du général Bennike d'octobre 1953 [1]. Il a été convenu que la question serait examinée de nouveau lors du retour à New York du secrétaire général des Nations Unies.

D'autre part, nous sommes tombés d'accord pour recommander qu'une démarche non pas conjointe, mais concertée, des ambassadeurs des trois puissances au Caire soit effectuée, dès que possible, auprès du colonel Nasser ou, de préférence, auprès de M. Fawzi, en vue d'insister pour que le gouvernement égyptien prenne l'initiative d'une intervention auprès des trois pays arabes intéressés par le problème de répartition des eaux du Jourdain afin qu'ils adoptent une position commune et positive sur le plan Johnston [2].

Les ambassadeurs pourraient souligner notamment que la déclaration de M. Ben Gourion, en date du 14 février [3], ne permettait plus aux États arabes de prétendre qu'ils étaient soumis à une menace israélienne. Ils pourraient également faire valoir que l'ajournement des travaux annoncés par le Premier ministre israélien était, sans doute, dans une large mesure, le résultat de la pression exercée par les puissances occidentales à Tel Aviv.

Il a été entendu que ces démarches au Caire devraient être discrètes de manière à éviter qu'elles ne soient dénoncées comme une pression occidentale. Les trois ambassadeurs se concerteraient sur la meilleure manière de procéder [4].

Les représentants des trois pays dans les autres capitales arabes intéressées n'auraient pas à faire de démarche formelle, mais devraient saisir une occasion pour marquer l'intérêt qu'attachent la France, les

(1) Le 25 septembre 1953, et non en octobre, le général Bennike, délégué des Nations Unies au contrôle de la trêve en Palestine, avait demandé à Israël de faire interrompre les travaux de détournement des eaux du Jourdain en zone démilitarisée aussi longtemps qu'ils n'auraient pas été l'objet d'une entente. Sur la question de l'utilisation des eaux du Jourdain, voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 285 (et note).

(2) En définitive, le département d'État n'adressa pas à l'ambassadeur des États-Unis au Caire les instructions en question. Certains éléments nouveaux rendaient nécessaire à son avis une nouvelle consultation tripartite. Par contre, les trois gouvernements occidentaux devraient faire parvenir au gouvernement syrien des notes sensiblement analogues affirmant qu'ils s'en tenaient à la décision du Conseil de sécurité de 1953 (vraisemblablement la résolution du 27 octobre [S 3122] invitant à suspendre les travaux dans la zone démilitarisée pendant l'examen de la question par le Conseil) et qu'ils considéreraient toute transgression comme une violation de l'armistice. Toutefois, vu le caractère purement économique du projet Johnston, ils demanderaient à la Syrie de donner son opinion à l'égard de ce projet.

(3) M. Ben Gourion avait déclaré au correspondant du *New York Times* à Jérusalem que les projets de reprise des travaux dans la zone démilitarisée, à proximité de la frontière syrienne, avaient été ajournés pour le moment. Le correspondant ajoutait que cette décision avait été prise après l'annonce par Washington d'un prochain voyage au Moyen-Orient de M. Eric Johnston, envoyé spécial du Président.

(4) Dans un télégramme adressé à Paris le 22 février, sous les nos 1142-1143, et non reproduit, l'ambassadeur de France annonçait qu'un de ses collaborateurs avait pris connaissance le jour même du projet d'instructions aux ambassadeurs des États-Unis au Proche-Orient, correspondant dans l'ensemble à ce qui avait été convenu lors de la réunion tripartite du 15 janvier. Il ajoutait que les critiques concernant la politique ou l'absence de politique proche-orientale du département d'État ne laissaient pas aux sessions le calme qui leur serait nécessaire.

États-Unis et la Grande-Bretagne à ce qu'une position positive soit prise à brève échéance.

Je n'ai pas cru opportun de parler dès à présent de l'idée d'une réunion entre Israël et les Arabes (votre télégramme n° 1299)[1]. Elle aurait peu de chance d'être suivie dès maintenant; il m'a semblé préférable d'attendre les résultats de nos premières démarches.

IV. *Liaison avec la Turquie.*

Le représentant britannique a, sur instructions de son gouvernement, soulevé la question des informations qu'il convenait de donner au gouvernement turc sur les discussions tripartites de Washington. Il a été entendu qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que le gouvernement d'Ankara fût informé discrètement et d'une manière générale des échanges de vues.

V. *Presse.*

Il a été entendu que rien ne serait dit à la presse de la substance des discussions. Les seules indications qui seraient fournies marqueraient le caractère normal des consultations tripartites et le fait qu'elles se poursuivraient aussi longtemps que nécessaire.

103

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [2]

au sujet de la conférence de Bruxelles

Paris, 15 février 1956.

La réunion de Bruxelles[3] a permis de constater l'existence d'un large accord entre les experts des Six sur les fonctions du futur *organisme atomique* européen : assurer l'*approvisionnnement* des industries en minerai et combustible nucléaires par l'intermédiaire d'une *organisation commune* disposant d'une *priorité d'achat* sur toutes les

[1] Sur ce télégramme, voir ci-dessus le n° 85 (note).

[2] Rédigée par M. François Valéry à l'intention du Ministre.

[3] Les 11 et 12 février se réunissait la conférence des Six représentés à la conférence de Messine, où M. Spaak, en tant que président du Comité intergouvernemental créé par cette conférence, présentait à ses collègues un rapport verbal sur les résultats des travaux du Comité. Selon les termes du communiqué final, « il a(vait) exposé les solutions qui pourraient être retenues pour servir de base à la rédaction du rapport final sur le Marché commun et l'Organisation européenne pour l'application pacifique de l'énergie nucléaire, en vue de l'établissement des traités prévus par la résolution de Messine ».

ressources non engagées; créer des *entreprises* et des *services* communs, dans la mesure nécessaire; instituer un *marché commun* des matériaux nucléaires comportant l'*égalité d'accès et de prix* pour tous les pays participants; développer la *recherche*, les échanges d'*information*, la libre *circulation des spécialistes*.

Certaines questions, qui doivent être tranchées au niveau politique, ont fait l'objet d'un premier échange de vues.

1. *Utilisation pacifique.*

a. Tous nos partenaires acceptent la thèse française aux termes de laquelle Euratom doit avoir pour but l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

b. Tous ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de construire d'armes atomiques explosives. Ceci va de soi pour l'Allemagne, par une renonciation souscrite au moment des accords de Paris.

c. La question se pose de savoir si les pays européens doivent exprimer cette *intention* sous la forme d'un *engagement* et si cet engagement doit avoir un caractère irrévocable et définitif. Il n'y a eu à ce sujet qu'une discussion tout à fait préliminaire.

La thèse soutenue par le représentant de la France, selon laquelle cette question devrait être envisagée dans le contexte du désarmement général, auquel la France consacre tous ses efforts, a été bien accueillie. Ceux des six pays qui disposent de leur liberté en la matière ne paraissent pas favorables à une renonciation formelle et définitive de la part des pays européens. Certains ministres ont émis l'idée que les pays d'Euratom s'engagent à ne pas fabriquer d'armes atomiques explosives de façon « unilatérale », c'est-à-dire sans s'être concertés avec leurs partenaires européens.

2. *Contrôle.*

Le représentant français a souligné qu'il était essentiel qu'un contrôle *efficace* fût établi de façon à éviter tout détournement ou utilisation clandestine des matériaux nucléaires. À cette fin, il est nécessaire d'établir une comptabilité très stricte de ces matériaux. La question de savoir si la future organisation doit être *propriétaire* des matériaux nucléaires ou non est plus juridique que pratique. Il n'y a pas de différence sensible entre une *vente* imposant des conditions très strictes à l'acquéreur et une *location*.

3. *Relations avec les pays tiers.*

Le représentant français a exprimé l'espoir que la future organisation conduirait un jour à une coopération plus large, que nous espérons voir s'instaurer sur le plan mondial.

D'autre part, l'Organisation devrait être ouverte aux pays européens qui en accepteront les règles. Enfin, elle pourra conclure des accords avec des pays tiers qui désireraient une association sans participation.

La Grande-Bretagne, par une démarche de son ambassadeur, a fait connaître qu'elle n'écartait pas la possibilité d'un accord avec Euratom tout en marquant sa préférence pour le cadre et les méthodes de

l'O.E.C.E. [1], et son désir de ne pas porter préjudice à cette organisation. Les Suisses, les Suédois, et les Norvégiens, ont indiqué leur désir de participer concrètement à la coopération européenne, en matière atomique, mais en indiquant également leur préférence pour l'O.E.C.E.

4. *Relations avec l'O.E.C.E.*

Il n'y a pas contradiction entre les objectifs poursuivis par l'O.E.C.E. et par les Six en matière atomique; mais les méthodes diffèrent. Nous avons marqué que nous étions prêts à continuer de participer aux travaux de l'O.E.C.E. dans ce domaine. Nos partenaires s'en sont déclarés également d'accord (avec quelque réticence chez les Allemands). Il est trop tôt pour définir l'articulation entre Euratom et les formes de coopération qui seront éventuellement dégagées à l'O.E.C.E.

Les Six iront certainement plus loin dans l'action commune que cette organisation; mais il n'est pas exclu que l'on puisse, le moment venu, conjuguer les deux méthodes.

Le représentant français a marqué la volonté du gouvernement de poursuivre rapidement l'action des Six, conformément avec la déclaration ministérielle [2], tout en évitant une scission entre ce noyau plus restreint et les autres pays européens qui coopèrent à l'O.E.C.E., à laquelle le gouvernement français demeure attaché.

5. *Institutions.*

Aucune décision n'a été prise sur la forme des institutions. Celle-ci devra être dictée avant tout par des considérations concrètes. Les fonctions de contrôle devront sans doute être exercées par un organe disposant de la délégation de pouvoirs indispensable (« supranational »). Les fonctions économiques ou techniques pourront être exercées soit de façon intergouvernementale soit de façon « supranationale », selon les nécessités pratiques.

***

1. Il est apparu que dans l'esprit de nos partenaires, il existait un lien entre Euratom et le *Marché commun*. Ils estiment en effet qu'on ne peut multiplier les intégrations par secteurs sans progresser sur le plan général. Toutefois, ils ne s'attendent pas à ce que les traités relatifs à Euratom et au Marché commun soient conclus et ratifiés simultanément; mais une position de principe devrait être prise par la France sur le Marché commun avant qu'Euratom puisse devenir une réalité.

Le représentant français a exposé, dans une atmosphère de compréhension, que le Marché commun pose à la France des problèmes d'une ampleur particulière, soulignant la nécessité de ne s'engager dans cette voie qu'avec prudence et en s'entourant de toutes les garanties nécessaires.

[1] Sur les travaux de l'O.E.C.E. relatifs au problème de l'énergie atomique, voir ci-dessus le n° 62 (note).

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 80 (note).

2. Ceci dit, les travaux des experts sur le Marché commun montrent que, à la différence de ce qui s'était produit lors des discussions antérieures touchant le même sujet, il a été largement tenu compte de certaines préoccupations françaises essentielles : progressivité, souplesse, harmonisation des droits de douane vis-à-vis des pays tiers, fonds de réadaptation et d'investisements, traitement séparé du secteur agricole, clauses de sauvegarde, etc. Toutefois, le problème de l'harmonisation des politiques économiques et sociales n'a pas été encore étudié avec la précision souhaitable. Les experts s'orientent vers une *union douanière* au sens du G.A.T.T.; une première *étape* de quatre ans permettrait d'obtenir une réduction de 30 % des droits de douane. Une seconde *étape*, de huit ans minimum, conduirait en principe au Marché commun intégral. Des institutions communes seraient créées, avec le minimum de délégation de compétence nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Les ministres ont approuvé l'orientation générale des travaux. Toutefois, il est certain qu'avant de rédiger un traité sur la base des principes ci-dessus, des études beaucoup plus approfondies seront nécessaires.

Il appartiendra à la nouvelle réunion ministérielle qui se tiendra après le 15 mars (date à laquelle le rapport de M. Spaak sera déposé)[1] de déterminer la procédure pour la poursuite des travaux.

104

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 539 à 543. Réservé. *Bonn, 16 février 1956, 22 h. 10.*

(Reçu : 22 h. 20.)

Prenant la parole à Hambourg, au cours d'une visite officielle, mon collègue britannique a affirmé que son pays était prêt à faire profiter l'Allemagne « de l'avance de dix ans que la Grande-Bretagne possède en matière atomique », « en lui offrant son aide et ses conseils ». Sir Frederick Hoyer Millar a ajouté que l'on « avait, en Angleterre, la plus parfaite considération pour les capacités des chercheurs et ingénieurs allemands ».

Trois jours après la réunion de Bruxelles[2], les paroles de l'ambassadeur d'Angleterre qui s'adressait à un auditoire d'hommes d'affaires et de commerçants, tenants de la libre entreprise, ne sont pas passées inaperçues. Elles ne sont pas fortuites; mon collègue a, évidemment, parlé, non seulement avec l'accord, mais sur l'ordre de son gouvernement. Si l'on rapproche ses déclarations de la position très négative

(1) Le rapport du Comité intergouvernemental sera publié le 21 avril.
(2) Des six pays représentés à la conférence de Messine. Voir ci-dessus le n° 103.

prise par M. Eden à Washington (cf. télégramme nos 697 à 704 de M. Couve de Murville [1]), au sujet de l'Euratom, il semble bien que la Grande-Bretagne déclenche, ici, une contre-offensive tendant à détourner l'Allemagne d'une coopération européenne trop poussée en matière atomique.

Au moment où les avis sont encore, en Allemagne, très partagés et où les dirigeants se gardent de toute prise de position trop formelle, le gouvernement britannique joue sa partie avec résolution. Il ne se contente pas de mener une guerre sourde contre l'Euratom, il assortit sa campagne des offres de service les moins équivoques.

Déja, le 1er octobre dernier, pendant son voyage officiel en Allemagne, sir John Cockraft aurait présenté des propositions concrètes relatives à une coopération scientifique et à l'installation de centrales atomiques. Il y a lieu de penser qu'au cours de sa visite en Grande-Bretagne, qui ne durera pas moins de cinq jours, M. Erhard aura, la semaine prochaine, l'occasion de discuter le problème. L'attention se trouve d'autant plus attirée sur cette visite que les opinions du ministre allemand de l'Économie sont notoirement défavorables aux conceptions supranationales et à une intégration institutionnelle.

105

Note du Secrétariat des Conférences [2]

Désarmement.

N. n° 013/SC. *Paris, 16 février 1956.*

En remettant au Ministre par note n° 1 du 3 février un dossier sur le désarmement, le Secrétariat des conférences indiquait qu'en prévision de la reprise, le 9 mars, des travaux du sous-Comité du désarmement, le groupe de travail qui réunit des agents du Secrétariat des conférences et des représentants du secrétariat général permanent de la Défense nationale et de l'état-major des Forces armées préparait un rapport suggérant les éléments d'une position française.

Ce rapport a été communiqué à M. Jules Moch. Le Groupe de travail avait pensé qu'il était préférable, avant de le soumettre au Ministre et à M. Bourgès-Maunoury, de connaître les observations qu'il appellerait de la part de notre représentant à la Commission du désarmement. Mais le Conseil supérieur de la Défense nationale pouvant être appelé à examiner très prochainement la question, le Secrétariat des conférences a estimé devoir transmettre cette étude au Ministre sans plus attendre.

(1) Du 4 février, ci-dessus publié sous le n° 74.
(2) Rédigée à l'intention du Ministre.

Le rapport retrace un bref historique du problème du désarmement afin d'éclairer la genèse des différents plans présentés dans le courant de 1955 devant le sous-Comité du désarmement et à Genève et pris en considération par l'assemblée générale des Nations Unies dans sa recommandation du 16 décembre 1955 [1].

Celle-ci demande aux gouvernements, d'une part, de poursuivre la recherche d'un plan général de désarmement, d'autre part, de s'efforcer d'adopter dans l'immédiat des mesures propres à créer un climat de confiance, telles que celles suggérées par le président Eisenhower et le maréchal Boulganine, et toutes mesures, dont l'exécution est d'ores et déjà possible, d'un plan de désarmement comportant des garanties adéquates.

Les chefs d'État-major, qui ont toujours considéré avec la plus grande méfiance l'automaticité de la succession des diverses phases du désarmement — automaticité qui trouve sa pleine expression dans le plan soviétique du 10 mai 1955 [2] dont tout le déroulement s'opère en moins de deux ans — interprètent la résolution de l'Assemblée comme écartant le principe de l'automaticité puisqu'elle détache, en vue d'une application immédiate, les mesures dont l'exécution est d'ores et déjà possible sans que l'engagement relatif à l'application de ces mesures suppose un engagement simultané portant sur une ou plusieurs étapes ultérieures. Les représentants de la Défense nationale en tirent comme conséquence que nos propositions antérieures devraient être dépouillées de toute précision concernant les délais de passage d'une phase à l'autre, tout en conservant les indications qu'elles comportent quant à l'ordre de succession des opérations. De plus, les représentants de la Défense nationale estiment que l'on se conformerait mieux aux tendances nouvelles auxquelles a conduit l'évolution du problème du désarmement dans le courant de 1955 et qu'a concrétisées la résolution de l'Assemblée, en s'attachant essentiellement à la recherche de ce qui est d'ores et déjà réalisable dans les circonstances politiques du moment. Ils sont donc d'avis, en invoquant d'ailleurs la lettre même de la recommandation de l'Assemblée, de se limiter, pour le moment, à cette recherche.

Ils insistent enfin, dans le domaine technique qui leur est propre, sur le caractère peu satisfaisant du test que constituent, en matière de désarmement, les niveaux des forces armées et suggèrent comme élément d'appréciation meilleur le potentiel d'agression que fournit le matériel, et plus particulièrement les armements puissants et les munitions.

(1) Sur la résolution 914 (X) en date de ce jour, voir : *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, séances plénières,* 559e séance; ainsi que : Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, Xe et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies, Commission du désarmement et sous-Comité de la Commission du désarmement,* La Documentation française, 1962, p. 135-136.

(2) *Documents officiels de la Commission du désarmement. Supplément d'avril à décembre 1955,* annexe 15 (DC/SC 1/26/Rev. 2); Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 28-38; *Documents sur le désarmement* précités, p. 71-76.

Ainsi résumées, les vues de la Défense nationale s'éloignent quelque peu de la thèse de M. Jules Moch, pour qui priorité doit être donnée au plan français de synthèse des différentes propositions antérieures [1] sans modifier le contenu de ces propositions.

Le rapport du Groupe de travail représente un compromis laborieusement élaboré afin de concilier les vues et d'arriver à un document commun. En fait, il n'y a pas opposition dès l'instant où, suivant le cadre même tracé par l'Assemblée générale, nous présenterons, comme nous l'avons déjà fait savoir à nos partenaires occidentaux, notre plan de synthèse comme le but à atteindre et les propositions suggérées par la Défense nationale comme des dispositions de ce plan immédiatement applicables, le plan devant alors, si le rapport était approuvé, comprendre celles de ces propositions qui n'y figurent pas encore.

De toute manière, nous devrons nous assurer de l'accord de nos alliés. Celui du Canada, d'après les indications en possession du Département, paraît acquis. Il n'en est pas de même des Britanniques que M. Jules Moch doit lui-même rencontrer la semaine prochaine. Quant aux Américains, c'est d'eux que viendront les difficultés majeures.

Le dossier qui a été remis au Ministre le 1er février contient tous les documents importants qui ont conservé de l'actualité, et notamment les différentes propositions présentées en 1955.

Le Secrétariat des conférences croit pouvoir faciliter au Ministre la consultation de ces documents en annexant à la présente note des fiches qui résument schématiquement le contenu des différents plans.

[1] À la séance d'ouverture de la Commission du désarmement, le 23 novembre 1955, M. Jules Moch avait fait un important exposé, qui proposait une synthèse des plans antérieurs. Il avait ébauché une thèse qui serait l'application de trois principes suivants : « Ni contrôle sans désarmement; ni désarmement sans contrôle, mais progressivement tout le désarmement actuellement contrôlable ». Le plan d'ensemble devrait dans son déroulement s'inspirer de la succession de mesures prévues dans le plan franco-britannique et les propositions soviétiques, qui comprenaient à chaque étape des éléments de désarmement classique et atomique et des éléments de contrôle. En outre, les deux étapes d'exécution du désarmement seraient précédées d'une phase préparatoire comportant la mise en place des premiers éléments du contrôle et le démarrage des procédures nouvelles suggérées dans les plans Eisenhower, Eden et Faure. Durant cette phase préparatoire, tous les pays devraient : 1° Abandonner provisoirement le projet de destruction des stocks d'armes atomiques existants, mais interdire l'utilisation des armes nucléaires; 2° Interdire les explosions expérimentales à des fins militaires sur le plan national, mais autoriser des expériences non militaires sous un contrôle scientifique et politique international; 3° Organiser périodiquement des conférences scientifiques « afin de discuter des recherches sur les méthodes de destruction des stocks atomiques, afin de détruire ceux-ci dès que les méthodes auront été découvertes ». Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, Xe et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies. Commission du désarmement et sous-Comité de la Commission du désarmement 1955-1956,* La Documentation française, 1962, p. 102-107. Cf. également *D.D.F.,* 1955-II, n° 210.

Le 8 février devant la commission des Affaires étrangères du Conseil de la République, et le 29 février devant celle de l'Assemblée nationale, M. Jules Moch évoquait son plan de synthèse.

106

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 427 à 452. Réservé. *Moscou, 17 février 1956, 12 h.*

(*Reçu :* 10 h. 5.)

1° Le rapport que M. Khrouchtchev a lu pendant près de huit heures devant le Congrès [1] est un document d'une grande portée. Il souligne vigoureusement la rupture avec le stalinisme, spécialement dans le domaine intérieur. En politique extérieure, il confirme la continuité de la politique de détente et en définit certains aspects nouveaux.

2° C'est de façon presque insultante que Staline a été mentionné dans l'allocution inaugurale de Khrouchtchev, comme l'un des trois disparus depuis 1952, aux côtés de Gottwald et de Tokuda. Nulle part, à aucun moment, son nom n'est prononcé dans le rapport alors que Lénine est encensé comme le père, le chef et le guide du communisme. Dans un passage acéré, Khrouchtchev dénonce ceux qui ont fait de certains dirigeants du parti des « héros thaumaturges ». Enfin, il annonce que le manuel d'histoire du parti communiste, dont Staline revendiquait la paternité, sera retiré de la circulation comme ne correspondant plus aux faits. Il était difficile d'asséner plus de coups à la mémoire du « Chef génial » et l'on mesure, à ce retournement, la valeur exacte des sentiments que, sous le flot des adulations, lui portaient non seulement le pays, mais aussi ses principaux lieutenants. Il ne fait pas de doute, à mes yeux, qu'en jetant de la boue à Staline, Khrouchtchev cherche consciemment un appui populaire.

3° Les conséquences de ce désaveu sont surtout sensibles dans le domaine intérieur et dans celui de l'organisation du parti. Certaines mesures prises du temps où Malenkov était secrétaire du parti, ainsi que des passages de son discours au Congrès de 1952 sont critiquées. Les conséquences sont également notables dans le domaine extérieur, auquel je limiterai pour l'instant mes remarques.

4° Selon la tradition, la situation extérieure de l'U.R.S.S. est présentée sous forme d'un dyptique : d'une part le camp du socialisme, où l'U.R.S.S. en plein essor prodigue généreusement son aide aux républiques démocratiques, de l'autre celui du capitalisme, singulièrement

[1] Il s'agit du discours prononcé par Khrouchtchev à l'ouverture du XXe Congrès du parti communiste soviétique, le 14 février (pour une traduction voir La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2156, 14 mars 1956). Le rapport critiquait la politique de Staline, mais sur un ton assez modéré.

rétréci et où la crise, si elle n'éclate pas toujours, est néanmoins latente. La description des événements est ici plus nuancée que d'habitude et, dans son analyse de l'économie capitaliste, Khrouchtchev cherche visiblement à répondre à ceux qui, en U.R.S.S., s'étonnent de voir l'économie des pays non communistes continuer à progresser sans crise grave.

5° Ce facteur, négatif du point de vue communiste, est largement compensé par les succès du camp de la paix. Le tableau du monde que Khrouchtchev présente confirme entièrement les impressions que j'avais transmises au Département par mon télégramme nos 264 à 300 (1). L'U.R.S.S. dirige deux grands ensembles, le « camp du socialisme » et la « zone de la paix ». L'un est composé des douze états communistes qui s'étendent de Pankow à Hanoi en passant par Pékin. L'autre comprend l'Inde, l'Égypte et leurs amis. La position originale revendiquée par le maréchal Tito pour la Yougoslavie est reconnue en plusieurs formules nuancées. L'ensemble constitue une masse d'un milliard et demi d'habitants; dans le reste du monde, le mouvement de la paix se développe avec des succès croissants, et l'idéal de la paix doit servir de ciment à l'unité de la classe ouvrière, unité indispensable qui doit être réalisée par les syndicats et par les partis ouvriers, « communistes, socialistes et autres », même en reléguant au second plan « les divergences de doctrine et les vieux griefs ». Cette allusion très claire aux fronts populaires fait l'objet de plusieurs développements importants.

6° Le caractère nouveau de la situation mondiale est, selon M. Khrouchtchev, l'impossibilité de recourir à la guerre : alors qu'en 1952, Malenkov peignait en sombres couleurs les machinations de l'impérialisme américain, Khrouchtchev, en 1956, estime que même les impérialistes savent maintenant que le camp du socialisme est « invincible ». Pour mieux les convaincre, il souligne à plusieurs reprises, à côté des gigantesques réalisations industrielles, les progrès immenses de l'industrie atomique de l'U.R.S.S. Enfin, l'effondrement du système colonial en Asie et en Afrique (il n'est pas fait allusion à l'Afrique du Nord) enlève au monde capitaliste toute chance de l'emporter. La politique des « positions de force » et des « blocs agressifs » fait partout faillite. Les « dirigeants clairvoyants » de l'Occident s'en rendent de mieux en mieux compte.

7° Dans la phase nouvelle ainsi définie, où les progrès du communisme sont assurés, sans que soit nécessaire un recours à la force, de moins en moins probable, comment se présentent les aspects concrets de la politique extérieure soviétique ? Six points sont dégagés par Khrouchtchev :

a. Amélioration des rapports entre les grandes puissances;

b. Liquidation de tous foyers de guerre en Orient et prévention de toute formation de nouveaux foyers de guerre en Europe et en Asie;

c. Normalisation avec la Yougoslavie, la Finlande et l'Allemagne fédérale;

(1) Du 2 février, ci-dessus publié sur le n° 66.

d. Recherche de nouvelles méthodes pour la solution des problèmes de la sécurité européenne, du désarmement, de l'interdiction de l'arme atomique, de l'Allemagne;

e. Rapprochement caractérisé avec tous les états épris de paix;

f. Développement des contacts internationaux de toute nature.

8° Ainsi, en opposition avec les fureurs antioccidentales du mois de décembre, l'esprit de Genève est ranimé et la politique de détente extérieure confirmée pour une longue période. Il est notable, d'autre part, que M. Khrouchtchev parle nettement de la nécessité de « concessions réciproques ». À l'en croire, l'U.R.S.S. a déjà fait d'immenses pas en avant, elle est disposée à progresser encore dans cette voie mais elle ne peut désormais avancer seule, c'est aux trois puissances occidentales de jouer désormais. L'idée mérite d'être notée. Elle pourrait permettre éventuellement de poser certaines questions car, en fait, si le secrétaire du parti professe une grande volonté, il n'annonce que peu de changements dans les positions soviétiques telles qu'elles résultent des négociations passées. Sur certains points, il ne fait que confirmer les raidissements intervenus depuis la dernière conférence de Genève.

9° À nouveau, les rapports entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, les deux plus grandes puissances du monde, sont présentés comme déterminants pour l'ensemble de l'humanité. L'U.R.S.S. souhaite une amélioration radicale des rapports américano-soviétiques. Elle a fait des offres. Elle les maintient. Elle espère trouver une meilleure compréhension. Elle souhaite vivement qu'entre les deux pays, une amitié durable soit scellée et une coopération fructueuse établie sur la base des « cinq principes » [1], ce qui impliquerait inévitablement de la part des États-Unis l'acceptation définitive du *statu quo*.

10° En ce qui concerne l'Europe, la position privilégiée de l'U.R.S.S. est fortement soulignée : tous les états de l'Est européen rassemblés forment une barrière, appuyée sur la puissance croissante de l'U.R.S.S. Ils forment aussi une vaste communauté économique recevant l'impulsion de l'U.R.S.S.

L'Autriche est neutre, l'Allemagne de l'Est ne sera pas sacrifiée. En Europe occidentale, notamment en Allemagne et en France, les forces de paix sont en plein développement. Il faut donc créer un système de sécurité collective en Europe, dénoncer les accords de [Paris] et assurer un rapprochement entre les deux États allemands. Entre-temps, des accords de non-agression ou d'amitié peuvent être signés entre les différents États européens et la politique de bon voisinage doit être poursuivie. Aucune allusion directe n'est faite à des traités spéciaux avec la France et la Grande-Bretagne. Mais à l'intention de notre pays est souligné le danger croissant de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et de la réalisation déjà apparente de l'axe Washington-Bonn, « qui ferait de la France une puissance de troisième ordre ».

[1] Dans le préambule d'un traité sino-indien sur le Tibet, conclu le 29 avril 1954, les deux parties avaient inscrit les cinq principes sur lesquels ils entendaient fonder leurs relations : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté; non-agression mutuelle; non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures; égalité et avantages mutuels; coexistence pacifique.

11° Plus nuancée apparaît la position sur le désarmement. Tout en maintenant toutes les propositions contenues dans la déclaration du 10 mai 1955 [1], Khrouchtchev reconnaît que la question est compliquée et admet que trois mesures préparatoires seraient utiles : interdiction des expériences thermonucléaires; interdiction de toute arme nucléaire sur le territoire allemand et réduction des budgets militaires. Il y a là une notable modification des objectifs, qui me confirme dans le sentiment que les dirigeants soviétiques désirent en ce domaine aboutir à quelques résultats concrets, fussent-ils limités.

12° En ce qui concerne l'Asie, la politique d'amitié avec les États arabes est proclamée, de nouvelles invites sont adressées à la Turquie, à l'Iran, au Pakistan. On ne leur demande que de « normaliser » leurs relations avec l'U.R.S.S. Le silence le plus complet est fait sur Israël. Les problèmes d'Extrême-Orient sont laissés étrangement dans l'ombre : Khrouchtchev se borne à mentionner la nécessité d'un accord de sécurité collective en Asie. Il ne fait aucune allusion à la question de Formose. L'affirmation de la volonté d'empêcher la création de nouveaux foyers de guerre en Asie paraît mal conciliable avec la doctrine chinoise de la libération de Formose par la paix ou par la guerre. Le délégué du parti communiste chinois le maréchal Chu Teh, n'a fait lui-même aucune allusion à ces problèmes. En revanche, il a applaudi à la chute de Beria.

13° De ce tableau nuancé se dégagent certaines conclusions de principe qui sont groupées par Khrouchtchev sous trois rubriques : coexistence pacifique, problème de la guerre, problème du passage des différents pays vers le socialisme. C'est sous ce dernier vocable qu'est définie le plus nettement la question des fronts populaires. D'une part, Khrouchtchev cherche à donner quelques satisfactions aux exigences du maréchal Tito. Il reconnaît donc, en termes très étudiés, que le socialisme peut se développer sous diverses formes. À chaque pas de son raisonnement, il prend soin de se distinguer des opportunistes, réformistes et autres éléments « collaborant avec le capitalisme ». Il admet que le triomphe du socialisme peut s'accomplir sans recours à la force, selon l'exemple donné par les démocraties populaires de l'Est européen. Il admet aussi pour la première fois qu'il peut s'effectuer par la voie parlementaire. Mais il prend soin de préciser que ce succès ne peut avoir lieu que si la classe ouvrière est unie et guidée par son « avant-garde » qu'il ne nomme pas, mais qui est, sans aucun doute, le parti communiste.

Les concessions idéologiques sont donc très nettement dosées et le but final reste bien la prise du pouvoir par le parti communiste.

14° D'une façon générale, le rapport présenté par M. Khrouchtchev au nom du Comité central, constitue un premier bilan de la détente et de ses effets sur les rigoureux principes du marxisme-léninisme. Khrouchtchev confirme que la détente risque d'émousser certaines

[1] Sur cette déclaration, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

arêtes de la doctrine. Il s'en prend à ceux qui, dans le parti, ont proposé, en raison de la détente, de renoncer à la lutte idéologique entre les deux mondes. C'est, à son avis, une erreur funeste. Telle qu'il la conçoit, la détente doit demeurer strictement sur le plan des rapports d'État et n'affaiblir en rien la pureté ni le caractère combatif de la doctrine. Mais certaines innovations sont rendues nécessaires, telles celles concernant les voies d'accès au socialisme, si timides qu'elles soient, telle aussi la reconnaissance du fait que les guerres ne sont pas le produit des seuls facteurs économiques, ce que Staline affirmait encore en 1946.

15° Il y a donc une lutte entre le dogmatisme et le pragmatisme, entre la nécessité de la pureté doctrinale et les exigences de l'action, entre les intérêts de la Révolution et ceux de l'État soviétique. La ligne que définit le rapport du Comité central tend à plus de pragmatisme, à une certaine prise de conscience des dimensions véritables des problèmes qui se posent aujourd'hui au monde. C'est sous cet angle qu'à mon avis, il y a intérêt à l'envisager. Car il apparaît comme le premier résultat, encore très insuffisant, des efforts poursuivis depuis de longues années par les puissances occidentales pour parvenir à une normalisation de leurs rapports avec l'U.R.S.S. Il donne donc motif de penser que, si les grandes puissances du monde libre sont capables de définir une ligne à la fois ferme sur les points essentiels, et souple dans l'application concrète, un affermissement réel de la paix, par un effort sincère de compréhension et de tolérance, n'est pas exclu. Mais d'ici là, de nombreux dangers demeurent, dont il importe également que non seulement les gouvernements, mais aussi les opinions publiques, puissent prendre clairement conscience. Le rapport du Comité central peut également être utilisé à cette fin. Je compte en adresser prochainement au Département une analyse détaillée en m'efforçant de dégager les quelques perspectives intéressantes que paraît ouvrir la politique définie par Khrouchtchev ainsi que les risques qu'elle comporte[1].

[1] Sur le discours de Khrouchtchev et les nombreuses et importantes interventions au XXe Congrès avant le « rapport secret » du 25 février, comme sur ce dernier document, voir Lazitch (Branko), *Le rapport Khrouchtchev et son histoire,* Seuil, 1976, et Carrère d'Encausse (Hélène), *La déstalinisation commence,* Éd. Complexe, 1984.

107

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 135 à 140 [1]. Priorité absolue. *Madrid, 17 février 1956, 14 h.*
Secret. Réservé.

(Reçu : 15 h. 37.)

J'ai été reçu hier soir par le ministre des Affaires étrangères.

Comme il se référait à la note que m'avait remise dans la matinée le sous-secrétaire d'État afin de me rappeler la position espagnole [2], j'ai insisté sur le fait qu'aucun gouvernement français, par ses assurances données à Madrid à maintes reprises, n'avait nourri d'intentions hostiles aux intérêts espagnols au Maroc, ni n'avait entendu placer le gouvernement espagnol devant un fait accompli en négociant en ses lieu et place avec le Sultan. C'était précisément la raison pour laquelle Paris souhaitait informer Madrid du déroulement des prochaines négociations et recueillir en même temps ses vues et observations, ce qui vraisemblablement permettrait de développer et d'étendre ultérieurement les échanges de vues des deux gouvernements.

Puis j'ai souligné que ces contacts auraient pu être fort utiles pour les deux parties s'ils avaient été établis plusieurs mois avant l'ouverture de la négociation franco-marocaine, mais que l'Espagne n'avait pas cru devoir le faire. M. Artajo m'a répondu que la visite à Madrid d'un homme politique français lui avait été annoncée à cette époque à titre officieux par Rabat et qu'il avait supposé qu'un accord serait conclu à cette occasion, puis que la dissolution du Parlement français [3] l'avait induit à temporiser.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 364 à 369.

[2] Dans cette note retransmise par le télégramme nos 130-132 du 16 février, non reproduit, le gouvernement espagnol, prenant acte du désir du gouvernement français de le tenir informé du déroulement des négociations franco-marocaines, entendait que cela se fît par l'entremise de l'ambassade d'Espagne à Paris. Il soulignait que l'acceptation des contacts diplomatiques qui lui étaient proposés n'impliquait pas de sa part une approbation tacite des accords auxquels Paris et Rabat pourraient aboutir. S'agissant d'une négociation visant à modifier le statut du Maroc, il renouvelait « ses réserves non seulement à l'égard de ce qui pourrait affecter les intérêts de l'Espagne au Maroc découlant de sa position géographique et de ses possessions territoriales, intérêts reconnus par les traités en vigueur, mais aussi à l'égard de tout ce qui pourrait impliquer une modification substantielle du statut marocain en vigueur, quand bien même de telles modifications ne concerneraient pas directement la zone espagnole ».

[3] Le 2 décembre précédent.

Comme il paraissait craindre que Votre Excellence ne conteste la désignation, comme informateur de M. Casa Rojas, qui serait assisté de M. Cortina, consul général à Paris et jurisconsulte, j'ai cru devoir lui dire que je supposais que le cabinet de Madrid était libre de nommer la personne de son choix.

Le ministre s'est félicité qu'à la suite du voyage du président du Conseil en Algérie [1], le nouveau cabinet français ait pris une position réaliste à l'égard du problème de l'Afrique du Nord, ce qui mettrait fin aux équivoques.

M. Artajo suppose que les propositions marocaines relatives à l'abrogation du traité de Fès préalablement à tout accord sur le maintien des positions françaises essentielles est inacceptable pour la France. En effet, à la première difficulté, le Sultan pourrait dénoncer la négociation franco-marocaine et solliciter l'intervention des puissances signataires du traité d'Algésiras, ce qui constituerait le plus grave danger aussi bien pour les droits de la France que pour ceux de l'Espagne. Celle-ci, dans la mesure de ses moyens, est prête à nous aider afin d'éviter une conférence internationale.

Le Ministre a souligné que si le gouvernement ne pouvait nous accorder une assistance militaire au Maroc, le Haut-Commissaire avait néanmoins comme instruction formelle de combattre les rebelles et d'interner ceux d'entre eux qui pénétreraient armés dans la zone espagnole. Il a déploré que certaines rumeurs fissent encore état en France d'une aide espagnole aux insurgés.

Enfin, il m'a dit que le gouvernement espagnol souhaiterait vivement avoir la visite de Votre Excellence quand Elle l'estimerait opportun, car l'Espagne témoignerait à cette occasion de son attachement au monde occidental [2].

[1] Le 6 février, à la suite des manifestations des milieux européens, M. Guy Mollet acceptait la démission du général Catroux, qui avait été nommé au poste de ministre résident, et désignait le 9 février M. Robert Lacoste à ce poste.

[2] Par télégramme nos 143-145, du 18 février, non reproduit, l'ambassadeur de France, se référant à la note espagnole du 16 février et à la conversation Artajo-La Tournelle, estimait que Madrid avait assoupli sa position. Son espoir de pouvoir défendre lui-même ses positions dans une négociation hispano-marocaine et dans une réunion tripartite pouvait le détourner d'Allal el Fassi. Pour la première fois, le gouvernement espagnol avait fait savoir qu'il redoutait un échec des négociations franco-marocaines, susceptible de provoquer la réunion d'une conférence internationale où les intérêts essentiels de l'Espagne aussi bien que ceux de la France seraient en danger.

108

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

Négociations franco-marocaines
Aspects économiques et financiers

Paris, 17 février 1956.

Secret.

Sur le plan financier et économique, les négociations franco-marocaines doivent viser à établir une interdépendance aussi étroite et aussi durable que possible. Il convient donc d'obtenir le consentement des Marocains, d'une part au maintien du Maroc dans la zone franc, d'autre part à la création, dès que les circonstances le permettront, avec les précautions et dans les conditions décrites plus loin, d'une union douanière entre les deux pays.

1. *Maintien du Maroc dans la zone franc.*

a. Ce maintien est nécessaire :

— pour le Maroc, auquel il garantit dans une certaine mesure le maintien du soutien français, qui lui permet de faire face au déséquilibre structurel de sa balance commerciale (70 milliards de francs par an);

— pour la France, à laquelle il assure, grâce à l'existence du contrôle des changes, une position commerciale privilégiée, justifiée par les charges qu'elle assume.

b. Modalités de l'appartenance du Maroc à la zone franc :

— en ce qui concerne la parité de la monnaie marocaine, il serait peu souhaitable d'en laisser au Maroc la libre fixation. Le précédent du Commonwealth britannique ne saurait être ici invoqué : le gouvernement marocain ne présente pas encore les garanties de prudence et de compétences requises; le déficit permanent du Maroc, comblé régulièrement par la France, confère à celle-ci un droit de regard sur la politique monétaire marocaine;

— en ce qui concerne l'Office des changes, le gouvernement marocain a déjà exprimé le désir de voir s'instituer une cogestion. Certaines concessions sont certainement inévitables. Mais la solution à retenir devrait s'inspirer dans toute la mesure du possible du précédent franco-tunisien;

— en ce qui concerne la procédure des importations sans paiement au Maroc que la France se trouve, depuis l'arrêt de la Cour de La

Haye de 1952 [1], dans l'obligation de tolérer, il serait très souhaitable d'obtenir, d'initiative marocaine, une modification de la réglementation jusqu'à présent applicable. Elles sont en effet très dommageables pour la zone franc. Il appartiendrait le cas échéant au Maroc de contester l'application du principe de liberté économique sans aucune inégalité, inscrit dans l'acte d'Algésiras en ce domaine très particulier.

2. *Union douanière.*

Le régime douanier du Maroc est essentiellement déterminé par deux traités internationaux :

Le traité anglo-chérifien de 1856 prévoit un droit de douane unique de 10 %.

L'acte d'Algésiras a permis au gouvernement chérifien de percevoir en outre un droit de 2,5 %. Ses clauses concernant la liberté économique sans aucune inégalité s'opposent à ce que le Maroc accorde en matière douanière un traitement préférentiel ou la franchise aux produits français.

La protection des intérêts commerciaux français résulte donc à l'heure du système de contingentement à l'importation résultant du contrôle des changes.

Or, dans l'avenir, le contrôle des changes fera au mieux l'objet d'une cogestion franco-marocaine, par définition moins favorable à nos intérêts que le régime actuel. Bien plus, en cas de convertibilité des monnaies, il disparaîtra entièrement et du jour au lendemain.

Il serait donc imprudent de compter sur le seul contrôle des changes pour le maintien de nos positions commerciales et économiques au Maroc.

D'où la nécessité de prévoir, dans le domaine douanier, un système qui renforcera l'efficacité du contrôle des changes tant que celui-ci existera et qui le remplacera, si celui-ci disparaît.

Ce système ne peut être que l'union douanière, les préférences tarifaires étant, depuis la guerre, condamnées par les traités (G.A.T.T.) et l'opinion internationale.

L'union douanière est souhaitable tant pour la France que pour le Maroc.

a. *Pour la France.*

Non seulement elle contribuera à garantir le marché marocain à la France mais, du point de vue politique, elle permettra de justifier devant l'opinion française le maintien de l'aide financière considérable apportée par la France au Maroc. L'union douanière, déjà acquise en ce qui concerne la Tunisie, pourrait peut-être être remise en cause par le gouvernement beylical si elle ne s'étendait pas au Maroc. Du même coup, se trouverait compromise la réalisation d'une politique économique d'ensemble tendant à organiser la zone franc.

[1] Sur cet arrêt, voir ci-dessus le n° 39 (note).

b. *Pour le Maroc.*

Si le Maroc doit continuer à se moderniser, il lui faut garder les débouchés privilégiés et rémunérateurs dont il bénéficie sur le marché métropolitain, dont le maintien se conçoit mal si la France ne devait pas jouir dans un proche avenir de facilités équivalentes dans l'Empire chérifien. Il lui faut acquérir un marché aussi large que possible, celui de la zone franc étant à cet égard particulièrement satisfaisant. Il lui faut d'autre part une protection tarifaire vis-à-vis du monde extérieur assez élevée pour assurer le développement de ses productions nouvelles et de ses jeunes industries. Il lui faut un apport constant de capitaux publics et privés que la France hésiterait à fournir sans la contrepartie de l'union douanière.

Bien entendu, certaines atténuations au principe de l'entrée en franchise des produits métropolitains devront être prévues de façon que la concurrence de l'industrie française n'empêche pas le maintien, le développement des industries chérifiennes existantes et la création de nouvelles entreprises, sinon l'union douanière aboutirait à avantager simplement les produits français désormais exonérés du droit de 12,5 % actuellement perçu et manquerait son but qui est de permettre le développement harmonieux de l'économie marocaine dans le cadre de la zone franc. De même, dans les cas où le Maroc aurait manifestement intérêt à s'adresser à d'autres fournisseurs que la France, son tarif douanier à l'égard du monde extérieur devrait se distinguer du tarif métropolitain.

Si l'union douanière apparaît donc comme souhaitable, il reste à mesurer les difficultés que peut rencontrer sa mise en œuvre.

À cet égard, le Maroc doit franchir deux étapes bien distinctes : il doit d'une part recouvrer sa liberté tarifaire; il doit d'autre part se dégager de la clause de liberté économique sans aucune inégalité qui figure dans le préambule de l'acte d'Algésiras.

Première étape.

En ce qui concerne sa liberté tarifaire, le traité anglo-chérifien de 1856, de caractère léonin, ne paraît pas devoir constituer un obstacle redoutable. En juillet 1939, le gouvernement français, agissant au nom du Maroc, et le gouvernement britannique avaient conclu un nouveau traité remplaçant celui de 1856 dont la guerre empêcha seule la ratification. En 1955, le gouvernement britannique a accepté de rouvrir sur ce sujet la négociation avec la France. Il ne refusera pas au gouvernement marocain lui-même ce qu'il nous avait consenti. Au reste, il est probable que le gouvernement de Rabat dénoncera purement et simplement ce traité sans que la Grande-Bretagne et les puissances intéressées réagissent, ne serait-ce que parce qu'elles se trouveraient en contradiction avec les principes reconnus par les accords internationaux contemporains en faveur de l'expansion économique des pays sous-développés et que leur opposition ferait scandale. Enfin, en présence d'une initiative de Rabat, le gouvernement français pourrait difficilement soutenir vis-à-vis d'un Maroc indépendant une thèse diamétrale-

ment opposée à celle dont il s'est fait le défenseur à l'époque où il assurait seul la représentation extérieure de l'Empire chérifien.

La liberté tarifaire du Maroc sera donc inéluctablement recouvrée au terme d'une première étape relativement courte qui n'offre ni danger diplomatique appréciable, ni danger économique considérable. En effet, à supposer que le Maroc n'aille pas plus loin et renonce à l'union, les exportations françaises vers le Maroc seraient frappées de droits plus élevés que le droit actuel de 12,5 %, mais les exportations de tous les autres pays le seraient également.

Deuxième étape.

Cette deuxième étape, entièrement distincte de la première, est beaucoup plus délicate; il s'agit, en effet, de façon explicite ou implicite, pour le Maroc de se dégager de la clause d'égalité économique figurant dans l'acte d'Algésiras.

Deux solutions sont à écarter *a priori* :

i. D'abord, celle qui consisterait pour la France soit à dénoncer l'acte d'Algésiras tant qu'elle assure la représentation extérieure du Maroc, soit à pousser ostensiblement le Maroc à le faire.

ii. Ensuite, celle qui consisterait à réunir une conférence des signataires de l'acte. La présence de l'U.R.S.S. et d'autres puissances rendrait la négociation sinon impossible, du moins très dangereuse et en tous les cas très onéreuse pour la France.

Comme le gouvernement marocain paraît bien décidé à un premier stade à s'appuyer sur l'acte d'Algésiras pour tenter d'obtenir l'unité de l'Empire chérifien, il est peu probable qu'il veuille le dénoncer tout entier dans l'immédiat. La dénonciation pourrait, si elle intervenait, ne viser que la clause d'égalité économique.

La procédure la plus souhaitable consisterait à montrer au Maroc l'intérêt qu'il a d'adhérer à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) et, à cette occasion, de faire reconnaître que cet instrument moderne qui, tout en comportant la clause de la nation la plus favorisée, prévoit expressément la faculté d'entrer en union douanière, l'emporte du point de vue douanier sur l'acte d'Algésiras. Toute puissance qui soutiendrait la thèse contraire se placerait aux yeux de l'opinion internationale dans une position difficile. En effet, ce serait dénier au Maroc un droit expressément reconnu par plus de trente nations à toute nation adhérant au G.A.T.T. L'opération n'est certes pas aisée et toutes ses modalités ne peuvent être aujourd'hui décrites, notamment parce que l'on ignore quel sera le sort de la zone d'influence espagnole. Mais elle peut être tentée à certaines conditions. Il faut d'une part que la France et le Maroc soient entièrement d'accord sur le but à atteindre et sur la chronologie, qui n'a pas besoin d'être très rapide. Toute réticence marocaine vouerait l'affaire à l'échec. Il faut donc dans les phases préliminaires de la négociation franco-marocaine expliquer clairement à la délégation chérifienne comment nous

concevons le développement économique du Maroc et ce que ce développement nous paraît exiger. À cet égard, nous devons éviter de laisser entendre qu'en tout état de cause et quel que soit le régime commercial qui émergerait à la suite des négociations franco-marocaines, les aides financières et les avantages douaniers accordés à l'heure actuelle par la France au Maroc seraient cependant maintenus.

Ainsi, nous ne pousserions pas à proprement parler le gouvernement marocain à dénoncer Algésiras, mais s'il en manifestait l'intention, ce qui est très vraisemblable à terme non seulement parce que cet acte place économiquement le Maroc dans une position d'inégalité juridique par rapport aux bénéficiaires d'Algésiras non membres du G.A.T.T. notamment en matière de négociations tarifaires, mais aussi parce que le Maroc voudra avoir tous les droits d'un pays souverain, nous ne devons pas nous y opposer. Nous ne saurions en effet nous faire les défenseurs de la pérennité des hypothèques et servitudes imposées à un pays lorsqu'il n'était pas libre.

109

LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE À RABAT [1],
à M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 486 à 493. Très urgent. *Rabat, 18 février 1956, 12 h. 45*

(Reçu : 13 h. 15.)

La propagande faite ici en faveur de « l'Armée de libération » vient de prendre un tour nouveau, des tracts, dont certains portent la marque du Croissant noir, ont été distribués dans les villes. Ils désignent maintenant les militaires français, représentants de « l'impérialisme », comme cible principale de son action.

Ces appels ont eu pour résultat, depuis quarante-huit heures, de donner naissance à ce qui pourrait devenir une* nouvelle vague de terrorisme. Onze attentats (huit à Casablanca, deux à Rabat, un à Marrakech), presque tous dirigés contre du personnel de nos forces armées, ont fait plusieurs blessés.

Cette Résidence générale a immédiatement appelé l'attention du ministre marocain de la Justice, qui assure l'intérim du président Bekkaï, sur la gravité des faits. M. Benjelloun a rendu compte de cette intervention à [2] son gouvernement à Paris. J'ai, d'autre part, obtenu des oumal de Casablanca et de Rabat qu'ils fissent des appels au calme

(1) M. Dubois se trouvait alors en métropole, à l'occasion des négociations franco-marocaines.
(2) Lire vraisemblablement : (de cette intervention) auprès de (son gouvernement).

vigoureux et précis. Si Bargach a pris, en outre, contact à Casablanca avec les dirigeants des partis et leur à marqué combien était regrettable une telle recrudescence des actes de violence au moment de l'ouverture des négociations franco-marocaines. Enfin, la troupe a été consignée et le directeur de l'Information est intervenu auprès des journaux du Maroc pour que les nouvelles concernant ces attentats ne fussent pas présentées d'une manière trop alarmante.

Il va sans dire que la population française s'émeut de ces événements, sans considérer pourtant qu'il s'agisse encore d'une reprise générale du terrorisme. Il y a lieu de signaler d'ailleurs l'impression favorable produite sur elle par la décision des colons de Taza de revenir sur leurs terres et d'appliquer les consignes de confiance que vient de leur donner notre commandement [1].

J'ajoute que la réorganisation du corps des assès de Casablanca est aussi de nature à ramener le calme dans les esprits. Les nouvelles dispositions prises à cet égard interdisent aux khalifas d'utiliser directement les assès et le gouverneur Bargach fait centraliser par le commissaire Valois tous les mouvements de cette police auxiliaire.

Dans vingt-quatre heures, pourtant va s'ouvrir à Rabat le congrès extraordinaire de *Présence française.* L'évolution des événements est certainement de nature à passionner ses débats. Le ministre de la Justice m'a fait savoir à ce propos que, la Résidence générale n'ayant pas cru devoir interdire ces assises, le gouvernement marocain déclinait toute responsabilité quant aux troubles qu'un tel rassemblement était susceptible de provoquer. De leur côté, les dirigeants du mouvement ont déployé ces jours-ci tous leurs efforts pour rassembler un public important. S'ils ont renoncé à la participation d'un délégué d'Alger, ils ont annoncé cependant celle d'un Français de Tunisie qui, ont-ils promis, n'interviendra pas dans les débats. Quoi qu'il en soit, j'ai convoqué hier les responsables du mouvement, le colonel Boeuf et M. Vaysse, et j'ai appelé leur attention sur les répercussions dangereuses que ne manqueraient pas d'avoir, au seuil des négociations franco-marocaines, des attaques violentes et irréfléchies contre la politique du gouvernement. Je leur ai précisé d'autre part qu'aucun débordement dans la rue ne serait toléré, puisque aussi bien les locaux mis à la disposition des congressistes pouvaient contenir plus de 2.000 personnes. Les deux dirigeants m'ont assuré de leur volonté de mener les débats dans le plus grand calme, d'examiner sans passion les problèmes intéressant la communauté française et d'être en mesure, dans ces conditions, de présenter leur motion, après le Congrès, au gouvernement français. Ils ignorent d'ailleurs si les appels qu'ils ont lancés pourront trouver une large audience auprès de nos compatriotes.

[1] Les colons de Taza avaient adressé le 14 février un télégramme au président de la République pour attirer son attention sur la gravité de la situation. Le Résident général, dans une interview le 18 février, leur avait demandé de ne pas abandonner leurs terres.

Je tiendrai naturellement le Département informé avec précision du déroulement de ce congrès, dont l'importance pourra fournir d'utiles indications sur l'influence exacte exercée actuellement par le mouvement sur les Français du Maroc.

L'action de *Présence française* était tombée en sommeil après le retour du Sultan; il se peut que les récents événements lui rendent quelque vigueur [1].

110

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [2]

Cadre général de la négociation franco-marocaine

Paris, 18 février 1956.

I. *La situation de droit.*

À l'ouverture des négociations franco-marocaines [3], la situation juridique des deux pays est la suivante :

1° Le traité de Fès, dit traité de protectorat, demeure en vigueur. Aux termes de ce traité, certains domaines sont exclusivement réservés à la France : relations extérieures du Maroc, défense extérieure et sécurité intérieure du pays, protection des étrangers, certains pouvoirs financiers.

La signature d'un protocole entre M. Dubois et Si Bekkaï, chef du gouvernement marocain, le 11 février [4] a permis de revenir, pour la période transitoire, à l'application de la lettre du traité et de remplacer l'administration directe par le contrôle. Mais en ce qui concerne ce contrôle, le Résident général continue à disposer des pouvoirs les plus étendus. Par ailleurs, le *statu quo* est maintenu en ce qui touche le régime applicable aux Français (enseignement, justice).

2° Différents textes ont déterminé le cadre général des négociations. Ces textes sont les échanges de lettres des 8 et 9 septembre 1955 entre le général Catroux et le Sultan [5], la déclaration du gouvernement

[1] Par télégramme nos 498-504 du 20 février, non reproduit, le Résident général, rendait compte du Congrès de *Présence française,* qui s'était déroulé la veille à Rabat dans le plus grand calme. Le Congrès n'avait réuni que 1.500 personnes et avait adopté un certain nombre de motions, qui demandaient notamment un statut particulier pour la communauté française du Maroc et sa représentation au sein du Parlement.

[2] Rédigée à l'intention du Ministre.

[3] La première séance publique eut lieu le 22 février : voir ci-après le n° 120.

[4] Voir ci-dessus le n° 95 (note).

[5] Reproduits dans *D.D.F.,* 1955-II, nos 186, 192.

français du 1er octobre [1], la déclaration commune de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre [2]. Mais il faut bien voir que la valeur de ces textes est inégale. En réalité, les Marocains entendent ne se référer qu'au dernier d'entre eux, celui de La Celle-Saint-Cloud, qui contient une promesse d'indépendance dans l'interdépendance que ne comportaient pas les deux autres. D'autre part, la déclaration de La Celle-Saint-Cloud ne fait pas référence aux échanges de lettres d'Antsirabé et ne vise qu'indirectement la déclaration du 1er octobre. Il faut donc s'attendre à ce que les Marocains soutiennent que les textes antérieurs ont été, dans une très large mesure, annulés par la déclaration de La Celle-Saint-Cloud.

Cette déclaration a fixé un double objectif à la négociation franco-marocaine :

1. « Faire accéder le Maroc au statut d'état indépendant uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie. »

2. Organiser la garantie mutuelle des droits des deux pays et des droits de leurs ressortissants.

II. *L'indépendance.*

Selon notre point de vue, la déclaration de La Celle-Saint-Cloud contient une *promesse d'indépendance* dont les modalités de réalisation restent à préciser.

Selon les Marocains, l'indépendance est acquise et n'a pas besoin d'être définie. Il est donc probable qu'ils vont demander, d'entrée de jeu, une déclaration solennelle abrogeant le traité de Fès et proclamant l'indépendance du Maroc. La France serait ainsi placée dans la position de demanderesse en ce qui concerne l'interdépendance.

Il serait sans aucun doute dangereux de se prêter à cette manœuvre, de nous démunir d'un aussi important atout et de créer un « vide juridique » dans les rapports entre la France et le Maroc. Sur le plan même de la technique de la négociation, nous devons éviter de procéder par étapes; la négociation doit constituer un ensemble. Tout au plus pourrions-nous envisager de faire une déclaration d'intention, réaffirmant notre dessein de reconnaître l'indépendance du Maroc à l'issue des négociations et d'abroger le traité de Fès en corollaire de la création de nouveaux liens entre les deux pays.

Ceci posé, il semble bien que l'indépendance du Maroc doive être conçue comme une autonomie interne et externe complète, sans restrictions ni étapes. Autrement dit, il paraît difficile de recourir à la notion de « domaines réservés ». En effet, il ne paraît pas souhaitable de chercher à éluder ou à différer la réalisation de la promesse d'indépendance. Tous les attributs apparents de celle-ci (armée, diplomatie), doivent être donnés en vue d'éviter que les conventions ne soient frappées de précarité et que les nationalistes, partisans de l'Occident,

(1) Sur cette déclaration, voir *ibid,* n° 259.
(2) Sur cette déclaration commune, cf. *ibid,* n° 362 (note).

qui sont actuellement au pouvoir, ne soient rapidement dépassés par les fanatiques de l'idéal panarabe, comme Allal el Fassi.

III. *L'interdépendance.*

Pour être acceptée sans arrière-pensées, et donc pour être durable, l'interdépendance devra apparaître non pas comme une atteinte à l'indépendance, mais comme son corollaire et son complément.

S'il n'est pas très difficile de distinguer les domaines concrets dans lesquels une interdépendance franco-marocaine pourra s'établir, il est plus malaisé de déterminer le cadre dans lequel les liens qu'elle postule devraient s'insérer pour former un ensemble cohérent.

Les conventions franco-tunisiennes [1] ont été critiquées principalement pour n'avoir pas prévu de liens institutionnels précis entre les deux contractants. Cette critique n'est que partiellement valable, compte tenu de la rédaction du titre VIII de la convention de 1946 [2]. Mais il est clair qu'une difficulté analogue se présentera avec le Maroc. Le Sultan s'est refusé il y a dix ans à faire participer le Maroc à l'Union française, et il est peu probable qu'il y consente aujourd'hui.

En réalité, il semble bien que des formules trop rigides, même reposant sur une base égalitaire, répugneront aux Marocains. Du reste, on se heurterait sans doute rapidement au problème religieux et à la difficulté d'associer un état musulman à un état laïc.

En revanche, il serait sans doute possible de prévoir des formules pragmatiques comportant la réunion régulière d'organes de coopération franco-marocains, chargés de traiter de concert les affaires présentant un intérêt commun et qui prendraient leurs décisions d'un commun accord. Ces organes pourraient se réunir à l'échelon des ministres, ou des suppléants, à Paris, le plus souvent possible, la procédure de consultation des deux gouvernements étant très largement utilisée.

C'est du bon fonctionnement de cette *coopération organisée* sur un plan bilatéral limité à l'origine au Maroc et à la France, et qui, semble-t-il, n'effraierait pas les jeunes nationalistes marocains, qu'à la longue pourra naître cette prise de conscience véritable par les Marocains de la solidarité réelle des intérêts des deux pays, qui devrait permettre ultérieurement de définir des liens plus étroits s'insérant dans un ensemble juridique ayant des prolongements sur tous les pays et territoires associés à la France.

L'interdépendance devrait avoir, semble-t-il, quatre fondements essentiels : les liens économiques, l'assistance technique, la solidarité en

[1] Du 3 juin 1955.

[2] Il s'agit du titre VIII de la Constitution (et non de la convention) française de 1946. Il définissait le contenu organique de l'Union française, ainsi que les institutions qui en assuraient le mécanisme. Il était dit (art. 60) que l'Union française était formée « d'une part de la République française, qui comprend la France métropolitaine, les départements et les territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et états associés ». Les communautés étaient invitées à devenir responsables de l'administration de leurs propres affaires, l'article 87 disposant que « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel ». Pour plus de détails, voir Catroux (général), « L'Union française. Son concept, son état, ses perspectives », *Politique étrangère,* 18e année, n° 4, septembre-octobre 1953, p. 233-266.

matière de défense et de diplomatie, et « la communauté des deux peuples » selon la formule de la déclaration du 1er octobre.

A. *Les liens économiques.*

La nécessité de liens économiques franco-marocains étroits découle, pour le Maroc, de la solidarité de fait qui existe déjà entre les deux pays et qui ne pourrait être remise en cause sans bouleversements graves de l'économie marocaine, pour la France, de l'intérêt qu'elle a à défendre les positions acquises depuis quarante ans dans l'Empire chérifien.

Ces liens économiques intéresseront les domaines de la monnaie, des tarifs et de l'aide française au développement économique du pays au sens le plus large (investissements, régime des établissements, aide proprement dite). Si le premier et le troisième point ne semblent soulever que des problèmes techniques dont aucun n'est sans doute insurmontable, le second nécessite de la part du gouvernement un choix de caractère politique.

Marocains et Français s'accordent pour reconnaître que le régime économique du Maroc est archaïque (porte ouverte, absence de liberté tarifaire) et ne peut permettre au pays de développer son industrie, comme il serait souhaitable. Ce régime devra donc être modifié et il doit être possible de démontrer au gouvernement marocain qu'il a, pour cela, besoin de l'appui de la France.

Mais si, en général, les experts français sont d'accord pour reconnaître que l'objectif à atteindre est l'établissement d'un régime préférentiel pour notre pays, avec l'union douanière comme terme éventuel, des divergences apparaissent sur la façon la plus expédiente d'atteindre ce but.

Les uns soutiennent qu'une union économique, comprenant union monétaire et union douanière, doit être obtenue de manière totale et immédiate à l'occasion des négociations actuelles, cette union économique étant la seule contrepartie valable de nos concessions politiques et la garantie de fait de la durée du nouveau régime. Les partisans de cette formule font valoir que ces négociations sont le moment le plus propice pour parvenir à l'union économique, son principe n'ayant de chance d'être accepté que s'il est posé maintenant. Ils estiment que toute autre solution conduirait fatalement au relâchement des liens économiques entre la France et le Maroc. Dans la pratique, ils demandent la remise en cause de l'acte d'Algésiras, soit par sa dénonciation, soit par la voie indirecte de l'entrée du Maroc au G.A.T.T., mais en tout cas dans un délai rapproché [1].

Les adversaires de cette conception font tout d'abord observer que les Marocains répugnent à toute formule « d'union », qu'elle entraînerait des bouleversements dans l'économie marocaine et une modification profonde des courants commerciaux qui ne serait pas sans danger. Mais la vraie querelle porte sur l'attitude à adopter envers l'acte

[1] Voir ci-dessus le n° 108.

d'Algésiras. Ces experts font valoir que l'abrogation de l'acte d'Algésiras comporte de très graves aléas. En premier lieu, elle nous exposerait à des difficultés sérieuses avec les pays signataires, ou tout au moins avec certains d'entre eux, comme l'Espagne, et susciterait des demandes reconventionnelles de leur part. Ce serait l'internationalisation de la question marocaine, d'autant plus que la Russie qui est, elle aussi, signataire, aurait l'occasion d'intervenir. Enfin, il n'est nullement certain que, pour le moment, les Marocains y seraient favorables. Pour eux, le traité d'Algésiras est « l'acte de baptême » international du Maroc, dont il garantit la souveraineté et l'intégrité. Par ailleurs, la clause de l'égalité économique qu'il contient ne présente pas que des inconvénients du point de vue marocain.

Deux remarques complémentaires doivent entre autres être présentées. L'abrogation de l'acte d'Algésiras priverait la Banque d'État du Maroc de son support juridique [1]. Or nous avons besoin, pour assurer le fonctionnement de l'union monétaire, de maintenir cette institution dont le privilège d'émission n'expirera qu'en 1967. D'autre part, le maintien de l'acte d'Algésiras n'est pas, dans les faits, incompatible avec l'existence d'un régime préférentiel pour la France. Depuis de nombreuses années, des préférences ont été établies, elles ont pu être maintenues sans susciter de protestations sérieuses de la part des signataires de l'acte.

En dernière analyse, il semble que notre position en ce domaine devrait être, dans une large mesure, commandée par l'attitude qu'adoptera la délégation marocaine. Si celle-ci ne demande pas la remise en cause de l'acte, nous aurions sans doute intérêt à ne pas la proposer nous-mêmes, tout en veillant à consolider et à renforcer de façon progressive la solidarité de fait des deux économies, en se plaçant sur la base de réciprocités expressément définies, l'abrogation de l'acte d'Algésiras n'intervenant, dans cette perspective, qu'au terme d'une évolution qui pourrait demander plusieurs années. Cette solution pourrait être maintenue sans danger tant que sur le plan commercial, nous disposerons des deux atouts majeurs que sont les franchises consenties par la France aux produits marocains et le prix élevé des céréales françaises.

Si, au contraire, le gouvernement marocain décide de dénoncer Algésiras, nous devrons l'aider à se dégager des servitudes économiques de cet instrument après avoir, au préalable, arrêté d'un commun accord avec lui les dispositions d'un traité de commerce de longue durée.

Dans l'un et l'autre cas, nous prêterions notre appui au gouvernement marocain pour la révision, quand il la demanderait, des accords de 1856 avec la Grande-Bretagne et de 1861 avec l'Espagne [2], révision qui permettra l'industrialisation du pays.

[1] Le chapitre III de l'acte d'Algésiras avait pour objet la création et l'organisation d'une banque d'État, dont le siège social était à Tanger.

[2] Sur ces accords, voir ci-dessus le n° 39.

B. *Assistance technique.*

La formule à retenir devrait s'inspirer dans une certaine mesure des procédés utilisés par les Anglo-Saxons pour maintenir leur influence dans les pays qu'ils émancipent (Nigéria, Philippines, Pakistan) ou dans les pays déjà indépendants (Éthiopie, Liban, pays d'Amérique centrale).

Elle trouve sa justification dans l'absence de cadres marocains; elle aurait un double but :

1° Aider l'État marocain à administrer le pays.

2° Contribuer à son développement économique.

Elle pourrait revêtir un double aspect :

a. Mise à la disposition du Maroc de cadres français.

b. Formation en commun de cadres marocains.

Il serait nécessaire de prévoir une clause de priorité comportant un régime préférentiel pour la France et une clause de réciprocité (professeurs d'arabe marocains en France par exemple).

En tout état de cause, il conviendra de prendre les précautions nécessaires pour ne pas donner à l'assistance technique l'apparence de perpétuer, sous une forme nouvelle, le régime du protectorat, et de viser avant tout au maintien au Maroc des fonctionnaires français.

C. *Solidarité en matière de défense et de diplomatie.*

Le maintien de l'armée française au Maroc est indispensable pour des raisons évidentes, mais sa présence doit être fondée sur de nouvelles justifications. Il conviendra de définir une solidarité de défense de type moderne, véritable communauté de défense franco-marocaine, comportant la mise en commun des ressources des deux pays dans des domaines et pour des objectifs précis. Les deux armées dans les territoires des deux contractants auraient un droit de stationnement réciproque.

Il convient de rejeter le système des « bases » qui ou bien apparaît comme attentatoire à la souveraineté nationale, ou bien limite de façon étroite les droits des troupes stationnées.

La solidarité en matière de défense implique le partage des responsabilités sous un commandement unifié.

Les tâches stratégiques et la défense extérieure du Maroc seraient confiées à la France, la sécurité intérieure du pays étant assurée par le Maroc, avec possibilité d'intervention des troupes françaises qui, par une clause des conventions, devraient être habilitées, sous certaines conditions, à assurer la « tranquillité du pays », comme il était prévu au traité de Fès. Les conventions devraient prévoir un monopole pour la France en ce qui concerne la formation des cadres et une mise sur pied progressive des unités marocaines en symbiose avec l'armée française, les unités françaises et marocaines servant le même matériel, selon les mêmes instructions. Le plafond qui serait fixé pour les unités marocaines trouverait sa justification dans les servitudes techniques ou financières d'une armée moderne.

Le fonctionnement de la communauté militaire franco-marocaine serait assuré au moyen d'organes de coopération prenant leurs décisions

d'un commun accord. Notamment, toute aide étrangère passerait obligatoirement par ces organes.

Agissant solidairement vis-à-vis de l'extérieur, cette communauté pourrait être, le moment venu, incluse dans l'O.T.A.N. Au contraire, l'entrée du Maroc en tant que tel dans l'Alliance atlantique, à supposer que le Sultan et le gouvernement marocain s'y prêtent, soulèverait de sérieuses objections.

La coordination étroite en matière diplomatique serait le corollaire nécessaire de la solidarité en matière de défense. Cette coordination devrait être assurée dans tous les domaines où des intérêts communs sont en cause, une représentation commune des deux pays pouvant être envisagée dans certains cas. Le même organisme de coopération prévu pour la défense pourrait jouer également en matière de diplomatie. Dans les conventions, il serait indispensable que le Maroc s'engageât à ne signer aucun traité incompatible avec les principes et les objectifs de la communauté franco-marocaine. Par ailleurs, la promotion diplomatique du Maroc pourrait être assurée, à l'origine, par son entrée dans un certain nombre d'organismes internationaux où la France présenterait sa candidature.

D. *Communauté des deux peuples.*

La déclaration du 1er octobre a précisé que le gouvernement français entendait promouvoir la « communauté des deux peuples ». Cette construction peut être fondée sur deux bases, soit le système de la double nationalité, soit l'établissement d'une citoyenneté commune.

Dans la formule de la double nationalité, tous les Français résidant au Maroc, et tous les Marocains résidant en France, qui remplissent certaines conditions (temps de résidence, emploi), seraient assimilés à des ressortissants nationaux pour les droits comme pour les devoirs. Mais pour les Français au Maroc, ces devoirs seraient une lourde servitude en échange de droits politiques illusoires. Les Français seraient noyés dans la masse et ne pourraient avoir une représentation équitable que par le système du double collège, qui ne peut être envisagé. Là encore, du reste, la religion musulmane entraînerait de sérieuses difficultés pour l'assimilation envisagée.

En revanche, la formule de la citoyenneté commune paraît plus facile à mettre sur pied. Dans cette formule, Français et Marocains, conservant leur nationalité propre et leur citoyenneté d'origine, jouiraient d'une supracitoyenneté commune qui leur permettrait de participer concurremment à certaines activités et qui leur assurerait certains droits, sans empiéter sur l'autonomie interne des deux pays. Cette supracitoyenneté pourrait, par exemple, trouver son illustration dans les forces armées des deux pays, qui pourraient recruter leurs cadres sans considération de nationalité. L'adoption de ce système faciliterait sans aucun doute l'accès, sur une base professionnelle, des Français à certaines assemblées marocaines.

Ce n'est que dans le cas d'un échec des efforts dans cette direction que nous devrions nous rabattre sur l'institution d'un régime de minorité privilégiée pour les Français du Maroc.

IV. *Le domaine marginal : la justice et l'enseignement.*

Les problèmes qui se posent à propos de la justice et de l'enseignement sont à mi-chemin entre les deux objectifs fixés à la négociation : interdépendance et garantie des droits des Français. Les solutions possibles et les difficultés d'application sont les mêmes. Deux systèmes sont concevables : soit la fusion, soit la dualité, étant entendu que la solution dite de la « dualité ouverte » adoptée en Tunisie pour l'enseignement procède en fait de la dualité tout court. Quelle que soit d'ailleurs la formule retenue, elle participera à la fois de l'interdépendance et de la sauvegarde des droits des Français, puisque dans l'hypothèse de la fusion, certaines garanties devront être prises et que la dualité assurerait une certaine forme d'assistance technique au Maroc.

Si le gouvernement entend mettre l'accent sur l'utilité, pour les Marocains, des clauses à intervenir, il optera pour la fusion, s'il désire sauvegarder avant tout les droits des Français, il choisira la dualité. Autrement dit, la fusion est un acte de foi dans les chances de l'interdépendance franco-marocaine, la dualité est une attitude défensive.

A. *L'enseignement.*

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

a. Faciliter le rayonnement des deux cultures et leur connaissance tant par les Français que par les Marocains.

b. Développer l'instruction générale et la formation scientifique au Maroc.

c. Maintien du droit des Français à recevoir un enseignement en français.

Dans l'hypothèse de la dualité, l'enseignement français, placé sous la direction d'une mission culturelle, est autonome du point de vue de son administration, du choix des programmes, de la collation des grades. Ce système présente l'avantage d'une application aisée : scolarisation totale des jeunes Français, recrutement facile du personnel enseignant, pérennité d'un enseignement français au Maroc. Mais il introduit le principe d'une ségrégation défavorable au rapprochement des cadres et des élites et celui d'une concurrence pouvant entraîner des réactions psychologiques fâcheuses.

La fusion des enseignements français et marocain sous direction marocaine faciliterait au contraire l'interpénétration et la compréhension réciproques et permettrait de toucher un plus grand nombre d'élèves marocains. Le risque est l'arabisation progressive de l'enseignement qui ne serait sans doute pas maintenu à un niveau très élevé. Enfin, le recrutement des maîtres français, la question de la langue risquent de poser, dans la pratique, des problèmes délicats.

Quelle que soit la solution qui sera retenue par le gouvernement, il conviendrait à tout le moins qu'une association étroite des deux enseignements supérieurs fût prévue par les conventions, puisque aussi bien le cycle général des études est toujours déterminé par les exigences du

sommet. Dans le cas de la dualité des enseignements, on devrait envisager la création d'une université française à Rabat.

B. *La justice.*

Les conventions franco-marocaines doivent permettre :

1° D'assurer aux ressortissants français et étrangers toutes les garanties d'une justice impartiale et indépendante.

2° Favoriser au Maroc l'instauration d'une justice moderne inspirée de nos conceptions.

Dans le système de la dualité, la justice française est maintenue; elle est compétente pour les affaires intéressant les Français. Cette solution a pour elle la simplicité de sa mise en œuvre et le fait qu'elle intéresse toutes les puissances qui ont renoncé à leurs capitulations en fonction de l'existence de tribunaux français. En revanche, elle est peu compatible avec la souveraineté marocaine; elle sera donc précaire. Si les Marocains admettront sans doute, pour un temps, le maintien d'une justice française au Maroc, à l'instar de ce qui a été fait en Tunisie, leur accord ne pourra pas être définitif et sera, un jour ou l'autre, remis en cause, les tribunaux français devant nécessairement et rapidement apparaître comme des tribunaux capitulaires.

Le système de la fusion implique l'existence d'une justice marocaine unique appliquant une seule loi et compétente pour tous les habitants du Maroc. Ce système garantirait une meilleure justice pour les Marocains et permettrait d'organiser de façon durable la justice marocaine selon nos normes. Mais ses difficultés d'application pratique sont nombreuses : nécessité de faire admettre le bilinguisme, d'obtenir des garanties sur la législation, sur l'organisation des tribunaux, sur le statut des magistrats détachés dont le recrutement sera sans doute malaisé.

Compte tenu de l'absence de magistrats marocains en nombre suffisant, du prestige dont est entouré au Maroc la Justice française, il est possible que le gouvernement marocain accepte le système de la fusion. Il semble, tout compte fait, que nous ayons avantage à le lui proposer.

V. *Garanties mutuelles des droits des deux pays et de leurs ressortissants.*

Quelle que soit la solution qui sera retenue en ce qui concerne la situation juridique des Français dans l'Empire chérifien, il conviendrait d'obtenir les garanties minima suivantes en ce qui concerne le statut personnel :

1° Jouissance et exercice des droits privés.

2° Exercice des libertés publiques fondamentales.

3° Régime de la nationalité, la nationalité marocaine ne pouvant être acquise que par voie de naturalisation individuelle.

4° Droits acquis des fonctionnaires.

Des droits réciproques seraient reconnus aux Marocains résidant en France.

En outre, il serait souhaitable d'obtenir que les Français aient accès à la fonction publique marocaine, aux assemblées municipales et à un Conseil consultatif économique et social sur une base professionnelle.

Le respect des droits reconnus par les conventions serait assuré par la création d'un organisme arbitral et par l'institution d'une juridiction administrative.

VI. *La question saharienne : le problème des frontières.*

Les frontières sud-orientale et méridionale du Maroc n'ont jamais été fixées. Or, il apparaît indispensable de préciser le champ d'application des futures conventions franco-marocaines. Certes, nous allons nous heurter à des prétentions étendues et que nous ne pourrons sans doute pas satisfaire. Toutefois, il est à craindre qu'en l'absence de règlement, nous ne nous trouvions plus tard devant une situation beaucoup plus difficile. Actuellement, notre position est assez solide dans les territoires du Sud saharien et de Mauritanie. Dans quelques années, la situation peut être modifiée. Un Maroc indépendant peut devenir un pôle d'attraction pour les populations du Sud algérien et d'A.O.F. Les tendances centrifuges de ces populations, la solidarité musulmane et les revendications territoriales du Maroc risquent de se conjuguer contre nous.

Une fois la frontière fixée, nous pourrons plus librement proposer au Maroc de participer sur un pied d'égalité aux organismes qui seront mis sur pied en commun afin d'assurer la mise en valeur du Sahara. Il ne semble pas au reste que les conventions doivent nécessairement prévoir la structure et la compétence de ces organismes. Il suffirait, semble-t-il, que le principe de leur création et de l'association du Maroc et de la France fût posé conventionnellement.

111

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 461 à 467. Réservé. *Moscou, 19 février 1956, 11 h.*

(Reçu : 11 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n°s 427 à 452 [1].

Si, sur le plan extérieur, le XXe Congrès marque un assouplissement relatif de certaines thèses doctrinales, sur le plan intérieur, il inaugure un renversement radical de nombreuses positions adoptées depuis la mort de Staline. Ce caractère, que j'avais déjà noté dans le rapport de

[1] Du 17 février, ci-dessus reproduit sous le n° 106.

Khrouchtchev, apparaît avec une force extraordinaire dans le discours prononcé le 16 février par M. Mikoyan.

Alors que MM. Chepilov et Souslov, en dénonçant les effets néfastes du culte de la personnalité, sont restés plutôt en retrait de M. Khrouchtchev dans leurs critiques des conceptions et des méthodes staliniennes, M. Mikoyan, qualifié dans sa biographie officielle de « fidèle compagnon d'armes de Staline », déclare ouvertement que, « pendant plus de vingt ans », le parti a été privé de la direction collective exigée par la doctrine de Lénine et a, pour cette raison, commis de lourdes fautes. Il relève certaines erreurs de politique extérieure. Il préconise à l'égard des gouvernements étrangers un ton calme et sans injure. Dans le domaine de l'histoire et de l'économie, il ne craint pas de renverser les idoles : il souligne notamment la nécessité de réviser « certaines thèses de Staline » contenues dans son dernier ouvrage de 1952 sur les « problèmes économiques du socialisme ».

Réclamant un changement radical de méthodes, il demande que soient publiées désormais toutes les statistiques qui sont encore conservées sous « sept sceaux », et sans lesquelles aucun travail économique sérieux n'est possible. Les philosophes et les juristes devront sortir de leur engourdissement. Les historiens devront remonter une pente qui fait de leur branche « la plus retardataire » de toutes. Dans ce domaine, il faudra rétablir la vérité trop longtemps faussée. Mikoyan désire voir mentionner dans l'histoire de l'Ukraine des hommes comme Kossior, membre du Poliburo, disparu en 1938, et Antonov-Ovsseenko, trotskiste connu, consul général à Barcelone en 1936, disparu dans les années 1937-1938. « Certains dirigeants du parti, faussement déclarés ennemis du peuple, ne doivent plus être rendus responsables » des revers connus par le parti dans les années 1918-1920. C'est tout juste si Trotsky ne se trouve pas réhabilité.

Cette vague de libéralisme doctrinal s'accompagne de promesses concrètes. Khrouchtchev avait déjà annoncé l'institution de la journée de sept heures, l'élévation du taux des pensions, la création de vastes internats modèles dans les montagnes pour l'élite de la jeunesse, le rétablissement de la gratuité de l'enseignement secondaire. M. Mikoyan promet de restreindre considérablement, au cours des premières années du nouveau plan quinquennal, l'écart jusqu'ici considérable entre l'offre et la demande des biens de consommation. Il laisse envisager dans le même délai la fin des pénuries de certaines marchandises et des queues devant les magasins. Les sceptiques se rappelleront qu'il avait, en août 1953, fait des promesses analogues pour 1955. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ces mesures libérales, même si elles sont annoncées sur un ton très autoritaire, correspondent à l'attente des milieux éclairés de l'opinion et paraissent avoir dans le pays de profondes répercussions.

112

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 473 à 476. *Moscou, 20 février 1956, 17 h. 40, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 17 h. 09.)

Dans le discours qu'il a prononcé le 18 février au Congrès [1], M. Molotov a consacré un passage relativement court aux relations avec les trois puissances occidentales.

Après avoir évoqué les problèmes de l'Allemagne et de Formose, M. Molotov a déclaré qu'il subsistait de nombreux obstacles à la détente internationale, mais que l'U.R.S.S. n'en gardait pas moins le désir d'améliorer ses relations avec les autres états, et en premier lieu avec les grandes puissances. Il a souligné à nouveau l'importance primordiale que présentait, à cet égard, l'amélioration des rapports entre l'U.R.S.S. et les U.S.A. et a rappelé l'offre d'un traité d'amitié et de coopération faite à Washington [2]. L'attitude adoptée en la circonstance par le gouvernement des États-Unis illustrait la force des milieux américains qui cherchaient à résoudre les problèmes en suspens non d'une façon pacifique, mais par la guerre, et montrait que ces éléments avaient une certaine action sur le président et sur le gouvernement des États-Unis. Il était permis d'espérer cependant une meilleure compréhension.

Avec la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S. avait toujours le même désir d'améliorer les relations. Le prochain voyage en Angleterre des dirigeants soviétiques [3] fournirait une nouvelle possibilité de réaliser une meilleure compréhension et de faire en commun des efforts pour réduire la tension internationale.

Le texte des déclarations relatives à la France est transmis en clair sous le numéro suivant.

Passage du discours de M. Molotov du 18 février concernant les relations avec la France :

« L'Union soviétique s'efforce aussi d'établir des relations amicales avec la France, dont le gouvernement actuel a exprimé un réel désir

(1) Sur le XXe Congrès du P.C.U.S., ouvert le 14 février, voir ci-dessus les nos 106, 111; ci-après les nos 113, 116, 129.

(2) Offre faite par le maréchal Boulganine dans une lettre datée du 23 janvier et remise le 25 au président des États-Unis. Sur cette lettre, et les réactions américaines, voir ci-dessus le n° 56 (et note).

(3) Qui devait avoir lieu du 18 au 27 avril : voir ci-après les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

d'amélioration des rapports franco-soviétiques. Dans la mesure où le gouvernement français a manifesté un intérêt particulier pour le problème du désarmement, nous nous efforcerons, en commun avec la France, d'obtenir un progrès réel dans la solution de ce problème. Il faut penser que le renforcement des positions des éléments démocratiques aux dernières élections parlementaires y contribuera. »

113

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 482 à 491. Réservé. *Moscou, 20 février 1956, 20 h. 5.*

(Reçu : 18 h. 15.)

Le problème de l'unité d'action entre communistes et socialistes joue un rôle essentiel dans la plupart des exposés du Congrès [1].

Deux passages du rapport lu par M. Khrouchtchev au nom du Comité central touchent à ce point. L'un a un caractère théorique, il reconnaît l'existence de « formes diverses de passage au socialisme » (problème devenu ici très actuel à la suite de la réconciliation avec Belgrade) et admet, dans certains cas, la possibilité d'une voie parlementaire, faisant ainsi clairement du Front populaire une étape vers la prise du pouvoir. L'autre passage porte sur la tactique à l'égard des partis de la deuxième Internationale. Il met l'accent sur les chances actuelles de rétablissement de l'unité ouvrière et insiste sur la nécessité pour les partis communistes de collaborer avec la social-démocratie, spécialement dans le domaine de la « défense de la paix ». Les mêmes thèmes ont été repris avec des nuances assez sensibles par d'autres orateurs. MM. Souslov et Molotov ont eu tendance à minimiser la portée des innovations doctrinales présentées par le Premier secrétaire, tandis que M. Mikoyan allait plus loin dans la reconnaissance de la diversité des formes du passage au socialisme et dans la place faite à la marche au pouvoir par la voie parlementaire. Entre ces diverses tendances, le rapport présenté par M. Khrouchtchev apparaît clairement comme un effort de synthèse, fruit du travail « collectif » du Présidium et du Secrétariat.

Posant le principe de la diversité des formes de « construction sociale » déjà existantes (Chine, démocraties populaires et, pour certains orateurs seulement, Yougoslavie), le parti prévoit que cette diversité ira en s'accentuant. Les méthodes parlementaires de révolution peuvent

[1] Sur le XXe Congrès du P.C.U.S., qui se tint du 14 au 25 février, voir ci-dessus les nos 106, 111, 112; ci-après les nos 116, 129.

permettre dans certains pays d'éviter la guerre civile et même la violence. M. Mikoyan a marqué que le précédent tchécoslovaque était un exemple-type de cette nouvelle méthode, au sujet de laquelle tous les orateurs ont souligné les points suivants :

1° La possibilité d'éviter la violence dépendra avant tout du degré de puissance de la bourgeoisie « exploiteuse », de ses dispositions à céder la place « volontairement » au prolétariat.

2° Cette forme de passage au socialisme, quoique pacifique, reste révolutionnaire. La classe ouvrière ayant obtenu la majorité parlementaire sera en mesure de procéder à « des transformations sociales radicales ». On se défend ici de faire la moindre concession au réformisme, accusé de vouloir maintenir la bourgeoisie au pouvoir en se contentant de « réformes mineures ».

3° La formule parlementaire n'est admise que si le pouvoir est pris par la classe ouvrière, dirigée par son avant-garde « communiste ». Sans cette condition, a souligné M. Khroutchtchev, le passage au socialisme est impossible.

En tendant la « main de l'amitié », comme l'a dit M. Chepilov, « à tous ceux qui sont prêts à aider la classe ouvrière à remplir sa mission historique », en appelant même les partis bourgeois et les différentes confessions d'Europe et d'Asie à la défense de la paix, de la démocratie et de l'indépendance nationale, les chefs soviétiques n'ont pas craint de souligner que le pouvoir devrait revenir en fin de compte au parti communiste. Au lieu d'estomper l'un des points essentiels de divergence avec le socialisme occidental, ils l'ont au contraire mis en pleine lumière. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que les dirigeants soviétiques semblent avoir obéi à deux préoccupations différentes.

La première est de faire admettre par tous les communistes une tactique qui ne présente que des avantages pour la politique extérieure soviétique, mais qui est plus discutable du point de vue de la combativité et de la cohésion des partis communistes nationaux. Aux traditions d'hostilité à l'égard des dirigeants sociaux-démocrates, vient s'ajouter, chez plusieurs dirigeants communistes, la crainte d'une contamination doctrinale et de déviations réformistes.

La deuxième est de donner satisfaction à l'opinion publique soviétique de moins en moins favorable aux guerres civiles et même à toutes les formes de la violence, surtout si celle-ci provoque une crise internationale, pour le seul profit des communistes de tel ou tel pays.

À ce souci ont également répondu deux thèses exposées par M. Khrouchtchev en même temps que sa théorie de la révolution parlementaire : l'affirmation du caractère durable de la coexistence pacifique et le rejet du principe de la fatalité de la guerre.

Ainsi, s'il y a bien une certaine révision doctrinale qui tend surtout à satisfaire les exigences du maréchal Tito, celle-ci est restreinte par la nécessité de maintenir l'originalité foncière du mouvement communiste, par rapport à toutes les autres formations politiques, quelles qu'elles soient. Le problème d'une vraie tolérance à l'égard des autres partis, spécialement les partis ouvriers, demeure entier.

114

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 122 à 126. *Varsovie, 20 février 1956, 20 h., s.d.*

(*Reçu :* 23 h. 46, s. d.)

Le Département a eu connaissance par la presse [1] du texte de la « déclaration » d'hier par laquelle les partis communistes soviétique, italien, bulgare et finlandais qui composaient en 1938 la « Commission de l'Internationale communiste » et auxquels s'associe l'actuel P.Z.P.R. (parti ouvrier unifié polonais), qualifient d'« injustifiée » la résolution du Komintern dissolvant en 1938 le parti communiste polonais (K.P.).

On remarquera que ce changement de ligne idéologique est présenté de la même manière que plusieurs de ceux qui ont précédé (notamment la déclaration de Belgrade en mai dernier) : la politique antérieure avait pris une direction erronée, sur la base de « documents falsifiés par des provocateurs, démasqués ensuite ». Cette explication absurde est développée par l'éditorial de *Trybuna Ludu* qui affirme : « L'accusation s'appuyait sur des documents falsifiés par une bande d'êtres malfaisants et de provocateurs dont le rôle véritable n'est apparu qu'après qu'on eût démasqué Beria ». La radio polonaise a répété d'innombrables fois pendant toute la journée d'hier le texte de la déclaration et celui de cet éditorial qui le commentait.

La dissolution du K.P.P. en 1938 se plaçait dans le cadre de la lutte acharnée menée par Staline contre les adversaires du parti, qualifiés à tort ou à raison, les uns de trotskystes et les autres de boukharinistes. Les communistes polonais étaient à l'époque peu nombreux et très divisés, mais suspects dans l'ensemble d'un certain nationalisme.

Swiatlo, dans ses révélations, écrit à ce sujet : « Avant-guerre, le Komintern liquida systématiquement et méthodiquement ces communistes du K.P.P. qui essayaient, le plus que ce fût, d'adapter la tactique et *a fortiori*, l'idéologie, aux nécessités du pays. Finalement, il ne resta plus au Komintern qu'à en finir à Moscou avec presque toute la direction du *K.P.* et à dissoudre le parti en 1938. »

Il semble que la réhabilitation, dix-huit ans après, de l'ancien parti communiste polonais ait une portée plus idéologique que pratique et ne puisse se répercuter de manière importante sur la structure et la politique de l'actuel P.Z.P.R.

[1] Se reporter au *Monde* du 21 février, p. 3.

Cette décision annoncée au moment même où le XXe Congrès du parti communiste soviétique prend position presque ouvertement contre certaines idées et méthodes staliniennes, a le caractère d'une réparation aux victimes de Staline. Peut-être sert-elle aussi entre autres à marquer concrètement et officiellement le triomphe de la nouvelle ligne politique des nouveaux dirigeants actuels du Kremlin.

115

Note de la Direction d'Afrique-Levant [1]

Paris, 20 février 1956.

Au cours de la réunion du Comité interministériel chargé de la question des ventes d'armes à l'étranger, le représentant du ministère de la Défense nationale s'est étonné que dans un récent télégramme à Washington en date du 9 février 1956, le Département ait paru remettre en cause la question de la cession à Israël des matériels qui figuraient au protocole signé au mois d'octobre dernier et qui n'ont pas encore fait l'objet de contrats définitifs, à savoir 60 chars *AMX,* 40 chars *Sherman,* 8.000 cartouches de 75 et 8.000 coups d'obus de 75 [2].

Il a souligné à cet égard que le ministre de la Défense nationale aurait certainement des objections sérieuses à formuler si cette position était maintenue. Il a demandé au surplus que le matériel en question soit dans les plus courts délais soumis au N.E.A.C.C.

Le représentant des Affaires étrangères a répondu que l'intention du Département n'avait nullement été de remettre systématiquement en cause la cession de ces matériels, mais seulement d'attendre, pour prendre une position définitive à ce sujet, de connaître l'importance des livraisons que nos alliés avaient envisagé de faire de leur côté. Il a rappelé notre désir de voir les commandes à Israël réparties si possible entre les trois puissances occidentales.

[1] Cette note a été rédigée à l'intention du Secrétaire général. Les initiales portées à l'en-tête du document semblent désigner M. Pierre Maillard comme son rédacteur.

[2] Par télégramme n° 1243-1244 du 9 février non reproduit, le Département informait l'ambassade de la visite d'un représentant de l'ambassade des États-Unis au sujet de la livraison par la France de 12 *Mystère IV* à Israël. Interrogé sur la cause des retards apportés par les services américains à répondre à une demande française touchant le prélèvement de 12 avions sur le matériel *off shore,* le diplomate américain avait répondu que son gouvernement n'avait pas le sentiment que la décision eût été effectivement prise du côté français de procéder à la livraison rapide des appareils. Il serait donc, selon lui, nécessaire que Paris confirmât d'urgence au département d'État ses intentions à cet égard. Une régularisation contractuelle pourrait ensuite intervenir entre les services français et américains. Par le télégramme du 9 février, le gouvernement français priait son ambassadeur d'effectuer d'urgence la démarche en question et indiquait qu'il ferait part de ses intentions au N.E.A.C.C. lorsque l'opération aurait été rendue possible techniquement. La question de la livraison des *Mystère IV* a fait l'objet de plusieurs démarches au département d'État dont il a paru inutile de reproduire les comptes rendus par télégramme.

Cette discussion fait apparaître qu'une décision doit être prise rapidement au sujet de ce protocole : ou bien en effet il convient de remettre franchement en cause celui-ci, en rappelant les conditions dans lesquelles il a été conclu à l'insu du ministère des Affaires étrangères et en soulignant l'inconvénient que présenterait dans les circonstances actuelles une cession aussi importante d'armes à Israël; ou bien le Département devrait faire état sans tarder au N.E.A.C.C. de notre désir de livrer ce matériel quitte à renoncer à ces projets, si comme il est probable, il se heurte à l'opposition des autres membres du Comité.

La direction d'Afrique-Levant serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir lui faire connaître sa décision sur ce point.

116

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 501 à 519. *Moscou, 21 février 1956, 18 h. 50.*

(Reçu : 19 h.)

Le problème de la guerre est bien de ceux que les principaux orateurs du Congrès ont traité le plus à fond.

Ils l'ont fait, en restant dans la ligne générale, fixée par le rapport Khrouchtchev [1], mais en soulignant plus nettement que par le passé leurs points de vues personnels, affirmant ainsi la tendance à donner aux présentes assises du parti un caractère « léniniste », à rompre avec l'uniformité stalinienne et à ranimer l'esprit d'initiative.

Dans l'analyse du problème de la guerre, Khrouchtchev a fixé le diapason. Il a rappelé que tant que dure le système capitaliste, le danger de guerre qui lui est inhérent subsiste en principe. Mais il a ajouté — et c'est le point nouveau — qu'étant donné les forces du camp socialiste et du mouvement de la paix, la guerre, aujourd'hui, n'est plus inévitable. Mikoyan a interprêté ce développement (relatif) de la doctrine dans le sens le plus positif : non seulement, avec un peu de vigilance, on peut parvenir à une « paix durable », mais aussi à une paix « solide ». Molotov, au contraire, a dénoncé sur un ton sévère les dangers persistants de l'impérialisme. Il a présenté les mesures de défense prises par l'U.R.S.S. comme la base même de la paix et, chaque fois qu'il a affirmé l'invincibilité de l'U.R.S.S., il a été salué d'applaudissements que la *Pravda* qualifie de « tumultueux ». Kaganovitch a lui aussi manifesté une grande réserve pour les innovations : partant d'un strict point de vue « révolutionnaire et de classe », il ne voit d'espoir

[1] Sur ce rapport, présenté au XXe Congrès du P.C.U.S., et sur le Congrès lui-même, voir ci-dessus le n° 106.

pour la paix que si la classe ouvrière parvient à « brider » l'impérialisme. Comme Molotov, il met en garde contre toute complaisance dans ce domaine. Ni lui, ni Molotov, ni Vorochilov n'ont beaucoup insisté sur les funestes effets du culte de la personnalité, exposés par Khrouchtchev et surtout par Mikoyan. Ils apparaissent comme les fidèles du stalinisme qui, dans un monde changé, sont prêts à crier casse-cou aux novateurs qui, d'ailleurs, ne se hasardent pas loin hors des positions établies.

Au sujet de la guerre, les paroles les plus sérieuses ont été prononcées par le maréchal Joukov, ministre de la Défense nationale. Le danger de guerre vient selon lui des États-Unis, qui réarment l'Allemagne de l'Ouest, multiplient les bases, interviennent à Formose, poursuivent la course aux armements. En introduisant l'arme atomique tactique en Europe, les Américains cherchent à détourner sur la tête des Européens l'orage atomique qui leur est destiné en cas de guerre. Joukov emploie à ce sujet une phrase un peu ambiguë : « Si tu portes des coups atomiques à l'adversaire, sois certain que tu en recevras de sa part, et peut-être de plus forts que les tiens ». De quelque façon qu'on interprête cette phrase, elle contient, implicite, la menace d'emploi de la bombe atomique contre les États-Unis, en cas d'utilisation de l'artillerie atomique en Europe. Le maréchal Joukov décrit ensuite les forces armées soviétiques. Celles-ci sont organisées en fonction de la guerre thermonucléaire sans qu'on ait perdu de vue les armes classiques, armée de terre, flotte, aviation, « sans lesquelles on ne peut mener aucune guerre ». Tout a été réorganisé en fonction de la technique la plus récente : l'importance relative des forces aériennes et de défense antiaérienne a été beaucoup accrue. « L'aviation à réaction est en état de résoudre toutes les tâches en cas d'agression ».

L'U.R.S.S. dispose de « types variés d'armes nucléaires et thermonucléaires, de puissants engins à fusée ou à réaction, y compris des fusées à action lointaine ». L'armée de terre est entièrement motorisée et mécanisée; elle dispose de chars puissants et d'artillerie autopropulsée d'une qualité supérieure à celle de la dernière guerre. L'entraînement est adapté à toutes les conditions de la guerre atomique; les cadres sont éprouvés et sans cesse améliorés. Enfin, la troupe est excellente. À ce sujet, Joukov remarque que la réduction de 640.000 hommes réalisée depuis décembre [1] entraîne une réduction du contingent appelé sous les drapeaux. Il recommande donc que les jeunes non appelés soient spécialement entraînés dans les organisations de préparation militaire (D.O.S.A.A.F.), de façon qu'ils puissent « en dehors de l'armée prendre les habitudes militaires, indispensables pour accomplir leur devoir envers la patrie ». La tâche de formation militaire de la jeunesse est confiée également au Komsomol, aux écoles publiques et aux écoles de réserve de travail.

[1] Le 12 août 1955, un communiqué officiel soviétique annonçait que, « afin de contribuer à une plus grande diminution de la tension dans les relations internationales et à l'établissement de la confiance entre les états », le gouvernement de Moscou avait décidé de réduire de 640.000 hommes, avant le 15 décembre 1955, les effectifs des forces armées de l'U.R.S.S.

Certains des détails donnés par le maréchal Joukov, spécialement ceux qui concernent la formation des réserves en dehors des cadres réguliers de l'armée, font ressortir les difficultés de tout accord et de tout contrôle relatif à la réduction des effectifs. Dans l'ensemble, son discours, comme ceux de Molotov, Kaganovitch et quelques autres, montrent que si l'U.R.S.S. tend à avancer quelque peu dans la voie de la « détente », elle ne le fait qu'avec les plus sévères précautions, tant militaires qu'idéologiques.

117

Comptes rendus des conversations franco-allemandes de Paris (20-21 février 1956)[1]

I

Première réunion tenue le 20 février 1956, à 15 heures, entre MM. Pineau et von Brentano

M. Pineau déclare que la présente conversation[2] n'a pas seulement pour objet le problème sarrois, mais également l'ensemble des problèmes actuellement en suspens entre la France et l'Allemagne. Toute l'organisation européenne repose sur une coopération très étroite entre la France et l'Allemagne; cette coopération n'est fondamentalement possible que si tous les problèmes litigieux séparant encore les deux pays sont résolus.

Le ministre des Affaires étrangères français tient, avant d'entamer la discussion, à donner à son collègue allemand quelques précisions relatives à la déclaration d'investiture du président Guy Mollet. Dans cette déclaration, le président du Conseil a notamment affirmé que le problème de la réunification de l'Allemagne passait par le désarmement[3]. Cette proposition doit être correctement interprétée. Elle ne signifie d'aucune façon que le gouvernement français se désintéresse du problème de la réunification allemande; bien au contraire, la France est peut-être de tous les membres de l'alliance occidentale le pays qui souhaite le plus cette réunification.

(1) Documents extraits du fonds du Secrétariat général.

(2) Cette conversation avait été précédée d'une autre à Bruxelles, le 11 février, dont le compte rendu est reproduit ci-dessus sous le n° 92.

(3) Le président Guy Mollet s'était présenté devant l'Assemblée nationale le 31 janvier. À la suite de sa déclaration d'investiture, il avait obtenu un vote de confiance et une majorité beaucoup plus forte qu'on ne pouvait le penser (420 voix contre 71). Pour la déclaration d'investiture du nouveau président du Conseil, voir l'*Année politique, 1956,* p. 459-465.

Les Occidentaux ont depuis la conférence de Berlin en 1954 [1] demandé que la réunification de l'Allemagne soit effectuée au moyen d'élections libres avant qu'un système de sécurité soit instauré en Europe. L'Union soviétique au contraire a demandé qu'un système de sécurité européenne soit institué avant toute réunification allemande. La confrontation de ces deux thèses a abouti à une impasse.

C'est précisément pour essayer de sortir de cette impasse que M. Guy Mollet pense que la réunification de l'Allemagne doit passer par le désarmement. Cela implique qu'au cours des prochaines conversations, les négociateurs devront s'efforcer, en favorisant le désarmement, de créer un climat favorable grâce auquel la réunification de l'Allemagne pourra être entreprise. Il importe de ne pas laisser à l'Union soviétique le privilège d'être le seul apôtre de la paix. Les Occidentaux doivent tenir compte de cet aspect psychologique du problème.

À propos des négociations franco-allemandes, M. Pineau tient à préciser que les Sarrois devront être consultés exclusivement à titre d'experts par les deux délégations [2]. Ces consultations ne devront avoir lieu que lorsque la négociation abordera les problèmes techniques.

De tout le contentieux franco-allemand, le problème sarrois est certainement le plus important. C'est la France qui en la matière va être amenée à consentir les plus grands sacrifices, car le gouvernement français à l'heure actuelle possède en Sarre des titres juridiques absolument incontestables. En effet, après le référendum du 23 octobre 1955, le gouvernement français aurait pu s'en tenir au sens exact du plébiscite, c'est-à-dire au refus du statut européen et par conséquent au maintien pur et simple du *statu quo*.

La France cependant est prête à accepter le retour de la Sarre dans le cadre de la République fédérale; toutefois, en contrepartie des sacrifices politiques qu'elle consent, elle désire que ses intérêts économiques en Sarre soient préservés. Le mémorandum qui a été remis le 13 février à ce propos à la République fédérale [3] fait état des problèmes du Warndt, de la cogestion des mines, de l'Union économique franco-sarroise, de la monnaie, des banques et du canal de la Moselle.

Le gouvernement allemand, en réponse, a fait parvenir au gouvernement français un mémorandum [4] qui paraît particulièrement négatif aux yeux de M. Pineau. C'est un fait regrettable, car le gouvernement français ne peut séparer la solution du problème politique sarrois d'une solution des problèmes économiques qui intéressent tout spécialement

[1] Tenue à Berlin du 25 janvier au 18 février 1954. Voir le communiqué final des Quatre, du 18 février, et la déclaration tripartite des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France et de Grande-Bretagne à l'issue de la Conférence, du 19 février, dans l'*Année politique, 1954*, p. 613-614.

[2] Par télégramme n°s 564 à 568, du 17 février, non reproduit, l'ambassadeur de France à Bonn informait le Ministre que le ministre-président sarrois Ney s'était rendu à Bonn et demandait, paraît-il, que deux de ses ministres fissent partie de la délégation allemande, M. von Brentano ne paraissait pas favorable à cette demande, tout en estimant que les dirigeants sarrois devaient être consultés.

[3] Reproduit en annexe.

[4] Reproduit *ibidem*.

la France. Le mémorandum allemand est peu encourageant en particulier en ce qui concerne la gestion des mines, le Warndt et la Moselle.

En ce qui concerne le problème de la canalisation de la Moselle, M. Pineau regrette que le gouvernement fédéral se retranche derrière les travaux des experts. Ce problème est en effet avant tout un problème politique. C'est une des plus importantes contreparties que le gouvernement français entend recevoir. Il n'est plus désormais possible de renvoyer ce problème aux experts; il est nécessaire d'arriver en la matière à un accord de principe.

Avant de mettre au travail les experts, M. Pineau estime que les deux ministres des Affaires étrangères doivent s'accorder sur un certain nombre de principes. Ce serait une mauvaise méthode que d'essayer de résoudre les problèmes les uns après les autres en commençant par les problèmes les plus faciles. La négociation qui va s'ouvrir constitue un ensemble. Il est nécessaire de résoudre tous ces problèmes à la fois.

M. von Brentano reconnaît que les conversations franco-allemandes qui vont s'ouvrir ne sont pas des conversations d'ordre technique, mais d'ordre politique. Il note leur importance pour l'avenir de l'Europe.

En ce qui concerne la déclaration d'investiture du président Guy Mollet, le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale tient à marquer l'inquiétude que cette déclaration a suscitée au sein de l'opinion publique allemande. Il craint par ailleurs que la déclaration d'investiture ne modifie l'attitude adoptée par les Occidentaux au cours de la conférence de Berlin et des deux conférences de Genève[1]; les Occidentaux s'étaient à l'époque mis d'accord sur une chronologie destinée à résoudre le problème allemand. Un certain nombre d'étapes avaient été prévues :

La première devait être la réunification par le moyen d'élections libres; la seconde prévoyait l'instauration d'un système de sécurité en Europe; la troisième enfin avait trait au désarmement.

Le problème du désarmement a été jusqu'à présent toujours évoqué en fin de liste. En effet, pour favoriser la détente, l'essentiel est de mettre fin aux causes concrètes de la tension internationale. La principale de ces causes est la coupure de l'Allemagne en deux.

Le gouvernement de la République fédérale demeure convaincu, comme le sont les gouvernements britannique et américain et comme l'était le dernier gouvernement français, qu'il n'y a pas d'autre ordre chronologique possible. Il paraît impossible d'inverser les problèmes. Il

[1] Lors de la conférence de Berlin, en février 1954, les quatre ministres des Affaires étangères n'ayant pu se mettre d'accord sur la question allemande, les trois ministres occidentaux avaient déclaré que leurs gouvernements continueraient leurs efforts pour aboutir à la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres. À Genève, lors de la conférence des Quatre, la question allemande avait été évoquée le 22 juillet 1955. Les Occidentaux avaient accepté que l'unification de l'Allemagne n'eût pas lieu avant que les Quatre se fussent mis d'accord sur un système de sécurité européenne, mais ils avaient refusé d'accorder à cette dernière question une priorité : les deux problèmes devaient être étudiés en même temps. Toujours à Genève, la question allemande avait été reprise en octobre 1955. Les Occidentaux avaient alors rejeté la proposition soviétique d'invitation aux deux gouvernements allemands à venir discuter de la sécurité européenne et de l'unité allemande, car ils reconnaissaient exclusivement le gouvernement de Bonn.

faut commencer par s'attaquer aux difficultés concrètes pour pouvoir passer à l'étude du désarmement.

Les négociations qui s'ouvrent aujourd'hui sont destinées à résoudre le problème sarrois et par là même à débarrasser les relations franco-allemandes des hypothèques qui pèsent sur celles-ci.

Les négociations sur la Sarre doivent être menées par la France et l'Allemagne; toutefois, pour faciliter la tâche des deux délégations, il serait souhaitable d'associer la Sarre aux discussions. Si les hommes politiques sarrois en étaient complètement exclus, ils risqueraient de susciter en Sarre un front commun aussi bien contre la France que contre la République fédérale. Il reste à trouver les formules qui permettront aux Sarrois d'être associés aux travaux des délégations française et allemande.

Le ministre des Affaires étrangères allemand déclare qu'à son avis, le mémorandum allemand ne constitue d'aucune façon une réponse évasive aux questions posées par le mémorandum français.

M. von Brentano est consterné des sentiments que M. Pineau éprouve à ce sujet; il lui rappelle que si le gouvernement français doit tenir compte de son Parlement et de son opinion publique, il en va de même pour le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne le Warndt, le gouvernement allemand est disposé à respecter les intérêts lorrains pour autant qu'ils seraient justifiés. Il est nécessaire pour respecter les intérêts français en la matière de partir de la notion de propriété.

En ce qui concerne la canalisation de la Moselle, il faut tenir compte des intérêts des deux parties en présence et en particulier des intérêts de la sidérurgie lorraine. Toutefois, il convient de ne pas léser certains intérêts allemands. Par ailleurs, il ne faudrait pas que la solution qui pourrait être adoptée en la matière suscite des dommages aux tiers. Il convient donc de rechercher une solution acceptable à la fois pour les intérêts français, les intérêts allemands et les intérêts d'autres pays, en particulier ceux du Luxembourg.

M. von Brentano souhaite que la Commission économique mixte franco-allemande soit mise le plus rapidement possible au travail. Il émet le même vœu en ce qui concerne la Commission culturelle. Il pense que la délégation allemande à cette dernière commission pourra être constituée après Pâques.

Le ministre des Affaires étrangères allemand conclut son exposé en déclarant qu'il ne s'agit pas au cours du présent entretien de trouver des accords de principe sur tous ces problèmes. Ce qu'il convient de rechercher tout d'abord, ce sont des solutions pour les questions qui paraissent les plus faciles à résoudre.

M. Pineau revient à la déclaration présidentielle. Il tient à affirmer que le gouvernement français recherche les moyens qui permettraient d'effectuer la réunification de l'Allemagne le plus rapidement possible. Les divers plans de sécurité européenne présentés jusqu'à ce jour n'ont pas permis cette réunification. Le désarmement général devrait pouvoir la favoriser.

En ce qui concerne la présence de représentants sarrois au cours des prochaines négociations, le ministre des Affaires étrangères rappelle la position que M. von Brentano avait adoptée à ce sujet à Bruxelles [1]. Le ministre fédéral avait admis que les Sarrois ne devaient prendre part à ces négociations qu'à titre purement consultatif. Dans ces conditions, M. Pineau estime qu'il n'existe à ce propos aucune divergence entre la délégation française et la délégation allemande.

En revanche, l'exposé de M. von Brentano a suscité pour M. Pineau certaines inquiétudes. Tout d'abord, M. Pineau fait remarquer au ministre des Affaires étrangères fédéral que le gouvernement français ne part pas à zéro dans la négociation sarroise; il dispose au contraire d'une base juridique extrêmement forte à partir de laquelle il lui est demandé de faire des concessions considérables.

En second lieu, M. von Brentano opère une certaine confusion entre le rôle politique qui est dévolu au ministre des Affaires étrangères et le rôle qui est imparti aux experts. Ainsi par exemple à propos du Warndt, il ne s'agit plus de mesurer le degré d'utilité que ce gisement représente pour la sidérurgie lorraine; cette évaluation est du domaine des experts. Il s'agit désormais d'envisager le problème sous son angle politique.

En ce qui concerne la Moselle, M. Pineau fait remarquer que le problème de la canalisation est déjà un très vieux problème. Il rappelle que cette question avait fait l'objet de conversations à Baden-Baden, le 14 janvier 1955, entre M. Mendès France et M. Adenauer, à Bonn, le 14 décembre 1955, entre M. Pinay et le Chancelier [2] et que, le 14 mars 1955, M. Adenauer avait envoyé une lettre au ministre des Affaires étrangères français à ce sujet [3].

Enfin, au mois de juin 1955, la constitution d'une commission avait été décidée et cette commission s'est réunie au début du mois de septembre pour élaborer un rapport. Ce rapport montre qu'il n'y a pas en ce qui concerne la canalisation de la Moselle de difficultés techniques. Il demeure sans doute quelques difficultés d'ordre juridique et quelques difficultés d'ordre financier. Mais ces difficultés sont mineures. La France et la République fédérale ont accepté le principe de la canalisation de la Moselle et il ne semble pas qu'il y ait d'oppositions d'intérêt majeur à ce que cette canalisation soit entreprise. Il s'agit donc bien de savoir maintenant si, véritablement, le gouvernement allemand et le gouvernement français sont d'accord pour entreprendre la canalisation de la Moselle.

M. von Brentano indique que si la Sarre ne saurait, en aucun cas, devenir un troisième partenaire dans la négociation, il importe cependant de l'associer aussi étroitement que possible aux discussions franco-

(1) Voir le compte rendu de la réunion franco-allemande du 11 février, reproduit ci-dessus sous le n° 92.

(2) Sur ces conversations, se reporter à *D.D.F.,* 1955-I, n° 35 et 1955-II, n°s 422, 423. En fait, M. Pinay avait rencontré le 14 décembre M. Brentano, et non le Chancelier, et ce à Paris, et non à Bonn.

(3) Voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 130.

allemandes. Cette procédure permettra de lui faire prendre sa part de responsabilités dans le règlement final.

D'autre part, l'Allemagne admet parfaitement que, dans la négociation, la France « ne part pas de zéro ». En revanche, la définition du point de départ juridique de la négociation fait l'objet, depuis dix ans, d'un désaccord entre les deux pays.

En ce qui concerne la canalisation de la Moselle, jamais la République fédérale n'a donné d'accord de principe. Cet accord ne relève sans doute pas des techniciens. Il implique une option de caractère économique. Toutefois, les termes du choix doivent être, au préalable, clairement précisés. À cet égard, le gouvernement de Bonn doit étudier attentivement le rapport de la Commission pour la canalisation de la Moselle.

M. Pineau indique qu'il lui semble contradictoire de vouloir associer étroitement les représentants sarrois aux responsabilités du règlement final, si, d'autre part, on ne leur reconnaît qu'un rôle consultatif. Il réaffirme, que, selon lui, les décisions à prendre en ce qui concerne notamment la gestion des mines, le Warndt et la Moselle, ne relèvent pas du domaine des experts. Il s'agit, en réalité, de décisions qui sont au premier chef politiques.

M. von Brentano réplique que l'association des représentants sarrois à la négociation doit être comprise comme une manœuvre tactique dont le but est de faire accepter, par la Sarre, l'ensemble de la solution à laquelle s'arrêteront la France et l'Allemagne. Ce résultat peut être obtenu sans que les délégués sarrois aient voix délibérative. M. von Brentano estime, d'autre part, que la discussion qui vient de s'ouvrir et qui sera poursuivie par les secrétaires d'État au nom des ministres des Affaires étrangères, est une discussion essentiellement politique. Les secrétaires d'État ne sauraient, en effet, être considérés comme des experts. Mais la délégation française ne peut s'attendre à ce que la délégation allemande prenne, d'ores et déjà, sur l'ensemble des problèmes en suspens, des décisions de principe sans en avoir, au préalable, référé à son gouvernement.

II

Deuxième et troisième réunions tenues les 20 et 21 février 1956 entre MM. Maurice Faure et Hallstein.

M. Maurice Faure propose à son interlocuteur d'examiner successivement les différents points de l'aide-mémoire allemand du 19 février relatif au règlement du problème sarrois [1].

[1] Reproduit en annexe.

M. Hallstein donne son accord à cette procédure et demande à faire quelques réflexions préliminaires sur la rédaction de ce document. Il indique que le fait que la réponse de la République fédérale à l'aide-mémoire français a été jugée « évasive », voire « négative », est dû en partie à la présentation de cette réponse. Celle-ci, dans un souci de clarté, a pris pour point de départ le texte proposé par la France [1], en l'assortissant des réserves ou des rectifications jugées souhaitables par l'Allemagne. Cette rédaction, qui avait pour but de simplifier la discussion, semble avoir déformé les intentions véritables de ses auteurs.

Les secrétaires d'État examinent l'introduction de l'aide-mémoire allemand qui est jugée, dans son ensemble, satisfaisante par les deux parties.

Examen du chapitre A de l'aide-mémoire allemand : questions culturelles et économiques franco-allemandes.

M. Maurice Faure indique que la France n'élève aucune objection à la réunion, à bref délai, des deux commissions culturelle et économique franco-allemandes. Toutefois, elle se réserve de demander l'insertion, dans l'ordre du jour de la Commission économique, de certaines questions intéressant plus particulièrement la France. M. Maurice Faure indique, d'autre part, que le travail de ces commissions est lié à l'heureux aboutissement de la négociation sarroise.

M. Hallstein estime que la Commission économique peut, d'ores et déjà, procéder à l'examen de certaines questions étrangères à l'issue des conversations sur la Sarre.

M. Faure ne soulève pas d'objection, mais exprime l'avis que le nombre de ces questions est en réalité très limité.

Examen du chapitre B de l'aide-mémoire allemand : Sarre.

M. Maurice Faure fait deux commentaires critiques : il déclare tout d'abord que le point 1 (tenir compte du désir, exprimé par la population sarroise lors du référendum du 23 octobre 1955, de voir le territoire sarrois intégré bientôt dans la République fédérale), donne une interprétation inexacte du référendum du 23 octobre et que, d'autre part, il méconnaît le lien que le gouvernement français établit entre les concessions politiques qu'il envisage de faire et les contreparties économiques qu'il sollicite.

D'autre part, les termes du point 2 sont inacceptables pour la France, dans la mesure où il n'est question que des « intérêts » économiques de la France et non de ses « droits ». La rédaction de l'aide-mémoire allemand est, à cet égard, en retrait sur le procès-verbal confidentiel de l'entrevue Pinay-Adenauer du 14 décembre 1955.

M. Hallstein réplique que l'existence de « droits » français n'a jamais été admise par l'Allemagne et que le procès-verbal auquel il est fait allusion n'avait jamais été publié et ne saurait être considéré comme ayant une valeur juridique.

[1] Reproduit *ibidem.*

Examen du chapitre B-I 1. Sarre : dispositions économiques permanentes. Amodiation du Warndt.

M. Maurice Faure déclare que le texte allemand énumère avec exactitude les différents aspects de cette question, mais ne comporte aucune précision quant aux intentions du gouvernement allemand. La France, pour sa part, attache une importance décisive à la durée de l'amodiation. Celle-ci a été réduite, en 1953, de cinquante à vingt-sept ans. Il s'agissait d'une concession extrême au-delà de laquelle le gouvernement français ne peut envisager d'aller.

M. Hallstein indique que le gisement du Warndt est un élément essentiel du développement économique de la Sarre et que la France demande, à cet égard, un très lourd sacrifice auquel l'Allemagne ne peut consentir sans avoir au préalable consulté ses experts.

M. Maurice Faure fait alors remarquer à son interlocuteur que le gisement du Warndt ne représente en réalité que 20 % des ressources charbonnières de la Sarre et que la revendication française ne porte que sur le quart des réserves de ce gisement

Examen du chapitre B-I 2. Sarre : dispositions économiques permanentes. Gestion des mines.

M. Maurice Faure présente deux remarques sur ce problème : la volonté de la France est d'obtenir des garanties permanentes en ce qui concerne les livraisons traditionnelles de charbon sarrois à la France; d'autre part, elle ne saurait accepter que l'accord du mois de mai 1955 concernant les aciéries de Völklingen [1] soit remis en question.

M. Hallstein répond qu'il n'entre pas dans l'intention du gouvernement allemand de remettre en cause cet accord; il s'agit, au contraire, d'en assurer l'application. Le gouvernement de la République fédérale est désireux d'éliminer les difficultés qui ont surgi à cet égard. En ce qui concerne la gestion des *Saarbergwerke*, le gouvernement allemand comprend la volonté de la France de s'assurer un approvisionnement en charbon sarrois, mais il se demande si, pour atteindre ce but, il est nécessaire que la France participe à la gestion des mines.

M. Maurice Faure déclare que la France s'intéresse non seulement aux importations de charbon sarrois en France, mais aussi, dans une certaine mesure, aux exportations de ce charbon vers d'autres pays, et notamment vers l'Allemagne du sud.

M. Hallstein estime que cette revendication est d'un tout autre ordre, qu'elle implique un contrôle de la France sur le commerce intérieur de la République fédérale, contrôle auquel celle-ci ne saurait consentir.

Examen du chapitre B-I 3. Sarre : dispositions économiques permanentes. Maintien du marché commun franco-sarrois.

M. Maurice Faure fait observer que la France n'a pas d'objection à ce que les entreprises sarroises aient la possibilité, à titre de réciprocité,

[1] Sur l'affaire Röchling, dont les aciéries de Völklingen sont l'élément principal, voir *D.D.F.*, 1955-I, nos 6 (note), 283 (note) et 1955-II, no 265.

d'exercer librement leur activité en France. Toutefois, le désir de la France est de réserver ce droit aux seules entreprises sarroises actuellement installées en France. Pour ce qui est des entreprises sarroises qui n'entreraient pas dans cette catégorie, leur éventuelle installation en France sera réglée dans le cadre de l'accord d'établissement franco-allemand.

M. Hallstein indique que le gouvernement fédéral est désireux de donner l'interprétation la plus large à la clause de réciprocité.

Examen du chapitre B-II. Sarre : dispositions transitoires.

M. Maurice Faure estime que l'appartenance de l'Alsace-Lorraine et de la Sarre à une même entité économique depuis près de soixante-quinze ans a créé entre ces deux régions des liens économiques qu'il est impossible de rompre sans prendre de sérieuses précautions. C'est pourquoi la France demande le maintien, pendant une période de dix ans, du Marché commun tel qu'il existe à l'heure actuelle. Ce délai pourra être mis à profit pour préparer le passage de la Sarre dans la zone économique allemande. Ce passage devrait d'ailleurs, dans l'esprit du gouvernement français, s'effectuer très rapidement, à partir du moment où il aura été amorcé.

M. Hallstein déclare que, pour le gouvernement fédéral, l'existence d'une période transitoire n'a qu'une seule justification : mettre l'économie sarroise au niveau de l'économie allemande. La durée de cette période doit être exactement adaptée au but à atteindre; il semble qu'une durée de deux ans pourrait être suffisante.

Examen du chapitre B-III. Sarre : dispositions culturelles et juridiques.

M. Halstein, répondant à une question de M. Maurice Faure, explique quelles sont les compétences respectives du *Bund* et des *Länder* en matière culturelle. La République fédérale est seule compétente pour signer des accords culturels internationaux. Toutefois, l'application de ces traités en droit interne nécessite le consentement des *Länder.* Par conséquent, le gouvernement de la République fédérale doit tenir compte des désirs du gouvernement sarrois en cette matière; il reconnaît cependant que la situation géographique spéciale de la Sarre légitime l'établissement de liens culturels étroits avec la France.

M. Maurice Faure note que le gouvernement actuel de la Sarre ne saurait être considéré comme un gouvernement définitif, et qu'en conséquence, il n'a pas vocation à faire prévaloir ses vues en matière culturelle.

M. Hallstein ne se prononce pas sur le fait de savoir si le gouvernement actuel de la Sarre est ou non un gouvernement définitif.

Examen du chapitre B-IV. Sarre : dispositions politiques.

M. Maurice Faure répète que dans l'esprit du gouvernement français, l'élaboration d'une solution politique est étroitement liée à la satisfaction des demandes économiques formulées par la France. D'autre part,

il est évident que le maintien du *statu quo* pendant un certain laps de temps et l'existence d'une période transitoire ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur le statut politique de la Sarre.

M. Hallstein précise la position de la République fédérale sur ce point. L'Allemagne accepte que le rattachement économique de la Sarre à la République fédérale s'effectue par étapes. Elle admet, d'autre part, que le maintien en Sarre du droit douanier et monétaire français, pendant la période transitoire, apporte des limites à la souveraineté politique de la République fédérale : un accord existe donc entre la France et l'Allemagne sur le principe de limitations apportées à la souveraineté allemande en Sarre pendant un certain laps de temps, même si des divergences demeurent quant à la nature exacte de ces limitations. Toutefois, le gouvernement fédéral estime qu'une appréciation réaliste s'impose quant aux délais. Son désir est notamment de faire en sorte que les Sarrois puissent participer à égalité avec les citoyens de l'Allemagne occidentale à la prochaine consultation électorale allemande.

Examen du chapitre B-V. Sarre : canalisation de la Moselle.

M. Maurice Faure souligne le fait que les décisions à prendre relèvent non des experts, mais des instances politiques. Il indique, d'autre part, certaines des raisons qui expliquent l'importance que la France attache à la réalisation du canal de la Moselle : la Moselle est la seule voie d'eau, dans cette région, qui n'ait pas été canalisée; cette canalisation est inscrite dans la géographie; si elle n'a pu être réalisée, c'est en raison de divisions purement politiques que la construction de l'Europe a précisément pour but d'éliminer; enfin, le Parlement français a montré, dès la ratification de la C.E.C.A., toute l'importance qu'il attache à ce projet; le gouvernement français estime d'ailleurs que le gouvernement de la République fédérale a déjà donné un accord de principe; les discussions qui s'engagent doivent permettre maintenant de passer à la réalisation pratique de cette décision de principe.

M. Hallstein fait valoir que le gouvernement de la République fédérale n'a pu encore prendre connaissance du rapport qui vient d'être déposé par la Commission chargée d'étudier le problème de la canalisation de la Moselle et qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité, jusqu'à présent, faute de bases objectives d'appréciation, d'arrêter définitivement sa position. M. Hallstein limite donc son exposé à quelques commentaires généraux. Il indique tout d'abord que la France et l'Allemagne ne sauraient prendre, en cette matière, une décision sans y associer le Luxembourg. Il estime, d'autre part, que la C.E.C.A. doit être également consultée. Il conclut, enfin, en indiquant que la décision de canaliser un fleuve n'est pas une décision de doctrine, mais un choix qui ne peut être fait qu'en fonction de la rentabilité économique et financière du projet.

III

Quatrième réunion tenue le 21 février 1956
entre MM. Pineau et von Brentano

M. Pineau demande à M. Maurice Faure de résumer les conversations que le secrétaire d'État français a eues le 20 et le 21 février avec M. Hallstein [1].

M. Maurice Faure déclare qu'il a confronté avec le secrétaire d'État allemand le mémorandum français et le mémorandum du gouvernement fédéral [2]. Il dresse la liste des divergences qui se sont révélées entre les deux délégations. Ces divergences portent principalement sur le fait de savoir si la France possède des droits ou seulement des intérêts en Sarre, sur l'amodiation du Warndt, la cogestion des mines, le droit des entreprises établies en Sarre, la durée de la période transitoire, les problèmes culturels et la canalisation de la Moselle.

M. Pineau constate que la confrontation des thèses à l'échelon politique est donc déjà faite et que cette confrontation n'a pas donné beaucoup de résultats positifs.

Il propose en conséquence de reporter au 3 mars les discussions politiques et déclare qu'il est prêt à se rendre à Bonn à cet effet. D'ici là, les experts pourront se réunir pour étudier les questions techniques intéressant la Sarre et les ministres des Affaires étrangères auront la possibilité d'examiner le rapport relatif à la canalisation de la Moselle.

Il tient à préciser que les travaux qui auront lieu avant le 3 mars ne sont que des travaux d'experts, et que ceux-ci ne peuvent être habilités à conclure de façon définitive.

M. von Brentano accepte les suggestions de M. Pineau.

ANNEXES

I

Aide-mémoire du gouvernement français
au gouvernement fédéral allemand
relatif au règlement du problème sarrois

(13 février 1956) [3]

Au cours de la conversation qui a eu lieu à Bruxelles, le 11 février 1956, MM. Pineau et von Brentano ont convenu de préparer à l'usage des experts chargés de mettre au point le règlement des questions pendantes entre la France et l'Allemagne des directives communes destinées à servir de base à leurs travaux.

Le gouvernement français a l'honneur de communiquer ci-après au gouvernement fédéral allemand un projet de directives. Il a noté que, du côté allemand, le désir a été exprimé d'ajouter d'autres questions à celles qui figurent dans le document ci-après.

(1) Le compte rendu en est reproduit ci-dessus (II).
(2) Reproduit en annexe.
(3) Cet aide-mémoire a été communiqué le 16 février à 23 heures, à Bonn et à Sarrebruck, par télégramme nos 470 à 478, et 103 à 111. Il a également été communiqué à Moscou le 18 février.

Le gouvernement français souhaiterait connaître le plus tôt possible les observations du gouvernement fédéral allemand sur ce projet. Les deux ministres auront, en effet, à discuter de cette question lors de leur rencontre prévue le 20 février prochain.

Projet de directives

A. Questions culturelles et économiques franco-allemandes.

1° *Réunion de la Commission culturelle franco-allemande.*

Les experts prépareront les décisions à prendre par le gouvernement en vue de réunir aussitôt que possible la Commission culturelle franco-allemande. Ils soumettront notamment un projet d'ordre du jour pour la première session. Cet ordre du jour comprendra notamment.....

2° *Réunion de la Commission économique franco-allemande.*

Les experts prépareront les décisions à prendres en vue de la réunion de la Commission économique franco-allemande. Ils proposeront une liste des questions à étudier par cet organisme. Cette liste comprendra notamment.....

B. Sarre.

L'accord franco-allemand sur la Sarre aura pour objectif d'élaborer une solution définitive du problème sarrois et d'en prévoir la mise en vigueur par étapes successives.

I. *Dispositions économiques permanentes.*

1. L'amodiation actuelle du Warndt sera maintenue selon des modalités techniques et financières et un périmètre à déterminer par les experts.

2. La gestion des mines actuellement gérées par les *Saarbergwerke* sera assurée sur une base paritaire par le gouvernement français et le gouvernement sarrois, le gouvernement de la République fédérale étant à tout moment libre de se substituer à ce dernier.

3. Des dispositions doivent être prises pour qu'à l'issue de la période pendant laquelle subsistera le marché commun franco-sarrois :

a. Les échanges commerciaux franco-sarrois soient maintenus au niveau le plus élevé;

b. Les entreprises industrielles et commerciales françaises, y compris les banques et les assurances, puissent librement exercer en Sarre leur activité;

c. Les diverses questions intéressant les transports fluviaux et ferroviaires reçoivent un règlement satisfaisant.

4. Les dispositions nécessaires seront prises pour que le rattachement économique et politique de la Sarre à l'Allemagne n'affecte pas l'équilibre des voix au sein de la C.E.C.A.

5. Les deux gouvernements sont d'accord pour promouvoir la réalisation immédiate du canal de la Moselle. À cet effet, ils entreront en communication avec le gouvernement luxembourgeois et rechercheront en commun son adhésion à l'entreprise à réaliser.

Les experts prépareront les accords et conventions nécessaires de manière à ce que ceux-ci puissent entrer en vigueur en même temps que l'accord franco-allemand sur la Sarre.

II. *Marché commun.*

Le marché commun franco-sarrois sera maintenu pendant une période de dix ans, les législations monétaire et douanière françaises restant en vigueur pendant cette période.

Cette période sera mise à profit pour éviter qu'à son terme, le rattachement économique de la Sarre à la République fédérale ne provoque des perturbations dans l'économie des pays intéressés.

À cette fin, des facilités seront accordées par étapes pour l'exportation de produits sarrois vers l'Allemagne, puis pour l'importation de produits allemands vers la Sarre.

III. *Dispositions culturelles et juridiques.*

Un accord prévoira le maintien des relations culturelles actuellement existantes entre la France et la Sarre et leur développement dans le cadre des relations culturelles franco-allemandes et européennes.

Les experts allemands mettront au point les dispositions permettant de donner force de loi fédérale aux principes d'après lesquels personne ne doit subir en Sarre de préjudice pour son attitude politique passée, ainsi qu'à toutes dispositions du même ordre rendues ultérieurement nécessaires par le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne et son insertion dans la zone mark.

IV. *Dispositions politiques.*

Le rattachement politique de la Sarre à la République fédérale s'opérera par étapes parallèles au rattachement économique.

II

Aide-mémoire du gouvernement fédéral allemand au gouvernement français relatif au règlement du problème sarrois

(19 février 1956)[1]

Le gouvernement fédéral a l'honneur de remercier le gouvernement français de son aide-mémoire du 13 février 1956[2] dont il a pris connaissance avec intérêt.

Il approuve l'idée de régler, dans les négociations qui s'ouvriront le 20 février, outre la question sarroise, d'autres questions actuelles intéressant les relations franco-allemandes et propose de discuter également, à côté des sujets proposés par le gouvernement français, la question du grand canal d'Alsace et celle d'un accord d'établissement franco-allemand. Il se réserve, au surplus, d'aborder quelques autres questions à l'occasion des entretiens qui doivent avoir lieu le 20 février entre les deux ministres des Affaires étrangères.

Les deux ministres des Affaires étrangères étant convenus le 11 février 1956 d'élaborer des directives en vue des négociations susmentionnées, le gouvernement fédéral a l'honneur de présenter ci-dessous des suggestions au sujet des directives proposées par le gouvernement français.

Dans le texte ci-dessous, la partie française des directives est indiquée par un trait latéral, les parties non marquées représentant les propositions allemandes destinées à les compléter.

Les parties du texte français marquées d'un trait et figurant entre parenthèses suscitent des réserves de la part du gouvernement fédéral. Elles sont remplacées par des contre-propositions allemandes.

Projet de directives

A. Questions culturelles et économiques franco-allemandes.

1. *Réunion de la Commission culturelle franco-allemande.*

Les experts prépareront les décisions à prendre par les gouvernements en vue de réunir aussitôt que possible la Commission culturelle franco-allemande. Ils soumettront

(1) Cet aide-mémoire du gouvernement fédéral allemand a été communiqué le 22 février à Bonn et à Sarrebruck par télégramme nos 507 et 120.

(2) Ci-dessus reproduit (annexe I).

notamment un projet d'ordre du jour pour la première session. Cet ordre du jour comprendra notamment :

1° Restitution de la Maison Goethe à Paris ou un équivalent;

2° Création d'une école franco-allemande à Paris;

3° D'autres points à insérer à l'ordre du jour seront soumis en temps utile avant la réunion de la Commission.

2. *Réunion de la Commission économique franco-allemande.*

Les experts prépareront les décisions à prendre en vue de la réunion de la Commission économique franco-allemande. Ils proposeront une liste des questions à étudier par cet organisme. Cette liste comprendra notamment :

— la balance commerciale franco-allemande conjointement avec la question du compte courant et des achats allemands d'armement en France;

— les répercussions de l'accord sur la Sarre sur l'accord commercial franco-allemand;

— marques de fabrique allemandes revendiquées par des firmes de zone soviétique;

— importation en France de colorants allemands;

— questions d'établissement;

— coopération économique en Afrique.

B. Sarre.

L'accord franco-allemand sur la Sarre aura pour objet d'élaborer une solution définitive du problème sarrois et d'en prévoir la mise en vigueur par étapes successives.

Cette solution devrait se baser sur les idées suivantes :

1° Tenir compte du désir, exprimé par la population sarroise lors du référendum du 23 octobre 1955, de voir le territoire sarrois intégré bientôt dans la République fédérale;

2° Tenir compte des intérêts économiques de la France en Sarre;

3° Écarter définitivement et dès que possible des relations franco-allemandes la question sarroise en tant qu'objet de divergences d'opinions.

Pour toute la période à régler sur une base conventionnelle (à savoir période transitoire et règlement définitif), il devra être créé un nouvel instrument dont les partenaires seront le gouvernement français et le gouvernement fédéral. Conformément à l'arrangement intervenu entre les deux gouvernements, le gouvernement sarrois sera consulté de façon permanente sur toutes les questions le concernant.

Pour l'interprétation et l'application du traité, une commission intergouvernementale franco-allemande et, au cas où celle-ci n'aboutirait pas à un accord, un tribunal d'arbitrage franco-allemand pourraient être prévus.

I. *Dispositions économiques permanentes.*

1. L'amodiation actuelle du Warndt sera maintenue selon des modalités techniques et financières et un périmètre à déterminer par les experts.

Ici, il conviendra de tenir compte d'une part du fait que les gisements du Warndt représentant les gisements sarrois de charbon les plus précieux et — les autres gisements tendant à s'épuiser — la base principale de l'économie sarroise dans l'avenir, il est nécessaire de créer bientôt des possibilités d'exploitation propres dans une mesure garantissant l'avenir de la Sarre. D'autre part, il devrait être tenu compte des intérêts de la Lorraine, dans la mesure où ils sont justifiés. À la question de la délimitation périmétrique et quantitative des intérêts et aux problèmes financiers y afférents vient s'ajouter la question d'une limitation dans le temps.

2. (La gestion des mines actuellement gérées par les *Saarbergwerke* sera assurée sur une base paritaire par le gouvernement français et le gouvernement sarrois, le gouvernement de la République fédérale étant à tout moment libre de se substituer à ce dernier).

Le gouvernement fédéral part de l'idée que la préoccupation essentielle du gouvernement français dans ce domaine est de garantir les livraisons traditionnelles de charbon à la France par le territoire sarrois. Les experts auront à examiner de quelle manière il peut être tenu compte de ce désir français. En ce qui concerne la question de l'administration des mines sarroises, il y aurait lieu d'opérer une distinction entre la période transitoire et la phase finale.

Une autre question à régler dans ce domaine de l'industrie du charbon et de l'acier est, aux yeux du gouvernement fédéral, le problème de Völklingen. Les pourparlers relatifs à l'application de la convention du 3 mai 1955 [1] devront être repris.

3. Des dispositions doivent être prises pour qu'à l'issue de la période pendant laquelle subsistera le marché commun franco-sarrois :

a. Les échanges commerciaux franco-sarrois soient maintenus au niveau le plus élevé;

b. Les entreprises industrielles et commerciales françaises, y compris les banques et les assurances, puissent librement exercer en Sarre leur activité;

c. Les diverses questions intéressant les transports fluviaux et ferroviaires reçoivent un règlement satisfaisant.

Au sujet du règlement prévu à l'alinéa *b,* il devrait être procédé selon le principe de la réciprocité, de façon que les entreprises industrielles et commerciales sarroises, y compris les banques et les compagnies d'assurances, puissent également exercer librement leur activité en France.

Le règlement prévu à l'alinéa *c,* devrait également s'étendre au trafic routier.

4. Les dispositions nécessaires seront prises pour que le rattachement économique et politique de la Sarre à l'Allemagne n'affecte pas l'équilibre des voix au sein de la C.E.C.A.

II. *Marché commun.*

(Le marché commun franco-sarrois sera maintenu pendant une période de dix ans, les législations monétaire et douanière françaises restant en vigueur pendant cette période.)

Cette période sera mise à profit pour éviter qu'à son terme, le rattachement économique de la Sarre à la République fédérale ne provoque des perturbations dans l'économie des pays intéressés.

À cette fin, des facilités seront accordées par étapes pour l'exportation de produits sarrois vers l'Allemagne puis pour l'importation de produits allemands vers la Sarre).

Avant de fixer la durée du règlement transitoire pendant lequel le territoire sarrois continuera à faire partie de la zone douanière française et de la zone monétaire du franc français, il conviendrait d'abord de définir les objectifs et les modalités de ce règlement. Le règlement transitoire devrait être d'une durée aussi courte que possible pour des raisons psychologiques, politiques et économiques.

Afin que ce règlement permette à l'économie sarroise d'entrer aussi facilement que possible dans le règlement final, l'économie sarroise devrait être mise à même de rattraper son retard sur le plan des investissements. Ici, des facilités de tout genre devraient être accordées aux investissements en Sarre, notamment par l'admission de capitaux allemands d'investissement, la reprise de l'activité d'institutions de crédit et de compagnies d'assurance allemandes, et en permettant un refinancement suffisant en France et dans la République fédérale des institutions de crédit travaillant dans le territoire sarrois.

Pour la même raison, le gouvernement fédéral est prêt à renoncer immédiatement et par principe à percevoir des droits à l'importation de produits sarrois. Il envisage en

[1] Il s'agit de la convention de coopération économique conclue à Paris le 3 mai 1955 entre le gouvernement français et le gouvernement sarrois. Pour cette convention, voir *D.D.F.,* 1955-I, nos 79, 245, 338.

outre de fixer pour la Sarre les contingents des marchandises encore contingentées de façon à répondre aux besoins de débouchés de la Sarre. Inversement, la suppression des droits de douane, taxes et restrictions quantitatives devrait commencer immédiatement et sa réalisation devrait tenir compte des intérêts de la Sarre en tant qu'acheteur et des besoins de protection de certaines branches de l'industrie sarroise. Des dispositions devraient être prises afin d'empêcher l'écoulement en France de marchandises allemandes bénéficiant de privilèges lors de l'importation dans le territoire sarrois.

Si, dans ce domaine, le droit français continue à être en vigueur pour la Sarre en vertu de l'appartenance du territoire sarrois à la zone douanière française et à la zone monétaire du franc français, un ajustement du droit devrait se faire pendant la période transitoire dans les relations entre la Sarre et la République fédérale dans les autres domaines intéressant la vie économique, pour autant que cet ajustement n'affecte pas l'appartenance du territoire sarrois à la zone douanière et monétaire française.

En outre, dans les actes législatifs et les négociations d'accords internationaux, applicables également à la Sarre, il devrait être tenu compte des intérêts sarrois. L'exécution administrative en Sarre devrait, par principe, être confiée à des services administratifs sarrois.

III. *Dispositions culturelles et juridiques.*

(Un accord prévoit le maintien des relations culturelles actuellement existantes entre la France et la Sarre et leur développement dans le cadre des relations culturelles franco-allemandes et européennes.)

Après l'intégration du territoire sarrois dans la République fédérale, l'accord culturel franco-allemand s'étendra également à celui-ci. Quant aux stipulations spéciales concernant la Sarre, le gouvernement sarrois devra être entendu en premier lieu afin qu'il soit tenu compte de la répartition des compétences prévue dans la loi fondamentale de la République fédérale.

Les experts allemands mettront au point les dispositions permettant de donner force de loi fédérale aux principes d'après lesquels personne ne doit subir en Sarre de préjudice pour son attitude politique passée, ainsi qu'à toutes dispositions de même ordre rendues ultérieurement nécessaires par le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne et son inclusion dans la zone mark.

IV. *Dispositions politiques.*

(Le rattachement politique de la Sarre à la République fédérale s'opérera par étapes parallèles au rattachement économique.)

L'intégration politique du territoire sarrois dans la République fédérale sera mise en œuvre immédiatement après ratification de l'accord. La voie tracée à cet effet par le droit constitutionnel allemand résulte de l'article 23 de la loi fondamentale de la République fédérale selon lequel le territoire sarrois peut déclarer son accession au champ d'application de la loi fondamentale. Conformément à la convention sur le règlement de questions issues de la guerre et de l'occupation rattachée au traité de Bonn, l'approbation des trois puissances reste nécessaire.

Même une fois ces conditions remplies, la législation de la République fédérale ne sera pas automatiquement applicable en Sarre; cependant, la République fédérale sera en mesure de l'introduire en Sarre à dater de l'accession. Par l'accession, la Fédération assume la représentation du territoire sarrois à l'extérieur et la compétence dans les questions de défense. Pour le reste, le droit de la République fédérale d'introduire ses lois dans le territoire sarrois sera limité par les conventions qui seront conclues dans le domaine économique entre la France et la République fédérale conformément au chapitre II.

V. (Les deux gouvernements sont d'accord pour promouvoir la réalisation immédiate du canal de la Moselle. À cet effet, ils entreront en communication avec le gouvernement luxembourgeois et rechercheront en commun son adhésion à l'entreprise à réaliser.)

Le gouvernement fédéral estime qu'un avis quant au fond du projet de canalisation de la Moselle ne pourra être formulé qu'après présentation et examen du rapport dont les deux gouvernements ont confié l'élaboration à la Commission franco-allemande.

Comme le gouvernement français, le gouvernement fédéral est d'avis que cette question n'est pas en connexion directe avec le problème sarrois. Mais il estime, en outre, que le projet de canalisation de la Moselle ne peut être éclairci dans des négociations menées exclusivement entre les gouvernements français et allemand. Les gouvernements belge et luxembourgeois ont fait une démarche auprès du gouvernement fédéral dans le but de participer à ces négociations [1]. Le gouvernement fédéral ne croit pas pouvoir se refuser à ce désir, notamment en ce qui concerne la participation du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Luxembourg étant état riverain.

Le gouvernement fédéral croit en outre que le projet devrait également être examiné en accord avec la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La mise en œuvre du projet soulèverait des questions dont la solution intéresse directement la Communauté, ce projet affectant notamment le système tarifaire au sein de la Communauté.

Le gouvernement fédéral croit donc devoir proposer que la discussion ultérieure de cette question fasse l'objet de pourparlers multilatéraux avec les parties directement ou indirectement intéressées, mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre de ces pourparlers, la question du grand canal d'Alsace pourrait, à son avis, être également discutée.

118

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à MM. Guillaumat, Administrateur général délégué du Gouvernement auprès du Commissariat à l'énergie atomique; Perrin, Haut-Commissaire à l'Énergie atomique.

D. n° 183/SC. *Paris, 21 février 1986.*

Vos représentants et ceux de mon Département ont défini les lignes générales de la position que devrait prendre notre délégation à la réunion des douze puissances chargées par la résolution des Nations Unies du 3 décembre 1955 d'établir un projet de statut relatif à l'Agence atomique internationale [2]. Comme vous le savez, cette réunion doit s'ouvrir à Washington le 27 de ce mois.

[1] Démarche analogue à celle effectuée auprès du gouvernement français. Pour la réponse de ce dernier, voir ci-après le n° 166 (annexe).

[2] Le 27 février devait s'ouvrir une conférence des douze nations afin de discuter l'établissement d'une agence internationale pour favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, suivant la proposition énoncée pour la première fois par le président Eisenhower devant l'O.N.U. le 8 décembre 1953 et soumise en août 1955 sous forme d'un projet de statut à l'occasion de la conférence atomique de Genève (sur cette conférence, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 159). Pour la résolution du 3 décembre 1955, voir Nations Unies, Assemblée générale, 10e session, point 18 de l'ordre du jour, document A/Rés/334, 5 décembre 1955.

Ils se sont mis d'accord sur les conclusions consignées dans la note ci-jointe [1] où elles sont groupées par questions en suivant le texte de l'avant-projet de statut communiqué par le gouvernement américain le 22 août 1955.

J'approuve, en ce qui me concerne, ces conclusions et vous serais obligé de me faire savoir si elles rencontrent également votre agrément. Dans l'affirmative, notre délégation s'en inspirera au cours des prochaines négociations.

Il est convenu que, si des difficultés se présentaient ou si des questions nouvelles étaient soulevées, M. Goldschmidt m'en aviserait afin que, d'accord avec vous, les instructions nécessaires lui soient adressées.

NOTE ANNEXE

Observations du groupe de travail
sur l'avant-projet de statut de l'Agence atomique internationale

Fonctions de l'Agence.

Les accords passés entre les membres de l'Agence doivent lui être communiqués. L'Agence peut, à la demande de ses membres, se constituer intermédiaire de tout accord à conclure entre eux.

L'Agence devrait pouvoir recevoir de l'uranium et du thorium naturels, de façon à permettre la création d'un marché mondial libre des matières premières nucléaires.

But de l'Agence. Contrôle.

Sans vouloir donner au contrôle un aspect exagérément restrictif, il est souhaitable qu'un contrôle efficace soit exercé par l'Agence pour éviter le détournement des matières fissiles de leur utilisation civile.

Ce contrôle n'aura pas pour fin d'empêcher les pays donateurs d'utiliser eux-mêmes des matières fissiles à des fins militaires. Il s'agit seulement d'empêcher les pays bénéficiaires d'utiliser à des fins militaires les dons reçus. Il serait désirable, dans l'étude de ce contrôle, de ne pas perdre de vue les principes généraux que devrait respecter le contrôle effectif d'un système de désarmement international.

La question d'un contrôle assuré par les organismes régionaux est délicate et il convient, avant de prendre position, d'attendre que les principaux pays donateurs aient fait connaître leurs vues à ce sujet.

Installations de l'Agence.

L'Agence ne devrait pas posséder d'installations propres en dehors de celles qui sont absolument nécessaires à son fonctionnement. Elle pourra, d'autre part, faire exécuter des travaux en passant des contrats avec les installations existantes.

Membres.

Tout membre des Nations Unies ou des institutions spécialisées devrait pouvoir, à sa demande, devenir membre de l'Agence sans autre formalité et sans qu'entre en jeu le délai de quatre-vingt-dix jours prévu par l'avant-projet de statut.

Les états non-membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées ne devraient pouvoir devenir membres de l'Agence qu'à la suite d'un vote pris à la majorité des deux tiers des suffrages à la fois par le Conseil des gouverneurs et par la Conférence générale.

[1] Reproduite en annexe.

Vote au Conseil et à la Conférence générale.

Les décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale sur les questions qui concernent la structure de l'Agence sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Il conviendrait d'établir la liste de ces questions.

Aucune majorité pondérée ne devrait être stipulée dans l'accord.

Pouvoirs des divers organes.

Les pouvoirs de gestion de l'Agence devraient être confiés au Conseil des gouverneurs. D'autre part, les pouvoirs respectifs de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs doivent être clairement définis et délimités.

Conseil des gouverneurs.

La France doit faire partie des membres permanents du Conseil si la permanence est instituée. Il n'y a pas lieu de s'opposer à l'attribution éventuelle de sièges permanents au Brésil et à l'Inde. Le nombre total de ces sièges pourrait être de huit ou neuf.

Au cas où la permanence ne serait pas instituée, la durée du mandat des membres de la première catégorie de gouverneurs devrait être au moins de six années, la durée du mandat des autres membres devant être sensiblement moindre.

De toute façon, il y a lieu de n'accepter l'institution d'une catégorie de gouverneurs représentant les pays producteurs de matières fissiles que dans la mesure où ceux-ci, d'une part, sont des fournisseurs importants de l'Agence et, d'autre part, publient les chiffres de leur production. Dans le cas contraire, il conviendrait de proposer la suppression pure et simple de cette catégorie de gouverneurs.

L'Assemblée constitutive de l'Agence devra pouvoir procéder à l'élection des pays appelés à siéger au Conseil comme producteurs de matières fissiles.

Siège.

Le siège de l'Agence devrait être fixé en Europe.

Liens avec les Nations Unies.

Le statut de l'Agence devrait être celui d'une institution spécialisée des Nations Unies liée à ces dernières par l'entremise du Conseil économique et social.

119

M. Hoppenot, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 448 à 452. Très urgent. Réservé. *Saigon, 22 février 1956, 15 h, 15 h. 50.*

(Reçu : 17 h. 20, 18 h. 5.)

J'ai eu cet après-midi avec M. Ngo Dinh Diem et M. Nguyen Huu Chau un long entretien, qui a principalement porté sur le programme des conversations au sujet du retrait du corps expéditionnaire.

M. Diem m'a fait savoir qu'il souhaitait voir s'ouvrir immédiatement entre ses représentants et les miens les conversations techniques portant sur les modalités et le calendrier de ce retrait.

Un accord à ce sujet une fois intervenu, nous commencerions le 10 mars, c'est-à-dire après les élections vietnamiennes (et, sans qu'il me l'ait dit, après la conférence de Karachi)[1], les conversations portant sur les aspects politiques du problème, c'est-à-dire sur les conséquences de ce retrait sur le plan des accords de Genève.

Les inconvénients de cette procédure sont de permettre au gouvernement vietnamien de retarder, jusqu'après la conclusion d'accords sur les premiers points, sa réponse à la question posée par le dernier paragraphe de ma lettre du 10 février à M. Vu Van Mau[2].

Nous risquons qu'il nous fasse alors savoir, sous l'inspiration des Américains, que le retrait de nos forces laisse à notre charge les responsabilités internationales assumées par le haut-commandement de l'Union française. Pour parer à cette éventualité, sans paraître mettre en cause le caractère inconditionnel de notre acceptation du retrait, il me paraîtrait essentiel que nous ayons en mains un document écrit impliquant reconnaissance par le gouvernement vietnamien de la disparition du haut-commandement de l'Union française. C'est à cet effet que je me proposerais d'adresser à M. Chau la lettre dont je vous communique le texte sous le numéro suivant. Je vous serais obligé de me faire savoir d'extrême urgence si vous êtes d'accord.

Projet de lettre à M. Chau.

« Monsieur le Secrétaire d'État,

« Au cours de l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder hier en votre présence, M. le Président Ngo Dinh Diem m'a précisé les conditions dans lesquelles il envisageait de voir se dérouler, entre représentants de son gouvernement et de ce Haut-Commissariat, les conversations concernant les conditions du retrait du corps expéditionnaire français. Je me permets de les rappeler ci-dessous.

« 1. Dans une première phase qui s'ouvrirait dans les moindres délais, nos représentants respectifs étudieraient les conditions et le calendrier de ce retrait et les différentes questions d'ordre technique qui s'y rapportent.

« 2. Dans une deuxième phase qui s'ouvrirait le 10 mars prochain, seraient abordées l'étude et la discussion du haut-commandement de l'Union française à l'existence duquel le départ du corps expéditionnaire met fin.

« Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre accord afin de me permettre d'en informer immédiatement mon gouvernement et d'instruire mes représentants ...[3] la première phase des conversations prévues.

Veuillez agréer, ... »

[1] Cette conférence qui réunissait pour la seconde fois les membres du conseil de l'O.T.A.S.E. se tint du 6 au 8 mars 1956. Voir à ce sujet ci-après les nos 142, 143, 149.

[2] Reproduite ci-dessus sous le no 91.

[3] Lacune de déchiffrement.

120

Procès-verbal

Séance d'ouverture des négociations franco-marocaines

22 février 1956 (Salon de l'Horloge) 16 h.

La séance est ouverte par un discours du président Pineau auquel répond le président Si Bekkaï (textes en annexe)[1].

Le président Pineau et le *président Si Bekkaï* décident d'un commun accord de définir une méthode pour les travaux à venir :

Du côté français, siégeront MM. Savary, Lucius et Basdevant, accompagnés des experts compétents.

La délégation marocaine fait observer qu'elle ne possède pas, quant à elle, d'experts, mais qu'elle ne voit pas d'inconvénients à ce que des experts siègent avec la délégation française.

En principe, deux séances de travail se tiendront chaque semaine. À la fin de chaque séance, sera publié un communiqué commun.

Le président Pineau suggère que soit étudié dans ces séances un certain nombre de questions; il les énumère dans un ordre, qui, précise-t-il, n'est pas préférentiel : situation des Français au Maroc et des Marocains en France, organisation judiciaire, enseignement, assistance technique, finances, frontières, diplomatie, sécurité, défense.

Le président Bekkaï pose la question de l'établissement de procès-verbaux à la suite de chaque séance.

M. Lucius fait valoir que c'est là une tâche absorbante, dont l'utilité est contestable; il vaut mieux, pour gagner du temps, chercher à rédiger directement les clauses qui figureront dans les accords, au fur et à mesure des discussions.

Les deux délégations se rangent à ce point de vue.

Le président Bekkaï demande à Si M'Hammedi d'exposer le point de vue de la délégation marocaine sur les méthodes de travail.

Si M'Hammedi déclare que s'il est d'accord pour étudier les questions énumérées par le président Pineau, il lui paraît toutefois opportun de fixer d'abord les principes et d'inscrire lesdites questions dans un ensemble qui ferait l'objet d'une déclaration commune.

Il demande de « pousser à ses extrêmes limites les devoirs d'amitié » auxquels a fait allusion dans son allocution le président Pineau. Il insiste pour obtenir du gouvernement français une première déclaration

[1] Documents non reproduits. Pour des extraits des deux discours, se reporter au *Monde* du 24 février, p. 3.

affirmant que le Maroc a accédé au statut d'état indépendant, « afin que la délégation marocaine soit déliée de tout lien susceptible d'amoindrir sa capacité ».

Le président Pineau répond que la délégation française est disposée à aller vite, car elle comprend les préoccupations du gouvernement marocain; toutefois, la délégation française doit tenir compte de l'existence du Parlement, sans l'accord duquel aucun traité ne peut être signé ou abrogé. Le Parlement n'acceptera pas l'indépendance du Maroc sans l'interdépendance. Le texte à lui soumettre devra porter sur ces deux notions.

Si M'Hammedi observe qu'il ne s'agit pas pour la délégation marocaine d'arracher une déclaration d'abrogation du traité de Fès. Celle-ci demande à la délégation française de préparer avec elle ce texte afin que le Parlement puisse le ratifier le plus vite possible. La volonté des Marocains est de ne pas se séparer des Français, de faire appel à eux dans tous les domaines. Il ajoute que si les délégués français ont le Parlement devant eux, les délégués marocains ont derrière eux une situation extrêmement difficile. L'opinion publique marocaine est très sensibilisée; elle ne comprend pas les nuances juridiques : « Nous vous supplions d'accepter une déclaration qui comporte la reconnaissance *de jure* de l'indépendance du Maroc; cette déclaration, qui serait commune, lierait, nous le souhaitons, indépendance et interdépendance ».

Il ajoute que la situation intérieure est grave, que le Maroc s'est installé dans l'indépendance et qu'il est de l'intérêt des deux pays que les conventions ne puissent être suspectées. France et Maroc auront à affronter d'autres nations, ils doivent faire front commun. Or, on va négocier dans le cadre d'un traité qui met les délégués marocains dans une condition de mineurs. Il reconnaît qu'ont peut appréhender que l'abrogation de ce traité ne provoque un « vide », mais la meilleure garantie que puisse offrir la délégation marocaine, « ce sont ses traditions, son cœur et la plénitude de ses sentiments ».

Si M'Hammedi déclare que, sur le plan juridique, les Marocains sont liés définitivement dans l'interdépendance par la déclaration de La Celle-Saint-Cloud [1] — c'est là le préalable — et qu'il doit y avoir à ce sujet une première adhésion réciproque. Après pourront être étudiées les questions particulières.

Il y aura également d'autres questions à régler entre la France et le Maroc d'une part, les autres puissances, d'autre part. Le Maroc devra recouvrer son unité territoriale. Il faudra revoir le système périmé d'Algésiras, dans son intérêt comme dans celui de la France. Alors, seulement, pourront être conclues des conventions « unifiant les deux économies ».

En résumé, la délégation marocaine serait heureuse que l'indépendance du Maroc fût d'abord proclamée, qu'ensuite un accord intervînt sur l'ordre du jour et sur un plan de travail en vue de résoudre les questions économiques et celle de l'unité territoriale marocaine.

[1] Du 6 novembre 1955 : *D.D.F.*, 1955-II, n° 362 (note).

Si M'Hammedi estime indispensable que, lors de son retour au Maroc, le Sultan puisse indiquer aux Marocains ce que la France entend faire pour eux.

La reconnaissance de l'indépendance *de jure* du Maroc comporte pour ce pays l'existence d'une diplomatie, d'une armée, d'un instrument législatif libéré, d'une police, et la gestion entière des services publics, les cinq points réservés du protocole de Rabat [1] pouvant être réglés immédiatement.

Le président Pineau réplique qu'une indépendance *de jure* n'est pas possible, car dans la Constitution française, seul le Parlement peut abroger un traité. Aucune instance internationale ne reconnaîtrait la validité d'une telle abrogation. En fait, la France a déjà transféré un certain nombre de pouvoirs au Maroc par le protocole de Rabat. Si d'autres décisions de fait sont possibles, par contre, il n'est pas possible au gouvernement de prendre des décisions en droit.

M. Savary assure les délégués marocains que cette négociation se déroulera dans la liberté et l'égalité de fait. Il fait observer qu'à la demande de la délégation marocaine d'obtenir d'abord une nouvelle base juridique pour la définition des rapports franco-marocains, le président Pineau a opposé des difficultés constitutionnelles évidentes; que pour les problèmes de l'unité et de l'interdépendance qui se posent ensuite, on risque de se trouver devant des difficultés intérieures et techniques, devant des « cassures », notamment dans le domaine financier (trésorerie, balance des comptes, changes) dont les conséquences pratiques pourraient être graves.

Le président Pineau confirme le point de vue de M. Savary, à qui il confie le soin d'organiser le travail commun des deux délégations. Il insiste à nouveau sur deux faits : les difficultés parlementaires avec tous leurs risques, la nécessité de ne pas donner aux Français du Maroc l'impression de cassure, ce qui ne manquerait pas de créer chez eux une émotion considérable.

Le Président donne un argument de plus, fourni par M. Massigli, selon lequel, à l'égard des gouvernements étrangers également, il ne faut pas que se produise un « vide » par l'abrogation du traité de Fès.

Si Cherkaoui déclare qu'en sens inverse, tant que ce traité n'aura pas été abrogé, la délégation marocaine se trouvera dans une condition mineure, et que les puissances étrangères pourront faire valoir ce fait pour contester la validité des conventions franco-marocaines.

Si Bouabid observe qu'il faut tenir compte de la situation particulière du Maroc, qui a des rapports avec la France et aussi avec d'autres puissances. Cette situation implique le choix d'une méthode opposable à tous et surtout aux tiers. Il s'agit pour la France et le Maroc d'être assez forts pour opposer un accord inattaquable aux autres puissances. Les Marocains ont le souci d'établir avec la France des rapports durables, mais aussi celui de refaire leur unité et leur économie, comme le souhaitent les Français eux-mêmes. L'attitude de l'Espagne à ce sujet

[1] Sur ces cinq points réservés, voir ci-dessus le n° 95.

est préoccupante : elle occupe une partie du Maroc, que les Marocains veulent intégrer. C'est pourquoi il est souhaitable, estime Si Bouabid, que le Maroc ne traite pas en état mineur.

Si Bouabid ajoute que la délégation française invoque le Parlement, mais il lui semble que le gouvernement peut signer des actes, et les faire ratifier par la suite. Il cite les précédents du Vietnam, de la Tunisie, etc...

Il n'y aura pas de « vide », selon lui, si l'on établit une sorte de protocole qui sera la charte commune pendant le temps des négociations et sera opposable à tous.

Il ajoute que le protocole de La Celle-Saint-Cloud a d'ailleurs engagé le gouvernement, l'opinion et même le Parlement français.

M. Savary lit les passages qu'il juge significatifs du protocole de La Celle-Saint-Cloud : « ... faire accéder le Maroc au statut d'état indépendant uni à la France par les liens permanents... » Il n'y a pas de virgule, précise le secrétaire d'État, pas de disjonction concevable.

Et plus loin : « ... La France et le Maroc doivent bâtir ensemble leur avenir solidaire dans le respect de la situation faite par les traités aux puissances étrangères ».

Si Cherkaoui affirme qu'il n'y a pas d'interdépendance sans indépendance préalable des deux états interdépendants.

Si Bouabid observe que l'Espagne elle-même a fait valoir cette objection. Le Maroc doit être, au moins formellement, libéré de la tutelle. Une déclaration commune d'indépendance et un protocole d'accord pour la période des négociations doivent d'abord intervenir, ce n'est qu'après ces négociations que l'indépendance entrerait réellement en vigueur.

Le président Pineau craint que l'on ne s'enferme dans un cercle vicieux. Il suggère un moyen pour l'éviter : on établirait dans une première phase un traité succinct qui poserait les grands principes fondamentaux et qui serait soumis dès que possible à la ratification du Parlement.

Si M'Hammedi revient sur le texte de la déclaration de La Celle-Saint-Cloud concernant l'accession du Maroc au statut d'état indépendant (« ce à quoi tend la discussion actuelle »), et ajoute que pour la délégation marocaine, l'interdépendance prévue par cette déclaration ne fait l'objet d'aucune contestation.

Il demande pourquoi l'on ne chercherait pas à obtenir une déclaration commune du président de la République et de Sa Majesté le Sultan constatant que le traité de Fès n'est pas habile à régler les rapports des deux pays, et que le Maroc accède au statut d'état indépendant. On adopterait ainsi un système de reconduction de l'état actuel, mais modifié.

Cette déclaration aurait un objectif politique : la délégation marocaine travaillerait dans un cadre libéré de toute servitude. Selon lui, il ne serait pas nécessaire de présenter un tel texte à la ratification du Parlement. Aussitôt après, on entamerait les travaux destinés à poser les principes généraux que la délégation française souhaite inclure dans

les conventions, comme d'ailleurs la délégation marocaine. Mais celle-ci estime avoir besoin, d'abord, d'une déclaration commune qui sanctionne la volonté des Français et la leur.

Le président Pineau déclare qu'entre la conception marocaine et la sienne, il n'y a qu'une différence de calendrier. Dans la formule du traité succinct, un délai supplémentaire de dix à quinze jours suffirait. Il précise que le droit français, d'ailleurs, connaît une méthode analogue à celle qu'il proposait : la loi, à caractère général, promulguée d'abord, des règlements d'administration publique intervenant ensuite pour fixer les modalités d'application de la loi.

Si Cherkaoui oppose à nouveau que la délégation marocaine n'en resterait pas moins qualifiée en droit.

Le président Pineau et M. Dubois contestent ce point de vue.

Si M'Hammedi demande à M. Dubois ce qu'il adviendrait si Sa Majesté le Sultan rentrait au Maroc sans faire de déclaration.

M. Dubois confirme qu'il est préférable que Sa Majesté fasse une déclaration à son retour, mais son contenu éventuel ne saurait être indifférent à la délégation française.

M. Pineau fait observer que la déclaration de La Celle-Saint-Cloud n'ayant pas été élaborée en Conseil des ministres, le gouvernement actuel pourrait s'abriter derrière ce fait pour dénier à cette déclaration toute valeur juridique. Il n'a pas l'intention de le faire et cette attitude dénote bien la confiance totale qu'il accorde au gouvernement marocain.

« Nous ne pouvons pas mieux faire, conclut M. Pineau; si vous nous demandez encore un geste, nous risquons de nous mettre en opposition avec le Parlement. »

Le président Pineau et le *président Bekkaï* décident d'un commun accord de tenir la prochaine réunion le vendredi 24 février à 16 h. 30 au secrétariat d'État, rue de Lille.

121

Note du Secrétariat des Conférences

au sujet du désarmement

N. n° 017/SC. *Paris, 22 février 1956.*

Au moment où s'engagent les conversations entre M. Jules Moch et les dirigeants britanniques, les positions respectives des cinq membres du sous-Comité du désarmement se présentent schématiquement de la façon suivante :

1° *Position française :*

M. Jules Moch estime qu'aucune « opération restreinte de désarmement ne peut être entreprise avant la signature d'un accord général sur

le désarmement ». Il désire donc ne présenter que son plan de synthèse [1]; ce plan prévoit un processus de désarmement en plusieurs étapes comportant des limitations et interdictions dans le domaine des armes nucléaires en même temps que des réductions d'effectifs et d'armements.

Le groupe de travail Affaires étrangères-Défense nationale était dans son rapport également d'avis de présenter officiellement devant le sous-Comité le plan de synthèse qui constitue à l'heure actuelle la forme la plus étudiée d'un plan général de désarmement. Mais il estimait qu'un accord devait être également recherché sur « des mesures qui pourraient amorcer le désarmement dans toutes ses parties contrôlables » et qui pourraient donc être mises en œuvre avant la signature d'un accord général sur le désarmement, ces mesures pouvant être reprises du plan de synthèse dont elles constitueraient ainsi la première application partielle.

2° *Position britannique :*

Les Britanniques se bornent, en raison des circonstances politiques du moment, à un plan de désarmement partiel qui vise les forces et les armements classiques et qui exclut toute interdiction dans le domaine nucléaire [2]. Ils définissent leur plan comme « le maximum actuellement réalisable, désirable et militairement acceptable ». Ils ne font même pas allusion à la poursuite des études devant conduire à un accord général sur le désarmement.

Ils considèrent cependant qu'un changement des données politiques actuelles et l'établissement de relations internationales plus confiantes pourraient conduire ultérieurement à de nouveaux jalons.

3° *Position américaine :*

Elle n'est pas encore définie. Il semble, d'après les indications parvenues, qu'elle doive demeurer en deçà de la position britannique et qu'elle écartera également toute mention des armes atomiques et nucléaires.

[1] Sur ce plan de synthèse, voir ci-dessus le n° 105 (note).

[2] La note du Secrétariat des conférences n° 86/SC, du 20 février, non reproduite, indiquait que l'ambassade de France à Londres avait transmis le 15 février au Département un « plan britannique de désarmement partiel » et donnait l'analyse de ses grandes lignes. Deux principes inspiraient le plan : aucun plan de désarmement ne serait accepté s'il ne contenait à la fois des mesures de désarmement et un contrôle adéquat; il ne convenait pas de proposer un plan si l'on n'était préparé à l'exécuter complètement. Il s'agissait d'un plan à une échelle plus modeste que celle des projets antérieurs, qui visait essentiellement les forces et les armements classiques, et qui constituait un premier jalon. Le plan excluait l'interdiction des explosions nucléaires, de la fabrication et de l'usage des armes nucléaires. Le traité de désarmement prévoierait les mesures suivantes : A. Établissement du noyau d'un organe de contrôle dans tous les états participants; B. Déclaration des niveaux des forces armées et des armements classiques de la répartition de ces forces, des industries d'armement et des budgets; C. Congélation suivant des niveaux chiffrés; D. Extension de l'organe de contrôle, qui devait pouvoir se déclarer prêt à contrôler les réductions avant que celles-ci ne commencent; E. Réduction des forces et des armements classiques à des niveaux à déterminer; F. À titre de mesures complémentaires, installation d'un système capable de contrôler la fabrication des matières fissiles, si ce contrôle était possible; G. Une fois ce plan limité exécuté, une conférence examinerait la possibilité de mesures ultérieures. Le plan se déroulerait en principe sur deux ans et s'inspirait assez largement du projet français sur le contrôle.

4° *Position canadienne :*

Les indications fragmentaires parvenues d'Ottawa donnent à penser que le gouvernement canadien est en principe favorable au plan de synthèse de M. Jules Moch; il attendrait cependant pour l'accepter officiellement de connaître la position américaine; il ne serait pas opposé non plus à de premières mesures de désarmement partiel.

5° *Position soviétique :*

Moscou demeure attaché à son plan de désarmement général du 10 mai 1955 [1]. Cependant le 16 février, M. Khrouchtchev s'est exprimé devant le Congrès du parti dans les termes suivants : « Nous poursuivrons notre action visant à faire cesser la course aux armements et à obtenir l'interdiction des armes atomiques et à hydrogène. Avant que ne soit réalisée une entente sur les principales questions du désarmement, nous nous déclarons prêts à certaines mesures partielles dans ce sens, par exemple arrêter les essais d'armes thermonucléaires, empêcher que les troupes, se trouvant en territoire allemand, soient pourvues d'armes atomiques, réduire les budgets de guerre. La réalisation de ces mesures par les états pourrait déblayer le terrain pour arriver à une entente sur d'autres questions plus compliquées du désarmement » [2].

Le passage de la résolution adoptée le 16 décembre 1955 par l'assemblée générale des Nations Unies qui donne au sous-Comité du désarmement les directives générales pour ses travaux futurs se trouve ci-après :

« L'Assemblée générale,

« 1. *Demande instamment* que les états intéressés, et notamment les membres du sous-Comité de la Commission du désarmement :

« *a.* Poursuivent leurs efforts afin de parvenir à un accord sur un plan général de désarmement conformément aux objectifs définis par la résolution n° 808 (IX) de l'Assemblée générale;

« *b.* S'efforcent en premier lieu de réaliser sans tarder et d'appliquer un accord portant sur :

« *i.* Des mesures propres à créer un climat de confiance, telles que le plan de M. Eisenhower, président des États-Unis d'Amérique, relatif à un programme d'échange de plans militaires et d'inspection aérienne réciproque, et le plan de M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relatif à la création de postes de contrôle en des points stratégiques;

« *ii.* Toutes les mesures, dont l'exécution est d'ores et déjà possible, d'un plan de désarmement comportant des garanties adéquates. »

.....

[1] *Documents officiels de la Commission du désarmement. Supplément d'avril à décembre 1955,* annexe 15 (DC/SC 1/26/Rev. 2); Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 28-38; *Documents sur le désarmement X^e et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 71-76. Voir également *D.D.F.,* 1955-I, n° 267 (et note).

[2] Allusion à la déclaration du premier secrétaire du P.C.U.S. au XXe Congrès du parti : voir ci-dessus le n° 106.

Cette résolution avait été présentée conjointement par la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada et adoptée par 53 voix contre 5 (groupe soviétique)[1].

122

Note du Département

Constitution d'une commission pour l'étude du Marché commun

Paris, 23 février 1956.

1° À la conférence de Bruxelles[2], la France a évité de s'engager dans la voie du Marché commun et a repoussé les discussions de principe à une date ultérieure. Les difficultés internes que suscite dans notre pays l'établissement d'un marché commun dans le cadre de l'Europe des six sont bien connues. Il importe donc de ne pas donner à un tel projet une acceptation de principe tant que nous ne sommes pas assurés d'être suivis par le Parlement et par une large fraction de l'opinion.

L'attitude adoptée à Bruxelles ne sera cependant pas indéfiniment maintenue. Toute tactique dilatoire ne peut être poursuivie que pour une période limitée. La manœuvre qui consisterait à donner notre accord à des décisions de principe qui seraient mises en cause au stade des réalisations pratiques ne serait sans doute pas rentable et affaiblirait notre crédit international. Nous n'avons donc à terme que le choix entre le refus du Marché commun ou son acceptation liée à des réformes de structure qui ne peuvent qu'être incluses dans le cadre de la politique économique et sociale du gouvernement, ainsi qu'à un alignement des charges sociales de nos partenaires.

2° M. Pineau, pour sa part, a indiqué à Bruxelles qu'il était nécessaire, avant d'aller plus loin, de procéder, en France, à une consultation des instances économiques directement intéressées et à une large confrontation des divers intérêts. Au lendemain de la Conférence, la presse a, dans son ensemble, repris ce thème. Il est donc nécessaire de donner une suite à ces suggestions. Quelle que soit l'attitude qui, en définitive, sera adoptée par la France dans les mois à venir sur le problème du Marché commun, le gouvernement doit pouvoir utiliser les résultats d'une éventuelle étude des possibilités d'adaptation du marché français à un ensemble plus vaste.

(1) Sur la résolution du 16 décembre 1955 : voir *D.D.F.*, 1955-III, n° 427.

(2) Allusion à la réunion les 11 et 12 février, dans la capitale belge, des représentants des six pays présents à la conférence de Messine l'année précédente : voir ci-dessus le n° 103 (et note).

3° Il est évident qu'une consultation des instances économiques et syndicales directement intéressées aboutirait très rapidement à un bilan négatif, qui ne peut que limiter les possibilités de manœuvre du gouvernement et cristalliser même les oppositions parfois latentes existant jusqu'à présent au Marché commun. Tel serait, en particulier, le cas si une consultation de ce genre avait pour objet de déterminer les avantages et les inconvénients que notre pays pourrait retirer de l'établissement d'un marché commun. Notre position de négociation en ressortirait tout particulièrement affaiblie.

4° En revanche, une étude purement technique du problème reprise non sous l'angle statique des avantages et des inconvénients actuels du Marché commun, mais sous celui des modifications de structure que notre économie devrait réaliser avant d'être progressivement intégrée dans un ensemble plus vaste, pourrait être de quelque utilité. L'utilisation par la France des fonds d'investissement et de réadaptation créés à l'occasion de l'établissement de ce marché commun pourrait également entrer dans le cadre d'une telle étude.

5° Si cette suggestion d'entreprendre une étude de caractère technique du problème du Marché commun était retenue, il y aurait sans doute intérêt à ce que celle-ci fût confiée à une équipe de spécialistes (hauts fonctionnaires, économistes, membres du Commissariat au plan, etc.), sous la présidence par exemple d'un conseiller d'État. Cette équipe pourrait consulter, sur chaque point déterminé, les représentants des intérêts éventuellement mis en cause, mais éviterait que ne s'instituât entre eux un débat permanent.

6° Si la procédure exposée dans la présente note est retenue, le Cabinet du secrétaire d'État pourrait prendre, avec les ministères techniques intéressés, les contacts nécessaires en vue de la constitution de cette commission d'étude.

123

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE [1]

Entrevue avec le pandit Nehru : rapports franco-indiens

Paris, 23 février 1956.

Aucun sujet de désaccord sérieux n'existe actuellement entre l'Inde et la France.

L'application de l'accord du 21 octobre 1954 [2] sur le transfert des Établissements s'est poursuivie, dans l'ensemble, d'une manière normale, grâce à l'esprit de conciliation dont on a fait preuve de part et d'autre.

(1) Note qualifiée de « fiche ».
(2) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1954, n° 283 (et note).

Quelques divergences subsistent encore, à propos notamment de l'évaluation des dettes du territoire et de l'établissement des comptes franco-indiens. Elles ne paraissent pas de nature à retarder d'une manière excessive la conclusion d'un traité définitif de cession.

La négociation de ce dernier est en cours. Un projet indien a été remis en juin 1955 au gouvernement français. Ce dernier a établi un contre-projet : notre ambassade a été invitée à le présenter au gouvernement indien [1].

La France est sensible à la promesse faite par le pandit Nehru de conserver l'originalité de Pondichéry, qui est destiné à rester un centre de rayonnement de la culture française en Inde. Cette promesse correspond au vœu de la population locale : cette dernière souhaite que les Établissements gardent leur individualité, qu'ils restent une unité administrative séparée et ne soient pas rattachés à un état voisin de l'Union indienne. La France insiste pour que ce vœu et cette promesse soient respectés.

124

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Sarrebruck, Londres, Washington, Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg.

T. nos 561 à 569; 129 à 137; 1785 à 1793; 1807 à 1815; 189; 129; 131; 59. Réservé.

Paris, 25 février 1956 [2].

Au cours des entretiens franco-allemands qui ont eu lieu à Paris les 20 et 21 février entre M. Pineau et M. von Brentano d'une part, M. Maurice Faure et M. Hallstein d'autre part [3], les positions respectives des deux pays à l'égard du règlement du problème sarrois ont été confrontées.

À la suite des conversations de Bruxelles, le gouvernement français a fait remettre le 13 février au gouvernement allemand un aide-mémoire énumérant les conditions nécessaires d'un règlement définitif [4]. Celui-ci, comportant le rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne et par voie de conséquences inéluctables la cessation à terme de l'Union économique franco-sarroise, devait avoir pour contrepartie indispensable la consécration définitive de certains intérêts économiques français essentiels à l'équilibre de l'Europe aussi bien qu'au maintien de nos possibilités de commerce et de production (amodiation du Warndt,

(1) Sur ces projets et contre-projets, voir *D.D.F.*, 1955-I, nos 353.
(2) Adressé par fil pour les quatre premiers postes, par valise pour les quatre derniers.
(3) Le compte rendu de ces entretiens est ci-dessus publié sous le n° 117.
(4) Reproduit *ibid*, en annexe I.

participation aux mines de la Sarre, maintien des échanges commerciaux franco-sarrois et des établissements français en Sarre de caractère industriel, financier, commercial ou culturel, période transitoire, canal de la Moselle).

Le 19 février, le gouvernement allemand nous a adressé un aide-mémoire [1] qui se bornait, tantôt à entourer les formules françaises de considérations qui en remettaient en cause le sens et la portée, tantôt à les rejeter en leur substituant des revendications ou des solutions inspirées des seuls intérêts allemands.

C'est dans ces conditions que se sont ouverts les entretiens du 20 février. Le ministre des Affaires étrangères français a été amené à exposer qu'en acceptant d'étudier une solution définitive, le gouvernement français se montrait prêt à envisager une triple et importante concession :

a. Pour la première fois depuis la guerre, il était envisagé de rattacher à la République fédérale un territoire considéré comme allemand en vertu d'un vœu exprimé par les populations;

b. Ce règlement définitif ne tenait plus compte de la notion du traité de paix et engageait la position de la France au moment de la négociation de ce traité;

c. Enfin, avant le traité de paix, la France renonçait au droit qu'elle détenait à l'union économique avec la Sarre.

À ces concessions, dont il importait de souligner la nouveauté et la portée, il était nécessaire que réponde la consécration, également définitive, d'intérêts français qui en constituaient la juste contrepartie. Au surplus, le respect de ces intérêts était essentiel au maintien de l'équilibre sur lequel reposait la politique européenne. Quant aux bonnes relations franco-allemandes, fondement de cette politique européenne et élément essentiel de la solidarité occidentale, elles demeureraient trop exposées et trop aléatoires aussi longtemps qu'un règlement *satisfaisant* n'aurait pu être donné à l'affaire sarroise.

C'était là, au premier chef, une décision politique à prendre par le gouvernement et faute de laquelle les conversations d'experts ne pouvaient pas aboutir.

Tout en affirmant sa bonne volonté à l'égard des intérêts français, la délégation allemande s'est dérobée à toute réponse précise aux questions qui lui ont été posées. Contestant le fondement juridique de notre position, elle a mis en avant la nécessité de faire approfondir par les experts les problèmes à résoudre en commençant par les plus faciles. Il est apparu que ceux sur lesquels une décision serait difficile à obtenir étaient justement ceux qui présentaient pour nous le plus grand intérêt, c'est-à-dire l'amodiation du Warndt et la canalisation de la Moselle. Au cours de la discussion, M. Hallstein, commentant les revendications allemandes en vue d'un rattachement politique rapide de la Sarre à l'Allemagne, a fait état du vœu de la République fédérale de voir la Sarre participer aux élections générales qui doivent avoir lieu en 1957.

[1] Reproduit *ibid,* annexe II.

Il a semblé que la tactique allemande n'était sans doute pas inspirée d'un souci purement dilatoire, mais que les décisions à prendre, sur lesquelles les Allemands ne s'attendaient sans doute pas à nous trouver aussi fermes, requéraient de leur part un supplément de préparation et de réflexion. En ce qui concerne le canal de la Moselle en particulier, le rapport de la Commission franco-allemande n'avait été déposé que la veille et n'avait pas pu être sérieusement étudié à Bonn. Il a donc été décidé en fin de compte que M. Pineau se rendrait à Bonn le 3 mars prochain. Entre-temps, des conversations auraient lieu entre experts politiques en vue de préciser plus concrètement les positions respectives et de dégager les décisions à prendre par les ministres pour donner aux experts des directives communes susceptibles de servir de base à leurs travaux ultérieurs.

Pour Londres et Washington. Un règlement politique du problème sarrois ayant, selon toute vraisemblance, à être approuvé par les gouvernements anglais et américain, je ne verrais pas d'inconvénient à ce que vous teniez *pour Londres :* le Foreign Office, *pour Washington :* le département d'État informé du déroulement général des négociations franco-allemandes. Au surplus, il est possible qu'à un moment quelconque, une action salutaire puisse être exercée à Bonn par nos alliés, surtout si le gouvernement allemand devait répondre à des propositions dont la générosité est incontestable par une attitude qui ne laisserait pas de chance aux conversations d'aboutir.

125

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Bonn, Sarrebruck, Londres, Washington.

T. n°s 580 à 586; 144 à 150; 1822 à 1828; 1854 à 1860. *Paris, 25 février 1956, 15 h. 45*

Sous la présidence de M. Sauvagnargues, les délégations française et allemande se sont réunies le 25 février pour discuter de la question de l'amodiation du Warndt. M. Lahr dirigeait la délégation allemande. Plusieurs Sarrois, dont M. Blind, ministre de l'Économie, assistaient au débat.

En ouvrant celui-ci, M. Sauvagnargues a souligné que du côté français, on attachait une telle importance au maintien de l'amodiation du Warndt que l'on faisait de cette revendication une condition *sine qua non* de la conclusion d'un accord franco-allemand sur le sort de la Sarre.

Il importait donc que les deux délégations préparent pour les ministres un projet de directives clair, précis et chiffré de préférence, qui pût permettre ensuite à une commission d'arbitrage, composée de techniciens, de mener à bien un travail analogue à celui dont avait été chargée, aux termes de la convention franco-sarroise de 1953, la Commission qui fonctionnait ces derniers mois sous la présidence de sir Eric Coates.

Se référant alors au questionnaire remis par la délégation allemande (cf. mon télégramme *pour Bonn :* n° 539; *pour Sarrebruck :* n° 124; *pour Londres :* n° 1751; *pour Washington* : n° 1784)[1], M. Sauvagnargues a précisé que la directive devrait donner aux Houillères de Lorraine la possibilité d'extraire — dans des conditions économiques normales et compte tenu des plans existants — un tonnage global d'environ 130 millions de tonnes, pendant une durée de trente ans à partir du 1er janvier 1951. En fonction de ces indications, il serait aisé à une commission d'arbitrage de fixer le périmètre.

La réplique de M. Lahr à l'exposé de la thèse française a fait ressortir combien la thèse allemande était éloignée de la nôtre. Du côté français, en effet, on posait comme acquis le droit des Houillères de Lorraine de continuer de profiter d'une situation déjà ancienne et à poursuivre l'exécution de plans établis depuis plusieurs années. En revanche, du côté allemand, on partait de prémisses tout à fait différentes : le gisement du Warndt était une richesse appartenant à la Sarre qui devait être exploitée par celle-ci. Certes, la délégation allemande reconnaissait qu'il ne serait pas réaliste d'interrompre actuellement l'exploitation de ce gisement par la France, mais, de son point de vue, cet état de fait ne pourrait être prolongé que dans la mesure où il ne lèserait pas les intérêts sarrois.

M. Blind, ministre sarrois de l'Économie, est alors intervenu pour faire remarquer que les ressources du bassin du Warndt étaient d'importance vitale pour l'avenir de l'économie de la Sarre. Certains puits de mines de charbon actuellement exploités s'épuisaient. Il faudrait donc, à bref délai, faire donner la réserve constituée par les parties du Warndt demeurées jusqu'ici intactes, sous peine de voir se développer le chômage des mineurs et par contre-coup celui des travailleurs d'autres branches d'activité. L'opinion sarroise était alertée, car elle connaissait fort bien le caractère menaçant de cette situation. Au surplus, il ne fallait pas oublier qu'aucun gouvernement sarrois n'avait reconnu les bases juridiques sur lesquelles reposait actuellement l'exploitation du Warndt par les Houillères de Lorraine.

M. Hutmacher, adjoint de M. Blind, a renchéri en contestant que les dispositions de la convention de 1953 relatives à l'amodiation pussent servir de base de départ pour un réglement acceptable, comme semblait le penser la délégation française.

[1] Du 24 février, non reproduit, qui donnait le texte détaillé du questionnaire allemand.

Pour finir, M. Lahr ayant déclaré qu'il lui était difficile de pousser plus à fond la discussion sans savoir de façon précise où en était l'état actuel de l'exploitation du bassin du Warndt par les Houillères de Lorraine et les projets de celles-ci pour les années à venir, il a été convenu que cette documentation serait remise à la délégation allemande le plus tôt possible.

126

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

au sujet des projets de négociations franco-tunisiennes.

Paris, 25 février 1956.

C'est à la demande de Son Altesse le Bey que vont s'ouvrir des négociations entre les gouvernements français et tunisien [2]. Elles doivent aboutir, selon les termes de Sidi Lamine Ier, à la « promotion de la Tunisie à l'indépendance non exclusive d'une interdépendance librement organisée et fondée sur la solidarité et l'amitié entre les deux pays ». Sur l'objet même de la négociation, le gouvernement français a déjà fait connaître son accord, le président du Conseil dans son discours d'investiture [3] ayant déclaré que le gouvernement ne s'opposerait pas à ce que la Tunisie bénéficie « de l'indépendance dans une interdépendance organisée » et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ayant déclaré, dans un communiqué publié à la suite de son entrevue avec M. Bourguiba [4], que le gouvernement français était prêt à examiner les problèmes soulevés par ce dernier « dans l'esprit de la déclaration d'investiture du président du Conseil ». Au nombre de ces problèmes figure l'aménagement des conventions pour permettre à la Tunisie « d'exercer ses responsabilités dans les domaines de la défense et de la diplomatie ».

Si l'on néglige les questions particulières, telles que la réduction des délais prévus dans les conventions pour le transfert de certaines compé-

[1] Cette note porte, outre la mention manuscrite de la date, celle de M. Burin des Rosiers.

[2] D'après une autre note du même jour et attribuée au Dr Cohen-Halimi, et non reproduite, la reprise des relations franco-tunisiennes aurait été imposée à l'équipe dirigeante tunisienne par une double pression interne et externe. Le Néo-Destour ne pouvait pas admettre que la Tunisie restât en retrait, mais la propagande de Salah ben Youssef n'aurait probablement pas autant porté s'il n'y avait pas eu la dissidence algérienne et surtout la déclaration de La Celle-Saint-Cloud.

[3] Le 1er février à l'Assemblée nationale.

[4] Communiqué du 7 février de M. Savary, après les entretiens de M. Bourguiba avec les membres du gouvernement français.

tences, l'ordre du jour des pourparlers franco-tunisiens comporterait donc trois têtes de chapitre :

— accession de la Tunisie à l'indépendance;
— transfert à la Tunisie des responsabilités de la défense;
— transfert à la Tunisie des responsabilités de la diplomatie.

Il convient d'examiner tour à tour les dispositions que le gouvernement français devrait s'efforcer de faire prévaloir sur ces trois questions et la manière dont la négociation devrait être organisée et conduite à cet effet.

I. *Positions que la délégation française devrait tenter de faire prévaloir.*

L'effort de nos négociateurs peut être orienté dans deux voies : limiter la portée de nos concessions d'une part, obtenir des contreparties substantielles d'autre part.

1° *Concessions :*

a. Principe de l'indépendance.

Le gouvernement français a déjà accepté en principe, ainsi qu'il est dit plus haut, l'accession de la Tunisie à l'indépendance. La première question qui se pose est de savoir si cette accession doit être immédiate ou différée. Étant donné que le Maroc est sur le point d'obtenir son émancipation complète, il ne paraît pas possible de retarder indéfiniment l'émancipation complète de la Tunisie. Tout au plus, dans un cas comme dans l'autre, pour réserver les droits du Parlement et assurer la continuité des rapports juridiques entre la France et ses deux anciens protectorats, devrait-on stipuler que l'indépendance ne prendrait effet qu'au terme de la négociation, c'est-à-dire à la date d'entrée en vigueur du nouvel accord portant abrogation des dispositions contractuelles qui substituent actuellement la France au Maroc et à la Tunisie dans l'exercice de certaines des prérogatives de l'indépendance.

S'agissant de la Tunisie, quelles sont ces dispositions contractuelles ? De toute évidence, certains articles de la convention générale devraient être modifiés ainsi que plusieurs dispositions des autres conventions et des protocoles annexes. Le Parlement serait évidemment amené à connaître de ces modifications et à leur donner son approbation.

L'accession de la Tunisie à l'indépendance est-elle compatible avec le maintien du traité du Bardo ? En droit, la question peut être discutée. En fait, il ne serait pas possible de maintenir ce traité si, comme cela est d'avance entendu, le traité de Fès doit être abrogé à l'issue des conversations franco-marocaines. Au demeurant, il n'y a pas, semble-t-il, de raison majeure de s'accrocher à ce monument du passé. Son caractère anachronique ne peut en effet être sérieusement mis en doute. On a dit, il est vrai, qu'il servait de fondement au droit que la France a conservé jusqu'à présent d'intervenir directement dans les affaires de la Régence pour y faire régner la tranquillité publique. En fait, l'exercice de ce droit, qui ne découle d'ailleurs du traité du Bardo qu'en vertu d'une interprétation extensive, repose bien davantage sur la compétence réservée à la France en matière de défense nationale. Il ne survivrait

pas au transfert revendiqué aujourd'hui par le gouvernement tunisien dans ce domaine. On a dit aussi, et cela est certainement vrai, que le Bey lui-même était très attaché au traité du Bardo. Mais en cette matière, l'avis du Souverain ne pèserait pas lourd en face des revendications des milieux nationalistes. On a dit enfin que l'abrogation du traité du Bardo revêtirait aux yeux des Français de Tunisie et de l'opinion parlementaire une signification symbolique de nature à susciter de véhémentes protestations. L'argument serait très fort si l'émancipation complète de la Tunisie n'était pas de toute manière un événement considérable appelé en tout état de cause à troubler profondément l'esprit de beaucoup de nos compatriotes.

Si, comme cela est sans doute inéluctable, le traité du Bardo devait être abrogé, il faudrait que l'acte international qui en constaterait l'extinction revêtît également la forme d'un nouveau traité d'alliance et de bon voisinage mieux adapté aux circonstances actuelles et assurant à la France certains avantages qui seront définis plus loin.

b. Défense nationale.

Bien que le gouvernement tunisien n'ait pas fait connaître avec précision la nature de sa revendication, nous pouvons présumer qu'il demandera la constitution d'une armée tunisienne. Cette éventualité a déjà fait l'objet à Tunis d'une étude préliminaire dont les conclusions ont pris la forme d'un exposé commun du Haut-Commissariat et du Commandement supérieur des troupes. Il résulte de cet exposé qu'en vertu d'une application extensive de l'article 10 de la convention générale [1], on pourrait concevoir la création d'une armée nationale tunisienne de 6.000 hommes environ qui serait placée sous l'autorité du commandant interarmes agissant en sa qualité de ministre de la Défense du gouvernement tunisien.

Cette conception appelle des objections sérieuses. La première est qu'un tel système ne devant évidemment donner pleine satisfaction ni aux Tunisiens, ni aux Français de Tunisie constituerait, du point de vue politique, une solution médiocre. Elle ne nous mettrait pas à l'abri de revendications ultérieures du gouvernement tunisien en ce qui concerne notamment la nationalité du ministre de la Défense.

D'autre part, la présence côte à côte sur le sol tunisien de deux armées nationales distinctes créerait des difficultés considérables. L'assignation à chacune d'elles de zones de stationnement particulières risquerait d'avoir pour effet de limiter la liberté de déplacement de nos propres unités et de réduire notre occupation militaire à certaines régions stratégiques. On s'acheminerait ainsi vers la notion de bases militaires françaises en Tunisie, ce que nous ne saurions évidemment accepter. Il y a lieu de redouter d'autre part que la création d'une armée nationale tunisienne n'entraîne notre dessaisissement en matière d'ordre public, notre compétence à cet égard n'étant plus fondée sur le traité du Bardo et ne se justifiant plus par le fait que nous aurions

[1] Voir ci-dessus le n° 68 (et note).

encore pour l'essentiel le monopole des moyens d'intervention. Il faudrait donc craindre que nous ne devions renoncer aux services de défense et de surveillance du territoire dont nous gardons encore la responsabilité, parce que précisément nous faisons encore notre affaire du maintien de l'ordre public.

On est donc tenté de conclure que toute solution impliquant la création d'une armée nationale tunisienne est mauvaise. Une solution de remplacement est envisagée plus loin dans le cadre des contreparties que nous devrions demander.

c. Diplomatie.

L'indépendance comportant l'exercice des attributs de la souveraineté sur le plan extérieur, il faut s'attendre à ce que nos interlocuteurs demandent le droit pour le gouvernement tunisien de négocier et de conclure des traités internationaux, ainsi que la faculté d'entretenir des relations diplomatiques normales avec les autres pays souverains et les institutions internationales.

Il va de soi que dans la pratique, le gouvernement tunisien ne serait pas en mesure d'exercer intégralement la capacité qui lui serait ainsi reconnue. Nous pouvons donc escompter qu'il ferait appel à la France pour défendre ses intérêts et ceux de ses ressortissants dans les capitales où il ne serait pas représenté. Nous pouvons également demander, et sans doute obtenir, des assurances à cet égard. Il nous est également loisible de prévoir, d'accord avec nos interlocuteurs, une procédure de consultations mutuelles avant la conclusion d'actes internationaux intéressant les deux pays. Mais il serait présomptueux d'attacher trop d'importance à ces garanties précaires et peut-être illusoires. La seule chose qui puisse sans doute être utilement négociée dans ce domaine serait un engagement aux termes duquel les deux gouvernements s'interdiraient respectivement d'adhérer à une association d'états poursuivant une politique hostile à l'un ou à l'autre. Un engagement de cet ordre trouverait bien sa place dans le traité d'alliance et de bon voisinage qui serait substitué au traité du Bardo. En vertu d'échanges de lettres confidentiels, il pourrait être stipulé que la Ligue arabe et d'autres groupements tels que le groupe afro-asiatique de la conférence de Bandoung tomberaient sous le coup de cet engagement aussi longtemps que les gouvernements français et tunisien n'auraient pas constaté, d'un commun accord, un changement suffisant dans les dispositions actuelles de ces groupes régionaux.

2° *Contreparties.*

Il résulte de ce qui précède que la notion d'indépendance s'accommode mal d'une interprétation restrictive et que si le gouvernement français accepte de transférer au gouvernement tunisien les compétences qu'il s'était jusqu'à présent réservées en matière de défense et de diplomatie, les précautions qu'il pourra prendre en vue de conserver un droit de regard dans ces deux domaines risquent d'être inopérantes. L'on est ainsi conduit à penser que la sagesse consisterait, non pas à restreindre la portée des concessions que l'on nous demande, mais à

obtenir en échange des contreparties appréciables. Rien en principe ne s'y oppose, les déclarations dont nos partenaires se réclament à l'ouverture de la négociation ayant clairement établi que l'accession de la Tunisie à l'indépendance doit avoir pour complément et pour correctif la définition et l'organisation de l'interdépendance.

Dans cette perspective, nous ne devons pas donner l'impression que l'interdépendance est une notion vague, une fausse idée claire. Nous devons encore moins admettre qu'elle n'est que la constatation objective d'une certaine solidarité d'intérêts et lui donner le sens qu'on attache communément à ce mot, lorsqu'on l'évoque pour caractériser par exemple les rapports existant entre les pays d'Europe occidentale ou ceux de la Communauté atlantique. Nous devons au contraire affirmer que l'interdépendance a pour nous un sens précis et un contenu juridique bien défini. Pour nous, l'interdépendance doit être la communauté de compétence dans certains domaines délimités. Elle doit avoir pour conséquence l'administration en commun de ces domaines par une autorité supranationale franco-tunisienne.

Dans cet esprit, le problème de la défense nationale en Tunisie se trouverait réglé par la création d'une armée commune. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la possibilité d'étendre ce système supranational à l'ensemble du Maghreb. Si une telle extension, qui présenterait évidemment certains avantages, pouvait être négociée, la formule bilatérale, dont les grandes lignes sont esquissées ci-après, devrait être aménagée en conséquence.

La communauté franco-tunisienne de défense serait conçue d'après les principes qui étaient à la base du traité de Paris : une seule armée formée de contingents d'origine diverse intégrés à un niveau à déterminer, placée sous un commandement unique et administrés par une autorité supranationale relevant elle-même d'un Conseil des ministres commun et d'une assemblée parlementaire commune.

Un tel système échapperait aux inconvénients signalés plus haut à propos de la création éventuelle d'une armée nationale tunisienne : pas de problème en ce qui concerne le stationnement des troupes, ni la responsabilité du maintien de l'ordre. En revanche, une difficulté très sérieuse subsisterait aussi longtemps que la tranquillité ne serait pas rétablie en Algérie. Il s'agit de la question de l'emploi des troupes. Si cette question ne paraissait pas devoir soulever de difficultés insurmontables dans le cas de la Communauté européenne de défense, c'est d'abord parce qu'en temps de paix, les pouvoirs du commandement atlantique n'excédaient guère des pouvoirs d'inspection; c'est aussi parce qu'en temps de guerre, une identité évidente d'idéal et d'intérêts aurait animé tous les pays membres. Rien de tel en ce qui concerne la communauté africaine de défense, l'Afrique du Nord étant déjà un théâtre d'opérations et le conflit qui s'y livre n'appelant pas de réactions identiques de la part du gouvernement français et du gouvernement tunisien.

Le moyen de répondre à cette grave objection consisterait sans doute à prévoir que, dans une période initiale de deux à trois ans par

exemple correspondant au rythme de mise sur pied de la force africaine de défense, l'état de choses actuel serait maintenu, ce qui permettrait à notre commandement de disposer de nos effectifs à sa guise dans la période considérée. Si, à l'expiration de cette période, le calme n'était pas en voie d'être rétabli en Algérie, ce n'est évidemment pas seulement la communauté africaine de défense qui en pâtirait, mais toute la construction politique que nous tentons d'édifier en Tunisie comme au Maroc.

Il n'est évidemment pas possible d'étendre cette notion de compétence commune au domaine de la politique extérieure. On peut toutefois penser que la création d'autorités supranationales dans des domaines aussi importants que la défense et, par exemple, la mise en valeur des ressources naturelles aurait pour conséquence la création d'instances gouvernementales et même parlementaires communes. Ces communautés spécialisées porteraient en elles le germe d'une communauté politique. La concordance de l'action diplomatique entre la France et la Tunisie se trouverait mieux assurée par une telle évolution que par la définition *a priori* de procédures de consultations occasionnelles périodiques ou permanentes.

II. *Méthodes de négociations.*

Si les idées qui précèdent étaient retenues, l'effort de nos négociateurs devrait consister dans un premier stade à obtenir qu'au moment où serait reconnu le principe de l'indépendance de la Tunisie, il serait admis en même temps que l'interdépendance signifie que certains domaines délimités, nommément la défense nationale et la mise en valeur des ressources naturelles, relèvent de la compétence commune de la France et de la Tunisie. À ce stade, afin de ne pas alarmer indûment nos interlocuteurs, aucune allusion ne serait faite aux instances politiques communes impliquées nécessairement par la création de communautés spécialisées.

Le deuxième stade de la négociation consisterait d'une part à élaborer en commun avec les Tunisiens les textes régissant le fonctionnement des deux communautés mentionnées ci-dessus; d'autre part à adapter en tant que de besoin les conventions existantes à la situation nouvelle résultant de la reconnaissance simultanée de l'indépendance tunisienne et de l'interdépendance franco-tunisienne au sens indiqué plus haut.

Au moment où ces textes entreraient en vigueur, le traité du Bardo serait remplacé par un nouveau pacte d'amitié, d'alliance et de bon voisinage.

Il va de soi que, sous réserve des modifications dont il vient d'être question et de celles que pourraient appeler les revendications tunisiennes dans des domaines particuliers (réduction des délais pour le transfert de certaines compétences), les conventions actuelles demeureraient en dehors de la discussion.

127

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n° 977. *Tunis, 26 février 1956, 14 h.*[1].

Au moment où de nouvelles conversations sont sur le point de s'engager à Paris avec le gouvernement tunisien, il m'a paru nécessaire de procéder à une très large consultation auprès de mes compatriotes; d'une part pour connaître leurs sentiments sur l'objet des discussions envisagées : octroi d'une armée et d'une diplomatie tunisiennes, réduction des délais prévus par les conventions en matière de police et de justice; d'autre part, pour avoir leur avis sur les demandes reconventionnelles que le gouvernement français pourrait présenter en contrepartie.

Les entretiens que je viens d'avoir avec les personnalités les plus représentatives de la colonie française, les chefs des différents partis politiques, des organisations syndicales et professionnelles, les présidents des chambres consulaires, des associations d'anciens combattants, les membres influents des Français musulmans d'Algérie, m'ont permis de dégager d'une façon aussi complète que possible, les réactions de nos compatriotes devant les demandes nouvelles présentées par le gouvernement tunisien et de faire le point de leurs préoccupations essentielles.

I. *Opinion des Français sur le principe même de nouvelles négociations.*

En réalité, plus encore que l'éventualité de la création d'une armée et d'une diplomatie nationales ou la réduction de certains délais d'application des conventions, c'est le principe même de leur révision qui inquiète profondément nos compatriotes, quel que soit d'ailleurs l'horizon politique ou social auquel ils appartiennent.

Les Français de Tunisie estiment en effet qu'à travers les demandes particulières présentées par le gouvernement tunisien, c'est le régime même des relations entre les deux pays, tel qu'il était défini par les conventions du 3 juin, qui est en cause.

[1] Par valise, en clair.

Les discussions ont donc porté principalement sur le fond même du problème. Les réactions de nos compatriotes peuvent se définir de la façon suivante :

a. Le *Rassemblement français, Présence française* et certaines organisations d'anciens combattants (Anciens d'Indochine, 2e D.B. etc...) sont par principe hostiles à toutes nouvelles négociations.

Ils font valoir que les accords conclus le 3 juin limitaient expressément à l'autonomie interne les concessions accordées par la France et que l'armée comme la diplomatie s'en trouvaient par là même solennellement exclues.

b. À ce premier groupe, s'oppose, moins important, en nombre, celui des Français qui se sont toujours montrés favorables aux aspirations tunisiennes et partisans d'une politique libérale. Ils ne sont pas opposés au principe même de nouvelles négociations qui devraient permettre à la Tunisie d'accéder à son indépendance, mais subordonnent leur ouverture aux préalables suivants :

— demander au gouvernement tunisien de définir par écrit sa position et l'objet de ses revendications;

— limiter en tout état de cause l'objet des négociations aux demandes présentées à l'exclusion de toutes autres;

— n'engager les conversations qu'avec un interlocuteur valable qui, selon l'expression même de M. Saumagne, doit se définir « dans ses forces et ses positions ». Par conséquent, il faut attendre que les prochaines élections tunisiennes aient permis de mettre en place une Assemblée nationale et un gouvernement réellement représentatifs.

— ne rien conclure avant que le problème n'ait été réglé de façon à éviter des surenchères tant du côté des Tunisiens que des Marocains.

Ce groupe comprend plus particulièrement le parti socialiste et les membres du *Mouvement de libre coopération.* Avec quelques nuances, le même point de vue semble être partagé par le parti radical et le M.R.P.

c. Entre les deux groupes précédents, opposés sur le plan des principes, se situent beaucoup de Français, colons, fonctionnaires, industriels, membres des professions libérales, etc... qui avaient adopté les conventions moins peut-être par conviction que par nécessité et qui se sont efforcés de s'adapter loyalement au nouvel état de choses.

Sans être hostiles à une évolution de la Tunisie vers son indépendance, encore que celle-ci doive se faire avec des transitions nécessaires et par étapes, ils estiment cependant que l'ouverture de nouvelles négociations ne devrait être envisagée que lorsque le gouvernement tunisien aura établi un climat de confiance actuellement sérieusement compromis et donné des preuves de sa volonté d'appliquer loyalement et intégralement les accords existants.

Il semble donc possible de conclure que pour la quasi-totalité de nos compatriotes, les discussions qui vont s'engager maintenant avec les partenaires tunisiens sont pour le moins prématurées et que, dans les conditions actuelles, elles devraient être subordonnées à un certain nombre de conditions.

II. *Avis des Français de Tunisie sur la réduction des délais et la création d'une armée et d'une diplomatie tunisiennes.*

Les réactions de nos compatriotes aux demandes particulières du gouvernement tunisien doivent être analysées en tenant compte de leurs positions sur le fond même du problème, la révision des conventions, mais plus encore en fonction de leur état d'esprit actuel.

Un malaise croissant s'est en effet développé au sein de la colonie française depuis plusieurs mois à la suite des difficultés de toutes sortes auxquelles ils se heurtent du côté tunisien, et du climat d'insécurité qu'ont fait naître récemment les agissements dans les villes et dans les campagnes de bandes armées le plus souvent livrées à elles-mêmes.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les préoccupations essentielles des Français de Tunisie portent sur les questions de sécurité, sécurité des personnes comme des biens. Aussi, le principe même de la réduction des délais en matière de police et plus encore de justice, a-t-il suscité des réactions les plus vives. Nos compatriotes sont à peu près unanimement opposés à toute modification des conventions concernant ces deux garanties qu'ils considèrent comme fondamentales. Tout au plus, accepteraient-ils que certains moyens supplémentaires soient mis à la disposition du gouvernement tunisien au point de vue maintien de l'ordre mais sans transfert des responsabilités, celles-ci devant continuer à être assumées par le représentant de la France.

En ce qui concerne la justice, les représentants du *Mouvement de libre coopération* ont fait valoir que cette question revêtait un caractère international du fait que la justice française était l'héritière du régime capitulaire. Quant aux avocats, non seulement ils sont opposés à la réduction de ces délais, mais vont même jusqu'à demander une révision de la convention judiciaire qui, d'après eux, doit aboutir fatalement à la disparition du barreau français de Tunisie. Ils souhaiteraient notamment que la langue française soit rendue obligatoire devant les juridictions mixtes dont l'institution est prévue dans un délai de cinq ans.

Ce sont également des impératifs de sécurité que beaucoup de nos compatriotes font valoir contre la création d'une armée nationale tunisienne. Ils invoquent le précédent du Vietnam et soulignent en outre que cette armée, sans réelle utilité, constituera une charge très lourde pour le budget tunisien et qu'en définitive, ce sont les Français de Tunisie, par une fiscalité accrue, et la France, qui supporteront ces nouvelles dépenses.

Le petit nombre de Français qui se sont montrés favorables à sa création, soit parce qu'ils estiment qu'il s'agit d'une satisfaction d'amour-propre à donner aux Tunisiens, soit parce qu'ils considèrent qu'à tout prendre une armée régulière est préférable à une milice, se montrent toutefois préoccupés des incidences de cette création sur le maintien de l'armée française en Tunisie.

La question de la diplomatie semble avoir suscité beaucoup moins d'intérêt.. Elle apparaît surtout comme une affaire de gouvernement à régler entre la France et la Tunisie. Des inquiétudes se sont fait jour il est vrai sur l'atteinte ainsi portée au traité du Bardo.

III. *Les demandes reconventionnelles présentées.*

Il est frappant que peu de demandes reconventionnelles, susceptibles d'apporter au gouvernement français les éléments d'une solution constructive, aient été présentées au cours de cette consultation.

Quelques personnalités seulement, plus particulièrement le *Mouvement de libre coopération,* ont demandé la mise en œuvre de l'article 6 de la convention générale [1]. D'autres, également peu nombreuses, ont exprimé le vœu que les Français de Tunisie soient représentés à l'Assemblée nationale.

Par contre, le *Rassemblement français* a insisté sur la nécessité d'organiser la collectivité française de Tunisie et de lui donner une charte, sans d'ailleurs en préciser les modalités. Cette charte leur paraît nécessaire en raison du régime sévère imposé aux minorités en pays d'Orient par les institutions et coutumes musulmanes.

De leur côté, les milieux financiers ont souligné les charges particulièrement lourdes imposées aux contribuables métropolitains par la politique d'assistance budgétaire à la Tunisie.

Ces milieux revendiquent pour notre pays un droit de contrôle sur l'utilisation des fonds fournis à la Régence qui, selon eux, servent beaucoup plus à mettre sur pied des expériences sociales hasardeuses, qu'à permettre la solution des problèmes économiques de base, et qui risquent d'être utilisés par le gouvernement tunisien pour faire disparaître les grandes sociétés françaises en procédant à des nationalisations progressives.

Enfin, la création de conseils économiques mixtes a été proposée pour résoudre à l'amiable, directement entre Français et Tunisiens, les nombreuses difficultés d'ordre économique, social ou fiscal, qui, actuellement, pèsent lourdement sur la marche des entreprises françaises.

***

Je retire de ces nombreux entretiens, toujours empreints d'une grande dignité, et qui ont revêtu le plus souvent un caractère émouvant, l'impression dominante que nos compatriotes ont été bouleversés par les demandes du gouvernement tunisien tendant à réviser des accords conclus il y a à peine quelques mois et non encore intégralement appliqués.

C'est, pour beaucoup d'entre eux, la preuve formelle de la volonté du partenaire tunisien de ne pas respecter ses engagements antérieurs. Elles ont accentué un malaise qui n'a d'ailleurs cessé de se développer depuis l'été dernier et provoqué un net raidissement de la part de nos compatriotes.

[1] Cet article comportait dans son alinéa 2 : « ... Les deux gouvernements se proposent de mettre à l'étude le principe et les modalités de l'accès des nationaux de chaque pays aux possibilités d'établissement ainsi que l'exercice des droits civiques dans l'autre pays ».

Ceux qui espéraient qu'en appliquant loyalement les conventions, il leur serait possible de maintenir en Tunisie certaines formes d'association avec les Tunisiens, sont maintenant de plus en plus convaincus que le but réel recherché est d'enlever à la colonie française la place prédominante qu'elle occupait dans la vie sociale et économique tunisienne et de l'assimiler à une simple minorité étrangère.

Comme l'a fait apparaître la consultation à laquelle il vient d'être procédé, les Français de Tunisie semblent beaucoup moins se préoccuper du contenu formel de nouveaux accords d'interdépendance qui à leur avis seront mis en cause comme les précédents, que de se retourner vers la métropole pour en obtenir des garanties précises et réelles.

Les travailleurs et les cadres du secteur privé sollicitent l'extension à leur profit des garanties accordées aux fonctionnaires.

Les entreprises sollicitent un soutien financier direct sans passer par l'intermédiaire du budget tunisien et dans le cadre même de l'assistance financière apportée par la France à la Tunisie.

Les membres des professions libérales, avocats, médecins ... demandent une indemnisation pour ceux qui se verraient dans l'impossibilité de poursuivre leur activité professionnelle.

Toutes ces réactions révèlent donc un profond désarroi et font apparaître que les Français envisagent avec beaucoup de pessimisme leur avenir dans ce pays.

128

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1311 à 1314 [1]. *Washington, 27 février 1956, 21 h.*

(*Reçu :* [le 28], 4 h.)

Comme m'y invitait votre télégramme nos 1807 à 1815 [2], j'ai fait informer le département d'État de l'état actuel des conversations franco-allemandes sur la Sarre.

Il est clair que l'administration américaine saisit parfaitement l'importance du règlement sarrois pour l'avenir des bonnes relations franco-allemandes et de l'organisation de l'Europe. Elle reconnaît volontiers l'effort considérable que nous nous montrons prêts à faire : on a d'ailleurs rendu ici hommage à la modération dont le gouvernement français a fait preuve après le plébiscite, en dépit des manifestations auxquelles se sont livrés certains éléments sarrois. Le département d'État a toujours considéré comme juste et équitable pour la France

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 535 à 538) et à Bonn (nos 108 à 111).
[2] Du 25 février, reproduit ci-dessus sous le n° 124.

que des avantages économiques lui reviennent en Sarre. Il ne conteste donc pas nos droits.

Nous devons en revanche nous rappeler que les marques concrètes de cette sympathie américaine à notre thèse ont été données à une époque où les problèmes comme ceux de la Sarre faisaient l'objet de négociations multilatérales. Nous ne devons donc pas sous-estimer l'hésitation que devra vaincre Washington pour intervenir, même très discrètement, dans une négociation directe franco-allemande.

Dans ces conditions, il n'est peut-être pas trop tôt pour nous efforcer de gagner peu à peu le département d'État à l'idée d'avoir à nous donner éventuellement un appui à Bonn. Si vous en décidez ainsi, il me serait nécessaire de continuer à recevoir au fur et à mesure les principaux éléments de négociation utilisés par les experts dans les conversations franco-allemandes. Ils devraient me parvenir par une voie rapide permettant de les exposer au département d'État avant ceux que recevra de son côté l'ambassade d'Allemagne.

129

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 559 à 569. Réservé. *Moscou, 28 février 1956, 19 h. 40.*

(Reçu : 17 h. 40.)

Le XXe Congrès du parti communiste s'est achevé sous le signe du léninisme, et non moins clairement sous celui de M. Khrouchtchev [1].

J'analyse séparément le remaniement des organes dirigeants [2], mais d'ores et déjà l'on remarque que parmi les cinq nouveaux membres suppléants du Présidium du parti, quatre sont des collaborateurs très proches de Khrouchtchev, tandis que le cinquième, le maréchal Joukov, ne passe pas pour lui être hostile. D'autre part, le Comité central se renforce de nombreux responsables régionaux du parti, dont la plupart, entrés en fonction depuis dix-huit mois, ont servi longtemps sous Khrouchtchev, spécialement en Ukraine, ou lui doivent leur promotion. Le Premier secrétaire du parti se prépare ainsi une majorité, d'autant plus utile qu'en cas de désaccord au Présidium, c'est le Comité central qui tranche, ainsi qu'il l'a fait, au détriment de Malenkov, en janvier 1955.

Si les onze titulaires du Présidium demeurent en place, leur position change. Trois d'entre eux sortent du Congrès quelque peu diminués. Malenkov et Molotov ont fait à nouveau, non sans dignité, leur

(1) Sur le XXe Congrès, voir ci-dessus les n°s 106, 111, 112, 113, 116.

(2) Se reporter au télégramme de Moscou, n°s 585-595, du même jour, ci-après reproduit sous le n° 130.

autocritique. Sabourov a été fort malmené pour ses insuffisances en tant que président de la Commission du plan jusqu'en 1955. Vorochilov ne semble pas jouer un grand rôle. Si l'on admet que Kaganovitch et Kiritchenko sont proches de Khrouchtchev, le dernier comme son disciple, le premier comme son ancien chef, il reste, comme personnalités de premier plan, Boulganine et Mikoyan, ceux-là mêmes qui ont accompagné le secrétaire du parti à Pékin en 1954, et à Belgrade en juin dernier. Sauf crise intérieure ou extérieure, l'autorité de M. Khrouchtchev paraît fermement assurée.

Les axes principaux selon lesquels va agir le parti communiste de l'U.R.S.S. ont été fixés par les directives (mon télégramme n° 548 [1]. Elles sont résumées par un éditorial de la *Pravda* du 27 février.

Sur le plan *extérieur*, le camp du socialisme se renforce sans cesse. Le capitalisme, malgré « quelques accroissements de la production », ne sera pas sauvé par la « militarisation de l'économie ». Il va vers de nouvelles crises, précipitées par « l'effondrement du système colonial ». L'U.R.S.S. n'a donc qu'à pratiquer en toute tranquillité une politique de « coexistence ». En luttant pour la « paix et la sécurité », en « renforçant ses liens avec les travailleurs étrangers », en « cherchant à transformer la détente en paix durable », en « demeurant vigilante et forte », elle est sûre de parvenir à ses fins.

Dans l'ordre *économique*, le mot d'ordre est de « rattraper et de dépasser dans le plus court délai possible les pays capitalistes les plus développés en ce qui concerne la production par tête d'habitant ».

Le primat de l'industrie lourde demeure impératif, mais — faible écho des thèses de Malenkov —, le « niveau déjà atteint par la production lourde permet un accroissement rapide des objets de consommation ». La clé de tout progrès est dans une production accrue, grâce surtout au développement de la technique. Dans l'agriculture, la bataille des céréales demeure au premier plan des préoccupations. De ses résultats dépend l'augmentation de l'élevage, qui fournira les matières premières nécessaires à certaines industries légères.

En ce qui concerne la *culture*, les mesures *sociales* et la *politique intérieure*, on rétablit la gratuité de l'enseignement, on revient pas à pas à la semaine [*sic*] de sept heures, on relève les pensions (aux dépens des baisses de prix annuelles), on entend assurer le respect de la « légalité socialiste » et prêter plus d'attention que par le passé aux besoins et aux aspirations des diverses nationalités de l'Union.

Sur le plan du *parti*, il faut d'abord lutter contre le « culte de la personnalité et ses survivances », et encourager par tous les moyens le « retour au concret », c'est-à-dire la réorientation vers l'économie appliquée au lieu de l'idéologie abstraite.

[1] Le télégramme n°s 548-558, du 25 février, non reproduit, transmettait le texte d'une résolution synthétisant le rapport du Comité central et dont la première partie était consacrée à la politique extérieure. Ce texte qui constituait la « ligne générale » du parti pour les prochaines années s'inspirait de l'idée que des « changements radicaux » étaient intervenus dans le monde et qu'une « nouvelle période » s'ouvrait dans l'histoire. Pour l'ambassadeur de France, l'analyse de la situation internationale se plaçait sous le signe du « retour au concret ».

Ainsi, sauf l'attaque ouverte contre certains aspects du stalinisme, attaque de portée considérable, le Congrès a avant tout confirmé les règles d'action qui se sont dégagées en 1955, après la crise de janvier. L'attaque contre le stalinisme, pour retentissante qu'elle soit, n'est pas entièrement nouvelle. Elle a été précédée d'une série de désavœux partiels qui n'avaient pas échappé à l'opinion soviétique.

Pour l'instant, elle paraît produire surtout ses effets à l'extérieur de l'U.R.S.S., ou, si elle trouble quelque peu les dirigeants communistes, elle n'en favorise pas moins certains regroupements. Togliatti s'est exprimé à ce sujet très nettement dans une interview reproduite par la *Pravda* du 24 février. À l'intérieur, la renonciation à certains traits odieux du stalinisme satisfera avant tout les milieux intellectuels. Elle confirmera la population dans le sentiment que l'arbitraire policier a pris fin. Mais ses conséquences sont soigneusement limitées. Le culte de Staline fait place à celui de Lénine et aussi au mythe de la « sagesse collective » du Comité central. D'autre part, la nomination des organes centraux est toujours le fruit d'une unanimité qui ne laisse aucune part à la liberté de choix. Enfin, le Congrès, s'il a été remarquable par certaines nuances dans l'exposé de la ligne générale, n'a nullement donné lieu à une discussion quelconque de cette ligne elle-même.

De cette manifestation se dégage l'impression d'une oligarchie demeurant attachée aux méthodes autoritaires et à l'idéologie essentielle du parti, mais beaucoup plus soucieuse que par le passé, de tenir compte, sur le plan intérieur, comme dans le domaine extérieur, des réalités et des possibilités concrètes. Il ne s'agit pas de relâcher l'emprise sur le pays, mais de l'assurer par des méthodes plus souples, qui doivent également accroître l'efficacité de l'action soviétique au-delà des frontières de l'U.R.S.S.

130

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 585 à 595. *Moscou, 28 février 1956, 20 h. 55.*
(Reçu : 18 h. 55.)

Le XXe Congrès [1] a augmenté l'effectif du Comité central du parti et l'a renouvelé à concurrence de 40 % de ses membres et 60 % de ses candidats (ou plus exactement de ses suppléants).

Le présidium du Comité central a été aussi renforcé, mais sans que soit modifiée la composition du directoire de 11 membres qui préside aux destinées de l'U.R.S.S. depuis juillet 1955. Le Présidium se trouve

[1] Sur le XXe Congrès du P.C.U.S., voir ci-dessus les nos 106, 111, 112, 113, 116, 129.

élargi grâce à la promotion dans le groupe des membres suppléants de cinq personnalités nouvelles. Tandis que Ponomarenko, ancien secrétaire du parti communiste du Kazakhstan, ancien ministre de la Culture sous Malenkov et actuellement ambassadeur à Varsovie, est écarté de l'antichambre du Présidium, et que Chvernik, président des syndicats, chargé de plus de la direction de la Commission de contrôle du parti, y est maintenu, on y voit accéder aujourd'hui le maréchal Joukov, le secrétaire du parti du Kazakhstan, Brejnev, le secrétaire du parti d'Ouzbekistan, Moukhitdinov, le directeur de la *Pravda*, secrétaire du Comité central, Chepilov, et la secrétaire du parti de la ville de Moscou, Fourtseva.

L'ascension de Joukov n'est pas inattendue. Elle est la réparation évidente d'une des « erreurs » de Staline. La promotion du ministre de la Défense a pour conséquence l'élimination d'un grand nombre d'officiers supérieurs, admis comme candidats au Comité central du vivant de Staline, et dont le maréchal Joukov ne doit pas être fâché de se débarrasser. Ces militaires appartiennent peut-être aussi à la catégorie de ceux qui n'ont pas pu s'adapter aux transformations exigées par la technique moderne. Le général Antonov, chef d'État-major de l'organisation de Varsovie, a fait allusion à ces insuffisances dans un article récent.

Quoi qu'il en soit, l'admission du maréchal Joukov au sommet de la hiérarchie communiste est un événement : avant lui, seuls des héros de la guerre civile, tel Vorochilov, ou des maréchaux politiques, tel Boulganine, y avaient représenté l'armée. Il ne s'ensuit pas que celle-ci ait dorénavant à jouer un rôle déterminant. Ses avis seront néanmoins entendus à l'intérieur même du laboratoire où se préparent les grandes décisions politiques.

La nomination de Moukhitdinov amène pour la première fois aux instances suprêmes un allogène originaire de l'Asie centrale; des trois autres, l'un, Chepilov, qui continue une carrière éclatante, représente la génération post-révolutionnaire. Il vient d'avoir cinquante ans; quant à Brejnev et Fourtseva, il s'agit de deux fidèles de Khrouchtchev, du type obstiné, persévérant et convaincu, caractéristique du « bolchevique de granit »; la présence simultanée de Chepilov, Brejnev et Fourtseva au Secrétariat et au Présidium paraît de nature à renforcer le rôle des secrétaires et donc celui de Khrouchtchev.

En ce qui concerne le Comité central (133 membres contre 125 en 1952 et 122 candidats contre 110), un grand nombre de secrétaires du parti, souvent déjà destitués de leurs postes dans les organisations locales (secrétaires d'Ouzbekistan, du Kazakhstan, de République carélo-finnoise, secrétaires de diverses régions de R.S.F.S.R.), se trouvent exclus au bénéfice de leurs successeurs. Le même cas s'est produit pour certains ministres de l'Union (ministre de l'Industrie houillère, ministre de la Culture, ministre de l'Intérieur) ou des Premiers ministres des républiques fédérées (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbekistan).

Les diplomates ont été touchés aussi par le remaniement en la personne de MM. Grigorian, membre du collège du Ministère, et

Pavlov, ancien chef d'une section de l'administration centrale, candidats au Comité central en 1952, exclus aujourd'hui. Mais d'autres personnalités des Affaires étrangères soviétiques connaissent un avancement dans le parti : le premier vice-ministre, Gromyko, passe du rang de candidat à celui de membre du C.C., et le vice-ministre Zorine, ambassadeur à Bonn, devient candidat ainsi que l'ambassadeur aux Indes Menchikov, aux côtés de MM. Zaroubine et Malik, cependant que M. Vinogradov se voit attribuer une place, plus modeste il est vrai, à la Commission de vérification à laquelle M. Podtserob, ambassadeur en Turquie, cesse d'appartenir, tandis que M. Semionov s'y voit confirmé.

Parmi les nouveaux membres et candidats du Comité central, on remarque trois vice-présidents du Conseil nommés l'an dernier après la chute de Malenkov : Zaveniaguine (Machines moyennes), Koutcherenko (Construction) et Lobanov (Questions agricoles). On note aussi l'exclusion du ministre de la Justice Gorchenine et la promotion du général Serov et de son adjoint à la tête du Comité de sécurité d'État, ainsi que celle du procureur général Roudenko.

Le nouveau Comité central comporte à peu près la même proportion de hauts dirigeants du parti, de membres du gouvernement central et de membres de l'administration des républiques ou de l'administration locale que le Comité précédent. Parmi les membres de l'appareil du parti, le chef de la section d'Agitation et de propagande, Konstantinov, le chef de la section des Organes du parti, Gromov, et le chef de la section des Organes de R.S.F.S.R., Tchouraev, sont nommés candidats.

Dans l'ensemble, le Comité central a subi un remaniement très sensible qui semble de nature à consolider la position de M. Khrouchtchev et à lui assurer les bases permanentes d'une majorité.

131

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 716 à 724. Secret. Réservé. *Bonn, 28 février 1956, 21 h. 30.*

(Reçu : 21 h. 50.)

La proximité des élections de Bade-Wurtemberg et la présence des experts à Paris [1] privent cette ambassade de la presque totalité de ses interlocuteurs politiques et administratifs habituels.

L'un de mes collaborateurs a cependant rencontré, ce matin, 28 février, M. Diehl, l'homme de confiance de M. von Brentano. Il s'est entretenu avec lui du déroulement des discussions de Paris.

[1] Sur les négociations franco-allemandes de Paris relatives à la Sarre, voir ci-dessus le n° 117.

M. Diehl, qui doit retrouver, ce soir, son ministre à Darmstadt, reconnaît que les experts allemands ne répondent pas aux demandes françaises et ne présentent aucune contre-proposition concrète. Ce comportement procède, à son avis, de deux raisons. Bonn n'a pas fini de dresser ses plans. Les milieux intéressés cherchent à user de leur influence pour faire pencher la balance dans leur sens; les Sarrois, notamment, mènent une campagne violente contre la prise en considération des demandes françaises. Personne, jusqu'ici, n'ose leur tenir tête. D'autre part, — et cet aveu est plus lourd d'enseignement — les Allemands, selon lui, tout en reconnaissant le bien-fondé en droit des réclamations de la France, estiment que l'évolution, qui a commencé le 25 octobre dernier [1], est irréversible, et que la Sarre finira, selon la loi de la pesanteur, par tomber dans le giron de l'Allemagne. Pourquoi la République fédérale se presserait-elle, alors, de négocier et d'offrir des compensations au retour inévitable de la Sarre à l'Allemagne ? Le gouvernement fédéral était placé, dans ces conditions, devant une tâche difficile : celle de convaincre ses propres troupes de conclure avec la France un accord honorable pour les deux parties.

Passant ensuite en revue les différents chapitres en discussion, M. Diehl a donné les précisions suivantes :

1° En ce qui concerne le Warndt, la position de la France est solide. Bonn discutera les modalités de l'accord — tonnage et durée — mais finira par reconnaître les droits français.

2° Quant à l'administration des mines sarroises, au contraire, l'opposition des deux thèses paraît difficilement réductible. La République fédérale considère que les mines lui appartiennent, qu'elle les a payées deux fois (?) et que, s'il est possible de donner à la France des garanties de livraisons de charbon, il est exclu de lui reconnaître la parité dans la gestion de la société.

3° La fixation des modalités d'application du Marché commun sera certainement ardue, mais ne conduira pas à une impasse. La définition de la période intermédiaire pourra cependant compliquer la question.

4° Le problème de la canalisation de la Moselle risque, en revanche, de ne pas trouver de solution. L'opposition conjuguée de la Ruhr et des syndicats est si forte que, dans les circonstances politiques actuelles, le chancelier Adenauer et M. von Brentano ne peuvent prendre sur eux d'engager leur autorité au Parlement pour faire voter cette mesure impopulaire.

Ces propos ont été tenus sur le plan personnel. Ils viennent d'un homme informé et ouvert, mais sans mandat précis. Mon collaborateur leur a naturellement opposé les thèses françaises.

De mon côté, j'ai déjeuné avec le président de la sous-commission du Bundestag chargée des questions sarroises. M. Lenz ne semble pas partager les appréhensions de son ancien collègue de la Chancellerie. Il a affirmé un certain optimisme. Les experts, jusqu'ici, pouvaient peut-être piétiner dans leur travail, mais la décision, du côté allemand,

[1] Par le rejet, de la part des Sarrois, du statut faisant de la Sarre un territoire « européen ».

appartiendrait au Chancelier qui n'hésiterait pas à donner au problème une solution politique. La question de la canalisation de la Moselle — dont il était un des défenseurs les plus actifs — devait être clairement posée, les avantages que présentait pour l'Allemagne l'électrification du fleuve plus nettement mis en avant. Le courant d'opinion était ici en train de se renverser. Il fallait donner le coup de pouce nécessaire pour l'emporter.

Ces deux voix ont des accents différents. Je note, seulement, que M. Lenz appartient au *Saarbund*, que, sous l'égide de cette organisation, il donnera, le lundi 5 mars, à Bonn, une conférence sur l'état des négociations franco-allemandes. Il s'est fait, tout à la fois, le défenseur de la cause sarroise et l'avocat de la canalisation de la Moselle. Peut-être diminue-t-il instinctivement les difficultés que pose le problème à long terme pour conclure plus facilement sur le règlement du problème immédiat.

132

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 198 à 200 [1]. Réservé. *Paris, 28 février 1956, 22h.*

Au cours de l'entretien que, sur sa demande, il a eu le 27 février avec le Secrétaire général, l'ambassadeur d'Espagne, après avoir évoqué diverses affaires courantes, a abordé la question marocaine.

Ses propos, plus modérés qu'à l'accoutumée, laissaient percer une certaine inquiétude. Rappelant que nous n'avions pas le pouvoir de disposer des droits de l'Espagne, il s'est montré préoccupé du cours de la négociation et des conséquences qu'aurait l'octroi immédiat de l'indépendance au Maroc.

Le Secrétaire général a rassuré l'ambassadeur et lui a précisé qu'à aucun moment, la question des places de souveraineté n'avait été évoquée. Si nous étions amenés à avancer sur la voie de l'indépendance plus vite que nous l'avions souhaité, cela provenait du climat de surenchère qu'avait créé l'Espagne en donnant son appui à Allal el Fassi. Au demeurant, la défiance des Marocains à l'égard de Madrid était grande. Le comte de Casa Rojas a marqué lui-même qu'ayant demandé audience à Si Bekkaï, celui-ci n'avait pas voulu le recevoir.

Le Secrétaire général a donné à son interlocuteur quelques indications sur l'état de la négociation, sans dissimuler les difficultés que présentait l'élaboration d'une déclaration commune qui, en tout cas, ne toucherait pas aux droits de l'Espagne. Il s'est, en revanche, abstenu de

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (via Marotuni) sous le n° 53.

relever la suggestion faite par l'ambassadeur quant à une conversation ultérieure hispano-marocaine en vue d'aboutir à une sorte de simultanéité dans les accords.

133

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Position de la délégation française à la conférence de Karachi.

Paris, 28 février 1956.

La deuxième session du Conseil de l'O.T.A.S.E. aura lieu à Karachi le 6 mars prochain [1].

Le caractère assez vague de l'ordre du jour laisse penser que cette réunion, tout en permettant de régler des questions d'ordre pratique d'inégale importance, offrira surtout un cadre pour des conversations sur la situation en Asie du sud-est et de l'avenir du pacte de Manille.

La délégation française pourrait s'inspirer des principes suivants :

1. La France, qui a signé le pacte de Manille, entend rester *fidèle à ses engagements* et maintenir sa solidarité avec le reste du monde libre. Il n'est pas douteux que notre appartenance à l'O.T.A.S.E. constitue, aux yeux de ceux-là mêmes qui se montrent critiques à l'égard de cette organisation, une garantie de son caractère *essentiellement défensif*. Continuer à jouer ce rôle implique que, dans l'ensemble, notre action s'exercera à Karachi dans le sens de la modération.

2. C'est un des aspects d'une telle action que de s'efforcer de maintenir largement ouvertes les possibilités *de contacts* entre l'O.T.A.S.E. et *le reste de l'Asie :* tout développement qui aurait pour effet de creuser davantage le fossé entre nos partenaires asiatiques et leurs voisins neutralistes tels qu'Indiens, Birmans et Indonésiens est donc à éviter.

À cet égard, bien qu'une initiative dans ce sens paraisse délicate de la part de la France, la reprise, explicite ou non, au compte de l'O.T.A.S.E. (par exemple dans le communiqué final) de quelques-uns des principes formulés à Bandoung sur la coopération économique ou sur le maintien de la paix mériterait d'être étudiée.

3. Signataire du pacte de Manille, la France l'est aussi des *accords de Genève.* Elle ne peut qu'être hostile à l'établissement de liens entre l'O.T.A.S.E. et les trois états d'Indochine.

Cependant, nos partenaires de Manille portent, légitimement, à la situation au Cambodge, au Laos et au Vietnam un intérêt trop vif pour que nous puissions en refuser l'examen. Nous aurons donc intérêt à prendre l'initiative d'un échange de vues à ce sujet, étant bien entendu

(1) Voir ci-après les comptes rendus des séances, reproduits sous les nos 142, 143, 149.

que l'O.T.A.S.E. n'a pas à s'immiscer dans l'exécution des accords de Genève.

4. Le maintien de la stabilité dans le Sud-est asiatique est conditionné avant tout par l'élévation du niveau de vie des populations.

Les récents événements politiques en Asie ont prouvé la nécessité pour les puissances occidentales de prendre de nouvelles mesures économiques pour faire face à la menace soviétique[1]. Sans doute une action de portée générale dans le cadre de l'O.T.A.S.E. n'est-elle ni possible, puisque le pacte ne compte que trois pays asiatiques, ni souhaitable puisqu'une telle action demeurerait grevée, aux yeux des autres gouvernements de la région, d'une hypothèque « impérialiste » ou même simplement politique.

Néanmoins, pour tenir compte des préoccupations de nos partenaires asiatiques, nous pourrions nous efforcer de définir un programme minimum de *coopération économique* entre les huit signataires.

À cet effet, la délégation française proposerait :

a. La rédaction d'une déclaration sur les principes généraux de l'action économique en Asie du sud-est. Cette déclaration devrait notamment insister sur la nécessité de prévoir une assistance accrue aux pays sous-développés, de stabiliser les prix des matières premières, de rechercher en commun les moyens d'utiliser les excédents agricoles pour favoriser le développement économique.

b. L'étude, par le Comité des experts économiques, des problèmes concrets que posent soit les difficultés économiques provoquées par l'effort de défense des trois pays asiatiques (manque de main-d'œuvre spécialisée par exemple), soit les besoins urgents des zones menacées de subversion. Un programme d'assistance technique à court terme serait envisagé.

c. L'examen, en commun, à l'O.T.A.S.E., sous une forme à préciser, des problèmes économiques généraux de l'Asie du sud-est de manière à développer entre les huit pays signataires un esprit de coopération et à encourager une action collective selon les principes qui auraient été dégagés au cours de la session du Conseil dans les conditions indiquées plus haut.

5. En ce qui concerne *la lutte contre la subversion,* la délégation française, tout en reconnaissant que l'offensive psychologique communiste constitue une menace plus grande que l'agression ouverte, s'attacherait :

a. À éviter que la direction et la conduite de la lutte antisubversive soit confiée à un organisme permanent dont l'action risquerait d'échapper aux états membres;

b. À obtenir que les représentants du Conseil, plus étroitement contrôlés par les gouvernements, soient chargés de cette responsabilité;

c. À proscrire ce qui pourrait être interprété comme une ingérence dans les affaires d'états indépendants et à maintenir le principe que la

[1] Allusion probablement à la déclaration soviétique sur le Proche-Orient du 13 février : voir ci-dessus le n° 102 (note).

lutte contre la subversion est avant tout l'affaire des gouvernements intéressés;

d. À mettre l'O.T.A.S.E. en garde, d'une façon générale, contre l'exploitation de thèmes négatifs ou exagérés et contre les initiatives inopportunes propres à fortifier le courant antioccidental en Asie;

e. Dans le cas particulier de l'Indochine, à ne pas favoriser les manœuvres de politique intérieure du gouvernement Diem et à ne pas heurter la volonté neutraliste du Cambodge.

6. Dans *le domaine militaire*, il conviendra de contenir la tendance de certains états membres à exploiter les développements politiques pour étendre le champ d'activité du pacte (cas de l'Afghanistan, cas de Formose).

La délégation française ne s'opposerait pas en revanche à l'adoption de recommandations pour accroître les forces armées nationales des états membres appartenant à la zone du traité. Il faudra cependant prendre garde :

1° De ne pas alimenter la propagande neutraliste en fixant aux forces nationales des états membres un minimum trop élevé qui puisse décourager les populations intéressées;

2° De ne pas amener les gouvernements asiatiques à consacrer à des dépenses militaires une proportion excessive des crédits dont ils disposent.

Nous aurons enfin à veiller à ce que la coordination des plans de défense ne fournisse pas de prétexte à une participation d'officiers vietnamiens aux travaux de l'O.T.A.S.E.

7. Pour ce qui est des questions *de structure*, nous n'avons pas été jusqu'à présent, pour des raisons d'ordre politique et financier, favorables à la mise sur pied d'organismes permanents : selon nous, les imperfections constatées dans le fonctionnement résultent plus du rythme trop précipité des travaux que de l'insuffisance des moyens.

Il sera donc bon que la délégation française mette l'accent sur la nécessité d'adopter de meilleures méthodes de travail. Elle devra sans doute accepter cependant les modifications réclamées par la plupart des états membres et qui sont essentiellement : la création d'un secrétariat permanent et d'un centre de recherches et de documentation; l'adjonction, aux représentants, d'assistants consacrant tout leur temps à l'O.T.A.S.E.

Elle devra s'opposer, en revanche, d'une part, au renforcement des institutions militaires de l'O.T.A.S.E. et à l'intégration des forces armées ou des états-majors.

Les différents points seront évoqués à Karachi, lors de l'échange de vues sur les questions affectant la zone et lors de l'examen :

a. D'un rapport public qui aura d'ailleurs été communiqué à la presse dès le 2 mars;

b. D'un *rapport secret* préparé par les représentants et traitant à la fois de la situation dans l'Asie du sud-est, des activités récentes de l'O.T.A.S.E. et des directives à lui donner pour l'année à venir;

c. Du *rapport* et des *recommandations* des conseillers *militaires*, qui seront mis au point le 5 mars, à Karachi, au cours d'une réunion, dont l'amiral Ortoli rendra compte à l'arrivée de la délégation.

Si le Ministre approuve les positions françaises brièvement esquissées dans la présente note, les services prépareront les éléments utiles à ses différentes interventions.

Les projets nécessaires seront également rédigés pour permettre au chef de la délégation française :

— de prononcer un bref discours lors de la séance inaugurale publique;

— de faire, à l'occasion de l'échange de vues sur les questions affectant la zone, un exposé sur la situation en Indochine;

— de faire un exposé sur les problèmes économiques.

134

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 773 à 779. *Bonn, 2 mars 1956, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

La déclaration de l'agence Tass sur la réunification de l'Allemagne [1] suscite, ce matin, à Bonn, un très vif intérêt. Dès l'abord, ce texte prétend, en effet, opposer à l'« immobilisme » qu'il reproche à M. von Brentano une disposition du gouvernement soviétique à aller de l'avant et à travailler activement en faveur du problème de l'unité allemande. Pourtant, la solution proposée n'est en aucune manière nouvelle : c'est toujours d'une prise de contact de la République fédérale avec la D.D.R. qu'il s'agit.

Ce qui, en revanche, est nouveau, c'est le fait que le gouvernement soviétique ait aussi nettement offert ses bons offices pour faciliter le règlement de la question allemande. Ainsi est mise en valeur la situation de l'U.R.S.S. qui est le seul pays au monde à entretenir des relations avec les deux Allemagnes. Ainsi est implicitement rejetée la thèse, énoncée encore à Moscou devant le chancelier Adenauer, d'après

[1] Dans cette déclaration parue dans la matinée du 2 mars en réponse à certains propos de M. von Brentano, le gouvernement soviétique rappelait qu'étant donné l'existence de deux états allemands « jouissant d'une reconnaissance internationale », le seul moyen de réunification résidait dans des pourparlers entre ces deux états. Le gouvernement de Moscou ne saurait pour une négociation avec la R.F.A. se substituer à la D.D.R. « dont il avait reconnu la souveraineté et l'indépendance ». En revanche, il était disposé à prêter ses bons offices pour la réalisation de l'accord indispensable entre les deux Républiques allemandes. Il était également prêt à établir des relations amicales avec la R.F.A et à développer les rapports économiques avec cette dernière (télégramme de Moscou nos 621-627, du 2 mars, non reproduit).

laquelle, en fin de compte, la réunification relevait de la compétence des quatre puissances.

Au moment où M. Haase part pour Moscou, il y a là une invite qui en tout cas n'avait jamais, jusqu'à présent, été aussi clairement formulée. Le gouvernement soviétique répond, de la sorte, à son tour, aux reproches qu'une récente note du bulletin officiel du gouvernement fédéral lui avait adressés (cf. ma dépêche n° 283 du 1er mars)[1] : il paraît manifester, pour l'unité allemande, un intérêt bien perdu de vue depuis quelques semaines.

Le moment choisi peut lui paraître, d'ailleurs, favorable. L'opinion allemande s'est dernièrement inquiétée d'un changement d'attitude, à Paris et à Londres, vis-à-vis du problème allemand. En République fédérale même, la crise de Rhénanie-Westphalie et la sortie de la F.D.P. de la coalition de Bonn[2] ont remis en avant l'idée d'une politique extérieure de rechange qui devrait se montrer plus souple que celle du Chancelier. M. Mende, membre important du parti libéral démocrate, exposait hier, à Stuttgart, un plan de réunification qui prévoit un retrait des troupes de l'O.T.A.N. sur la rive gauche du Rhin et de celles du pacte de Varsovie à l'est de la ligne Oder-Neisse ... L'heure est, évidemment, apparue propice au Kremlin pour rappeler à l'opinion allemande que Moscou détient la clé de la réunification et, si Bonn le veut, une discussion pourrait s'ouvrir.

Jusqu'à présent, les interprètes qualifiés des cercles gouvernementaux allemands soulignent le caractère fallacieux de ces soi-disant bonnes dispositions soviétiques; ils répètent qu'il s'agit toujours de la même antienne et que la note russe ne vise qu'à deux choses : jeter le trouble entre la République fédérale et ses alliés (l'U.R.S.S. les laisse en effet délibérement de côté lorsqu'elle offre ses propres bons offices); obtenir la reconnaissance de fait du caractère souverain de la D.D.R.

Quant à la réaction des milieux de l'opposition, elle ne s'est pas encore nettement formulée. On peut penser, pourtant, qu'ils ne resteront pas insensibles à l'aspect nouveau et apparemment constructif de l'offre soviétique, ou plus exactement qu'ils chercheront à l'exploiter contre le gouvernement.

[1] Non reproduite, cette dépêche indiquait que pour le bulletin officiel d'information du gouvernement fédéral, le Chancelier ne s'était rendu l'année précédente en U.R.S.S. que sous la caution d'une double garantie : la note soviétique du 7 juin (cf. *D.D.F.,* 1955-I, n° 328) qui stipulait que le rétablissement des relations diplomatiques normales faciliterait la solution du problème de la réunification; d'autre part, la directive en date du 24 juillet 1955 (*Année politique, 1955,* p. 728), aux termes de laquelle les chefs de gouvernement reconnaissaient leur responsabilité commune pour le règlement du problème de la réunification par la voie d'élections libres, cette réunification devant être poursuivie « en accord avec les intérêts nationaux du peuple allemand et de la sécurité européenne ». Or, exception faite de la question des prisonniers qui avait trouvé sa solution, l'attitude du gouvernement soviétique n'avait en aucune façon répondu depuis à l'attente du gouvernement allemand.

[2] Le Landtag de Rhénanie-Westphalie avait adopté le 20 février une motion de méfiance déposée par les libéraux et les sociaux-démocrates contre le ministre président C.D.U. Karl Arnold. Il s'en était ensuivi une rupture de la coalition entre démocrates-chrétiens et libéraux sur le plan fédéral, et le premier soin du président du parti libéral, M. Dehler, avait été de se réclamer d'une politique qui vis-à-vis des Soviets, remplacerait l'immobilisme par le mouvement.

135

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 780 à 786. Réservé. *Bonn, 2 mars 1956, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec lui, aujourd'hui 2 mars, le secrétaire d'État à la Chancellerie, M. Globke, m'a indiqué la façon dont il pensait que pourraient évoluer les conversations que Votre Excellence aura demain 3 mars à Bonn.

Tout en reprenant la thèse allemande d'après laquelle il ne saurait y avoir de rapport juridique entre le problème de la Sarre et celui de la canalisation de la Moselle, M. Globke a reconnu que les deux questions étaient politiquement liées. Il fallait donc, à son avis, tenter de les résoudre au moyen de concessions réciproques.

Le règlement du problème sarrois présentait de réelles difficultés. Les travaux des experts avaient cependant permis de reconnaître qu'avec la bonne volonté des deux parties, il était possible d'arriver à une solution.

La question de la Moselle était en revanche plus ardue. Les milieux allemands les plus raisonnables reprochaient au projet de canalisation de servir avant tout les intérêts français. Un renversement des tendances semblait, il est vrai, se dessiner. Les Chambres de commerce de Trèves et de Coblence, les riverains du cours d'eau, les représentants du pays de Bade qui, en contrepartie d'une acceptation par l'Allemagne du canal de la Moselle, comptaient sur l'arrêt des travaux du canal d'Alsace, les entreprises d'électricité, les sociétés de navigation rhénane avaient engagé une campagne qui commençait à porter ses fruits. Le gouvernement fédéral devait cependant, dans les circonstances actuelles, compter avec une forte résistance parlementaire.

Dans ces conditions, le secrétaire d'État ne pensait pas qu'il serait possible, dès demain, d'arriver à la signature d'un accord en bonne et due forme. Les deux parties pourraient cependant définir, en commun, les termes d'un règlement. Je lui ai fait préciser que toutes les questions à l'ordre du jour devaient y être évoquées et leur solution précisée. M. Globke préconise cette méthode pour que, fort de l'entente ainsi obtenue, le chancelier Adenauer se retourne vers le Parlement fédéral, le force à prendre ses responsabilités et lui demande, dans les semaines à venir, et, en tout cas, avant Pâques, l'ouverture d'un débat. Ainsi le Bundestag se trouvera en face d'un dilemme : soit accepter la canalisation de la Moselle et obtenir le retour immédiat de la Sarre à l'Alle-

magne, soit rejeter l'entreprise et accepter le report à une date indéterminée de la solution du problème sarrois.

De cette conversation, j'ai retiré, une fois de plus, l'impression que le gouvernement fédéral cherche à résoudre rapidement le problème de la Sarre. Tant qu'il demeure séparé de la République fédérale, le Territoire constitue un atout dans les mains de l'opposition, mais le jour où il sera rattaché au *Bund*, le crédit de l'opération sera porté tout entier au compte du Chancelier. Dès lors, aussi, M. Schneider (sa bête noire) ne fera plus figure de héros; il sera ramené, espère-t-il, au niveau des autres présidents de Diète.

Selon les propos de son plus fidèle collaborateur, M. Adenauer saurait donc qu'il lui faudra satisfaire les revendications françaises, notamment dans la question de la Moselle. Actuellement, il lui serait difficile de le faire seul. Il voudrait auparavant obtenir l'agrément de son Parlement.

Le risque de cette procédure apparaît clairement. Si l'on s'avance dans cette voie, le texte en question doit être dépourvu de toute ambiguïté et porter valeur d'engagement.

136

Note du Secrétaire général du Département [1]

Paris, 2 mars 1956.

L'ambassadeur d'Espagne a été reçu aujourd'hui à onze heures par le Secrétaire général. M. Massigli lui a remis le texte de la déclaration agréée par les délégations française et marocaine [2]. Il lui a donné connaissance des grandes lignes du protocole annexe sans lui en laisser copie, le texte n'étant pas encore définitif [3]. Il a en même temps expliqué à l'ambassadeur dans quel esprit avait été établi ce document qui doit permettre de laisser en place l'ensemble du système actuellement en vigueur, tout en donnant au Sultan les satisfactions qui lui permettront — en attendant la conclusion de la négociation qui réglera les rapports franco-marocains — d'affermir son autorité sur l'ensemble de l'Empire.

[1] M. Massigli.

[2] Pour le texte de la déclaration franco-marocaine du 2 mars, voir l'*Année politique, 1956,* p. 505; La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0328, 6 mars 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDXV.

[3] *Note de document :* Le texte du protocole a été communiqué à l'ambassade d'Espagne deux heures plus tard.

Le comte de Casa Rojas a répondu qu'il comprenait cette politique, mais qu'il n'en était pas moins préoccupé par tout ce qu'elle impliquait. Il constatait que, dans les textes qui lui étaient communiqués, il était question du Maroc et de la France, du territoire de l'Empire chérifien, des « deux pays », etc. : tout se passait comme si la France stipulait en ignorant la zone espagnole. À quoi il a été répondu qu'au contraire, nous avions toujours eu soin de dire aux Marocains que les droits de l'Espagne étaient respectés par nous et qu'une négociation à ce sujet devrait s'ouvrir ultérieurement.

Il a été expliqué à l'ambassadeur que l'accord préliminaire franco-marocain étant intervenu, la négociation sur l'ensemble des questions visées au paragraphe 4 de la déclaration [1] allait maintenant être entreprise; elle serait longue.

M. de Casa Rojas a demandé pourquoi l'Espagne n'y serait pas mêlée. Il lui a été rappelé que nous avions à plusieurs reprises suggéré des échanges de vues mais que, du côté espagnol, on avait préféré les ajourner jusqu'au lendemain du voyage à Madrid du ministre des Affaires étrangères, lequel n'avait pu avoir lieu. N'était-il pas possible dans ces conditions que le gouvernement espagnol nous fît part de ses préoccupations ? Sans que nous nous trouvions ainsi engagés en aucune manière à défendre le point de vue espagnol, nous pourrions trouver dans un exposé de ce genre des indications susceptibles d'être retenues et qui faciliteraient ultérieurement la négociation hispano-marocaine.

L'ambassadeur a laissé prévoir que la déclaration franco-marocaine provoquerait une prise de position officielle de son gouvernement qui comporterait sans doute des réserves très nettes.

137

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1459 à 1461 [2]. *Washington, 3 mars 1956, 23 h.*

(*Reçu :* le 4, 14 h. 20.)

M. Zaroubine a eu, à sa demande, le 2 mars, un long entretien avec M. Wadsworth, chef de la délégation américaine à la Conférence sur l'Agence atomique internationale.

[1] Le paragraphe en question annonçait que les négociations qui venaient de s'ouvrir à Paris entre la France et le Maroc visaient à conclure de nouveaux accords qui définiraient l'interdépendance des deux pays dans les domaines d'intérêt commun, organiseraient leur coopération en matière de défense, de relations extérieures, d'économie et de culture, et garantiraient les droits et libertés des Français établis au Maroc et des Marocains établis en France.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (O.N.U.) sous les nos 251 à 253.

Cet entretien n'est en aucun moment sorti du domaine des généralités. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a cependant indiqué à plusieurs reprises, en réponse aux questions qui lui étaient posées sur les amendements déposés par sa délégation, qu'ils étaient susceptibles « d'améliorations » [1]. M. Wadsworth s'est efforcé, pour sa part, de préciser la portée des propositions qu'il avait présentées au cours des deux dernières séances.

Selon les collaborateurs de M. Wadsworth qui ont assisté à cet entretien, il ne s'agissait là que d'une prise de contact. Ils en retirent l'impression que la délégation soviétique ne se refuserait pas éventuellement à des conversations ultérieures pour concilier les points de vue divergents en présence.

À la suite de cette conversation, et à la demande de la délégation soviétique, qui n'avait pas reçu ses instructions, la reprise des réunions de la Conférence a été reportée au 5 mars.

[1] La première réunion du groupe de travail pour l'Agence atomique internationale avait eu lieu le 27 février. Le délégué soviétique avait soulevé la question des liens de l'Agence avec les Nations Unies et proposé un amendement spécifiant que l'Agence fonctionnerait « sous » le contrôle et la surveillance des Nations Unies, dont elle ferait partie « intégrante » et avec lesquelles elle aurait des liens plus étroits que « ceux des autres institutions spécialisées » (télégramme de Washington, nos 1317 à 1324 du 28 février, non reproduit). Au cours des deux séances des 28 et 29 février, de nombreux amendements étaient déposés par les Soviétiques : l'Agence ferait rapport de ses activités à l'assemblée générale de l'O.N.U. et au Conseil de sécurité; au cas où un état ou un groupe d'états estimerait que les activités de l'Agence fussent contraires à leur sécurité, l'Agence devrait, à leur demande, saisir le Conseil de sécurité. La participation à l'Agence devrait être accordée à tous les états sans discrimination. Le Conseil des gouverneurs prévu devait comprendre vingt-quatre membres dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Inde, le Brésil, la Tchécoslovaquie et le Canada, et quinze membres élus par l'Assemblée générale, dont huit pour le continent américain, l'Europe occidentale, l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient (télégramme de Washington, nos 1403 à 1409, du 1er mars, non reproduit).

138

Comptes rendus des conversations franco-allemandes de Bonn (3 mars 1956)[1]

I

Première réunion tenue le 3 mars 1956
entre MM. Pineau et von Brentano

Les ministres décident qu'il n'y aura pas, au cours des présents entretiens, de réunions avec les experts et qu'ils siégeront en comité restreint assistés seulement de leur secrétaire d'État[2], *de l'ambassadeur de France à Bonn*[3] *et de l'ambassadeur de la République fédérale à Paris*[4].

M. Pineau, après avoir précisé la position du gouvernement français sur les principales questions internationales, aborde la question sarroise. Il expose les problèmes en suspens.

En ce qui concerne le Warndt, il rappelle la question du délai d'amodiation et celles de la délimitation du périmètre et de la fixation de tonnage.

À propos du Marché commun, il développe l'idée de sa réalisation progressive.

En ce qui concerne la gestion des mines, M. Pineau évoque l'affaire Röchling et ses différentes solutions possibles.

Enfin, le ministre français souligne qu'en ce qui concerne la canalisation de la Moselle, la position française reste inchangée. M. Pineau a vu à ce sujet MM. Spaak et Bech : il leur a déclaré que la Belgique ne pouvait être consultée au stade actuel des négociations. Ultérieurement, lors de la réalisation de la canalisation même, la Belgique et les Pays-Bas seraient consultés. M. Spaak a compris cette position. M. Pineau précise qu'il n'est nullement exclu d'ailleurs qu'il y ait une conférence à trois avec M. Bech.

(1) Documents extraits du fonds du Secrétariat général.
(2) M. Maurice Faure et M. Hallstein.
(3) M. Louis Joxe.
(4) M. von Maltzan.

M. von Brentano indique que les conversations sur la canalisation de la Moselle se sont trouvées dans une impasse parce que le gouvernement français a fait de cette question une condition politique, économique et psychologique. Les mêmes qualificatifs s'appliquent à l'Allemagne, mais les données en sont inverses. L'opinion publique française veut cette canalisation; l'opinion publique allemande s'y oppose en prétextant que des intérêts majeurs s'en trouveraient lésés. Si le gouvernement allemand pouvait éliminer les oppositions politiques et psychologiques et défendre ce projet, demande M. von Brentano, le gouvernement français pourrait-il à son tour réduire les prétentions françaises sur les autres problèmes, et préparer un résultat spectaculaire ? Si le gouvernement allemand disait : voici la Moselle, le gouvernement français pourrait-il répondre : voici la Sarre ?

M. Pineau répond que le gouvernement français a déjà offert un résultat spectaculaire en admettant le retour de la Sarre à l'Allemagne.

M. von Brentano déclare que cela ne constitue que le point de départ; ensuite, il faudra discuter du Marché commun, du problème de la gestion des mines, de celui des gisements du Warndt, tout ceci en respectant, bien entendu, les intérêts vitaux sarrois et français. La période de transition, elle aussi, devra faire l'objet de ces discussions. Il serait peu réaliste d'envisager une période d'une dizaine d'années; il faudrait limiter ce délai.

M. Hallstein déclare que le gouvernement allemand rencontre, actuellement, des difficultés particulières du fait de la préparation des élections de 1957, ce qui rend le problème plus sensible encore. Il est impossible au gouvernement fédéral de dire à l'opinion publique allemande : on nous donne la Sarre contre la Moselle et le Warndt. Ce que ce gouvernement peut dire, c'est que la Sarre disposera de deux puits exploités par elle dans le Warndt, que les mines seront gérées par l'Allemagne, en assurant à la France des contrats de livraison, que l'Union économique franco-sarroise continue, mais non pas pendant dix ans. Bref, il appartient au gouvernement français de fournir au gouvernement fédéral des arguments probants pour pouvoir combattre l'opposition des différents milieux allemands à la canalisation de la Moselle. Tous ces problèmes devront former un tout.

M. Pineau remercie la délégation allemande de vouloir bien reconnaître le lien de fait qui existe entre le problème sarrois et la canalisation de la Moselle. M. Hallstein a parlé du fonçage de deux puits dans le Warndt. Ce fonçage permettra-t-il à la France d'extraire les quantités de charbon nécessaires à la sidérurgie lorraine ? Telle est la question. Le gouvernement français ne cherche aucune satisfaction d'amour-propre en Sarre, mais il tient à faire respecter certaines considérations économiques très précises.

M. Hallstein résume à nouveau l'état des négociations. Cinq questions restent à résoudre : le Warndt, la gestion des mines, le régime transitoire, le régime définitif et la canalisation de la Moselle.

L'Allemagne ne peut, à l'heure actuelle, répondre à la dernière question si elle ignore l'attitude française sur les quatre autres problèmes.

Les négociations n'ont pas avancé jusqu'à présent en raison de l'attitude française. M. Hallstein précise qu'il dit cela sans critique aucune car, à la place du gouvernement français, le gouvernement fédéral aurait agi de même. Le gouvernement français devait maintenir ses revendications tant qu'il ne connaissait pas la réponse (favorable) du gouvernement allemand au problème de la canalisation de la Moselle. Mais si le gouvernement fédéral sait que la France peut céder sur d'autres points, il sera alors à même de lutter contre les adversaires de ce projet. Le gouvernement dira à ces adversaires : l'exploitation du Warndt se fait par la France et par l'Allemagne, il n'y a pas de cogestion française des mines sarroises; la période transitoire est beaucoup plus courte. En disant cela, le gouvernement fédéral arrivera peut-être à faire taire l'opposition.

M. von Brentano demande qu'aucune publicité ne soit faite autour des présentes conversations et que les problèmes traités entre les ministres restent secrets.

M. Pineau fait remarquer que s'il y a une opinion publique allemande, il existe également une opinion publique française qui est très sensible au problème sarrois. Ce ne sont pas des revendications qu'apporte la France; elle a tout en mains, elle ne pourrait donc faire que des concessions.

M. Maurice Faure attire l'attention sur l'importance des considérations politiques et de l'attitude du Parlement français. On pourrait croire, en effet, à les entendre, que les concessions viennent des ministres allemands.

M. von Brentano propose de rechercher des solutions à des données hypothétiques, sans entrer dans les détails et de voir ensuite quelle serait la solution d'ensemble.

M. Joxe insiste pour que les présentes conversations donnent lieu, comme il était prévu, à des directives officielles aux experts.

M. von Brentano demande simplement qu'il ne soit pas fait mention d'un accord éventuel sur la canalisation de la Moselle. Il s'engage à commencer dès le début de la semaine suivante ses consultations avec les milieux syndicalistes et industriels, ainsi qu'avec les groupes politiques, pour tenter de réduire l'opposition au projet.

M. Joxe marque sa compréhension pour la situation politique où se trouve actuellement le gouvernement allemand; il demande que l'on énonce clairement les sujets pour éviter que la presse se fasse l'écho de contre-vérités.

M. von Brentano expose qu'en effet, la situation du gouvernement fédéral est rendue plus délicate depuis le remplacement du gouvernement Arnold [1], dans la Ruhr, par un gouvernement socialiste qui,

[1] Karl Arnold était ministre-président du *Land* de Rhénanie du Nord-Westphalie depuis 1947. Il appartenait au même parti que le chancelier Adenauer.

craint-il, attaquera le gouvernement fédéral par tous les moyens à sa disposition. Néanmoins, M. von Brentano voudrait, sans qu'il y ait d'engagement de sa part, ce qui rendrait sa position plus délicate encore, prendre lui-même l'initiative de faire naître une certaine compréhension pour le projet de canalisation de la Moselle.

II

Deuxième réunion tenue le 3 mars 1956 entre MM. Pineau et Adenauer[1]

M. Adenauer se déclare heureux que M. Pineau l'ait salué en le qualifiant d'Européen et d'ami de la coopération franco-allemande. La coopération franco-allemande a été un de ses buts politiques depuis de très longues années. Le Chancelier évoque ensuite, devant M. Pineau, le texte d'une lettre reçue d'un écrivain libre allemand qui est indifférent à la politique et qui a assisté au congrès du parti communiste à Moscou. Cet écrivain lui demande, en conclusion de sa lettre, de déployer tous ses efforts en vue d'activer l'idée européenne.

M. Adenauer ne voudrait pas que les négociations sur la Sarre soient conduites par sa délégation sous l'aspect allemand, mais en vue de cette réalisation de l'Europe.

M. Pineau répond que ces problèmes, évidemment, sont liés à la structure européenne (Euratom, Marché commun). La France ne désire à aucun prix réduire ses liens avec le monde occidental, mais elle ne veut pas réserver les initiatives de paix à la seule Russie soviétique.

Le problème de la sécurité est important, mais ce qui intéresse l'opinion publique ce sont les solutions apportées aux questions économiques et sociales. M. Pineau rectifie l'interprétation erronée donnée par la presse allemande à son dernier discours[2]. Dans ses récentes déclarations, le ministre français a entendu redresser un certain nombre d'erreurs d'appréciation de la politique américaine.

M. Adenauer ne voit pas à quelles erreurs politiques il est fait allusion. S'il s'agit de l'Afrique du Nord et de l'Orient, au cours de ses conversations avec le sous-secrétaire d'État américain Hoover, il n'a pas laissé de doute sur les erreurs commises par l'Amérique dans ces deux domaines. Il a demandé à son interlocuteur une meilleure harmonisation. M. Adenauer poursuit en disant que tout ce qui arrive en Afrique du Nord touche l'Europe tout entière, ou du moins l'Europe occidentale.

(1) À cette réunion participaient les mêmes interlocuteurs qu'à la première réunion, avec en plus le chancelier Adenauer.

(2) Allusion à la conférence du Ministre du 2 mars devant la presse anglo-américaine : voir ci-après le n° 146 (note).

Abordant le problème sarrois, le Chancelier déclare qu'il y a en Sarre certaines personnes qui ont besoin, de temps à autre, de « compresses froides sur la tête », mais que malheureusement, il ne se trouve personne pour les leur appliquer. Il en résulte que ces personnes « font des complexes ».

M. Hallstein résume la situation en acceptant la proposition de M. Pineau de donner des instructions communes et précises aux experts sur trois points déterminés : le Warndt; les différentes possibilités de gestion; le régime transitoire et le régime définitif.

M. Adenauer aborde la question du communiqué de presse qui doit clôturer les présents entretiens.

M. von Brentano voudrait éviter que l'on puisse déduire de ce communiqué qu'un accord de principe est déjà intervenu entre les deux délégations sur le projet de canalisation de la Moselle.

M. Joxe demande pourquoi le problème ne serait pas mentionné dans le communiqué.

M. Adenauer acquiesce à cette question. Il ajoute que le communiqué devra également comporter une réponse à la construction de l'Europe.

III

Troisième réunion tenue le 3 mars 1956
entre MM. Pineau et von Brentano[1]

M. von Brentano demande que les experts chiffrent les hypothèses en présence, ainsi que les garanties à accorder à la France.

M. Maurice Faure déclare que si un accord franco-allemand devait intervenir sur la canalisation de la Moselle, il faudrait évidemment susciter l'accord du gouvernement luxembourgeois. Le gouvernement fédéral ne doit pas tenter de manœuvres unilatérales de ce côté-là; il faut au contraire que la France et la République fédérale abordent ensemble le gouvernement luxembourgeois pour obtenir son accord.

M. von Brentano acquiesce, mais attire l'attention sur les complications qui pourraient surgir du fait d'exigences particulières du gouvernement luxembourgeois.

M. Pineau se déclare d'accord pour consulter les gouvernements belge et néerlandais, après accord intervenu entre les trois gouvernements des pays riverains. Cette consultation devrait porter sur les conséquences de la canalisation de la Moselle, mais certainement pas sur la construction elle-même.

[1] À cette troisième réunion comme à la quatrième participaient les ministres des Affaires étrangères, les secrétaires d'État et les deux ambassadeurs de France à Bonn et de la R.F.A. à Paris.

M. Joxe veut écarter toute ambiguïté au sujet de la position allemande à l'égard des contacts à prendre avec la C.E.C.A., en vue de la canalisation de la Moselle.

M. von Brentano veut dissiper un malentendu. Lors des récents entretiens de Paris [1], il a indiqué quelles seraient les répercussions éventuelles de ce projet sur la C.E.C.A. Ces répercussions seraient dans le domaine tarifaire. Mais il ne s'agit pas de demander l'accord de la Haute Autorité sur la réalisation de ce projet.

M. Hallstein déclare que si la Moselle est canalisée, certains règlements tarifaires s'en trouveront, bien entendu, affectés et qu'il faudra probablement les adapter aux circonstances nouvelles.

M. von Brentano ajoute qu'il n'appartient pas à la France et à la République fédérale de prendre d'initiatives en cette matière et qu'il faut attendre que la C.E.C.A. elle-même se manifeste.

M. Pineau pense que si la France et la République fédérale laissent la C.E.C.A. s'immiscer dans tout projet de ce genre, on en arriverait rapidement à la paralysie.

M. von Brentano acquiesce.

M. Pineau demande à M. von Brentano quel délai lui semblerait raisonnable pour mener à bien les conversations avec les milieux allemands intéressés.

M. von Brentano répond qu'une dizaine de jours lui sembleraient appropriés.

M. Joxe insiste pour que soit fixé immédiatement le calendrier des travaux à venir.

M. Pineau émet l'intention de voir au début de la journée ses propres experts et exprime le souhait que toutes les demandes allemandes soient explicitement exposées.

M. Hallstein résume la situation : Warndt, problème décisif; création égale, création de deux puits car la Sarre n'a pas d'accès à ce gisement.

Il ne s'agit pas d'amoindrir le geste spectaculaire du rattachement de la Sarre par des demandes françaises excessives. Les gisements sarrois sont en voie d'épuisement. Si l'Union économique franco-sarroise se prolongeait par trop, s'il y avait cogestion des mines, si la Moselle était canalisée, il ne serait pas possible de défendre le règlement global du contentieux franco-allemand qui est envisagé. Il s'agit donc de trouver un moyen terme entre la solution optima française et la solution optima allemande. Si la France et la République fédérale se mettent d'accord sur les problèmes généraux, les détails se règleront d'eux-mêmes. Le gouvernement de Bonn attache une importance primordiale à la définition du périmètre du gisement du Warndt, ceci, bien entendu, dans le contexte de la durée d'amodiation et des tonnages extraits par la France.

En ce qui concerne la gestion des mines, il importe qu'il y ait une solution pratique, non pas la forme de la garantie à accorder à la

[1] Les 20 et 21 février. Sur ces entretiens, voir ci-dessus, le n° 117.

France, qui est déterminante, mais la garantie elle-même. Les livraisons de charbon doivent être assurées et une coopération franco-allemande instaurée en matière d'organisation de vente du charbon. Les ministres doivent demander à leurs experts communs si ces livraisons peuvent être assurées s'il n'y a pas de cogestion française.

M. Pineau demande à M. Hallstein s'il accepte l'idée d'un bureau de vente commun.

M. Hallstein répond par l'affirmative et poursuit qu'il ne s'agit pas de faire la distinction entre la période transitoire et la durée de l'Union économique franco-sarroise; ce qui importe c'est le nombre d'années; un délai par trop long détruirait l'équilibre d'une solution d'ensemble. La conjoncture actuelle, poursuit M. Hallstein, est particulièrement favorable; l'évolution économique peut être prévue pour un délai de deux ans, mais il est certes impossible de prévoir ce qui arrivera dans dix ans. Les investissements doivent être favorisés. Le problème le plus simple est, semble-t-il, le problème des échanges économiques entre la France et la Sarre. Ces échanges doivent être portés au niveau le plus élevé possible et, ce, dans l'intérêt de la France, de l'Allemagne et de la Sarre.

M. Maurice Faure pose la question du cas Röchling.

M. Hallstein répond qu'il s'agit là d'un problème technique à résoudre et qu'il n'a pas d'opinion personnelle à ce sujet.

M. Joxe précise que la presse allemande a annoncé tout récemment que le gouvernement allemand était prêt à céder sa part à Röchling.

M. Hallstein fait un geste évasif.

M. Pineau expose que plusieurs solutions sont possibles. La première : 50 % État français et 50 % État allemand; la seconde : 50 % groupes privés français et 50 % groupes privés allemands; la troisième : 33 % allemands, 33 % français, 33 % américains.

M. Hallstein déclare que ces différentes hypothèses devront faire l'objet d'un examen approfondi.

M. Pineau insiste pour que l'accent ne soit pas mis sur la définition du périmètre du gisement du Warndt; ce qui intéresse la France, c'est la garantie du tonnage à extraire de ce gisement.

En fin de séance, les ministres abordent différents problèmes :

1° La question de l'Université de Sarrebruck pour laquelle on peut envisager de part et d'autre un statut européen, seul statut qui, selon la délégation allemande, justifiera l'existence de cette université.

2° La question du grand canal d'Alsace et celle des modifications à apporter à la charte de la commission centrale du Rhin [1] sont également évoquées.

[1] Créée par la convention de Mannheim. Sur cette question, voir ci-après le n° 183 (note).

IV

Quatrième réunion tenue le 3 mars 1956 entre MM. Pineau et von Brentano

La réunion est consacrée à la rédaction des instructions et à celle du communiqué [1]. Les instructions sont rédigées par les secrétaires d'État, MM. Maurice Faure et Hallstein.

Pour éviter un trop grand délai entre les travaux d'experts et la réunion politique à l'échelon des secrétaires d'État, il est décidé de fixer la rencontre Maurice Faure-Hallstein au 17 mars, et la réunion des experts au 14 mars.

M. Hallstein fait savoir que l'ambassadeur de Belgique, M. de Gruben, s'est présenté le matin même au ministère des Affaires étrangères allemand et a demandé à être reçu par les ministres français et allemand. L'ambassadeur a confié à l'un des collaborateurs de M. von Brentano qu'il avait pour mission de demander l'association de la Belgique aux négociations concernant la canalisation de la Moselle.

M. Pineau déclare qu'il ne tolérera pas cette méthode. Des conversations de courtoisie pourront avoir lieu une fois que la décision sera prise, mais pour le moment, les négociations resteront franco-allemandes.

M. von Brentano se déclare entièrement d'accord avec son collègue français.

Annexe

Communiqué publié à l'issue des entretiens franco-allemands de Bonn [2].

« Poursuivant les négociations franco-allemandes qui ont eu lieu à Paris les 21 et 22 février, M. Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, et M. Heinrich von Brentano, ministre fédéral des Affaires étrangères se sont réunis à Bonn le 3 mars.

« En présence des secrétaires d'État Maurice Faure et Hallstein ainsi que des ambassadeurs Joxe et von Maltzan, les ministres ont pu discuter en détail et préciser les problèmes afférents à la solution de la question sarroise.

« Les ministres ont constaté avec satisfaction que les délégations avaient accompli des progrès au cours de leurs travaux préparatoires. Les conversations des ministres ont abouti à rapprocher davantage les points de vue réciproques.

« Les questions ci-dessous ont été discutées :

« 1° L'amodiation des gisements de charbon du Warndt.

« 2° La garantie des approvisionnements français en charbon sarrois.

« 3° La période transitoire économique.

« 4° Le règlement économique définitif.

« 5° Le projet de canalisation de la Moselle.

« Les ministres sont convenus de poursuivre les négociations le 17 mars à Paris sous la direction des secrétaires d'État et de confier aux délégations un certain nombre de travaux sur lesquels des directives communes leur ont été données.

[1] Reproduit ci-après en annexe.

[2] Ce communiqué est transmis par télégramme de Bonn, n° 791 du 3 mars 1956, 19 h 30 (reçu à 21 h. 03).

« M. Ney, ministre-président du gouvernement sarrois, a été reçu à l'issue des pourparlers tant par le ministre français des Affaires étrangères que par le ministre fédéral des Affaires étrangères.

« M. Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, accompagné du secrétaire d'État Maurice faure, et de l'ambassadeur Joxe, ont rendu visite au chancelier fédéral Adenauer. Étaient présents du côté allemand, M. von Brentano, ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'État Hallstein et l'ambassadeur von Maltzan. L'entrevue a permis de procéder, dans un esprit d'amitié réciproque, à un échange de vues sur les questions de la politique générale intéressant les deux gouvernements. Il a été constaté unanimement que le meilleur moyen d'accroître leur prospérité et de servir la paix était, pour les deux peuples, d'encourager de leur mieux le développement d'une communauté européenne, notamment en s'efforçant de résoudre tous les problèmes en suspens entre la France et l'Allemagne. »

139

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 582 à 589. Très urgent. *Rabat, 4 mars 1956, 19 h. 15.*
(*Reçu :* 19 h. 50.)

À communiquer à M. Dubois[1].

La signature de la déclaration commune franco-marocaine et du protocole annexe[2] a été accueillie par l'opinion marocaine avec le plus grand enthousiasme. Des manifestations de joie spontanée se sont produites dans les différents centres; des cortèges se sont formés dans les médinas pour aller porter au milieu des cris d'allégresse les félicitations de la population aux oumal et autres autorités marocaines. Ces manifestations se déroulent partout dans une ambiance favorable et s'accompagnent de feux d'artifice, de fantasias et de pavoisement. En beaucoup d'endroits, les autorités françaises, nos compatriotes et les Européens ont été invités amicalement à s'y associer.

À la suite des indications qu'il a reçues de Si Bekkaï agissant d'accord avec M. Dubois, le vice-président du Conseil s'est attaché à donner à ces démonstrations un caractère de fête sans fanatisme et à prévenir les incidents que chercheraient à susciter des nationalistes exaltés ou des provocateurs. Dans une allocution radiodiffusée, M. Zeghari a annoncé lui-même la proclamation de l'indépendance et exprimé la gratitude que le pays éprouve envers le Souverain.

(1) Qui se trouvait alors en métropole, ainsi que le Sultan, à l'occasion des négociations franco-marocaines.

(2) Du 2 mars, qui consacrait l'indépendance du Maroc (la déclaration) et définissait les rapports entre le Maroc indépendant et la France, en attendant l'entrée en vigueur de nouveaux accords (le protocole annexe). Voir l'*Année politique, 1956,* p. 505-506.

« En cette heureuse occasion qui illumine notre histoire, a-t-il dit, nous devons purifier nos cœurs de toute haine et de toute rancœur, construire notre vie sur des bases de paix et de fraternité. Nous devons empreindre nos relations avec tous les habitants de l'Empire chérifien de tolérance et de concorde ».

M. Zeghari a demandé aux Marocains de ne pas altérer la joie du pays par des actes qu'inspir[er]aient la légèreté, l'inconscience ou le manque de discernement. Pour que s'accomplisse l'ère nouvelle, il a indiqué que le Maroc devait faire appel au concours de tous les éléments valables et sains, quelle que soit leur nationalité.

« Nous avons dans les Français, a-t-il ajouté, les meilleurs aides parce que nous les connaissons et qu'ils nous connaissent, qu'ils ont donné nettement toute la mesure de leurs capacités et de leurs bonnes dispositions dans les domaines économique, social et culturel... Si nous sommes libérés de la tutelle du protectorat, nous avons librement contracté envers la France des obligations d'amitié que nous imposent nos glorieuses traditions ».

De son côté, le secrétaire d'État à l'Information, M. Ibrahim, avec lequel je m'étais entretenu longuement dans l'avion, a, dès son arrivée à Casablanca, insisté sur le thème de l'amitié franco-marocaine qui doit être la marque des journées présentes. Reçu à l'aéroport par une délégation de l'Istiqlal et de l'U.M.T. évaluée à près de mille personnes, M. Ibrahim, qui était le premier membre du gouvernement à regagner le Maroc après la signature du nouvel accord, a déclaré :

« Cet accord est une victoire de la raison sur la force brutale et aveugle. C'est aussi la victoire de l'amitié de la France et du Maroc. La perspective offerte maintenant aux deux pays est une perspective susceptible de bouleverser toutes les données internationales. Cette fête, que tous les Marocains célébreront dorénavant comme une date célèbre dans l'histoire de notre pays, sera également celle des Français et des Marocains unis dans un même esprit de collaboration. Nous avons une mission à accomplir. Nous ne pourrons la mener à bien qu'avec l'aide de tous. Les Marocains ont eu confiance dans la France, aux Français du Maroc de faire confiance aux Marocains ».

Les seuls incidents discordants signalés jusqu'ici sont peu importants. Une affiche placardée en quelques exemplaires à Rabat et à Casablanca et représentant le Sultan chassant, le sabre levé, des officiers français protégés par le Glaoui, a été lacérée aussitôt, sur notre demande, par les autorités marocaines. Dans la région d'Oujda, le drapeau de l'Algérie libre a été arboré en plusieurs circonstances. Enfin, à Fès, un groupe de jeunes gens a contraint les mokhazenis à amener le drapeau français placé sur le bureau du cercle de Fès-banlieue.

140

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 2174 à 2181 [1]. Priorité absolue. *Paris, 5 mars 1956, 20 h.*
Secret. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1437 [2].

Les indications que vous m'apportez sur les nouvelles intentions du gouvernement américain, en ce qui concerne les livraisons d'armes à Israël, sont préoccupantes.

Les divers arguments invoqués par le département d'État pour justifier son abstention ne peuvent en effet faire illusion :

1° Il n'y avait aucune raison de maintenir l'embargo officieux après la décision du Conseil de sécurité, à moins que cet organisme n'eût décidé d'appliquer des sanctions à Israël. Or, tel n'a pas été le cas.

2° Il est inexact de prétendre qu'Israël conserve encore une marge suffisante de supériorité militaire sur ses voisins. Si cette marge peut subsister pendant quelque temps dans le domaine des forces terrestres, bien qu'Israël ne dispose pas comme l'Égypte de chars lourds, elle a déjà complètement disparu en matière d'aviation.

3° Il n'est pas question, pour Israël, de « gagner une course aux armements », mais seulement d'obtenir, en quantité limitée, des matériels modernes qui permettent à ses forces de n'être pas complètement surclassées par les forces adverses.

4° Les quantité d'armes tchécoslovaques importées en Égypte peuvent être considérées comme ayant, pour le moment, épuisé la capacité d'absorption de l'armée égyptienne. Dans ces conditions, on voit mal comment ce pays pourrait solliciter de nouveaux armements russes, même si Israël devait recevoir de son côté quelques dizaines d'avions modernes de provenance occidentale.

5° Pendant cinq ans, le maintien de la paix au Proche-Orient a reposé essentiellement sur l'équilibre des forces. L'état de tension actuel résulte d'une rupture de cet équilibre provoquée par l'U.R.S.S. Il semble donc logique, pour atténuer la tension, de rétablir en partie cet équilibre grâce à un réarmement limité et contrôlé d'Israël.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2151-2158) et Tel Aviv (nos 358-365).

[2] Du 1er mars, non reproduit, le télégramme indiquait que le gouvernement de Washington considérerait que l'embargo précédemment convenu n'était pas levé automatiquement par la décision du Conseil de sécurité et que la reprise de livraisons d'armes à Israël ne serait pas opportune. Il ajoutait que lorsque le représentant américain serait prié de faire connaître ses commentaires sur le projet français de livraison de 12 *Mystère IV,* celui-ci, sans soulever d'objection, se bornerait à déclarer qu'il appartenait au gouvernement français de prendre lui-même la décision. Sur la décision du Conseil ici mentionnée, voir ci-dessus le n° 35 (note).

Au surplus, alors que les Arabes, pour obtenir des armes, peuvent s'adresser indistinctement aux pays du bloc soviétique ou aux Occidentaux, Israël ne peut faire appel qu'à ces derniers. Compte tenu de ces données, deux attitudes sont possibles :

1° Abandonner Israël à son destin, c'est-à-dire se résigner à le voir, tôt ou tard, disparaître. Cette éventualité étant écartée, *a priori*, pour des raisons tant humaines que politiques, il faut fournir à ce pays les moyens de se défendre.

2° Ce réarmement indispensable ne peut être assuré que par les puissances occidentales assumant loyalement ensemble les responsabilités et les risques de l'opération.

La nécessité d'une telle coopération est si évidente que le gouvernement américain a été le premier à la proclamer. Il est regrettable que ce même gouvernement manœuvre aujourd'hui pour faire reporter sur la France seule toute la responsabilité du réarmement d'Israël.

Après avoir fait valoir ces diverses considérations à la prochaine réunion du Comité des ambassadeurs, vous voudrez bien ajouter :

1° Que le gouvernement français ne comprend pas l'attitude adoptée par le gouvernement américain;

2° Que nous entendons procéder à la livraison des 12 *Mystère* promis à Israël, livraison à laquelle nous avons été d'ailleurs encouragés par le département d'État (cf. télégrammes nos 417 [1] et 1280 [2]).

3° Qu'en rendant publique cette nouvelle, le gouvernement français précisera qu'il n'a pas pris cette décision sans avoir procédé en commun avec les gouvernements de Londres et de Washington aux consultations habituelles en la matière.

[1] Du 25 janvier, non reproduit, le télégramme rendait compte d'une courte réunion d'ambassadeurs des pays membres du N.E.A.C.C. tenue la veille. Au cours de cette réunion, le représentant des États-Unis avait déclaré que le gouvernement américain n'avait pas d'objection à ce que la France suspendît en faveur de la fourniture des 12 appareils l'exécution des contrats *off shore* régissant la fabrication des *Mystère IV*. Il avait ensuite interrogé le représentant britannique sur la position de son gouvernement; le représentant du Royaume-Uni s'était contenté de faire savoir qu'il n'avait reçu aucune instruction. Le représentant français avait indiqué qu'il y avait un problème d'ensemble à examiner. Celui d'Italie avait précisé qu'il ne pouvait plus être question de suspendre toutes fournitures à Israël. Il fut finalement entendu que le N.E.A.C.C. serait saisi des demandes d'Israël et que ses travaux ainsi que ceux du Comité militaire reprendraient activement.

[2] Du 25 février, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France indiquait qu'il avait essayé avec M. Allen de tirer au clair la question des *Mystère :* il s'agissait d'activer la procédure pour la régularisation du prélèvement des *Mystère* sur les commandes *off shore*. Il fut convenu que le gouvernement français pourrait d'ores et déjà considérer que ces appareils étaient à sa disposition; qu'une réunion du Comité des ambassadeurs suivrait celle du N.E.A.C.C. prévue pour le 28 février; le Comité serait saisi non seulement de la question des *Mystère*, mais aussi de toutes les demandes en cours de livraison à Israël.

141

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 150 à 153. Réservé. *Varsovie, 5 mars 1956, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 27.)

Je me réfère à mon télégramme n° 135 [1].

Les renseignements recueillis par M. Bourillet ont confirmé la présence à la base navale d'Oksywie (Gdynia) depuis fin décembre 1955 d'une mission navale égyptienne commandée par un officier de haut grade (un amiral ou un commodore), et composée de deux cents officiers, officiers mariniers et sous-officiers appartenant aux services techniques de la Marine : mécaniciens, radios, radaristes, etc., auxquels semble-t-il, se sont joints quelques officiers de l'armée de terre. Parmi les Égyptiens avec lesquels mon collaborateur a pu s'entretenir, se trouvait en effet un colonel d'infanterie.

Cette mission devait primitivement se rendre en U.R.S.S. Elle a été finalement dirigée sur Oksywie, mais les Soviets seuls y assurent l'organisation du séjour et la conduite du plein entraînement.

Celui-ci, qui doit durer plusieurs mois, paraît être, pour le moment, purement théorique. On n'a signalé, en effet, aucun exercice à la mer d'unités polonaises ni la présence, dans le port, de bâtiments soviétiques. Les cours de spécialisation sont donnés par des officiers soviétiques que leurs collègues égyptiens initieraient en retour aux techniques occidentales.

La présence d'officiers de l'armée de terre peut laisser supposer la formation de cadres pour des unités de débarquement.

Il semble que les Soviets aient voulu, au début, tenir secrète la présence des militaires égyptiens qui sont restés plusieurs semaines en caserne à Oksywie. Les intéressés ayant vigoureusement protesté, ils ont ensuite, bénéficié de permissions et quelques officiers se sont même installés au club de la Marine à Gdynia. Pour justifier leur apparition, les Polonais assurent officiellement qu'ils sont venus étudier les méthodes polonaises de renflouement et de relèvement des épaves.

Mon collaborateur a, en outre, appris la présence d'un envoyé du gouvernement égyptien chargé de négocier l'achat de navires. Il n'a pu être précisé s'il s'agissait de bâtiments de commerce ou d'unités susceptibles d'être utilisées à des fins militaires.

[1] Du 27 février, non reproduit, qui annonçait la présence à Gdynia de nombreux officiers de marine égyptiens.

142

M. Serres, Ambassadeur de France à Karachi, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 10 à 18 [1]. Réservé. *Karachi, 6 mars 1956, 20 h., 22 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 23 h. 30.)

De la part de la délégation française [2].

Suite à mon télégramme n° 5 [3].

Les travaux en séance secrète se sont poursuivis par un exposé du secrétaire d'État américain qui constitue avant tout une mise en garde, à l'intention des états asiatiques, contre les tentations du neutralisme.

Évoquant les récents changements intervenus en U.R.S.S. dans lesquels il voit un effet de la cohésion du monde libre, il a, tout en reconnaissant que le risque d'action violente est actuellement moins grand, déclaré que l'introduction de nouvelles méthodes en politique extérieure n'implique pas nécessairement que Moscou renonçait à préparer et à entretenir les ... [4] d'une politique agressive.

La voie qui mène au communisme est une voie sans retour et l'O.T.A.S.E. doit faire un effort d'information dans ce sens, a noté M. Foster Dulles.

Il a en conclusion souligné la nécessité de maintenir les moyens militaires de résistance à l'agression, depuis les représailles stratégiques jusqu'à la défense locale.

Il a enfin fait une brève allusion à l'équilibre entre les dépenses civiles et les dépenses militaires et rappelé le montant de l'aide américaine aux trois pays asiatiques membres de l'O.T.A.S.E. qui a été, au cours des deux années écoulées, quatre fois supérieure à la période antérieure.

Je suis intervenu au cours de la séance de l'après-midi et j'ai principalement mis l'accent sur les points suivants [5] :

Avant de parler de « subversion » à propos de l'Indochine, il convient de distinguer deux formes possibles de celle-ci : la première est l'activité de bandes armées visant à la destruction du gouvernement établi.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Saigon par courrier.

(2) À la conférence de l'O.T.A.S.E.

(3) Ce télégramme, du même jour, non reproduit, annonçait que la séance publique d'ouverture de la Conférence avait eu lieu le matin même, et que le Ministre avait prononcé un discours dont le texte est reproduit ci-après en annexe (annexe I).

(4) Lacune de déchiffrement.

(5) L'intervention du Ministre est reproduite en annexe au présent télégramme (annexe II).

La seconde est caractérisée par le pourrissement des institutions, mené de l'intérieur à l'instigation de l'étranger. Contre ces dangers, c'est l'action politique plus que l'action militaire qui peut conduire à des résultats satisfaisants. En même temps, priorité doit être donnée au développement économique et social, la misère étant la principale ennemie de l'ordre public comme de la paix. C'ets en tenant compte de ces observations que j'ai analysé la situation au Vietnam, au Cambodge et au Laos.

Le texte de cette intervention est adressé par la valise au Département.

À la fin de la séance secrète et après les échanges de vue sur la situation dans la zone du traité, j'ai eu l'occasion de revenir sur le problème de la subversion et d'une façon générale sur les conditions dans lesquelles le monde occidental doit adapter sa propre politique aux changements constatés dans celle de l'Union soviétique.

Il s'agit plus de la lutte entre deux régimes économiques et donc, en ce qui nous concerne, de la défense du capitalisme, ce qui, dans certaines régions, ne peut d'ailleurs que faciliter notre tâche. De même parce que la coexistence est envisagée pour une certaine période, la sécurité passe du rang de nécessité à celui de précaution, sans signifier pour autant que nous devions en négliger les moyens. Le problème est dès lors de savoir si nous devons, devant le changement de tactique soviétique, adopter une position défensive ou une position offensive.

Dans le premier cas, nous demeurerons sur nos positions, tandis que le monde communiste pourra suivre le cheminement public ou clandestin de ses idéaux. En revanche, dans l'autre hypothèse et en demandant une large ouverture réciproque des frontières comme cela fut fait à Genève, à la propagande communiste — qui en tout état de cause ne cessera pas — s'opposerait la pénétration de nos idées dans un monde qui leur est actuellement fermé.

Comme elles se développent mieux dans un climat de prospérité que dans un climat de misère, c'est vers un effort économique que notre organisation doit orienter l'idéal de son action. Les pays les plus avancés doivent accorder une aide et faire en sorte que cette assistance ne soit pas une « charité », mais bien une « coopération ». Notre récompense unique sera le développement économique et social qui permet à son tour celui des idées et de la culture. Le gouvernement français, ai-je conclu, vous propose avec confiance cette politique.

Annexes

I

Discours prononcé par M. Pineau le 6 mars 1956 à la séance publique inaugurale du Conseil de l'O.T.A.S.E.

Il m'est particulièrement agréable, en remerciant le président Mohammed Ali des aimables paroles de bienvenue qu'il vient de prononcer, de lui dire combien la délégation française est touchée de l'accueil si amical réservé par le gouvernement du Pakistan aux représentants des pays alliés qui se réunissent ici aujourd'hui. J'y suis personnellement d'autant plus sensible que s'y ajoute le privilège de me trouver appelé par une des premières obligations de ma charge dans un continent qui, sans avoir jamais cessé d'occuper une place importante dans l'histoire spirituelle de l'humanité, se voit aujourd'hui reconnaître, à juste titre, un rôle croissant dans les affaires politiques et économiques mondiales. Le Pakistan, uni par la volonté de ses dirigeants aux destins du monde libre, nous offre plus qu'un accueil. Le spectacle de ce pays qui, tout en faisant face à des responsabilités nouvelles, a su mener à bien un effort courageux dans le domaine économique, constitue un encouragement et un exemple.

Il n'est point besoin de rappeler ici que la force d'un état, sa capacité de résistance à l'agression comme à la subversion dépendent avant tout de sa situation économique et sociale. La meilleure garantie de stabilité politique réside donc dans l'élévation du niveau de vie matériel et culturel des populations. La délégation française, tout en se félicitant de l'amélioration intervenue depuis un an, en dépit de difficultés certaines, dans la situation des huit pays membres de l'O.T.A.S.E. et, en particulier, dans celle de nos partenaires asiatiques, estime indispensable de persévérer dans notre effort et de rechercher des moyens d'assurer une coopération efficace dans un domaine dont l'article 3 du traité de Manille [1] a consacré l'importance. Plusieurs événements présents à tous les esprits ont depuis un an marqué l'évolution politique et économique de l'Asie. Ils rendent nécessaires une meilleure définition de nos buts communs et une plus nette conscience de nos obligations. La documentation sérieuse et complète que nous devons à nos experts économiques nous met aujourd'hui en mesure de préciser nos conceptions et de nous fixer des objectifs concrets.

Pour aucun d'entre nous, les engagements contractés à Manille et les activités poursuivies à l'O.T.A.S.E. n'épuisent nos devoirs. Certains de ceux-ci ne peuvent évidemment s'accomplir que dans un cadre plus vaste tel que ceux des Nations Unies ou de leurs institutions spécialisées. Les efforts que nous pourrons entreprendre entre nous pour développer notre collaboration économique et culturelle ne sauraient, dans l'esprit de la délégation française, affecter en rien notre participation aux travaux du même ordre qui s'élaborent dans d'autres enceintes.

Si fondamentales soient-elles, les mesures à prendre en vue d'améliorer le bien-être des populations ne seront malheureusement pas suffisantes. Nous sommes ainsi astreints à ne pas négliger, pendant une assez longue période, l'œuvre entreprise par les conseillers militaires ou les différents comités et qui tend à augmenter notre capacité de résistance aux dangers qui menacent notre indépendance et notre liberté. Mais cette œuvre n'est pour nous qu'un moyen et non une fin. La misère reste le premier ennemi de la paix. La France est prête pour sa part à apporter la contribution qu'elle doit aux entreprises qui, par-delà l'organisation de la sécurité, visent à l'amélioration de la condition des peuples et à la concorde universelle.

[1] Par l'article 3, les parties s'engageaient à renforcer leurs libres institutions et à coopérer entre elles pour poursuivre leur développement économique et social.

II

Intervention de M. Pineau à la session du Conseil de l'O.T.A.S.E. à Karachi, le 6 mars 1956

Nous aurons ultérieurement à examiner les rapports qui nous ont été soumis et dont je tiens, dès maintenant, à dire avec quel intérêt nous en avons pris connaissance.

L'ordre du jour appelle un échange de vues sur les questions intéressant la zone du traité. Comme je l'ai indiqué à mon arrivée à Karachi, c'est principalement de la situation en Indochine que j'entretiendrai la Conférence.

Est-il correct, en ce qui concerne l'Indochine, d'employer le mot « subversion » ?

Il me paraît nécessaire pour répondre à cette question de tenter une définition plus précise de ce mot. Je m'excuse d'anticiper ici, pour un très court moment, sur le débat de demain.

Nous mettons à part, bien entendu, l'agression militaire flagrante du type de celle qui s'est produite en Corée en 1950. Elle appelle de la part des pays membres une riposte militaire qui peut s'exercer, comme ce fut le cas pour la Corée, dans le cadre de l'O.N.U. le pacte de Manille, dans son article 4, prévoit cette riposte et nous avons à en préparer les moyens.

La subversion proprement dite est plus difficile à caractériser et peut revêtir deux formes. La première est constituée par l'activité de bandes armées à l'intérieur d'un pays, menaçant ainsi l'autorité du gouvernement au pouvoir et tendant à lui substituer un autre gouvernement, inspiré d'une idéologie évidemment différente. Dans ce cas, le gouvernement intéressé doit faire face à la situation. Mais notre devoir est alors de l'y aider par les moyens dont nous disposons et dans la mesure de nos possibilités respectives.

Dans l'éventualité d'une subversion de cette nature, l'expérience montre que le danger est d'autant plus sérieux que les éléments subversifs obtiennent de la population un appui plus grand. De ce fait, l'action militaire contre ces bandes n'est qu'un élément du problème, l'essentiel demeurant, à notre avis, l'action politique du gouvernement intéressé et l'effort que nous entreprendrons en commun pour élever le niveau de vie des populations que la misère rend accessibles à tous les excès de la propagande.

Mais il est une autre forme de subversion, et beaucoup plus subtile. Il ne s'agit plus cette fois de l'activité de bandes armées, mais d'une action sournoise, d'un pourrissement des institutions menés de l'intérieur, mais généralement inspirés de l'extérieur. Dans ce cas, certes, le rôle de la police ne peut être négligé. Mais il ne constitue pas l'essentiel de la parade nécessaire. La propagande peut ici s'opposer à la propagande, mais à condition qu'elle soit utilisée avec de grandes précautions, qu'elle ne soit pas improvisée de l'extérieur et qu'elle corresponde exactement au caractère propre des peuples auxquels elle s'adresse.

Dans cette lutte, le plus efficace de nos moyens d'action est incontestablement d'ordre économique.

J'ai dit ce matin que la misère était le principal ennemi de la paix. Elle est aussi le principal ennemi de l'ordre public, et c'est presque un lieu commun d'affirmer que la liberté n'a de prix que pour ceux qui ont la possibilité d'en jouir. L'aide économique que nous sommes susceptibles d'apporter à des pays encore mal équipés et dont les gouvernements ne peuvent, par leurs seuls moyens, accroître rapidement le niveau de vie des populations, prend donc, dans le cas envisagé, une extrême importance.

Mais cette aide, nous devons l'accorder sans donner l'impression qu'elle est le prix d'un ralliement à notre cause. Elle doit avoir en elle-même sa valeur d'exemple et c'est aux peuples intéressés à comprendre d'eux-mêmes où se trouve, pour eux, l'intérêt matériel comme la meilleure chance de défense de leur idéal.

*
**

C'est dans le cadre des observations qui précèdent que je voudrais analyser la situation dans les trois pays d'Indochine.

Au Vietnam, je ne crois sincèrement pas à une agression prochaine et j'envisage mal, pour le moment, les forces du Vietminh franchissant la ligne du dix-septième parallèle pour envahir le Sud-Vietnam,. En revanche, le problème de la subversion s'y pose sous ses deux aspects.

Des bandes armées tiennent encore de larges parties de la Cochinchine. Beaucoup sont inspirées par des considérations nationalistes. Il est possible, mais il n'est pas certain que le Vietminh dirige effectivement l'action de quelques-unes d'entre elles. Il semble que l'activité de ces groupes armés soit en régression. Mais les renseignements à ce sujet sont contradictoires et nous devons être prudents dans nos affirmations.

En tout état de cause, nous ne pouvons que laisser le gouvernement de M. Diem, qui a pris en main les destinées du Sud-Vietnam, agir au mieux, tout en regrettant peut-être que le chef du gouvernement vietnamien n'ait pas fait un effort supplémentaire pour réaliser dans le Sud une véritable union nationale. Nous sommes bien là devant une situation où la stabilité tient plus à l'action politique qu'à la répression des activités subversives.

Mais ce qui nous paraît plus inquiétant dans la situation actuelle du Sud-Vietnam, c'est moins l'activité de ces bandes armées qu'un certain pourrissement interne que nous croyons pouvoir déceler. Ici encore, l'action politique est essentielle. La propagande peut jouer un rôle considérable, mais à la condition de s'adapter à l'esprit de la population et de répondre à ces préoccupations.

Quant à l'action militaire, je ne vois pas, en face des deux formes de subversions que je viens d'évoquer, dans quelles conditions et à quel titre nous pourrions y recourir.

Je dois enfin souligner un aspect particulier de la situation au Vietnam. La France y était jusqu'ici responsable de l'exécution des clauses militaires des accords de Genève, mais le gouvernement du Sud-Vietnam lui a demandé de retirer ses troupes jusqu'ici stationnées sur son territoire, et ceci implique la disparition du haut-commandement de l'Union française. Nous nous trouvons ainsi dans une situation paradoxale, dont bien évidemment la solution ne relève pas du S.E.A.T.O., mais qu'il convenait de mentionner.

Au Cambodge, la situation est heureusement plus favorable et, dans l'état présent des choses, ce que nous appelons la subversion ne paraît pas menacer la situation du gouvernement au pouvoir. Une aide économique et technique est néanmoins nécessaire à ce pays pour lui permettre d'améliorer les conditions de vie de la population et de consolider encore l'autorité de son gouvernement.

Au Laos, enfin, le gouvernement de Vientiane semble maître de la situation, mais il existe dans les deux provinces du Nord des minorités agissantes, les Pathet-Lao, dont nous ne pouvons guère espérer qu'elles cesseront toute activité et toute propagande. Le soutien que nous apporterons à un gouvernement courageux l'aidera incontestablement à assurer l'unité et l'intégrité de son pays.

De ce bref examen, je conclus que le travail de nos experts militaires doit se borner à prévoir des hypothèses dont je ne crois pas la réalisation probable. Quant à nos experts économiques, leur rôle peut et doit être considérable, et l'élévation des conditions de vie des populations doit être leur préoccupation constante.

Il est dommage que nous ne puissions organiser un corps d'experts politiques; mais nous risquerions ainsi de porter atteinte à des indépendances nationales que notre rôle est précisément de protéger. Il ne nous est pas interdit, toutefois, d'affirmer dans une enceinte comme la nôtre que nos pays entendent demeurer à la tête du combat pacifique pour la liberté et le bonheur des peuples.

.....

Puisque nous examinons maintenant les moyens à employer pour lutter contre la « subversion », je voudrais, après M. Foster Dulles et M. Selwyn Lloyd, me permettre quelques considérations d'ordre général.

Il n'est pas douteux que le XXe Congrès du parti communiste russe ait marqué un changement profond d'orientation dans la politique soviétique. Je crois qu'il ne faut pas en chercher les raisons ailleurs que dans les explications fournies par les communistes eux-mêmes. Ce n'est pas parce que ceux-ci ont eu des sincérités successives que nous devons nier systématiquement leur sincérité actuelle.

Or, ils nous ont expliqué que l'Union soviétique avait commis une erreur en comptant assurer son succès par la désintégration inévitable du capitalisme. Constatant leur erreur, ils en concluent que la coexistence est inévitable pour une longue période. Il faut donc l'organiser de telle sorte qu'elle permette l'emploi des moyens politiques et non militaires pour assurer le succès final de l'idéologie communiste dans le monde.

Il ressort de cette analyse que, sur deux points, notre tactique doit se trouver modifiée. Il n'est plus question de défendre un régime économique contre un autre, puisque nous nous plaçons dans le cadre d'une coexistence des deux régimes. Cela présente pour nous un avantage, en ce sens que la défense du capitalisme ne constituait pas, dans certaines régions du monde où il a peu évolué, un élément de propagande tellement satisfaisant pour les masses populaires.

En second lieu, le problème de la sécurité se trouve placé sur un autre plan. La sécurité passe du rang de nécessité à celui de précaution, cela sans signifier nullement que nous devions en négliger les moyens, et il est permis de supposer que la mise en œuvre de ceux-ci, telle que nous l'avons réalisée jusqu'ici, nous a permis d'écarter certaines menaces et de parler aujourd'hui plus librement.

Le vrai problème est devenu de savoir ce que nous ferons dans le cadre de la politique de coexistence pacifique proposée par les Russes.

Encore une fois, ne discutons pas sur la sincérité ou la non-sincérité de ceux-ci. Dans les deux hypothèses, notre politique doit être à peu près la même.

Il va s'agir, au cours des prochaines années, d'une grande bataille d'idées dont peut dépendre le sort d'une civilisation à laquelle nous attachent tant de profondes racines.

Allons-nous l'aborder sur une position défensive ou sur une position offensive ? Telle est la question.

Dans le premier cas, nous nous efforcerons de maintenir des bases idéologiques périphériques autour du monde communiste. Cela signifie que les idées communistes continueront à se développer dans nos pays en bénéficiant du redoutable avantage d'une clandestinité relative, alors que dans le même temps nous n'arriverons jamais à faire s'écouler, dans un monde que nous aurons accepté de laisser fermé, nos idées occidentales. Ne vaut-il pas mieux prendre une position différente et proposer nous-mêmes la plus large ouverture réciproque des frontières, la plus grande circulation des hommes et des idées, ainsi que nous l'avons déjà fait à Genève ? La propagande communiste n'accroîtra pas son influence et la nôtre deviendra possible dans un monde qui lui est actuellement fermé.

On nous traitera d'utopistes. Peut-être, mais je crois que c'est là notre meilleure chance d'échapper à une contagion dont le pire danger réside dans l'attrait de l'inconnu pour des peuples auxquels la situation ne donne pas des raisons suffisantes d'espoir.

Mais il faut le répéter, nos idées se développent mieux dans un climat de prospérité que dans un climat de misère.

La bataille des idées doit donc être assortie, de notre part, d'un effort économique permettant d'améliorer les conditions de vie des peuples les plus déshérités. C'est ici que notre organisation doit jouer son rôle et appuyer notre action offensive.

Mais ne négligeons pas non plus l'aspect psychologique des problèmes économiques, ne donnons pas au mot « aide » le sens de charité, mais celui de coopération. N'attendons pas de remerciements des peuples que nous aurons assistés. Notre récompense doit être un développement économique et social qui permettra celui des idées et de la culture.

Le gouvernement français vous propose avec confiance cette politique conforme aux aspirations des peuples occidentaux et asiatiques qui nous font confiance, non seulement pour sauver la liberté, mais pour en supprimer pacifiquement les limites territoriales.

143

M. Serres, Ambassadeur de France à Karachi, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 19 à 26. Réservé. *Karachi, 7 mars 1956, 15 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 9, 14 h. 10. 13 h. 40, 12 h. 54.)

Suite à mon télégramme précédent [1].

De la part de la délégation française.

Les échanges de vues sur la situation dans la zone du traité se sont poursuivis au cours de la deuxième séance.

Le prince Wan a rappelé le désir de la délégation siamoise de développer ses relations amicales avec tous ses voisins et avec le Vietnam. Il a minimisé les tendances neutralistes qui se sont fait jour dans son pays et a réaffirmé que son gouvernement, avec l'appui de la grande majorité de la population siamoise, reste fidèle à l'O.T.A.S.E.

Le représentant des Îles Philippines, qui a souligné l'accroissement de la menace de subversion sous ses formes nouvelles, a regretté le manque de coordination et d'initiative des comités de l'O.T.A.S.E. en ce domaine et s'est prononcé en faveur de la création d'un groupe d'études des mesures de contre-subversion. Il a également demandé l'établissement d'un groupe spécial de travail permanent chargé d'étudier les questions économiques et, en particulier, l'équilibre à maintenir entre les dépenses proprement militaires et les dépenses de développement économique.

Parlant au nom du Pakistan, le président de la Conférence a consacré toute sa déclaration à la menace particulière que fait peser l'U.R.S.S. sur son pays, en raison de son appartenance aux organisations du Sud-est asiatique et du Moyen-Orient. Cette menace, selon lui, intéresse la zone du traité tout entière. D'une part, l'action que l'Afghanistan exerce dans la zone frontalière avec l'appui moral et financier de l'U.R.S.S. aurait pour effet, en cas de conflit local, de fixer et d'affaiblir les moyens militaires du Pakistan; d'autre part, le soutien accordé par l'U.R.S.S. aux revendications indiennes sur le Cachemire entretient la discorde et l'insécurité dans la région, et favorise la pénétration de l'influence communiste. En hésitant, pour ménager l'Inde, à soutenir leur allié, les puissances de l'O.T.A.S.E. risquent de décourager l'opinion pakistanaise. Le ministre estime donc que ces difficultés appellent les consultations prévues à l'article du traité et demande que l'O.T.A.S.E. appuie les positions juridiques défendues par le Pakistan et accorde à

[1] Du 6 mars, ci-dessus publié sous le n° 142.

celui-ci les moyens nécessaires pour faire face à la menace dont il est l'objet.

Exprimant ses inquiétudes en ce qui concerne la situation au Viet-nam et au Laos, le représentant néo-zélandais a reconnu le rôle utile des commissions de contrôle, dont il souhaite que les efforts soient encouragés. Il a rappelé, sans insister, les soucis que lui inspirent les interventions soviétiques dans les affaires du Pakistan.

M. Casey a mis l'accent sur la nécessité de mettre au point une documentation précise concernant les propositions d'aide économique soviétique, les difficultés propres au Pakistan et les activités subversives. Il s'est prononcé en faveur de la création à Bangkok d'un organisme permanent, spécialement chargé de traiter de ce dernier problème. Bien que la menace d'agression chinoise ou vietminh n'ait, selon lui, pas diminué, et que la subversion ait pris des formes nouvelles, M. Lloyd considère qu'il ne faut pas faire de l'O.T.A.S.E. un instrument de guerre froide, ce qui aurait pour effet d'éloigner davantage les neutres asiatiques; il convient au contraire, de resserrer nos liens avec ces derniers. Revenant à l'Indochine, il a souligné, en sa qualité de coprésident, la nécessité de faciliter la tâche de la Commission de contrôle, et de veiller à l'application des accords de Genève. En ce qui concerne les récentes initiatives soviétiques qu'il a examinées ensuite, il a relevé la différence existant entre les actes et les paroles, sans exclure la perspective de développements de nature à permettre une ... [1] d'idées pour laquelle il faut se tenir prêt. S'il a mentionné parmi ces initiatives l'ingérence de Moscou dans le différend entre le Pakistan et l'Afghanistan et rappelé à ce propos les déclarations de M. Eden favorables à ce dernier [2], il s'est abstenu de citer le Cachemire.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Les régions contiguës à la frontière N.O. du Pakistan étaient peuplées de tribus de langue et d'affinités afghanes, les Pathans ou Pouchtous. Le gouvernement de Kaboul prétendait soutenir le droit à l'autonomie de cette région, dénommée le Pouchtounistan. Cette situation provoquait depuis mars 1955 une crise grave entre l'Afghanistan et le Pakistan. L'annonce de l'unification du Pakistan de l'Ouest englobant le Pouchtounistan avait entraîné depuis le 30 mars 1955 de violents incidents.

Le 2 mars 1956, la question du Pouchtounistan avait été évoquée aux Communes. Sir Anthony Eden avait déclaré que le Pakistan était l'héritier des pouvoirs exercés autrefois par la Couronne dans la province de la frontière nord-ouest. Le gouvernement de Londres appuyait la position du Pakistan pour maintenir sa souveraineté sur les territoires situés à l'est d'une ligne dite ligne Durand, considérée comme la frontière internationale avec l'Afghanistan. Le gouvernement britannique était convaincu que, *sur cette base,* la question pouvait être réglée par des voies pacifiques et que le gouvernement de Karachi était désireux de trouver une solution pacifique.

La déclaration Eden était en fait favorable au Pakistan et non, comme il est écrit dans le télégramme, à l'Afghanistan.

144

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 599 à 605. Priorité absolue. Réservé. *Rabat, 7 mars 1956, 16 h.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

Pour M. Savary personnellement.

Je vous fais parvenir ci-après le texte d'une lettre que je viens de faire porter à Si Bekkaï.

« Rabat, le 7 mars 1956.

« Monsieur le Président,

« Je viens de rentrer au Maroc après trois semaines d'absence. J'ai eu l'honneur d'accompagner Sa Majesté dans son voyage de retour, et d'assister à l'ovation qui lui a été faite par la population de Salé et de Rabat [1]. Cette manifestation unanime démontre, une fois de plus, l'attachement fervent que ce peuple garde à son souverain, et je me réjouis de voir l'ère de l'indépendance s'ouvrir sous un guide si éclairé et si proche des sentiments de son peuple.

« Pourquoi faut-il que, cependant, l'état d'insécurité qui règne au Maroc ne s'améliore pas, bien plus, qu'il ne cesse de s'aggraver. Nous devons en effet constater que si la situation est toujours aussi difficile sur les frontières du Nord et de l'Est, elle est devenue beaucoup plus grave dans les régions de Taza, de Sefrou, d'Azrou et de Khenifra. Il semble bien que le Moyen-Atlas soit désormais en proie à une agitation sans cesse croissante. Des incidents sérieux ont également été signalés dans l'Atlas du sud. Dans les villes, les assassinats continuent à la même cadence.

« Malgré toute la diligence de l'armée ou de la police, les coupables restent impunis. L'enquête se heurte toujours au même mur de silence et, faute de témoignages, doit tourner court; tous les moyens de recherches que nous pourrons mettre en œuvre ne serviront de rien tant que la population restera soumise à cet état d'esprit. Le nombre d'attentats n'a pas diminué à Casablanca depuis que les assès sont passés sous le commandement de l'amel.

« En fait, tout se passe comme si des pouvoirs clandestins s'étaient installés, plus puissants que le gouvernement, puisque c'est à eux que la

(1) Après la conclusion des accords franco-marocains du 2 mars (voir ci-dessus le n° 139, note), le Sultan avait regagné Rabat le 5 mars où il avait été accueilli avec le plus vif enthousiasme (télégramme de Rabat nos 591-596, du 6 mars, non reproduit).

population obéit. Comment s'étonner alors de l'attitude équivoque de certains caïds ou même de certaines complicités ?

« Il est grand temps de réagir et de parler clair. Le peuple marocain aspire à sortir de l'anarchie vers laquelle il sombre; tous les renseignements concordent pour dire à quel point il a soif d'être commandé. Tant que ce pays pouvait douter de son indépendance, certains errements pouvaient être explicables; aujourd'hui que cette indépendance est proclamée, il faut sortir au plus tôt de cette confusion. Le Maroc est un état indépendant et souverain uni autour de Sa Majesté. Cette définition exclut toute compromission; il n'y a qu'une autorité : celle de Sa Majesté. Ceux qui ne la reconnaissent pas se qualifieraient d'eux-mêmes : ce sont des rebelles à Sa Majesté. Aucun délai ne semble plus possible pour leur accorder rémission, parce que c'est l'avenir du nouveau Maroc qui serait immédiatement mis en cause. Un acte d'autorité est donc nécessaire pour éclairer ce peuple pendant qu'il en est temps encore. Il faut rétablir partout le commandement dans la justice et l'efficacité. Autrement, par un affreux paradoxe, l'ère de l'indépendance commencerait comme ont fini les périodes les plus noires de l'histoire du Maroc.

« Je suis navré, Monsieur le Président, de devoir vous parler aussi franchement, mais vous savez, et les Marocains savent maintenant, pourquoi je suis venu au Maroc. C'est pour vous aider de toutes mes forces à faire de ce Maroc, dans son indépendance, un pays vers lequel l'Islam entier tourne les yeux pour y trouver un juste et bel enseignement. Ce qui est mis en cause, aujourd'hui, est trop grave pour que j'aie pu le taire : ne voyez là qu'une nouvelle preuve de mon amitié attentive »[1].

[1] Par télégramme nos 611-616 du 7 mars, non reproduit, le Résident général indiquait qu'après avoir réuni les chefs de région pour les informer de la portée de la déclaration franco-marocaine du 2 mars, il avait demandé au président Bekkaï de les recevoir, afin d'appuyer auprès de ce dernier la lettre qui lui avait été adressée. Le président du Conseil marocain avait dit à ses visiteurs que leurs inquiétudes concernant la sécurité intérieure étaient les siennes et qu'il rapporterait leurs paroles au Sultan, avant que le Souverain ne prononçât son discours (sur ce discours, voir ci-après le n° 153, note).

145

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 468 à 471. Urgent. Réservé. *Paris, 7 mars 1956, 20 h. 45.*

Il résulte d'une communication téléphonique de M. Lalouette, que la dépêche de l'A.F.P., reprise par presque tous les quotidiens, et selon laquelle des ministres marocains de la Défense et des Affaires étrangères seraient désignés dans les jours prochains, ne correspond nullement aux intentions immédiates du Sultan et du gouvernement marocain.

Je me félicite de cette indication. Il ne vous échappe pas en effet que la nomination de ministres et la constitution de ministères dans ces deux domaines, au lendemain de la conclusion des arrangements du 2 mars [1] qui réservent explicitement ces deux matières, produiraient un effet très fâcheux sur l'opinion française. En outre, une telle initiative, que ne justifierait aucune considération politique, serait de nature à gêner considérablement le développement de la négociation en cours avec la Tunisie.

Je souhaite donc que, pour le moment, aucune décision de cet ordre ne soit prise par le Sultan et par le gouvernement marocain. En revanche, il est évidemment normal qu'un ministre soit chargé de suivre spécialement la négociation sur le paragraphe II du protocole du 2 mars, relatif à la mise sur pied d'une armée marocaine, qui commencera le 12 mars. De même, je ne verrais pas d'objections à ce que des ministres reçoivent pour mission de préparer des études techniques sur les conditions dans lesquelles pourront être créés ultérieurement un ministère des Forces armées et un ministère des Affaires étrangères.

[1] Sur ces arrangements, voir l'*Année politique 1956,* p. 505-508; La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0328, 6 mars 1956, Textes du jour, Documents de politique internationale, CDXV.

146

M. Parodi, Représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N.,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 50077. *Paris, 7 mars 1956.*

En séance privée du Conseil, j'ai donné ce matin lecture à mes collègues de la lettre que le ministre de la Défense nationale a adressée le 1er mars au général Gruenther pour lui faire part du transfert en Afrique du Nord de certains éléments de nos forces stationnés soit en Allemagne soit en France (1).

J'ai commenté cette décision en donnant une brève analyse de la situation en Algérie. J'ai dit combien celle-ci était préoccupante (2) et les dangers qu'elle pourrait faire peser sur la sécurité de l'Europe s'il y avait menace de guerre. Cette menace, ai-je ajouté, est moins actuelle en raison de la diminution de la tension internationale. Mais il ne s'agit, en réalité, que d'un nouvel aspect de la politique soviétique qui a modifié ses méthodes et ses points d'application. J'ai précisé que nous

(1) Par lettre n° 3414 EMF/12 B 5322, du 29 février, non reproduite, le chef d'État-major général des forces armées adressait au Commandant suprême des forces alliées en Europe le texte d'une note concernant la réorganisation projetée des forces françaises d'Allemagne. Il s'agissait en premier lieu du déplacement du centre de gravité du potentiel militaire de la France, qui tendait à glisser d'Europe occidentale en Afrique du Nord, pour faire échec à la menace qui, à travers l'Afrique du Nord, visait le flanc sud de l'organisation défensive de l'O.T.A.N. en Europe. Il fallait en second lieu, tenir compte du problème financier posé par l'entretien des forces françaises en Allemagne depuis la cessation du statut d'occupation et de la nécessité de maintenir, malgré des difficultés budgétaires croissantes, l'armée française en état de faire face à ses diverses obligations en Europe, en Afrique du Nord et outre-mer ainsi qu'à ses missions de maintien de l'ordre en métropole. Il s'agissait enfin de s'adapter à de récentes réformes intervenues dans la structure de l'armée de terre. Une modification de l'ordre de bataille des forces terrestres était envisagée pour 1957, en ramenant de 5 à 4 divisions ces forces en Allemagne, tandis qu'interviendrait la mise sur pied des forces allemandes. Il s'agissait essentiellement du regroupement de la 5e D.B. en Allemagne du sud (Wurtemberg) d'une part, du retrait du 2e C.A. en métropole d'autre part. (Au sein du 2e C.A. rapatrié dans l'est de la France, la 1re D.B. serait cependant maintenue dans la région de Trèves). L'Allemagne tirerait bénéfice pour l'implantation de ses propres forces de l'évacuation par les troupes françaises de la région Coblence-Marburg.

(2) La situation militaire s'aggravait en Algérie, avec l'extension de la rébellion dans l'Algérois, les massacres de fermiers européens, les mutineries dans le Constantinois de tirailleurs algériens, le regroupement par le commandement de ses effectifs et l'évacuation du massif du Guergour, de la chaîne des Bibans et de la haute vallée de la Soummam. Le 28 février, M. Guy Mollet avait lancé un appel au cessez-le-feu, promettant « des élections libres et loyales dans les trois mois qui suivr(aient) la cessation des combats et des actes de violence », élections qui permettraient la libre discussion du futur statut. Un projet de loi sur les pouvoirs spéciaux déposé le 1er mars à l'Assemblée nationale donnait lieu le 12 mars à des votes de confiance favorables au Gouvernement; la loi du 16 mars autorisait le Conseil des ministres à prendre des décrets qui pourraient modifier ou abroger les dispositions législatives existantes. (Cf. l'*Année politique, 1956,* p. 31-36, 191-192, 503-505).

n'avions pas relevé d'indices directs d'une intervention soviétique, mais que les troubles d'Algérie constituaient sans aucun doute un prolongement, à travers le nationalisme arabe, de l'action soviétique sur certains pays comme l'Égypte. J'ai ajouté que, quelle que soit l'évolution du statut reconnu au Maroc et à la Tunisie, il ne pouvait être question que la France abandonne l'Algérie. Celle-ci constitue, avec les Îles britanniques, une des deux plates-formes essentielles sur laquelle s'appuie le dispositif militaire de l'Alliance atlantique. Si nous transférons nos forces d'Europe en Afrique du Nord, c'est parce que l'Algérie doit rester française, mais aussi parce que nous y défendons un élément essentiel du système atlantique.

Mes collègues m'ont écouté avec beaucoup d'attention, de compréhension et de sympathie. Aucune remarque n'a été faite qui, même de loin, eût pu paraître comme mettant en doute la légitimité de notre action.

Diverses questions m'ont été posées. La plus directe a été celle du représentant des Pays-Bas qui, tout en reconnaissant la nécessité où nous nous sommes vus d'envoyer de nouveaux renforts, a demandé une appréciation d'ensemble de l'affaiblissement que subissait de ce chef le dispositif militaire du secteur Centre-Europe. Le représentant du Groupe permanent a répondu qu'il serait prochainement en mesure de donner au Conseil une estimation raisonnée de la situation.

D'autres questions m'ont été posées sur l'organisation des rebelles, sur la provenance de leur armement, sur les secours qu'ils reçoivent d'Égypte et plus généralement sur les contacts qu'ils peuvent maintenir avec l'étranger. Tous les renseignements que le Département pourra me faire parvenir à ce sujet me seront précieux.

J'ai, d'autre part, saisi l'occasion que me donnait cette réunion du Conseil en séance privée pour répondre à diverses questions qui m'avaient été posées sur la récente déclaration du ministre des Affaires étrangères [1]. J'ai pu éclaircir certains malentendus et mes collègues m'en ont remercié.

[1] Allusion à la conférence de M. Pineau, le 2 mars au déjeuner de la presse anglo-américaine à Paris. Le Ministre justifiait la politique algérienne du gouvernement : « En Algérie, le problème actuel n'est pas celui du colonialisme, nous n'avons pas d'interlocuteurs précis et nous avons l'impression que derrière certaines formes d'insurrection et de propagande se montre le désir de certaines puissances de recueillir l'héritage de la France ». Il regrettait que la Grande-Bretagne au Proche-Orient, les États-Unis au Vietnam n'eussent pas « suivi une politique de collaboration avec la France ». Passant à la politique générale, il s'affirmait « en désaccord profond » avec la politique suivie par les pays occidentaux au cours des dernières années : ce fut « une énorme faute » de considérer que les problèmes de sécurité fussent les seuls problèmes internationaux dont il fallait s'occuper. Le monde occidental devait dépasser cette conception purement statique de la coexistence de deux mondes : si la propagande communiste pouvait s'exercer dans le monde capitaliste alors que la propagande occidentale serait impossible dans les pays communistes, les pays d'Occident seraient subjugués par la propagande communiste. M. Pineau se proposait d'orienter systématiquement la politique française vers les échanges culturels entre l'Est et l'Ouest et conseillait à ses « amis anglo-américains » de réviser leur politique étrangère.

147

Comptes rendus [1] des réunions Pineau-Selwyn Lloyd et Pineau-Dulles, tenues le 7 mars 1956 à Karachi [2]

I

M. Pineau expose à M. Selwyn Lloyd certaines des idées du gouvernement français, que la presse a présentées sous une forme qui a pu causer quelque surprise et donner peut-être quelque inquiétude au gouvernement britannique.

Au sujet de l'Allemagne, M. Pineau précise que la politique française n'a subi aucun changement. Il est évident que la question de la neutralisation se pose différemment suivant qu'on la place dans le cadre du désarmement ou dans celui du réarmement. Il n'y a là rien de nouveau ni de révolutionnaire. En ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, la position française reste inchangée. Il n'en demeure pas moins qu'il serait moins difficile d'avancer dans ce domaine si l'on envisageait un programme général de désarmement.

Pour ce qui est de la construction européenne, il n'y a pas non plus de modification. M. Pineau lui-même est un Européen convaincu. Dans une certaine mesure, le gouvernement français s'est même rapproché de la position britannique, car il estime, après l'expérience de la Communauté européenne de défense, qu'il faut agir avec la plus grande prudence pour bâtir l'Europe. L'Euratom est possible; il s'insérera dans le cadre de l'O.E.C.E., c'est-à-dire qu'il pourra être réalisé en coopération étroite avec le Royaume-Uni. Le Marché commun, quant à lui, présente une question qui mérite une préparation attentive, il ne pourra être réalisé qu'avec le temps. Néanmoins, il faut y aboutir dans un délai de dix à vingt ans, sinon la rapidité du progrès technique fera que l'Europe occidentale sera dépassée par les événements.

Évoquant ses déclarations du 3 mars 1956 à Paris devant la presse anglo-américaine, M. Pineau précise qu'il a bien déclaré qu'il n'était pas d'accord avec le Royaume-Uni au sujet de la réaction occidentale à la tactique soviétique [3]. Il faut en effet constater, tout au moins en France, jusqu'à quel point la propagande soviétique sur la paix, quand même elle serait illusoire, produit une impression profonde sur l'opinion publique. Les puissances occidentales restent toujours sur la défensive

[1] Documents extraits des fonds du Secrétariat général.

[2] Où les trois ministres des Affaires étrangères assistaient à la conférence de l'O.T.A.S.E.. Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 142, 143; ci-après le no 149.

[3] Déclaration en fait du 2 mars : voir ci-dessus le no 146 (note).

dans ce domaine. Toutefois, la lettre récente du président Eisenhower [1] représente un progrès certain. Il n'en reste pas moins que c'est surtout dans la campagne pour la paix que l'Occident perd du terrain. Il convient de ne pas répondre à la propagande soviétique en se référant exclusivement à la sécurité. La sécurité est une chose nécessaire et qu'il faut assurer, mais il n'est pas indispensable d'en parler tout le temps.

M. Pineau voudrait revenir sur ce qu'il avait déjà proposé la veille, peut-être trop brièvement, à la séance du Conseil de l'O.T.A.S.E., à savoir sur la nécessité qu'il y aurait d'ouvrir les frontières à un large mouvement de personnes et d'idées entre l'Est et l'Ouest. Ainsi, les puissances occidentales ne resteront plus seulement sur la défensive ni dans la position d'infériorité qui est actuellement la leur : en effet, la propagande communiste se répand plus ou moins librement de ce côté-ci du rideau de fer, alors qu'il n'en va nullement de même pour les idées occidentales au-delà de ce même rideau. Cela n'ira certes pas sans de grandes difficultés, mais si l'Occident propose avec fermeté l'ouverture des frontières, il en recueillera un grand avantage pour sa propagande et il sera difficile pour les Soviets de résister indéfiniment à cette pression. Pour préciser sa pensée. M. Pineau a d'ailleurs fourni un exemple au cours de sa conférence de presse, en demandant ce qui avait eu le plus de portée dans l'Asie du sud-est, des déclarations de Khrouchtchev ou des manœuvres organisées par l'Occident dans le golfe du Siam.

Au sujet de l'Afrique du Nord, la France a donné des preuves de sa bonne volonté. Elle a accordé une indépendance à peu près totale au Maroc, elle entend faire de même pour la Tunisie. Elle ne peut donc plus être accusée de colonialisme. Cependant, la situation en Algérie est toute différente. La population européenne en Algérie n'est nullement comparable à celle du Maroc ou de la Tunisie, en ce sens qu'elle comprend un million deux cent mille Européens qui se trouvent en Algérie depuis des générations, parmi lesquels il y a non seulement des Français, mais encore des Espagnols, des Italiens et des Maltais. Leur véritable patrie n'est pas la France, c'est l'Algérie. S'ils en sont expulsés, ils ne sauront pas où aller. Il faut donc tenir compte de cet aspect psychologique quand on veut résoudre le problème algérien. Si l'on donne l'Algérie aux musulmans, c'est la guerre civile. Il est par conséquent nécessaire de rechercher une solution de compromis qui satisfasse les éléments européen et musulman de la population. Pour cela, il faut engager des négociations. Mais, en Algérie, l'interlocuteur manque : il n'y a pas de souverain ni de partis organisés. Il faut donc procéder à des élections libres d'où serait issu l'interlocuteur. Or, il y a là un cercle vicieux, car le déroulement d'élections suppose un minimum d'ordre et de sécurité qui manque à l'heure actuelle.

[1] Allusion à la réponse du président Eisenhower à la deuxième lettre du maréchal Boulganine (6 mars) : voir ci-dessus le n° 148 (note).

La situation est devenue dramatique. La France a la preuve des menées communistes et, par conséquent, elle se demande si le problème algérien reste une question purement française ou s'il intéresse la sécurité de l'Europe tout entière. M. Pineau s'en est d'ailleurs entretenu à Bonn, le 3 mars 1956, avec le chancelier Adenauer[1], qui lui a déclaré que l'Allemagne suivait de très près l'évolution en Afrique du Nord et qu'elle estimait que tout ce que la France y perdrait constituait une perte pour l'Europe tout entière.

À propos du Moyen-Orient, M. Pineau fait ressortir à M. Selwyn Lloyd les raisons pour lesquelles le pacte de Bagdad inquiète la France. Elle en avait prévu certaines conséquences, telles que les différents mouvements d'opinion qu'il a suscités, parmi les nations arabes. Il n'a guère facilité le règlement de la question des relations entre Israël et les pays arabes. Surtout, les Soviets en ont pris prétexte pour exercer une forte pression sur le Moyen-Orient. La France est bien obligée de considérer ce problème avec une optique orientée par l'Afrique du Nord où il est évident que les Soviets jouent contre elle. Ils essaient par tous les moyens de rompre l'encerclement et ils cherchent en particulier à maintenir le désordre en Afrique du Nord. Tout ce qui contribue à renforcer la position soviétique dans le monde arabe et surtout en Égypte éveille donc légitimement l'inquiétude du gouvernement français.

Au sujet de l'Extrême-Orient, M. Pineau précise que ce n'est pas le Royaume-Uni qu'il a critiqué dans ses déclarations du 3 mars, mais les États-Unis. En effet, les États-Unis, comme la France, ont commis des fautes en Indochine. Les États-Unis pour avoir uniquement tablé sur Diem; la France, pour avoir manqué de loyauté après avoir accepté le gouvernement de celui-ci, M. Pineau a d'ailleurs donné des ordres pour qu'il n'en soit plus ainsi. Il n'en reste pas moins que Diem n'a pas réalisé une unité nationale assez forte pour résister au Vietminh, et M. Pineau ne cache pas son pessimisme à cet égard. Le Vietminh poursuit une action efficace, sinon ouverte, et il n'a nul besoin de recourir à l'agression pour devenir maître de la situation, ce qu'il n'est d'ailleurs pas pressé de faire. La France, elle, se trouve dans une situation embarrassante : Diem l'a humiliée à plusieurs reprises et il lui demande maintenant de retirer le corps expéditionnaire[2], ce qui implique la suppression du haut-commandement de l'Union française. Du point de vue militaire, ce ne serait pas là une mauvaise chose. Mais cela rend délicate la position de la France, étant donné les engagements qu'elle a souscrits en vertu des accords de Genève. Au demeurant, le gouvernement français ne voit que des avantages à ce que les deux coprésidents de Genève examinent la situation. Néanmoins, si le Royaume-Uni, les États-Unis et la France n'appliquent pas une politique commune en Indochine, ils risquent de perdre gros.

En ce qui concerne la Chine populaire, la France ne peut pas à l'heure actuelle à cause de ses liens d'amitié avec les États-Unis,

(1) Sur l'entretien avec le chancelier Adenauer, voir ci-dessus le n° 138.
(2) Voir ci-dessus les n°s 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119.

reconnaître le gouvernement de Mao Tsé-Toung, mais elle a envoyé un agent commercial en Chine et elle accepterait qu'un agent commercial chinois s'installât à Paris.

M. Selwyn Lloyd déclare qu'il a été heureux d'entendre M. Pineau préciser les vues du gouvernement français au sujet de l'Allemagne. Il ne peut être question de la neutralité, sinon dans le cadre du désarmement général et du contrôle des armements. Le Royaume-Uni reste en faveur d'élections libres et d'une limitation des armements imposée à l'Allemagne au sein de l'Union européenne; si le gouvernement français maintient la position qui était antérieurement la sienne, il n'y a aucune divergence sur ce point.

En ce qui concerne la deuxième question à laquelle M. Pineau avait fait allusion, à savoir celle de l'attitude occidentale en face de la tactique soviétique, M. Selwyn Lloyd estime qu'il faut livrer une grande bataille idéologique. Il est important en effet de ne pas s'en tenir uniquement au contexte d'un conflit armé et d'une alliance militaire. Il faut prendre l'offensive dans le domaine des idées, car c'est là que l'Occident peut obtenir l'avantage. De plus en plus, le monde s'ouvre aux idées de liberté qui sont celles d'une société démocratique, avec un système électoral où deux partis peuvent s'affronter. Il est essentiel que l'Occident répande ses idées, surtout dans les pays satellites, et qu'il défie les Soviets sur leur propre terrain en provoquant un grand mouvement d'idées et de personnes. Dans une guerre idéologique, l'Occident n'aura rien à perdre si les deux adversaires observent les règles. C'est ce qui avait d'ailleurs été proposé à Genève.

À propos du Moyen-Orient, M. Selwyn Lloyd ne cache pas que le gouvernement britannique a été extrêmement choqué par la déclaration de M. Pineau au sujet du pacte de Bagdad [1]. Il se serait attendu à une consultation avant une déclaration publique d'une telle importance. Le Royaume-Uni s'est toujours efforcé d'être loyal envers la France, en particulier pour l'Afrique du Nord, bien qu'il n'ait pas toujours été du même avis; et il lui a apporté son appui aux Nations Unies. Il aurait donc pu espérer que des conversations eussent précédé une attaque publique contre un élément essentiel de la politique britannique. Cette attaque a, en effet, considérablement affaibli la position du Royaume-Uni. M. Selwyn Lloyd ne croit pas que le pacte de Bagdad puisse servir de prétexte aux Soviets, qui appliquent au Moyen-Orient une politique préparée de longue date. D'ailleurs, le pacte de Bagdad n'a pas été conclu à l'initiative des Britanniques. Ce sont la Turquie et l'Irak qui l'ont demandé. L'Irak avait même déclaré que son traité avec le Royaume-Uni ne pourrait être renouvelé que dans le cadre d'un accord régional. Puis, le Pakistan a adhéré au pacte, ainsi que l'Iran, sans avoir été en aucune façon invités. En tout état de cause, ce pacte est un fait accompli. Le Royaume-Uni garde d'ailleurs des amitiés fidèles dans le monde arabe et il n'est nullement certain que l'Égypte et la Syrie, par

[1] Au déjeuner de la presse anglo-américaine à Paris, le 2 mars le Ministre avait notamment déclaré que si la France avait été consultée par la Grande-Bretagne, elle aurait peut-être donné d'utiles conseils.

exemple, maintiennent leur unité. Il n'en reste pas moins que la déclaration de M. Pineau a été un coup bas porté au Royaume-Uni.

M. Pineau rappelle à son interlocuteur qu'une note du gouvernement français sur le pacte de Bagdad avait été publiée avant son entrée en fonctions et qu'à sa conférence de presse, il avait l'intention non pas d'attaquer le pacte mais d'expliquer les raisons de l'attitude française.

M. Selwyn Lloyd fait remarquer que M. Pineau semble plus hostile à ce pacte que le colonel Nasser lui-même. Celui-ci, en effet, qu'il a vu au Caire, lui a dit qu'il comprenait les raisons militaires du pacte et qu'il était prêt, à condition que le nombre des adhérents arabes ne s'accroisse pas, à y associer presque l'alliance arabe par le truchement de l'Irak, membre des deux organisations. M. Chauvel avait d'ailleurs déclaré à M. Selwyn Lloyd que, malgré son opposition de principe au pacte de Bagdad, le gouvernement français était prêt à le considérer comme un fait accompli et à ne plus le critiquer. D'ailleurs, M. Selwyn Lloyd a l'intention de ne pas laisser le pacte de Bagdad se concentrer uniquement sur l'aspect militaire. C'est au fond l'aspect économique qui en fait tout l'intérêt. Si le développement économique et celui de la société sont assurés chez les membres du pacte de Bagdad par de vastes plans économiques et par la réforme agraire, le pacte pourra grouper d'autres pays arabes et ne plus être seulement une alliance militaire. Tel est le but du gouvernement britannique.

Au sujet des fournitures d'armes, le ministre britannique indique que son gouvernement les a interrompues à destination d'Israël; mais, à l'issue des entretiens entre les ambassadeurs à Washington, il sera peut-être possible d'en envoyer en petite quantité en Israël à condition d'en donner autant aux pays arabes.

Les relations du Royaume-Uni avec l'Arabie séoudite sont mauvaises. D'anciens traités le lient à un certain nombre de cheiks qui contrôlent un grand nombre de puits de pétrole. L'Arabie séoudite est décidée à dominer l'ensemble de l'Arabie, d'où l'intérêt que représente pour elle l'oasis de Buraimi [1] qui lui donnerait une ouverture de l'autre côté du désert. L'arbitrage tenté par le Royaume-Uni s'est révélé impossible, car tous les intéressés avaient été achetés. La situation est critique. Les Arabes auront peut être recours à la force. Or, il appert que la France s'apprête à livrer une grande quantité d'armes à l'Arabie séoudite, en particulier des avions *Mystère*. Si cela se sait, les réactions à Londres seraient les mêmes que celles de la France si celle-ci apprenait que le Royaume-Uni livrait des armes aux rebelles algériens.

Le Royaume-Uni est d'autant plus troublé par ces intentions qu'il s'est loyalement efforcé d'appuyer la politique française en Algérie.

M. Pineau rassure M. Selwyn Lloyd sur ce point. Tout envoi de *Mystère* ainsi que de tanks à destination de l'Arabie séoudite a été arrêté et cela uniquement pour être agréable au Royaume-Uni.

La France est obligée de considérer tous ces problèmes du Moyen-Orient à travers ceux qu'elle rencontre en Afrique du Nord. L'Afrique

[1] Sur l'oasis de Buraimi, voir ci-dessus le n° 35 (note).

du Nord présente une question d'une telle urgence qu'elle risque de menacer l'existence même du régime en France. Cela explique les différences de point de vue.

M. Selwyn Lloyd passe à la question d'Indochine. Il est évident que les accords de Genève relatifs aux élections ne pourront pas être appliqués en juillet 1956. Il y faudra un ou deux ans de plus. Le problème qui se pose donc pour l'instant est celui du maintien de la paix. À cette fin, il faut maintenir la Commission de contrôle internationale. Or, celle-ci ne demeurera pas au Vietnam à moins qu'on ne lui procure un *modus operandi*. Peut-être pourra-t-on maintenir le haut commandement de l'Union française, ne serait-ce que nominalement. Il serait bien plus satisfaisant que M. Diem acceptât *de facto*, car il ne le pourrait *de jure,* le maintien de certaines responsabilités du haut commandement français. M. Selwyn Lloyd doit d'ailleurs rencontrer M. Molotov pour s'entretenir avec lui de cette question à propos de laquelle personne ne fait preuve de hâte.

M. Dulles doit se rendre à Saigon, il y sondera vraisemblablement Diem. Il serait souhaitable qu'un contact étroit fût maintenu entre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis afin de s'efforcer que la situation au Vietnam ne change point. Après son entretien avec Nehru, M. Selwyn Lloyd a l'impression que l'attitude du président du Conseil indien est raisonnable et qu'il n'a pas l'intention de retirer trop rapidement les Indiens d'Indochine. Dans toute cette affaire, il faut faire preuve de patience, ce qui n'ira pas sans difficultés pour la France qui devra peut-être conserver le pion du Haut Commandement en Indochine.

II

M. Pineau : « Je tiens d'abord à rectifier certaines inexactitudes et une erreur qui portent sur la manière dont ont été reproduites certaines de mes récentes déclarations [1]. Je n'ai jamais dit que j'étais partisan de la neutralisation de l'Allemagne, mais j'ai dit que la neutralisation d'un pays — je n'ai pas même cité l'Allemagne — ne se présentait pas dans les mêmes conditions selon qu'on l'envisageait dans le cadre d'un désarmement général ou dans le cadre du réarmement.

« En ce qui concerne la construction européenne, j'en reste partisan. Je rappelle que j'ai été le seul parlementaire à pouvoir prendre la parole en faveur de la Communauté européenne de défense après le vote négatif du Parlement [2]. Si, au cours des récentes conversations de

[1] Au déjeuner de la presse anglo-américaine, le 2 mars : voir ci-dessus le n° 146 (note).

[2] En réponse à un discours du président Herriot, M. Pineau avait exposé que si la question préalable était posée, le projet de traité serait repoussé d'une manière qui ne satisferait pas tellement la conscience des adversaires du projet. Il avait invité le président du Conseil à effectuer une ultime tentative de conciliation; il serait plus fort qu'à la conférence de Bruxelles, car il aurait pour lui un vote du Parlement français qui constituerait pour les alliés de la France une indication précieuse sur la volonté de cette dernière; il avait conjuré ses collègues de ne pas créer « l'irréparable » (débat devant l'Assemblée nationale, 30 avril 1954).

Bruxelles, je me suis montré prudent, c'est pour éviter que se reproduise un échec dans les mêmes conditions que pour la Communauté européenne de défense. J'ajoute que j'ai été le seul parlementaire à dire à votre ambassadeur à Paris, trois mois avant le vote, que le traité de la Communauté européenne de défense ne serait pas ratifié par le Parlement français.

« Je veux parler maintenant de nos rapports avec les communistes. Dans l'Europe de l'Ouest, il n'y a pas de pires adversaires des communistes que les socialistes et la réciproque est d'ailleurs vraie, les communistes n'ont pas de plus dangereux adversaires que les socialistes, puisque ceux-ci poursuivent le même but que celui dont se réclament les communistes : le progrès social.

« Mais j'ai constaté que la propagande communiste, celle des mouvements pour la paix, avait un retentissement certain dans l'opinion publique en Europe occidentale. Aussi, je pense que pour combattre efficacement le communisme dans nos pays — ceci n'est peut-être pas vrai dans tous —, nous devons paraître plus pacifistes qu'eux et, par conséquent, être en tête du mouvement en faveur du désarmement. À cet égard, la dernière lettre du président Eisenhower [1] est excellente et montre que les nations occidentales sont aussi capables d'initiatives pour la paix.

« D'où ma proposition d'une libre circulation des personnes et des idées — réciproque, cela va de soi — de part et d'autre du rideau de fer. Ce serait pour nous un avantage considérable car, quoi qu'il en soit, les communistes pourront continuer leur propagande comme ils le veulent, que ce soit publiquement ou dans la clandestinité. Nous, pour le moment, l'audience du monde communiste nous est fermée. Or, je suis convaincu, tenant compte des derniers développements survenus dans ces pays, que leur ouverture aux idées occidentales pourrait avoir des conséquences extrêmement importantes.

« J'en viens maintenant, parce que notre temps est limité, à des problèmes plus précis sur lesquels je regrette que la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne ne soient pas parvenus à définir une politique commune : ce sont ceux de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient.

« Le gouvernement français a donné la preuve qu'il n'était pas colonialiste. Il vient d'accorder l'indépendance au Maroc et se prépare à l'accorder, dans des conditions analogues, à la Tunisie.

« Mais le problème algérien n'est pas aussi simple. D'une part, il n'y a pas de souverain légal ni de parti organisé. En un mot, nous n'avons pas d'interlocuteur. D'autre part, la population européenne y est différente de ce qu'elle est au Maroc et en Tunisie. Dans ces derniers pays, il y a principalement une population de fonctionnaires certes attachés au pays où ils travaillent, mais dont beaucoup vont être utilisés sur place par les nouveaux gouvernements eux-mêmes, et dont les autres seront réintégrés dans les cadres administratifs français. En Algérie, au

[1] Sur cette lettre, voir ci-après le n° 148 (note).

contraire, il y a un million deux cent mille Européens qui ne sont d'ailleurs pas tous Français, mais également d'origine espagnole, italienne et maltaise, qui sont depuis plus d'un siècle en Algérie et qui se sentent plus Algériens que Français. Autrement dit, quitter l'Algérie serait pour eux être chassés de leur patrie. Enfin, la négociation est impossible avec les éléments que nous combattons en ce moment en Algérie, car elle entraînerait sur place une réaction si brutale des Français qu'elle se traduirait par une redoutable effusion de sang.

« D'où la proposition du gouvernement de tenir des élections pour permettre de désigner les hommes avec lesquels il sera possible de parler et d'arriver à la définition d'un régime de caractère particulier, qui ne serait pas celui d'un état indépendant, mais où deux populations doivent vivre ensemble [1]. Toutefois, nous nous trouvons pour le moment dans un cercle vicieux, car pour arriver à ce résultat, qui seul ramènera l'ordre et la paix, il faut tenir les élections, et, pour tenir les élections, il faut le retour de l'ordre public.

« En ce qui concerne le Moyen-Orient, le gouvernement français pense, et il l'a d'ailleurs dit, que le pacte de Bagdad est une erreur. Il a provoqué des réactions hostiles à l'Occident dans certains pays arabes. Il a surtout donné aux Russes le moyen et le prétexte, qu'ils cherchent depuis longtemps, d'intervenir au Moyen-Orient. L'Égypte peut ainsi se permettre de jouer alternativement la carte occidentale et la carte communiste.

« Je ne suis pas satisfait des résultats imprécis auxquels a abouti la Conférence des ambassadeurs à Washington sur le rétablissement de la paix en cette région, et notamment sur le problème des fournitures d'armes [2]. À cet égard, la France est à l'heure actuelle dans une position difficile, car elle est le seul pays à fournir des armes à Israël. Elle continuera de le faire parce qu'elle s'y est engagée; mais cette situation présente pour elle des désavantages. Il n'y a pas de doute que le monde y voit la preuve de divergences entre nos trois pays.

« Nous avons maintenant, d'autre part, la confirmation que dans leur aide aux Algériens, la Ligue arabe et le gouvernement du Caire reçoivent aussi l'assistance du monde communiste. Nous avons récemment récupéré en Algérie des insignes fabriqués en Hongrie. De telles constatations nous font demander si la tranquillité et le calme en Algérie ne constituent pas un problème qui intéresse la stabilité du monde occidental.

« J'ajoute que, sur le plan militaire, nous avons été obligés de dégarnir le front européen au profit du front algérien. Nous avons trouvé pour ce faire la plus grande compréhension auprès du général Gruenther qui comprend admirablement les problèmes français, et auquel je tiens à rendre ici hommage. Nous savons néanmoins les inconvénients de tels prélèvements.

(1) Voir ci-dessus le n° 146 (note).
(2) Sur les réunions de cette conférence, voir ci-dessus les n°s 85, 86, 102.

« Pourquoi donc la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France ne se réuniraient-ils pas pour étudier ce problème ? Lorsque j'ai rencontré le chancelier Adenauer récemment, il m'a également exprimé son inquiétude : « Tout ce que perdrait la France en Afrique du Nord, m'a-t-il dit, l'Europe de l'Ouest le perdrait avec elle » [1].

« En ce qui concerne le Vietnam, je regrette beaucoup que nos politiques dans cette région n'aient pas été davantage coordonnées. C'est à cause de cela que M. Diem s'est cru encouragé, à tort certainement, je le pense, à adopter à notre égard une attitude d'opposition dont nous avons souffert beaucoup de désagréments.

« Je reconnais que nous avons eu tort, soit de ne pas vous proposer une solution autre que le soutien de M. Diem, soit, l'ayant acceptée, de ne pas tenir alors nos engagements et de ne pas le soutenir complètement. Nous nous sommes placés sur ce point, je le dis franchement, en position d'infériorité vis-à-vis des États-Unis.

« Mais il faut constater que M. Diem n'a pas réussi à faire l'union nationale. À mon avis, la situation est, à l'heure actuelle, difficile et critique. Le Vietminh peut, par la subversion interne, arriver à la rendre très dangereuse.

« Ce danger est encore aggravé par le départ du corps expéditionnaire qu'a demandé M. Diem [2] et auquel nous étions juridiquement tenus de consentir, en raison de l'obligation contractée par nous à Genève. Nous sommes dès lors dans une position paradoxale et juridiquement délicate car, d'une part, nous devons partir, et, d'autre part, nous avons, au titre des accords de Genève, certaines obligations.

« En ce qui concerne la question du matériel américain, une partie en a été remise à l'armée vietnamienne. Qu'est-elle devenue ? Il y aura sans doute intérêt à s'informer à ce sujet. Une autre partie est demeurée entre nos mains et, en raison de notre départ, se pose le problème de savoir comment en assurer la récupération. On peut envisager soit l'envoi de civils américains, soit le maintien de militaires français; mais, dans ce cas, à la condition qu'il soit demandé par M. Diem, car, sans cela, nous ne pouvons revenir sur l'engagement que nous avons pris de retirer nos forces ».

La conversation interrompue à 14 h. 30 est reprise entre M. Pineau et M. Dulles à 19 h. 30.

M. Pineau : « Je viens de voir M. Selwyn Lloyd. Il rencontrera M. Molotov à l'occasion de la visite des dirigeants soviétiques en Grande-Bretagne le 21 avril prochain. Il s'efforcera d'obtenir un arrangement qui permette le maintien sur place de la Commission internationale de contrôle, son fonctionnement et sa protection dans des conditions satisfaisantes.

« En ce qui concerne enfin le Nord-Vietnam, nous y avons une mission, celle de M. Sainteny. Nous voulons la maintenir pour défendre nos intérêts dans cette région. Nous pensons que le gouvernement de

(1) Voir ci-dessus, le n° 135-II.
(2) Sur cette demande, voir ci-dessus les n°s 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119.

Hanoï se contentera de son côté d'obtenir l'installation à Paris d'un délégué choisi au sein de la mission commerciale qui se trouve actuellement en France pour l'application de l'accord signé avec la R.D.V.N. en octobre dernier[1].

« J'en viens enfin au problème de la Chine et de sa reconnaissance. Vous connaissez la position de principe de mon parti à ce sujet.

« Je vous dis tout de suite cependant que nous ne reconnaîtrons pas la Chine communiste : dans les circonstances internationales actuelles, ce serait déloyal de notre part.

« Pour la mise en œuvre des résultats obtenus par les missions économiques qui s'y sont rendues, nous aurons à Pékin un agent commercial de rang très modeste. La Chine pourra, si elle le veut, avoir également un agent commercial de même rang à Paris. En aucun cas, il ne s'agira d'agents de statut diplomatique. »

M. Dulles : « J'apprécie beaucoup les indications que vous venez de me donner. Je pense que, sur les bases que vous avez définies, et avec des ajustements auxquels il doit être possible de parvenir, nous maintiendrons les relations étroites de confiance et d'amitié entre nos pays.

« J'ai été très intéressé de ce que vous m'avez dit de votre position sur l'Allemagne, car une Allemagne neutralisée, qui ne serait plus tenue par les liens de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. et pourrait devenir très puissante au milieu de l'Europe, entre la France et l'Est européen, serait dangereuse. Il convient donc de maintenir économiquement et par-dessus tout militairement l'Allemagne au sein de l'Europe occidentale.

« La politique de votre gouvernement au Maroc et en Tunisie montre clairement la disparition du statut colonial de ces pays, qui n'en voulaient plus et tiennent à développer leur indépendance. J'ai d'ailleurs mentionné ces faits lors de ma dernière audition devant la commission des Affaires étrangères du Congrès américain. Mais évidemment, le nombre de questions traitées était tel que ces remarques n'ont peut-être pas été assez soulignées.

« En ce qui concerne l'Algérie, je connais mal le problème et ne puis en parler pour le moment. Il est très désirable que la politique algérienne de la France soit mieux comprise par nous et que nous puissions vous aider à la mener à bien. Vous avez d'ailleurs indiqué la possibilité de conversations à trois à ce sujet.

« Je ne vois pas exactement ce qu'est votre solution; je l'étudierai en détail plus tard. Sachez que les États-Unis désirent trouver un moyen de soutenir la position de la France en Algérie. Nous y reviendrons quand nous aurons le temps de parler plus longuement. Si je comprends bien, dans une première phase, votre objectif est de rétablir l'ordre par des moyens militaires. »

M. Pineau : « Je vais répondre sur ce point, car c'est la question la plus importante pour nous. En Algérie, une solution du type de celle

[1] Le 14 octobre 1955, était signé entre la France et la R.D.V.N. un accord de commerce et de paiement valable jusqu'au 30 juin 1956. Il prévoyait des échanges compensés pour une valeur d'un milliard de francs, sur la base du troc, aucun arrangement monétaire n'existant entre les deux pays.

adoptée au Maroc conduirait à la guerre civile. Aussi devons-nous trouver un statut d'État où les deux populations vivent en commun, et qui ne soit ni un état musulman ni un état français.

« Il faut arriver à définir son statut, et c'est pour cela que nous avons déclaré vouloir tenir des élections. Mais pour les faire, il faut un minimum d'ordre et ceci requiert donc une action militaire préalable. »

M. Dulles : « La situation au Moyen-Orient est très troublée. Le pacte de Bagdad en est la cause, il a notamment poussé l'Égypte à rechercher des fournitures d'armes de n'importe quel côté. Nous ne nous sommes pas joints à ce pacte, mais il existe. Je ne sais pas s'il est avantageux de prendre une attitude négative à son égard car, après tout, il existe, c'est un fait. Aussi serons-nous amenés à apporter une aide militaire aux pays membres du pacte; mais nous n'y entrerons pas.

« Nous sommes en face d'un grand problème, celui de l'infiltration soviétique en Égypte. Elle peut conduire à un état de choses où les ressources du Moyen-Orient seraient dirigées vers l'Est, ce qui constituerait une menace à la fois pour l'Occident et pour l'efficacité de l'O.T.A.N.

« Nous pourrons être appelés à prendre de sérieuses mesures dans les jours qui viennent.

« Nous sommes d'ailleurs en conversation avec votre ambassadeur et celui de Grande-Bretagne à Washington sur l'ensemble de ces problèmes.

« En ce qui concerne le Vietnam, je compte voir M. Diem avant de regagner les États-Unis. Je vais le presser d'adopter une attitude plus conciliante envers la Commission internationale de contrôle et d'étudier la possiblité de prendre en considération le principe de la tenue d'élections générales si la liberté de celles-ci pouvait être assurée. Je lui dirai qu'il serait sage de sa part d'adopter une telle attitude sur le plan de l'opinion mondiale. Mais il serait dangereux de notre part de pousser à des élections qui ne seraient pas réellement libres. »

M. Pineau : « Nous ne pouvons pas nous y opposer, mais nous n'avons pas à *pousser* .»

M. Dulles : « Il y a également la question des équipements militaires à laquelle nous attachons une grande importance en raison des dispositions votées à ce sujet par le Congrès. Il faut que nous puissions en établir un inventaire et sauver ce qu'il en reste. Leur valeur serait de l'ordre de 500 millions de dollars. Ce chiffre est-il exagéré, je ne le sais pas exactement.

« Nous pensons que nous pouvons envoyer du personnel militaire en petit nombre, 300 environ, en respectant l'accord d'armistice; au besoin, ce personnel serait en civil, même s'il appartient au ministère de la Défense. Il établirait l'inventaire et s'assurerait de la conservation de ce matériel qui risque de demeurer exposé aux intempéries, le Vietnam ne disposant pas d'emplacements adéquats pour l'entreposer. Il faut également que nous voyons ce que nous donnerons encore à l'armée vietnamienne après établissement de cet inventaire. Nos accords avec vous assureraient la garde de ce matériel.

« Nous ne pensons pas d'autre part violer les clauses du cessez-le-feu, puisqu'il ne s'agit pas de forces combattantes et qu'éventuellement nous enverrions ce personnel en civil.

« Je compte en parler à M. Nehru à mon prochain passage à New Delhi et savoir si une telle solution pourrait le satisfaire. Je lui dirai notre ferme détermination d'assurer la récupération de ce matériel et que si nous avons satisfaction sur ce point, il pourrait compter sur notre bonne volonté. Si néanmoins il réagit vigoureusement, nous réexaminerons la question.

« En ce qui concerne l'entraînement de l'armée vietnamienne, notre personnel militaire est limité à 342 personnes et ne peut être augmenté. Ce serait de votre part une grosse contribution à notre cause si vous pouviez laisser une partie de vos missions, notamment les 220 membres de la mission aérienne et ceux (70) de la mission navale.

« Si, en effet, tous vos éléments quittent le Vietnam, il sera impossible de les remplacer et ce sera une grosse perte pour l'armée vietnamienne.

« Il y a une autre question posée par le retrait de vos forces. Vous pouvez en effet tout retirer conformément aux accords de Genève, encore que ceux-ci soient curieusement rédigés, le gouvernement vietnamien vous le demandant. Mais d'un autre côté, ce dernier ne veut pas assumer les responsabilités de l'application des clauses militaires de l'accord d'armistice. Vous devez arriver entre vous à un arrangement.

« Quelle est votre position sur ces questions ? ».

M. Pineau : « Nous pourrons éventuellement maintenir les missions ainsi que le personnel de garde et d'entretien du matériel avec les éléments qui leur seraient nécessaires pour subsister. Mais nous ne le ferons que si M. Diem nous le demande. C'est à lui de le faire. »

M. Robertson : « Je voudrais ajouter un mot pous souligner tant l'importance de ces 500 millions de dollars de matériel que les risques qu'il courra après le départ des troupes françaises. Un accord avait d'ailleurs été conclu entre le général Ély et le général Collins. Du fait de votre rapide départ, ce matériel va rester au Vietnam.

« Où est-il exactement ? Les Vietnamiens ne le savent pas, nous ne le savons pas, vous ne le savez pas. Il faudrait qu'un millier de militaires français demeurent au Vietnam pour le temps de l'opération en sus des 350 que nous entendons y envoyer. »

M. Dulles : « Combien avez-vous de troupes au Vietnam ? »

M. Pineau : « Environ 9.700 hommes. Mais pour que ces militaires restent, M. Diem doit le demander.

« Je vais vous donner des renseignements qui n'ont pas été publiés sur la situation faite à nos militaires au Vietnam. Tout récemment, le général Jacquot a failli être assassiné dans les rues de Saigon par une patrouille de l'armée nationale vietnamienne qui l'avait arrêté. »

M. Robertson : « Nous pensons que nous sommes en mesure de demander au gouvernement vietnamien que cela cesse. »

M. Dulles : « En ce qui concerne la Chine, je suis heureux de la position que vous prenez de ne pas reconnaître le gouvernement de

Pékin. C'est très important. Nous sommes dans une situation difficile car nous avons à tenir sur la mince ligne d'îles et de péninsules dans le Pacifique depuis la Corée et le Japon, Formose, les Philippines, le Vietnam, jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande.

« Tout ce qui renforce le prestige de la Chine constitue une menace pour cette ligne difficile à tenir. D'ailleurs, même ceux qui entretiennent des relations avec Pékin n'obtiennent que peu de résultats. Leur pays n'en est pas moins l'objet d'attaques et d'injures.

« Je me suis entretenu avec M. Molotov à Genève à ce sujet, parce que les Chinois ne veulent toujours pas renoncer à prendre Formose par la force, et que, dans cette hypothèse, nous nous y opposerons par la force. Nous sommes dans l'ignorance de leurs intentions. Donc, tant que nous n'aurons pas de preuve, par des actes, d'un changement d'attitude de leur part, nous espérons que vous garderez la même attitude que nous en ce qui concerne la reconnaissance de la Chine.

« D'ailleurs, M. Selwyn Lloyd a dit également à New Delhi qu'il n'envisageait pas pour le moment l'entrée de la Chine à l'O.N.U. Une telle décision aurait un effet désastreux sur notre opinion publique et sur celle des peuples du sud et de l'est de l'Asie.

« J'apprécie donc particulièrement la position que vous avez prise.

« En ce qui concerne le commerce, nous ne croyons guère à une possibilité de gains importants dans ce commerce contrôlé par l'État chinois.

« Certains accords ont été passés, par Ceylan notamment, pour son caoutchouc qu'il exporte vers la Chine en violation du Chincom [1]. La Malaisie n'en envoie pas.

« Nous avons parlé de cette question. Nous devons pouvoir faire des changements à la liste du Chincom. C'est une étude que nous poursuivrons avec vous. »

M. Pineau : « Je voudrais dire un mot sur le Chincom.

« Nous sommes d'accord sur son principe et nous en respecterons les prescriptions. Nous contrôlerons les commandes qui seront passées à des industriels français.

« Toutefois, il ne nous paraît pas très logique qu'il y ait des différences entre les prescriptions du Cocom et celles du Chincom. En effet, l'U.R.S.S. procède aux achats de produits dont la fourniture est interdite en Chine et, après transit sur son territoire, ils y parviennent néanmoins.

« La mesure est donc inefficace. »

M. Robertson : « De telles livraisons, *via* l'U.R.S.S., entraînent néanmoins un retard de cinq à six mois. Elles augmentent le prix de revient des produits; elles obligent aussi à concentrer les commandes sur certains articles.

« Nous pensons donc qu'en définitive, elles constituent un frein à l'achat par la Chine de produits stratégiques. »

M. Pineau : « Les Français sont trop logiques. »

[1] Sur le Chincom, voir ci-dessus le n° 38 (note).

M. Dulles : « L'observation est exacte. Mais tout ceci ne vaut que pour une remarque générale. Si nous entrons dans le détail, il peut y avoir pour tel ou tel produit une justification particulière. Nous sommes prêts à soumettre les listes aux tests de la raison et de la logique. Nous étudierons l'un après l'autre les problèmes. Nous y sommes disposés. Celui dont les arguments triompheront dans la discussion aura gain de cause. »

M. Pineau : « Nous serons heureux, le président Guy Mollet et moi-même, de nous rendre aux États-Unis à la fin du mois de mai par exemple, pour vous exposer franchement notre politique et ce que nous faisons. Ce sera après notre voyage en U.R.S.S. Nous vous donnerons nos impressions. »

(M. Dulles se retire.)

M. Robertson : « Nous ne savons pas les intentions chinoises en ce qui concerne le détroit de Formose. En outre, le statut de Formose est un problème complexe. La Chine n'a pas juridiquement de titre à réclamer l'île. Jusqu'en 1949 d'ailleurs, une propagande communiste demandait que Formose soit indépendante puisque territoire japonais. C'est seulement depuis que Tchang Kaï-Chek s'y est retiré et y a établi une force militaire qu'ils ont modifié leur attitude. Les petites îles Quemoy, Matsu leur importent peu; mais ils veulent se libérer de l'hypothèque que constitue l'existence d'une force armée à Formose, car cela les gêne pour leur action aussi bien en Corée qu'en Indochine. Il faut rappeler en outre que rien n'est réglé en Corée. Les Chinois y sont toujours militairement. Ils y ont construit des aérodromes et introduit près de 600 avions dont 250 chasseurs à réaction, en violation flagrante des dispositions d'armistice. En un mot, les communistes n'ont pas changé d'attitude depuis 1950. À tout moment, ils peuvent lancer une nouvelle agression. »

M. Pineau : « Vous pensez réellement qu'ils peuvent lancer une agression en Corée ? »

M. Robertson : « Peut-être. En tout cas, ils demeurent à nos yeux des agresseurs et ils font maintenant des préparatifs pour la *libération de Formose.* »

148

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Désarmement.

N. n° 029/SC. *Paris, 7 mars 1956.*

L'année 1955 a marqué une coupure dans l'évolution de la question du désarmement.

Jusqu'en mai, pendant la première série, à Londres, des travaux du sous-Comité du désarmement, les Occidentaux ont veillé à maintenir un front uni en face de l'Union soviétique. Dans ce souci, les Américains ont, avec une certaine réticence il est vrai, laissé Français et Anglais aller de l'avant dans le sens des idées développées par M. Jules Moch depuis 1952 et que le Canada, pour sa part, approuve entièrement.

Les projets de base déposés par les Occidentaux devant le sous-Comité s'inspirent du mémorandum franco-britannique du 11 juin 1954 [1], qui procédait lui-même de la formule imaginée par le délégué de la France pour satisfaire à la fois les exigences du contrôle regardé comme primordial par les Occidentaux et la volonté soviétique de réduction préalable des armements comprenant l'élimination des armes atomiques. Cette formule consiste dans l'imbrication et la progressivité des différentes étapes du contrôle et du désarmement. De fait, elle a permis aux Soviétiques d'accepter, le 10 mai, les niveaux d'effectifs proposés par le plan franco-britannique et les étapes suivant lesquelles celui-ci prévoyait le déroulement des opérations qui devaient conduire au désarmement et, en fin de processus, à l'élimination des armes atomiques. Mais, dans leur plan du 10 mai [2], les Russes omettaient une fois de plus de préciser leurs idées sur le contrôle et, surtout, subordonnaient la mise en place et le fonctionnement du contrôle au règlement préalable des principales questions politiques en suspens.

Tandis que le désarmement se trouvait ainsi replacé dans le cadre des problèmes politiques de l'heure, l'idée soutenue depuis longtemps déjà par M. Jules Moch qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, un contrôle nucléaire n'était pas possible prenait force dans les cercles dirigeants américains à la suite d'études nouvelles. Il est résulté de ces circonstances une certaine modification dans la manière d'approcher le problème du désarmement.

Ce fait et le souci qu'avait chacun des trois chefs de gouvernement occidentaux d'opposer des propositions spectaculaires au plan soviétique du 10 mai ont conduit à Genève, lors de la conférence des quatre Grands en juillet, à la présentation, en ordre dispersé, de plans partiels et limités dans leurs effets : plan du président Eisenhower sur le contrôle aérien réciproque [3]; plan de M. Eden concernant une tentative régionale d'inspection [4]; plan de M. Edgar Faure de contrôle et de limitation des budgets militaires [5].

[1] *Documents officiels de la Commission du désarmement. Supplément d'avril, mai et juin 1954,* document DC/53, annexe 9; Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 18-20; *Documents sur le désarmement VIe à IXe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies 1951-1954,* La Documentation française, 1961, p. 211-212.

[2] *Documents officiels de la Commission du désarmement. Supplément d'avril à décembre 1955,* annexe 15 (DC/SC 1/26/Rev. 2); Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement 1954-1959,* p. 28-38; *Documents sur le désarmement, X^e et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 71-76. Voir également *D.D.F.,* 1955-I, n° 267 (et note).

[3] Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 85 (note), 983 (note).

[4] *Ibid.,* n°s 44 (note), 126 (et note).

[5] *Ibid.,* n°s 130 (note), 181 (note).

Dans ces conditions, l'on ne pouvait guère espérer que le sous-Comité du désarmement, lors de la reprise de ses travaux à New York, du 29 août au 7 octobre, puisse aboutir à des résultats positifs. Bien plus, les Américains déclarèrent qu'en raison de l'impossibilité de tout contrôle nucléaire, il était préférable de laisser de côté, — selon leur expression, de « mettre au frigidaire », — les projets antérieurs fondés sur un fonctionnement satisfaisant du contrôle [1]. Ils s'en tenaient aux simples mesures propres à empêcher une attaque par surprise, c'est-à-dire au plan de survol aérien réciproque de M. Eisenhower. Point n'est besoin de faire ressortir le recul très net qu'impliquait, dans le camp occidental, cette prise de position.

Le maréchal Boulganine sut en tirer avantage dans un de ses messages au président Eisenhower publié le jour de l'ouverture de l'assemblée générale des Nations Unies (20 septembre) qui, tout en étant très conciliant dans le ton, n'en faisait pas moins ressortir la responsabilité des Américains dans le piétinement des travaux du sous-Comité et exploitait adroitement les divergences de vues occidentales [2].

La conférence des ministres des Affaires étrangères qui s'est réunie à Genève à la fin d'octobre 1955 ne fit, elle non plus, faire aucun progrès à la question du désarmement, chacun demeurant sur ses positions. Cependant, M. Pinay suggéra, à l'instigation de M. Jules Moch, la voie dans laquelle la question pourrait être reprise en préconisant le 11 novembre « une synthèse comportant un certain nombre de mesures préliminaires destinées à rétablir la confiance et d'autres qui amorceraient le désarmement dans toutes ses parties contrôlables, l'ensemble devant entrer en vigueur dans un ordre déterminé ».

Un projet de déclaration commune dans ce sens présenté à la Conférence par les trois ministres [3] ne fut pas retenu par M. Molotov, mais il inspira la résolution présentée par les délégations occidentales à New York lorsque l'assemblée des Nations Unies reprit le débat sur le désarmement. La recommandation finalement adoptée le 16 décembre sans les voix soviétiques (et non plus, comme l'année précédente, à l'unanimité) enregistre les tendances nouvelles qui s'étaient fait jour au cours de l'année en matière de désarmement. Tout en invitant le sous-Comité à poursuivre la réalisation d'un plan général de désarmement, elle lui demande de rechercher en premier lieu un accord, d'une part, sur les mesures propres à créer un climat de confiance telles que le plan Eisenhower et le plan soviétique d'installation de postes de contrôle, d'autre part, sur « toutes les mesures dont l'exécution est d'ores et déjà possible d'un plan de désarmement comportant des garanties adéquates » [4]. En commentant devant l'Assemblée cette recommandation,

(1) *Ibid.,* n° 143.
(2) *Ibid,* n° 236 (note).
(3) Le 10 novembre : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion de quatre ministres des Affaires étrangères tenue à Genève du 27 octobre au 16 novembre 1955.* La Documentation française, 1956, p. 100.
(4) *D.D.F.,* 1955-II, n° 427.

le représentant de la France, M. Jules Moch, marqua qu'il était en faveur d'une solution de synthèse qui permettrait de faire le départ entre « l'immédiatement possible et le provisoirement impossible ». M. Jules Moch illustra cette position par la formule suivante : « Ni, isolément, contrôle sans désarmement, ni désarmement sans contrôle, mais, progressivement, tout le désarmement actuellement contrôlable ».

Dans le même temps, notre représentant qui, dès après les travaux de Londres, avait songé à la possibilité d'une synthèse des différentes propositions, élabora un avant-projet d'une telle synthèse tenant compte des plans déposés à Genève et le soumit officieusement à ses collègues occidentaux comme schéma de document de travail [1].

Actuellement, ce projet de synthèse constitue la base de la *position française* en matière de désarmement à la veille de la prochaine réunion du sous-Comité à Londres. Les positions des autres gouvernements sont les suivantes :

Position soviétique : pas d'indications nouvelles. On sait que Moscou reste attaché à son plan du 10 mai 1955, mais M. Khrouchtchev s'est déclaré prêt, le 16 février dernier, à « certaines mesures partielles » de désarmement dont il a donné des exemples — sans doute inacceptables par les États-Unis — dans son discours au Congrès du parti (arrêt d'essais d'armes thermonucléaires, pas d'armes atomiques aux troupes stationnées en Allemagne, réduction des budgets de guerre) [2].

Position américaine : On ne connaît pas encore le résultat des larges études du Pentagone. Le message du 5 mars adressé par le président Eisenhower au maréchal Boulganine [3] marque cependant un certain désir d'assouplissement. Tout en défendant son plan d'échange d'information et de contrôle aérien réciproque qu'il prévoit de combiner avec le plan soviétique d'installations à terre, le Président ne semble pas exclure une discussion du désarmement dans son aspect général.

[1] Voir ci-dessus le n° 105 (note).

[2] Voir ci-dessus le n° 121.

[3] La réponse du président des États-Unis à la lettre du maréchal Boulganine du 1er février (sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 72, note), datée du 1er mars fit l'objet d'une nouvelle transmission — car elle avait été retardée par une mauvaise réception radiotélégraphique — et fut rendue publique le 6 mars par la Maison blanche. Le Président américain se déclarait convaincu que l'adoption de sa proposition d'inspection aérienne réciproque présentée à la conférence de Genève, combinée avec les équipes d'inspection terrestre que Moscou proposait « mènerait en diminuant le danger d'une attaque par surprise, à une réduction des armements, à une détente et à l'amélioration des perspectives d'une paix durable ». Il importait avant tout de maîtriser la menace nucléaire : des dispositions « assurant que dans l'avenir la production de matières fissiles ne serait plus utilisée pour l'accroissement du stock d'armes explosives... pourraient être associées à ma proposition du 8 décembre 1953, tendant à la création d'une Agence atomique internationale ». « D'une façon générale, mon sentiment est que le désarmement devrait être recherché tout d'abord, bien que non exclusivement par une limitation des armements plutôt que par une réduction des effectifs. Il est plus facile de contrôler la première solution que la seconde. »

Pour la traduction intégrale de la lettre du Président américain, voir La Documentation française, *Articles et documents,* 8 mars 1956, n° 03219, textes du jour; cf. également Ministère des Affaires étrangères, *Documents sur le désarmement, Xe et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 159-160.

Position canadienne : Le gouvernement canadien est favorable à notre plan de synthèse. Il attend cependant pour l'accepter de connaître la position américaine. Il ne serait pas opposé à l'adoption de premières mesures de désarmement partiel telles que celles qui font l'objet d'un avant-projet britannique dont il est question ci-après.

Position britannique : Le gouvernement britannique avait préparé un plan de désarmement partiel qui se ramenait en bref à une limitation des effectifs et des armements classiques, le champ demeurant provisoirement libre dans le domaine nucléaire [1].

À la suite des récents entretiens de Londres entre M. Jules Moch, M. Nutting et surtout M. Selwyn Lloyd, une tentative a été faite pour rétablir un front commun franco-britannique et un nouveau plan de synthèse de désarmement général, qui s'inspire de très près du plan de M. Jules Moch tout en reprenant certaines dispositions du plan britannique, est en voie d'élaboration [2].

Des propositions britanniques de modifications au plan de M. Jules Moch appellent encore de sérieuses observations dont les plus importantes figurent dans l'annexe ci-jointe, rédigée par M. Jules Moch [3].

ANNEXE

Note sur les divers projets de synthèse successifs négociés entre délégués français et anglais

I. *Énumération des textes.*

À la date du 5 mars, il existe quatre textes différents rédigés en vue des débats au sous-Comité de Londres. À savoir :

1° L'avant-projet français de synthèse remis à nos alliés à titre officieux en septembre 1955 [4];

2° Le projet du 23 février 1956 établi à la suite des discussions entre MM. Selwyn Lloyd et Jules Moch par la délégation française;

3° Un projet du 24 février 1956 établi par les experts français et britanniques sur la base des conversations précédentes et dans lequel les positions des deux pays divergent en un point;

4° Un aide-mémoire britannique du 5 mars demandant quatre modifications au texte précédent, dont celle qui avait fait l'objet de la divergence ci-dessus indiquée.

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 121.

(2) Une note reproduite en annexe au présent document fait état d'un projet établi le 23 février par la délégation française à la suite des discussions de MM. Selwyn Lloyd et J. Moch, ainsi que d'un projet du 24 février établi par les experts des deux pays.

(3) En annexe à ce document : une traduction du message du président Eisenhower au maréchal Boulganine; un calendrier des prochaines réunions sur le désarmement; une note de M. J. Moch, du 6 mars, sur les divergences franco-britanniques à l'égard du plan de synthèse. Seul, ce dernier document a été retenu.

(4) *D.D.F.*, 1955-II, n° 210.

II. *Différence entre ces textes.*

Le texte français de 1955 (n° 1) et celui du 23 février 1956 (n° 2) diffèrent essentiellement sur les deux points suivants :

a. La notion de congélation des effectifs, des armements et des budgets est précisée dans le texte n° 2, alors qu'elle était sous-entendue dans le texte n° 1;

b. Le texte n° 1 comportait une étape préparatoire au cours de laquelle il n'était effectué aucun désarmement proprement dit dans le domaine classique et deux étapes d'exécution du désarmement en matière classique et en matière atomique. Le texte n° 2 transforme l'étape préparatoire en une première étape de désarmement et, de ce fait, comporte trois étapes dites de désarmement. Dans la première étape du désarmement, c'est-à-dire dans l'ancienne étape préparatoire, il a en effet été prévu, à la demande des Britanniques, un commencement de réduction dans le domaine classique.

Le texte n° 3, élaboré le 24 février par les experts, est voisin du texte n° 2, mais laisse subsister entre les deux délégations une divergence que les experts n'ont pu résoudre et qui est la suivante :

À la fin de la deuxième étape, la France demande l'interdiction contrôlée de toute explosion expérimentale nationale à des fins militaires et l'interdiction de fabrication des armes nucléaires.

La délégation britannique a proposé que ces deux opérations aient lieu, non pas à la fin de la deuxième étape, mais au début de la troisième.

La différence est importante du fait que, dans la conception française, le passage d'une étape à la suivante est subordonné à une procédure qui, en fait, donne à chaque pays un droit de veto en cas de désaccord. Dans le texte français, l'interdiction de fabrication et l'interdiction des explosions sont antérieures à la possibilité du veto entre la deuxième et la troisième étapes, tandis que, dans la version anglaise, ces deux interdictions ne viennent qu'après l'exercice éventuel du droit de veto, en sorte que son usage peut bloquer tout le processus avant tout début de désarmement nucléaire.

Le quatrième texte (aide-mémoire britannique du 3 mars) demande quatre modifications au précédent qui se résument ainsi :

a. Reprise de l'objection au texte n° 2, c'est-à-dire mise en troisième étape des deux interdictions prévues en fin de deuxième étape;

b. Suppression durant la première étape de toute limitation des dépenses militaires, les congélations d'effectifs et d'armements entrant seules en vigueur.

Durant la période des réductions des effectifs et des armements classiques, des réductions correspondantes de crédits seraient faites, mais il s'agit de réductions de crédits *dans le domaine classique* qui pourraient être compensées, et au-delà, par des augmentations de *crédits en matière nucléaire;*

c. L'étude de la limitation des explosions nucléaires expérimentales précède, dans la conception française, la signature du traité. Ses résultats sont incorporés dans ce traité. Dans la nouvelle thèse anglaise, une section de l'organe de contrôle aurait, à la fin de la première étape, la mission de préparer des plans pour la limitation des explosions expérimentales. Il en résulte que si aucun accord n'intervenait dans ce domaine, tout pays pourrait faire jouer le veto après la première étape et interrompre tout le processus de désarmement;

d. Modifications (insignifiantes) dans l'appellation du contrôle.

III. *Critique des objections britanniques.*

1° Des quatre objections britanniques, la dernière (*d*, ci-dessus) peut être acceptée sans inconvénient.

2° Par ailleurs, on peut concevoir que l'interdiction des explosions expérimentales et l'arrêt des fabrications n'interviennent qu'au début de la troisième étape et non pas à la fin de la deuxième. Bien que ce recul présente des inconvénients, notamment en ce qui concerne la position soviétique, il peut être considéré comme logique, du fait qu'il intercale la période de veto possible entre l'installation du contrôle nucléaire et l'exécution des interdictions.

Le tableau suivant indique dans le seul domaine atomique les mesures qui seraient prises à chaque étape dans les deux conceptions :

Étapes	Conception française	Demande britannique
1re (fin)	Installation du contrôle *surveillant* la limitation des explosions expérimentales.	Installation d'un contrôle *étudiant* la limitation des explosions expérimentales.
2e (début)	Limitation des explosions expérimentales.	Limitation des explosions expérimentales.
2e (fin)	Développement du contrôle en vue de surveiller l'arrêt des explosions expérimentales, puis arrêt des fabrications militaires.	Développement du contrôle en vue de surveiller l'arrêt des explosions expérimentales, puis néant.
3e (début)	Néant.	Arrêt des expériences nucléaires. Arrêt des fabrications nucléaires militaires.
Postérieurement à la troisième étape.	Conférence scientifique internationale en vue de vérifier si l'élimination des stocks déjà constitués est possible.	Identique.

3° La troisième objection britannique vise la suppression du plafond global des dépenses militaires. Les Britanniques expliquent que, pour moderniser leur armée, ils peuvent être amenés à réduire leurs effectifs en dotant les hommes d'armement de plus en plus coûteux, et qu'ils ne peuvent accepter, de ce fait, une congélation des crédits militaires *globaux*. Ils acceptent, par contre, à un stade ultérieur de la même étape, une réduction des crédits en rapport avec les réductions ultérieures des effectifs et des armements classiques.

Je ne pense pas que nous puissions d'entrée de jeu suivre les Britanniques sur ce terrain.

Politiquement, un plan de désarmement, qui se traduirait par un accroissement des dépenses militaires, serait considéré par l'opinion comme peu sérieux et l'on n'imagine guère le Parlement français votant des accroissements de crédits globaux après signature d'un traité de désarmement. La position britannique s'explique par la volonté du gouvernement de Londres de faire un effort vigoureux pour rattraper une partie de son retard en matière nucléaire.

Ce n'est que dans l'hypothèse où un accord général pourrait se faire sur la formule anglaise que j'envisagerais la possibilité de nous y rallier.

4° La quatrième divergence me semble sérieuse aussi. Nous avons toujours soutenu que toutes les mesures importantes devaient être arrêtées d'un commun accord avant l'entrée en vigueur du traité. Les Anglais proposent aujourd'hui que soit constitué en fin de première étape un organe de contrôle qui aura pour tâche, au lieu de surveiller la limitation des explosions nucléaires expérimentales, de « préparer des plans » en vue de cette limitation. Ces plans, selon nous, doivent être fixés, dans leurs grandes lignes, au cours de la discussion du traité proprement dit et non pas à la fin de sa première étape de réalisation.

Si l'on suivait la méthode proposée par Londres, on risquerait d'aboutir à un désaccord au sein de ce comité d'études. Ce désaccord aurait pour conséquence de faire jouer le droit de veto lors du passage de la première étape à la deuxième et il ne resterait de l'effort entrepris que les rares mesures de désarmement classique prévues dans la première étape.

Conclusion.

Je pense donc que nous devons donner à notre expert à Londres les indications suivantes :

Le gouvernement français n'a reçu l'aide-mémoire britannique qu'au moment où commençaient les réunions d'experts. Il n'a pas encore eu le temps de l'étudier à fond.

Cependant, il apparaît d'ores et déjà que deux au moins des quatre contre-propositions britanniques sont inacceptables pour le gouvernement français : celle qui supprime la congélation globale des crédits militaires et celle qui fait étudier, en fin de première étape, et non pas avant la signature du traité, les conditions de limitation des explosions expérimentales.

Les autres font encore l'objet d'une étude. L'ensemble ne pourra être vu qu'après l'arrivée de M. Jules Moch à Londres.

149

M. Serres, Ambassadeur de France à Karachi,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 32 à 38. *Karachi, 8 mars 1956, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 10 h. 55, 10 h. 4.)

De la part de la délégation française[1].

Au début de la séance de mercredi, l'échange de vue commencé la veille[2] s'est poursuivi par une nouvelle intervention du représentant pakistanais : celui-ci, après avoir fait le procès du neutralisme et rappelé qu'il serait dangereux pour l'O.T.A.S.E. de sous-estimer la gravité des menaces dont le Pakistan est l'objet, a demandé que les membres de l'Organisation déclarent formellement reconnaître la ligne

(1) À la conférence de l'O.T.A.S.E.
(2) Voir ci-dessus, les n°s 142, 143.

Durand [1] comme frontière entre son pays et l'Afghanistan et réaffirment leur adhésion aux résolutions du Conseil de sécurité concernant le Cachemire.

Toutes les délégations étrangères se sont déclarées favorables à un règlement pacifique du problème du Cachemire conformément aux recommandations du Conseil de sécurité et ont rappelé qu'elles n'avaient jamais cessé de reconnaître la ligne Durand comme frontière légale du Pakistan; l'Australie et les Philippines ont en outre souligné qu'il appartenait aux représentants et aux conseillers militaires d'étudier en présence de précisions la situation dans la zone frontalière.

M. Pineau s'est déclaré favorable à un règlement pacifique de la question du Cachemire dans le cadre des Nations Unies; il a exprimé l'avis que, compte tenu de la position prise par les membres de l'O.T.A.S.E., le différend avec l'Afghanistan ne posait pas à l'Organisation un problème politique, mais un problème de sécurité qui pourrait être éventuellement soumis à l'examen des conseillers militaires.

Le Conseil a ensuite procédé à l'examen du rapport secret : toutes les recommandations figurant dans le rapport ont été adoptées.

La discussion a permis aux délégations d'exposer leurs vues sur l'opportunité de renforcer l'Organisation. L'Australie a exprimé le vœu que l'O.T.A.S.E. se donne les moyens nécessaires à une intervention plus large et plus active dans le domaine de la lutte contre la subversion et étende à la contre-propagande la compétence du service d'information. Selon M. Foster Dulles, le service central de recherches dont il souhaite la création à bref délai et dont il envisage le développement, devrait permettre aux pays membres de mieux coordonner leurs efforts en ce domaine. Toutefois, M. Lloyd estime que cette coopération devrait s'exercer particulièrement sous forme d'échange de renseignements et d'entraînement des forces de sécurité et que le Comité des experts de sécurité paraît dans cette perspective le cadre approprié pour cette coopération.

La question du renforcement de l'O.T.A.S.E., notamment en ce qui concerne la lutte contre la subversion, a fait l'objet d'une proposition philippine dont le Conseil a renvoyé l'examen aux représentants, en les invitant à soumettre aux gouvernements toutes recommandations, sans attendre la prochaine réunion du Conseil.

La recommandation concernant le budget a été approuvée; toutefois, plusieurs pays ont exprimé le souhait que l'assiette des contributions à ce budget commun soit révisée ultérieurement pour tenir compte de la situation de chacun des pays membres conformément au critérium des délégués à l'O.N.U.

[1] Voir ci-dessus, le n° 143 (note).

150

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. SERRES, AMBASSADEUR DE FRANCE À KARACHI.

T. n° 79. Très urgent. Réservé. *Paris, 8 mars 1956, 15 h. 10.*

Pour la délégation française. Pour le président Pineau.

Un télégramme de notre ambassadeur en Égypte, télégramme qui n'a pas encore été reçu au Département mais dont M. du Chayla a tenu à résumer le contenu par téléphone à M. Massigli, expose que du côté égyptien, on souhaiterait que Votre Excellence, lors de son voyage de retour, fît escale au Caire.

151

M. SERRES, AMBASSADEUR DE FRANCE À KARACHI,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 46 à 50. *Karachi, 8 mars 1956, 19 h. 05.*

(*Reçu :* 18 h. 16.)

Le Conseil [1], au cours de l'examen du rapport secret, a étudié les moyens de développer la coopération économique entre les pays membres.

Les trois représentants asiatiques, et notamment le Pakistanais, ont insisté sur l'importance de leurs besoins et les limites de l'effort qui peut être consenti sur leurs ressources propres; ils ont marqué leur désir de disposer d'une ... [2] extérieure, répartie sur plusieurs années.

Le représentant siamois a en outre exprimé l'idée que l'O.T.A.S.E. pourrait servir d'organe d'étude des problèmes économiques, tandis que la réalisation des projets serait laissée au plan de Colombo ou à l'administration de Coopération internationale. M. Dulles a rappelé dans les grandes lignes la politique américaine, en insistant tout particulièrement sur les discussions actuellement en cours au Congrès pour l'aménagement et l'amélioration des dispositions régissant leur aide à l'étranger.

(1) Sur la conférence de l'O.T.A.S.E. à Karachi, voir ci-dessus les n°s 142, 143, 149.
(2) Lacune de déchiffrement.

Tandis que le représentant britannique se contentait de remarques générales, M. Casey, après avoir rappelé l'importance du plan de Colombo, a défini les modalités d'une aide mi-économique, mi-militaire qui compléterait l'aide économique accordée dans ce cadre. Il a indiqué que son gouvernement était disposé à accorder aux trois pays asiatiques et aux pays couverts par le protocole une aide de deux millions de livres australiennes pour la fourniture sur une base bilatérale de matériel et d'équipement. La proposition australienne a été accueillie avec faveur par tous les représentants.

Le président Pineau, qui a invité le Comité des experts économiques à tenir sa prochaine réunion à Paris, a ensuite exposé le désir de la délégation française d'orienter les travaux de l'Organisation dans la voie des réalisations économiques concrètes, et a soumis les propositions françaises [1]. Après étude par les représentants du Conseil, le projet de déclaration économique et la suggestion tendant à faire suivre les problèmes économiques par un membre de chaque mission diplomatique à Bangkok ont été renvoyés pour examen aux représentants au Conseil [2]. Les ministres recommandent en outre à ceux-ci d'examiner à bref délai les problèmes économiques posés par les difficultés financières résultant de l'effort de défense et par les besoins des zones menacées de subversion; les représentants sont invités à faire les recommandations appropriées aux gouvernements sans attendre la prochaine réunion du Conseil.

Le Conseil a accepté, sur proposition du prince Wan, la nomination au sein du secrétariat d'un fonctionnaire supplémentaire chargé des questions économiques.

Annexe

Intervention de M. Pineau faite le 7 mars 1956 au Conseil de l'O.T.A.S.E. à Karachi pour annoncer les propositions françaises de caractère économique

Au cours de la journée d'hier, plusieurs délégations, et en particulier la délégation française ont, à plusieurs reprises, souligné l'intérêt de mesures de nature à développer la coopération économique entre les membres de l'organisation.

Au moment où nous allons aborder avec l'étude du rapport, l'examen d'un certain nombre de recommandations formulées par nos représentants en vue d'améliorer les activités de notre organisation, il me paraît nécessaire, pour assurer l'équilibre souhaitable entre celles-ci, de demander au Conseil l'approbation de quatre projets.

Ces projets, qui vous seront distribués tout à l'heure, portent :

1° Sur une déclaration d'ordre général, concernant les principes que les états membres sont disposés à appliquer dans leurs relations économiques internationales;

2° Sur les mesures à prendre pour aider certains de nos partenaires à surmonter les difficultés résultant de l'effort qu'ils font en matière de défense;

3° Sur des mesures d'aide immédiate aux zones que leur faiblesse économique rend particulièrement sensibles aux incertitudes politiques et aux propagandes subversives;

4° Sur le moyen d'assurer, conformément à une recommandation de nos experts, une coopération plus étroite entre nos huit pays dans le domaine économique.

(1) Sur ces propositions, voir ci-après l'annexe.

(2) Les propositions françaises furent adoptées au cours de la dernière séance restreinte.

152

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. SERRES, AMBASSADEUR DE FRANCE À KARACHI.

T. nos 81 à 83. Réservé. *Paris, 8 mars 1956, 19 h.*

Pour M. Christian Pineau de la part du président du Conseil.

1° J'ai reçu l'ambassadeur d'Égypte le 6 mars; il n'avait pas encore la réponse qu'il attendait [1]. J'ai profité néanmoins de sa visite pour reprendre la liste de nos griefs à l'égard du gouvernement du Caire et pour affirmer, d'autre part, le désir du gouvernement français de maintenir avec les pays arabes en général, et l'Égypte en particulier, les relations amicales qui sont dans notre tradition; encore fallait-il que le comportement égyptien dans les affaires d'Afrique du Nord rendît possible le maintien de cette attitude.

2° Aujourd'hui, l'ambassadeur est venu m'informer de l'accord de son gouvernement pour votre arrêt au Caire ainsi que pour la visite de M. Gorse.

Au cours de la conversation, Abdel Nabi a évoqué la question de la fourniture de *Mystère* à Israël, ainsi que celle d'engins spéciaux anti-chars. J'ai éludé toute réponse précise.

Il m'a interrogé sur le renvoi de Glubb Pacha [2] et sur la manière dont il est interprété ici. J'ai répondu que l'affaire ne nous concernait pas à proprement parler, mais que nous avions, dans notre politique au Moyen-Orient, le souci de maintenir la solidarité franco-britannique qui venait encore d'être réaffirmée.

Enfin, l'ambassadeur a évoqué la question des travaux de captage des eaux du Jourdain; il croyait savoir que l'autorisation de reprendre ces travaux avait été donnée. J'ai réservé sur ce point ma réponse. Vérification faite, il apparaît qu'aucun fait nouveau n'est intervenu depuis huit jours.

L'ambassadeur a, à plusieurs reprises, insisté sur la satisfaction qu'éprouverait son gouvernement à vous accueillir au Caire.

[1] Par télégramme adressé au Caire le 5 mars sous le n° 215, non reproduit, l'ambassadeur était averti que le secrétaire général du Département avait protesté auprès de l'ambassadeur d'Égypte à Paris contre le fait que le langage de la radio du Caire et la *Voix des Arabes* s'étaient « fâcheusement modifiés » depuis quelques jours.

[2] Le 1er mars, en Jordanie, un décret royal avait brusquement mis fin aux fonctions remplies par le général britannique John Glubb, comme commandant en chef de la Légion arabe.

153

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 636 à 642. Très urgent. Réservé. *Rabat, 8 mars 1956, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 607 [1].

L'allocution prononcée par le Sultan, et qui a été radiodiffusée hier à 20 heures, a été en général bien accueillie par les Marocains et par les Français. Le Souverain a lu le texte d'une voix nette, et c'est également d'un ton ferme que le prince Moulay Hassan en a donné lui-même la traduction en français.

Sans doute le discours est-il, dans ses grandes lignes, moins décisif qu'on pouvait le penser. La satisfaction des résultats obtenus s'y exprime avec une modération empreinte de dignité; du côté français, certains ont relevé que le Sultan ne condamnait pas expressément la rébellion dans le Rif ni les actes de terrorisme et que ses accents ne s'élevaient que pour protester contre les incidents sanglants de la « zone Nord », c'est-à-dire contre la répression des manifestations nationalistes par les autorités espagnoles [2].

L'allocution porte visiblement la marque de retouches auxquelles elle a été soumise. Selon les informations que j'ai pu recueillir, le Sultan et le Prince impérial l'avaient conçue en France sous une forme plus concise et plus énergique qu'à Rabat... le Cabinet, son entourage ont incité Sidi Mohammed à plus de prudence *(sic)*. Le dessein général demeure : restauration de l'indépendance et de la souveraineté, appel au calme et au respect de la légalité, interdépendance avec la France,

(1) Du 7 mars, non reproduit, ce télégramme retransmettait le texte de l'allocution prononcée le jour même à son retour de France par le Sultan. Il y annonçait les résultats obtenus, mais aussi la nécessité de mettre fin aux désordres : « L'État marocain ne peut tolérer qu'il soit porté atteinte à son autorité et à son prestige d'autant qu'il existe un régime légal source de tous pouvoirs. » Il y définissait l'interdépendance, les liens avec la France désormais « fondés sur l'égalité de deux nations libres et indépendantes », et faisait état de son souci de garantir les intérêts des Français au Maroc. Il s'attacherait à obtenir l'unité de l'Empire faisant allusion aux incidents de la zone Nord. Il en appelait enfin au calme et à l'union autour du trône.

(2) Les 4 et 5 mars, de graves manifestations avaient éclaté en zone espagnole. Plusieurs milliers de manifestants avaient parcouru les rues de Tétouan et la police débordée dut faire usage de ses armes. Le Sultan manifesta son mécontentement alors qu'il recevait une délégation de la zone khalifienne.

aspiration à l'unité, nécessité de l'union et de l'entente entre tous les Marocains. Mais le tracé en est pour ainsi dire atténué, comme si les responsabilités dont sont désormais chargés le Sultan et son gouvernement pesaient déjà sur eux.

En ce qui concerne les paroles d'apaisement, il y a intérêt, il est vrai, à se référer au texte arabe dont certaines expressions sont plus fortes que celles du texte français. « Toute atteinte portée à l'ordre, dit le texte arabe, mettant son auteur hors la loi, l'exclura de la communauté du peuple marocain ». D'après nos interlocuteurs habituels, c'est la condamnation formelle et très rigoureuse de la rébellion en tant que telle.

Le passage sur l'interdépendance a été manifestement l'objet d'un soin particulier. On y reconnaît le style personnel du prince Moulay Hassan et la suite des idées qu'il a exprimées à Paris au théâtre des Ambassadeurs [1]. Quant aux Français, « nous nous devons, a dit le Sultan, de garantir leurs intérêts, leurs libertés et leur avenir »; le mot « droits », qui figurait dans de précédentes déclarations officielles et que nous avons fait introduire dans la déclaration commune du 2 mars [2], a disparu.

L'adjuration finale adressée au peuple marocain de demeurer uni autour du trône dépasse de beaucoup la rhétorique. Il y perce l'inquiétude du Souverain et de ses proches, inquiétude que trahit au demeurant tout le ton du discours. La popularité que lui valent les résultats de Paris, l'enthousiasme de l'accueil qui lui a été fait et que suscitera encore demain la prière solennelle qu'il présidera dans les ruines spectaculaires de la mosquée de Hassan ne peuvent faire oublier au Souverain le pouvoir occulte de l'Armée de libération et la terreur qu'elle exerce jusqu'aux portes du Méchouar.

C'est ce qui l'incite, avec son gouvernement, à se rapprocher de nous, à rechercher un appui que nous devons lui assurer largement, délibérément bien que discrètement.

Prière de communiquer à la délégation du Haut-Commissariat à Paris, avenue de l'Opéra.

[1] Dans une conférence, le 25 février, au cours de laquelle le Prince avait développé le thème de l'unité franco-marocaine.

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 139 (note); ci-après le n° 159.

154

M. ALPHAND, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 401 à 407. *New York, 8 mars 1956, 16 h.* [1].

(*Reçu :* 23 h. 40.)

Prière de communiquer à M. Jules Moch.

La lettre du président Eisenhower au maréchal Boulganine [2] fait l'objet de nombreux commentaires dans les milieux des Nations Unies. Les premières réactions portent sur les points suivants :

1° La lettre ne répond pas au dernier message du maréchal Boulganine [3], mais à celui du 19 septembre dernier [4]. Elle est entièrement consacrée au problème du désarmement. Malgré cela, le président des États-Unis s'est adressé directement aux Soviets. Il n'a pas consulté au préalable, du moins semble-t-il, les trois pays occidentaux représentés au sous-Comité du désarmement. Les commentaires officiels parvenus de Washington soulignent d'ailleurs que les idées contenues dans le message du Président « sont purement américaines et ne sauraient être considérées comme une proposition occidentale ».

2° La première réaction rapide et favorable des autorités soviétiques a été notée, sans qu'on y attache trop d'importance. On y voit néanmoins un signe de plus que les deux seules puissances aujourd'hui nanties de stocks de bombes atomiques pourraient engager directement le dialogue entre elles.

3° Contrairement à ce que laissaient supposer les nombreuses déclarations faites ici par M. Cabot Lodge, les États-Unis acceptent aujourd'hui d'aller nettement au-delà de la pure et simple mise en application du plan de survol aérien proposé par le président Eisenhower à la dernière conférence de Genève [5]. A New York, où l'on se rappelle qu'à la suite de la conférence de Genève, M. Stassen exprimait le désir « de mettre au frigidaire » tous les plans comportant des mesures de désarmement [6], on est heureusement surpris de ce changement d'attitude.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 255-262), Ottawa (nos 24-31) et Londres (nos 228-235).

(2) Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 148 (note).

(3) Sur le message du maréchal soviétique en date du 1er février, voir ci-dessus le n° 72 (note).

(4) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 56 (note).

(5) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 85 (note).

(6) *Ibid.*, n° 143.

4° Le Président n'a pas soumis au maréchal Boulganine un plan complet de désarmement. Il s'est borné à proposer l'adoption de quelques mesures immédiatement réalisables. On rapproche cette attitude de celle de M. Khrouchtchev. Celui-ci, au cours du dernier Congrès du parti communiste, avait proposé l'application immédiate des mesures suivantes : interdiction des expériences thermonucléaires, interdiction de toutes armes nucléaires sur le territoire allemand et réduction des budgets militaires [1]. Il n'avait pas fait allusion au plan de désarmement proposé le 10 mai dernier par les Soviets [2].

On en déduit que c'est vers la recherche de mesures limitées mais immédiatement réalisables que le sous-comité de Londres pourrait être amené à orienter ses travaux.

5° « La congélation » des stocks atomiques proposée aujourd'hui aurait pour premier effet d'empêcher d'autres puissances que l'Amérique et la Russie de constituer des stocks de bombes et de venir ainsi modifier les données d'un problème que Russes et Américains pourraient avoir un jour intérêt à résoudre seuls à seuls. Les deux plus grandes puissances militaires du monde ont, en effet, en cette affaire, suffisamment d'intérêts communs pour que cette hypothèse ne soit pas à exclure.

6° Le président Eisenhower ne parle ni de suspendre les essais, ni d'interdire l'usage de la bombe atomique ou de la bombe à hydrogène comme les Soviets le demandent depuis longtemps. Aussi est-on, malgré tout, encore sceptique sur les possibilités d'une entente rapide (même limitée) entre les deux Grands, l'un ayant intérêt à obtenir l'arrêt des essais pour rattraper son retard, l'autre à « congeler » les stocks pour maintenir son avance.

7° Les États-Unis ne retiennent plus aujourd'hui les mesures proposées par les Français et les Anglais, acceptées par les Soviets le 10 mai 1955 et qui tendaient à prendre les effectifs comme base exclusive de calcul de la réduction des forces classiques. Ils donnent la priorité à la réduction de certains armements clefs.

8° Le Président a fait allusion aux conséquences de la tension qui existe au Moyen-Orient. En revanche, il n'a pas parlé de l'Allemagne.

9° D'une manière générale, on peut dire que le contenu du message du président Eisenhower a surpris. On croyait les Américains figés pour longtemps dans une attitude négative, décidés à s'appuyer sur la dernière résolution de l'Assemblée pour réclamer la mise en application de leur plan de survol aérien à l'exclusion de toutes mesures de désarmement. On juge que l'opinion sera favorablement impressionnée par ce que le message du Président contient de positif. On pense que les Soviets devront tenir compte de cette réaction. En revanche, on s'interroge encore pour savoir si les Américains ont agi uniquement dans un but tactique ou si, au contraire, ils sont réellement décidés à faire un effort sérieux pour aboutir à la réalisation effective de mesures de désarmement limitées, mais concrètes.

(1) Voir ci-dessus le n° 106.
(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

155

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 724 à 743 [1]. Réservé. *Moscou, 9 mars 1956, 20 h 45.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

1° La réception donnée le 6 mars au Kremlin par le gouvernement de l'U.R.S.S. en l'honneur du président du Conseil danois a été particulièrement caractéristique du style nouveau de la diplomatie soviétique, des méthodes plus souples, plus habiles et, dans une certaine mesure, plus prenantes, qu'inspire aux dirigeants la volonté systématique de détendre les relations internationales et, si possible, de désarmer les préventions de l'Occident.

Après le déroulement des rites officiels, hymnes, allocutions, toasts et après le départ de l'hôte d'honneur, M. Hansen, les dirigeants soviétiques au grand complet, Khrouchtchev, Boulganine, Molotov, Mikoyan, Kaganovitch, Malenkov, se sont égaillés dans la salle pour entrer en contact direct avec les diplomates et les journalistes. Ils ont abordé en premier lieu les représentants des puissances occidentales. Molotov s'est dirigé vers M. Bohlen, puis vers moi, tandis que Boulganine entamait une conversation avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

C'est dans ces conditions que j'ai eu successivement des entretiens d'une demi-heure environ avec le ministre des Affaires étrangères, puis avec le président du Conseil et avec M. Khrouchtchev qui m'a pris ostensiblement à l'écart, sans autre témoin qu'un interprète.

Les apartés étant terminés, les ministres soviétiques et les représentants occidentaux se sont retrouvés autour des tables chargées de mets et de boissons pour une conversation très détendue, très cordiale, où les plaisanteries alternaient avec les propos sérieux.

2° D'une façon assez inattendue, M. Khrouchtchev a exprimé le désir de se rendre en Grande-Bretagne à bord d'un croiseur,[2] si celà était agréable au gouvernement de Sa Majesté. Il a déclaré que ses préférences iraient à un port de la côte d'Ecosse, car il souhaitait voir ce

(1) Il s'agit d'un « exemplaire rectifié ».

(2) MM. Boulganine et Khrouchtchev devaient se rendre en visite officielle en Grande-Bretagne du 18 au 27 avril : voir ci-après les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

pays. Puis il s'est livré à une véritable charge contre la marine de guerre. Selon lui, les temps de la marine étaient révolus. Il ne trahissait pas de secret en déclarant qu'à bord de ses croiseurs, l'U.R.S.S. avait remplacé l'artillerie classique par un matériel tout à fait moderne essentiellement composé de fusées. Mais, à son avis, même ainsi équipés, les navires ne joueraient plus, dans une guerre, qu'un rôle négligeable. Très vulnérables à toutes sortes d'engins nouveaux, ils ne seraient que des « cercueils flottants ». Les expériences faites l'année dernière en mer Noire au large de Sébastopol avaient été concluantes. L'U.R.S.S. était bien décidée à ne pas se lancer dans de grandes dépenses pour sa marine.

Ces propos tenus sur un ton mi-sérieux mi-plaisant, à l'adresse de l'ambassadeur d'une nation qui, pendant des siècles, s'est enorgueillie de dominer les mers, ont été suivis d'un toast à M. Eden, puis aux États-Unis, à la France et l'ambassadeur de l'Inde s'étant approché, au pandit Nehru.

3° MM. Boulganine et Khrouchtchev m'ont parlé l'un et l'autre du discours de M. Pineau devant la presse anglo-saxonne.[1] J'ai observé qu'à mon sens, le ministre français des Affaires étrangères avait surtout fait ressortir l'importance plus grande à donner dans les relations internationales aux problèmes d'ordre économique. Il avait en même temps réaffirmé la position prise par M. Guy Mollet dans la question du désarmement[2].

C'est surtout ce dernier point qui a retenu l'attention de M. Khrouchtchev. « Nous savons, m'a-t-il dit en substance, que la France désire demeurer fidèle à ses alliances. Mais même à l'intérieur de ces alliances, il y aurait place à notre avis pour une action proprement française, tendant essentiellement à rapprocher les unes des autres les thèses en présence ou à offrir aux uns et aux autres des suggestions susceptibles d'orienter les débats vers des solutions acceptables pour tous. C'est le rôle que nous attendions de la France — et un peu aussi de la Grande-Bretagne — au cours de la dernière conférence de Genève. Or, en fait, la France et la Grande-Bretagne se sont alignées sur les Etats-Unis. En ce qui concerne en particulier le désarmement, vous avez été plutôt en recul. »

M. Khrouchtchev savait que M. Jules Moch s'efforçait actuellement, avant la réunion du sous-Comité du désarmement, de réaliser une synthèse entre les positions soviétique, américaine, anglaise et française. L'U.R.S.S. attendait avec intérêt le résultat de cet effort. Elle ne doutait pas de la sincérité et de l'habileté de M. Jules Moch, mais déjà, à plusieurs reprises, l'attente soviétique avait été déçue.

« Nous attachons beaucoup d'importance au désarmement, a dit M. Khrouchtchev. Ce n'est pas que nous en ayons particulièrement besoin ou que nous soyons très inquiets des armements des autres

(1) Tenu le 2 mars : voir ci-dessus le n° 146 (note).
(2) Dans son discours d'investiture, le 31 janvier : voir ci-dessus le n° 73 (note).

puissances. Nous nous sentons assez forts pour envisager l'avenir avec confiance quoi qu'il puisse arriver. Mais étant donné les progrès de la technique, nous estimons que les blocs en présence disposent aujourd'hui de moyens de destruction tels qu'une guerre est devenue impensable, sinon impossible. Dans ces conditions, pourquoi poursuivre la course aux armements et aggraver ainsi les méfiances réciproques ? Pourquoi ne pas affecter à des dépenses productives au moins une partie des immenses ressources consacrées à l'accroissement des armements ? Au stade actuel, seules des réalisations dans la voie du désarmement permettraient d'accentuer la détente internationale, d'éliminer progressivement la méfiance qui grève si lourdement les rapports entre les nations. Certaines déclarations ont amené le gouvernement soviétique à penser que ces sentiments étaient partagés du côté français. Il serait heureux de les voir se traduire par des propositions concrètes. »

J'ai assuré M. Khrouchtchev que le gouvernement français n'avait pas moins que le gouvernement soviétique le désir de remettre à flot le débat sur le désarmement, en vue d'aboutir à des résultats, même si dans un stade initial, ils devaient rester modestes, étant bien entendu que le désarmement ne pourrait progresser que dans la mesure où seraient acceptés par tous le intéressés et mis en œuvre des moyens de contrôle adéquats.

4° La question allemande ayant été ensuite évoquée, M. Khrouchtchev a affirmé assez abruptement que sur ce point, le gouvernement soviétique n'avait rien à ajouter à ses déclarations antérieures. « C'est aux Allemands, a-t-il dit, à ceux de l'Est comme à ceux de l'Ouest, qu'il appartient de règler la question allemande. Je ne dis pas que l'état actuel de division de l'Allemagne soit pleinement satisfaisant ni même qu'il ne puisse présenter à la longue des inconvénients sérieux, mais le problème allemand ne se présente plus pour nous comme en 1939. Le rapport des forces a complètement changé en Europe. De toute façon, la situation actuelle est meilleure que la solution qui nous a été offerte du côté occidental, à savoir l'entrée de l'Allemagne réunifiée dans l'O.T.A.N. Nous ne serions pas assez naïfs pour lâcher ce que nous tenons et voir passer l'Allemagne tout entière dans l'autre camp. Nous sommes pour la réunification de l'Allemagne, mais nous tenons à ce qu'elle s'opère de façon à barrer définitivement la route aux éléments militaristes et impérialistes déjà si remuants dans la République fédérale. La France a le même intérêt que nous à empêcher ces éléments de revenir à la surface. »

Tout en considérant que pour l'instant, il n'y avait aucune possibilité de reprendre avec quelque chance de succès la discussion sur l'Allemagne, M. Khrouchtchev a indiqué qu'à son sens, le problème allemand pourrait se présenter sous un jour différent si des progrès substantiels étaient réalisés en matière de désarmement.

5° La conversation ayant porté sur la récente déclaration soviétique concernant la situation en Indochine, j'ai enchaîné sur l'entretien que je venais d'avoir à ce sujet avec M. Molotov (cf. mon télégramme

n° 708)[1]. Les puissances s'apercevaient aujourd'hui qu'elles n'avaient rien gagné à l'amenuisement des positions françaises en Indochine. Elles devraient au moins tirer la leçon de cette expérience. La présence française en Afrique du Nord était encore beaucoup plus nécessaire au maintien de la paix dans le monde.

M. Khrouchtchev ne m'a pas contredit.

156

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 225 à 227[2]. Priorité. Réservé. *Paris, 9 mars 1956.*

En remettant dans l'après-midi du 8 mars au Secrétaire général la note dont je vous communique le texte sous le numéro suivant, l'ambassadeur d'Espagne a marqué la situation incommode dans laquelle la France plaçait le gouvernement espagnol en faisant apparaître ce dernier comme en retard pour la reconnaissance de l'indépendance marocaine. L'Espagne est prête à reconnaître elle aussi cette indépendance, assortie d'une interdépendance, alors qu'on doit noter que la France n'a en réalité encore rien accordé au Maroc puisque l'indépendance est liée à l'interdépendance.

Après avoir réaffirmé l'égalité des droits au Maroc de la France et de l'Espagne, le comte de Casa Rojas a souligné que face aux possibilités de surenchère que risque de faire naître l'indépendance, il serait préférable que la France, l'Espagne et le Maroc s'entendissent.

Le Secrétaire général a fait remarquer que la préoccupation du gouvernement français ayant toujours été de ne pas méconnaître les droits et les intérêts de l'Espagne, nous n'avions cessé depuis plusieurs mois de lui demander de nous faire connaître ses vues. Du côté marocain, si l'on n'avait jusqu'à présent manifesté aucune disposition à causer avec Madrid, il n'était cependant pas exclu que dans un avenir

[1] Le télégramme de Moscou nos 708-713, du 7 mars, n'a pas été reproduit. Le 6 mars, M. Molotov avait abordé, devant l'ambassadeur, la question de l'Indochine, faisant connaître le regret du gouvernement soviétique de voir s'amenuiser constamment la position française au Vietnam et s'étonnant de la facilité avec laquelle la France envisageait le retrait de ses dernières unités. Le ministre soviétique avait demandé si, étant donné les dangers de la situation au Vietnam, Paris ne serait pas favorable à la convocation de la conférence de Genève. M. Dejean avait en réponse exprimé son étonnement que les puissances soucieuses de paix n'eussent pas compris l'intérêt de la présence française en Indochine, présence qui garantissait le maintien de l'équilibre des forces dans le Pacifique et dans le monde. Dans le domaine politique, la France n'avait plus de responsabilités particulières et elle ne pouvait arrêter de position, quant à la réunion d'une nouvelle conférence, sans tenir compte des vues des autres puissances signataires, dont certaines étaient opposées à une telle convocation. Une nouvelle prise de contact entre les deux présidents de la conférence de Genève pouvait apparaître comme une solution mieux adaptée à la situation.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 529-531 (Marotuni n° 64).

plus ou moins rapproché et avant la fin des négociations en cours, cet état d'esprit se modifiât. Il apparaissait dans ces conditions d'autant plus souhaitable que le gouvernement espagnol nous fît connaître ses vues sur les intérêts qu'il désire voir sauvegarder.

« L'ambassade d'Espagne présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et, conformément aux instructions reçues de son gouvernement, a l'honneur de se référer à la déclaration commune franco-marocaine du 2 courant [1] et au protocole qui y est annexé, dans lesquels sont exposées des aspirations pour l'avenir, et où il est établi un régime provisoire dans les relations entre la France et le Maroc, en attendant que soient concertés les accords qui doivent substituer *(sic)* le traité de Fès.

« 1° Les accords de principe contenus dans ladite déclaration de Paris et dans le protocole qui y est annexé peuvent exclusivement se référer aux droits et aux intérêts franco-marocains dans la zone soumise jusqu'à ce jour au protectorat français, et non pas à ceux qui correspondent à d'autres nations en vertu des traités en vigueur. Par conséquent, n'importe quelle modification du régime en vigueur qui directement ou indirectement pourrait concerner la zone espagnole, ou bien les intérêts espagnols en n'importe quel endroit de l'Empire, devra être négociée directement avec l'Espagne qui est le sujet actif des droits en sa faveur dérivés des conventions qu'il s'agit de réviser.

« 2° Le gouvernement espagnol a reconnu publiquement, par sa déclaration du 13 janvier [2], que le régime de protectorat, concerté avec l'Empire marocain il y a près d'un demi-siècle, ne correspond pas à la réalité actuelle et doit être révisé pour satisfaire les désirs d'indépendance du peuple marocain. Le gouvernement espagnol cependant ne peut admettre qu'en conditionnant cette indépendance à ce que l'on nomme « l'interdépendance » franco-marocaine, on prétende écarter l'Espagne, ou altérer la parité absolue de sa position vis-à-vis de la position française, non seulement en ce qui concerne la situation des Espagnols dans le Maroc futur, mais également quant à la prestation des assistances et des collaborations de tout ordre que l'Empire pourrait requérir.

« 3° Étant donné que les problèmes nord-africains intéressent la sécurité générale, et que l'Espagne, pour des raisons géographiques et historiques, s'est préoccupée très particulièrement de tout ce qui a trait au Maroc, le gouvernement espagnol doit exprimer une fois de plus son désir et son espoir de ce que la paix, l'ordre et la sûreté soient maintenus au bénéfice des nations intéressées et avant tout du Maroc lui-même. »

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 139 (note); ci-après le n° 159.
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 16 (note).

157

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES,
AU HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS,

T. nos 337, 338. Urgent. *Paris, 10 mars 1956, 11 h. 30.*

À l'attention de M. Seydoux, de la part de M. Tricot.

La conversation d'hier soir entre M. Savary et les ministres tunisiens n'a pas sensiblement rapproché les positions. La délégation tunisienne accepterait qu'il ne soit plus fait mention dans l'accord du ministre de la Défense et du ministre des Affaires étrangères; elle renoncerait également à la question de l'ambassadeur de France à Tunis, et de l'ambassadeur de Tunisie à Paris. Mais sur les autres points, les positions tunisiennes n'ont pas varié. Les Tunisiens refusent de prévoir qu'un nouveau traité remplacera celui du Bardo. Ils refusent également d'affirmer la solidarité en matière de Défense et d'Affaires étrangères.

Aucune date n'a été fixée pour une nouvelle rencontre.

M. Savary doit soumettre la question cet après-midi à un comité interministériel.

158

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 757 à 767. Réservé. *Moscou, 10 mars 1956, 21 h.*

(Reçu : 19 h. 25.)

1° Après avoir visité Leningrad, Kiev, Tiflis et Stalingrad, M. Vincent Auriol est rentré à Moscou hier 9 mars[1]. J'ai donné en son honneur à l'ambassade un dîner auquel assistaient le maréchal Vorochilov, le maréchal Boulganine, M. Molotov, M. Mikoyan et le ministre de la Culture, M. Mikhailov.

[1] L'ancien président de la République effectuait à titre privé un voyage d'une quinzaine de jours en U.R.S.S., pour revenir à Paris dans l'après-midi du 15 mars. Le 10 mars, reçu par M. Molotov, il devait faire une démarche en faveur des prisonniers de guerre français retenus en U.R.S.S., mais traiter également des questions d'Afrique du Nord, de l'attitude soviétique vis-à-vis du monde arabe et du désarmement (*Le Monde,* 13 mars, p. 3). Le 12 mars, il fut reçu par le maréchal Boulganine puis l'hôte à dîner de Vorochilov (*Le Monde,* 14 mars, p. 7).

Ce dîner s'est déroulé dans une atmosphère très cordiale, marquée par de nombreux toasts, au cours desquels il a été fait assaut d'amabilités; il a donné lieu, dans la presse de ce matin, à un communiqué officiel publié en première page.

Ce matin 10 mars, M. Vincent Auriol a eu en ma présence un entretien d'une heure et quart avec M. Molotov.

Il a revu M. Molotov ce soir, au cours d'une réception que j'ai donnée pour les officiels soviétiques, le corps diplomatique, la colonie française et les correspondants de presse.

Je ne rapporterai que d'une façon très sommaire les conversations de M. Vincent Auriol dont celui-ci se réserve de rendre compte en détail au gouvernement. Toutefois, d'accord avec l'ancien président de la République, je crois devoir, étant donné l'actualité des sujets traités, en donner un bref aperçu.

2° L'entretien de ce matin, qui a duré plus d'une heure, a porté essentiellement sur la situation nord-africaine.

M. Vincent Auriol en a tracé un large tableau. Nous assistions, en Afrique du Nord, au développement d'un mouvement de fanatisme religieux, tendant à éliminer l'influence française et à replonger toute cette région dans les ténèbres de la féodalité coranique. Ni sur le plan politique, ni sur le plan économique, l'U.R.S.S. n'avait intérêt à la disparition de la présence française en Afrique du Nord. L'U.R.S.S. constatait aujourd'hui les inconvénients et les dangers pour la paix du monde, résultant de l'affaiblissement des positions françaises en Indochine. La disparition de la présence française en Afrique du Nord bouleverserait d'une façon beaucoup plus fondamentale encore l'équilibre des forces dans le monde et affecterait bien plus directement encore les intérêts soviétiques. En outre, l'opinion publique française, extrêmement sensible à tout ce qui concernait l'Afrique du Nord, accusait le parti communiste français de complicité avec les éléments qui, en Algérie, tiraient sur nos soldats et massacraient nos ressortissants. L'homme de la rue était convaincu que l'activité du parti communiste était dirigée par Moscou.

En outre, c'était un fait que, par l'intermédiaire de la Tchécoslovaquie, le bloc soviétique livrait des armes à l'Égypte, d'où la Ligue arabe entretenait la rébellion en Algérie et gênait les efforts en cours pour définir, sur une base nouvelle, à savoir l'indépendance dans l'interdépendance, les rapports entre la France et la Tunisie, comme entre la France et le Maroc. Il y avait là un grand danger pour l'amitié franco-soviétique. Le peuple français était en effet convaincu, dans son immense majorité, que le sort de la France, en tant que grande puissance, se jouait en Afrique du Nord. Il ne pourrait pas considérer comme ses amis les pays qui, dans cette affaire d'une importance cruciale, auraient pris parti contre lui.

Assez embarrassé, M. Molotov a essayé d'établir une distinction entre l'Indochine, qui était une affaire de caractère international et l'Algérie, qui était une question intérieure française. L'U.R.S.S. ne pouvait pas se mêler de cette question pour deux raisons principales : sa position en

faveur de la libération des peuples dépendants était connue; en outre, l'Union soviétique ne voulait pas s'immiscer dans les affaires de la France. Au surplus, si l'U.R.S.S. ou des pays amis de l'U.R.S.S. livraient des armes à l'Égypte, ils n'étaient pas les seuls. Des nations alliées de la France et la France elle-même en faisaient autant.

Le sujet nord-africain a été de nouveau abordé ce soir avec M. Molotov au cours de la réception. M. Vincent Auriol a exposé que si, sur le plan doctrinal, l'U.R.S.S. adoptait certaines positions, elle ne pouvait cependant pas négliger le plan des grandes réalités politiques et stratégiques. De ce point de vue, elle avait tout intérêt au maintien de la présence française en Afrique du Nord, car de toute façon, ce n'est point l'Union soviétique qui recueillerait notre succession, ni dans l'ordre politique ni dans l'ordre économique. À l'heure actuelle, les puissances se prêtaient à un chantage de l'Égypte qui se flattait ouvertement de recevoir du bloc soviétique les armes que lui refuseraient les puissances occidentales, et inversement. Ainsi était entretenue une guerre contraire aux intérêts de l'U.R.S.S. comme à ceux des puissances de l'Ouest. Il importait de se soustraire à ce chantage.

Au cours de ce second entretien, auquel participaient M. Mikoyan et M. Pervoukine, le ministre soviétique des Affaires étrangères s'est montré moins fermé que ce matin.

Il a déclaré qu'il serait utile que des conversations très franches se multiplient entre la France et l'U.R.S.S., sur des sujets comme l'Afrique du Nord et sur bien d'autres questions.

Il s'est félicité à cet égard et du voyage privé de M. Vincent Auriol et de la prochaine visite officielle à Moscou du président du Conseil et du ministre français des Affaires étrangères [1].

3° Le second sujet abordé a été celui du désarmement, cette partie des entretiens est traitée dans un télégramme séparé.

159

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [2]

Négociations franco-marocaines
La déclaration commune et le protocole du 2 mars 1956.

Confidentiel. *Paris, 10 mars 1956.*

Le cadre général des négociations franco-marocaines ouvertes le 15 février 1956 à Paris [3], en présence de Sa Majesté le Sultan, et dont la

(1) Qui eut lieu du 15 au 19 mai : voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364.
(2) Rédigée par M. Jehan de La Tour.
(3) En fait la séance d'ouverture n'eut lieu que le 22 février : voir ci-dessus le n° 120.

phase préliminaire s'est achevée le 2 mars, a été fixé par la déclaration commune de La Celle-Saint-Cloud, le 6 novembre 1955 [1].

Sans doute, deux textes antérieurs (échange de lettres Catroux-Mohammed V [2] et déclaration du 1er octobre [3]) pouvaient-ils, dans une certaine mesure, constituer des termes de référence. Mais il est essentiel de noter que la déclaration de La Celle-Saint-Cloud ne mentionne pas les échanges de lettres Catroux-Mohammed V et ne vise que très indirectement la déclaration du 1er octobre, qui est au surplus une prise de position unilatérale du gouvernement français, difficilement opposable à un gouvernement marocain constitué deux mois après la publication de ce texte.

La déclaration de La Celle-Saint-Cloud fixe des objectifs précis :

« 1° Constituer un gouvernement marocain de *gestion et de négociation*;

« 2° Faire accéder le Maroc au *statut d'état indépendant uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie;*

« 3° Construire un « avenir solidaire dans l'affirmation de *la souveraineté des deux pays* » par la garantie mutuelle de leurs droits et de ceux de leurs ressortissants. »

Ainsi ce texte tend-il à assurer le passage du régime de protectorat à un système de coopération permanente, sauvegardant les droits et les intérêts respectifs des deux contractants placés sur un pied d'égalité.

L'expression « gouvernement de gestion » impliquait la disparition des attributions d'administration directe que la Résidence générale, sollicitant le texte du traité de Fès, s'était octroyées au fil des années, dans un souci d'efficacité. La Résidence générale ne devait retenir en sa compétence propre que les affaires expressément réservées à la France par le traité de Fès (Relations extérieures, Défense, certains pouvoirs financiers). Dès le 8 décembre, la Résidence générale entamait des conversations avec le gouvernement marocain en vue d'arrêter la répartition des compétences impliquées par la déclaration de La Celle-Saint-Cloud [4]. Ces conversations aboutirent le 11 février à la signature d'un protocole [5], dont on peut dire que la philosophie est de *revenir à la lettre du traité de Fès pour la période transitoire,* c'est-à-dire celle qui s'écoulera jusqu'à la mise en application des accords définitifs entre la France et le Maroc.

Ce protocole reconnaît que le Sultan est le seul dépositaire du pouvoir législatif, le Résident général conservant son pouvoir de contrôle. L'administration marocaine passe entièrement sous la direction du gouvernement marocain à l'exception — indépendamment du

(1) Sur cette déclaration, voir *D.D.F.,* 1955-II, nos 362 (note), 369 (note).
(2) Reproduits *ibid.,* nos 186, 192.
(3) Sur cette déclaration, voir *ibid.,* n° 259.
(4) *Ibid.,* n° 436 (note).
(5) Voir ci-dessus le n° 95 (note).

domaine réservé à la France par le traité de Fès — d'un certain nombre de services (service de la législation, service d'information) pour lesquels des formules de coopération sont mises au point (utilisation conjointe par la Résidence et par le gouvernement marocain) et de cinq matières pour lesquelles le *statu quo* est maintenu provisoirement (sécurité publique, fonction publique, changes, aéronautique civile, administration pénitentiaire).

Sur ces cinq points, le gouvernement marocain devait d'ailleurs exprimer par écrit ses réserves pour noter que les responsabilités afférentes aux questions en cause auraient dû lui être transférées puisque aussi bien tous ces services étaient déjà, ou devaient être, des services marocains. Concernant plus particulièrement la sécurité publique, il faisait observer que l'article 2 du traité de Fès [1] maintenait la compétence générale du gouvernement marocain en ce domaine et que, dans les circonstances présentes, il regrettait de ne pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

***

En ce qui concerne les négociations franco-marocaines ouvertes à Paris le 15 février, il convient, avant d'analyser les premiers résultats auxquels elles ont abouti, de les replacer dans leur *contexte politique.*

Depuis le mois de novembre, nous nous trouvons au Maroc dans une situation révolutionnaire dominée par l'effacement des cadres traditionnels et la cristallisation brutale des aspirations nationales. Avant même d'être entrée dans les faits, l'indépendance est une réalité dans les esprits et dans les cœurs. Sans qu'elle s'étende, la rébellion du Rif ne se rétracte pas. Dans le reste du Maroc et surtout dans le bled, les fonctionnaires locaux, français ou chérifiens, éprouvent des difficultés de plus en plus ardues à maintenir leur autorité. Le moral des troupes marocaines est profondément atteint; toutes les unités sont pratiquement contaminées et l'on a dû les retirer de la zone du Rif; les désertions sont assez nombreuses. Sans doute le Sultan garde-t-il un immense prestige, mais il ne se sent pas assez sûr de lui-même pour cautionner publiquement notre action de pacification dans le Rif, de crainte que ses appels ne trouvent aucun écho. Il ne peut se permettre de heurter de front le sentiment populaire, par suite des ravages qu'exerce sur les masses la surenchère du Caire et d'Allal el Fassi; le nom et les portraits du leader nationaliste sont acclamés dans le Rif, la région d'Oujda, le Moyen Atlas.

Pour couper court à cette entreprise de subversion, favorisée pour des raisons différentes par l'U.R.S.S., l'Égypte et l'Espagne, il est apparu

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 1 (note).

au gouvernement français que le seul moyen était d'appuyer sans réserve le Sultan, dont les intérêts sont solidaires des nôtres, et les nationalistes marocains qui, tout en affirmant leur solidarité culturelle et religieuse avec l'Islam, reconnaissent l'utilité et la nécessité de liens permanents avec la France.

Il convenait donc de donner au Sultan et au gouvernement marocain, partisans convaincus d'une collaboration avec la France, des avantages suffisamment spectaculaires pour désarmer l'emprise des fanatiques de l'idéal panarabe sur les masses marocaines.

En premier lieu, il était indispensable, vis-à-vis de l'opinion marocaine et arabe, que, rentrant à Rabat, le Sultan pût apparaître comme apportant à son peuple des satisfactions positives. Mais, tandis que, pour le gouvernement marocain, la reconnaissance de l'indépendance devait être préalable à la définition de l'interdépendance, celle-ci constituait, pour le gouvernement français, un corollaire indissociable de la première. De toute façon, il ne pouvait d'ailleurs être question de négocier en quelques jours et d'ici le départ du Sultan les liens permanents à établir entre la France et le Maroc.

En vue de sortir de ce dilemme, le gouvernement *choisit de confirmer la reconnaissance de l'indépendance du Maroc en déclarant officiellement son intention d'accorder tous les attributs de cette indépendance, les modalités de l'octroi de ces attributs devant être négociées en même temps que l'établissement de liens permanents d'interdépendance* dans des domaines précisés d'un commun accord. Tel est l'objet des textes qui ont été signés le 2 mars.

*
**

Ces textes comprennent une déclaration commune, un protocole et quatre échanges de lettres (mon télégramme circulaire n° 12 du 4 mars)[1]. La déclaration pose des principes, le protocole et les échanges de lettres précisent les conditions d'application de ces principes.

La déclaration commune reconnaît tout d'abord que la déclaration de La Celle-Saint-Cloud constitue toujours le cadre général de la négociation en cours. La confirmation de la reconnaissance de l'indépendance du Maroc implique la promesse de la fin du protectorat et, par conséquent, de l'abrogation du traité de Fès. Elle a pour corollaire que le Maroc dispose d'une armée et d'une diplomatie. Par ailleurs, le gouvernement français renouvelle l'engagement de respecter et de faire respecter l'intégrité du territoire marocain, affirmé par les traités internationaux et notamment par l'acte d'Algésiras.

[1] Non reproduit. Pour l'ensemble des documents du 2 mars, voir l'*Année politique, 1956,* p. 505-508; La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0328, 6 mars 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDXV.

La déclaration commune rappelle que l'objet des négociations est de *définir et d'organiser l'interdépendance* des deux pays notamment dans les domaines de la Défense, des Relations extérieures, de l'économie et de la culture et de garantir les droits et les libertés des Français établis au Maroc et des Marocains établis en France.

Le protocole et les échanges de lettres ont pour objet de compléter et non d'annuler les arrangements de Rabat du 11 février, valables pour la période transitoire (c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur des futurs accords d'interdépendance) et de préciser les conditions dans lesquelles la mise en application des principes généraux posés par la déclaration commune sera négociée.

Comme conséquence immédiate du principe de l'indépendance, le pouvoir législatif est désormais exercé par le Sultan. Toutefois, le représentant de la France, qui porte dorénavant le titre de Haut-Commissaire de France, a obligatoirement connaissance des projets de dahirs et de décrets; quand ces textes concernent les intérêts de la France, des Français ou des étrangers, il peut soumettre des observations.

En ce qui concerne l'armée, le Sultan se voit reconnaître le droit de disposer d'une armée nationale. À cet égard, il faut rappeler que le traité de Fès n'excluait pas l'existence de forces armées marocaines, puisque l'article 1 de ce traité fait état de « réformes militaires » (la Garde noire, les assès et les moghzanis ont d'ailleurs toujours été chérifiens). La future armée marocaine sera constituée avec l'assistance de la France : les problèmes techniques posés par cette constitution doivent être prochainement examinés (en principe à partir du 12 mars).

D'autre part, le statut de l'armée française demeure inchangé, c'est-à-dire que les responsabilités de la France dans le domaine de la Défense subsistent intégralement, en attendant l'entrée en vigueur des futurs accords d'interdépendance.

Le paragraphe III du protocole indique que le transfert des pouvoirs de gestion jusqu'ici réservés s'opérera d'un commun accord. Ces pouvoirs réservés ont déjà été mentionnés plus haut, à savoir : sécurité publique, fonction publique, changes, aviation civile, administration pénitentiaire. Ils vont faire l'objet de dispositions particulières pour la période transitoire, qui doivent être discutées à partir du 10 mars. Il est évident que ces dispositions, dont l'objet sera d'affirmer la souveraineté marocaine dans les domaines considérés, devront s'inspirer des principes qui présideront à l'organisation définitive des rapports d'interdépendance entre la France et le Maroc.

Le *statu quo* est maintenu en matière monétaire et financière et, à la demande du gouvernement marocain, en matière de relations extérieures, de représentation et de protection des nationaux et des intérêts marocains à l'étranger. En ces deux domaines, on en reste donc à l'état de choses actuel, sous réserve de dispositions particulières qui pourraient intervenir d'un commun accord pour la période transitoire.

Il est à noter que dès maintenant, le gouvernement marocain sera représenté avec voix délibérative au Comité de la zone franc.

Enfin, les garanties dont jouissent les fonctionnaires et agents français servant au Maroc sont maintenues.

*
**

En résumé, la déclaration du 2 mars constate que le traité de Fès ne correspond plus désormais aux nécessités de la vie moderne et ne peut plus régir les rapports franco-marocains. Dans un communiqué, M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, a précisé que l'ensemble des accords du 2 mars et des conventions en cours de négociation sur l'interdépendance et la garantie des droits et intérêts des Français résidant au Maroc serait soumis en temps utile à la ratification du Parlement.

D'ores et déjà, le pouvoir de promulgation des dahirs prévu par l'article 5 du traité de Fès est abandonné : la déclaration du 1er octobre le prévoyait. En fait, depuis le retour du Sultan et la constitution du gouvernement marocain, ce veto du Résident général était théorique, il n'aurait pu être exercé sans provoquer une crise majeure et d'ailleurs il n'était plus nécessaire, compte tenu des rapports confiants existant entre le représentant de la France et le Souverain.

La constitution d'une armée nationale marocaine est certes une innovation importante, mais pas une novation au sens juridique, le traité de Fès postulant implicitement l'existence de forces armées marocaines.

Pour le reste (diplomatie, Défense, pouvoirs financiers, sécurité), l'état de choses actuel subsiste jusqu'à la conclusion des accords sur l'interdépendance, sous réserve des modifications qui pourraient intervenir d'un commun accord pendant la période transitoire et qui tendront à transférer au gouvernement marocain des compétences lui permettant de mieux asseoir et de renforcer son autorité et son prestige.

Pour que l'interdépendance n'apparût pas comme une atteinte à la souveraineté marocaine, pour qu'elle fût acceptée sans arrière-pensées, il était indispensable que le *principe* de l'indépendance fût confirmé et dégagé. C'est ce que réalisent les arrangements du 2 mars 1956.

Ainsi, le gouvernement marocain va négocier les accords définitifs qui le lieront à la France, en toute liberté et sur un pied d'égalité. Mais parallèlement et pour éviter toute solution de continuité, des dispositions transitoires permettent à la France de continuer à assumer de larges responsabilités en attendant l'entrée en vigueur du nouveau statut des rapports franco-marocains.

160

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 770 à 775. Réservé. *Moscou, 11 mars 1956, 11 h. 15.*

(Reçu : 11 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 757 [1].

Au sujet du désarmement, M. Vincent Auriol a exposé, dans ses grandes lignes, à M. Molotov, le plan envisagé par M. Jules Moch en vue de concilier dans toute la mesure du possible les thèses en présence, américaine, soviétique, britannique et française [2] et d'harmoniser certaines suggestions présentées par chacune des quatre puissances.

Confirmant un propos tenu la veille par M. Boulganine, le ministre soviétique des Affaires étrangères a déclaré que le gouvernement de l'U.R.S.S. approuvait le principe mis en avant par M. Jules Moch : « Pas de désarmement sans contrôle. Pas de contrôle sans désarmement. »

1° M. Molotov s'est déclaré convaincu que dans la question du désarmement, la France et l'U.R.S.S. pouvaient rapprocher leurs points de vue. Il a exprimé le désir qu'il y ait entre les deux gouvernements plus de contacts et mêmes des initiatives communes. Il souhaitait vivement que la France pût jouer un rôle de conciliation. Mais il avait à ce sujet quelques doutes. La réunion du sous-Comité prévue pour le 13 mars serait précédée d'entretiens séparés entre les représentants de la France, des États-Unis, du Canada, de la Grande-Bretagne. Il était douteux que dans ces conditions, le délégué français pût maintenir l'originalité de sa position.

M. Molotov ayant insisté sur ce point lors de la réception de l'après-midi à l'ambassade, M. Vincent Auriol a répliqué que de telles rencontres entre des puissances occidentales étaient aussi normales que les conciliabules entre l'U.R.S.S. et les membres de l'organisation de Varsovie. Elles ne constituaient pas un obstacle au rôle médiateur de la France.

M. Molotov s'est borné à sourire. Il a répété que sur le plan du désarmement, la France et l'U.R.S.S. pourraient jouer un grand rôle si elles se concertaient et agissaient ensemble.

(1) Du 10 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 158.
(2) Sur le plan français de synthèse, voir ci-dessus le n° 105 (note).

2° Le ministre soviétique n'a pas commenté de lui-même la lettre en date du 1er mars du président Eisenhower [1]. Il s'est borné à enregistrer une remarque de M. Vincent Auriol concernant le passage sur la priorité à donner au contrôle des armements sur le contrôle des effectifs.

La veille, M. Gromyko m'avait déclaré que le gouvernement soviétique appréciait le ton de la nouvelle lettre du Président et les perspectives d'accord qu'elle laissait entrevoir sur certains points. Mais la réserve faite en ce qui concerne la possibilité de réduire les effectifs et de contrôler cette production marquait un recul et enlevait beaucoup de sa valeur à l'ensemble du document. Les savants se déclaraient hors d'état de contrôler les stocks de bombes atomiques ou thermonucléaires; si l'on estimait que les effectifs échappaient, eux aussi, au contrôle, que resterait-il du désarmement ?

161

Compte rendu [2]
des conversations franco-britanniques aux Chequers
(11 mars 1956)

I

Première réunion tenue à 11 h. 15 [3]

Relations entre l'Est l'Ouest

a. *Désarmement.*

M. Mollet se félicite du rapprochement intervenu entre les propositions française et britannique sur le désarmement [4]. Un accord franco-britannique lui paraît proche. Il importerait d'y associer les États-Unis.

[1] Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 148 (note).

[2] Documents extraits du fonds du Secrétariat général.

[3] *Note du document :* Au cours de cette première réunion, les deux chefs de gouvernement discutent, en tête à tête, assistés chacun d'un seul collaborateur [il s'agit de M. Millard, secrétaire particulier du Premier ministre, et de M. Noël, chef de cabinet du président du Conseil].

Le 2 mars, au déjeuner de la presse américaine à Paris, M. Pineau avait déclaré qu'en France, on avait l'impression que derrière certaines formes d'insurrection et de propagande, se montrait le désir de certaines puissances de recueillir l'héritage de la France. Le Ministre faisait allusion au cas du Maroc, du Proche-Orient et du Vietnam. Ces déclarations avaient été vivement discutées en Grande-Bretagne. Dès le 3 mars, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris fit part à M. Guy Mollet du désir de sir Anthony Eden de s'entretenir avec lui. Le Président répondit qu'il acceptait avec plaisir l'invitation; le dimanche matin 11, M. Guy Mollet prenait l'avion pour la Grande-Bretagne où sir Anthony Eden l'accueillait à l'aérodrome et l'emmenait à la résidence des Premiers ministres aux Chequers.

[4] Qui aboutirent à la présentation d'un plan commun le 19 mars : voir ci-après le n° 182 (note).

Sir Anthony Eden se félicite également de ce rapprochement et considère que l'accord est presque réalisé. Il n'existe que quatre points de divergence dont l'un de peu d'importance.

M. Mollet fait état de la conviction de M. Moch d'arriver à un accord lors de sa prochaine réunion avec M. Nutting. Il propose de passer en revue les principales demandes de modifications britanniques.

1. Suppression, durant la première étape, de toute limitation des dépenses militaires, les congélations d'effectifs et d'armement entrant, seules, en vigueur.

M. Mollet constate que le gouvernement britannique admet qu'il y ait réduction des crédits dans le domaine classique, mais s'oppose à la suppression du plafond des dépenses militaires globales.

L'opinion publique serait fâcheusement impressionnée par l'adoption d'un plan de désarmement qui se traduirait par un accroissement des dépenses militaires. On pourrait, en effet, imaginer que l'introduction systématique d'armements nucléaires entraîne une augmentation des crédits globaux malgré la réduction des effectifs et des armements classiques.

Sir Anthony Eden déclare qu'il n'insistera pas exagérément pour obtenir l'adoption des propositions de modifications anglaises sur ce point. Il indique qu'il est prêt à accepter le maintien des mots *or to exceed* de la proposition française.

2. Mise en troisième étape des deux interdictions (explosions nucléaires expérimentales et fabrications des armes nucléaires) prévues dans la proposition française en deuxième étape.

Sir Anthony Eden déclare que cette modification lui paraît la plus importante de toutes et qu'il attache un certain prix à son adoption.

M. Mollet se déclare prêt à accepter la proposition britannique. Il en fera part à M. Moch.

3. Limitation des explosions nucléaires expérimentales.

Sir Anthony Eden fait valoir la proposition britannique qui tend à donner, à la fin de la première étape, à une section de l'organe de contrôle, la fonction de préparer des plans pour la limitation des explosions nucléaires expérimentales. Celles-ci n'interviendraient qu'au début de la deuxième étape. Une troisième étape serait marquée, comme il vient d'être accepté, par la cessation des explosions.

M. Mollet indique qu'il y a un risque sérieux. En cas de désaccord dans cet organe d'étude, le droit de veto lors du passage de la première étape à la deuxième étape pourrait jouer, ce qui bloquerait l'ensemble des mesures de désarmement.

Sir Anthony Eden déclare qu'il est prêt à faire de nouvelles concessions si cela est nécessaire. En résumé, ajoute-t-il, les positions française et britannique ne sont pas très éloignées. Il est convaincu qu'un accord interviendra dans les prochains jours entre M. Moch et M. Nutting.

M. Mollet exprime son désir de procéder à un échange de vues sur la signification générale des efforts vers le désarmement et sur l'attitude des États-Unis en cette matière.

Sir Anthony Eden déclare que les efforts des deux gouvernements doivent tendre à amener les États-Unis à appuyer leur plan mis au point en commun.

M. Mollet déclare que, plus généralement, il faut convaincre les États-Unis que le désarmement permettra une relance de la politique mondiale. Un accord, même limité, rendrait possible, ou faciliterait, la reprise des discussions sur d'autres problème importants.

Sir Anthony Eden se déclare en complet accord avec les conceptions de M. Mollet. Même si les résultats positifs se font attendre, l'effort vers le désarmement dégèlera la situation et aura un effet heureux sur l'opinion mondiale. Le plan commun franco-britannique est bon et son établissement est déjà un geste d'une grande portée.

M. Mollet évoque un passage du discours de M. Khrouchtchev au XXe Congrès du parti communiste, dans lequel celui-ci déclare que la Russie est prête à donner son approbation à certaines mesures partielles de désarmement [1]. Le président du Conseil note le caractère discriminatoire ou démagogique de certaines d'entre elles : interdiction aux troupes stationnées en Allemagne de disposer d'armes atomiques; réduction des budgets militaires (sans que soit prévue aucune mesure sérieuse de contrôle). Il est certes possible de l'expliquer à l'opinion publique, mais les Occidentaux seraient en bien meilleure position s'ils pouvaient contre-attaquer en mettant en avant des projets positifs.

Sir Anthony Eden répond à M. Mollet qu'il ne peut y avoir aucune difficulté entre eux sur ce point.

M. Mollet souligne enfin que désarmement signifie sécurité et non neutralisme. Si les deux pays deviennent les champions du désarmement, cela ne peut entraîner aucun risque de rupture, ou même d'affaiblissement, dans l'O.T.A.N. Cela ne signifie pas le moins du monde que les deux pays, ou l'un d'entre eux, veuillent faire cavalier seul avec l'U.R.S.S.

Sir Anthony Eden croit qu'il ne faut pas surestimer l'inquiétude que l'on pourrait prêter aux Américains de voir certains de leurs alliés faire cavalier seul avec les Russes. Il est convaincu, après son voyage aux États-Unis, que les Américains font confiance à leurs alliés. Sir Anthony évoque la conférence de Berlin, en 1954 [2], à la fin de laquelle les Occidentaux avaient su mettre l'U.R.S.S. en mauvaise position devant l'opinion mondiale par ses refus successifs. En cas d'obstruction soviétique, ils obtiendraient le même résultat psychologique avec le désarmement.

M. Mollet estime qu'il y a une certaine évolution favorable dans les propositions américaines vis-à-vis du désarmement.

Sir Anthony Eden note que la délégation américaine s'est fixée sur la proposition Eisenhower de contrôle aérien d'une manière peut-être exagérée.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 106.

[2] En février 1954, à la conférence de Berlin, les Occidentaux n'avaient pu se mettre d'accord avec les Soviétiques ni sur l'Allemagne, ni sur l'Autriche, ni sur la sécurité européenne.

M. Mollet déclare que si les Occidentaux arrivent à établir un plan en commun sur le désarmement, ils pourront reprendre l'offensive sur le plan diplomatique.

Sir Anthony Eden conclut le débat en déclarant que les deux gouvernements doivent faire tout leur possible pour aboutir à un accord entre eux sur un plan commun, et aussi tout leur possible pour entraîner les États-Unis à leur suite.

b. *Réponse à l'offensive de paix soviétique.*

Sir Anthony Eden appelle l'attention sur deux passages du rapport de M. Khrouchtchev au XXe Congrès du parti communiste soviétique : « En renforçant leur coopération fraternelle, les pays socialistes se donnent, l'un l'autre, une aide désintéressée en vue de leur développement économique. Les relations entre pays socialistes diffèrent fondamentalement de celles qui prévalent dans le monde capitaliste... Nous constatons les réalisations de la Chine dans l'industrialisation socialiste avec une grande satisfaction. Jamais, dans l'histoire, un pays hautement industrialisé n'a volontairement aidé d'autres pays à s'industrialiser » [(1)]. Les Russes, note sir Anthony Eden, semblent oublier l'effort colossal qu'ont déjà réalisé les Anglais et les Français, notamment en faveur de l'Afrique.

M. Mollet remarque que l'argument principal mis en avant par la propagande communiste est que l'U.R.S.S. offrirait son aide sans contrepartie, d'une manière totalement désintéressée. Si les Occidentaux ont dépensé des sommes extrêmement considérables, ils ont souvent mis des conditions politiques ou économiques à leur assistance, ou ont donné cette impression.

Si nous ne dissipons pas cette impression dans l'opinion publique des pays sous-développés, dit M. Mollet, nous avons perdu.

Sir Anthony Eden ne peut pas croire que les Occidentaux aient toujours réclamé des contreparties politiques ou économiques. Ce n'est pas le cas dans le plan de Colombo, pas plus que cela n'a été le cas pour l'aide de la France au Maroc.

M. Mollet indique que la propagande communiste dans la métropole et la propagande nationaliste en Afrique du Nord tendent à faire croire que les investissements français sont des placements capitalistes, ou qu'ils ont été faits au seul bénéfice des colons français.

L'U.R.S.S. propose maintenant une course au bonheur, après une course militaire. Les Occidentaux doivent comprendre son jeu et préparer une réponse nouvelle. Ils ne doivent pas cependant céder à la tendance de surestimer la force de la Russie. Il y a une grande part de bluff dans les offres soviétiques. L'U.R.S.S. peut à peine satisfaire la demande de la Chine. *A fortiori,* elle ne pourrait satisfaire celle du Sud-est asiatique ou du Moyen-Orient. Aussi doit-elle se contenter de promesses, certes spectaculaires.

(1) Sur le rapport Khrouchtchev en question, voir ci-dessus le n° 106.

Les Occidentaux, s'ils y opposent des actes, l'emporteront. Sinon, l'U.R.S.S. sera un jour à même de tenir ses promesses, fût-ce au prix de restrictions intérieures, et obtiendra l'adhésion de peuples que les Occidentaux auront déçus.

Il faut donc, dans le Sud-est asiatique, au Moyen-Orient comme en Afrique, prendre des mesures rapides d'aide économique dont le caractère désintéressé apparaisse aux yeux de tous. C'est la seule réponse valable à l'action soviétique.

Sir Anthony Eden rapporte une conversation avec M. Pearson. Celui-ci recommandait que les Occidentaux parlent, dorénavant, plus de ce qu'ils avaient *fait* — de l'hôpital ou de l'usine qu'ils avaient construits — que des sommes qu'ils avaient *dépensées*. L'aide occidentale devrait être présentée sous des formes très concrètes, pour frapper l'opinion.

M. Mollet fait observer, en citant quelques souvenirs personnels à l'appui, que les jeunes générations ne s'intéressent pas à ce qui a été réalisé avant elles, mais seulement aux perspectives d'avenir. En Algérie, où la moitié de la population musulmane a moins de vingt ans, l'évocation de ce qu'a fait la France pour équiper le pays ne rencontre plus guère d'écho.

Les jeunes générations cherchent des raisons d'espérer et le monde soviétique a pour elles l'attrait de l'inconnu. L'Occident ne les en détournera qu'en leur offrant l'espoir d'un avenir meilleur et non en leur parlant uniquement de défense ou de sécurité.

C'est à ces jeunes générations qu'il faut donner une réponse.

Sir Anthony Eden est de cet avis. Il pense que les États-Unis commencent également à partager ce point de vue.

À la prochaine réunion du Conseil atlantique, la délégation britannique demandera que les pays occidentaux confrontent leur action économique en faveur des pays sous-développés et comment ils la présentent à l'opinion. Elle reprendra à son compte la formule de M. Pearson : expliquer *what we are doing and not what we are spending.*

M. Mollet est en complet accord. Il préconise la politique suivante : accroître l'aide économique; mieux la présenter à l'opinion et, sur ce point, il fait sienne la formule de M. Pearson; faire apparaître que cette aide est accordée d'une manière désintéressée, sans aucune contrepartie ni engagement politique ou militaire.

Un pays pauvre pardonne difficilement la richesse, la puissance et les dons qui lui sont faits. Si ces dons sont accompagnés de conditions, leur effet est perdu dans son opinion publique. Les États-Unis en ont fait cruellement l'expérience depuis dix ans.

Sir Anthony Eden approuve cette ligne politique. Il souligne la difficulté d'obtenir une modification de la politique des États-Unis en cette matière, pendant une année d'élections.

M. Mollet en convient. Il croit cependant que les États-Unis tendent à se rapprocher de ces vues. Les deux gouvernements doivent agir énergiquement et rapidement pour promouvoir l'orientation politique sur laquelle ils sont d'accord.

Situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

M. Mollet expose la situation en Tunisie et au Maroc. La position des dirigeants tunisiens est plus forte que celle du gouvernement marocain. Le Néo-Destour a une influence réelle sur la population. Les querelles entre Salah ben Youssef et Habib Bourguiba correspondent plus à des rivalités personnelles qu'à des oppositions doctrinales.

La situation au Maroc est moins saine. Les partis politiques y ont une assise moindre. Le Sultan a une autorité réelle, mais plus comme chef religieux que comme chef politique où son influence est moins grande que celle de Habib Bourguiba. En outre, il a à résoudre le problème extrêmement difficile de l'unité marocaine.

Le degré d'évolution des deux peuples conduit les Tunisiens à réclamer des avantages précis, concrets, alors que les Marocains cherchent surtout à obtenir des satisfactions sur le plan des principes politiques.

Sir Anthony Eden note que l'ère des difficultés va commencer pour l'Espagne.

M. Mollet expose la situation en Algérie, où la France a besoin, plus que partout ailleurs, de la compréhension du monde libre. Celle du Royaume-Uni lui est acquise. Aux États-Unis, par contre, la France se heurte au contraire à une opinion publique qui garde des réflexes d'anticolonialisme élémentaire.

M. Mollet soumet ensuite quelques observations d'ordre général. La période présente sera décisive pour l'avenir du monde. Après avoir contenu l'offensive du panslavisme, les Occidentaux ont aujourd'hui à faire face à celle du panislamisme, qui n'est pas sans collusion avec le panslavisme soviétique.

Le colonel Nasser, dans ses ouvrages, a fait connaître son objectif : refaire l'Empire de l'Islam autour de l'Égypte. Aujourd'hui, les Occidentaux contribuent à renforcer Nasser en semblant le courtiser l'un après l'autre. La force apparente de l'Égypte est faite de la faiblesse occidentale. Une politique égyptienne commune des pays alliés est indispensable.

Sir Anthony Eden évoque les difficultés de son pays avec l'Égypte et rappelle le traité conclu. Le colonel Nasser est actuellement un des leaders du monde arabe. Son importance est en grande partie due à ce que l'Égypte dispose des plus puissantes stations de radio de la région. Le problème est d'agir sur lui sans risquer de dresser tout le monde arabe contre l'Occident.

Les États-Unis espèrent que le colonel Nasser aidera à la conclusion d'un accord avec Israël. Le veut-il vraiment ? Tous les peuples arabes du Moyen-Orient sont beaucoup plus violemment opposés à Israël qu'à n'importe quel autre pays ou à n'importe quelle doctrine.

Abordant la question du pacte de Bagdad, dont il sait que la France lui est peu favorable, sir Anthony Eden déclare que la Jordanie n'y a pas adhéré uniquement à cause de l'opposition violente des éléments arabes-palestiniens de sa population, qui ont vu dans le pacte un complot pour détourner leur attention d'Israël.

Le pacte comprend en effet le groupe des nations qui ne sont pas obsédées en tout premier lieu par leur revanche sur Israël et constituent, ainsi, un facteur de paix et de raison dans le Moyen-Orient. Restent hors du pacte les voisins d'Israël, pour qui ce problème prime tout.

Le gouvernement britannique a l'intention d'aider économiquement les nations adhérentes au pacte. En Irak, il est possible de relever, en quelques années, le niveau de vie de la population. En Iran, la chose sera plus lente. Le Royaume-Uni s'efforce d'obtenir à cela l'appui des États-Unis. Il se heurte toutefois à des objections d'ordre technique de leur part, liées aux modes d'utilisation par ces pays des revenus tirés du pétrole.

Si le pacte de Badgad a été conclu d'abord à des fins militaires, le gouvernement britannique est extrêmement préoccupé, insiste le Premier ministre, à ce qu'il devienne de plus en plus une entreprise d'aide économique qui permette de relever le niveau de vie des populations arabes et contribue ainsi à affermir la démocratie dans ces pays.

Revenant à la Jordanie, sir Anthony Eden indique que c'est l'obsession d'Israël qui est finalement à l'origine des terribles événements des derniers jours. Le roi Hussein est jeune et instable. La position de Glubb par rapport à lui était voisine de celle de Bismarck par rapport au Kaiser [1].

Le gouvernement britannique est décidé à ne pas lâcher l'affaire, tant qu'il y aura quelque chose à sauver. Il continuera son aide aussi longtemps qu'il lui sera possible. Il ne peut faire état de la moindre certitude et sa position est des plus difficiles vis-à-vis de son opinion publique et parlementaire. Mais il entend maintenir son attitude.

M. Mollet regrette la complaisance américaine à l'égard de l'Égypte. C'est la France qui en subit le plus durement le contre-coup. Elle doit poursuivre seule une politique de fourniture d'armes à Israël que les autres Occidentaux approuvent, mais sans le faire ouvertement connaître. Elle encourt ainsi l'hostilité de l'Égypte, c'est-à-dire du pays arabe le plus influent en Afrique du Nord, et de la Libye.

Il lui est cependant impossible d'abandonner Israël. Il faut maintenir l'équilibre des forces entre Israël et le mondre arabe pour favoriser une solution pacifique. Une victoire de l'Égypte sur Israël, si elle intervenait jamais, balayerait les Occidentaux du Moyen-Orient comme de l'Afrique du Nord. Israël est un facteur d'autant plus important pour l'Occident que sa volonté de résistance est exceptionnelle.

Sir Anthony Eden connaît les inquiétudes d'Israël, mais pense qu'actuellement encore il est le plus fort. Il souligne la portée de la décision prise à Washington de réaffirmer la déclaration tripartite de 1950 [2]. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont fait savoir que si Israël était

(1) Le 1er mars, John Glubb, commandant en chef de la Légion arabe, avait été relevé de ses fonctions par décret royal.

(2) Déclaration des Occidentaux qui visait à maintenir l'équilibre dans la région.

attaqué, il bénéficierait de leur aide militaire dans le cadre de cette déclaration. Cela vaut plus que la fourniture de quelques avions. Si le Royaume-Uni se trouvait dans la même position qu'Israël et obtenait une déclaration analogue des États-Unis, elle serait pour lui une garantie plus solide que toutes les forces armées dont il dispose.

M. Mollet déclare qu'une triple action est nécessaire : maintenir la déclaration de 1950 et n'accepter aucune initiative militaire des parties en présence; assurer l'équilibre militaire, c'est-à-dire ne pas limiter les fournitures d'armes à un seul pays; se déclarer prêt à effectuer toute démarche en vue de favoriser le rapprochement des points de vue entre Israël et les pays arabes et, éventuellement, à servir d'intermédiaire entre eux.

Le gouvernement égyptien, note enfin M. Mollet, a besoin de maintenir un élément d'hostilité contre Israël pour assurer sa propre position.

Sir Anthony Eden note qu'une guerre serait désastreuse pour lui et qu'il ne peut la souhaiter.

M. Mollet craint que le pacte de Bagdad n'ait introduit l'U.R.S.S. au Moyen-Orient, et que celle-ci ne s'introduise en Afrique à la suite du mouvement nationaliste. Seule une solidarité totale des nations libres arrêtera la progression soviétique. Ce serait une folie pour la France de se féliciter des difficultés britanniques en Jordanie. Inversement, si l'axe Paris-Brazzaville est coupé, toute l'Afrique noire cédera soit au courant islamique soit au courant communiste.

Sir Anthony Eden se déclare prêt aux plus grands efforts pour mettre sur pied, dans toute cette région, une politique commune des nations occidentales : France, Royaume-Uni et États-Unis.

Il ne peut admettre la thèse que le pacte ait été à l'origine de la pénétration soviétique au Moyen-Orient. Comment aider des pays amis sans faire front commun avec eux ? Le Royaume-Uni devait absolument soutenir Noury Saïd. Le pacte de Bagdad a permis, en fait, de renforcer la résistance à la pression soviétique dans la région.

M. Mollet regrette que la France n'ait pas été consultée au moment de la conclusion du pacte, alors qu'elle aurait pu apporter le bénéfice de son expérience et de son crédit moral.

Quoi qu'il en soit, Britanniques et Français doivent conjuguer leurs efforts pour faire admettre aux États-Unis que leur condamnation du « colonialisme » — de ce qu'ils appellent à tort colonialisme — aboutit à condamner le monde libre aux plus graves échecs.

Sir Anthony Eden partage complètement cette opinion. Il n'a rien ménagé, lors de son voyage aux États-Unis, pour informer l'opinion américaine. La Reine se trouvait à ce moment en visite officielle au Nigéria, et y était accueillie par une population enthousiaste, ce qui a frappé les Américains. Il faut convaincre ceux-ci que ce sont les Soviétiques qui sont les seuls colonialistes du monde moderne.

M. Mollet constate que l'action communiste se développe en Afrique. La demande soviétique d'établir des relations diplomatiques avec le Libéria est symptomatique. Si l'Afrique cède, que restera-t-il de l'Europe ?

Sir Anthony Eden déclare avec force que la Grande-Bretagne ne pourrait se passer du Moyen-Orient. Pendant les dix prochaines années, disposer du pétrole du Moyen-Orient sera une nécessité vitale pour le peuple britannique. Le Royaume-Uni mettra tout en œuvre pour défendre ses positions au Moyen-Orient. Il ne peut en être écarté.

M. Mollet déclare que la coopération la plus étroite et intime de la France et du Royaume-Uni est indispensable dans cette région. Si, en outre, une politique commune pouvait être définie avec les États-Unis, cette conjonction des trois puissances amènerait le gouvernement égyptien à modifier complètement son attitude.

Sir Anthony Eden regrette que les Occidentaux agissent en ordre dispersé et donnent ainsi l'impression de vouloir courtiser les divers pays arabes. Il craint cependant qu'il ne lui soit difficile de compléter les garanties déjà données à Israël par des fournitures d'armes. Les réactions de l'ensemble des peuples arabes seraient très violentes; la propagande leur a fait croire que, si l'armement d'Israël était renforcé, celui-ci pourrait dominer tout le monde arabe.

Il n'y a d'ailleurs pas de menace immédiate contre Israël, car l'Égypte ne pourra pas, suivant les experts britanniques, utiliser l'armement qu'elle a reçu de Tchécoslovaquie avant la fin de 1956.

M. Mollet indique que les experts français font plutôt état de juin ou juillet 1956. Aussi, le gouvernement français entend aider Israël par des livraisons d'armes défensives, notamment des missiles antichars, mesure qui irritera évidemment l'Égypte qui soutient la rébellion en Algérie, notamment par l'entraînement de commandos et quelques livraisons d'armes qui transitent par la Libye.

Sir Anthony Eden rappelle que le gouvernement britannique est déjà intervenu vigoureusement auprès du gouvernement libyen. Il fait et continuera à faire le maximum pour aider la France en Libye.

M. Mollet constate qu'une Algérie indépendante où l'U.R.S.S. introduirait bientôt un personnel diplomatique abondant, comme en Libye, et accroîtrait son influence, conduirait à une menace accrue contre le Moyen-Orient, qui serait pris dans une tenaille.

Le Moyen-Orient et l'Afrique sont à l'heure du choix. Les nations occidentales, si elles présentent un front uni, feront pencher la balance en leur faveur.

Sir Anthony Eden demande l'opinion de M. Mollet sur l'attitude du colonel Nasser vis-à-vis de l'Occident.

M. Mollet répond que le colonel Nasser se rapprocherait d'autant plus des Occidentaux que ceux-ci cesseraient de valoriser sa réputation internationale, bien au-delà de la force réelle de son pays. Sir Anthony Eden en est d'accord.

M. Mollet estime que le gouvernement américain commence à prendre conscience des problèmes de l'Afrique du Nord. Contrairement à ce que prétend une partie de la presse française, on ne peut déplorer là-bas que l'action irresponsable de quelques citoyens américains : il n'y a rien à dire du côté officiel. Certaines prises de position ont même facilité les négociations avec le Maroc.

Par contre, en matière d'armement, notamment de fourniture d'hélicoptères, les États-Unis n'ont pas fait jusqu'ici tout l'effort possible.

Sir Anthony Eden déclare que les Occidentaux doivent accorder leur politique dans l'ensemble du monde arabe, si possible sans réunions spectaculaires. Même en cette année d'élections. il ne serait pas impossible d'obtenir un aménagement de la politique américaine. Lui-même s'y emploie avec toute son énergie. Quelles que soient les difficultés économiques actuelles du Royaume-Uni, c'est en effet la situation au Moyen-Orient qui est pour lui le principal motif de préoccupations et d'inquiétudes.

Les deux chefs de gouvernement terminent leur entretien en privé.

II

Deuxième réunion tenue à 16 h.[1]

Sir Anthony Eden et M. Mollet conviennent d'élaborer un communiqué détaillé. Ils énumèrent les principaux points sur lesquels il devrait porter :

— réaffirmation de la solidarité atlantique;

— désarmement;

— Afrique du Nord (appui accordé par le Royaume-Uni à la politique française);

— efforts effectués par les deux pays pour élever le niveau de vie des peuples dont ils ont la charge;

— importance de l'action économique, notamment au Moyen-Orient et, souligne le Premier ministre, dans le cadre des organisations auxquelles chacun des deux pays appartient.

Les chefs de gouvernement reprennent l'entretien sur la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, interrompu à la fin de la séance du matin.

Sir Anthony Eden déclare que le système de coopération des puissances alliées au Proche-Orient n'est pas entièrement satisfaisant. Il importe de le perfectionner, tout en mettant en œuvre la déclaration tripartite de 1950.

Revenant sur les fournitures d'armes à Israël, il souligne qu'il ne serait pas sage pour le Royaume-Uni d'en effectuer. Il en résulterait pour lui des difficultés dans le monde arabe, et notamment en Irak, beaucoup plus sérieuses que la gêne qu'en éprouverait l'Égypte. Il faut tenir compte de la propagande démagogique de certains milieux arabes qui s'efforcent de persuader l'opinion que l'Occident est pour Israël, et

[1] *Note du document :* Au cours de cette deuxième réunion, les deux chefs de gouvernement sont assistés de l'ensemble des membres de leur délégation [il s'agit, côté anglais, de sir Gladwyn Jebb, ambassadeur à Paris, de sir Geoffrey Harrison, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, et de M. Millard; du côté français, de M. Chauvel, ambassadeur à Londres, de M. Jurgensen, conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères et de M. Noël].

le bloc soviétique en faveur des Arabes. Le pétrole du Moyen-Orient est vital pour le Royaume-Uni et celui-ci ne peut rien risquer qui compromette son approvisionnement.

M. Mollet indique que la France a des préoccupations voisines de celles du Royaume-Uni en ce qui concerne le pétrole du Moyen-Orient. Il souligne le caractère paradoxal de la politique occidentale. La France est moralement contrainte d'aider au réarmement d'Israël, et s'attire ainsi l'hostilité du monde arabe. En même temps, il lui faut s'associer aux autres Occidentaux pour apporter une aide économique à l'Égypte, qui est pourtant son adversaire en Afrique du Nord.

M. Mollet regrette que les États-Unis jouent trop systématiquement la carte du colonel Nasser sans assez tenir compte de la gravité des problèmes français en Afrique du Nord, ni de leur nature exacte. Une seule partie se joue au Proche-Orient comme en Afrique du Nord : celle de l'expansion du panislamisme.

Sir Anthony Eden estime que les États-Unis commencent à se méfier du colonel Nasser.

M. Mollet regrette que les Occidentaux, par leurs démarches en ordre dispersé et par leur presse, aient largement contribué à donner l'impression que Nasser était un des « Grands » et le héros du panislamisme. Une prise de position commune des Trois vis-à-vis de Nasser l'inciterait à plus de modération. Sa menace de se retourner vers la Russie est sans grande portée. Il n'a pas intérêt à trop dépendre de l'U.R.S.S. et celle-ci promet beaucoup plus qu'elle ne peut donner.

Sir Anthony Eden déclare qu'il a agi en ce sens lors de son voyage aux États-Unis et que M. Selwyn Lloyd a dû avoir des entretiens orientés de la même manière avec M. Dulles pendant la conférence du S.E.A.T.O.

M. Mollet pense qu'une politique commune pourrait se fonder sur un partage des responsabilités. La France ferait taire ses réserves sur le pacte de Bagdad tandis que le Royaume-Uni partagerait les préoccupations françaises en Égypte et en Syrie, en liaison avec les problèmes d'Afrique du Nord. Il faudrait faire comprendre aux États-Unis que les intérêts des Occidentaux sont liés dans toute la région.

Sir Anthony Eden souligne que le Royaume-Uni n'a jamais rien dit ou fait contre la France en ce qui concerne l'Afrique du Nord.

M. Mollet l'admet très volontiers. Par contre, du fait que les Occidentaux agissent très rarement ensemble dans le Moyen-Orient, les gouvernements arabes croient toujours possible de les jouer l'un contre l'autre.

Sir Anthony Eden estime qu'il faut s'efforcer d'établir une communauté de vues des Occidentaux au Moyen-Orient. M. Dulles, indique-t-il, a déclaré à M. Selwyn Lloyd que cette idée progressait aux États-Unis.

Sir Anthony Eden croit possible de tirer deux conclusions pratiques de la discussion : il faut instaurer un système efficace de consultations mutuelles sur la politique à suivre; il faut mettre l'accent sur l'aide économique, et notamment sur les résultats obtenus grâce à cette aide.

M. Mollet se félicite de la communauté de vues qui se dégage de l'entretien. Il en tire les conclusions suivantes :

— En ce qui concerne les rapports avec le monde soviétique, il faut être aussi vigilants que par le passé, mais plus adroits;

— En ce qui concerne l'offensive pacifique de l'U.R.S.S. orientée vers l'aide économique, les Occidentaux n'ont pas à craindre d'être dépassés par les Soviétiques sur le plan de l'importance de l'aide fournie. Par contre, le bloc soviétique est plus habile; l'U.R.S.S. et ses satellites agissent toujours solidairement et font leurs offres sans contrepartie apparente. Les Occidentaux doivent manifester la même solidarité et le même désintéressement.

La poussée communiste gagne, de l'Extrême-Orient au Proche-Orient et, maintenant, à l'Afrique. Les États-Unis s'en rendent insuffisamment compte.

Préserver l'Afrique doit être une préoccupation majeure. Ce ne peut être la tâche d'une nation isolée. L'Europe, ou le groupe franco-britannique, aurait au contraire des chances de succès. Le principe d'action devrait être que les Occidentaux se montrent, dans chaque zone, solidaires de celui qui a les intérêts les plus importants dans cette zone.

Sir Anthony Eden suggère, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, que le Royaume-Uni fasse bénéficier les Français de l'expérience qu'il a acquise en luttant contre d'autres mouvements de rébellion. Le général Templer pourrait prendre contact avec les chefs militaires français d'Algérie.

M. Mollet tient à déclarer à sir Anthony Eden que le gouvernement français considère comme inexact tout ce qui a pu être dit dans la presse française sur une attitude réservée, ou une éventuelle duplicité, du Royaume-Uni en Afrique du Nord. Il souhaite cependant que le gouvernement britannique exerce une surveillance plus serrée sur Radio-Chypre dont certaines émissions sont regrettables.

Sir Anthony Eden déclare qu'il s'efforcera d'éviter le renouvellement de faits aussi fâcheux.

M. Mollet conclut en soulignant que dégager une communauté de vues et des conceptions communes de politique serait décisif et permettrait de surmonter toutes les difficultés locales.

III

Troisième réunion tenue à 17 h. 45[1]

Les deux chefs de gouvernement sont saisis d'un projet de communiqué préparé par leurs collaborateurs. Les principaux aménagements suivants sont apportés au texte :

— inclure un paragraphe spécial sur le renforcement de l'Alliance atlantique;

[1] Au cours de cette troisième réunion, les deux chefs de gouvernement sont assistés de l'ensemble des membres de leur délégation.

— faire mention expresse de la déclaration tripartite et des conversations en cours à Washington pour sa mise en œuvre[1].

Une discussion prolongée s'engage sur la mise au point du passage relatif à l'action économique.

Sir Anthony Eden souhaite que soit retenue une formule qui indique un certain accord français aux aspects économiques du pacte de Bagdad.

Il est finalement convenu de faire référence aux organisations régionales auxquelles « chacun des deux pays » appartient.

Il est décidé de ne pas faire mention dans le communiqué, ni des affaires européennes, ni des affaires d'Extrême-Orient qui n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies pendant les entretiens.

IV

Quatrième réunion tenue à 22 h.[2]

Les deux chefs de gouvernement procèdent à un dernier examen du communiqué[3]. Ils établissent une nouvelle rédaction plus chaleureuse du quatrième paragraphe (constater le plus large accord entre eux et renforcer leur politique commune).

Ils conviennent de préciser qu'ils visent l'action économique « en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et en Afrique ».

Enfin, à la demande de sir Anthony Eden, il est convenu de supprimer l'indication « que seraient établies des procédures de consultations régulières », étant donné que le détail de ces procédures n'a pas été suffisamment élaboré. La phrase finalement retenue pose simplement le principe que de telles consultations sont indispensables.

Les deux chefs de gouvernement terminent leurs entretiens en privé.

(1) Il s'agit de la déclaration tripartite de 1950 relative au Moyen-Orient. Sur les conversations de Washington en question, voir ci-dessus les nos 85, 86, 102; ci-après le no 349 (note).

(2) *Note du document :* Au cours de cette quatrième réunion, M. Guy Mollet est assisté d'un seul de ses collaborateurs [M. Noël]; sir Anthony Eden a auprès de lui son secrétaire particulier [M. Millard], ainsi que son ministre de la Défense nationale [sir Walter Monckton].

(3) Le communiqué a été publié par La Documentation française dans *Articles et documents,* no 0331, 13 mars 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDXVIII.

162

COMPTES RENDUS [1] DES ENTRETIENS FRANCO-INDIENS DU 11 MARS [2]

I

Premier entretien du président Pineau avec le pandit Nehru

11 mars 1956, 11 h. 30.

1° *Invitation adressée au pandit Nehru.*

Après un échange de compliments protocolaires, le Président invite, de la part du gouvernement français, le pandit Nehru à se rendre en France en juillet prochain.

Son interlocuteur accepte en principe, mais il demande à réfléchir; il ajoute que, seul, le calendrier de ses engagements pourrait rendre difficile la réalisation de ce projet.

2° *Relations Est-Ouest.*

Le Président expose à grands traits les vues du gouvernement français sur les relations de l'Occident avec le bloc soviétique; il remarque à cette occasion que son discours à l'Association de la presse anglo-américaine ne pouvait être prononcé que devant des amis [3]. Il insiste sur le fait que la France, sans abandonner ses amitiés ni sa volonté de sécurité, estime que l'Ouest doit quitter la position défensive où il se trouve, modifier le climat actuel des relations Est-Ouest, tendre à la circulation des idées, attacher enfin aux questions économiques, dans ce contexte, la valeur qu'elles méritent.

Soulignant l'importance du continent asiatique dans l'évolution économique du monde, M. Pineau indique que l'Occident gagnerait à participer au développement économique de la Chine, avec laquelle la France compte échanger des attachés commerciaux.

[1] Documents extraits du fonds du Secrétariat général et rédigés par le directeur adjoint des Affaires politiques.

[2] Après la conférence de l'O.T.A.S.E. qui s'était déroulée à Karachi du 6 au 8 mars, le Ministre se rendait en Inde, où il arrivait le 10 mars et séjournait jusqu'au 13. Après des entretiens avec M. Nehru, il donnait le 12 une conférence de presse et prononçait une allocution radiodiffusée.

[3] Sur ce discours, voir ci-dessus le n° 146 (note).

Le Premier ministre approuve le thème du discours prononcé devant la presse anglo-américaine. La France, dont la position apparaît voisine de celle de l'Inde, se trouve ainsi à même de former un trait d'union utile entre l'Occident et l'Asie. Les problèmes évoqués par M. Pineau doivent, bien entendu, être approchés avec empirisme si l'on admet que la seule sécurité concevable soit celle qui découle de l'existence de relations internationales harmonieuses. Les vues du gouvernement français sont justes, en particulier en ce qui concerne l'Asie où se développent des forces nouvelles qui doivent être orientées dans une direction favorable et qui doivent l'être avec une objectivité suffisante pour tenir compte des faits et une volonté inflexible de réduire, cas par cas, les tensions qui peuvent naître dans cette région du monde. Ce n'est pas en se livrant à une propagande dangereuse contre les pays du bloc soviétique, mais seulement en relevant le niveau de vie du peuple indien que son gouvernement pourra le détourner du communisme.

« Si l'éclatement d'une guerre générale est exclu, déclare alors le pandit Nehru, la guerre froide est une sottise. » Il évoque le voyage effectué par lui en Union soviétique en juin dernier et la visite faite par MM. Boulganine et Khrouchtchev aux Indes [1]. Il pense que les dirigeants soviétiques ont eu l'occasion de comprendre que l'Inde n'était pas un pays hostile, mais un pays différent du leur, qui n'entendait être ni leur ennemi ni leur vassal. Ils ont, en tout cas, déclaré avoir été mal informés sur l'Inde dans le passé. M. Nehru a, quant à lui, lors de son voyage en Union soviétique, été sensible au désir évident de paix du peuple russe et à sa soif de vie normale. La même impression s'est dégagée du XXe Congrès soviétique. L'U.R.S.S. lui paraît encline à répondre à tous les gestes amicaux qui lui seraient adressés. Étant du reste émotifs, les Russes sont assez près des Américains, et le Premier ministre envisage avec inquiétude la possibilité d'une entente directe américano-russe.

Le Président exprime alors sa conviction de l'évolution inévitable de l'ensemble du monde vers des formes socialistes, et ayant remarqué qu'une question capitale se posait à cet égard : l'évolution serait-elle accomplie en conservant la liberté de l'individu ou en la supprimant, il ajoute que c'est sur le terrain de la lutte pour la liberté que nous pouvons peut-être avoir l'avantage sur les Russes et trouver ultérieurement un terrain d'entente avec eux.

Le Premier ministre, après avoir déclaré qu'il estimait également que la société de l'avenir serait socialiste, ajoute que le peuple russe lui a paru accepter sans murmurer le régime soviétique et la pénurie de biens de consommation, mais critiquer l'absence en U.R.S.S. des libertés fondamentales. Il déclare qu'au fur et à mesure que la tension se relâchera, la tendance à la liberté individuelle devrait croître en Union soviétique.

La Tchécoslovaquie lui a d'autre part semblé, au cours de son voyage en Europe orientale, malheureuse et déprimée, au rebours de la Pologne

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les n°s 22 (note), 79 (note).

dont la population l'a frappé par son activité et son apparent optimisme. Il exclut, en tout cas, que l'une et l'autre puissent être « libérées ». Le pandit Nehru a du reste l'impression que Moscou désire moins dominer directement les états d'Europe orientale que chercher à obtenir qu'ils conservent des gouvernements qui aient pour lui de la sympathie.

Prenant à son tour la parole, le président Pineau déclare avoir fait part de son point de vue à M. Dulles qui, sans le contredire, a déclaré vouloir réfléchir.

Le Premier ministre a, de son côté, recueilli l'accord du secrétaire d'État sur son appréciation d'ensemble des tendances soviétiques. M. Dulles croit toutefois que l'évolution russe est à long terme et que quelque chose devrait être fait dans l'immédiat. Il semble au pandit Nehru que l'Amérique peut, dans ce domaine, changer de tactique plus vite que l'Angleterre.

3° *Relations franco-indiennes.*

a. *Projet de traité portant cession* de jure *des quatre Établissements*[1].

Le Premier ministre venait seulement d'en lire le texte et ne croyait pas que celui-ci soulève des difficultés sérieuses.

M. Pineau ayant remarqué que la difficulté essentielle devant laquelle nous nous trouvons était la question des équivalences de diplômes, son interlocuteur promet de s'employer à nous donner satisfaction.

Il est entendu que le ministère indien des Affaires étrangères et l'ambassade commenceront à étudier le texte pendant le séjour du Président, de façon à abréger les échanges de correspondance qu'il faut prévoir.

b. *Relations économiques.*

Les deux interlocuteurs conviennent de s'employer à accroître la part prise par la France dans l'équipement de l'Inde.

Le Premier ministre attache beaucoup d'importance à ce que le rôle de notre pays aille croissant dans ce domaine.

c. *Livraison de 80* Mystère.

Le gouvernement indien croit pouvoir conclure rapidement un accord pour la livraison de 80 *Mystère.* Il souhaiterait que ces avions puissent être transportés sur un porte-avions français, comme l'ont été les *Ouragan* livrés par nous précédemment.

M. Pineau ne croit pas que ce désir puisse provoquer de difficulté.

4° *Afrique du Nord.*

Le Président expose les raisons pour lesquelles le gouvernement français ne peut donner l'indépendance à l'Algérie, comme il vient de le faire pour la Tunisie et le Maroc. Il s'agit de faire cohabiter deux

(1) Sur ce problème, voir ci-dessus les nos 61, 82, 123.

populations et d'aboutir aux élections vraiment libres qui, seules, permettront à la France de discuter la solution du problème avec des interlocuteurs valables. L'ordre doit donc, au préalable, être rétabli.

Le Premier ministre, peu au courant du problème, émet l'hypothèse que l'Algérie devrait jouir d'une « indépendance » qui permettrait aux deux éléments — français et musulman — de coopérer.

Le Président lui ayant expliqué que la division de l'Algérie suivant un critère ethnique couperait la masse musulmane de la côte au cas où l'élément européen s'opposerait violemment à elle, le pandit Nehru émet l'hypothèse d'un état comprenant des régions semi-autonomes du type indien. Il comprend, toutefois, qu'une solution tranchée serait, dans l'atmosphère actuelle, rejetée par les deux groupes, et il évoque à ce propos l'action funeste menée aux Indes par certains fonctionnaires britanniques durant les mois qui ont précédé la partition. Leur action, poursuivie après que le gouvernement britannique eût déclaré, en janvier 1947, qu'il évacuerait en tout cas l'Inde en juin 1948, a empêché un grand nombre d'électeurs de prendre part au vote sur le principe de la partition, et il a probablement faussé les résultats de la consultation populaire.

Ce rappel historique donne à croire au Premier ministre que les musulmans algériens pourraient incliner à plus de modération si le gouvernement français annonçait au monde arabe son intention d'aboutir à tout prix avant une date donnée.

Le Président lui objecte qu'au rebours des méthodes musulmanes, les procédés indiens étaient pacifiques et que, d'autre part, si la proportion relative des Britanniques et des Indiens avait été la même aux Indes que celle des Français et des musulmans en Algérie, il y aurait eu, en 1947, 47 millions de Britanniques aux Indes. Le pandit Nehru admet la valeur de cet argument.

Cette partie de la conversation se termine par des explications données au Premier ministre sur la situation au Maroc et en Tunisie et sur l'influence capitale qu'aura sur toute l'Afrique du Nord la pacification de l'Algérie.

5° *Cachemire.*

Le Président remarque que le Conseil de l'O.T.A.S.E. n'a pas pris position sur le Cachemire et s'est borné à déclarer qu'il souhaite une solution pacifique dans le cadre des Nations Unies.

Le Premier ministre n'en déplore pas moins l'allusion faite dans le communiqué au problème du Cachemire, et il insiste sur les inquiétudes que lui cause le réarmement pakistanais auquel se livrent les États-Unis et qui risque d'amener l'Inde, contrairement à ses intérêts profonds, à accroître ses dépenses militaires.

La question du Cachemire aurait du reste, selon lui, été réglée voici longtemps si les États-Unis et la Grande-Bretagne — et notamment la presse anglaise — n'avaient soutenu le Pakistan. « M. Dulles, ajoute-t-il, déclare contrôler le réarmement du Pakistan. Contrôle-t-il Syngman Rhee et Tchang Kaï-Chek ? ».

M. Nehru craint du reste les réactions en chaîne que risque de provoquer le système compliqué d'alliances échafaudé par les États-Unis en Asie. Il suffirait, aussi bien, que Syngman Rhee veuille provoquer une crise pour que toute l'Asie s'enflamme, et les États-Unis ne pourraient, dans cette hypothèse, prévenir un désastre.

L'entretien prend fin à 13 heures.

II

Second entretien du président Pineau avec le pandit Nehru
11 mars 1956, 19 heures.

1° *Système des pactes.*

Le pandit Nehru observe que tous les problèmes internationaux sont liés, que toute diminution d'une tension locale réagit sur la situation générale, qu'il n'est pas d'engagement international qui ne lie, si peu que ce soit, ceux qui y participent. L'adhésion de la Chine et de la Russie aux cinq principes de Bandoung [1] les engage, par exemple, dans une certaine mesure. L'emploi d'un vocabulaire pacifique doit également donner, dans l'ambiance actuelle, de meilleurs résultats que celui d'une phraséologie belliqueuse. Les alliances militaires contiennent généralement des germes dangereux, surtout, et c'est le cas pour les alliances nouées par Washington en Asie, lorsqu'elles tendent à aider uniquement des gouvernements réactionnaires qui ne travaillent, en définitive, qu'au bénéfice du communisme.

La politique américaine, comme la politique soviétique jusqu'à la mort de Staline, a donné aux questions militaires une prépondérance inutile. Le pacte de l'O.T.A.S.E. et celui de Bagdad n'ont pas de valeur militaire, alors que s'ils avaient été conçus dans un cadre uniquement économique, ils auraient apporté d'inestimables avantages à leurs participants asiatiques. Conçus dans un esprit aussi funeste, ils n'ont eu pour résultat que de mettre en péril, en l'incitant à un effort militaire disproportionné à ses moyens, l'économie du Pakistan, par contre-coup, celle de l'Inde, et à jeter l'Afghanistan dans les bras de l'U.R.S.S.

Le président Pineau expose alors à son interlocuteur les raisons qui ont décidé la France à adhérer à l'O.T.A.S.E. et l'appui que sa participation à ce pacte, comme l'influence modératrice qu'elle y a exercée, ont apporté à certaines des préoccupations du pandit Nehru.

M. Pineau confirme les réserves françaises sur le pacte de Bagdad; il redoute qu'une course aux armements, dans le Moyen-Orient, doive aboutir à une catastrophe. Le pacte de Bagdad a du reste, en incitant

[1] Les cinq principes étaient les suivants : respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des états; politique mutuelle de non-agression; non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures; égalité et profit mutuel; coexistence pacifique. Ces principes définis lors de la rencontre Nehru-Chou en-Lai à New Delhi (25-28 juin 1954) avaient été repris à Bandoung lors de la conférence qui s'y était tenue du 18 au 21 avril 1955. Ils devaient régir les rapports entre les peuples d'Asie.

l'Union soviétique à une politique active dans cette région, contribué indirectement à aggraver la situation en Algérie, où l'on décèle maintenant une action communiste inexistante voici trois mois.

2° *Indochine.*

Le Premier ministre déclare que M. Diem étant, en fait, l'héritier de la France au Vietnam, ne saurait se soustraire aux charges découlant des accords de Genève, dont il empoche les bénéfices. Le gouvernement vietnamien désire le maintien de la Commission internationale [1]. L'Inde ne s'y oppose pas, à condition que cet organisme, en fait protégé jusqu'à aujourd'hui par la France, bénéficie d'une protection suffisante après le départ du corps expéditionnaire. M. Dulles, ajoute-t-il, aimerait que le corps expéditionnaire laissât derrière lui une unité chargée d'assurer la sécurité de la Commission.

M. Pineau se déclare assez optimiste. Faisant allusion aux erreurs commises depuis les accords de Genève et aux frictions franco-américaines qui en ont découlé, il indique à son interlocuteur que le chef du gouvernement vietnamien, après avoir demandé le retrait de nos troupes [2], a paru surpris que nous nous montrions disposés à l'effectuer inconditionnellement. La négociation militaire n'est pas encore achevée, mais son achèvement impliquera une prise de position de M. Diem sur la sécurité de la Commission internationale. Le gouvernement français recherchera le meilleur moyen de la faciliter, même après le départ de nos troupes.

Le Président évoque enfin la question du matériel américain entreposé au Vietnam, et il rapporte la conversation qu'il a eue à ce sujet avec M. Foster Dulles à Karachi [3].

L'entretien prend fin à 20 h. 30.

163

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 776 à 783. *Moscou, 12 mars 1956, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 11 h. 35.)

Depuis quelques jours circulent à Moscou des rumeurs sur un discours qu'aurait prononcé M. Khrouchtchev durant une réunion fermée du XXe Congrès, la veille de sa clôture. Ce discours intitulé « Le culte

(1) Chargée du contrôle de l'application des accords de Genève.
(2) Sur la demande sud-vietnamienne de retrait des troupes françaises, voir ci-dessus les n°s 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119.
(3) Voir ci-dessus le n° 147.

de la personnalité et ses conséquences » aurait été une attaque d'une rare violence contre Staline, ses erreurs lourdes et la terreur qu'il faisait régner [1].

Différents indices permettent de considérer la chose comme vraisemblable. D'une part, M. Ulbricht a récemment déclaré publiquement à Berlin que le nom de Staline devait être rayé de la liste des classiques du marxisme. D'autre part, le service de presse du ministère des Affaires étrangères, s'il a refusé de laisser transmettre les dépêches des correspondants sur le discours de Khrouchtchev, n'en a pas nié l'existence. Enfin, dans certains milieux publics, les statues monumentales de Staline commencent à s'évanouir discrètement.

M. Khrouchtchev aurait été si ému pendant son discours qu'il aurait eu le souffle coupé à plusieurs reprises. Il aurait commencé, en citant le testament de Lénine (lequel contient, pense-t-on généralement, une mise en garde contre la brutalité de Staline). C'est à partir du XVIIe Congrès, soit en 1934, période où, après l'assassinat de Kirov, la terreur a pris des proportions gigantesques, que, selon Khrouchtchev, Staline aurait commencé à mal tourner. D'une part, il aurait fait régner la terreur, d'autre part, ses maladresses politiques auraient été nombreuses, enfin son goût de l'adulation aurait pris des proportions morbides.

M. Khrouchtchev aurait demandé à Molotov de confirmer que Staline le traitait de façon abjecte. Il aurait rappelé que lorsque Boulganine ou Mikoyan ou quelqu'autre membre du Politburo se rendait chez Staline, il n'était jamais sûr d'en revenir. Quant aux accusés qui tombaient dans les mains de la police, on leur promettait, s'ils avouaient, de leur donner une villa et, aurait ajouté Khrouchtchev, « La

[1] Sur ce rapport secret de Khrouchtchev, prononcé dans la nuit du 24 au 25 février et qui dura huit heures, voir les ouvrages d'Hélène Carrère d'Encausse et de Branko Lazitch, cités ci-dessus n° 106 (note).

Le 24 février à midi, le Congrès fut déclaré clos, mais les délégués furent convoqués à une séance extraordinaire qui devait débuter en fin d'après-midi pour y écouter, dans le plus grand secret, un rapport de Khrouchtchev sur « Le culte de la personnalité ». Ce célèbre discours n'a donc pas été prononcé au XXe Congrès mais une fois celui-ci clos. Étant donné l'extrême violence des attaques contre Staline, toutes mesures furent prises pour conserver au rapport un caractère confidentiel et veiller notamment à ce qu'il ne fût pas connu hors d'U.R.S.S. Mais Khrouchtchev lui-même en fit porter un exemplaire aux chefs des grands partis communistes qui se trouvaient encore à Moscou et qui, pour la plupart, parlaient le russe, avec mission de lire seuls ce texte, et de le lui renvoyer après en avoir pris connaissance, sans prendre de notes, ni en divulguer le contenu aux autres membres de leurs partis.

Des bruits circulèrent naturellement sur l'existence du rapport, des fragments de plus en plus nombreux en furent connus et enfin, le 4 juin, le département d'État publia le texte complet du discours (avec peut-être quelques suppressions de passages désagréables pour l'amour-propre de Khrouchtchev) qui fut imprimé le même jour dans le *New York Times*. Le 6 juin, *Le Monde* en commença la publication, étalée jusqu'au 18 juin. Le gouvernement français ayant réduit l'attribution de papier aux journaux, *Le Monde* tenait à montrer les conséquences fâcheuses de cette mesure sur la diffusion de l'information. Puis le document parut en une seule fois dans La Documentation française, *Notes et études documentaires,* n° 2183 du 23 juin, avec comme indication de source le département d'État américain. C'est surtout Branko Lazitch qui a révélé, dans son livre cité plus haut, toutes les péripéties et tous les détails du cheminement des paroles du 24-25 février au texte parvenu en possession du département d'État. Il semble que ce soit surtout le parti communiste polonais qui ait été responsable de la divulgation des textes et qu'un Américain en ait acheté une copie pour trois cents dollars.

villa, c'était une fosse à deux pieds sous terre ». Au moment de la guerre d'Espagne, la quasi-totalité des militaires soviétiques ayant combattu pour la République auraient été, à leur retour, exécutés comme trotskystes.

En ce qui concerne les erreurs, Staline aurait surtout été accusé de n'avoir pas prévu la guerre, d'avoir désorganisé l'armée par ses épurations, de n'avoir prêté aucune attention aux avertissements des attachés militaires soviétiques, et « même de Churchill », sur les risques d'agression hitlérienne. Staline n'aurait d'ailleurs jamais eu grande compétence militaire, À Tsaritsyne, en 1918, il n'aurait joué aucun rôle; en 1941-1945, il n'aurait jamais osé mettre les pieds au front et le film de la « Chute de Berlin » était grotesque sur le plan intérieur; la manie stalinienne des grands travaux aurait abouti, en particulier, à créer des ensembles grandioses comme le Volga-Don, à côté des « masures de tant de villes et même de Stalingrad ».

Enfin, pour ce qui est de la mégalomanie, Khrouchtchev aurait fait état d'un projet d'article biographique sur Staline, corrigé par le tyran, et dans lequel à chaque fois que le nom de Staline était cité, l'adjectif « grand » se trouvait ajouté à la main.

La conclusion de ce réquisitoire accablant serait qu'il est nécessaire de supprimer peu à peu tous les aspects du culte stalinien et qu'une rééducation méthodique du parti est nécessaire. À cet effet, des réunions seraient organisées et peu à peu, des articles laisseraient filtrer la vérité. C'est ainsi que les rumeurs que je transmets se seraient répandues, étant donné leur nature, avec une précision et une intensité qui leur donnent un fort caractère de vraisemblance.

164

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 901 à 906. *Bonn, 12 mars 1956, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Au cours d'une réunion du Comité directeur de son parti, le chancelier Adenauer vient de faire approuver la ligne générale de sa politique étrangère. Le fait ne serait pas surprenant si M. Adenauer n'avait, en même temps, mis l'accent avec beaucoup d'insistance sur le désarmement, considéré dans ses rapports avec la réunification de l'Allemagne.

Le président du groupe C.D.U. au Bundestag, le Dr Heinrich Krone, a fait, en la même circonstance, des déclarations analogues, et rappelé que le Chancelier n'a jamais, pour sa part, négligé le problème du désarmement.

À vrai dire, le moment choisi par M. Adenauer a autant d'importance que ses propos.

1° S'il prend une position qui (La *Welt* le fait remarquer) « paraît en accord avec l'initiative de MM. Mollet et Pineau »[1], c'est en vérité l'étude de la conjoncture qui l'y pousse. J'ai de bonnes raisons de penser qu'on se rend compte, ici, qu'à Paris, comme à Londres et, dans une certaine mesure, à Washington, l'idée d'une reprise du dialogue Ouest-Est, par le biais et sous le signe du désarmement, est en train de renouveler la question.

Aussi bien pouvait-on être frappé par l'attitude du Chancelier lors de sa conversation avec M. Pineau, le 3 mars dernier[2]. En dépit des mouvements divers de la presse allemande devant les déclarations faites la veille par le ministre des Affaires étrangères français[3], le Chancelier n'avait pas, en personne, abordé le sujet. Sans s'associer à cette « relance » par le désarmement, l'évolution des derniers jours et l'approche de la réunion de la sous-Commission du désarmement à Londres peuvent bien l'avoir confirmé dans ce sentiment.

2° Le Chancelier parle au moment précis où M. Ollenhauer, devant les organismes directeurs du parti socialiste, critique violemment une diplomatie officielle « faite d'une passivité élevée à la hauteur d'une institution », évoque la question du désarmement et annonce « des propositions concrètes de la part de son groupe ». Le souci de ne pas laisser, en ce moment, au chef de l'opposition le bénéfice exclusif de cette idée-force, a certainement joué un rôle dans la décision du chef du gouvernement.

3° Dans la mesure où certains pensent que le désarmement constitue l'un des moyens de faciliter la réunification de l'Allemagne, il serait maladroit de le rejeter *de plano*. Le Chancelier est trop souvent accusé de se désintéresser de l'unité allemande pour ne pas se soucier de ce point de vue, qui n'a pas échappé à certains de ses collaborateurs les plus directs.

Le Dr Adenauer reste très certainement attaché aux élections libres comme à tous ses principes. La position qu'il vient de prendre marque à quel point il ne peut se désintéresser de l'approche actuelle des problèmes, ni laisser les choses se faire en dehors de lui. Elle mérite grande attention.

[1] Allusion à la déclaration d'investiture du président Mollet : voir ci-dessus les nos 73 (note), 80 (note), 117.

[2] Pour un compte rendu de cette conversation, voir ci-dessus le n° 138.

[3] Lors d'une conférence de presse au déjeuner de la presse anglo-américaine à Paris, le 2 mars, le Ministre, sur le problème de la politique générale, voyait une « énorme faute » dans le fait de considérer les problèmes de sécurité comme les seuls dont il fallût s'occuper. Il déclarait qu'il orienterait systématiquement la politique française vers les échanges culturels entre l'Est et l'Ouest et s'efforçait de persuader « ses amis anglo-américains » de réviser leur politique étrangère. Il avait par ailleurs rappelé la position de M. Guy Mollet, pour qui des progrès sur le désarmement devaient précéder les négociations sur la réunification de l'Allemagne.

165

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1650 à 1661 [1]. *Washington, 12 mars 1956, 21 h.*
Priorité. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 13, 3 h.)

À sa demande, je viens de m'entretenir avec le sous-secrétaire d'État, qui souhaitait me faire part d'un projet du gouvernement américain relatif à la situation palestinienne.

D'après les renseignements dont on dispose ici, des forces syriennes et des forces égyptiennes assez nombreuses seraient concentrées aux frontières israéliennes. On ne pense pas que le gouvernement de Damas ou celui du Caire soit animé à l'heure actuelle d'intentions agressives. L'état-major égyptien voudrait en tout cas éviter qu'un conflit n'éclate avant cinq ou six mois, période nécessaire pour que les unités soient entraînées à l'utilisation de leurs nouveaux matériels. En revanche, on redoute que la tentation ne devienne très forte pour Israël de profiter de ces concentrations pour déclencher des opérations destinées à détruire ou à encercler rapidement d'importantes forces arabes maintenant fort exposées.

Le gouvernement de Washington estime que ces circonstances rendent urgente une initiative aux Nations Unies. À son avis, les trois puissances occidentales, qui ont une responsabilité particulière en vertu de la déclaration de 1950, devraient s'en charger.

L'idée du département d'État serait de proposer au Conseil de sécurité le vote d'une résolution aux termes de laquelle, prenant en considération la détérioration de la situation palestinienne, le Conseil désignerait un commissaire général ou agent général chargé de se rendre sur place et de faire toutes recommandations en vue du maintien et de la consolidation de la paix. Le mandat du « Commissaire » devrait être plus large que celui du général Burns : alors que ce dernier n'a la charge que de faire respecter les termes de l'armistice, le nouveau représentant du Conseil devrait prendre en considération tous les éléments du problème, y compris les éléments politiques et économiques (réfugiés, plan Johnston [2], etc...). Il conviendrait naturellement de définir les rapports qui existeraient entre le Commissaire et le chef d'État-major de l'Organisation de surveillance de la trêve de telle sorte que

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 641-652) et New York, O.N.U. (nss 279-290).

(2) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, no 285 (note).

l'autorité de ce dernier n'en soit pas amoindrie. Le Commissaire aurait pouvoir de faire des recommandations non seulement au Conseil de sécurité, mais aussi directement aux états intéressés.

L'adoption d'une telle résolution et la mission en Palestine du Commissaire général constitueraient, selon M. Hoover, une démonstration « spectaculaire » de la volonté des puissances occidentales de maintenir la paix au Proche-Orient, et l'on pouvait espérer qu'elles provoqueraient quelques progrès dans la voie d'un règlement définitif.

Le département d'État a envisagé l'éventualité d'un veto soviétique. Ce veto pourrait se produire soit au moment du vote de la résolution créant le poste de Commissaire général, soit au moment de la désignation de la personnalité qui serait chargée de cette mission. Le sous-secrétaire d'État estime que les puissances occidentales devront présenter la résolution de telle manière que l'U.R.S.S. hésite à s'y opposer, par crainte d'être dénoncée comme hostile à un règlement pacifique au Proche-Orient.

En ce qui concerne la désignation du Commissaire général, M. Hoover, qui n'a pas cité de nom, a précisé qu'il ne saurait naturellemcnt s'agir d'un ressortissant des trois grandes puissances et que pour éviter un veto soviétique, le Conseil pourrait se borner à charger un comité composé de trois de ses membres non permanents (par exemple la Yougoslavie, l'Iran et le Pérou) de se mettre d'accord sur une personnalité à proposer à l'agrément du Conseil de sécurité.

Si, malgré ces précautions, le représentant de Moscou opposait son veto, le secrétaire d'État, qui mesure la gravité de la preuve qui serait donnée de l'impuissance des Nations Unies, estime que les trois puissances occidentales devraient alors réexaminer la situation pour envisager les mesures qu'il serait possible de prendre, en vertu de la déclaration de 1950. M. Hoover n'a pas développé ce point, sinon pour indiquer que l'administration américaine serait en meilleure posture, après un veto russe, pour obtenir du Congrès les pouvoirs nécessaires à une action, et c'est là certainement un point auquel il attache une grande importance.

Le sous-secrétaire d'État a insisté à plusieurs reprises sur l'urgence. Si les trois gouvernements tombent d'accord sur le projet, il envisage que leurs représentants à New York demandent à la fin de cette semaine la réunion du Conseil de sécurité pour le lundi 19 mars.

Il a souligné l'intérêt essentiel qui s'attache à ce que les consultations sur ce sujet demeurent strictement confidentielles. Selon certaines rumeurs, parvenues à la connaissance du département d'État, le gouvernement soviétique examinerait la possibilité de prendre lui-même une initiative aux Nations Unies au sujet de l'affaire palestinienne. Il importe que les puissances occidentales ne se laissent pas prendre de vitesse.

En terminant, le sous-secrétaire d'État a indiqué qu'il avait donné au représentant américain à New York l'instruction d'entretenir de ce projet les représentants français et britannique auxquels serait soumis le texte d'un projet de résolution. Il a ajouté que l'appui du secrétaire

général des Nations Unies était souhaitable et qu'il faudrait le consulter en temps utile, c'est-à-dire lorsque les trois puissances auront réalisé leur complet accord. M. Hoover a précisé, à ce sujet, que le gouvernement de Londres avait, d'ores et déjà, approuvé dans l'ensemble la suggestion qu'il venait d'exposer.

166

Compte rendu [1]
de la conversation franco-luxembourgeoise de Luxembourg, 12 mars 1956

(Ambassade de France)

M. Maurice Faure déclare qu'il a tenu à venir s'entretenir à Luxembourg avec le président du Conseil luxembourgeois afin de lui confirmer qu'il n'a jamais été dans l'intention des gouvernements français et allemand de mettre en question les droits que le Luxembourg tient de sa qualité de riverain de la Moselle.

Le Luxembourg a déjà été invité à envoyer des experts à Paris pour examiner avec les experts français les incidences de la réalisation du projet sur l'économie luxembourgeoise. Il sera le moment venu appelé à participer à la négociation de la convention qui déterminera les conditions de l'aménagement du cours d'eau. Si le Luxembourg n'a pas été associé jusqu'ici aux conversations franco-allemandes, c'est seulement parce que celles-ci portent sur de nombreuses autres questions intéressant uniquement la France et l'Allemagne.

M. Bech, se référant à ses récentes déclarations devant l'Assemblée luxembourgeoise, déclare avoir bien compris ainsi la position du gouvernement français. Il insiste cependant pour que la Belgique, étroitement liée au Luxembourg au sein de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, participe aux conversations sur la Moselle.

M. Maurice Faure souligne que les droits des états riverains sont liés à leur souveraineté et ne peuvent donc être partagés [2].

Tout en reconnaissant la pertinence de cet argument et en relevant la prise de position très nette dans le même sens de M. von Brentano à La Haye qui l'a vivement frappé, M. Bech déclare ne pas pouvoir

[1] Document extrait du fonds du Secrétariat général.

[2] Se reporter à l'aide-mémoire du gouvernement français au gouvernement belge, ci-après reproduit en annexe. Par télégramme nos 96-100 du 6 mars, non reproduit, l'ambassadeur de France à Bruxelles rapportait le désir exprimé par le ministre belge des Affaires étrangères P. H. Spaak, que la Belgique fût associée aux conversations franco-allemandes sur la canalisation de la Moselle. P. H. Spaak présentait les mêmes arguments que le président du Conseil luxembourgeois. L'ambassadeur de France avait répondu « très franchement » à son interlocuteur que la France ne pouvait envisager de faire entrer « actuellement » la Belgique dans ces conversations, mais qu'elle serait disposée à examiner les demandes d'éclaircissement ou les objections du gouvernement belge.

renoncer à la participation belge sans en avoir parlé au préalable à M. Spaak qu'il rencontrera le 19 mars à Luxembourg.

M. Bech ajoute qu'il connaît mal le dossier, mais qu'il en abordera l'étude sans idée préconçue. Il ne demande qu'à être convaincu que le Grand Duché bénéficiera de la réalisation du projet. Il n'est nullement dans ses intentions de faire obstruction à la conclusion d'un accord.

M. Maurice Faure déclare que, du côté français, on s'attachera à faire en sorte que l'économie luxembourgeoise tire de l'aménagement de la Moselle des avantages aussi étendus que possible. Il souligne notamment l'intérêt que trouvera le Luxembourg à disposer d'un accès direct et libre à la mer et évoque à cet égard l'importance qu'a pris le port de Bâle pour l'économie de la Confédération helvétique.

M. Bech indique qu'il souhaiterait que la sidérurgie luxembourgeoise tirât de la canalisation de la Moselle le même profit que la sidérurgie lorraine.

M. Maurice Faure lui fait observer qu'aucune voie de communication nouvelle ne peut avoir pour tous les usagers un intérêt rigoureusement équivalent et que le Luxembourg ne doit pas s'attendre à ce qu'une subvention lui soit versée sous prétexte de mettre ses usines à égalité avec les usines françaises les mieux placées [1].

Les deux ministres conviennent enfin de remettre à la presse le communiqué ci-joint [2].

Annexe

Communication du gouvernement français au gouvernement belge

Aide-mémoire

8 mars 1956.

Aux termes de l'aide-mémoire remis le 8 février dernier au directeur politique par Son Excellence l'ambassadeur de Belgique, le gouvernement belge estime qu'il conviendrait que l'étude de la question de la canalisation de la Moselle fût portée sur un plan multilatéral avec la participation de représentants des états riverains et des pays dont les intérêts économiques seraient touchés par la réalisation du projet [3].

Le gouvernement français rappelle à ce sujet que, selon un principe de droit international constamment respecté jusqu'ici, les décisions concernant les travaux à entreprendre sur un fleuve international sont de la compétence exclusive des états riverains. Il s'en tient à ce principe et regrette donc de ne pouvoir accéder au désir exprimé par le gouvernement belge.

Cependant, dans un souci de courtoisie à l'égard d'une puissance amie, le gouvernement français est disposé à entendre les observations que le gouvernement belge pourrait avoir à formuler sur les incidences du projet en question sur l'économie belge. Le gouvernement français accepterait notamment que des experts belges viennent s'entretenir à cette fin avec ses experts.

(1) Communiquant à Bonn par télégramme nos 741 à 743 du 16 mars les résultats de l'entretien Bech-Maurice Faure du 12 mars, le Département, après avoir indiqué que la venue du secrétaire d'État français à Luxembourg avait réussi à calmer les susceptibilités luxembourgeoises, concluait qu'en définitive, il ressortait des propos de M. Bech qu'il ne tenterait pas de s'opposer à la canalisation de la Moselle, mais qu'il s'efforcerait de monnayer au plus haut prix son accord.

(2) Ce communiqué à été publié dans La Documentation française, *Articles et documents*, Textes internationaux, n° CDXX.

(3) Voir ci-dessus le n° 92 (note).

Attaché au principe de la liberté de navigation sur les fleuves internationaux, le gouvernement français ne manquera pas d'autre part de consulter les états intéressés à naviguer sur ce fleuve, et notamment la Belgique, lorsque se posera la question du statut de la navigation sur la Moselle canalisée.

167

Comptes rendus des négociations franco-tunisiennes

(Paris, 29 février-12 mars 1956) [1]

I

Première séance : 29 février 1956, Salon de l'Horloge.

Étaient présents : MM. Tahar ben Ammar, Bahi Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi, Chedly Raim; MM. Guy Mollet, Christian Pineau, Alain Savary, Roger Seydoux.

M. Mollet prononce une allocution de bienvenue (voir annexe) [2].

M. Tahar ben Ammar lui adresse quelques paroles aimables de remerciements, et exprime sa satisfaction de se trouver à Paris. Il remet les « pouvoirs » des délégués tunisiens.

Puis il prononce son discours (voir annexe) [2].

M. Pineau après avoir rappelé le voyage qu'il a fait en Tunisie, et les marques d'amitié dont il a été l'objet à ce moment, prononce le discours prévu (voir annexe) [2].

***

Après interruption de séance, la réunion a repris, la délégation française étant présidée, après le départ de M. Mollet et de M. Pineau, par M. Savary.

M. Tahar ben Ammar propose que les deux délégations fixent, d'un commun accord, leurs méthodes de travail et leur ordre du jour.

M. Savary rappelle qu'un certain nombre de points ont été évoqués lors des entretiens avec MM. Bourguiba et Ladgham [3].

(1) Ces négociations s'ouvraient le 29 février en vue d'obtenir la révision des conventions franco-tunisiennes du 3 juin 1955. Elles devaient être fort difficiles et durer jusqu'au 17 mars, date à laquelle une conversation entre MM. Bourguiba et Pineau permit de parvenir à un accord sur une déclaration commune. Un protocole d'accord fut signé le 20 mars : voir ci-après le n° 188. N'ont été retenus ici que les procès-verbaux retrouvés dans les archives.

(2) Documents non reproduits.

(3) Du 2 au 6 février : voir ci-dessus le n° 68.

Le gouvernement tunisien souhaite étudier les responsabilités que la Tunisie veut assumer dans les domaines de la Défense et des Affaires extérieures; d'autre part, le gouvernement tunisien demande que soient réexaminés certains délais découlant des conventions de 1955.

Le gouvernement français est prêt à étudier ces questions. En outre, il estime que certaines difficultés d'application des conventions de l'an dernier [1] doivent être examinées, ainsi que la mise en œuvre de l'article 6 de la convention générale [2].

Les deux ordres de questions ne sauraient être mis sur le même plan; mais ils doivent être discutés simultanément.

M. Ladgham déclare que le point de départ des demandes tunisiennes doit être trouvé dans le discours d'investiture [3]. C'est dans le cadre de la formule proposée par M. Guy Mollet : « l'indépendance dans une interdépendance organisée », que doivent être examinées les requêtes tunisiennes dans les domaines de la Défense et des Affaires extérieures. Il s'agit de définir l'indépendance, qui est l'objectif du gouvernement tunisien, poursuivit M. Ladgham. Ce n'est pas une condition préalable à la négociation, mais un objectif à atteindre.

Cette discussion est particulièrement importante, déclare encore le ministre, en raison de l'évolution de la conjoncture internationale, et des négociations entre la France et le Maroc.

Les liens d'interdépendance entre la France et la Tunisie ne sauraient être mis en cause, affirme M. Ladgham. Ils doivent être maintenus, et même renforcés. Déjà définis sur le plan interne par les conventions de 1955, ils doivent être précisés dans les autres domaines.

M. Savary accepte l'analyse présentée par le vice-président du Conseil tunisien.

Il propose que les négociations se poursuivent dans un cadre moins formel que le Salon de l'Horloge.

M. Ladgham précise que le gouvernement tunisien est lié au calendrier. Il souhaite la mise au point immédiate d'un protocole qui définisse les préoccupations des deux gouvernements. Ce protocole constituerait en outre l'ordre du jour des négociations franco-tunisiennes qui pourraient avoir lieu ultérieurement, après une interruption.

M. Mongi Slim précise la pensée de son collègue : il s'agit d'établir, dès que possible, un protocole indiquant les principes généraux sur lesquels le gouvernement français et le gouvernement tunisien se seront mis d'accord, ainsi que les moyens pratiques permettant l'indépendance. La négociation serait ensuite renvoyée à une date ultérieure. Dans une deuxième phase, les conversations reprendraient sur la base du protocole, et pourraient être poussées dans le détail.

M. Seydoux rappelle que la division de la négociation en deux phases avait, en effet, été envisagée au cours des entretiens officieux préalables, auxquels il a participé. Il reconnaît que cette organisation du travail tient compte des problèmes intérieurs de la Tunisie.

(1) Du 3 juin 1955.
(2) Sur cet article, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 316.
(3) Le 1er février à l'Assemblée nationale : se reporter à l'*Année politique, 1956,* p. 18-20.

M. Tahar ben Ammar suggère que chacune des deux délégations apporte à la prochaine réunion un document de travail, exposant le plan du protocole qu'elle propose.

M. Savary accepte qu'un document soit présenté par la délégation tunisienne à la prochaine réunion. Il se félicite que cette délégation puisse préciser sa pensée, et déclare qu'en ce qui concerne la délégation française, elle se réserve de faire connaître également son opinion au vu des suggestions tunisiennes.

Le secrétaire d'État suggère que la première réunion de travail ait lieu le jeudi 1er mars, à 16 heures, dans son bureau. Il s'agira d'une séance permettant d'établir l'ordre du jour des conversations.

Par suite, des contacts officieux pourront également avoir lieu.

La délégation tunisienne donne son accord.

Un communiqué est ensuite établi en commun par les deux délégations.

II

Deuxième séance : 1er mars 1956
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : MM. Tahar ben Ammar, Bahi Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi, Chedly Raïm; MM. Savary, Seydoux, Basdevant.

M. Tahar ben Ammar s'étonne que le communiqué de la veille n'ait pas été repris par la presse.

M. Savary l'assure qu'une enquête sera faite.

***

M. Tahar ben Ammar, après quelques paroles d'accueil, expose la conception du gouvernement tunisien sur les négociations qui s'ouvrent.

D'après lui, elles ont pour objet :

1° De reconnaître l'*indépendance de la Tunisie,* avec toutes ses conséquences d'ordre externe et interne.

a. Dans le domaine diplomatique, il faudra donc étudier le problème des représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger, puis celui de la politique étrangère propre à la Tunisie.

b. Dans le domaine de la défense, il conviendra d'étudier les problèmes relatifs à la sécurité interne, et à l'armée tunisienne.

La reconnaissance de l'indépendance tunisienne entraîne la caducité du traité de 1881.

2° Le gouvernement tunisien affirme la nécessité de l'interdépendance entre les deux pays, par le développement de la coopération entre eux, ainsi que le maintien et le renforcement des liens de solidarité et d'amitié qui les unissent.

Répondant à une question de M. Savary, M. Tahar ben Ammar ajoute que les clauses, diplomatiques et relatives à la défense, du traité du Bardo sont sans aucun doute caduques. Il ne reste plus que l'article 3, plaçant le Bey et sa dynastie sous la protection de la France. Il est évident que cette situation ne saurait durer dans un état indépendant. Le Bey le reconnaît volontiers.

M. Mongi Slim reprend l'argumentation du Premier ministre tunisien sur le traité du Bardo. Celui-ci avait — dit-il — pour objet de diminuer la souveraineté tunisienne dans les domaines de la Défense et des Relations extérieures, et de lui substituer la souveraineté française. L'accession à la pleine indépendance, qui rétablit la souveraineté tunisienne dans son intégralité, entraîne donc la caducité du traité. Celui-ci sera abrogé *ipso facto* par le nouveau traité qui devra intervenir entre la France et la Tunisie. Ainsi sera rétabli un régime normal entre deux pays également souverains, habilités à exercer la plénitude de leur souveraineté.

M. Basdevant rappelle qu'il y a un an, le gouvernement tunisien avait soutenu une argumentation contraire, tendant à démontrer que l'armée et la diplomatie tunisiennes pouvaient trouver place dans le cadre du traité du Bardo.

M. Mongi Slim souhaite que les deux délégations partent des déclarations faites par M. Guy Mollet lui-même, dans le discours d'investiture. Il en découle le principe de l'indépendance dans l'interdépendance. Ce principe entraîne des conséquences inéluctables qui devront être examinées.

Il est inutile d'entrer, dès le début, dans les détails.

M. Savary rappelle que le point de départ des négociations doit être trouvé dans les conversations antérieures entre responsables français et tunisiens. Il était alors question d'étudier les problèmes de l'armée tunisienne, de la diplomatie tunisienne, et d'examiner certains délais qui découlent des conventions.

Le gouvernement français a accepté d'étudier ces divers points. Il souhaite également examiner certaines difficultés qui résultent de l'application des conventions.

Tel est l'objet des discussions.

En ce qui concerne le traité du Bardo, M. Pineau a précisé que cette demande tunisienne devrait être examinée attentivement, en tenant compte notamment de la pratique constitutionnelle française.

En conséquence, poursuivit M. Savary, étudions les problèmes de la défense et de la diplomatie. Tirons-en les conséquences, notamment à propos du traité du Bardo.

M. Savary avait cru comprendre que la délégation tunisienne souhaitait que la négociation fût coupée en deux phases, la première consa-

crée à la définition de principes, la deuxième à des discussions plus précises. Il aimerait connaître la position du gouvernement tunisien.

Il est souhaitable, dit encore le Ministre, de conserver aux relations franco-tunisiennes la dignité et la sérénité qu'elles ont eues dans le passé. Jusqu'à présent, nous avons toujours dominé les événements et les passions. Continuons à être maîtres de la situation. C'est important pour les opinions publiques de France et de Tunisie, et notamment pour les Français qui résident en Tunisie.

Nous devons, dans une négociation, rapide mais sereine, régler nos rapports dans des conditions qui conviennent à des peuples majeurs.

M. Mongi Slim se félicite de la déclaration de M. Savary.

Le problème était — déclare-t-il — de savoir si les questions de l'armée et de la diplomatie seraient étudiées dans le cadre de la souveraineté ou de la demi-souveraineté. M. Savary répond : dans le cadre de l'indépendance dans l'interdépendance.

Le gouvernement tunisien est entièrement d'accord.

M. Seydoux, à la demande de M. Savary, précise que sont portées à l'attention du gouvernement tunisien et de la délégation française certaines difficultés rencontrées par les conventions, dans leur application, et qu'il convient de résoudre.

L'article 6 de la convention générale [1] n'a pas encore été appliqué. Il serait souhaitable de créer une commission qui en étudierait les conditions de mise en œuvre.

M. Mongi Slim résume alors la position du gouvernement tunisien de la manière suivante :

Le principe est que la Tunisie accède à l'indépendance dans la plénitude de la souveraineté.

Les conséquences sont :

1. Dans le domaine diplomatique : représentations diplomatiques de la Tunisie à l'étranger, et droit pour la Tunisie de négocier et de signer elle-même ses traités.

2. Dans le domaine militaire : création d'une armée tunisienne, et droit pour la Tunisie d'assurer elle-même la défense de son territoire, ainsi que la sécurité à l'intérieur de ses frontières.

3. Enfin, la France et la Tunisie conviennent que tout ce qui, dans les conventions, n'est pas incompatible avec l'indépendance, doit subsister. Les éléments ainsi conservés constituent le régime d'interdépendance entre les deux états.

M. Savary déclare : le gouvernement français voit le problème d'une manière simple : le premier pas a été l'autonomie interne; le deuxième est l'indépendance.

Ceci dit, l'ordre du jour proposé par les Tunisiens semble être : diplomatie, armée — dit encore le secrétaire d'État. Cet ordre du jour est acceptable.

[1] Sur cet article, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 316.

M. Ladgham rappelle alors la suggestion qu'il avait faite au cours de la première séance : un protocole devrait être établi en accord entre les deux délégations. Il affirmerait et reconnaîtrait la souveraineté de la Tunisie. Ainsi, il fixerait un cadre pour l'exercice des prérogatives revenant à la Tunisie en matière de diplomatie et de défense commune.

Enfin, il étudierait les conséquences qu'il convient de tirer de l'indépendance, par rapport à certaines conventions, ou dispositions des conventions.

Nous ne cherchons pas, poursuit M. Ladgham, à remettre en cause les conventions, qui sont la charte de nos relations. Nous souhaitons seulement que certains principes soient reconsidérés comme conséquence de l'indépendance. Bien des points devront être examinés à ce sujet. Il est possible que l'article 6 en soit un.

M. Masmoudi ajoute que certains articles des conventions devront être modifiés ou supprimés, dans la mesure où, ayant été conclus entre un état indépendant et un état de souveraineté diminuée, ils ne sauraient plus être appliqués entre deux états indépendants.

L'article 6, notamment, devrait être revu à la lumière de l'indépendance, et probablement abrogé.

M. Savary conclut, en déclarant que la délégation française peut retenir la proposition de rédaction d'un protocole, qui fixera les principes des futurs accords, et qui laissera à une phase ultérieure le soin d'étudier la compatibilité entre les principes arrêtés et les conventions existantes.

Il est possible que certains principes, inscrits dans le protocole, soient contradictoires avec certaines dispositions des conventions. Celles-ci devront être alors révisées. D'autre part, ces principes nouveaux ouvrent des domaines également nouveaux d'interdépendance, où les relations entre les deux états devront être examinées.

Enfin, pendant le cours de cette négociation, devront être étudiés les différents points du contentieux franco-tunisien.

*
**

Le texte d'un communiqué est accepté par les deux délégations.

Il est convenu que chaque délégation préparera un projet de protocole, et que les deux projets seront confrontés au cours de la prochaine réunion, lundi 5 mars, dans l'après-midi. Afin de faciliter cette confrontation, les projets seront communiqués entre les deux délégations, dès lundi matin.

III

Troisième séance : 5 mars 1956
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : MM. Tahar ben Ammar, Bahi Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi; MM. Savary, Seydoux.

M. Tahar ben Ammar lit la déclaration écrite préparée par la délégation tunisienne. Ce document rappelle les conditions de venue à Paris de la délégation tunisienne.

La Tunisie est désireuse d'être considérée comme le pays pilote en Afrique du Nord. C'est par elle que l'expérience libérale a commencé. Elle veut conserver son avance. Or, la délégation tunisienne constate que le projet français [1] considère l'indépendance de la Tunisie comme un objet de négociation, alors que le gouvernement tunisien estime que cette indépendance est la base même des nouvelles négociations.

La délégation tunisienne ne pourra pas ouvrir la négociation aussi longtemps que ce malentendu ne sera pas levé.

M. Savary ne voit pas où est le malentendu.

La liberté de la négociation ne saurait être mise en cause. L'objet des négociations est de parvenir à un texte consacrant l'indépendance et l'interdépendance.

Il semble qu'il y ait accord sur ce point. Pour dissiper le malentendu, le secrétaire d'État invite ses interlocuteurs à commenter plus en détail le texte français.

M. Ladgham résume les observations tunisiennes de la manière suivante :

Le préambule français ne soulève pas d'objections. Il y a accord sur le fond de cette partie du texte français.

L'article 1 ne peut être considéré comme une reconnaissance satisfaisante de la souveraineté et de l'indépendance tunisiennes.

L'article 2 réserve l'attribution de la souveraineté jusqu'à la ratification complète des accords. Cette réserve n'est pas acceptable.

L'article 3 souligne le caractère particulier des rapports existant entre les deux pays. Si ce principe est affirmé *a priori,* la Tunisie n'a plus sa liberté pour les négociations. Le principe doit résulter des négociations, et non pas les précéder.

L'article 4 définit la position française en matière de défense commune. Il s'agit là de clauses qui devront figurer dans le futur traité franco-tunisien et qui devraient être discutées au cours des négociations, mais non pas inscrites dans le texte de principe.

L'article 5 se heurte aux mêmes objections que l'article 4. Les éléments pourront en être retenus, mais il convient de préciser ce point ultérieurement.

[1] Non retenu.

L'article 6 limite les abrogations et modifications et ne prévoit pas la disparition totale du traité du Bardo, comme le demande la délégation tunisienne.

L'article 7 n'est pas acceptable; il n'a d'ailleurs pas sa place dans un tel texte.

L'article 8 peut être commenté de la même manière.

L'article 9, enfin, ne devrait pas figurer dans le projet de protocole. Il est inadmissible que la France pose un préalable aux négociations.

M. Masmoudi ajoute que le projet français étouffe les principes de base sous des modalités d'exécution. C'est pourquoi le projet tunisien doit lui être préféré comme base de négociation. Les clauses figurant dans le projet français pourront d'ailleurs servir lorsque le traité lui-même viendra en dicussion.

M. Savary affirme qu'il n'y a aucun préalable posé par la délégation française, en particulier par l'article 9. La délégation française souhaite simplement que l'occasion de la rencontre entre les deux gouvernements soit saisie pour examiner les difficultés résultant des conventions. Il n'y a aucun préalable; le malentendu doit donc être considéré comme réglé.

Sur les autres articles, le secrétaire d'État présente les observations suivantes, en réponse à MM. Ladgham et Masmoudi :

La rédaction de l'article 1 pourra être modifiée.

Il est nécessaire de rappeler que les accords seront soumis à la ratification dans les formes constitutionnelles; en France, les textes devront être examinés par le Parlement.

L'article 3 est inspiré du souci de marquer que les rapports franco-tunisiens ne sont pas des rapports entre pays complètement étrangers. Il s'agit de la reconnaissance d'un état de fait, et non de la création d'un état de droit qui limiterait la liberté de négociation du gouvernement tunisien.

La délégation française a pris note des réserves tunisiennes sur l'article 4.

Les dispositions prévues à l'article 5 sont directement inspirées des formules classiques du droit des gens.

À l'article 6, il a simplement été prévu que seraient abrogées ou modifiées les clauses des conventions qui ne coïncideraient pas avec le nouveau statut de la Tunisie.

Enfin, le secrétaire d'État a noté le rejet catégorique de l'article 8.

Sur l'ensemble de la proposition française, le secrétaire d'État ajoute que le gouvernement français souhaitait tenir compte du degré d'avancement des relations franco-tunisiennes, et aller au-delà d'une déclaration de principe.

Enfin, M. Savary relève que la proposition tunisienne comporte des lacunes sérieuses, notamment dans la mesure où elle ne précise aucune des conditions de l'interdépendance dans les domaines de l'armée et de la diplomatie.

Un tel texte provoquerait une grave déception. Il risquerait de faire naître des équivoques dangereuses à l'étranger, et de transformer la Tunisie en un terrain de rivalités entre les grandes puissances adverses.

Les deux textes doivent être pris comme base de négociation, et non pas simplement l'un des deux.

Après quelques remarques nouvelles des ministres tunisiens, M. Savary ajoute encore que l'abolition du traité du Bardo ne peut être considérée comme un point de départ pour la négociation; éventuellement, elle pourrait apparaître nécessaire au terme de la négociation; mais la délégation française ne pourrait admettre que cette condition devînt un préalable.

Quant aux ministres tunisiens des Affaires étrangères et de la Défense, la délégation française ne s'y oppose pas; mais cela n'est pas le point le plus important du problème. Enfin, le gouvernement français est opposé au titre d'ambassadeur pour le représentant de chacun des pays dans l'autre; le titre de Haut-Commissaire marque mieux la nature des relations entre les deux pays.

M. Tahar ben Ammar tient à préciser la situation telle que la voit la délégation tunisienne :

Il y a trois textes, dit-il :

Le projet français, le projet tunisien, et la déclaration franco-marocaine [1].

Le gouvernement tunisien ne peut pas admettre que le document franco-tunisien soit moins clair, moins précis, moins spectaculaire que cette dernière déclaration.

M. Savary fait remarquer que notre souci était de permettre à la Tunisie d'être en avance dans l'application effective de l'indépendance et de l'interdépendance.

M. Masmoudi, tout en reprenant la position tunisienne, reconnaît qu'il pourrait être intéressant d'inscrire quelques précisions sur les futures relations franco-tunisiennes.

*
**

Après une interruption d'une demi-heure environ, M. Savary propose que la délégation française étudie ce qui peut être retenu du texte tunisien, et que la délégation tunisienne procède au travail semblable sur le texte français.

Ce travail pourrait être fait en tenant compte de la double préoccupation du gouvernement français d'équilibrer l'indépendance et l'interdépendance, et d'aborder les précisions nécessaires pour permettre une poursuite rapide des négociations dans leur deuxième phase.

[1] Sur la déclaration franco-marocaine du 2 mars, voir ci-dessus les nos 139 (note), 159.

M. Masmoudi retient avec satisfaction l'esprit qui a marqué les déclarations de M. Savary. Il se déclare, pour sa part, prêt à recommander le maintien de certaines des précisions de substance proposées dans le texte français. Mais il estime que celui-ci ne peut, dans son ensemble, être retenu comme base de discussion.

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu le surlendemain.

Un communiqué est établi.

IV

Quatrième séance : 7 mars 1956
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : MM. Tahar ben Ammar, Bahi Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi; MM. Savary, Seydoux.

M. Savary ouvre la séance en déclarant que la délégation française a longuement réfléchi aux deux textes qui avaient été déposés au cours de la séance précédente[1].

L'état de la Tunisie et des relations franco-tunisiennes permet raisonnablement d'envisager la définition des mesures pratiques qui seront nécessaires en raison des attributs nouveaux de la souveraineté tunisienne. Les relations entre les deux pays ont toujours été à l'avant-garde du progrès en Afrique du Nord. Le gouvernement français est désireux de poursuivre sur la voie adoptée, qui comporte la libre discussion avec un gouvernement représentatif de son peuple, et qui assure le contrôle effectif du pays.

Il n'est pas question de remettre en cause l'indépendance de la Tunisie. Elle doit être affirmée solennellement par le protocole. Quant à l'interdépendance, elle doit apparaître également clairement; mais il est bien entendu que c'est dans l'indépendance, dans l'égalité, et dans la liberté que les deux états en fixeront les grandes lignes.

Il y a deux phases successives : l'indépendance et la négociation de l'interdépendance.

Un problème est essentiel pour le gouvernement français : la définition des principes qui régiront la défense commune des deux pays. La Tunisie est à la limite extérieure de la zone qui a des rapports particuliers avec la France. Il faut qu'il soit clair à l'étranger que la Tunisie reste dans cet ensemble. Ce n'est pas seulement une préoccupation française, mais également un souci pour les États-Unis et la Grande-Bretagne.

[1] Du 5 mars : voir ci-dessus le n° III.

Enfin, la délégation tunisienne avait craint que la délégation française ne veuille poser un préalable. Le secrétaire d'État affirme qu'il n'en est rien.

Telles sont — conclut M. Savary — les préoccupations qui ont inspiré les experts français dans l'étude à laquelle ils ont procédé pendant les deux dernières journées.

Un nouveau projet de texte est en cours d'élaboration; il sera remis à la délégation tunisienne le 8 mars, et pourrait alors faire l'objet d'échanges de vues fructueux.

M. Tahar ben Ammar remercie M. Savary de sa déclaration qu'il qualifie de capitale.

M. Mongi Slim opine du bonnet.

*
**

Il est convenu que le projet français sera remis à M. Belkhodja, dans la journée du 8 mars, et qu'une heure précise sera alors fixée pour une réunion ultérieure des deux délégations, qui pourrait avoir lieu le 9 ou le 10 mars.

Aucun communiqué n'est établi.

V[1]

VI

Sixième séance : 12 mars 1956
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : MM. Bahi Ladgham, Masmoudi; M. Savary.

La discussion porte sur le deuxième projet de protocole présenté par la délégation tunisienne (12 mars).

M. Masmoudi propose tout d'abord, à la suite des demandes présentées par M. Savary au cours de la cinquième séance, de supprimer toute référence aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Après une courte discussion, M. *Bahi Ladgham* propose, au nom de la délégation tunisienne, de remplacer la partie centrale du dispositif de la deuxième proposition par :

« La Tunisie exerce les responsabilités de la conduite de ses affaires extérieures, de sa sécurité et de sa défense. Elle dispose d'une armée nationale ».

[1] Le procès-verbal de cette séance n'a pas été retrouvé.

M. Savary marque la préoccupation du gouvernement français de préciser que l'armée nationale tunisienne ne sera pas constituée sans l'accord de la France, et que celle-ci ne sera pas mise ainsi devant le fait accompli.

M. Ladgham donne son accord à cette remarque de M. Savary; il déclare que le gouvernement tunisien ne désire pas charger exagérément ses finances. L'armée tunisienne sera réduite. Au cours de la deuxième phase des négociations, un contingent limité sera proposé par le gouvernement tunisien.

Pour préciser sa pensée, M. Ladgham propose d'indiquer dans le projet de protocole que les accords à intervenir entre la France et la Tunisie établiront les modalités du concours apporté par la France à l'édification de l'armée tunisienne.

Une discussion confuse s'engage sur l'appellation à donner au représentant de chaque pays dans l'autre. La délégation tunisienne propose tout d'abord que la phrase du deuxième projet soit maintenue, en remplaçant « accrédité » par « agréé », puis il semble qu'elle renonce à l'insertion de cette phrase.

Une autre discussion s'engage alors sur l'expression « nouveau statut de la Tunisie, État indépendant et souverain » :

Il est souligné à la délégation tunisienne que le mot « statut » semble répondre à un état déjà dépassé par la Tunisie. Aucune conclusion précise n'est tirée.

M. Savary déclare à ses interlocuteurs qu'il se demande s'il n'y aurait pas avantage à établir deux protocoles au lieu d'un; le deuxième document pourrait préciser avec plus de force les conditions dans lesquelles seraient mis en œuvre les principes posés par le premier.

À défaut, il conviendrait d'indiquer, dans le paragraphe final du protocole, que les accords à intervenir préciseront les modalités d'application des principes posés par ce document.

M. Savary déclare en outre à la délégation tunisienne que la phrase de son projet qui est consacrée à l'interdépendance est notoirement insuffisante. Le gouvernement français demande avec une grande insistance que le principe de la défense commune soit clairement établi dès maintenant. C'est là une question essentielle.

M. Masmoudi rejette la demande du secrétaire d'État avec force : ces principes ne sauraient être discutés maintenant. La rédaction proposée par la délégation française implique le maintien de la présence française dans sa forme actuelle, ce que le gouvernement tunisien ne saurait accepter à long terme.

D'autre part, l'expression « défense commune » ne peut être comprise par l'opinion tunisienne que comme une manifestation de solidarité totale de la Tunisie aux côtés de la France dans l'affaire algérienne. Les conséquences en seraient graves.

C'est pourquoi la formule française paraît inacceptable au gouvernement tunisien.

Après une longue discussion, les positions restant aussi éloignées sur ces points, la séance est interrompue.

Aucun communiqué n'est publié.

La délégation française remet à la délégation tunisienne le projet de protocole qu'elle avait préparé avant la séance (troisième proposition - 10 mars).

168

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 802 à 809. *Moscou, 13 mars 1956, 19 h. 35.*

(*Reçu* : 17 h. 55.)

1. Arrivé à Moscou depuis une dizaine de jours, le Dr Haas, ambassadeur de l'Allemagne fédérale, après avoir été reçu le 7 mars par M. Molotov, a remis, hier 12 mars, ses lettres de créance au maréchal Vorochilov.

Réservant au représentant de la France sa première visite officielle après cette cérémonie, il est venu me voir ce matin et m'a exprimé son désir d'une coopération étroite et confiante entre nos deux ambassades. Je lui ai dit que j'étais sensible à son geste et que, de mon côté, je souhaitais entretenir, avec lui-même et sa mission, les relations les plus suivies. Il m'a paru sincère dans ses bonnes dispositions à notre égard.

Reçu avec amabilité par M. Molotov, il avait été très frappé du fait que le ministre soviétique des Affaires étrangères, tout en exprimant sa sympathie pour les aspirations allemandes à la réunification, n'ait pas, dans la conversation, fait la moindre allusion à la République démocratique allemande.

Dans son allocution au président Vorochilov, l'ambassadeur s'est référé à l'échange de lettres du 13 septembre 1955 par lequel le chancelier de la République fédérale et le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. ont exprimé leur conviction que l'établissement des relations diplomatiques aiderait à résoudre le principal problème national du peuple allemand tout entier, à savoir le rétablissement de l'unité de « l'État démocratique allemand » [1]. Il a formulé l'espoir que l'échange d'ambassadeurs entre les deux pays constituerait un premier pas dans cette voie. C'est dans cet esprit qu'il travaillerait de toutes ses forces au développement de fructueux rapports « germano-soviétiques », et à l'amélioration de la connaissance réciproque et de la compréhension mutuelle entre les deux peuples.

Le maréchal Vorochilov a constaté dans sa réponse qu'après la visite du chancelier Adenauer à Moscou et l'échange d'ambassadeurs, toutes les conditions étaient réalisées pour des relations amicales entre

[1] Cet échange de lettres était intervenu à l'issue de la visite du Chancelier en U.R.S.S. : *D.D.F.*, 1955-II, nos 182, 201, 203, 211, 214, 217.

l'U.R.S.S et la République fédérale. Il a exprimé sa conviction qu'une bonne coopération entre les deux pays était indispensable au peuple soviétique comme au peuple allemand, qu'elle était très importante pour les pays voisins, qu'elle constituait une garantie de la paix et de la sécurité en Europe, et qu'elle contribuerait largement à la solution des grands problèmes internationaux en suspens. Reprenant les termes du Dr Haas, il a affirmé, en conclusion, que l'échange des missions diplomatiques aiderait à résoudre le grand problème national du peuple allemand, c'est-à-dire le rétablissement de « l'unité de l'État allemand démocratique ».

Ni dans sa réponse à l'ambassadeur, ni au cours de la conversation qui a suivi, le maréchal Vorochilov n'a fait allusion à la République démocratique allemande.

2. Le Dr Haas compte rester ici une quinzaine de jours, retourner à Bonn et revenir dans quelque six semaines. Après bien des difficultés, il a obtenu pour sa résidence une maison convenable, qui doit être remise en état, et pour sa chancellerie un bâtiment assez vaste. Mais il n'a pu encore résoudre la question du logement de ses collaborateurs.

3. Malgré l'intérêt, d'ailleurs tout platonique, manifesté par ses interlocuteurs pour l'unité allemande, le Dr Haas n'aperçoit, étant donné les positions adoptées par le gouvernement soviétique sur la réunification, aucun moyen de rouvrir actuellement la discussion sur ce sujet. Il paraît résigné à attendre des circonstances plus favorables.

169

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 812 à 820. Réservé. *Moscou, 13 mars 1956, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

1. M. Vincent Auriol a eu hier, 12 mars, avec le maréchal Boulganine un entretien auquel j'ai assisté et qui a porté en grande partie sur le désarmement.

À ce sujet, M. Vincent Auriol a repris des thèmes déjà développés dans l'entretien avec M. Molotov (cf. mon télégramme n° 770)[1]. Il a réaffirmé la volonté du gouvernement français de faire un sérieux effort pour surmonter le point mort en cherchant à rapprocher les thèses en présence. Il a souligné l'urgence du problème résultant notamment de l'accumulation progressive de stocks de bombes atomiques qui, dans l'état actuel de la science, ne peuvent être détectés. Il a retracé les

[1] Du 11 mars, ci-dessus publié sous le n° 160.

grandes lignes et les étapes du plan élaboré par M. Jules Moch [1] et basé sur le principe de la réalisation simultanée et progressive du contrôle et du désarmement.

2. La réponse du maréchal Boulganine peut être ramenée à quelques points :

A. Le gouvernement soviétique désire aboutir à des résultats concrets. Dans cet esprit, il est allé à la rencontre des puissances occidentales en acceptant leur plan de réduction des effectifs, mais les gouvernements occidentaux ont alors reculé.

B. Le gouvernement soviétique est cependant décidé à persévérer et à rechercher une solution par étapes. En celà, sa position est assez proche de celle de la France. Il souhaite trouver au sous-Comité un terrain commun avec le délégué français dont l'attitude autorise certains espoirs.

C. Le maréchal Boulganine maintient sa proposition concernant l'établissement de postes de contrôle aux nœuds de communications terrestres (voies ferrées et routes), aériens et maritimes (ports de commerce et ports de guerre) [2]. Si ce système de contrôle était adopté, il permettrait de surveiller les mouvements des troupes, des unités aériennes, de navires et par là de déceler les intentions de l'adversaire. Si en même temps, un accord pouvait être réalisé sur le niveau des effectifs et des armements, un grand pas en avant serait effectué.

D. Le chef du gouvernement soviétique a critiqué sévèrement la proposition du président Eisenhower sur l'observation aérienne [3]. Ce plan lui paraît dangereux, inefficace et impraticable. Dangereux, car il inciterait plutôt à la course aux armements qu'à leur réduction. Inefficace, en raison des possibilités de dissimulation. Impraticable, car il devrait être étendu à tous les pays où se trouvent des bases américaines : Espagne, Italie, Turquie, Grèce, Groenland, Japon, Allemagne, France, etc. C'est-à-dire pratiquement au monde entier,et non seulement à l'U.R.S.S. et aux U.S.A. Le plan Eisenhower d'inspection aérienne n'est donc pas acceptable.

E. Pour le maréchal Boulganine, l'attitude des États-Unis constitue le principal obstacle en matière de désarmement. Pour être franc, a-t-il dit, je crois que les États-Unis ne veulent pas désarmer. Le désarmement n'est pour Washington qu'une « affaire de propagande ».

F. Au dîner qui a eu lieu le même soir au Kremlin, le chef du gouvernement soviétique, auprès duquel je me trouvais, a abordé à nouveau le problème. Il m'a dit que la lecture de la dernière lettre d'Eisenhower l'avait confirmé dans le sentiment que les États-Unis ne voulaient pas désarmer. À son sens, le message du 1er mars [4] ne contenait aucune proposition concrète concernant la réduction des

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 105 (note).
(2) Allusion à la note soviétique du 10 mai 1955 : *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).
(3) *D.D.F.*, 1955-II, n° 183 (note).
(4) Voir ci-dessus le n° 148 (note).

armements. Toute réduction ou même toute limitation des effectifs était écartée ou tout au moins reléguée au second plan. Ce fait était révélateur des véritables intentions des États-Unis. L'U.R.S.S. n'en continuerait pas moins de soutenir toute proposition émanant de pays animés, comme elle, du désir sincère de désarmer.

Le maréchal Boulganine a repris les remarques déjà formulées par M. Molotov concernant les réunions séparées de membres du sous-Comité prévues avant la séance du 19 mars et d'où l'U.R.S.S. était exclue. La méthode qui consistait à placer l'Union soviétique devant un front uni ne lui paraissait ni la plus équitable ni la plus propre à l'élaboration de solutions acceptables pour tous.

170

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1668 à 1678 [1]. *Washington, 13 mars 1956, 24 h.*
Très urgent. Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 14, 15 h. 25.)

D'après les services du Proche-Orient au département d'État, le projet que M. Hoover m'a exposé le 12 mars [2] est une initiative américaine née du sentiment que le manque d'initiative des puissances occidentales dans le Proche-Orient dessert les intérêts de ces puissances. L'examen tripartite des actions qui pourraient être entreprises en commun en vertu de la déclaration de 1950 et, plus encore, l'étude par les juristes et les membres du Cabinet des conditions requises, du point de vue constitutionnel et du point de vue politique, pour que le Président soit en mesure de prendre des décisions engageant éventuellement les États-Unis ont conduit à la double conclusion suivante :

a. Le recours direct à la déclaration de 1950 pour fonder une décision importante du Président doit être exclu. En d'autres termes, un appel préalable aux Nations Unies est, en toutes circonstances, indispensable.

b. Dans le cas où les Nations Unies seraient, soit paralysées par un veto soviétique, soit ralenties dans leur action par des artifices de procédure, une autorisation préalable du Congrès serait nécessaire avant que le Président ne puisse prendre une décision.

C'est dans ce contexte qu'il convient, d'après le département d'État, de situer le projet de désignation d'un Commissaire général pour la Palestine et de mesurer la portée de cette initiative.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 653-663) et New York, O.N.U. (nos 291-301).

[2] Sur ce projet, voir ci-dessus le no 165.

Dans la mesure où le projet américain consacre l'indispensable recours aux Nations Unies, il rencontre, dans son principe, nos propres préoccupations. Reste le choix du moment opportun pour que les trois puissances saisissent le Conseil de sécurité. Le département d'État explique sa hâte par les renseignements qu'il possède sur les circonstances locales, renseignements qu'il ne nous est naturellement pas possible de vérifier ici.

L'hypothèse, envisagée hier par le sous-secrétaire d'État, dans laquelle le Conseil de sécurité se trouverait paralysé par un veto soviétique contre une proposition tripartite, soulève aussitôt le problème de l'accord des trois puissances sur l'action qu'il conviendrait alors d'entreprendre.

Du point de vue de la politique intérieure américaine, on conçoit que le veto soviétique constitue, entre les mains de l'administration, un puissant argument pour demander au Congrès un blanc-seing.

Quant à nous, il importe que nous connaissions l'usage que le Président ferait éventuellement de ce blanc-seing. L'un de mes collaborateurs a fait remarquer au directeur du Proche-Orient que l'autorisation préalable du Congrès n'était indispensable que si l'exécutif se proposait d'engager les forces armées des états. Il a ajouté qu'il était naturel, dans ces conditions, que l'allusion faite par M. Hoover à une autorisation qui serait demandée au Congrès conduise à penser que le gouvernement de Washington envisageait des mesures militaires. M. Fraser Wilkins a rétorqué que si tel était bien le cas, du point de vue constitutionnel, il ne demeurait pas moins qu'au cours d'une année électorale, il était compréhensible que le Président souhaitât l'accord du Congrès pour des mesures beaucoup moins importantes et qu'il pourrait prendre en d'autres circonstances sous sa propre responsabilité, telles que l'arrêt du transfert des fonds des États-Unis à destination de l'une ou l'autre puissance belligérante dans le Proche-Orient ou l'interdiction de toute exportation à destination de ces pays.

Dans l'ensemble, les services du département d'État paraissent convaincus :

— d'une part, que la désignation d'un agent général aurait au Proche-Orient des effets bénéfiques et qu'il en résulterait d'abord une diminution de la tension et peut-être même ensuite des progrès dans la voie d'un règlement;

— d'autre part, que les Soviets n'interposeront pas leur veto parce qu'ils ne voudront pas s'exposer à paraître, aux yeux de l'opinion publique mondiale, comme ayant mis obstacle à une initiative dont les intentions sont, de toute évidence, pacifiques.

Je ne sous-estime pas la part de naïveté qui existe dans ce raisonnement et les dangers qui peuvent en résulter. Il peut paraître difficile, quel que soit notre propre scepticisme quant à la désignation d'un agent général du Conseil de sécurité, de nous refuser à nous associer en l'occurrence à nos partenaires.

Mais il serait en même temps nécessaire que nous attirions leur attention sur la situation où nous risquons de nous trouver, soit en cas

de veto soviétique, soit dans le cas où notre proposition s'enliserait dans les sables de la procédure new-yorkaise : un recul constituerait alors pour les puissances occidentales une perte de face, à l'opposé, l'entreprise d'une action en dehors des Nations Unies présenterait des risques importants. Il conviendrait donc qu'avant de nous engager, nous ayons discuté sérieusement avec nos partenaires de l'attitude et des décisions éventuelles que nous aurions à prendre en commun dans les différentes hypothèses et en particulier, dans l'hypothèse d'un veto soviétique.

Une telle discussion me semblerait d'autant plus indiquée que nous risquons toujours de voir évoquer — à l'initiative des Américains, ou plus vraisemblablement des Britanniques — les éventualités dont l'étude était l'objet initial des conversations tripartites, à savoir les mesures de force à prendre en dehors des Nations Unies sur la base de la déclaration de 1950.

171

M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi,
au Ministère des Affaires étrangères.

D. n° 355/AS. *New Delhi, 14 mars 1956.*

Il n'y a pas dix ans que les Anglais ont quitté l'Inde. Le partage qui s'ensuivit, les massacres, l'afflux des réfugiés par millions, la famine donnèrent à l'indépendance si chèrement acquise un caractère de tragédie et l'assassinat de Gandhi par un Hindou apparut en 1949 comme le symbole de la catastrophe. Qui pouvait croire alors que ce pays menacé par tant de ferments dans l'unité de sa chair arriverait à se ressaisir, à prendre consistance et se mettre au premier rang ? Les visites que viennent de faire ici à quelques jours d'intervalle M. Selwyn Lloyd, M. Foster Dulles et M. Christian Pineau [1] ne laissent pas de doute à cet égard. Pour l'Angleterre et l'Amérique, cette rencontre avec Nehru ne constitue pas un fait nouveau, mais c'est la première fois que la France prend pareille initiative. Elle part d'un examen plus attentif de la situation en Asie, avec la volonté de s'adapter aux événements sans attendre d'en subir la contrainte.

Accueillie ici avec faveur, la décision du ministre français des Affaires étrangères de se rendre à Delhi après la conférence de l'O.T.A.S.E. avait inspiré grand intérêt, plus même que les démarches parallèles des hommes politiques anglais et américains. L'attente ne fut pas déçue.

*
**

[1] Lors de la session de l'O.T.A.S.E. à Karachi, du 6 au 8 mars : voir ci-dessus le n° 162.

Pour situer exactement cette prise de contact et lui donner son prix, il faut se souvenir des éléments de trouble survenus depuis trois ans dans les rapports de l'Inde avec l'Occident. Après les élections de novembre 1952 et l'arrivée des républicains au pouvoir, le gouvernement des États-Unis, par une conception plus étroite de la sécurité collective, suscita en Asie des appréhensions. L'assistance militaire accordée au Pakistan en 1954 confirma les soupçons de l'Inde et porta Nehru à chercher des appuis ailleurs. Il les trouva du côté de la Chine populaire et de l'U.R.S.S., où la mort de Staline avait permis depuis 1953 aux dirigeants nouveaux d'assouplir leurs méthodes. Ainsi la Russie se rapprochait de l'Inde alors que l'Amérique s'en éloignait.

Les relations entre Londres et Delhi restaient confiantes. C'est en 1955 que la conclusion du pacte de Bagdad et l'entrée de l'Angleterre dans un groupement favorable au Pakistan accrurent les inquiétudes indiennes, puisqu'à l'assistance militaire fournie par l'Amérique s'ajoutait un accord politique entre pays asiatiques proches du Pakistan. Ainsi l'ébauche apparaissait d'un bloc musulman constitué pour soutenir le Pakistan et dénoncer l'Inde. De cette construction nouvelle l'Angleterre porte la responsabilité. Ce n'est donc pas sans motif que Nehru s'est inquiété d'une conférence tenue à Karachi par des pays unis dans le cadre d'un pacte militaire, le Pakistan considérant ses hôtes comme des alliés.

La France pour sa part se trouve en position particulière. Bien qu'associée au pacte de Manille, il ne lui appartient pas de fournir des armes. Quant au pacte de Bagdad, d'expresses réserves à son égard ont été formulées dès l'origine. Il y a là pour Nehru un élément de grand intérêt puisqu'il trouve ainsi, non plus auprès de l'U.R.S.S. ou de certains pays d'Afrique et d'Asie, mais chez une grande puissance occidentale, des arguments pour soutenir ses thèses. En outre, depuis deux ans, la fin de la guerre d'Indochine et le règlement amiable du problème des Établissements ont écarté les causes de litige entre la France et l'Inde. Si l'on considère en même temps l'importance des initiatives de portée internationale prises à Delhi et l'affermissement donné à la politique de Nehru par son accord avec la Chine populaire, par la réunion à la conférence de Bandoung des pays d'Afrique et d'Asie, enfin par l'entente amicale inaugurée à Moscou pendant sa visite et confirmée à Delhi avec Boulganine et Khrouchtchev [1], il paraîtra que l'heure était venue pour la France de sortir de sa réserve et chercher un rapprochement avec l'Inde.

C'est dans cet esprit que M. Pineau et M. Nehru procédèrent à un examen général de la situation. Commencé le 11 mars au matin, repris dans l'après-midi, l'entretien dura près de quatre heures.

La position de l'Inde fut longuement exposée et définie par le Premier ministre. Il a souligné l'attitude constamment pacifique de son gouvernement, le désir de l'Inde d'avoir des relations amicales avec tous

[1] Sur la visite des dirigeants soviétiques en Inde, l'année précédente, voir ci-dessus les nos 22 (note), 79 (note).

sans prendre parti entre les deux groupes politiques qui divisent le monde. Parlant de la situation telle qu'elle apparaît après la mort de Staline, il a déclaré que l'attitude plus conciliante adoptée au Kremlin devait être prise en compte. Si les dirigeants nouveaux sont sincères, s'ils veulent arriver à des règlements acceptables de part et d'autre, ce serait une faute de ne pas tenter la chance. Si leur dessein est différent et que les événements le prouvent, ils auront prononcé leur propre condamnation et seront dénoncés.

La tension dans le monde a diminué. Les conséquences fatales d'une guerre atomique étant reconnues, le recours à la guerre n'est plus une procédure valable. Ceci n'exclut pas la vigilance ni la nécessité de maintenir les éléments de force et de sécurité. Mais si tout repose sur l'organisation de la sécurité par des moyens de force sans alternative alors que la guerre est exclue, il y a contradiction entre les méthodes appliquées et le but poursuivi puisque le recours à la force en dernier ressort est écarté. Indépendamment de toute considération morale, si la guerre est exclue, il faut trouver un terrain d'entente pour établir un régime de paix. C'est à quoi tendent les cinq principes invoqués par l'Inde [1]. C'est aussi pourquoi le gouvernement indien considère que les pactes militaires présentent plus d'inconvénients que d'avantages, les éléments de sécurité qu'ils apportent constituant des obstacles à quelque meilleure et plus compréhensive conception.

À son tour, M. Pineau fit un exposé de la politique française.

Les sentiments pacifiques de la France ne peuvent être mis en doute. Des déclarations à cet effet ne sont pas suffisantes : il faut agir.

Sans que rien soit changé aux relations traditionnelles de la France avec l'Angleterre et les États-Unis, au système de ses alliances, à ses principes politiques, le gouvernement français entend sortir d'une position d'attente et prendre des initiatives qui répondent à la situation et tiennent compte de l'évolution qui se manifeste en U.R.S.S. Son effort portera notamment sur deux points : le désarmement et l'établissement de contacts humains par des échanges entre les pays occidentaux et ceux du bloc communiste.

D'une manière générale, le monde évolue vers une organisation socialiste. Il s'agit de savoir si dans dix ans, vingt ans, cinquante ans, cet ordre nouveau sera totalitaire, s'étendant non seulement à l'organisation économique et sociale, mais à la pensée, ou si la liberté individuelle pourra subsister dans le cadre d'une économie socialiste. Les notions de liberté et de dignité humaine n'appartiennent pas exclusivement à un régime politique. Elles répondent à des besoins profonds de l'humanité. Si les barrières élevées par la peur autour de l'U.R.S.S. depuis quarante ans s'abaissent, si les hommes se rencontrent, ils pourront aussi mieux se comprendre : ce qui est valable de part et d'autre apparaîtra. Le gouvernement français dirigera son effort dans ce sens en faisant confiance à la sincérité des dirigeants soviétiques et en cherchant à leur inspirer confiance.

[1] Sur ces cinq principes, voir ci-dessus le n° 106 (note).

C'est avec la même ardeur qu'il s'emploiera en faveur du désarmement. Un projet sera présenté bientôt compte tenu des propositions faites par le président Eisenhower et par le maréchal Boulganine. Un problème de cette ampleur ne comporte évidemment pas de règlement rapide. Mais chaque témoignage de bonne volonté, chaque pas fait en avant diminue la tension et rapproche du but.

Des affaires précises furent ensuite examinées, notamment celles d'Indochine, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

En Indochine, la France reste fidèle à ses engagements dans le cadre de l'accord de Genève. M. Diem a demandé récemment le retrait du corps expéditionnaire. Le gouvernement français a acquiescé [1]. Les autorités américaines s'inquiètent maintenant de l'avenir. Un stock immense de matériel militaire, d'une valeur de cinq cent millions de dollars, subsiste qui peut faire l'objet de discussions au Congrès. Comment la garde en sera-t-elle assurée après le départ des troupes françaises ? Il faut aussi, pour maintenir la Commission de contrôle, garantir sa sécurité. On demande donc à la France de laisser au Vietnam certains éléments militaires. Mais pour éviter toute équivoque, pareille demande doit être faite par M. Diem. C'est la position prise par le gouvernement.

Dans le Nord, M. Sainteny va bientôt retourner avec une mission économique et culturelle. Les autorités de Hanoï pourront de même assurer la surveillance de leurs intérêts économiques et culturels en France. Ces échanges n'ont pas caractère diplomatique et n'impliquent aucun changement à la situation. La France entend garder de bonnes relations avec tous les éléments en présence en vue de l'avenir.

M. Pineau explique avec une chaleur et une pertinence particulière la situation en Afrique du Nord. La France ne peut plus être dénoncée comme puissance colonialiste. Il suffit de considérer les solutions adoptées au Maroc et en Tunisie : les faits parlent d'eux-mêmes.

Si une solution analogue ne s'applique pas à l'Algérie, c'est que la situation est différente. Il est vain de vouloir abolir le passé ou l'ignorer. L'Algérie est rattachée à la France depuis plus d'un siècle. Il n'y a donc pas de souverain, comme au Maroc ou en Tunisie. Il n'y a pas davantage de parti politique ou de chef politique à qui parler. En outre, les méthodes suivies par les insurgés sont très éloignées de celles que Gandhi imposa aux nationalistes indiens. Il ne s'agit pas de résistance pacifique, mais de lutte sanglante.

Or cette lutte ne se poursuit pas contre un régime, contre les pouvoirs publics, mais contre un élément important de la population. Les Algériens de souche européenne, Français, Espagnols, Italiens ou Maltais, sont au nombre de un million deux cent mille. Citoyens français, mais sans attache dans la métropole, l'Algérie est leur patrie. Si comme certains le demandent, le gouvernement parlait d'indépendance sans que les conditions d'indépendance fussent réalisées, les non-musulmans organiseraient la révolte et la guerre civile déchirerait le

[1] Voir ci-dessus les nos 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119.

pays. Que serait-il advenu aux Indes au moment où le gouvernement britannique cherchait à résoudre le problème, si quarante-sept millions d'Anglais étaient établis sur le territoire ?

Le Premier ministre écoutait en silence et je voyais sur son visage des signes d'émotion. C'est lui-même qui évoqua les souvenirs tragiques de la partition, les massacres, les millions de réfugiés, le déchirement du pays, parlant presque à soi-même et sans tirer de conclusion.

M. Pineau poursuivit : la seule issue pour éviter la guerre civile ou un désastreux partage est de procéder à des élections avec égalité de vote pour tous. Un corps législatif donnerait au gouvernement français l'interlocuteur indispensable. Mais des élections ne peuvent se faire dans l'anarchie. Il faut donc que l'ordre se rétablisse pour qu'une solution intervienne.

Quant aux problèmes du Proche-Orient, la France, traditionnellement attachée à ces pays, s'en préoccupe et s'en inquiète. Les liens existant entre les Arabes sont un facteur permanent. Mais les légitimes inquiétudes d'Israël ne peuvent être ignorées. Des responsabilités incombent aux pays qui prirent part à la création de cet état. La France en est. L'U.R.S.S. aussi. Pour assurer la paix, il faut, dans cette région du monde, que la coopération s'organise au lieu de la compétition.

M. Nehru acquiesça, ajoutant que le colonel Nasser avait des vues objectives et serait, pour sa part, disposé à chercher un terrain d'entente avec Israël, mais qu'il était tenu à la plus extrême prudence face à l'opinion arabe, qui dans ce domaine échappe à tout contrôle. Que servirait au chef égyptien d'intervenir pour parler raison s'il devait être assassiné ?

M. Pineau annonça alors son intention de s'arrêter un jour au Caire pour rencontrer le colonel Nasser et voir avec lui quelle action devait être entreprise en vue d'une solution d'apaisement.

En reprenant l'entretien dans l'après-midi, M. Nehru aborda le problème de l'assistance militaire accordée par l'Amérique au Pakistan.

L'Inde n'entretient pas de forces armées considérables. Au moment de l'indépendance, elles comptaient quatre cent cinquante mille hommes. Une réduction de cinquante mille hommes a été opérée. D'autres mesures de même ordre devaient suivre quand l'aide américaine fut annoncée.

Le rapport des forces entre l'Inde et le Pakistan était de trois à un au moment du partage. D'un côté comme de l'autre, l'équipement n'a pas été renouvelé. Il est médiocre et démodé. Cette insuffisance ne présentait pas de graves inconvénients tant qu'elle restait parallèle. Mais la fourniture gratuite à l'une des parties des engins les plus récents change tout en rompant l'équilibre. L'état-major indien déclare que l'Inde se trouve déjà en position d'infériorité. Il demande l'ouverture de crédits à prélever sur ceux qui sont prévus pour la mise en œuvre du second plan quinquennal. Ainsi, la politique nationale et l'effort soutenu pour assurer sans violence le développement indispensable du pays se trouvent compromis. En pareille occurrence, quel choix reste-t-il à faire ? L'attitude du Pakistan est menaçante. Le

caractère confessionnel de sa constitution inquiète les citoyens non musulmans. Il y avait, au moment du partage, dix-huit millions d'Hindous. Six ont déjà cherché refuge aux Indes. L'exode continue. Au Bengale, il arrive chaque jour un millier d'émigrés. Voilà les problèmes à résoudre. Toute aide économique au Pakistan serait favorablement accueillie et profiterait indirectement à l'Inde. Mais l'assistance et l'encouragement donnés sur le plan militaire aggravent la situation. Le gouvernement indien l'a proclamé depuis le premier jour en soulignant les dangers que présente l'extension de la guerre froide au sous-continent. Le pacte de Bagdad renforce cette action et la mention du problème du Cachemire dans le communiqué final de la conférence tenue à Karachi montre où le Pakistan veut en venir. Le problème serait réglé si les dirigeants de Karachi ne trouvaient des appuis auprès des Américains et des Anglais.

M. Pineau précisa qu'en ce qui concerne le Cachemire, la France avait marqué dès l'origine à l'assemblée des Nations Unies son désir de voir intervenir une solution pacifique et concertée; que la mention faite dans le communiqué de la récente conférence ne faisait que renouveler l'expression de cette opinion en écartant l'examen du problème par les membres du S.E.A.T.O.; enfin, que la France n'était pas associée au pacte de Bagdad.

Au cours des entretiens, M. Pineau parla des négociations actuellement en cours concernant le traité de cession des Établissements [1]. Ayant examiné le projet d'accord, le Président insista sur l'intérêt que la France attache au maintien des liens culturels avec l'Inde et demanda que le problème des équivalences fût réglé dans un esprit objectif. Le Premier ministre abonda dans ce sens et donna des instructions au Foreign Secretary. La rédaction nouvelle que nous proposions pour l'article 25 relatif aux équivalences entre diplômes français et indiens ayant été finalement acceptée, M. Pineau put dire à M. Nehru avant son départ que l'accord était réalisé en fait et qu'il présenterait le projet de traité au Conseil des ministres.

Enfin, M. Pineau avait transmis au Premier ministre l'invitation du gouvernement français pour venir à Paris. M. Nehru exprima ses remerciements sans pouvoir encore fixer de date.

***

La visite officielle avait duré deux jours. Le troisième jour permit à M. Pineau de sortir des prévisions protocolaires pour approcher les choses sous un aspect plus humain. Il vit deux villages aux environs de Delhi qui rentrent dans le cadre de l'action engagée pour donner aux sept cent mille villages de l'Inde une vie nouvelle sur le plan économique et social : puits pour fournir l'eau à la terre, coopératives au

[1] Sur ce problème, voir ci-dessus les nos 61, 82, 123.

bénéfice de l'industrie artisanale, écoles, dispensaires, formation de sages-femmes, cours d'hygiène élémentaire. Ces deux villages ne sont pas blanchis et parés à l'intention des hôtes de marque. Ils gardent leurs maisons de boue, leurs rues poussiéreuses, leurs animaux errants, leurs boutiques. Les enfants vont pieds nus. Il y a des mendiants, des aveugles, des chiens couverts de gale. Mais nous avons vu aussi une école où garçons et filles, accroupis par terre, traçaient des caractères sur des ardoises, un centre artisanal où des machines de bois pour filer le coton sont mues par la force électrique, un dispensaire avec des sages-femmes instruites de leur métier, enfin un puits creusé à trente mètres de profondeur. Au lieu du lent travail de deux paires de bœufs tirant tour à tour sur la corde où une poche en peau se trouve suspendue, la traction électrique apporte l'eau en abondance et les champs irrigués donnent maintenant trois récoltes par an au lieu d'une.

L'Inde ne sera pas rapidement transformée. Les paysans restent pauvres, pauvrement vêtus, pauvrement nourris. Mais l'appel que les pouvoirs publics leur adressent et la collaboration qu'ils apportent volontiers à cette grande entreprise les sortent de leur sommeil. M. Pineau a pu s'en rendre compte et trouver chez ces humbles l'accueil de cordialité qui, plus que les cérémonies officielles et les banquets offerts à Delhi, inspire au visiteur étranger un sentiment d'humaine sympathie pour le peuple de l'Inde.

Avant son départ, M. Pineau voulut prendre congé. C'est au Parlement que le Premier ministre le reçut. Il lui proposa la visite des lieux. Les députés se trouvaient en séance. L'un d'eux, parlant anglais, critiquait les mesures prises par le gouvernement pour nationaliser les compagnies d'assurances. M. Nehru nous conduisit ensuite à la Chambre haute qui tenait également séance. Il nous expliqua qu'à l'exemple de l'Amérique, c'est le vice-président de la République qui dirige cette assemblée alors que la Constitution française est différente. Dans le troisième hémicycle, les deux Chambres se réunissent en Congrès en certaines circonstances. Cette salle sert à l'ordinaire de lieu de réunion pour les membres du Parlement.

Plusieurs étaient assis là, vêtus pour la plupart à l'indienne, discutant des affaires en cours. Quelques-uns vinrent saluer le Premier ministre. En d'autres temps, il eût été vizir, maharajah, empereur, avec une toute puissance proche de la tyrannie. Mais alors qu'en Asie, la domination politique de l'Europe a pris fin, tout le reste subsiste que nous avons apporté : organisation juridique, administrative et sociale, conceptions scientifiques, échelle des valeurs morales et même religieuses. Voilà la victoire de l'Occident. C'est sur pareils principes que Gandhi fonda son action. Le régime politique adopté, la forme de la Constitution, le sens dans lequel se dirige l'homme qui tient dans ses mains le destin du pays permettent de compter l'Inde au nombre des nations éprises de liberté. Réglant sa politique sur la force des choses, Nehru accélère l'évolution vers une économie socialiste, mais il veut en même temps défendre la personnalité de l'individu et maintenir l'indépendance de la pensée. Sur pareilles bases, la France peut trouver avec l'Inde un terrain d'entente.

172

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 173-174; 176 à 179. *Varsovie, 15 mars 1956, 9 h. 45.*

(*Reçu :* 11 h. 14, 12 h. 7.)

Par mon télégramme n° 165 [1], j'ai rapporté au Département les premiers commentaires provoqués par l'annonce de la mort de Bierut. Depuis ce moment, la réaction est générale chez l'homme de la rue : Bierut a été « liquidé ».

L'état de parfaite santé dans lequel le Secrétaire général serait parti pour se rendre à Moscou, l'ignorance dans laquelle on était à Varsovie de sa maladie, le retard à rentrer à Varsovie de la délégation polonaise au XXe Congrès de Moscou, l'étrange coïncidence qui fait disparaître Bierut au moment qui peut paraître opportun, et peut-être aussi l'occasion de lancer contre l'ennemi héréditaire une accusation qui d'une douteuse vérité historique fera une légende vivante, autant de raisons pour le peuple à accréditer une pensée qui n'a pu manquer de venir à l'esprit de tous.

Réservé : D'après une source sûre, la maladie de M. Bierut aurait été connue ici par de rares initiés (une vingtaine) au début de la semaine dernière. Le docteur Fejgin, le seul Polonais qui ait signé le communiqué sur la maladie et la mort du Premier secrétaire du parti, n'aurait quitté Varsovie que la veille ou le jour même du décès et n'aurait pas soigné M. Bierut. La version de la mort provoquée est non seulement universellement répandue dans le peuple (mon télégramme n° 173), mais elle est également admise dans les milieux plus évolués tels que les journalistes politiques. Ces derniers émettent toutefois une réserve : si la disparition de M. Bierut avait été rendue nécessaire, elle aurait pu aussi bien avoir eu lieu à Varsovie. Car le décès à Moscou, survenu après d'autres, provoque des commentaires et évoque des soupçons que l'U.R.S.S. aurait eu tout intérêt à éviter.

Aucune disposition n'a encore été officiellement prévue pour la nomination d'un nouveau Premier secrétaire. Les noms qui viennent aussitôt à l'esprit sont les suivants : Berman et Minc dont l'origine israélite rend la désignation très peu probable; Zawadzki qui devrait

[1] Le télégramme nos 165-166, du 13 mars, n'a pas été reproduit : il indiquait que venait d'être annoncée la mort de Boleslaw Bierut, secrétaire général du parti communiste polonais, qui s'était rendu à Moscou à l'occasion du XXe Congrés. Cette annonce n'avait provoqué qu'une réaction de curiosité.

être aussi écarté comme créature de Bierut et de Staline, qui a peu de valeur et une mauvaise santé; Ochab qui, à mon avis, se situe trop à gauche; Nowak et Mazur entre lesquels la course devrait se jouer. Enfin, Cyrankiewicz, outsider possible, dans le cas où l'on voudrait éviter trop de frictions entre les divers candidats, cette solution n'étant, du reste, que provisoire.

173

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 842 à 851. Réservé. *Moscou, 15 mars 1956, 20 h.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 776 [1].

Le discours de M. Khrouchtchev, dont le texte, m'est-il assuré, est mieux équilibré et plus nuancé que les premières impressions qui en ont filtré, est le témoignage qu'il existe, à l'intérieur du parti, un trouble et une division des esprits sur le problème de Staline, et sans doute aussi sur certains aspects de la ligne actuellement suivie par le groupe dirigeant.

Si, en effet, l'opinion était unanime sur la nécessité de reléguer progressivement Staline au deuxième plan, il n'aurait pas été nécessaire de le détrôner de façon aussi retentissante. Je crois savoir que c'est devant l'effet produit sur certains par le discours de Mikoyan (mon télégramme n° 461) [2] que Khrouchtchev a « mangé le morceau ».

Mais il y a des symptômes plus précis se rapportant à la Géorgie. Seul de tous les journaux soviétiques, le journal de Tiflis a publié le 9 mars, c'est-à-dire quatre jours après la date anniversaire, un long éditorial intituié « Troisième anniversaire de la mort de Staline », ainsi qu'une grande photographie représentant Lénine et Staline en 1922. L'article fait l'éloge des décisions du XXe Congrès, mais passe totalement sous silence les critiques acerbes du « culte de la personnalité », célèbre en Staline le bon et fidèle disciple de Lénine, homme qui n'avait d'autre idéal que de servir le peuple et qui a été l'un des « dirigeants les plus actifs du mouvement communiste international ». En même temps, des meetings à la mémoire de Staline ont été organisés dans toutes les usines. Cette étrange « réparation » s'explique, semble-t-il, par le mécontentement qui se serait emparé des milieux dirigeants géorgiens devant l'affront fait à Staline par le XXe Congrès. Ce mécontentement

(1) Le télégramme nos 776-783, du 12 mars, est ci-dessus reproduit sous le n° 163.
(2) Le télégramme nos 461-467, du 19 février, est publié ci-dessus sous le n° 111.

se serait manifesté jusque dans la rue et c'est pour y parer que l'autorisation de célébrer Staline aurait finalement été accordée. Toujours est-il que le Premier ministre danois, qui devait visiter Tiflis le 9 mars, s'est vu arrêter à Bakou par le « mauvais temps » et que l'un de mes collaborateurs, désireux de s'y rendre cette semaine, n'a pas été autorisé à entreprendre le voyage. « On ne délivre pas d'autorisation pour le Caucase en ce moment », lui a-t-il été indiqué.

Ces troubles et ces difficultés ne datent pas d'aujourd'hui. Il me revient d'un autre côté certains détails sur les discussions au Comité central en juillet dernier après le retour de Belgrade de MM. Khrouchtchev, Boulganine et Mikoyan. Des critiques auraient été adressées à M. Molotov pour sa politique de menaces et son discours abrupt du 8 février, « qui aurait accru le risque de guerre »[1]. Le ministre des Affaires étrangères aurait également été accusé de se montrer plus accommodant pour la Grèce et la Turquie que pour la Yougoslavie. La majorité du Comité central se serait prononcée contre M. Molotov, mais celui-ci, tout en s'inclinant, aurait demandé que soit consigné et signé de sa main son point de vue. À son avis, en effet, la politique poursuivie envers la Yougoslavie recélait de graves dangers tant pour le prestige de l'U.R.S.S. que pour le maintien de son influence en Europe orientale.

La question yougoslave étant directement reliée à Staline, l'on aperçoit ainsi certaines implications des problèmes qui se discutent ici actuellement.

J'estime, quant à moi, que ces lueurs sur les débats internes du parti communiste nous sont un motif supplémentaire pour maintenir une politique, souple dans son application, mais dont l'inspiration ne permette aucunement à Moscou de croire à des divergences de vues importantes entre les grandes puissances occidentales. Rien ne serait plus tentant pour les dirigeants soviétiques que de raffermir leur unité sur la base de nouveaux succès obtenus à nos dépens. Si, au contraire, ils continuent de trouver en face d'eux un groupement occidental solide et cohérent, mais manœuvrant sans rigidité et recherchant de bonne foi une détente qui n'impliquerait pas d'avantage unilatéral pour l'Union soviétique, ils pourraient être amenés à se poser de nouvelles questions sur la politique à poursuivre, la tactique la meilleure et les buts finaux de leur action. La détente pourrait alors entrer dans une phase nouvelle et la coexistence devenir réellement active, c'est-à-dire fondée sur la réciprocité non seulement des initiatives ou des concessions, mais aussi des risques et des chances.

[1] Sur ce discours, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 69 (note).

174

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 159 à 162. *Prague, 15 mars 1956, 19 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 22 h. 12, 21 h. 49.)

M. Auriol est parti cet après-midi pour Paris [1]. L'ancien président de la République a eu l'occasion, au cours de son séjour à Prague, de rencontrer, soit à l'ambassade où il était descendu, soit au cours des réceptions organisées en son honneur, notamment à la Maison des écrivains, un grand nombre de personnalités tchécoslovaques. Dans ses entretiens avec elles, et notamment avec le président de la République tchécoslovaque, le président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères, de la Culture, de l'Éducation nationale, le président Auriol a particulièrement insisté sur l'intérêt que présentait le développement de nos relations culturelles. Il a fait même des allusions directes à la réouverture de l'Institut français [2] ou tout au moins de sa bibliothèque, et à la diffusion des livres et publications françaises.

Ses interlocuteurs n'ont pas opposé d'objection de principe et ce qui a été dit à M. Auriol me montre qu'à la fois, sous l'effet de sa visite, et sous celui d'une certaine évolution qui s'est produite ici, les réticences auxquelles s'étaient jusqu'à présent heurtées les demandes de l'ambassade se sont sensiblement atténuées. Le président du Conseil et le ministre de la Culture se sont déclarés prêts à rechercher avec l'ambassade une formule qui permettrait de donner au public, ou tout au moins à une partie du public tchécoslovaque, accès à la bibliothèque de l'Institut français.

Ils se sont déclarés également favorables à des échanges de professeurs et d'étudiants et d'une manière générale prêts à élargir la place de la culture française en Tchécoslovaquie. Le ton des entretiens a été extrêmement cordial et la presse tchécoslovaque s'est abstenue, conformément au désir exprimé par l'ambassade, de donner à la visite de M. Auriol un caractère officiel.

(1) Sur la récente visite en U.R.S.S. de l'ancien président de la République, voir ci-dessus les nos 158, 160, 169. Le Président à son retour s'était arrêté à Prague.

(2) Qui avait été fermé quelques années auparavant.

175

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 714 à 717. *Rabat, 15 mars 1956, 22 h. 30.*
Priorité absolue. Réservé.

(Reçu : 22 h. 50.)

Après la déclaration faite à Madrid par laquelle Allal El Fassi affirmait sa conviction que l'appel du Sultan serait entendu dans le Rif [1], M. Balafrej a accordé ce matin une interview au correspondant du *New York Times* à Tanger, au cours de laquelle il a annoncé que l'ordre de cesser le feu dans le Rif avait été donné et que cet ordre parviendrait d'ici huit à dix jours à tous les groupes de combattants isolés.

Le Palais et le gouvernement marocain m'avaient laissé entendre depuis une semaine que cette évolution se préparait. À la suite du discours prononcé par le Sultan (mon télégramme n° 636) [2], j'avais été amené à exprimer au Souverain la déception qu'on avait éprouvée, de certains côtés français, à constater qu'il n'avait pas pris plus fermement position contre les rebelles.

Sidi Mohammed m'avait répondu que, pour des raisons tacites, il avait préféré donner à ceux-ci une chance de rentrer dans la voie de l'obéissance sans paraître céder à la menace. Il voulait observer pendant quelque temps l'effet de ses paroles. Si la situation ne s'améliorait pas, il lancerait alors un véritable ultimatum et passerait le cas échéant à l'action directe.

L'entourage du Sultan a pris discrètement cette dernière semaine contact avec certains éléments proches de l'Armée de libération. Cette action a été appuyée par l'Istiqlal qui, aujourd'hui, a réussi à s'assurer la primeur de la nouvelle et le bénéfice politique qu'on peut en tirer auprès de l'opinion tant marocaine qu'internationale.

[1] Le 7 mars, à l'occasion de la proclamation de l'indépendance, le chef de l'Istiqlal avait adressé au Sultan un télégramme de félicitations. Quittant Le Caire le 9 mars, il arriva le jour même à Madrid, où il rencontra Mehdi ben Barka, membre du Comité exécutif du parti. Lors de son séjour madrilène, il insista, au cours de diverses déclarations, sur son attachement à Mohammed V et sur la nécessité d'une collaboration franco-marocaine; il exprima le vœu que le mouvement insurrectionnel cessât conformément à l'appel du Sultan. Il rendit également visite à l'ambassadeur de France en Espagne (voir ci-après le n° 181).

[2] Du 8 mars, ci-dessus publié sous le n° 153.

Si, comme on doit l'espérer, l'ordre est suivi, ce sera, M. Balafrej l'a indiqué expressément, une conséquence directe de l'acte de confiance qu'a représenté de la part de la France la déclaration du 2 mars [1].

176

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 50001 à 50008. *Washington, 15 mars 1956.*

Le général Valluy a, le 12 mars, remis à ses collègues américain et britannique du Groupe permanent un mémorandum concernant le prélèvement des forces O.T.A.N. pour la défense de l'Afrique du Nord [2]. Notre représentant au Groupe permanent m'a précisé qu'il avait établi les grandes lignes de ce document en accord avec le ministre de la Défense nationale et le général Ély et qu'il en avait parlé avec M. Massigli.

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus les nos 139, 159. Par télégramme nos 801-806 du 20 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire, se référait au télégramme n° 714, soulignant que « des indications assez favorables » lui étaient parvenues sur les progrès de l'apaisement dans les régions troublées. Les récentes déclarations des dirigeants de l'Istiqlal marquaient le rôle que ce parti entendait s'attribuer dans l'œuvre de pacification. De son côté, le P.D.I. avait également lancé aux Rifains un appel à déposer leurs armes. M. André-Louis Dubois ajoutait : « Il n'en reste pas moins que le Palais manifeste une réserve certaine face à la tendance des partis politiques à se mettre en avant dans la question de la pacification », les résultats éventuels en ce domaine étant dûs « au prestige et à l'autorité personnelle du Souverain, placé au-dessus des partis ».

[2] Le texte de ce mémorandum était transmis le 16 mars par télégramme nos 50 009-50 027, non reproduit. Il justifiait largement le prélèvement d'unités françaises du théâtre d'opérations d'Europe centrale en attirant l'attention du Groupe permanent sur les considérations suivantes. Le Groupe ne devrait pas se contenter de prendre acte de ces mouvements et de leurs effets sur la défense du Centre-Europe, mais « supporter » la priorité donnée par la France à la défense de ses positions en Afrique du Nord. Il soulignait la valeur stratégique de cette dernière, qui offrait « le complément nécessaire d'une incomparable plate-forme de dispersion contre le danger atomique », donnait au théâtre européen la profondeur indispensable pour le développement des bases aériennes et navales nécessaires à la conduite de la bataille dans l'espace méditerranéen et les zones méridionales du bloc soviétique, contribuait au soutien logistique des opérations en Europe occidentale, élargissait grâce à sa façade atlantique les possibilités de projection du potentiel militaire nord-américain sur le théâtre sud-européen. La perte de l'Afrique du Nord serait préjudiciable à l'Alliance atlantique : l'action contre la présence française visait à substituer à la « vocation occidentale » de cette région « une attraction vers l'Orient au nom d'un panarabisme de tendance neutraliste, sinon antioccidentale »; la Tunisie, le Maroc et l'Algérie glisseraient rapidement vers l'anarchie et la misère. Le général Valluy ne croyait pas à la solution de la substitution en Afrique du Nord à l'influence française d'une influence alliée, ce qui ébranlerait la fidélité de la France envers l'Alliance et ferait le jeu du communisme. « Se maintenir en Afrique du Nord, sous une forme ou sous une autre, (était) pour la France du XXe siècle une question de vie ou de mort »; le Groupe permanent devrait affirmer que, « dans son action présente en A.F.N., la France sert fidèlement et efficacement les intérêts de l'O.T.A.N. » et les partenaires de Paris au sein de l'Alliance reconnaître la priorité de l'effort militaire français dans cette région. Le Groupe pourrait élaborer un « document agréé » destiné au Conseil et traitant de l'importance stratégique de l'A.F.N. et de la nécessité vitale sur le plan français comme sur le plan occidental, de son maintien dans le système de sécurité de l'O.T.A.N.

Le Groupe permanent va devoir donner au Conseil atlantique son avis sur les prélèvements que la France est obligée d'effectuer. Le mémorandum du général Valluy, soulignant l'importance stratégique de l'Afrique du Nord pour la défense commune, vise à obtenir par le Groupe permanent un rapport au Conseil de l'O.T.A.N. qui conduise celui-ci à manifester une sympathie active à notre cause. Il s'agirait notamment d'amener le Conseil à approuver formellement la priorité que nous sommes obligés actuellement de donner à la défense de l'Afrique du Nord, au lieu de se borner, comme il a été fait dans le passé, à prendre acte des prélèvements que nous effectuons sur nos forces stationnées en Europe.

Étant donné le caractère de ce document, j'ai estimé, d'accord avec le général Valluy, qu'il convenait d'aviser sans attendre les instances civiles de l'administration américaine qu'elles allaient en être saisies par leur délégation au Groupe permanent. Je me suis donc rendu aujourd'hui, 15 mars, chez M. Merchant à qui j'ai exposé l'objet de ma démarche, en lui précisant que je n'avais pas d'instructions précises de mon gouvernement, mais que j'avais jugé utile de l'informer de l'existence de ce mémorandum. Je n'ai ajouté que peu de commentaires au texte du général Valluy, dont j'ai remis copie à M. Merchant.

Le secrétaire d'État adjoint pour l'Europe n'avait pas encore été saisi par le Pentagone, mais il a affirmé qu'il le serait nécessairement en raison du caractère politique de l'affaire. Il a paru comprendre clairement l'intention qui est celle de notre mémorandum : il ne s'agit pas d'engager la responsabilité de nos alliés dans les décisions que nous avons à prendre, mais d'obtenir du Conseil atlantique, qui doit nécessairement être saisi, un véritable appui à ces décisions.

M. Merchant m'a répété ce que plusieurs fonctionnaires américains ont dit ces jours derniers aux membres de cette ambassade : son gouvernement suit avec des sentiments de pleine sympathie pour la France les événements de l'Afrique du Nord. Il a manifesté publiquement son approbation pour les accords passés avec la Tunisie et le Maroc, accords qui sont, a dit M. Merchant, marqués du signe de l'intelligence politique et du progrès. Le gouvernement américain voit avec inquiétude le développement de la situation en Algérie, mais il est profondément affecté par le sentiment de mécontentement dont fait preuve la population française à son égard et par l'accusation parfois exprimée d'avoir contribué directement ou indirectement aux troubles d'Algérie.

S'exprimant ensuite à titre personnel, le secrétaire d'État adjoint a indiqué qu'il lui paraissait que notre mémorandum, dans la mesure même où il soulevait une question politique, demanderait une étude assez longue et ardue des services américains intéressés. Ceux-ci s'efforcent en effet toujours d'éviter que soit bien définie la ligne de partage des responsabilités administratives de caractère politique et celles de caractère militaire.

Il a ensuite indiqué qu'une objection à l'approbation d'un mouvement de troupes françaises vers l'Algérie pourrait être le risque que certaines

de ces troupes soient ensuite utilisées au Maroc ou en Tunisie, ces deux pays créant un problème différent.

Enfin, rappelant le précédent du détachement de forces italiennes envoyées par le commandement italien vers la frontière de Trieste en 1953, il a marqué, toujours à titre personnel, le souci qu'a son gouvernement d'établir une procédure pour les retraits de forces, qui permette d'éviter que ceux qui sont faits dans un cas comme celui qui nous occupe ne puissent créer un précédent pour des cas moins valables.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir, comme me le demande le général Valluy, transmettre directement au général Ély le mémorandum que je vous envoie par télégramme séparé. Notre délégation au Groupe permanent ne l'a envoyé que par la valise qui quitte New York par avion samedi.

177

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de France au Maroc.

T. nos 605, 606 [1]. *Paris, 16 mars 1956, 17 h. 30.*

Priorité absolue. Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nos 705 à 711 [2].

J'estime qu'il serait inopportun de nous opposer au principe d'une visite officielle de Sidi Mohammed ben Youssef à Madrid. Une telle attitude ne serait pas comprise par le Sultan, risquerait d'entraîner des malentendus et serait en dernière analyse contraire à notre intérêt. Nous ne devons pas en effet sous-estimer le bénéfice que nous pouvons retirer de cette nouvelle manifestation de notre volonté d'appliquer loyalement les accords du 2 mars 1956.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Madrid sous les nos 259-260.

[2] Du 15 mars, non reproduit. D'après ce télégramme, M. Clauzel avait interrogé la veille le Sultan quant à la suite qu'il se proposait de donner à l'invitation qui lui avait été récemment faite de se rendre prochainement en visite officielle à Madrid. Le Sultan avait répondu qu'il n'arrêterait sa position qu'après le retour de France des ministres d'État qui s'y trouvaient, à cette heure; sous réserve de cette consultation avec ses ministres, il était enclin à saisir l'occasion qui s'offrait de faciliter le règlement de la question des rapports hispano-marocains et de réaliser l'unité de l'Empire chérifien, une réponse négative à l'invitation pouvant amener Madrid à se raidir : « Il est préférable de battre le fer pendant qu'il est chaud ». M. Clauzel avait insisté pour que la réponse du Sultan fût concertée entre Paris et Rabat. Le Haut-Commissaire considérait « de la nécessité la plus urgente » que Paris arrêtât son attitude face au problème ainsi posé. Par ailleurs, M. Alcover avait répété à M. Lalouette que l'Espagne ne pouvait avoir d'autre politique au Maroc que de suivre exactement celle de la France.

Par télégramme nos 721-723, du 16 mars également non reproduit, le Haut-Commissaire indiquait qu'au cours d'un entretien qu'il avait eu, le même jour, avec le Souverain, ce dernier inclinait, comme devant M. Clauzel, à ne pas écarter l'invitation espagnole. Le Haut-Commissaire lui avait rappelé la nécessité d'une concertation pour une attitude commune franco-marocaine. M. Dubois estimait que M. Savary avait abordé le problème avec MM. Bouabid, Cherkaoui et Guedira et voulait en connaître les résultats.

Toutefois, la réalisation de ce projet pourrait présenter des inconvénients si elle n'apparaissait pas comme concertée avec le gouvernement français.

À cet égard, je considère très souhaitable que cette visite se déroule à l'occasion d'un voyage en France du Sultan soit à l'aller, soit au retour, afin de souligner les liens particuliers qui unissent la France et le Maroc. D'autre part et dans le même esprit, il conviendrait que le Souverain fût accompagné du conseiller auprès de Sa Majesté chérifienne et du chef du Cabinet diplomatique [1].

178

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 873 à 877. Secret. Réservé. *Moscou, 16 mars 1956, 18 h.*

(Reçu : 18 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 842 [2].

D'après l'un de nos collègues qui se trouvait récemment à Tiflis et vient de rentrer à Moscou, des incidents ont bien eu lieu en ville le 7 mars, d'abord le matin, puis dans le courant de l'après-midi. À chaque fois, des groupes de jeunes gens, étudiants en majorité, ne dépassant pas deux à trois cents personnes, sont venus pousser des cris et agiter le poing devant le palais du gouvernement, qui se trouve juste en face de l'hôtel Intourist. Les manifestants portaient des panneaux rédigés en géorgien et, d'après les explications fournies ultérieurement à notre collègue, célébraient Staline et conspuaient quelque peu Khrouchtchev. Le mouvement aurait été déclenché par la diffusion du discours de celui-ci dont j'ai fait état dans mon télégramme n° 776 [3].

Je ne crois pas qu'il faille exagérer la portée de ces incidents. M. Vincent Auriol [4] et les personnes qui l'accompagnaient, arrivés à Tiflis vers midi ce même jour, n'ont remarqué aucune agitation en ville au début de l'après-midi, ni dans la soirée. Il ne s'agit donc pas d'un ébranlement profond mais plutôt d'une de ces réactions d'étudiants comme il en a existé en Allemagne entre 1815 et 1848. Le nationalisme

[1] Par télégramme nos 754-757, du 17 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire faisait état d'un nouvel entretien entre le Sultan et M. Clauzel au cours duquel ce dernier avait indiqué qu'il y aurait avantage, afin de souligner la coordination franco-marocaine en politique étrangère, à ce que le Sultan profitât de son déplacement en Espagne pour s'arrêter dans la capitale française, soit à l'aller, soit au retour. Mohammed V faisait part quant à lui de son souci de n'aller à Madrid que si le terrain était suffisamment préparé pour qu'un résultat positif pût être atteint, sous forme d'une déclaration hispano-marocaine sur l'indépendance et l'unité de l'Empire.

[2] Le télégramme nos 842-851, du 15 mars, est ci-dessus reproduit sous le n° 173.

[3] Le télégramme nos 776-783, du 12 mars, est ci-dessus publié sous le n° 163.

[4] Sur le voyage de ce dernier en U.R.S.S., voir ci-dessus les nos 158, 160, 169.

géorgien s'est à nouveau exprimé. Il est sensible à quiconque visite le pays, ce n'est pas sa première manifestation.

Ce qui est notable, c'est que ces incidents ont été provoqués par un discours violent de M. Khrouchtchev et que celui-ci peut éventuellement en être rendu responsable. C'est, d'autre part, que satisfaction ait été donnée au sentiment national par la publication le 9 mars dans la presse géorgienne d'un article à la mémoire de Staline.

Quoi qu'il en soit, le Caucase est interdit aux étrangers pour une assez longue période puisque les dirigeants soviétiques s'efforcent de persuader le Premier ministre suédois, attendu ici le 29 mars, de visiter l'Ouzbekistan au lieu de la Géorgie. L'on peut donc penser qu'une sérieuse action répressive se développe actuellement dans ces régions. Le problème des nationalités, officiellement résolu depuis longtemps, n'a pas fini de créer des soucis aux dirigeants de ce pays.

179

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 720 à 728. Priorité. Réservé. *Paris, 16 mars 1956, 18 h. 40.*

Pour M. Sébilleau.

Je me réfère à votre télégramme n°s 788 à 792 [1].

1. Les propositions soviétiques qui vous ont été faites trahissent une intention politique. C'est de propos délibéré qu'ont été exclus les biens d'équipement non stratégiques et les produits fabriqués. Le choix fait de certains matériels hautement stratégiques est délibéré.

2. Il est clair que vos interlocuteurs soviétiques désirent mettre à l'épreuve la volonté du gouvernement français de respecter les règles du contrôle stratégique.

À cet égard, l'attitude que vous prendrez ne doit en aucune manière leur permettre de spéculer sur un fléchissement de notre volonté. Les contrôles, si imparfaits soient-ils, résultent d'accords interalliés que nous ne pouvons rompre unilatéralement et ils sont, comme vous le savez, la

[1] Du 13 mars, non reproduit. M. Sébilleau y relatait une séance franco-soviétique au cours de laquelle, en matière de biens d'équipements, les Russes n'envisageaient de n'importer de France que des produits stratégiques (sauf pour un reste de 450 millions sur 2.800 millions de francs). L'intention des Soviétiques était de tâter la position française à l'égard de l'embargo et, si cette position restait inchangée, de se borner à un accord d'importation médiocre et limité à des échanges de matières premières. La délégation française allait s'efforcer de voir, dans les jours à venir, si cette quantité ne pouvait être augmentée, en biens non stratégiques évidemment. Sinon, la délégation demandait à être autorisée à négocier l'inclusion dans l'accord de contingents de sucre et d'alcool éthylique. M. Sébilleau demandait d'urgence des instructions sur ce point ainsi que sur les produits stratégiques (notamment les relais hertziens). Il estimait, dans l'état de la négociation, contre-indiqué de poursuivre la délivrance de licences de produits stratégiques.

conséquence et non une des causes de la tension. Notre fermeté n'exclut d'ailleurs pas une utilisation très complète des possibilités qu'offre la réglementation en vigueur. Le gouvernement français, qui cherche depuis longtemps à amener le gouvernement américain à consentir à un alignement des règles du Chincom sur celles du Cocom, ne peut, très évidemment, faire porter simultanément son effort sur les deux contrôles. Je n'exclus pas la possibilité pour nous d'user de notre influence, ultérieurement, auprès de nos alliés pour obtenir un assouplissement des règles du Cocom lui-même. Mais, en toute hypothèse, le gouvernement français ne fera rien dans ce domaine qu'en complet accord avec ses alliés.

De ce qui précède, il résulte que vous ne pouvez ni chercher à conclure maintenant un accord par des concessions sur les produits stratégiques, ni par votre attitude laisser vos interlocuteurs dans l'illusion qu'ils obtiendront davantage, dans ce domaine, au moment où je me trouverai à Moscou avec le président du Conseil.

3. Dans ces conditions, il reste à apprécier s'il convient de conclure maintenant, au cas où vos partenaires s'y prêteraient, un accord plus que médiocre parce qu'il ne prévoirait qu'un échange de matières premières, nos exportations de biens d'équipement devenant quasi-négligeables, ou s'il serait préférable, après une discussion que vous prolongeriez jusqu'aux environs du 26 mars et au cours de laquelle vous demanderiez le maintien de nos exportations de biens d'équipement et de produits fabriqués pour arriver à un accord mutuellement avantageux, de faire à cette date un choix entre la conclusion de l'accord tel qu'il se dessinerait alors et la suspension des négociations. Celles-ci seraient, dans cette hypothèse, encore en cours lorsque M. Guy Mollet et moi-même arriverons à Moscou.

4. Ainsi que je vous l'ai déjà laissé entendre lorsqu'il s'est agi d'obtenir des Soviétiques l'ouverture des négociations actuelles, je préférerais de beaucoup que la négociation commerciale fût terminée avant le 14 mai. Dans l'hypothèse contraire, le président du Conseil et moi-même courrions le risque d'être soumis à un certain nombre de pressions — dont celle du temps — au cours de notre séjour à Moscou. Mais pour être certains que le problème de nos relations commerciales ne soit pas remis sur le tapis lorsque nous serons sur place, il faut non seulement que l'accord ait été au préalable conclu, mais encore que son insuffisance même ne conduise pas presque nécessairement à une sorte de réouverture des négociations, le 14 mai, sous prétexte d'en améliorer les résultats.

5. Vous devrez donc, aussi longtemps que vous le jugerez utile, presser vos interlocuteurs de conclure un accord s'écartant le moins possible dans ses caractéristiques des accords précédents, en leur faisant valoir qu'un simple échange de matières premières ne répondrait ni aux désirs que le gouvernement soviétique a exprimés à plus d'une reprise publiquement d'intensifier les relations économiques entre les deux pays, ni à l'attente de l'opinion et du gouvernement français. Vous

devrez donc proposer d'inclure dans l'accord la plus grande quantité possible de biens d'équipement non stratégiques.

Je vous serais obligé de me rendre compte en détail, au jour le jour, de toute éventuelle proposition soviétique et de la marche générale de la négociation.

180

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1306 à 1316. Réservé. *Londres, 16 mars 1956, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

De la part de M. Jules Moch nos 56-57.

Mes premiers entretiens de Londres et les télégrammes de Moscou m'amènent provisoirement à prévoir le déroulement suivant des négociations la semaine prochaine :

1° Les Anglais nous suivront en parrainant le plan de synthèse [1]. Mais M. Nutting multipliera les réserves et surtout les interprétations et ne s'efforcera pas de lui rallier d'autres délégations. Je pense que dans son for intérieur, il regrette le plan partiel [2] qu'il nous avait communiqué au début de mars et que, lors de notre entretien à trois, M. Selwyn Lloyd a nettement rejeté au profit de notre synthèse [3]. Il souhaite également réduire les divergences avec les États-Unis.

2° Du fait des hésitations britanniques et de la position américaine, les Canadiens éviteront de définir leur attitude et se borneront à des remarques de détail.

3° Les Américains seront opposés à notre plan. Je crois pouvoir résumer ainsi leurs attitudes successives :

a. L'administration démocrate était intransigeante sur le plan Baruch [4], mais acceptait des réductions d'effectifs. Elle a elle-même signé avec nous un texte qui, en 1952, fixait un plafond de 1.500.000 (un million cinq cent mille) hommes.

b. L'administration républicaine, avant l'entrée en fonction de M. Stassen, admettait encore ce niveau et a fini par se rendre compte

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 105.
(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 148.
(3) Le compte rendu de cet entretien à trois — vraisemblablement MM. Moch, Selwyn Lloyd, Nutting — ne semble pas avoir été retransmis par le canal de l'ambassade.
(4) En juin 1946, le projet Baruch prévoyait la création de l'*Atomic Development Authority* ayant le monopole du contrôle et de l'utilisation de l'énergie atomique.

de l'inefficacité du plan Baruch à l'époque thermonucléaire. Elle a évité de s'engager à fond dans les débats, tout en acceptant que Français et Britanniques fassent de nouvelles propositions. Car elle n'en voyait que l'effet psychologique sur l'opinion et était persuadée de l'intransigeance soviétique. Elle escomptait donc l'échec de nos formules.

c. La note russe du 10 mai 1955 [1], qui coïncidait sensiblement avec la nomination de M. Stassen en qualité, dirions-nous, de ministre d'État du désarmement, a vivement inquiété Washington du fait de l'acceptation par les Soviets de nos niveaux de forces, de notre chronologie ainsi que d'une amélioration de leur notion du contrôle. Washington a alors exploité les formules russes sur l'impossibilité de certains contrôles atomiques, que nous avions indiquée trois ans auparavant, pour « mettre en réserve » tous les projets antérieurs et lancer le plan Eisenhower [2]. On a cru, avec une certaine naïveté, que la pression de l'opinion obligerait les Soviets à l'accepter isolément. Durant cette période, la position américaine s'est résumée dans la formule : « Le plan Eisenhower tout seul, ou avec les postes fixes du plan Boulganine », c'est-à-dire « Contrôle sans désarmement ».

d. Le refus soviétique de s'engager dans cette voie, l'opposition naissante à l'O.N.U. et aussi nos efforts ont amené un léger changement de position ces dernières semaines. On admet quelques petites additions au simple contrôle, mais en les enrobant dans tant de refus, jusqu'ici non explicites, que l'effet sur l'opinon non américaine sera à coup sûr défavorable. Parmi ces gestes prévisibles, on peut noter :

— le refus de réduire les effectifs américains au-dessous de 2.500.000 hommes au cours d'une première étape (ils sont actuellement de 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille) hommes);

— le refus de préciser actuellement aucune réduction ultérieure;

— le refus de limiter les explosions atomiques expérimentales;

— le refus d'interdire inconditionnellement à aucune étape l'usage de l'arme nucléaire.

Que reste-t-il dès lors qui puisse être considéré comme une amorce de désarmement ? Pour le moment, presque rien, sauf une réduction de 12 % des effectifs américains. Mais les Américains n'ont pas dit leur dernier mot. Je crois que, nous voyant décidés à déposer notre plan, ils feront un nouvel effort en ce qui concerne les mesures immédiatement possibles.

4° La position soviétique me paraît la suivante :

a. La deuxième lettre du président Eisenhower au maréchal Boulganine [3] avait reçu initialement un accueil favorable, qu'un examen plus complet a transformé en méfiance. Les Russes insistent à nouveau sur

[1] Sur cette note, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

[2] Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 183 (note).

[3] Pour la lettre du Président américain du début mars, voir ci-dessus le n° 148 (note). La première lettre d'Eisenhower date du 12 octobre 1955 : répondant à une lettre du maréchal soviétique du 19 septembre précédent, elle avait émis le vœu que des progrès concernant des plans détaillés en vue de l'inspection du contrôle et de la réduction des armements fussent accomplis; elle n'avait pas rejeté la proposition soviétique relative au stationnement de groupes d'inspection en des points stratégiques dans tous les pays.

l'absence ou l'insuffisance des mesures de désarmement proprement dites prévues dans cette correspondance.

b. Leur hostilité au plan de survol reste grande. Je croyais récemment encore qu'ils accepteraient, dans un ensemble de désarmement, de l'entreprendre dès le début des opérations. Je pense aujourd'hui qu'ils ne l'admettront guère qu'en fin d'opérations ou, au mieux, qu'ils en proposeront le début au cours d'une des étapes autres que la première. C'est là une position erronée : il vaudrait mieux faire des concessions en ce domaine, car le survol sans repérage est techniquement possible, à mon avis, pour tout état possédant certains types d'avions.

c. Les faveurs que Radio Moscou et nos interlocuteurs moscovites accordent à notre plan (qu'ils ne connaissent pas encore avec précision) relèvent donc plus de la manœuvre que de la convergence de vues. On peut prévoir que, plus les Américains s'éloigneront du plan de synthèse, plus les Russes auront tendance à s'en approcher, sans toutefois le faire leur. Peut-être accepteront-ils de le prendre comme « base de discussions », ce qui ne les engage en rien. Mais je ne crois pas qu'ils poussent le machiavélisme jusqu'à l'adopter tel quel — y compris le plan Eisenhower entrepris dès le début. S'ils le faisaient, la répercussion en Amérique, où l'on tient essentiellement à ce plan, pourrait être importante.

5° Dans tous les cas, malgré l'inconvénient sérieux de l'absence d'un front unique occidental, il me paraît indispensable de déposer notre plan de synthèse comme prévu, dès le début des travaux du sous-Comité, et de laisser la discussion s'engager sur lui. Au pire, il sera toujours possible de le « mettre en réserve », selon l'expression américaine, si aucun accord même limité ne semble pouvoir résulter de ce débat.

Mais je n'exclus pas absolument l'hypothèse que les Russes et les Américains proposent d'extraire du plan un certain nombre de mesures, et que, par l'intermédiaire d'un projet de synthèse général, on revienne à l'étude d'un plan partiel. Il faut à tout le moins tenter cette chance, mais seulement après échec de tout plan d'ensemble. Elle pourrait se réaliser, si toutes les délégations étaient également animées du désir d'aboutir qui est nôtre [1].

[1] Note manuscrite portée en tête de ce document : *20 mars 1956. Ce télégramme n'a pas été distribué à sa date. Le Secrétaire général l'a reçu. Le Chiffre prétend l'avoir donné à la distribution. Le service de la distribution n'en trouve pas trace. T. Gri. (= Toussaint Grimaldi).*

181

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 210 à 218. Priorité absolue. *Madrid, 16 mars 1956, 20 h.*
Réservé.

(*Reçu :* Le 17, 1 h. 32, 1 h. 31, 1 h. 28.)

Prière de communiquer d'urgence à Rabat.

Allal el Fassi, accompagné de Mehdi ben Barka, m'a rendu visite ce matin à ma résidence. Venu à Madrid pour s'informer auprès du ministre des Affaires extérieures des intentions espagnoles, il présidera à Tanger le Conseil exécutif de l'Istiqlal dans les jours prochains, puis reviendra ici et y prendra contact avec l'ambassade avant de rentrer au Caire où est établie sa famille. Il pense ne pouvoir encore aller à Rabat, car l'excitation des esprits est telle qu'il redoute que sa présence ne provoque des troubles et ne retarde la pacification nécessaire.

Selon lui, le Maroc ne réussira à s'organiser dans l'indépendance que s'il bénéficie, outre l'appui des gouvernements français et espagnol, de la collaboration la plus loyale des fonctionnaires français. Les directives du Sultan seront obéies dans la mesure où celui-ci s'appuiera sur un gouvernement et sur l'opinion publique dans un régime démocratique. Le rétablissement de l'... [1] en Algérie, obtenu grâce à des interlocuteurs responsables, aura, au Maroc, une répercussion très favorable.

Le chef de l'Istiqlal ne me paraît pas pleinement rassuré sur les intentions espagnoles. Il estime que l'orgueil et l'indécision, traits caractéristiques du caractère espagnol, rendent difficiles les contacts avec Madrid. Il souhaite que les conversations hispano-marocaines s'engagent rapidement, afin d'aboutir à une déclaration commune semblable à celle de Paris [2].

La France et l'Espagne négocieraient ensuite avec le Maroc, parallèlement de préférence, ainsi serait satisfait l'amour-propre espagnol. Mon interlocuteur a insisté sur la nécessité d'une entente franco-espagnole afin d'aboutir, à Rabat, à une solution heureuse.

Les présides méditerranéens et le territoire d'Ifni devront faire retour au Maroc lors de la signature des accords finaux. L'Espagne revendiquerait-elle, dans un Maroc unifié, une position semblable à celle de la France, elle serait en tout état de cause incapable d'en bénéficier.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur la déclaration franco-marocaine du 2 mars, voir ci-dessus les nos 139 (note), 159.

Allal el Fassi fixe à dix années le délai dont dispose le Maroc pour créer un grand état arabe d'influence occidentale. Le Maroc et la France seraient les bénéficiaires de la réussite; en revanche, le monde occidental pâtirait gravement de l'échec. Car, ou bien le Maroc conservera sa personnalité et deviendra une nation moderne, liée étroitement à la France et à l'Espagne et servant de modèle aux puissances arabes, ou bien il sombrera dans le communisme. Le chef de l'Istiqlal semble n'avoir que mépris pour l'Égypte où les tendances marxistes ne cesseraient de croître.

En conclusion, mon interlocuteur m'a dit :

« Puisque vous êtes ambassadeur de France à Madrid, j'attire votre attention sur les trois points essentiels : aidez-nous à arracher à l'Espagne sa zone, afin de permettre au Maroc d'accomplir son unité; convainquez le gouvernement français d'abandonner ce vocable d'interdépendance qui nous heurte; persuadez la France de nous prêter une aide sincère sans laquelle nous sommes voués à l'impuissance. »

Il me paraît utile de noter qu'Allal el Fassi avait lui-même demandé à me rendre visite dès qu'il avait pu et que j'étais prêt à le recevoir. Il m'a semblé se prêter de bon gré à une conversation que j'ai pu diriger moi-même; si c'est avec ruse qu'il a répondu à mes questions, c'est aussi, je crois, avec sincérité. Mehdi ben Barka qui l'accompagnait, semble-t-il, pour l'assister et pour parer éventuellement aux difficultés qu'il pouvait avoir à s'exprimer en français, n'a fait que commenter et développer certaines des idées avancées par le président de l'Istiqlal.

Comme j'évoquais le cas où l'Espagne chercherait à se faire reconnaître par le Maroc certains droits dont elle n'aurait pas forcément l'intention ou la possibilité d'user, Ben Barka a répondu avec une grande assurance : « Demander est une chose, obtenir est une autre ». Ce propos n'a pas été ni relevé, ni contredit par Allal el Fassi.

Je n'ai pas recueilli l'impression que ce dernier cherchât systématiquement à se servir de l'Espagne pour dégager le Maroc de l'emprise française. Il souhaite manifestement construire un Maroc moderne et puissant. Pour lui, l'indépendance est la condition du succès de cette entreprise pour laquelle il a besoin de la France, et en second lieu de l'aide ou du consentement de l'Espagne.

182

Note du Secrétariat des conférences

au sujet du désarmement

N. n° 035/SC. *Paris, 17 mars 1956.*

Le Ministre trouvera ci-joint une traduction officieuse de la note remise aujourd'hui par l'ambassadeur des États-Unis au secrétaire général du Département [1].

Les considérations développées dans cette note confirment ce que l'on pouvait augurer de la position américaine au lendemain des conférences de Genève, de l'assemblée des Nations Unies et de la lettre adressée le 1er mars par le président Eisenhower au maréchal Boulganine [2]. Cette position s'était encore précisée au travers du document de travail remis le 5 mars par l'expert américain à ses collègues occidentaux à Londres [3] et des conversations dont M. Jules Moch a rendu compte.

La note du 17 mars appelle les commentaires suivants :

Plan technique.

1. Les États-Unis s'opposent catégoriquement à trois dispositions du plan de synthèse franco-britannique, savoir :

a. L'interdiction inconditionnelle de l'usage des armes nucléaires à la troisième étape;

b. L'interdiction des expériences nucléaires à cette même étape;

c. La fixation d'un plafond de 1.000.000 à 1.500.000 hommes pour les forces armées des États-Unis, de l'U.R.S.S. et de la Chine.

[1] La note américaine n'a pas été reproduite. Les points essentiels en sont repris dans le document ici publié.

[2] Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 148 (note).

[3] Document non retenu.

Le mémorandum américain observe que ces chiffres, pour n'être pas cités explicitement dans le plan de synthèse, continuent d'être considérés par le gouvernement français comme étant les niveaux à atteindre en fin de processus.

2. Les États-Unis insistent pour ne discuter entre alliés, comme projet à présenter devant le sous-Comité, que des mesures qu'ils appellent « de première étape », mais qui ne correspondent pas à celles de la première étape du plan de synthèse franco-britannique.

Leur position est :

Mise en application du plan Eisenhower, accompagné d'inspections à terre (plan Boulganine); puis, si le système fonctionne d'une manière à leur point de vue satisfaisante et si la situation politique le permet, les États-Unis accepteraient certaines des mesures prévues par la première étape du plan de synthèse franco-britannique concernant les réductions des armements, des forces armées et des dépenses militaires. Ces réductions pourraient conduire au niveau de 2.500.000 hommes pour les États-Unis et l'U.R.S.S., ce chiffre lui-même pouvant être plus tard abaissé à la suite de négociations ultérieures si les circonstances politiques le permettent.

Les États-Unis considèrent qu'en-dessous d'un tel niveau, ils seraient obligés de réviser leurs plans stratégiques et leurs engagements dans le monde, y compris ceux de l'O.T.A.N. D'autre part, leur refus d'accepter une limitation des expériences nucléaires et l'interdiction inconditionnelle de l'usage de l'arme atomique est motivé par le fait que ces mesures aboutiraient à ôter au monde occidental « son arme principale de défense ». Sur ce dernier point, M. Jules Moch a rétorqué que, si une guerre éclatait après la signature d'un traité de désarmement, ce traité serait lui-même anéanti; qu'en outre, il y a deux sauvegardes importantes dans le projet de synthèse : le droit de veto qui est prévu deux fois par la procédure de passage d'une étape à la suivante; le maintien des stocks atomiques existants, de sorte que, si une guerre mondiale éclatait, ils seraient utilisables après la faillite du traité et même des Nations Unies.

En conclusion, il apparaît que les États-Unis sont en contradiction fondamentale avec le plan franco-britannique. Celui-ci prévoit un processus complet de désarmement qui se déroule d'un bout à l'autre sans négociation dans l'intervalle dès l'instant où le traité de désarmement entre en vigueur. Les États-Unis ne veulent que des mesures partielles dont les premières sont en deçà de celles que comprend la première étape du plan franco-britannique, et dont les suivantes n'interviendraient qu'après de nouvelles négociations.

Plan politique.

Les États-Unis, dans leur note, insistent sur la nécessité de maintenir l'unité d'un front occidental dans les circonstances présentes. Ils soulignent qu'ils ne sauraient s'associer au plan franco-britannique et que, si ce dernier était présenté au sous-Comité, ils s'en dissocieraient.

Ils expriment l'espoir que le gouvernement français ne prendra pas une initiative qui romprait l'unité des délégations occidentales et qu'il acceptera de modifier ses propositions de manière que celles-ci puissent être soutenues par la délégation américaine [1].

183

Compte rendu des conversations franco-allemandes du 17 mars 1956 à Paris [2]

Étaient présents : M. Maurice Faure, M. Joxe, M. de Croüy-Chanel, M. Sauvagnargues; M. Hallstein, M. Grewe, M. Jantzen, M. Lahr.

I. *Séance du matin.*

M. Faure demande si le gouvernement allemand a pu préciser son point de vue en ce qui concerne la Moselle.

M. Hallstein déclare que ces quinze derniers jours ont été mis à profit en vue de préciser le problème devant les instances politiques et économiques du *Bund.* Cet examen a confirmé le point de vue défendu par la délégation allemande à Bonn le 3 mars [3].

Si le gouvernement fédéral se décide à soutenir le projet, et sous certaines conditions il serait disposé à le faire, il lui sera nécessaire de pouvoir faire état de concessions spectaculaires dans les autres domaines afin de faire admettre la canalisation de la Moselle par son opinion publique.

Les résistances qui se sont manifestées en Allemagne contre le projet ne tiennent pas uniquement à des intérêts particuliers. Elles sont

[1] Le 19 mars, à l'ouverture à Londres des travaux du sous-Comité des Nations Unies pour le désarmement, Français et Britanniques présentaient leur plan de synthèse, qui prévoyait trois étapes entre lesquelles étaient ménagées des transitions et qui débouchait sur le désarmement total; il comportait une imbrication des opérations de désarmement et de contrôle; il prévoyait enfin une clause de sûreté aux termes de laquelle l'exécution du plan pourrait être arrêtée à tout moment. Ce plan s'efforçait d'aller au-devant des objections américaines, en reportant le désarmement nucléaire à la dernière étape; une clause visant à tourner le veto du Conseil de sécurité : grâce à une nouvelle Commission internationale du désarmement, un simple vote majoritaire permettrait de suspendre toutes les limitations, réductions et prohibitions décidées auparavant. Toutefois, Français et Britanniques attachaient la plus grande importance à l'étape initiale qui devait permettre de porter un coup d'arrêt à la course aux armements. Le plan présentait cette originalité par rapport aux projets précédents de s'efforcer de faire avancer de front les progrès du désarmement et le règlement des différends Est-Ouest. Sa réalisation était dès lors subordonnée au règlement de ces différends, essentiellement les problèmes de la réunification allemande et de la sécurité européenne.

Pour le texte du plan franco-britannique (DC/SC 1/38), voir Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement, 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 71-74; *Documents sur le désarmement. X^e et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 160-161.

[2] Documents extraits du fonds du Secrétariat général.

[3] Sur les conversations franco-allemandes de Bonn du 3 mars, voir ci-dessus le n° 138.

fondées sur des raisons objectives. La délégation allemande estime malheureusement que le canal de la Moselle soulève de très sérieuses objections du point de vue économique. Aussi est-il essentiel que sur les autres points, elle soit en mesure d'invoquer des concessions françaises importantes.

La construction du canal de la Moselle comportera de très graves inconvénients économiques pour la Sarre, qui se trouvera désormais dans une position encore plus défavorisée par rapport à la Lorraine. La sidérurgie sarroise est déjà désavantagée du fait qu'elle est installée sur le charbon et non pas sur le minerai. Durant les dix dernières années, la Lorraine a bénéficié de près de dix fois plus d'investissements que la Sarre. Cette situation sera encore aggravée par la construction du canal, puisque celui-ci donnera à la Lorraine un avantage de fret qui peut aller dans certains cas jusqu'à 23 DM la tonne.

Bien entendu, la délégation allemande demandera des mesures d'égalisation de tarifs en faveur de la Sarre, mais cela ne règlera pas entièrement le problème.

Sur une question de M. Faure, M. Hallstein précise que cette remarque vise une réduction de tarifs sur les chemins de fer allemands.

M. Hallstein estime que trois questions essentielles doivent être réglées, compte tenu de ces remarques préliminaires : le Warndt, les mines et la période transitoire.

Le *Warndt* est le plus précieux patrimoine de la Sarre. Dans cinq à dix ans, cinq mines sarroises, d'une capacité moyenne de 3 millions de tonnes, devront fermer. Dans les dix années suivantes, il en sera de même pour trois autres mines. Dans vingt ans, l'ensemble de la production sarroise peut baisser de 45 %. Il est donc essentiel d'assurer dès maintenant le transfert d'environ 20.000 mineurs sarrois. Il s'agit là non seulement d'un problème économique, mais d'un problème social extrêmement grave.

Il est dans ces conditions impossible au gouvernement fédéral d'accepter toutes les demandes françaises. Une réduction très substantielle en ce qui concerne le périmètre d'amodiation sera nécessaire. Les revendications actuelles de la France aggraveraient la situation de la Sarre dans une proportion inadmissible. Il faut en effet souligner que les réserves de charbon de la Lorraine sont doubles des réserves sarroises. La Lorraine exploite le Warndt depuis 1920. Elle en a extrait depuis cette date, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, 53 millions de tonnes environ. Il serait impossible au gouvernement fédéral de défendre devant son opinion publique une solution donnant à la France la possibilité d'extraire en vingt-cinq ans un tonnage deux fois et demi plus élevé.

Il faut rappeler d'ailleurs qu'au cours des négociations avec M. Hoffmann, un chiffre de 90 millions de tonnes avait été avancé du côté français.

Le problème du Warndt présente d'autre part une importance politique considérable. Le charbon est la base de l'économie sarroise. Le problème du Warndt touche l'homme de la rue. Il faut donc être très

prudent. Il serait impossible au gouvernement Ney d'accepter des demandes qui ont été rejetées par le gouvernement Hoffmann.

La position du gouvernement allemand est d'autant plus délicate qu'il doit faire face actuellement à une situation intérieure difficile. M. Hallstein fait notamment allusion à la grande interpellation de M. Dehler qui lui cause beaucoup de soucis [1]. Le champ de manœuvre du gouvernement fédéral est assez limité.

Le gouvernement fédéral estime dans ces conditions qu'il est indispensable que les mines de la Sarre aient accès au Warndt; cinq ans au moins seront nécessaires pour que les puits sarrois soient foncés. Pendant ce délai, il serait possible à la France d'extraire environ 20 millions de tonnes de charbon. Que peut-on faire de plus ? Après avoir discuté de la question avec le gouvernement sarrois, la délégation allemande est parvenue à la conclusion qu'il ne serait pas possible de dépasser un tonnage supplémentaire de 20 millions de tonnes environ.

En ce qui concerne les *mines de la Sarre,* la délégation allemande a déjà exposé son point de vue à Bonn le 3 mars. Elle estime que la délégation française doit renoncer à la cogestion, le seul problème à résoudre étant la garantie des livraisons de charbon sarrois à la France. On est prêt du côté allemand à discuter d'une organisation de vente commune, à condition que celle-ci ne constitue pas une forme camouflée de cogestion et ne soit pas présentée de manière discriminatoire par rapport aux intérêts sarrois.

En ce qui concerne la *période transitoire,* dont la seule justification est le passage sans heurts du régime actuel au régime définitif, la délégation allemande a déjà cité le chiffre de deux ans. Elle pourrait aller un peu au-delà, mais le chiffre de dix ans est en tout cas exclu.

Deux autres questions devraient enfin être éclaircies, celle du canal d'Alsace et celle de la révision de l'acte de Mannheim [2].

Tous les membres de la commission centrale du Rhin sont d'accord pour estimer que ces accords sont dépassés et doivent être adaptés aux conditions modernes du trafic.

M. Hallstein déclare ensuite que s'il était possible aujourd'hui de se mettre d'accord sur ces différents points, la délégation allemande accepterait d'entrer en négociation sur les modalités de réalisation du canal de la Moselle.

[1] Les libéraux allemands avaient demandé à interpeller le gouvernement de Bonn aux fins de savoir s'il avait donné des assurances à la France au sujet de la canalisation de la Moselle, tandis que la sous-commission de la Sarre au Bundestag entendait un rapport sur les conversations Pineau-Brentano du 3 mars (*Le Monde* du 10 mars, p. 6).

[2] Posée en principe par l'acte final du Congrès de Vienne en 1815, la liberté de navigation sur le Rhin fut mise en application en 1831 par la convention de Mayence, révisée en 1868 par l'acte de Mannheim. Ce statut international organisait la liberté de navigation « de Bâle à la mer ouverte » et interdisait la perception de taxes. Une Commission centrale pour la navigation du Rhin, groupant des représentants de la France, des États allemands et des Pays-Bas veillait au respect de la convention. Toujours en vigueur pour l'essentiel, l'acte de Mannheim avait été modifié par le traité de Versailles qui élargissait la composition de la Commission centrale des pays riverains (auxquels était ajoutée la Suisse) à la Grande-Bretagne, à la Belgique, et à l'Italie; son siège fut transféré à Strasbourg. Depuis la seconde guerre mondiale, les États-Unis sont également représentés à la Commission centrale.

Le projet technique élaboré par les experts serait pris pour base de la négociation qui se déroulerait en deux phases.

Des conversations bilatérales franco-allemandes auraient pour objet de préciser les conceptions communes des deux gouvernements sur les autres modalités de réalisation du canal. Des pourparlers parallèles devraient être poursuivis sur le canal d'Alsace et sur la révision de la convention de Mannheim.

Le traité relatif à la canalisation de la Moselle serait conclu à l'issue de conversations multilatérales auxquelles le Luxembourg devrait en tout cas être associé. Le gouvernement sarrois devrait être consulté. En ce qui concerne le gouvernement belge, on s'inspirerait des notes qui ont été remises à la Belgique par les deux gouvernements [1] et l'on étudierait une forme de participation belge aux conversations qui donneraient au gouvernement belge la possibilité de faire connaître ses vues, mais non pas un droit de veto.

M. Hallstein souligne, en conclusion, que l'entrée en vigueur du traité sur la Sarre ne devrait pas être subordonnée à l'entrée en vigueur du traité sur la Moselle. Si un pareil lien était établi, le gouvernement luxembourgeois aurait la possibilité de différer l'entrée en vigueur de l'accord sur la Sarre, ce qu'il convient d'éviter.

M. Faure souligne que le gouvernement français souhaite lui aussi un règlement rapide de la question sarroise. Il convient d'éviter que les événements en Sarre détériorent le climat des relations franco-allemandes. Il fait état à cet égard d'indications préoccupantes qui ont été données au gouvernement français selon lesquelles ceux des Sarrois qui ont pris parti pour le statut européen sont l'objet de brimades. Des menaces ont été proférées contre des parlementaires amis de M. Hoffmann. Il est question de procès de haute trahison. M. Faure est sûr que M. Hallstein déplore autant que lui ces excès.

La délégation française mesure toute la portée du geste fait par le gouvernement allemand en ce qui concerne la Moselle. On doit cependant remarquer que la décision de principe sur la Moselle n'est pas absolument nouvelle. Elle était déjà contenue dans l'échange de lettres Mendès France-Adenauer qui liait la canalisation de la Moselle non pas à la question sarroise, mais au problème du canal d'Alsace [2]. À cette époque, il n'était question ni d'un retour de la Sarre à l'Allemagne ni d'une modification de l'amodiation du Warndt, ni de remise en cause de l'Union économique franco-sarroise. Il n'est donc pas possible d'affirmer que la Moselle doit servir de contrepartie unique au retour de la Sarre à l'Allemagne.

Relevant l'allusion faite à M. Dehler, M. Faure signale que la presse allemande a publié certains articles de libéraux-démocrates favorables à la canalisation de la Moselle.

En ce qui concerne la procédure de la négociation sur la Moselle, il n'existe pas de divergences fondamentales entre les deux délégations.

(1) Voir le texte de l'aide-mémoire français sous le n° 166 (annexe).
(2) Cet échange de lettres est reproduit dans l'*Année politique, 1954,* p. 654.

La délégation française estime cependant qu'il y aurait intérêt à y associer le Luxembourg le plus vite possible. Pour ce qui est de l'accord lui-même, la France ne peut se contenter d'un accord de principe, il lui faut une certitude. Il lui est donc impossible d'accepter la mise en vigueur du règlement sarrois sans un accord simultané concernant la Moselle.

Le cœur de la négociation est le problème du Warndt, point sur lequel les positions des deux délégations sont extrêmement divergentes. Toutefois, le fait d'avoir isolé la difficulté constitue déjà un progrès.

Le 3 mars dernier, M. Pineau et M. Faure ont très nettement indiqué que les deux conditions fondamentales d'un règlement sont pour la France le Warndt et la Moselle. Ces deux points constituent les éléments essentiels d'un règlement économique susceptible d'équilibrer une solution définitive sur le plan politique. Il ne saurait donc être question d'un choix entre les deux.

Le retour de la Sarre à l'Allemagne va déséquilibrer les conditions de fonctionnement de la C.E.C.A. Ce fait explique l'émotion des milieux économiques français ainsi que les déclarations récentes de M. Ricard [1]. Il ne s'agit nullement de faire planer une menace de dénonciation de la C.E.C.A., mais de préciser l'ampleur du sacrifice qui devrait être consenti par la France. Dans ces conditions, M. Faure est obligé de déclarer lui aussi que la marge des concessions de la France sur le Warndt est désormais limitée.

Il s'agit là d'un problème d'une difficulté politique et économique considérable. Le problème du charbon est un problème de vie ou de mort pour la sidérurgie lorraine. Le charbon du Warndt est à la base de 70 % du coke utilisé par la Lorraine. En revanche, ce charbon est d'une importance infime pour l'ensemble de l'économie allemande. Le tonnage que nous réclamons est d'ailleurs lui-même modeste par rapport à l'ensemble des réserves sarroises puisque le gisement recèle plus de 700 millions de tonnes.

En ce qui concerne les mines, M. Faure souligne l'importance de la concession que constituerait l'abandon de la cogestion. Nos droits sur les mines de la Sarre sont indiscutables. Si nous avons à Bonn envisagé de faire une concession sur ce point, compte tenu de la bonne volonté allemande sur la Moselle, il convient de mesurer l'importance de notre geste.

Pour ce qui est de la période transitoire, la délégation française tient à un long délai. Elle tient surtout à ce que, pendant une première période, on apporte le moins de modification possible à l'état de choses actuel de façon que les courants d'échanges traditionnels puissent se poursuivre à leur rythme antérieur.

[1] M. Pierre Ricard, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie avait déclaré, le 9 février, que la sidérurgie française soutiendrait la cause des Houillères dans l'affaire du Warndt liée à celle de la canalisation de la Moselle. Il considérait comme solidaires les industries françaises du charbon et de l'acier. Le gouvernement français devait obtenir satisfaction sur les deux points — Moselle et Warndt — faute de quoi la France aurait l'impression d'avoir fait un marché de dupes en entrant dans la C.E.C.A. (*Le Monde* du 13 mars, p. 10).

Après avoir confirmé les engagements antérieurs du gouvernement français sur la liaison du canal de la Moselle et du canal d'Alsace, M. Faure indique que le problème de l'acte de Mannheim est entièrement nouveau et ne peut être traité de façon bilatérale.

Il conclut que les thèses sont rapprochées sur beaucoup de points.

Le Warndt a été isolé comme étant la principale difficulté qui reste à résoudre. Si aujourd'hui il n'est pas possible de se mettre d'accord, il faudra prendre un quatrième rendez-vous. D'ici là, il est douteux que les experts puissent faire un travail utile, étant donné surtout le résultat décevant de leur dernière session.

Revenant sur le Warndt, M. Faure précise que si le foncement d'un puits sarrois paraît compatible avec nos demandes, le foncement de deux puits ne l'est certainement pas.

Il rappelle les raisons économiques qui militent en faveur du maintien de l'amodiation, tout en soulignant qu'il comprend parfaitement l'aspect politique et sentimental du problème.

Il doit cependant confirmer que nos demandes sur le Warndt sont placées par nous exactement sur le même plan que nos demandes sur la Moselle. Il regrette de devoir préciser clairement que certaines concessions ne peuvent être envisagées par la délégation française.

M. Hallstein indique que l'ouverture d'une négociation franco-allemande sur les modalités de construction du canal est déjà une décision sur la Moselle. Il convient d'éviter que le problème de la Moselle retarde le règlement sarrois.

Il souligne que la Sarre doit faire retour à l'Allemagne dans un état économique favorable. C'est un point auquel la délégation allemande attache une particulière importance. Les avantages du retour de la Sarre à l'Allemagne seraient annulés si ce retour devait être grevé de servitudes économiques trop lourdes.

Il conteste enfin la valeur de l'argument concernant l'équilibre au sein de la C.E.C.A. et rappelle que toutes précautions ont été prises dans le traité en vue d'assurer la parité franco-allemande pour toutes les décisions essentielles.

M. Faure rappelle que la délégation française a déjà bougé par rapport à ses positions de départ. Il observe brièvement que si les deux délégations ont actuellement à liquider un passé difficile, la responsabilité de cette situation ne peut être imputée à la France. En tout cas, ce n'est pas 80 millions de tonnes de charbon de plus ou de moins qui pourront entraîner les conséquences économiques catastrophiques qui ont été décrites par M. Hallstein. Enfin, il ne paraît pas équitable de prétendre que l'économie sarroise ait été défavorisée par la France; la Sarre a en fait bénéficié grâce à nous d'une prospérité exceptionnelle.

M. Hallstein estime que la délégation française néglige le facteur temps.

Il est très différent de laisser le Warndt aux Sarrois dans vingt-cinq ans ou tout de suite.

Ce que la délégation allemande reproche au plan français, c'est de rendre impossible toute exploitation du Warndt par les Sarrois.

En ce qui concerne le statut politique de la Sarre durant la période transitoire, M. Hallstein, répondant à une question de M. Faure, précise que le maintien de l'union douanière franco-sarroise constitue une sorte d'hypothèque au rattachement politique de la Sarre à l'Allemagne. Il n'y aura pas d'application automatique de la législation fédérale en Sarre. Les législateurs allemands seront liés par le traité que le gouvernement fédéral aura signé.

Il se déclare d'accord avec M. Faure sur l'impossibilité pour les experts de réaliser de nouveaux progrès sans directives des ministres. Il pourrait cependant y avoir des avantages psychologiques à ce que les pourparlers continuent.

Il souligne enfin que deux questions essentielles restent à trancher, celle du périmètre de l'amodiation dans le Warndt, et celle de la durée de la période transitoire.

II. *Séance de l'après-midi.*

Au cours de la séance de l'après-midi, *M. Hallstein* déclare qu'il a proposé personnellement au gouvernement sarrois de retenir un chiffre de 60 millions de tonnes pour l'amodiation du Warndt. Il n'a pu obtenir une déclaration nette des Sarrois, mais ce chiffre indique les limites de la délégation allemande.

M. Faure précise qu'à ce stade de la négociation, il convient d'abandonner toute idée de marchandage. Il remet à la délégation allemande la contre-proposition française sur le Warndt [1], en soulignant que celle-ci constitue la limite extrême de nos concessions.

La délégation allemande indique que le projet français devra être étudié par les experts.

Il est convenu que les experts miniers procéderont à un examen de la proposition française. Les conversations reprendront à Bonn le 27 mars prochain à l'échelon des secrétaires d'État.

[1] Par télégramme adressé à Bonn le 19 mars sous les nos 773-780, non reproduit, le Ministre indiquait les points à souligner devant les Allemands au sujet de la contre-proposition française. Ce document instituait la limite des concessions qu'il était possible au gouvernement français d'envisager. Il laissait aux Sarrois un périmètre d'exploitation étendu qui comprenait certaines des meilleures qualités de charbon de la région. Il était volontairement rédigé en termes de périmètre et non pas de tonnage, le chiffre de 90 millions de tonnes n'ayant été avancé que pour l'information de la délégation allemande et ne devant pas figurer dans un document public. Le gouvernement français n'avait jamais envisagé un périmètre d'amodiation aussi réduit que celui qui était avancé. Le lien établi par la proposition entre la canalisation de la Moselle et le maintien de l'amodiation du Warndt dans ses limites actuelles n'avait rien d'arbitraire ni de désobligeant à l'égard de Bonn : le passage au périmètre réduit devant entraîner pour la France la perte sèche d'un tonnage de charbon d'au moins 2 millions de tonnes par an, il était normal que la France souhaitât ne supporter cette perte qu'après l'achèvement de la construction du canal. Le périmètre réduit prévu constituait le périmètre minimum d'une amodiation raisonnable. La question du Warndt était la seule qui restait à régler : on ne comprendrait pas que Bonn se refusât à accepter des revendications qui n'excédaient que de 30 millions le chiffre avancé par les Allemands, alors que la R.F.A. recueillait le bénéfice politique considérable d'un règlement que représentait un traité de paix anticipé en ce qui concernait la Sarre.

184

M. Massigli, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, au Général Ély, Chef d'État-major général des forces armées.

L. *Paris, 17 mars 1956.*

Le plan de réorganisation des forces françaises en Allemagne que le général Guillaume a soumis récemment à l'appréciation du général Gruenther [1], et d'après lequel nos troupes, sauf une division dans la région de Trèves, seraient regroupées dans le Bade-Wurtemberg, pose de nombreux problèmes d'ordre politique qui n'ont pas été examinés jusqu'ici.

Les arguments techniques qui ont amené l'État-major à envisager ce regroupement ne sont pas en cause, mais avant de s'y ranger définitivement, il convient d'examiner avec soin les raisons qui militent en faveur du maintien de nos forces sur la rive gauche du Rhin. Ces raisons sont les suivantes :

1° L'importance du Bade-Wurtemberg n'est pas comparable à celle du Rhin moyen, et il ne serait pas sans inconvénient d'échanger une région économiquement et politiquement importante contre une zone de stationnement qui l'est beaucoup moins. En particulier, notre contribution à la défense commune, moins visible et frappante, serait quelque peu dévalorisée; l'abandon de la région du Rhin moyen pourrait se traduire par une diminution de notre prestige et de notre autorité non seulement en Allemagne, mais encore au sein du système de défense occidental tout entier.

2° Dans le cadre de l'Organisation du pacte atiantique et de l'U.E.O., certaines considérations traditionnelles peuvent apparaître comme inactuelles : ainsi, celles qui se rapportent au Rhin lui-même, en tant que frontière naturelle et, à sa rive gauche, route historique des invasions. Mais ce cadre n'est pas immuable, et certaines forces peuvent le modifier plus rapidement qu'on ne saurait actuellement le prévoir. D'autre part, dans le Sud, nos forces seraient séparées de celles de nos alliés anciens par une grande partie du corps de bataille allemand.

3° Si peu vraisemblable que semble aujourd'hui l'application à certaines zones de l'Allemagne et de l'Europe de formules de neutralisation, nous ne pouvons négliger cette hypothèse, non plus que celle où de nouvelles conceptions stratégiques, dans un avenir indéterminé, entraîneraient un repli des forces occidentales sur la rive gauche du Rhin. Si nous ne nous y trouvions plus, nous risquerions d'être amenés

[1] Voir ci-dessus le n° 146 (note).

à évacuer l'Allemagne et à perdre le bénéfice du droit de stationnement de nos troupes, c'est-à-dire du plus fondamental de nos droits réservés pour l'ensemble de l'Allemagne.

4° D'autres considérations ne sont pas non plus négligeables. La présence de nos troupes dans la région du Rhin moyen est passée au nombre des situations depuis longtemps acquises. Une implantation dans de nouvelles localités pourrait donner l'impression que des charges nouvelles sont imposées aux autorités et à la population locales. Du point de vue culturel, la présence des troupes françaises dans la région du Rhin moyen n'est pas davantage un facteur à négliger.

On est ainsi conduit à se demander s'il n'est pas souhaitable de conserver intacts, dans cette région importante et sensible du Rhin moyen, des positions et des droits que souligne la présence physique de nos troupes. Le Quai d'Orsay et l'ambassade de France auprès de la République fédérale doivent être attentifs à ces considérations. Au surplus, ces projets de regroupement de nos forces seront peut-être modifiés par la nécessité où nous nous trouvons d'envoyer en Afrique du Nord une partie importante des effectifs. Je souhaiterais donc qu'aucune décision ne fût prise avant que la question n'ait été à nouveau étudiée en accord entre l'État-major, le ministère de la Défense nationale et le Département. Si des difficultés subsistaient, le Comité de la Défense nationale trancherait en dernier ressort.

Encore une fois, il ne s'agit aucunement de contester la valeur des arguments d'ordre militaire qui justifient les projets de l'État-major, mais seulement d'éclairer de façon complète un problème qui présente des faces multiples, et dont l'aspect politique n'est pas négligeable.

185

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 906 à 924. Réservé. *Moscou, 19 mars 1956, 19 h. 25.*

(Reçu : 17 h. 25.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 842 à 873 [1].

1° Maintenant qu'il apparaît clairement que le XXe Congrès a été celui de la condamnation de Staline, il est permis de rechercher les raisons pour lesquelles M. Khrouchtchev, allant bien au-delà de son rapport du 15 février [2], a cru nécessaire d'extirper ce qui pouvait subsister de respect pour l'homme en qui l'U.R.S.S. s'est incarnée pendant près de trente ans. Étant donné la complexité du problème, on ne peut, dans les circonstances actuelles, qu'essayer d'en donner une préexplication.

2° Rien ne permet de penser que l'état moral du pays rendait indispensable une opération pareille. L'opinion semblait s'accommoder de la manière progressive et voilée dont on avait usé jusque-là pour charger implicitement Staline, sans le mettre en cause trop directement. Autant qu'on puisse s'en rendre compte en effet, les sentiments à l'égard de Staline étaient mélangés : à l'horreur certaine devant la tyrannie se mêlait une certaine admiration pour l'œuvre accomplie. En laissant s'effriter peu à peu le culte stalinien, on rendait confiance aux citoyens, sans les troubler dans les habitudes acquises. On donnait satisfaction aussi aux parents des victimes, sans les autoriser à relever la tête. Que les dirigeants n'aient pas dû céder à un violent mouvement d'opinion, c'est ce que prouve le fait que durant trois ans, on a pu démanteler silencieusement le temple stalinien sans susciter aucune réaction notable autre que le soulagement, alors que le récent discours de Khrouchtchev a frappé d'étonnement et suscité même certains mouvements spontanés dont on sait qu'ils sont assez rares ici.

[1] Les télégrammes nos 842-851, du 15 mars, et nos 873-877, du 16 mars sont ci-dessus reproduits sous les nos 173 et 178. Le télégramme nos 852-858, du 15 mars relatait l'entretien du 12 mars entre M. Vincent Auriol et le maréchal Boulganine sur la situation en Afrique du Nord, au cours duquel l'homme d'État soviétique s'était montré « entièrement fermé » aux arguments de son interlocuteur (nécessité de tarir l'afflux d'armes au profit des rebelles algériens, répercussions néfastes pour l'avenir des relations franco-soviétiques de l'attitude du parti communiste français). Les télégrammes nos 859 à 872 ne concernent pas notre sujet.

[2] Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 106. Pour le « rapport secret » du même, postérieur d'une dizaine de jours, voir ci-dessus les nos 163 (et note), 173.

3° Si nous nous trouvons devant un libre choix des dirigeants, il faut sans doute en rechercher les raisons dans l'analyse qu'ils ont faite des avantages et des inconvénients que présentait le maintien de la situation prévalant avant le Congrès. L'on peut admettre que, dans ce choix, ont joué un rôle prépondérant les facteurs propres au parti, à sa vie intérieure, aux opinions qui se posent devant lui. Car si l'opinion des masses agit de façon diffuse, celle qui se manifeste dans le parti est un élément important des choix politiques.

4° J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de noter l'existence, à l'intérieur du parti, de trois courants essentiels : la ligne générale, et les déviations classiques de « gauche et de droite ». Après les débats de juillet dernier au Comité central relatifs à l'affaire yougoslave, l'on a assisté, au cours de l'automne, à un durcissement progressif marqué par le discours de Kaganovitch, le 6 novembre [1], et dont Khrouchtchev lui-même a dû tenir compte dans sa violente diatribe du 29 décembre au Conseil suprême [2]. Au même moment, on constatait que la *Pravda,* organe du Comité central, ne consacrait que quelques lignes le 21 décembre à l'anniversaire de Staline, alors que les *Izvestia* continuaient à célébrer en lui le guide de l'humanité progressiste. Dès le mois de janvier, la juste ligne de la détente était restaurée avec la lettre de M. Boulganine au président Eisenhower [3]. Sur le plan intérieur, M. Khrouchtchev renforçait ses positions par diverses nominations et à la veille du Congrès, sa tendance semblait nettement l'emporter. L'impression que l'on retire de ces divers épisodes est celle d'un équilibre assez égal entre les tendances, puisque chacune à son tour, celle de la vigilance à l'automne, celle de la détente en hiver, ont pu se faire entendre. Seule, la déviation de « droite », celle de l'« abandon de la lutte idéologique » n'a pu, évidemment, trouver moyen de s'expliquer.

[1] A l'occasion des fêtes commémoratives de la Révolution d'Octobre, en 1955, M. Kaganovitch avait lu, dans la soirée du 6 novembre, un rapport qui opposait sans ménagement l'attitude de l'U.R.S.S. à celle de l'Occident, énumérant, face aux agissements des « milieux impérialistes », les preuves de la bonne volonté de Moscou. Un recul se faisait sentir depuis la conférence des Premiers ministres à Genève et la vigilance s'imposait. Le leader soviétique ajoutait : « Nous sommes pour la restauration de l'unité de l'Allemagne en tant qu'état pacifique et démocratique. Telle est la ferme position du gouvernement soviétique, et nous ne nous en écartons pas d'un iota. Nous avons accepté de lier l'examen des deux problèmes (la sécurité européenne et l'unité allemande), mais les lier ne signifie pas subordonner le problème plus vaste de la sécurité au problème allemand, comme cherchent à le faire les représentants des trois pays occidentaux à Genève ». L'année 1955 « montre que la ligne de l'Union soviétique selon laquelle les différends internationaux peuvent être réglés par voie de négociations s'est trouvée entièrement justifiée ». La modération relative de la politique étrangère ainsi exposée ne signifiait pas la mise en veilleuse de l'activité révolutionnaire : avec les réserves d'usage sur la non-immixtion dans les affaires intérieures, le discours encourageait l'internationalisme prolétarien (télégrammes de Moscou nos 3578-3585 et 3595-3606 des 8 et 9 novembre 1955, non reproduits).

[2] Le 29 décembre, MM. Boulganine et Khrouchtchev avaient présenté le bilan de leur récent voyage en Asie Mineure (sur ce voyage, voir *D.D.F.,* 1955-II n° 402, note). Le second avait prononcé une diatribe contre les « colonisateurs » et contre les États-Unis, qui établissaient leur « domination coloniale » sur l'Europe occidentale. Il s'en était pris à l'attitude des chefs de gouvernement à Genève, qui n'avaient pas montré le souci de résoudre des problèmes concrets, et avait attaqué le président Eisenhower (télégramme de Moscou nos 3899-3905 et 3910-3918 de Moscou, du 29 décembre, non publiés).

[3] Datée du 23 janvier et remise le 25 janvier au président des États-Unis. Sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 56 (note).

5° S'il y a eu ainsi un état d'équilibre à l'intérieur des organes dirigeants, l'on comprend que le rapport du Comité central ait conservé au sujet de Staline une certaine réserve. Lorsque M. Mikoyan a lancé, sans doute à titre de test, les premières critiques ouvertes contre Staline [1], il est possible qu'une réaction se soit fait sentir. Celle-ci, à son tour, expliquerait la « sortie » de Khrouchtchev à la veille de la clôture du Congrès. Reste à comprendre pourquoi Khrouchtchev a décidé de se faire le liquidateur de la légende stalienne. À cette fin, il apparaît utile de dégager, avec plus de netteté, la ligne qu'il s'est fixée.

6° Celle-ci est exposée en termes d'une rare clarté par la *Pravda* du 18 mars dans un article intitulé : « La coexistence pacifique, voie magistrale des relations internationales ». Son auteur, M. Marinine, met en garde contre deux déviations, l'une, celles des « nains de la politique », qui ne voient dans la coexistence qu'une « tactique provisoire »; l'autre, celle des « naïfs », qui arguent de la coexistence pour déclarer que le capitalisme est devenu « pacifique ». Entre ces deux écueils passe la ligne maîtresse de la politique soviétique de coexistence, ligne tracée pour « toute une période historique donnée », et qui, s'appuyant sur les facteurs nouveaux de la situation (renforcement du camp socialiste — effondrement du système colonial — création d'une « zone de paix ») doit assurer l'inévitable triomphe du socialisme grâce à l'effondrement, sans recours à la guerre, des « blocs » et des « positions de force ». Il serait facile de définir sur le plan intérieur une ligne analogue : entre les traditionalistes, attachés aux méthodes rigides de l'époque stalinienne et les novateurs, partisans d'un assouplissement favorable au développement de l'industrie légère, Khrouchtchev propose une déconcentration des efforts favorable au développement de l'industrie légère, un essor rapide de l'agriculture et de l'industrie lourde pour assurer la prospérité future et l'abondance des biens de consommation. Dans les deux cas, le secrétaire du parti fait appel à l'initiative des masses, au travail concret, à la prise de conscience des phénomènes nouveaux et à la responsabilité de chacun; ces mots d'ordre, inlassablement répétés avant et depuis le Congrès, signifiant qu'une véritable lutte est en cours pour redonner au parti le dynamisme qui l'a caractérisé à ses débuts. Mais le stalinisme a ossifié les cadres. Sous la terreur, l'abus des mensonges et des falsifications de tout ordre, la foi s'est muée en scepticisme. Il faut donc frapper un grand coup, faire en quelque sorte table rase, non des principes ni de la doctrine, mais des formes affligeantes que celle-ci a revêtues. Il faut prendre un risque, démolir Staline pour relancer le parti. Tout, chez Khrouchtchev, témoigne de ce désir de retrouver l'esprit des grands fondateurs : l'adoration pour Lénine, le goût des grands plans et des grandes entreprises, le désir de contact avec les masses, l'esprit un peu aventureux, la croyance intacte dans les grandes thèses du marxisme scientifique, font de ce fils de mineur, le premier prolétaire qui soit parvenu au pouvoir en U.R.S.S.,

[1] Voir ci-dessus le n° 111 (note).

une personnalité à part, qui continue certes à être discutée, mais qui, sur un tout autre plan que Malenkov, se détache nettement du petit groupe des oligarques; ainsi peut s'expliquer peut-être un bouleversement qui risque d'entraîner des répercussions graves.

7° Les risques, en effet, sont sérieux. Non que le pays soit secoué d'une vague de fond, il en a tant vu qu'il observe et attend. Mais pour le parti, le coup est fort. Et, à côté du parti, il existe des gens qui mettent en doute la validité d'une dénonciation proférée par les complices de l'accusé. Le jour peut venir où ceux-ci, à leur tour, seront placés sur la sellette. Ainsi s'expliquent les appels à l'unité du parti qui se font entendre chaque jour. Dans un article publié par la presse de province le 8 mars, il était fait allusion au trouble qu'avait produit dans le parti l'annonce par Lénine de la Nep. Un avertissement était adressé à ceux qui, cette fois aussi, seraient tentés de flancher. C'est dire la portée que Khrouchtchev entend donner au tournant actuel. Il se croit assez fort pour demeurer à la barre. La situation extérieure est présentée comme triomphale, à l'intérieur dans l'ensemble, elle est considérée comme satisfaisante; seule une grave crise, extérieure ou intérieure, pourrait donner voix aux hésitants ou aux prudents. Mais le risque existe.

8° Il est un point enfin qu'il convient de souligner. La critique contre Staline a porté surtout sur l'état d'impréparation dans lequel il avait laissé le pays à la veille de la guerre. C'est autant de lauriers nouveaux aux maréchaux et généraux, et parmi eux au sauveur de Moscou en 1941, au vainqueur de Berlin en 1945, envoyé ensuite en disgrâce à Odessa, le maréchal Joukov; au cours d'une conversation, il y a plusieurs mois, celui-ci avait déclaré à l'un de mes collaborateurs qu'une part des revers de l'armée rouge s'expliquait par le fait qu'en juin 1941, l'artillerie avait été renvoyée sur les polygones à l'intérieur du pays pour préparer les manœuvres d'été. Cette critique est trop analogue à celle de Khrouchtchev pour qu'il n'y ait pas quelque connivence entre les deux hommes.

9° En bref, et sous réserve d'événements imprévisibles (il n'en est guère d'autres en ce pays), nous nous trouvons devant un effort non pour réviser la doctrine, mais pour lui rendre vie.. Cet effort comporte des risques que j'estime sérieux, spécialement peut-être en ce qui touche aux pays satellites, mais qu'apparemment les dirigeants se croient capables de surmonter. Enfin, la chute de Staline, dépouillé même de ses titres militaires, rehausse grandement le prestige de l'armée et, avec elle, celui de son chef, le maréchal Joukov, ministre de la Défense nationale. D'ores et déjà, il apparaît en tout cas que, dans l'esprit de Khrouchtchev, c'est une ère nouvelle qui s'ouvre, ère de renforcement, qui doit conduire à la victoire définitive de ce qu'on appelle ici le « socialisme », terme qui reste, pour le parti communiste soviétique, identifié aux principes léniniens les plus stricts.

186

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1016 à 1018. Réservé. *Bonn, 19 mars 1956, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Dans le train qui me ramenait à Cologne, j'ai eu hier soir un entretien avec le professeur Hallstein. Celui-ci m'a indiqué qu'il avait déjà approché les Sarrois pour leur faire comprendre que notre objectif était d'obtenir 90 millions de tonnes du Wardt. Il a repris l'argument selon lequel le Dr Ney ne pouvait pas accepter un chiffre qu'aurait refusé le président Hoffmann. Je lui ai fait remarquer les qualités de présentation du dernier projet que nous lui avons exposé dans l'après-midi du 17 [1]. Il m'a répondu que sa tâche était encore difficile, mais qu'il avait l'intention d'aller vite. Aujourd'hui même, il rendra compte de nos travaux au Chancelier. L'affaire viendra devant le gouvernement mercredi. Il a réussi à faire jouer les ressources de procédure du Bundestag pour que la « grande interpellation » déposée par les libéraux [2] ne vienne à l'ordre du jour qu'après Pâques

Tout en soulignant l'importance de l'obstacle qui reste à franchir, le professeur Hallstein a indiqué qu'il faisait rédiger déjà une série de textes permettant qu'on ne soit pas surpris par l'événement, et qu'une fois un accord acquis, ces textes soient immédiatement à la disposition des négociateurs.

[1] Le compte rendu de la conversation franco-allemande du 17 mars est ci-dessus publié sous le n° 183.
[2] *Ibid*, note.

187

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 762 à 771. Urgent. Réservé. *Rabat, 19 mars 1956, à 23 h.*

(*Reçu :* le 20, 0 h.)

Le discours prononcé hier 18 mars par Allal el Fassi à la réunion de l'Istiqlal à Tanger constitue principalement un programme de politique intérieure. Nationaliste ardent, se posant désormais en homme d'État, le président de l'Istiqlal, qui attendait le Sultan et son gouvernement à leurs actes, apporte son aval aux résultats jusqu'ici obtenus. Ses importantes déclarations me paraissent, considérées de Rabat, appeler quelques observations essentielles :

1° Le parti, par sa bouche, exprime son attachement à Dieu, à la patrie et au Roi. Il affirme sa confiance totale envers le Sultan et lui donne, ainsi qu'au gouvernement, son appui total pour la lutte « libératrice et purificatrice ». Mais, en même temps, Allal el Fassi souligne que c'est le peuple marocain qui place le gouvernement devant ses responsabilités. Cette dernière phrase a été relevée et commentée dans l'entourage du Palais.

2° L'Istiqlal est et demeure le parti de l'indépendance. Allal el Fassi a voulu marquer nettement que, si l'indépendance du Maroc a été maintenant proclamée par la France, la tâche du parti n'en est pas pour autant terminée. Car le Maroc doit réaliser pleinement cette notion dans tous les domaines : « Les combattants de l'Istiqlal n'auront de repos que lorsque sera accomplie la justice économique, politique et sociale, que la nation unie sera réellement libérée et purifiée dans le plein sens du mot... Nous devons organiser la nation, l'instruire, lutter contre le particularisme tribal, les préjugés de clan, afin qu'elle soit pétrie d'esprit national, se concrétisant dans un gouvernement travaillant pour le bien commun et l'intérêt général ». L'orateur a invité ses compatriotes à « unifier le patriotisme marocain » et à ne pas multiplier les couleurs politiques. De telles paroles paraissent confirmer l'intention de l'Istiqlal de devenir parti unique.

3° Dans ce discours adressé uniquement à un auditoire partisan, Allal el Fassi n'a pas, comme il l'avait fait dans de précédentes déclarations, réaffirmé la nécessité d'une étroite coopération franco-marocaine; il rend sans doute hommage à la compréhension dont a fait

preuve le gouvernement français. Mais ses propos sur « une armée nationale libérée de toutes influences étrangères..., une diplomatie proprement marocaine et une politique étrangère basée sur l'amitié avec les peuples arabes et musulmans, les pays amis, et en premier lieu, la France et l'Espagne », ne rendent pas un son aussi favorable. Il faut noter d'ailleurs que l'orateur s'est montré également discret en ce qui concerne l'aide apportée par le monde arabe à la libération du Maroc. Le rôle de l'Égypte n'est pas mentionné et aucune expression de reconnaissance ne lui est destinée. Cette omission est conforme à l'idée générale du discours, qui est d'inciter les Marocains à prendre pleinement conscience de leur indépendance et non de leur rappeler les appuis étrangers dont ils ont eu et dont ils peuvent encore avoir besoin.

4° Le leader nationaliste, parlant comme s'il était le chef du gouvernement, a donné l'assurance que seraient respectés les « intérêts légitimes » des Européens, particulièrement ceux des Français et des Espagnols. Il a fait état de garanties « plus formelles encore pour les compatriotes israélites dont le Maroc est la patrie naturelle et qui doivent y jouir des mêmes droits et assumer les mêmes devoirs que nous ».

5° Allal el Fassi a posé nettement la question de l'unité, illustrée en ce qui concerne son parti par la fusion de l'Istiqlal et du parti réformiste marocain — et celle de la révision du statut de Tanger.

6° Le chef de l'Istiqlal a fait mention du « complot » de Port-Lyautey et de ses ramifications. Il a demandé le châtiment sans faiblesse des coupables. Ce passage du discours semble prouver que les inquiétudes, qu'on exprime discrètement à Rabat dans les milieux proches du ministre de l'Intérieur, sur le rôle qu'entend jouer l'Istiqlal à la suite de cette affaire, ne seraient pas sans fondement (mon télégramme n° 745)[1].

C'est à M. Balafrej, secrétaire général de l'Istiqlal, qu'il est revenu, dans une interview accordée au représentant du *Petit Marocain,* de compléter les déclarations d'Allal el Fassi dans un sens apaisant pour l'opinion française. Comme le journaliste appelait son attention sur l'inquiétude qui régnait parmi les Français du Maroc, M. Balafrej a répondu :

« C'est en effet un problème dont il faut parler, et je dirai que cette question et ma réponse doivent être les plus importantes de notre entretien. Il ne faut absolument pas que les Français cèdent à la panique. Il faut qu'ils restent à leur poste où qu'ils soient. Notre pays a besoin pendant encore longtemps de la France et de la présence française au Maroc. Ce n'est pas par hasard que les plus hautes autorités du pays ont répété à plusieurs reprises que les Français du Maroc doivent être rassurés sur l'avenir. Pour ma part, et en tant que secrétaire général de l'Istiqlal, je peux affirmer que les Français du

[1] Le télégramme de Rabat nos 745-753, du 17 mars, n'a pas été reproduit. Il faisait état des nombreuses arrestations opérées du 12 au 16 mars à Port-Lyautey et dans les régions de Fès et de Meknès (voir ci-après le n° 190, note).

Maroc n'ont rien à craindre dans un Maroc indépendant et jouissant d'un statut nouveau. Que les Français sachent bien que nous sommes, nous Marocains, marqués du sceau indélébile de la pensée française. Je voudrais que vous considériez cette déclaration comme celle qui me tient le plus à cœur, comme la plus importante ».

J'ajoute que répondant à une question, M. Balafrej a cru pouvoir dire qu'une médiation du Sultan dans la question algérienne « était possible et souhaitable ». « Il existe encore, a-t-il dit, beaucoup d'Algériens raisonnables. Je pense que Sa Majesté peut contacter en même temps les rebelles d'Algérie et le gouvernement français. Il ne saurait être question d'écarter les Français de l'Algérie, mais il conviendrait de satisfaire les revendications des Algériens ».

188

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,

à M. Massigli, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L[1]. *Tunis, 19 mars 1956.*

J'ai été convoqué samedi soir par M. Pineau qui m'a demandé, en présence de M. Savary, mon avis sur le projet de protocole franco-tunisien, auquel M. Bourguiba venait de donner son accord[2].

Je lui ai indiqué qu'en ce qui concernait notamment la Défense nationale et la sécurité, ce projet prêtait à équivoque et rendrait très difficiles les discussions ultérieures sur le maintien de l'armée française en Tunisie.

Le Ministre m'a alors déclaré qu'il lui paraissait impossible d'obtenir une nouvelle modification d'un texte qui venait d'ailleurs de recevoir l'agrément du président Guy Mollet : ou nous acceptions ce projet tel qu'il était, ou nous le repoussions et c'était la rupture avec toutes ses conséquences. Étais-je prêt, comme représentant de la France, à en prendre les risques ?

Je fis alors observer qu'une rupture aurait probablement de graves répercussions, compte tenu de l'impossibilité où était le gouvernement de me fournir, même en partie, les effectifs supplémentaires que j'avais réclamés. Toutefois, je me demandais si une suspension des négociations n'était pas préférable à l'adoption d'un protocole qui ne nous donnait pas la certitude que l'armée française pourrait rester en Tunisie. Cette certitude était en effet pour mes compatriotes — surtout dans

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Pour le texte définitif du protocole franco-tunisien du 20 mars, voir l'*Année politique, 1956*, p. 509-510.

les circonstances actuelles — la garantie de la permanence de leur établissement dans la Régence.

Finalement, je déclarai au Ministre que tout ce que je pouvais lui offrir, c'était mon silence, mais qu'il m'était impossible de lui donner mon acquiescement.

M. Pineau me dit alors qu'il me demandait davantage et qu'il souhaitait que je sois « l'homme » chargé d'appliquer la nouvelle politique.

Je fus obligé de lui dire qu'à mon profond regret, et quel que fût mon désir de poursuivre ma mission en Tunisie, je ne pouvais répondre à son appel. Tout ce que je m'étais efforcé de faire comme ministre délégué, puis comme Haut-Commissaire, depuis dix-huit mois, tout ce que je pensais des conditions dans lesquelles devait se faire l'évolution de ce pays, ne me permettait pas d'accepter son offre.

M. Pineau me dit alors qu'il était prêt à me rendre ma liberté, mais qu'il voulait que je puisse participer auparavant aux négociations sur l'interdépendance.

Je lui déclarai que ma présence dans la délégation française donnerait l'impression que je souscrivais à l'accord qui venait d'être conclu. Le Ministre continuant à insister, je lui répondis que s'il me donnait l'ordre de faire partie de la délégation française, je ne pourrais que m'incliner.

J'ai tenu à vous rendre compte aussi fidèlement que possible de cet entretien, auquel vous estimerez probablement comme moi qu'il est préférable de ne donner aucune divulgation pour éviter des commentaires, et peut-être des réactions, aussi bien du côté français que du côté tunisien.

189

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington.

T. nos 2727 à 2729; 2857 à 2859 [1]. *Paris, 20 mars 1956, 16 h. 15.*
Secret. Réservé.

Vous avez eu connaissance des déclarations que j'ai faites à l'issue de mes entretiens avec le colonel Nasser, ainsi que du communiqué qui a été publié à cette occasion [2].

[1] Ce télégramme a été communiqué aux postes de Moscou (nos 818-820), Rome (nos 311-313), Tel-Aviv (nos 490-492) et New Delhi (nos 224-226).

[2] Les déclarations du Ministre avant son départ du Caire ont été rapportées par *Le Monde* du 16 mars. Le communiqué commun publié au Caire le 14 mars avait relaté d'une part « les inquiétudes françaises au sujet des problèmes d'Afrique du Nord », d'autre part, « le désir du gouvernement égyptien de favoriser le règlement pacifique de ces problèmes en harmonie avec la volonté librement exprimée des populations ».

Pour votre information personnelle, je crois devoir ajouter les quelques détails suivants :

Le colonel Nasser n'a, à aucun moment, donné l'impression de souhaiter le conflit avec Israël. Au contraire et avec toutes les apparences de la sincérité, il a très nettement affirmé que s'il était obligé à certaines précautions en prévision d'une telle éventualité, il était bien décidé à ne prendre en aucune circonstance l'initiative d'une attaque et il m'a autorisé à faire confidentiellement état de ce propos. Il a souligné en outre son désir de pouvoir se consacrer aussi complètement que possible à la réalisation d'un vaste programme économique destiné à améliorer les conditions de vie du peuple égyptien.

En ce qui concerne l'Algérie, le chef du gouvernement égyptien m'a déclaré que tout arrangement, quel qu'il soit, qui interviendrait avec l'accord des populations musulmanes aurait son approbation. D'autre part, il est exact, comme certaines nouvelles de presse l'ont indiqué, que le pandit Nehru, qui s'était montré compréhensif de la position française, avait fait tenir au colonel Nasser un message lui recommandant de prêter la plus grande attention aux déclarations que je lui ferais.

190

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 656 à 660. Réservé. *Paris, 20 mars 1956, 19 h. 10.*

Je me réfère à votre télégramme nos 745 à 753 [1].

Les arrestations de chefs marocains opérées du 12 au 16 mars ont provoqué dans les cercles gouvernementaux et dans l'opinion une vive émotion dont la presse s'est fait l'écho. Je considère personnellement l'affaire comme très grave et lourde de conséquences.

Je vous remercie d'être intervenu personnellement auprès de Sa Majesté pour appeler son attention sur l'intérêt majeur qui s'attache à ce que l'action du gouvernement marocain ne soit pas inspirée par un

[1] Par télégramme nos 745-753 du 17 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire faisait état de nombreuses arrestations opérées du 12 au 16 mars à Port-Lyautey et dans les régions de Fès et de Meknès, arrestations dont avaient été victimes d'anciens caïds, partisans d'Arafa. Divers faits avaient amené le Palais à croire à une vaste conspiration groupant des réactionnaires et des agitateurs professionnels. Il n'était pas exclu que les dirigeants de l'Istiqlal dont une dénonciation était à l'origine des arrestations de Port-Lyautey eussent vu là une occasion de prouver aux militants de l'Armée de libération leur intransigeance politique, et le rôle moteur du parti dans cette opération de police inquiétait certains membres du gouvernement. Le Haut-Commissaire avait fait approcher le Souverain et était intervenu personnellement pour souligner l'intérêt qui s'attachait à ce que l'action du gouvernement ne parût pas inspirée par une soif d'épuration et que les inculpés puissent jouir de toutes les garanties judiciaires indispensables. Le Sultan avait indiqué que les anciens caïds arrêtés ne seraient poursuivis que pour les agissements récents et graves qui seraient relevés à leur charge.

désir de vengeance et que les inculpés puissent jouir de toutes garanties pour leur défense. Cependant, il n'est pas possible de s'en tenir à cette démarche et à la réponse qui vous a été faite.

Quelles que soient les justifications avancées, il est à redouter que ces opérations de police, intervenant à la veille ou au lendemain des transferts de pouvoirs dans les domaines de la sécurité et de l'administration pénitentiaire, ne soient interprétées par l'opinion publique comme marquant le début d'une vaste épuration. Ce sentiment serait renforcé si de nouvelles arrestations devaient intervenir.

L'opinion française y voit quant à elle beaucoup plus une séquelle du passé que de nouveaux problèmes.

Aussi est-il absolument nécessaire, comme Sidi Mohammed semble l'avoir compris, que les personnalités arrêtées ne soient poursuivies que pour des faits nouveaux et graves. En effet, M. le Président de la République, dans sa lettre du 30 septembre à Ben Arafa [1], qui a été publiée, et le gouvernement français, dans la déclaration du 1er octobre [2], ont indiqué que tout esprit de revanche devrait être absent des solutions qui seraient apportées à la crise marocaine.

Il convient que ces engagements de la France soient tenus et qu'aucun arbitraire ne préside aux initiatives de la police, aux démarches de la justice et aux conditions de détention des prévenus.

Nous ne pourrions pas admettre que ces chefs marocains qui ont été, à un moment donné, les agents de la politique française, soient victimes du loyalisme qu'ils ont témoigné à notre pays dans des circonstances difficiles.

D'autre part, j'appelle votre sérieuse attention sur les répercussions que ces arrestations peuvent avoir, dans tous les territoires d'outre-mer dont la France a la responsabilité, sur les hommes qui nous sont fidèles.

Veuillez me faire connaître l'évolution de la question et les résultats de nos interventions. J'aimerais recevoir votre sentiment sur l'ensemble de cette affaire, et notamment sur ses prolongements éventuels en pays berbère compte tenu du projet d'abrogation du « dahir berbère » [3].

(1) Reproduite dans l'*Année politique, 1955,* p. 61.

(2) *D.D.F.,* 1955-II, n° 259.

(3) Par télégramme nos 827-829, du 21 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire indiquait que la plupart des chefs marocains arrêtés avaient été relâchés, mais qu'il leur avait été prescrit de se rendre chez des amis ou des parents hors de leurs tribus; certains avaient été confiés à des oumal, ou à des caïds d'origine berbère; les armes trouvées chez les intéressés étant peu nombreuses, le délit de détention d'armes ne serait pas retenu à leur encontre. Le gouvernement s'attachait à ramener l'affaire à ses justes proportions en raison de l'intention prêtée à l'Istiqlal de l'exploiter à des fins partisanes. À Paris, la Commission des Affaires étrangères, entendant M. Pineau, s'était émue des événements et M. Savary demandait au Haut-Commissaire de poursuivre ses efforts en vue d'une mise en liberté provisoire des détenus (télégramme pour Rabat nos 720-721, du 23 mars, non reproduit). Le 24, le Haut-Commissaire rappelait que les arrestations en question étaient la conséquence d'un vol de cartouches dans un dépôt de l'armée à Port-Lyautey, cartouches retrouvées chez des caïds destitués. À la demande de mise en liberté provisoire de M. Dubois, le Sultan et Si Bekkaï avaient répondu en s'élevant contre l'attitude de la presse et du Parlement français, alors que personne n'avait protesté en France contre les événements d'août 1953. « Je vais... reparler au Sultan de cette affaire, mais l'attitude de la presse et du gouvernement ne sera pas oubliée en un seul jour. Tout ce qui touche ici à la personne du Souverain reste sacré. Soutenir ceux qui l'ont gravement insulté paraît impensable. » Le Haut-Commissaire espérait cependant « annoncer dans quelque temps les nouvelles que vous attendez » (télégramme de Rabat n° 861-866, du 24 mars, non reproduit).

191

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 790 à 800. Priorité. Réservé. *Rabat, 20 mars 1956, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Je me réfère à mon télégramme n° 721 [1].

Des indications qui m'ont été données soit par le Palais soit par la présidence du Conseil, il résulte que si le Conseil des ministres s'est prononcé dans la soirée du 17 mars pour le principe d'une acceptation de l'invitation espagnole, le Sultan et son gouvernement désirent, avant de donner une réponse ferme, que certains points soient éclaircis.

Si Bekkaï a vu hier M. Lalouette à ce sujet. Il s'est mis ensuite en rapport avec M. Alcover qui a pris lui-même contact avec le Délégué. D'autre part, le Sultan a reçu ce matin M. Clauzel à son audience habituelle.

M. Lalouette avait confirmé au président du Conseil ce qui avait été dit samedi au Sultan. Il avait marqué l'intérêt qui s'attachait, pour manifester la coordination confiante qui devait d'ores et déjà exister dans le domaine des relations extérieures, à ce que le Souverain prolongeât, au lendemain de la visite en Espagne, son voyage jusqu'à Paris et se fît accompagner à Madrid par un ou deux représentants du Haut-Commissariat. Si Bekkaï avait admis la possibilité de cette procédure et envisagé la participation de M. Clauzel au voyage.

Aujourd'hui, la situation se présente différemment.

D'un côté, en raison de la brièveté du délai qui sépare le Ramadan des fêtes de Pâques, le Sultan estime qu'il lui sera difficile, malgré son désir, d'aller à Paris après sa visite à Madrid. Si, comme il l'espère, les résultats de cette visite sont positifs, il se propose de s'arrêter, sur le chemin du retour, à Tétouan, afin de souligner sans tarder la restauration de l'unité.

Il se rendrait volontiers à Paris après le Ramadan, c'est-à-dire vers le 15 mai, à un moment où sans doute les négociations concernant l'interdépendance seront déjà avancées.

D'un autre côté, le Souverain eût été heureux, a-t-il dit, d'emmener M. Clauzel. Mais M. Alcover, qui s'était personnellement montré favorable à ce projet, a reçu un télégramme lui demandant de signaler la

[1] Le télégramme nos 721-723, du 16 mars, est analysé ci-dessus sous le n° 177 (note).

préférence du gouvernement espagnol pour une suite exclusivement marocaine et en a fait part à Si Bekkaï. M. Alcover a précisé que, dans l'esprit de son gouvernement, l'ambassadeur de France à Madrid serait naturellement associé aux réceptions auxquelles donnerait lieu la visite du Souverain.

Les deux demandes que nous avons formulées sont donc, pour le moment, courtoisement éludées.

L'acceptation formelle de l'invitation du général Franco est d'ailleurs subordonnée, pour nos interlocuteurs, aux assurances préalables que pourrait donner le gouvernement espagnol quant aux fruits de la visite.

Si Bekkaï a dit à M. Lalouette qu'aux yeux des dirigeants marocains, ces résultats devaient comporter :

— la reconnaissance solennelle par l'Espagne de l'indépendance et de l'unité du Maroc.

Cette reconnaissance impliquerait la suppression de la frontière politique entre les zones. Seuls subsisteraient, jusqu'à nouvel ordre, à la limite des zones, le contrôle douanier et le contrôle des changes.

Elle impliquerait également l'extension de la compétence du gouvernement de Rabat à la zone khalifienne.

— un protocole annexé pourrait prévoir l'ouverture de négociations hispano-marocaines en vue de définir le futur statut des rapports entre les deux pays.

En fait, le gouvernement marocain souhaiterait obtenir, préalablement à la visite, l'accord de Madrid sur ces différents points. Le Sultan, a déclaré Si Bekkaï, devrait partir pour Madrid, tenant déjà cette déclaration commune hispano-marocaine qui serait publiée à l'issue de la visite. Par quelle voie le gouvernement marocain envisage-t-il de négocier ? Cet aspect de la question n'est pas clair pour Si Bekkaï. Les canaux officieux ne manquent pas. Il suffit de mentionner les entretiens qu'ont eus récemment les représentants de l'Istiqlal à Madrid et sur lesquels les déclarations de M. Balafrej [1] jettent quelque lumière. Le khalife de Tétouan est lui-même en Espagne et garde le contact avec Rabat. Enfin, M. Alcover, avec qui les rapports du Haut-Commissaire sont confiants, restera sans doute l'intermédiaire officiel.

Le Sultan tient visiblement, selon son expression, à battre le fer quand il est chaud. Il entend que, lors de sa visite à Madrid, le président ou le vice-président du Conseil et les quatre ministres d'État l'accompagent. Ce sera donc une véritable délégation gouvernementale qui l'escortera, celle-là même qui est chargée des négociations avec la France.

Il paraît urgent de déterminer les problèmes, notamment économiques et financiers, que pose l'éventualité d'un accord hispano-marocain sur les bases ci-dessus indiquées. Je fais procéder à cette étude.

[1] Sur ces déclarations destinées à compléter celles du président de l'Istiqlal « dans un sens apaisant pour l'opinion française », voir ci-dessus le n° 187.

J'ajoute que le gouvernement marocain insiste pour que le Sultan reçoive de Madrid une lettre l'invitant officiellement et que cette lettre mentionne qu'à l'occasion de la visite, des conversations seront menées. On veut éviter au Palais que cette visite n'apparaisse comme une simple démarche de courtoisie [1].

192

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199 à 203. Secret. *Varsovie, 21 mars 1956, 15 h., 6 h.* [2].
Réservé.

(Reçu : 17 h. 30, 15 h. 36, 18 h. 38.)

Je me réfère à votre télégramme n° 165 [3].

Le paragraphe II appelle de ma part les remarques suivantes : il semble résulter de son texte que le Foreign Office aurait conclu que nous nous intéresserions plus spécialement à la Tchécoslovaquie et que les Anglais auraient le champ libre en Pologne.

La position éminente que nous avons occupée à Prague de 1919 à 1939 nous commande sans doute un effort particulier. Mais, pour différente qu'eût été son origine, la position que nous avions — et avons encore — en Pologne n'est pas moindre. J'ai, depuis un an, l'occasion de le constater chaque jour davantage, et les visiteurs français de plus en plus nombreux en Pologne peuvent confirmer cette impression. L'attachement à notre pays des anciennes classes libérales encore en service (professeurs, médecins, artistes) et l'empressement des nouveaux cadres à prendre des contacts avec nous, reposent sur des

[1] Par télégramme nos 686-687 du 22 mars, non reproduit, le Ministre, se référant au télégramme de Rabat n° 790, insistait sur le fait que la présence de MM. Clauzel et Charles-Roux auprès du Sultan pendant sa visite en Espagne était conforme aux accords du 2 mars. Le Haut-Commissaire était invité à « s'employer discrètement à faire revenir (ses) interlocuteurs sur la position qu'ils ont prise à l'instigation de M. Alcover, mais tout en évitant de pousser les choses jusqu'à risquer d'essuyer un refus ». Un contact étroit devait être établi par les membres du gouvernement marocain qui accompagneraient le Sultan avec l'ambassadeur de France à Madrid.

Par télégramme nos 847-850, du 23 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire, après avoir indiqué que les dirigeants marocains jugeaient « excessive » la prétention espagnole de subordonner la reconnaissance de l'indépendance et de l'unité du Maroc à la proclamation d'une « association hispano-marocaine » analogue à l'interdépendance franco-marocaine, affirmait avoir dit à ses interlocuteurs que « la crainte de paraître céder à notre désir risquait de les entraîner à céder au désir de Madrid ». L'argument avait frappé les Marocains.

[2] Lire vraisemblablement 18 heures.

[3] Du 17 mars, non reproduit, par lequel le Ministre indiquait que, pour le Foreign Office, faute de ressources suffisantes, Londres ne pouvait agir sur le plan culturel dans toutes les démocraties populaires. La France ayant décidé de s'intéresser à la Tchécoslovaquie, l'Angleterre ferait porter ses efforts vers la Pologne et la Hongrie.

liens affectifs traditionnels non négligeables, sur un prestige dont nous jouissons encore, sur une culture catholique ancienne et profonde, et vraisemblablement aussi, sur une orientation assez déterminée qui ferait de la France le « correspondant » désigné de la Pologne dans la nouvelle politique de bon voisinage.

Ce serait donc, à mon avis, un abandon gratuit de ne pas poursuivre et amplifier un effort qui me paraît avoir déjà donné de bons résultats.

Ce serait en outre une erreur de nous retirer au profit des Anglais qui, de leur propre aveu dans les conversations que j'ai pu avoir avec eux à ce sujet, sont très loin d'avoir ici la position que nous avons. L'ambassade de Grande-Bretagne a été mise au courant des conversations qu'a eues M. Chauvel au Foreign Office. Son conseiller s'en est entretenu récemment avec M. Monod à qui il a donné l'impression de ne voir que rarement des Polonais, et d'être très peu au courant de l'évolution que connaît la Pologne depuis un an à dix-huit mois et que relatent mes diverses correspondances.

Ce serait donc, à mon avis, un double marché de dupes que de nous retirer et de le faire au profit des Anglais qui sont incapables — même s'ils le font sans arrière-pensée — d'en tirer un bénéfice qui nous serait commun.

J'insiste donc vivement pour que notre effort vis-à-vis des satellites, s'il doit absolument être limité, porte au moins autant sur Varsovie que sur Prague.

193

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 816 à 820. Très urgent. Secret. Réservé. *Rabat, 21 mars 1956, 23 h. 5.*

(Reçu : 23 h. 30.)

J'ai reçu ce matin, à sa demande, Si Bekkaï. Le président du Conseil avait l'air triste et déçu. Il m'a confié qu'il était las d'exercer des fonctions que les divergences de vues entre l'Istiqlal et le P.D.I. au sein du gouvernement et l'humeur autoritaire du Sultan rendaient lourdes et délicates. Il songeait donc à laisser son poste au successeur que Sa Majesté désignerait.

À travers les propos de mon interlocuteur, j'ai eu l'impression d'un refroidissement de ses rapports avec le Souverain. S'il songeait à donner sa démission, c'était apparemment parce qu'il avait le sentiment de ne

plus jouir de l'entière confiance de celui-ci. Il m'a demandé conseil. Je lui ai répondu sincèrement qu'un changement dans la personne du chef du gouvernement marocain serait inopportun au milieu des négociations franco-marocaines et alors que des problèmes se posaient du côté de l'Espagne. Sachant que je devais voir le Sultan dans l'après-midi, Si Bekkaï, réconforté, m'a demandé de parler dans ce sens à Sidi Mohammed.

Au cours de l'audience et après que le Souverain m'eût exprimé sa vive satisfaction de l'accueil qui m'avait été fait avant-hier et hier par les populations marocaines de Meknès et de Fès, j'ai abordé discrètement le sujet. Le Sultan m'a écouté, m'a dit qu'il n'envisageait pas de changement à la tête du gouvernement, mais une réflexion qu'il a faite m'a laissé entendre qu'il y avait songé.

Il est possible que Si Bekkaï demeure président jusqu'au terme des négociations franco-marocaines. Un large remaniement du Cabinet soulèverait d'ailleurs à l'heure actuelle de graves questions en raison des ambitions de l'Istiqlal que son leader, Allal el Fassi, a à peine dissimulées dans son discours [1] et dont le Sultan est conscient. La fusion de ce parti et du parti réformiste marocain a encore accru la force du premier. S'il se produit, l'élargissement du ministère par l'adjonction de ministres de la zone khalifienne se fera donc à son profit.

Des bruits ont couru sur la création de nouveaux portefeuilles — Affaires étrangères et Armée — dont certains journaux se sont fait l'écho (votre télégramme n° 668) [2]. Je n'ai recueilli jusqu'ici aucun indice quant à la nomination prochaine d'un ministre des Affaires étrangères. Le Sultan songerait cependant à instituer auprès de lui une sorte de cabinet diplomatique, de même qu'il a une ébauche de cabinet militaire. Il est probable en revanche que lorsque l'organisation de la future armée sera entreprise, un secrétariat d'État pour les questions militaires sera créé.

[1] Prononcé le 18 mars à Tanger devant le comité exécutif de l'Istiqlal : voir ci-dessus le n° 187.

[2] Du 20 mars, non reproduit. Par les télégrammes n°s 668-669, le Ministre transmettait un télégramme de presse de Washington qui faisait état d'une information selon laquelle la nomination d'un ministre marocain des Affaires étrangères serait prochainement annoncée par le gouvernement de Rabat. Il demandait au Haut-Commissaire son avis sur ces allégations.

194

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 822 à 824. *Rabat, 21 mars 1956, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 22, 0 h.)

De l'interview accordée hier à un correspondant du *Petit Marocain* par M. Allal el Fassi (mon télégramme n° 814 en clair)[1], trois points me paraissent mériter plus particulièrement d'être relevés.

1° Le président de l'Istiqlal souligne qu'on ne peut pas arrêter du jour au lendemain l'activité des combattants du Rif. Il paraît concevoir plus nettement que la semaine dernière la complexité du problème de l'apaisement. En effet, à côté de l'Armée de libération proprement dite, il existe des bandes plus ou moins indépendantes sur lesquelles les mots d'ordre de l'Istiqlal ou les exhortations du Sultan ne peuvent exercer leur effet que très progressivement. Au surplus, ainsi que l'a fait observer M. Balafrej dans sa conférence de presse à Tanger, la proximité de l'Algérie et la présence de nombreux Algériens dans la partie orientale du Maroc sont des facteurs d'agitation sur lesquels le pouvoir central marocain a peu de prise.

2° En ce qui concerne la politique intérieure marocaine, M. Allal el Fassi ne cache pas son intention de revendiquer dans l'avenir pour l'Istiqlal seul le gouvernement. Il reproche d'ailleurs au P.D.I. d'avoir, par son appel aux combattants du Rif, compromis la pacification.

3° Pour ce qui est de l'interdépendance, Allal el Fassi repousse le terme, sinon la chose, estimant que les mots importent peu et que seule compte la signification qu'on leur donne. Il marque l'intérêt qu'il

[1] Le télégramme de Rabat n° 814, du 21 mars, n'a pas été reproduit. Il indiquait que la veille, le chef de l'Istiqlal avait donné une interview au *Petit Marocain*. Les Français, affirmait-il, n'avaient rien à craindre de l'avenir. Il était naturel que le Maroc adhérât à la Ligue arabe et à l'O.N.U. L'arrêt des combats dans le Rif était « un problème très délicat à résoudre » et un récent appel en ce sens — qui émanait du P.D.I. — n'était pas de nature à favoriser le règlement. Le président de l'Istiqlal justifiait le fait qu'il ne rentrait pas à Rabat par « un rôle à jouer à l'étranger ». Sans être partisan du parti unique, il souhaitait l'établissement d'un grand parti majoritaire et ajoutait : « Si l'intérêt de l'État nous commande de revendiquer seuls le gouvernement, nous sommes prêts à le faire. » Au terme d'« interdépendance », il préférait « coopération » ou « alliance ». Il concluait : « Je tiens à vous dire que le triomphe du programme de l'Istiqlal est la dernière chance du Maroc. Notre programme, qui est à la fois spirituel, progressiste et démocratique est la dernière chance du Maroc. Si nous ne réussissons pas, ce pays tombera radicalement aux mains du communisme ».

attache à la coopération de la France et du Maroc « dans le domaine interne », et ne parle ni de l'armée ni de la diplomatie.

On notera à cet égard que M. Ibrahim, secrétaire d'État à l'Information et membre actif de l'Istiqlal, interrogé hier au cours d'une conférence de presse au sujet de cette déclaration d'Allal el Fassi, l'a corrigée en ces termes : « La position du gouvernement marocain n'a pas changé, on négocie actuellement l'interdépendance, la formule d'interdépendance reste celle du gouvernement marocain ».

195

M. Rivière, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 406/EU. *Bruxelles, 21 mars 1956.*

Ainsi que je l'ai fait savoir au Département (ma communication du 16 mars)[1], l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a terminé, le 16 mars, les travaux de sa session extraordinaire, après avoir voté à l'unanimité moins une voix (celle de M. Caillavet, député radical français) une résolution sur la réalisation d'un marché commun englobant les six pays de la « petite Europe ».

Ce texte, dont le Département a eu connaissance (ma dépêche n° 385 du 16 mars 1956)[2], fait droit aux réserves exprimées tant par M. Teitgen (M.R.P.) que par M. Vanrullen (socialiste). Le traité instituant le Marché commun ne devrait pas se contenter de permettre entre les états signataires la libre concurrence et la division du travail, mais il devrait assurer encore la coordination de la politique économique, sociale, monétaire et fiscale des pays membres, tout en tenant compte de la situation spéciale de l'agriculture.

La résolution se prononce en faveur d'une organisation supranationale et elle fait une large place aux préoccupations d'ordre social. Elle donne ainsi satisfaction aux délégués socialistes, qui avaient réclamé « une politique sociale progressiste (au sein du Marché commun) dirigée par une autorité dotée de pouvoirs ».

Les délégués français, qui s'étaient montrés, au cours des séances, réticents à l'égard d'un marché commun qui se créerait à l'intérieur d'une zone de libre échange, ont été en mesure d'approuver le texte de la résolution. Expliquant son vote, M. de Menthon a exposé ainsi leur

[1] Dont le sens est indiqué par la présente dépêche.

[2] L'accord s'était fait facilement au sujet du Marché commun, sur la base d'un texte établi par le groupe démocrate-chrétien. Il tenait compte des observations de M. Teitgen sur la situation spéciale de l'agriculture. Le groupe socialiste présentait un certain nombre d'amendements tous acceptés par le groupe démocrate-chrétien : le plus important affirmait la nécessité de l'harmonisation des charges sociales entre les divers pays, réalisée parallèlement à l'institution progressive du Marché commun.

position : « À partir du moment, a-t-il déclaré, où l'on se propose de créer non plus une zone de libre échange, mais une union douanière, le Marché commun prend un autre aspect, l'unité économique de l'Europe franchit une étape décisive puisque, dans l'union douanière, un organisme commun se superposera à nos diverses administrations économiques nationales en vue de dégager, de mener une politique douanière et commerciale commune à nos divers pays. Un marché commun, des objectifs communs, des institutions communes : ces trois éléments, qui existaient déjà puisqu'ils ont été repris à l'article premier du traité de la C.E.C.A., définiront demain, si je comprends bien, l'institution nouvelle de l'union douanière européenne ».

M. Caillavet n'a fourni aucune explication sur les raisons de son vote négatif.

Si, sur la question du Marché commun, les parlementaires de l'Assemblée commune ont pu assez rapidement s'entendre, il n'en a pas été de même pour le second point de l'ordre du jour : la création d'une communauté pour la coopération atomique des Six.

Ici, les divergences avaient un caractère doctrinal. Si tout le monde s'est montré favorable à l'idée d'une telle coopération, les points de vue ont différé sur le rôle qui, dans cette entreprise, doit être respectivement dévolu à l'activité privée et aux pouvoirs publics.

Le groupe socialiste, par la voix de M. Fernand Dehousse, a regretté que le rapport de M. Wigny sur la question [1] « abandonne aux intérêts privés un domaine où l'intérêt collectif devrait être prépondérant ». Il souhaiterait, dans cet ordre d'idées, voir confier à la Communauté la propriété exclusive des combustibles nucléaires à travers leurs transformations, moyen le plus efficace, selon lui, pour contrôler l'utilisation de ces dangereuses matières.

Par ailleurs, les socialistes de l'Assemblée se sont déclarés partisans de l'usage exclusivement pacifique de l'énergie atomique au sein de la Communauté envisagée. Mais, comme l'a souligné avec force M. Dehousse, « il n'y a, dans cette attitude, aucune collusion directe ou indirecte avec un quelconque neutralisme, que nous répudions, et elle n'est en rien de nature à diminuer la vigilance de l'Occident ». Il ne s'agit nullement, a-t-il ajouté en substance, de mettre en cause les engagements internationaux de sécurité, mais bien de réaffirmer l'objectif essentiel du mouvement socialiste : un désarmement général contrôlé.

Les démocrates-chrétiens ont pris une position plus nuancée. « Il ne s'agit pas de vouloir la bombe, a dit M. Wigny, mais, si les autres (puissances) veulent absolument la garder et refusent un désarmement général, nous ne pouvons, de notre côté, nous réfugier dans le neutralisme ». Mais il n'était pas dans l'esprit de la droite de permettre aux pays membres de la Communauté de fabriquer, pour leur propre

[1] Le rapport de M. Pierre Wigny a fait l'objet d'une publication de la C.E.C.A. (Assemblée commune. Exercice 1955-1956. Session extraordinaire de mars. Groupe de travail. *Rapport préliminaire sur le problème européen de l'énergie* par M. Pierre Wigny, C.E.C.A., document n° 6, 1955-1956, mars 1956.)

compte, des bombes atomiques. « Si un jour, a précisé le député belge, cette question affreuse de la bombe se pose, ce ne pourra être que sous une forme communautaire ».

D'autre part, M. Wigny ne croit pas, comme l'affirment ses opposants, qu'il suffirait de donner à la Communauté la propriété exclusive des matériaux fissiles, pour voir se régler automatiquement le problème du contrôle de leur usage.

Par la voix de M. Blank (Allemagne), le groupe libéral a approuvé la position des délégués démocrates-chrétiens. De son côté, M. Roger Motz, ancien président du parti libéral belge, a, dans une conférence de presse, précisé à cet égard le sentiment de ses amis politiques. Le sénateur libéral croit qu'il faut se garder, dans une matière aussi neuve et aussi mouvante que l'industrie atomique, d'organisations trop rigides et trop bureaucratiques. Il est hostile, par exemple, à « la mise sous commandement unique des hommes de science européens » et souhaite que, dans ce domaine, la compétence de la Communauté se limite à la recherche scientifique pure.

Les applications industrielles et les brevets qui en résulteraient resteraient la propriété des entreprises privées. Aussi bien le groupe libéral est-il partisan, en ce qui concerne la collaboration atomique, d'un moyen terme entre les plans « souples » de l'O.E.C.E. et le projet plus « intégré » mis au point par les experts du Comité de Messine[1].

Un compromis est-il possible entre ces tendances opposées ? Il ne pouvait en tous les cas être réalisé au cours de cette session. Les délégués ont fait preuve de sagesse en évitant de présenter sur la question de l'énergie nucléaire des résolutions qui auraient marqué encore davantage les divergences qui les séparent. Ils ont estimé préférable, avant d'approfondir le problème, d'attendre le rapport du Comité de la « relance européenne » dont l'élaboration a permis la confrontation des thèses des meilleurs experts européens en la matière. De l'avis quasi unanime des parlementaires des « Six » qui se trouvaient à Bruxelles, il eût été préférable de tenir cette session extraordinaire après la publication du rapport du Comité de Messine. Au demeurant, l'Assemblée commune espérait sans doute, au moment où elle a arrêté la date de sa session, que le Comité présidé par M. Spaak aurait déjà terminé ses travaux.

[1] Un rapport verbal avait été présenté par M. Spaak à la conférence de Bruxelles (voir ci-dessus le n° 103). Le rapport du Comité devait être publié le 21 avril.

196

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 966 à 974. Priorité absolue. *Moscou, 22 mars 1956, 18 h.*
Réservé [1].

(Reçu : 19 h. 5.)

De la part de M. Sébilleau.

1° Hier, mercredi, examinant la liste d'exportations françaises, la délégation soviétique s'est systématiquement ingéniée à la réduire. D'après nos calculs, cette liste s'élève maintenant à un peu moins de onze milliards, si nous y comprenons, pour la facilité de l'exposé, le sucre et l'alcool.

Nous pensions que nos interlocuteurs diminueraient d'autant leur propre liste d'exportations, et notamment les produits qui nous intéressent au premier chef. Il n'en a rien été. À part quelques exceptions notables (manganèse, argent, pétrole), la liste d'exportations soviétiques, telle que nous l'avions examinée aujourd'hui, nous donne assez largement satisfaction.

Trop largement même, elle s'élève à vingt milliards, ce qui, compte tenu des quatre milliards et demi de paiement relatifs aux commandes antérieures, établit, entre les deux listes, un déséquilibre de 4 à 5 milliards.

2° On ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait qu'à l'importation comme à l'exportation, les listes admises aujourd'hui par les Soviétiques sont presque identiques à celles qui nous ont été remises au début de la négociation. Nous avons eu beau nous élever contre cette manière de diktat, tenter de le tourner par tous les moyens, nous n'avons obtenu que des résultats très limités.

Il est permis de se demander, dans ces conditions, si le dessein de nos adversaires n'est pas, au dernier moment, de déclarer que le déséquilibre ne peut être comblé que par la fourniture de produits stratégiques et, sur notre refus, d'interrompre la négociation.

Pourtant, leur offensive sur ces produits a perdu de son mordant. Hier, ils en ont reparlé longuement, mais avec moins de conviction que précédemment; j'ai maintenu sans commentaire notre fin de non-recevoir. Aujourd'hui, ils en ont à peine parlé.

[1] Ce télégramme a été téléphoné à M. Wormser le 22 mars à 20 h. 15 (annotation manuscrite marginale).

J'ajouterai qu'hier soir, au cours d'une réception, le président de la délégation soviétique m'a dit que s'il pouvait concevoir, à la rigueur, les raisons pour lesquelles nous refusions les produits stratégiques, il ne comprenait pas pourquoi nous ne voulions pas livrer à l'U.R.S.S. les quantités de produits sidérurgiques qu'elle désirait nous acheter.

3° Une autre hypothèse est donc que les Soviétiques ont l'espoir de nous amener à combler le déficit par une augmentation massive des produits sidérurgiques. En ce qui concerne ces produits, je n'ai pas bougé de ma position initiale, soit 65.000 tonnes. Le Département m'a autorisé à aller jusqu'à 80.000 tonnes, mais les Soviétiques, prétextant qu'ils ont déjà contracté pour 85.000 tonnes, maintiennent leur demande de 150.000 tonnes — cent cinquante mille tonnes.

4° Ces indications, et celles détaillées que j'adresse par télégrammes séparés, permettront au Département de voir où en est la négociation et de prendre sa décision en conséquence (son télégramme n°s 720 à 728)[1].

D'un point de vue purement économique, et en dépit de certaines satisfactions qui nous sont données à l'importation (anthracite, bois, amiante), un accord reposant sur de telles bases ne saurait être satisfaisant et justifierait une rupture.

Mais si, d'un point de vue politique, le Département en décide autrement, je me vois obligé de lui demander de bien vouloir m'autoriser à augmenter le poste des produits sidérurgiques de façon suffisante pour permettre de combler le déséquilibre.

Je ne ferai cette concession que dans la mesure où ce déséquilibre demeurera en fin de discussion et qu'après avoir obtenu de la délégation soviétique l'engagement :

a. D'éliminer définitivement les produits stratégiques de l'accord;

b. De nous acheter les quelques matériels et biens d'équipement non stratégiques auxquels elle paraît s'intéresser;

c. De nous céder un supplément de manganèse.

5° Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me répondre d'extrême urgence, si possible pour samedi, la délégation soviétique ayant exprimé le désir de hâter la discussion.

[1] Du 16 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 179.

197

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes [1],

à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc;

à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 716 à 719; 298 à 301. *Paris, 22 mars 1956.*
Urgent. Réservé.

L'ambassadeur d'Espagne, que j'ai reçu jeudi matin, m'a interrogé sur les « conditions » posées par le gouvernement français à la visite du sultan du Maroc, à savoir que le Souverain soit accompagné par le ministre-conseiller auprès de Sa Majesté chérifienne, et que le séjour en Espagne ne soit qu'une étape vers Paris [2].

J'ai répondu au comte de Casa Rojas que le gouvernement français, qui n'avait pas élevé d'objections à l'invitation adressée par le gouvernement espagnol au Sultan, n'avait pas davantage formulé des « conditions ». Il appartenait au Souverain de répondre comme il l'entendait à l'invitation reçue par lui en tant que chef d'État. C'était le gouvernement espagnol qui me paraissait poser lui-même une « condition » aux Marocains en insistant pour que le Sultan ne fût pas accompagné du ministre-conseiller auprès de Sa Majesté chérifienne, qui faisait partie de son entourage immédiat.

L'ambassadeur m'a ensuite déclaré que les intérêts stratégiques de l'Espagne au Maroc étaient pour elle « une question de vie ou de mort ». D'autre part, le gouvernement de Madrid considérait que l'unité du Maroc ne pourrait se faire que si ce pays jouissait d'une véritable indépendance. Mon interlocuteur ayant, à ce propos, critiqué les intentions du gouvernement français relatives à l'« interdépendance » entre la France et le Maroc, je lui ai répondu que ce terme avait été lancé par les Marocains eux-mêmes et notamment par le Sultan. Nous l'avions accepté, car il permettait de désigner l'ensemble des liens de coopération qui uniraient dans l'avenir les deux pays et garantiraient leurs droits réciproques. Le gouvernement français était conscient de l'aspiration légitime des Marocains à l'unité de leur pays, mais il n'entendait pas utiliser la notion d'interdépendance pour porter atteinte aux intérêts de l'Espagne au Maroc ou se substituer à elle. Par contre, il ne comprendrait pas qu'il y ait une opposition du gouvernement

(1) Le télégramme n'est pas en fait signé.
(2) Sur ces « conditions », voir ci-dessus le n° 177.

espagnol à l'établissement de rapports d'interdépendance entre la France et le Maroc, alors que cette interdépendance était conforme aux intérêts des deux pays, voulue par leurs peuples et que la négociation serait librement menée [1].

198

M. Stéphane Hessel, Chargé d'affaires de France à Saigon, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Saigon, 22 mars 1956.*

Dans la hâte des jours indiens, je n'ai pas réussi à prendre « officiellement » congé et à vous dire combien j'avais apprécié l'occasion qui m'a été offerte de parler avec vous, très ouvertement et très amicalement, des divers problèmes qui nous préoccupent ici [2].

À mon retour à Saigon, j'ai trouvé la confirmation des principales thèses dont nous avions parlé à Karachi : si la visite de Dulles [3] ne semble pas avoir ouvert à Diem des espoirs nouveaux (notamment en ce qui concerne l'entrée du Vietnam au S.E.A.T.O.), elle l'a en tout cas confirmé dans la certitude que les États-Unis ne feront rien pour nous empêcher de partir et qu'il ne perdra pas leur appui en se montrant ferme à notre égard.

Les conséquences de l'accréditement d'un Vietminh à Paris ne sont en réalité rien de plus que la confirmation de l'attitude de Diem dérivée de sa méfiance à l'égard de nos desseins asiatiques. Tout ce qui nous caractérise comme « genevois », « médiateurs entre Est et Ouest », ou simplement « amis d'un neutralisme asiatique », nous stigmatise à ses yeux comme « partenaires indésirables et dangereux ». C'est un raisonnement parfaitement logique pour un anticommuniste professionnel (et par surcroît convaincu).

(1) Par télégramme adressé à Rabat (nos 758-760), à Madrid (nos 308-310) et à d'autres postes, du 26 mars, non reproduit, le secrétaire d'État indiquait que, dans la mesure où la méfiance que les Espagnols nourrissaient à l'égard de la notion d'interdépendance leur faisait craindre qu'il fût porté atteinte à leurs intérêts, il importait de les rassurer sur les intentions de la France à la veille de la visite du Sultan. Il fallait souligner la portée des déclarations du secrétaire d'État à l'ambassadeur d'Espagne aux termes desquelles la France n'entendait nullement se substituer à sa voisine. Le fait de n'avoir pas cherché à faire obstacle au voyage du Sultan « constitu(ait) à l'égard du gouvernement espagnol un geste de compréhension auquel nous n'avons pourtant guère été encouragés par l'attitude de l'Espagne au cours de ces derniers mois ».

Le 28 mars, M. de La Tournelle, se référant au télégramme précité du secrétaire d'État, attirait l'attention de M. de Santa Cruz, collaborateur de M. Artajo, sur l'importance de l'assurance donnée par M. Savary à l'ambassadeur d'Espagne à Paris (télégramme nos 257-260 du même jour, non reproduit).

(2) Vraisemblablement, M. Hessel s'était-il entretenu avec le Ministre à Karachi à l'occasion de la conférence de l'O.T.A.S.E. qui s'y tenait du 6 au 8 mars : voir ci-dessus les nos 142, 143, 147, 149.

(3) De Karachi, le secrétaire d'État américain avait fait escale à son retour à Saigon.

Dans ces conditions, seront prochainement remis en cause :

1° Notre statut de Haut-Commissariat;

2° Tous les restes de privilèges français spéciaux (c'est peu de chose, d'ailleurs);

3° L'envoi de stagiaires militaires en France; pour les étudiants, ce sera plus lent parce que l'État intervient moins, mais ça viendra.

Je serais tenté de conseiller que nous prenions les devants, car la bataille « domaniale » usera encore notre prestige. La note ci-jointe [1] n'est rien de plus qu'un aide-mémoire très provisoire. Je m'excuse de vous en encombrer. Il est possible que l'ambassadeur en reprenne une partie dans une dépêche pour Paris.

Encore une fois, acceptez toute ma gratitude pour votre aide au cours du voyage, et croyez, je vous prie, à mon fidèle et cordial dévouement.

ANNEXE

NOTE DE M. HESSEL

Les relations franco-vietnamiennes après le retrait du corps expéditionnaire

Le gouvernement français saisi, le 19 janvier, de la demande de retrait du corps expéditionnaire du Vietnam [2] a décidé de donner suite, sans marquer de réticence, à cette demande et, au cours de conversations dont la première phase s'est achevée le 20 mars, a fixé au 15 avril la date à laquelle ce retrait serait considéré comme effectué, et au 30 juin celle du repli des derniers éléments militaires de liquidation [3].

Il apparaît d'ores et déjà qu'après la date du 15 avril et quels que soient les résultats des négociations ultérieures sur les missions militaires, non seulement il ne subsistera pas de haut-commandement de l'Union française ni de commandement en chef des forces françaises en Indochine, mais la présence militaire effective de la France au Vietnam se limitera à quelques centaines d'officiers et des installations dont aucune ne sera exclusivement française. Tout le reste des effectifs encore présents au Vietnam sera en voie de réembarquement rapide et les installations terrestres, aériennes et navales seront en voie soit de transfert pur et simple aux F.A.R.V.N., soit de transformation en installations mixtes de caractère public ou privé (Arsenal, hôpital Grall).

À la même date, les responsabilités exercées par le haut-commandement de l'Union française pour l'application des clauses militaires de l'accord sur le cessez-le-feu auront été soit entièrement reprises par le haut-commandement vietnamien, soit définies de façon strictement limitative par accord des coprésidents britannique et soviétique accepté par les deux parties : R.D.V.N. et République du Vietnam.

Débarrassées de cette hypothèque, les relations franco-vietnamiennes devraient, à partir de cette date, entrer dans une phase nouvelle, moins ambitieuse mais plus stable, qui exigera la solution d'un certain nombre de problèmes juridiques et pratiques et une réorganisation des formes de la représentation française dans ce pays.

(1) Ci-après reproduite en annexe.
(2) Voir ci-dessus les nos 31, 36, 42, 43, 53, 91, 119.
(3) Voir ci-après le no 211.

Problèmes juridiques et pratiques à résoudre.

Restés en suspens depuis le début de l'année tant qu'il n'apparaissait pas clairement sur quelle voie s'engageraient les relations entre les deux pays et dans l'attente soit d'une visite à Saigon du ministre français des Affaires étrangères, soit d'une définition générale de notre politique asiatique, un certain nombre de problèmes juridiques et pratiques devront être abordés dès l'issue des entretiens militaires.

Leur solution devra se situer dans le cadre défini par les récentes décisions du gouvernement français : retrait du corps expéditionnaire, disparition du Haut-Commandement, renvoi de M. Sainteny à Hanoi et arrivée à Paris d'une mission commerciale semi-permanente de la R.D.V.N.[1].

a. *Problème domanial.*

Il vaut mieux sans doute ne pas faire de ce problème l'objet d'une convention, dans la négociation de laquelle se heurteraient des thèses juridiques inconciliables. Un règlement rapide de caractère essentiellement pratique devra être recherché dès le mois d'avril.

Ce règlement aurait pour effet de réserver aux services français la propriété ou la jouissance d'une résidence pour le Haut-Commissaire, d'un immeuble de bureaux pour les services du Haut-Commissariat, d'un immeuble de bureaux pour la Délégation générale, d'un immeuble de bureaux pour la mission culturelle, d'une série de bureaux pour les services économiques et financiers, la mission d'assistance économique et technique et les missions militaires, d'une dizaine de villas et d'une demi-douzaine d'immeubles d'appartements à Saigon pour le logement des fonctionnaires, des bâtiments nécessaires pour nos lycées, groupes scolaires, cabinets médicaux tant à Saigon qu'à Hué, Tourane, Nhatrang et Dalat, et de quelques villas au cap Saint-Jacques et à Dalat et des résidences de nos délégués et délégués généraux.

Tout le reste du domaine français, et notamment les installations militaires d'An Thang Tai, de Tan Son Nhut, du camp Chanson, de Bienhoa et du cap Saint-Jacques, les casernes de Saigon et de la province, l'hôpital Roques, les dépôts de Govap, etc. sera remis à la disposition du gouvernement vietnamien.

Un échange de lettres marquerait les réserves d'ordre juridique que croiraient devoir faire, en ce qui concerne la propriété de ces biens domaniaux, l'un ou l'autre gouvernement.

En repliant ses services dans des locaux aussi bien adaptés que possible aux exigences de discrétion, de confort et de proximité de la nouvelle situation diplomatique, la représentation française devra pouvoir engager certains frais de déménagement et de remise en état d'immeubles pour lesquels des crédits doivent être prévus.

Elle devra également pouvoir compter sur le prompt repli à Paris des services appelés à quitter le Vietnam : direction des dommages de guerre, groupements de contrôle radio-électrique en Extrême-Orient, services de contentieux administratif — services dont le départ est conditionné par la reprise de leurs activités au sein des départements métropolitains et conditionne à son tour la réadaptation de notre représentation au Vietnam.

b. *Hôpital Grall, arsenal.*

La transformation de l'hôpital militaire de Saigon en société privée française devra être entreprise le plus rapidement possible. Les premiers contacts en vue de la rédaction de statuts et de la constitution d'un conseil d'administration ont déjà été pris.

À son tour, l'arsenal devra être adapté à la situation nouvelle par un accord franco-vietnamien qui en prévoit la gestion et l'utilisation future, si possible sous forme de société d'économie mixte.

(1) Par télégramme n°s 734-739 du 14 mars, non reproduit, l'ambassadeur de France à Saigon indiquait que le ministre des Affaires étrangères sud-vietnamien avait été chargé par M. Diem de lui faire part des « grandes préoccupations » que causait à son gouvernement la venue, acceptée par le gouvernement français, d'un représentant de la R.D.V.N. à Paris. Le 12 mars, par télégramme n° 715, également non reproduit, l'ambassadeur avait effectué une démarche auprès de M. Diem afin de lui annoncer le retour à Hanoi de M. Sainteny.

c. *Convention culturelle.*

Les textes établis à Paris en octobre dernier ne sont toujours pas signés. C'est le règlement domanial qui est la clef de ce problème et, sitôt ce règlement intervenu, nous devrions rechercher les garanties nécessaires au maintien de nos lycées, à l'installation d'un Institut français et aux autres formes de présence éducative et culturelle à Saigon et hors Saigon.

À cette occasion, il conviendrait de revoir la structure administrative et les responsabilités de la mission de coopération culturelle, en la débarrassant autant que possible des problèmes de gestion qui peuvent être confiés aux services métropolitains ou à la Mission laïque et en renforçant en revanche ses moyens d'action dans le domaine proprement culturel : radio, films, conférences, clubs, etc.

d. *Problèmes financiers et commerciaux.*

Le régime financier et commercial des échanges entre les deux pays ne repose plus, depuis le 29 février 1956, que sur une base de fait : l'octroi réciproque du tarif minimum aux marchandises et l'application *de facto* de la convention sur les achats de piastres, qui n'est plus juridiquement en vigueur.

L'importance des échanges franco-vietnamiens et la gravité du problème des transferts de devises justifieraient l'envoi d'une délégation française composée de fonctionnaires métropolitains responsables à Saigon où seraient négociés, avec le concours du Haut-Commissariat, un nouvel accord commercial et un accord de paiement; dans le cadre de ces négociations, une solution aussi libérale que possible devrait être recherchée pour le problème des transferts sociaux, de bénéfices et de fin de séjour, ainsi que pour les désinvestissements.

e. *Statut diplomatique et consulaire.*

On peut se demander si nous n'aurions pas intérêt à proposer de nous-mêmes et sans attendre de nouvelles sollicitations vietnamiennes la transformation du statut de notre représentation en statut diplomatique et consulaire.

Cette transformation pourrait comporter, à la faveur de la présentation de nouvelles lettres de créance, le règlement du problème protocolaire. Dans un premier temps, le Haut-Commissaire ou même l'ambassadeur de France prendrait rang immédiatement après le doyen du corps diplomatique.

La négociation d'une convention consulaire préparerait ensuite la transformation de nos délégations en consulats, et régulariserait les procédures de visa et d'établissement, de résidence et de nationalité entre les deux pays.

Il conviendra bien entendu de faire comprendre à nos interlocuteurs cambodgiens et laotiens que cette modification correspond à un retrait de l'aide française au Vietnam, le gouvernement français entendant réserver la majeure partie de son effort d'assistance aux pays qui ont manifesté clairement leur désir de rester unis à la France par des liens de communauté plus étroits.

f. *Réorganisation des services de la représentation française au Vietnam.*

Dès que la phase des négociations franco-vietnamiennes aura pris fin et compte tenu des résultats obtenus, il y aura lieu de prévoir une rapide adaptation des services de la représentation française au Vietnam.

Autant il apparaît souhaitable, en raison de l'importance des intérêts privés français qui y subsisteront, de prévoir pour Saigon un consulat général particulièrement étoffé et disposant des services juridiques, administratifs, maritimes, commerciaux et surtout sociaux nécessaires à la protection de nos résidents, autant il importe de limiter les services du Haut-Commissariat aux tâches politiques, diplomatiques, culturelles et économiques qui relèvent normalement d'une ambassade en pays ami mais étranger.

Le Haut-Commissariat ne devrait pas compter plus d'une centaine de fonctionnaires répartis entre :

— un service politique composé des collaborateurs directs du Haut-Commissaire et leur secrétariat;

— un service économique et financier assez étoffé (un conseiller commercial, deux attachés, statisticiens et secrétaires);

— un service d'information et de documentation, disposant de rédacteurs, photographes, traducteurs, archivistes, interprètes en nombre suffisant;

— un bureau militaire qu'étoffera la nécessité d'y regrouper les activités de renseignement;

— une mission culturelle et une mission d'aide technique à effectifs variables;

— une chancellerie réduite à sa plus simple expression.

Le contrôleur général de la France d'outre-mer, le trésorier-payeur général, la direction des dommages de guerre et toutes les autres survivances de l'époque du Commissariat général, doivent disparaître dans les plus brefs délais.

g. *Assistance technique.*

C'est en fonction des avantages obtenus sur les plans politique, économique et culturel qu'il y aura lieu, à l'issue de cette période de réadaptation, de reprendre le programme d'assistance technique au Vietnam.

Il est vraisemblable que cette étude nous amènera à renforcer notre action au Cambodge et au Laos et à suspendre provisoirement tout nouveau projet d'aide au Vietnam, nous contentant de pousser à exécution ceux pour lesquels nous sommes déjà engagés.

Ce n'est qu'en 1957 qu'un nouvel effort pourraît être envisagé, compte tenu de l'évolution politique dans les mois qui viennent.

199

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1074 à 1084. *Bonn, 23 mars 1956, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Le Bundestag a consacré sa séance d'hier 22 mars à l'étude des questions européennes. Ses délégués au Conseil de Strasbourg qui, sans distinction de fraction, ont été à l'origine de cette initiative, ont déposé, voilà plusieurs semaines, sur le bureau du Parlement, une série de résolutions destinées à promouvoir la construction de l'Europe. Pour donner plus de lustre à cette journée, le président du Bundestag avait invité le secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe à assister aux débats. Il avait fait également hisser le drapeau européen devant le Parlement.

À l'ouverture de la séance, le chancelier Adenauer a donné lecture d'une déclaration gouvernementale, dans laquelle il a rappelé le chemin parcouru sur la voie de l'unification européenne et souligné l'attachement de la République fédérale aux idées d'intégration. Il a affirmé le désir de l'Allemagne occidentale de travailler à l'instauration simultanée d'un marché commun et d'une communauté européenne atomique.

Passant à l'ordre du jour, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité les termes de la résolution 87 par laquelle le Conseil de l'Europe a préconisé, le 26 octobre 1955, l'établissement d'une politique européenne commune à l'occasion des prochaines conférences entre l'Est et

l'Ouest [1]. La discussion qui s'est engagée à ce sujet a permis aux porte-parole de l'opposition sociale-démocrate et du parti chrétien démocrate, le professeur Carlo Schmid et le docteur Kiesinger, de se livrer une fois de plus à une joute oratoire sur les termes conjugués du réarmement, du désarmement et de la réunification.

Le Bundestag a abordé ensuite le problème de la Communauté européenne pour l'énergie atomique et la question de l'établissement d'un marché commun. Toutes les fractions, à l'exception des libéraux démocrates, ont déposé une motion relative à la déclaration commune du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe en date du 18 janvier 1956 [2]. Cette presque unanimité dans la présentation n'a, semble-t-il, été rendue possible que par un certain artifice de rédaction. La motion en effet demandait au Bundestag, non pas d'adopter le texte de la déclaration commune, mais seulement d'en approuver les principes. Les députés, de cette façon, ne se sentiraient pas nécessairement liés par les termes mêmes de la déclaration commune. Ils pourraient garder l'espoir d'en accommoder, à leur manière, les idées directrices.

Cette précaution a permis aux deux représentants du gouvernement et à certains partis de déguiser, sous des formules de bonne volonté européenne, leur opposition plus ou moins déclarée au projet d'intégration atomique. Le ministre chargé des questions nucléaires, M. F. J. Strauss, a cherché, une fois de plus, à créer une confusion entre l'Euratom et les propositions de l'O.E.C.E. Les deux plans ne seraient pas, à son avis, de nature différente. Il suffirait de les mettre en harmonie pour le plus grand bien des états participants. Le ministre de l'Économie, M. Erhard, a affirmé de son côté qu'il n'était possible de constituer une communauté européenne de l'atome que dans le cadre du Marché commun. Les deux idées étaient complémentaires et ne sauraient, en aucune façon, être dissociées. Il s'est fait, ainsi, le porte-parole des milieux d'affaires allemands qui ne cachent pas leur aversion pour tout nouveau fractionnement du marché et la création de communautés spécialisées. M. Furler (C.D.U.), lui-même, l'un des deux signataires allemands de la déclaration du 18 janvier, n'a pas hésité à assortir son adhésion de réserves relatives au droit de propriété exclusif de la Communauté sur les matières fissiles. Les orateurs libéraux n'ont pas eu, dans ces conditions, à déployer beaucoup de talent pour développer les raisons qui les amènent à militer contre le projet.

Au terme de ces débats, le Bundestag a approuvé à la majorité des voix socialistes, des chrétiens démocrates, contre l'opposition des libéraux et d'une petite minorité de la C.D.U., les principes contenus dans la déclaration commune du 18 janvier, ainsi que la résolution n° 89 du

[1] Le texte de la résolution rappelait que « la sécurité de tous ne (pouvait) être acquise sur la base de la division actuelle de l'Europe » et qu'une attitude commune, conciliante, mais ferme et vigilante, des pays démocratiques était indispensable pour parvenir à ce but; à côté de « la nécessité de parvenir rapidement à la réunification de l'Allemagne sur la base d'élections libres », la résolution énonçait que « l'Occident ne (pouvait) accepter comme définitive la suppression de l'indépendance nationale » en Europe orientale, et elle rappelait l'importance de la conclusion d'un accord sur le désarmement.

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 40 (note).

Conseil de l'Europe sur le problème atomique [1]. Il a adopté, en outre, une série de résolutions relatives aux mesures que les états européens devraient prendre pour faciliter le trafic international des passagers et des marchandises.

Dans l'esprit de ses organisateurs, cette journée devait marquer une étape importante dans les annales du Parlement de Bonn et servir d'exemple aux autres assemblées du continent. En réalité, ses résultats ont été décevants. Les députés n'ont porté aux débats qu'un intérêt médiocre. Avant même que la liste des orateurs ne fût épuisée, le Président a dû, faute d'auditoire suffisant, clore la séance.

Chaque jour plus conscients de la force de leur pays, bon nombre d'hommes politiques, au premier rang desquels figurent non seulement les libéraux mais encore des membres du gouvernement comme MM. F. J. Strauss et Erhard, se détournent de l'idée européenne. Ils estiment plus profitable pour leur pays de ne pas le soumettre à de nouvelles autorités supranationales et de le laisser tenter sa chance sur le terrain de la libre concurrence. Il n'en reste pas moins que la majorité des chrétiens démocrates n'hésitent pas à suivre le Chancelier et sont, comme lui, convaincus de la nécessité impérieuse d'intégrer l'Allemagne occidentale dans une vaste communauté internationale. Le parti social-démocrate les rejoint aujourd'hui dans cette opinion. Voilà plus d'un an, il s'est rallié soudain aux thèses européennes et il en est devenu le champion zélé. Si elle veut parvenir à l'instauration d'un pouvoir supranational en matière atomique, la France peut donc toujours compter ici sur des alliés puissants. Elle ne devra cependant pas tarder à agir. Le temps en Allemagne travaille au profit de l'égoïsme national.

200

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 251 à 253. Réservé. *Rome, 24 mars 1956, 6 h. 30.*

(Reçu : 9 h. 13.)

J'ai été reçu ce matin par le président de la République, à qui j'avais demandé audience pour lui remettre en mains propres l'invitation du président Coty [2]. M. Gronchi m'a prié de faire parvenir ses remerciements au président Coty. Il m'a dit qu'il avait été particulièrement sensible au désir si aimablement exprimé par lui de voir Mme Gronchi l'accompagner, mais que sa femme était revenue très fatiguée des

(1) Le 26 octobre 1955, une autre résolution, portant sur la relance européenne et l'intégration dans le domaine de l'énergie atomique, avait été également adoptée par l'assemblée du Conseil de l'Europe.

(2) À se rendre en visite officielle à Paris.

États-Unis et qu'il redoutait de lui imposer à brève échéance un nouveau voyage officiel.

Au cours de l'entretien qui a suivi, je me suis rendu compte que le Président était bien loin de considérer sa prochaine visite à Paris sous un aspect purement protocolaire, mais qu'il comptait bien qu'elle serait l'occasion d'un vaste échange de vues et d'une entente entre les deux ministres des Affaires étrangères sur la politique à suivre pendant les prochains mois, notamment vis-à-vis de l'Allemagne et de l'U.R.S.S., échange de vues et entente à l'écart desquels il est manifeste que M. Gronchi n'entend pas demeurer. Il s'est félicité de ce que l'ordre du jour de la visite ait, dans sa dernière forme, prévu à cet effet pour le 27 avril au matin un entretien entre les ministres des Affaires étrangères en présence du président de la République. Il se demande toutefois si le temps réservé à cet entretien serait suffisant, étant donné l'importance des sujets à traiter, et m'a rappelé qu'à Washington, il avait dû avoir une seconde conversation avec le président Eisenhower.

201

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 846 à 848 [1]. Très urgent. *Paris, 24 mars 1956, 21 h. 30.*

Je vous serais reconnaissant de remettre dès que possible au chancelier Adenauer, en réponse à sa lettre du 13 mars [2], le message suivant :

« Monsieur le Chancelier,

« Je vous remercie de votre lettre en date du 13 mars 1956 par laquelle vous appeliez l'attention du gouvernement français sur le grand intérêt que porte le gouvernement de la République fédérale aux travaux actuellement en cours du sous-Comité du désarmement.

« Je comprends fort bien les raisons que vous mettez en avant et je tiens à vous assurer du désir du gouvernement français d'agir en étroite coopération avec le gouvernement de la République fédérale. En particulier, notre ambassadeur à Londres a reçu toutes instructions pour garder un étroit contact avec M. von Horwarth, le tenir informé des négociations actuellement en cours au sous-Comité du désarmement et recueillir les vues qu'il souhaiterait exposer sur les différentes questions soulevées. Je me permets toutefois d'appeler votre attention sur le fait que les travaux du sous-Comité ont un caractère secret jusqu'à ce que celui-ci fasse rapport à la Commission du désarmement des Nations

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 2947-2949), Washington (nos 3095-3097), New York (nos 600-602), Ottawa (nos 545-547), et par valise à Moscou (no 916).
[2] Dont le sens est indiqué par le document ici publié.

Unies; il est donc souhaitable que ces contacts et ces échanges de vues restent sur un plan confidentiel et officieux.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chancelier, l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments très sincères.

« *Signé :* Guy Mollet. »

202

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

Négociations franco-marocaines
Questions à soumettre au Conseil des ministres

Paris, 26 mars 1956.

La seconde phase des négociations franco-marocaines s'est ouverte le samedi 24 mars [2]. Les objectifs à atteindre au cours de cette phase sont : garantir les droits des Français, définir les modalités d'octroi des attributs de l'indépendance, préciser les liens d'interdépendance.

À cette fin, la constitution des huit commissions suivantes a été décidée : coopération administrative et technique; questions culturelles; questions judiciaires; condition des personnes; questions militaires et de défense; diplomatie; questions économiques, financières et monétaires; frontières.

Il convient d'examiner successivement et brièvement la tâche de chacune d'elles.

***

Deux de ces commissions se réuniront dès cette semaine : la Commission pour les questions militaires et de défense, la Commission pour la coopération technique et administrative.

I. Questions militaires et de défense.

Il est essentiel de lier les modalités de constitution de l'armée marocaine à la définition des liens d'interdépendance en matière de défense. Autant que possible, la négociation de ces deux aspects devra donc être menée de manière parallèle.

[1] Rédigée par M. Jehan de Latour à l'intention du secrétaire d'État.

[2] La première phase s'était achevée sur la déclaration commune du 2 mars : voir ci-dessus le n° 159.

A. *La constitution de l'armée marocaine.*

Notre position tactique est bonne puisque les Marocains sont demandeurs. Il y aura donc avantage à les amener à exposer leur point de vue qui semble bien être le suivant :

a. Constitution d'une armée de conscription, apolitique — 8.000 hommes au début, ensuite 20.000, provenant des goums et des unités franco-marocaines, avec seulement une faible proportion de combattants du Rif. Le plafond des unités serait au début le bataillon (infanterie, cavalerie et blindés).

b. Encadrement mixte franco-marocain. Les officiers seraient recrutés parmi les jeunes Marocains bilingues. Leur instruction se ferait à Coëtquidan, Saumur, Saint-Maixent. La première promotion comporterait 200 élèves.

c. Les militaires non intégrés seraient mutés dans des unités servant hors du Maroc, la coexistence sur le sol chérifien d'unités marocaines servant sous le drapeau marocain et sous le drapeau français étant considérée, par le Sultan, comme politiquement inopportune.

Il conviendrait que le gouvernement autorisât la délégation française à accepter ces propositions comme base de discussion, car il existe à Rabat une tendance qui prône la mise sur pied de l'armée marocaine autour d'un noyau constitué par les combattants du Rif. Cette solution doit évidemment être écartée.

Par ailleurs, la délégation française devrait être autorisée à offrir, au nom de la France, la dotation initiale en matériel. Le coût de cette dotation n'a pas encore été chiffré.

B. *La Défense.*

Le Maroc est incapable d'assurer seul sa défense. L'interdépendance est pour lui une nécessité. Cette interdépendance doit reposer sur des responsabilités communes exercées solidairement en ce qui concerne la défense des territoires français et marocain. Corrélativement, l'armée française au Maroc n'aurait plus de responsabilités en matière de sécurité intérieure, sauf si la clause sur la « tranquillité des états » du traité de Fès pouvait être reprise.

Pour mettre en œuvre cette politique, il conviendrait d'obtenir :

a. La création d'un Conseil de défense commune se réunissant périodiquement à Paris et prenant ses décisions d'un commun accord.

b. Le monopole par la France de la formation des cadres marocains.

c. L'unité du matériel utilisé par les deux armées.

d. La défense extérieure du Maroc est assurée sous commandement français.

e. Droit de stationnement, de circulation et de réquisition réciproque. Ces droits pourraient éventuellement n'être reconnus que dans certaines zones, encore qu'il convienne d'éviter de recourir au système des « bases » qui apparaît comme attentatoire à la souveraineté et limite la liberté d'action.

f. Statut particulier pour les forces et leurs membres.

g. Parallélisme des législations pour le temps de guerre.

h. Vis-à-vis de l'extérieur, et notamment de l'O.T.A.N., l'armée marocaine et l'armée française agissent solidairement. Toute aide extérieure passe par les organes de coopération de cette communauté.

II. La coopération administrative et technique.

Notre objectif doit être :

1° De mettre à la disposition du Maroc des cadres français dans les postes qui ne peuvent être tenus par des Marocains.

2° D'assurer autant que possible la formation des cadres marocains.

Sans doute serait-il souhaitable de nous faire reconnaître un monopole. Il semble toutefois qu'une clause de priorité (à qualification égale, le candidat français est retenu) soit suffisante. Elle pourrait être assortie d'une clause de réciprocité.

Un double problème va être abordé à ce titre, celui du sort des fonctionnaires français servant actuellement au Maroc, celui de l'assistance technique que la France fournira au Maroc dans l'avenir. Si ces deux questions sont évidemment liées, il est néanmoins essentiel de prendre les précautions nécessaires en vue d'éviter de donner l'impression que, par le biais de l'assistance technique, nous cherchons avant tout à maintenir les fonctionnaires français au Maroc et à perpétuer le protectorat sous une nouvelle forme.

À cet égard, l'option suivante doit être présentée au gouvernement : convient-il de faire consolider par le gouvernement marocain la situation de tous les personnels français en service au Maroc, pour conserver ses chances à l'extension du peuplement français, ou au contraire faut-il, dans un souci d'efficacité de la présence française, ne chercher à maintenir à terme au Maroc que les titulaires de postes supérieurs et techniques, les titulaires des autres devant, dans un délai rapproché, être repris en compte par la France ? Autrement dit, il importe de décider si l'on sacrifiera l'intérêt des postes à la masse des effectifs. C'est cette solution qui a été adoptée dans les conventions franco-tunisiennes. Or, l'expérience montre les difficultés de faire respecter les garanties prévues. Il est donc souhaitable que le gouvernement opte pour la solution de la consolidation des seuls postes supérieurs ou techniques.

Cette position suppose pour l'essentiel :

a. L'institution au Maroc d'une mission de coopération technique chargée notamment de fournir au gouvernement marocain le personnel qui lui sera nécessaire.

b. La fixation conventionnelle des termes des contrats de ces personnels.

c. L'application immédiate de ces contrats au personnel qui sera conservé par le Maroc au titre de l'assistance technique.

d. La confirmation par le gouvernement marocain des droits des autres fonctionnaires.

e. L'établissement avec le Maroc d'un plan pour la remise à la disposition de la France de ces fonctionnaires.

f. La garantie par le gouvernement marocain du service des retraites déjà concédées.

Sur le plan français, il serait nécessaire de prévoir :

1° La création, par règlement d'administration publique, d'une mission de coopération technique de la France au Maroc.

2° Le vote d'une loi portant intégration en cinq ans dans les cadres métropolitains des personnels non retenus pour l'assistance technique du Maroc et intégration immédiate dans ces cadres des fonctionnaires destinés à l'assistance technique, avec détachement correspondant de ces fonctionnaires auprès de la mission de coopération technique.

L'assistance technique devra constituer un des éléments de l'interdépendance économique et culturelle. C'est ainsi que la mission de coopération technique devrait être chargée d'établir, en liaison avec la présidence du Conseil, des projets spécifiques. La réalisation de ces projets pourrait être financée en partie par des subventions du gouvernement français. Cette formule mettrait en lumière, grâce à des réalisations concrètes, l'importance et la valeur technique de l'aide apportée par la France au Maroc; elle permettrait d'établir un courant de fourniture de biens d'équipement entre les deux pays. Des échanges d'informations (programmes d'équipement, réalisations) devraient être prévus entre les deux gouvernements.

*
**

L'avis du gouvernement devrait être également sollicité dans trois autres domaines dont la négociation peut être rapidement abordée. Il s'agit des domaines diplomatique, culturel et judiciaire.

III. La diplomatie.

L'interdépendance en matière diplomatique apparaît comme un corollaire de l'interdépendance en matière de défense. La politique extérieure du Maroc devrait être concertée avec celle de la France dans tous les domaines où des intérêts communs sont en cause.

Les deux pays devraient s'engager à n'adhérer à aucun groupement de puissances dont les objectifs seraient contraires aux intérêts de l'un ou de l'autre. De même, ils n'adhéreraient à aucun acte international incompatible avec les droits qu'ils se seraient accordés mutuellement. Des consultations périodiques seraient prévues à l'échelon des chefs de gouvernements. Ces consultations devraient être obligatoires dans certains cas, et notamment avant la conclusion d'engagements de nature à affecter les intérêts de l'une des deux parties ou dans le cas où l'un des deux pays considérerait que l'attitude de l'autre est inamicale à son égard.

Les réunions du Conseil de défense commune pourraient être assorties de l'examen parallèle des problèmes posés aux deux pays en matière extérieure.

La France continuera à représenter les intérêts marocains dans les pays où des représentations diplomatiques marocaines n'auraient pas été installées. Ces représentations seraient établies en consultation avec la France.

La France soutiendra la candidature du Maroc aux organisations internationales. Dans ces conditions et notamment à l'O.N.U., les délégations française et marocaine se concerteront en vue d'adopter une position commune conforme aux intérêts des deux pays.

Lorsque, notamment en matière de défense et en matière économique et financière, la responsabilité du Maroc se trouvera engagée dans le cadre d'une responsabilité générale de la France, le gouvernement français assurera la défense des intérêts marocains, par délégation du gouvernement marocain et en étroit contact avec celui-ci.

IV. Les questions culturelles.

En matière culturelle, deux conceptions s'opposent : celle de la dualité et celle de la fusion.

Dans l'hypothèse de la dualité, l'enseignement français, placé sous la direction d'une mission culturelle, est autonome du point de vue de son administration, du choix des programmes, de la collation des grades. Ce système présente l'avantage d'une application aisée : scolarisation totale des jeunes Français, recrutement facile du personnel enseignant, pérennité d'un enseignement français du Maroc. Mais il introduit le principe d'une certaine ségrégation.

La fusion des enseignements français et marocain sous direction marocaine faciliterait au contraire l'interpénétration et la compréhension réciproques et permettrait de toucher un plus grand nombre d'élèves marocains. Le risque est l'arabisation progressive de l'enseignement et la non-scolarisation d'une importante fraction des jeunes Français.

Enfin, le recrutement des maîtres français, la question de la langue risquent de poser, dans la pratique, des problèmes délicats.

Le gouvernement devrait être invité à donner son accord à la formule de la dualité, la fusion, en dépit de sérieux avantages, présentent des aléas trop graves, notamment en matière de recrutement du personnel français. Toutefois, il conviendrait de rappeler au gouvernement que la solution de la dualité est sans doute la plus onéreuse. Elle représenterait un effort de six milliards par an, auquel viendrait s'ajouter le coût des nouveaux établissements scolaires qu'il sera sans doute nécessaire d'édifier.

V. Les questions judiciaires.

Le problème en matière judiciaire se pose de façon assez proche, mais il semble qu'une solution différente doivent lui être apportée.

Dans le système de la dualité, la justice française est maintenue; elle est compétente pour les affaires intéressant les Français. Cette solution a pour elle la simplicité de sa mise en œuvre et le fait qu'elle intéresse

toutes les puissances qui ont renoncé à leurs capitulations en fonction de l'existence de tribunaux français. En revanche, elle est peu compatible avec la souveraineté marocaine; elle sera donc précaire. Si les Marocains admettront sans doute, pour un temps, le maintien d'une justice française au Maroc, à l'instar de ce qui a été fait en Tunisie, leur accord ne pourra pas être définitif et sera un jour ou l'autre remis en cause, les tribunaux français devant nécessairement et rapidement apparaître comme des tribunaux capitulaires.

Le système de la fusion implique l'existence d'une justice marocaine unique appliquant une seule loi et compétente pour tous les habitants du Maroc. Ce système garantirait une meilleure justice pour les Marocains et permettrait d'organiser de façon durable la justice marocaine selon nos normes. Mais ses difficultés d'application pratique sont nombreuses : nécessité de faire admettre le bilinguisme, d'obtenir des garanties sur la législation, sur l'organisation des tribunaux, sur le statut des magistrats détachés dont le recrutement sera sans doute malaisé.

Il conviendrait de ne pas s'arrêter à ces difficultés pratiques et de solliciter du gouvernement l'autorisation de rechercher avec la délégation marocaine une solution dans cette dernière direction, solution qui devrait d'ailleurs comporter des étapes.

*
**

Les problèmes qui seront traités par les trois autres commissions dont la constitution est prévue (questions économiques, financières et monétaires; statut des personnes; frontières) ne semblent pas devoir être abordées pour le moment devant le Conseil des ministres :

1° En ce qui concerne les questions économiques, financières et monétaires, les études techniques préparatoires ne sont pas terminées. En outre, les Marocains ont fait connaître qu'ils ne pourraient pas commencer cette négociation avant le 10 avril au plus tôt.

2° En ce qui concerne les frontières, des instructions ont été préparées. Elles ont reçu l'accord de tous les ministres intéressés. Ce n'est donc que si des difficultés apparaissent, au cours de la négociation, qu'il conviendra, le cas échéant, de solliciter les instructions du gouvernement. Ces difficultés sont d'ailleurs vraisemblables, compte tenu de ce que l'on peut savoir des prétentions marocaines.

3° En ce qui concerne la situation des personnes, il en va sensiblement de même. Les instructions préparées visent à obtenir pour les Français du Maroc, et sous réserve de certaines adaptations, des garanties analogues à celles qui sont reconnues aux Français de Tunisie. Elles prévoient la représentation des Français aux assemblées municipales et à un Conseil économique et social.

Il n'y a pas lieu de demander, au stade actuel, l'arbitrage au gouvernement sur les dispositions envisagées qui ne soulèvent, sur le plan français, que des difficultés techniques.

203

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 938 à 943. Priorité absolue. *Paris, 27 mars 1956, 10 h. 15.*
Réservé.

Pour M. Sébilleau.

Je me réfère à votre télégramme nos 1002 à 1007 [1].

La proposition soviétique d'accord de longue durée appelle de ma part les remarques suivantes :

1° Il n'est pas exclu qu'elle ait été faite dans l'intention de pouvoir soulever, le 14 mai, nonobstant la conclusion de l'accord commercial que vous négociez en ce moment, les problèmes commerciaux et, par conséquent, la question des contrôles stratégiques.

2° Il ne paraît pas cependant possible de prendre sur ce sujet une position négative ou même dilatoire, compte tenu des déclarations répétées du gouvernement et de ses prédécesseurs.

3° Aussi voudrez-vous bien prendre à l'égard de M. Bakhtov la position suivante :

Vous commencerez par lui demander des précisions sur la portée de sa proposition.

a. S'agit-il de conclure un accord commercial non plus annuel, mais portant sur plusieurs années ?

b. Ou s'agit-il de conclure entre les deux gouvernements un accord cadre qui sanctionnerait par avance les engagements que les firmes privées françaises et les organismes russes spécialisés viendraient à prendre sur tel ou tel produit ?

c. Ou, enfin, s'agit-il de prévoir que si les organismes russes et leurs partenaires français se mettaient d'accord sur des contrats de longue durée, les gouvernements donneraient *a posteriori* leur accord ?

[1] Du 24 mars, non reproduit. Au cours d'une conversation avec M. Sébilleau, M. Bakhtov, président d'une délégation soviétique, avait donné à entendre qu'il ne soulèverait plus la question des produits stratégiques (Sur ce problème, voir ci-dessus le n° 179 et note). Il avait proposé d'acheter des biens d'équipement non stratégiques et avait envisagé la possibilité d'un accord à long terme. La mise sur pied d'un accord de longue durée demandant un certain délai, il souhaitait conclure très rapidement l'accord pour 1956.

La troisième formule est probablement la plus rationnelle de notre point de vue. *Pour votre information personnelle :* Nous sommes en mesure dès maintenant de dire que l'A.T.I.C. [1] voudrait conclure des contrats portant sur plusieurs années pour l'anthracite, pour le brai, ainsi qu'éventuellement pour d'autres qualités de charbon; quant au manganèse, sans être demandeurs, nous serions consentants.

Quelle que soit la réponse que vous obtiendrez, je vous prie d'indiquer à vos interlocuteurs que vous pensez que le gouvernement français n'est pas en principe hostile à rechercher un accord sur des formules du genre de celles énumérées ci-dessus, mais que vous avez lieu de croire que l'on hésitera à Paris à s'engager à le faire tant que la négociation en cours n'aura pas abouti. Il est en effet assez surprenant que de telles propositions nous soient faites, alors que tant de difficultés sont rencontrées pour conclure un accord annuel d'une importance et d'un intérêt moindres que les accords précédents. Au contraire, si la négociation que vous menez aboutit dans des conditions satisfaisantes et si l'accord s'exécute d'une façon convenable, le gouvernement français prendra position à l'égard de la suggestion russe.

204

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 895 à 904. Extrême urgence. *Rabat, 27 mars 1956, 15 h. (?) 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 30.)

M. Allal el Fassi a passé la journée d'hier à Rabat où il a été reçu par le Sultan et par le Prince impérial, chez qui il a déjeuné. Il m'a fait savoir dans la matinée qu'il désirait « saluer le représentant de la France » et s'est présenté au Haut-Commissariat l'après-midi à 16 heures, accompagné du secrétaire général de l'Istiqlal, M. Balafrej, et de deux membres influents du parti, MM. Ben Barka et Lyazidi.

Cette prise de contact, de caractère général, a été très courtoise et même détendue. Trois questions ont été plus particulièrement abordées :

1° *Le Rif.*

Confirmant ses précédentes déclarations à la presse, le président de l'Istiqlal m'a dit que les combattants du Rif avaient pratiquement cessé

[1] Association technique de l'importation charbonnière.

les hostilités depuis le 7 mars [1] et que le processus de restitution des armes était amorcé. Je lui ai fait observer qu'une certaine coordination entre nos forces, d'une part, les rebelles venant faire acte d'allégeance au Sultan, d'autre part, aurait l'avantage d'empêcher que des fausses manœuvres ou des incidents n'entraînent des conséquences fâcheuses pour tout le monde. Il en a convenu. Il a ajouté que la paix était désormais assurée, dès lors que la France reconnaissait et respectait l'indépendance du Maroc. De mon côté, je lui ai donné l'assurance que la France honorerait scrupuleusement ses engagements.

2° *Population non combattante du Rif.*

M. Allal el Fassi s'est montré préoccupé du sort de quarante mille habitants non combattants des régions rifaines chassés par la guerre de leurs foyers détruits, et a insisté sur la nécessité de faciliter leur relogement. Comme je lui indiquais que l'armée française pourrait disposer de matériel qui permettrait de dresser des villages de tentes, il a répondu qu'une telle mesure serait, dans un premier stade, très opportune, mais que la France serait bien inspirée de faire davantage en soutenant activement les efforts des réfugiés pour reconstruire leurs maisons. L'assistance de la France sur ce plan aurait une portée symbolique et signifierait que le passé est effacé. Des villages modèles pourraient à cette occasion être édifiés pour remplacer les ruines.

3° *Prisonniers politiques.*

Le chef de l'Istiqlal a évoqué la question de la libération des prisonniers politiques condamnés par les tribunaux civils et militaires. Puisque l'administration pénitentiaire nous est transférée, a-t-il déclaré, nous pourrions faire libérer bientôt ces prisonniers : mais je souhaite qu'un geste en ce sens vienne plutôt de la France.

M. Allal el Fassi a souligné que « le Maroc indépendant ne se ferait pas contre la France » et, à plusieurs reprises, il a marqué le prix qu'il attachait à la coopération franco-marocaine. En mettant fin à un entretien de près de trois quarts d'heure, il m'a indiqué qu'il regagnait le soir même Tanger d'où il repartirait bientôt, via Madrid, pour Le Caire où se trouve sa famille. Il a fait une rapide allusion à « la mission qu'il a encore à accomplir à l'étranger ».

Le Palais aussi bien que l'Istiqlal avaient gardé secrète la venue de M. Allal el Fassi, qui n'a été connue du public qu'après son audience chez Sidi Mohammed. Quelles que soient les raisons de cette discrétion, on peut penser que l'entourage de Sa Majesté ne souhaitait pas que des manifestations de rue viennent souligner de façon trop spectaculaire la popularité de celui qui, aux yeux de nombre de Marocains, fait figure de grand promoteur de l'indépendance et de restaurateur de la légitimité.

[1] Date du discours du Sultan retour de France : voir ci-dessus le n° 153 (note). En fait, accrochages et embuscades de faible importance continuaient quotidiennement jusqu'au 25 mars, date à laquelle 6 légionnaires étaient tués par les rebelles dans l'attaque d'un convoi au sud-est de Sefrou. Dès le milieu du mois de mars cependant, des contacts officieux entre l'Istiqlal et les groupes rebelles avaient lieu et un début d'apaisement se produisait dans les régions troublées.

Bien que ses propos répétés sur la nécessité de la coopération franco-marocaine ne soient guère sortis du cadre de la généralité, le seul fait que le chef de l'Istiqlal ait tenu à rendre visite au haut-commissaire de France est sans doute de nature à faire impression sur l'opinion de ce pays. C'est, à cet égard, et jusqu'à un certain point, un signe de bon augure. La visite de M. Allal el Fassi à notre ambassadeur en Espagne[1], celle qu'il vient de me faire, prouvent qu'il ne veut pas se classer comme ennemi irréductible de la France. Je n'en dirai pas plus pour le moment, car le personnage m'a paru parfois un peu incertain sur sa propre pensée. C'est sans aucun doute un imaginatif dont les traits de caractère sont difficiles à cerner. Sa bonne foi ne fait pas de doute, mais les chemins qu'elle suit ne sont pas aisément pénétrables pour des esprits formés à la logique occidentale.

Quant à la « mission » qu'il prétend avoir encore à remplir à l'étranger, elle ne m'apparaît pas clairement. Peut-être cette formule signifie-t-elle seulement que son auteur ne juge pas l'heure venue pour lui d'assumer dans l'immédiat un rôle officiel à Rabat.

205

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1545 à 1561. Urgent. Réservé. *Londres, 27 mars 1956, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

De la part de M. Jules Moch n° 56/27.

Nouvelle proposition soviétique[2] : À la cinquième réunion du Comité.

1° La contre-proposition soviétique, présentée aujourd'hui, constitue, par rapport aux conceptions russes anciennes, une volte-face aussi complète que l'est, dans le domaine intérieur, la destruction du mythe de Staline.

2° *Analyse de la proposition soviétique :* En attendant une traduction que nous faisons actuellement, je vous en résume les grands traits,

[1] Voir ci-dessus le n° 181.

[2] Le 27 mars, l'U.R.S.S. déposait un projet (DC/SC 1/41) qui ne visait plus que le domaine classique et rejetait à plus tard toute discussion sur le désarmement atomique. Ce texte a été reproduit dans : *Documents officiels de la Commission du désarmement. Supplément de janvier à décembre 1956,* document DC/83, annexe 5; Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement, 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 74-78; *Documents sur le désarmement, X[e] et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 163-165.

selon nos notes prises durant l'exposé de M. Gromyko. Cette proposition comporte quatre chapitres, presque exclusivement consacrés au domaine classique.

CHAPITRE I. — *Désarmement classique.*

A. Trois mois après l'entrée en vigueur du traité C, congélation des effectifs et des armements classiques aux niveaux du 31 décembre 1955 et des crédits militaires aux totaux de l'année 1955 [1];

B. De 1956 à 1958, réduction des effectifs, selon une progression à établir, jusqu'aux niveaux proposés par nous le 29 mars 1955 [2] et acceptés par l'U.R.S.S. le 10 mai [3].

C. Conférence mondiale fixant pour les autres états des réductions en fonction de critères géographiques, démographiques, économiques et politiques « simples » *(sic),* les niveaux maximums ne dépassant pour aucun d'eux 150.000 à 200.000 hommes.

D. Utilisation des ressources libérées, partiellement pour l'élévation des niveaux de vie de chacun des pays et partiellement en faveur des états sous-développés, grâce à la constitution d'un fonds spécial.

CHAPITRE II. — *Contrôle.*

A. Postes fixes, type Boulganine, après accord sur la liste de leurs emplacements.

B. Contrôle et inspection sur une base permanente.

C. « Dans les limites de leurs fonctions », les contrôleurs auront accès aux unités militaires, aux arsenaux, aux stocks, aux bases, aux usines d'armements classiques.

D. « À une étape à déterminer et dans des conditions de confiance à déterminer », étude du plan Eisenhower.

E. Accès sans entraves aux documents budgétaires.

F. Création de postes de contrôle dans les capitales, assurant la liaison avec les autorités nationales et avec les organes locaux de contrôle.

G. Institution du contrôle dans les deux mois de l'entrée en vigueur du traité. Création des organes locaux assez tôt pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions.

H. Recommandations de l'organe de contrôle au Conseil de sécurité pour empêcher ou réprimer les violations du traité.

I. Remise dans le mois suivant la création du contrôle par les états de données complètes sur leurs forces classiques (cette remise s'effectue ainsi juste avant la congélation).

[1] Par télégramme n° 56/28 (Londres n°s 1567-1587), du 28 mars, non reproduit, qui apportait un certain nombre de modifications à l'analyse sommaire dressée par le télégramme n° 56/27, M. Jules Moch spécifiait que la congélation ne commencerait pas en fait au bout de trois mois, mais s'effectuerait pendant les trois premiers mois, c'est-à-dire pendant la période d'organisation du contrôle.

[2] Sur la note franco-britannique du 29 mars 1955, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 149 (note).

[3] *Ibid.,* n° 267 (et note).

Chapitre III. — *Zone de limitation des armements* (plan Eden abandonné par la Grande-Bretagne)[1].

A. Création dans les deux Allemagnes et les états voisins d'une zone de limitation des armements à des niveaux établis d'un commun accord entre les quatre puissances ex-occupantes.

B. Interdiction de toute arme atomique dans cette zone (cf. discours de Khrouchtchev)[2].

C. Inspections mutuelles dans la zone.

D. Déductions établies d'un commun accord des forces stationnées dans cette zone.

Chapitre IV. — *Mesures partielles.*

Dans tous les cas, qu'il y ait ou non accord sur les mesures précédentes :

A. Suppression des explosions atomiques expérimentales.

B. Suppression des armes atomiques en Allemagne (voir ci-dessus).

C. Réduction de 15 % des dépenses militaires.

3° *Première discussion du plan soviétique.*

Sitôt achevé l'exposé de M. Gromyko, j'ai pris la parole pour souligner, en réservant toute conclusion jusqu'à étude détaillée du texte, qu'à première vue, le plan comporte les caractéristiques suivantes :

a. Il est très en retrait sur les positions soviétiques précédentes et sur le plan franco-britannique, puisqu'il ne comporte ni interdiction d'usage, conditionnelle ou non, des armes nucléaires, ni interdiction de fabrication future.

b. Il pose des problèmes entièrement nouveaux de deux sortes. D'une part, il crée en Allemagne et dans les pays voisins un régime spécial qu'il nous faut étudier et sur lequel j'ai réservé ma position. Il est clair en effet qu'il jette bas toute la stratégie actuelle de l'O.T.A.N.

c. D'autre part, il constitue une prime à la course aux armements thermonucléaires ou limitant les seules forces classiques. La limitation budgétaire ne peut restreindre le développement des armements nucléaires en raison de la difficulté toute particulière de distinguer, dans ce dernier domaine, les dépenses militaires des crédits de recherches scientifiques ou de production d'énergie. L'adoption d'un tel plan peut donc inciter des états, non encore engagés dans la course aux armements nucléaires, à compenser la réduction de leurs forces classiques par un effort atomique. À la veille de la mise au point des engins balistiques intercontinentaux, ce plan crée ainsi un risque de guerre nouveau.

[1] Le télégramme n° 56/28 signalait que la zone de limitation était plus large que dans le plan Eden, puisqu'elle englobait non pas une partie des deux Allemagnes à cheval sur la ligne de démarcation, mais toute l'Allemagne et les états voisins à déterminer. Il y avait en outre quelque obscurité en ce qui concernait les états instituant une inspection conjointe : s'agissait-il seulement des quatre puissances ex-occupantes ou aussi des deux Allemagnes et des états voisins ?

[2] Au Comité central du P.C.U.S., à la mi-février : voir ci-dessus le n° 106.

d. Il apporte par contre des éléments *a priori* favorables en matière du contrôle classique et, dans ce domaine, marque un effort pour se rapprocher de nos conceptions permanentes, que nous analyserons avec soin.

e. La fixation d'un pourcentage de réduction de crédits militaires pose des problèmes complexes, ces réductions étant initialement diminuées du fait des compensations à verser aux personnels licenciés et aux détenteurs de marchés annulés en cours de fabrication.

4° *Deuxième échange de vues.*

Après quelques observations de M. Nutting, M. Stassen, demeurant sur la réserve, et M. Robertson, ne participant pas au débat, M. Gromyko a précisé que ce plan se substituait, selon son gouvernement, à tous les projets anciens. En liant les deux domaines classique et nucléaire, nous n'avons abouti à rien, a-t-il dit en substance. Le gouvernement soviétique propose donc de ne pas lier ces deux ordres de questions, car nous voulons écarter un obstacle sérieux et faire quelque chose.

Je lui ai aussitôt répondu qu'ignorer une difficulté n'était pas la résoudre et que je redoutais qu'en voulant écarter un obstacle, la délégation soviétique en créât de plus sérieux.

J'ai repris pour cette démonstration certains points précédemment signalés : le risque de voir de nouveaux états produire des armes nucléaires pour compenser la réduction de leurs forces classiques et ne pas laisser à trois états le monopole de la puissance militaire; les dangers résultant d'une course ainsi accrus, les hésitations des états à réduire leurs forces classiques si subsiste une production nucléaire illimitée à des fins militaires, les contradictions entre la suppression des armes atomiques en Allemagne et la liberté de les produire en les envoyant par bombardiers aujourd'hui et demain par fusées, etc.

J'ai conclu que nous attendions tous des remarques, des suggestions ou des critiques à notre plan — M. Gromyko nous l'avait laissé espérer hier — et non pas une proposition entièrement nouvelle, rappelant cependant, à des détails près, les positions américaines de 1951 et dissociant des éléments que nous avions unanimement jugé nécessaire d'examiner ensemble depuis 1952. À ma question de savoir si M. Gromyko ferait un jour l'analyse critique de notre plan, ou s'il se limiterait à son nouveau plan, le délégué soviétique n'a rien répondu.

5° *Impressions provisoires.*

Quel est le mobile de la volte-face russe ? Je ne puis encore donner de conclusion ferme et veux au préalable disposer d'un texte, et non pas de mes seules notes de séance. Quelques hypothèses ont cependant de l'importance à mes yeux :

a. Les Soviets ont axé toute leur propagande depuis dix ans sur l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique. N'en plus parler — ou du moins affaiblir la portée de cette revendication en renonçant à l'arrêt des fabrications d'armes nucléaires — apparaît ainsi étrange que

le vote des pleins pouvoirs pour l'Algérie par le parti communiste français. À court terme, leur attitude joue contre eux.

b. Mais à long terme, elle peut les favoriser, car ils ont « truffé » leur proposition d'aspect classique de mesures qu'ils savent inacceptables par Washington (les niveaux d'effectifs, l'arrêt des explosions expérimentales, l'interdiction de toutes armes atomiques en Allemagne, etc.) et d'autres aujourd'hui abandonnées par Londres (le plan Eden). Ils ne peuvent donc qu'escompter un refus occidental. Celui-ci leur permettra de soutenir que, malgré certaines concessions, notamment en matière de contrôle, nous ne voulons désarmer ni dans le domaine nucléaire, ni dans le classique.

c. Dans la mesure où elle est sincère, cette proposition prouve que les Russes n'attribuent plus guère de valeur aux éléments militaires classiques. Ils font bon marché de leur supériorité en effectifs, même en laissant aux Américains la pleine disposition de leurs stocks nucléaires passés ou futurs. Devons-nous en conclure qu'ils se jugent à égalité en ce domaine et dans celui des engins balistiques ? Ou bien, tenant compte de la renonciation à l'interdiction de fabrication, souhaitent-ils gonfler leurs stocks de bombes nucléaires, tout en s'orientant vers la seule « guerre presse-boutons » ? Ou enfin, ne croient-ils à la possibilité d'aucun désarmement et veulent-ils se réserver le rôle à long terme indiqué ci-dessus, tout en encourageant dans l'immédiat les tendances qui se manifestent en faveur d'une réduction des dépenses militaires ?

d. Reste une dernière hypothèse que suggère le passé : l'an dernier, M. Gromyko nous a fait perdre trois semaines avec un plan nouveau, non conforme au franco-britannique, puis il l'a brusquement abandonné. Veut-il, cette année, alimenter le débat jusqu'à l'arrivée de MM. Khrouchtchev et Boulganine, qui, en un don de joyeux débarquement, accepteraient à grand renfort de publicité de revenir à l'examen de notre plan ?

e. Cette dernière hypothèse expliquerait que M. Gromyko n'ait guère exploité les divergences entre Américains et Franco-Anglais. Il ne peut les ignorer, M. Nutting les ayant rendues publiques. En les passant actuellement sous silence, il rend, au moins provisoirement, notre attitude en séance plus aisée.

f. Mais de toute façon, cette nouvelle proposition ne facilite pas notre effort en faveur du désarmement. C'est pourquoi je la déplore [1].

[1] Par télégramme n° 56/28, M. Jules Moch regroupait sous quatre rubriques les propositions soviétiques, en indiquant pour chacune la position française. Il concluait en déclarant qu'il s'efforcerait, « du point de vue psychologique, de faire porter la discussion sur le plan franco-anglais plutôt que sur le plan soviétique. Étant donné les habitudes des Soviets, ce sera vraisemblablement difficile ».

206

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à l'étranger.

T. circulaire n° 23 [1]. *Paris, 28 mars 1956, 16 h. 30.*

Le Conseil permanent de l'O.T.A.N. a donné hier son accord unanime à une résolution qui a déjà été remise à la presse et qui, prenant acte du transfert en Algérie de la plus grande partie des forces françaises O.T.A.N., reconnaît l'importance pour l'Alliance du maintien de la sécurité dans cette région. Le texte de cette résolution vous est adressé par télégramme suivant en clair.

Ce témoignage de solidarité atlantique présente une valeur politique incontestable. Faisant suite aux déclarations anglaise et américaine sur la question, il marque bien qu'en déplaçant l'essentiel de nos forces d'Allemagne en Afrique du Nord, nous restons fidèles non seulement à la lettre mais à l'esprit de l'Alliance atlantique [2].

Pour les postes O.T.A.N. : Vous ne manquerez pas de faire savoir aux autorités du pays de votre résidence combien nous avons apprécié l'esprit de coopération qui a permis d'aboutir à l'adoption de cette résolution.

Pour tous les postes : Je vous serais reconnaissant de tirer le plus grand parti possible auprès de la presse et de l'opinion du pays de votre résidence de la position ainsi prise par le Conseil permanent de l'O.T.A.N. et de me tenir informé des réactions qu'elle aura provoquées.

Texte du communiqué [3] :

« Le Conseil de l'Atlantique nord a été constamment tenu informé des prélèvements opérés par la France sur les forces mises par elle à la

[1] Ce télégramme a été adressé aux postes suivants de l'O.T.A.N. : Washington (nos 3241-3243); Londres (nos 3083-3085); Lisbonne (nos 71-73); Rome (nos 368-370); Bruxelles (nos 286-288); La Haye (nos 266-268); Copenhague (nos 68-70); Oslo (nos 74-76); Bonn (nos 75-77); Reykjavik (nos 38-40); Luxembourg (nos 149-151); Ottawa (nos 568-570); Ankara (nos 326-328); Athènes (nos 310-312). Il l'a été également à 60 autres postes (dont l'ambassade de France à Moscou sous les nos 994-996 et la délégation française à New York sous le n° 643).

[2] Par télégramme n° 50.107, du 27 mars, non reproduit, le représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N. annonçait la nouvelle dans les termes ici repris par le Ministère. Il ajoutait — ce qui n'est pas indiqué ici — que l'accord avait failli échouer par suite des réticences norvégiennes et danoises, les gouvernements d'Oslo et de Copenhague craignant apparemment de se voir reprocher un appui donné à une politique dite « coloniale ». Une rédaction plus prudente, l'intervention active de lord Ismay, celle des représentants anglais et surtout américain avaient eu raison de ces hésitations. Par télégramme nos 50.108, également du 27 mars, non publié, M. Parodi spécifiait que le texte de la résolution avait été approuvé par le Conseil après que les termes en eussent été établis au cours d'une conversation directe entre les délégations norvégienne et française.

[3] Transmis en clair.

disposition de l'O.T.A.N. Il a examiné la situation qui résulte en Europe de ces mouvements. Il a pris note que la France estimait nécessaire, dans l'intérêt de sa propre sécurité, d'accroître les forces françaises en Algérie, qui fait partie de la zone couverte par le traité de l'Atlantique nord. Le Conseil reconnaît l'importance pour l'O.T.A.N. de la sécurité de cette région. Exprimant l'espoir d'un règlement rapide et durable, le Conseil a pris note de la volonté du gouvernement français de rétablir dès que possible sa pleine contribution à la défense commune sur le territoire européen. »

207

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 927 à 931. Très urgent. Réservé. *Rabat, 28 mars 1956, 17 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Un jeu subtil, mais non sans risque, continue de se développer autour du retour à l'obéissance des combattants du Rif. Le Palais, les partis politiques, les rebelles eux-mêmes voient la chose, chacun en ce qui le concerne, sous un angle différent. Le Sultan et son entourage veulent faire en sorte que l'opération soit portée essentiellement au crédit du Souverain et non à celui de l'Istiqlal. De leur côté, les rebelles posent certaines conditions qui sont d'ordre personnel plutôt que politique.

Au cours de ses dernières audiences chez le Sultan, les 24 et 27 mars, M. Clauzel a exposé à Sa Majesté les préoccupations que nous causaient ces lenteurs. Il a fait valoir notamment qu'il était dangereux de laisser trop longtemps face à face, l'arme au pied, les forces de l'ordre et les rebelles. Des accrochages pourraient se produire qui compromettraient l'issue finale. Dans l'opinion gouvernementale française et mondiale, le scepticisme tendait à se répandre, quant à la sincérité des intentions pacifiques prêtées aux chefs de l'Armée de libération. Au surplus, n'était-il pas opportun d'exploiter sans délai le choc psychologique provoqué par l'annonce de la création d'une armée marocaine sous le commandement supérieur de Sa Majesté et sous les ordres directs du Prince héritier ?

Mohammed V a répondu que l'intervention des partis politiques — en particulier du P.D.I.[1] — n'avait fait que jeter la confusion et retarder le résultat. La solution qu'il désirait devait être non pas

[1] Qui avait lancé le 20 mars aux combattants du Rif un appel à déposer les armes.

partielle, mais totale et définitive. Elle nécessitait l'établissement de liaisons avec tous les groupes de combattants qui ont jusqu'ici agi en ordre plus ou moins dispersé. Le Souverain a réaffirmé sa volonté d'aboutir le plus rapidement possible, sans toutefois se départir de la prudence requise dans une affaire délicate qui engageait au premier chef le prestige du trône. Dans quelques jours, on y verrait plus clair, a-t-il conclu.

Il apparaît d'autre part que certains des chefs ont des ambitions pour eux-mêmes. À l'occasion des contacts établis entre eux et le gouvernement, la question est débattue de leur entrée avec une partie de leurs hommes dans la nouvelle armée marocaine. Le président Bekkaï m'en a parlé en m'indiquant qu'on ne pouvait mettre sur le même pied les chefs de bandes n'ayant qu'une instruction militaire restreinte et les officiers de l'armée marocaine sortant des écoles militaires.

Quoi qu'il en soit, à la suite d'une embuscade qui a coûté la vie le 25 mars à plusieurs légionnaires [1], j'ai jugé nécessaire d'intervenir et de marquer nettement au gouvernement marocain le caractère d'urgence que nous attachons au retour des combattants à la vie normale. J'ai adressé hier au président Bekkaï une lettre dont je communique le texte au Département sous le numéro suivant [2].

208

LE HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 936 à 938. *Rabat, 28 mars 1956, 21 h. 30.*

(Reçu : 21 h. 45.)

Haut-Commissaire à MM. Pineau et Savary. Personnel.

Je viens de voir le Sultan, qui s'est montré très inquiet de la possibilité d'une guerre sauvage (c'est l'expression employée par le Souverain) en Algérie.

(1) À proximité de Sefrou.

(2) Télégramme nos 932-935 du 28 mars non reproduit. Dans sa lettre, le Haut-Commissaire rappelait qu'à la demande du Sultan, il avait fait donner l'ordre aux forces françaises de ne plus entreprendre d'opérations militaires à l'encontre des bandes armées opérant aux Maroc, mais qu'il avait reçu l'assurance qu'aucune offensive ne serait conduite par ces bandes contre les forces françaises. Cependant l'incident de Sefrou et le harcèlement de postes l'amenait à prescrire de répondre à toute attaque. Il devenait « d'une urgence particulière » que les opérations de regroupement et de rentrée des groupes de combattants marocains fussent accomplies dans les plus brefs délais.

Avec beaucoup de gravité, il m'a prié de faire connaître au plus tôt à mon gouvernement que si cette éventualité se produisait, il ne pourrait malgré tous ses efforts répondre de l'attitude du peuple marocain et que le sang coulerait à nouveau au Maroc.

Comme je lui faisais remarquer que deux peuples même liés par des liens de race et de religion étaient cependant distincts et que chacun pouvait conserver une politique indépendante, il m'a répondu qu'il n'entendait pas apporter une aide quelconque aux Algériens, mais qu'il craignait une réaction sentimentale de son peuple devant les excès d'une guerre totale.

Sur la rentrée des tribus infidèles, comme j'insistais encore pour que la paix revienne dans les moindres délais, Sa Majesté m'a répondu qu'il fallait avoir beaucoup de patience, qu'il regrettait que certains officiers français aient encore de mauvais desseins, mais que tout pourrait être réglé sous huitaine avec un peu de chance.

Sa Majesté n'a pu me préciser les mauvais desseins des officiers français, mais il est certain que le général C.S.T.M. et son entourage immédiat n'ont plus aucun crédit au Palais.

Sur l'Espagne, Sa Majesté m'a dit qu'elle n'avait qu'un but, c'était d'obtenir à une virgule près (expression employée par le Sultan) les termes mêmes de la déclaration et du protocole de Paris [1], mais qu'il ne pouvait en être question.

209

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1100 à 1109. Très secret. Réservé. *Bonn, 28 mars 1956, 21 h. 20.*

(Reçu : 21 h. 55.)

Je confirme les termes de l'entretien que je viens d'avoir avec le général Noiret et dont j'ai déjà rendu compte hier, oralement, à M. Maurice Faure, lors de sa visite à Bonn [2].

Le général Noiret est venu m'exposer ses préoccupations devant la diminution croissante de nos effectifs en Allemagne, due aux besoins grandissants de l'Afrique du Nord. Le montant théorique de nos forces terrestres, qui est de 90.000 hommes se situe, en pratique, entre 50 et 60.000, après la libération de la classe 1954/1. Dans le même temps, le

(1) Du 2 mars : voir ci-dessus les nos 139 (note), 159.

(2) Des entretiens avaient eu lieu entre MM. Maurice Faure et Hallstein le 17 mars à Paris et le 27 mars à Bonn, au sujet de l'exploitation du Warndt et de la canalisation de la Moselle : voir ci-dessus le n° 183 et ci-après le n° 210.

général Noiret et moi-même sommes entièrement d'accord pour déconseiller la venue de troupes nord-africaines en Allemagne occidentale.

Le général a attiré mon attention sur deux points.

1° *Le plan de regroupement des forces françaises*[1], sur lequel j'ai fait antérieurement quelques réserves, en me plaçant à un point de vue purement politique, doit, selon lui, être mis rapidement à exécution, sinon complètement, du moins partiellement, et de façon très progressive. En tout cas, le commandement en chef en Allemagne doit pouvoir arguer de son existence auprès des autorités militaires américaines et allemandes.

Ceci pour la raison suivante :

Pratiquement, les cantonnements situés au sud du Palatinat en Forêt-Noire, Bade et Wurtemberg ont été vidés de leur substance. Les Allemands et les Américains seront inévitablement candidats à des installations qui, si nous ne les remplissons pas, au moins à titre indicatif, nous seront contestées et risquent de ne nous être, dans l'avenir, jamais restituées.

Tout en utilisant fortement la région de Trèves, avec des éléments à Coblence, à Mayence et surtout dans le Palatinat, le général commandant en chef estime pouvoir, sans inconvénient, abandonner la région de Marburg et, d'autre part, faire des prélèvements importants de la région Rhin-Moselle, pour les faire glisser vers le Sud, rassembler nos moyens et insérer la future armée allemande vers Coblence, comme il était prévu.

La situation a évolué depuis ma conversation du 27 janvier avec le maréchal Juin[2], et depuis mes communications au Département relatives à ce plan de regroupement. L'importance des prélèvements effectués en Allemagne pour répondre aux besoins d'Afrique du Nord est devenue considérable; l'argumentation du général Noiret me paraît donc, dans la circonstance, d'un certain prix. Mes objections d'ordre politique me paraissent toujours fondées, elles ont peut-être moins de poids à un moment où il s'agit de sauver l'essentiel; en tout cas, je n'ai point tous les éléments d'appréciation à ma disposition.

2° De l'avis du général Noiret, une partie importante des effectifs prélevés pour les besoins de l'Afrique du Nord pourrait être remplacée par des soldats du contingent, dont l'instruction serait faite en Allemagne, à condition toutefois que les cadres existants ne soient pas désorganisés davantage.

J'avais déjà eu l'occasion, lors de mon dernier passage à Paris, d'entretenir le secrétaire général du Département de ces perspectives indispensables. Or, à Paris, le général Noiret se heurte à des objections. Selon certains, on comprendrait mal en France que l'on garnisse l'Allemagne, alors que le danger est en Afrique du Nord. Selon d'autres, le coût d'un homme stationné en Allemagne est trop élevé par rapport

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 146 (note).
(2) Dont aucune trace n'a été retrouvée dans la correspondance du poste.

à celui d'un homme stationné en France. La chose est vraie, mais il convient d'attirer l'attention sur les faits suivants :

A. Les frais généraux restent à peu près constants en République fédérale. Qu'on y entretienne 90.000 ou 60.000 hommes, ces frais généraux sont une part importante du budget d'entretien.

B. Puisqu'il existe, en Allemagne, une infrastructure et des moyens militaires inégalés en France, ainsi que des cadres, ne pas les utiliser constitue une mauvaise gestion d'un capital. Cet ensemble n'est certes pas fait pour l'instruction des recrues, mais il peut être très facilement utilisé avec une facilité d'absorption actuelle de 30.000 hommes par an.

C. Il est déjà démoralisant pour les cadres de voir disloquer les unités opérationnelles auxquelles ils appartiennent : ne pas leur donner une autre tâche, celle de l'instruction des recrues, serait les condamner à l'inaction et détruire leur moral.

Je juge inutile d'ajouter à ces remarques les arguments d'ordre politique qui viennent à l'esprit et que j'ai déjà évoqués. Le Département est déjà intervenu auprès du ministère de la Défense nationale; il sait que cette ambassade est engagée dans des négociations difficiles relatives aux frais de stationnement. Toute faiblesse dans notre position sera durement exploitée. De façon générale, notre autorité en Allemagne sera d'autant plus atteinte que notre présence continuera à s'amenuiser. Dans l'immédiat, je lui serais donc reconnaissant de soutenir l'action que se propose de mener le Commandant en chef pour que soit confiée aux forces françaises en Allemagne la mission d'instruction définie plus haut. Les préoccupations du général Noiret rencontrent trop mes inquiétudes pour que je ne me fasse point l'avocat de ses projets.

210

Compte rendu des conversations franco-allemandes de Bonn

(27 mars 1956)[1]

Très secret. *Paris*[2], *28 mars 1956.*

Étaient présents : MM. Faure, Joxe, de Croüy-Chanel, Sauvagnargues; Hallstein, Grewe, Jantzen et Lahr.

I. *Séance du matin.*

M. Hallstein aborde immédiatement le problème du Warndt. Il a pris contact avec le gouvernement sarrois, le Cabinet fédéral et les instances

(1) Document extrait du fonds du Secrétariat général.

(2) Bien que les conversations se soient déroulées à Bonn, le compte rendu est daté de Paris. Sans doute a-t-il été rédigé au retour des représentants français à Paris, à partir des notes prises à Bonn.

parlementaires du *Bund*. À la suite de ces contacts, il est en mesure de présenter une contre-proposition allemande qui s'inspire d'un principe essentiel, à savoir la nécessité d'assurer à la Sarre une exploitation suffisante du charbon du Warndt.

M. Hallstein rappelle les indications qu'il a données à la séance précédente sur la nécessité de foncer dans le Warndt deux puits de 10.000 tonnes. L'un de ces puits serait situé au point dit *Friedenseiche*, l'autre au sud du puits *Charles IV*.

Les propositions françaises [1] sont évidemment incompatibles avec ce second puits. Elles limiteraient, d'autre part, très sérieusement la capacité d'extraction du premier, qui ne pourrait plus être que de l'ordre de 4 à 5 millions de tonnes. Il n'est pas certain que dans de telles conditions, un pareil puits serait rentable. Enfin, le puits de Felsen devrait pouvoir accroître son extraction en direction du gisement central du Warndt de 2 à 3 millions de tonnes par an.

Une solution de compromis est donc difficile à établir. Celle-ci peut cependant être fondée sur la constatation suivante : qu'il existe deux gisements de valeur dans le Warndt, celui situé au sud de la faille Saint-Nicolas et celui situé au nord-est de cette faille. La délégation allemande propose, en conséquence, que la France se contente de la zone sud qui, d'ailleurs, constitue le meilleur champ d'exploitation à la fois en étendue et en qualité. Le chiffre de rendement individuel pour la zone sud est en effet de 3,4 tonnes pour le sud de la faille Saint-Nicolas et de 2,4 tonnes pour le puits Vuillemin, alors que la moyenne en Sarre n'est que de 1,8 tonne.

D'après la proposition allemande, la zone offerte à la France ne serait pas limitée à l'amodiation de 1935, mais devrait être étendue en direction de la faille Saint-Nicolas.

Dans une telle solution, la France ne renoncerait qu'à 16 millions de tonnes de charbon. M. Hallstein souligne d'autre part l'importance essentielle d'une exploitation économique. Les Houillères de Lorraine ne doivent pas se contenter des zones faciles à exploiter, mais doivent s'en tenir de la manière la plus stricte aux principes de l'art des mines.

Quant au chiffre de 90 millions de tonnes proposé par la délégation française, il est inacceptable ne serait-ce que parce qu'il a été rejeté par M. Hoffmann.

M. Hallstein précise enfin qu'il n'a pas été autorisé par le Cabinet fédéral à accepter un lien quelconque entre le maintien de l'amodiation du Warndt et la canalisation de la Moselle.

En conclusion, il souligne la signification politique de la proposition allemande. Le gouvernement fédéral ne peut qu'agir en complet accord avec le gouvernement sarrois. Celui-ci s'est montré parfaitement raisonnable et a examiné le problème avec une complète impartialité, mais la délégation allemande et le gouvernement sarrois se sont trouvés placés devant des nécessités objectives qu'il a été impossible de méconnaître. Il

[1] Sur l'analyse de ces propositions par le ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 183 (note).

convient enfin de tenir compte du très grand effort politique que le gouvernement fédéral s'apprête à faire en ce qui concerne la canalisation de la Moselle ainsi que du fait que la construction du canal de la Moselle lèsera gravement les intérêts sarrois.

M. Faure doit rappeler que la proposition française constitue un minimum au-dessous duquel il sera impossible à la délégation française de descendre. Pendant son absence à Rio de Janeiro, un Conseil des ministres a examiné le problème. La proposition de compromis présentée par M. Faure le 14 mars 1956 a été sérieusement critiquée. M. Ramadier a estimé que la délégation française n'aurait pas dû descendre si rapidement de 130 à 90 millions de tonnes. Le Conseil des ministres a donc demandé à M. Faure de ne faire sur ce point aucune nouvelle concession. Dans ces conditions, la délégation française est absolument liée et n'a plus aucune marge de négociation.

Il convient de rappeler que le chiffre de 130 millions de tonnes correspondait à un effort d'investissement très important consenti par les Houillères de Lorraine à la demande même du gouvernement français. La réduction à 90 millions de tonnes ne permet déjà plus que la couverture d'investissements correspondant au maintien de la capacité actuelle d'extraction.

La réduction à 90 millions de tonnes entraîne donc une perte de 16 milliards d'investissements. Les effectifs des Houillères devront être réduits de 2.200 à partir de 1962. Les Houillères connaîtront un déficit annuel supplémentaire de 4,5 milliards qui viendra s'ajouter au déficit actuel de 4 milliards. Autrement dit, les Houillères de Lorraine, qui espéraient retrouver leur équilibre dans le cadre du développement de l'amodiation du Warndt, connaîtront un déficit très substantiel. Ces chiffres permettent de mesurer l'importance des sacrifices que comporte notre proposition actuelle.

Si l'amodiation devait être limitée à la zone sud, il serait nécessaire de fermer le puits Vuillemin qui est un des plus modernes d'Europe. Les conséquences économiques et sociales d'une telle fermeture sont impossibles à admettre par le gouvernement français.

D'autre part, le lien établi par nous entre l'amodiation du Warndt et la canalisation de la Moselle ne s'inspire d'aucun motif de défiance à l'égard de la République fédérale, mais repose sur des raisons techniques. Cette canalisation nous permettra de supporter le déficit d'extraction lié à notre repli sur un périmètre réduit.

Si la délégation allemande est heurtée par une question de présentation, celle-ci peut être modifiée.

M. Faure a demandé qu'on fasse des recherches en ce qui concerne le soi-disant refus par M. Hoffmann d'une proposition de 90 millions de tonnes faite par le gouvernement français. Il est apparu que cette proposition n'avait jamais été formulée. Bien au contraire, les plans d'extraction des Houillères de Lorraine ont toujours porté sur un chiffre bien supérieur.

M. Faure fait remarquer que du côté français, nous avons aussi des difficultés politiques sérieuses dont il faut tenir compte. Le principe

même d'une solution définitive comportant le rattachement de la Sarre à l'Allemagne commence à être critiqué au Parlement français.

En résumé, M. Faure estime qu'il sera sans doute difficile de se mettre d'accord aujourd'hui sur la question du Warndt. Dans ces conditions, il y aurait sans doute lieu de prévoir une prochaine réunion des chefs de gouvernement.

M. Hallstein souligne qu'une solution de compromis sur le Warndt ne pourra donner complète satisfaction à aucune des deux parties. La délégation française continue à méconnaître la nécessité où se trouve le gouvernement sarrois de s'assurer une extraction substantielle dans le Warndt. Certes, le problème des investissements faits par la France est difficile, mais l'Allemagne ne peut en supporter seule la responsabilité. La proposition allemande n'empêchera d'ailleurs nullement de maintenir le rythme actuel d'extraction. La France après tout ne renoncerait qu'à 16 millions de tonnes de charbon. Peut-être lui serait-il possible d'exploiter plus intensivement la zone sud.

En ce qui concerne M. Hoffmann, c'est un fait que celui-ci a, par ses déclarations pendant la campagne électorale, créé dans l'opinion l'impression qu'il avait refusé un chiffre de 90 millions de tonnes.

M. Hallstein ne peut donner une réponse ferme dès maintenant en ce qui concerne la réunion des chefs de gouvernement. Il est cependant évident que le Chancelier sera prêt à rencontrer M. Guy Mollet si celui-ci le désire.

M. Lahr donne certaines indications supplémentaires sur le Warndt. Si les experts français et allemands sont d'accord pour évaluer à environ 700 millions de tonnes l'ensemble des réserves, il existe des divergences très substantielles en ce qui concerne les tonnages de charbon exploitables. Ceux-ci sont estimés à 575 millions de tonnes par les Allemands et à 270 millions de tonnes par les Français. Si l'on doit retenir ce dernier chiffre, les demandes françaises portent sur le tiers des réserves sarroises et non sur le septième. Ceci pose la question des méthodes d'extraction employées par les Houillères de Lorraine.

Il faut remarquer d'autre part que les qualités de charbon sont très différentes selon les régions du Warndt. Certaines régions présentent beaucoup plus d'intérêt que d'autres. Pour le gouvernement sarrois, l'extraction n'a d'intérêt que dans le gisement central du Warndt. Or, les propositions françaises interdisent pratiquement aux Sarrois toute possibilité sérieuse d'extraction.

M. Sauvagnargues fait remarquer que la proposition française laisse à l'Allemagne un tonnage très important de charbon à extraire. Les conversations entre experts miniers ont d'ailleurs fait apparaître qu'il serait en tout état de cause impossible aux Sarrois d'extraire du charbon au sud de la faille Saint-Nicolas, c'est-à-dire précisément dans la zone que la délégation allemande envisage de laisser à la France. Étant entendu que la zone sud doit donc de toute façon être amodiée, il apparaît, en fonction même des chiffres qui ont été donnés par les experts allemands, que les Sarrois devront se contenter de foncer un seul puits. Les réserves au nord du Warndt sont légèrement supérieures

à 400 millions de tonnes. Or, les experts allemands ont indiqué que des réserves de l'ordre de 350 millions de tonnes étaient nécessaires pour un puits de 10.000 tonnes par jour. Le seul problème qui se pose au stade actuel est donc de déterminer si le fonçage d'un tel puits est compatible avec les demandes françaises sur la zone d'extraction du puits Vuillemin. Cette compatibilité est affirmée par les experts français.

M. Lahr reconnaît que deux puits de 10.000 tonnes seront effectivement impossibles, mais répète que la délégation allemande tient à deux puits, le second situé à Friedenseiche devant être de 4 à 5.000 tonnes.

M. Faure aborde ensuite le problème de la Moselle. Un accord de principe ne suffit pas. Les deux gouvernements devront intervenir conjointement auprès du Luxembourg. Ils devraient, d'autre part, se mettre d'accord dès maintenant sur certains points essentiels concernant la construction du canal : le financement et les péages. Pour ce qui est du premier point, si l'électricité intéresse principalement l'Allemagne, la navigation intéresse principalement la France mais intéresse également l'Allemagne dans une certaine mesure. Le canal pourra en effet servir au transport du minerai de fer lorrain vers la Ruhr. Les modalités du financement devraient correspondre aux intérêts respectifs des deux parties dans les trois éléments essentiels du canal, à savoir : les usines, les barrages et le canal lui-même.

Les usines qui profiteront exclusivement à l'Allemagne devraient être payées par celle-ci. Les frais des barrages et du canal devraient être partagés également par les deux gouvernements.

Il faut enfin décider qu'il n'y aura pas de péages. Si on devait en effet retenir la thèse selon laquelle les frais de construction du canal doivent être couverts par les péages, il vaudrait mieux renoncer tout de suite à la construction du canal.

M. Hallstein se borne à prendre acte de ces déclarations et se déclare incapable de prendre position dès maintenant sur des problèmes qu'il ne s'attendait pas à voir soulever. La position prise par la délégation française est à son avis entièrement nouvelle. Il se contentera pour l'instant de répéter que la délégation allemande ne souhaite pas établir un lien juridique entre le traité sur la Sarre et le traité sur la Moselle. Pareil lien ferait dépendre le retour de la Sarre à l'Allemagne d'un tiers, le Luxembourg, qui est hostile à la canalisation de la Moselle. C'est précisément la raison pour laquelle la délégation allemande a proposé de commencer la procédure par des négociations bilatérales.

M. Faure remarque qu'un accord de principe sur la Moselle qui ne serait pas accompagné d'un accord sur les péages et le financement serait une coque vide. Il ne faut pas se faire d'illusion : le Parlement français ne ratifiera le traité sur la Sarre que si le traité sur la Moselle est présenté simultanément à son approbation. L'obstruction du Luxembourg n'est pas à craindre. Celui-ci ne pourra pas s'opposer à la construction de la canalisation de la Moselle dès lors que les gouvernements français et allemand seront d'accord.

M. Hallstein ne croit pas non plus que le Luxembourg puisse faire une obstruction systématique. Il craint cependant qu'il n'adopte une

attitude dilatoire; or, ce qui l'intéresse avant tout, c'est la date du retour de la Sarre à la République fédérale. Il serait désireux de trouver une solution qui donne à la France une sécurité pour la Moselle sans pour autant retarder les choses.

M. Faure indique que le traité sur la Moselle ne doit pas régler toutes les questions de détail, mais doit comprendre toutes les dispositions essentielles qui sont du ressort des gouvernements. Ces décisions peuvent être prises très vite à condition qu'on aborde les difficultés franchement. Dans cette négociation, nous ne serons d'accord sur rien tant qu'on ne sera pas d'accord sur tout. Le seul moyen d'aboutir est d'aborder franchement toutes les difficultés qui nous séparent.

La procédure suggérée par la délégation française est précisément la seule qui permette d'aller vite et de tenir compte du désir exprimé par la délégation allemande de voir la Sarre faire retour à l'Allemagne dès le 1er janvier 1957, à temps pour les élections. D'ores et déjà, le calendrier sera difficile à tenir si l'on veut que les traités soient présentés à la ratification des Parlements pour la rentrée parlementaire d'octobre.

La participation nécessaire du Luxembourg au traité sur la Moselle pose évidemment un problème, mais on ira d'autant plus vite que les deux gouvernements auront établi des bases claires d'accord sur la Moselle.

M. Faure revient sur sa suggestion d'une réunion à l'échelon des chefs de gouvernement dans une quinzaine de jours afin de régler ces différents points.

M. Hallstein n'est pas hostile au principe d'une telle réunion. Les chefs de gouvernement ne pourront toutefois se réunir que si le succès de la Conférence est assuré. Il faut donc préparer soigneusement la réunion et éclaircir les problèmes soit au niveau des experts, soit au niveau des secrétaires d'État.

En ce qui concerne la Moselle, M. Hallstein estime qu'un accord de principe devrait être suffisant et nous donnerait toutes garanties.

M. Faure souligne qu'un accord de principe sans accord sur les modalités essentielles ne représenterait rien.

M. Faure expose ensuite la position française sur le canal d'Alsace.

M. Lahr fait remarquer que la délégation allemande souhaiterait obtenir le partage de l'électricité pour les derniers barrages.

À l'issue de la réunion du matin, M. Faure remet à la délégation allemande un projet révisé de directives rédigé par la délégation française.

II. *Séance de l'après-midi.*

M. Hallstein ne cache pas sa déception devant le projet français.

Sur certains points, notamment sur la Moselle, des idées tout à fait nouvelles ont été présentées. Il préférerait donc que ce document soit considéré non pas comme une proposition formelle de la délégation française, mais comme un document de travail remis par M. Sauvagnargues à M. Lahr.

M. Faure ne voit pas d'objection de principe à cette procédure. Il souligne cependant que ce document reflète exactement l'état actuel de la négociation et contient déjà de nombreuses concessions de notre part, concessions qui ne seront d'ailleurs maintenues que si les concessions correspondantes sont confirmées du côté allemand. Ce texte est un point d'aboutissement et non pas un point de départ.

M. Hallstein estime que la présentation du papier en ce qui concerne la Moselle risquerait de compliquer l'effort de propagande auquel se livre actuellement le gouvernement allemand sur la Moselle.

M. Faure regrette qu'un malentendu ait pu se produire sur ce point. Si le gouvernement français n'a pas encore fait connaître ses vues avec précision, c'est que le gouvernement allemand avait demandé qu'on lui laisse du temps. Il est néanmoins certain que la canalisation de la Moselle serait dépourvue de signification si les modalités de réalisation de ce projet étaient de nature à en annuler l'intérêt pour la France.

M. Faure propose de confier aux experts l'étude des questions suivantes :

a. Moselle;

b. Canal d'Alsace;

c. Possibilités d'exploitation du Warndt au nord de la faille Saint-Nicolas;

d. Commercialisation du charbon sarrois;

e. Clause de sauvegarde;

f. Modifications à apporter au traité C.E.C.A.;

g. Protection des Sarrois européens.

Le moment d'abattre les cartes n'est plus très éloigné. À ce stade, une réunion à l'échelon des secrétaires d'État ne semble donc pas indispensable. Il faut prendre des décisions définitives tant sur le fond que sur le calendrier. Celles-ci ne pourront sans doute être prises qu'à l'échelon des chefs de gouvernement.

M. Hallstein regrette de ne pouvoir accepter la proposition de M. Faure en ce qui concerne la Moselle. Il n'a l'autorisation de parler Moselle que sous conditions. Celles-ci ont déjà été précisées. Il s'agit de concessions spectaculaires consenties par la délégation française sur les autres points. Il est clair qu'au stade actuel, les concessions consenties par la France ne sont pas suffisantes. La délégation allemande ne peut donc accepter d'entrer en pourparlers sur les modalités de la Moselle sans avoir des indications précises sur l'étendue des concessions françaises.

M. Faure rappelle que nous avons dit notre dernier mot sur le Warndt. Il ne faut donc pas s'attendre à de nouvelles concessions de notre part sur ce point. En revanche, des travaux d'experts sont nécessaires pour élucider tous les points qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

M. Hallstein estime que les secrétaires d'État ont fait des progrès à chaque réunion. On pourrait demander aux délégations de poursuivre l'étude de tous les problèmes soulevés par le gouvernement français à

l'exception de la Moselle. Selon les progrès réalisés, on verra si on peut passer tout de suite à une réunion des chefs de gouvernements ou si une réunion à l'échelon des secrétaires d'État est préférable.

M. Faure constate que l'attitude prise par M. Hallstein peut entraîner un recul très net de la négociation. La délégation allemande se trompe si elle croit pouvoir ébranler la fermeté de la position française sur la Moselle et sur le Warndt. M. Hallstein sait parfaitement que ces deux points ont toujours constitué à nos yeux l'essentiel d'un règlement sur la Sarre. De nombreuses concessions ont déjà été envisagées par la délégation française. Il serait vain de croire dans ces conditions que celle-ci pourrait réduire ses demandes sur le Warndt. La délégation allemande peut prendre tout le temps qui lui sera nécessaire, mais il lui faudra se décider.

M. Hallstein se défend du reproche de vouloir retarder ou compliquer la négociation. Il propose que les experts allemands fassent connaître leurs préoccupations en ce qui concerne la zone nord du Warndt. Trois questions sont à éclaircir à ce sujet :

a. Comment expliquer les différences entre les chiffres d'extraction français et allemand ? Cette différence ne s'explique-t-elle pas par une exploitation non rationnelle du gisement du Warndt ?

b. Que reste-t-il pour la Sarre si l'on accepte la proposition française ?

c. Quelles seraient les conséquences pour le puits Vuillemin d'un abandon de la zone nord ?

M. Richter donne certains chiffres sur les divergences d'évaluation entre experts français et allemands :

Sainte-Fontaine : chiffre allemand : 160 millions de tonnes de réserves; chiffre français : 50 millions de tonnes.

Merlebach : 155 millions de tonnes contre 57 millions de tonnes.

Dans l'ensemble du Warndt : 572 millions de tonnes contre 264 millions de tonnes.

M. Faure fait observer que les réserves sont une chose et l'extraction annuelle une autre.

M. Desrousseaux explique que les chiffres sarrois reposent sur des estimations théoriques. Les chiffres français résultent de l'expérience tant en Sarre qu'en Lorraine et portent sur le tonnage net qui sort de la mine.

M. Faure demande que les experts examinent la question de savoir si, compte tenu de l'amodiation de la zone sud, il serait possible de foncer deux puits dans la partie nord.

M. Richter répond affirmativement en précisant que le deuxième puits n'aurait qu'une capacité journalière de 4 à 5.000 tonnes.

M. Faure propose à nouveau que les experts étudient l'ensemble du document français.

M. Hallstein n'est pas en mesure de donner à M. Lahr l'autorisation de discuter de la Moselle. Il a sur ce point des instructions écrites du

Chancelier. Il verra celui-ci le 10 avril et pourra lui reparler du problème.

M. Faure déclare qu'il lui est impossible d'accepter la proposition allemande. L'exclusion de la Moselle aurait une signification politique. Il ne comprend d'ailleurs pas pourquoi la délégation allemande se refuse à reprendre l'examen de la Moselle à l'échelon des experts. Il propose, dans ces conditions, de limiter l'examen des experts à la question du Warndt.

Il en est ainsi décidé.

211

M. Hoppenot, Ambassadeur de France à Saigon,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1000 à 1004. Urgent, Réservé. *Saigon, 30 mars 1956, 14 h. 45.*

(Reçu : 19 h. 36.)

Je me refère à mon télégramme circulaire nc 78 [1].

1° Les documents constatant la clôture de la première phase des conversations militaires ont été signés aujourd'hui 30 mars.

Ils vous seront adressés par la prochaine valise.

2° Le procès-verbal qui est accompagné de plusieurs annexes fixe le calendrier de retrait du corps expéditionnaire et de ses services rattachés (y compris les missions militaires et les missions auprès de la C.I.C. et de la C.M.C.) dont les mouvements s'étendent du 1er avril au 30 juin :

— prévoit le transfert aux F.A.V.N., au fur et à mesure de leur libération, par les forces françaises, de toutes les installations proprement militaires, ainsi que du camp Chanson et de l'hôpital Roques et de la caserne Martin-des-Pallières;

— stipule que ces transferts n'affectent pas le statut juridique des immeubles et que ceux-ci seront remis selon la procédure en vigueur;

— précise que les autres immeubles du domaine militaire français (notamment la caserne Francis Garnier, l'Amirauté et les villas) ne seront transférés que lorsqu'ils seront évacués (sans qu'il soit indiqué par qui) et sous réserve des besoins de la représentation française;

— réserve expressément le cas de l'hôpital Grall.

(1) Non retrouvé.

3° L'échange de lettres qui couvre le procès verbal :

— note que les conversations ont eu lieu à la suite de la demande vietnamienne de retrait du corps expéditionnaire;

— prend acte de ce que le corps expéditionnaire proprement dit aura quitté le Vietnam le 28 avril et qu'il n'en restera après cette date que des séquelles;

— constate la conclusion de la première phase des conversations et annonce, par une référence aux lettres échangées entre le Haut-Commissariat et le gouvernement vietnamien, l'ouverture de la seconde partie de celles-ci.

En revanche, compte tenu de l'opposition vietnamienne, aucune mention expresse de la dissolution du haut-commandement de l'Union française n'a, en définitive, été faite.

4° Il a été convenu entre les deux délégations que les signatures intervenues aujourd'hui ne feraient l'objet que d'un minimum de publicité, aucun commentaire n'étant fait des documents établis. La délégation vietnamienne a particulièrement insisté, dans la crainte des réactions vietminh, pour que la date du 28 avril ne soit pas mentionnée et pour qu'il ne soit pas fait état de l'ouverture prochaine d'une seconde phase des négociations, celles-ci devant à ses yeux conserver pour le moment un caractère de grande discrétion.

5° Je me propose, ainsi que je l'ai déjà laissé entendre à M. Chau, de notifier, par une lettre que j'adresserai au secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans les premiers jours de la semaine prochaine, que, le départ du corps expéditionnaire étant d'un commun accord fixé au 28 avril, c'est à cette date qu'interviendra la dissolution du haut-commandement de l'Union française.

Je ferai simultanément une communication analogue à la Commission internationale de contrôle.

212

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 965 à 970 [1]. Priorité. Réservé. *Rabat, 30 mars 1956, 22 h. 40.*

(Reçu : 23 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 946 [2].

Des indications qui nous ont été fournies aujourd'hui à la présidence du Conseil, il résulte que, si tous les préparatifs sont entrepris en vue du voyage du Sultan en Espagne, l'accord, contrairement à ce qu'a dit hier M. Alcover, n'est pas encore réalisé entre Rabat et Madrid sur la portée de la déclaration hispano-marocaine et que, selon l'expression de Si Bekkaï, il subsiste un risque, si cet accord ne se fait pas, que le voyage soit ajourné.

L'élaboration de la déclaration étant toujours l'objet de discussions, le gouvernement marocain n'a pu me communiquer le texte. Il a promis de me le donner pour l'information confidentielle du gouvernement français dès qu'il aura été précisé, c'est-à-dire avant le départ du Souverain.

Du côté espagnol, on continue d'insister pour l'adoption d'un projet qui s'inspirerait étroitement de la déclaration franco-marocaine du 2 mars et poserait notamment le principe d'une économie et d'une politique communes aux deux pays. Cette proposition a été rejetée du côté marocain et un contre-projet élaboré ici a été envoyé aujourd'hui à Madrid [3].

(1) Ce télégramme a été adressé également à Madrid (nos 965-970).

(2) Du 29 mars, non reproduit, ce télégramme indiquait que M. Alcover venait de faire savoir au Haut-Commissaire qu'un accord était intervenu dans la nuit sur le contenu de la déclaration commune hispano-marocaine sur l'indépendance et l'unité du Maroc, et que le Sultan partirait pour Madrid le 4 avril. D'après M. Alcover, les termes de cette déclaration se rapprocheraient sensiblement de ceux de la déclaration franco-marocaine du 2 mars (sur cette déclaration, voir ci-dessus les nos 139 note, 159).

(3) Par télégramme nos 909-913 du 27 mars non reproduit, le Haut-Commissariat faisait état des difficultés de la négociation hispano-marocaine : Madrid entendait que la formule adoptée assurât à l'Espagne une situation parallèle à celle dont bénéficiait la France; les Marocains invoquaient le fait que l'état des pourparlers franco-chérifiens ne leur permettrait pas de disposer de tous les éléments d'appréciation. Ils estimaient que la situation à faire à la France qui dérivait de sa qualité de protectrice de l'ensemble de l'Empire n'avait pas de commune mesure avec celle bien plus limitée à laquelle l'Espagne pouvait prétendre. Le Sultan avait fait connaître à M. Alcover son désir de se faire accompagner par M. Clauzel comme d'un « ami personnel ». Un télégramme nos 925-926, du 28 mars, également non reproduit, évoquait un contre-projet de déclaration commune remis par M. Alcover et qui soulevait de sérieuses objections de la part du gouvernement marocain.

En substance, ce contre-projet établirait d'une part la reconnaissance par l'Espagne de l'indépendance et de l'unité du Maroc et affirmerait d'autre part la volonté du gouvernement marocain de respecter les intérêts espagnols ou marocains. Un protocole annexe comporterait les points essentiels suivants :

1° Extension du pouvoir législatif du Sultan à la zone espagnole; le Khalifa, désormais privé de la délégation particulière dont il jouissait, n'aurait d'autres attributions que celle purement représentative des trois autres khalifas (Fès-Marrakech-Tiznit).

Le haut-commissaire espagnol pourrait présenter des observations au sujet de dahirs et décrets concernant directement les intérêts espagnols.

2° Des garanties seraient assurées aux fonctionnaires espagnols de l'administration de la zone khalifienne.

3° Le transfert des pouvoirs en zone khalifienne s'effectuerait suivant une procédure à déterminer d'un commun accord.

4° Aucun changement ne serait apporté jusqu'à nouvel ordre au statut des forces espagnoles stationnées au Maroc.

Dans l'esprit du gouvernement marocain, ce contre-projet enfermerait les ultimes concessions que l'on croit pouvoir présenter à Rabat. S'il était adopté, il entraînerait aussitôt la suppression de la frontière politique entre les deux zones, mais laisserait subsister la frontière douanière et des changes.

Si Bekkaï a indiqué à M. Lalouette que le cabinet marocain s'accroîtrait, le moment venu, d'un ministère de la zone khalifienne.

Il a ajouté que le Sultan se proposait d'emmener avec lui M. Clauzel et le colonel Touya et que lui-même et les ministres d'État seraient accompagnés de M. Fougère [1].

[1] Par télégramme nos 1016-1022 du 3 avril, non reproduit, le Haut-Commissaire transmettait le texte du contre-projet de déclaration marocain (et de protocole annexe).

213

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1140, 1141. Priorité. Réservé. *Moscou, 31 mars 1956, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 10 h. 25.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1005 [1].

Malgré nos efforts renouvelés, il a été impossible d'obtenir une augmentation du manganèse. Cependant, la clause « possibilité d'augmentation » a été insérée dans l'accord et M. Bakhtov a précisé que si, en fin d'exercice, il subsistait des reliquats, la France en bénéficierait en application de la clause en question.

Nous avons obtenu par contre une augmentation des biens d'équipement de vingt millions de roubles, le total s'élevant à cinq mille sept cents millions de francs (5.700 millions).

Dans ces conditions, compte tenu de vos instructions, M. Sébilleau a conclu l'accord hier soir.

Il compte le signer cet après-midi, à moins qu'il ne s'élève des difficultés de dernière heure, telles qu'il s'en est déjà produite une hier quand, par un artifice de rédaction, les Soviétiques ont essayé de remettre en question les produits stratégiques, sans toutefois y parvenir.

[1] Par télégramme nos 1005-1008 du 30 mars, non reproduit, le Ministre donnait ses instructions concernant la négociation commerciale franco-soviétique. Il demandait surtout que les exportations soviétiques de manganèse fussent portées à plus de 100.000 tonnes.

214

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 575 à 578 [1]. Très secret. Réservé. *New York, 31 mars 1956, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 1er avril, 0 h 20.)

A. M. Hammarskjöld pense que la proposition actuellement soumise par les États-Unis au Conseil de sécurité [2], tendant à lui confier une enquête au Proche-Orient, sera acceptée en dépit de quelques discours arabes destinés à l'opinion publique de ces pays. Nous devons nous féliciter, en constatant la méfiance qu'une action aussi peu audacieuse suscite déjà, d'avoir fait écarter les suggestions initiales qui comprenaient la nomination d'un « agent général » au Proche-Orient et eussent certainement été considérées comme un nouveau signe de l' « impérialisme occidental ».

Si le vote escompté intervient (sans doute mercredi), M. Hammarskjöld pense partir jeudi 5. Il avait tout d'abord songé à s'arrêter à Londres et à Paris sur son chemin. Je lui ai déconseillé de donner suite à cette idée. Il connaît en effet notre sentiment et il suffirait qu'il prît contact au retour avec les gouvernements signataires de la déclaration de 1950. Il risquerait en agissant autrement d'apparaître comme un émissaire de l'Occident et une fois de plus, de créer des soupçons inutiles.

Les rapports que M. Hammarskjöld reçoit confirment ses précédentes appéciations de la situation; il ne craint pas un conflit immédiat. Toutefois, il ne se fait aucune illusion sur la possibilité de régler

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 363-366) et à Londres (nos 324-327).

[2] Le Conseil de sécurité s'était réuni le 26 mars en vue d'examiner le projet de résolution concernant la mission de M. Hammarskjöld en Palestine (sur le projet américain, voir ci-dessus le n° 165). M. Cabot Lodge avait présenté le projet. Le représentant français avait soutenu la résolution américaine, mais avait mis en garde contre tout espoir exagéré. Le délégué australien avait aussi appuyé le projet américain. Les représentants de Cuba et de l'U.R.S.S. avaient déclaré ne pas devoir se prononcer avant la déclaration des parties en cause. La délégation anglaise s'était ralliée au projet et une longue discussion s'était engagée sur la date de la séance suivante. Celle-ci eut lieu le 29 mars après-midi. M. Cabot Lodge intervint dès le début pour rassurer les parties intéressées sur les intentions américaines. Le délégué de Cuba réserva de nouveau sa position jusqu'à l'audition des parties; celui de la Belgique fit de même. Le représentant égyptien se borna à poser quelques questions. Celui de la Syrie demanda de nombreux éclaircissements. Avant d'ajourner la séance et après que les délégués d'Israël et du Liban aient annoncé qu'ils prendraient la parole plus tard, M. Cabot Lodge rassura en termes généraux les représentants de l'Égypte et de la Syrie, tout en annonçant qu'il répondrait plus en détail à la prochaine séance. Sur ces séances, voir : Nations Unies, *Conseil de sécurité, P.V. des séances.*

rapidement le problème complexe qui est posé. Sans doute proposera-t-il d'élargir la mission confiée sur place aux fonctionnaires des Nations Unies en recommandant la désignation, à côté du chef d'État-major de la trêve, le général Burns, d'un fonctionnaire « politique » permanent, qui serait administrativement rattaché au Secrétaire général, mais pourrait faire des rapports directs au Conseil de sécurité. M. Hammarskjöld a cité le nom de M. H. Labouisse (Américain, marié à notre compatriote Ève Curie) qui jouit de la confiance générale au Moyen-Orient et mène actuellement, aussi bien que possible, la tâche difficile de venir en aide au million de réfugiés arabes de Palestine.

B. Nous avons parlé avec le Secrétaire général du problème des armes, bien qu'il échappe à sa compétence et que M. Hammarskjöld ne veuille pas le traiter dans le rapport qu'il fera au Conseil de sécurité à son retour. L'idée d'un embargo général des armements destinés au Moyen-Orient (qui pourrait être décidé par le Conseil de sécurité une fois rétabli, grâce à des livraisons à Israël, l'équilibre aujourd'hui détruit entre les forces en présence), idée qui pouvait apparaître hardie, il y a six ou huit semaines, ne lui semble pas devoir être écartée actuellement. Mais il voudrait, pour pouvoir porter un jugement plus complet sur la question, attendre les résultats de sa propre enquête. Il est prêt à nous communiquer le plus tôt possible, à titre personnel, les résultats de ses investigations sur ce point particulier.

Il reconnaît d'ailleurs qu'un accord préalable devrait être d'abord réalisé entre les trois Occidentaux, puis étendu aux Russes, avant que le problème soit porté devant le Conseil de sécurité tout entier.

215

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n°s 1013 à 1015. Très urgent. *Rabat, 3 avril 1956, 22 h. 45.*
Très secret. Personnel. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

À MM. Pineau et Savary.

Je viens de conférer longuement avec le prince Moulay Hassan, le président du Conseil et le ministre de la Défense pour préciser la position du gouvernement marocain sur la question des rebelles.

Le gouvernement de Sa Majesté me prie de vous communiquer :

1° Les rebelles ont pris l'engagement devant Sa Majesté de ne plus entreprendre aucune action de guerre [1];

2° De même, ils s'abstiendront de tous actes de pillage ou de destruction sur les biens français ou marocains;

3° À titre absolument confidentiel, j'ai été informé que ces bandes ne passeront pas en Algérie.

Dès le retour de Madrid de Sa Majesté [2], des commissions militaires marocaines seront envoyées aux principaux lieux de rassemblement pour recensement et remise au travail des formations rebelles.

Le général C.S.T.M. a cependant l'intention d'entreprendre dès le 9 avril des opérations de guerre sur la frontière algéro-marocaine.

Je demande au gouvernement :

1° De prendre position sur l'opportunité d'une action offensive de nos troupes, étant bien entendu que si nous sommes attaqués, nous rendrons coup pour coup.

2° De me faire connaître si les différents points énumérés ci-dessus ont son agrément.

La situation restera pendant la quinzaine prochaine particulièrement instable. Il est évidemment dangereux de laisser deux armées face à face, l'arme au pied alors qu'aucune ligne de front ne les sépare. J'espère qu'une vigilance de tous les instants parviendra à éviter tout incident.

216

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1192 à 1196. Réservé. *Moscou, 4 avril 1956, 13 h. 25.*

(Reçu : 11 h. 25.)

1° La réception organisée hier, 3 avril, au Kremlin en l'honneur du Premier ministre suédois, m'a fourni une nouvelle occasion de rencontrer, outre le maréchal Vorochilov, MM. Boulganine, Khrouchtchev, Molotov.

[1] Le 30 mars au matin, trente chefs de l'Armée de libération avaient rendu hommage au Souverain et admis qu'ils ne devaient pas faire le jeu de tel ou tel parti politique, mais ne reconnaître d'autorité que celle du Sultan, chef temporel et religieux. Une déclaration, lue par l'un des chefs, précisait qu'ils restaient « vigilant, afin que l'indépendance et l'unité (fussent) totales et complètes ». « Nous resterons sur nos positions défensives jusqu'à la fin des négociations et des pourparlers » (télégramme de Rabat n° 978-980 du 31 mars, non reproduit).

[2] Le Sultan devait quitter le Maroc le 4 avril pour Madrid et y revenir après la signature d'une déclaration commune et d'un protocole additionnel hispano-marocains calqués sur les textes signés le 2 mars à Paris : voir ci-après le n° 224.

Les deux premiers m'ont dit qu'ils avaient lu avec beaucoup d'intérêt l'interview que le chef du gouvernement français venait de donner au correspondant de *U.S. News and World Report* [1]. Après avoir remarqué qu'il ne pouvait naturellement pas approuver tout ce qu'avait dit M. Guy Mollet, M. Khrouchtchev s'est félicité des déclarations relatives au désarmement en connexion avec les problèmes de la sécurité européenne et de l'Allemagne. « Sur une telle base, a dit le Premier secrétaire du parti, il doit être possible de faire des progrès. Je me réjouis à la perspective de rencontrer bientôt vos dirigeants. »

M. Molotov ne m'a pas parlé de l'interview de M. Guy Mollet. Il m'a redit, en revanche, combien il regrettait que le projet franco-britannique [2] récemment présenté à Londres au sous-Comité du désarmement n'ait pas repris les plafonds prévus pour les effectifs des cinq grandes puissances dans le mémorandum franco-britannique du 29 mars 1955 [3].

2° Ce matin, la presse soviétique reproduit sur trois grandes colonnes de larges extraits de l'interview de M. Guy Mollet.

Ne disposant pas ici du texte original, je ne puis me rendre compte du degré de fidélité de ce compte rendu émanant du représentant de l'agence Tass à New York. Il comporte en tout cas de nombreux passages textuels. Ceux qui touchent à la politique de l'U.R.S.S. apportent évidemment au lecteur soviétique des aperçus très nouveaux pour lui. Une place importante est naturellement donnée aux déclarations touchant le désarmement, la sécurité européenne et l'Allemagne, sans que soient omises celles qui ont trait à la solidarité de la France avec l'Occident ni celles qui concernent la nécessité d'être fort pour négocier dans de bonnes conditions.

La critique de certaines modalités de la politique américaine est également mise en relief, plusieurs passages relatifs au caractère plus spectaculaire que réel de l'aide soviétique étant omis. Enfin, les réponses relatives au refus du front populaire semblent reproduites sans changement.

3° La publication de ces déclarations me paraît typique de l'attitude actuelle des dirigeants soviétiques à l'égard de notre pays. Désireux de marquer un rapprochement avec l'une des nations dirigeantes de l'Organisation atlantique, ils sont prêts à accepter beaucoup de critiques, pourvu que sur quelques points, ils découvrent un parallélisme, même relatif, entre leurs positions et les nôtres.

L'intérêt manifesté pour les conceptions françaises n'en constitue pas moins un changement appréciable par rapport à la diplomatie de l'ère stalinienne à partir du printemps 1947.

(1) Sur cette interview, voir ci-après le n° 221 (note).
(2) En date du 19 mars précédent : voir ci-dessus le n° 182 (note).
(3) Sur ce mémorandum, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 149 (note).

217

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 3448 à 3450 [1]. Réservé. *Paris, 4 avril 1956, 23 h.*

De la part de M. Sébilleau.

Dès la première séance de la négociation pour le renouvellement du protocole commercial franco-soviétique [2], la délégation française s'est vu proposer l'achat en France de biens d'équipement presque exclusivement stratégiques figurant à la liste 1 du Cocom (relais de télévision, tours verticaux et fraiseuses à copier) [3].

Bien que le poste « biens d'équipement » ait toujours constitué pour nous l'un des plus intéressants de l'accord franco-soviétique, la délégation française a refusé d'accéder à la demande soviétique.

Après une discussion qui s'est prolongée pendant toute une semaine, la délégation soviétique a fini par s'incliner. Mais il n'est pas douteux que si nous n'avions pas dû lui imposer cette concession, nous aurions sans doute pu en obtenir un accord plus avantageux du point de vue économique.

Étant donné que notre objectif principal est, à l'heure actuelle, l'assouplissement du Chincom, nous ne pouvions évidemment pas déroger en même temps aux règles du Cocom. J'ai, après la fin de la négociation, informé l'ambassade des États-Unis des exigences soviétiques et de la fin de non-recevoir que nous y avions opposée, en soulignant les sacrifices d'ordre économique que la stricte observation des règles du Cocom entraînait pour nous.

Dans toute la mesure où l'attitude beaucoup plus souple que nous prenons à l'égard des règles du Chincom viendrait à être critiquée devant vous, vous pourrez faire valoir notre comportement dans la négociation franco-soviétique qui vient de se clore.

[1] Ce télégramme a été communiqué par valise à Londres (n° 3272), Bruxelles (n° 302), La Haye (n° 285), Copenhague (n° 88), Oslo (n° 95), Bonn (n° 927), Rome (n° 402) et Moscou (n° 1057).

[2] Séance dont rendait compte le télégramme de Moscou nos 788-792 du 13 mars, analysé ci-dessus sous le n° 179 (note).

[3] Cocom, *International Consultative Cooperation Committee,* comité qui appliquait à l'U.R.S.S. et aux pays du bloc soviétique des restrictions en matière commerciale. Pour la Chine, il s'agissait du Chincom.

218

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1171 à 1186. Très urgent. *Bonn, 5 avril 1956, 17 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 50.)

La réaction des milieux politiques de Bonn à l'interview de M. Guy Mollet [1] et aux paroles de M. Khrouchtchev [2] se développe, ce matin, dans le sens indiqué par mon télégramme nos 1154 à 1168 d'hier [3].

Tous les partis rejettent, avec une unanimité frappante, la déclaration par laquelle l'homme d'État soviétique a montré qu'il se désintéressait du problème de l'unité allemande. Ils s'en indignent, tout en estimant que la brutalité même et la maladresse d'une telle affirmation lui enlèvent une partie de sa nocivité.

Les journaux de toutes nuances continuent à insister sur le caractère primordial de la revendication allemande en faveur de l'unité nationale. La nécessité de lier étroitement ce problème aux questions actuellement débattues, qu'il s'agisse de la sécurité européenne ou de la réduction des armements, leur apparaît plus indispensable que jamais. La *Neue Rheinzeitung* (socialiste) exprime à nouveau et formellement le souhait « de recevoir d'urgence de M. Guy Mollet les éclaircissements indispensables ».

Chez certains libéraux, comme M. Dehler, aussi bien que chez les socialistes, l'idée se développe, cependant, que M. Guy Mollet ayant par ses déclarations provoqué un choc et rompu l'immobilisme existant, il faut en profiter pour rechercher l'unité de l'Allemagne par des méthodes nouvelles.

Dans les cercles gouvernementaux, en revanche, la réaction, réservée jusqu'à présent, s'exprime ce matin en termes sévères pour le chef du gouvernement français; l'officieuse *Bonner Rundschau* (C.D.U.) déplore des déclarations « dont l'heure comme le thème sont particulièrement

[1] Il s'agit de l'interview donnée par le président du Conseil à l'*U.S. News and World Report* : voir ci-après le n° 221 (note).

[2] Voir ci-dessus le n° 216.

[3] Non reproduit, ce télégramme indiquait que l'interview de M. Guy Mollet et la déclaration de M. Khrouchtchev retenaient « toute l'attention » des milieux politiques de Bonn. La presse craignait qu'une fois le désarmement acquis, la réunification fût renvoyée à une période indéterminée; pour ce qui était de M. Khrouchtchev, jamais encore un homme politique n'avait déclaré « avec un tel simplisme » que la paix était concevable sans que l'Allemagne fût réunifiée. La réaction des cercles proches du gouvernement était cependant prudente en raison de l'absence du Chancelier, du ministre des Affaires étrangères et du secrétaire d'État.

mal choisis ». Elle note « l'accueil triomphal » réservé par M. Khrouchtchev aux paroles de M. Mollet et se demande si la propagande soviétique n'en viendra pas, bientôt, à soutenir « qu'en France comme en U.R.S.S., on juge qu'il est possible d'assurer la paix tout en maintenant l'Allemagne divisée ». La « démonstration de faiblesse du camp occidental » qui vient d'être faite est qualifiée « d'impardonnable ».

Un autre grand organe chrétien-démocrate, la *Rheinische Post,* dénonce également « le jeu dangereux » auquel ont donné lieu les discussions sur le désarmement. Celui-ci n'est qu'un aspect de la conjoncture internationale, il ne saurait la dominer. Quelle garantie a, d'autre part, l'Allemagne qu'une fois satisfaction donnée à l'U.R.S.S. en matière de désarmement, la réunification de l'Allemagne suivra ? Le journal rappelle en termes catégoriques que l'unité allemande est une responsabilité formelle et collective des Alliés à laquelle ils ne sauraient se dérober. « M. Mollet, écrit-il, paraît nier la nécessité qu'il y a, si l'on veut parvenir à une véritable détente, de lier le désarmement aux autres problèmes et, en particulier, à celui de l'unité allemande. Il n'en est que plus important, pour nous, de pouvoir nous réclamer d'un engagement de la France qui demeure valable, même dans le cas où le gouvernement Mollet souhaiterait s'en libérer ».

Enfin, une idée déjà mise en avant dans les cercles gouvernementaux (mon télégramme n°s 966 à 974 du 15 mars)[(1)] est reprise aujourd'hui par le journal C.D.U. de la Ruhr; les discussions sur le désarmement ne doivent pas détourner l'Allemagne de mettre sur pied ses forces armées. Elle a contracté, à cet égard, envers ses partenaires atlantiques un engagement auquel elle ne doit pas se dérober. Son devoir est de former l'armée de 500.000 hommes prévue par le traité. D'ailleurs, l'Allemagne n'a-t-elle pas été la première à entrer dans la voie de la limitation des armements ? Par les accords de Paris, elle a accepté un plafond pour ses effectifs et certaines réductions qualitatives en matière d'armements. C'est là, laisse-t-on entendre, une bonne position de négociation. L'Allemagne n'a aucune raison d'accepter *a priori* un plan soviétique qui voudrait réduire ses effectifs à quelque 150 ou 200.000 hommes et faire d'elle une puissance pratiquement neutralisée. Derrière ce raisonnement se précise une position réaliste et perce aussi l'agacement qu'éprouve manifestement le gouvernement fédéral à l'idée que les discussions de Londres sur le désarmement risquent de compliquer sa tâche d'équipement des forces armées allemandes, en paraissant apporter de l'eau au moulin de l'opposition sociale démocrate.

(1) Non reproduit. Évoquant une lettre que le Chancelier venait d'adresser au président du Conseil français (Sur la réponse à cette lettre, voir ci-dessus le n° 201), lettre qui confirmait l'impression d'une volonté de présence de l'Allemagne dans la question du désarmement et dans la discussion des grands problèmes internationaux, l'ambassadeur en rapprochait les commentaires du bulletin officiel du gouvernement fédéral, aux termes duquel le désarmement ne saurait contribuer à la détente aussi longtemps que subsisterait la division de l'Allemagne, la limitation et le contrôle ne devant être considérés que dans le cadre des efforts tendant à la suppression des causes de la tension. Aucun abandon des principes de la solidarité occidentale ne devait être envisagé, aucun neutralisme ne pouvait être suggéré; et de donner comme exemple type de réarmement limité et contrôlé la mise sur pied en cours de la *Bundeswehr.*

Dans sa villégiature d'Ascona, le chancelier Adenauer a été tenu au courant des développements de ces derniers jours. Il y a reçu M. Haas, ambassadeur d'Allemagne à Moscou. M. Hallstein va s'y arrêter à son retour d'Istanbul. M. von Brentano pourrait, dit-on, s'y rendre également. On s'attend en tout cas ici — une feuille chrétienne-démocrate l'annonce même ce matin — à une intervention du gouvernement allemand auprès des trois alliés. Faisant suite à celles d'il y a trois semaines, des notes leur seraient adressées où le Chancelier affirmerait à nouveau la nécessité de lier étroitement la réunification et le désarmement. Il réclamerait que rien ne soit fait à propos de celui-ci qui pût compromettre ou ajourner celle-là. La *Neue Rheinzeitung* (socialiste) suggère, de son côté, une rencontre entre le chancelier Adenauer, M. Eden et M. Guy Mollet, afin d'arrêter une position commune avant la visite des hommes d'État soviétiques à Londres et celle des hommes d'État français à Moscou.

Sur le plan des relations franco-allemandes, un certain durcissement est en voie de se produire. Deux articles ont paru, ce matin dans la presse, à propos de la Sarre et de la Moselle; l'un fait le relevé des « difficultés », l'autre (dans la socialisante *Frankfurter Rundschau*) est plus raide, car il dénie à la canalisation de la Moselle tout intérêt pour le *Bund* et il conseille nettement au Chancelier de se détourner d'un tel projet. Certes, il peut s'agir d'une coïncidence. C'est un fait, cependant, que dans une certaine mesure, le gouvernement fédéral est obligé, dans la négociation sarroise, d'agir à contre-courant de l'opinion allemande. Son désir est d'aboutir à une entente acquise au prix de concessions, où la volonté politique d'entente avec la France joue un rôle affiché. Cette perspective risque de se trouver quelque peu faussée si les dernières initiatives françaises peuvent être interprêtées plus longtemps comme s'écartant tout à la fois de la ligne suivie, jusqu'à présent, par le Chancelier et du souci commun à tous les partis qu'est l'unité allemande.

219

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 236 à 238. Réservé. *Varsovie, 5 avril 1956, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Je remercie le Département de m'avoir communiqué par un courrier exceptionnel copie de l'aide-mémoire remis le 22 mars par M. Gajewski à M. Pineau [1]. Je voudrais relever les deux points suivants :

1° Au paragraphe 6, il est écrit : « Le gouvernement polonais est prêt à rouvrir la *bibliothèque près* l'Institut français à Varsovie, le jour même où la Bibliothèque polonaise à Paris sera rendue à son propriétaire légal. »

Je me suis toujours refusé à accepter *en droit* un lien entre les deux questions. Si, sur le plan des *faits,* nous sommes obligés d'en tenir compte, la formule de M. Gajewski est, en tous les cas, inacceptable. Il ne s'agit pas de rouvrir « la Bibliothèque près l'Institut » mais, bel et bien, l'Institut lui-même.

2° La question du visa de retour que nous refusons de délivrer aux Polonais habitant la France désireux d'aller visiter leur famille en Pologne a été soulevée déjà dans l'aide-mémoire polonais du 2 décembre 1955. Dans ce document, un lien était établi entre cette question et la délivrance à nos doubles-nationaux vivant en Pologne d'un passeport leur permettant de se rendre en France. Je ne verrais que des avantages à ce que nous acceptions de délivrer des visas de retour comme le demande l'aide-mémoire pour faciliter les voyages en France de nos doubles-nationaux, quitte à revenir en arrière si, du côté polonais, nous n'obtenions pas satisfaction pour la délivrance des passeports.

(1) Non reproduit.

220

Note de la sous-direction d'Europe orientale

Opinion soviétique sur l'Euratom.

Paris, 5 avril 1956.

Les *Izvestia* du 28 mars ont publié un article qui attaque vivement le projet d'Euratom.

Le journal soviétique y voit tout d'abord une tentative de revanche des anciens partisans de la Communauté européenne de défense, qui, après le krach de la Communauté européenne, auraient décidé de changer d'enseigne.

Le gouvernement américain, de son côté, chercherait, en favorisant l'Euratom, à exercer un contrôle sur le développement de l'industrie atomique européenne et par là sur la politique de l'Europe. En outre, les États-Unis s'efforceraient de tirer parti de la création de l'Euratom « pour placer l'arme atomique entre les mains de la Wehrmacht en voie de renaissance, qui est la force de choc du bloc atlantique »; les promoteurs du projet tenteraient de « *tourner les accords de Paris* qui interdisent à l'Allemagne occidentale de fabriquer et de posséder des armes atomiques et à hydrogène ».

C'est pourquoi les *Izvestia* voient dans l'Euratom « un grave danger pour la paix ». Mais, poursuit l'auteur, en Europe de l'Ouest, des forces se dressent contre le projet, forces « qu'inquiète la perspective de perdre la souveraineté nationale... » et au premier rang desquelles figure la Grande-Bretagne.

Certes, l'Union soviétique partage les aspirations des pays européens en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tous les pays européens doivent collaborer en ce domaine, mais cette *coopération* doit se réaliser *dans le cadre de l'Agence atomique internationale et non dans celui de l'Euratom.*

*
**

Cet article mène aux remarques suivantes :

1° Il manifeste, une fois de plus, la crainte des Soviétiques de voir l'armée allemande dotée d'armes atomiques et il reconnaît implicitement que les accords de Paris, quoi qu'ait pu en dire M. Molotov à Genève, représentent une garantie. En effet, craindre qu'ils ne soient tournés, c'est admettre qu'ils ont quelque vertu.

2° L'article confirme l'impression que l'on pouvait retirer des récentes négociations de Washington sur l'Agence atomique internationale [1]. L'U.R.S.S. se rallie désormais au projet Eisenhower par souci de pouvoir exercer un contrôle, conjoint avec les États-Unis et secondairement avec la Grande-Bretagne, sur les industries des pays tiers non reliées à son système ou à celui des Anglo-Saxons. Ceci s'applique de toute évidence et en premier lieu aux pays d'Europe occidentale, France et Allemagne, dont la conjonction risque de faire apparaître une troisième force atomique indépendante. En hâtant la création de l'Agence atomique internationale, l'U.R.S.S. cherche à éviter celle de l'Euratom.

3° L'U.R.S.S. compte sur la Grande-Bretagne pour torpiller l'Euratom.

221

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 934 à 941 [2]. Très secret. *Paris, 6 avril 1956.*
Urgent. Réservé.

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris a été chargé par son gouvernement de demander des explications au président du Conseil sur certains passages de son interview à l'*U.S. News and World Report* [3]. L'entrevue a eu lieu hier 5 avril.

[1] Sur ces négociations, voir ci-dessus le n° 118 (note).

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 3330-3337) Washington (nos 3507-3514) et Moscou (n° 1065), dans ce dernier cas par courrier.

[3] Dans cette interview (reproduite par *Le Monde* du 4 avril, p. 3) qui constituait un vaste tour d'horizon de la situation internationale, le président du Conseil français avait contesté la hiérarchie adoptée à la conférence de Genève de novembre 1955 entre les problèmes de l'unification allemande, de la sécurité européenne et du désarmement, celui-ci étant placé en troisième position. Il était difficile d'envisager l'unification de l'Allemagne dans une période de réarmement; au contraire, si l'on commençait par résoudre le problème du désarmement général, celui de la sécurité européenne deviendrait plus facile, et dans le cadre de la sécurité, l'unification allemande serait plus facile à réaliser. Le projet franco-anglais de désarmement prévoyait que, dans un premier stade, tous les pays connaîtraient une réduction de leurs effectifs et de leurs types d'armements; des négociations internationales pourraient amener alors l'U.R.S.S. à accepter des élections libres en Allemagne, à la suite de quoi le statut de l'Allemagne par rapport aux organisations de sécurité pourrait être modifié. Il serait plus facile d'intégrer l'Allemagne unifiée ou non à l'Europe, si la chose était envisagée dans le cadre du désarmement.

Le président du Conseil a fondé une grande partie de son argumentation sur plusieurs passages de la résolution 87 approuvée à l'unanimité par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (y compris les députés C.D.U.) le 26 octobre 1955 [1].

Les points suivants ont été particulièrement évoqués au cours de la conversation :

a. M. von Maltzan a exprimé ses craintes que les propos de M. Guy Mollet ne causent des difficultés parlementaires au gouvernement allemand, en ce qui concerne le vote du service militaire obligatoire et la fixation du niveau des effectifs.

Le Président a répondu que l'objection ne pouvait être sérieusement retenue. Il ne fallait pas confondre la situation présente avec les obligations qu'elle implique, et la situation qui résulterait d'un accord de désarmement en cours de réalisation. La France elle-même a un million d'hommes sous les drapeaux et va être, sans doute, obligée, sous peu, de rappeler près de 100.000 hommes supplémentaires pour les besoins de l'Algérie. L'argument a paru frapper l'ambassadeur.

b. L'ambassadeur a spécialement appelé l'attention du Président sur le passage suivant : « ... I do not say that this implies a renunciation by Germany of membership in N.A.T.O.... ».

Le président du Conseil a souligné qu'il ressortait du texte même qu'une telle « renonciation » ne pouvait résulter que d'une décision de l'Allemagne, ce qui était conforme à la position traditionnelle des Alliés (libre choix laissé à l'Allemagne réunifiée), ainsi qu'à la résolution 87 (§ 3, quatrième alinéa).

c. L'ambassadeur a exprimé la crainte que le passage de l'interview sur une modification éventuelle du statut de l'Allemagne et une réduction de ses forces ne soit interprété comme sous-entendant une possibilité de neutralisation.

Le président du Conseil a déclaré que sa position était suffisamment connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de poser une telle question. La neutralisation d'un pays n'a rien à voir avec son statut militaire. La Suisse et la Suède sont neutres mais non démilitarisées. Par contre, il peut y avoir intérêt à ce que, dans le cadre du *désarmement général réalisé,* l'Allemagne soit remilitarisée le moins possible, sous réserve qu'il n'y ait aucune discrimination à son encontre.

Une telle situation ne saurait avoir aucune répercussion sur l'appartenance de l'Allemagne à l'Occident, et plus spécialement à l'Europe

[1] Concernant la définition d'une politique commune des pays membres du Conseil de l'Europe à l'égard des relations Est-Ouest une résolution rappelait, le 26 octobre 1955, que « la sécurité de tous ne (pouvait) être acquise sur la base de la division actuelle de l'Europe »; à côté de « la nécessité de parvenir rapidement à la réunification de l'Allemagne sur la base d'élections libres », elle énonçait que « l'Occident ne (pouvait) accepter comme définitive la suppression de l'indépendance nationale » en Europe orientale et elle rappelait l'importance de la conclusion d'un accord sur le désarmement.

organisée. C'est pourquoi le président du Conseil, dans un autre passage de son interview, a mis l'accent sur la nécessité d'une *intégration* de l'Allemagne à l'Europe qui est l'antithèse même de la neutralisation.

En ce qui concerne la liaison à établir entre le désarmement et l'effort en vue de la réunification de l'Allemagne, le Président s'est référé à la résolution 87 en soulignant qu'il n'avait entendu introduire aucun préalable, mais constater le fait qu'un progrès vers le désarmement rendrait infiniment plus faciles les négociations sur l'Allemagne.

En réponse à une question de l'ambassadeur, le Président a déclaré qu'il ne pouvait concevoir l'existence de difficultés sérieuses entre les deux pays sur les problèmes traités dans son interview. Il a exprimé qu'une large communauté de vues pourrait, au contraire, se manifester.

Dans le cours de la conversation, le Président a rappelé l'allocution qu'il avait prononcée la veille, à l'occasion du cinquième anniversaire de S.H.A.P.E., et où était soulignée la fidélité complète de la France à l'Alliance atlantique.

L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère très cordiale. Le Président a demandé à l'ambassadeur de rapporter ses paroles au Chancelier s'il avait l'occasion de le rencontrer, en rappelant à ce dernier à quel point ils s'étaient trouvés en pleine entente sur les grands problèmes politiques européens au cours des récentes années.

À aucun moment, la question sarroise n'a été évoquée dans la conversation.

222

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

Visite à Paris de M. Gronchi, président de la République italienne
Position française à l'égard du projet d'Euratom

Paris, 6 avril 1956.

La direction d'Europe a bien voulu demander au service de Coopération économique une note sur la position française à l'égard du projet d'Euratom en vue des entretiens qui auront lieu entre la France et l'Italie à l'occasion de la venue à Paris de M. Gronchi, président de la République italienne [2].

La direction d'Europe voudra bien trouver ci-joint une note sur ce sujet.

[1] Voir ci-dessus le n° 146 (note).
[2] Le Président italien devait se rendre en France du 23 au 27 avril : voir ci-après les n°s 275, 282, 294.

ANNEXE

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Projet d'Euratom

Historique et position française

Paris, 6 avril 1956.

Les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, du Benelux, d'Italie et de France, réunis à Messine le 3 juin 1955 (1), ont décidé qu'il y avait lieu d'étudier la création d'une organisation commune à laquelle seraient attribués les responsabilités et les moyens du développement pacifique de l'énergie atomique, en prenant en considération les arrangements spéciaux de certains gouvernements avec des tiers. Ces moyens devaient comporter : un fonds commun, l'accès libre et suffisant aux matières premières, la mise à la disposition, sans discrimination, des résultats techniques obtenus, la coopération avec les pays non membres.

À la suite de la résolution de Messine, une conférence préparatoire s'est réunie à Bruxelles, sous la présidence de M. Spaak, et a préparé un premier rapport que les ministres des Affaires étrangères ont examiné au mois de février dernier à Bruxelles (2).

Cet échange de vues a permis de constater un large accord sur les fonctions du futur organisme atomique européen : assurer l'approvisionnement des industries en minerai et combustibles nucléaires par l'intermédiaire d'une organisation commune disposant d'une priorité d'achat sur toutes les ressources non engagées; créer des entreprises et des services communs; instituer un marché commun des matériaux nucléaires comportant l'égalité d'accès et de prix pour tous les pays participants; développer la recherche et les échanges d'informations et la libre circulation des spécialistes.

Les ministres ont confié à M. Spaak le soin d'établir avec les experts un rapport définitif qui sera présenté dans le courant du mois d'avril et sur les conclusions duquel ils seront appelés à se prononcer au mois de mai.

*
**

La France a fait connaître à diverses reprises son désir de voir rapidement instituer l'Euratom, et le président du Conseil a fait de cette création l'un des principaux points de son programme d'investiture (3).

Le gouvernement français estime que la mise en place d'un marché commun constitue, au même titre que l'Euratom, un pas important vers l'unité européenne, mais il serait, selon lui, de nature à retarder, voire à compromettre la construction de l'Europe, d'établir un lien rigoureux entre la réalisation de l'un et l'autre des objectifs de la Commission de Bruxelles. Les difficultés à résoudre et les obstacles à surmonter sont en effet d'un caractère trop différent pour qu'un parallélisme puisse être observé. En outre, ainsi que l'a souligné le ministre des Affaires étrangères, lors de la réunion de Bruxelles de février dernier, la France doit, dans l'examen du problème de l'institution d'un marché commun, tenir compte de la situation particulière de son économie. Aussi, de larges consultations sont-elles nécessaires avec les milieux économiques et professionnels, consultations dont l'utilité n'est pas aussi impérieuse en ce qui concerne l'Euratom.

Pour ces diverses considérations, il serait donc de mauvaise méthode de subordonner étroitement l'établissement de l'Euratom à celui du Marché commun, et il serait souhaitable, derechef, que soit assouplie la position que paraissent avoir jusqu'à présent

(1) Sur la conférence de Messine, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332.
(2) Voir ci-dessus le n° 103 (et note).
(3) Voir ci-dessus le n° 80 (note).

prise à cet égard l'Allemagne et les pays du Benelux. Il est certain que l'appui du gouvernement italien serait précieux pour le gouvernement français dans la défense d'une thèse qui paraît à celui-ci être la plus conforme à l'intérêt bien compris de l'œuvre européenne.

Par ailleurs, en ce qui concerne les travaux entrepris par l'O.E.C.E. dans le domaine nucléaire, le gouvernement français estime que les études amorcées par l'Organisation ne doivent nullement aboutir à un ralentissement des efforts des Six.

Il estime qu'une collaboration fructueuse doit pouvoir être instaurée entre l'Euratom d'une part, réunissant selon le mot du président Spaak « ceux qui veulent aller plus vite et plus loin » afin d'aboutir à une véritable mise en commun de ressources et de moyens, et l'O.E.C.E. d'autre part, groupant des pays soucieux de coopérer sans aller jusqu'à s'unir. Il n'entend pas pour autant limiter nécessairement aux Six la création de l'Euratom, il se féliciterait au contraire de l'adhésion d'autres états européens et en particulier des pays scandinaves et de la Suisse.

La position française à l'égard des autres problèmes que pose la création de l'Euratom n'est pas encore définie dans son détail, et ne pourrait d'ailleurs l'être en l'absence du rapport définitif des experts. En particulier, le gouvernement français ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité d'assortir la création de l'Euratom de la renonciation expresse par les états membres à la fabrication d'armes atomiques.

Diverses positions sont à cet égard théoriquement possibles :

— engagement définitif de n'utiliser l'énergie atomique qu'à des fins exclusivement pacifiques;

— engagement seulement temporaire ou résolutoire d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques;

— maintien pour chaque pays membre, sauf engagements antérieurement souscrits, de la possibilité d'utiliser l'énergie atomique à des fins militaires, mais hors du champ de l'Euratom.

L'ensemble de cette question fondamentale à laquelle est liée la solution d'autres problèmes, tels par exemple celui du choix entre l'octroi à l'Euratom d'un monopole d'achat ou d'une simple priorité, doit faire l'objet de prochaines délibérations ministérielles. Il est seulement possible, dans l'immédiat, de rappeler le souci du gouvernement français d'éviter que les dispositions des accords de Paris, portant interdiction pour l'Allemagne de construire des engins nucléaires de caractère militaire, se trouvent directement ou indirectement enfreintes par les décisions qui seront finalement prises concernant l'Euratom.

D'autre part, touchant la structure de la future organisation, le gouvernement français considère que des pouvoirs importants devront être donnés à celle-ci et il n'est pas opposé, *a priori,* à ce que l'Assemblée et la Cour de justice de l'Euratom soient celles de la C.E.C.A. Mais il souhaite, afin de tenir compte de certains courants d'opinion vivaces en France, éviter, sans préjuger du fond, l'emploi de formes par trop supranationales.

223

Compte rendu de la négociation sur les affaires étrangères de Tunisie

Séance préparatoire du 6 avril 1956

Sous la présidence de M. Jean Basdevant, directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes, et de M. Jean Daridan, directeur du cabinet du président Pineau, s'est tenue, le vendredi 6 avril, dans

l'après-midi, une réunion à laquelle les directions et services intéressés étaient représentés comme suit :

— Affaires économiques : M. de Saint-Légier;
— Affaires marocaines et tunisiennes : MM. Toffin et Roubaud;
— Afrique-Levant : MM. Maillard et Scalabre;
— Cabinet du Ministre : M. Delahaye;
— Secrétariat des conférences : M. Lescot;
— Service juridique : M. Gros.

I. Objet de la réunion.

M. Basdevant : Le protocole franco-tunisien du 20 mars 1956 prévoit « l'exercice par la Tunisie de ses responsabilités en matière d'affaires extérieures » et l'organisation entre la France et la Tunisie d'une « coopération dans les domaines où leurs intérêts sont communs, notamment en matière de Défense et de Relations extérieures ». En vue de fixer la doctrine de la délégation française qui aura à discuter, à partir du 16 avril [1], avec une délégation tunisienne la nature des liens d'interdépendance entre la France et la Tunisie, il convient d'examiner point par point les deux documents préparatoires ci-joints, respectivement intitulés « Clauses diplomatiques du traité franco-tunisien » et « Directives pour la délégation française ».

II. Coordination des politiques étrangères.

1° *Technique de la coordination.*

M. Basdevant : La coordination pourrait s'établir entre notre Haut-Commissariat à Tunis et le ministère des Affaires étrangères tunisien.

M. Daridan : Il serait préférable que la coordination soit effectuée au niveau des ministres des Affaires étrangères.

M. Maillard : Cette coordination au niveau le plus élevé et à Paris devrait être assortie d'une formule de périodicité des consultations.

M. Gros : Il est à craindre que le mot de « coordination » ne choque les Tunisiens; aussi serait-il préférable de leur proposer que les deux gouvernements recherchent les moyens de concerter leurs politiques étrangères.

Finalement, les conférants tombent d'accord pour que la coordination au jour le jour s'effectue à Tunis et la coordination sur les problèmes importants à Paris au niveau des ministres et avec une certaine périodicité. La suggestion du Jurisconsulte quant à l'adoption d'une formule rédactionnelle plus souple que le mot « coordination » est retenue.

[1] Par télégramme n° 1568, du 11 avril, non reproduit, le haut-commissaire français à Tunis faisait savoir que le chef du gouvernement tunisien souhaitait voir retarder d'une semaine l'ouverture des négociations prévues pour le 16 avril, à cause de la multiplicité des problèmes auquel le nouveau gouvernement devait faire face. Par la suite, le gouvernement tunisien ainsi que M. Bourguiba demandèrent que la date du 16 avril fût repoussée. Celle du 2 mai fut d'abord retenue par Paris, mais Bourguiba réaffirma sa préférence pour le 17 mai.

2° *Interdiction d'adhérer à un groupement de puissances hostiles à l'un ou à l'autre des deux états.*

M. Maillard : Il est de notre intérêt d'amener la Tunisie à choisir « l'axe vertical » passant par Paris, de préférence à « l'axe horizontal » passant par Le Caire; mais il paraît très difficile d'empêcher la Tunisie d'adhérer à la Ligue arabe, comme le Soudan par exemple vient de le faire. En revanche, il est vrai, la clause spéciale du traité anglo-libyen [1], dont nous entendons nous inspirer, a réussi à empêcher que la Libye n'adhère à l'alliance entre la Syrie et l'Arabie séoudite. La formule d'interdiction d'adhérer à un groupement de puissances hostiles est bonne, mais peut-être y aurait-il lieu de demander à la Tunisie de signer une « contre-lettre », par laquelle elle ajournerait de son plein gré son adhésion à la Ligue arabe; ainsi ne serions-nous pas exposés à voir la Tunisie faire chorus avec les pays arabes pour condamner notre politique algérienne. À longue échéance, si nous parvenons à attacher la Tunisie à l'Occident par de puissants « liens verticaux », il nous sera plus facile d'accepter les « liens horizontaux » que fatalement elle nouera elle-même.

M. Daridan : Il vaudrait mieux en effet obtenir de la Tunisie une « lettre secrète », constituant un engagement de sa part, au moins momentané, de ne pas adhérer à la Ligue arabe.

M. Gros : Il est à craindre que les mots « puissances hostiles » ne soient sujets à interprétation, car l'adjectif « hostile » est ambigu. Sans doute vaudrait-il mieux faire valoir aux Tunisiens que la défense commune implique nécessairement qu'ils ne contractent pas des engagements de nature à la compromettre.

Les conférants tombent d'accord sur le principe d'une formule plus large assortie d'un accord particulier quant à l'adhésion éventuelle de la Tunisie à la Ligue arabe.

3° *Interdiction de conclure des actes internationaux incompatibles avec les droits particuliers de l'autre partie.*

M. Basdevant : Par l'article 6 de la convention générale, « la France et la Tunisie reconnaissent aux ressortissants de l'autre pays des droits particuliers différents de ceux reconnus aux étrangers ». Cette disposition a pour but d'empêcher que des étrangers ne bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée, ce qui aurait pour effet de faire perdre à nos nationaux leur situation privilégiée actuelle.

Nous avons en outre essayé de maintenir l'application du *jus soli* en Tunisie; la question se pose de savoir si, une fois indépendante, la Régence ne sera pas en mesure de négocier la suppression de ce système du *jus soli*, en particulier avec les Italiens.

M. Gros : En ce qui concerne le premier point, il est indispensable de faire admettre par les Tunisiens le principe d'une « communauté

[1] Dans le traité conclu le 29 juillet 1953, chacune des parties s'engageait à ne pas adopter à l'égard de tiers une attitude incompatible avec leur alliance ou risquant de créer des difficultés pour l'autre contractant (Nations Unies, *Recueil des traités,* vol. 186, p. 193).

franco-tunisienne »; de la sorte, l'article 6 de la convention générale serait à l'abri de toute atteinte, car la clause de la nation la plus favorisée jouerait extérieurement à cette « communauté franco-tunisienne », comme elle joue extérieurement à l'Union douanière franco-tunisienne. Dans le premier cas, comme dans le second, le traitement réservé à la France ne saurait constituer un terme de référence pour les étrangers.

En ce qui concerne le second point, celui du *jus soli*, les Tunisiens ont signé un accord avec nous; or, leur accession à l'indépendance ne saurait les dégager des obligations souscrites par eux antérieurement.

Le point de vue de M. Gros est accepté par tous.

4° *Obligation de consultations préalablement à tout engagement susceptible d'affecter les intérêts de l'autre partie.*

M. Basdevant : La question se pose de savoir si cette obligation de consultations préalables doit être aussi rigide, compte tenu surtout de la coordination en matière de politique étrangère, avec échanges de vues franco-tunisiens périodiques, dont il a été parlé au début de la réunion. Cette obligation de consultations préalables est en effet susceptible de nous gêner; c'est ainsi que l'Union douanière franco-tunisienne nous a amené à avertir les Tunisiens de toutes nos négociations commerciales.

M. Gros : Les termes « attitude ... inamicale » contenus dans les « directives à la délégation française » paraissent trop forts; nous ne devons pas risquer de nous faire reprocher une telle attitude par les Tunisiens. Il serait donc préférable d'adopter une rédaction plus souple et d'insister sur l'obligation des consultations périodiques dont il a été parlé au début de la séance. C'est devant l'organisme de coordination à séances périodiques, que doivent logiquement être portées les affaires intéressant l'une ou l'autre des deux parties.

Ce point de vue de M. Gros est accepté par tous.

III. Représentation diplomatique.

1° *Droit de légation active.*

M. Basdevant : La formule envisagée jusqu'ici est probablement trop rigide, elle aussi. Il conviendrait sans doute de demander leurs intentions aux Tunisiens, avec l'idée non pas de les brider, mais au contraire de les aider. Nous pourrions leur proposer que, là où ils n'auront pas de représentation diplomatique, la France défende leurs intérêts. Ils semblent d'ailleurs désirer avoir surtout des ambassadeurs itinérants; cette tendance est à encourager.

MM. Daridan et Gros : Les cas où les intérêts d'un pays donné sont défendus par le service diplomatique d'un autre pays sont à rechercher et à étudier; *quid* par exemple des intérêts des Philippines et de la Libye; ceux de cette dernière sont défendus en Suisse par la Grande-Bretagne; il est arrivé à la diplomatie française de prendre en mains les intérêts de la Russie soviétique et ceux de la Suisse.

Il est décidé de rechercher et d'étudier attentivement ces précédents.

2° *Droits de légation passive.*

M. Basdevant : Cette question est plus importante que la précédente, car elle pose notamment la question de la création d'une représentation diplomatique de l'U.R.S.S. à Tunis; les Américains en sont alarmés; il serait possible de jouer du principe de réciprocité en faisant valoir aux Tunisiens que n'ayant pas d'intérêts en U.R.S.S., ils n'ont pas de raisons d'avoir une représentation diplomatique à Moscou et par conséquent pas de raisons non plus d'accepter une représentation soviétique à Tunis. En outre, ils pourraient admettre, semble-t-il, que la compétence de certaines représentations diplomatiques étrangères installées à Paris s'étende à la Régence. Pour ce qui est des pays arabes, la question est plus délicate; nous avons déjà admis le principe de l'ouverture d'un consulat libyen à Tunis et le gouvernement de Tripoli a exprimé la souhait d'y avoir une ambassade.

M. Maillard : L'extension à la Régence de la compétence de certaines missions diplomatiques installées à Paris ne paraît pas acceptable pour les Tunisiens, car elle blesserait sans doute leur amour-propre. La création d'une représentation diplomatique de l'U.R.S.S. à Tunis semble fort difficile à éviter, puisqu'aussi bien les États-Unis et la Grande-Bretagne ne sont pas parvenus à empêcher qu'il en soit créé une à Tripoli. Quant à l'installation de missions diplomatiques des pays arabes à Tunis, elle semble inéluctable; nous ne pourrons pas nous opposer par exemple à ce que l'Irak en ait une, bien que de tous les pays arabes, il doive être considéré comme le plus dangereux pour nous. Si nous sommes désarmés quant aux missions diplomatiques, il nous est certainement possible en revanche de nous opposer à l'ouverture en Tunisie de trop nombreux consulats, car ces derniers se justifient là seulement où existent des intérêts consulaires à défendre.

M. Gros : Il est à présumer que les pays arabes seront intéressés essentiellement par les affaires politiques et culturelles.

M. Daridan : L'ouverture d'une ambassade soviétique à Tunis devrait en effet être empêchée. Le précédent de Tripoli est dû au souci qu'a le gouvernement libyen de faire contrepoids à l'influence des puissances anglo-saxonnes et d'obtenir ainsi davantage d'elles. Il nous faut en définitive envisager d'avoir avec les Américains une conversation sur l'Afrique du Nord, plus approfondie que nous n'en avons eue jusqu'ici, en leur demandant s'ils tiennent à y voir se créer « une série de Cambodge »; c'est en jouant de l'influence des États-Unis et de la Grande-Bretagne que nous parviendrons peut-être à écarter de Tunis les diplomates soviétiques.

Aucune conclusion concrète ne se dégage de cette partie de la discussion.

IV. Organisations internationales.

1° *Adhésion de la Tunisie aux organisations internationales.*

M. Basdevant : Nous envisageons de présenter la candidature de la Tunisie aux Nations Unies, car nous devons prévenir une démarche en

ce sens de la part de quelque autre pays membre de l'Organisation. Le Ministre doit faire prochainement une déclaration au sujet de cette candidature tunisienne. La Régence est déjà entrée grâce à nous à l'O.A.A. en qualité de membre de plein exercice et nous nous efforçons de la faire admettre en cette qualité à l'O.I.T., à l'U.N.E.S.C.O, à l'O.M.S.

Bientôt, elle aura pouvoir de conclure des accords commerciaux; elle pourra alors adhérer au G.A.T.T.

M. de Saint-Légier : En effet, puisqu'aussi bien la Tunisie a déjà conclu des accords tarifaires; il suffira que la représentation française au G.A.T.T. fasse une déclaration aux termes de laquelle la Tunisie jouit des compétences internationales requises. Elle peut dès maintenant faire partie du Fonds monétaire international, car il est loisible à chacun des pays membres d'une union douanière d'y avoir sa quote-part.

M. Gros : Si la Régence appartenait aussi à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, c'est en pratique la France qui paierait sa quote-part; et cependant, il serait inopportun de nous opposer à la candidature tunisienne. Nous avons le plus grand intérêt à faire entrer la Tunisie dans des organisations internationales de caractère économique. La question de sa participation à la Cour internationale de justice se pose également. Nous pourrions convenir avec elle de dispositions comparables à celles liant en la matière les pays membres du Commonwealth; il leur est permis de porter devant la Cour un différend avec un pays non membre du Commonwealth, mais ils ont délibérément renoncé à un tel recours pour tout différend entre eux.

Il est décidé d'étudier ce précédent.

2° *Dialogue franco-tunisien en vue de l'adoption de positions communes.*

M. Gros : Il est souvent plus difficile d'écrire les choses que de les faire.

Toute formule tendant à amener les Tunisiens à se concerter avec nous pour l'adoption de positions communes paraît vaine; c'est dans la pratique que de telles positions communes se dégageront, encore que cela doive, selon toute vraisemblance, être beaucoup plus difficile aux Nations Unies que dans les institutions spécialisées.

M. Lescot : Il existe une excellente coopération de fait, au sein des organisations internationales, entre délégations françaises d'une part, délégations du Cambodge, du Laos et même du Vietnam d'autre part.

V. Protection des étrangers.

M. Basdevant : Actuellement, les étrangers sont protégés dans la Régence par nous Français. Aussi bien, lorsqu'elles ont renoncé aux capitulations, les puissances signataires de ces dernières ont-elles considéré que leurs nationaux étaient suffisamment protégés par les soins de l'autorité française. Il est à souligner qu'aucune d'entre elles n'a témoigné d'inquiétude après la conclusion des conventions franco-tunisiennes.

Mais l'indépendance de la Régence va modifier profondément la situation; la question se pose de savoir si nous aurons à effectuer une démarche formelle auprès de chacune des puissances ex-capitulaires, ou bien si au contraire nous pouvons considérer que la Tunisie indépendante va être liée vis-à-vis d'elles par les traités que nous avons conclus en la matière; dans cette seconde hypothèse, les Tunisiens peuvent nous demander quelles sont ces obligations contractées par nous, auxquelles ils vont désormais avoir à faire face eux-mêmes.

M. Daridan : La question est déjà posée pour ce qui est des Italiens de Tunisie.

M. Gros : Tous les traités conclus par nous en son nom engagent la Régence. Si elle désire se dégager de l'un d'eux, il lui appartient de négocier en ce sens avec la puissance cosignataire.

L'éclaircissement ainsi donné par le Jurisconsulte clôt cette partie de la discussion.

VI. Représentation internationale de l'Union douanière.

M. Basdevant : Aux termes de l'article 17 de la convention économique[1], d'une part, « le gouvernement français représente l'Union douanière dans les conférences internationales », d'autre part, les délégations chargées de « négocier au nom de l'Union douanière » peuvent comporter des délégués ou des experts tunisiens. La question se pose de savoir si cet article ne va pas devenir caduc, car, une fois la Tunisie indépendante, la théorie de la délégation de pouvoirs sera inapplicable. En ce qui concerne le deuxième paragraphe de cet article 17, les délégations qui y sont prévues sont celles de l'Union douanière; on ne peut donc considérer que les délégués ou experts tunisiens siègent au sein de délégations françaises. Ce concept pourrait être utilisé en matière de défense.

M. de Saint-Légier : Il n'est pas exact de considérer que les délégués ou experts tunisiens siègent au sein d'une délégation commune, celle de l'Union douanière; ils s'intègrent au contraire dans une délégation française « chargée de négocier au nom de l'Union douanière »; il y a donc quelque chose à modifier dans la rédaction de l'article 17. Son deuxième paragraphe risque trop d'être interprété comme un développement du premier.

M. Toffin : La modification est d'autant plus nécessaire que la Tunisie a l'intention de négocier ses propres accords commerciaux.

M. Gros : Le deuxième paragraphe peut en effet être interprété comme une atténuation du premier; il y a ambiguïté. Aussi vaudrait-il mieux distinguer très nettement l'une de l'autre les deux situations :

a. Les négociations dans le cadre de conférences internationales;

b. Les négociations d'accords commerciaux bilatéraux.

Il en est ainsi décidé.

[1] Cette convention faisait partie des accords signés le 3 juin 1955.

VII. Formation des diplomates tunisiens.

M. Basdevant : Nous allons être amenés à aider les Tunisiens à former les agents de leur nouveau service diplomatique; il conviendrait donc d'en accepter dans le nôtre à titre de stagiaires.

M. Lescot : Le secrétariat des Conférences serait disposé à en prendre.

M. Delahaye : La question de la conservation du secret se pose.

M. Gros : En effet; aussi serait-il préférable que ces stagiaires servent, non pas au Département, mais dans les ambassades, où ils pourraient être employés à des tâches ne comportant pas le danger de divulgation du secret et sous la responsabilité de leur chef direct.

L'accord se fait sur l'opportunité d'accueillir des stagiaires tunisiens, en prenant les mesures de précautions appropriées.

224

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1053 à 1059. Priorité. Réservé. *Rabat, 7 avril 1956, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 20.)

Les textes définitifs de la déclaration commune hispano-marocaine et du protocole annexe comportent plusieurs modifications par rapport aux projets marocains que j'ai transmis au Département par télégramme n° 965 [1].

Dans le préambule de la déclaration, les parties ont souligné le caractère « particulièrement amical » des relations entre les deux pays ainsi que leur désir de renforcer « des liens séculaires ».

Pour le reste, on notera qu'au deuxième paragraphe, les mots « pleine souveraineté » ont été ajoutés au projet marocain [2]. Cette adjonction semble répondre aux préoccupations exprimées par le général Franco dans son discours lors de la cérémonie d'ouverture des négociations hispano-marocaines : « Mon gouvernement est convaincu que l'exercice plein et effectif de la souveraineté du Sultan sur son territoire fournira au peuple marocain la grande occasion de redevenir maître de sa destinée. Une indépendance qui ne s'accompagnerait pas de la souveraineté authentique du Maroc ne répondrait pas à l'esprit des traités aux

[1] Du 30 mars, ci-dessus publié sous le n° 212.

[2] Pour le texte du contre-projet marocain, se reporter au télégramme de Rabat n°s 1016-1022, du 3 avril, non reproduit. Voir également ci-dessus le n° 212.

termes desquels l'unité de l'Empire et la souveraineté du Maroc sont deux choses inséparables ».

Quoi qu'il en soit, dans son ensemble, le texte est demeuré celui du contre-projet marocain. Il est nettement plus limitatif que celui de la déclaration franco-marocaine du 2 mars. La notion « d'interdépendance » fait place à celle de « libre coopération ». Sur ce point, le général Franco s'est heurté à l'intransigeance des Marocains.

En ce qui concerne les Relations extérieures et la Défense, la portée de la déclaration demeure indéfinie : il est stipulé que le « gouvernement espagnol donnera à Sa Majesté le Sultan l'aide et l'assistance qui seraient reconnues nécessaires d'un commun accord ».

Le gouvernement espagnol réaffirme sa volonté de respecter l'unité territoriale de l'Empire que garantissent les traités internationaux. Ces derniers mots paraissent signifier que la situation des présides ainsi que de l'enclave d'Ifni est réservée pour le moment.

Le protocole est plus complet que le contre-projet marocain. Au paragraphe 3 a été ajoutée une phrase relative à l'aide que le gouvernement espagnol fournira pour l'organisation de l'armée marocaine, et c'est apparemment à celà que le général Franco tenait essentiellement. Il l'a manifesté en emmenant le Sultan et le prince Moulay Hassan visiter l'école militaire de Tolède. Dans une interview donnée au journal *Maroc Presse*, le Prince impérial a déclaré qu'il avait retiré de sa visite à l'école militaire « une impression de tradition, de solidité et de sérieux extrêmement impressionnante ». Il a ajouté que tous les officiers marocains de la zone espagnole devraient être récupérés par l'armée marocaine« à l'exception de ceux, très peu nombreux qui, au cours des deux dernières guerres, n'ont pas été fidèles aux devoirs et aux obligations de l'honneur ».

La situation de la peseta ne subira aucune modification jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord à ce sujet. Il est indiqué que les formalités administratives sont supprimées pour la circulation des personnes d'une zone à l'autre, ce qui, implicitement, laisse subsister les formalités actuelles en matière de circulation des biens (douane et contrôle des changes).

L'article 6 s'inspire, en ce qui concerne la protection des Marocains de zone espagnole à l'étranger, de l'échange de lettres survenu entre Votre Excellence et le président Bekkaï [1].

Une délégation gouvernementale marocaine partira lundi de Rabat pour Tétouan afin d'y acccueillir le Sultan et d'examiner sans tarder l'organisation des transferts de pouvoirs [2].

[1] Quatre échanges de lettres avaient eu lieu en fait le 2 mars; voir ci-dessus le n° 159.
[2] À la suite de la signature de la déclaration commune du 7 avril, le Sultan quittait l'Espagne pour Tétouan où il prononçait un discours célébrant l'unité du Maroc.

225

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 243. *Varsovie, 7 avril 1956, 16 h.*

(Reçu : 18 h. 9)

Dans son discours prononcé hier à Varsovie, M. Ochab a notamment annoncé que depuis 1954-1955, le parti s'employait à libérer et réhabiliter des militants injustement condamnés [1].

Gomulka, certes, a été critiqué avec raison pour sa déviation opportuniste et nationaliste : le parti est et reste hostile au gomulkisme qui voulait donner un sens erroné au juste concept de la voie polonaise vers le socialisme. Mais il faut affirmer avec force que l'arrestation de Gomulka en 1951, opérée dans l'atmosphère créée par le bériaïsme, dans l'atmosphère du procès contre Rajk, était injuste et dépourvue de fondement. Les reproches de diversionnisme qu'on lui adressait alors se sont révélés inexacts.

« La lutte engagée par le parti contre les déviations dans les organes de sécurité a conduit à réhabiliter Gomulka des griefs formulés sans fondement contre lui. Gomulka a été lavé de ces accusations et libéré ». Cela n'enlève rien, a ajouté M. Ochab, à la justesse de la lutte idéologique menée contre lui et les tendances qu'il représentait.

De plus, le Premier secrétaire a annoncé que plusieurs dizaines de personnes injustement accusées ont été mises en liberté. On a réintégré dans le parti, en 1954 et 1955, 36 membres qui en avaient été exclus à tort. Ont été ainsi pleinement réhabilités, au début du mois dernier, Waclaw Komar, à qui la carte du parti a été rendue, Szczesny Dobrowolski et Jozef Kuropieska. Komar avait été accusé d'activités antinationales. Ce grief avait été « fabriqué de manière provocatrice ». « L'ancien chef et plusieurs officiers du bureau central d'information de l'armée polonaise, qui portent la responsabilité de l'affaire du camarade Komar, ont été révoqués et tenus pour responsables ».

Il faudra de même, a dit M. Ochab, revoir l'affaire de Marian Spychalski, ancien vice-ministre de la Défense nationale. Celui-ci est certes coupable d'avoir permis des déviations dans la politique du parti et d'avoir enfreint les directives du parti et du gouvernement : il a

[1] Aussitôt après l'élection d'Ochab à la succession de Bierut, premier secrétaire du parti communiste, le 20 mars, la liberté inconditionnelle fut rendue à Gomulka, à certains de ses amis, à des généraux jadis condamnés pour avoir fomenté un prétendu complot pour soutenir Gomulka. On libéra aussi de nombreux anciens officiers de l'armée de l'intérieur, des anciens socialistes et des dirigeants paysans.

avoué ces fautes, mais les reproches de « complot », et d'« activité diversionniste » qu'on lui adressait se sont révélés inexacts. « Vu que les griefs d'activité diversionniste étaient sans fondement, Marian Spychalski a été libéré de prison ».

D'autre part, M. Ochab a annoncé que « parmi les personnes condamnées au procès de Tatar, Kirchmayer et des autres officiers de la Sanacja, on a par mesure de grâce réduit la peine de Kirchmayer et de Mossor en leur permettant ensuite d'interrompre leur peine vu leur mauvais état de santé ». Les condamnés de ce procès se sont plaints de la conduite de l'enquête et en ont demandé la révision. On a découvert que les principes de la légalité avaient été violés au cours de l'instruction et on a réhabilité plus de 20 officiers.

Le Premier secrétaire a enfin justifié la campagne actuelle de lutte ouverte contre le culte de la personnalité et ses terribles conséquences : « La vérité, fût-elle des plus amères, est meilleure que la plus belle légende... Douloureuse et amère est pour nous, communistes, la vérité sur les fautes de Joseph Staline, en qui nous voyions le modèle des vertus révolutionnaires... Mais c'est en vain que nos ennemis se réjouissent, c'est en vain qu'ils comptent sur notre désarroi, sur le trouble dans nos rangs. »

226

Comptes rendus des négociations franco-tunisiennes

relatives à l'ordre public
(Paris, 4-7 avril 1956)[1]

I

Première séance : 4 avril 1956, 11 heures

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : M. Mongi Slim; MM. Alain Savary, Seydoux.

M. Mongi Slim rappelle que le protocole du 20 mars 1956 prévoit l'exercice, par la Tunisie, de ses responsabilités en matière de sécurité[2].

Les prochaines négociations porteront principalement sur la Défense et les Affaires extérieures, domaines où il convient de définir l'interdépendance entre les deux pays.

(1) Ces documents ont été établis par M. Cheysson, alors en service à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes.

(2) Sur le protocole, voir ci-dessus le n° 188.

Dans les autres domaines, cette interdépendance est déjà régie par les conventions, qui devront seulement être aménagées.

Dans ces conditions, la question de l'ordre public peut être abordée dès maintenant.

La formule actuelle présente des bons et des mauvais éléments. Parmi ces derniers, on doit déplorer l'irresponsabilité de fait de l'appareil chargé de l'ordre public : deux autorités sont simultanément responsables, ce qui entraîne la confusion. Dans certains cas, elle donne lieu à des hésitations, et l'on peut regretter que certaines autorités aient marqué une indiscipline trop grande, tant à l'égard des autorités tunisiennes que françaises.

Le gouvernement tunisien souhaite qu'il soit dès maintenant proclamé :

— toutes les responsabilités en matière de sécurité et d'ordre public sont assumées uniquement par le gouvernement tunisien.

— tous les éléments concourant à l'ordre public, police, gendarmerie, garde mobile, sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur tunisien.

En ce qui concerne ce dernier point, M. Mongi Slim précise que la direction des services de Sécurité doit être placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, tandis que la gendarmerie et la garde mobile agiront en liaison avec cette direction.

M. Savary rappelle ses entretiens antérieurs avec le ministre de l'Intérieur. Le gouvernement français est prêt à examiner les améliorations pratiques à apporter au fonctionnement du système; en revanche, il est essentiel de ne pas contredire formellement la lettre des conventions, ce qui entraînerait des conséquences sérieuses, tant en France qu'en Tunisie.

M. Mongi Slim affirme la volonté du gouvernement tunisien de ne pas compliquer la situation. La discussion actuelle doit donc avoir lieu dans le cadre des conventions du 3 juin 1955. En particulier, l'article 7 du protocole relatif à l'ordre public parlait des aménagements [1].

Que ces aménagements soient nécessaires — poursuit M. Mongi Slim, — est certain. Deux faits nouveaux sont intervenus depuis le 3 juin 1955 : l'intervention de bandes armées algériennes, et la rébellion de Ben Youssef. Le protocole relatif à l'ordre public doit être aménagé en conséquence.

M. Mongi Slim reprend alors point par point les *desiderata* du gouvernement tunisien en ce qui concerne les éléments qui concourent à l'ordre public :

a. Les services de Sécurité dépendront du ministère de l'Intérieur tunisien;

b. La gendarmerie sera placée sous l'autorité des services de Sécurité, comme cela a d'ailleurs été le cas de 1946 à 1953.

[1] Protocole annexe n° 4. Cet article stipulait que le haut-commissaire de France et le gouvernement tunisien rempliraient leurs attributions de sécurité telles qu'elles résultaient de la convention générale en se concertant en vue de réaliser la meilleure coopération.

c. Le gouvernement tunisien souhaite ne pas avoir à faire appel aux quinze escadrons de garde mobile français de Tunisie. En cas d'extrême nécessité, il devrait cependant avoir recours à leur aide.

d. Le gouvernement tunisien souhaite que l'armée française ne soit pas appelée à agir dans le domaine de la sécurité interne. Les récentes opérations dans le Sud ont montré que des excès pouvaient être commis, dont les conséquences psychologiques étaient sérieuses. En cas d'extrême urgence cependant, le gouvernement tunisien pourrait avoir recours à l'armée française.

e. Enfin, le gouvernement tunisien souhaite disposer d'armement supplémentaire. Les 1.000 spahis de l'Oudjak non encore recrutés le seront très prochainement. Ils auront besoin de 1.000 fusils 36.

Le gouvernement tunisien compte organiser deux Maghzen supplémentaires, de 160 hommes chacun, dans les régions de Gabès, de Medenine - Tataouine. À ces 320 Maghzen supplémentaires, s'ajouteraient les 360 existant déjà, ainsi que les 320 hommes des deux Maghzen de Tunis, qui seraient remplacés dans la ville par 150 G.M.S.

Cette action de recrutement serait achevée à la fin de mai.

Dans l'ensemble, le gouvernement tunisien souhaiterait donc avoir : 2.000 fusils 36, 200 F.M., et 200 mitraillettes Sten.

Des munitions en quantité suffisante devraient également figurer dans le stock à la disposition du gouvernement tunisien. À plusieurs reprises, dans le passé, les supplétifs tunisiens ont été laissés à court de munitions.

M. Mongi Slim précise encore qu'une fois les opérations de recrutement effectuées, il compte procéder au désarmement général des civils, français comme tunisiens.

M. Seydoux ajoute que le problème de la gendarmerie est délicat, car celle-ci dépend, à l'heure actuelle, du Haut-Commissaire.

Il fait remarquer que l'ordre public ne dépendait pas autrefois du directeur des services de Sécurité, mais des contrôleurs civils. Cette formule a été modifiée par un arrêté de septembre 1954.

II

Deuxième séance : 4 avril 1956, 17 h. 30

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : M. Alain Savary, M. Mongi Slim.

Confidentiel.

M. Savary souhaite faire quelques commentaires sur les déclarations du ministre de l'Intérieur : les demandes du gouvernement tunisien dans le domaine purement militaire doivent être étudiées avec les services compétents. Le secrétaire d'État compte s'en entretenir avec M. Bourgès-Maunoury le jour même.

Il conviendra notamment d'examiner la question des rapports entre le pouvoir civil, français comme tunisien, et les autorités militaires de gendarmerie, de garde mobile ou de l'armée.

En cas de menace grave contre les biens et les personnes des Français, M. Savary rappelle que le devoir impérieux du Haut-Commissaire est d'y faire face avec tous ses moyens.

Si des troubles sont provoqués par des Français, le gouvernement français estime qu'il est souhaitable que la répression soit faite par des forces françaises.

Il doit être bien entendu que l'ensemble des problèmes de défense ne sera abordé que dans les négociations du 16 avril. La D.S.T. notamment, qui relève de la Défense, continuera donc son action comme par le passé.

Le secrétaire d'État enfin souhaiterait connaître quelles sont les intentions tunisiennes en ce qui concerne l'avenir des Comités de vigilance.

M. Mongi Slim répond aux questions de M. Savary :

Le gouvernement tunisien s'inspire d'un principe fondamental : la sécurité est une responsabilité exclusive du gouvernement tunisien, pour tous les individus qui sont en Tunisie, qu'ils soient Français, étrangers, ou Tunisiens.

En ce qui concerne les manifestations éventuelles françaises, le ministre de l'Intérieur tient d'ailleurs à souligner que la France n'a pas toujours eu une attitude bien énergique pour les réprimer.

En matière de gendarmerie, le ministre précise la demande présentée le matin même : il existe à l'heure actuelle 86 postes de gendarmerie territoriale en Tunisie. Le gouvernement tunisien souhaite conserver ces postes, et leur personnel, jusqu'au jour où il aura lui-même sa propre gendarmerie.

Les officiers de ces postes seront responsables selon leur propre hiérarchie. L'officier qui commande agira en liaison avec le ministre de l'Intérieur. En principe, ces éléments ne sont pas utilisés pour le rétablissement du maintien de l'ordre; en cas de besoin, ils agiront par réquisition, comme prévu par le système français.

Il est inexact, estime M. Mongi Slim, que la D.S.T. relève de la Défense. Elle participe à la sécurité des forces armées, mais à ce titre, elle intéresse exclusivement la sécurité interne : trafic d'armes, actions occultes.

État indépendant, la Tunisie doit disposer de la D.S.T., qui est d'ailleurs un service civil.

Bien entendu, le gouvernement tunisien communiquera aux autorités françaises les informations qui les intéressent.

En ce qui concerne les demandes du gouvernement tunisien, le ministre tient à ajouter trois questions qu'il avait omis d'examiner au cours de la première réunion :

Le gouvernement tunisien souhaite pouvoir assurer la sécurité dans les territoires du Sud, dans les mêmes conditions que dans le reste de la Tunisie.

L'extension des responsabilités du gouvernement tunisien, et l'accroissement de ses effectifs, poseront divers problèmes de casernement.

D'autre part, le gouvernement tunisien proteste contre l'introduction, sur son territoire, par les forces armées françaises, de prisonniers de guerre algériens, ainsi que de blessés et de morts. De tels agissements ont des répercussions psychologiques très fâcheuses.

Enfin, M. Mongi Slim aborde le sujet traité par l'annexe n° 3 du protocole relatif à l'ordre public (liste des emplois réservés à des Français)[1].

D'après lui, la garantie de nationalité donnée dans cette annexe correspond à une situation dépassée. Pour ces postes, comme pour les autres, le gouvernement tunisien doit pouvoir choisir la nationalité des fonctionnaires qu'il désigne. Il est bien entendu que les fonctionnaires actuellement en service seront garantis par la convention de coopération administrative et technique, comme les autres fonctionnaires utilisés dans l'administration tunisienne.

M. Mongi Slim précise que, pour sa part, il n'est pas dans ses intentions de remplacer un grand nombre de fonctionnaires actuellement utilisés dans les services de sécurité.

À une question de M. Savary, M. Mongi Slim répond que sa dernière remarque peut être inscrite dans le cadre du protocole relatif à l'ordre public, moyennant un léger effort d'interprétation : Français et Tunisiens pourraient convenir de ne pas désigner de titulaire pour un des postes prévus à l'annexe 3, par exemple celui de directeur des services de Sécurité. À ce moment, les fonctions correspondantes seraient assurées par un adjoint ou par un délégué. Comme la convention ne prévoit pas la nationalité de ce délégué, celui-ci pourrait être tunisien, sans que les textes aient à être modifiés.

M. Savary rappelle l'objet des discussions : l'aménagement pratique du protocole relatif à l'ordre public. Il presse le ministre de l'Intérieur tunisien de ne pas soulever plusieurs lièvres à la fois. Les questions de la D.S.T. et des territoires du Sud ne peuvent être abordées dans le cadre de la conversation actuelle.

Les problèmes posés par les conventions seront revus dans leur ensemble au moment des négociations du 16 avril. Dans la phase présente, il est impossible de modifier la lettre même des textes du 3 juin 1955. Toutes les observations de M. Mongi Slim doivent être examinées de ce point de vue.

[1] Jusqu'à l'expiration d'une période de dix ans à partir de l'entrée en vigueur des conventions : les emplois de directeurs, contrôleurs généraux, chefs de service à la direction des services de Sécurité, ceux de commissaire central, commissaire chef des gardiens de la paix et chef de la Sûreté urbaine, ceux de chefs des districts de Tunis, Bizerte, Le Kef, Sousse, Sfax, Gafsa et ceux de quatre surveillants chefs parmi les établissements pénitentiaires de la Régence. À l'expiration de cette période de dix ans, était prévu le maintien d'un certain nombre de commissaires de police français. Au-delà, un minimum d'effectifs serait maintenu pendant vingt ans, puis les maintiens seraient déterminés selon les principes de la coopération.

III

Troisième séance : 6 avril, 10 h. 30

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

Étaient présents : M. Alain Savary, M. Mongi Slim.

Confidentiel.

M. Savary répond aux diverses remarques faites par le ministre de l'Intérieur au cours de la séance précédente et appelle son attention sur un certain nombre de questions qui sont apparues au cours de l'étude faite par les services intéressés, dans la journée du 5 :

1° Nous sommes actuellement en Tunisie dans une période révolutionnaire, déclare le secrétaire d'État. Je tiens donc à vous dire très loyalement qu'en cas de troubles, de coups durs imprévisibles, il serait du devoir le plus strict de tout gouvernement français, et de tout responsable français en Tunisie, de prendre les mesures nécessaires, avec tous les moyens à leur disposition, pour que les vies et les biens des Français soient effectivement protégés.

Il n'est pas question d'établir un principe. Il est encore moins question de vous demander la reconnaissance de ce principe. Mais il me paraît important de faire devant vous cette déclaration, afin que notre position vous soit bien connue.

2° Nous espérons, poursuit le secrétaire d'État, que la sagesse prévaudra. Il faut cependant prévoir ce qui se passerait dans le cas de manifestation menées par des éléments français. Il serait alors de l'intérêt des deux parties de maintenir une étroite coopération en vue d'étudier en particulier les moyens à utiliser pour réprimer ces troubles.

3° Le gouvernement français se refuse à aborder les problèmes de défense au cours des présentes conversations. La question sera discutée pendant les négociations du 16 avril. Ceci couvre la D.S.T. et les territoires du Sud.

4° Nous donnerons des instructions pour que les prisonniers faits en Algérie ne soient pas ramenés en Tunisie. Je tiens cependant à vous déclarer que nous ne pouvons souscrire à l'expression « violation de frontière » qui figure dans l'aide-mémoire tunisien.

5° En ce qui concerne la responsabilité et les moyens de l'ordre public, votre souci est d'avoir la haute main. Recherchons donc des solutions pratiques :

— les services de Sécurité vous sont transférés;

— une gendarmerie tunisienne pourra être constituée avec l'aide de la France. Pendant sa constitution, des éléments de la gendarmerie territoriale française seront détachés dans son cadre;

— des détachements militaires pourront intervenir à votre demande, tout en restant sous le commandement français.

Un officier de liaison pourrait être détaché auprès du gouvernement tunisien, en vue de lui communiquer les renseignements qui intéressent

ce dernier, et d'assurer le contact avec l'armée française, notamment pour préparer l'intervention éventuelle de détachements militaires à votre profit dans le cadre du maintien de l'ordre.

6° Vos demandes d'armement sont acceptables dans le principe. Mais elles me paraissent excéder vos besoins et nos possibilités. La note que je vous remets contient une proposition précise. La tranche prévue sera renouvelable au fur et à mesure de vos besoins. Nous gardons ainsi la responsabilité de la garde des stocks, et éviterons bien des soupçons si, quelque jour, des armes livrées en Tunisie se retrouvaient en Algérie.

Nous vous proposons des moyens de transport réduits, en raison de notre pénurie. Vous aurez également le droit d'utiliser les pools de transport créés dans chaque région par les autorités militaires.

7° Enfin, la question des casernements devrait être renvoyée à une commission mixte qui se réunirait à Tunis.

M. Mongi Slim rappelle que le désir du gouvernement tunisien est de voir sa responsabilité exclusive en matière d'ordre public clairement établie et proclamée.

Les conséquences de ce principe pourront alors être examinées.

Dès maintenant, le directeur des services de Sécurité relève du ministère de l'Intérieur tunisien. La proposition française n'apporte donc pas beaucoup de nouveau dans ce domaine. Il devrait cependant être reconnu que ces services dépendent pour leur utilisation et leur emploi des autorités tunisiennes.

Les conséquences devraient être également tirées du principe général, en ce qui concerne la nationalité des fonctionnaires des services de Sécurité. Le gouvernement tunisien doit pouvoir désigner un directeur de son choix.

Sur la D.S.T., les points de vues des deux gouvernements sont diamétralement opposés. La D.S.T. est un organisme de police civile. Ses activités intéressent au premier chef le gouvernement tunisien, notamment en vue de lui permettre une lutte efficace contre la rébellion. En outre, la D.S.T. a des activités que le gouvernement tunisien ne peut tolérer : elle arrête, elle instruit... Enfin, le maintien du statut actuel de la D.S.T. risque de provoquer des conflits de compétence très regrettables; la Tunisie n'a pas besoin d'une guerre des polices.

Sur les territoires du Sud également, il convient de tirer les conséquences de la responsabilité totale du gouvernement tunisien. Celui-ci doit donc pouvoir établir des postes de police. Les autorités françaises pourraient cependant conserver leurs compétences dans cette région.

M. Mongi Slim accepte les propositions françaises en ce qui concerne l'utilisation des détachements militaires. Il déplore que les offres françaises en matière d'armement soient insuffisantes, notamment en ce qui concerne les munitions. Cette manière de procéder trahit — déclare-t-il — la méfiance des autorités françaises à l'égard des Tunisiens.

M. Savary interrompt alors son interlocuteur : il ne peut accepter que le mot de « méfiance » soit prononcé au cours des débats.

Certes, il peut y avoir des divergences de vues entre les deux gouvernements sur le problème algérien. Le gouvernement tunisien a le droit d'avoir une position sur ce problème. Mais M. Mongi Slim ne doit pas oublier que le journal du parti destourien parle d'aide matérielle aux Algériens. Ceci incite à une certaine prudence.

En ce qui concerne la confiance marquée par le gouvernement français au Néo-Destour, M. Mongi Slim ne doit pas oublier qu'elle a été prouvée avec éclat à diverses reprises. Non seulement les autorités françaises ont fait la sourde oreille lorsque des propositions leur ont été faites par d'autres mouvements, mais elles ont à diverses reprises apporté au Destour un soutien précieux.

M. Mongi Slim déplore les expressions malheureuses utilisées par certains organes irresponsables de la presse destourienne. Il affirme que le gouvernement tunisien, quelle que soit sa position sur l'affaire algérienne, ne songe pas à donner une aide matérielle aux Algériens, d'autant moins qu'il subit lui-même sur son sol les effets de la guerre d'Algérie.

Il remercie M. Savary de sa déclaration sur sa confiance à l'égard du Destour.

M. Savary demande l'accord de son interlocuteur sur la méthode à suivre à la fin de cette négociation : son idée est qu'un communiqué laconique soit établi, et que les décisions pratiques prises soient précisées dans un échange de lettres confidentiel.

M. Mongi Slim donne son accord au secrétaire d'État.

Il résume ensuite sa positions sur les points déjà discutés de la manière suivante :

« Étant donné le protocole du 20 mars, et vu la situation en Tunisie, il y a lieu d'unifier les responsabilités et l'action en matière d'ordre public. L'ensemble des services de Sécurité énumérés à l'article ... [1] ne relèveront donc plus que du ministère de l'Intérieur tunisien.

« Le gouvernement tunisien est libre de désigner tel autres fonctionnaires qu'il entend à tous les postes des services de Sécurité.

« Nonobstant les accords en vigueur, le gouvernement tunisien pourra établir des services et des bureaux de police dans les territoires du Sud, en vue de contribuer à la surveillance et à la sécurité de cette région. »

M. Mongi Slim confirme l'intention du gouvernement tunisien d'utiliser de préférence des éléments français dans le cas où des troubles seraient déclenchés par des Français.

Il affirme également que le gouvernement tunisien ne voit pas d'objection à ce que l'armée prenne toutes les mesures de précaution nécessaires pour protéger les biens et les personnes des Français. Ces mesures n'empêchent pas le gouvernement tunisien de mettre en place, de son côté, un dispositif au profit des Français. Mais la liberté des autorités françaises reste entière dans ce domaine.

Ce principe étant admis, un seul problème resterait posé — conclut M. Mongi Slim —, celui de la D.S.T.

[1] Chiffre non indiqué

Avant de clore la réunion, *M. Savary* fait le point de la situation : deux points restent en discussion : la D.S.T., et la nationalité des fonctionnaires des services de Sécurité. Il presse son interlocuteur de ne pas lui demander plus qu'il n'est habilité à accorder.

IV

Quatrième séance : 6 avril, 17 h. 30

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

Étaient présents : M. Alain Savary, M. Mongi Slim.

Confidentiel.

M. Savary lit et remet à la délégation tunisienne les deux projets de lettres portant sur l'ordre public et sur les fournitures d'armement au gouvernement tunisien, qui seraient envoyées par M. Seydoux à M. Tahar ben Ammar.

En dehors des points évoqués dans les deux lettres, deux questions seulement resteraient en suspens :

1. *D.S.T. :* Le secrétaire d'État rappelle que l'ensemble du gouvernement français est intéressé par cette question, et qu'il n'a pas pouvoir pour en discuter à l'heure actuelle.

2. Les emplois réservés à des Français par l'annexe 3 du protocole sur l'ordre public.

Le secrétaire d'État rappelle qu'il a été convenu de ne pas modifier la lettre des conventions. L'annexe 3 doit donc rester en vigueur. Cependant, le gouvernement tunisien pourrait charger un fonctionnaire tunisien d'une autorité complète sur l'ensemble de l'ordre public. Il serait d'autre part entendu entre nous que, si M. Frances est remplacé d'ici un mois environ, le problème de sa succession ne serait pas posé par le gouvernement français avec toute la rigueur prévue par le protocole sur l'ordre public.

Une grande discrétion s'impose dans cette affaire, poursuit M. Savary, surtout jusqu'au moment où M. Frances aura été avisé par le Haut-Commissaire.

M. Mongi Slim, qui avait écouté avec attention la lecture des deux lettres, présente quelques observations :

Il souhaite que référence soit faite dans la lettre au nouveau statut d'indépendance reconnu à la Tunisie par le protocole du 20 mars.

D'autre part, il est obligé de revenir sur l'ensemble de l'affaire de la D.S.T. :

Ce qui intéresse le gouvernement tunisien dans ce domaine est principalement la fin de l'action opérationnelle de la D.S.T. Il convient d'éviter les actions parallèles et simultanées des deux polices. Si la D.S.T. cessait d'agir dans la rue en Tunisie, le gouvernement tunisien

pourrait ignorer son existence comme il ignore les activités du 2e Bureau. Il disposerait également de ses propres services qui, parallèlement à la D.S.T. française, rempliraient des missions de contrôle et de surveillance. Quand la D.S.T. aurait besoin de procéder à des arrestations, elle agirait par l'intermédiaire de la police tunisienne, sauf bien entendu dans les cas d'extrême urgence ou de flagrant délit, où elle pourrait opérer seule, sous réserve de remettre immédiatement les personnes arrêtées aux autorités tunisiennes.

« Les services français qui ont les pouvoirs énumérés à l'annexe 5 du protocole relatif à l'ordre public [1] n'auront plus qualité pour instruire, ni pour procéder à des arrestations sur le sol tunisien. »

Une telle formule donnerait satisfaction au gouvernement tunisien.

Enfin, M. Mongi Slim interprète la proposition présentée par le secrétaire d'État sur le directeur des services de Sécurité à sa manière : le gouvernement tunisien serait libre de désigner un haut fonctionnaire à la tête des services énumérés à l'article 1er. Ce haut fonctionnaire porterait le titre de « chef des services de Sécurité », ou de « directeur général de la Sécurité publique ».

Il recevrait, par décret, les pouvoirs de l'actuel directeur des services de Sécurité; mais en dehors de ces services, il coifferait également d'autres branches intéressées à l'ordre public. D'autre part, d'ici un mois, lors du départ de M. Frances, un directeur de nationalité tunisienne pourrait être nommé. En d'autres termes, pendant le prochain mois, l'ordre public serait confié à un délégué général tunisien, et au directeur des services de Sécurité français dépendant du gouvernement tunisien. Dans un mois, il appartiendrait au Délégué général tunisien, et à un adjoint faisant fonction de directeur des services de Sécurité. Pendant ce mois, M. Frances formerait son adjoint qui serait nommé dès le retour du ministre de l'Intérieur tunisien à Tunis.

M. Seydoux ayant présenté quelques observations sur la date de nomination de l'adjoint, il est finalement convenu de reporter la discussion sur ce point précis à Tunis.

M. Savary souligne à cet égard la nécessité de conserver un caractère discret à la décision prise, tout au moins jusqu'au départ de M. Frances.

M. Mongi Slim soulève enfin la question des casernements demandés par le gouvernement tunisien, et en particulier celle de la Casbah de Tunis.

Il lui est répondu que cette question ne soulève pas d'objection de principe, sous réserve de l'accord des autorités militaires françaises, et compte tenu des facilités de casernement existant en Tunisie.

La question sera étudiée après le retour à Tunis.

[1] Surveillance et répression des activités contraires à la Défense et à la sécurité; contrôle administratif des étrangers; police des frontières; contrôle de l'importation, commerce et détention des armes, munitions et explosifs; contrôle et surveillance des ports, aérodromes, navigation aérienne et responsabilité de la sécurité des ouvrages fortifiés de la zone Bizerte-Ferryville.

V

Cinquième séance : 6 avril, 23 h.

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

Étaient présents : M. Alain Savary, M. Mongi Slim.

Confidentiel.

M. Mongi Slim remet, dès le début de la séance, deux projets tunisiens pour les lettres qui seraient adressées par M. Seydoux à M. Tahar ben Ammar. Ces projets sont directement inspirés des projets français, qu'ils modifient en certains points.

M. Savary reprend ces points l'un après l'autre, après une courte interruption de séance permettant à la délégation française d'étudier les propositions tunisiennes :

1. M. Savary donne son accord à l'addition des mots « et de sécurité », chaque fois qu'apparaissent les termes « maintien de l'ordre ».

2. M. Mongi Slim accepte que les lettres soient rédigées sous la forme personnelle et non administrative.

3. Il est convenu de remplacer, chaque fois que ces mots apparaissent, l'expression « les deux gouvernements » par l'expression « les représentants des deux gouvernements ».

4. M. Savary accepte que le protocole du 20 mars 1956 soit cité une fois dans la lettre sur l'ordre public. Il s'oppose à des répétitions abusives de cette référence. M. Mongi Slim donne son accord.

5. M. Savary reprend les arguments français sur la D.S.T. Il s'agit d'un problème de grande importance, qu'il est impossible de résoudre en deux jours. Le secrétaire d'État assure son interlocuteur que des instructions seront données en Tunisie en vue d'obtenir de la D.S.T. qu'elle informe les autorités tunisiennes aussi complètement que possible. D'autre part, une étude d'ensemble du problème sera entreprise. Pour l'instant, il est impossible d'aller plus loin dans ce domaine.

6. Enfin, le secrétaire d'État revient à la formule proposée par la délégation française en ce qui concerne les territoires du Sud, en rappelant qu'il serait dangereux de bousculer les conventions.

M. Mongi Slim indique qu'il ne reste plus que deux points en discussion : les territoires du Sud, et la D.S.T.

En ce qui concerne la zone frontalière de sécurité, c'est à contrecœur que le ministre de l'Intérieur finit par accepter la formule française. Celle-ci est très légèrement amendée du point de vue rédactionnel.

Quant à la D.S.T., le ministre accepte qu'il soit précisé que les services transférés à l'administration tunisienne ne comprennent pas les services énumérés à l'annexe n° 5 [1]. En revanche, il demande l'inclusion

[1] Les services de surveillance du territoire et des frontières exercent les pouvoirs énumérés dans l'annexe.

dans la lettre de la formule suivante : « Le secrétaire d'État a pris note du désir exprimé par le gouvernement tunisien d'assurer, en matière de surveillance du territoire, toutes les attributions dévolues aux autorités françaises par l'annexe n° 5 du protocole relatif à l'ordre public. M. Savary a fait remarquer qu'il n'était pas cependant, en l'état actuel des choses, en mesure de donner l'accord du gouvernement français, avant l'aboutissement des études qui vont être entreprises à ce sujet ».

M. Savary se félicite de l'accord intervenu sur tous les points. Il précise que la formule proposée par M. Mongi Slim sur la D.S.T. mérite réflexion, et qu'il donnera une réponse le lendemain matin.

Le projet de lettre à adresser par M. Savary à M. Mongi Slim est également l'objet d'une discussion, au terme de laquelle il est décidé d'ajouter une référence relative au protocole du 20 mars 1956.

VI

Sixième séance : 7 avril 1956, 12 h. 30

Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

Étaient présents : M. Alain Savary, M. Mongi Slim.

Confidentiel.

1° Lettre de M. Savary à M. Mongi Slim [1] :

Après une brève discussion sur la rédaction de la référence au protocole du 20 mars, la lettre est adoptée et signée par M. Savary.

2° Lettre de M. Seydoux à M. Tahar ben Ammar sur l'ordre public :

Après une courte discussion, le ministre de l'Intérieur accepte à contrecœur la formule proposée par M. Savary en ce qui concerne la D.S.T. (avant-dernier paragraphe de la lettre).

D'autre part, le paragraphe relatif à la gendarmerie est légèrement modifié pour tenir compte du fait que le projet d'accord portant création d'une gendarmerie tunisienne ne peut être adopté avant le départ de M. Mongi Slim.

3° Lettre de M. Seydoux à M. Tahar ben Ammar, relative aux fournitures d'armement [1] :

Cette lettre est finalement adoptée sans commentaires.

M. Mongi Slim remet d'autre part à M. Seydoux une lettre demandant la livraison immédiate d'une certaine quantité de matériel, pour la constitution de 20 groupes de supplétifs aux Maghzen mobiles.

À la demande de M. Seydoux, M. Mongi Slim précise que chacun des groupes sera de 10 supplétifs.

4° Un projet de lettre de M. Mongi Slim à M. Seydoux, relative à la nationalité du directeur des services de Sécurité, donne lieu à une discussion.

[1] Documents non retrouvés.

Ce projet ne semble pas à la délégation française traduire exactement les décisions de la veille. Il est assez profondément remanié, et finalement adopté par M. Mongi Slim, dans la version proposée par la délégation française.

5° Le texte du communiqué proposé par la délégation française est adopté sans commentaires par la délégation tunisienne.

*
**

Après quelques paroles aimables, M. Mongi Slim prend congé de M. Savary, et se précipite à l'aérodrome d'Orly.

Aucune déclaration n'est faite à la presse, à la sortie qui a lieu à 15 heures.

227

Note du Département

Rapport sur l'état de la question de l'Euratom [1]

Paris, 8 avril 1956 (vers le).

I. Objet du présent rapport.

Deux comités interministériels ont été réunis à la fin du mois de mars pour examiner les problèmes posés par la coopération européenne en matière d'énergie atomique. La première de ces réunions devait envisager l'ensemble du problème; la seconde devait être plus spécialement consacrée à la question des utilisations pacifiques ou militaires de l'énergie atomique. En fait, au cours des deux séances de travail, seul ce dernier problème fut abordé. Il est cependant clair que, quelle que soit l'importance du problème particulier que l'on vient d'évoquer, il ne constitue pas la seule question méritant examen.

Les débats des deux comités interministériels n'avaient pas reçu de conclusion. Il avait été seulement convenu qu'une nouvelle réunion aurait lieu aussitôt après la réception du projet de rapport aux ministres des Six qui devait être élaboré pour le compte du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine.

Ce projet de rapport, daté du 8 avril 1956 [2], est aujourd'hui aux mains du gouvernement.

[1] Cette note ne porte aucune indication du service d'origine ni de date. Nous la classons arbitrairement aux environs du 8 avril, puisqu'elle analyse un projet de rapport qui porte cette date.

[2] Le rapport définitif devait être publié le 21 avril. Cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956, in-8°, 135 p.

Le moment est donc venu de reprendre le problème de la coopération européenne en matière atomique dans son ensemble.

II. Position générale du problème.

Il est certain que les projets de coopération atomique européenne, demeurés longtemps dans le climat des discussions techniques, suscitent actuellement des réactions passionnelles. Trois points sont, à cet égard, caractéristiques.

Tout d'abord, on dénonce le projet d'Euratom comme une revanche des partisans de l'« Europe à six », des tenants de la Communauté européenne de défense et, généralement sans être bien au courant, on oppose à cette conception un Euratom élargi jusqu'à l'O.E.C.E. et incluant la Grande-Bretagne.

Ensuite, l'on critique la renonciation éventuelle aux utilisations militaires de l'énergie atomique.

Enfin, l'on fait valoir qu'étant donné l'avance de la France en matière de recherches atomiques sur les autres nations de l'Europe continentale et nos richesses en minerais d'uranium, voire de thorium (Madagascar), ce serait pour notre pays un marché de dupes que d'entrer dans la voie d'une collaboration avec des pays dont certains, et notamment l'Allemagne, ne possèdent ni les connaissances scientifiques ou techniques ni les matières premières.

Ces positions se renforcent d'une confusion volontaire ou involontaire entre, d'une part, les intentions gouvernementales ou les études faites par le Comité intergouvernemental créé à Messine et, d'autre part, le projet de coopération atomique avancé par le Comité pour les États-Unis d'Europe [1].

Il est donc nécessaire de faire la mise au point la plus objective afin de « dépassionner » les débats en ramenant la discussion à ses éléments concrets, de telle manière que les décisions à intervenir puissent être prises en dehors de toute idéologie et de tout sentiment.

C'est un devoir pour le gouvernement qui, dans la déclaration ministérielle [2], a mis dans son programme la recherche d'une signature rapide du traité sur l'Euratom.

III. Les raisons d'être de la coopération atomique européenne.

Il est inutile de démontrer que l'utilisation industrielle de l'énergie atomique sera vitale pour la France dans les années qui viennent. Sur ce point, aucun débat n'est possible. Compte tenu de l'épuisement progressif des sources d'énergie « classiques » et de la consommation croissante d'énergie, il est évident que pour éviter des importations massives de charbon ou de pétrole (qui ne sont nullement assurées d'ailleurs), l'énergie atomique doit être développée.

Il n'est pas impossible pour la France de se donner, en dehors de toute institution internationale de coopération atomique, une industrie

(1) Sur le projet de ce dernier comité, voir ci-dessus le n° 40 (note).
(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 80 (note).

atomique lui permettant de faire face à certains de ses futurs besoins énergétiques, sous réserve des facilités que donneraient à cet effort des accords bilatéraux avec certains pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne.

On peut estimer que la France peut, en restant seule, se donner une industrie atomique capable d'assurer, à partir de 1965, le complément entre la demande d'énergie électrique et la production prévue par les méthodes conventionnelles.

En revanche, il est certain que le déficit global en énergie, calculé non sur la seule demande d'énergie électrique, mais sur les demandes en sources d'énergie de toute nature, ne pourrait être comblé par la France demeurant dans son cadre national. Ce déficit, comblé par des importations, passerait de 38,5 millions de tonnes d'équivalent charbon à 52 millions minimum ou 63 millions maximum pour 1965. Or, en 1965, l'énergie nucléaire ne fournirait que 1,2 million de tonnes d'équivalent charbon. Le surplus devrait être couvert par des importations, dont l'accroissement aurait de graves conséquences à la fois au point de vue politique et au point de vue financier.

L'intérêt de la coopération atomique européenne est donc certain.

Il réside tout d'abord dans le fait que la coopération éviterait certains doubles emplois, répartirait au mieux un ensemble de ressources, faciliterait la recherche, sous la réserve d'ailleurs qu'une centralisation excessive supprimant les initiatives nationales n'annihile ces avantages.

Dans sa réponse au questionnaire du 22 mars 1956, le Commissariat à l'énergie atomique déclare :

« L'établissement et l'exécution d'un programme concerté pourraient accélérer :

« 1° La prospection et l'exploitation des matières premières du continent ou des territoires d'outre-mer dépendant des pays associés; il semble, par exemple, qu'il y aurait intérêt à développer la prospection de l'uranium en Allemagne;

« 2° La mise au point et le développement de la production des matières ouvrées (eau lourde, uranium 235, métaux spéciaux, graphite, céramique);

« 3° La réalisation de prototypes variés en ne conservant que les doubles emplois utiles à une saine émulation. »

L'avance française serait d'abord profitable au reste de l'Europe qui, dans les premières années, ne nous apportera pas grand-chose, mais le potentiel industriel et scientifique de l'ensemble des états européens associés serait peu à peu même utilisé et pourrait prendre toute sa valeur en face des trois grands pays atomiques derrière lesquels la France seule risquerait de s'essoufler, d'autant plus que son infrastructure scientifique et technique, trop négligée depuis la guerre, demande dix ans d'efforts déterminés pour regagner le niveau nécessaire.

À ces considérations techniques s'en ajoutent d'autres de caractère politique.

La collaboration avec les États-Unis, très utile sinon indispensable, sera sans doute facilitée par l'organisation d'une coopération atomique européenne. Elle permettrait à la Belgique de soustraire plus facilement au quasi-monopole des États-Unis l'uranium du Congo belge. Isolée, la Belgique aurait sans doute intérêt à demeurer dans la situation actuelle qui lui promet un équipement atomique à bon compte contre le minerai. Les autres pays d'Europe, se présentant isolément devant les États-Unis, seraient mis en concurrence et la concurrence profiterait sans doute à celui ou à ceux d'entre eux qui témoigneraient la plus grande aptitude à supporter des contrôles poussés et à apporter une aide intéressante à l'industrie américaine.

Ainsi est évoquée la situation de l'Allemagne. À première vue, il peut sembler que si les projets de coopération atomique européenne n'aboutissaient pas, l'Allemagne dût marquer, dans le développement de l'industrie atomique, un retard certain sur la France, retard tenant à ce qu'elle prendrait le départ plus tard que nous-mêmes. Le raisonnement serait à courte vue. En effet, tout d'abord, l'Allemagne a un potentiel scientifique et industriel qui peut lui permettre de progresser assez vite. En outre, l'avance française, indéniable, est très relative. La coopération bilatérale germano-américaine ou germano-britannique pourrait aider l'Allemagne à combler très rapidement son retard. Or, cette coopération est recherchée non seulement par les milieux industriels allemands, mais par les milieux industriels américains ou anglais, qu'intéresse incontestablement la puissance de l'industrie et de la science chimique allemandes.

On dénonce volontiers le « marché de dupes » que le projet d'Euratom proposerait à la France. Il ne faut pas oublier que nombre de milieux industriels allemands reprennent cette accusation à leur compte en l'inversant et en soutenant, ce qui n'est pas invraisemblable, que, compte tenu de son potentiel scientifique, technologique, industriel, des facilités de collaboration avec les États-Unis ou la Grande-Bretagne, l'Allemagne serait, d'ici quelques années, à la tête des pays d'Europe continentale en matière de réalisations atomiques.

Il faut enfin dénoncer une illusion de raisonnement. Il est bien évident que la conclusion d'un traité de coopération atomique comporte des responsabilités pour les hommes, pour les majorités et pour les partis qui s'y rallieront. Mais croit-on que les responsabilités et les risques ne seraient pas plus lourds pour ceux qui, se refusant à toute coopération européenne en matière atomique ou y mettant des conditions inadmissibles pours nos partenaires éventuels, entraveraient le développement de la puissance française et favoriseraient en Allemagne une nouvelle croissance économique que ne compenserait pas une croissance comparable chez nous ?

Il suit de là que la coopération européenne en matière atomique est éminement souhaitable. Sa mise en œuvre doit se faire non en vertu de vues *a priori* ou de considérations doctrinales, mais en s'appuyant sur des éléments concrets. Elle doit être aussi souple que possible et rallier en France une opinion aussi large que possible sans donner prise à une

querelle du type de la Communauté européenne de défense. Elle doit, à l'extérieur, recruter le maximum de participants possibles et demeurer ouverte à toutes les collaborations futures.

IV. Le cadre de la coopération européenne en matière atomique.

Quand on envisage le cadre dans lequel peut s'établir une coopération européenne en matière atomique, on se trouve devant une situation souvent rencontrée dans des cas analogues : un cadre très large, désirable en lui-même, ne permet ni une coopération poussée ni une mise en œuvre rapide; un cadre plus étroit, moins attrayant sans doute, permet de faire appel à des partenaires disposés, selon l'expression de M. Spaak, à « aller plus vite et plus loin ».

C'est bien ce qui s'est produit. Dans le cadre de l'O.E.C.E., on en est à des travaux très peu avancés et qui ne paraissent pas d'ailleurs de nature à entraîner une véritable coopération de la Grande-Bretagne. Les projets envisagés sont d'ailleurs timides et l'on peut douter que, au moins sur la lancée actuelle, ils modifient substantiellement les conditions de développement de l'énergie atomique dans les pays participants.

Au contraire, dans le cadre des Six, les travaux sont beaucoup plus avancés comme le montre le projet de rapport déposé le 8 avril. En outre, les formes de collaboration envisagées sont certainement plus efficaces que celles de l'O.E.C.E.

Cette situation impose incontestablement à la France, si elle veut participer à un effort européen de coopération atomique, de ne pas ralentir sa participation dans le cadre des Six pour attendre le développement des efforts de l'O.E.C.E. Le temps presse. Chaque semaine qui passe risque de voir dépérir les chances de l'Euratom. Il est certain que les adversaires de l'Euratom dans les milieux industriels allemands peuvent, à plus ou moins bref délai, arguer d'offres d'accords directs avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis pour détourner leur pays de la coopération européenne envisagée. D'un simple point de vue psychologique d'ailleurs, un projet comme celui de l'Euratom ne saurait traîner indéfiniment sans par là même « pourrir ».

Si donc le gouvernement français croit devoir travailler activement à la réalisation de l'Euratom, il convient qu'il arrête une ligne de conduite et une doctrine en la matière, qu'il les expose aux Chambres pour savoir si, sur ces bases, il peut entrer dans la négociation; qu'il les propose à nos partenaires. Or, pour effectuer cette prise de position, le gouvernement dispose d'un document de travail de très grande valeur, à la fois par sa nature, par son origine et par ses qualités intrinsèques : le projet de rapport élaboré pour le compte du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine.

Il faut d'ailleurs souligner de façon accentuée que les travaux de l'O.E.C.E. et ceux de Bruxelles ne sont pas en concurrence. Ils se développent parallèlement et la collaboration de chacun des six pays négociant sur l'Euratom est acquise au sein de l'O.E.C.E.

D'autre part, comme on le verra, le projet de rapport élaboré à Bruxelles envisage une organisation aussi ouverte que possible soit pour s'assurer l'entrée dans Euratom du plus grand nombre de pays possible, soit pour permettre une collaboration dans tel ou tel domaine entre Euratom et les pays qui n'en seraient pas membres.

V. Les points essentiels du rapport de Bruxelles.

On va résumer ici les lignes essentielles du rapport précité en en suivant le plan :

A. *Le développement de la recherche et les échanges d'information.*

L'action d'Euratom dans ce domaine ne suppose pas la disparition des recherches nationales, mais au contraire leur coordination et leur diffusion :

1. *Création d'un centre de recherche et d'écoles de formation de spécialistes;* le cas échéant, constitution d'une Université atomique européenne et d'équipes de spécialistes. Liaison avec le Centre européen de recherches nucléaires et avec l'Agence atomique internationale.

2. *Coopération dans la recherche par la communication des programmes de recherche* qui permettrait d'éviter, de façon non autoritaire d'ailleurs, les doubles emplois.

3. *Diffusion des connaissances.* La libre accessibilité des brevets dans les pays participants, sans spoliation des inventeurs, est, à ce point de vue, essentielle. Elle peut être réalisée par voie d'accords et, au besoin par l'intervention autoritaire d'Euratom, dont le rapport (p. 118-119)[1] décrit en détail les modalités. Cette diffusion n'est d'ailleurs pas limitée aux seuls brevets, mais elle s'étend à tous les « résultats de recherches ».

B. *Le développement des investissements et les installations communes.*

1. *Les investissements.*

Compte tenu de ce que la plupart des investissements (80 % environ) incomberont aux entreprises publiques ou privées de chaque pays, le rôle d'Euratom en cette matière serait de guider l'action de ces entreprises par des programmes indicatifs et de les aider par des prêts du fonds d'investissement. Mais il ne saurait être question d'une orientation autoritaire des investissements nationaux.

2. *Normes et contrôle de sécurité.*

3. *Les installations communes.*

Selon les cas, il s'agit d'installations prises en charge par Euratom lui-même ou auxquelles il participe avec des entreprises publiques ou privées.

Dans tous les cas, le régime de ces installations communes devrait être assez souple pour permettre l'association de participants publics ou privés, même originaires de pays tiers.

[1] Pages. 106-118 du rapport définitif.

La plus urgente de ces installations communes serait une usine de séparation isotopique de l'uranium.

C. *L'approvisionnement en minerais et combustibles nucléaires.*

1° *Priorité d'achat.* Euratom aurait priorité d'achat pour tous les minerais et combustibles nucléaires à tous les stades de leur transformation. En même temps, Euratom serait pour tous les participants l'intermédiaire nécessaire pour leurs achats dans ces domaines. Cependant, les matériaux fissiles produits par des entreprises non communes peuvent être utilisés par l'entreprise qui les produit ou par d'autres entreprises auxquelles ces matériaux sont destinés du fait d'un programme lié.

2° *Conditions de mise à disposition.* Il s'agit d'abord de règles de sécurité, de règles de prix et de règles d'attribution. Il faut dire quelques mots de ces dernières :

La mise à la disposition est accordée sans discrimination.

En cas de pénurie, il y a lieu à répartition sur la base des besoins courants et non de références passées.

Les matériaux fissiles produits dans des entreprises non communes, c'est-à-dire nationales, sont réservés à ces entreprises ou à celles qui leur sont liées par des programmes : le surplus est cédé à Euratom.

Le régime juridique de la mise à disposition pourrait être celui de la cession en priorité sous réserve des contrôles ou, dans certains cas, celui de la simple location (par exemple pour les combustibles fortement enrichis ou particulièrement dangereux).

3° *Agence d'approvisionnement.* L'Agence d'approvisionnement, dirigée par un directeur général ou un comité directeur, serait un organisme commercial doté de l'autonomie financière et relevant directement d'Euratom.

D. *Marché commun de l'industrie nucléaire.*

Le marché commun de l'industrie nucléaire devrait être réalisé sans attendre l'institution d'un marché commun général. Il s'appliquerait aux matériaux, fournitures et équipements spécialisés. Des mesures conservatoires ont d'ores et déjà été prises sous la forme d'un *stand still agreement,* par lequel les états qui envisagent la constitution d'Euratom s'engagent à ne pas aggraver le *statu quo* en cette matière.

E. *Aspects institutionnels.*

Les aspects institutionnels sont commandés par les diverses tâches et pouvoirs incombant à Euratom : pouvoirs et décision concernant les matières et les contrôles de sécurité; activités commerciales dans le domaine de l'approvisionnement; gestion industrielle pour les installations communes; études et conseils (recherche, programmes indicatifs, avis sur les projets d'investissement).

La gestion courante doit être confiée à une *Commission atomique européenne,* dont les membres, en nombre aussi réduit que possible, doivent être nommés par accord entre les gouvernements et avoir une autorité propre et un mandat commun.

Les autres organes seront un *Conseil des ministres,* une *Assemblée commune* et une *Cour de justice* qui pourraient être empruntés à la C.E.C.A.

Euratom rechercherait des formules d'association avec d'autres pays, notamment la Grande-Bretagne, et assurerait la liaison avec les organismes internationaux divers s'occupant d'énergie atomique.

VI. Le problème des utilisations pacifiques et militaires.

Le projet de rapport que l'on vient d'analyser comportait un développement sur le problème des utilisations pacifiques et militaires de l'énergie atomique. Il a été finalement décidé, d'un commun accord entre les chefs de délégations, de retirer ce passage du rapport, la question dont il traitait devant faire l'objet d'une lettre de M. Spaak qui se réserve de reprendre une proposition transactionnelle à titre personnel.

Il s'agit là d'une décision de caractère essentiellement politique, qui relève de la compétence du Conseil des ministres en général et de la conscience de chacun de ses membres en particulier.

228

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1064, 1065. Très urgent. Réservé. *Rabat, 9 avril 1956, 17 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Par diverses communications et, en dernier lieu, par ma lettre n° 610 en date de ce jour[1], j'ai appelé l'attention du Département sur les diverses manifestations d'une campagne que les partis politiques marocains développent depuis le début de cette année dans le dessein de susciter un climat d'irrédentisme dans les territoires voisins de la partie

[1] Non retrouvée.

sud de l'Empire. Une récente déclaration d'Allal el Fassi (cf. mon télégramme n° 957)[1] est à cet égard particulièrement significative.

Face à de telles revendications, un silence prolongé de notre part pourrait encourager les négociateurs marocains, lorsqu'il sera discuté des frontières du Maroc, à formuler des demandes très larges et à se montrer intransigeants lorsque nous ferons connaître nos vues. Dans ces conditions, j'estime souhaitable que le Département provoque de la manière qui lui paraîtra la plus convenable une mise au point assez nette. Sans qu'il soit nécessaire de faire allusion aux ambitions exprimées du côté des partis marocains, il y aurait lieu de rappeler les droits de la France au Sahara et notre volonté de ne pas y laisser mettre en question notre souveraineté.

229

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1316 à 1350. Réservé. *Moscou, 9 avril 1956, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Moscou, 8 avril 1956.

1. Un mois après la fin du XXe Congrès, le rapport secret de Khrouchtchev sur Staline[2] n'a toujours pas été publié, mais la campagne « concrète » contre le culte de la personne de J. V. Staline a déjà été ouverte dans la presse. À l'aide de ces textes et de divers renseignements de source orale, il apparaît possible de tenter maintenant une explication d'ensemble des raisons qui ont poussé l'équipe dirigeante à substituer au langage cryptique des trois dernières années une critique ouverte des erreurs de Staline, qui aboutit, à l'heure actuelle, à une véritable mise en accusation de l'ancien dictateur devant le peuple soviétique et devant l'histoire.

[1] Le télégramme de Rabat nos 957-959, du 30 mars, non reproduit, rappelait que la question des frontières marocaines avait donné lieu à plusieurs interventions des partis politiques. À l'instigation de l'Istiqlal, en janvier 1956, la prière était dite à Tindouf, dans les confins algéro-marocains, au nom du Sultan. Le 13 mars Reguibat délégation des Reguibats de cette région se faisait recevoir par le Sultan. Peu après, M. Ouezzani, secrétaire général du P.D.I., déclarait à Tanger qu'il fallait réviser la frontière algéro-marocaine. Le 28 mars, dans un message adressé au Congrès de la jeunesse istiqlalienne à Fès, Allal el Fassi déclarait : « Tant que Tanger ne sera pas libéré de son administration internationale, tant que la zone khalifienne et le Sahara espagnol au Sud se trouveront sous le protectorat ou l'administration espagnols, tant que le Sahara, de Tindouf à Atar, et les parties des confins algéro-marocains ne seront pas revenus à notre pays, l'indépendance demeurera boiteuse ». Or, Atar se trouvait à la pointe sud du Rio de Oro, ce qui permettait de mesurer les ambitions d'Allal el Fassi.

Sur l'effervescence causée par l'Istiqlal dans la région de Tindouf, on peut se reporter aux télégrammes de Rabat nos 280-283 et 728-732, des 13 janvier et 17 mars, non reproduit.

[2] Sur ce « rapport secret », voir ci-dessus les nos 163 (et note), 173, 185.

2. Une pareille décision impliquait les risques les plus sérieux que les dirigeants soviétiques ne pouvaient ignorer. En U.R.S.S., dans les hautes sphères du parti comme dans les rangs des militants et dans les masses, le renversement de l'idole heurtait violemment les convictions inculquées par les mêmes hommes, anciens compagnons de Staline, qui brûlaient aujourd'hui ce qu'ils avaient adoré hier. Il devait en résulter non seulement de l'étonnement mais chez certains de l'indignation, chez d'autres un ébranlement de la confiance dans les dirigeants, ces sentiments pouvant, selon les cas, dégénérer en un scepticisme général ou en un mouvement de révolte intérieure contre l'autorité. Le nihilisme et l'anarchisme demeurent deux tendances fondamentales de l'âme russe. Il peut être dangereux de les réveiller. En fait, le fameux discours de Khrouchtchev au Congrès et la campagne antistalinienne qui a suivi ont provoqué, non seulement en Géorgie, pays natal de Staline, mais dans tout le parti de vives discussions et des remous dont la portée pratique demeure jusqu'ici limitée, mais qui n'en sont pas moins significatifs dans un pays plié depuis des décades à une discipline de fer.

À l'étranger, des répercussions sérieuses étaient également inévitables dans les partis communistes des démocraties populaires, comme dans les pays libres. Les chefs communistes se verraient dans l'obligation d'expliquer à leurs militants que l'homme prôné pendant vingt ans comme le chef infaillible, génial du prolétariat mondial, s'était, à bien des égards, lourdement trompé. Dans les pays occidentaux où l'esprit critique a gardé sa vigueur et ses droits, ils devraient essayer de justifier sous les railleries et les sarcasmes ce stupéfiant virage. La position de chacun des partis communistes étrangers, le prestige du parti communiste de l'U.R.S.S., la coopération entre tous les partis sous l'égide de Moscou risquaient de souffrir sérieusement. En fait, les adhésions des grands leaders communistes n'arrivent qu'assez péniblement des diverses capitales de l'Ouest et elles s'accompagnent, la plupart du temps, de réserves qui trahissent un grand embarras. Dans les démocraties populaires, les contrecoups sont violents, plus violents peut-être qu'il n'avait été prévu. Les réhabilitations spectaculaires de Rajk à Budapest [1] et de Gomulka à Varsovie [2] causent une certaine gêne à Moscou. Seule la Yougoslavie du maréchal Tito compte les coups et crie victoire.

3. L'équipe dirigeante actuellement au pouvoir est composée de vétérans des luttes politiques, rompus depuis de longues années aux affaires du parti et du gouvernement, doués, notamment, pour ce qui est de M. Khrouchtchev, d'un sens aigu et robuste des réalités. Seuls, des mobiles impérieux pouvaient l'amener à affronter de pareils aléas.

[1] Lazlo Rajk avait été exécuté en 1949. La révision de son procès était engagée depuis plusieurs mois. Le premier secrétaire du parti communiste hongrois Rakosi, poussé par Khrouchtchev, par Tito et les survivants du procès discrètement réhabilités entre-temps, dut annoncer également la réhabilitation de Rajk.

[2] Voir ci-dessus le n° 225 (note).

Ces mobiles, souvent complexes et entremêlés, intervenant à des phases différentes de l'action de longue haleine entreprise contre Staline, peuvent, semble-t-il, pour la clarté de l'exposé, être groupés sous trois titres, selon qu'ils sont de caractère personnel ou qu'ils répondent à des nécessités de la politique intérieure ou à des calculs de politique étrangère.

A. La décision de détruire la légende de Staline, de ramener le demi-dieu aux proportions du commun des mortels, d'un homme de grandes qualités et de grands mérites mais sujet à l'erreur et affecté de défauts graves et même monstrueux, a sans doute été facilitée par les sentiments ou plus exactement les ressentiments personnels de certains dirigeants actuels, anciens collaborateurs de Staline, comme aussi des chefs militaires dont le dictateur avait usurpé les lauriers et qu'il avait terrorisés et humiliés. Le réalisme dont sont pétris des communistes aussi endurcis exclut, sans doute, que la rancœur ait joué un rôle essentiel dans leur décision. Mais il semble qu'elle n'ait pas été étrangère aux formes qu'à revêtues l'attaque contre Staline, au degré de violence qu'elle a atteint, aux réactions émotionnelles dont elle a été accompagnée, notamment chez Khrouchtchev et qu'ont, sans doute, accentuées les résistances rencontrées.

Divers discours ou articles ont donné l'impression qu'en dénonçant Staline, sa tyrannie, son orgueil, sa cruauté, des hommes qui en avaient directement souffert exprimaient une rancœur longtemps contenue. Peut-être cherchaient-ils aussi à expliquer, sinon à justifier, par la terrible contrainte à laquelle ils avaient été soumis, la docilité dont ils avaient fait preuve durant le règne du tyran, aujourd'hui disparu.

B. Les principales raisons du retournement complet que viennent d'effectuer les anciens collaborateurs et admirateurs de Staline paraissent cependant relever de la politique intérieure et concerner l'exercice même du pouvoir et le fonctionnement de tout l'appareil du parti.

1. Sous le régime despotique et souvent sanguinaire de Staline, la méfiance était la loi d'airain de la vie politique. Dans les hautes sphères où se rejoignent le gouvernement et le parti, nul ne pouvait être sûr de son plus proche collaborateur, de son meilleur ami. Si haut qu'il fût placé, quels qu'aient été ses mérites, chacun des dirigeants pouvait, d'un jour à l'autre, être la victime de son meilleur ami. Si haut qu'il fût placé, quels qu'aient été ses mérites, chacun pouvait, d'un jour à l'autre, être la victime d'une intrigue, payer de sa vie le plus léger soupçon, être sacrifié à quelque combinaison politique. En extirpant le culte de la personnalité, en s'attaquant au caractère et aux méthodes de Staline, en le représentant comme ayant violé les principes de direction collective posés par Lénine, le premier des dirigeants actuels, M. Khrouchtchev, manifeste nettement sa volonté de demeurer fidèle au système du gouvernement collégial, de ne jamais aspirer à la dictature. Par là, il rassure ses collègues. En s'associant à son entreprise antistalinienne, ceux-ci se donnent mutuellement des gages. La condamnation de la dictature d'un seul homme renforce ainsi la direction collective qui,

après la liquidation de Béria, s'est installée et s'est consolidée progressivement.

2. Les mêmes facteurs jouent aux degrés moins élevés de l'Etat et du parti et jusqu'aux échelons locaux et subalternes.

À cet égard, des indications très nettes ont été données par la *Pravda* du 28 mars et par un éditorial du *Kommunist.*

Le culte de la personnalité, le régime de dictature et de terreur qui en formait l'inévitable accompagnement, avaient, à tous les degrés de la hiérarchie, étouffé l'esprit d'initiative et toute volonté d'action; ils avaient entraîné le relâchement des énergies, l'engourdissement des cerveaux. La crainte et le conformisme avaient engendré le caporalisme, la servilité, le camouflage optimiste des faits, le règne de la bureaucratie. Le contact avec les masses se perdait. L'énorme machine du parti s'enrayait. Or, l'immensité et l'urgence des tâches encore à accomplir, sur le plan industriel comme dans le domaine agricole, exigeaient que le parti retrouvât sans délai tout son dynamisme, toute son activité. Il fallait réveiller les cadres de leur léthargie, leur rendre le goût de l'action, vaincre la routine autoritaire des nombreux « petits Staline ».

La nouvelle politique économique du parti est fondée sur une déconcentration de l'autorité, en particulier dans le domaine agricole où les problèmes les plus ardus attendent encore une solution. Il faut donc pouvoir faire appel à des cadres jeunes, capables de convaincre et d'entraîner les masses. Cette nécessité est particulièrement vive dans les campagnes. La paysannerie a été la principale victime de la politique stalinienne. Elle n'adoptera une attitude moins passive à l'égard de la politique du parti que si elle a l'impression d'un changement profond.

3. En outre la jeunesse, dont le concours est indispensable à la rénovation des cadres, paraît avoir la nostalgie des premières années de la Révolution qu'elle n'a pas connues et adhérer largement au mythe de Lénine, sur lequel s'appuie aujourd'hui l'équipe dirigeante. Il résulte de nombreux indices qu'une partie importante de la jeunesse intellectuelle considère avec défaveur les contre-vérités historiques dont abonde l'enseignement officiel du marxisme-léninisme. Il était donc difficile de toucher à l'idéologie sans porter atteinte à l'autorité sans limite qu'avait prétendu s'arroger Staline. Les premières innovations doctrinales introduites par le XXe Congrès n'ont été rendues possibles qu'en réfutant des erreurs attribuées à l'ancien dictateur. Si timides qu'elles aient été, elles ont rouvert la voie à une évolution de la doctrine et par là rendu cette doctrine plus acceptable pour la jeunesse.

Sur le plan intérieur, d'impérieuses nécessités d'ordre politique, économique et même idéologique, exigeaient donc que les dirigeants actuels rompissent résolument avec la méthode — pratiquée depuis trois ans — des ménagements et des demi-mesures destinées à faire descendre progressivement Staline de l'olympe où son orgueil l'avait porté. Elles les poussaient à déclencher une offensive ouverte et vigoureuse en vue d'extirper aussi complètement que possible un mythe qui s'avérait incompatible avec la rénovation du parti et le rétablissement, à tous les échelons, des principes de direction collective, seuls capables de rendre

au parti sa pleine vitalité et de le mettre en mesure d'affronter les grandes tâches économiques de l'heure présente et d'assurer les progrès du socialisme, ainsi que l'avenir de l'État soviétique.

C. Si toutes ces considérations intérieures paraissent avoir joué un rôle déterminant, il n'en reste pas moins que la déposition de Staline a des liens étroits avec la politique étrangère et que les dirigeants soviétiques sont parfaitement conscients des possibilités qu'elle leur ouvre en cette matière. Vis-à-vis de l'étranger, la condamnation des erreurs de Staline est certainement favorable au rétablissement de la confiance, objectif que se sont fixé ses successeurs. L'intransigeance, la mauvaise foi, l'impérialisme de Staline étaient la principale cause de la méfiance qui trouble encore les rapports internationaux, elles étaient le facteur essentiel de la tension mondiale. Elles avaient provoqué et entretenu pendant des années la guerre froide, pour ne rien dire des conflits armés comme la guerre de Corée qui avait failli dégénérer en guerre générale. C'est la politique stalinienne qui avait amené les puissances occidentales à organiser en commun leur défense ainsi qu'à admettre le réarmement de l'Allemagne occidentale et son inclusion dans l'O.T.A.N.

Il va sans dire que les dirigeants soviétiques ne songent aucunement à abandonner la moindre parcelle de l'empire édifié par Staline, ni à relâcher leur emprise sur les démocraties populaires qui en constituent le prolongement. Toutefois, en répudiant publiquement les méthodes dictatoriales et certaines erreurs de Staline, ils peuvent raisonnablement espérer retrouver auprès de larges secteurs de l'opinion publique mondiale des sympathies que les excès staliniens avaient fait perdre à l'U.R.S.S. Ils spéculent en particulier sur les pays neutres et, en certains pays, sur les courants d'opinion non communistes susceptibles de se rallier à une politique de front populaire. Mais les dirigeants soviétiques peuvent espérer également atteindre, dans les capitales de l'Ouest, les milieux enclins à penser que les mesures de défense collective prises par les puissances occidentales ne se justifiaient que par la menace que la Russie stalinienne faisait peser sur l'Europe et sur le monde et qu'elles n'auraient plus de raisons d'être dès lors que le nouveau régime proclame hautement sa volonté de coexistence pacifique.

4. Si les motifs de la décision apparaissent multiples, les conséquences qui en résultent, bien qu'encore difficiles à apprécier, sont souvent contradictoires. À l'intérieur, des mouvements divers ont été déclenchés dans le parti. Des critiques se font jour tant contre la décision prise que contre ses auteurs (mon télégramme n° 1271).[1] Alors qu'on célèbre partout les mérites de la critique venant d'en bas, les organes officiels sont obligés de rappeler en termes sévères que la critique ne saurait mettre en cause les décisions adoptées par la

[1] Le télégramme de Moscou n°s 1271-1280, du 7 avril, n'a pas été reproduit. Il faisait état des « sérieux remous » provoqués au sein du P.C.U.S. par la campagne déclenchée par Khrouchtchev contre Staline. Le *Kommunist*, revue théorique, et la *Pravda*, journal du Comité central, venaient de publier de sévères avertissements contre ceux qui utilisaient le droit de critique pour « calomnier » la direction du parti.

direction du parti. Dans cette lutte entre « l'ancien » et le « nouveau », on ne sait encore quel courant l'emportera. Si c'est la stricte conception du centralisme démocratique, c'est-à-dire l'interdiction de toute protestation contre les décisions générales, le renouvellement désiré ne prendra pas forme. Si l'inverse se produit, il est permis de se demander si les dirigeants actuels pourrront longtemps garder le contrôle de l'évolution qu'ils ont amorcée.

Mais, sur le plan extérieur, l'U.R.S.S. a beaucoup à gagner, à la longue, à l'opération entreprise. Les partis communistes étrangers deviennent tout d'un coup aptes à conclure des alliances avec d'autres partis. L'opinion occidentale, dans son profond désir de détente, ne sera pas insensible à ce qu'elle est tentée de considérer comme une modification essentielle de l'attitude soviétique. Les pays européens sont encouragés ainsi à se rapprocher de l'U.R.S.S., ce qui inquiète les États-Unis et conduit à des oppositions au sein des alliances occidentales. Cette évolution déjà en cours avant le XXe Congrès a été incontestablement accentuée par lui.

Ainsi, le Comité central et M. Khrouchtchev ont pris, pour des raisons évidemment propres au parti communiste de l'U.R.S.S., des décisions qui peuvent entraîner des répercussions sérieuses en Union soviétique et plus généralement à l'intérieur du camp socialiste, alors qu'en dehors de ce camp, les dirigeants soviétiques ont plutôt à escompter des répercussions favorables. C'est de ces développements, à l'intérieur et à l'extérieur, des interférences auxquelles ils peuvent donner lieu, des contradictions qui peuvent en résulter que dépendra essentiellement l'issue de l'expérience dans laquelle M. Khrouchtchev et ses collègues viennent d'engager leur parti, leur peuple et les autres pays du camp socialiste.

L'issue peut dépendre également, dans une mesure non négligeable, de l'attitude des pays libres. Ceux-ci ne sauraient prétendre à une influence heureuse que si leur comportement est à la fois affranchi de tout parti pris et exempt de toute illusion. La condamnation des méthodes et de certains principes staliniens, le rejet de la dictature personnelle, l'abolition de la toute puissance de la police, la remise en honneur du droit de critique et de discussion au sein du parti, les efforts pour rétablir aux divers échelons une certaine démocratie n'indiquent certainement pas le retour à des conceptions voisines de celles du monde occidental; ils constituent cependant un progrès par rapport au despotisme implacable de Staline. Il est également indéniable que la nouvelle équipe dirigeante s'efforce de tirer l'U.R.S.S. de l'isolement complet dans lequel elle se trouvait en mars 1953, de désarmer les méfiances, de multiplier des contacts avec le monde extérieur; en même temps qu'une certaine liberté à l'intérieur, elle paraît disposée à admettre un peu de lumière du dehors. Il est manifeste que rien ne devrait être négligé pour l'encourager dans cette voie.

Les dirigeants soviétiques chercheront parallèlement à ébranler la cohésion du monde occidental par une action de division et de séduction. Ils pousseront, sans doute, cette action jusqu'au point où elle

s'avèrera incompatible avec la politique de coexistence pacifique dont ils se réclament. C'est aux puissances occidentales qu'il appartiendra de marquer cette limite. Elles seront d'autant mieux en mesure de le faire efficacement qu'elles sauront maintenir entre elles une solidarité qui, étant donné l'actuel rapport de forces dans le monde, est indispensable à toute coexistence paisible comme à toute coopération durable entre le bloc soviétique et le monde libre.

230

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 3756 à 3759 [1]. Priorité. *Paris, 10 avril 1956, 22 h.*

Je vous communique sous le numéro suivant la conclusion du discours prononcé par le général Franco, le 5 avril, à l'ouverture des négociations hispano-marocaines [2].

Il convient de rappeler que, depuis six mois, dans un esprit réaliste et avec le souci d'écarter toute controverse juridique stérile, nous avons multiplié auprès du gouvernement de Madrid les approches et les offres d'échanges de vues. À ces ouvertures, faites tant auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, qui a été tenu, d'autre part, informé du déroulement des négociations franco-marocaines, que du ministère des Relations extéricures, le gouvernement espagnol s'est constamment dérobé. Sur le plan local, l'entrevue de Palafito [3] est également restée sans résultat pratique.

Allant plus loin, nous avons récemment accueilli certaines avances des militaires espagnols qui souhaitaient connaître nos intentions en ce qui concerne la formation d'une armée chérifienne, en faisant savoir que l'examen de ces problèmes militaires pourrait être engagé et se situer dans le cadre général des conversations que nous n'avons cessé de préconiser, dès que le gouvernement espagnol aura répondu à notre offre.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Madrid (nos 362-365) et à Rabat (nos 912-915).

[2] Dans cette conclusion, le chef de l'État espagnol indiquait que pour d'étroites relations de coopération entre l'Espagne et le Maroc, le deux pays devaient jouir « d'un même degré de liberté pour définir ces relations ». Le gouvernement de Madrid donnerait à celui de Rabat « l'aide et les facilités nécessaires pour que ces notions d'unité et de liberté souveraine puissent devenir des réalités pleines. L'Empire marocain ayant ainsi recouvré le droit de décider de son avenir, il nous est possible d'envisager des lendemains dans lesquels l'émancipation des autres peuples méditerranéens et leur évolution économique et culturelle permettront aux nations riveraines de notre mer latine de défendre et de sauvegarder, elles-mêmes, dans l'harmonie et dans la paix, l'ordre et la liberté de leurs communications » (télégramme pour Washington n° 3760, du 10 avril, non reproduit).

[3] Sur cette entrevue, voir ci-dessus le n° 14.

Les dispositions manifestées par le Caudillo, notamment dans la conclusion de son discours et que confirment certaines autres informations, permettent de craindre que l'appui que l'Espagne entend donner au Maroc devenu indépendant reste dans la ligne quelque peu démagogique de sa politique arabe et rejoint les thèmes développés par les pays membres de la Ligue.

Au moment où M. Artajo est officiellement reçu à Washington, je ne puis que vous laisser juge de l'opportunité d'appeler sur ce point l'attention du département d'État [1].

231

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 644. Très secret. Réservé. *New York, 10 avril 1956, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 11, 3 h. 50.)

Je me réfère à mes télégrammes n°s 620 [2] et 624 [3].

M. Cabot Lodge a le sentiment qu'en dépit de leurs attitudes menaçantes, les représentants du groupe afro-asiatique n'ont pas l'intention de saisir le Conseil de sécurité de l'affaire algérienne [4].

Le représentant des États-Unis espère évidemment que, d'ici le mois de novembre, la France aura pu à la fois rétablir l'ordre sur le territoire algérien et amorcer une solution politique. Cette première étape constituerait, selon lui, un des meilleurs arguments pour décourager les

(1) Par télégramme n°s 306-310 du 11 avril, non reproduit, l'ambassadeur de France à Madrid évoquait les propos du général Franco. Il pouvait s'agir d'une tentative de chantage, la France étant considérée comme celle des grandes puissances qui était hostile à l'entrée de l'Espagne dans l'O.T.A.N. Par ailleurs, un pacte de la Méditerranée occidentale permettrait à un représentant mal intentionné d'évoquer le problème algérien et d'embarrasser à l'occasion de celui-ci le gouvernement marocain. Si par contre les difficultés de la France étaient résolues en Afrique du Nord, cet instrument faciliterait la participation de l'Espagne à l'organisation de défense occidentale.

(2) Par télégramme n°s 620-622, du 6 avril, non reproduit, le représentant permanent de la France à l'O.N.U. évoquait une réunion spéciale, le même jour, du groupe afro-asiatique pour entendre Hussein Aït Ahmed, représentant du « Front de libération nationale » algérien. Aït Ahmed avait fait un exposé sur la situation « alarmante » régnant en Algérie, les pertes en vies humaines et en biens matériels des populations musulmanes dues à la « répression »; il s'était élevé contre l'appui que les État-Unis et les puissances atlantiques donnaient à la France, en lui permettant de prélever cinq divisions sur ses forces européennes pour combattre en Algérie. Le groupe avait désigné un « Comité permanent » pour lui proposer des mesures urgentes à prendre (le texte du communiqué est transmis par télégramme n° 623).

(3) Le télégramme n°s 624-625, du 6 avril, n'a pas été reproduit. Ii faisait état de l'inquiétude d'Aït Ahmed au sortir de la réunion précitée quant à l'avenir de la rébellion algérienne, du fait notamment de l'intervention accrue des hélicoptères. Si les nations arabes, disait-il, n'arrivaient pas à alerter l'opinion mondiale et à contraindre les États-Unis à retirer leur soutien à la France, la rébellion serait écrasée dans six mois.

(4) Ce que confirmait le collègue iranien de M. Alphand (télégramme n° 648, du 12 avril, non reproduit).

initiatives de ceux qui souhaitent de nouveau voir inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée la question algérienne. Dans le cas contraire, M. Cabot Lodge craint que, compte tenu de la composition nouvelle des Nations Unies [1], nous ayons peu de chances d'éviter l'inscription.

Le même avis m'a été exprimé par mes collègues indien et turc.

232

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1245 à 1249. *Bonn, 11 avril 1956, 15 h.*

(Reçu : 15 h. 15.)

M. von Brentano, rentrant d'Ascona avec M. Hallstein, est attendu à Bonn, ce matin.

Il assistera, vraisemblablement, à la fin du Conseil de cabinet. Cet après-midi, il entretiendrait la fraction du parti chrétien-démocrate de ses conversations avec le Chancelier [2]. Il en rendrait compte, demain 12 avril, à la commission des Affaires étrangères.

Le correspondant spécial de la *Welt* à Ascona a interrogé le ministre des Affaires étrangères, à l'issue des délibérations avec le Chancelier. M. von Brentano aurait exprimé la crainte que l'intérêt de certaines puissances occidentales pour la réunification de l'Allemagne ne soit en train de fléchir. Il aurait insisté sur la résolution du gouvernement allemand de lier étroitement les questions du désarmement et de l'unité allemande. Favorable à l'idée du désarmement, le gouvernement fédéral ne peut pourtant pas accepter que celui-ci devienne une condition préalable à la réunification, aurait indiqué M. von Brentano. Le ministre aurait également qualifié d'inacceptable la dernière proposition soviétique tendant à instituer, en Europe, une zone de réduction des armements dont l'axe serait l'Elbe [3]. Une telle proposition repose, en effet, sur l'idée d'une division de l'Allemagne et conduirait à sa neutralisation. En revanche, le gouvernement fédéral, comme il l'a indiqué, lors de la dernière conférence de Genève, ne serait pas hostile à l'établissement d'une zone de sécurité le long de la frontière orientale d'une Allemagne réunifiée.

[1] À la suite de l'entrée aux Nations Unies en décembre 1955 de seize nouveaux états : voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 430 (note), 432 (et note), 439 (note), 440 (note).

[2] En villégiature à Ascona.

[3] Le plan soviétique du 27 mars (sur ce plan, voir ci-dessus le n° 205) prévoyait la création en Europe d'une zone à l'intérieur de laquelle seraient limités et inspectés les armements. Cette zone comprendrait les territoires des deux parties de l'Allemagne, ainsi que ceux des états voisins de l'Allemagne. Les unités disposant d'armes atomiques ou à hydrogène ne pourraient y stationner. L'accord international établirait un niveau limite des troupes des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France, à maintenir sur les territoires des autres états dans cette zone.

M. von Brentano aurait également confirmé l'acceptation, par le Chancelier, du principe d'une rencontre avec M. Guy Mollet. Sur la date de cette entrevue, les journaux allemands fournissent, ce matin, des indications peu claires. La date du 28 avril aurait été abandonnée, car le Chancelier assistera, ce jour-là, au Congrès du parti chrétien-démocrate à Suttgart. Du côté français, on aurait alors proposé de fixer la rencontre au milieu de la semaine prochaine, à Luxembourg ou à Strasbourg [1]. On ne pense pas, cependant, à Bonn, que le Chancelier interrompe son séjour de repos en Suisse. L'entrevue — semblent penser les journaux — n'aurait donc vraisemblablement lieu qu'à la fin du mois. D'ici là, d'ailleurs, font-ils remarquer, M. von Brentano aura eu l'occasion de prendre divers contacts, à Strasbourg, avec M. Pineau.

233

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 267 à 271. Réservé. *Varsovie, 11 avril 1956, 20 h.*

(Reçu : 22 h. 16.)

Plus d'un mois s'est écoulé depuis la fin du XXe Congrès. On peut dire que la Pologne s'est lancée avec d'autant moins d'hésitation dans la nouvelle voie que les décisions du troisième plénum (janvier 1955) du parti ouvrier polonais [2] en constituaient comme une sorte de préfiguration. C'est fréquemment et avec orgueil que les orateurs et publicistes de ce pays s'y réfèrent pour marquer qu'ils ont été des précurseurs et qu'il n'y a, somme toute, pas eu en Pologne de changement révolutionnaire.

D'après les informations que j'ai pu avoir, il n'en serait pas de même dans toutes les autres démocraties populaires. En Hongrie, le ralliement ne serait que verbal et formel. En Bulgarie, la même opposition existerait et le dernier bulletin publié à Sofia par l'ambassade de Pologne aurait été confisqué par les autorités bulgares qui l'auraient jugé trop audacieux. Seule, la condamnation de Staline a choqué ici aussi bien les membres du parti que les « sans-parti ». De nombreux étudiants de l'Université de Varsovie ont renvoyé au Comité central leur carte de membre du parti. Fidélité à l'idole passée ou dégoût devant la volte-face de ses anciens thuriféraires ? Les deux causes ont probablement joué. La libéralisation du régime a commencé en Pologne

(1) Ce ne fut que le 4 juin que le président du Conseil français et le chancelier allemand se rencontrèrent, pour traiter de la Sarre. Le 3 mai, des entretiens franco-allemands eurent lieu à Paris, au cours desquels M. von Brentano rencontrait M. Mollet.

(2) Voir ci-dessus le n° 41.

depuis plusieurs mois. Je l'ai déjà dit au Département. Les décisions du XXe Congrès de l'U.R.S.S. ont été saluées avec joie par tous ceux qui, communistes ou non, aspirent à plus de liberté. J'ai écrit que la nomination d'Ochab [1] devait être considérée comme marquant un frein à ces espoirs. Dans son récent discours, le nouveau Premier secrétaire a formulé un grave avertissement à « certains camarades qui perdent leur équilibre, et commencent à détruire la proportion entre les justes critiques et les interventions à partir de positions qui ne peuvent être d'aucun profit pour le parti ». Cette ligne de démarcation n'est pas facile à tracer. Le parti communiste aura sans doute beaucoup de difficulté à freiner le mouvement en avant que l'on sent jaillir de partout. L'observation des événements en Pologne, dans les mois qui viennent, va être fort instructive à cet égard. Je suis pour ma part, convaincu qu'un véritable changement va intervenir dans les pays marxistes. Il faudra en Pologne davantage le contenir que le pousser et ceci, dans tous les milieux et à tous les échelons. La tâche du parti ne sera pas facile.

234

M. DE LA TOURNELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 452 MT. *Madrid, 11 avril 1956.*

J'ai décrit à Votre Excellence, par ma dépêche n° 393 MT, du 21 mars 1956 [2], ce que me paraissaient être, sous le couvert des déclarations de principe, les véritables préoccupations qui ont inspiré, depuis trois ans, la politique positivement conservatrice du général Franco à l'égard du Maroc.

Si la période transitoire, pendant laquelle sera appliqué le protocole établi à Madrid le 7 avril 1956 [3], offre encore à l'Espagne d'importantes possibilités d'action, directe ou indirecte, sur l'évolution de la

[1] Qui remplaçait à la tête du parti communiste polonais Bierut, décédé à Moscou lors du XXe Congrès.

[2] Non reproduite, cette dépêche exposait la « trame » du jeu mené par l'Espagne depuis la déposition de Mohammed ben Youssef. Elle n'avait pas recouru à une sécession de sa zone, qui aurait été contraire au principe de l'unité de l'Empire chérifien, mais avait réalisé pratiquement le vieux rêve d'autonomie de cette zone. On comptait secrètement, à Madrid, sur la prolongation à long terme de cette situation. Les desseins du Caudillo devaient être compromis par la décision du gouvernement français de rétablir le Sultan sur son trône, d'où la campagne lancée contre la thèse de l'interdépendance, accusée de s'opposer à la véritable indépendance. Après la déclaration commune franco-marocaine du 2 mars, l'idée avait été lancée le 13 mars par le truchement du journal *Ya*, d'une « coopération » de l'Espagne avec un Maroc bientôt uni et indépendant. Cette « coopération » s'appliquerait à l'ensemble de l'Empire chérifien, l'Espagne et la France se trouvant ainsi, au moins en principe, placées sur un pied d'égalité.

[3] Voir ci-dessus le n° 224.

situation de l'Empire chérifien, on n'en a pas moins été conduit ici à renoncer solennellement à la zone d'influence, sans avoir pu obtenir, en échange de ce sacrifice, une reconnaissance formelle d'une égalité entre la France et l'Espagne dans la définition de leurs droits et de leurs situations au Maroc.

Quelle que soit la noblesse de style des discours échangés le 5 avril à l'ouverture des négociations [1], et malgré l'enchantement des perspectives encore lointaines que peut offrir l'élaboration d'un pacte méditerranéen, dans l'immédiat, la déclaration commune hispano-marocaine consacre bel et bien, pour le gouvernement de Madrid, l'échec d'une entreprise fondée non pas sur la solidarité de l'Occident ou de la Chrétienté, mais sur les divergences des intérêts français et espagnols.

On avait proclamé ici ouvertement que le Maroc n'était pas mûr pour la réalisation hâtive de son indépendance; on avait condamné l'institution d'une « démocratie inorganique »; on avait, en vertu du principe de l'égalité entre l'Espagne et la France, réclamé l'ouverture d'une conférence tripartite. Ces positions intransigeantes n'ont pu être maintenues dans toute leur rigueur et l'on en est réduit à expliquer que les négociations de Madrid, après la réalisation d'un accord franco-marocain à Paris, suffisent à placer l'Espagne sur le même plan que la France.

*
**

Malgré les nombreuses analogies de rédaction qui retiennent l'attention à la lecture des textes signés le 2 mars à Paris [2] et le 7 avril à Madrid, la situation de l'Espagne à l'égard du Maroc s'établit pour l'avenir dans des termes très différents de ceux appliqués à la France. Au lieu de l'affirmation du principe d'une interdépendance librement consentie dans des domaines déterminés, le texte prévoit simplement que l'Espagne prêtera au Sultan « l'aide et l'assistance qui seraient « reconnues nécessaires d'*un commun* accord, spécialement en ce qui concerne les Relations extérieure et la Défense » (paragraphe 2), tandis que (paragraphe 3) « les intérêts communs, qui doivent servir de base à l'établissement d'une « libre coopération » » entre elle et le Maroc, demeurent sans définition. Ce n'est qu'au titre des intérêts de leurs ressortissants que sont évoqués les domaines économique, culturel et social dans lesquels les deux états auront à conclure des accords.

Il est vrai que si l'imprécision des formules prive l'Espagne de la reconnaissance d'une égalité de principe sur laquelle elle aurait fondé son action future, elle peut en revanche laisser la porte ouverte à des

(1) Sur le discours prononcé par le général Franco, voir ci-dessus le n° 230 (note).
(2) Voir ci-dessus les n°s 139 (note), 159.

interprétations que les récentes déclarations du général Garcia Valiño [1] tentent déjà d'accréditer, notamment en ce qui concerne la formation de la nouvelle armée marocaine.

Gardons-nous donc de considérer que la partie est terminée. Bien qu'un douloureux retour aux réalités puisse inciter l'Espagne à rechercher dans les semaines qui viennent un dialogue avec la France, le désenchantement que l'on éprouve ici pourrait en même temps avoir pour résultat d'accentuer nos divergences de vues et d'intérêts. D'une part, la poursuite de négociations simultanées à Madrid et à Paris fournira de nombreuses occasions d'opposer la notion de coopération à celle d'interdépendance et d'entraver, par une concurrence sans scrupule, la mise au point des accords franco-marocains.

D'autre part, les propos que l'on tient ici depuis quelques jours, comme les thèmes développés par la presse madrilène, donnent à penser que par une vaste action diplomatique, appuyant les revendications nationalistes arabes dans l'ensemble du bassin méditerranéen, l'on s'efforcera de s'assurer une position avantageuse dans ce secteur géographique, en vue de compenser la perte d'une influence directe sur la zone khalifienne, où Si Allal el Fassi, désormais rallié ouvertement au Sultan, n'est plus un auxiliaire facilement utilisable.

Quelles sont les chances de succès de cette action diplomatique ? Les moyens dont dispose l'Espagne sont-ils à la mesure de ses ambitions ? Il semble bien que ses partenaires arabes hésitent quelque peu à répondre à ces questions. Tandis que le Sultan et ses ministres se prêtaient de bonne grâce aux manifestations d'entente hispano-arabe organisées à l'occasion de leur séjour à Madrid, les confidences que cette ambassade a pu recueillir soit du Souverain, soit de M. Bouabid permettent de conclure qu'ils ne nourrissent pas d'illusions à ce sujet. Pour compléter les indications que j'ai déjà communiquées à Votre Excellence sur les projets formés ici de réalisation d'un pacte méditerranéen, il convient d'ajouter que l'ambassadeur d'Égypte, personnellement heureux d'avoir pu préparer la visite à Madrid du colonel Gamal Abdel Nasser, ne paraît pas écarter la possibilité de conversations politiques et économiques entre ce dernier et le Caudillo. De même, l'ambassadeur d'Arabie séoudite confiait récemment à l'un de mes collaborateurs qu'une entente sur les plans économique et culturel pourrait, à son sens, être réalisée par les pays arabes et l'Espagne et que, pour sa part, il était en train de développer considérablement l'activité économique de sa mission.

Tout cela ne semble pas justifier encore de réelles inquiétudes. Cependant, si les pays arabes persistent à afficher leur bonne entente avec Madrid, c'est sans doute qu'ils y voient quelque intérêt. L'Espagne

[1] Prononcées le 1er avril à l'occasion de la cérémonie commémorative du 1er avril 1939. Le Haut-Commissaire avait annoncé devant les officiers supérieurs de la zone et les hauts fonctionnaires du Commissariat qu'il partait pour Madrid afin d'y recevoir le Sultan. Il disait notamment : « Je veux que vous ayez confiance, satisfaction et joie parce que si le protectorat va changer, ce doit être exclusivement pour que l'Espagne ait au Maroc un rôle plus transcendant encore que celui qu'elle y a joué jusqu'ici (dépêche n° 103 de Tétouan, du 3 avril, non reproduite).

est faible, mais son dénuement même lui confère une sorte de pureté. Elle n'est engagée directement ni à Alger, ni au Proche-Orient, contre les intérêts des nationalistes arabes. Elle risque de devenir, au sein de la communauté des nations chrétiennes, complice d'une entreprise de subversion, dont les protagonistes ne manqueront pas d'utiliser le témoignage qu'elle porte, plus ou moins consciemment, en leur faveur. Et l'on ne voit, pour parer à ce danger, d'autre moyen que d'allier la perspicacité et la mesure à la fermeté dont nous devons faire preuve dans notre action en Algérie et au Proche-Orient.

235

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2366 à 2374 [1]. Réservé. *Washington, 12 avril 1956, 11 h. 50.*

(Reçu : 17 h. 50.)

M. Eban est venu me voir le 11 avril en sortant de chez M. Dulles; comme j'en ai rendu compte par ailleurs, il avait discuté de la situation présente, et, à la grande satisfaction du secrétaire d'État, assuré celui-ci que Tel Aviv n'entendait pas pour le moment prendre de mesures de représailles.

Mais ce qui intéressait le plus mon collègue, c'était la question des fournitures d'armes, au sujet de laquelle il croit entrevoir une légère évolution américaine, que facilitent à son sens les événements actuels. Officiellement, on en reste à la position qui a été exposée à M. Eban par M. Dulles le 30 mars (mon télégramme nos 2116 à 2125 [2]). Les États-Unis en substance reconnaissent la nécessité où se trouve Israël de renforcer son armement. Ils ne veulent pas participer eux-mêmes à ce renforcement, étant donné les répercussions qu'une telle décision entraînerait au Moyen-Orient, où elle serait interprétée comme une

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 807-815).

(2) Ce télégramme du 31 mars, non reproduit, était consacré à la place tenue dans la presse américaine par les livraisons d'armes à Israël. Ce télégramme ajoutait que l'ambassadeur d'Israël, sortant d'un entretien avec M. Allen le 30 mars, qui faisait suite à une conversation le 28, avec M. Dulles, avait laissé entendre que l'entretien n'avait pas abouti à une conclusion positive en ce qui concernait la commande d'armes aux États-Unis, mais que d'autres aspects de la conversation étaient plus encourageants. Un membre de l'ambassade de France avait retiré des conversations qu'il avait eues au département d'État l'impression que ses interlocuteurs mettaient davantage l'accent sur leur compréhension du danger que provoquait l'accroissement des armements égyptiens. Le diplomate français avait appris que le 28 mars, le secrétaire d'État avait fait remarquer à l'ambassadeur d'Israël que les États-Unis n'étaient pas les fournisseurs traditionnels d'armes pour le Proche-Orient; il avait appris aussi que l'ambassade d'Israël était intervenue avec succès pour solliciter une démarche américaine auprès des autorités grecques en vue d'autoriser le transit des

décision politique majeure. Mais ils verraient d'un bon œil que les fournisseurs traditionnels d'Israël reprennent certaines livraisons.

Du côté d'Israël, on reconnaît qu'il existe une certaine justification aux arguments du département d'État contre des livraisons américaines, au moins des livraisons importantes. Mais on voudrait obtenir à tout le moins deux choses :

1° Un appui des autres gouvernements susceptibles de fournir des armes;

2° À défaut de livraisons massives, à tout le moins certaines livraisons, qui auraient en Israël un effet politique important et sans lesquelles il est à craindre que les autres pays n'acceptent pas de prendre eux-mêmes des responsabilités.

Sur ce deuxième point, M. Eban n'a toujours rien obtenu. On parle toujours de cession éventuelle de matériel et de canons antiaériens, mais rien n'a encore pris corps.

Sur le premier point, par contre, les États-Unis paraissent multiplier les démarches.

Les premières ont été faites par M. Perès auprès de M. Pearson lorsque ce dernier est venu pour la conférence tripartite de White Sulphur. Il s'agissait de chasseurs *F 86* et le secrétaire d'État a, paraît-il, été très pressant. Une intervention du même ordre a été faite à M. Selwyn Lloyd, ce dernier se prévalant du fait que son gouvernement venait lui-même de livrer 6 *Meteor.* Le gouvernement canadien n'a encore pris aucune décision; il paraît hésiter à le faire tant que les Américains maintiendront leur attitude d'abstention.

Les secondes démarches américaines ont été faites à Rome, à propos d'une affaire de *F 86* « off shore » dont j'ai rendu compte (mon télégramme n° 2405)[1]; cette affaire a tourné court, on penserait maintenant à Washington que l'Italie pourrait fournir plutôt l'artillerie, en particulier antiaérienne.

Il y a enfin l'affaire de la seconde tranche de *Mystère IV*[2]. On pense du côté américain qu'Israël devrait être satisfait s'il pouvait obtenir en définitive 24 *Mystère* et 24 *F 86.* M. Eban me fait part de la réponse reçue de Paris à ce sujet, mais en ajoutant qu'un fait nouveau allait intervenir. M. Allen venait en effet de lui annoncer « triomphalement » que des instructions avaient été envoyées à l'ambassade des États-Unis à Paris pour demander à celle-ci de faire savoir au Quai d'Orsay que si, pour la seconde tranche des *Mystère,* le gouvernement français pensait à employer à propos du contrat « off shore » la même procédure que pour la première démarche, le gouvernement américain,

(1) Du 29 mars, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France faisait savoir à son gouvernement que le représentant italien au N.E.A.C.C. avait indiqué à titre personnel que le gouvernement israélien avait demandé à Rome de lui céder un certain nombre d'avions de chasse F 86 montés par les usines Fiat au titre d'une commande *off shore.* Le chargé d'affaires italien à Tel Aviv avait fait savoir aux Israéliens que la décision échappait à son gouvernement et dépendait pratiquement du gouvernement américain.

(2) Voir ci-dessus le n° 17 (et note).

pour sa part, n'y verrait aucune objection. M. Allen aurait même ajouté que, cette fois-ci, il veillerait à ce qu'il n'y ait pas d'indiscrétion.

On est du côté israélien très satisfait de cette nouvelle, car il s'agit d'une initiative américaine nullement provoquée par Tel Aviv.

236

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1101 à 1109. Très urgent. Réservé. *Rabat, 12 avril 1956, 17 h. 40.*

(Reçu : 18 h. 50.)

Durant le séjour en Espagne du Sultan et du Prince impérial [1] qu'accompagnaient les principaux membres du gouvernement, la vie politique à Rabat a connu une pause dans l'attente des résultats qu'apporterait la rencontre hispano-marocaine. J'ai signalé les réactions de l'opinion tant marocaine qu'européenne à l'annonce de ces résultats.

À leur retour, le Souverain et sa suite ont été accueillis avec enthousiasme. Mais la reconnaissance par l'Espagne de l'indépendance du Maroc, la restauration de l'unité ne peuvent faire oublier aux dirigeants de Rabat les graves problèmes intérieurs qu'ils ont à résoudre. La rapidité même d'une évolution dont le rythme s'accélère plus vite qu'ils ne l'avaient pensé n'est pas sans inquiéter les éléments modérés du gouvernement, dans la mesure où elle maintient en effervescence une population que grisent les événements. Dans le train spécial qui ramenait le cortège impérial d'Arbaoua à la capitale, le président Bekkaï a confié au Délégué qu'il craignait le jour où, son ivresse dissipée, le peuple se retrouverait en présence des lourdes tâches qu'impliquerait l'indépendance. M. Lalouette lui a répondu qu'en ce jour crucial, l'appui amical de la France ne faillirait pas. Deux problèmes majeurs, qui sont d'ailleurs liés indirectement, pèsent actuellement sur la situation intérieure et expliquent les obstacles que rencontrent le Palais et le Cabinet quant à la soumission des bandes rebelles :

— l'agitation dans le Moyen Atlas;
— les menées algériennes.

a. Dans le Moyen Atlas, les remaniements qui ont affecté le commandement marocain ont entraîné l'éviction des personnalités dont l'influence a disparu. Les chefs récemment nommés doivent résister dans le même temps aux entreprises de l'Armée de libération et aux

[1] Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 224, 234.

agissements de l'opposition, chaque fois que prévaut l'esprit particulariste des Berbères. Le rôle respectif de ces deux facteurs est malaisé à déterminer lorsqu'il s'agit d'éclairer, par exemple, les motifs de l'assassinat de l'ancien caïd des Rhiata (Taza) ou les raisons de l'attitude des caïds d'Ain Leuh qui, avant leur arrestation, avaient adhéré au P.D.I.

Cette région de la montagne est animée de mouvements divers et confus dont l'inspiration paraît être une interprétation très personnelle de l'indépendance, le sentiment d'une solidarité berbère et une tendance à demeurer sur la défensive vis-à-vis du pouvoir central. Chez les Beni Ouarain, les Marmoucha, les Zaïan, les Aït Seghrouchen, une agitation latente se développe. Plus qu'à une idéologie politique, les désertions répondent au désir de témoigner d'une certaine autonomie. En bref, tout se passe comme si le particularisme berbère se réveillait, et que ces populations avaient la volonté de se replier sur elles-mêmes.

Il n'est pas impossible d'ailleurs que, face à cette évolution, d'aucuns, soit au Palais, soit dans l'entourage immédiat du ministre de l'Intérieur, songent au parti qu'on pourrait en tirer dans l'hypothèse où les ambitions unitaires de l'Istiqlal s'affirmeraient trop brutalement. En tout état de cause, elle préoccupe vivement, j'ai pu m'en assurer, les ministres istiqlaliens qui n'en réclament que plus instamment le transfert des responsabilités et des moyens en matière de sécurité publique.

b. Quant au problème algérien, il importe de ne pas se dissimuler qu'il a pris soudainement, ces dernières semaines, une place prépondérante dans le développement de la question marocaine et que ses incidences risquent de déterminer chaque jour davantage ce développement.

Au début de mars, le président du Conseil et ses ministres se montraient avant tout soucieux d'éviter que les troubles d'Algérie n'exerçassent une influence sur la situation au Maroc « : Nous avons suffisamment de difficultés intérieures à surmonter, me disait Si Bekkaï, pour souhaiter nous épargner des difficultés supplémentaires venant du dehors ».

M. M' Hammedi de son côté me demandait de prendre des mesures pour fermer la frontière algéro-marocaine dans la région d'Oujda où vivent plus de 20.000 Algériens, de manière à entraver le passage des bandes armées et la contagion de l'agitation.

Cet état d'esprit s'est brusquement modifié. Sans doute, comme je l'ai précédemment signalé, les pourparlers engagés entre les émissaires du Palais et du gouvernement et les chefs rebelles ont-ils révélé aux dirigeants de Rabat l'importance des liens qui unissaient au sein de l'Armée de libération Algériens et Marocains. D'autre part, le problème algérien lui-même a pris une acuité qu'ont soulignée les décisions arrêtées ou préparées par le gouvernement français [1]. Selon le mot d'un organe panislamiste, « l'Algérie est devenue le creuset où doit se

[1] Le 11 avril, le gouvernement avait décidé de rappeler 70.000 disponibles afin de répondre aux demandes de renforts du ministre-résident de France en Algérie, qui estimait indispensable de disposer de 400.000 hommes. Par ailleurs, l'Assemblée algérienne, pratiquement réduite au collège européen en raison de la démission de la plupart des élus musulmans, était dissoute le 12 avril.

fondre la solidarité musulmane ». Après les chefs du Caire, les responsables de Tunis, le Sultan ne pouvait ne pas faire entendre sa voix. Il a choisi, on s'en souvient, l'audience qu'il a accordée à M. Dillon (mon télégramme n° 876)[1] pour répondre au discours de celui-ci[2] et se prononcer dans un sens favorable à la satisfaction des aspirations algériennes. Habilement, le général Franco l'encourage dans cette voie où il reçoit l'appui de tous les partis nationalistes.

Il importe donc au plus haut point que notre action en vue de rétablir l'ordre et d'affirmer notre autorité en Algérie soit aussi rapide et aussi décisive que possible. Sinon, si les passions s'exaspèrent, il serait vain d'espérer que l'on puisse isoler le Maroc de l'incendie qui risque d'embraser l'Afrique du Nord et notre situation dans ce pays sera de nouveau soumise à la plus rude des épreuves.

237

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1867 à 1869[3]. Réservé. *Londres, 12 avril 1956, 17 h. 55.*
(Reçu : 18 h. 55.)

Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne est venu donner connaissance, le 11 avril, à l'un de mes collaborateurs des considérations que M. von Brentano avait adressées à M. von Herwarth, en réponse au compte rendu que celui-ci avait fait à son gouvernement des conversations qu'il a eues récemment avec M. Harold Stassen.

1° Le gouvernement allemand est d'accord avec le délégué américain à la Commission du désarmement pour estimer qu'il serait impensable

(1) Le télégramme n°s 876-879, du 24 mars, n'a pas été reproduit. Il indiquait que le Sultan avait reçu le jour même l'ambassadeur Dillon, que présentait le Haut-Commissaire. Après avoir évoqué son voyage en Espagne, Sidi Mohammed avait abordé le problème algérien. Si personne ne mettait en doute l'importance de la contribution matérielle de la France au bonheur des trois pays de l'Afrique du Nord, il importait que Paris fît preuve « de la générosité et du respect de la liberté qui font la grandeur du génie français ». Le Haut-Commissaire avait rétorqué que la France faisait preuve de sa générosité par ses initiatives politiques et sociales en Algérie, mais que pour faire la paix, il fallait être deux et qu'il était indispensable que l'on répondît en face par une égale bonne volonté. Le Sultan manifestait ainsi le peu de satisfaction qu'il éprouvait devant un récent discours de M. Dillon jugé trop favorable au colonialisme (voir note suivante).

(2) Le 20 mars, devant la presse diplomatique, l'ambassadeur américain avait assuré la France, « dans sa lutte pour trouver des solutions libérales qui assureront la continuité de sa présence en Afrique du Nord, de l'appui total des États-Unis ». Après s'être félicité des accords conclus par la France avec la Tunisie et le Maroc, il avait affirmé que les quatre départements algériens faisaient « partie intégrante du territoire français ». La France avait « le droit d'être fière de ce qu'elle a(vait) accompli en Afrique du Nord ». M. Dillon se prononçait en faveur des élections libres annoncées par le gouvernement français, élections qui ne pourraient avoir lieu tant que régnerait le désordre : aussi souhaitait-il ardemment le rétablissement du calme en Algérie (*Le Monde* du 21 mars, p. 1 et 5).

(3) Ce télégramme a été communiqué à Bonn sous les n°s 76-79.

de procéder à un accord de désarmement exclusif de la réunification de l'Allemagne dans la paix et la liberté. Le maintien de la division actuelle constitue un des principaux motifs de la tension Est-Ouest. Aussi longtemps que celle-ci se prolongera, il ne sera pas possible, faute du degré de confiance indispensable à son application, de souscrire à un accord de désarmement.

2° Un accord général de désarmement suppose le consentement d'un gouvernement librement élu de l'Allemagne unifiée.

3° Les propositions soviétiques du 27 mars [1] trahissent le désir de l'U.R.S.S de maintenir le *statu quo* en Allemagne.

4° Une réduction des effectifs allemands à un niveau compris entre 150 et 200.000 hommes ne serait pas compatible avec la sécurité de la République fédérale, dont la défense ne pourra être assurée qu'après achèvement de la mise sur pied des forces prévues aux accords. C'est volontairement que le niveau de 500.000 hommes a été accepté par l'Allemagne. Ce niveau constitue un minimum qui ne pourra pas être réduit aussi longtemps que le territoire allemand coïncidera avec la « zone probable de combat ».

Bien plus, si l'accord de désarmement devait se traduire par une réduction progressive (*thining out*) des forces stationnées en Allemagne des autres pays, le niveau accepté de 500.000 hommes ne pourrait plus être considéré comme suffisant à la sûreté de la République fédérale.

238

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1281 à 1296. Urgent. *Bonn, 12 avril 1956, 21 h. 35.*
Très secret. Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Rentrant de voyage, M. Hallstein m'a reçu presque immédiatement, cependant que le Bundestag et les Conseils de cabinet accaparaient M. von Brentano; je verrai d'ailleurs prochainement ce dernier.

Cet entretien avec le secrétaire d'État fut lent et long. Mon interlocuteur me déclara dès l'abord qu'entre France et Allemagne, tout malentendu n'était pas encore apaisé. Je signalai la surprise qu'avaient provoquée à Paris la réaction allemande à l'interview qu'a récemment donnée le président du Conseil [2], et plus exactement les méthodes

[1] Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 205.

[2] L'interview en question avait été donnée par le président du Conseil à l'hebdomadaire américain *U.S. News and World Report* : voir ci-dessus dans le n° 221 (note). Sur la réaction des milieux politiques de Bonn, voir ci-dessus le n° 218.

qu'on a cru devoir employer en cette circonstance. Il me semblait naturel que le gouvernement allemand nous demandât des précisions, avant de publier une déclaration assez roide. J'insistai surtout sur le caractère déplacé qu'avait pris, en cette affaire, son intervention oblique auprès du gouvernement britannique [1]. M. Hallstein essaya de contester cette démarche, puis dut se résigner à l'idée que je la connaissais.

Je lui rappelai les initiatives prises, lors de la dernière conférence de Genève, par le chef du gouvernement français, alors président du Conseil de l'Europe, la preuve manifeste qu'il avait donnée de son attachement à la résolution n° 87 du Conseil de l'Europe [2], à laquelle il s'était constamment référé depuis.

J'ai commenté, comme il se devait, le discours prononcé par M. Guy Mollet lors de l'anniversaire du pacte atlantique [3]. J'ai souligné, enfin, que je venais d'être reçu par le ministre des Affaires étrangères et par le président du Conseil. Ce dernier, étonné certes des réactions allemandes, m'avait rappelé que si l'approche du désarmement lui semblait avoir actuellement une valeur essentielle, la sécurité de l'Europe était, pour lui, l'objectif à atteindre et qu'il ne concevait pas de sécurité européenne sans réunification de l'Allemagne.

M. Hallstein crut devoir tout d'abord m'affirmer que sur la position prise, tous les membres du gouvernement allemand étaient pleinement d'accord. Il ne fallait pas accorder de crédit aux bruits selon lesquels le Chancelier et M. von Brentano auraient des points de vues différents. Je lui donnais l'assurance que je laissais à la presse allemande le soin d'agiter ces détails.

De l'exposé que fit ensuite le secrétaire d'État, je retiens les points suivants.

D'une façon générale, les inquiétudes du Chancelier ne sont pas uniquement provoquées par les prises de position françaises, mais par un ensemble d'observations, où la France tient la place essentielle.

1° Le gouvernement allemand a constaté, avec humeur, que sans l'avoir consulté, les Français s'avançaient dans une négociation sur le désarmement qui menait inévitablement à évoquer et à régler le sort de l'Allemagne. Les déclarations faites par M. Jules Moch à Zurich [4], la tendance des propositions franco-anglaises à la conférence de Londres, avaient déjà éveillé son attention. Les déclarations faites par le président du Conseil dans une interview à la revue américaine *U.S. News and World Report* n'ont fait qu'accroître chez lui le sentiment d'être traité comme un partenaire de second plan.

(1) Que ne mentionne pas l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne dans ses télégrammes.

(2) Sur cette résolution, voir ci-dessus le n° 221 (note).

(3) Le 4 avril, au matin, le septième anniversaire de la signature du pacte atlantique avait été commémoré au quartier général allié de Rocquencourt. Le président du Conseil français avait affirmé sa foi dans les destinées de l'Alliance, « garantie du maintien de la paix et de la liberté ». Il indiquait que de « vastes perspectives » s'offraient dans les domaines politique, économique et social « qui dépass(ai)ent le strict cadre territorial de l'Alliance ». Il évoquait les prélèvements de forces rendues nécessaires par l'affaire algérienne en ajoutant que Paris « rétablir(ait) sa pleine contribution à la défense commune sur le territoire européen ». (*Le Monde* du 5 avril, p. 12).

(4) Dont la trace n'a pas été retrouvée. Ne faudrait-il pas lire plutôt : à Londres ?

2° La force du Chancelier est d'avoir rendu à l'Allemagne une puissance militaire. Il entend donner à l'armée les vertus civiques indispensables. Il estime toutefois son importance d'autant plus justifiée que l'Allemagne est placée sur le front d'une guerre éventuelle, si même elle n'en doit pas devenir le théâtre (ici, les propos tenus par le général Gruenther, au début d'avril [1], trouvent toute leur résonance).

Il faut d'ailleurs prévoir toutes les formes de conflit : les interventions sur les arrières, voire même une sorte de guerre interne provoquée par des incidents avec une Allemagne orientale réarmée. Pour des raisons tant intérieures ou extérieures, le Chancelier se cramponne à la force qui lui est donnée. Elle s'élève à 500.000 hommes; il entend les garder.

Au demeurant, pour désarmer, il faut commencer par être armé. Une politique qui, d'avance, laisserait entrevoir l'hypothèse que ces effectifs peuvent être réduits, si elle n'est pas sûre de contreparties substantielles, irait vers l'aventure. En fin de compte, l'Allemagne donne l'exemple de la limitation et du contrôle.

3° Le Chancelier a l'impression que les engagements pris antérieurement peuvent être remis en cause. Laisser entendre qu'on arrivera à la réunification de l'Allemagne par la voie du désarmement, c'est pour lui laisser entendre aussi que les accords de Paris sont, d'ores et déjà, en jeu. Dévier de la ligne proposée par les Allemands lors de la dernière conférence de Genève, et dont l'ordre chronologique propose : réunification, puis sécurité, puis désarmement, c'est encore avancer un changement de politique sans assurance de contrepartie.

Or, selon lui, la France a donné l'impression qu'elle se désintéressait de la réunification en lui donnant la troisième place dans ses préoccupations.

4° D'une façon générale, le Chancelier s'émeut de la détérioration du pacte atlantique. Il prendra bientôt ses responsabilités et fera des propositions. Sur ce point, M. Hallstein m'a remis le texte d'une conférence qu'il vient de faire devant le collège du N.A.T.O. Elle porte le reflet de certaines conversations que nous avons eues antérieurement sur la nécessité où se trouve l'Organisation du pacte atlantique de faire face à la politique économique des Soviets, notamment dans le Proche-Orient et dans l'Asie du sud-est. J'en fais parvenir immédiatement une analyse au Département.

5° Pour le Chancelier, la politique occidentale — et singulièrement celle de la France — risque de se laisser tourner par les manœuvres des Soviétiques, dont l'objectif final reste le même : diviser et asservir

[1] Le général avait fait des déclarations au journal allemand *Neue Rheinzeitung* : en cas d'attaque de grande envergure, les forces de l'O.T.A.N. ne pourraient défendre l'Allemagne et le S.H.A.P.E. envisageait de reporter sa ligne de défense dans l'ouest et le sud de la France. Le Commandant suprême des forces alliées en Europe avait démenti avoir tenu de tels propos, mais reconnu qu'en l'absence de la contribution allemande, on ne pouvait affirmer avec certitude que les forces de l'O.T.A.N. seraient en état de défendre l'intégrité du front terrestre actuel. Le correspondant du *Neue Rheinzeitung* confirmait cependant l'exactitude de sa transcription de l'interview (*Le Monde* du 7 avril, p. 5).

l'Europe. Il est assurément regrettable que l'interview donnée par le président Guy Mollet ait été ensuite approuvée par M. Khrouchtchev.

6° Enfin, le Chancelier fait de l'amitié avec la France l'idée-force constante de sa politique. Il tient à cette ligne de conduite, mais il ne voudrait pas faire croire au peuple allemand qu'elle mène à une déception.

Ainsi résumé, cet entretien prend naturellement un caractère plus dur que les propos mêmes de M. Hallstein, avancés sur un ton courtois. Il avait au moins pour avantage que les pensées et les arrière-pensées du Chancelier s'y trouvaient précisées.

J'ai naturellement répondu par le détail. En ce qui concerne notamment les interventions de M. Khrouchtchev, j'ai rappelé que la constante de la politique soviétique consistait à compromettre les uns et les autres. Nul ne peut être à l'abri de semblables manœuvres. Le Chancelier, lui-même, lors de sa visite à Moscou, en avait fait l'expérience plus secrète, mais plus fondée et plus douloureuse. M. Hallstein devait s'en souvenir. Il s'en souvenait en effet.

Je m'élevai également contre l'idée que nous nous désintéressons de l'unification de l'Allemagne. Il peut cependant paraître à un esprit raisonnable que, dans ce domaine, les méthodes jusqu'ici employées n'ont guère donné de résultat. Le Chancelier, avec force et à deux reprises, a indiqué qu'une réduction des armements faciliterait la réunification de l'Allemagne. Une telle idée peut être partagée par d'autres, surtout par ceux qui estiment qu'il n'y aura pas de sécurité en Europe sans unité allemande. Si vous rejetez cette approche du problème, ai-je dit à M. Hallstein, quelles méthodes préconisez-vous à un esprit désireux d'aboutir à l'unité allemande ? Mon interlocuteur se tint coi, et me proposa de revenir à cette question un autre jour.

D'une façon générale, j'exposai à M. Hallstein que les explications déjà données, les apaisements déjà apportés sur certains points, qui lui avaient semblé imprécis, devraient le rassurer, et que le reste était, pour une bonne part, travail d'imagination.

Je n'étais pas sûr, au cours de cet entretien, des décisions prises à Paris au sujet d'une rencontre entre les deux chefs de gouvernement. Je me contentai donc de rappeler que du côté français, l'entrevue était souhaitée, qu'il y avait là le signe d'une volonté d'entente dont l'importance ne devait pas échapper au gouvernement allemand.

Avant de préciser mes conclusions, je préfère attendre d'avoir eu avec M. von Brentano l'entretien qu'il pourra sans doute m'accorder demain.

239

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 928 à 935. Réservé. *Paris, 12 avril 1956, 21 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1032 à1038 (1).

Je suis disposé à accepter le transfert au gouvernement marocain des responsabilités et des moyens en matière d'ordre public dans les conditions suivantes :

1° Les autorités françaises se réservent la possibilité de recourir à l'armée et à la gendarmerie mobile pour assurer la protection des personnes et des biens des Français et des étrangers.

2° Aussi longtemps que les bandes armées irrégulières n'auront pas été désarmées, les forces françaises auront le devoir d'y faire face. En tout état de cause, les forces françaises prendront les initiatives destinées à assurer la sécurité de la frontière algérienne.

3° La direction des services de Sécurité relèvera du gouvernement marocain et sera confiée à un haut fonctionnaire marocain. Celui-ci sera assisté d'un inspecteur général français qui serait M. Petitjean. Les mutations éventuelles dans le personnel français seront soumises à l'accord du Haut-Commissaire, conformément à l'esprit et à la lettre des dispositions du paragraphe III du protocole du 2 mars 1956 (2).

4° Un accord technique particulier déterminera les missions et compétences conservées par les détachements de gendarmerie territoriale

(1) Du 5 avril, non reproduit : le Haut-Commissaire y indiquait avoir eu la veille une réunion avec le président Bekkaï, le vice-président Zeghari, les ministres d'État Bouabid et Si M'Hammedi, M. Laghzaoui, directeur désigné de la Sûreté nationale marocaine, le général Méric, directeur général de l'Intérieur, M. Petitjean, directeur de la Sécurité en vue d'étudier les modalités de transfert des pouvoirs concernant la sécurité. M. Dubois avait trouvé ses interlocuteurs marocains très fermes, surtout M. Laghzaoui. D'une discussion « parfois vive et difficile », il retirait l'impression qu'on ne pouvait retarder davantage l'entrée en fonctions d'un directeur marocain de la Sécurité, faute de sembler revenir sur des engagements pris. Par télégramme nos 871-872, du 6 avril, non reproduit également, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes estimait ne pouvoir donner sur-le-champ des instructions, les exigences marocaines appelant un examen attentif; il demandait au Haut-Commissaire de lui préciser comment, pendant la période transitoire, les responsabilités seraient réparties en matière d'ordre public entre le gouvernement marocain et le Haut-Commissariat.

(2) Aux termes duquel « les pouvoirs de gestion jusqu'ici réservés feront l'objet d'un transfert dont les modalités seront arrêtées d'un commun accord ».

française qui seront maintenus au Maroc et les modalités de la coopération apportée par la gendarmerie française à la constitution d'une gendarmerie marocaine qui relèvera exclusivement du gouvernement marocain.

5° Si vous le jugez opportun, vous pourrez faire savoir au gouvernement marocain que le concours des forces françaises et de la gendarmerie mobile lui sera apporté sur sa demande.

6° En ce qui concerne la surveillance du territoire, je suis d'accord sur les propositions que vous avez formulées dans votre télégramme nos 869 à 875 en date du 24 mars 1956 [1].

Resteront sous la responsabilité exclusive des autorités françaises :

a. La surveillance et la répression des activités criminelles et délictuelles contraires à la défense et à la sécurité.

b. Le contrôle des émetteurs radioélectriques, leur détention et la répression des émissions clandestines.

c. Le contrôle et la surveillance des eaux côtières, des ports, aérodromes et de la navigation aérienne, ainsi que la sécurité des ouvrages fortifiés et des établissements militaires.

Par ailleurs, les activités suivantes demeureraient également sous notre responsabilité, étant entendu qu'une liaison soit établie avec les services de sécurité marocains :

a. Le contrôle administratif des étrangers;

b. La police des frontières terrestres, maritimes et aériennes;

c. Le contrôle de l'importation, du commerce, de la circulation et de la détention des armes, munitions et explosifs.

Les services français assumant ces responsabilités seront pris en compte par le budget du Haut-Commissaire.

Je souligne que l'ensemble des dispositions ci-dessus forme un tout et représente la position extrême que le gouvernement pourrait accepter.

Vous voudrez bien me tenir informé de la négociation que vous allez poursuivre sur cet important problème.

[1] Non reproduit, ce télégramme définissait la position française en matière de transfert des pouvoirs. Il recommandait que la Sécurité publique restât sous l'autorité française tant que les conditions politiques générales en montreraient la nécessité. Le domaine de la surveillance du territoire restait réservé : il convenait d'y ajouter certaines activités qui nécessitaient une coopération avec les services marocains (contrôle de l'importation, du commerce, de la circulation et de la détention des armes; contrôle administratif des étrangers).

240

Note du Secrétariat des Conférences [1]

Agence atomique internationale

N. n° 38/SC. *Paris, 12 avril 1956.*

Au cours des négociations qui ont eu lieu à Washington pour la mise au point entre douze états du projet de statut d'Agence atomique internationale [2], nos représentants ont noté l'esprit de conciliation de la délégation soviétique : à leurs yeux, celle-ci avait manifestement pour instruction d'aboutir à l'établissement d'un texte acceptable pour tous les états représentés.

C'est ainsi, par exemple, que, sur un point où l'Union soviétique avait jusqu'alors paru irréductible, celui des liens de la future agence avec les Nations Unies, la délégation soviétique accepta finalement, après un entretien avec la délégation américaine, une solution de compromis dont la souplesse donna satisfaction à la thèse toujours défendue par Washington [3]. Il a d'ailleurs été remarqué que les contacts officieux entre représentants américains et soviétiques ont été fréquents.

En ce qui concerne le rôle essentiel de la future agence, il a été convenu que celle-ci exercerait son contrôle sur tous les accords qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, dont les parties décideraient de lui soumettre l'exécution. Autrement dit, les états contractants demeureront libres de ne pas passer par l'entremise de l'Agence : le domaine du « secteur privé » reste, en pareille matière, intact.

On n'a pas de mal, dans ces conditions, à comprendre que les deux plus grandes puissances nucléaires aient pu s'accorder sur le fond : aucune atteinte n'est, en effet, portée au privilège politique que leur confère leur primauté scientifique. C'est en s'inspirant de cette constatation que le directeur des relations extérieures du Commissariat général de l'énergie atomique, qui participait aux récents échanges de vues de Washington, écrit dans son rapport de mission : « Il paraît dès maintenant à peu près certain que l'Agence verra le jour, car il est clair que les trois grands pays atomiques militaires sont d'accord sur les buts de

(1) Rédigée à l'intention du Ministre.

(2) Une conférence était ouverte sur le sujet depuis le 27 février : voir ci-dessus le n° 118 (note).

(3) Par télégramme n°s 1928-1934 du 23 mars, non reproduit, l'ambassadeur de France à Washington indiquait que les récentes discussions à la conférence de l'Agence atomique internationale avaient permis de dégager un accord général sur certains points renvoyés pour examen ultérieur, notamment les articles ayant trait aux liens de l'Agence avec les Nations Unies, au contrôle et aux conditions générales de l'inspection.

cette organisation où ils voient le moyen d'assurer et de s'assurer, en échange de l'aide apportée, que le commerce international des matériaux nucléaires, en dehors de leurs propres territoires ou sphères, ne servira qu'à des fins civiles ». Et M. Bertrand Goldschmidt de conclure que l'Agence sera « une agence de contrôle atomique du monde entier par les trois puissances atomiques militaires ».

Cette réflexion a une portée générale et l'on est tout naturellement amené à la transposer au domaine du désarmement.

L'on sait que l'été dernier, les Américains avaient déclaré qu'ils ne voulaient plus discuter d'un plan général de désarmement nucléaire : c'était, en somme, la réponse de Washington au plan soviétique du 10 mai 1955 [1] qui esquissait un pas vers les thèses occidentales, franco-anglaises notamment.

Or voici qu'au sous-Comité du désarmement siégeant présentement à Londres, M. Gromyko vient de déposer un plan de désarmement portant seulement sur les armements classiques [2]. Tout le désarmement nucléaire en est laissé de côté : il n'apparaît qu'à titre de mesures isolées et subsidiaires.

En rapprochant ce fait des constatations ci-dessus relevées touchant la constitution de l'Agence atomique internationale, l'on est fondé à se demander si l'on ne se trouve pas aujourd'hui en présence d'une esquisse d'entente tacite reposant sur un équilibre militaire entre les deux grandes puissances qui possèdent le monopole nucléaire, sorte de directoire mondial, de club nucléaire composé, pour le moment, de deux ou trois membres [3].

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 267 (note).
[2] Voir ci-dessus le n° 205.
[3] Le 18 avril, un communiqué de la Conférence faisait connaître l'adoption des statuts de l'Agence qui furent publiés le 25. Ils devraient être soumis pour approbation à une conférence plus vaste qui réunirait en septembre au siège de l'O.N.U. tous les états faisant partie de cette dernière et ceux qui étaient représentés dans les agences spécialisées. Les statuts prévoyaient la création d'une assemblée générale et un conseil d'administration. L'assemblée (un délégué par pays) se prononcerait sur l'admission de nouveaux membres, sur le budget de l'Agence et les rapports de celle-ci à l'O.N.U. Le conseil d'administration comprendrait 23 membres, dont 5 représenteraient les principales puissances atomiques (États-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, France, Canada). L'Agence tiendrait un rôle de courtier universel, offrant à des clients éventuels les matières premières mises à sa disposition par les pays possédants. Elle procurerait des équipements, recevrait les informations scientifiques que les pays membres mettraient à sa disposition. Elle contrôlerait l'utilisation des produits et équipements grâce à un corps international d'inspecteurs, qui auraient accès aux installations atomiques où les produits fournis par l'Agence seraient utilisés.

241

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1126 à 1137. Très urgent. Réservé. *Rabat, 13 avril 1956, 15 h.*

(Reçu : 16 h. 5.)

J'ai eu hier au Haut-Commissariat un entretien avec le président Si Bekkaï et M. Guedira, ministre de la Défense nationale.

J'ai demandé à mes interlocuteurs quelle était la position du gouvernement marocain vis-à-vis de deux questions qui avaient fait l'objet de lettres adressées par mes soins au président du Conseil avant son retour de Madrid.

1° *Détérioration du moral des troupes marocaines en fonction de la création prochaine de l'armée royale.*

J'ai représenté au Président et au ministre de la Défense nationale que la crise morale des unités marocaines et, singulièrement, des goums, s'accentuait dangereusement. En effet, la création de l'armée royale est attendue avec impatience dans toutes les unités et a de profondes répercussions sur l'état d'esprit des militaires marocains, gradés et hommes de troupe, qui éprouvent une grande inquiétude en ce qui concerne leur avenir personnel. Cet état d'esprit est aggravé par l'action d'une propagande subversive qui a pour effet d'accroître le nombre des désertions individuelles (entre les 1er et 11 avril 1956, 49 goumiers ont déserté en emportant 65 armes de guerre, dont 2 mitrailleuses et 20 pistolets mitrailleurs).

J'ai fait valoir qu'il importait de prendre immédiatement des mesures pour enrayer ces défections et conserver aux unités destinées à être transférées à l'armée royale une cohésion qui repose essentiellement sur le maintien de la discipline. Seule une déclaration officielle du gouvernement, approuvée par le Palais, à l'adresse des troupes marocaines, pouvait calmer les impatiences et les préoccupations susceptibles d'être à la source d'incidents sérieux. J'ai proposé qu'une telle déclaration fût lue et commentée par un officier marocain, porteur d'un message de Sa Majesté et circulant d'une unité à l'autre.

Le président Si Bekkaï et M. Guedira ont admis le principe de cette suggestion et la présenteront ce soir à Sa Majesté.

J'ai appelé l'attention du ministre de la Défense nationale sur le caractère d'autant plus urgent de cette mesure que le président du

Conseil m'a indiqué que Sa Majesté désirait que la première tranche de l'armée royale fût constituée pour l'Aïd Seghir, soit dans trente jours, avec un effectif de 10.000 à 12.000 hommes.

2° *Situation des forces dissidentes.*

À la suite des contacts qui ont été pris avec les commandants des formations dissidentes, toute activité militaire a pratiquement cessé dans la zone opérationnelle du Nord. Les formations rebelles se sont regroupées, mais n'ont pas encore déposé les armes.

Le commandement militaire a pris des dispositions pour que d'inutiles effusions de sang soient évitées dans cette phase d'attente. Toutefois, il est évident qu'une telle trêve ne saurait se prolonger sans risque d'accrochages qu'il serait difficile de limiter.

Au surplus, des bandes indépendantes, qui n'ont pas fait acte d'allégeance au Sultan le 30 mars, se livrent toujours à des agressions à main armée, comme celles qui ont eu lieu avant hier contre un poste forestier de la région d'El Hajeb et hier contre le poste de police de la caserne du groupe de transport n° 516 à Fès.

J'ai représenté au président du Conseil qu'il était indispensable d'arrêter des mesures permettant de distinguer nettement les formations qui ont accepté officiellement de cesser toute activité militaire de celles qui, ne combattant pas pour une idéologie, continuent à se livrer à des agressions de brigandage (pillages, vols d'armes).

Dans ce but, j'ai préconisé que les formations de la première catégorie fussent regroupées dans des zones géographiques bien délimitées, en accord avec le commandement militaire.

Le président du Conseil et le ministre de la Défense nationale ont accepté cette proposition dont l'application comporterait la procédure suivante :

1° Le problème général serait traité à l'échelon ministère de la Défense nationale - Haut-Commissariat par contact entre un officier marocain représentant le ministre et le colonel Costantini, chef de mon cabinet militaire.

2° Le ministre de la Défense nationale marocain enverrait des commissions auprès des chefs de bandes pour leur assigner leurs zones de stationnement. Ces commissions seraient composées d'agents exclusivement marocains.

Le président Si Bekkaï a suggéré la création de deux commissions, l'une traitant avec les chefs des formations au nord de la rocade Fès-Oujda, l'autre avec les bandes de l'Atlas.

Cette question, comme la précédente, sera exposée à Sa Majesté par le président du Conseil et le ministre de la Défense nationale.

242

Note de la Direction des Affaires économiques et financières

Esquisse d'une politique nouvelle d'aide aux pays sous-développés

Paris, 13 avril 1956.

1° La politique suivie jusqu'ici par les pays occidentaux en matière d'aide aux pays sous-développés apparaît généralement insuffisante dans son montant et fréquemment inappropriée dans ses méthodes.

La contribution totale apportée par les pays occidentaux en matière d'aide économique aux pays sous-développés atteint environ 5 à 6 milliards de dollars par an, alors que le double de cette somme serait nécessaire pour maintenir simplement le niveau de vie de leurs populations en constant accroissement démographique. Au surplus, certaines régions particulièrement peu développées se trouvent être les plus défavorisées sur le plan de la répartition de l'aide [1].

Les pays sous-développés, très pointilleux sur le chapitre de leur indépendance, se plaignent surtout des conditions dans lesquelles l'assistance occidentale leur est octroyée : ils lui reprochent tantôt d'être assortie de conditions politiques précises, tantôt de paraître conditionnée par l'adhésion à tel ou tel système politique ou militaire d'inspiration occidentale, ou même simplement d'entraîner, du fait des garanties exigées par le pays donateur pour une saine utilisation des crédits, un contrôle de fait par ce dernier de la politique du pays bénéficiaire; il n'est pas jusqu'au souci de dresser un bilan des ressources et des besoins du pays assisté en vue de déterminer les formes d'aide les mieux appropriées qui ne paraisse conduire à une ingérence dans ses affaires intérieures. De façon générale, ils préféreraient que l'assistance qui leur serait fournie le fût dans un cadre multilatéral et qu'elle fût gérée par les donataires eux-mêmes, meilleurs juges de leurs besoins que les donateurs.

Enfin, ils préféreraient ne pas avoir à dépendre de subsides extérieurs, mais pouvoir se procurer, par les moyens normaux du commerce, les biens nécessaires au développement de leur économie.

C'est ainsi qu'ils ont été séduits par les propositions soviétiques récentes d'achat d'excédents agricoles et de fourniture de crédits à long

[1] *Note du document :* Par exemple : les pays du Sud-Est asiatique non membres de l'O.T.A.S.E.

terme à un taux d'intérêt très bas et sans aucune condition politique apparente[1].

2° Devant ces critiques souvent fondées et en vue de combattre à la fois la méfiance à l'égard de l'Occident et l'attrait des propositions soviétiques, il paraît nécessaire que les puissances occidentales entreprennent un effort de révision de leur politique. Cette révision peut être recherchée dans une double direction : il s'agit à la fois d'accroître la valeur de l'aide et de la rendre plus attrayante :

a. Pour accroître la valeur de l'aide, la première mesure qui s'impose est évidemment d'augmenter le montant des contributions en techniciens et en capitaux : mais les pays occidentaux peuvent également, et à peu de frais, accroître sensiblement la valeur de leur aide en améliorant les conditions des prêts qu'ils consentent en vue de l'équipement des pays sous-développés, prêts dont le montant l'emporte de beaucoup sur celui des autres formes d'aide. Sur un plan national, les pays occidentaux pourraient examiner les moyens d'assouplir les règles d'assurance-crédit et prêter leur concours au réseau bancaire en vue d'allonger les délais de remboursement et de réduire la charge, par rapport aux taux du marché, des intérêts de ces prêts. Sur un plan international, il pourrait être proposé que soient coordonnées l'activité des gouvernements en matière de crédits à moyen terme et celle des firmes privées en matière d'adjudications en vue d'offrir aux pays sous-développés les meilleures conditions possibles, tout en évitant une surenchère en matière de crédits et une baisse exagérée des prix consentis.

Une idée récemment avancée consisterait à substituer en la matière à l'action gouvernementale ou intergouvernementale celle des consortiums privés (telle est la proposition Krupp). Elle est intéressante, mais prête le flanc à la critique des pays sous-développés de tendance socialisante ou des Soviétiques et sa mise en œuvre suppose une atténuation de l'âpre rivalité qui oppose, sur les marchés tiers, les pays occidentaux. En tout cas, il n'y a pas de raison de l'écarter *a priori*.

Toujours sur le plan international, deux propositions, relativement peu coûteuses, seraient très bien accueillies par les pays sous-développés : l'une consisterait à amener la Banque internationale à réduire le taux d'intérêt qu'elle prélève (notamment la commission de 1 %), l'autre à favoriser la création d'un fonds occidental, ou mieux des Nations Unies, de bonification des taux d'intérêt (sous forme de dons) pour les prêts aux pays sous-développés.

Les pays occidentaux pourraient également chercher à accroître qualitativement la valeur de leur aide en la concentrant sur quelques grands projets très coûteux (Mékong, Indus, Assouan, par exemple) et spectaculaires, plutôt qu'en accordant une aide diffuse qui entraîne une ingérence disproportionnée avec son montant. Dans le même ordre

[1] Du 1er au 14 février s'était tenue en Inde, à Bangalore, la douzième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E.C.A.F.E.). Il s'y était déroulé une polémique entre les chefs des délégations soviétique et américaine. Le premier accusait les États-Unis d'obliger certains pays asiatiques à des alliances militaires qui gênaient leur développement économique, alors que l'U.R.S.S. était favorable à une aide sans conditions politiques ou militaires. Le délégué américain avait répliqué que l'action des États-Unis en Asie en matière d'aide parlait plus haut que les déclarations soviétiques.

d'idées, les pays occidentaux auraient intérêt à disposer d'une certaine marge de manœuvre en vue d'orienter leur politique en fonction des besoins souvent imprévisibles et non pas de se contenter d'avoir la politique de leurs moyens; les demandes présentées par l'administration américaine au Congrès en vue de permettre au Président de disposer chaque année, comme il le jugera bon, des crédits d'aide non affectés, vont dans ce sens. Il serait sans doute possible aux gouvernements européens de demander à leurs parlements respectifs la libre disposition de crédits d'un montant limité, par exemple, à quelques milliards et qui leur permettrait d'agir en fonction des nécessités qui se présenteront, sous réserve de faire approuver ultérieurement l'utilisation de ces crédits.

b. Pour rendre l'aide qu'ils fourniront plus attrayante, les pays occidentaux devraient d'abord renoncer dans toute la mesure du possible aux conditions politiques qu'ils mettaient jusqu'ici à l'octroi de leur aide et s'efforcer de limiter au minimum techniquement indispensable l'ingérence que sa distribution peut entraîner dans les affaires des pays bénéficiaires [1].

Ils devraient également se préoccuper d'aider de préférence les pays économiquement les plus défavorisés et faire porter spécialement leur effort sur les régions politiquement les plus critiques. C'est au demeurant l'orientation actuelle des pays donateurs dans leur politique d'aide bilatérale, mais ce n'est pas celle de la Banque internationale.

Surtout, les pays occidentaux devraient adapter leur aide aux besoins réels des pays bénéficiaires : la structure économique de ces derniers leur fait une nécessité d'écouler certaines productions agricoles ou minérales excédentaires et de s'industrialiser. Les productions excédentaires sont en nombre limité : blé, riz, jute, coton essentiellement et, demain, étain. Il faudrait prévoir un mécanisme multilatéral pour l'acquisition limitée de surplus agricoles en vue, soit de leur stockage, soit de leur écoulement vers des pays déficitaires. Certaines de ces productions étant destinées à des usages industriels, sans pour autant prêter le flanc à la critique selon laquelle nous freinerions l'industrialisation des pays intéressés, il conviendrait de développer des procédures d'aide triangulaire grâce auxquelles, selon les cas, les excédents seraient traités dans les pays occidentaux industrialisés et convertis en produits finis livrés au pays producteur ou, à son profit, à des pays tiers — ou bien au contraire traités sur place et livrés dans les mêmes conditions; l'aide serait alors constituée par le coût même du traitement ou l'octroi de facilités de traitement de ces matières premières.

Un nouvel effort devrait être entrepris, malgré les échecs des tentatives précédentes, en vue de stabiliser les cours des matières premières.

L'un des objectifs majeurs de l'aide doit être également de permettre l'équipement et l'industrialisation de ces pays; les pays occidentaux ne devraient pas craindre de favoriser cet équipement et d'accepter une certaine concurrence qui en découlerait, en se persuadant que leur

[1] *Note du document :* Sous réserve de la nécessité de maintenir un certain contrôle en vue d'éviter que les pays sous-développés ne profitent d'un accroissement de leurs ressources pour se livrer à une course aux armements.

avance réside essentiellement dans leur supériorité technique et le caractère de plus en plus élaboré de leur propre production.

Enfin, il y aurait intérêt à rechercher les moyens de développer les procédures multilatérales pour la distribution de l'aide, dans un cadre mondial ou de préférence dans des cadres régionaux, et de donner une part prédominante aux pays bénéficiaires dans la détermination des besoins et la gestion de l'aide : une telle politique d'ailleurs suivie, du moins en apparence, dans le cadre du plan de Colombo permet d'atténuer certaines oppositions politiques entre les différents pays bénéficiaires et rend ceux-ci plus directement intéressés à la politique d'aide. Le champ d'application des procédures multilatérales devrait être d'ailleurs de préférence réservé à la réalisation d'une série de projets d'une ampleur modeste, mais dont l'importance économique est au moins égale à celle des grands travaux (hydraulique agricole, établissement de services sanitaires et sociaux, lutte contre les maladies, etc...).

3° Quelle que soit la valeur des suggestions présentées ci-dessus, il convient de voir nettement quelles sont actuellement les limites d'une révision de la politique d'aide des pays occidentaux.

Les pays européens n'ont que des ressources limitées en capitaux : ils disposent en fait d'un potentiel industriel et de techniciens. Les puissances possessionnées outre-mer consacrent déjà une fraction importante de leur revenu national à une aide aux territoires dont elles ont la charge. La France n'est pas en mesure de fournir une contribution au développement des pays sous-développés assez substantielle pour modifier ou même infléchir la politique américaine et anglaise. Elle n'est pas non plus, semble-t-il, disposée à permettre à ses alliés ou aux Nations Unies d'intervenir dans l'aide qu'elle accorde à ses territoires d'outre-mer. La Grande-Bretagne est engagée, en ce qui concerne l'Asie du sud-est, dans le plan de Colombo où sa contribution est avant tout formée de « déblocages » de créances que les pays sous-développés détiennent sur la Trésorerie britannique; les dollars affectés par les États-Unis au plan de Colombo ont toutes chances au surplus, par le jeu de la préférence impériale, de finir dans les caisses britanniques, perspective préoccupante pour nous, alors que le déficit dollar persiste. Enfin, nous avons sollicité, mais en vain jusqu'à présent, notre admission à ce groupe[1]. La politique britannique est, pour ce qui est du Moyen-Orient, engagée dans le pacte de Bagdad à l'égard duquel les États-Unis paraissent devoir prendre une attitude moins réservée sur le plan économique. La République fédérale et l'Italie ont peu de capitaux disponibles; quant à la Suisse, qui possède des ressources dans ce domaine, sa position traditionnelle de neutralité et la prudence de ses banquiers semblent l'écarter de toute association directe à des formes d'assistance collective.

Ce sont essentiellement les États-Unis qui sont en mesure de fournir des capitaux sur une échelle importante pour une politique accrue

(1) Voir *D.D.F.*, 1954, nos 276 (note), 331.

d'aide aux pays sous-développés. Encore ne faut-il pas trop compter sur un accroissement massif de leur aide ni sur une révision radicale de leurs méthodes.

Favorable au multilatéralisme sur le plan commercial ordinaire, la politique américaine demeure bilatérale pour ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés : le Congrès tient en effet à conserver un contrôle direct sur l'utilisation des crédits et l'administration demeure préoccupée d'établir un lien entre l'octroi de l'aide économique et l'organisation de la défense. La politique américaine des surplus et les tendances récentes à une diminution des achats effectués pour alimenter les stocks stratégiques vont à l'encontre des désirs des pays sous-développés qui se soucient de l'écoulement régulier de leurs matières premières (étain, par exemple). Les initiatives éventuelles du gouvernement en faveur d'une politique nouvelle sont freinées en période électorale et les esprits ne paraissent pas convaincus de l'importance accrue du facteur économique dans la lutte d'influence avec le bloc soviétique auprès des pays sous-développés.

On peut ajouter, enfin, que la politique de toutes les puissances occidentales restera hostile, dans les conditions de libre concurrence qui prévalent actuellement, à des arrangements liant les prix des matières premières à ceux des biens d'équipement et des produits fabriqués vendus aux pays sous-développés, et réticente à l'égard d'une stabilisation des cours des matières premières. Au surplus, les puissances occidentales, pour peu qu'elles se groupent dans ce domaine, apparaissent aux pays sous-développés comme une coalition d'acheteurs de matières premières et un cartel de vendeurs de biens d'équipement.

4° Ces limites étant posées, quelle peut être l'action des puissances occidentales ?

Les puissances européennes doivent certes s'efforcer d'accroître leur contribution individuelle fournie directement ou dans le cadre d'organismes régionaux ou mondiaux (Nations Unies) en améliorant la qualité de leur aide et les méthodes employées, dans la ligne des suggestions ci-dessus indiquées. Elles doivent en effet se convaincre que la manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne et qu'il est préférable de donner peu, mais à propos que de donner beaucoup mais à tort et à travers.

Elles doivent, en second lieu, s'efforcer de resserrer leur coopération entre elles et avec les États-Unis en vue d'éviter les doubles emplois et les compétitions fâcheuses. Etant donné que ces puissances sont presques toutes membres de l'O.E.C.E. et que la plupart des pays bénéficiaires figurent dans la zone couverte par l'U.E.P., il y aurait, semble-t-il, intérêt à instaurer dans le cadre de cette organisation un mécanisme de consulation approprié. Il semblerait au contraire contre-indiqué de la placer dans le cadre de l'O.T.A.N., ce qui aboutirait à en dénaturer l'aspect.

Les puissances européennes pourraient, parallèlement à une action individuelle par la voie diplomatique, exercer dans le cadre de

l'O.E.C.E. [1] une action collective de persuasion auprès des États-Unis en vue de les amener progressivement à comprendre l'importance d'un accroissement substantiel de leur aide et d'une révision de leurs méthodes de distribution. Cette action, pour être efficace, devrait tenir compte de certaines préoccupations de la politique américaine et, notamment, du souci d'organisation de la défense du monde libre qui l'anime; il pourrait être utile à cet égard de dissocier l'aspect de la présentation à employer pour susciter le concours des donateurs de celui de la présentation à faire aux donataires; il n'est pas possible au surplus d'écarter totalement toute idée d'attribuer une certaine aide aux pays militairement liés à l'Occident en tant que tels, ne serait-ce d'ailleurs que pour éviter de donner l'impression de pénaliser nos amis.

Sous cette réserve, la question se pose de savoir s'il n'y aurait pas lieu de proposer que l'ensemble des pays donateurs fassent passer leur aide par des organismes multilatéraux, c'est-à-dire pratiquement par les Nations Unies. Cette formule aurait l'avantage de mettre les Soviétiques au pied du mur : ou bien ils accepteraient de contribuer de façon substantielle à un programme d'aide élargie des Nations Unies, et leur aide serait ainsi noyée au sein d'un ensemble de contributions dont la majorité serait d'origine occidentale, ou bien ils refuseraient et se démasqueraient. On peut, certes, supposer que la contribution du bloc soviétique n'épuiserait pas sa capacité d'assistance bilatérale et obligerait seulement les puissances occidentales à accroître proportionnellement une assistance dont elles ne seraient pas en mesure d'assurer complètement le contrôle et qui exercerait sur leurs disponibilités une pression plus forte que sur celles des Soviétiques. On peut craindre des manœuvres de propagande soviétique contre les méthodes de répartition de l'aide des Nations Unies par le truchement de mécanismes où les représentants occidentaux sont en majorité. On peut faire valoir enfin les réticences probables du Congrès américain et la lourdeur et l'inefficacité des procédures suivies aux Nations Unies.

Il n'en demeure pas moins que ce système empêcherait les pays bénéficiaires de se plaindre de ses implications politiques et les amènerait à la fois à en reconnaître le caractère désintéressé et à mesurer l'importance respective des concours occidentaux et soviétiques. Ce système permettrait également de combattre efficacement la tendance

[1] *Note du document* : La direction des Affaires économiques estime que l'O.T.A.N. est un cadre très mal choisi pour distribuer de l'aide. Pour réunir des fonds, on pourrait plus valablement soutenir que cette organisation, dont les Américains sont membres de plein droit et dans une large mesure les animateurs, présente des avantages.

Si le gouvernement français considère que l'O.T.A.N. est le cadre approprié où doit s'énoncer la politique française et où elle doit se concerter avec celle de ses alliés dans les rapports avec le bloc soviétique, fussent-ils économiques, on pourrait à la rigueur concevoir que les puissances occidentales industrialisées réunies dans le cadre de l'O.T.A.N. fassent partir de cette organisation une invitation à l'U.R.S.S. et aux pays industrialisés qui dépendent d'elle à participer à un fonds commun d'assistance dépendant ou non des Nations Unies. Si le gouvernement français optait pour cette solution, il devrait le faire uniquement parce que telle serait la meilleure méthode pour amener le Congrès américain à faire preuve de plus de générosité. Un pareil choix entre la Commission économique pour l'Europe et une organisation spéciale s'est posé aux puissances occidentales en 1947.

des pays sous-développés à pratiquer un chantage entre l'Est et l'Ouest. Au surplus, les contributions apportées par les pays occidentaux leur reviendraient probablement en majorité, sous la forme d'achats de biens d'équipement.

Il y aurait donc avantage à pousser à la création du S.U.N.F.E.D. [1] sans demander un accroissement trop considérable du capital actuellement envisagé pour cet organisme, et au développement du programme d'assistance technique multilatérale des Nations Unies.

La création du S.U.N.F.E.D. exigerait, même sous sa forme actuelle, des contributions initiales assez importantes mais qui pourraient ne pas être immédiatement appelées; il pourrait fonctionner par la suite avec des contributions annuelles d'un montant relativement faible.

5° Le succès de cette nouvelle politique dépend en dernière analyse du concours des États-Unis qui ne saurait être préjugé en la matière, mais un effort européen concerté sur le plan des contributions nationales et des contributions aux Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique, des dons et surtout des prêts, peut déjà porter ses fruits chez les pays sous-développés et inciter les États-Unis à réviser leur politique dans un sens plus souhaitable.

En résumé, le Ministre pourrait proposer à ses collègues les mesures suivantes [2] :

— établissement d'un mécanisme de consultation dans le cadre de l'O.E.C.E.;

— accroissement du montant des contributions individuelles en techniciens et en capitaux;

— assouplissement des règles d'assurance-crédit;

— amélioration des conditions des prêts pour contrats d'équipement (taux et durée);

— réduction du taux d'intérêt des prêts de la Banque internationale;

— réorientation de son activité vers les pays les plus défavorisés;

— création d'un fonds occidental ou des Nations Unies pour la bonification des taux d'intérêt pour les prêts aux pays sous-développés;

— concentration de l'aide sur des réalisations spectaculaires;

— renonciation aux conditions politiques et limitations du contrôle;

— aide pour l'achat et l'écoulement des excédents de matières premières;

— effort pour en stabiliser les cours;

— développement des procédures multilatérales et association des bénéficiaires aux mécanismes de détermination et de gestion de l'aide;

— examen des avantages et inconvénients d'une distribution de l'aide par les Nations Unies;

— création du S.U.N.F.E.D. et développement du programme d'assistance technique multilatérale des Nations Unies.

(1) Special United Nations Fund Economic Development.

(2) Voir ci-après, sous le n° 322, le plan présenté à la session du Conseil de l'O.T.A.N. (4-6 mai), par le Ministre.

243

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1344 à 1350. Réservé. *Bonn, 14 avril 1956, 17 h.*

(Reçu : 17 h 20.)

J'ai vu ce matin M. von Brentano, a qui j'ai remis le message que M. Guy Mollet adresse au chancelier Adenauer (votre télégramme nos 1046 à 1049 du 13 avril) [1].

Le ministre des Affaires étrangères a accueilli ce message avec une visible satisfaction, me déclarant qu'il ne pouvait tomber mieux. Pour sa part, il estimait, en effet, que le malentendu qui nous avait séparé, ces jours-ci, était complètement dissipé.

Comme M. Hallstein l'avait fait précédemment (mon télégramme nos 1281 à 1296 du 12 avril) [2], M. von Brentano a tenu à m'expliquer que l'émotion du gouvernement allemand ne venait pas tant des déclarations de M. Guy Mollet, dont on connaissait pertinemment la position, dont on savait l'attachement à la sécurité européenne, liée à la réunification de l'Allemagne, qu'à un ensemble de circonstances. Le gouvernement ne pouvait pas laisser s'accréditer l'idée que la cohésion européenne était menacée et que, dorénavant, la voie des conversations directes avec l'U.R.S.S. s'imposait.

Commentant les déclarations qu'il a faites hier à la presse, M. von Brentano m'a dit s'être inquiété de l'interprétation qu'on pouvait donner aux propos qu'il avait tenus sur ses contacts avec Moscou. Ainsi que je

[1] Non reproduit. La lettre du président du Conseil français prenait acte du désir du Chancelier, transmis par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, de rencontrer M. Guy Mollet dans les prochaines semaines. Toutefois, déclarait ce dernier, « notre emploi du temps trop chargé nous rend malheureusement à peu près impossible, à l'un et à l'autre, d'avoir des entretiens avant la fin du mois de mai ». Après ses échanges de vues avec l'ambassadeur d'Allemagne, il croyait « pouvoir dire qu'il exist(ait) le plus large accord entre nous sur les principes de la politique mondiale et de la politique européenne à suivre ». Au cours des précédentes années, il s'était trouvé « en complète communauté de vues avec vous sur les grands problèmes ... posés à nos deux pays ». Une étroite entente franco-allemande étant indispensable pour les progrès de la construction européenne, M. Guy Mollet suggérait qu'à l'occasion de la réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, les ministres des Affaires étrangères des deux pays s'entretinssent, en liaison avec M. Spaak, du déroulement des prochaines négociations européennes qu'il fallait faire aboutir aussi rapidement que possible.

[2] Ci-dessus reproduit sous le n° 238.

le signalais hier dans mon télégramme nos 1317 à 1326 [1], certains auditeurs paraissent avoir compris que le ministre s'apprêtait à présenter au gouvernement soviétique des propositions concrètes, en vue de la réunification. En fait, il s'agissait, m'a-t-il dit, en répondant à une question, d'expliquer que le gouvernement allemand avait des moyens normaux (la voie diplomatique) de mettre au courant le gouvernement soviétique de ses positions. Il n'y a, selon lui, rien d'extraordinaire dans cette déclaration; il ne s'agit, en aucun cas, de faire des propositions aux Soviétiques.

M. von Brentano m'a confirmé qu'il serait heureux de se rendre à Paris le 3 mai et de déjeuner avec Votre Excellence le même jour; l'avion de Londres n'arrivant à Paris qu'à 10 heures 30, il serait heureux que le président Guy Mollet acceptât de le recevoir à 11 heures 30, plutôt qu'à 11 heures.

Au cours de la même audience, j'ai eu l'occasion, comme mes collègues britannique et américain, d'indiquer à M. von Brentano que la note du 6 avril du gouvernement fédéral relative aux frais d'entretien des forces [2] était inacceptable, et non conforme à l'engagement pris par lui de négocier un nouvel accord sur l'entretien des troupes, avant le 5 mai prochain. Je lui ai déclaré qu'il n'était pas possible de renoncer à une prolongation de la contribution allemande à l'entretien des troupes, que des contre-propositions lui seraient présentées à bref délai.

M. von Brentano m'a répondu que cette affaire avait été mal engagée, de part et d'autre, et avait été trop rapidement jetée sur la place publique; il entend, ainsi qu'il me l'avait déjà dit, lui donner une solution politique; il en a parlé au Chancelier, lors de leur entrevue

[1] Non reproduit, ce télégramme faisait état d'une conférence de presse de M. von Brentano. Ce dernier avait indiqué qu'en affirmant son souci de recouvrer son unité, l'Allemagne n'entendait pas multiplier les obstacles sur la voie du désarmement, mais qu'elle cherchait seulement à placer la détente sur une base durable et solide. Il avait cependant répété avec insistance qu'un accord sur le désarmement ne pourrait, à lui seul, contribuer à la détente internationale; il devrait s'intégrer dans le règlement d'ensemble des questions en suspens, au premier rang desquelles figurait le rétablissement de l'unité allemande. Il mettait l'accent sur le fait que les questions du désarmement, de la sécurité européenne et de la réunification devraient être discutées et résolues dans le même temps. M. von Brentano déclarait que son gouvernement avait l'intention d'exposer prochainement aux Soviétiques le point de vue allemand sur le lien nécessaire qu'il convenait de maintenir entre le désarmement et la réunification, d'où la déduction de certains auditeurs, dont l'interprétation dépassait largement la pensée du ministre. Le gouvernement fédéral ne prétendait pas en effet s'engager dans la voie d'une négociation directe avec Moscou, mais tenait à faire valoir son point de vue, à l'Est comme à l'Ouest, auprès de tous les participants aux travaux du sous-Comité de Londres.

[2] Analysée par le télégramme de Bonn nos 1219-1223 du 6 avril, non reproduit. S'appuyant sur les dispositions du traité de l'O.T.A.N., le gouvernement fédéral ne se reconnaissait d'autre obligation que celle d'un pays libre. Il cherchait à montrer que, dans la perspective d'un plan de trois ans, les charges de l'Allemagne resteraient comparables à celles de la plupart des autres membres de l'O.T.A.N. Rejetant toute idée de nouveaux versements en espèces, il proposait diverses mesures : 1. Le rachat aux forces alliées contre paiement en marks des matériels et équipements qui ne leur seraient pas indispensables et dont l'armée allemande aurait l'emploi; 2. L'utilisation des restes à payer au titre des frais d'occupation ou de stationnement dans les restrictions d'emploi prévues par la convention financière; 3. La passation, dans la plus grande mesure possible, des commandes d'armements dans les pays d'Europe occidentale. Le ministre allemand des Affaires étrangères reprenait les propositions faites auparavant par son collègue des Finances, sans tenir compte des considérations d'ordre politique développées par les ambassades occidentales.

d'Ascona; il croit pouvoir reprendre la question avec le professeur Schaeffer; il pensait pouvoir nous donner prochainement quelques indications concrètes. A son avis, cependant, la contribution de l'Allemagne à la défense commune ne devrait plus figurer sous la rubrique « frais de stationnement ».

La question de vocabulaire peut, en effet, s'arranger; jusqu'à nouvel ordre, je me dois cependant de signaler l'attitude sceptique de mon collègue anglais et de mon collègue américain quant aux perspectives de résultats substantiels en cette affaire.

244

Note de l'Ambassade de France à Londres [1]

14 avril 1956.

La récente communication de l'ambassade d'Allemagne (télégramme du 12 avril) [2], la conférence de presse de M. von Brentano dont les journaux rendent compte ce matin [3], les indications fournies récemment à ses collègues par M. Harold Stassen sur le lien entre la question allemande et le problème du désarmement [4] sont, sur divers points, divergentes :

1. *Rôle de l'Allemagne dans les discussions relatives au désarmement.*

Le gouvernement de Bonn a marqué, il y a quelques jours, qu'un accord général de désarmement supposait le consentement d'un gouvernement librement élu de l'Allemagne unifiée [5]. Après que le chancelier Adenauer ait fait savoir publiquement qu'il avait demandé à être informé du déroulement des travaux du sous-Comité [6] et consulté sur les points affectant les intérêts de l'Allemagne, c'était un pas de plus qui était ainsi tenté dans la voie de l'association aux discussions du sous-Comité. Des propos tenus hier par M. von Brentano autorisent à

(1) Cette note est rédigée par M. Jacques Tiné, premier conseiller à l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus le n° 237.

(3) Au cours de cette conférence de presse, le 13 avril, le ministre allemand des Affaires étrangères avait indiqué qu'il n'y avait pas divergence de vues entre la France et la R.F.A. « En accord avec M. Guy Mollet », il estimait que les questions du désarmement, de la sécurité et de la réunification ne pouvaient être séparées. La R.F.A. ferait « très prochainement » connaître son point de vue à l'U.R.S.S., mais ne prendrait aucune initiative à l'égard de Moscou en matière de réunification. Il fallait traiter simultanément les trois questions, et non, comme les Russes avaient voulu le faire à Genève, disjoindre les questions de la sécurité et de la réunification pour ne s'occuper que du désarmement, car « la détente générale ne peut résulter du désarmement seul ». Un accord d'ensemble sur le désarmement amènerait forcément à poser la question de l'unité allemande (*Le Monde* des 15-16 avril, p. 2).

(4) Le 13 avril, M. Stassen avait, devant ses collègues occidentaux, estimé qu'il ne fallait pas lier les problèmes de la réunification allemande et du désarmement de façon rigide (télégramme de Londres n°s 1898 à 1901 du 13 avril, non reproduit).

(5) Voir ci-dessus le n° 237.

(6) Voir ci-dessus le n° 201.

penser que cette manœuvre a été découragée, au moins momentanément, par M. Stassen. Mais il se peut aussi que le ministre allemand des Affaires étrangères ait simplement voulu effacer l'impression qu'il a pu donner que l'Allemagne était décidée à s'opposer activement à ce que soit négocié sans sa participation un accord quelconque, même si celui-ci ne devait devenir applicable qu'après la réunification de son territoire.

2. *Niveaux des forces allemandes.*

La communication qui nous a été faite le 11 avril soutient, pour la première fois semble-t-il, que dans le cas où les forces alliées et soviétiques en Allemagne seraient réduites à la suite d'un accord mutuel, le niveau de 500.000 hommes accepté par l'Allemagne devrait être rehaussé.

Face au public, M. von Brentano se place, plus habilement, dans une autre hypothèse, celle où interviendrait un désarmement mondial substantiel; dans ce cas, il n'exclut pas que l'Allemagne puisse réduire ses forces à 200.000 hommes.

Aux termes des propositions de M. Stassen, les forces allemandes seraient maintenues au niveau de 500.000 hommes dans le cadre d'une réduction des forces américaines et soviétiques à 2.500.000 hommes. Le délégué américain admet, cependant, que ce chiffre de 500.000 hommes constitue à ses yeux un maximum qui ne serait pas nécessairement confirmé. Il ajoute qu'il a préféré le fixer assez haut pour disposer éventuellement d'une marge de négociation.

Ce chiffre a été accepté au sous-Comité du désarmement par M. Nutting. M. J. Moch a réservé la position du gouvernement français et a déclaré qu'il l'estimait, quant à lui, trop élevé.

3. *Désarmement et réunification de l'Allemagne.*

La position du gouvernement de Bonn est bien connue. Sur ce point, la communication du 11 avril et les déclarations de M. von Brentano semblent concorder : l'Allemagne s'opposera à ce qu'un éventuel accord de désarmement soit mis en application avant que ne soient effectivement réunies les deux parties du territoire.

Le point de vue des auteurs du plan franco-britannique de désarmement [1] a été exprimé à deux reprises par M. Nutting de façon catégorique. La première fois, officieusement, devant la presse qui a largement diffusé cette interprétation, le ministre d'État a précisé que la réunification de l'Allemagne était une condition du passage de la première à la seconde étape du plan franco-britannique. La même thèse a été développée le 12 avril devant M. Gromyko.

La thèse américaine diffère des deux précédentes. Elle ne prétend nullement, à la différence de celle de la République fédérale, que la réunification devra nécessairement précéder la mise en vigueur de mesures de réduction. Les mesures de désarmement que l'Amérique a proposées au sous-Comité pourraient, à son avis, être appliquées dans

[1] Du 19 mars précédent : voir ci-dessus le n° 182 (note).

le contexte politique actuel, *c'est-à-dire dans celui de la division de l'Allemagne*. M. Stassen l'a dit à M. Gromyko, en séance secrète, le 12 avril.

Là où la thèse américaine se distingue de celle développée par M. Nutting, c'est que, selon M. Stassen, il est impossible de prévoir à l'avance quelles seraient les mesures de désarmement auxquelles les parties pourraient souscrire dans un monde politiquement transformé. Ce serait donc, à son avis, mal raisonner que de prétendre tracer à l'avance un programme devant conduire, par phases successives, jusqu'au désarmement complet.

De même (et sur ce point, M. Stassen s'est exprimé le 12 en séance secrète et le 13 avril devant ses collègues occidentaux sur instructions formelles du gouvernement américain), faut-il rejeter tout lien précis entre le rythme du désarmement et la solution de tel ou tel problème politique. Il est impossible de dire à l'avance quel progrès en matière de désarmement permettrait ou impliquerait la solution du problème allemand, de celui de la Corée ou de Formose, de celui, enfin, des états satellites. Non plus quel arrêt ou quel recul serait commandé si surgissait un nouveau différend grave. En résumé, si un lien étroit existe entre la solution des problèmes politiques et les progrès du désarmement, ce lien ne peut être précisé, ni surtout, mis en formule. À chaque état des rapports internationaux doit correspondre un certain rapport des forces militaires. Il faut procéder à tout le désarmement possible. Mais les possibilités de désarmement ne peuvent être évaluées que compte tenu d'une situation politique générale donnée.

Comme on le voit, la thèse américaine, lorsqu'elle s'applique au problème allemand, est en fait plus proche de celle qu'a développée M. Mollet que ne l'est le système franco-britannique. En effet, dans son état actuel, celui-ci ne donne la priorité sur la réunification de l'Allemagne qu'à des mesures de désarmement beaucoup plus limitées que celles du plan américain. Les propositions franco-britanniques et celles des États-Unis ont, en revanche, ceci en commun qu'elles prévoient un *désarmement partiel* qui pourrait précéder la réunification de l'Allemagne. C'est ce qui les distingue aussi de la position qui, encore au mois de septembre 1955, était à la fois celle des Anglais et des Américains, bien que les uns et les autres fussent alors d'accord pour ne pas l'exprimer ouvertement : l'Angleterre et les États-Unis estimaient alors, en effet, que seule une *congélation* des forces militaires pourrait précéder la réunification de l'Allemagne. Aucune réduction de forces n'était à envisager avant que ne soit accomplie l'unification. Ce point de vue commun aux Anglais et aux Américains a, depuis lors, subi une évolution : la Grande-Bretagne a admis l'opportunité d'introduire certaines mesures préliminaires de réduction dans la première phase du désarmement qui doit seule, à son avis, précéder la réunification allemande, et qui, dans le plan franco-britannique de 1954 [1], ne comportait que des limitations aux niveaux du 31 décembre 1954; les États-

[1] Du 11 juin 1954 : voir *D.D.F.*, 1954-I, n° 177.

Unis, comme on l'a vu, admettent aujourd'hui que la réunification pourrait être précédée par des limitations de forces pourvu que celles-ci ne fassent pas descendre le chiffre des effectifs américains (et le niveau d'armement correspondant) à moins de 2.500.000 hommes. Tel est en effet le niveau minimum qui, au jugement de l'amiral Radford, permettrait à l'Amérique de remplir ses engagements extérieurs et assurerait le maintien de l'O.T.A.N.

245

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 643. Confidentiel. *Rabat, 14 avril 1956.*

Les informations qui m'ont été fournies, à titre confidentiel, depuis le retour d'Espagne de Sidi Mohammed, tant par M. Clauzel que par les ministres marocains et leurs conseillers, éclairent de façon précise les conditions dans lesquelles se sont déroulées les négociations de Madrid [1].

J'ai indiqué au Département, dans mes communications de la fin de mars et du début d'avril, que, après l'acceptation de principe par le Sultan de l'invitation espagnole, une discussion serrée s'était engagée à Rabat, entre le gouvernement marocain et M. Alcover, sur les termes de la déclaration hispano-marocaine reconnaissant l'indépendance et l'unité de l'Empire. Les Espagnols proposaient une rédaction qui s'inspirait rigoureusement de la déclaration commune franco-marocaine [2] dans le dessein d'établir, au moins dans la lettre des accords, une parité complète entre les positions respectives de la France et de l'Espagne au Maroc. Les Marocains, pour leur part, jugeaient cette prétention inadmissible et n'entendaient pas grever la jeune indépendance de leur pays d'une telle hypothèque. Sa Majesté estimait qu'Elle ne pouvait accepter de partir pour l'Espagne avant qu'un texte satisfaisant eût été mis sur pied. Devant l'obstination de Madrid, le Sultan songeait, trois jours avant la date prévue pour son départ, à différer purement et simplement son déplacement jusqu'à une date postérieure au Ramadan. Puis, brusquement, il s'est décidé à partir, jugeant le moment venu pour lui de prendre personnellement contact avec le général Franco et confiant dans l'efficacité de ce contact pour faire prévaloir ses vues.

(1) Sur ces négociations hispano-marocaines, voir ci-dessus les n°s 224, 234.
(2) Du 2 mars précédent : voir ci-dessus les n°s 139 (note), 159.

Le Souverain et ses ministres sont arrivés à Madrid le 4 avril, ayant une triple préoccupation que l'on pourrait résumer ainsi :

— en repartir avec la déclaration;

— ne pas accepter de texte qui consacrât l'alignement de la position espagnole sur la position française. Les Marocains n'ont, en effet, jamais considéré, dans le passé, que la situation de l'Espagne au Maroc fût identique, ni en fait ni en droit, à celle de la France. L'un des ministres d'État, M. M'Hammedi, s'est trouvé amené à comparer devant ses interlocuteurs le traité de Fès avec la convention de Madrid, soulignant que celle-ci était de portée beaucoup plus restreinte que celui-là et que l'état de choses des quarante-quatre dernières années ne justifiait pas les demandes espagnoles;

— ne pas cependant s'aliéner l'Espagne, dont l'appui peut être utile au Maroc dans de nombreux domaines et avec laquelle des problèmes importants, une fois réglé celui de la zone khalifienne, resteront à débattre : statut des présides, de l'enclave d'Ifni, de Tanger.

Dès son arrivée à Madrid, la délégation marocaine a été mise en présence d'un contre-projet espagnol de déclaration et de protocole annexe répondant au projet marocain que j'ai transmis au Département par ma communication du 3 avril [1]. Ces documents présentaient avec le projet marocain des différences fondamentales :

1° Le paragraphe 22 du projet espagnol de déclaration prévoyait que le gouvernement espagnol s'engageait « à prêter l'assistance requise à cette fin (rendre effective la souveraineté marocaine) *sur un pied d'égalité avec la nation jusqu'à ce jour coprotectrice* ».

2° Le pragraphe 3 du même projet était ainsi rédigé :

« Les négociations commencées à Madrid entre le gouvernement espagnol et Sa Majesté le Sultan ont pour objet de conclure de nouveaux accords entre les deux états souverains et égaux, *dans le but de définir leur libre coopération dans le domaine de leurs intérêts communs comme garantie de leur sécurité mutuelle et pour coordonner à cet effet leur défense et leurs relations extérieures.*

« *Ces accords garantiront également — à un degré non moindre que celui qui est reconnu par les traités antérieurs à 1912 et sur un pied d'égalité avec celui qui pourrait être reconnu à un autre pays ou à ses ressortissants* — la liberté et les droits des Espagnols établis au Maroc et des Marocains établis en Espagne, en ce qui concerne les intérêts privés, économiques, culturels et sociaux sur la base de la réciprocité. »

3° L'article 3 du projet espagnol de protocole annexe portait :

« *Le gouvernement espagnol prêtera assistance au gouvernement marocain pour l'organisation de son armée propre.* Le statut actuel de l'armée espagnole au Maroc restera en vigueur pendant la période transitoire. »

[1] Par télégramme nos 1016-1022, non reproduit.

4° L'article 4 :

« La situation actuelle de la peseta sera maintenue dans le cadre économique et financier du Maroc, *tant que subsisteront les liens économiques entre le Maroc et la zone franc.* »

5° Article 5 :

« Tant que durera la période transitoire, la collaboration prêtée par le gouvernement espagnol à Sa Majesté sera confiée à son représentant au Maroc qui conservera le titre de Haut-Commissaire, *avec résidence à Tetouan et Rabat indistinctement.* »

Ces propositions espagnoles signifiaient, si elles étaient acceptées, l'institution d'une interdépendance hispano-marocaine absolument parallèle à ce que serait l'interdépendance franco-marocaine. Si le mot lui-même n'était pas prononcé, c'est sans doute que les négociateurs de Madrid pensaient qu'il serait plus facile ainsi de faire admettre la chose.

Dès l'ouverture des négociations, le 5 avril, les Marocains se sont attachés à montrer aux Espagnols le caractère exagéré de leurs demandes et à présenter leur propre projet comme base de discussion. La tâche ne fut pas facile. Les Espagnols ont tout d'abord soutenu que la France n'avait pas accordé au Maroc une véritable indépendance : ils n'en voulaient pour preuve que la présence auprès du Sultan de M. Clauzel et de plusieurs conseillers français et l'insistance mise par la presse parisienne à souligner cette présence. Dans ces conditions, l'Espagne ne renoncerait que progressivement à ses prérogatives dans la zone khalifienne, et dans la mesure où elle serait convaincue d'avoir affaire à un Maroc effectivement indépendant.

Cette attitude a provoqué une vive réaction de la part des délégués marocains. Si Bekkaï a frappé du poing sur la table, donnant « sa parole d'honneur d'officier français » que la France avait réellement accordé l'indépendance au Maroc, que les accords à intervenir entre ce pays et la France seraient librement souscrits et qu'il n'était pas homme à « brader » l'indépendance nationale.

Après cet incident, les discussions sur la prétention des Espagnols à bénéficier d'une parité absolue avec la France ont été âpres. Le 6 avril au soir, le Sultan a fait savoir au général Franco que, si une solution satisfaisante n'était pas obtenue dans la nuit, il renoncerait à partir, comme prévu, le 7 au matin pour Grenade et Séville. Les discussions ont duré toute la nuit, et en fin de compte l'entente était réalisée le 7 avril à 6 heures du matin. À 8 h. 30, le Sultan s'envolait pour l'Andalousie.

Dans leur forme finale, la déclaration commune et le protocole annexe traduisent les résultats de l'opiniâtreté marocaine. Le gouvernement de Rabat a réussi à faire supprimer toute référence aux droits d'une autre nation. Il est donc libre de négocier avec nous sans avoir à redouter, du moins en principe, des demandes parallèles de la part de l'Espagne. Le terrain est maintenant dégagé à cet égard, et particulièrement en matière financière où les Espagnols ont essayé vainement de compromettre à l'avance le maintien du Maroc dans la zone franc.

Il est un point, toutefois, où le général Franco a obtenu satisfaction : le gouvernement de Madrid donnera au gouvernement marocain son aide pour l'organisation de son armée. Le Caudillo attachait un grand prix à cette stipulation; il est difficile de mesurer le profit qu'il en tirera, d'autant plus qu'elle ne vaut que pour la période transitoire. Mais nous ne devons pas oublier qu'il y a là un domaine où l'Espagne est en mesure de prêter une assistance efficace aux Marocains et que ceux-ci n'ont aucune raison, *a priori*, de repousser des offres. Il dépendra donc, dans une large mesure, de nous-mêmes et de l'esprit coopératif dont nous ferons preuve, que notre influence sur ce plan ne soit pas mise en péril par la concurrence ibérique.

Les négociateurs marocains ont également obtenu que disparaisse la mention du haut-commissaire d'Espagne qui résiderait « indistinctement » à Rabat et à Tetouan. En fait, il m'a été confirmé que le Sultan n'admettrait pas la présence permanente d'un deuxième haut-commissaire à Rabat. C'est donc au consul général d'Espagne à Rabat ou à un délégué du Haut-Commissaire que seront communiqués les projets de dahirs et de décrets se rapportant aux intérêts espagnols. Mais le haut-commissaire espagnol aura évidemment plus de raisons que par le passé de venir à Rabat pour prendre contact avec le Palais et le gouvernement.

Les ministres d'État m'ont rapporté la manière dont avait été rédigé le préambule de la déclaration : les Espagnols désireraient que fût prévu un « traitement préférentiel » réciproque; cette formule a paru aux Marocains avoir une signification juridique trop précise. Ils l'ont écartée. Leurs interlocuteurs ont alors proposé que les deux gouvernements se traiteraient « de façon particulière »; c'était encore aller trop loin; mais M. Artajo, sans que les ministres marocains aient très bien compris les raisons de ce revirement, a préféré « de façon particulièrement amicale ». Or, ainsi qu'on le souligne ici avec satisfaction, cette rédaction n'a pratiquement aucune portée.

Dans le courant de mai commenceront les négociations hispano-marocaines sur le transfert des pouvoirs. Les Marocains s'y préparent avec d'autant plus de soin que l'administration de l'ex-zone khalifienne leur est beaucoup moins familière que celle de la zone française. Pour le moment, la frontière est politiquement supprimée, mais elle est maintenue au regard des contrôles douaniers et des changes; elle subsistera aussi longtemps que n'auront pas été mises en œuvre les modalités à définir de l'intégration complète du territoire du Nord dans l'ensemble du Maroc.

Les dirigeants marocains étudient également la question de la participation des autorités marocaines de l'ex-zone espagnole aux responsabilités gouvernementales. On s'oriente vers l'entrée dans le gouvernement de Rabat d'un représentant du Nord, au moins. Ce serait sans doute M. Abdelkhalek Torres, chef du parti réformiste qui vient de faire sa fusion avec l'Istiqlal.

Il ne paraît pas inutile d'évoquer le contexte psychologique des négociations de Madrid. La délégation marocaine est arrivée dans la

capitale espagnole quelque peu anxieuse, sinon intimidée. Ses membres ignoraient presque complètement ce pays, n'en parlaient pas la langue, y connaissaient peu de monde. Ils se sentaient à l'étranger, alors qu'à Paris, ils sont pour la plupart chez eux. La presse, avec laquelle il leur est aisé en France d'avoir des contacts efficaces, se présentait à eux, en Espagne, comme le rideau protecteur d'un état autoritaire. Dans cette atmosphère, la confrontation des points de vue a été sévère et les Marocains ont dû faire appel à toutes leurs ressources et à leur volonté d'indépendance pour repousser l'argumentation espagnole. J'ajoute que ce qui leur a été donné de visiter en Espagne leur a fait une impression favorable. Ils s'attendaient, semble-t-il, à trouver un pays moins évolué, au niveau économique excessivement bas.

Certaines informations de la presse française, relatives au traitement cavalier que les Espagnols auraient infligé aux membres français de la suite du Sultan, ne sont pas exactes. Certes, les Français n'ont pas été invités aux manifestations officielles. Mais, cela mis à part, les Espagnols les ont accueillis avec la même amabilité que les personnalités marocaines et leur ont accordé les mêmes commodités matérielles.

À mon sens, si le Sultan et la délégation marocaine peuvent à juste titre se féliciter du résultat qu'ils ont obtenu, nous pouvons nous-mêmes tirer de ce voyage des motifs de satisfaction. Il est certain, en effet, que les avantages demandés par les Espagnols n'auraient pu leur être accordés qu'au détriment de la position particulière de la France. La fermeté du Sultan n'a pas seulement servi le Maroc, elle a également — et indirectement — sauvegardé les intérêts de notre pays.

246

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1358 à 1364. *Bonn, 16 avril 1956.*

(Reçu : 22 h. 25.)

Des commentaires auxquels se livrent les milieux politiques et les journaux d'information, à propos des dernières déclarations de M. von Brentano, se dégage l'impression qu'a entendu me donner le ministre des Affaires étrangères dans notre conversation d'avant-hier (mon télégramme nos 1344 à 1350 du 14 avril)[1].

Au demeurant, le ministre, lui-même, vient encore d'exclure formellement l'idée de conversations bilatérales avec l'U.R.S.S., dans une interview donnée à l'agence Reuter et diffusée par la radio allemande : « Nous voulons, a-t-il dit, informer de notre point de vue l'Union soviétique, par la voie diplomatique normale, mais nous ne pensons pas

(1) Ci-dessus reproduit sous le no 243.

à des conversations, ni même à des notes, et surtout pas à de nouvelles propositions. »

De son côté, une information de l'agence D.P.A. diffuse un point de vue analogue : les démarches que la République fédérale se propose d'effectuer à Moscou « ne sauraient, en aucun cas, dit-elle, être interprétées comme l'indice d'un changement d'orientation de la politique extérieure. Elle n'a pas l'intention d'entamer des conversations bilatérales avec l'Union soviétique pour résoudre la question de la réunification; elle estime, comme par le passé, que cette solution ne pourra être résolue que par les seuls responsables du partage de 1945, à savoir les Quatre Grands ».

L'agence fait, d'autre part, état du rôle de truchement que jouera, dans cette affaire, l'ambassadeur Haas. J'ai rencontré celui-ci avant-hier; il ne semble pas, à première vue, que son retour à Moscou, prévu pour la fin du mois, doive être avancé.

Cependant, l'opposition sociale-démocrate pousse à de véritables négociations. C'est la position qu'a prise, hier, le vice-président de la S.P.D., M. Melliès, en demandant au gouvernement fédéral de présenter une proposition concrète sur la sécurité collective de l'Europe, de faire accepter par les puissances occidentales la remise en cause des accords de Paris et de questionner les Soviets sur leur conception du statut militaire d'une Allemagne réunifiée. On peut donc en déduire que, dans les jours qui viennent, la social-démocratie saura, de ce point de vue traditionnel, exploiter la situation.

Le point de départ d'une affaire, dont les remous sont ici appréciables, n'est qu'une réponse laconique faite à la question d'un journaliste socialiste. Or, la veille même, M. von Brentano avait eu tout le temps d'exposer à loisir les données de sa politique intérieure, dans une interview soigneusement préparée et largement diffusée par la radio. Certains en concluent à un peu d'improvisation, rendue nécessaire par la tendance de l'interrogateur.

Il reste, cependant, que le gouvernement fédéral, en portant de nouveau au premier plan la réunification de l'Allemagne, a affirmé, ces jours-ci, sa personnalité, marqué le dessein de jouer un rôle direct dans tout projet relatif au sort du pays et de le jouer sur un pied d'égalité avec les autres alliés. Dans cet esprit, il a, d'autre part, inauguré réellement les rapports germano-soviétiques, avant l'arrivée de Boulganine et de Khrouchtchev à Londres, avant le voyage à Moscou d'hommes d'État français. Toutes les informations qui me parviennent tendent à prouver que la politique intérieure joue un rôle déterminant dans l'attitude de M. von Brentano.

Il n'est pas dit que son auteur en pourra délimiter et contrôler les conséquences; ce sentiment d'inquiétude prévaut même chez des membres importants de la C.D.U.

247

M. ALPHAND, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 673, 674 (1). *New York, 16 avril 1956, 19 h.*

(*Reçu :* le 17, 1 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 620 (2).

Les représentants de 17 états membres du groupe arabo-asiatique, ceux d'Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Égypte, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Pakistan, Philippines, Arabie séoudite, Syrie et Yémen, ont adressé (3) au président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle, invoquant l'article 35, paragraphe 1 de la Charte (4), ils déclarent attirer l'attention du Conseil sur la « grave situation régnant en Algérie », situation susceptible de mettre la paix en danger. Les signataires de la lettre demandent au Président d'en faire distribuer copie aux membres du Conseil de sécurité. Ils ne demandent pas la réunion de celui-ci.

La lettre est accompagnée d'un mémorandum qui fait état des combats qui se déroulent en Algérie ainsi que des renforts de troupes qui y sont envoyés (5).

Le représentant de la Turquie a refusé de signer lettre et mémorandum (6). Ceux de l'Éthiopie, du Libéria et de la Thaïlande ont déclaré n'avoir pas d'instructions et se sont abstenus de signer.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 381-382) et Washington (nos 423-424).

(2) Le télégramme de New York nos 620-622, du 6 avril, est analysé ci-dessus sous le n° 231 (note).

(3) À la date du 12 avril.

(4) Ainsi formulé : « Tout membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'article 34 ». Sur ce dernier article, voir ci-après le n° 399 (note).

(5) Le 11 avril, le gouvernement français décidait de rappeler 70.000 disponibles afin de répondre aux demandes de renforts du Ministre-résident, qui estimait indispensable de disposer en Algérie de 400.000 hommes.

(6) Pour le texte de la lettre et du mémorandum annexé, voir Nations Unies, *Conseil de sécurité,* document S/3589, 16 avril 1956.

248

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2430 à 2438 [1]. Réservé. *Washington, 17 avril 1956, 9 h. 45.*

(Reçu : 15 h. 45.)

Au cours d'une conversation que le ministre-conseiller de cette ambassade a eue, le 16 avril, avec M. Wilcox, secrétaire d'État adjoint pour les Nations Unies, les points suivants ont été abordés :

1° *Mission de M. Hammarskjöld* [2].

Le département d'État estime que cette mission se déroule de façon relativement satisfaisante. Il paraît en tout cas certain que la seule présence du Secrétaire général a permis de mettre un terme au moins provisoire aux incidents de frontière qui, sans sa venue, auraient pu dégénérer en un conflit généralisé [3]. Il reste à obtenir des Israéliens :

a. Qu'ils consentent à retirer leurs troupes de la ligne de démarcation, du moins dans les régions où il n'existe pas de colonies agricoles en bordure même de la frontière;

b. Qu'ils laissent toutes facilités de circulation aux observateurs des Nations Unies, car il est vain de penser à augmenter le nombre de ceux-ci si Israël continue à leur interdire l'accès des zones les plus vulnérables.

On pense à Washington que les incidents qui se sont produits encore récemment en territoire israélien ne sont plus dus à des commandos venus du Caire. Ceux-ci ont rejoint leurs bases, les attentats terroristes dont se sont plaints les Israéliens au cours de ces derniers jours

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 838-844) et New York, O.N.U. (nos 414-422).

[2] Sur cette mission, voir ci-dessus le n° 214; ci-après le n° 256 (et note).

[3] La semaine qui s'était écoulée avant l'arrivée du secrétaire général des Nations Unies avait été fertile en incidents entre l'Égypte et Israël. Leur gravité croissante avait d'ailleurs précipité l'arrivée du diplomate. Les 3, 4 et 5 avril, des accrochages s'étaient produits dans la région de Gaza. Après un cessez-le-feu, les Égyptiens avaient déclenché des attaques de fedayins sur un autre point de la frontière. Au cours de son séjour, M. Hammarskjöld intervint pour essayer de rétablir la trêve. Des négociations s'étaient engagées; il y avait eu des morts et des blessés, des représailles israéliennes étaient à craindre.

proviennent probablement d'éléments arabes depuis longtemps infiltrés et qui ne relèvent plus directement du commandement égyptien.

2° *Convocation du Conseil de sécurité.*

M. Wilcox estime qu'il faut faire pour le moment entière confiance au Secrétaire général et s'en remettre à son avis. Il est peu probable qu'il souhaite, dans les circonstances présentes, une réunion du Conseil comme le bruit en avait couru. Lorsque M. Hammarskjöld aura remis son rapport, il sera temps d'envisager sous quelle forme et à quel moment le document devra être soumis à l'approbation du Conseil. Le département d'État n'est pas favorable à l'idée lancée par le délégué du Pérou que ce rapport soit examiné au cours d'une session spéciale en Europe. Il n'existe, semble-t-il, aucune raison valable pour que la réunion n'ait pas lieu comme d'habitude à New York.

3° *Consultation avec l'U.R.S.S.*

M. Wilcox et ses collaborateurs reconnaissent que l'affaire étant actuellement devant les Nations Unies, les Russes se trouvent par là même associés aux démarches en cours et tenus à prendre leurs responsabilités. Par contre, le département d'État reste extrêmement défavorable à la possibilité de conversations directes et parallèles avec l'U.R.S.S. sous forme bilatérale, tripartite ou quadripartite. L'U.R.S.S. est dans une large mesure responsable de la tension qui existe dans cette région. Ce serait une véritable capitulation de la part des trois puissances occidentales que de l'inviter maintenant à s'asseoir autour d'une table et à discuter des moyens de mettre un terme à une situation dangereuse qu'elle a créée. Les propos parus dans certains organes de presse, et en particulier dans un article du *New York Times* du samedi 14 avril qui font état d'un changement de point de vue de la part du département d'État à ce sujet, ne correspondent à aucune réalité.

4° *Embargo sur les expéditions d'armes.*

Mon collaborateur a demandé à M. Wilcox s'il estimait que la mise d'un embargo général sur les expéditions d'armes ne serait pas la meilleure solution pour mettre, le moment venu, un terme à une course générale au réarmement du Moyen-Orient. Le secrétaire d'État adjoint a reconnu que l'idée était séduisante et méritait une étude détaillée en liaison avec les gouvernements français et britannique.

Si cette solution est souhaitable, elle se heurte pourtant à des difficultés que M. Wilcox a ainsi énumérées :

1° Il était à craindre qu'Israël, arguant du déséquilibre actuel des armements de part et d'autre, demandât soit des fournitures d'armes importantes de la part des États-Unis, soit la conclusion d'une pacte de garantie en faveur des frontières israéliennes. Le département d'État ne pensait pas, pour le moment, pouvoir s'engager sur l'une ou l'autre voie.

2° Il faudrait faire, de toute façon, une exception en faveur des fournitures d'armes à destination de certains pays dont l'armée n'était pas tournée principalement vers Israël, mais vers d'autres agresseurs éventuels. Il s'agit bien évidemment des fournitures d'armes britanniques à l'Irak.

3° Le contrôle d'un embargo des armes serait difficile à réaliser et les précédents de l'histoire récente ne sont guère encourageants (guerre civile espagnole). Il ne fallait d'ailleurs pas se dissimuler qu'un contrôle exercé aux frontières terrestres des états arabes soulèverait de grandes difficultés pratiques. Il en serait de même pour tout examen des cargaisons passant par le canal de Suez.

249

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1366 à 1370. Très urgent. Réservé. *Bonn, 17 avril 1956, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

L'entretien que M. Maurice Faure aura demain, à Strasbourg, avec M. Hallstein [1] a, en principe, pour objet de fixer l'ordre du jour de la prochaine rencontre relative à la Sarre. En fait, il se pourrait que, par ce biais, certains aspects du fond du problème fussent évoqués. Les services allemands ont, en effet, préparé une réponse à la note française qui avait servi de base à la dernière conversation entre le secrétaire d'État français et le secrétaire d'État allemand, le 27 mars dernier à Bonn [2]. Je ne sais s'ils s'en serviront directement, mais son existence implique un certain état d'avancement du travail.

Sur cette conversation, qui amorcera, de toutes façons, la reprise des négociations sur la Sarre, M. Hallstein est resté discret. Toutefois, il a été possible de recueillir certaines impressions auprès de ses collaborateurs immédiats et que je transmets au Département avec réserve.

1° *Sur la question du Warndt,* l'entretien du 27 mars a abouti à une impasse, parce que malgré nos avertissements répétés, nos interlocuteurs avaient eu le sentiment ou jugeaient expédient de faire croire que le total des 90 millions de tonnes de charbon demandé par nous n'était peut-être pas notre dernier mot.

Ils sembleraient dorénavant résignés à se conformer à notre désir. Dans la discussion qui va désormais s'engager, ils reprendraient vraisemblablement avec plus de force l'idée que nos prévisions d'exploitation sont insuffisantes sur la partie du Warndt située au sud de la faille Saint-Nicolas. D'autre part, ils sembleraient avoir compris que la fermeture du puits Villemain créerait une sorte de scandale; ils chercheraient une formule qui permettrait de laisser ce puits ouvert de façon rentable.

(1) À l'occasion de la session du Conseil de l'Europe.
(2) Pour le compte rendu de cette conversation, voir ci-dessus le n° 210.

2° Le principe de la canalisation de la Moselle est acquis. Nos interlocuteurs demeureraient toutefois hostiles à la liaison entre la construction du canal et l'accord sur le Warndt; là, demeure le point le plus délicat.

Quant à l'atmosphère dans laquelle se fera la reprise des négociations, je ne pense pas que les Allemands puissent arguer réellement de l'embarras où les met l'interpellation sur la canalisation de la Moselle, qui aura lieu au Bundestag le 19 avril. En effet, retenus par le Congrès libéral de Wurzburg, les auteurs de cette interpellation ne seront pas présents, M. Dehler l'a confirmé à l'un de mes collaborateurs; la plupart des leaders politiques se trouvent à Strasbourg ou ailleurs. M. von Brentano n'aura pas de peine à surmonter l'épreuve.

J'ai enfin le sentiment qu'il nous faut tenir compte d'un certain état d'esprit qui règne ici. Le gouvernement est visiblement soucieux d'échapper à l'accusation d'être pris dans une négociation où notre position sur la Sarre donnerait l'impression d'être liée à une négociation générale sur le sort de l'Allemagne. Ou inversement si l'on préfère.

Cette position soupçonneuse peut, me dit-on de bonne source, expliquer en partie le fait que le Chancelier ait préféré remettre son entretien avec M. Guy Mollet après le voyage à Moscou [1].

250

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1202 à 1205. Très urgent. Réservé. *Rabat, 17 avril 1956, 22 h. 55.*

(Reçu : 23 h. 15.)

Le Haut-Commissaire a signalé, par télégrammes nos 1126 [2] et 1139 [3], le désir très net du Sultan de disposer dès la fête l'Aïd Seghir, c'est-à-dire vers le 12 mai, d'une force militaire d'environ 10.000

[1] Le voyage à Moscou du président du Conseil français en U.R.S.S. devait durer du 15 au 19 mai : voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364.

[2] Le télégramme de Rabat nos 1126-1137, du 13 avril, est ci-dessus reproduit sous le n° 241.

[3] Le télégramme nos 1139-1141, du 13 avril, n'a pas été reproduit. Il indiquait que MM. Bouabid et Cherkaoui partiraient incessamment pour Paris où ils reprendraient contact avec le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes. M. Guedira les rejoindrait les jours suivants afin d'étudier avec la délégation française les moyens de mettre d'urgence sur pied une force d'une dizaine de milliers d'hommes qui représenteraient l'armée marocaine aux fêtes de l'Aïd Seghir.

hommes. Cette force constituerait une première et importante étape dans la création de l'armée marocaine [1].

Le prince Moulay Hassan m'a dit avant-hier que la volonté du Souverain était formelle sur ce point et que sa tâche immédiate de chef d'État-major général était d'y satisfaire.

Il est possible que le Prince accompagne M. Guedira ces jours-ci à Paris. Les conversations seront donc aussitôt engagées, du côté marocain, en fonction de cet objectif précis et rapproché.

La première demande porte sur 49 officiers marocains affectés actuellement à des unités françaises et dont le Palais souhaite la mise en route d'urgence sur le Maroc.

Il apparaît que dans l'esprit du Souverain et de son entourage, la constitution très rapide de cette force militaire répond moins à un souci de prestige ou à l'intention de marquer solennellement, lors des fêtes qui célèbreront la fin du Ramadan, la naissance de la nouvelle armée, qu'à une préoccupation très profonde touchant le maintien de l'ordre et plus particulièrement la sécurité du Palais.

Les formations irrégulières n'ont toujours pas déposé les armes, la situation dans le Moyen Atlas demeure incertaine et confuse, les représentants du P.D.I. parlent ouvertement de la menace éventuelle d'un putsch de l'Istiqlal. Il en résulte un malaise qui se manifeste par une nervosité croissante tant au Palais que parmi les éléments modérés du gouvernement.

Appuyé sur une armée de 10.000 hommes, le Sultan estime sans doute qu'il lui sera plus aisé de demeurer l'arbitre et d'affermir son autorité. De même, j'ai retiré des propos de nos interlocuteurs habituels l'impression que le transfert des responsabilités et des moyens dans le domaine de la sécurité publique représentait bien moins pour eux une question de principe sur le plan des rapports franco-marocains qu'une nécessité d'ordre intérieur.

À l'arrière-plan de ces craintes et de ces préoccupations, se dessine le problème algérien dont les incidences pèsent chaque jour davantage sur le Maroc et qui, ainsi que je le signale d'autre part [2], est devenu l'objet principal des pensées du Sultan [3].

[1] Par télégramme nos 771-773 du 29 mars, non reproduit, le Ministre soulignait qu'au cours d'une réunion à Paris le 27 mars, la délégation chérifienne avait exposé les vues de son gouvernement sur la constitution de l'armée marocaine (effectif de 20.000 hommes dont une première tranche de 15 à 16.000 hommes). Les Marocains avaient souhaité qu'un goum, un peloton de chars et un peloton d'auto-mitrailleuses fussent immédiatement affectés au gouvernement de Rabat comme élément symbolique de réalisation de l'armée royale, destiné à participer à la cérémonie du départ du Sultan pour Madrid, le 4 avril. La délégation française avait donné son accord de principe.

[2] Voir ci-après le n° 253.

[3] Par télégramme n° 1235, du 19 avril, non reproduit, le Délégué transmettait le texte d'un communiqué publié par le Cabinet impérial, annonçant que le ministre marocain de la Défense nationale, accompagné du Prince héritier et du général Kettani partiraient pour Paris le 19 avril afin d'étudier avec le gouvernement français les modalités de réalisation du plan du Sultan relatif à la mise sur pied des forces armées royales marocaines.

251

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

Euratom et Marché commun. Commentaires sur le rapport des experts.

Paris, 17 avril 1956.

L'étude définitive des experts chargés par les six ministres des Affaires étrangères d'examiner les mesures susceptibles de promouvoir une « relance européenne » apporte peu d'éléments nouveaux, par rapport aux premiers résultats déjà connus de leurs travaux, touchant les deux principaux projets envisagés : l'Euratom et le Marché commun [2].

Toutefois, ces projets font l'objet, dans le rapport, d'une inspiration « européenne » inégalement marquée.

***

Avant même tout examen, il pouvait paraître aléatoire pour la France de se rallier à l'établissement d'un marché commun, étant donné la situation actuelle de son économie et peut-être aussi la structure fondamentale de celle-ci qui ne peut être radicalement transformée sans bouleversements graves. On ne pouvait à la fois avancer avec une excessive prudence sur la voie d'une libération des échanges à seize et adhérer sans réserve à un marché commun à six, alors que notre commerce avec ceux-ci représente 70 % de nos échanges avec ceux-là. Il était toutefois permis de penser qu'une fois la première étape accomplie vers l'établissement d'un marché commun, il serait possible, ou bien de s'arrêter là, — ce qui serait revenu à créer une zone préférentielle —, ou bien d'envisager les nouveaux progrès susceptibles d'être réalisés, à la lumière de l'expérience des premières transformations effectuées.

Mais le rapport des experts exclut expressément une réalisation partielle d'un marché commun. Il prévoit en outre des procédures

[1] Cette note a été rédigée par M. François Gutmann, alors chargé de mission au service de Coopération économique de la direction générale des Affaires économiques.

[2] Le 21 avril devait être publié le rapport du comité intergouvernemental de Bruxelles concernant ces deux problèmes. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956, in-8°, 135 p.

automatiques de passage d'une étape à une autre. Et les seules dérogations possibles à ces procédures dépendent des décisions d'un organisme européen et d'un Conseil statuant à la majorité dès la seconde phase; or, il est bien improbable que nous bénéficions des appuis nécessaires pour faire modifier les dispositions prévues, si besoin en est, ou retarder leur mise en vigueur.

Dans ces conditions, avec le rapport définitif des experts, adhérer au principe d'un marché commun reviendrait à accepter l'institution progressive mais inéluctable de ce dernier. Les risques d'un tel marché pour l'équilibre économique et social français joueraient sans atténuation possible. Au contraire, ils se trouveraient aggravés du fait que les mesures prévues par les experts sont toutes orientées vers une fusion des économies des Six. Avant le rapport, l'on pouvait escompter ne réaliser en définitive — et quels que soient pourtant les bouleversements économiques susceptibles d'en résulter — qu'une seule étape vers l'établissement d'un marché commun. À présent, il apparaît que celui-ci n'est lui-même qu'une étape vers l'unification des économies, véritable objectif des efforts entrepris.

Or, — indépendamment même de toutes considérations politiques pourtant essentielles —, la France, dont le commerce avec l'étranger ne représente que 16 % du produit national, ne peut affronter une telle fusion dans les mêmes conditions que les Pays-Bas et la Belgique, dont les économies sont déjà fondées pour une large part sur le commerce extérieur, celui-ci représentant respectivement 50 % et 30 % de leur revenu national. Elle se trouve également, avec les marchés de l'Union française qui absorbent près de 50 % de ses exportations globales, dans une situation très différente de celle de l'Allemagne occidentale, dont l'industrie suréquipée a un besoin impérieux de trouver de nouveaux débouchés.

Enfin — et peut-être surtout —, une union douanière totale, et, *a fortiori,* une union économique, seraient inconciliables avec l'établissement d'un marché franco-français, qui parait appelé à constituer le lien le plus durable, dans l'avenir, entre la métropole et le reste de l'Union française.

***

Les travaux des experts concernant Euratom sont beaucoup moins ambitieux que leurs conclusions sur le Marché commun. Dans ce domaine, où pourtant les positions et les intérêts nationaux ne sont pas encore cristallisés, aucune fusion n'est proposée. Il s'agit de réaliser davantage une mise en commun de moyens et de connaissances qu'une unification totale des efforts et aucune incompatibilité fondamentale ne semble devoir se faire jour entre Euratom et une coopération plus large à l'O.E.C.E. ou dans le cadre de l'Agence mondiale.

Sans doute pourrait-on estimer que l'avance technique dont la France dispose, sur le continent européen, dans le domaine nucléaire, retire pour elle beaucoup d'intérêt à la création d'Euratom. Les dispositions prévues concernant les brevets pourraient, à cet égard, lui paraître préjudiciables.

Mais il semble difficile de se montrer réservé à l'égard à la fois d'une intégration dans les secteurs où notre pays ne semble pas le mieux armé et d'une union dans les branches où, au contraire, il est le mieux outillé. Au surplus, notre avance n'est sans doute que provisoire : avec ou sans Euratom, les états comme l'Allemagne réaliseront tôt ou tard les progrès nécessaires.

Il reste sans doute le problème des utilisations militaires de l'énergie nucléaire, compte tenu des prescriptions des accords de Paris. Toutefois, une extension de la notion de ressources engagées, auxquelles ne s'étend pas la compétence d'Euratom, devrait permettre, sous réserve de certaines garanties de sécurité d'ailleurs envisagées dans les accords, de sauvegarder les dispositions de ces derniers et le caractère pacifique de l'Organisation, tout en laissant aux pays membres autres que l'Allemagne la faculté de fabriquer des engins militaires.

*
**

Il semble donc que le rapport des experts ne puisse que renforcer la position française, favorable en principe à Euratom, très réticente à l'égard du Marché commun. Dans la mesure toutefois où il interdit de conserver certains doutes, en particulier sur la portée réelle d'un traité instituant un marché commun, il paraît rendre plus délicat le maintien d'une attitude nettement positive pour Euratom, volontairement incertaine touchant le Marché, dans l'espoir que l'équivoque entretenue pour celui-ci permettra une réalisation rapide de celui-là.

Nos partenaires de Bruxelles ne peuvent en effet ignorer notre position réelle et il est donc vraisemblable qu'ils font, dans un dessein absolument contraire, un calcul entièrement identique. Il est improbable qu'ils accepteront de s'engager pour Euratom sans assurances précises de notre part concernant le Marché. Ou bien la France acceptera de fournir ces assurances et elle sera finalement incapable de tenir ses promesses, ou bien elle refusera de les donner, et, entraînant en même temps l'échec d'Euratom, elle apparaîtra, une fois encore, comme la responsable des déboires de la construction européenne. Celle-ci, au surplus, sera gravement compromise et peut-être pour longtemps.

Il serait donc peut-être de meilleure méthode d'affirmer à bref délai l'impossibilité pour la France d'envisager la réalisation d'un marché commun, tant du moins que le statut politique et économique de l'Union française, actuellement en complète évolution, ne sera pas défini et mis en place. Car il paraît en fait difficilement contestable que la détermination du régime de la zone franc, tant pour la France,

le Maroc et la Tunisie, que pour les pays et territoires d'outre-mer, est un préalable de notre participation à une unification économique européenne, voire seulement, de toute décision — prise en liaison avec nos partenaires de l'Union française —, touchant cette participation.

Sans doute une telle attitude ne manquerait-elle pas de susciter de vives réactions de la part des cinq autres pays de Bruxelles, surtout du Benelux et de l'Allemagne. Mais ces réactions ne seraient pas nécessairement durables; elles pourraient être atténuées par la promesse d'octroi rapide de certains avantages préférentiels (commerce et investissements) en France et dans l'Union française. Il semble en tout cas qu'elles seraient moins fortes que si notre pays devait finalement, au terme d'une équivoque volontairement entretenue, rejeter le Marché commun. Elles pourraient en outre ne pas entraîner nécessairement l'échec d'Euratom, contrairement au résultat qu'il est permis de craindre dans l'hypothèse actuelle.

On ne doit pas enfin exagérer les risques d'un marché à cinq, sans la France : le Benelux et l'Italie hésiteraient sans doute fortement avant de s'associer à l'Allemagne sans notre pays; une tactique d'attente touchant le Marché commun n'atténuerait d'ailleurs en rien la menace d'une telle éventualité.

252

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1728, 1729 [1]. *Tunis, 18 avril 1956, 23 h 50.*

(*Reçu :* le 19, 0 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 593-594 du 13 avril [2].

J'ai fait part ce matin au président Bourguiba de l'intention du gouvernement français de présenter la candidature du Maroc et de la Tunisie à l'O.N.U. M. Bourguiba m'a chargé de vous remercier de cette intention. Il a toutefois exprimé le désir que la Tunisie puisse présenter elle-même sa candidature, étant entendu que celle-ci serait soutenue par la France. Il a ainsi manifesté, comme il l'a fait plusieurs fois au cours du même entretien, sa nette intention de considérer son pays comme jouissant de l'indépendance depuis le protocole du 20 mars [3]. Il a

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat sous les nos 1019-1020.
(2) Analysé ci-après sous le no 255 (note).
(3) Reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 509-510.

ajouté que le projet du Département était parfaitement acceptable pour lui, à condition que l'on remplacera le mot présenter par appuyer ou soutenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si la proposition de M. Bourguiba reçoit votre agrément.

J'ai mis le projet de déclaration du gouvernement français [1] sous les yeux du président du Conseil, qui n'a pas relevé le fait que cette déclaration implique que la Tunisie ne sera apte à siéger à l'O.N.U. que lorsque les négociations en cours auront abouti à leur conclusion. Je me suis naturellement bien gardé de soulever la question.

253

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1211 à 1217. Priorité. Réservé. *Rabat, 18 avril 1956, 23 h. 25.*

(Reçu : le 19, 1 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1202 [2].

L'importance croissante que prend le problème algérien dans les préoccupations du Palais et du gouvernement marocain conduit nos interlocuteurs à aborder de plus en plus fréquemment le sujet. La plupart d'entre eux le font avec prudence. Ils interrogent plus qu'ils ne cherchent à convaincre ou à suggérer. Mais il n'est pas douteux que certains examinent d'ores et déjà le rôle que le Maroc, et plus particulièrement son souverain, pourraient être appelés à jouer dans la préparation d'une solution acceptable pour les Français et pour les Algériens.

Ainsi que le Département le sait, l'hypothèse d'un arbitrage du Sultan avait été évoquée par Sidi Mohammed dès le mois de janvier dans une interview qu'il avait accordée à M. Michel Clerc, correspondant de la *Gazette de Lausanne* [3].

Cette idée n'a pas été abandonnée, bien qu'il soit difficile de discerner si l'on ne confond pas ici arbitrage et bons offices.

(1) Sur ce projet, voir ci-après le n° 255 (note).

(2) Du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 250

(3) Le 21 janvier, la *Gazette de Lausanne* publiait une interview du Sultan où ce dernier après avoir abordé la question du Rif déclarait : « Il faut que la France en Algérie mette sur pied une politique hardie et neuve. Nous serions prêts, pour notre part, à offrir au gouvernement français de lui servir d'intermédiaire auprès des Algériens ».

Sans aller jusque-là, le Prince impérial a questionné dimanche soir, au cours du dîner, M. Mendès France sur les intentions du gouvernement français [1]. M. Mendès France a exposé les vues françaises telles qu'elles ont été définies officiellement.

L'entourage du Sultan m'avait confié que Sidi Mohammed parlerait de cette question à M. Mendès France dans l'audience privée qu'il lui avait fixée pour le 16 avril. J'en avais informé notre ministre d'État. Effectivement, l'entretien, qui a duré plus de quatre-vingt-dix minutes a porté en très grande partie sur le problème algérien. M. Mendès France se propose d'en informer le gouvernement et je me bornerai ici à dégager quelques indications générales.

1° À Madrid et à Séville, le Sultan et sans doute aussi les ministres marocains qui l'accompagnaient [2], ont reçu, sur leur requête, des représentants des chefs rebelles d'Algérie. Le Sultan les a entendus sans s'engager et leur a demandé s'ils avaient élaboré un plan politique quant aux aspirations algériennes. Ils ont répondu que tel n'était pas encore le cas. Le Sultan a eu le sentiment que préoccupés avant tout de la lutte armée, les chefs rebelles n'avaient que des idées politiques confuses.

2° Le Prince a signalé, à titre personnel, que d'après ses renseignements et ses impressions, le chef le plus écouté de la rébellion algérienne serait Mohammed ben Bella. Le Sultan, de son côté, a, dans sa conversation avec M. Mendès France, émis des considérations assez vagues sur le mouvement algérien, suggéré que les conversations politiques pourraient être ouvertes par deux commissions, l'une française, l'autre algérienne, en même temps que se noueraient les pourparlers en vue de suspendre les hostilités. Il a indiqué avec discrétion que, le cas échéant, si son intervention était de nature à servir la France et en accord avec celle-ci, il pourrait peut-être proposer son arbitrage. Ni le Souverain, ni son fils, ne paraissent croire au succès de la formule d'élections préalables aux conversations, sans doute parce qu'ils n'envisagent pas eux-mêmes pour le proche avenir d'organiser une consultation électorale au Maroc.

L'entretien a laissé à M. Mendès France le sentiment que le Sultan, sans dissimuler ses inquiétudes, cherchait lui-même à définir sa pensée.

[1] Le Sultan reçut le 16 avril, l'ancien président du Conseil qui s'était rendu à Casablanca pour assister, le 14, au Congrès du parti radical du Maroc. L'homme d'État français avait également pris contact avec le président Bekkaï et des ministres marocains.

[2] Sur la visite du Sultan en Espagne, voir ci-dessus les n°s 224, 234, 245.

254

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1218 à 1224 [1]. Très urgent. Réservé. *Rabat, 19 avril 1956, 1 h.*

(Reçu : 1 h. 30.)

À communiquer au ministère des Affaires économiques et financières.

Le conseiller financier s'est entretenu longuement avec MM. Zeghari, Guedira et M'Hammedi de la question de l'unification des zones.

Les ministres ont affirmé sans ambiguïté l'intention du gouvernement marocain de maintenir le pays dans la zone franc. Mais ils semblent décidés à négocier sans tarder avec l'Espagne avant d'aborder les négociations économiques avec la France. Deux raisons justifient, à leurs yeux, cette priorité. L'une est politique : les formalités douanières continuent à être exigées à la frontière interzone, mais l'opinion marocaine ne comprend plus leur raison d'être et cette situation, si elle se prolongeait, risquerait de donner lieu à des incidents propres à atténuer l'effet psychologique de la déclaration d'unité. L'autre est économique : les deux économies de la zone française et de la zone khalifienne se situent à des niveaux fort différents et la contrebande a toujours été prospère entre Tanger et la zone espagnole et entre la zone espagnole et la zone française. Il en résulte actuellement un notable accroissement de l'afflux des personnes et des marchandises de la zone Nord et de Tanger vers la zone française. Comme le marché du travail s'est alourdi sensiblement en zone française depuis quelques mois, ces mouvements ne peuvent qu'aggraver le malaise social actuel.

Si M'Hammedi a déclaré que pour ces motifs, le gouvernement marocain envisageait de procéder dans les délais les plus rapides à l'unification. Il compte, après avoir fait une enquête d'une dizaine de jours à Tanger et en zone khalifienne, être en mesure de négocier le transfert de pouvoirs à Madrid dès le 7 mai. Il estime que, vers fin mai, cette négociation pourra être terminée et l'unification des zones réalisée, la question de Tanger n'étant abordée qu'ultérieurement.

Le ministre d'État s'attend d'ailleurs à une vive opposition des

[1] Ce télégramme a été communiqué à l'ambassade de France à Madrid sous les nos 492-498.

Espagnols qui n'ont pas admis sans difficultés la rédaction de l'article 4 du protocole annexé à la déclaration de Madrid [1], et conservent selon lui l'espoir, techniquement irréalisable, de maintenir dans la zone khalifienne une économie et une monnaie relevant de l'Espagne.

Si M'Hammedi a demandé à notre conseiller financier de l'aider dans la préparation de cette négociation qui met directement en jeu, à côté de questions purement marocaines, celle de la substitution du franc à la peseta. Je fais étudier cette dernière question et soumettrai au Département les conclusions auxquelles ces travaux aboutiront.

La procédure proposée par les ministres marocains est donc différente de celle que nous avions envisagée et qui consistait à entamer par priorité les négociations économiques et financières franco-marocaines. Les raisons invoquées par les Marocains pour expliquer leur hâte de négocier avec l'Espagne ne sont pas sans valeur. Il en existe peut-être une autre qu'ils n'ont pas dite, à savoir qu'en réglant les problèmes hispano-marocains avant d'attaquer la mise au point des conventions franco-marocaines, le gouvernement de Rabat écarte, dans une large mesure, le risque de voir les Espagnols réclamer les mêmes avantages que ceux qui seront faits à la France, ou au moins des compensations. Car, si le gouvernement de Madrid a dû renoncer, lorsque la déclaration hispano-marocaine et le protocole annexe ont été rédigés [2], à voir consacrer ses prétentions par écrit, il n'a pas renoncé pour autant à toute idée de s'aligner le plus possible sur la France.

[1] D'après cet article, la situation de la peseta ne serait pas modifiée jusqu'à la signature d'un nouvel accord en ce domaine.

[2] Voir ci-dessus le n° 224.

255

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines
ET TUNISIENNES.

T. nos 1241 à 1244. Extrême urgence. *Rabat, 19 avril 1956, 15 h. 55.*
Réservé.

(Reçu : 16 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 964 [1].

Le président et le vice-président du Conseil m'ont remis la formule suivante, qu'après en avoir délibéré avec le Sultan, le gouvernement marocain propose pour la déclaration du gouvernement français concernant l'entrée du Maroc aux Nations Unies :

« À la suite de la déclaration signée le 2 mars 1956 par les gouvernements français et marocain et qui a confirmé la reconnaissance de l'indépendance du Maroc, le gouvernement français, en accord avec le gouvernement marocain, a soumis (ou a présenté) la candidature du Maroc aux Nations Unies. »

Pour justifier cette brève rédaction, le président du Conseil a de nouveau fait valoir les observations que j'avais consignées dans mon télégramme n° 1162 [2]. L'emploi du futur lui paraît incompatible avec le fait que le Maroc a récemment négocié avec l'Espagne dans sa capacité d'état pleinement indépendant et souverain [3]. Pour tourner la difficulté, il suggère la suppression pure et simple des considérants.

(1) Le télégramme nos 943-945 (pour Rabat) et 592-594 (pour Tunis), du 13 avril, non reproduit, transmettait le texte d'un projet de déclaration du gouvernement français relatif à l'admission du Maroc et de la Tunisie à l'O.N.U. Il était dit que les négociations en cours entre Paris, Rabat et Tunis « aboutir(aient) à conférer au Maroc et à la Tunisie un statut qui les rend aptes à siéger aux Nations Unies » et que les deux pays remplissaient pleinement les conditions de l'article 4 de la Charte. « Pour ces raisons, le gouvernement français se propose de présenter dans un délai aussi rapproché que possible et en plein accord avec les gouvernements marocain et tunisien la candidature des deux états aux Nations Unies. »

Par télégramme nos 964-967, du 16 avril, également non reproduit, M. Savary souhaitait que la déclaration fût effectuée « dans les meilleurs délais » pour éviter « des indiscrétions qui risqueraient d'inciter une autre puissance à nous devancer ». « L'emploi du futur dans notre texte est justifié non seulement par la situation juridique actuelle du Maroc, mais aussi par les termes mêmes de la lettre du 2 mars précisant qu'à la demande du gouvernement marocain, la France continuait à assurer la conduite des relations extérieures du Maroc. » Le secrétaire d'État se déclarait cependant prêt à examiner la nouvelle rédaction qui pourrait être proposée par le gouvernement marocain pour le premier paragraphe de la déclaration.

(2) Par télégramme nos 1162-1164, du 14 avril, non reproduit, M. Lalouette, se référant au télégramme de Paris nos 943-945 (cf. note précédente), indiquait que le Sultan et le président du Conseil marocain avaient « exprimé leur appréciation » de l'initiative française, mais que les milieux gouvernementaux avaient marqué leur étonnement de l'emploi du futur en ce qui concernait le plein exercice de la souveraineté marocaine et la subordination de celle-ci à l'issue des négociations en cours.

(3) Allusion à la déclaration hispano-marocaine du 7 avril : voir ci-dessus les nos 224, 234.

La formule marocaine suppose qu'elle serait publiée dès la présentation de la candidature et non avant. Si Bekkaï m'a indiqué que le Sultan désirait un texte constatant une initiative déjà prise, de préférence à une déclaration d'intention.

Mes interlocuteurs avaient, avec le concours de leur conseil juridique, étudié attentivement avant de se rendre chez le Souverain la charte des Nations Unies. Négligeant le caractère transitoire de la situation actuelle, ils estiment que si le gouvernement français a l'intention de présenter la candidature du Maroc, il peut le faire sans tarder. M. Zeghari m'a déclaré que, sans aucun doute, de toutes les puissances étrangères, c'est à la France qu'il revenait de présenter cette candidature.

D'autre part, on attache ici du prix à ce que le cas du Maroc soit séparé, en l'espèce, de celui de la Tunisie et que les deux candidatures ne soient pas liées dans une même déclaration.

256

M. ALPHAND, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,

À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 695 à 701 [1]. Réservé. *New York, 19 avril 1956, 14 h. 30.*

(Reçu : 20 h. 30.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 687 et 693 ainsi qu'au télégramme de Washington n° 2430 [2].

Le résultat que vient d'obtenir M. Hammarskjöld justifie les espoirs que l'on mettait ici dans la mission palestinienne du Secrétaire général. Sans doute s'agit-il seulement pour le moment d'empêcher que des hostilités ouvertes n'éclatent entre Israël et ses voisins arabes. Mais c'est là tout ce qui peut être fait dans l'immédiat, et cela même apparaissait

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 435-441) et Londres (nos 393-399).

[2] Le télégramme n° 687, du 18 avril, non reproduit, annonçait la confirmation par le chef de cabinet du secrétaire général des Nations Unies d'un accord de cessez-le-feu entre l'Égypte et Israël, réaffirmant l'intention des deux parties d'appliquer la convention d'armistice.

Le télégramme n° 593, du lendemain, non reproduit, donnait l'annonce officielle, envoyée au secrétariat des Nations Unies des nouveaux engagements pris pour le cessez-le-feu : entrés en vigueur, à partir de 18 heures le 18 avril, des ordres destinés à appliquer les assurances fournies d'observer la convention d'armistice, ordres selon lesquels on ne devait pas tirer par dessus la ligne de démarcation ou franchir celle-ci. Un autre télégramme n° 694, précisait que les assurances auxquelles se référait le télégramme précédent avaient été données au secrétariat général des Nations Unies dans des lettres qui pour lors ne seraient pas publiées.

Le télégramme de Washington n° 2430 du 17 avril est reproduit ci-dessus sous le n° 248.

à certains comme presque impossible. Le « cessez-le-feu » annoncé aujourd'hui n'est évidemment qu'une étape : il peut être remis en cause par des événements ultérieurs. Il n'en est pas moins important : il constitue en effet, par l'intermédiaire du Secrétaire général, le premier accord intervenu entre Israël et un pays arabe depuis la signature des conventions d'armistice de 1948. Il apparaît donc que les trois gouvernements alliés en remettant, sur notre suggestion (mon télégramme n° 462) [1], l'affaire de Palestine au Conseil de sécurité, ont choisi la meilleure méthode. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le noter à plusieurs reprises, l'affirmation des devoirs particuliers des trois puissances occidentales au Moyen-Orient, le rappel même de la déclaration de 1950 sont supportés impatiemment et par les Arabes qui y voient un retour au colonialisme, et par Israël qui craint qu'on ne veuille lui imposer une tutelle. En agissant à trois hors des Nations Unies, nous ne pouvons que faire, sans le vouloir, le jeu des Russes. Les trois puissances occidentales ont certes des intérêts prééminents dans cette région du monde; leur solidarité y est indispensable; mais elle devrait le moins possible se manifester par des initiatives publiques. Mon collègue britannique m'indique que le Foreign Office serait maintenant rallié à cette conception. L'organisation des Nations Unies — et le Conseil de sécurité lui-même — constituent le cadre le plus approprié dans lequel puisse être réalisée, sans qu'elle apparaisse suspecte aux parties, l'intervention des trois puissances occidentales. Ces organismes peuvent en effet servir d'écran et couvrir l'action des trois puissances; ils fournissent également le meilleur terrain pour aborder et retenir le gouvernement soviétique dans un cadre qui nous convient et où il est contraint de prendre ses responsabilités. Sans doute ne faut-il pas attendre de cette méthode une solution rapide ou définitive du problème de Palestine, dont tous les observateurs pensent ici qu'il ne peut être réglé avant plusieurs années. Nous devons peut-être nous contenter d'éviter le pire, et par des mesures de détail, prises au jour le jour, en fonction de chaque cas particulier, de maintenir une paix précaire.

La meilleure garantie de cette paix serait certainement le rétablissement d'un équilibre des forces en présence : cet équilibre une fois ... [2] ne pourrait être efficacement maintenu que par cet embargo sur les armes à destination du Moyen-Orient dont j'avais entretenu Votre Excellence et dont le gouvernement français a, le premier, lancé l'idée. Je ne partage pas entièrement à cet égard le pessimisme du département d'État (télégramme de Washington n° 2430 [3]). Il ne sera évidemment pas aisé d'en faire accepter le principe par le Conseil de sécurité

[1] Du 14 mars, non reproduit, le télégramme relatait la visite faite le matin de ce jour, au représentant de la France par ses collègues américain et britannique. L'entretien entre les trois diplomates aboutit à une suggestion qui serait soumise à leurs gouvernements respectifs de réunir le Conseil de sécurité en vue de demander au Secrétaire général de se rendre en Orient pour faire un rapport sur la situation et sur la création éventuelle d'une agence générale de l'Organisation. Seul le représentant britannique avait tout d'abord manifesté quelques réticences, le secrétaire général des Nations Unies n'ayant pas caché ses dispositions peu favorables au pacte de Bagdad.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Reproduit ci-dessus sous le n° 248.

et son exécution journalière posera des problèmes nombreux et délicats. Ce n'est pas une raison pour y renoncer. La déclaration récente de M. Molotov devrait logiquement être suivie d'une meilleure coopération soviétique [1]. L'attitude des Russes vis-à-vis d'un tel plan serait un « test » de la sincérité des intentions nouvelles qu'ils affichent. Ce ne serait pas le moins méritoire de cette tentative.

Nous devons envisager une dernière hypothèse, celle où l'action des Nations Unies serait en définitive inefficace et où un conflit éclaterait sans qu'elles puissent ni le prévenir ni l'arrêter.

Il ne resterait vraisemblablement alors que le recours à une action tripartite à laquelle se joindraient les puissances de bonne volonté. Mais quelle pourrait être cette action ?

Pourrait-elle aller jusqu'à une intervention militaire ?

Dans la conjoncture actuelle, on ne voit pas très bien comment et avec quels moyens une semblable intervention pourrait être conduite. Washington est paralysé par la campagne électorale (mon télégramme n° 190) [2]; nos responsabilités européennes et africaines nous laissent-elles des forces disponibles ? Que pourraient faire les Britanniques en dehors d'une démonstration navale et peut-être d'une action sur le canal ? Ne serait-il pas plus sage dans cette hypothèse de se résigner à circonscrire le conflit ?

Nous n'en sommes pas là. Nous avons envoyé M. Hammarskjöld en Palestine; il vient de remporter un premier succès. Il y aurait intérêt à mon sens à attendre ses propositions.

[1] Le 17 avril, le jour même où était publié le communiqué annonçant la dissolution du Kominform, un porte-parole, au cours d'une conférence de presse tenue au ministère soviétique des Affaires étrangères, donnait lecture d'une longue déclaration concernant le Proche-Orient. Les considérants étaient sans doute dirigés contre les trois Occidentaux, accusés d'utiliser le conflit arabo-israélien dans un dessein d'agression. Mais la conclusion était beaucoup plus modérée : l'Union soviétique donnerait l'appui nécessaire aux mesures décidées par les Nations Unies afin de renforcer la paix. La question palestinienne devrait être réglée en tenant compte des justes intérêts nationaux des états en présence.

[2] Du 7 février, non reproduit. Ce télégramme se rapportait aux conversations tripartites sur le Moyen-Orient qui devaient se dérouler à Washington. Le représentant permanent de la France à l'O.N.U. estimait que le Conseil de sécurité serait saisi sans aucun doute dans l'hypothèse d'un acte d'agression caractérisé; il démontrait la quasi-impossibilité de réunir la majorité des deux tiers à l'Assemblée pour prendre une décision contre les voisins d'Israël. Le mécanisme des Nations Unies était ainsi faussé dès le départ, car il se trouverait facilement une majorité si l'agresseur était Israël. L'ambassadeur français faisait remarquer qu'une opération à l'O.N.U. risquait d'exaspérer Israël et de le pousser à quelques actes désespérés.

257

M. Rivière, Ambassadeur de France à Bruxelles, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 167 à 169. Priorité. Réservé. *Bruxelles, 19 avril 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 20, 1 h.)

Je viens d'être reçu par M. Spaak.

1° Se référant aux conversations qu'il a eues à Paris, il souhaite beaucoup que la réunion des six ministres ait plutôt lieu le 29 mai [1].

2° Dans la séance d'aujourd'hui, les experts ont décidé, en ce qui concerne le projet Euratom, de retirer du rapport les suggestions concernant l'utilisation non pacifique de l'énergie atomique [2]. Celles-ci seront présentées aux autres ministres dans une lettre que leur adressera M. Spaak à titre de proposition personnelle.

3° M. Spaak est fondé à penser (l'ambassadeur des États-Unis sortait de son bureau) que Washington se prêtera facilement au transfert à Euratom des dispositions de l'accord actuel avec la Belgique [3]. Il m'a dit que les États-Unis se montraient compréhensifs à cet égard.

4° Il est porté à croire que les Allemands attendront, pour s'engager dans le règlement des questions pendantes avec la France, de connaître les résultats de la visite des ministres français à Moscou [4].

5° Je rendrai compte ultérieurement de ce que le chancelier de l'État belge m'a confié sur ses entretiens en Yougoslavie.

[1] Ce fut effectivement les 29 et 30 mai que se réunirent à Venise les six ministres des Affaires étrangères : voir ci-après le n° 377.

[2] Sur le rapport publié le 21 avril, voir ci-dessus le n° 251. Au sujet de l'utilisation non pacifique de l'énergie atomique, le rapport se contentait d'indiquer que les chefs de délégation avaient estimé « que le problème que pose l'éventualité d'une utilisation, par certains états, de l'énergie atomique à des fins militaires présente un caractère politique tel qu'il sort des limites de leur compétence. Ils n'ont pas cru devoir y répondre dans le présent rapport » (p. 122 de ce dernier).

[3] Sur l'accord belgo-américain en question, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note).

[4] Qui eut lieu du 15 au 19 mai : voir ci-après les n°s 329, 330, 332, 364.

258

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT [1]

Paris, 19 avril 1956.

Le secrétaire général du S.G.P.D.N. [2] a appelé aujourd'hui l'attention du directeur d'Afrique-Levant sur la réunion du 16 avril du Comité interministériel relatif aux fournitures d'armes et de matériel de guerre. M. de Courcel a indiqué à M. Henri Roux que M. Bourgès-Maunoury s'était montré surpris de la position réservée adoptée par le représentant du ministère des Affaires étrangères au sujet des livraisons d'armes aux pays du Proche-Orient. Le ministre de la Défense nationale a précisé à M. de Courcel qu'il avait obtenu du président Pineau son accord *formel* pour la signature immédiate d'un contrat avec Israël portant sur : 12 nouveaux *Mystère IV,* 12 *Mystère II* et 10 chars *AMX.*

M. Bourgès-Maunoury souhaiterait que cette affaire fût définitivement réglée par la confirmation de l'accord de M. Christian Pineau, que les services du ministère des Affaires étrangères paraissent ignorer. Le ministre de la Défense nationale serait, dans ce cas, disposé à autoriser, de son côté, la livraison à la Syrie des fusils et fusils mitrailleurs demandés par ce pays ainsi que des mortiers de 80 et de 120 qu'il souhaite recevoir. Il serait défavorable cependant à l'envoi des mortiers de 60 sollicités par les Syriens, ce matériel étant susceptible d'être réexporté en Afrique du Nord.

M. Henri Roux a répondu à M. de Courcel qu'à sa connaissance, M. Pineau avait autorisé l'ambassadeur d'Israël à présenter immédiatement une nouvelle demande de 12 *Mystère IV,* étant toutefois entendu qu'une réponse définitive ne pourrait pas lui être donnée à cet égard avant la réunion tripartite sur le Moyen-Orient prévue pour le début de mai. M. Roux a ajouté qu'il n'avait pas de précision sur la question des 12 *Mystère II,* qu'il savait seulement que les Israéliens ne souhaitaient pas en acheter parce qu'ils leur préféraient des *Ouragans* dont ils ont déjà un certain nombre (24). En ce qui concerne les chars *AMX,* M. Roux a cru pouvoir confirmer que M. Pineau était favorable à la livraison de 10 chars. Le directeur d'Afrique-Levant a pris note, par ailleurs, des propositions de M. Bourgès-Maunoury qui sont liées à l'accord au sujet des fournitures aux Israéliens.

[1] Rédigée par M. Henri Roux, chargé des Affaires d'Afrique-Levant à l'administration centrale.

[2] Secrétariat général pour la Défense nationale.

M. Roux souhaiterait qu'en vue du règlement de cette affaire, la décision du président Pineau soit communiquée à la direction d'Afrique-Levant.

259

M. Robert Lacoste, Ministre résidant de France en Algérie, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 541/S/Sud/2. Secret. *Alger, 19 avril 1956.*

Dans son rapport 610/CC en date du 11 avril 1956 [1], le haut-commissaire de France au Maroc vous a exposé, en l'illustrant d'un relevé chronologique détaillé, la campagne menée depuis quelques mois par les partis marocains en vue du rattachement au Maroc de territoires algériens et mauritaniens [2].

Cette campagne cherche à semer le trouble dans l'esprit des populations et à provoquer de leur part des mouvements de sympathie envers le Maroc, se concrétisant par des déclarations d'allégeance au Sultan ou des souhaits de rattachement à l'Empire chérifien.

Certes, Sa Majesté Mohammed V ne patronne pas officiellement une telle propagande, mais, la laissant s'exprimer ouvertement par voie de presse, le Sultan amène lentement les populations du Sahara occidental à l'idée que leur sort sera peut-être un jour décidé par consultation populaire.

J'ai déjà souligné le danger que présenterait un tel référendum, auquel je suis formellement opposé. Outre qu'il constituerait un précédent dangereux, il permettrait au Maroc, s'il lui était favorable, de revendiquer officiellement une frontière méridionale englobant une grande partie du Sahara occidental et de la Mauritanie.

Partageant le sentiment du haut-commissaire de France à Rabat, j'estime que notre silence devant une telle propagande encourage une campagne d'agitation dont les conséquences risquent de peser lourdement sur les négociations en cours.

Je me permets en conséquence d'attirer votre attention sur la nécessité absolue, en attendant le règlement urgent du problème de la frontière algéro-marocaine, de faire connaître le plus rapidement possible au gouvernement chérifien que la France ne saurait admettre la contestation de la souveraineté sur les territoires actuellement administrés par elle.

(1) Non retrouvé.
(2) Sur cette affaire, voir également ci-dessus le n° 228.

J'insiste, à ce sujet, sur la position intransigeante que devra prendre la délégation française en considérant la ligne bordant la falaise sud de l'oued Draa comme extrême limite de nos concessions.

260

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres [1],
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 721. *Londres, 19 avril 1956.*

Le secrétaire d'État a fait le 16 avril aux Communes une déclaration au sujet de la façon dont se déroulaient les travaux du sous-Comité du désarmement. J'en retiendrai les points suivants :

1. M. Selwyn Lloyd a constamment mis l'accent sur le contrôle. Il a reconnu aux dernières propositions soviétiques [2] le double mérite de prévoir que l'organe de contrôle devrait être mis en place avant que ne débute le processus du désarmement et celui de définir les objets du contrôle. Mais il a également souligné qu'il n'y avait pas apparemment accord entre les Soviets et les Occidentaux sur les droits et les pouvoirs de l'organe de contrôle.

2. Il a souligné que les nouvelles propositions soviétiques ne contenaient aucune disposition en matière de désarmement nucléaire, lacune dont il a dit qu'elle était particulièrement critiquée par M. Jules Moch tout en laissant entendre que là n'était pas, aux yeux du gouvernement britannique, le principal obstacle à un accord.

3. Sur les niveaux des forces armées de type classique, le secrétaire d'Etat s'est efforcé de montrer que la position américaine et celle de l'U.R.S.S. n'étaient ni aussi éloignées l'une de l'autre qu'on ne l'avait prétendu, ni telles qu'elles ne puissent être rapprochées par les négociateurs.

4. Le secrétaire d'État a, enfin, développé avec clarté les vues anglaises sur le lien existant entre le déroulement du désarmement et le règlement des principaux problèmes qui sont à l'origine de la tension. Il a répété qu'il n'était pas réaliste de prétendre appliquer un plan complet avant le règlement de certains problèmes [3]. Cela n'était cependant pas une raison pour ne pas procéder à certaines mesures dans l'état présent du monde.

Quelques questions ont été posées au secrétaire d'État, qui a répondu avec bonheur et quand il le fallait avec humour. Celle que lui a adressée M. Gaitskell lui a permis de résumer sa position. Le chef de l'opposition lui a demandé s'il ne serait pas opportun d'enregistrer

(1) La dépêche est signée en fait sur ordre par M. de Juniac, ministre-conseiller à l'ambassade.
(2) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 205.
(3) Note manuscrite marginale : *Et le plan de synthèse franco-britannique ?*

l'accord existant sur certains points et, notamment, de tenir compte du fait que la Russie avait désormais adopté le point de vue occidental selon lequel le désarmement devait porter en priorité sur les armements de type classique. Il a marqué qu'il convenait à son avis d'éviter de donner l'impression que le camp occidental a, à cet égard, renversé sa position. Sur ce dernier point, M. Lloyd a répondu que tel n'était pas l'intention du gouvernement britannique. Quant à l'ensemble du problème, il considérait qu'il avait aujourd'hui de meilleures chances d'être finalement résolu à la condition que l'accord se fasse sur le point essentiel, à savoir l'organisation d'un contrôle efficace.[1]

261

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1530 à 1550. Réservé. *Moscou, 20 avril 1956, 11 h. 10.*

(Reçu : 11 h. 20.)

1° Ces jours-ci, au cours d'une réception, M. Molotov m'a entretenu du prochain voyage à Moscou du président du Conseil et du ministre français des Affaires étrangères[2]. « Il serait temps, m'a-t-il dit en substance, de penser au programme et aux divers sujets qui pourraient être abordés au cours des conversations ».

« Pour ce qui est du programme, notre intention est de nous conformer aux désirs, que nous souhaiterions connaître, des ministres français. Quant aux conversations, nous en attendons beaucoup; nous espérons qu'elles se dérouleront dans l'esprit des récentes déclarations de MM. Guy Mollet et Pineau.[3]. Elles devraient permettre de dégager sur les grands problèmes des zones d'intérêt commun ».

2° Un des premiers points à fixer paraît être celui du temps que les ministres français peuvent consacrer à leur visite. Il est d'usage ici que les membres des gouvernements étrangers invités par le gouvernement soviétique passent en U.R.S.S. une dizaine de jours, dont cinq à Moscou, scindés ou non en deux parties et consacrés aux conversations et aux réceptions officielles, les cinq autres étant généralement réservés pour un voyage circulaire, devenu rituel et comportant généralement la visite de Leningrad, Kiev, Tiflis, Stalingrad, avec retour dans la capitale. Il conviendrait de pouvoir indiquer bientôt au gouvernement soviétique

(1) Il s'agit en fait d'une « fiche » de la Direction rédigée à l'intention de M. Daridan, alors directeur adjoint du cabinet du Ministre.

(2) Le voyage du président du Conseil français et du ministre des Affaires étrangères devait se dérouler du 15 au 19 mai : voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364..

(3) Allusion notamment à la conférence de presse de M. Pineau du 2 mars et à l'interview donnée par M. Guy Mollet début avril à un organe de presse américain : voir ci-dessus les nos 146 (note), 221 (note).

quelle est la durée du séjour envisagé par les ministres français. Il me paraîtrait assez difficile qu'elle fût sensiblement inférieure à une semaine, sans risquer de heurter les susceptibilités soviétiques.

3° En ce qui concerne les conversations, il résulte des propos qui m'ont été tenus que les dirigeants soviétiques désireraient s'entretenir, par ordre d'importance croissante, des questions culturelles, économiques et politiques.

a. Sur le plan culturel, un programme d'échanges a été établi pour l'année en cours entre le ministre soviétique de la Culture et l'ambassade, en liaison avec la direction générale des Relations culturelles. Ce plan peut être élargi et complété. Il serait également possible de reprendre sur une base bilatérale certaines questions qui figuraient au troisième point de l'ordre du jour de la seconde conférence de Genève et qui n'avaient pas reçu de solution [1]. Sur une base bilatérale, il serait sans doute possible de discuter de la création d'une salle de lecture ou même d'un Institut français.

En outre, divers indices me permettent de penser que le gouvernement soviétique serait assez disposé à négocier un accord culturel : la conclusion éventuelle d'un tel accord soulignerait l'importance que nous attacherions à l'essor des échanges intellectuels et, sans comporter d'engagements d'ordre politique, illustrerait notre désir d'un rapprochement entre les deux pays.

Le ministre soviétique de la Culture, M. Mikhaïlov, qui avait déjà, en février dernier, passé une quinzaine en Grande-Bretagne, est le seul membre du gouvernement soviétique qui accompagne actuellement M. Khrouchtchev et Boulganine. Ce fait souligne l'intérêt que porte le gouvernement britannique au développement des relations culturelles, comme moyen de promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples.

b. Sur la base de l'accord de 1953, qui forme le cadre juridique des échanges commerciaux entre la France et l'U.R.S.S., un protocole fixant les listes pour 1956 a été signé à Moscou le 31 mars [2]. Dans le domaine économique, les affaires courantes se trouvent ainsi réglées. Cependant, au cours de la négociation, la délégation soviétique a manifesté le désir d'un accord à long terme qui fixerait pour trois ou cinq ans des contingents minimes pour un certain nombre de produits, ces contingents pouvant être complétés chaque année par des listes additionnelles.

Si l'idée requiert mûr examen, il semble à première vue qu'un tel accord, qui pourrait s'inspirer de l'arrangement soviéto-norvégien du 15 novembre 1955, assurerait à nos échanges avec l'U.R.S.S. une stabilité favorable à leur développement. Une adhésion de principe pourrait éventuellement être donnée au cours de la prochaine visite, la négociation proprement dite étant remise à plus tard.

[1] Ce troisième point conçernait le développement des rapports Est-Ouest.
[2] Voir ci-dessus le n° 213.

Cependant, une remarque s'impose. Le Département est au courant des efforts déployés par la délégation soviétique lors des pourparlers de mars dernier, pour nous amener à inscrire sur nos listes d'exportation des produits stratégiques. Le refus catégorique que nous avons opposé a pesé sur la négociation et a entraîné pour nous, sur le plan commercial, des désavantages sérieux. Je serais fort étonné qu'au cours de la visite à Moscou, les dirigeants soviétiques n'abordent pas cette question. Plus encore qu'une gêne pour le commerce, ils voient dans le maintien des réglementations stratégiques une discrimination injustifiée, une survivance d'une période où la méfiance foncière, aggravée par la guerre froide et certains conflits armés, formait la base des rapports internationaux et un obstacle sérieux à la détente et à l'amélioration des rapports entre les peuples.

Il y aurait donc lieu d'arrêter au préalable l'attitude à prendre sur cet important problème. Elle devrait, à mon sens, s'inspirer de l'impossibilité où nous sommes de rompre unilatéralement des accords conclus entre alliés, en même temps que d'un désir d'assouplissement et d'adaptation à l'évolution de la situation générale.

c. Le débat sur les contrôles stratégiques, que nous ne pourrons sans doute pas éviter, nous aura déjà placés sur le terrain politique.

La situation en Indochine préoccupe sérieusement les dirigeants soviétiques. L'amenuisement de la position française les inquiète, dans la mesure où il entraîne un renforcement de l'influence américaine. Je leur ai souvent répliqué qu'il était bien tard pour s'apercevoir des avantages que la présence française en Indochine comportait pour les puissances soucieuses du maintien d'un certain équilibre en Extrême-Orient. Ils essaieront sans doute de nous rallier à l'idée qui leur est chère d'une nouvelle conférence de Genève dont la convocation est actuellement réclamée à Londres par M. Gromyko.

Toutefois, les deux problèmes internationaux qui retiennent au premier chef leur attention sont le désarmement et la situation au Proche-Orient.

Les positions prises par le gouvernement français leur ont paru confirmer leur thèse de la priorité du désarmement par rapport aux autres problèmes européens en suspens, notamment par rapport à la réunification de l'Allemagne. Ils ont l'impression, en ce qui nous concerne, d'une volonté sincère d'aboutir à des résultats concrets en matière de réduction des armements. Leur désir serait de parvenir avec nous à une véritable coopération dans les négociations en cours. Que ce désir puisse ou non se réaliser, nous serons sans doute amenés, en présence d'interlocuteurs qui mettront l'accent sur le problème de la sécurité, à rappeler que la réunification de l'Allemagne au moyen d'élections libres et contrôlées reste pour nous une préoccupation fondamentale et une condition essentielle de toute sécurité européenne.

En ce qui concerne la situation au Proche-Orient et d'une façon plus générale, les relations avec le monde arabe, la déclaration du 17 avril [1]

[1] Sur cette déclaration soviétique, voir ci-dessus le n° 256 (note).

permet de penser que le gouvernement soviétique n'écarte pas des échanges de vues ni même une certaine coopération dans le cadre de l'O.N.U. Dans cette région, deux questions sont d'une actualité aiguë : la question palestinienne et les livraisons d'armes, la sauvegarde des intérêts pétroliers formant la toile de fond permanente.

Pour la France, c'est la seconde qui, de par ses répercussions sur l'Afrique du Nord et plus spécialement sur l'Algérie, est présentement la plus brûlante. Les conversations de Moscou succédant à celles de Londres pourraient offrir la possibilité de scruter les intentions soviétiques concernant un éventuel embargo sur les armes. Les sondages effectués lors du voyage de M. Vincent Auriol [1] n'ont pas été encourageants. Cependant, comme il ne s'agissait que d'une mission privée d'information, ils n'ont pu être qu'esquissés. D'autre part, ce n'est sans doute pas par hasard que le Conseil mondial de la paix vient de faire une suggestion dans ce sens (cf. mon télégramme nos 1405 à 1407 [2].

Un problème de moindre envergure, mais d'une grande importance sur le plan humain, reste celui des Français — pour la plupart des Alsaciens et des Lorrains — encore retenus en U.R.S.S. par suite de circonstances diverses. Leur libération ne s'effectue que lentement. La coopération décidée en principe entre les Croix-Rouge française et soviétique n'a pas encore pris forme. La visite à Moscou pourrait être l'occasion de promouvoir sa mise en œuvre au bénéfice de nos ressortissants.

Reste enfin le problème des fonds russes. Si intéressante que soit la situation des petits porteurs, l'attitude adoptée jusqu'ici par le gouvernement soviétique en la matière ne permet guère d'espoir.

4° Telles sont à première vue les diverses questions qui pourraient se trouver abordées au cours de la prochaine visite. Durant les semaines à venir, le gouvernement pourra décider s'il préfère fixer au préalable un programme d'entretiens ou au contraire garder toute latitude pour les orienter sur place, selon les circonstances.

Pour l'instant, il me paraît suffisant — mais nécessaire — de donner au ministre des Affaires étrangères quelques précisions sur la durée probable du séjour et sur l'emploi du temps, ainsi que quelques indications d'ordre général sur la nature des questions dont le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères souhaitent s'entretenir avec le gouvernement soviétique.

[1] Sur le voyage de ce dernier, voir ci-dessus les nos 158, 160, 169, 178.

[2] Du 11 avril, non reproduit : il y était dit que la session extraordinaire du Conseil mondial de la paix, tenue à Stockholm du 5 au 9 mars s'était prononcée en faveur de la soumission des livraisons d'armes « à un strict contrôle des Nations Unies ».

262

M. LALOUETTE, DÉLÉGUÉ AU HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

à M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 1272 à 1278. Très urgent. Réservé. *Rabat, 20 avril 1956, 22 h. 25.*

(Reçu : 23 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 956 [1].

J'ai pris contact avec le président et le vice-président du Conseil à qui j'ai indiqué les bases, définies par les instructions de Votre Excellence, sur lesquelles nous étions prêts à poursuivre les conversations concernant le transfert des responsabilités et des services de sécurité.

Mes interlocuteurs venaient d'avoir précisément à ce sujet un entretien avec le Sultan en présence du ministre de l'Intérieur et de ses collaborateurs. Ils ne m'ont pas caché que M. Laghzaoui s'était plaint vivement des retards apportés à son entrée en fonction et que le Souverain leur avait enjoint, de manière impérative, d'en finir avec ces retards et d'achever au plus tôt le règlement de la question. Cette mauvaise humeur s'est manifestée également dans le communiqué publié hier soir à l'issue d'un Conseil de cabinet et qui déclare qu'après les exposés présentés par le Président, le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Agriculture sur la situation en matière de sécurité, « le Conseil a été unanime à exprimer ses vifs regrets pour le retard et les atermoiements apportés jusqu'ici au transfert, en faveur du gouvernement, des moyens nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer la sécurité.

« Le Conseil, ajoute le communiqué, a, en conséquence, insisté pour que le ministre de l'Intérieur déploie tous ses efforts afin de prendre en main, dans les meilleurs délais et avec la célérité que commande la situation présente, les moyens nécessaires au maintien de l'ordre ».

[1] Le télégramme de Paris nos 956-963 du 16 avril n'a pas été reproduit. Le secrétaire d'État y indiquait que la réserve générale concernant le droit d'intervention de Paris pour protéger les biens et les personnes des Français présentait aux yeux du gouvernement français une grande importance et devait être exprimée sans ambiguïté au gouvernement marocain. Le problème de la situation administrative des fonctionnaires des services de sécurité était abordé. La position française en matière de surveillance du territoire ne pouvait être modifiée, cette position intéressant au premier chef la défense, et il fallait s'en tenir aux propositions du télégramme n° 928 (du 12 avril, ci-dessus publié sous le n° 239).

L'échange de vues auquel j'ai rapidement procédé avec Si Bekkaï et Si Zeghari peut être résumé ainsi :

1° J'ai réaffirmé notre droit d'intervention pour protéger les personnes et les biens français, et notre volonté de conserver pour nos forces toute liberté opérationnelle durant la période actuelle.

D'autre part, comme le signale mon télégramme n° 1256 [1], la note que le colonel Costantini a remise à Si Bekkaï le 18 avril souligne qu'en tout état de cause, les forces françaises conserveront leur liberté d'action pour assurer la sécurité de la frontière algéro-marocaine.

Le premier point (droit d'intervention pour protéger les personnes et les biens des Français) n'a jusqu'ici jamais été contesté par le gouvernement marocain.

Quant au second point (liberté opérationnelle de nos forces), le président Bekkaï en a reconnu sans difficultés le caractère justifié, tout en demandant que face aux bandes qui seraient en voie de se regrouper, nos troupes n'adoptent pas une attitude offensive.

2° J'ai exposé notre manière de voir en ce qui concerne la situation des fonctionnaires actuellement en place dans les services de sécurité, et émis l'espoir qu'une formule satisfaisante pour les deux parties pourrait être trouvée.

3° En matière de surveillance du territoire, j'ai déclaré que notre position ne pouvait être modifiée en ajoutant que, dans le cadre des négociations sur la Défense, un nouveau système serait éventuellement recherché d'un commun accord.

Le président et le vice-président du Conseil ont répété leurs arguments sur le caractère budgétairement marocain de ce service. Ils ont cependant admis que le transfert d'un service, que son fonctionnement et sa mission lient étroitement à un organisme français métropolitain, serait contraire à toute logique. Si Bekkaï a alors demandé avec insistance que, si nous conservions ce service au Maroc, nous examinions la possibilité de le fondre dans les services chargés d'assurer la sécurité de nos forces armées et de ne plus le faire apparaître officiellement.

J'étudie cette possibilité avec M. Petitjean qui n'y est pas opposé.

Je reprendrai demain l'entretien avec M. Zeghari. Le vice-Président a exprimé le désir de le poursuivre sous forme de conversations et non pas en commission.

[1] Le télégramme nos 1256-1268, également du 20 avril, n'a pas été reproduit. Il faisait état d'un entretien entre le colonel Costantini et M. Guedira sur les vues du commandement français quant au regroupement des bandes armées. Le colonel avait remis au ministre marocain une note insistant sur la nécessité d'obtenir le regroupement dans une seule région des formations possédant une discipline et reconnaissant une autorité. Les bandes opérant entre la Moulouya et la frontière devraient se regrouper à l'ouest de la Moulouya, le principe étant posé, conformément aux instructions du Département, « qu'en tout état de cause, les forces françaises conserveraient leur liberté d'action pour assurer la sécurité de la frontière algéro-marocaine ». Quant aux bandes qui refuseraient de se plier à l'autorité du Souverain et du gouvernement, il était indispensable qu'une action énergique et rapide fût entreprise contre elles. (Le texte de la note française est transmis par télégramme nos 1263-1268.)

263

M. d'Ormesson, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 344. *Rome, 20 avril 1956.*

M'entretenant hier avec Mgr Dell'Acqua de la situation internationale et notamment des événements qui se sont succédé ces temps derniers en U.R.S.S., le substitut de la secrétairerie d'État est revenu avec insistance sur une idée qu'il avait déjà eu l'occasion de développer devant moi il y a quelques semaines.

« Je suis convaincu, m'a dit Mgr Dell'Acqua, que le spectaculaire changement d'attitude des dirigeants soviétiques à l'égard du culte stalinien répond à tout un ensemble de considérations à la fois d'ordre interne et d'ordre externe. Mais je ne suis pas moins persuadé que l'un des mobiles les plus déterminants de cette volte-face est le parti que les dirigeants soviétiques peuvent en tirer à l'égard de la Yougoslavie. Pour l'U.R.S.S., la Yougoslavie représente une pièce maîtresse, aussi bien sur le plan de la stratégie militaire que sur le plan de la stratégie politique. En cas de conflit armé, si l'U.R.S.S., qui a déjà des coudées franches en Roumanie, en Tchécoslovaquie et en Hongrie, dispose également de la Yougoslavie, elle peut alors porter rapidement ses forces militaires vers l'Adriatique et menacer directement l'Italie, comme le sud-est de l'Autriche. En dehors même de ces considérations militaires, l'étroite intimité avec la Yougoslavie est nécessaire à l'U.R.S.S. pour asseoir définitivement son influence dans tout le secteur du Sud-est européen. »

« Quelle que soit la forme du régime qui prévaut en Russie, a continué le substitut de la secrétairerie d'État, l'instinct congénital attire et attirera toujours les dirigeants de ce pays vers les Dardanelles.

« L'U.R.S.S. étend déjà son influence sur la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie. La Yougoslavie lui faisait gravement défaut. La politique stalinienne, par sa brutalité et son insolence, avait créé le schisme Tito. Les dirigeants actuels ont compris — depuis longtemps — quelle faute capitale avait provoquée l'intransigeance stalinienne, aussi bien en cas de guerre qu'en temps de paix. Le revirement soviétique répond donc certainement à diverses préoccupations. Mais la préoccupation yougoslave est à mes yeux l'une des considérations dominantes, si ce n'est la dominante. Évidemment, il restera l'îlot grec. De ce côté aussi, il faut s'attendre à ce que les Russes déploient tous les artifices possibles pour le réduire peu à peu. Les Anglais devraient se montrer plus prudents dans ce secteur. »

Ainsi que je l'ai déjà noté, Mgr Dell'Acqua m'avait déjà abondamment développé cette idée il y a quelques semaines. Elle est donc bien ancrée en lui.

Certes, bien que haut fonctionnaire du Vatican et je dois le dire, très impartial et très objectif dans ses raisonnements politiques, Mgr Dell'Acqua est cependant Italien et ses réflexes, même inconscients, sont assurément ceux que tout Italien porte en lui à l'égard de la Yougoslavie. En outre, Mgr Dell'Acqua a été en poste à la délégation apostolique en Turquie et il s'intéresse spécialement aux affaires balkaniques. Il me paraît cependant sûr que ses vues en l'occurrence répondent à celles qu'entretient la secrétairerie d'État au sujet du revirement soviétique.

264

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2013 à 2022. Très secret. *Londres, 21 avril 1956, 13 h. 40.*
Priorité. Réservé. Diffusion restreinte.

(Reçu : 13 h. 40.)

M. Ward, secrétaire adjoint chargé des Affaires russes au Foreign Office, a donné au ministre conseiller, sur les conversations anglo-soviétiques [1], les indications suivantes :

Les visiteurs russes, a déclaré le fonctionnaire anglais, se montrent sûrs d'eux-mêmes, calmes, détendus et affables, mais rigides dès qu'il s'agit de problèmes concrets. Ils sont restés, a-t-il dit, dans les fortifications derrière lesquelles ils s'étaient retranchés pendant la conférence des ministres des Affaires étrangères de Genève et ils semblent même, sur certains points, en avoir renforcé les défenses.

Au cours des conversations d'avant-hier soir 19 avril et d'hier matin 20 avril, les sujets abordés ont été les relations anglo-soviétiques, les rapports Est-Ouest, l'Allemagne, les états satellites et le Proche-Orient.

1° En ce qui concerne les rapports anglo-soviétiques, les Britanniques ont exprimé leur surprise des attaques dont l'Angleterre a été l'objet de la part des dirigeants russes. Notamment lors du voyage de ces derniers

[1] Le 18 avril, le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev débarquaient à Portsmouth, pour une visite en Grande-Bretagne qui devait durer jusqu'au 27 avril. Au cours de leur séjour, ils eurent plusieurs entretiens avec des membres du gouvernement, notamment avec MM. Eden et Selwyn Lloyd, prononcèrent de nombreux discours et furent reçus par les dirigeants travaillistes. Une déclaration commune anglo-soviétique devait être publiée le 25 avril.

aux Indes et en Birmanie [1]. MM. Boulganine et Khrouchtchev ont répondu qu'ils étaient les ennemis du colonialisme, que c'était là un point sur lequel ils ne pouvaient aucunement composer avec leurs principes et qu'ils le condamneraient partout où il subsistait. Ils ont illustré leur thèse de divers exemples parmi lesquels a figuré celui de la France. Ils n'auraient d'ailleurs pas insisté particulièrement sur ce point. Ils se seraient référés à l'Indochine et n'auraient pas mentionné explicitement l'Afrique du Nord. Ils ont ajouté que toute politique des puissances coloniales visant à libérer les peuples colonisés avait, bien entendu, leur approbation.

2° Les Anglais ont alors abordé le problème des rapports Est-Ouest. Ils ont rappelé les 17 points que les Occidentaux avaient formulés à la conférence de Genève pour multiplier les échanges entre les deux mondes [2]. Les Anglais ont eu l'impression que dans ce domaine, les Russes n'avaient pas davantage évolué depuis Genève. Les deux leaders soviétiques se sont montrés prêts à continuer les contacts dont ils ont déjà accepté le principe, mais ont rejeté avec indignation les allusions que les Anglais ont faites au brouillage des émissions étrangères en U.R.S.S. et à la censure. Un comité d'experts a néanmoins été chargé de poursuivre l'étude de ce problème.

3° La conversation sur l'Allemagne a été courte et a rapidement mené à une impasse. Sur ce chapitre, a dit M. Ward, les Russes ont repris leur thèse connue avec plus de fermeté peut-être encore que d'habitude. Ils ont répété avec insistance qu'il existait en Allemagne deux états indépendants, que Moscou ne pouvait donner d'injonction à Pankow et qu'il appartenait donc aux deux gouvernements souverains de s'entendre pour en arriver à la réunification. Aucune mention particulière n'a été faite, semble-t-il, des rapports de la réunification allemande avec la sécurité européenne et le désarmement. Ce dernier sujet n'avait pas encore été l'objet de pourparlers, lors de l'entretien de M. Ward avec mon collaborateur.

4° Le cas des états satellites a été brièvement évoqué; il a provoqué chez les Soviets la réaction traditionnelle : les gouvernements des pays de l'Est européen étaient entièrement libres, les questions les concernant échappent totalement à la compétence de Moscou.

5° L'examen de la question du Moyen Orient qui, dans l'esprit des Anglais, devait constituer le principal objet des discussions, n'a jusqu'ici été qu'amorcé. Les Russes ont réaffirmé les positions qu'ils ont prises

[1] Les dirigeants soviétiques avaient fait, du 18 novembre au 21 décembre 1955, un voyage au cours duquel ils avaient visité l'Inde, la Birmanie, le Cachemire et l'Afghanistan. Ils en avaient profité pour se livrer à de violentes attaques contre l'Occident colonialiste, offrir leur assistance économique et technique, proclamer leurs intentions pacifiques et leur désir de resserrer les « liens d'amitié ». Voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 402 (note).

[2] Allusion aux propositions des gouvernements français, britannique, et américain concernant le développement des contacts Est-Ouest, déposés le 31 octobre 1955 à la Conférence par la délégation française. Le texte en est reproduit dans : Ministère des Affaires étrangères, *Réunion des quatre ministres des Affaires étrangères tenue à Genève du 27 octobre au 16 novembre 1955,* La Documentation française, 1956, p. 122-123.

par la déclaration du 17 avril [1]. Ce point a été confié à un comité d'experts et sera repris ultérieurement.

En bref, les Anglais ont paru frappé par l'immobilité des thèses russes. Aucun signe jusqu'ici, a dit M. Ward, ne permet de penser que nos interlocuteurs sont prêts à abandonner l'une quelconque de leurs positions. Mais, a-t-il ajouté, les Russes ne sont pas des gens qui abattent leur carte d'entrée de jeu. Et ce n'est jamais qu'au dernier moment qu'ils font, lorsqu'ils y sont décidés, les concessions permettant d'arriver à un accord.

Le déroulement des conversations a donné lieu de la part des Anglais a quelques observations générales :

1° Ils ont eu l'impression, comme la quasi-unanimité des interlocuteurs de MM. Boulganine et Khrouchtchev, que le secrétaire général du parti était le véritable meneur de jeu. M. Khrouchtchev leur a d'ailleurs fait l'impression d'un homme intelligent et capable, doué d'un esprit alerte et fertile, et d'une réelle autorité personnelle. Il a constamment discuté sans notes et sans demander conseil à qui que ce soit.

2° Ils ont été frappés par le soin avec lequel les deux dirigeants soviétiques avaient évité toute manœuvre de nature à donner l'impression qu'ils cherchaient à diviser la Grande-Bretagne de ses alliés, notamment des États-Unis.

3° Ils ont noté que lors de l'allocution de M. Khrouchtchev au déjeuner de l'ambassade soviétique [2], ou du toast de M. Boulganine au *Mansion House,* les visiteurs se sont abstenus de toute éloquence de propagande et s'étaient contentés d'exploiter avec tact et discrétion quelques thèmes habilement choisis.

4° Les fonctionnaires britanniques qui ont pu approcher MM. Khrouchtchev et Boulganine n'ont pu se rendre compte des premières impressions qu'ils avaient retirées de l'accueil qui leur avait été fait à Londres. En fait, les hourras ont été timides et les manifestations d'hostilité sporadiques. Au total, le Foreign Office se félicite de l'attitude de la population qu'il estime, dans l'ensemble, avoir été d'une correction conforme aux lois de l'hospitalité.

M. Ward a rappelé à M. de Juniac que Britanniques et Russes s'étaient engagés à ne rien révéler de leurs échanges de vues. Il a demandé instamment que nous tenions secrètes ses informations. Je serais reconnaissant au Département de prendre toutes dispositions pour éviter toute « fuite ». Je note que, en dehors du communiqué, rien jusqu'ici n'a transpiré dans la presse anglaise, qui n'a même pas été mise au courant par des *briefings.*

[1] Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 256 (note).

[2] Au cours de laquelle le Premier secrétaire du P.C.U.S. avait prôné la coexistence « pacifique » et s'était défendu de vouloir brouiller la Grande-Bretagne avec les États-Unis (*Le Monde* du 21 avril, p. 2).

265

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

Marché commun

Paris, 21 avril 1956.

Quels que soient les problèmes très nombreux posés par l'établissement éventuel d'un marché commun, ils ne doivent pas être insurmontables, ou il conviendrait de savoir passer outre aux difficultés qu'ils posent, du moment que la décision d'instituer un tel marché aurait été prise. Cette option est le seul véritable préalable. Les autres questions, si importantes que soient celles-ci — l'harmonisation des charges par exemple — ne constituent que des modalités.

Or, la décision à prendre paraît liée à l'acceptation ou au refus par le gouvernement français de certains risques fondamentaux.

1° Un marché commun n'est sans doute pas compatible avec le maintien de l'équilibre économique et social actuel de la France, compte tenu, d'une part, des pressions démographiques différentes entre les Six et, d'autre part, de la diversité des structures économiques et des méthodes de production et de vente des pays en cause. Les clauses de sauvegarde, d'une portée nécessairement limitée ou temporaire, si elles ne doivent pas aboutir à rétablir des cloisonnements de fait, ne seront vraisemblablement pas toujours suffisantes pour ménager les transitions nécessaires en dépit de l'intervention d'un fonds d'investissement et d'un fonds de réadaptation de la main-d'œuvre.

Un marché commun impliquerait donc, non seulement des transformations profondes, qui peuvent être bénéfiques, mais aussi des bouleversements économiques et sociaux dont on ne peut sous-estimer l'importance.

2° Le Marché commun constituerait, de l'avis même de ses promoteurs, une étape vers la fusion des économies et des politiques économiques des états membres, tant à l'égard des pays tiers qu'à l'intérieur de chacun des Six et entre ceux-ci. Aussi son établissement selon des modalités limitant déjà l'ensemble des pouvoirs économiques nationaux entraînerait-il nécessairement une certaine intégration des politiques étrangères.

[1] Cette note a été rédigée par M. Francis Gutmann.

3° Il apparaît juridiquement et pratiquement impossible de réaliser parallèlement, sans aboutir à une fusion des deux espaces économiques, l'union des marchés européens et celle de la zone franc.

Un marché commun poserait le problème de la sauvegarde de l'Union française, compte tenu de l'« européanisation » de la zone franc.

Enfin, il semble aller de soi que l'acceptation ou le refus de ces trois risques fondamentaux ne peut intervenir qu'à partir de la certitude qu'il n'existe pas d'autre formule que le Marché commun susceptible d'assurer, dans une mesure comparable, un renforcement durable de la coopération européenne et les conditions propices à une modernisation et à une expansion de l'économie française. La France ne pourrait d'autre part, sans compromettre gravement l'avenir de la construction européenne et ses relations futures avec ses partenaires européens, signer le traité instituant un marché commun, avec l'arrière-pensée inavouée de n'appliquer qu'une partie des étapes prévues, ou de déroger, ouvertement ou non, à ses dispositions.

Le texte du rapport [1] n'appelle pas de remarques importantes. Certes, des critiques peuvent lui être adressées. On peut le trouver trop détaillé ou au contraire pas assez précis; mais, d'une façon générale, il faut reconnaître que les problèmes sont posés correctement. En ce qui concerne les solutions proposées, on peut imaginer des variantes; mais le débat fondamental n'est pas là. La création d'un marché commun pose à la France certaines options essentielles et comporte certains risques éventuels. L'objet de la présente note est de tenter de les exposer.

1° La France est un pays traditionnellement protectionniste. Actuellement, nous avons des droits de douane élevés et parfois prohibitifs et des contingents que nous avons la plus grande difficulté à éliminer. Dans certains cas, droits de douane et contingents se combinent pour interdire l'accès du marché français aux produits étrangers. En fait, nos contingents ne sont pas uniquement justifiés, comme l'exigeraient les règles internationales, par des raisons de balance des paiements, mais par une volonté, justifiée ou non, de protection.

Qui ne peut le moins, peut-il le plus ? Pouvons-nous, compte tenu de ce qui précède, nous engager dans un système qui comporte à la fois l'élimination de contingents et la réduction des droits de douane ?

2° Encore ce système de protection n'est-il pas suffisant, étant donné les disparités qui existent entre l'économie française et celle de nos partenaires. Pour des raisons politiques, la dévaluation a été écartée [2]. Nous sommes obligés d'y substituer un système, d'ailleurs condamné à l'O.E.C.E. et au G.A.T.T., de taxe de compensation et d'aide à l'exportation. Peut-être nos partenaires des Six accepteront-ils de reconnaître le bien-fondé de ce système, tout au moins à titre provisoire ? Il n'en reste

[1] Cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956, in-8°, 135 p.

[2] Dans sa déclaration d'investiture du 31 janvier, M. Guy Mollet avait repoussé la solution de la dévaluation.

pas moins que cette situation crée au départ une difficulté supplémentaire qu'il est impossible de négliger.

3° Les disparités, selon la thèse soutenue par nous, ont non seulement un caractère général, susceptible d'être corrigé par un ajustement des taux de change, mais correspondent également à certaines différences de législation sociale ou fiscale. C'est pourquoi nous avons demandé, comme préalable au Marché commun, la correction de ces distorsions particulières, en particulier l'égalisation des charges sociales. La question se pose de savoir si le rapport de Bruxelles pose avec une clarté suffisante le principe de la concomitance entre l'établissement du Marché commun et cette égalisation.

4° Il faut remarquer qu'on ne saurait comparer la situation française avec la situation de nos partenaires dans la perspective du *statu quo*. Les disparités dues à des influences de législation sociale tendent à s'accroître du fait des mesures de progrès prises par la France. Peut-on raisonnablement espérer que nos partenaires, non seulement s'aligneront sur la situation actuelle, mais nous suivront dans la voie que nous poursuivons ? Dans le cas contraire, le seul jeu du Marché commun et le concours mutuel des pays membres, prévu par le rapport des experts, constituent-ils un correctif adéquat ?

5° Le fait que l'économie française ne soit pas concurrentielle dans tous les secteurs résulte d'autres causes : manque d'intérêt des milieux économiques pour l'exportation, mauvaise organisation, coût du système de distribution, etc. Suffira-t-il de la pression exercée par le Marché commun pour amener les milieux français intéressés à modifier leurs conceptions et leurs méthodes ?

6° La France a des charges particulières du fait de ses possessions d'outre-mer, qu'il s'agisse de charges militaires ou civiles. Peut-on s'engager dans un marché commun sans envisager une certaine péréquation de ces charges ? Cette péréquation des charges n'implique-t-elle pas que la France « passe la main » à l'Europe en ce qui concerne l'exercice de sa gestion ou de son influence dans les territoires d'outre-mer ?

7° Dans un marché commun, les régions les plus riches risquent de s'enrichir, alors que les régions pauvres se paupérisent, à moins de correctifs. Le fonds d'investissement tel qu'il est prévu est-il suffisant à cet égard ? En l'absence de la pompe aspirante et refoulante que constitue le budget d'un état unitaire, peut-on empêcher une rupture d'équilibre entre les différentes régions du marché ?

8° La logique du Marché commun conduit vers la monnaie commune. S'il y a monnaie commune, il n'y a plus de corrections possibles par manipulation des taux de change. Peut-on espérer que lorsque le problème se posera (par exemple au bout de huit à dix ans), le jeu des forces économiques et le mécanisme du Marché commun auront permis d'établir entre l'économie des différents pays un équilibre tel que l'unification économique ne se fasse finalement aux dépens de certains des partenaires et au profit de certains autres ?

9° On peut imaginer qu'outre les mécanismes prévus par le traité du Marché commun pour éviter les bouleversements, se développe une organisation des marchés, non seulement dans le domaine agricole, mais même dans le domaine industriel, qui permettrait de maintenir un certain rapport des forces entre les différentes économies.

Même dans ce cas, ne risque-t-on pas de voir notre économie limitée en fait par les économies des pays voisins (de même qu'au sein de la C.E.C.A., n'étaient les importations de charbon américain, l'industrie française se trouverait limitée par le développement de l'industrie allemande) ?

10° On entend dire souvent que le Marché commun comporte au fond moins de difficultés et de risques pour la France que d'autres méthodes telles que la libération des échanges, parce que précisément, il permet une organisation des marchés et conduit à établir en fait une sorte de préférence européenne. Il ne faut pas oublier toutefois que certains de nos partenaires sont traditionnellement, et par intérêt, libéraux, et que si préférence il y a, il serait vain d'espérer que le niveau de préférence soit tel qu'il donne satisfaction aux *desiderata* des milieux économiques français. En outre, les pays tiers, Grande-Bretagne, États-Unis, sont opposés à toute idée de zone de préférence nouvelle.

11° Le Marché commun ne pose pas seulement le problème de la concurrence entre ses membres, mais celui de la concurrence avec les pays tiers. Si chacun des partenaires a le droit d'appliquer une politique de contingentement, cette politique n'a un sens que si des détournements de trafic ne sont pas à craindre, c'est-à-dire si les partenaires du Marché prêtent leur concours, sous une forme ou sous une autre, de façon à les éviter. Ceci est prévu dans le rapport des experts. Il est toutefois évident que nos partenaires ne cautionneront pas le protectionnisme français et que nous devons nous préparer à faire face à une concurrence accrue de la part des pays extérieurs au Marché commun.

12° S'il est reconnu que, à l'égard de certaines organisations internationales, il est nécessaire de prévoir, soit un délai pour la réalisation complète de l'union douanière, soit un mécanisme qui permette d'aller jusqu'à ce terme sans intervention nouvelle des parlements, on laisse souvent entendre qu'en fait, on pourra s'arrêter en chemin et qu'ainsi le seul problème est de savoir si la France peut faire face à la première étape de réduction des droits de douane de 30 %.

Cette façon de voir apparaît dangereuse, parce qu'elle permet d'esquiver les véritables problèmes. Si nous n'avons pas la volonté d'aller jusqu'au bout et si nous ne faisons pas tous nos efforts pour permettre à notre économie de le faire, nous risquons de nous trouver au bout de trois ou quatre ans en situation d'accusés, pressés par nos partenaires d'aller de l'avant. De deux choses l'une : ou nous ne pourrons pas franchir une nouvelle étape et toute la construction s'écroulera, ou nous nous résignerons à le faire, mais les conséquences internes pourront être sérieuses.

13° La réalisation complète du Marché commun implique, qu'on le veuille ou non, à un moment qu'on ne peut pas fixer, à la fois une politique étrangère commune et un alignement des politiques internes. Peut-on concevoir une telle évolution sans la création d'une autorité politique commune ? Ne risque-t-on pas de la part de tel ou tel partenaire une véritable rébellion contre l'autorité supranationale ?

14° Comment peut-on concilier une union douanière européenne et un système franco-français, seul cadre dans lequel on puisse éventuellement maintenir une certaine cohésion des restes de l'« Empire » français ?

266

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2032 à 2040. Réservé. *Londres, 23 avril 1956, 20 h. 15.*

(Reçu : 20 h. 30.)

Un de mes collaborateurs a rendu visite à M. Hohler, chef de la section russe au Foreign Office, qui a participé jusqu'à présent à tous les entretiens anglo-soviétiques, excepté ceux des Chequers [1].

M. Hohler a surtout insisté sur les conditions générales dans lesquelles se déroulaient les conversations. Il ne s'agit pas d'une négociation, mais d'entretiens très libres sur tous les sujets qui se présentent. Le Foreign Office avait pensé que les Russes présenteraient quelques propositions spectaculaires, telles par exemple qu'une reconduction du traité anglo-soviétique, ou des offres commerciales intéressantes; il n'en a rien été jusqu'à présent.

L'atmosphère très détendue des conversations est attribuée aux méthodes personnelles de Boulganine et Khrouchtchev. Si Khrouchtchev est incontestablement « l'homme fort », qui parle le plus et qui dirige en fait la délégation soviétique, le rôle de Boulganine est cependant loin d'être effacé, et les deux hommes d'État soviétiques donnent l'impression de s'entendre parfaitement. Ils parlent sans notes et donnent à l'occasion la parole à Gromyko.

Un exemple de la nouvelle manière soviétique a été donné par M. Hohler : le communiqué de vendredi dernier, qui avait été rédigé par la délégation britannique, a été accepté sans difficulté par la délégation soviétique qui n'a demandé aucune modification.

(1) Sur la visite en Grande-Bretagne des dirigeants soviétiques, voir ci-dessus le n° 264 (et note); ci-après les nos 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

En ce qui concerne le détail des négociations, M. Hohler a complété les informations données vendredi dernier par M. Ward. Depuis cette date, seules les questions du désarmement ont été abordées.

Aux Chequers, la conversation est restée très générale, et on a parlé du communiqué final. M. Hohler prévoit que ce communiqué se bornera à indiquer que des conversations très franches ont eu lieu sur tel ou tel sujet.

En ce qui concerne le désarmement, M. Jules Moch devant recevoir des indications plus précises de la part du Foreign Office sur cette question, vous recevrez par télégramme séparé toutes les informations nécessaires.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, rien de ce qui a été dit jusqu'ici dans les entretiens ne donne à penser qu'une déclaration commune sur les livraisons d'armes, dont la presse mentionnait la possibilité, sera incluse dans le communiqué. M. Hohler a réaffirmé à cette occasion que les entretiens n'avaient nullement pour but un échange de déclarations.

L'Indochine n'a été mentionnée qu'incidemment par les Russes et dans le cadre du « colonialisme ».

En ce qui concerne les contacts Est-Ouest, qui sont explorés par M. Nutting et M. Mikhaïlov, M. Hohler ne pense pas que les Soviets se départissent de l'attitude négative qu'ils ont eue à Genève. Toutefois, le Foreign Office attribue une certaine importance au fait que depuis quelques jours, le brouillage des émissions de la B.B.C. à destination de l'U.R.S.S. a totalement cessé. Le brouillage est maintenu pour la B.B.C. dans les états satellites et il est maintenu partout pour la *Voix de l'Amérique* et les services de *Free Europe*. Les directeurs de la B.B.C., se fondant sur certains propos qui leur ont été tenus par des journalistes moscovites, estiment vraisemblable que ces dispositions seront maintenues après le voyage des chefs soviétiques. Il n'a été question à aucun moment dans les entretiens de la suppression de ce brouillage, les Russes refusant d'en parler, puisqu'ils considèrent cette affaire comme purement interne. Il s'agit donc là d'un résultat indirect, mais certain du voyage à Londres. Il n'en reste pas moins que, maintenant, les nouvelles occidentales peuvent être entendues en U.R.S.S.

La délégation britannique a le sentiment que, pour la première fois, on peut parler avec les Russes un peu comme on parle entre Occidentaux. Boulganine et Khrouchtchev ont fait preuve de tact et d'habileté. C'est ainsi qu'ils ont évité de paraître vouloir diviser les Anglais des Américains, en particulier à l'égard des échanges commerciaux, qui n'ont d'ailleurs été évoqués qu'en passant dans le cadre des rapports Est-Ouest.

Enfin, M. Hohler a précisé que les Allemands étaient tenus au courant des développements les concernant. La visite à Londres de M. von Brentano, la semaine prochaine, permettrait de faire le point avec eux à ce sujet.

267

M. Chauvel, Ambasseur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2056 à 2063 [1]. Réservé. *Londres, 24 avril 1956, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h.)

De la part de M. Jules Moch n° 56/59.

M. Anthony Nutting a donné le 23 avril, à ses collègues occidentaux, un compte rendu détaillé de la conversation qui a eu lieu le vendredi 20 à Downing Street entre les chefs soviétiques et leurs interlocuteurs britanniques [2].

Après avoir donné la parole à M. Gromyko pour un exposé détaillé des travaux du sous-Comité, M. Khrouchtchev s'est déclaré très déçu de la façon dont se déroulaient les négociations sur le désarmement. Les Russes tournaient leur orgue de Barbarie dans un sens. Les Anglais dans l'autre. Pouvait-on compter, dans ces circonstances, qu'on ferait un progrès quelconque ?

M. Khrouchtchev s'est déclaré sans illusions, et n'a pas caché qu'il soupçonnait la bonne foi des puissances occidentales qui, a-t-il prétendu, abandonnaient successivement leurs propositions chaque fois qu'elles étaient acceptées par l'U.R.S.S.

L'homme d'État soviétique a ensuite formulé une série d'observations sur les divers aspects litigieux du problème. Il s'est montré particulièrement vif dans sa critique du plan de survol aérien dont il a affirmé qu'il avait été inventé par le président Eisenhower et le Pentagone pour déceler et choisir les objectifs éventuels de l'aviation américaine. Ce plan n'était donc, à son avis, qu'une tentative d'espionnage à grande échelle.

M. Khrouchtchev n'a pas paru faire de distinction entre le survol utilisé comme moyen de contrôle de mesures précises de désarmement et le plan Eisenhower primitif [3], moyen de prévention contre les attaques par surprise et simple prélude à l'application de mesures concrètes de désarmement. Il a même prétendu avoir moins d'objections à cette seconde forme de contrôle en soutenant que dans ce cas, la situation serait plus nette puisque les états sauraient au moins à quoi ils s'engagent. Comme on le voit, l'argumentation soviétique se serait

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 151-158) et Washington (nos 387-393).
(2) Sur la visite en Grande-Bretagne des hommes d'État soviétiques, voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266; ci-après les nos 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.
(3) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 183 (note).

inversée depuis l'année dernière; mais il est fort possible qu'il ne s'agisse que d'un point de dialectique, l'U.R.S.S. s'efforçant surtout de prouver qu'en intégrant le plan de survol dans un plan général de désarmement, l'Amérique, loin de faire une concession, a, au contraire, accru ses exigences.

Sur le problème général du contrôle, M. Khrouchtchev a prétendu que l'U.R.S.S. avait accepté les idées occidentales, mais que leurs promoteurs, pour se tirer d'un mauvais pas, avaient ajouté l'exigence du contrôle aérien, certains de faire ainsi reculer les perspectives d'accord.

Sur la liaison entre la solution des problèmes politiques et les mesures de désarmement, les leaders russes ont été particulièrement prudents et ont donné à leurs interlocuteurs l'impression qu'ils préféraient esquiver les questions. Ils ont surtout paru soucieux d'éviter toute discussion sur le rapport à établir entre la réunification de l'Allemagne et le désarmement.

En ce qui concerne l'arrêt des fabrications nucléaires, M. Khrouchtchev a répondu aux observations qui lui ont été faites du côté britannique sur les risques de voir de nombreux pays accéder progressivement au rang de puissance atomique, que cet inconvénient pourrait être évité en interdisant les expériences. À quoi MM. Selwyn Lloyd et Nutting ont rétorqué que cette garantie n'était pas suffisante et qu'un pays quelconque pouvait, notamment par l'espionnage, arriver à se procurer les moyens propres à mettre au point des engins nucléaires.

M. Selwyn Lloyd et M. Eden ont enfin tenté de sonder leurs interlocuteurs sur l'écho que rencontre chez eux la notion du désarmement partiel. Ils n'ont pas réussi sur ce point à éveiller l'intérêt de M. Khrouchtchev.

C'est ce dernier qui, seul, a mené du côté soviétique toute la conversation. M. Boulganine est demeuré silencieux, ce qui n'a pas été le cas au cours des autres entretiens.

Le ministre d'État a retiré de la conversation de vendredi l'impression que le contact avec les hautes autorités de l'U.R.S.S. n'avait rien apporté qui fût de nature à faire progresser les travaux du sous-Comité. Les leaders soviétiques auraient donné l'impression qu'ils voulaient le désarmement, mais qu'ils ne voulaient point de contrôle. Ils ont, d'autre part, paru pleins d'assurance quant à la valeur de propagande des thèses qu'ils ont adoptées. Il est enfin difficile de dire quel est leur degré de sincérité lorsqu'ils laissent entendre qu'ils ont les plus grands doutes sur la bonne foi avec laquelle les Occidentaux abordent les discussions en cours.

268

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 1073 à 1076 [1]. *Paris, 25 avril 1956* [2].

Le communiqué suivant a été remis à la presse à 20 h. 30.

« M. Guedira, ministre d'État chargé de la Défense nationale, Son Altesse impériale le Prince héritier Moulay Hassan, chef d'État-major de l'armée royale marocaine, le général Kettani et plusieurs officiers de l'armée marocaine, ont eu du 21 au 25 avril divers entretiens avec M. Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense nationale, M. Savary, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Lejeune, secrétaire d'État aux forces armées et le secrétaire général permanent de la Défense nationale, ainsi qu'avec divers officiers et chefs de service du ministère de la Défense nationale et de l'État-major général à Paris.

« Le but des entretiens était d'arrêter les mesures concrètes permettant la mise en œuvre des décisions prévues par le protocole franco-marocain du 2 mars et la lettre adressée par le président du Conseil marocain à M. Pineau à la même date [3].

« Au terme des entretiens, ont été arrêtées les dispositions concernant la constitution d'une force armée marocaine de 15.000 hommes environ (10 bataillons d'infanterie, 3 escadrons à cheval, 2 escadrons de blindés, 1 bataillon du Génie, 1 groupe d'artillerie et diverses autres unités techniques), ainsi que la satisfaction des demandes exprimées par le gouvernement marocain en ce qui concerne l'encadrement des nouvelles unités.

« Des instructions ont été aussitôt adressées à Rabat en vue de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les décisions de principe qui ont été ainsi adoptées, de résoudre les quelques difficultés qui restent encore en suspens et de permettre que l'armée royale marocaine puisse être présentée à Rabat à Sa Majesté le Sultan, à l'occasion de la fête de l'Aïd Seghir le 12 mai prochain » [1].

[1] Le télégramme a été communiqué à Tunis sous le n° 702-705.

[2] Le télégramme a été en fait adressé le 26, 11 h. 50, à Rabat (à Tunis le même jour 12 h. 25).

[3] Pour le texte de ces documents, voir l'*Année politique 1956,* p. 505-508; La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0328, 6 mars 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDXV.

269

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [2]

Marché commun

Paris, 25 avril 1956.

1. *Origine des travaux.*

Réunis à Messine les 1er et 2 juin 1955 [3], les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la C.E.C.A. sont convenus d'un certain nombre d'objectifs; parmi ceux-ci figurent :

— « La création d'une organisation commune à laquelle seront attribués la responsabilité et les moyens d'assurer le développement pacifique de l'énergie atomique en prenant en considération les arrangements spéciaux souscrits par certains gouvernements avec des tiers;

— « La constitution progressive d'un marché commun exclusif de tout droit de douane et de toute restriction quantitative ».

À l'origine, ces deux objectifs (auxquels s'ajoutaient des suggestions concernant les transports et l'énergie) étaient placés sur le même plan. Toutefois, nous ne pouvions ignorer l'importance qu'attachaient certains de nos partenaires au Marché commun, et leur opposition à la poursuite d'une intégration par secteurs qui ne se ferait pas dans un tel cadre.

Il convient de rappeler que le problème du Marché commun avait été examiné dans le contexte de la communauté politique, mais qu'à l'époque, il n'avait pas été possible de parvenir à un accord.

Les discussions qui ont eu lieu à Bruxelles [4] ont fait apparaître :

— d'une part, que la position de nos partenaires n'était pas modifiée, si bien que le Marché commun a pris, au fur et à mesure des progrès des travaux des experts, une importance dominante;

[1] Par télégramme nos 1136-1143 du 30 avril, non reproduit, le Ministre transmettait le texte d'une lettre qu'il se proposait d'envoyer à M. Guedira concernant la mise sur pied de l'armée royale : consentement de la France à la demande marocaine portant sur un effectif de 14.775 officiers, sous-officiers et hommes de troupe; mise à la disposition de l'armée royale, à titre de prêt, des équipements et matériels correspondant aux dotations des formations mises sur pied; mise à la disposition du Sultan des officiers marocains figurant sur les contrôles de l'armée française. En fait, la mise sur pied de l'armée royale devait faire l'objet d'un échange de lettres entre les deux gouvernements, respectivement en date des 7 et 19 mai.

[2] Rédigée par M. François Valéry.

[3] Sur cette réunion, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332.

[4] En février 1956 : voir ci-dessus le n° 103 (et note).

— d'autre part que, dans l'esprit de nos interlocuteurs, il existait un lien entre la création d'une organisation atomique européenne et l'institution d'un tel marché;

— enfin, que contrairement à ce qui s'était passé lors des discussions sur la communauté politique, nos partenaires se montraient disposés à aborder de front les problèmes et à examiner certaines des thèses que nous avions naguère soutenues et qu'ils avaient écartées.

2. *Lien entre Euratom et le Marché commun.*

Ainsi, le rapport élaboré à Bruxelles [1] couvre donc à la fois le problème atomique et celui du Marché commun. La question se pose de savoir :

— si le lien que veulent établir nos interlocuteurs entre les deux projets est maintenu;

— quelle procédure devrait concrétiser cette liaison.

Sur le premier point, les positions ne sont pas entièrement définies. Bien que la Belgique attache une importance considérable au Marché commun, il semble que M. Spaak soit disposé à faciliter la position française en la matière, en n'établissant pas de lien étroit.

En revanche, les Hollandais demeurent très attachés à la concomitance des deux projets. La position allemande n'est pas claire. Sans doute pourra-t-on mesurer, à l'étroitesse du lien qu'ils établiront entre ces deux aspects de la construction européenne, leur désir réel d'édifier Euratom.

En tout état de cause, il ne semble pas que nos partenaires exigent que les deux projets soient signés et ratifiés en même temps. Mais il est possible — ce point est essentiel à clarifier — que les cinq autres n'acceptent pas de s'engager sur Euratom, sans avoir reçu au préalable des assurances de notre part concernant le Marché commun. La France n'a dès lors le choix qu'entre deux positions et aussi deux risques :

— prendre un engagement formel d'adhésion au Marché, sans avoir la certitude de pouvoir finalement satisfaire à toutes les conditions de ce dernier, du moins sans bouleversements économiques et sociaux;

— refuser le Marché, mais peut-être faire échouer en même temps le projet d'Euratom.

Il ne saurait être question d'accepter le principe du Marché commun pour ensuite ne pas le ratifier. Il paraîtrait également dangereux d'adhérer au principe du Marché commun, avec l'arrière-pensée de n'accomplir que la première étape. Une telle attitude risquerait de nous placer rapidement en position d'accusé; elle ne serait pas moins préjudiciable à l'autorité de la France, à nos relations avec les cinq autres pays et à l'œuvre européenne qu'un refus immédiat.

Le recours à des « préalables », que ceux-ci soient liés à des dispositions relatives à l'harmonisation des charges sociales et fiscales, par exemple, ou à telles considérations particulières à la France, comme la

[1] Et qui venait d'être publié : Cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères*, Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956.

nécessité de reconsidérer le statut économique de l'Union française actuellement en pleine évolution ou de prévoir une péréquation des charges militaires, serait auprès de nos partenaires d'une portée incertaine, notamment après le précédent de la Communauté européenne de défense.

En réalité, il n'est point pour la France, touchant le Marché commun, de décision qui ne présente des risques : risque dans l'éventualité d'une attitude positive car le Marché commun, s'il n'est un leurre, peut mettre en cause toute la structure économique, sociale et même politique française. Risque dans l'hypothèse d'une attitude négative, qui serait interprétée comme une preuve définitive de l'incapacité permanente et quasi congénitale de la France à participer pleinement à une entreprise d'intégration européenne. Il faudrait alors s'efforcer de hâter une solution de remplacement qu'il ne serait certainement facile ni d'élaborer, ni sans doute de faire admettre.

Il est très difficile, et probablement peu équitable pour le travail remarquable des experts, de vouloir résumer un texte complexe, très articulé, et nuancé. L'analyse qui suit n'a pour but que de remettre en mémoire les traits essentiels du système envisagé.

Analyse du projet de Marché commun :

1. *Suppression des droits de douane.*

En principe douze ans chacune. Au cours de la première étape de quatre ans, en trois étapes de quatre ans, les droits de douane internes seraient réduits de 30 % (10 % au bout d'un an, puis de nouveau 10 %, chaque fois à dix-huit mois d'intervalle). Un délai complémentaire de trois ans pourrait être accordé en cas de nécessité reconnue. La méthode envisagée d'abaissement des droits de douane cherche à combiner l'automatisme — nécessaire si l'on veut atteindre l'objectif fixé —, et une certaine souplesse pour tenir compte des différences entre les situations existantes.

2. *Mise en place d'un tarif commun extérieur.*

La notion d'union douanière au sens du G.A.T.T., à laquelle les experts se sont ralliés, suppose que le tarif commun n'ait pas une incidence générale plus élevée que celle des tarifs auxquels il se substitue. Le tarif commun serait établi sur la base de la moyenne arithmétique des droits appliqués par chaque état membre. Il serait donc en général notablement inférieur au tarif extérieur de la France (qui est parmi les plus élevés parmi les Six).

Des précautions seraient prises pour éviter des détournements de trafic qui pourraient se produire au cours de l'abaissement des tarifs extérieurs des pays membres. Une clause de sauvegarde est prévue pour certains cas particulièrement délicats.

3. *Élimination des contingents.*

On ferait confiance à la méthode de libération des échanges de l'O.E.C.E., jusqu'à la première baisse des droits de douane. Il serait

ensuite procédé à un élargissement annuel automatique des contingents subsistant entre les Six (ce qui enlève toute signification aux négociations commerciales bilatérales entre les pays membres).

À l'égard des pays tiers, les six pays seraient en principe libres de leur politique contingentaire. Au cas où un pays membre se trouverait menacé par l'invasion de produits pénétrant à travers le territoire d'un autre pays membre, le pays lésé pourrait demander, soit à cet autre pays qu'il prenne lui-même des mesures contingentaires appropriées, soit un concours financier pour faire face à la concurrence accrue.

Il est clair, et le rapport le reconnaît, que le système envisagé conduit, vis-à-vis des pays tiers, à une politique commerciale commune.

4. *Suppression des contrôles à l'exportation.*

Les contrôles à l'exportation sont eux aussi considérés comme incompatibles avec le Marché commun et devraient être éliminés au bout d'une certaine période.

5. *Marché commun des services.*

Le Marché commun serait institué également en ce qui concerne les services. Une priorité serait donnée aux services qui interviennent de façon directe dans les coûts de production.

6. *Le problème agricole.*

Le problème agricole est traité à part, en raison des conditions particulières qui le régissent. Un marché commun des produits agricoles serait bien entendu établi; mais il est reconnu que la suppression des contingents et des droits de douane ne suffit pas pour assurer la libre circulation des produits. Le Marché commun agricole se réaliserait de façon plus progressive que celui des autres produits. Une politique agricole commune devrait être réalisée, couvrant à la fois les problèmes de production, d'investissements et d'échanges.

Les droits de douane qui frappent les produits agricoles pourront n'être réduits que plus tardivement, dans le cadre de la procédure générale décrite ci-dessus. En ce qui concerne l'élargissement et la suppression des contingents, certaines précautions particulières seront prises.

Pour certains produits pour lesquels le marché est organisé sur une base nationale, des engagements contractuels seraient pris, portant sur le développement progressif des échanges jusqu'à la réalisation progressive d'un marché commun.

Le tarif extérieur serait également réduit de façon progressive. Les réglementations devront être soumises à l'examen et pourraient être maintenues dans la mesure où la preuve serait faite qu'elles ne sont pas plus restrictives que nécessaire pour atteindre l'objectif visé.

Dans le régime final, une organisation commune du marché, se substituant aux organisations nationales, pourrait être instituée en ce qui concerne certains produits, en tenant compte des ressources et des débouchés. Des mécanismes stabilisateurs pourraient être établis.

L'éventualité de monopoles d'importation avec revente sur le marché intérieur à un prix fixé est envisagée.

Les pays membres devraient s'engager à s'approvisionner au sein de la Communauté, quand les prix des produits sont raisonnables en comparaison des prix intérieurs des pays tiers, sans prétendre les ramener aux prix auxquels les pays tiers s'efforcent d'écouler leurs surplus.

7. *Politique du Marché commun.*

Les discriminations devraient être éliminées, ainsi que toutes les pratiques qui faussent la concurrence. Il devrait toutefois être possible aux pays membres de prendre des mesures antidumping. Les pratiques de monopole seraient surveillées et éliminées : de même la répartition des marchés, les accords de limitation de production, l'absorption ou la domination des marchés d'un produit par une seule entreprise.

Ses règles seraient établies pour limiter les aides accordées par les états. Certaines formes de subventions pourraient être maintenues comme non contraires au Marché commun. Par exemple, les aides qui visent à faciliter l'adaptation d'exploitations marginales pourraient être admises à titre temporaire. Les aides qui ont pour but, non de favoriser les entreprises, mais de compenser les distorsions qui agiraient à leur détriment, peuvent être maintenues à titre temporaire.

8. *La correction des distorsions et le rapprochement des législations.*

D'une façon générale, il est considéré que les distorsions peuvent être corrigées par l'ajustement des taux de change. Inversement, une manipulation sur les changes donnerait droit si nécessaire à certaines mesures compensatoires.

Les distorsions spécifiques, le rapport en convient, ne peuvent cependant être compensées par le moyen (*sic*). Parmi ces facteurs, on peut citer les disparités qui relèvent :

— de la fiscalité directe ou indirecte;
— des régimes de financement de la sécurité sociale;
— de certaines réglementations de prix;
— des conditions du travail telles que la relations des salaires masculins et féminins, le régime de la durée du travail, les heures supplémentaires ou les congés payés.

La Commission européenne (*vide infra*) aura pour charge d'étudier les distorsions, de faire des propositions sur la manière de les éliminer s'il y a lieu. Ses propositions au cours de la première étape de quatre ans ne s'imposent qu'à l'unanimité du Conseil, ensuite à la majorité des deux tiers.

Toutefois, dans la mesure où la correction des distorsions dépend des conditions de travail librement négociées ou de mesures législatives, les gouvernements ne sont tenus qu'à user de leurs bons offices auprès des partenaires sociaux.

Dès la première étape, le bénéfice de clauses de sauvegarde pourra être accordé aux industries désavantagées. Cette liaison entre les distor-

sions et les clauses de sauvegarde apparaît aux experts comme le mécanisme le plus efficace pour assurer la concomitance requise par les différentes mesures d'établissement du Marché commun.

Le rapport prévoit également le rapprochement des législations. Toutefois, le rapport considère comme difficile de régler les problèmes y afférents par des engagements fermes et suivant un calendrier dressé à l'avance. En ce qui concerne les mesures d'harmonisation des charges sociales, le soin serait confié à la Commission de faire des propositions qui tiennent compte de la forme et du moment le plus favorable pour les changements à intervenir. Au cas où l'accord des états membres ne serait pas recueilli, la Commission devrait, s'il y a eu effet de distorsion, accorder aux états dont la législation est la plus avancée le bénéfice d'une clause de sauvegarde.

9. *Tarifs et politique des transports.*

L'élimination des discriminations en matière de transports est prévue. Il s'agit de l'élimination des discriminations qui aboutissent, pour les mêmes relations, à des tarifications différentes suivant les pays d'origine ou de destination des produits; de la suppression des taxes de franchissement de frontières; de l'établissement de tarifs dégressifs internationaux. Des discriminations devraient être abolies à la fin de la première étape de quatre ans.

D'autre part, l'harmonisation des tarifs entre les mêmes moyens de transport de pays à pays et entre les différents moyens de transport devra être poursuivie dans le cadre d'une politique des transports.

10. *Balance des paiements.*

Il est estimé que l'établissement du Marché commun constituera une incitation à rechercher l'équilibre dans les moyens généraux de la politique monétaire.

Il est d'autre part reconnu que le concours mutuel entre les états membres est le moyen d'éviter le maintien ou l'établissement des restrictions, ainsi que les à-coups dans l'expansion commune. Il peut se traduire, par exemple, par l'accroissement des importations en provenance des pays en difficulté ou par l'octroi de dérogations ou encore dans la période définitive par l'octroi de crédits. En réalité, à partir d'un certain stade, une solidarité telle sera créée qu'elle s'étendra au domaine monétaire ainsi qu'à la politique commerciale, l'ensemble de la Communauté devant négocier en commun les accords avec les pays tiers.

11. *Fonds d'investissements.*

Il est prévu la création d'un fonds d'investissements, destiné au développement des régions sous-développées et à la reconversion des industries moins bien placées. Les objectifs du fonds seront favorisés par la libre circulation des capitaux. Ses ressources devraient être de l'ordre de grandeur du milliard de dollars; il serait alimenté par une contribution des états et un appel au marché.

12. *Réadaptation.*

Un fonds de réadaptation serait créé au bénéfice des travailleurs de la Communauté. Il interviendrait à concurrence de 50 % des dépenses, dans le cas de fermeture totale ou partielle des entreprises ou des réductions d'emplois affectant une proportion adéquate des effectifs d'une usine. Le fonds participerait à la couverture des indemnités de réinstallation (changement de résidence) et de rééducation professionnelle (changement de métier).

13. *Libre circulation des travailleurs.*

Des mesures destinées à assurer progressivement la libre circulation des travailleurs sont prévues. Celle-ci est définie comme le droit de se présenter dans tout pays de la Communauté aux emplois effectivement offerts et de demeurer dans ce pays sans aucune autre restriction administrative si un emploi est effectivement obtenu. Aucune discrimination de salaires ne serait admise pour cause de nationalité. Le système de libération progressive pourrait consister en l'élargissement annuel du nombre des travailleurs originaires d'un autre état membre auquel chaque état donnerait la possibilité d'occuper des emplois.

14. *Libre circulation des capitaux.*

La libre circulation des capitaux serait également réalisée par une procédure souple, reconnaissant une priorité à certains titres de transfert, avec des clauses de sauvegarde au cours de la période de transition.

15. *Institutions.*

Le système institutionnel comporterait :

Une Commission européenne dont le président et les membres seraient nommés conjointement par les états. Cette Commission fait des propositions, préside à la réalisation et au fonctionnement du Marché commun, intervient directement pour l'application des règles de concurrence, gère les clauses de sauvegarde.

Le rapport des experts comporte à la fois une analyse correcte des problèmes et des propositions judicieuses pour leur solution. On peut certes critiquer tel ou tel point particulier. Mais la question n'est pas là : il importe de souligner que le système envisagé comporte une très large délégation de compétence. Une telle délégation est sans doute indispensable si l'on veut vraiment réaliser un marché commun; on peut même dire que les experts ont tenté de la limiter au minimum. Mais elle implique le transfert aux institutions communes ou à des procédures automatiques résultant du traité des pouvoirs très larges, notamment ceux visant :

— l'intégration de la politique douanière des états membres;

— la politique contingentaire à l'intérieur du Marché;

— les législations et réglementations relatives à la circulation de la main-d'œuvre des services et des capitaux;

— la fusion des commerces d'État;

— les subventions et les aides;
— l'orientation générale de la politique agricole.

Dans tous ces domaines, les pays membres seraient dessaisis et perdraient, soit immédiatement, soit au bout d'un délai, tout droit de veto. C'est donc la gravité du choix qui s'offre au gouvernement. On peut tenter d'en préciser la portée en mettant en évidence quelques-unes des options fondamentales :

1° À l'heure actuelle, en l'absence d'une dévaluation dont l'éventualité a été écartée, nous appliquons des mesures — taxe de compensation, aides à l'exportation — condamnées au G.A.T.T. et à l'O.E.C.E. et que nous ne parvenons pas à éliminer. Nous avons la plus grande difficulté à accroître notre pourcentage de libération.

Certains pensent que nos partenaires sont disposés à reconnaître à titre temporaire, et sous bénéfice d'ajustement et de justification dans le cadre d'examens contradictoires, les mesures précitées qui constituent une sorte d'*ersatz* de dévaluation. Il faut bien reconnaître cependant que, d'après le texte du rapport, la France perdrait, au terme de la première étape de quatre ans, le droit de veto en ce qui concerne la suppression de l'aide à l'exportation. C'est là un corollaire normal du Marché commun. Mais sommes-nous en mesure de l'accepter ?

2° Outre la distorsion générale tenant au taux de change actuel, il existe des distorsions spécifiques qui correspondent à certaines différences de législations sociales ou fiscales. Sommes-nous assurés que la correction de ces distorsions particulières interviendra de façon concomitante à la réalisation du Marché commun ?

3° La France est un pays traditionnellement protectionniste. Certes, on attend précisément du Marché commun une modification de nos habitudes en cette matière. Mais il faut reconnaître que nous avons un système qui combine les droits de douane élevés et parfois prohibitifs et des contingents qui ne sont pas toujours justifiés, comme l'exigeraient les règles internationales, par les seules considérations de balance des paiements. Pouvons-nous dans ces conditions nous engager dans une voie qui comporte à la fois l'élimination des contingents et la réduction des droits de douane entre les Six ?

4° Si le Marché commun est créé, nous entrerons dans un « club » dont la majorité des membres est de tendance libérale. Quoi qu'il arrive, qu'il s'agisse de droits de douane, de contingents ou de politique commerciale vis-à-vis des pays tiers, nous serons contraints d'adopter une politique beaucoup plus libérale que celle que nous avons suivie jusqu'à ce jour. Au surplus, nous devrons compter sur les institutions communes et sur la bonne volonté de nos partenaires pour éviter ou compenser les détournements de trafic qui pourraient se produire au travers du territoire des autres membres de la Communauté, au cas où nous maintiendrions des contingents à l'égard des pays tiers. Sommes-nous prêts à envisager, outre les effets du Marché commun résultant de la mise en communication des économies, les risques d'une concurrence accrue des pays tiers ?

5° Certains estiment que la France peut s'adapter plus facilement à un système qui comporte une certaine organisation du marché, des règles de concurrence, la correction des distorsions et prévoit le concours mutuel (cette dernière notion assez vague et de caractère purement volontaire) qu'à la libération des échanges.

Mais la France, dont le commerce avec l'étranger ne représente que 10 % du produit national, peut-elle affronter une fusion des économies dans les mêmes conditions que les Pays-Bas et la Belgique dont la vie économique est déjà fondée pour une large part sur les échanges extérieurs, ceux-ci représentant respectivement 50 et 30 % de leur revenu national ?

Ne se trouve-t-elle pas d'autre part, avec les marchés de l'Union française qui absorbent encore à l'heure actuelle près de 50 % des exportations totales, dans une situation différente de celle de l'Allemagne occidentale dont l'industrie suréquipée a un besoin impérieux de débouchés nationaux ? Le fait d'entrer en union douanière avec certains pays dont la pression démographique est souvent plus forte que la nôtre, ne risque-t-il pas de nous créer des difficultés accrues par les mesures de libre circulation des travailleurs ?

6° La France a des charges particulières du fait notamment de ses territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de charges militaires ou civiles. Peut-on s'engager dans un marché commun sans prévoir une certaine péréquation de ces charges ? Et si une telle péréquation est mise en œuvre, n'implique-t-elle pas que la France doive « passer la main » à l'Europe en ce qui concerne l'exercice de sa gestion ou de son influence dans les territoires d'outre-mer ? Ce résultat peut être considéré non seulement comme inévitable mais comme souhaitable, voire nécessaire, les tâches à accomplir outre-mer dépassant nos seules capacités. Encore faut-il que l'on en prenne conscience.

D'autre part, l'Union économique de la zone franc constitue le seul lien de l'Union française de demain. Pourra-t-on maintenir un cloisonnement entre un marché européen et un marché franco-français sans se heurter à des difficultés pratiques, aux critiques d'organisations telles que le G.A.T.T. ou à l'opposition de nos partenaires d'Europe et d'outre-mer à un système qui serait, à notre bénéfice exclusif, par trop préférentiel ?

7° Le Marché commun implique d'une part un alignement des politiques économiques. C'est dire qu'il rend nécessaire une harmonisation des politiques internes des pays membres. Un pays tel que la France qui, dans le domaine social par exemple, a pris des mesures de progrès qui sont précisément la cause de certaines distorsions et qui, malgré des difficultés de balance des paiements, poursuit dans la même voie (allongement des congés payés, fonds de vieillesse), est-il prêt à accepter d'aligner sa politique sociale, pour ne parler que de celle-là, sur celle de ses partenaires ?

L'union douanière implique d'autre part une harmonisation des politiques économiques à l'égard des pays tiers. Cette harmonisation peut-

elle ne pas entraîner inévitablement une intégration des politiques étrangères, complémentaire de l'alignement des politiques internes ?

Sans doute dira-t-on que cette fusion progressive des réalités nationales est le but essentiel du Marché commun. Un tel objectif apparaîtra aux uns souhaitable, aux autres redoutable. C'est là l'option politique décisive.

Certains ne veulent considérer que la première étape (celle qui conduit à une réduction des droits de douane de 30 %). Une telle manière de voir ne correspond pas au mécanisme prévu par le rapport qui permet d'aller jusqu'au terme de l'évolution sans intervention nouvelle des parlements nationaux; elle ne correspond pas aux règles du G.A.T.T., qui sont opposées à toute zone de préférence qui n'évolue pas jusqu'à l'union douanière complète; elle ne pourrait conduire qu'à la création d'une nouvelle organisation internationale très lourde, faisant double emploi avec les organisations existantes, divisant sans profit les pays européens en deux groupes et où nous risquerions une fois de plus de nous trouver placés en posture d'accusés.

270

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2081 à 2084.[1] Réservé. *Londres, 26 avril 1956, 15 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

De la part de M. Jules Moch n° 56/60.

Conversation avec M. Khrouchtchev[2]

I. M. Stassen m'a fait une nouvelle visite hier pour me mettre au courant d'une conversation qu'il avait eue avec M. Khrouchtchev et le maréchal Boulganine durant la réception d'avant-hier à l'hôtel Claridge. Elle se résume ainsi :

1° Les Soviétiques considèrent une guerre comme impossible étant donné les armements existants;

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 394-397), New York (nos 159-162) et Ottawa (nos 19-22). Il l'a également été le 2 mai à Moscou.

[2] M. Stassen avait pris contact avec les dirigeants soviétiques à l'occasion de leur voyage en Grande-Bretagne, du 18 au 27 avril. Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267; ci-après les nos 271, 273.

2° Ils n'acceptent pas le plan Eisenhower du survol aérien dans lequel ils ne voient qu'un « espionnage » permettant de situer les objectifs militaires (il est inutile de souligner que cette considération est en contradiction avec la précédente);

3° Ils sont extrêmement soupçonneux vis-à-vis des États-Unis et nient leur bonne foi;

4° Ils considèrent que si l'on ne peut arriver à aucun accord, le mieux serait que chaque pays réduise unilatéralement ses effectifs et ses armements classiques et ils sont prêts à le faire. À quoi, M. Stassen leur a répondu que de tels gestes, sans aucun contrôle, ne seraient pas pris au sérieux et ne contribueraient pas à la détente;

5° M. Boulganine est alors intervenu pour parler des refus de visas de l'Amérique à des citoyens soviétiques pour appuyer la thèse de la mauvaise foi américaine.

II. J'ai eu moi-même ce jour-là un bref entretien avec M. Khrouchtchev, et me félicite de n'avoir pas cherché à aborder le fond des problèmes avec lui. Je ne l'ai pas fait d'abord en raison de la surprenante bousculade dans tous les salons de l'hôtel et spécialement autour des deux représentants soviétiques; ensuite, en raison de leur état de fatigue visible; à cause aussi de l'incident qui s'était produit la veille entre eux et les socialistes anglais [1], et enfin pour deux raisons de fond : l'une était mon désir de ne pas aborder le sujet quelques jours avant le départ pour Moscou de nos ministres; l'autre, la crainte que M. Khrouchtchev — dont je connais depuis Genève la façon directe et parfois brutale de discuter — ne me posât des questions embarrassantes sur les divergences entre le plan franco-anglais [2] et le plan

[1] Le 23 avril, M. Khrouchtchev avait proclamé à Birmingham que les Soviétiques étaient les seuls jusqu'alors qui eussent lancé une bombe H d'un avion, et qu'ils avaient la certitude de pouvoir disposer dans l'avenir d'engins téléguidés capables d'emporter une bombe H dans n'importe quelle partie du monde. Les dirigeants travaillistes étaient encore sous l'impression de ces paroles, lorsqu'ils le reçurent le soir du même jour, ainsi que le maréchal Boulganine, dans l'enceinte de la Chambre des Communes. M. Khrouchtchev critiqua le réarmement allemand, railla les plans occidentaux de contrôle des armements, puis il s'expliqua sur l'attitude de l'U.R.S.S. au début de la seconde guerre mondiale : la conférence de Munich avait montré à l'Union soviétique que les puissances occidentales n'avaient pas voulu arrêter Hitler et le pacte de non-agression germano-russe du 23 août 1939 s'expliquait par la nécessité de gagner du temps à tout prix. M. Gaitskell, chef de l'opposition travailliste, répliqua en rappelant que les travaillistes critiquaient autant que les communistes la politique britannique d'avant-guerre. Puis il examina les trois points de vue suivants : le contrôle des armements; la libération des socialistes détenus en Russie et dans les pays satellites; la persécution des Juifs en U.R.S.S. Le chef du P.C.U.S. rétorqua que la Russie était communiste et qu'il n'y avait pas de socialistes en U.R.S.S.; quant aux démocraties populaires, le gouvernement de Moscou n'en était pas responsable.

[2] Présenté le 19 mars précédent : voir ci-dessus le n° 182 (note).

américain [1] ou sur les différences de tonalité de certains exposés de M. Nutting et des miens. Notre brève conversation n'a de ce fait roulé que sur des souvenirs de notre rencontre précédente sur l'espoir que le désarmement finirait par l'emporter.

271

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2095 à 2099. Très secret. Réservé. *Londres, 26 avril 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 40, s. d.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2088 [2].

Les impressions générales dont m'a fait part sir [Ivone] Kirkpatrick peuvent se résumer comme suit :

M. Boulganine paraît en perte de vitalité depuis Genève. M. Khrouchtchev a mené l'affaire et 90 à 95 % de ce qui s'est dit du côté russe l'a été par lui. Il a traité sans notes de tous les sujets abordés et l'a fait avec aisance, autorité, compétence et précision. Il s'attend à trouver de la courtoisie chez ses interlocuteurs, mais les marques

[1] Le 3 avril, M. Stassen présentait un « document de travail » qui visait à accomplir une première étape d'un désarmement mondial, en liant des réductions d'armements classiques et d'effectifs à des réductions d'armes nucléaires. Le document préconisait un recensement nucléaire chez tous les états qui signeraient l'accord de désarmement : ces états devraient fournir tous renseignements sur leur stock et leur production de matières fissiles et d'armes nucléaires. Il prévoyait un système de contrôle de la production des matières fissiles. Dans la phase suivante, les états s'engageraient à ne pas utiliser leur production future de matières fissiles à la fabrication d'armes explosives. L'idée qui dominait le plan était le blocage particl des stocks nucléaires, avec imposition d'un contrôle rigoureux, puis l'amenuisement graduel de ces stocks; il envisageait aussi une limitation des essais atomiques. Concernant les effectifs, il prévoyait pour l'U.R.S.S., les États-Unis, la Chine communiste, un plafond de 2.500.000 hommes; pour la France et l'Angleterre : 750.000; pour les autres états : 500.000.

Une des originalités de ce plan était de préconiser, à titre de mesure préliminaire, une petite opération expérimentale de démonstration du contrôle et de l'inspection, en vue de faciliter l'étude et la négociation d'un accord de désarmement; l'opération comprendrait des postes au sol et l'observation aérienne dans une zone limitée et « non sensible » des États-Unis et de l'U.R.S.S. dont la superficie serait de 20 à 30.000 milles carrés et qui renfermerait au moins un port, un champ d'aviation et une tête de ligne ferroviaire.

Pour le texte du plan, voir : Ministère des Affaires étrangères, *Documents relatifs au désarmement 1954-1959,* Imprimerie nationale, janvier 1960, p. 78-84; *Documents sur le désarmement Xe et XIe sessions de l'assemblée générale des Nations Unies,* La Documentation française, 1962, p. 165-168.

[2] Le télégramme de Londres nos 2088-2094, également du 26 avril, n'a pas été reproduit. Il annonçait que sir Ivone Kirkpatrick venait de remettre le texte du communiqué qui clôturait les conversations anglo-soviétiques, et donnait le commentaire détaillé du sous-secrétaire d'État permanent à ce sujet. Ce document « contient plus de mots que de substance. Les Russes l'ont voulu tel pour donner à leur opinion une impression favorable. Les points notables sont, en fait, peu nombreux ». Pour le texte de la déclaration anglo-soviétique, se reporter au *Monde* du 28 avril, p. 4.

d'amabilité personnelle plus marquées provoquent chez lui une méfiance confinant à l'hostilité. La meilleure tactique pour l'aborder est une franchise frisant l'agressivité.

Les deux visiteurs russes ne se sont pas comportés comme feraient des dictateurs. Arrivant d'Oxford aux Chequers, fatigués de leur journée, ils ont employé le répit de deux heures, que leur laissait avant le dîner M. Eden, à établir un compte rendu pour Moscou. Cette même préoccupation d'informer leurs collègues s'est manifestée à divers moments, ainsi que celle de produire une bonne impression sur l'opinion publique. La rédaction du communiqué en porte la trace. M. Khrouchtchev a tenu à ce que le document fût signé, et ce en présence des photographes, parce qu'il serait utile à présenter au public soviétique.

Pour la première fois, sir [Ivone] Kirkpatrick s'est trouvé en présence d'interlocuteurs soviétiques donnant si complètement les raisons de leur attitude.

MM. Boulganine et Khrouchtchev désiraient que leur visite à Londres pût être présentée comme un succès.

Bien qu'ils aient parlé très librement de la désacralisation de Staline actuellement en cours, ils se sont refusés à toute formulation qui pût être interprétée comme un aveu d'erreurs passées.

M. Khrouchtchev a dit tout nettement que sir Anthony Eden serait sans doute fort heureux d'apprendre un matin que le régime soviétique s'était effondré en Russie; lui-même serait enchanté qu'un accident de cet ordre fasse disparaître le régime capitaliste qui lui répugne. Cependant, mon interlocuteur a l'impression que les deux visiteurs étaient prêts à s'accommoder d'une coexistence vigilante et compétitive.

Durant la rédaction de la partie générale du communiqué, sir [Ivone] Kirkpatrick avait proposé une phrase constatant que la guerre atomique serait un désastre pour l'humanité. M. Gromyko s'y est refusé, parce que cette constatation n'était pas encore incorporée à la doctrine soviétique. Sir [Ivone] Kirkpatrick a suggéré d'écrire que ce serait un malheur. M. Gromyko a préféré éviter toute mention de ce sujet.

272

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2111 à 2116 [1]. Réservé. *Londres, 26 avril 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

De la part de M. Jules Moch, n° 56/63.

La quatre-vingt-troisième séance du sous-Comité a eu lieu le 26 avril à 15 h. 30.

M. Gromyko a demandé la parole au début de notre réunion pour préciser une nouvelle fois que les propositions soviétiques du 10 mai 1955 [2] restent toujours valables, concurremment avec le nouveau plan soviétique [3]; que, d'autre part, la délégation soviétique était prête à traiter au sous-Comité les questions du désarmement nucléaire en même temps que celles du désarmement classique.

Cette « bombe » n'était malheureusement qu'une fusée mouillée et aux questions posées immédiatement par M. Nutting comme par moi-même sur l'étendue de la concession qu'on pouvait voir faite aux thèses occidentales. M. Gromyko a répondu qu'il s'agissait seulement d'étudier en même temps deux plans séparés, l'un classique, l'autre nucléaire. Le désarmement classique étant immédiatement réalisable, le désarmement nucléaire restant souhaitable mais plus difficile.

J'ai alors répété que la délégation française n'envisage pas la possibilité de réduire les armements classiques en laissant se développer une course aux armements nucléaires et ne pourrait, s'il devait y avoir deux accords séparés de désarmement, laisser entrer en vigueur l'un sans l'autre.

M. Nutting a approuvé ma position et s'est vu préciser par M. Gromyko qu'il s'agissait non d'une addition au plan russe de 1956, mais d'une proposition de discussion commune de deux sujets devant faire l'objet d'accords distincts, sans que l'accord nucléaire, plus délicat à discuter, pût faire retarder l'entrée en vigueur de celui relatif au domaine classique.

J'ai précisé à l'intention de M. Gromyko, qui n'est pas complètement orienté à ce sujet ou feint de ne pas l'être, les points suivants :

1° Le système des étapes et la clause de sauvegarde restent l'objet possible de négociations. Le point essentiel est une garantie à donner à

(1) Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 174-179), Moscou (nos 30-36), Ottawa (nos 23-28) et Washington (nos 409-414).

(2) Sur ces propositions, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).

(3) Présenté le 27 mars précédent : voir ci-dessus le n° 205.

chacune des grandes puissances signataires qu'elle pourra arrêter son effort de désarmement si l'une des autres grandes puissances ne remplit pas ses obligations.

2° Les survols aériens ont toujours été prévus depuis deux ans pour tous les plans de désarmement comme un élément constitutif du contrôle. Ils sont indispensables, mais leur emploi au cours du désarmement — et peut-être progressif — reste à préciser.

3° Les chiffres des niveaux énoncés par les divers plans ne font apparaître des différences sensibles que parce qu'ils se rapportent à des étapes différentes du désarmement.

J'ai ajouté que je déplorais que le sous-Comité ait jusqu'à présent opposé les plans les uns aux autres au lieu de procéder à une étude des difficultés matière par matière, comme je l'ai maintes fois suggéré.

Prochaine séance le 2 mai à 10 heures.

273

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2104 à 2110 [1]. Réservé. *Londres, 26 avril 1956, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

De la part de M. Jules Moch n° 56/62.

M. Nutting nous a remis ce matin la partie que le communiqué qui sera publié ce soir 26 avril à minuit [2] consacrera au problème du désarmement.

Ce texte a donné lieu, depuis la soirée du 23 avril, à des discussions ardues entre M. Nutting et M. Gromyko, puis à l'échelon des chefs de gouvernement.

Bien qu'il lui en coutât visiblement, M. Nutting a dû reconnaître que des concessions considérables avaient été faites aux points de vue

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York (n°s 167-173), Washington (n°s 402-408) et Moscou (n°s 24-30).

[2] La déclaration anglo-soviétique, publiée à l'issue de la visite des dirigeants russes en Grande-Bretagne (*Le Monde* du 28 avril, p. 4), indiquait que les deux gouvernements attachaient « une grande importance » à la conclusion d'un accord international sur le désarmement. Leur objectif commun restait l'interdiction finale des armes nucléaires et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Les deux gouvernements « reconnaiss(aient) la nécessité d'aboutir à un accord qui permette de prendre sans délai des mesures pratiques en vue d'une réduction substantielle, sous contrôle international approprié, des forces armées des divers pays (avec des réductions correspondantes de leurs armées), en commençant par les cinq grandes puissances ». Ils continueraient d'encourager la nécessaire entente sur ce point dans le cadre des Nations Unies et au sous-Comité du désarmement.

soviétiques et que le texte finalement approuvé était sur plusieurs points « très mauvais ». C'est ainsi que :

1° M. Nutting a vivement insisté pour que le lien existant entre le désarmement et les principaux problèmes politiques soit reconnu ou, à tout le moins, mentionné, même sous la forme la plus vague. M. Gromyko s'y est obstinément refusé. M. Nutting a finalement cédé, après que son interlocuteur lui eût promis qu'il consentirait à ce qu'il fût dit, dans la partie générale du communiqué, que le règlement des problèmes politiques pourrait contribuer à la solution du désarmement. Mais en dépit de cette promesse, M. Khrouchtchev a rejeté cette proposition lorsque l'ensemble du communiqué a été étudié avec sir Anthony Eden. Celui-ci, à son tour, a dû céder.

2° M. Gromyko a déployé les plus grands efforts pour faire approuver un texte d'où il ressortait qu'il était souhaitable que les états procèdent sans délai et même sans accord mutuel à des mesures de réduction dans le domaine des armements de type classique. Il n'y est pas parvenu. Mais, en revanche, le communiqué prend parti, dans son avant-dernier paragraphe, en faveur d'un accord de réduction des forces classiques et ne mentionne aucune mesure de désarmement nucléaire. M. Nutting a dû reconnaître que ce point était particulièrement fâcheux. Il se propose d'en donner une interprétation qui ne soit pas en contradiction avec le plan franco-britannique[1], sans se dissimuler que l'interprétation soviétique sera toute différente et qu'elle sera plus conforme au texte auquel le Royaume-Uni a dû donner son accord.

3° Les négociateurs soviétiques ont trahi le peu de cas qu'ils faisaient du sous-Comité. Ils se sont longtemps efforcés de le passer entièrement sous silence et de mettre l'accent sur les négociations directes entre états intéressés. Ils ont finalement consenti à mentionner le sous-Comité, mais ils se sont refusés à reconnaître son utilité et, à plus forte raison, celle de sa dernière session.

Résumant les impressions qu'il a retirées de ses dernières conversations avec M. Gromyko et des échanges de vues entre sir Anthony Eden et M. Khrouchtchev, le ministre d'État a noté que :

1° La position soviétique lui avait paru inébranlable. Rien de ce qui a été dit à Downing Street ne diffère de ce que M. Gromyko a déclaré le 23 avril à Lancaster House[2].

(1) Du 19 mars précédent : voir ci-dessus le n° 182 (note).

(2) Au cours de la séance du sous-Comité du désarmement du 23 avril, le représentant soviétique avait fait valoir qu'un accord, même limité, devait rester dans le contexte d'un désarmement général. Il avait rappelé que le plan russe du 10 mai 1955, refusé par les Occidentaux, avait prévu un contrôle nucléaire et qu'il restait toujours valable. À M. Nutting, il avait dit son regret de voir le problème allemand, dès la fin de la première étape, conditionner et pratiquement arrêter tout le déroulement du désarmement. Il avait fait connaître avec force que son gouvernement n'accepterait jamais le plafond de 500.000 hommes proposé par le « document de travail » américain du 3 avril. (Sur ce document, voir ci-dessus le n° 270, note pour les états non membres permanents du Conseil de sécurité (télégramme de M. J. Moch), n°s 56/58, Londres n°s 2044-2051, du 24 avril, non reproduit).

2° Les Soviétiques n'avaient cessé de donner l'impression depuis vendredi dernier (mon télégramme n° 59)[1] de souhaiter un certain degré de désarmement tout en se refusant à tout contrôle. Leur attitude et les propos tenus devant sir Anthony Eden, comme ceux de M. Khrouchtchev à M. Stassen, tendent à prouver qu'ils ne comptent plus arriver à un accord, mais qu'ils sont prêts — et même soucieux — de procéder unilatéralement à des réductions d'effectifs et de dépenses militaires. Cela répondrait, selon M. Nutting, à certaines nécessités d'ordre économique et ne présenterait plus d'inconvénients pour l'U.R.S.S., puisque aussi bien celle-ci est arrivée à la conclusion qu'elle ne sera pas attaquée.

L'U.R.S.S. doit également estimer, et tel est aussi mon avis, qu'il y a lieu d'attacher de moins en moins d'importance aux formes classiques de conflit.

274

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. n°s 1086 à 1091[2]. Priorité. *Paris, 26 avril 1956, 23 h. 45.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1366[3].

Sous réserve des observations suivantes, je confirme mon accord au transfert immédiat aux autorités marocaines de la direction et des services de sécurité, ainsi que des responsabilités et des moyens de l'ordre public.

La question de la mise à la disposition de la gendarmerie territoriale française fait l'objet d'un télégramme séparé.

(1) Du 24 avril, ci-dessus publié sous le n° 267.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Tunis sous les n°s 719-724.

(3) Le télégramme de Rabat n°s 1366-1370, du 25 avril, n'a pas été reproduit. Il indiquait que le président et le vice-président du Conseil marocains avaient insisté de manière pressante auprès du Haut-Commissaire pour que la direction et les services de sécurité fussent transférés sans tarder au gouvernement marocain. Le Haut-Commissaire s'apprêtait à effectuer le transfert le 27 avril. Sur le chapitre de la surveillance du territoire, il voyait dans les propositions de son télégramme n° 1320 (voir note suivante) « la seule base d'entente actuellement possible ». En effet, une fois les services de sécurité passés aux autorités marocaines, la D.S.T. ne pourrait pratiquement procéder à des arrestations qu'en accord ou par l'intermédiaire de la police marocaine et s'exposait autrement à des incidents graves. Le Haut-Commissaire demandait l'autorisation de remettre au gouvernement marocain les responsabilités en matière d'ordre public, dans les conditions qu'il avait suggérées.

Il est possible que les propositions que vous envisagez dans votre télégramme n° 1320 [1] constituent une base de négociation, et même d'entente avec les Marocains. Je vous ai déjà fait connaître que j'étais prêt à examiner favorablement des solutions proches de celles que vous proposez. Mais j'estime que cette question doit faire l'objet d'une étude soigneuse des services français intéressés, et qu'elle doit être négociée avec les Marocains dans le cadre des négociations sur la défense commune.

Dans l'immédiat, je maintiens les instructions de mon télégramme n° 1053 [2]. Même si la D.S.T. française ne peut exercer toutes les compétences qui lui sont théoriquement réservées, en particulier dans le domaine répressif, j'estime qu'il est nécessaire de préserver ses droits jusqu'à la négociation sur l'ensemble du problème. D'autre part, il ne vous échappera pas que le problème de la D.S.T. n'intéresse pas uniquement le Maroc. Une concession faite dans ce domaine aurait des conséquences immédiates en Tunisie. Or, le voisinage de la Libye exige que nous soyons particulièrement prudents dans ce pays. Même si, au Maroc, les compétences que nous nous réservons jusqu'à la discussion de l'ensemble du problème vous paraissent théoriques, il est donc indispensable qu'elles soient maintenues.

Ces derniers arguments ne vous sont, bien entendu, transmis que pour votre information personnelle. Dans les discussions avec les Marocains, vous vous inspirerez des observations de mon télégramme n° 1053. Vous pourrez rappeler que le gouvernement français souhaite que les négociations sur la défense se déroulent aussi rapidement que possible. Il est prêt, en particulier, à discuter immédiatement, à Paris, dans ce cadre, les dispositions relatives à la surveillance du territoire, dispositions qui ne prendraient, bien entendu, leur effet qu'au moment de la conclusion définitive de la convention sur la défense.

Ces explications complémentaires doivent montrer aux autorités marocaines que nous sommes d'entière bonne foi dans nos demandes, qu'il n'est pas dans notre intention de maintenir indéfiniment un service civil de S.T., mais que nous jugeons la question trop importante pour en faire l'objet d'une discussion hâtive et de mesures improvisées.

[1] Le télégramme de Rabat nos 1320-1324 du 24 avril n'a pas été reproduit. Il indiquait une solution qui, en matière de surveillance du territoire, paraîtrait acceptable au gouvernement de Rabat; la D.S.T. demeurerait service français; elle se fondrait dans les services de sécurité de l'Armée, n'apparaissant plus officiellement; elle continuerait d'exercer sous contrôle français sa mission de surveillance et ne pourrait procéder à des arrestations, notamment de sujets marocains, qu'en accord avec la direction marocaine de la Sécurité.

[2] Le télégramme de Paris, nos 1053-1056 du 24 avril, n'a pas été retenu. Répondant au télégramme de Rabat n° 1320 (cf. note précédente), il indiquait qu'en matière de surveillance du territoire, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes était disposé à examiner une solution proche de celle décrite par le Haut-Commissaire. Dans l'immédiat, cette surveillance devait rester sous responsabilité française, et le droit de la D.S.T. de procéder à des arrestations devait être maintenu. Le Haut-Commissaire était cependant autorisé à donner l'assurance que la direction marocaine de la Sécurité serait informée des arrestations auxquelles la D.S.T. aurait procédé.

275

Compte rendu [1]

de la conversation des ministres des Affaires étrangères français et italien du 25 avril 1956 [2]

Paris, 26 avril 1956.

Étaient présents :

— du côté français : M. Pineau, M. Maurice Faure, M. Fouques-Duparc.

— du côté italien : M. Martino, M. Quaroni, M. Magistrati, M. Migone.

Conférence du Moyen-Orient. Israël et les pays arabes.

M. Martino fait part rétrospectivement de la surprise qu'avait éprouvée le gouvernement italien quand il avait cru comprendre que la France se proposait de convoquer une conférence à trois pour le règlement des affaires du Moyen-Orient [3]. L'Italie, comme puissance méditerranéenne, est trop intéressée à ces affaires pour n'avoir pas naturellement sa place dans une conférence de cette sorte. La question est d'ailleurs actuellement dépassée puisque ces problèmes sont traités par le Conseil de sécurité.

M. Pineau confirme à son collègue italien que la France n'a jamais eu l'intention de retirer les affaires du Moyen-Orient du Conseil de sécurité pour les traiter dans le cadre d'une conférence des signataires de la déclaration de 1950.

La réunion envisagée n'était qu'une réunion de procédure destinée à permettre l'adoption d'une position commune en vue des débats du Conseil de sécurité. À l'époque où elle a été présentée, elle aurait permis de prévenir l'initiative soviétique, dont le gouvernement français avait été informé [4].

Bien volontiers d'ailleurs, la France est prête à se concerter par voie de consultation avec l'Italie, pour que les points de vue qu'elle soutiendra aient son accord.

L'Italie a-t-elle des idées sur le fond de la question ?

(1) Document extrait du fonds du Secrétariat général.

(2) À l'occasion de la visite en France du président Gronchi : voir ci-dessus le n° 275; ci-après les n°s 282, 294.

(3) Se reporter au mémorandum français du 13 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 22 (annexe).

(4) Voir ci-dessus le n° 35 (note).

M. Martino expose les conclusions de la conférence des ambassadeurs italiens du Moyen-Orient qui vient de se tenir à Rome. À l'exception de l'Égypte qui paraît un peu plus modérée, les états arabes souhaitent et réclament l'élimination totale d'Israël. Ne pourrait-on pas les obliger, par une résolution adoptée dans le cadre de l'O.N.U., à reconnaître l'existence d'Israël ? Si ce point était acquis, on pourrait peut-être amener Israël à accepter quelques concessions territoriales, ce qui permettrait de s'orienter vers un règlement.

M. Pineau reconnaît qu'il y a là une idée intéressante.

Conseil de sécurité.

M. Martino pose avec beaucoup de force la candidature de l'Italie au Conseil de sécurité. On lui dit qu'il y a des engagements pris envers la Suède et que, d'après un *gentlemen's agrement,* le siège de l'Europe occidentale irait alternativement à un membre du Benelux et à un Scandinave. Mais cet accord est intervenu avant l'admission de l'Italie à l'O.N.U. et ne tient pas compte de sa présence [1]. Y souscrire serait refuser à l'Italie la possibilité d'accéder au Conseil.

D'après M. Pineau, étant donné l'admission par la dernière Assemblée de seize nouveaux membres à l'O.N.U., deux sièges nouveaux pourraient être créés au Conseil. Mais la lenteur des procédures (qui comportent la ratification par les deux tiers) exigera au moins deux ans pour que cette réforme entre en application.

Au lieu de réserver à l'Italie le siège à créer, ne pourrait-on pas lui donner le siège immédiatement disponible et réserver le nouveau siège à la Suède ?

M. Migone, spécialiste des questions scandinaves, indique les raisons de fond qu'on pourrait faire valoir en ce sens : la neutralité de la Suède; le fait que le poste de secrétaire général de l'O.N.U. appartient à l'heure actuelle à un Suédois.

M. Pineau indique qu'il ne serait pas opportun d'invoquer ces raisons, la première surtout, vis-à-vis des Suédois.

Ce qui importe est de rallier l'Angleterre à nos vues. Les États-Unis seront prêts à souscrire à tout arrangement intervenu entre les puissances de l'Europe occidentale pour l'attribution de ce siège au Conseil.

Il est disposé à parler aux Anglais dans ce sens : attribution immédiate à l'Italie du siège à pourvoir par la prochaine Assemblée; création de deux nouveaux sièges, dont l'un réservé à la Suède.

Aide aux pays sous-développés.

M. Pineau expose le plan qu'il met au point en ce moment pour l'attribution dans le cadre de l'O.N.U. d'une aide aux pays sous-développés [2].

Toutes les aides particulières concédées jusqu'ici pourront continuer : aides par l'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E., le pacte de Bagdad, le pacte de

(1) L'Italie a été admise à l'O.N.U. le 22 novembre 1949 (Résolution A/AC 31 L 13).
(2) Voir ci-dessus le n° 242.

Colombo, aides bilatérales, etc. Mais l'O.N.U. devra, dans un premier temps, procéder à une comptabilisation de ces aides : celle-ci aura l'avantage de faire clairement apparaître que l'aide soviétique dont on a beaucoup parlé est quantitativement bien inférieure aux aides concédées par les puissances occidentales.

Dans un second temps, un fonds de compensation pourra être créé pour l'aide aux pays qui n'en ont pas suffisamment reçu des organismes précités : ce qui évitera que ces pays deviennent les tributaires de l'U.R.S.S.

M. Martino reconnaît l'intérêt de ce plan; il observe toutefois qu'il risque de priver l'O.T.A.N. d'un moyen d'action. La reconnaissance de ces pays, même si l'aide leur est fournie en majorité par les puissances occidentales, ira à la collectivité, mais les puissances occidentales n'en retireront que peu de bénéfice.

M. Pineau fait observer qu'à l'heure actuelle, beaucoup des pays de l'Asie — il prend pour exemple l'Inde, mais il en irait de même pour la Birmanie et pour d'autres — n'acceptent plus une aide venant exclusivement de l'Europe occidentale.

M. Magistrati fait état des conclusions de la conférence des ambassadeurs italiens dans les pays du Moyen-Orient. Ils ont tous été d'accord pour déclarer que l'aide de l'Occident ne s'est pas manifestée sous la forme la plus efficace. L'Occident a pratiqué une politique d'investissements dont les effets ne se feront sentir qu'à lointaine échéance. Or, ces pays sont avant tout soucieux d'écouler les marchandises qu'ils produisent en surabondance à des prix dépassant souvent ceux du marché mondial (le coton pour l'Égypte, pour d'autres le café, les dattes etc...). C'est l'achat des surplus de leur production par l'Occident qui pourrait constituer un geste immédiatement rentable.

Il est reconnu que les deux méthodes : aide dans le cadre de l'O.N.U. et aide dans le cadre de l'O.T.A.N., ne sont pas contradictoires et pourraient être complémentaires.

Coordination N.A.T.O.

M. Martino fait observer que la coordination des décisions prises dans le cadre N.A.T.O. laisse beaucoup à désirer. C'est ainsi que le gouvernement italien répète à son opinion depuis des années que les décisions N.A.T.O. sont des décisions collectives. Or, pour ne citer que des exemples récents, c'est par un télégramme daté du lieu de villégiature de repos du président Eisenhower que l'opinion italienne a appris le remplacement du général Gruenther et la désignation du nouveau représentant de N.A.T.O. en Italie. Il y a là un manque d'égards dans les formes qu'il ne faudrait pas répéter.

Désarmement et réunification de l'Allemagne.

M. Pineau expose les idées françaises : dans une première étape, amorçage symbolique et psychologique du désarmement (mise en place des contrôles). C'est dans une deuxième étape seulement que seraient

réalisés des abattements substantiels d'effectifs et de matériel, non encore chiffrés d'ailleurs, mais selon une procédure d'ores et déjà arrêtée. Cette deuxième étape ne débuterait que lorsqu'auraient été préalablement résolus certains problèmes politiques essentiels, au premier rang desquels la réunification de l'Allemagne.

La position allemande est ainsi entièrement sauvegardée. Mais, d'autre part, on évite de répéter les erreurs de la dernière conférence de Genève en liant les questions dès le principe, ce qui pourrait donner à penser que nous ne voulons aboutir sur aucune.

Les opinions publiques dans les pays occidentaux souhaitent vivement le désarmement. Il faut tenir compte de cet état d'esprit.

M. Martino n'est pas du même avis. Il pense que les questions doivent être tenues dès l'origine comme entièrement solidaires.

M. Pineau a parlé de l'opinion publique des pays occidentaux, il faut tenir compte aussi de l'opinion allemande.

Il n'y aura pas de désarmement possible tant que n'aura pas été défini le statut de l'Allemagne.

Les assurances données par M. Pineau quant à l'intention française de n'arriver au désarmement effectif qu'en liaison avec une décision sur la réunification de l'Allemagne paraissent cependant pouvoir apporter des apaisements à Bonn. Il demande s'il peut en faire état.

M. Pineau l'y autorise, d'autant plus volontiers qu'il a déjà exposé en toute clarté son point de vue à M. von Brentano.

Questions bilatérales franco-italiennes.

Ces questions prennent très peu de temps. Les Italiens constatent que le contentieux est à peu près inexistant.

Ils mentionnent quelques questions de communications : le tunnel du Mont-Blanc et la remise en état du chemin de fer Coni-Vintimille.

Intégration européenne. Euratom. Marché commun.

M. Pineau expose les difficultés françaises en ce qui concerne l'Euratom. Le gouvernement doit être prudent, car il faut éviter à tout prix de répéter l'expérience de la Communauté européenne de défense.

M. Martino rappelle que le gouvernement italien s'intéresse plus encore au Marché commun qu'à l'Euratom.

M. Maurice Faure pense que les difficultés parlementaires françaises seraient très atténuées si l'Euratom pouvait être rattaché au cadre général de l'O.E.C.E. Ce rattachement n'entraînerait aucune modification de texte, mais ferait apparaître que la porte reste ouverte à l'admission de nouveaux membres. Si l'Europe se constitue à Six, l'on saurait que c'est pour une raison de fait et non par une préférence de doctrine. Malheureusement, M. Spaak est très hostile à ce rattachement.

M. Pineau pense avec M. Maurice Faure que le rattachement à l'O.E.C.E. fait disparaître beaucoup d'objections, non seulement en ce qui concerne l'Euratom, mais aussi en ce qui concerne le Marché commun.

276

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1408 à 1412. Urgent. Réservé. *Rabat, 27 avril 1956, 15 h. 35.*

(Reçu : 16 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1078 [1]. Dès réception des instructions de Votre Excellence, le Délégué a fait hier après-midi auprès du président du Conseil la démarche prescrite.

En indiquant que le Haut-Commissariat agissait de la part du gouvernement français, il a rappelé les termes des lettres échangées le 2 mars sur la conduite des relations extérieures du Maroc [2] durant la période transitoire et souligné que, aussi longtemps que de nouvelles dispositions n'auraient pas été arrêtées d'un commun accord, la France conserverait la responsabilité dans ce domaine. Notamment, l'échange de missions diplomatiques entre le Maroc et les états étrangers ne saurait intervenir qu'avec l'accord du gouvernement français.

Le président Bekkaï en est convenu. Il a dit que le premier acte du nouveau ministre des Affaires étrangères serait d'étudier très attentivement les lettres du 2 mars, ajoutant que si des dispositions nouvelles paraissaient souhaitables, le gouvernement marocain s'adresserait à Paris par l'entremise du Haut-Commissariat.

M. Lalouette a marqué l'intérêt commun qui s'attachait à ce que, dans cette question comme dans les autres, se manifestât l'esprit amical

[1] Par télégramme nos 1349-1354, du 25 avril, non reproduit, le Haut-Commissaire indiquait que Si Bekkaï lui avait fait part de la décision prise le 23 avril par le Conseil des ministres marocain de créer un ministère des Affaires étrangères, décision de principe arrêtée quelque peu à l'improviste pour aligner la position du Maroc sur celle de la Tunisie. M. Dubois avait rappelé au président du Conseil qu'aux termes des lettres échangées le 2 mars, toutes dispositions propres à modifier le *statu quo* quant à la conduite des relations extérieures du Maroc devaient être examinées et fixées d'un commun accord. M. Balafrej devait être désigné par le Sultan comme ministre des Affaires étrangères (télégramme n° 1357, du 26 avril, non publié). Le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, par télégramme nos 1078-1080 du 26 avril, également non reproduit, prenait note de la nomination d'un ministre : pour le gouvernement français, cette décision ne modifiait pas les principes qui régissaient les rapports franco-marocains, définis par l'échange de lettres du 2 mars, qui prévoyait que la conduite des relations extérieures du Maroc continuait à être assurée par le gouvernement français tant que de nouvelles dispositions n'auraient pas été arrêtées d'un commun accord. L'échange de missions diplomatiques entre le Maroc et des états étrangers ne saurait intervenir qu'avec l'accord exprès de Paris.

[2] *Année politique, 1956,* p. 505-508; La Documentation française, *Articles et documents,* n° 6328, 6 mars 1956.

de coopération et de solidarité dont l'accord sur la constitution de l'armée marocaine [1] était un nouveau témoignage.

Si Bekkaï a confirmé la nomination officielle de M. Balafrej en qualité de ministre des Affaires étrangères [2]. Le dahir portant sa nomination venait d'être remis à l'intéressé par le Sultan, avec une certaine solennité, en présence du Prince impérial et du président du Conseil. Il est à noter que, dans les déclarations qu'il a faites à l'issue de cette cérémonie et dont je rends compte d'autre part, M. Balafrej a dit qu'à son avis, les accords actuellement en vigueur avec la France ne semblaient pas incompatibles avec une représentation diplomatique du Maroc auprès des puissances étrangères.

J'ai déjà signalé les réactions des autres fractions de la coalition gouvernementale en présence de l'accroissement de puissance qui résulte pour l'Istiqlal de la nomination de M. Balafrej. Ces réactions ont été particulièrement vives chez les membres du P.D.I. qui, avant-hier, ont envisagé de donner avec éclat leur démission. Cependant, Si Bekkaï a confié à M. Lalouette que le Sultan avait obtenu sans trop de peine des intéressés qu'ils renoncent à leur intention. Si cette attitude paraît modeste à certains, même parmi leurs amis, elle s'inspire sans doute du sentiment qu'une rupture du P.D.I. avec la coalition ne ferait que hâter l'évolution qui risque de conduire à la formule d'un gouvernement homogène istiqlalien.

L'organisation et le budget du ministère des Affaires étrangères et de la Défense nationale seront étudiés demain en Conseil des ministres.

277

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1500 à 1508. *Bonn, 27 avril 1956, 16 h. 35.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Ce que les milieux politiques de Bonn retiennent surtout du communiqué publié à l'issue du voyage à Londres de MM. Boulganine et Khrouchtchev [3], c'est son aspect négatif en ce qui concerne la question allemande. « Pas de progrès sur l'Allemagne », « Pas d'accord sur l'Allemagne », « Aucun rapprochement sur l'Allemagne », affirment les

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 268.

(2) Le Conseil des ministres marocain du 23 avril avait abordé, entre autres sujets, le problème des relations extérieures et décidé la création d'un ministère des Affaires étrangères. Le Sultan choisit le secrétaire général de l'Istiqlal pour cette charge à laquelle il le nomma le 27 avril.

(3) Le texte du communiqué est reproduit dans *Le Monde* du 28 avril, p. 4.

gros titres des journaux [1]. Les feuilles constatent que, à propos de la sécurité européenne, le communiqué n'a pas reculé devant un aveu d'impuissance.

Quant à la question de la réunification, elle n'est même pas mentionnée dans le communiqué commun et il a fallu que le Foreign Office recoure à une déclaration séparée pour exprimer son point de vue, qui n'a pas changé, sur la voie d'élections libres [2]. Cette affirmation renouvelée de l'importance attachée par le gouvernement britannique au problème de l'unité allemande, et des obligations qu'il a assumées à cet égard, est accueillie favorablement, mais presque comme allant de soi.

On accorde, d'autre part, ici, une nette attention aux paroles qu'aurait prononcées M. Khrouchtchev, lors d'une réception du parti travailliste [3]; il aurait laissé entendre que, si les puissances occidentales s'obstinaient dans leur attitude peu réaliste sur la réunification de l'Allemagne, le gouvernement soviétique pourrait bien chercher à résoudre le problème directement avec celui de Bonn. D'une manière générale, cette insinuation est considérée comme une manœuvre assez grossière. « S'il s'agit d'un ballon d'essai, il est déjà crevé », écrit l'officieuse *Bonner Rundschau,* qui proclame la fidélité du gouvernement fédéral à la solidarité atlantique. La *Rheinische Post* (C.D.U.) remarque, d'autre part, que, jusqu'à présent, Moscou parlait toujours de contacts directs entre le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest et celui de Pankow, en vue de préparer la réunification. Les paroles de M. Khrouchtchev annoncent-elles une nouvelle méthode ? Le gouvernement de Bonn ne saurait s'engager sans être couvert par ses alliés; il doit se méfier du dangereux appât présenté par l'homme d'État soviétique.

Quant aux autres points du communiqué de Londres, les commentateurs allemands ne s'y attardent guère. Ils s'interrogent sur la portée des résultats obtenus qui, dans l'ensemble, leur paraissent minces. Si modestes soient-ils, ces résultats provoquent, cependant, quelques réactions aigres-douces. Du moment que rien n'a été obtenu sur l'Allemagne, ce qui a pu être acquis dans d'autres domaines est entaché de suspicion. Le *General Anzeiger* déplore que le communiqué ait parlé du désarmement sans parler de la réunification. À propos de l'offre soviétique d'accroître jusqu'à un milliard de livres le volume des achats soviétiques en Grande-Bretagne, la feuille conservatrice rappelle que ce montant correspond à celui qu'avaient atteint les exportations allemandes vers

[1] Il était dit dans le communiqué qu'aucun accord sur les moyens de parvenir au maintien de la sécurité européenne n'avait été atteint. En ce qui concernait les autres problèmes internationaux non réglés, y compris ceux de l'Europe et de l'Asie, « les deux parties s'efforcer(aient) de promouvoir une solution dans l'intérêt d'une consolidation de la paix ».

[2] Dans cette déclaration séparée, le Foreign Office indiquait que « la réalisation de la réunification de l'Allemagne dans la paix et la liberté rest(ait) un principe fondamental de la politique étrangère du gouvernement britannique ». Chaque partie était restée sur ses positions (*Le Monde* du 28 avril, p. 4).

[3] Sur cette réception, voir ci-dessus le n° 270 (note).

l'U.R.S.S., aux environs de 1930, et elle paraît reprocher à la Grande-Bretagne de vouloir prendre la place de l'Allemagne sur le marché russe. Enfin, d'après le journal, les dirigeants soviétiques auraient retiré de leur voyage en Grande-Bretagne une « appréciable considération », sans avoir eu à consentir de concessions sérieuses.

Ainsi s'exprime cette susceptibilité souffrante, qui reparaît, dans les cercles politiques de Bonn, chaque fois qu'au cours de négociations internationales, le problème allemand n'occupe pas la place centrale qui est, jugée, ici, lui revenir de droit.

278

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1261. *Washington, 27 avril 1956.*

Un drame en trois actes, telle apparaît à l'opinion américaine la crise nord-africaine. On constate avec soulagement que les deux premiers épisodes, après maintes vicissitudes, ont été conduits à des dénouements que l'on juge, dans l'ensemble, heureux. Le principe de l'indépendance ayant été solennellement proclamé au bénéfice du Maroc et de la Tunisie, on est tenté de considérer ici que le problème, en ce qui les concerne, est virtuellement réglé. On n'ignore pas que de nombreuses questions sont encore pendantes entre la France et ses deux anciens protectorats. Mais nulle difficulté majeure ne devrait surgir, pense-t-on, de négociations qui paraissent bien engagées.

L'attention se reporte donc sur l'Algérie. Journalistes et commentateurs reconnaissent qu'il y a là une situation particulière. Les déclarations du gouvernement français, les débats de l'Assemblée nationale, les efforts déployés aux États-Unis pour mieux faire connaître les données réelles de la question algérienne, enfin le discours prononcé par l'ambassadeur des États-Unis à Paris le 20 mars [1] ont contribué à éclairer les esprits. La presse rend hommage à l'œuvre accomplie par la France en Algérie depuis plus d'un siècle. Elle ne conteste pas ses titres à vouloir y maintenir son influence. Elle accueille comme une donnée de fait irrécusable la présence d'une très forte minorité européenne dans le pays. Enfin, sensible aux arguments de la stratégie, elle se rend compte qu'un retrait de la France créerait en Algérie un vide dont aurait à souffrir la sécurité de la communauté occidentale dans son ensemble.

Cette prise de conscience éveille, dans une certaine mesure, de la sympathie pour les efforts français. Mais elle ne s'applique pas à la

[1] Sur ce discours, favorable à la politique française en Afrique du Nord et notamment en Algérie, voir ci-dessus le n° 236 (note).

seule situation du moment. Dirigée vers le passé, elle inspire des considérations sévères sur le bilan de notre politique en Algérie. Orientée vers l'avenir, elle livre place à la perplexité, sinon à l'inquiétude.

***

La *New Republic*, dans son numéro du 9 avril, résume dans la phrase suivante un sentiment assez répandu dans la presse américaine : « La culture française, l'aide technique et financière ont fait beaucoup pour élever le standard de vie en Algérie. Il serait aussi erroné d'ignorer ces faits irréfutables que de nier l'échec de la politique française. »

L'Américain, qui aime à connaître le pourquoi des choses, se demande quelles sont les raisons de ce qu'il considère comme un insuccès. Norton Webb, dans le *Christian Science Monitor* du 4 avril, reconnaît que la Constitution de 1946 attestait le désir de la France d'appliquer, au lendemain de la guerre, à l'égard de ses territoires d'outre-mer, une politique libérale. Mais elle incarnait également le « vieux rêve français pour lequel les possessions d'outre-mer ne sont jamais qu'un prolongement du patrimoine national ». Au fond, la France demeurait fidèle à sa politique centralisatrice traditionnelle. Il a fallu de tragiques événements pour l'amener à renoncer, à contre-cœur, à cette conception. H. Callender, du *New York Times,* conduit aux mêmes conclusions son examen de la politique coloniale française. « Selon la théorie française, écrit-il le 9 avril, les habitants des territoires d'outre-mer vivant sous le drapeau français sont citoyens français au même titre que les Français de la métropole... Cette théorie trouve son expression dans la présente Constitution... À la différence de l'Angleterre, la France s'est accrochée à l'idée selon laquelle l'évolution des territoires d'outre-mer pouvait s'accomplir dans le cadre d'un système centralisé. Celui-ci n'établissait théoriquement aucune différence fondée sur la race ou la religion, ce qui rendait sans objet un système fédéraliste. »

Ruth Sloan, spécialiste des questions africaines, remarque, dans un récent numéro d'*African News,* que le concept de l'assimilation, appliqué à la réalité économique et sociale, y trouvait sa propre condamnation, car il se révélait inapplicable. Prenant pour exemple le cas de l'Algérie, elle estime que l'établissement d'un régime de complète égalité entre Européens et Musulmans impliquerait, pour le seul domaine social, une dépense publique de 1,400 milliard de francs, charge manifestement excessive pour la métropole.

Ainsi, pour plusieurs journalistes, la France a gouverné au cours de ces dernières années à contre-courant. Elle a été contrainte finalement de lâcher prise en Indochine, en dépit de sacrifices considérables. Elle a dû, plus récemment, faire la part de l'évolution en Tunisie et au Maroc. Elle fait face aujourd'hui en Algérie à une situation qui a les apparences d'un état de guerre. Cependant, la controverse se poursuit entre les défenseurs de la tradition et les partisans de la réforme. Les

gouvernements s'en trouvent affaiblis, au moment même où tout requiert de leur part autorité et décision.

Les correspondants qui suivent l'évolution des événements en Algérie sont frappés, en effet, de l'extension progressive des zones d'opérations, de l'agressivité des rebelles et de l'importance croissante des moyens mis en œuvre, du côté français, pour neutraliser leurs entreprises. La presse reproduit les communiqués diffusés quotidiennement en France sur le déroulement des opérations. Elle en dresse périodiquement le bilan pour constater que l'autorité française est encore loin d'avoir maîtrisé la situation. Elle ne passe pas sous silence les violences et les horreurs commises par les hors-la-loi. L'assassinat par ces derniers d'un Algérien, habitant naguère Washington, qui aurait refusé de se laisser rançonner, a frappé ici les imaginations. Le récit des représailles exercées récemment par les rebelles contre plusieurs villages kabyles ayant sollicité la protection française a également fait impression. Preston Grover, correspondant de l'*Associated Press,* a consacré le 6 avril un long article aux méthodes utilisées avec succès par les hors-la-loi pour frapper de terreur la population indigène et la détacher de la France.

Les journaux américains reconnaissent, depuis plusieurs mois, que l'armée française prend garde de ne pas répondre au terrorisme par la répression. Les efforts du général Parlange et des sections administratives spéciales ont été favorablement commentés. On relève comme autant de signes à inscrire au crédit de cette tactique les ralliements opérés dans certains secteurs.

Selon Preston Grover, « si la France décidait de recourir à la force seule, elle pourrait probablement écraser la rébellion... Elle s'emploie aujourd'hui non pas seulement à mettre fin à la révolte, mais à regagner la confiance des Arabes... La méthode n'est pas sans résultat. Mais on peut se demander si elle n'intervient pas trop tard ». En effet, pour le correspondant de l'*Associated Press,* et c'est le titre qu'il donne à son article, « seul un miracle pourrait conserver l'Algérie à la France ».

On estime, en effet, généralement, que la restauration de l'ordre, dont on ne conteste pas le caractère prioritaire, ne règlera pas le problème algérien. Des réformes sociales et économiques n'y suffiront pas non plus. Telle est, en particulier, la conviction de l'éditorialiste du *Christian Science Monitor.* « Elles ne pourront produire, écrit-il le 12 avril, ce choc psychologique qui permettrait d'emporter l'adhésion des Algériens... Il convient donc d'entreprendre une démarche hardie non seulement dans le domaine économique et social, mais aussi dans l'ordre politique des relations franco-algériennes. »

Quelle serait donc la véritable solution ? Correspondants et éditorialistes se montrent naturellement discrets sur un chapitre qui leur semble réservé à l'initiative française. Le *Christian Science Monitor* se demande cependant ce qu'il est advenu du concept fédéral dont il avait été question avant les élections de janvier. H. Callender, correspondant du *New York Times,* estime aussi, le 9 avril, que le principe de la

fédération pourrait ouvrir des perspectives intéressantes : « C'est là quelque chose de nouveau pour les Français, écrit-il, qui ne se sont intéressés que récemment à cette formule, en relation avec le problème nord-africain. Mais la France devra sans doute s'orienter dans cette direction, même à propos de l'Algérie, où l'élément français s'oppose obstinément à la dévolution de l'autorité à la majorité musulmane, que ce soit dans le cadre d'une fédération ou sous tout autre forme. »

Rien de surprenant dans cette prédilection américaine pour le fédéralisme. La notion est familière. On lui prête ici la vertu de concilier l'inconciliable. Or, le problème algérien ne révèle-t-il pas à l'analyse l'existence de facteurs apparemment contradictoires ? La France est sans doute très consciente de ces antinomies, mais les États-Unis ne le sont pas moins, qui voudraient, tout à la fois, assurer le maintien de la présence française en Algérie et ne pas encourir l'hostilité des états afro-asiatiques. La presse américaine est sur ce point d'une grande franchise. Elle sait qu'un retrait de la France affaiblirait la position stratégique des Occidentaux, découvrirait les bases militaires américaines et créerait, en Afrique, une zone de moindre résistance où l'Union soviétique pourrait commodément pousser ses avantages. Mais la hantise de paraître renier le dogme anticolonialiste et la crainte de mécontenter les états « non-engagés » retiennent les commentateurs de donner à la politique française une approbation inconditionnelle. Certes, on fait confiance au gouvernement et au Ministre-résident, M. R. Lacoste, « un des dirigeants français les plus intelligents et les plus habiles » (*New York Times* du 26 avril). On comprend que d'urgentes considérations de sécurité sollicitent, en priorité, leur attention. Mais on distingue encore mal les buts lointains de la politique française. On déclare nettement que l'appui des États-Unis, solennellement promis à la France par M. Dillon, est lié aux intentions libérales exprimées par le gouvernement français et à leur mise en œuvre. « Si la France veut le soutien complet de l'Amérique et de l'Angleterre, écrit la *New Republic* du 9 avril, elle devra clarifier l'aspect politique qui est le plus important et le plus vulnérable de son programme de *new deal* ». En d'autres termes, des mesures économiques et sociales seraient insuffisantes, si elles ne s'inscrivaient pas dans le cadre d'une réforme politique. *America,* hebdomadaire catholique, est plus catégorique encore. Son éditorialiste, dans le numéro du 17 avril, regrette que le discours de M. Dillon ait donné lieu à des « interprétations exagérées ». Il n'hésite pas à affirmer « qu'en accordant l'indépendance au Maroc et à la Tunisie, la France a établi un précédent qu'il lui serait difficile de ne pas suivre en Algérie ».

Preston Grover résume, dans un article daté du 7 avril, les ressorts profonds de l'attitude américaine. Selon lui, « les Américains veulent que l'influence française se maintienne en Afrique du Nord. Mais ils souhaiteraient aussi que les Français se décident à accorder aux Arabes une très large autonomie, proche de l'indépendance. Ils pourraient ainsi faire valoir aux Arabes du Moyen-Orient que l'Amérique ne soutient pas le colonialisme en Afrique du Nord ». Le correspondant de l'*Asso-*

ciated Press reconnaît que l'attitude américaine conserve quelque chose d'ambigu dont la cause arabe tire avantage. « De nombreux Français en Algérie, écrit-il, croient que les Américains veulent les évincer d'Afrique du Nord pour prendre leur place. De nombreux Arabes le pensent aussi, ce qui offre aux rebelles un merveilleux moyen de propagande. »

***

Mieux avertie de la complexité du problème algérien, l'opinion américaine n'obéit donc plus, pour apprécier les événements, aux seuls réflexes de l'anticolonialisme. Les titres de la France, les devoirs des États-Unis à son égard, les exigences de la sécurité occidentale, la crainte du communisme, une certaine méfiance vis-à-vis du colonel Nasser et de la tendance qu'il représente, sont autant de facteurs qui viennent faire contrepoids au dogme de l'émancipation universelle. Mais l'embarras des esprits n'en est que plus grand. On saluerait avec satisfaction le rétablissement de l'ordre en Algérie, si l'opération était menée rapidement et était accompagnée de réformes spectaculaires. Un doute subsiste cependant quant à l'aptitude de la France à devancer les événements. Ce doute est exprimé assez ouvertement dans la presse. L'éditorial publié par le *New York Times* du 26 avril sur la question algérienne (ma communication du même jour)[1] en offre une illustration caractéristique.

Les vues de l'administration sont exposées avec plus de nuances. Mais elles reflètent aussi le conflit intérieur qui marque la politique africaine du département d'État, toujours à la recherche d'un impossible arbitrage. « En raison de nos origines et de nos traditions, disait en public, le 21 avril, M. George Allen, secrétaire d'État adjoint, nous éprouvons une sympathie foncière pour les aspirations à l'indépendance et à la souveraineté des états naissants, mais nous sommes aussi les alliés et les amis des puissances qui doivent donner forme à ce nouveau statut. Ceci nous place dans une position qui doit nous permettre, nous le pensons et nous l'espérons, d'exercer notre influence de telle sorte que la transformation de l'Afrique s'opère par voie d'évolution pacifique et non sous l'effet d'une violente révolution. » Ainsi s'accomplirait, en effet, le vœu profond de l'opinion américaine.

[1] Allusion au télégramme de Washington, n° 2640, non reproduit. Le *New York Times* jugeait que la situation en Algérie s'aggravait dangereusement, faisait état des difficultés auxquelles la France se heurtait ainsi que du lourd coût de la campagne. Malgré quelques signes rassurants, l'éditorial s'achevait sur une note pessimiste inspirée par la récente prise de position de Ferhat Abbas, arrivé au Caire, en faveur du F.L.N.

279

M. DE CARBONNEL, CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE DE FRANCE EN SARRE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 286 à 292. *Sarrebruck, 28 avril 1956, 8 h. 30.*

(Reçu : 8 h. 45.)

J'ai fait, le 27 avril, la démarche prescrite par votre télégramme nos 257 à 263 [1].

J'ai ensuite abordé le cas Becker (mon télégramme nos 266 à 267) [2] et j'ai dit au président Ney que s'il était dépourvu d'action sur ses tribunaux, il ne manquait pas d'influence sur son parquet et qu'il dépendait donc de lui que ne soient intentés d'autres procès semblables dont personne ne pourrait nier le caractère politique.

J'ai également fait part au Président de mon sentiment sur les attaques parues dans son propre journal sur M. Grandval.

J'ai saisi l'occasion de cette démarche pour marquer à M. Ney que le gouvernement français estimait que le pavoisement des édifices publics au drapeau allemand était un manquement à la Constitution et un geste de nature à compromettre les pourparlers en cours. Ceci d'autant plus que l'initiative du gouvernement allait entraîner un pavoisement général par la population, qui provoquerait en France de vives réactions. M. Ney m'a répondu qu'il s'était trouvé acculé à la décision de pavoiser aux couleurs allemandes et il a insisté très vivement pour qu'aucune action française ne vienne limiter la propagande de M. Schneider sur un thème facilement exploitable. Je lui ai indiqué qu'il m'était impossible de le tranquilliser quant à l'attitude que prendrait mon gouvernement. Je lui ai demandé, à titre personnel et afin de pouvoir donner à Paris tous les éléments de l'affaire, s'il comptait limiter le pavoisement au 1er mai ou s'il admettrait qu'il puisse se poursuivre le 2. Il a alors, devant moi, dicté une lettre au ministère de

[1] Du 26 avril, non reproduit. Le chef de la mission diplomatique était chargé de protester officiellement auprès du gouvernement sarrois sur les conditions dans lesquelles se déroulait la campagne électorale pour les élections municipales.

[2] Du 24 avril, non reproduit, J. Becker, Sarrois naturalisé français et, jusqu'au référendum, chef de la police de la frontière sarroise, était traduit en justice pour avoir détruit des actes officiels, ce qu'il niait, déclarant avoir seulement fait disparaître des listes permettant d'identifier ses informateurs. Le 26 avril, il avait été condamné à cinq mois de prison, au terme d'un procès « conduit avec partialité », disait M. de Carbonnel (télégramme de Sarrebruck nos 280-283 du 26 avril). En appel, ce jugement avait été annulé (télégramme de Sarrebruck nos 427-428 du 16 juillet). J. Becker devait par la suite accepter un poste de contractuel que lui offrait en Algérie la Sûreté nationale.

l'Intérieur lui donnant l'ordre de limiter le pavoisement des édifices publics au 1er mai au soir ou, au plus tard, au 2 avant l'ouverture des bureaux.

J'ai rappelé au Président qu'il m'avait toujours assuré de son désir d'éviter que ne se crée un état de tension préjudiciable aux bonnes relations franco-allemandes et à une heureuse évolution des pourparlers sur la Sarre. J'espérais qu'il demeurait animé des mêmes sentiments, car l'attitude du gouvernement français au lendemain du 23 octobre [1] s'inspirait essentiellement du désir de sauvegarder les bonnes relations entre la France et l'Allemagne. Or, le comportement actuel des dirigeants sarrois était de nature à les compromettre, nous privant ainsi des raisons que nous avions de rester conciliants sur l'affaire sarroise.

J'ai insisté sur le fait qu'aucun accord sur la Sarre ne pourrait aboutir si le sentiment subsistait en France qu'il aurait pour effet de laisser le champ libre dans ce territoire à la vindicte et à l'arbitraire.

Le Président ne m'a répondu que brièvement et s'en est excusé du fait qu'il prononçait un discours cet après-midi au Landtag. Il m'a demandé de pouvoir reprendre très prochainement la discussion, promettant de me donner réponse complète et franche sur tous les points soulevés.

Je n'ai guère espoir en cette franchise, car il m'a déclaré ne pas avoir lu l'article paru dans son journal sur M. Grandval et, comme je faisais allusion à une affiche de M. Schneider qui couvrait les murs de Sarrebruck et qui annonçait que voter C.V.P., c'est donner des voix à la thèse française, m'a déclaré ne pas l'avoir vue, ni en avoir entendu parler.

280

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres,
Washington, Rome, Ankara, Madrid, Athènes, Berne.

T. nos 4134 à 4139; 4434 à 4439; 517 à 522; 409 à 414; 402 à 407; 380 à 385; 181 à 186 [2]. Priorité. Réservé. *Paris, 28 avril 1956.*

Le président du Conseil tunisien a convoqué, le 24 avril, les consuls de carrière en résidence à Tunis et leur a déclaré qu'il souhaiterait la transformation du corps consulaire en corps diplomatique; il a demandé aux consuls présents de transmettre immédiatement ce désir à

[1] 1955, date du référendum qui rejetait le statut « européen » du territoire de la Sarre.
[2] Ce télégramme a été communiqué à Tunis (nos 744-749) et Rabat (nos 1125-1130). Une ampliation a été adressée à l'Europe et à l'Afrique-Levant.

leurs gouvernements afin que la Tunisie puisse nouer avec leurs pays des relations d'état indépendant à état indépendant.

Cette initiative de M. Bourguiba est en contradiction avec le statut actuel de la Tunisie en matière de relations extérieures et le gouvernement vient de charger M. Roger Seydoux de faire au président du Conseil tunisien les représentations qui s'imposaient.

Je vous serais obligé de bien vouloir, de votre côté, rappeler au gouvernement du pays de votre résidence le régime actuel des relations extérieures de la Tunisie.

Vous ferez notamment observer que si le protocole d'accord du 20 mars 1956 [1] a défini les principes selon lesquels seraient établis à l'avenir les rapports franco-tunisiens, et prévu notamment « l'exercice par la Tunisie de ses responsabilités en matière d'affaires extérieures », la mise en application de ces principes a été formellement subordonnée, par ce même protocole, à la conclusion des « actes nécessaires à leur mise en œuvre ». Jusqu'à cette conclusion, les dispositions des conventions du 3 juin 1955 [2], qui ont prévu le maintien du *statu quo* dans le domaine des Affaires extérieures, restent en vigueur; la France conserve la responsabilité des relations internationales de la Tunisie et l'établissement par ce pays de relations diplomatiques avec des états étrangers ne saurait intervenir qu'avec l'accord exprès du gouvernement français.

Vous voudrez bien souligner que, dans les circonstances actuelles, la transformation en légation ou en ambassade des consultats étrangers à Tunis ne serait pas seulement en contradiction avec l'état de droit qui régit les rapports franco-tunisiens, mais constituerait à l'égard du gouvernement français un geste peu amical.

Vous pourrez préciser que, si la reprise des négociations franco-tunisiennes prévue pour le 16 avril, en vue de mettre en œuvre les principes posés par le protocole du 20 mars, a été retardée depuis lors à plusieurs reprises, ces ajournements sont intervenus à la seule demande du gouvernement tunisien et ne sont nullement imputables au gouvernement français.

Vous ajouterez enfin que notre position, telle qu'elle vient d'être définie, vise essentiellement la situation présente et que le gouvernement français espère vivement parvenir, dans le plus bref délai possible, à un accord de principe avec le gouvernement tunisien qui permette de donner à ce problème une solution satisfaisante pour toutes les parties.

Ce n'est donc pas le principe même d'une représentation diplomatique étrangère à Tunis ou tunisienne à l'étranger, qui se trouve en cause, mais les conditions dans lesquelles le gouvernement tunisien prétend régler la position par un geste unilatéral et contraire aux conventions existantes.

(1) Reproduit dans l'*Année politique, 1956*, p. 509-516.
(2) Sur ces conventions, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 316.

281

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 4217 à 4219 [1]. Priorité. Réservé. *Paris, 28 [2] avril 1956.*

Pour M. Jules Moch.

Le Conseil des ministres a discuté le 24 avril des problèmes politiques soulevés par le passage de la première à la deuxième étape du désarmement. Il a adopté la position suivante :

1° Conformément aux conclusions qui paraissent s'être dégagées de vos convesations avec vos collègues occidentaux, le passage d'une première à une seconde étape ne devrait s'effectuer qu'une fois acquis le règlement de certains problèmes politiques. Au premier rang de ceux-ci figure la réunification de l'Allemagne. La solution de cette question à ce stade assurerait la simultanéité des deux règlements et leur réalisation parallèle. Elle constituerait une condition pour le passage à la seconde étape, qui pourrait alors comporter des réductions substantielles.

2° La seconde étape conserverait un caractère d'automaticité conformément à vos suggestions précédentes, et nous définirions dès maintenant les procédures suivant lesquelles seraient fixés les niveaux définitifs des effectifs et des armements. Il nous paraît plus opportun de ne pas déterminer, dès maintenant, pour certains pays des chiffres qui, à l'usage, pourraient se révéler inapplicables.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 4520-4522), à Bonn (nos 1148-1150) avec dans ce dernier cas la mention « en priorité absolue », ainsi qu'à Rome (nos 529-531).

[2] Le chiffre étant surchargé, nous ne savons s'il faut lire : 27 ou 28. Un cachet porte cependant la mention « Expédié le 28 avril 1956 ».

282

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, BONN, MOSCOU, BRUXELLES, LA HAYE, LUXEMBOURG, ROME, ATHÈNES, MADRID, ANKARA, LE CAIRE; AU REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.

T. nos 4242 à 4248; 4562 à 4568; 1161 à 1167; 1433 à 1439; 453 à 459; 359 à 365; 211 à 217; 537 à 543; 389 à 395; 415 à 421; 420 à 426; 1160 à 1166; 48. Réservé.

Paris, 29 avril 1956, 22 h.

La visite à Paris de M. Gronchi a donné lieu à d'utiles échanges de vues qui ont permis de renforcer la coopération amicale entre la France et l'Italie [1]. Le communiqué final, dont je vous adresse d'autre part le texte, enregistre les principaux résultats de ces conversations : réaffirmation de la solidarité atlantique et européenne; nécessité d'améliorer les rapports entre l'Est et l'Ouest, l'importance respective de la question allemande et de celle du désarmement étant soulignée; entente étroite entre la France et l'Italie en ce qui concerne le Moyen-Orient [2].

Le gouvernement italien désirait surtout, semble-t-il, obtenir l'assurance que sa participation, ou en tout cas son avis, serait demandé lors de l'examen des problèmes de politique générale par les grandes puissances. Dans cet esprit, M. Martino s'est plaint d'une coordination insuffisante au sein de l'O.T.A.N., a demandé des éclaircissements sur les conversations à trois qui se tiendraient en marge du Conseil atlantique au sujet du Proche-Orient, a insisté pour que son pays obtienne un siège au Conseil de sécurité, et a réitéré son désir de participer plus activement aux négociations relatives au désarmement.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., la discussion a porté avant tout sur l'orientation nouvelle à donner à l'Alliance, notamment dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés. Si une concordance de vues complète n'a pu être établie entre les vues des deux gouvernements, les Italiens étant favorables à une aide distribuée par les membres de l'Organisation alors que nous pensions confier ce soin à une agence placée sous l'égide de l'O.N.U., il a été entendu que les deux points de vue seraient exposés à la prochaine réunion du Conseil atlantique et que la situation serait réexaminée sur la base des réactions des différents membres.

[1] La visite du président de la République italienne avait eu lieu du 24 au 27 avril. Pour l'entretien des ministres des Affaires étrangères des deux pays, le 25 avril, voir ci-dessus le n° 275.
[2] Le communiqué est ci-après reproduit en annexe.

M. Pineau a assuré son collègue qu'il n'avait nullement le désir de convoquer une conférence à trois sur le Moyen-Orient. Les entretiens prévus avaient un caractère officieux et la France s'inspirerait volontiers des suggestions que pourrait présenter le gouvernement italien sur ces difficiles problèmes. L'on reconnaissait pleinement à Paris l'importance de ces affaires pour l'Italie et l'on désirait maintenir avec elle un contact constant sur tous les aspects de la crise actuelle en Méditerranée.

Le gouvernement italien a d'autre part reçu l'assurance que nous emploierions à faire admettre sa candidature au siège non permanent du Conseil de sécurité que la Belgique laissera vacant à l'automne. La difficulté viendra du fait que ce siège a déjà été promis à la Suède, que soutient l'Angleterre, M. Pineau s'est déclaré prêt à recommander aux Britanniques la solution suivante : attribution immédiate à l'Italie du siège à pourvoir en automne, création ultérieure de deux nouveaux sièges dont l'un réservé à la Suède.

Sur la question du désarmement et de l'unité allemande, M. Pineau a exposé le point de vue du gouvernement français aux termes duquel la solution des problèmes politiques devrait intervenir dès qu'une première étape aurait été réalisée dans le désarmement par une réduction symbolique des armements et des effectifs et la mise en place des contrôles. La deuxième étape postérieure à la réunification comporterait abattement substantiel d'effectifs, mais le niveau terminal de ceux-ci ne serait fixé qu'après la solution des difficultés politiques, et suivant une méthode déterminée à l'avance. M. Martino s'est montré vivement intéressé par ces indications qui lui paraissaient de nature à apporter des apaisements à Bonn.

Les échanges de vues sur les questions européennes ont porté surtout sur les problèmes de l'Euratom et les efforts de coopération atomique entepris au sein de l'O.E.C.E. L'idée qu'un lien devrait être maintenu entre les deux organisations a été soulignée du côté français et il a été entendu que les entretiens sur ce point reprendraient le 6 mai lors de l'examen préliminaire du rapport des experts relatif à cette question.

Annexe

Communiqué publié à l'issue des entretiens franco-italiens de Paris

Paris, 27 avril 1956.

Au cours de la visite que le président de la République italienne, M. Gronchi, a faite à M. Coty, président de la République française, des entretiens auxquels ont participé M. Guy Mollet, président du Conseil français et les ministres des Affaires étrangères des deux pays, M. Martino et M. Pineau, se sont déroulés à Paris du 25 au 27 avril.

Au cours de ces conversations marquées par un esprit d'amitié et d'étroite coopération, il a été reconnu que dans la situation actuelle de l'Europe et du monde, il importait de développer les efforts déjà entrepris du côté occidental pour assurer une paix durable fondée sur la justice.

La France et l'Italie continueront en particulier à apporter à l'O.T.A.N. leur pleine contribution et agiront de concert dans le dessein de donner à cet organisme sur les plans économique, social et culturel, les développements qui lui conféreront son entière portée.

La France et l'Italie apporteront, d'autre part, leur appui à tous les plans de nature à resserrer, sans exclusive contre quiconque, les liens entre les nations de l'Europe occidentale, en donnant au Conseil de l'Europe toutes les possibilités d'action qui lui sont nécessaires pour exercer dans sa plénitude les rôles d'initiative et de direction qui lui reviennent. Les deux pays se proposent pour objectif une intégration européenne propre à affirmer la communauté d'idées et d'intérêts qui existe déjà par-delà les frontières nationales.

Partant des réalisations déjà obtenues dans ce domaine essentiel, il importe de chercher à établir entre l'Est et l'Ouest des rapports plus confiants et plus actifs que dans le passé. Un tel rapprochement sera facilité par le règlement de problèmes urgents comme ceux de la réunification de l'Allemagne dans la liberté et de l'établissement sur des bases équitables et solides de la sécurité européenne.

Dans cet esprit, la France et l'Italie attachent un grand intérêt aux négociations actuellement en cours sur la question du désarmement.

Les deux gouvernements estiment que des progrès rapides sur ce point ne manqueraient pas d'exercer une heureuse influence sur l'ensemble de la situation internationale et ils accompliront d'un commun accord tous les efforts nécessaires pour aboutir à des résultats effectifs.

Une attention particulière a été apportée aux problèmes qui se posent actuellement dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Il est apparu clairement que toute atteinte à la paix et à la sécurité dans cette région du monde affecterait directement les intérêts des deux pays et qu'en conséquence, des consultations étroites se poursuivront entre eux, en vue de donner toute l'efficacité désirable à la politique de paix, de stabilité et d'équilibre qui paraît seule de nature à porter remède à la crise actuelle du Proche-Orient.

Les deux gouvernements sont d'accord sur la nécessité de réaliser de nouveaux progrès dans l'œuvre de coopération économique déjà entreprise entre les deux pays et à laquelle contribue activement le Comité mixte franco-italien créé l'an dernier.

Les mesures concrètes dont l'étude touche à son terme ne manqueront pas d'avoir d'heureux effets à cet égard.

La visite à Paris de M. Gronchi a ainsi permis de développer et de renforcer l'étroite communauté de vues existant entre les deux peuples alliés et amis.

À la veille de négociations importantes, cette rencontre a permis de jeter les bases d'une action commune pour la solution des principaux problèmes qui se posent dans le monde, notamment en Europe et dans le bassin méditerranéen.

283

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 1157 à 1160. Réservé. *Paris, 30 avril 1956.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1447 [1].

Je vous serais obligé de faire savoir au président Bekkaï que le gouvernement français sera heureux d'accueillir prochainement à Paris M. Balafrej, ministre des Affaires étrangères, et de s'entretenir avec lui des problèmes concernant la conduite des relations extérieures du Maroc. Ces entretiens permettraient de mettre au point les questions qui préoccupent dans l'immédiat le gouvernement marocain dans ce domaine, et de procéder à un échange de vues sur les principes qui dans les conventions régiront la coopération franco-marocaine en matière diplomatique. Il conviendrait que le gouvernement marocain précisât la date à laquelle le ministre pourrait se rendre en France.

En faisant cette communication, vous soulignerez que le gouvernement français souhaite, comme le gouvernement marocain, que le Maroc puisse rapidement exercer les attributs de sa souveraineté sur le plan extérieur, mais que toute mesure unilatérale prise à Rabat, et qui le placerait devant le fait accompli, provoquerait bien inutilement une crise grave dans les rapports franco-marocains. Le gouvernement français a constamment témoigné dans ces dernières semaines de sa volonté d'appliquer loyalement et rapidement le protocole du 2 mars. Ce ne

[1] Le télégramme de Rabat nos 1447-1454, du 29 avril n'a pas été reproduit. Il indiquait que la veille Si Bekkaï avait fait auprès du Délégué une démarche pour poser la question de l'échange de missions diplomatiques avec les puissances étrangères. Pour le président du Conseil, la nomination d'un ministre des Affaires étrangères entraînait le droit pour le Maroc d'avoir des représentants à l'étranger, droit reconnu d'ailleurs par la déclaration commune du 2 mars. Pour Si Bekkaï, c'était le gouvernement marocain qui avait demandé au gouvernement français de continuer à assurer la conduite des relations extérieures du Maroc; or, celui-ci désirait maintenant que fussent adoptées des dispositions nouvelles ainsi qu'il était prévu dans les lettres échangées le 2 mars. Dans l'esprit du Sultan et du gouvernement, il ne s'agissait pour Rabat que d'avoir une représentation dans certains pays, la France continuant à assurer cette représentation ailleurs. L'intention du Sultan était d'avoir le plus rapidement possible des représentants diplomatiques en France et en Espagne puis — seulement après — en Égypte et aux États-Unis. L'entretien reprenait, à l'issue d'un dîner chez le vice-président du Conseil. M. Balafrej annonçait alors son désir de faire dans de brefs délais sa première visite officielle de courtoisie à Paris, et souhaitait qu'avant sa visite, un accord de principe intervînt sur la question des missions diplomatiques. « L'impatience » des Marocains était encouragée par la surenchère espagnole, la hâte de Washington et Londres de voir se régler rapidement la question, mais peut-être aussi par le souci de M. Balafrej d'asseoir le plus vite possible sa position personnelle, avant la réunion, le 5 mai, du Conseil national du P.D.I.

sont pas ses convenances, mais celles du gouvernement marocain qui ont conduit à apporter certains retards dans la poursuite des négociations sur les conventions.

Il compte fermement que le gouvernement marocain, soucieux à la fois de maintenir et de développer l'esprit amical dans lequel évoluent les rapports franco-marocains, et d'accéder dans l'ordre au plein exercice de ses responsabilités, ne prendra aucune initiative qui n'ait pas été concertée au préalable avec la France.

Vous pourrez faire valoir que l'opinion publique française a marqué ces temps derniers des inquiétudes, qui se traduisent sur le plan parlementaire par de nombreuses questions ou demandes d'interpellation. Le gouvernement n'entend pas en tirer argument pour modifier sa ligne de conduite ni pour durcir sa position à l'égard du Maroc. Mais il n'en est précisément que plus nécessaire que le gouvernement marocain ne vienne pas inutilement compliquer sa tâche.

284

Note de la Direction générale politique

Deuxième session de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

Paris, 30 avril 1956.

I. Du 23 au 25 avril, l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a tenu la première partie de sa deuxième session ordinaire, sous la présidence de M. John Maclay (Grande-Bretagne). Les parlementaires, qui avaient pris part la semaine précédente à la session de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe, n'avaient pu tous rester à Strasbourg, et les membres présents n'ont pas dissimulé leur crainte, pour l'avenir, de voir l'assemblée de l'U.E.O. réunir difficilement le quorum nécessaire.

Les travaux de l'Assemblée ont été consacrés, de nouveau, pour une large part, à des problèmes d'organisation. M. Van der Goes Van Naters (Pays-Bas) a fait adopter quelques aménagements à la charte votée en octobre 1955, qui ne contient plus aucune référence au problème de la Sarre. Ces modifications constituent un compromis entre la volonté d'indépendance de l'Assemblée et le désir du Conseil de contrôler l'essentiel des activités de l'U.E.O. : l'Assemblée garde l'initiative de son budget et la possibilité de faire traduire les discours dans les cinq langues, sauf dans les commissions, mais elle a accepté de limiter la portée des motions de désapprobation au seul rapport annuel du Conseil, et non plus à la politique générale des gouvernements.

II. S'étant ainsi assuré une autonomie qu'elle jugeait indispensable, l'assemblée de l'U.E.O. s'est préoccupée de l'étendue de son champ d'activité.

Les problèmes militaires lui sont apparus, malgré leur intérêt, d'une portée d'autant plus limitée qu'est fort le souci des gouvernements de garder le secret sur la plupart de ces questions. Les aspects politiques de l'unification européenne appartiennent en priorité à l'assemblée du Conseil de l'Europe.

L'assemblée de l'U.E.O. a cependant tenu, en réponse au rapport présenté, au nom du Conseil, par M. von Brentano, à souligner le rôle qu'elle pouvait jouer pour favoriser de nouvelles réalisations européennes, en particulier dans le domaine culturel et social. Sa nouvelle commission des Affaires générales y veillera. Les modalités d'une collaboration nécessaire avec l'assemblée du Conseil de l'Europe seront étudiées en juin prochain par les bureaux des deux assemblées.

Après un discours de lord John Hope, sous-secrétaire d'État parlementaire britannique aux Affaires étrangères, qui a rappelé le caractère révolutionnaire de la participation du Royaume-Uni à l'U.E.O., M. Michel Debré (France) a proposé d'étendre cette participation, en confiant à l'U.E.O. l'organisation et la gestion de la future organisation européenne atomique.

Cette suggestion n'a guère éveillé d'écho dans l'ensemble de l'Assemblée qui, malgré son désir d'étendre son influence, désir appuyé par une lettre de M. Guy Mollet qui a été rendue publique au début de la session, hésite encore sur la voie à choisir.

285

M. Bourgès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale et des Forces armées,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 0916/DN/AG/AL. Secret. *Paris, 30 avril 1956.*

Par télégramme en date du 5 avril 1956 [1], notre ambassadeur à Londres vous a demandé de bien vouloir lui faire connaître le point de vue du gouvernement sur un certain nombre de points concernant les niveaux d'armements et d'effectifs, en vue des prochaines discussions du sous-Comité de désarmement.

À la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre nos services, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les éléments de la réponse qui, à mon sens, devrait être donnée aux questions posées.

[1] Il s'agit d'un télégramme de M. Jules Moch, n° 56/39, transmis par l'ambassade sous les n°s 1677-1683, et non reproduit. Le représentant de la France au sous-Comité du désarmement demandait l'avis de Paris sur la présentation qu'il suggérait en matière de niveaux d'armements.

Toute prise de position sur le rapport à établir entre effectifs et armements est subordonnée aux précisions qui devront être apportées à la notion même de niveau d'effectifs, en ce qui concerne, d'une part, la fixation des niveaux eux-mêmes, d'autre part la nature des forces à inclure dans ces niveaux.

I. En ce qui concerne le premier point, le gouvernement français (Cf. votre télégramme n° 3590 du 12 avril)[1] a assorti de deux conditions son acceptation du niveau intermédiaire de 750.000 hommes :

a. Le personnel des réserves ne devra pas y être inclus, quelle que soit la situation de ce personnel et quelle que soit la durée de sa présence sous les drapeaux après accomplissement des obligations légales de service.

b. Le niveau de 750.000 hommes est susceptible d'être dépassé pour répondre à des nécessités de sécurité interne.

Ces conditions ne sauraient en aucun cas avoir pour effet d'augmenter le niveau des armements soumis à limitation calculé à partir du niveau d'effectifs de 750.000 hommes.

Dans les échanges de vues entre experts occidentaux, nos experts devront dès l'abord exprimer les points de vue ci-dessus.

II. En ce qui concerne la nature des forces à inclure dans les niveaux d'effectifs, il importe d'harmoniser les vues des Occidentaux avant d'étudier la méthode de calcul des armements en fonction des effectifs. Ce calcul ne saurait en effet reposer sur des bases solides que si les effectifs servant au calcul des armements sont ceux des forces — combattantes et de soutien — dont la mission est liée à la mise en œuvre de ces armements.

Cependant, il est du plus haut intérêt de contrôler les effectifs des forces de sécurité et de police dotées d'un armement léger, au même titre que ceux des forces disposant d'armement puissant; à cet égard, la France demeure attachée à la position qu'elle a constamment défendue.

Les considérations qui précèdent conduisent à ne comprendre dans les niveaux des effectifs que les forces combattantes ou logistiques autres que les forces de défense intérieure et de police pourvues d'un armement léger non soumis à limitation, ces dernières constituant une catégorie particulière dont les effectifs seraient soumis à déclaration et à contrôle. Pour la France, par exemple, les unités blindées de garde mobile seraient placées sous niveaux, tandis que la deuxième catégorie comprendrait une partie de la gendarmerie, les C.R.S. et la police qui jusqu'à présent n'avait pas été prise en considération. Ainsi serait écarté un risque non négligeable de voir tourner les dispositions du traité.

III. Moyennant ces réserves, la France accepte de rechercher avec ses alliés une méthode propre à lier aux niveaux d'effectifs ceux des armements soumis à limitation.

a. Pour la définition de ces armements, nos experts se réfèreront à la liste incluse dans le rapport d'experts du 9 février 1956.

[1] Non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

b. Pour la discussion d'une loi de correspondance entre effectifs et armements, l'état-major des Forces armées vous a déjà fait connaître une première position par télégramme du 14 avril [1]. L'étude qu'il a entreprise avec les états-majors d'armée fait prévoir que, si un lien doit pouvoir être établi pour l'armée de Terre, il sera beaucoup plus difficile à établir pour la Marine et l'Aviation, pour lesquelles l'efficacité est fonction des progrès techniques plus que des effectifs.

c. En ce qui concerne le point visé au paragraphe 3 du télégramme de notre ambassade à Londres en date du 5 avril [2], une grande latitude doit être laissée aux états dans les limites qui seraient autorisées par le traité. Toute discussion sur la répartition décidée par un état pour ses propres forces devrait être portée, non devant le contrôle, mais devant le Comité exécutif.

286

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Désarmement et problème allemand

Paris, 1er mai 1956.

Dans l'étude du problème du désarmement, il a été fait allusion à la question allemande dans les conditions suivantes :

I. M. Jules Moch, au cours d'interventions, tant devant le sous-Comité que devant la Commission, a visé directement la solution du problème allemand. La plus nette de ces allusions a été celle du discours du 23 novembre 1955 devant la Commission du désarmement :

« ... Peut-être ces désaccords (ceux de caractère politique) ne subsistent-ils si vifs que parce qu'on tente de les aplanir dans un monde encore livré à la course aux armements. Ne perdraient-ils pas de leur acuité, une fois placés dans le cadre général d'un plan de désarmement ? Vous devinez que je songe, entre autres, au différend sur l'unité allemande ? »

Le délégué français avait, bien entendu, le problème allemand dans l'esprit lorsqu'il discuta avec ses collègues occidentaux la question du niveau des effectifs. Cet échange de vues aboutit à la proposition franco-britannique du 29 mars 1955, déposée devant le sous-Comité, à Londres [3], dont voici le schéma :

a. Au bout du processus du désarmement, les effectifs de la France et de la Grande-Bretagne seront ramenés à 650.000 hommes;

(1) Non retenu.

(2) Le paragraphe 3 du télégramme précité du 5 avril abordait la répartition des effectifs entre les trois armes.

(3) Sur cette proposition, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 149 (note).

b. Ceux des trois autres membres permanents du Conseil de sécurité, à un chiffre compris entre un million et un million et demi;

c. Les forces allouées aux autres états devront, dans tous les cas, être considérablement inférieures aux niveaux qui auront été fixés pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité;

d. Aucun état ne sera habilité à accroître ses forces armées au-dessus des niveaux existant au moment de l'entrée en vigueur de la convention du désarmement, des arrangements spéciaux devant cependant être conclus en ce qui concerne certains pays déterminés, prévoyant pour leurs forces armées et leurs armements des niveaux fixés de façon à réduire la possibilité d'une agression et à éviter un déséquilibre de puissance dangereux pour la paix et la sécurité internationales.

Tout cela subordonné à l'acceptation par les Russes d'un système satisfaisant de contrôle.

La formule « arrangements spéciaux » pour « certains pays déterminés » avait été introduite à la demande des Anglo-Saxons et avait pour but de permettre un réarmement de l'Allemagne, même en cas de congélation des effectifs et armements des autres puissances.

II. Le délégué soviétique a, au cours de la discussion du désarmement, fait, depuis plusieurs années, de nombreuses allusions au règlement du problème allemand.

Mais, pour lui, ce problème ne peut être réglé *au moyen* du désarmement, comme c'était le cas pour M. Jules Moch; ce règlement doit constituer un *préalable* au désarmement.

Cette conception est matérialisée par le plan soviétique du 10 mai 1955 [1]. Ce plan, divisé en trois parties, débute par une « déclaration » que prendrait l'assemblée générale des Nations Unies et par laquelle elle recommanderait, entre autres, que les quatre puissances évacuent l'Allemagne (sauf maintien provisoire de contingents strictement limités et, pour l'Allemagne elle-même, une police strictement limitée et contrôlée) et que l'Allemagne soit réunifiée.

D'autre part, le plan soviétique accepte les chiffres proposés à Londres par la proposition franco-britannique du 29 mars, rappelée ci-dessus.

À Genève, en juillet 1955, M. Boulganine apporta une précision à ce sujet, en proposant que le niveau des effectifs des états autres que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne devrait pas dépasser 150.000 à 200.000 hommes.

III. À Genève, en juillet 1955, sir Anthony Eden avait proposé une approche du problème du désarmement et du problème allemand, indépendamment l'un de l'autre, par un aspect nouveau et de façon limitée :

a. Lors de la discussion de la question du désarmement, il avait présenté un plan prévoyant l'établissement d'un système d'inspection des forces armées qui se font face actuellement en Europe : dans des

[1] Sur ce plan, voir *D.D.F.,* 1955-I, n° 267 (et note).

régions déterminées, dont l'étendue aurait été fixée d'un commun accord de chaque côté de la ligne qui sépare l'Europe orientale de l'Europe occidentale, des équipes mixtes d'inspection exerceraient leurs fonctions par consentement mutuel. Ce plan a été déposé devant le sous-Comité du désarmement en août 1955;

b. Lors de la discussion de la question allemande, M. Eden avait présenté un autre plan prévoyant la limitation, le contrôle et l'inspection des forces armées dans le cadre de la sécurité européenne : l'on créerait une zone démilitarisée au centre de l'Europe [1].

Ces deux plans partaient du même principe : à savoir qu'il convient de faire démarrer le règlement d'une question générale, difficile à atteindre, par une expérience limitée qui, en créant la confiance de part et d'autre, permettrait de pousser plus loin l'expérience, constituant ainsi, de façon progressive, une sorte de prélude à la solution d'ensemble.

Ce principe nouveau fut d'ailleurs défendu à Genève en matière de désarmement, par les trois chefs de gouvernement occidentaux. Les plans qu'ils présentèrent, chacun de leur côté, procèdent de l'idée que retint dans un paragraphe spécial la dernière résolution sur le désarmement (16 décembre 1955) [2] : indépendamment d'un accord sur un plan général de désarmement, il importe de poursuivre des expériences particulières et limitées dont le succès servirait à amorcer le désarmement proprement dit.

***

On pourrait faciliter, semble-t-il, la recherche d'un règlement du problème allemand à travers le désarmement par les voies suivantes :

a. Congélation du budget des armements et des effectifs de tous les pays, par conséquent de l'Allemagne, aux niveaux existants à une date déterminée, le tout avec les contrôles correspondants; il convient toutefois de ne pas perdre de vue que dans l'esprit des Anglo-Saxons, la congélation des effectifs et armements ne devrait pas empêcher un réarmement de l'Allemagne;

b. Installation progressive des contrôles financiers, aériens, terrestres, etc. en commençant dans les zones considérées comme névralgiques, par exemple l'Europe centrale (Allemagne et pays satellites, Moyen-Orient), ou encore expériences limitées de contrôle dans une zone déterminée (comprenant également l'Allemagne) et adaptées à celle-ci. (Dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, il convient, dans la détermination de la zone, de paraître consacrer la division de l'Allemagne comme le faisait le plan Eden);

c. Solution dans un cadre régional en dehors du désarmement général : il s'agit là de la recherche d'un équilibre local des effectifs et des armements avec un contrôle efficace; il faudra donc définir cet équilibre et ce contrôle. Il est à prévoir qu'un tel système ne pourrait

(1) Sur les plans Eden, voir *D.D.F.,* 1955-II, nos 44 (note), 126 (et note).
(2) *D.D.F.,* 1955-II, n° 427

s'étendre à la Russie qui ne se laissera pas contrôler si les États-Unis ne le sont pas. De toute façon, il conviendrait d'exclure de ce système l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Afrique du Nord où se trouvent les principales bases américaines. Reste à savoir si dans ce système seraient compris la France, les pays scandinaves, la Finlande. C'est une question particulièrement délicate.

La solution qui présenterait pour nous le plus d'avantages serait de ne soumettre à un système que l'Allemagne et les satellites de l'Est. Dans ce cas, le contrôle pourrait également être un contrôle automatique puisqu'il est imposé à l'Allemagne de l'Ouest par les accords de Paris;

d. Cela étant, il semble préférable, ne serait-ce que pour éviter une discrimination entre les puissances, de rechercher les possibilités de règlement du problème allemand à travers le désarmement plutôt par l'adoption d'une série de premières mesures d'un plan général de désarmement que par l'adoption de mesures particulières et géographiquement limitées, ne faisant pas partie d'un plan général de désarmement.

287

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1719 à 1724. Réservé. *Moscou, 2 mai 1956, 12 h. 15.*

(*Reçu :* 10 h. 20.)

1° J'ai eu, ces jours-ci, l'occasion de demander à M. Molotov ce qu'il pensait du résultat des entretiens de Londres [1].

Dans l'ensemble, m'a répondu le ministre, le gouvernement soviétique est satisfait. Nous n'avons pas été d'accord sur tous les points. Il y a eu des discussions très vives. Des oppositions demeurent sur des problèmes très importants. Sur d'autres questions ont eu lieu des explications très franches, qui ont éclairci les positions et qui faciliteront peut-être par la suite une solution. J'ai eu l'impression que le ministre faisait ici allusion aux discriminations en matière commerciale.

M. Molotov m'a référé ensuite au communiqué officiel (26 avril) [2], à la conférence de presse de Boulganine et de Khrouchtchev (27 avril) [3],

[1] Sur les récents entretiens anglo-soviétiques de Londres, voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277; ci-après le no 301.

[2] Reproduit dans *Le Monde* du 28 avril, p. 4.

[3] Au cours de cette conférence de presse, le maréchal Boulganine avait surtout repris les différentes thèses du communiqué final, mais aussi précisé que sir A. Eden avait accepté l'invitation à lui faite de se rendre à Moscou et que l'U.R.S.S. était prête à examiner simultanément la question de la réduction des armements classiques et celle des armes nucléaires, à condition de ne pas faire dépendre l'examen de l'une de ces questions de celui de l'autre (*Le Monde* du 28 avril, p. 1)

ainsi qu'à la déclaration finale de M. Eden [1]. Ces documents, m'a-t-il dit, sont un reflet fidèle des négociations. Ils indiquent les obstacles rencontrés et les progrès réalisés, notamment dans le domaine du désarmement. Ils font également apparaître l'accord intervenu sur les principes d'un règlement de l'affaire palestinienne.

Dans l'ensemble, en dépit des divergences de vues qui subsistent, les entretiens ont été encourageants, ils montrent que la méthode des contacts personnels est la bonne et qu'il faut persévérer dans cette voie. Espérons qu'avec le gouvernement français, les entretiens seront plus faciles et encore plus fructueux.

2° Les propos de M. Molotov me paraissent traduire assez bien l'impression de succès relatif et de contentement modéré éprouvé par les milieux officiels.

Il y a eu, toutefois, au cours du voyage, quelques notes discordantes qui ont laissé chez les dirigeants soviétiques de la rancœur.

Ces sentiments ont été exprimés par M. Boulganine et, avec plus de véhémence, par M. Khrouchtchev, lors de la cérémonie qui, hier 30 avril, a marqué le retour à Moscou des dirigeants soviétiques. L'un et l'autre ont pris à partie les leaders du parti travailliste. Le chef du gouvernement soviétique les a accusés d'avoir voulu gâcher l'atmosphère. Le Premier secrétaire du parti s'est plaint des questions insidieuses posées notamment sur des sociaux-démocrates détenus en U.R.S.S., bien que chacun sache que les dirigeants de l'Union soviétique et des démocraties populaires « font tout pour redresser les erreurs passées. » Les chefs travaillistes auraient brigué la faveur des milieux réactionnaires. Ils auraient abusé de la franchise avec laquelle étaient reconnues, du côté soviétique, certaines faiblesses. Ils se seraient révélés des ennemis acharnés de l'unité ouvrière. Mais les dirigeants soviétiques demeuraient convaincus que les troupes travaillistes, contrairement à leurs chefs, voudraient cette unité, condition indispensable de tout progrès de la détente, de toute réduction des armements et de toute amélioration du bien-être des peuples.

M. Khrouchtchev a affirmé en concluant que, malgré les provocations et les offenses personnelles, le parti communiste soviétique continuerait à rechercher les contacts avec les travailleurs anglais, groupés dans le Labour Party.

[1] À la télévision le 27 avril au soir, le Premier britannique avait déclaré que la visite des dirigeants soviétiques pourrait être « le commencement d'un commencement ». Il avait ajouté cependant que la Grande-Bretagne n'était pas prête à « se laisser séparer de ses amis » (*Le Monde* du 29-30 avril, p. 4).

288

Note de la Direction générale politique [1]

Entretiens du 3 mai avec M. von Brentano

Paris, 2 mai 1956.

Une note ci-jointe énumère et fait le point des différentes questions actuellement pendantes entre la France et l'Allemagne et dont M. von Brentano est susceptible d'entretenir les ministres français au cours de son séjour à Paris. Ces questions et ce séjour appellent les commentaires généraux suivants :

1° Le contentieux franco-allemand, loin de s'alléger, s'est accru, ces derniers temps, de nouveaux problèmes qui ne sont d'ailleurs pas tous purement franco-allemands (frais d'entretien, désarmement, commandes d'armements, contrôle des armements par l'U.E.O.). À la suite des déclarations faites à l'*U.S. News Week* [2], les Allemands ont eu tendance à relever tous les points de désaccord avec nous, à en faire un ensemble et lier celui-ci à notre attitude dans les questions de la réunification et du désarmement.

Notre objectif doit être de nous dérober à cette manœuvre.

2° Nous avons pour cela un argument essentiel. La position prise par le Conseil des ministres, la semaine dernière, sur le déroulement de la première et de la seconde étape du désarmement [3] donne de larges

[1] Note rédigée pour le Ministre par M. de Croüy-Chanel, directeur général adjoint des Affaires politiques, en vue de l'entretien de M. Pineau avec M. von Brentano qui se rendait à Paris à l'occasion de la session du Conseil atlantique et du Conseil de l'U.E.O.

Ces conversations eurent lieu à l'Hôtel Matignon le 3 mai. Il n'en a pas été retrouvé de procès-verbal ou de compte rendu dans les archives. Mais à l'issue des entretiens, les deux ministres des Affaires étrangères firent des déclarations qui ont été reproduites par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0353 du 5 mai 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDXL.

Il n'a pas paru nécessaire de reproduire la « note ci-jointe » annexée au document. Elle est constituée d'une série de courts dossiers destinés à l'information du Ministre, faisant simplement le point des négociations à la date du 2 mai 1956. Ces dossiers portent sur les six « questions actuellement pendantes entre la France et l'Allemagne » : 1. « Sarre, Moselle, Alsace », c'est-à-dire les problèmes juridiques, économiques, etc. que pose le retour de la Sarre à l'Allemagne, le Warndt, la canalisation de la Moselle et le canal d'Alsace, l'affaire Röchling; 2. Les « frais de stationnement » des troupes alliées en R.F.A.; 3. Les « contrôles au sein de l'U.E.O. » concernant les armements et spécialement les niveaux de stocks d'armements dans les usines; 4. La « coopération franco-allemande » qui avait fait l'objet d'un mémorandum français remis au gouvernement fédéral le 28 avril; 5. La « situation électorale en Sarre », préoccupante à cause des menaces et « pressions antidémocratiques » dont sont victimes les membres du parti chrétien-populaire sarrois de J. Hoffmann; 6. « Réunification et désarmement », qui doivent être réalisés parallèlement par étapes.

[2] En réalité à l'*U.S. News and World Report*. Sur les déclarations en question du président du Conseil français, en date du 2 avril, voir ci-dessus le n° 221 (note).

[3] Voir ci-dessus le n° 281.

satisfactions à la thèse allemande. Cette position, exposée par M. Joxe, a causé à Bonn une réelle satisfaction. Nous aurions intérêt à revenir sur ce point et à montrer aux Allemands que leurs inquiétudes étaient sans fondement et provenaient bien, comme nous le leur avions dit, d'un malentendu de leur part.

3° Un point n'a pas encore été tout à fait éclairci, bien qu'il soit implicitement réglé par la position prise au Conseil des ministres : c'est le maintien des niveaux fixés pour les armements allemands par les accords de Paris jusqu'à une réduction générale des niveaux d'armements (par hypothèse au cours de la seconde étape, c'est-à-dire après réunification de l'Allemagne). Une assurance donnée sur ce point aux Allemands achèverait de nous placer, vis-à-vis d'eux, en position excellente.

4° Nous serions alors d'autant plus à l'aise pour nous plaindre de l'attitude allemande dans les négociations sarroises (et éventuellement dans celle des frais d'entretien). Nous pourrions marquer que les experts allemands paraissent remettre en cause tous les points d'accords enregistrés entre M. Maurice Faure et M. Hallstein, que nous avions raison de préconiser la recherche d'un accord de principe rapide et préliminaire. Les tergiversations allemandes ont compromis les réels progrès effectués au début et n'aboutissent qu'à faire surgir chaque jour de nouvelles difficultés et de nouvelles complications que les experts ne peuvent résoudre sans directives claires de leurs ministres. Il est donc indispensable que, du côté allemand, on envisage sérieusement les efforts nécessaires pour conclure rapidement l'accord préliminaire sur les directives.

5° Il est clair, toutefois, que les Allemands demeurent extrêmement inquiets du voyage à Moscou des ministres français[1]. Ils ne se prêteront à aucun règlement sérieux avant leur retour en se réservant d'apprécier, de leur point de vue, les résultats des conversations franco-russes. Nous aurions avantage à exprimer notre déception et à marquer qu'à la veille d'un voyage où il est plus important que jamais de maintenir entre la France et l'Allemagne une atmosphère favorable, nous ne pouvons que regretter de ne pas recevoir des marques plus tangibles de bonne volonté de la part de nos interlocuteurs.

[1] Sur ce voyage du 15 au 19 mai, voir ci-après les n°s 329, 330, 332, 364.

289

Compte rendu de la réunion tenue le 2 mai 1956 entre MM. Pineau et Dulles à Paris [1]

M. Pineau, faisant allusion à la confusion que la proposition française de réunion sur le Moyen-Orient semble avoir, à l'époque, créée à Washington [2], rappelle que le gouvernement français désirait :

a. Chercher, en devançant une initiative soviétique dont on avait eu vent à Paris, à déterminer la position commune que nous pourrions adopter aux Nations Unies;

b. Étudier le moyen de partager avec d'autres le réarmement d'Israël que la France est, pour des raisons politiques évidentes, hors d'état de continuer à elle seule;

c. Déterminer la possibilité, une fois un équilibre approximatif d'armements rétabli par hypothèse dans le Moyen-Orient, d'aboutir à un embargo auquel s'associerait l'Union soviétique.

M. Dulles déclare que les États-Unis n'ont pas été, pour Israël, un fournisseur d'armes régulier et qu'en particulier, depuis cinq ans, ils ne lui ont fourni aucun avion de combat. Malgré l'agitation politique qu'entretient l'année électorale, l'administration, bien qu'elle risque en l'occurrence de ne pas retrouver une majorité au Congrès et même d'empêcher la réélection du Président, entend résister aux pressions internes dont elle est l'objet et ne justifier en aucune façon la croyance, répandue parmi les Arabes, dans l'influence de l'élément juif sur la politique des États-Unis.

On estime d'autre part, à Washington, qu'il vaudrait mieux qu'Israël continue de s'adresser aux mêmes fournisseurs et ne donne pas à l'U.R.S.S. la possibilité d'invoquer un changement dans l'attitude américaine pour accroître la fourniture d'armes communistes à l'Égypte.

Enfin, le secrétaire d'État estime que si une course aux armements vient à se produire dans le Moyen-Orient, il vaut mieux que ni l'Union soviétique ni les États-Unis n'y soient directement impliqués.

M. Dulles s'est déjà déclaré favorable à la vente d'avions *Mystère* à Israël. Il compte s'entretenir le lendemain avec M. Pearson dans le même esprit.

[1] Document extrait du fonds du Secrétariat général.

Participaient à cet entretien côté français, outre le Ministre, MM. Jean Daridan et Robert Marjolin, côté américain, outre le secrétaire d'État, MM. Douglas Dillon, Livingstone Merchant, Robert Bowie, Rowntree.

Les deux ministres des Affaires étrangères mettaient à profit la session du Conseil de l'O.T.A.N. pour s'entretenir de divers problèmes internationaux.

[2] Sur la proposition française, voir l'aide-mémoire français du 13 janvier ci-dessus reproduit sous le n° 22 (annexe).

M. Pineau comprend les raisons invoquées par son interlocuteur; mais il lui rappelle que les puissances occidentales doivent décider si elles entendent ou non mettre Israël en mesure de se défendre contre une agression. Dans l'affirmative, deux politiques seulement seraient possibles : soit la livraison concomitante d'armes à Israël et à l'Égypte (ce qui, étant donné la capacité d'utilisation du Caire, n'inquiéterait pas exagérément Tel Aviv), soit la recherche d'un embargo auquel les Russes devraient être associés.

M. Dulles déclare que son gouvernement n'entend certainement pas abandonner Israël et qu'il a déjà déclaré vouloir l'assister s'il était attaqué. Mais il lui paraît, avant tout, désirable de prévenir une agression qui pourrait, dans une phase initiale, porter à Israël un coup terrible. Les nations libres ne manquent pas de moyens de pression économiques sur les pays arabes et les États-Unis seuls pourraient, s'ils le voulaient, ruiner aux trois quarts l'économie égyptienne. L'avenir dépend, d'autre part, davantage de son aptitude à conserver dans la paix l'amitié agissante du monde libre que de la possession d'un armement considérable. Washington estime aussi bien que le résultat recherché peut être atteint sans courir le risque d'une guerre et sans qu'il soit cédé aux pressions des extrémistes juifs, aussi désireux de déchaîner une guerre dans le Moyen-Orient que Tchang Kaï-Chek et Syngman Rhee le sont dans le Pacifique. M. Dulles affirme, enfin, comprendre le désir de la France de n'être pas seule à livrer des armes à Israël, et il se déclare prêt à rechercher une formule satisfaisante pour elle.

M. Pineau fait remarquer à M. Dulles que la prévention d'une agression contre Israël implique, en fait, le rétablissement d'un certain équilibre qui peut être maintenu soit par une course aux armements, soit par l'application d'un embargo.

M. Dulles rétorque que le point de vue soviétique sur un embargo éventuel vise la livraison d'armes à tous les états membres du pacte de Bagdad, ce qui serait trop dangereux pour être acceptable par les États-Unis.

M. Pineau insiste à nouveau sur la nécessité de trouver une solution au problème du réarmement d'Israël.

M. Dulles répond que le Canada pourrait peut-être s'en charger, qu'il en saisira le lendemain M. Pearson, et que les deux ministres en reparleront le 6 mai avec M. Selwyn Lloyd.

Le Ministre aborde alors la question d'Indochine. Il expose les problèmes soulevés par l'application des accords de Genève, les négociations militaires, les relations franco-nord-vietnamiennes et la question cambodgienne.

M. Dulles, peu informé de l'état actuel des questions d'Indochine, se félicite des intentions du gouvernement français relatives à ses relations avec le Nord-Vietnam. Il promet de s'informer de ce qui peut être fait sur le plan franco-américain pour l'entraînement de l'armée vietnamienne et de s'en entretenir à nouveau avec M. Pineau.

Il se montre très réservé en ce qui concerne le Cambodge et déclare seulement n'être pas sûr que l'aide américaine à ce pays puisse être continuée sur une grande échelle.

M. Pineau, abordant les problèmes de l'O.T.A.N., indique à M. Dulles qu'il ne compte pas faire de prospositions précises, durant la présente session du Conseil, sur les relations économiques entre les pays membres. Il ajoute que le gouvernement italien doit en faire et qu'il aura l'appui français. À une question de M. Dulles, M. Pineau précise que le gouvernement de Rome envisage la création d'une commission économique qui examinerait les besoins des pays membres et qui répartirait l'aide qui leur est accordée.

M. Dulles réplique que les études économiques gagneraient à être faites par l'O.E.C.E. plutôt que par l'O.T.A.N. Il ne sert à rien, en effet, de charger des mêmes besognes deux organismes qui comprennent à peu près les mêmes membres. Washington l'a, du reste, fait savoir à Rome.

M. Pineau fait alors allusion aux propos prêtés à M. Dulles sur les possibilités d'une aide économique de l'O.T.A.N. à l'Afrique du Nord [1].

Le gouvernement français n'est pas hostile à la discussion d'un projet de cet ordre, à condition qu'il ne soit pas présenté à la session actuelle, tant à cause des difficultés soulevées par les relations extérieures de la Tunisie et du Maroc que parce que rien ne pourra être envisagé pour l'Algérie aussi longtemps que son statut futur n'aura pas été défini.

M. Dulles affirme à M. Pineau que les États-Unis respecteront toujours nos vues sur ce sujet.

M. Pineau résume alors le plan français d'aide aux pays sous-développés [2].

M. Dulles manifeste beaucoup d'intérêt pour les idées développées dans ce plan, mais ajoute qu'il ne pourra les discuter qu'après une étude approfondie.

Il fait remarquer, à titre préliminaire, que la question de l'aide à l'étranger est toujours l'objet de vives discussions aux États-Unis et à l'intérieur même de l'administration. Le projet d'aide aujourd'hui soumis au Congrès ne comporte en tout cas que 50 millions de dollars destinés à être distribués par les Nations Unies, tout le reste devant l'être de façon bilatérale. 83 % de la masse sont, d'autre part, affectés soit à l'aide militaire, soit à l'aide de soutien au réarmement.

M. Pineau, abordant le problème du désarmement, rappelle la conversation qu'a eue le 19 avril 1956 à Paris M. Stassen avec M. Guy Mollet, M. Jules Moch et lui-même [3].

(1) Plusieurs journalistes américains prêtaient à M. Dulles l'intention de proposer une formule de coopération atlantique sur le terrain économique qui s'appliquerait entre autres à l'Afrique du Nord. Cette information avait été démentie en haut lieu, et l'ambassade de France à Washington la tenait pour peu vraisemblable.

(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 242 (note).

(3) Au cours d'un déjeuner au Quai d'Orsay, M. Stassen avait examiné avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ainsi qu'avec M. Jules Moch et M. Dillon, les problèmes en discussion à la conférence de Londres, notamment celui de la limitation des effectifs militaires et des répercussions sur le réarmement de l'Allemagne d'un éventuel accord sur ce point (*Le Monde* du 21 avril, p. 16).

Les divergences de vues exprimées à l'occasion de cette rencontre portaient sur plusieurs points :

a. Le désarmement doit-il affecter à la fois les armes classiques et les armes nucléaires ou, comme le veulent les Russes, les armes classiques seulement ?

b. Le contrôle, où les Russes sont très en retrait par rapport aux Occidentaux.

c. Le lien à établir éventuellement entre la solution du problème du désarmement et celle des problèmes politiques, notamment la réunification de l'Allemagne.

L'Allemagne souhaitait qu'aucun progrès n'intervînt dans le désarmement tant que la réunification ne serait pas chose faite; tout en déclarant la réunification essentielle, la France estimait difficile de différer tout progrès dans la négociation jusqu'après la réunification.

M. Stassen avait alors suggéré une première étape comportant des réductions d'effectifs et la mise en place de certains contrôles. On ne serait passé à l'étape suivante qu'après l'adoption de mesures politiques, et notamment après la réunification de l'Allemagne.

M. Jules Moch, tout en acceptant de faire de celle-ci une condition suspensive à la mise en œuvre de la deuxième étape, entendait fixer ce que serait celle-ci et notamment déterminer les niveaux d'effectifs.

Les Allemands refusaient cette formule.

Quant aux États-Unis, ne sachant pas ce que serait la situation mondiale à la fin de la première étape, il leur paraissait *a fortiori* impossible de déterminer ce qu'elle serait à la fin de la seconde.

Les Soviets, de leur côté, entendaient que les niveaux fussent déterminés à l'avance, et MM. Nutting et Moch se montraient, sur ce point, assez proches d'eux.

M. Pineau ajoute qu'ayant été très touché par les arguments de M. Stassen, il avait proposé une nouvelle formule : il n'y aurait pas de passage de la première à la deuxième étape sans que certains problèmes internationaux, et notamment la réunification de l'Allemagne, fussent réglés. Les effectifs des armements finaux ne seraient pas fixés, mais les méthodes d'après lesquelles cette fixation interviendrait seraient déterminées à l'avance. Les Russes auraient ainsi la certitude du passage automatique à la deuxième étape, une fois le règlement des problèmes politiques intervenu.

M. Dulles, faute de connaître la proposition française, n'est pas en mesure d'exprimer une opinion sur une question qui relève de la compétence d'autres départements que le sien, notamment de celui de la Défense.

M. Pineau se montre désireux de connaître les vues américaines et de pousser l'étude du problème aussi à fond que possible avant le prochain départ de M. Guy Mollet et de lui-même pour Moscou [1].

[1] Le voyage à Moscou du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères devait avoir lieu du 15 au 19 mai. Voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364.

M. Dulles envisage de s'en entretenir à Paris même, au cours des prochains jours, avec M. Stassen avant dimanche.

Le secrétaire d'État demande à M. Pineau s'il compte arriver à un accord à Moscou, et il ajoute que Washington souhaite vivement que les ministres français ne prennent aucune décision au cours de leur voyage sans en avoir discuté au préalable avec leurs alliés.

M. Pineau répond que le président du Conseil et lui-même parleront, à Moscou, de beucoup de questions, mais qu'ils ne passeront aucun accord avec les Russes sur aucun point sans l'agrément préalable des Alliés.

290

Note de la Direction d'Europe [1]

Comment juger l'évolution actuelle des dirigeants soviétiques

Paris, 2 mai 1956.

1. La campagne entreprise en U.R.S.S. contre Staline est considérée par les uns comme signifiant révision sincère du « stalinisme », par les autres comme une manœuvre de propagande pour tromper l'Occident. L'explication par la sincérité, comme celle par la perfidie, s'appuyant sur des facteurs subjectifs est sans grande portée. Il faut définir les causes, et situer le problème avant de l'expliquer.

2. Selon les uns, les dirigeants soviétiques, spécialement M. Khrouchtchev, auraient agi sous la pression de l'opinion publique soviétique et seraient engagés dans un mouvement irréversible de libéralisation. Selon les autres, leur action s'expliquerait par la pression du maréchal Tito et les nécessités de la politique de « front populaire ». Des considérations internes et des externes, quelles sont les vraies ? Quelles sont celles qui sont prépondérantes ?

3. Les considérations internes l'emportent de beaucoup. À preuve, la diffusion à l'intérieur de toutes les organisations du parti du discours clef prononcé par Khrouchtchev le 24 février [2]. Pour agir sur l'extérieur, une telle diffusion était inutile. Mais quelles sont ces causes internes ? Y a-t-il vraiment mouvement de l'opinion publique auquel cèdent les dirigeants ? Oui, dans une certaine mesure. Mais ce mouvement n'était pas contraignant. L'opinion soviétique était satisfaite de la liquidation prudente et progressive du culte stalinien entreprise dès le 9 mars 1953. Cela arrangeait tout le monde. Que s'est-il donc passé ? L'explication est à rechercher au sein du parti communiste de l'U.R.S.S.

[1] Cette note a été rédigée par M. Laloy, alors directeur d'Europe, pour le Ministre, en vue de la réunion du Conseil atlantique, le 4 mai. Sur cette session, voir ci-après les nos 301, 322.
[2] Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 163 (et note), 173, 185, 229.

4. Depuis longtemps, Khrouchtchev a pris la tête d'un mouvement de renaissance léniniste. Il a réuni au Kremlin les kolkhoziens, les constructeurs, les jeunes défricheurs, les architectes, d'autres encore. À tous, il a tenu le même langage : débarrassez-vous de la paperasserie et du dogmatisme, retrouvez l'esprit des années 1930, redonnez au parti l'élan qu'il a perdu. Ces efforts se heurtent à une inertie croissante. En vain, théâtre, cinéma, presse, dénoncent les bonzes occupés dans leurs bureaux à rédiger des circulaires. Ceux-ci se défendent en faisant le gros dos. Il faut leur porter un coup. C'est le but du XXe Congrès : rapport du Comité central, discours de Mikoyan, discours explosif de Khrouchtchev. Il s'agit d'un acte délibéré pour secouer, rénover, rajeunir, non tant le pays que le parti, son moteur.

5. Comment Khrouchtchev entend-il cette rénovation ? Va-t-il s'orienter vers le pragmatisme du producteur, occupé seulement de maïs, d'acier, de pétrole ? Ce serait l'opportunisme. Va-t-il, au contraire, insister sur la théorie, sans souci du réel ? Ce serait le sectarisme. Il va chercher à combiner les deux. Sacrifier la doctrine ? Jamais, dit-il à un étranger. « Plutôt me couper bras et jambes ». Négliger le concret ? Jamais. Ce serait contraire au marxisme et dangereux pour l'U.R.S.S. On va régénérer la doctrine en la remettant au contact du concret. Il faut tenir les deux bouts de la chaîne, d'une part le pur esprit marxiste-léniniste, de l'autre les faits nouveaux en U.R.S.S. et dans le monde. Les faits rendront vie à la doctrine, celle-ci, plus ferme que jamais, orientera les faits. *Non pas révisionnisme, mais reviviscence.*

6. Tout le monde n'est pas d'accord. Les vieux staliniens craignent l'invasion du réel. Les techniciens souhaitent qu'on mette de côté la théorie. Les dirigeants locaux aimeraient qu'on les laissât tranquilles. Khrouchtchev est critiqué. La crise qu'il déchaîne dans le parti et dans les démocraties populaires ne sera pas résolue en un jour. Il court des risques. Le principal résulte d'une contradiction essentielle : ou bien la vie afflue avec la réalité et la libre critique, mais c'est le parti qui risque de sombrer dans le réformisme, ou bien le parti continue à mater le réel et à freiner la critique, mais c'est la reviviscence qui ne se produit pas.

7. Les motifs externes existent aussi. Le principal est de gagner définitivement Tito et Nehru. En se réconciliant avec l'un, on conquiert l'autre. La « zone de paix » consolidée assure l'U.R.S.S. contre les États-Unis, équilibre la Chine. Elle tend à s'agrandir, en Europe, des neutres anciens et nouveaux, en Afrique des pays libérés, dans le monde entier des partisans de la paix et autres. Si l'opération antistalinienne n'est pas entreprise spécialement pour cette conquête des cœurs et des esprits, elle y contribue fortement.

8. Là encore, il ne s'agit pas de réviser, mais de raviver. Les deux thèses essentielles du Congrès le prouvent :

a. La guerre est devenue évitable. Pourquoi ? Le capitalisme serait-il devenu inoffensif ? Non ! c'est le « socialisme » qui s'est renforcé. Il

effraye tant ses ennemis que ceux-ci n'osent lui faire la guerre. Il est si fort qu'il n'a plus besoin de la guerre pour les vaincre;

b. On peut parvenir au « socialisme » sans révolution violente. Pourquoi ? La méthode des réformes serait-elle reconnue valide ? Nullement. Appuyée sur l'U.R.S.S., la classe ouvrière, guidée par son avant-garde, le P.C., peut parvenir au pouvoir et faire la révolution légalement. C'est ce qui s'est passé dans les états baltes en 1940, à Prague, en 1948. Le saut dans la révolution est nécessaire. La dictature du prolétariat l'est aussi. Mais il n'est plus indispensable de verser le sang. De nouvelles avances du communisme sont possibles. Le stalinisme les rendait improbables. Débarquons Staline et repartons en avant.

9. Si le mouvement est ainsi conçu, il n'est pas sûr qu'il se réalise ainsi. Bien des forces sont au travail dans la société soviétique, que ses chefs ne contrôlent pas complètement. Si Khrouchtchev souhaite que son action affaiblisse les structures du monde extérieur et renforce celles de l'U.R.S.S. et de ses alliés, il n'est pas dit que l'inverse ne se produise pas. La crise actuelle pourrait assouplir et, par endroits, ruiner l'édifice communiste soviétique, tandis que le monde occidental ne se laisserait pas gagner par la contagion, affirmerait sa cohésion, ferait rayonner ses valeurs propres. Les perspectives d'une paix véritable pourraient alors se dessiner plus clairement qu'aujourd'hui. Peut-être certains, en U.R.S.S., sont-ils conscients de ces éventualités.

10. Pour qu'elles se réalisent, les pays occidentaux doivent, non renoncer à la puissance militaire en faveur de l'action culturelle ou économique, mais combiner la capacité de défense, nécessaire demain comme hier, avec une action culturelle qui profite dans les pays communistes des opportunités offertes par la crise actuelle, et avec une action économique qui s'étende aux pays neufs. Ce n'est pas une période de repos qui s'ouvre, mais au contraire de lutte. Les formes de cette lutte sont moins sommaires qu'il y a cinq ou six ans, mais, chez les dirigeants soviétiques, elles découlent toujours d'une conception du monde dans laquelle la force, la puissance, jouent le rôle essentiel. Cela nous impose d'être à la fois forts et intelligents. Si nous sommes affaiblis, même en un seul secteur, et que l'U.R.S.S. marque de nouveaux points, la détente sera compromise par le « vertige du succès ». Si nous sommes assez forts pour ne pas nous laisser jouer, la détente deviendra de plus en plus une nécessité pour nos partenaires. La campagne antistalinienne doit, dans leur esprit, aboutir à affaiblir le monde extérieur et à renforcer le leur. Nos intérêts sont inverses : cette campagne doit permettre un assouplissement du bloc soviétique et un renforcement des nations libres qui, elles, n'ont jamais subi la dictature totalitaire. Cette opposition fondamentale n'empêche pas que des accords partiels soient possibles et souhaitables dans des cas donnés. Mais ces accords ne suppriment pas la lutte. Il dépend de nous de ne pas la perdre.

291

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1503 à 1506. Réservé. *Rabat, 3 mai 1956, 22 h. 55.*

(Reçu : 23 h. 15.)

Je réponds sur les trois points visés dans votre télégramme n° 1428 [1].

1° Nos interlocuteurs marocains ont admis la thèse du gouvernement français, à savoir que la question de la surveillance du territoire devait être réservée jusqu'à négociation générale sur la Défense. Pour ménager leurs susceptibilités, il est entendu que la S.T. n'apparaît plus officiellement et se fond, quant à l'apparence extérieure, avec les services de sécurité de l'Armée. Les ministres d'État se sont montrés dans cette affaire compréhensifs plus que M. Laghzaoui lui-même, qui a eu quelque peine à se laisser convaincre. Mais le directeur de la Sécurité s'est finalement incliné et a admis que, pendant la période transitoire, la S.T. resterait soumise au contrôle exclusif des autorités françaises.

2° Notre droit d'intervention pour protéger les personnes et les biens des Français ne peut être mis en doute. Je n'ai jamais manqué, de même que le Délégué, de le souligner dans nos entretiens avec les Marocains, et ceux-ci l'ont toujours admis. L'exercice de ce droit est actuellement mis en pratique dans les mesures de « quadrillage » que, d'accord avec le C.S.T.M., j'ai fait prendre pour protéger les fermes dans les régions troublées. Aujourd'hui même à Marrakech, à la suite des incidents sanglants qui ont éclaté la nuit dernière [2], nos forces sont alertées et veillent à la sécurité de nos compatriotes. Leur assistance a été, en outre, demandée par l'amel lui-même.

[1] Erreur : il ne s'agit pas du n° 1428, mais du nos 1182-1186, du 2 mai, non reproduit. Se référant au télégramme de Rabat nos 1428-1431, du 28 avril, qui annonçait le transfert aux Marocains de la direction des services de sécurité publique et une allocution à cette occasion du nouveau directeur de la Sécurité, M. Laghzaoui, Paris, le 2 mai, demandait toutes informations sur les points suivants : la surveillance du territoire (il semblait que les Marocains eussent admis la thèse française); la réserve générale concernant le droit d'intervention pour protéger les Français; la réserve générale relative à la volonté de la France de conserver une liberté opérationnelle totale pendant la période actuelle, notamment pour assurer la sécurité de la frontière algéro-marocaine.

[2] Sur ces incidents, voir ci-après le n° 295 (et note).

3° Le gouvernement marocain n'a pas jusqu'à présent fait de réponse écrite à la note remise le 18 avril à Si Bekkaï et marquant que « les forces françaises doivent conserver leur liberté d'action pour assurer la sécurité de la frontière algéro-marocaine ». (1) Le président du Conseil en a accusé réception par une lettre au chef de mon cabinet militaire, indiquant que l'ensemble des questions soulevées serait examiné avec M. Guedira lors du retour de celui-ci de Paris. Si Bekkaï a donné à M. Lalouette le 20 avril son assentiment oral au principe de la liberté opérationnelle de nos forces. En fait, dans les circonstances actuelles et alors que le gouvernement a la plus grande peine à faire reconnaître son autorité dans les régions intéressées, il apparaît difficile d'obtenir de lui des assurances plus formelles. J'entends pour ma part faire comme si de telles assurances m'avaient été données.

J'ai, dans mon télégramme n° 1461 (2), indiqué comment se concevait la liberté opérationnelle de nos forces sur la frontière algéro-marocaine.

(1) Cette note est analysée dans le télégramme de Rabat nos 1256-1268, du 20 avril, dont le contenu est indiqué ci-dessus sous le n° 262 (note).

(2) Par télégramme nos 1461-1467, du 1er mai, non reproduit, le Haut-Commissaire déclarait que la décision donnant au général commandant la zone opérationnnelle de Tlemcen la possibilité d'agir dans la région d'Oujda paraissait au général Bourgund inapplicable, point de vue que partageait le Haut-Commissaire. Le gouvernement de Rabat avait manifesté son désir de voir les compétences militaires nettement délimitées par la frontière algéro-marocaine dans un sens conforme à la souveraineté marocaine. Le président Bekkaï avait marqué le danger pour le Maroc de la participation d'éléments relevant du C.S.T.M. aux opérations militaires en Oranie, des formations rebelles algériennes pouvant en tirer argument pour faire à leur tour des incursions en territoire marocain. Les services de sécurité ayant été transférés au gouvernement marocain, le général Bourgund ne pourrait plus contrôler les mouvements rebelles que dans une étroite bande limitée à l'ouest par l'embouchure de la Moulouya, Oujda, Colomb-Béchar. Outre la surveillance de la frontière, les forces françaises du Maroc devaient remplir deux tâches essentielles : sauvegarder la ligne de communication entre le Maroc occidental et le Maroc oriental; assurer la protection des personnes et des biens français.

292

M. ALPHAND, CHEF DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 769 à 764.[1]. Réservé. *New York, 3 mai 1956, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 1 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 764[2].

J'ai obtenu quelques informations confidentielles sur les positions prises par certaines délégations et sur la manière dont se sont déroulés les débats au cours de la réunion du groupe afro-asiatique qui a eu lieu hier matin.

Le sous-Comité, chargé d'étudier les mesures susceptibles d'être prises dans l'affaire d'Algérie, était présidé par M. Lall, délégué permanent de l'Inde, et comprenait notamment les délégués du Pakistan et de l'Égypte. Il semble qu'il se soit efforcé de présenter un rapport très modéré. Celui-ci recommandait la plus grande prudence afin de ne pas risquer de compromettre les chances d'une négociation entre la France et les nationalistes algériens. Il concluait, d'autre part, à l'extrême difficulté de réussir une action devant le Conseil de sécurité ou d'obtenir les 38 voix nécessaires pour la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale.

Le rapport présenté par M. Lall fut, semble-t-il, assez mal accueilli par les délégations arabes qui voulaient à toute force qu'une action quelconque fût entreprise. L'argument qui paraît avoir eu plus d'effet est à cet égard le caractère de la répression entreprise en Algérie[3] et le chiffre élevé des pertes rebelles mentionnées dans notre presse. Parmi les plus acharnés figuraient le délégué du Liban et celui de Jordanie. Le délégué de Ceylan se signala, m'a-t-on dit, comme étant encore plus acerbe que les Arabes.

Après un ajournement, puis une reprise de séance dans l'après-midi, le groupe se sépara hier vers 16 h. 15 sans être arrivé à une conclusion

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 434-439) et Washington (nos 476-481).

[2] Par télégramme nos 735-736, du 27 avril, non reproduit, le représentant permanent de la France faisait état d'une réunion, le même jour, du groupe arabo-asiatique, au cours de laquelle des représentants non arabes avaient montré à leurs collègues les difficultés d'une action immédiate à l'O.N.U. au sujet de l'affaire algérienne. Au cours d'une nouvelle réunion, le 2 mai (télégramme n° 764, non reproduit), les délégués afro-asiatiques avaient reconnu qu'ils ne disposaient d'une majorité suffisante ni au Conseil de sécurité, ni à l'Assemblée; ils auraient donc mis de côté pour le moment toute idée de saisir le Conseil ou de demander la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée.

[3] Sur l'envoi de nouveaux renforts en Algérie, voir ci-dessus le n° 236 (note).

précise. Le sous-Comité est chargé de continuer son étude « en tenant compte du désir unanime d'action manifesté par les membres du groupe ». Mais les plus modérés des Afro-Asiatiques, notamment les membres du Comité eux-mêmes, estiment que cette indication n'est destinée qu'à masquer les résultats négatifs du débat. Le délégué de la Turquie, celui de l'Iran, celui du Pakistan, celui de l'Inde sont convaincus qu'aucune action du groupe n'est possible ni désirable. Mais le délégué turc est le seul qui ait pu dire qu'il ne s'y associerait en aucun cas. Il semble que la plupart des autres représentants aient déjà instruction de se rallier à toute manifestation décidée par le groupe. Pour le moment, c'est donc seulement par la quasi-certitude d'un échec que les Afro-Asiatiques sont contraints à l'inaction.

Il est probable qu'ils ne se résigneront pas facilement à cette attitude. Ils vont sans doute, ainsi que je l'indiquais hier, envoyer de nouvelles communications au président du Conseil de sécurité. Il est possible aussi qu'ils demandent l'intervention de M. Hammarskjöld, dès le retour de celui-ci. Il a déjà été fait recours à cette procédure dans le passé. Le Secrétaire général a toujours évité de se laisser compromettre [1].

293

Note de la Direction des Affaires économiques et financières [2]

Marché commun

Paris, 3 mai 1956.

Le rapport de M. Spaak sur le Marché commun [3] offre, pour la première fois depuis que cette question est étudiée sur le plan international, une solution d'ensemble.

Il ne semble pas qu'il soit vraiment utile de chercher à l'améliorer sur beaucoup de points, car la véritable question est, en l'espèce, de savoir si l'on veut faire ou non un marché commun entre les Six.

Cependant, il existe une discordance fâcheuse entre la précision des obligations contractées en ce qui concerne l'abaissement des droits de douane et l'élargissement progressif des contingents et le vague qui continue d'entourer la question de l'harmonisation des charges sociales

[1] Le 4 mai, le représentant permanent de l'Iran, M. Abdoh, confirmait à M. Alphand l'inaction provisoire du groupe arabo-asiatique, qui cependant demanderait l'inscription de la question algérienne à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, inscription qui serait votée. Il en serait différemment d'après le délégué iranien, si d'ici là une déclaration d'intention du gouvernement français faisait entrevoir une « solution pacifique du problème algérien » (télégramme nos 778-779, du 4 mai, non reproduit).

[2] Rédigée par M. Olivier Wormser à l'intention de M. Maurice Faure.

[3] Cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956.

et fiscales. Alors que la France avait fait de l'harmonisation des charges sociales et fiscales un préalable puis avait demandé une action concomitante, l'ensemble des dispositions concernant l'harmonisation apparaît comme souhaitable, mais sans automaticité et sans caractère réellement obligatoire. Il en est sans doute ainsi parce que cette harmonisation des charges sociales et fiscales n'est pas, d'un point de vue purement théorique, absolument nécessaire et que les auteurs du rapport sont partis de l'idée que les distorsions générales étaient justiciables du taux de change et que les distorsions particulières ne pouvaient être repérées et, si besoin, corrigées qu'après l'ouverture du Marché commun.

On a reproché au processus prévu par le rapport d'être purement libéral. Il est, en effet, fondé sur la thèse selon laquelle il faut supprimer les droits de douane et les contingents pour obtenir une intégration économique par le jeu de la concurrence. Tout le raisonnement est fondé sur l'idée qu'il faut libérer pour intégrer, d'où les critiques socialistes.

On pourrait peut-être chercher à améliorer le rapport sous cet angle en faisant observer que dans les grandes industries exigeant des investissements massifs et employant beaucoup de main-d'œuvre, l'intégration par la concurrence ne doit pas se faire parce que les Six ne sont pas assez riches pour engager entre eux une longue lutte économique aboutissant à la fermeture d'usines importantes et parce que, d'autre part, les réactions sociales et politiques seront trop fortes.

Au lieu de partir de la formule qu'il faut libérer pour pouvoir intégrer, peut-être serait-il utile de reprendre une idée que les experts français avaient jadis avancée selon laquelle il serait nécessaire, dans certains cas, d'intégrer au préalable pour pouvoir libérer. Intégrer au préalable, cela veut dire des accords de spécialisation entre grandes firmes privées. Pour ne pas encourir le reproche de livrer l'économie aux grands intérêts privés, on pourrait imaginer que les mesures préalables d'intégration destinées à permettre la libération soient surveillées par les états et même financièrement contrôlées par ceux-ci. On pourrait concevoir que les six états créent quelques sociétés financières dans les branches d'industries les plus importantes, sociétés financières qui contrôleraient la majorité ou une fraction importante du capital des différentes grandes branches d'industries. En France, on pourrait avoir recours à une formule voisine de la Société nationale d'investissements.

Reste enfin l'objection principale qui est la liaison entre Marché commun et Euratom. Cette liaison a été créée de toutes pièces à Bruxelles, alors qu'elle n'avait pas été formulée à la conférence de Messine. Nos partenaires la justifient par leur répugnance pour les intégrations partielles. L'Euratom étant une intégration partielle, il leur est nécessaire, sur le plan intérieur, d'annoncer que des affaires atomiques se fondront dans un marché commun général. D'autre part, sur le plan international, le G.A.T.T. admet facilement les unions douanières totales. Il est beaucoup moins favorable au système tarifaire préférentiel. Enfin nos partenaires, doutant de la volonté de la France de

conduire jusqu'au bout l'entreprise difficile du Marché commun, demandent un engagement portant sur la suppression totale des droits de douane.

Toutes ces idées sont parfaitement défendables. Elles n'ont qu'un défaut, c'est, en accumulant les difficultés parlementaires en France et en mobilisant contre le projet une grande quantité d'intérêts divers, de compromettre aussi bien l'Euratom que le Marché commun. Il semble donc qu'il serait sage de s'en tenir à des engagements fermes ne portant que sur une première étape, les autres étapes devant être renégociées au vu de l'expérience acquise et les arrangements à intervenir devant être soumis à ratification parlementaire.

C'est à la page 13 (édition définitive) du rapport, alinéa 2, que se trouve formulée la doctrine inverse et qu'il faudrait amener, ce qui sera extrêmement difficile, nos partenaires à modifier.

294

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 797. *Rome, 4 mai 1956.*

Des comptes rendus quotidiens de cette ambassade ont informé le Département de l'écho suscité dans la presse italienne par la visite à Paris de M. Gronchi [1]. Au lendemain de cet événement, après le retour à Rome du Président et de sa suite, il me paraît utile de présenter une vue d'ensemble des jugements et des impressions que j'ai pu recueillir.

Ce que je voudrais souligner avant tout, c'est l'impression rapportée par les Italiens de l'atmosphère de cordialité dans laquelle s'est déroulée la visite présidentielle. L'accueil reçu à Paris les a profondément touchés; j'en ai reçu depuis mon retour de multiples témoignages, le plus important venant du président Gronchi lui-même que je viens de revoir au Concours hippique et qui m'a redit à cette occasion combien il était, à tous égards, satisfait de son voyage à Paris et des contacts qu'il a pu prendre avec le président de la République et les hommes politiques français. Son entourage a été frappé par l'ordonnance parfaite des cérémonies, les attentions délicates dont nos invités furent l'objet, en bref, par une hospitalité dont le caractère fastueux n'excluait pas une sorte d'esprit familial.

Les envoyés spéciaux invités du Département se sont fait l'écho de ces impressions et l'ensemble de la presse n'a pas eu de peine à y voir un reflet des rapports entre les deux peuples : non seulement, a-t-elle souligné, aucun conflit ne les sépare plus depuis les événements « contre

[1] Sur cette visite, du 24 au 27 avril, voir ci-dessus les n°s 275, 282.

nature » de la dernière guerre mondiale, mais jamais la sympathie mutuelle ne s'est manifestée aussi clairement. Je voudrais citer ici un éditorial publié dans le *Mattino*, principal quotidien de Naples, sous la signature de son directeur M. Ansaldo, très notable journaliste de l'époque fasciste. « Jamais, écrit-il, l'intérêt du public français pour l'Italie n'a été aussi vif que maintenant. Tout Français qui revient chez lui après un tour d'Italie est un propagandiste gratuit des attraits de notre pays. Les facéties sur les *macaronis* qui ont jadis tant blessé notre susceptibilité ont presque disparu de la presse française. Nos émigrés ne se sont jamais sentis aussi chez eux que dans cet après-guerre, jamais le poids de l'exil n'a été aussi léger pour un Italien sous le ciel français. » Évoquant de « mauvais souvenirs » tels que certains excès des troupes marocaines en Italie et l'annexion de Tende et La Brigue, M. Ansaldo affirme que « personne en Italie ne les impute à la nation française ». « Enfin, ajoute-t-il, dans aucun pays du monde, les très graves difficultés auxquelles se heurte la France en Afrique ne sont jugées avec un esprit aussi compréhensif ». Et l'ancien journaliste fasciste conclut en évoquant sur un ton de sincère émotion la fraternité d'armes de 1915-1918, le défilé des bersaglieri sous l'Arc de Triomphe. J'ai cité un peu longuement cet article précisément parce qu'il émane d'un publiciste au passé très marqué et qui, même depuis la guerre, ne nous a pas toujours été sympathique.

Cependant, le voyage du président Gronchi n'était pas aux yeux de l'opinion italienne une simple manifestation de sympathie entre peuples voisins et amis. Il devait marquer également une nouvelle étape dans la collaboration des deux pays liés par une étroite solidarité, qu'il s'agisse de leur sécurité, de leur prospérité économique ou de leur patrimoine spirituel. À cet égard, la plupart des commentateurs n'ont pas manqué d'évoquer le passé récent pour regretter qu'une amitié restaurée depuis bientôt dix ans ne se soit pas toujours traduite par une collaboration assez effective, soit dans le cadre des relations bilatérales, soit dans celui de la politique générale. On a évoqué, presque toujours avec tact, « les hésitations et les perplexités françaises » dans l'affaire de l'union douanière et dans celle de la Communauté européenne de défense. « On aurait sans doute pu faire plus, écrit *Esteri,* organe officieux du palais Chigi, et notre attitude décidée dans les questions européennes n'a pas toujours répondu au sentiment de tous les secteurs de l'opinion publique française. » Cependant, on reconnaît bien volontiers que la France s'est trouvée et se trouve encore aux prises avec des problèmes qui l'ont détournée dans une large mesure de certains objectifs que l'intérêt des deux pays serait de poursuivre encore. On veut espérer que la visite de M. Gronchi marquera le début d'une ère de collaboration plus effective. Les intérêts de la France et de l'Italie coïncident en effet partout, affirme-t-on, qu'il s'agisse des problèmes du Moyen-Orient ou de l'équilibre et de la sécurité en Europe.

En esquissant le programme d'une future action commune, la presse ne manque pas d'insister sur les atouts dont dispose désormais l'Italie, et qui lui permettent d'apporter une contribution importante à l'œuvre

commune. On discerne ici le souci de bien marquer que l'Italie ne peut plus être traitée en partenaire mineure dans la politique internationale. Sa stabilité politique, que l'on affecte de ne pas mettre en doute, ses progrès économiques, le capital de sympathie qu'elle a su s'assurer à l'extérieur, aux États-Unis, en Europe, dans les pays arabes et asiatiques, tous ces éléments valorisent sa position. Elle représente donc également pour la France un facteur politique avec lequel il faut compter davantage; et l'on évoque à ce propos les services que peut rendre la politique italienne à la cause commune, dans le domaine de la rénovation de la politique atlantique ou du désarmement, de la question allemande, ou des affaires méditerranéennes. Ces considérations recouvrent l'affirmation plus ou moins implicite d'une égalité relative des deux puissances sur la scène internationale. Comme l'écrit M. Ansaldo, « l'Italie a perdu le rang de grande puissance, mais la France n'a sauvé le sien que d'une manière assez formelle... ces positions respectives ont l'avantage de constituer des prémices plus favorables à une collaboration véritable ».

Dans l'ensemble, les commentaires désagréables ont été des plus rares. Comme je l'ai signalé au Département, seule la presse monarchiste (je dis bien monarchiste et non fasciste) — *Roma* et le *Corriere della Nazione* — a boudé l'événement, en partie, je crois, pour des raisons de politique intérieure. Je signalerai cependant une correspondance assez aigre de l'hebdomadaire *Europeo* (Giorgio Bocca). M. Bocca rapporte notamment que la visite présidentielle aurait servi aux services de sécurité français de répétition générale en prévision du prochain séjour du maréchal Tito [1] — rapprochement qui, dans l'opinion italienne, comporte évidemment des résonances désobligeantes. Le même correspondant souligne que dans les journaux français, « les comptes rendus de la visite se dissimulaient dans les pages intérieures sous des titres prudents ». « Quelques éditoriaux pleins de belles paroles, mais privés de tout élément concret. La place d'honneur était réservée aux nouvelles d'Algérie... Puis arrivaient les journaux italiens avec des titres sur cinq colonnes. »

L'observation de l'*Europeo* sur la présentation des événements par la presse des deux pays n'est pas absolument dénuée de fondement. La visite présidentielle a été pour les journaux d'ici l'événement de la semaine dernière. Non seulement les détails en ont été rapportés dans de très longues correspondances, toujours publiées en première page, et précédées de titres chaleureux, mais de nombreux éditoriaux ont apporté aux lecteurs italiens des études de fond sur les relations des deux pays. Notre presse en revanche me paraît n'avoir réservé à la visite de M. Gronchi qu'une place relativement modeste. Je n'ai relevé que deux éditoriaux, l'un dans le *Monde,* l'autre dans le *Temps de Paris.* On n'aura pas manqué, du côté italien, de faire la comparaison. Que l'intérêt porté ici aux choses de France soit incontestablement plus grand que celui que l'on porte chez nous aux choses d'Italie et que la

[1] Qui devait se dérouler du 7 au 12 mai; voir ci-après le n° 333 (et note).

France soit en ce moment justement absorbée par de lourdes préoccupations, ce n'est que trop certain; mais nous devrions cependant prendre garde de ne pas laisser s'accentuer un déséquilibre dont pourrait prendre ombrage l'amour-propre italien; l'amour-propre est dans ce pays un mobile souvent déterminant.

295

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1542 à 1547. Réservé. *Rabat, 5 mai 1956, 22 h. 10.*

(Reçu : 22 h. 40.)

Le Département aura été abondamment informé par la voie de la presse des incidents de Marrakech [1]. Je lui adresse de mon côté, par télégramme séparé, un compte rendu aussi précis que possible de ces journées sanglantes qui ont causé une profonde émotion dans tout le Maroc.

Si les précautions que j'avais prié les autorités françaises locales de prendre dès le début de ces incidents ont heureusement permis d'éviter que les troubles ne s'étendent aux quartiers européens et ne mettent en danger la vie de nos compatriotes, elles n'ont, en revanche, pas eu d'effet sur l'allure générale des événements en médina. Les troupes françaises ne pouvaient pas pénétrer dans celle-ci sans être requises par l'amel. Or, ainsi que j'en ai rendu compte, ce n'est que lorsque le contrôle de la situation a paru lui échapper que ce dernier a prié le général Bazillon de prêter son concours, sous une forme limitée d'ailleurs, au rétablissement de l'ordre.

Je n'ai pas manqué toutefois, dès le début des troubles, de mettre le gouvernement en garde contre une extension possible de l'effervescence, en soulignant spécialement l'effet déplorable que des incidents de cette nature étaient susceptibles de produire en France et à l'étranger. C'est sur mon insistance que le vice-président Zeghari, le caïd Lahcen Lyoussi et le directeur de la Sécurité se sont rendus à Marrakech.

J'ai eu l'occasion à deux reprises également d'entretenir le Palais de cette affaire et de rappeler discrètement le langage plein de sagesse qu'avait tenu le Sultan à l'égard du Glaoui et de ses fidèles.

[1] Par télégramme nos 1535-1541, du même jour, non reproduit, le Haut-Commissaire évoquait longuement ces incidents : diverses personnalités, connues pour leurs attaches avec le Glaoui, étaient poursuivies par la foule et assassinées, le 2 mai. Les troubles continuaient le lendemain, malgré l'annonce faite que le Sultan ordonnait d'y mettre immédiatement fin.

À la lumière des précisions qui me sont parvenues depuis lors et ayant notamment pris note de ce qu'aucune arrestation n'a encore été opérée, alors que la liste des tueurs circule en ville et que plusieurs d'entre eux se sont présentés à l'amel, auquel dit-on, ils auraient remis certains trophées, on ne peut que penser que cette affaire avait été préméditée et qu'elle a été menée, sinon avec la complicité de certains membres du gouvernement, du moins avec celle de quelques-uns de ses représentants locaux.

Je suis d'autre part enclin à craindre que ce genre d'opérations ne se reproduise dans les semaines à venir, tant à l'encontre des dignitaires et fonctionnaires de l'ancien régime qu'à l'encontre des représentants des groupes politiques minoritaires, au premier rang desquels figure le PDI.

La nomination de M. Balafrej [1] et le départ du caïd Lahcen [2] témoignent de l'affermissement de la mainmise de l'Istiqlal sur les affaires gouvernementales et laissent supposer un affaiblissement de la résistance qu'opposait jusqu'à présent le Palais aux ambitions de ce parti. Pour qui sait notamment l'importance qu'attachait le Souverain au maintien d'un de ses amis au poste de contrôle des éléments du bled, la nomination à l'Intérieur d'un membre de l'Istiqlal apparaît significative.

Dès les prochaines semaines, les prochains jours peut-être, nous serons éclairés sur l'aptitude du Sultan à freiner encore le mouvement accéléré qui se dessine ou sur sa résignation, ou celle de son fils, à marcher désormais dans le sillage d'un parti qui vise à établir rapidement — il ne le cache pas — son autorité exclusive sur l'ensemble du pays.

296

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2058 à 2073. Priorité absolue. Réservé.

Tunis, 6 mai 1956, 9 h. 25.
(Reçu : 10 h. 45.)

Dès mon arrivée à Tunis, j'ai eu avec le président Bourguiba un long entretien auquel assistaient MM. Bahi Ladgham et Bernard Tricot.

(1) Le Conseil des ministres marocain du 23 avril avait décidé la création d'un ministère des Affaires étrangères. Le Sultan choisit pour cette charge le secrétaire général de l'Istiqlal qui en était investi le 27 avril. Voir ci-dessus le n° 276 (et note).

(2) Le ministre marocain de l'Intérieur démissionnait le 4 mai à la suite des massacres de Marrakech.

Conformément aux instructions que vous m'aviez données, j'ai informé le Premier ministre des entretiens que j'ai eus à Paris et je lui ai confirmé la position du gouvernement français sur l'interprétation du protocole du 20 mars [1].

Je lui ai rappelé que notre attitude n'avait jamais varié à cet égard et que le jour même où ce texte était signé, le ministère des Affaires étrangères avait publié un communiqué indiquant que les conséquences à tirer de cette déclaration devraient faire l'objet d'actes qui devraient être ratifiés par le Parlement français.

J'ai attiré d'autre part l'attention de mon interlocuteur sur le fait que l'atmosphère s'était beaucoup alourdie à Paris dans les milieux politiques depuis l'interview qu'il avait accordée au *Figaro* au sujet de l'Algérie [2]. Je lui ai signalé que sa prise de position était exploitée par des parlementaires et les journalistes appartenant aux milieux les plus divers, dans un sens défavorable à toute possibilité d'entente. Le thème utilisé était que si l'on ne pouvait pas faire fond sur les accords conclus avec un homme tenu en haute estime en France, il n'y avait aucun espoir d'arriver à un arrangement durable avec des leaders politiques ou militaires nord-africains.

J'ai déclaré au président Bourguiba, de la façon la plus nette, que, s'il nommait des ambassadeurs tunisiens à l'étranger ou s'il recevait des représentants diplomatiques à Tunis, les relations franco-tunisiennes subiraient de ce fait une crise profonde et durable.

D'autre part, on commenterait fâcheusement, et pas seulement en France, le fait que la Tunisie, au moment même où elle accédait à l'indépendance, violerait les règles internationales.

J'ai précisé que la France n'avait aucun moyen pratique d'empêcher M. Bourguiba d'établir des relations diplomatiques avec l'étranger mais que, s'il agissait ainsi, le gouvernement français ne pourrait s'empêcher de rendre public son désaccord avec le gouvernement tunisien.

J'ai ajouté qu'on se rendait parfaitement compte dans les milieux responsables français, à Paris comme à Tunis, des difficultés qu'il avait à surmonter et qu'on voulait trouver une procédure lui permettant de sortir d'une situation délicate dans laquelle ses propres déclarations l'avaient placé.

Normalement, ai-je fait observer à M. Bourguiba, il faudrait attendre la ratification des prochains accords par le Parlement français avant

[1] Le Haut-Commissaire était venu à Paris le 2 mai en vue de la préparation des prochains entretiens entre le président du Conseil et M. Bourguiba. Il avait repris le 6 au matin la direction de ses services à Tunis. L'entretien de Tunis auquel il est fait ici allusion avait eu lieu le 5.

[2] Dans son numéro du 24 avril, sous le titre « Bourguiba prend position sur l'Algérie », *Le Figaro* publiait les déclarations du leader tunisien à son envoyé spécial. Le chef du gouvernement tunisien affirmait notamment que la France devait traiter immédiatement avec les rebelles faute de quoi elle perdrait tout crédit en Afrique du Nord. Le texte des déclarations était précédé du commentaire suivant : « Si l'on ne tenait pas compte de la position de M. Habib Bourguiba, soumis aux attaques de son rival Salah ben Youssef et aux pressions de la Ligue arabe, l'interview que vient de recueillir à Tunis notre collaborateur Max Clos ferait l'effet d'un tonneau de poudre. Le chef du gouvernement tunisien voudrait-il maintenant y mettre le feu ? Sortant de la réserve et oubliant la prudence qui sont le propre des hommes d'État, Habib Bourguiba prend une attitude intransigeante devant le problème algérien... »

que vous ne puissiez établir des relations diplomatiques avec les états étrangers.

Mais c'est précisément parce que nous souhaitons trouver rapidement une solution au malentendu qui s'est révélé récemment sur l'interprétation des dispositions du protocole du 20 mars, que le chef du gouvernement français désire que vous soyez son hôte à Paris, en vue d'examiner avec vous les moyens de sortir rapidement de cette impasse.

J'ai indiqué à M. Bourguiba que le gouvernement français désirerait, au cours de cet entretien, procéder à un tour d'horizon sur les problèmes d'intérêt commun entre la France et la Tunisie[1].

M. Bourguiba a d'abord insisté, dans sa réponse, sur sa volonté de continer à faire accéder son pays à l'indépendance en complet accord avec la France. C'est sa politique de toujours et il souhaite beaucoup pouvoir lui demeurer fidèle. Il avait cru, a-t-il dit, que cet accord avait été réalisé sans équivoque par la déclaration commune du 20 mars. Il m'a affirmé que pour lui, cette déclaration autorisait immédiatement l'indépendance de la Tunisie et permettait à son pays d'exercer sa souveraineté externe; ce sont seulement les modalités de coopération avec la France qui doivent faire l'objet des futurs accords.

M. Bahi Ladgham est intervenu alors pour préciser que tel était le souvenir qu'il avait gardé lui-même des entretiens de Paris.

Le président du Conseil m'a rappelé avec insistance que tout ce qui paraîtrait mettre en doute l'indépendance de la Tunisie ou qui subordonnerait l'exercice de cette indépendance à des conditions préalables, gênerait sérieusement sa politique et le placerait dans une position délicate vis-à-vis de l'opposition youssefiste et des états arabes.

Il est prêt, a-t-il dit, à établir une coopération sincère avec la France, mais les engagements qu'il prendra auront d'autant plus de valeur qu'ils seront contractés par un état pleinement indépendant.

M. Bourguiba s'est montré cependant sensible à plusieurs arguments que je lui avais fait valoir. Il est vraisemblablement soucieux de ne pas décevoir ses amis français et de ne pas paraître agir contrairement aux règles de la vie internationale. Il a également prêté attention aux observations que je lui avais faites au sujet de sa déclaration concernant l'Algérie. Je viens d'ailleurs d'apprendre qu'il avait renoncé, à la suite de notre entrevue, à faire paraître l'interview qu'il avait accordée sur ce sujet à un journaliste de *France Soir.*

Lors de notre entretien, M. Bourguiba n'avait pas répondu de façon définitive à l'invitation de M. Guy Mollet. Il avait voulu consulter ses amis. Au cours d'une conversation téléphonique, il vient de me donner son accord sur un projet de communiqué commun annonçant son acceptation et sa venue à Paris le mercredi 9 mai dans la soirée.

Je dois cependant attirer votre attention sur un certain nombre de réserves manifestées au cours de cette conversation par le président du

[1] Note marginale : *M. Toffin. Préparer une note d'ensemble à ce sujet en vue de l'entretien du président du Conseil avec M. Bourguiba.*

M. Jean-Louis Toffin était alors sous-directeur à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes.

Conseil. M. Bourguiba ne paraît pas désireux d'aborder, au cours de son séjour à Paris, des problèmes autres que ceux de la diplomatie. Il insiste sur le fait que ses entretiens à Paris ne devront pas constituer un élément des négociations prévues par le protocole du 20 mars, mais seront un échange de vues, au cours duquel une solution devra être trouvée au problème de la représentation diplomatique.

Il a trouvé long le délai de quinze jours à trois semaines que je lui ai indiqué comme nécessaire au règlement juridique de ce problème.

Enfin, il ne faut pas se dissimuler que, si M. Bourguiba est réellement désireux d'éviter une crise des relations avec la France, il se préoccupe de ne pas prendre, au cours de ses entretiens de Paris, des engagements nouveaux limitant la liberté d'action de son pays avant l'ouverture des négociations proprement dites.

297

Compte rendu de la réunion tenue le 6 mai 1956 entre MM. Pineau, Selwyn Lloyd et Dulles à Paris [1]

M. Pineau ne pense pas qu'il convienne, dans le cadre d'une réunion à trois, de tenter de trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient. Il ne pense pas davantage qu'il y ait lieu d'examiner la situation d'un point de vue trop général.

Le Ministre n'ignore pas qu'il existe entre les politiques des trois pays occidentaux des éléments, sinon d'opposition, du moins de divergence, notamment la nécessité pour le Royaume-Uni de protéger ses intérêts pétroliers et l'obligation où se trouve la France de ménager certains pays arabes, par suite des difficultés qu'elle rencontre en Algérie. Il souhaiterait que les ministres examinent au moins deux questions : l'attitude commune à adopter au sein du Conseil de sécurité, et le problème des livraisons d'armes à Israël.

M. Pineau estime que, bien que le rapport de M. Hammarskjöld [2] ne leur soit pas encore parvenu, les ministres pourraient, d'ores et déjà, donner pour instruction à leurs représentants au Conseil de sécurité d'adopter une attitude commune lors de l'examen de ce rapport et de proposer des solutions conjointes.

M. Dulles estime également nécessaire de prendre une attitude commune et ajoute que deux questions se poseront au Conseil de sécurité : l'approbation du rapport de M. Hammarskjöld, qui sera à peu près automatique; et les mesures qui seront ultérieurement mises en œuvre.

Dans l'application de ces dernières, M. Dulles espère que l'U.R.S.S. sera acceptée en sa seule qualité de membre du Conseil de sécurité et

(1) Document extrait du fonds du Secrétariat général.
(2) Sur la mission de ce dernier au Proche-Orient, voir ci-dessus les nos 214, 248, 256 (et note).

non pas en tant que quatrième partenaire d'une sorte de « Comité des Quatre ». Il considère qu'il n'y a pas lieu de reconnaître au gouvernement soviétique une position spéciale au Moyen-Orient.

M. Pineau se déclare d'accord et ajoute qu'il convient en effet d'éviter toute attitude qui donnerait aux puissances du Moyen-Orient l'impression que leur sort se décide en dehors des organes des Nations Unies.

M. Selwyn Lloyd pense également qu'il faut agir dans le cadre du Conseil de sécurité et en complet accord entre les Trois. Il souhaiterait cependant que ceux-ci ne prennent pas publiquement de positions trop manifestement tripartites.

M. Pineau aborde la question des livraisons d'armes à Israël, qui présente pour la France une grande importance du fait de ses difficultés avec les pays arabes et de la situation en Afrique du Nord. Il considère que les livraisons françaises à Israël ont largement contribué à aggraver la tension entre la France et les pays arabes, que le gouvernement français doit à présent se montrer prudent et qu'il est à la limite de ses possibilités. Même si la France n'est pas en fait le seul fournisseur d'Israël, elle passe pour tel aux yeux de l'opinion publique et se trouve ainsi placée dans une position particulièrement délicate.

Le Ministre évoque l'attitude inopportune de M. Ben Gourion et l'embarras dans lequel celui-ci a mis le gouvernement français lorsqu'il a déclaré que ce gouvernement était son meilleur fournisseur [1]. Il souhaite que les efforts soient mieux répartis et que soit encouragée la participation de pays moins directement intéressés aux problèmes du Moyen-Orient, par exemple le Canada.

M. Dulles rappelle les préoccupations dont il a déjà entretenu M. Pineau au cours de leur entretien du 2 mai [2] en ce qui concerne les livraisons américaines à Israël et ses craintes de voir l'opinion publique américaine entraîner le gouvernement plus loin qu'il ne le souhaite. Il assure de nouveau M. Pineau de sa compréhension, notamment en ce qui concerne les ventes de *Mystère*, dont il connaît l'urgence. Dans cet esprit, il propose le texte d'une déclaration aux termes de laquelle la France ayant demandé leur accord aux États-Unis pour distraire 12 *Mystère* sur les contrats *off shore* et les livrer à Israël, le gouvernement américain se déclarerait d'accord.

M. Pineau, tout en reconnaissant qu'une telle déclaration aurait l'avantage de souligner la solidarité des deux puissances dans cette affaire, considère qu'elle aurait un effet de publicité peu souhaitable.

M. Dulles pensait que le gouvernement français souhaitait au contraire cette publicité et propose de donner en tout état de cause son

[1] Le 22 avril, à la Knesset, M. Ben Gourion, au cours d'un discours de politique étrangère, avait affirmé que la seule chose qui empêcherait le colonel Nasser et ses alliés de faire la guerre à Israël serait la fourniture d'armes défensives à ce dernier pays : « Cependant, cette constatation n'a pas été suivie de faits concrets. Seule la France a accompli un geste important (la livraison des *Mystère IV*), bien que ce geste soit encore loin du minimum de nos besoins » (*Le Monde* du 24 avril, p. 3).

[2] Voir ci-dessus le n° 289.

accord à un communiqué dont le gouvernement français pourrait par la suite faire ce qu'il désire.

M. Pineau tient à préciser que la France accordera à Israël les 12 nouveaux *Mystère IV* demandés, à la fois parce qu'elle en a fait la promesse et parce qu'une série de 24 constitue le minimum nécessaire pour l'utilisation et l'entretien d'appareils de ce type, mais il ajoute que ce sont les dernières livraisons françaises.

M. Dulles estime, lui aussi, qu'il conviendrait que ce fussent les dernières. Il ajoute qu'il a entretenu de cette question M. Pearson et qu'il n'est pas sans espoir de voir le Canada livrer à Israël quelques *F 86* dont Israël a demandé 24.

M. Lloyd a exposé les mêmes idées à M. Pearson et se déclare à peu près certain que le Canada livrera 12 appareils de ce type malgré les difficultés auxquelles on s'attend de la part de M. Saint-Laurent, les ventes en question devant être portées à la connaissance du Parlement.

M. Pineau soulève la question des nouvelles demandes de livraisons d'avions que pourrait être amené à faire Israël.

M. Dulles répond qu'Israël devra se les procurer ailleurs. Toutefois, si la perspective d'une attaque égyptienne se précisait, et s'il apparaissait que la situation devienne critique pour Israël, le secrétaire d'État estime que cette position pourrait être révisée.

M. Pineau fait état à ce sujet des inquiétudes qu'ont les Israéliens de voir leurs villes soumises à une menace de destruction presque instantanée par les bombardiers égyptiens.

M. Dulles répond que ce danger est inhérent à la situation géographique de l'État d'Israël et à la proximité des centres israéliens de la frontière. Même aux États-Unis, pourtant éloignés de l'U.R.S.S., les centres urbains pourraient être touchés en cas d'attaque soviétique par la route du pôle, en raison des délais nécessaires à la mise en place des forces d'interception. L'interception n'étant pas possible, la seule assurance réside dans la prévention de l'attaque. Dans le cas où il apparaîtrait que l'Égypte s'apprête à attaquer Israël, la seule solution consisterait donc à lui donner l'avertissement qui la détournera de mettre ses projets à exécution.

C'est donc essentiellement sur le plan psychologique que se situe le problème des livraisons d'avions à Israël. Cette aide produira dans le pays un effet moral qui l'empêchera de songer à préparer une guerre préventive.

M. Pineau propose de préciser dans le communiqué que les 12 *Mystère IV* qui vont être livrés à Israël seront les dernières fournitures de ce type.

M. Lloyd souhaiterait éviter de donner l'impression d'une entente trop voyante des trois ministres sur ce point. Il est convenu qu'on attendra environ une semaine pour la publication du communiqué.

M. Pineau aborde la question des livraisons d'armements terrestres et donne diverses indications sur les demandes israéliennes.

M. Lloyd déclare que le Royaume-Uni a également reçu des demandes importantes, notamment des chars *Centurion.* Il se propose

pour le moment d'envoyer à Israël une certaine quantité de canons antichars et de canons antiaériens (dont il a envoyé la liste au N.E.A.C.C.) dans le cas d'une politique de livraisons très restreintes *(trickle)*. Il souhaite également expédier des *half-tracks*.

M. Pineau rappelle la position commune des trois puissances qui consiste à permettre à Israël de se défendre, mais à ne pas lui donner la possibilité d'attaquer. Il estime qu'en conséquence, il serait souhaitable que les trois pays se tiennent plus exactement au courant des demandes d'armes d'Israël.

M. Lloyd objecte que des échanges de vues de cet ordre ont déjà lieu au sein du N.E.A.C.C., *M. Pineau* répond craindre que l'information du N.E.A.C.C. soit quelque peu fragmentaire et ne permette pas de faire les comparaisons nécessaires. Il rappelle que le N.E.A.C.C. ne s'occupe pas seulement des livraisons d'armes à Israël et suggère que, dans le cadre du N.E.A.C.C., celles-ci soient examinées à part de façon que les trois puissances puissent en toute connaissance de cause se mettre d'accord sur le montant de l'aide à Israël, en fixer les minima et les maxima, et pouvoir donner aux représentants au N.E.A.C.C. les instructions nécessaires.

M. Lloyd se demande si les Italiens qui sont membres du N.E.A.C.C. ne s'irriteront pas de voir apporter de telles modifications à la compétence et à la procédure de cet organisme, sans qu'ils aient été consultés. Le secrétaire d'État au Foreign Office suggère que les Trois demandent à leurs ambassadeurs d'étudier la question.

M. Dulles se déclare d'accord avec M. Pineau sur le fait que nous ne sommes qu'imparfaitement renseignés sur les quantités d'armes reçues par Israël, mais plutôt qu'au N.E.A.C.C., le secrétaire d'État en fait le reproche aux services de renseignements américains qui sont moins bien renseignés sur ce point que les services israéliens ne le sont sur la politique des États-Unis.

M. Pineau, après avoir suggéré que les ambassadeurs à Washington examinent par priorité avec le département d'État les fournitures à Israël, rappelle qu'il reste à résoudre la question de la répartition entre les Trois de l'aide à Israël.

M. Lloyd indique que, bien que personne ne veuille en fournir, du moins publiquement, le Royaume-Uni désirerait, pour des raisons d'ordre psychologique, accorder de l'aide en petite quantité. il espère que la procédure prévue par M. Pineau, contre laquelle il ne s'élève d'ailleurs pas, n'empêchera pas le Royaume-Uni de le faire.

M. Pineau déclare, en conclusion, qu'une demande française sera adressée au N.E.A.C.C. pour la livraison des 12 *Mystère IV* ainsi que de 12 *Mystère II* (cette dernière livraison ne devant pas faire de difficultés, étant donné qu'il s'agit d'avions d'instruction).

Il demande que lui soit laissé le soin de publier, au moment qui lui paraîtra le plus opportun, le communiqué prévu, qui ne doit pas apparaître comme un résultat de la présente réunion.

En ce qui concerne les armes terrestres, M. Pineau rappelle qu'il a été convenu d'adresser aux ambassadeurs à Washington des instructions

en vue de faire au sein du N.E.A.C.C. les comparaisons nécessaires et de prendre les décisions qui conviennent.

M. Pineau attire l'attention de ses collègues sur les préoccupations que cause au gouvernement français la disparition du haut-commandement de l'Union française à Saigon [1]. Il rappelle les responsabilités particulières confiées à la France à l'issue de la conférence de Genève et la situation difficile et contradictoire dans laquelle elle s'est trouvée placée depuis lors. Il indique que le gouvernement français a été l'objet d'avances de la part du Nord-Vietnam en vue de la convocation d'une conférence sur l'Indochine et que ce gouvernement a constamment répondu par la négative, une telle conférence n'ayant pas à nos yeux d'intérêt en l'absence des États-Unis et du Vietnam. M. Pineau déclare que la France se félicite dans l'ensemble des résultats de la réunion des coprésidents et des propositions formulées par ceux-ci [2]. Il saisit cette occasion pour remercier M. Lloyd de l'attitude du Royaume-Uni au cours de la Conférence.

Le Ministre regrette que dans les solutions envisagées, et dont il n'a d'ailleurs pas encore reçu confirmation, le problème de l'application de l'accord sur le cessez-le-feu n'ait pas été entièrement séparé de celui du règlement politique. Cette association des deux questions risque de provoquer des difficultés de la part du gouvernement vietnamien. M. Pineau souhaite en conséquence que les Trois arrêtent en commun la présentation qui sera faite de ces questions à M. Diem. Il ajoute que, pour sa part, la France sera amenée, dans sa réponse au message qui lui est destiné, à donner certaines précisions, notamment en ce qui concerne l'avenir de la Commission mixte, à insister sur le caractère bénévole de ses bons offices et à marquer que ces derniers sont subordonnés à l'aide et à la bonne volonté du gouvernement vietnamien.

M. Selwyn Lloyd indique qu'il est peu au courant, la question étant surtout traitée par lord Reading. Il note parmi les éléments favorables de la situation le fait qu'à la suite des entretiens de Londres, les Soviets semblent avoir abandonné l'idée d'une nouvelle conférence des puissances de Genève et des puissances membres de la Commission internationale de contrôle. Il suggère que M. Chauvel rencontre, le lendemain 7 mai à Londres, lord Reading qui a traité directement cette affaire avec M. Gromyko.

M. Dulles indique que lorsqu'il était passé à Saigon au mois de mars 1956, à son retour de la réunion de l'O.T.A.S.E. à Karachi, il avait insisté auprès de M. Diem pour que celui-ci assouplisse sa position en

(1) Voir ci-dessus le n° 211.

(2) À Londres, des entretiens Reading-Gromyko, représentant les deux coprésidents de la conférence de Genève, la Grande-Bretagne et l'U.R.S.S., aboutissaient à l'envoi, le 5 mai, de projets de message au gouvernement français, à ceux de Saigon et de Hanoi ainsi qu'à la Commission internationale de contrôle. Le message adressé à Paris émettait l'espoir qu'en dépit de la dissolution du haut-commandement de l'Union française, le gouvernement français continuerait d'offrir ses bons offices et invitait ce dernier à discuter avec les autorités du Sud-Vietnam en vue d'aboutir à un arrangement qui faciliterait la tâche de la Commission internationale de contrôle et de la Commission mixte (télégrammes de Londres, n°s 2281 à 2298, du 5 mai, non reproduits).

ce qui concerne l'application des accords de Genève. Il avait alors été question que M. Diem fasse une déclaration à ce sujet.

M. Lloyd confirme que M. Diem a bien fait cette déclaration [1], mais ajoute que toute son attitude donne l'impression qu'il cherche à récolter le bénéfice des clauses militaires de Genève, sans vouloir pour autant accepter les obligations résultant des clauses politiques. Le ministre britannique rapporte également, non sans une certaine surprise, la modération de M. Krishna Menon, qui semble se contenter, pour ce qui est des élections, de la possibilité d'en reparler dans un avenir peu éloigné, par exemple en 1957.

En conclusion, M. Lloyd indique qu'il faut essayer de maintenir les positions telles qu'elles existent, tout en amenant M. Diem à faire quelque chose.

M. Dulles déclare que le gouvernement américain partage cette opinion. Il évoque le problème de l'inventaire des armes américaines laissées par les Français en Indochine et indique qu'il a essayé d'obtenir le consentement de l'Inde à cette opération. M. Nehru, en mars, avait donné son consentement à l'entrée du personnel nécessaire. Mais, depuis lors, le délégué indien à la Commission internationale a réservé son accord. Dans ces conditions, les autorités américaines pourront être amenées à prendre les dispositions qui s'imposent.

M. Dulles ajoute qu'en ce qui les concerne, les États-Unis sont à présent d'accord pour une formule acceptable par la France, mais qu'il leur reste encore à obtenir l'approbation du gouvernement vietnamien.

M. Pineau, abordant la question du désarmement, indique que les Soviétiques lui ont fait part de leur intention de placer cette question en tête de leur ordre du jour lors des prochaines conversations franco-soviétiques de Moscou [2]. Il rappelle les dernières positions adoptées par la délégation française à la Conférence du désarmement. Au cours d'une première étape, diverses réductions d'effectifs et d'équipement déjà assez substantielles seraient mises en œuvre et un plan de contrôle serait adopté. Durant ce premier stade, on tenterait de régler les principaux problèmes politiques en suspens, notamment le problème allemand. Si ces problèmes pouvaient être résolus, on passerait automatiquement à la deuxième étape qui comporterait des réductions massives.

M. Jules Moch pensait qu'il serait possible de fixer dès la première étape le montant des réductions qui seraient adoptées à la fin de la seconde. M. Pineau rappelle les objections formulées contre cette thèse

[1] Dans une déclaration publiée le 6 avril, le gouvernement sud-vietnamien avait refusé les élections générales prévues pour juillet 1956 en vue de la réunification du pays, tant que les conditions de liberté n'auraient pas été réellement réunies au Nord-Vietnam. Il multipliait cependant les assurances apaisantes. Il indiquait en effet « n'avoir pas vu la nécessité de se joindre à aucune alliance militaire »; il s'engageait à « ne pas violer par la force la ligne de démarcation et la zone démilitarisée »; il déclarait enfin « qu'il apportera(it) à la Commission internationale de contrôle sa coopération effective, assurera(it) la sécurité de ses membres et facilitera(it) dans la mesure du possible l'accomplissement de sa mission de paix ». (*Le Monde* du 8-9 avril, p. 8).

[2] Sur ces conversations qui eurent lieu du 15 au 19 mai, voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364.

par M. Stassen, et notamment les difficultés qu'il y aurait à fixer dès maintenant des chiffres applicables à l'Allemagne et à l'Italie, alors que celles-ci ne sont pas parties aux conversations. Aussi le gouvernement français a-t-il envoyé de nouvelles instructions à M. Jules Moch selon lesquelles on se bornerait au cours de la première étape à fixer la procédure par laquelle seront déterminés les chiffres de la deuxième étape. M. Pineau indique que cette thèse a l'accord de M. von Brentano et que la meilleure solution est de s'y tenir.

M. Selwyn Lloyd demande à M. Pineau certaines explications complémentaires. *M. Pineau* précise que la solution proposée ne consiste pas, comme précédemment, à vouloir fixer les chiffres de réduction pour chaque pays, mais seulement à déterminer les méthodes qui permettront d'aboutir à ces chiffres. C'est ainsi que l'on peut prendre, pour la réduction des forces armées et des armements, des critères différents tels que population, longueur et caractère des frontières, position stratégique, etc.

Cette formule, qui tient compte des susceptibilités allemandes, permettrait vraisemblablement de faire des progrès. Elle offre également l'intérêt de donner aux Soviétiques une satisfaction supplémentaire, en leur garantissant l'automaticité du passage de la première à la deuxième étape, compte tenu, bien entendu, du règlement des problèmes politiques.

Enfin, cette solution présente l'avantage de prendre en considération, dans la fixation des chiffres de réduction des armées des états d'Europe, des solutions politiques qui auront été réalisées pour les principaux problèmes européens.

M. Dulles estime à cet égard que de tous les éléments qui doivent entrer en ligne de compte, le nombre d'hommes est certainement le moins important, et que le principal critère à retenir est celui de l'équipement. Soulignant le caractère illusoire d'une réduction des effectifs, le secrétaire d'État déclare qu'à son avis, la formule de Bruxelles est incontestablement la plus efficace en ce qui concerne le contrôle. Il ajoute que la controverse sur le désarmement revêt surtout un caractère de propagande, car l'U.R.S.S. est très loin d'être prête à accepter un contrôle efficace.

M. Pineau déclare qu'il est préférable de pouvoir faire état devant l'opinion publique d'un refus par les Soviétiques des propositions occidentales, plutôt que de se trouver placés dans la position inverse.

M. Dulles se déclare d'accord et ajoute que les Occidentaux ne doivent pas se laisser prendre à des pièges de propagande.

298

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocains et tunisiennes.

T. nos 1559 à 1563. *Rabat, 7 mai 1956, 14 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1187 du 3 mai [1].

D'après le journal *Al Alam* du 28 avril, 5.000 membres des tribus du Maroc méridional espagnol de la Seguiet el Hamra et du nord du Rio del Oro se seraient réunis en congrès, à l'issue duquel ils auraient décidé de ne payer l'impôt qu'aux autorités marocaines et non espagnoles, à boycotter les marchandises espagnoles et à envoyer une délégation auprès de Sa Majesté pour témoigner de leur attachement et de leur fidélité.

La délégation est arrivée le 28 avril à Goulimine et le 1er mai à Rabat.

Al Alam du 2 mai précise que deux délégations sont arrivées l'une venant de Chinguetti (Mauritanie), l'autre de la Seguiet el Hamra et de la région de Tindouf.

Elles auraient été reçues le 3 par le Sultan auquel elles auraient remis de vieux documents (dahirs portant nomination de fonctionnaires dans les régions intéressées, dont un cadi à Tindouf, lettre du sultan Moulay Hassan).

Le but évident est d'établir que ces territoires font partie de l'Empire chérifien.

Ces documents dont l'un daterait de 1885 sont certainement authentiques, mais ne sauraient prouver que la souveraineté marocaine s'est exercée d'une façon totale et continue sur les populations du Sahara occidental. En réalité, elles ont toujours vécu dans une indépendance quasi complète.

Je ne connais pas l'ampleur des futures revendications territoriales marocaines, le gouvernement marocain ayant pris le soin, par la voix de son ministre de l'Information, de laisser aux leaders de l'Istiqlal et du P.D.I la responsabilité de leurs demandes en ce domaine. Ces

[1] Non reproduit, qui rapportait une information de presse aux termes de laquelle une délégation des tribus originaires d'Afrique occidentale espagnole était arrivée à Goulimine dans l'intention d'aller à Rabat faire acte d'allégeance au Sultan. Paris demandait « toutes indications utiles » sur cette démarche.

dernières portant très explicitement sur la confédération Réguibat, Atar et Chinguetti, englobent forcément la totalité des possessions espagnoles (mes lettres nos 539 du 30 mars [1], 610 du 11 avril [2], télégramme n° 1012 du 4 avril [3]).

Je doute que le gouvernement marocain ne fasse pas siennes les revendications territoriales des deux partis nationalistes dont il est issu, et que la presse officieuse commente presque journellement en s'efforçant d'en démontrer le bien-fondé [4].

299

M. Soutou, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1761 à 1767. *Moscou, 7 mai 1956, 17 h 35.*
Secret. Réservé. Diffusion restreinte.

(Reçu : 17 h. 45.)

C'est à l'improviste que la délégation socialiste française a été informée que M. Khrouchtchev et d'autres personnalités dirigeantes du Comité central étaient disposées à les recevoir dans le courant de l'après-midi du 4 mai [5]. Ayant accepté de modifier leur programme, nos compatriotes (à l'exclusion des journalistes qui les accompagnent) se sont rendus au Kremlin où M. Khrouchtchev, entouré de MM. Mikoyan, Souslov, Chepilov et Ponomarev, a ouvert à quatre heures une discussion qui s'est prolongée jusqu'à sept heures. M. Commin s'est

(1) Non reproduite, cette lettre transmettait à Paris une correspondance adressée par le Haut-Commissaire au Ministre-Résident en Algérie sur l'action de l'Istiqlal en vue d'obtenir le rattachement au Maroc de régions algériennes. Il s'agissait essentiellement du voyage organisé par ce parti de Reguibats venus auprès du Sultan (voir ci-après note).

(2) Document non retrouvé.

(3) Non reproduit, qui rapportait une information d'*Al Alam,* d'après laquelle le Sultan avait reçu une délégation d'adeptes algériens d'une confrérie (habitants de Kenadsa, de Colomb-Béchar et de diverses tribus). Les délégués avaient assuré le Sultan de leur fidélité et de leur volonté de devenir Marocains.

(4) Un mois plus tard, le Haut-Commissaire annonçait l'arrivée à Rabat d'une délégation du territoire d'Ifni, forte de 1.200 personnes, représentant les 13 tribus des Aït el Unamrane. Un porte-parole de la délégation avait rappelé que les habitants du territoire étaient Marocains et demandaient le rattachement à la « mère-patrie » (télégramme de Rabat n° 2111, du 5 juin, non publié).

(5) Du 1er au 14 mai, une délégation du parti socialiste français s'était rendue en U.R.S.S. Au cours de cette visite, il lui avait été annoncé que tous les camps d'internement seraient sous peu supprimés et M. André Philip avait pu faire à l'Université de Moscou une conférence sur la situation de la France. Avant de partir la délégation remettait à la presse un communiqué annonçant que les deux délégations étaient « convenues de soumettre à leurs directions respectives la question des contacts ultérieurs entre la section française de l'Internationale ouvrière et le parti communiste de l'Union soviétique » sur les problèmes abordés au cours des entretiens, et qui avaient trait aux « intérêts de la classe ouvrière et des peuples de France et d'Union soviétique. Ces intérêts concernent en premier lieu la détente internationale et la consolidation de la paix ». À son arrivée à Orly, M. Commin, secrétaire général adjoint du parti socialiste, avait déclaré : « Un monde vraiment pacifique ne peut se faire sans l'Union soviétique ni surtout contre elle ».

ensuite entretenu seul à seul pendant une heure et demie avec le Premier secrétaire du Parti. Les conversations reprises le lendemain matin 5 mai à 10 heures, après un déjeuner offert par M. Khrouchtchev, se sont prolongées jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Le fait que M. Khrouchtchev, à peine rentré de son voyage en Angleterre [1], ait accepté de recevoir si longuement la délégation socialiste et mobilisé pour l'assister plusieurs personnalités de premier plan, montre une fois de plus la place essentielle qu'occupe dans les préoccupations actuelles du Kremlin sa politique de séduction à l'égard des partis socialistes.

M. Commin et ses amis sont restés constamment en contact avec cette ambassade et l'ont tenue informée de leurs entretiens dans l'esprit le plus confiant.

Avec leurs interlocuteurs soviétiques, ils ont fait preuve de beaucoup d'objectivité et de fermeté en évitant toute agressivité gratuite afin de ne pas être accusés de céder, comme les travaillistes, à l'esprit de provocation. Ils ont montré une connaissance étendue des problèmes de politique étrangère, qu'ils ont, dans l'ensemble, discutés avec prudence (en particulier le problème allemand). Ils ont, en effet, très vite compris qu'ils avaient en face d'eux des hommes d'État, sans doute dévoués aux communisme, mais avant tout soucieux de défendre les intérêts de la Russie et de gérer efficacement les affaires d'une grande puissance.

Sur le régime, ils portent un jugement lucide. Ils en voient bien les carences, mais aussi les aspects positifs. Bien qu'ils soient sensibles aux premiers symptômes d'une évolution positive du système, ils reviendront sans illusions de la « patrie du socialisme ». À aucun moment, ils n'ont eu l'impression d'être parvenus à trouver un langage commun avec leurs interlocuteurs. Quant à l'unité d'action avec les communistes, M. Mikoyan, en citant comme exemples d'une fructueuse coopération entre partis socialistes et partis communistes les précédents de Tchécoslovaquie et de Pologne, n'a fait que renforcer leur réserve, si besoin était.

Les membres de la délégation ont été frappés par le mélange de sincérité et d'astuce qui a marqué les interventions de M. Khrouchtchev dont ils ont constaté la compétence indiscutable, notamment en matière économique. Ils ont noté également la véhémence orgueilleuse avec laquelle il s'est exprimé toutes les fois qu'il a voulu rappeler la puissance désormais acquise de l'État soviétique.

Je rends compte par télégrammes séparés des principales discussions qui ont eu lieu au cours de ces entretiens. A la demande de M. Commin, je serais reconnaissant au Département de bien vouloir ne leur donner qu'une diffusion restreinte.

[1] Du 18 au 27 avril : voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287; ci-après le no 301.

300

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Carbonnel, Chef de la Mission diplomatique de France en Sarre.

T. nos 272, 273 [1]. *Paris, 7 mai 1956, 20 h. 20.*

Suite à mon télégramme précédent [2].

Déclaration franco-allemande

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale rappellent l'intérêt essentiel qu'ils ont toujours attaché au principe selon lequel nul ne doit à aucun moment subir de préjudice en raison de son attitude politique passée en Sarre.

Ce principe revêt à leurs yeux une importance particulièrement grande, à une heure où la France et l'Allemagne poursuivent des négociations qui ont pour objectif de réaliser une coopération harmonieuse des deux pays en Europe.

Soucieux d'établir les bases de cette bonne entente, les deux gouvernements estiment qu'il serait opportun de prier le gouvernement sarrois de contribuer de son côté, avec toute la vigilance désirable, à la réalisation de ce dessein.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (nos 1249-1250) et par courrier à Londres (n° 4529), Washington (n° 4883) et Rome (n° 572).

[2] N° 270 du même jour, non reproduit. Le chef de la mission diplomatique était chargé, en lui communiquant le texte de la déclaration franco-allemande, de demander au président du gouvernement sarrois de s'y associer et d'aider ainsi à promouvoir une coopération harmonieuse franco-allemande. Cette démarche était accomplie le lendemain (télégramme de Sarrebruck n° 320, du 8 mai).

301

M. PARODI, REPRÉSENTANT PERSONNEL DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 50.160. *Paris, 7 mai 1956.*

Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni le 4 mai au palais de Chaillot et a immédiatement abordé le premier point de son ordre du jour sur les tendances et conséquences de la politique soviétique.

M. Selwyn Lloyd a ouvert le débat en rendant compte du séjour que MM. Boulganine et Khrouchtchev viennent de faire en Angleterre [1]. Le secrétaire d'État a dit l'intérêt de contacts personnels pris avec des interlocuteurs qu'il a décrits comme attentifs, courtois, corrects [2]. Il a indiqué que le large échange de vues que ses collègues et lui-même ont eu avec leurs visiteurs n'a permis aucun rapprochement sur le problème allemand ni sur celui du désarmement, que, par contre, sur le Moyen-Orient et, sur les inconvénients d'une éventuelle course aux armements [3], MM. Boulganine et Khrouchtchev ont semblé se montrer plus compréhensifs. D'une façon plus générale, le secrétaire d'État a présenté ses interlocuteurs comme sûrs d'eux et de la puissance de leur peuple, mais désireux en même temps de reprendre contact avec la communauté des nations. Pour M. Selwyn Lloyd, la nouvelle attitude soviétique correspond à une évolution des conditions sociales en U.R.S.S. et à des nécessités de politique intérieure. Le monde libre doit savoir mettre cette nouvelle situation à profit.

La discussion s'est engagée autour de ce dernier point et a souligné les nuances parfois très notables qui existent dans les appréciations portées par les uns ou les autres sur la politique soviétique.

Pour certains, rien, en fait, n'a changé en Russie. S'il y a en apparence quelque chose de nouveau, c'est pure tactique de la part des

(1) Sur ce séjour des Soviétiques en Angleterre, voir ci-dessus les n°s 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287.

(2) Le secrétaire d'État britannique aurait aussi déclaré que le gouvernement de Londres avait eu trois objectifs : établir des contacts personnels, procéder à un large échange de vues, tenter de trouver des points d'accord. Les deux premiers objectifs auraient été atteints dans des conditions relativement satisfaisantes. Pour la recherche d'un terrain d'entente, la conversation aurait été utile au moins sur quelques points.

(3) D'après le ministre britannique, les Soviétiques ne semblaient pas réaliser le caractère explosif de la situation et avaient surtout tenu à souligner leur hostilité au pacte de Bagdad, mais s'étaient engagés à soutenir les efforts de M. Hammarskjöld, et sans se prononcer sur la question des ventes d'armes, s'étaient dit sensibles à l'intérêt d'éviter une course aux armements entre Israël et les pays arabes.

Soviets, et sous cette nouvelle forme, la politique du Kremlin est plus dangereuse encore. Parlant au nom de l'Italie, M. Martino s'est montré sceptique sur la réalité de l'évolution intérieure en U.R.S.S., et surtout inquiet des « encouragements » que les échanges de visites entre l'Est et l'Ouest apportent à Khrouchtchev. Il y a danger, a dit le ministre italien, à encourager une détente « formelle » qui ne résoud aucun problème et risque, en nourrissant certaines illusions, de faciliter la réapparition en Europe orientale de formations de front populaire.

Le même point de vue a été repris plus crûment et quasi sans nuances par les représentants de la Grèce, de la Turquie et du Portugal.

Le ministre des Affaires étrangères norvégien a défendu un point de vue beaucoup plus nuancé. Avec toutes les réserves qui s'imposent, M. Lange incline à penser qu'il n'y a pas unanimité d'opinion en Russie, que les uns souhaiteraient faire sortir leur pays de l'isolement où il s'est enfermé, tandis que d'autres cherchent à revenir aux méthodes staliniennes. Si nous nous montrons, de notre côté, trop négatifs, nous risquons d'encourager ces derniers.

C'est là un point de vue proche de celui qu'avait exposé M. Selwyn Lloyd, et que M. Pineau a repris sous une autre forme en soulignant combien nous avons intérêt d'une part à faire pénétrer nos idéaux en Union soviétique, et de l'autre à bien montrer, à propos de certains problèmes comme celui du désarmement, que c'est nous qui voulons la paix [1].

M. Dulles, de son côté, a montré beaucoup de modération dans l'appréciation qu'il a portée sur les changements intervenus en Russie et l'apparition de certaines aspirations plus libérales.

Ces divergences dans l'appréciation de la politique soviétique n'ont pas facilité la préparation du communiqué. M. Spaak, très bouillant, avait préparé ce qu'il appelait lui-même un « communiqué-manifeste » qui entendait rétablir face à Moscou la vérité atlantique. Ce texte a été remanié pour devenir celui qu'a publié la presse. Dans la discussion, notre délégation n'a pas eu trop de difficulté à trouver un certain accord américain et un appui anglais.

[1] Sur un jugement français relatif à l'évolution des dirigeants soviétiques, voir ci-dessus la note de la direction d'Europe du Quai d'Orsay, en date du 2 mai, et reproduite sous le n° 290.

302

Note de la Direction générale des Affaires économiques et financières [1]

Marché commun
Historique de la position française à la conférence de Messine et à la commission permanente de Bruxelles

Paris, 7 mai 1956.

Position française à la conférence de Messine (juin 1955) [2].

La position de la France à l'égard des travaux de la conférence de Messine concernant le Marché commun doit être envisagée d'un double point de vue :

— en fonction des discussions intervenues entre les ministres des Affaires étrangères;

— par rapport aux résolutions adoptées.

a. *Position dans les débats.*

M. Antoine Pinay précisa que la réalisation d'un Marché commun [3] constituait le « but à atteindre », mais que les modalités, comme la cadence, de mise en place du Marché, ne pourraient être discutées qu'après examen d'un certain nombre de questions, au premier rang desquelles figuraient l'harmonisation des législations sociales et la fixation d'un tarif extérieur commun pour les Six. Le ministre des Affaires étrangères insista sur la nécessité de faire preuve d'une très grande prudence dans ce domaine, soulignant qu'une conférence intergouvernementale ne saurait être convoquée, pour se prononcer définitivement sur le principe du Marché commun et élaborer un traité, avant que les six ministres aient eu la possibilité d'examiner eux-mêmes les conclusions des études techniques nécessaires.

Ces déclarations ayant été jugées par trop négatives par certains de nos partenaires à Messine, M. Antoine Pinay fit une nouvelle intervention, dans laquelle il se prononça formellement en faveur de l'idée européenne, mais ne revint en aucune façon sur l'attitude qu'il avait prise au sujet du Marché commun.

b. *Portée des résolutions de Messine.*

Les résolutions adoptées par les ministres des Affaires étrangères, à l'issue de leurs délibérations, constituent un compromis entre les thèses

(1) Rédigée par M. Francis Gutmann.
(2) Sur la Conférence, voir *D.D.F.*, 1955-I, nos 332.
(3) *Note du document :* Proposée notamment, en mai 1955, par les ministres des Affaires étrangères de Belgique et des Pays-Bas.

du Benelux, nettement favorables à l'institution d'un marché commun, et le point de vue français, sensiblement plus nuancé.

Les ministres « estiment qu'il faut poursuivre l'établissement d'une Europe unie par... la création d'un marché commun ».

Ils « reconnaissent que la constitution (par étapes) d'un marché commun est l'objectif de leur action dans le domaine de la politique économique ».

Les résolutions de Messine constituent donc, en droit, des déclarations d'intention. Elles impliquent une *intention de contracter et non pas une décision, un engagement, de contracter.*

Leurs dispositions, concernant le Marché commun, sont au surplus sensiblement analogues à celles qu'elles comportent touchant l'harmonisation des politiques sociales, qui forment, au même titre que le Marché, l'un des moyens à mettre en œuvre en vue de « poursuivre l'établissement d'une Europe unie », ainsi que l'un des sujets d'étude que les ministres ont décidé de confier aux experts.

***

Position des experts français à la commission de Bruxelles.

Les travaux de la commission intergouvernementale de Bruxelles, créée en exécution des résolutions de Messine, ont, dès le début, confirmé la divergence de position séparant le Benelux et l'Allemagne d'une part, davantage attachés à la réalisation du Marché commun qu'à celle des autres projets d'intégration envisagés, y compris la Communauté atomique, et la France d'autre part, réticente à l'égard du Marché et favorable au contraire à de nouvelles intégrations par secteur.

La position française a évolué, dans le sens d'une plus grande précision, au cours de trois phases successives :

— de la conférence des ministres des Affaires étrangères de Messine à celle de La Haye;

— de la conférence de La Haye au dépôt, à Bruxelles, d'un mémorandum de nos experts, exposant l'ensemble de leur position;

— après le dépôt de ce mémorandum.

1° *De la conférence des ministres des Affaires étrangères de Messine à celle de La Haye.*

Face à la volonté de nos partenaires de mener rapidement les travaux sur le Marché commun, la délégation française se borna à rappeler la position prise à Messine par le président Pinay, soulignant en particulier la nécessité d'une harmonisation des législations sociales et les difficultés particulières que poserait, pour la France, son entrée dans un marché commun.

Il devient toutefois impossible, pour nos experts, de maintenir une attitude simplement dilatoire alors qu'il ne s'agissait d'entreprendre que des études techniques, quand la Commission de Bruxelles passa du plan

des principes généraux à celui des modalités pratiques de réalisation du Marché.

2° *De la conférence des ministres des Affaires étrangères de La Haye (septembre 1955) au dépôt d'un mémorandum français (25 octobre 1955).*

Aussi le gouvernement français fut-il amené à préciser, à la conférence de La Haye [1], les grandes lignes de la position qu'adoptèrent par la suite nos experts, et qui peut être résumée de la façon suivante :

a. Le Marché commun constitue un objectif qui doit être atteint par étapes, et qui comporte différents aspects.

Ces aspects sont liés : réduction des droits de douane, élimination des mesures qui faussent la concurrence, *harmonisation des politiques sociales,* fonds d'investissement et de réadaptation, clauses de sauvegarde.

b. La Commission de Bruxelles s'est livrée à un travail utile, mais les études ne sont pas encore assez avancées pour qu'on puisse dégager une vue d'ensemble de tous ces aspects, *donc prendre une position définitive.*

c. Il est arbitraire de vouloir fixer un délai pour la réalisation du Marché commun. Personne ne peut dire quels seront les effets de ce Marché commun, comment et dans quels délais les mesures d'harmonisation pourront être appliquées : *en fixant arbitrairement un délai, on risque* d'une part de créer des illusions, d'autre part de provoquer inutilement certaines craintes, donc *de compromettre le succès de l'entreprise.*

d. En fait, le problème est psychologique : il s'agit de créer l'impression qu'on s'engage dans la voie du Marché commun.

Or, cet effet psychologique serait atteint *si l'on se mettait d'accord sur une première étape.*

Cette première étape, pour laquelle le gouvernement français est prêt, le moment venu, à fixer un délai, comporterait :

— la réduction d'un grand nombre de droits de douane portant sur une gamme étendue et diversifiée de produits importants;

— *des mesures d'harmonisation corrélatives :* à titre d'exemple, égalisation des salaires féminins et masculins, harmonisation des conditions de rémunération des heures supplémentaires et des réglementations de sécurité sociale.

Peu après cette prise de position française, le secrétariat de la Commission de Bruxelles publia une étude qui, contestant l'importance voire l'existence de distorsions générales en l'absence de surévaluation ou de sous-évaluation monétaire, et affirmant que seules les distorsions particulières à un secteur justifiaient une action corrective, constituait la négation des thèses françaises.

Afin notamment d'éviter que ne persiste une opposition aussi fondamentale, qui était de nature à compromettre l'effort entrepris à

[1] Sur cette conférence, voir *D.D.F.,* 1955-II, n°s 179.

Bruxelles, les experts français présentèrent, à l'intention de la Commission permanente, un mémorandum précisant leur position sur l'ensemble des problèmes posés par l'institution d'un marché commun, y compris l'harmonisation des législations sociales.

3° *Le mémorandum français du 25 octobre.*

Déclaration générale : définition précise des modalités de réalisation d'*une première étape* de quatre ans et des organismes chargés de veiller au déroulement de cette dernière, en confiant par ailleurs à ceux-ci le soin de proposer, à la lumière de l'expérience acquise, et en vue d'*un nouvel accord gouvernemental,* les dispositions nécessaires *pour parachever l'intégration économique dans un délai de l'ordre de dix ans.*

Harmonisation sociale : dès la première étape, ratification par les états membres de la convention basée sur l'égalité des salaires masculins et féminins, fixation uniforme du nombre d'heures de travail hebdomadaire et des conditions de rémunération des heures supplémentaires, et uniformisation de la durée des congés payés.

Fonds de réadaptation et de réinvestissement : nécessité d'octroyer au fonds des *moyens d'action importants,* en vue de lui permettre d'une part de faciliter les transitions nécessaires, et d'autre part de financer des travaux d'utilité générale.

Règles de concurrence et intervention des états : interdiction des pratiques discriminatoires à mettre en œuvre *dès la première diminution des droits de douane,* et élimination des interventions étatiques qui n'auraient pas pour objet de corriger des distorsions ou d'amortir des perturbations des fluctuations et écarts de prix.

Droits de douane internes : calcul du taux de réduction dans le cadre des grandes catégories de marchandises et en dépit de la diversité des tarifs actuels des produits appartenant à une même catégorie.

Contingentements et autres restrictions quantitatives : élimination suivant les *méthodes de l'O.E.C.E.* et si possible dans le cadre des efforts déjà entrepris par cette dernière.

Tarif extérieur : calcul effectué à partir de la moyenne *pondérée* des tarifs existants, mise en œuvre progressive, et négociations tarifaires avec les pays tiers aux fins d'obtenir, de la part de ceux-ci, des concessions correspondant aux diminutions du tarif extérieur pouvant ainsi résulter de la mise en œuvre du Marché.

Produits agricoles : élaboration d'un régime spécial, lié à l'établissement d'une politique commune d'organisation des marchés.

Clauses de sauvegarde : possibilité de mise en œuvre unilatérale de telles clauses, par un état membre, en cas d'urgence, et sous réserve d'abrogation ultérieure si semblables dispositions ne sont pas reconnues fondées.

Institutions : magistrature commune agissant en liaison avec les ministres compétents des états membres; le collège ainsi constitué serait en outre chargé de préparer, ainsi qu'il est dit dans la déclaration générale, les propositions nécessaires à la poursuite du processus d'établissement du Marché commun après la première étape.

Ainsi qu'on le notera, le rapport définitif de la Commission de Bruxelles [1] diverge, sur la presque totalité des points traités dans le mémorandum français du 25 octobre, des thèses exprimées dans ce dernier :

a. Les modalités de réalisation du Marché sont définies pour l'ensemble du processus et non pas seulement pour la première étape, et la durée totale de la période transitoire est fixée de façon impérative et non pas simplement indicative.

b. L'harmonisation sociale, non seulement n'est pas appelée à intervenir dès la première étape, mais encore ne paraît pas devoir être entièrement accomplie au terme de la période transitoire; au surplus, elle ne présente, en aucun domaine, un caractère d'obligation pour les états membres.

c. Le calcul du taux de réduction des droits de douane internes doit intervenir par groupe de produits actuellement frappés d'un même tarif, et non pas par catégorie de marchandises.

d. Les méthodes d'abolition des contingentements et autres restrictions quantitatives, en vigueur à l'O.E.C.E., sont jugées insuffisantes, et, pour les échanges commerciaux, une extension automatique de 20 % des contingents subsistant est prévue après la première étape.

e. Le tarif extérieur doit être calculé à partir de la moyenne arithmétique des tarifs actuels et non pas de leur moyenne pondérée.

f. L'octroi de clauses de sauvegarde dépend de décisions d'une Commission européenne et l'intervention de telles clauses ne peut en aucun cas être décidée unilatéralement, bien qu'*ad referendum,* par un état membre.

g. Le schéma institutionnel, inspiré de celui de la C.E.C.A., mais avec des dispositions assurant aux institutions communes des pouvoirs plus importants que ceux accordés aux institutions de Luxembourg, constitue l'amorce d'un véritable gouvernement économique supranational, fort éloigné d'une simple magistrature commune, et susceptible de préparer, par la réalisation du Marché commun et le jeu d'interventions très larges, une fusion des économies des états membres.

En résumé, alors que le mémorandum du 25 octobre n'impliquait que la mise en œuvre d'une première étape, avec harmonisation concomitante des législations sociales et institution d'une magistrature commune, le rapport définitif de la Commission de Bruxelles propose des procédures de réalisation intégrale du Marché, dans un délai fixé à l'avance, avec des institutions complexes et sans dispositions précises concernant l'harmonisation sociale.

Nos experts s'étaient employés, avant l'établissement de l'avant-projet distribué le 6 avril, puis entre celui-ci et la remise du rapport final aux gouvernements, d'obtenir certaines modifications du texte rédigé. C'est ainsi par exemple que, dans la dernière version du rapport, le tarif

[1] Publié le 21 avril 1956 : cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956.

extérieur pourra être fixé par négociation entre les états membres si le calcul à partir de la moyenne arithmétique des tarifs actuels ne permet pas d'aboutir à une formule satisfaisante — ce qui constitue une sensible atténuation de la procédure automatique primitivement prévue. En revanche, et *bien qu'ils eussent renoncé à préconiser la concomitance de l'harmonisation sociale et de la première étape, nos experts n'avaient pu parvenir à faire insérer dans le document final des dispositions plus impératives touchant la réalisation de cette harmonisation au cours de l'ensemble de la période transitoire.*

*
* *

Ainsi, la position juridique et historique de la France à l'égard du Marché commun, telle qu'elle résulte de l'analyse des délibérations des conférences des ministres des Affaires étrangères et de la Commission de Bruxelles, paraît devoir être résumée de la façon suivante :

1. La France s'est associée aux résolutions de Messine; mais celles-ci constituent de simples déclarations d'intention et non pas des engagements formels ou simplement moraux.

2. Les experts, dans l'esprit même du mandat d'étude qui leur a été imparti, avaient une tâche technique et non pas un rôle de négociateurs. Il se peut que certains de nos partenaires (Benelux, Allemagne) se soient jugés davantage engagés que nous-mêmes n'avons estimé l'être, par les travaux du Comité de Bruxelles. Mais il n'y a là que la conséquence d'une attitude qui les engage seuls et ne résulte en aucune façon d'une décision concertée.

3. Dans la mesure toutefois où les experts français ont pu se référer à des prises de position gouvernementales, il ne pouvait s'agir que des déclarations de M. Antoine Pinay puis de M. Christian Pineau, aux conférences successives des ministres des Affaires étrangères. Or, ces déclarations ont toutes fait état des réticences de la France, de la prudence dont elle entendait faire preuve en la matière, et de la nécessité d'une harmonisation sociale.

4. Les propositions présentées par nos experts n'ont pas, du moins dans leurs dispositions les plus importantes pour la France, été retenues par les autres experts et dans le rapport définitif.

5. Le rapport de Bruxelles constitue un essai de synthèse entre des positions d'experts parfois divergentes, et non pas un compromis entre gouvernements. En vertu d'une procédure préconisée par M. Christian Pineau et approuvée par les cinq autres ministres lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de février dernier, il appartient à la prochaine conférence des ministres d'étudier les conclusions du Comité de Bruxelles, puis, sur la base de cet échange de vues, chaque gouvernement procédera à des consultations avec les milieux économiques nationaux intéressés.

Une conférence des ministres des Affaires économiques permettra par la suite de préparer la réunion intergouvernementale qui aura pour tâche de se prononcer, aux fins cette fois d'engagement, sur le principe du Marché commun, et d'élaborer à ce moment le traité nécessaire.

En d'autres termes, le gouvernement français ne peut qu'à présent, et sous réserve des consultations prévues, se prononcer sur le principe du Marché commun. La nécessité d'études techniques préalables, affirmée à Messine par le ministre des Affaires étrangères et reconnue par les cinq autres ministres, excluait jusqu'à maintenant la possibilité d'une décision quelconque de contracter. L'interprétation différente que peuvent chercher à défendre certains de nos partenaires résulte d'une volonté politique *a priori* de réaliser le Marché commun, mais ne découle pas, quelle que doive être en définitive la position finale du gouvernement français, d'une application correcte des résolutions de Messine, qui ne préjugeaient en aucune façon cette position [1].

303

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
À M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 1587 à 1590. *Rabat, 8 mai 1956, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 13 h.)

Cette semaine ne saurait se terminer sans que se produise une recrudescence marquée des manifestations en faveur des combattants d'Algérie.

Dès aujourd'hui, la célébration de la victoire de 1945, annulée par suite des événements de Karia [2], devait fournir une première occasion

[1] Une note accrochée à ce document porte la mention suivante : « M. Wormser. La note ci-jointe avait été établie à ma demande avant la réunion de dimanche dernier. Cette question intéresse Ramadier. J'ai indiqué à Gutmann que cette note ne pouvait en aucun cas être communiquée telle que à Plescoff, mais qu'en revanche, je ne voyais pas d'inconvénient à ce qu'il lui en communique oralement certaines conclusions sur lesquelles Gros est d'accord ».

À cela s'ajoutent des annotations manuscrites de M. O. Wormser : *Vu O. W. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de se plaindre* (p. 9, § 2) *de l'adoption de la moyenne arithmétique. Cette note est très hostile. Est-il bien opportun de la répandre ?* ainsi que de M. Luc de la Barre de Nanteuil, secrétaire de M. Wormser (*M. Gutmann. Pourrais-je avoir un exemplaire de cette note pour mon dossier, s.v.p. ?*).

[2] Le 7 mai au matin, une section de Sénégalais en patrouille dans la région de Karia ben Mohammed, au nord de Fès, était accrochée par des éléments rebelles : 15 hommes dont le chef de section furent portés disparus. Le 9 mai, dans une conférence de presse, le secrétaire d'État à l'Information présentait cette attaque de l'Armée de libération comme une réplique à une opération militaire montée le 3 mai par l'armée française à la frontière algéro-marocaine. Le 15 mai, les six survivants de la patrouille furent rendus aux autorités françaises par le ministre marocain de l'Intérieur qui, à cette occasion, donna lecture d'une déclaration de l'Armée de libération sur ce sujet.

favorable. Il n'est pas encore certain qu'elle ne soit exploitée. En fin de semaine, les fêtes de l'Aïd Seghir et, deux jours plus tard, le défilé de la nouvelle armée marocaine ne devraient pas manquer de tenter également les agitateurs algériens.

J'ai, bien entendu, mis en garde les autorités marocaines contre cette éventualité et indiqué les incidents sérieux qu'il y aurait lieu de redouter si les forces de l'ordre n'étaient pas mises en œuvre pour enrayer cette menace.

Il serait toutefois surprenant que nous obtenions pleinement satisfaction, en dépit des promesses qui m'ont été faites. Les récentes déclarations de plusieurs membres du gouvernement, et notamment celles de M. Bouabib au Congrès européen du travail [1], ne laissent aucun doute sur l'accentuation prochaine des pressions qui seront exercées sur nous en cette matière. Il est significatif à cet égard que les fidèles seront, dès ce soir, invités à prier pour l'Algérie.

Quant aux activités diverses, visant à prêter assistance à l'Algérie, activités probablement orchestrées dans une large mesure par le Comité de libération de l'A.F.N., on les voit chaque jour se dessiner plus nettement dans trois directions principales :

1° Recrutement de volontaires et recherches d'armes au bénéfice de l'Algérie.

2° Constitution progressive, en bordure de la frontière, d'une zone où les combattants d'Algérie trouveraient des facilités spéciales, à la manière de celles que trouvaient les combattants du Rif en zone espagnole (entraînement, repos, etc.).

3° Fixation, par des moyens multiples, des troupes françaises sur le territoire marocain.

Ces menaces préoccupent naturellement les services français responsables depuis plusieurs semaines et, dans les cas où la chose était possible, les mesures en leur pouvoir ont été prises pour y parer. Je tenais simplement à appeler votre attention sur cette situation au moment où elle me paraît susceptible de s'aggraver.

[1] Le ministre d'État marocain déclarait au *Monde,* le 19 avril, qu'il était possible d'engager un dialogue en Algérie et que les Marocains, en raison des répercussions de la situation algérienne sur leurs propres problèmes, croyaient devoir proposer leur entremise aux Français et aux Algériens.

304

M. Soutou, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1788 à 1797. Secret. Réservé. Diffusion restreinte. *Moscou, 8 mai 1956, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 18 h. 5.)

C'est par un long et violent monologue, interrompu une seule fois par M. Mikoyan, désireux — semble-t-il — d'éviter des audaces verbales démesurées, que M. Khrouchtchev a fait connaître à la délégation socialiste [1] ses vues sur le problème allemand.

Bien que le Premier secrétaire du parti communiste ait déjà, à plusieurs reprises, tenu sur ce sujet des propos dont la brutalité a surpris aussi bien le chancelier Adenauer que sir Anthony Eden et les membres du Labour Party, jamais il n'était allé aussi loin dans le mépris des précautions oratoires et des détours par lesquels la diplomatie soviétique s'efforce ordinairement de donner le change sur les objectifs réels de sa politique allemande.

Pour M. Khrouchtchev, les dirigeants soviétiques seraient « imbéciles » s'ils aidaient l'Allemagne capitaliste à remettre la main sur l'autre. Le seul accord possible serait un traité conclu entre les puissances de l'O.T.A.N. et celles de l'organisation de Varsovie. L'U.R.S.S., en tout état de cause, préfère « avoir cinquante millions d'Allemands contre elle que soixante-dix ». La réunification d'une Allemagne neutralisée serait une duperie. L'on sait en effet où ont conduit les contrôles après la première guerre mondiale.

Les socialistes français estiment que la classe ouvrière allemande s'opposerait à toute politique agressive, qu'elle « ne marcherait pas ». Or, M. Khrouchtchev a été aussi sur le front pendant la dernière guerre, il y a fait des prisonniers parmi les « divisions à tête de mort ». C'étaient des ouvriers. Il ne croit donc pas à l'autonomie de la classe ouvrière allemande. « C'est à cause de ces histoires que l'U.R.S.S. a perdu vingt millions d'hommes et une fois suffit. Elle n'est pas d'accord pour l'unification de l'Allemagne et ne le sera jamais. Les socialistes français sont vraiment trop naïfs. » L'Allemagne occidentale joue déjà son jeu entre l'Est et l'Ouest. Si l'Occident veut la dresser contre l'U.R.S.S., il ne gagnera pas la partie. Il y a dans la République fédérale des forces qui tendent au rapprochement économique avec l'U.R.S.S. Si les Occidentaux rejettent les avances soviétiques, l'U.R.S.S. aura les

(1) Sur le voyage de cette délégation en U.R.S.S., voir ci-dessus le n° 299 (et note).

mains libres à l'égard de l'Allemagne et « recommencera comme en 1939 ». L'histoire a ses lois et elle « châtie ceux qui les ignorent ».

C'est au moment où M. Khrouchtchev a commencé à parler de la classe ouvrière allemande que M. Mikoyan l'a interrompu en s'efforçant de faire dévier l'argumentation sur le chancelier Adenauer. Mais l'interruption a été vaine et l'orateur a repris imperturbablement son propos.

L'outrance des déclarations du Premier secrétaire du parti communiste était-elle calculée, ou bien émanait-elle de sentiments élémentaires irrépressibles ? Espérait-il faire jouer chez ses auditeurs français des réflexes conditionnés par l'histoire passée et récente, à seule fin de se prévaloir éventuellement de leurs réactions auprès de ces milieux allemands que l'U.R.S.S. se déclare prête à séduire de nouveau s'il le faut ?

La réponse à ces questions n'est pas simple et des nuances appréciables existent sans doute entre les positions respectives des dirigeants. Si le refus soviétique d'abandonner l'Allemagne orientale est clairement avoué, il subsiste une contradiction entre l'insistance mise à dénoncer le danger allemand et la menace de s'entendre avec ceux-là mêmes dont on dénonce le militarisme incorrigible.

La délégation socialiste, dont j'ai déjà indiqué au Département l'attitude prudente, s'est refusée à suivre M. Khrouchtchev sur son terrain. Elle n'avait pas oublié que les dirigeants soviétiques savent modifier leur comportement selon les interlocuteurs. M. Khrouchtchev lui-même tenait en effet un tout autre langage aux ouvriers d'Allemagne orientale au cours de la visite qu'il leur a rendue après la conférence de Genève. Quant à M. Souslov qui a assisté impassible à la discussion, il prononçait, le 6 octobre dernier, à Berlin-Est, un discours où il s'élevait contre « certains éléments opportunistes qui prétendent que la classe ouvrière allemande n'est pas assez forte pour faire échec à la réaction ».

305

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 827 à 829 [1]. Réservé. *New York, 8 mai 1956, 21 h. 25.*

(Reçu : le 9, 3 h. 15.)

M. Brilej, représentant permanent de la Yougoslavie qui préside au mois de mai le Conseil de sécurité, est venu me rendre visite cet après-midi.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 484-486) et Washington (nos 527-529).

Comme un très grand nombre de mes collègues, il désirait me parler d'abord de l'Algérie. Je lui ai répété que je n'étais pas compétent pour traiter avec lui ce problème qui intéresse seulement la France. Sur le plan officieux et amical, il souhaitait toutefois me dire le souci des pays arabes d'entrer en rapport avec nous, l'intérêt qui s'attacherait, selon lui, à voir l'Égypte s'entremettre en vue de faciliter un cessez-le-feu, et l'espoir de la Yougoslavie qui probablement sera exprimé par le maréchal Tito à Paris [1], de contribuer à une « solution pacifique » de la question. J'ai dit une fois de plus à M. Brilej que le statut algérien ne saurait, suivant notre thèse, intéresser les Nations Unies.

Le président du Conseil de sécurité souhaitait en outre m'interroger sur l'utilité qu'il y aurait à réunir cet organisme en vue de prendre note des recommandations du Secrétariat général relatives à l'affaire palestinienne [2] et de demander aux parties de faire de nouveaux progrès en vue d'un règlement des questions encore non résolues.

J'ai répondu que je ne pouvais me prononcer encore sur l'utilité d'une telle convocation et que je partageais les vues de M. Hammarskjöld telles qu'elles ressortent de mon télégramme n° 824 [3]. Il importe d'abord de publier le rapport et de connaître les réactions dans les pays « intéressés » avant de décider s'il convient ou non de réunir le Conseil de sécurité.

M. Brilej en a convenu. Il m'a rappelé que la Yougoslavie, comme la France, estime que c'est au sein du Conseil de sécurité qu'existent les meilleures chances de trouver une solution au problème de la paix dans le Moyen-Orient.

[1] Le Maréchal se rendit en visite en France du 7 au 12 mai, où il eut des entretiens avec les dirigeants français : voir ci-après le n° 333 (et note).

[2] Le Secrétaire général avait soumis au gouvernement égyptien un projet de détente en trois points qui prévoyait : 1° Des patrouilles mixtes arabo-israéliennes pour surveiller les frontières; 2° L'installation de postes d'observateurs de l'O.N.U., dans les secteurs critiques de ces frontières; 3° L'augmentation des équipes d'observateurs internationaux. Israël et l'Égypte, mais aussi la Syrie, le Liban et la Jordanie faisaient connaître leur acceptation du plan début mai.

[3] Le télégramme n°s 824-826, du même jour, non reproduit, indiquait que les explications fournies à M. Alphand par le secrétaire général de l'O.N.U. laissaient à penser que sa mission au Moyen-Orient avait permis d'obtenir un répit temporaire dans cette région. L'essentiel, pour M. Hammarskjöld, était de coordonner « la philosophie des grandes puissances » afin d'orienter leur action au Moyen-Orient, qu'il s'agisse des trois puissances occidentales signataires de la déclaration de 1950, mais aussi de l'U.R.S.S., qui livrait des armes aux états de la région. C'était au sein du Conseil de sécurité que cette coordination pourrait s'opérer.

306

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1832 à 1837. Réservé. *Moscou, 10 mai 1956, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

M. Charles Hernu, député radical-socialiste, m'a demandé de transmettre à M. Maurice Faure quelques indications sur les entretiens qu'a eus avec MM. Khrouchtchev et Molotov le groupe bigarré de voyageurs dont il fait partie, et qui comprend des hommes politiques aussi divers que M. d'Astier de la Vigerie, l'adjoint au maire de Lyon et M. Henry Torres.

Sur le problème allemand, M. Khrouchtchev s'est efforcé de nuancer sa pensée mieux qu'il ne l'avait fait devant la délégation socialiste [1]; il a retrouvé sa franchise habituelle pour parler des élections libres; il n'est pas plus disposé à les accepter pour l'Allemagne que les États-Unis pour l'Indochine ou le Guatemala. La touche nouvelle a été un éloge du général de Gaulle et de la politique étrangère qui lui est prêtée ici. M. Molotov lui-même a joint sa voix neutre à ces compliments qui allaient surtout au signataire du traité franco-soviétique de 1944. Celui-ci aurait été dénoncé afin d'alerter le peuple français et il ne serait pas question de demander actuellement la conclusion d'un nouvel accord. « La France n'est pas mûre pour cela, car elle est prise dans l'étau atlantique. »

Quant à M. Molotov, il a repris ses thèses habituelles et s'est bien gardé de paraître hostile à l'Allemagne en tant que telle. S'il a approuvé la « position du gouvernement français sur la réunification qui passe par le désarmement » [2], il a pris soin d'ajouter qu'il ne contestait pas pour autant « l'actualité du problème allemand ». C'est la politique militariste du Chancelier que l'U.R.S.S. entend faire échouer. Aussi longtemps que le gouvernement soviétique ne pourra pas « soutenir le peuple allemand tout entier, il soutiendra la République démocratique ».

Au sujet de l'Afrique du Nord, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que l'U.R.S.S. désirait que la France demeure présente en Algérie, à condition qu'un accord intervienne entre les deux parties en présence, mais le gouvernement soviétique ne pourra faire aucune

(1) Voir ci-dessus le n° 304.
(2) Allusion à l'interview donnée début avril par le président du Conseil français à l'*U.S. News and World Report :* voir ci-dessus le n° 221 (note).

déclaration à ce sujet, car « cela serait contraire aux principes dont il se réclame ».

Je n'ai retenu que l'essentiel de ces déclarations. Confrontées aux propos tenus par M. Khrouchtchev devant les délégués de la S.F.I.O., elles font apparaître la souplesse avec laquelle le Premier secrétaire du parti, en dépit de sa violence, s'adapte à la psychologie présumée de ses auditeurs. Elles montrent aussi, par contraste, la prudence avec laquelle M. Molotov aborde toujours la question allemande.

307

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

Entretien avec M. Bourguiba

Paris, 10 mai 1956.

À l'occasion des entretiens que le président Guy Mollet doit avoir avec M. Habib Bourguiba [2], il est utile de rappeler les principaux problèmes qui se posent à l'heure actuelle, sur le plan des relations franco-tunisiennes.

I. *Divergences sur l'interprétation du protocole du 20 mars 1956 : exercice par la Tunisie de ses responsabilités diplomatiques.*

Aux termes de ce protocole, la France a reconnu l'indépendance de la Tunisie et il a été convenu que la Tunisie exercerait ses responsabilités dans le domaine des Affaires extérieures, de la Défense et de la Sécurité. Dans le même temps, les deux états se sont déclarés d'accord pour définir ou compléter les modalités d'une interdépendance librement réalisée entre les deux pays, en organisant notamment leur coopération dans les domaines où leurs intérêts sont communs, en particulier en matière d'Affaires extérieures et de Défense. Il a été enfin prévu que les négociations se poursuivraient en vue de conclure les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces principes.

L'interprétation du protocole ne devrait pas prêter à équivoque : des principes ont été posés, mais de nouveaux accords doivent nécessairement intervenir pour permettre leur application effective. Jusque-là, les conventions qui lient les deux pays, et notamment celles du 3 juin 1955, demeurent en vigueur. Le président Pineau a d'ailleurs rappelé, au moment de la signature du protocole, dans un communiqué également daté du 20 mars, que le gouvernement français avait l'intention, en application des règles constitutionnelles françaises, de soumettre en

(1) Rédigée à l'intention du président du Conseil.

(2) Invité par M. Guy Mollet, le président Bourguiba était venu à Paris le 9 mai et avait affirmé que le protocole du 20 mars donnait à la Tunisie le droit immédiat et sans réserve d'avoir une armée et une diplomatie. Il devait repartir le 12 après que lui eût été remis un projet d'accord diplomatique analogue à celui en cours de négociation avec le Maroc et analysé ci-après sous le n° 311. Les conversations franco-tunisiennes devaient reprendre à Tunis.

temps utile, à la ratification du Parlement, les accords qui seront conclus conformément aux principes posés par le protocole.

Cependant, le président Bourguiba soutient aujourd'hui une thèse différente. Selon lui, la signature du protocole du 20 mars a fait *ipso facto* de la Tunisie un état indépendant, auquel a été reconnue la possibilité d'exercer immédiatement ses responsabilités dans le domaine des Affaires extérieures, de la Défense et de la Sécurité. Les nouvelles négociations — dont l'ouverture s'est d'ailleurs trouvée jusqu'ici ajournée à la seule demande du gouvernement tunisien — ne doivent avoir d'autre objet que d'établir les rapports d'interdépendance entre les deux pays. Selon le président Bourguiba, ces négociations doivent être menées entre deux états également indépendants et la Tunisie ne saurait les aborder qu'après s'être dotée elle-même de tous les attributs de la souveraineté (diplomatie et armée).

Aussi, depuis plusieurs semaines, le président Bourguiba installe son pays dans l'indépendance :

a. Le président Bourguiba prend le titre de ministre des Affaires étrangères et de la Défense; des décrets beylicaux organisent ces ministères.

b. Le président Bourguiba établit des rapports directs avec les consuls étrangers à Tunis. *Il exprime à ceux-ci le désir du gouvernement tunisien de voir leur pays établir immédiatement des missions diplomatiques en Tunisie.*

L'on aboutit ainsi à une situation extrêmement confuse et dangereuse, particulièrement sur le plan diplomatique. Si, malgré notre opposition, la Tunisie noue des relations diplomatiques avec les états étrangers, nous allons à une crise grave et ouverte dans nos rapports avec elle. D'autre part, nous n'avons pas de moyens pratiques d'empêcher M. Bourguiba d'établir de telles relations. Si nous pouvons différer l'établissement de tels contacts, lorsqu'il s'agit de pays alliés, nous sommes pratiquement désarmés vis-à-vis des pays du Moyen-Orient.

Il est donc nécessaire de trouver immédiatement une solution.

1° *Arguments à faire valoir à M. Bourguiba.*

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec lui samedi dernier [1], M. Seydoux a constaté que le président Bourguiba était sensible à plusieurs arguments susceptibles de l'amener à résoudre à l'amiable avec la France le différend relatif au protocole du 20 mars.

a. La politique de M. Bourguiba a été jusqu'ici de faire évoluer son pays vers l'indépendance en accord avec la France. Un conflit ouvert avec notre pays serait un échec pour sa politique. Il souhaite certainement l'éviter.

b. Le fait pour la Tunisie de commencer à exercer ses responsabilités diplomatiques, alors qu'en vertu des conventions en vigueur c'est encore la France qui représente ce pays vis-à-vis de l'étranger, serait une violation du droit international. Or, il serait extrêmement fâcheux pour

[1] Voir ci-dessus le n° 296.

la Tunisie d'entrer sur la scène internationale en commettant une violation du droit des gens. Le respect des traités doit être pour la Tunisie un élément essentiel de son crédit international.

c. La Tunisie a d'autant moins de raisons de se mettre en conflit avec la France que notre pays est disposé à faciliter au maximum la politique de M. Bourguiba et qu'il est prêt à mettre en œuvre des solutions qui, sans attendre la conclusion des futures négociations, permettront à la Tunisie d'exercer ses compétences diplomatiques.

2° *Schéma de la solution proposée.*

Pour permettre à la Tunisie, dans des formes régulières, d'échanger des diplomates avec des pays étrangers, il faut qu'un accord franco-tunisien abroge les dispositions contraires des traités antérieurs (article 6 du traité du Bardo [1] et, en ce qui touche la diplomatie, article 4 de la convention générale du 3 juin 1955) [2].

Cet accord, en même temps qu'il rendra juridiquement possibles les échanges diplomatiques, organisera dans l'esprit du protocole du 20 mars 1956 la coopération franco-tunisienne en matière de relations extérieures (action concertée, consultations politiques, interdiction des actes hostiles, etc.).

Afin d'accélérer au maximum la mise en vigueur de cet accord, le gouvernement français s'abstiendra de soumettre ce document à la procédure parlementaire d'autorisation de ratification; il provoquera simplement un débat sur sa politique tunisienne avant la fin du mois de mai; aussitôt après, le document pourra être soumis à la ratification du président de la République. Ainsi, dans un délai d'environ trois semaines, cette question pourra être réglée.

3° Modus vivendi *jusqu'à l'intervention de cette solution.*

Il importe d'éviter tout ce qui ferait apparaître l'existence d'un conflit ainsi que toute initiative unilatérale.

Il doit être convenu clairement avec M. Bourguiba :

— qu'à la suite de ces entretiens de Paris, un communiqué commun sera établi;

— que ce communiqué, en même temps qu'il constatera qu'une solution a été dégagée et que la Tunisie va pouvoir exercer ses responsabilités diplomatiques, indiquera qu'un certain nombre de problèmes techniques doivent être réglés et que ce règlement interviendra prochainement selon une procédure établie en plein accord entre les deux gouvernements;

— que jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord, le gouvernement tunisien ne désignera ni ne recevra aucun ambassadeur;

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 78 (note).

(2) Cet article était ainsi formulé : « À dater de la ratification des présentes conventions, la France reconnaît et proclame l'autonomie interne de la Tunisie qui n'aura d'autres restrictions ou limitations que celles résultant des dispositions des présentes conventions et des conventions actuellement en vigueur, étant entendu que, dans les domaines de la Défense et des Affaires étrangères, l'état de choses actuel demeurera et les affaires seront traitées comme elles l'étaient jusqu'à ce jour. »

— que d'une façon générale, le gouvernement tunisien s'abstiendra pendant la même période de toute initiative dans le domaine des relations étrangères qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord préalable avec le gouvernement français.

II. *Armée et Défense.*

— *Armée tunisienne :*

Avant même la conclusion de la convention sur la Défense, qui pouvait être discutée à la date proposée par M. Bourguiba, nous pourrions nous déclarer disposés à accorder au gouvernement tunisien toute l'assistance dont il peut avoir besoin pour mettre sur pied ses forces armées.

Une note annexe [1] indique les conditions techniques dans lesquelles notre concours pourrait être apporté à la Tunisie dans ce domaine.

— *Organisation de la Défense et situation de l'armée française en Tunisie :*

a. Sans entrer encore dans le détail des négociations, il serait bon de profiter des entretiens avec M. Bourguiba pour lui demander de faire connaître la conception du gouvernement tunisien en ce qui concerne la défense de la Tunisie et la coopération avec la France et le monde libre dans ce domaine.

b. Il doit être clairement entendu avec M. Bourguiba que, jusqu'à l'intervention de ces accords qui détermineront notamment la situation et le rôle de l'armée française en Tunisie, rien ne sera modifié à son statut actuel.

III. *Le problème algérien.*

Les déclarations de M. Bourguiba sur le problème algérien ont suscité une vive émotion.

Dans son interview au *Figaro* du 24 avril [2], M. Bourguiba avait, en particulier, annoncé que son gouvernement aiderait les « frères algériens », qu'il ne s'opposerait pas à ce que des volontaires tunisiens combattent en Algérie et qu'il n'apporterait pas son aide aux troupes françaises luttant contre les trafics d'armes.

Bien que certains apaisements aient déjà été donnés par M. Bourguiba sur cette question, à la suite des représentations faites auprès de lui par notre Haut-Commissaire, il serait sans doute utile de rappeler à M. Bourguiba que nous ne lui interdisons pas d'avoir une opinion sur le problème algérien, mais que nous considérons comme inopportun et fâcheux pour l'évolution même en Algérie qu'il le répète sans cesse, et comme incompatible avec les rapports franco-tunisiens qu'il proclame sa volonté de venir directement ou indirectement en aide aux rebelles algériens.

(1) Ci-après reproduite.
(2) Sur l'interview en question, voir ci-dessus le n° 296 (note).

Il convient d'ailleurs de noter que les toutes dernières déclarations de M. Bourguiba sur le problème algérien sont plus modérées. Dans sa déclaration du 7 mai, il s'est contenté d'indiquer que la Tunisie s'attachera à « convaincre la France que l'expérience tunisienne ayant réussi, elle doit servir d'exemple à une solution du problème algérien dans l'amitié franco-algérienne »[1].

Il est nécessaire pour le maintien des bonnes relations franco-tunisiennes que, si M. Bourguiba croit devoir faire à l'avenir de nouvelles déclarations sur l'Algérie, celles-ci demeurent dans le même ton.

IV. *Évolution intérieure de la Tunisie.*

1° Réformes entreprises par le gouvernement tunisien.

Depuis sa prise de fonctions, le gouvernement Bourguiba a déjà entrepris plusieurs réformes de structure importantes : étatisation des biens habous, réforme de l'enseignement de la Grande Mosquée, réforme en cours de la justice charaïque, statut des ouvriers agricoles.

Le gouvernement français ne peut que se féliciter de l'énergie manifestée par le gouvernement tunisien dans une politique de modernisation du pays.

Le gouvernement français a suivi également avec satisfaction le début de l'action du délégué tunisien à l'ordre public.

2° Il conviendrait d'attirer l'attention de M. Bourguiba sur certains problèmes intéressant les Français :

a. Il est hautement souhaitable qu'une coopération des autorités tunisiennes et des forces françaises permette aux agriculteurs français et tunisiens d'effectuer dans les meilleures conditions possibles les prochaines récoltes. Le fait pour les colons de pouvoir effectuer normalement les récoltes aura une importance économique et psychologique considérable.

b. Il est également très souhaitable que le gouvernement tunisien poursuive ses efforts pour créer un climat de détente et de coopération :

— Il conviendrait qu'il continue à s'abstenir pendant la période des négociations de licencier des agents français des services publics;

— Rien ne doit être fait qui donne l'impression d'un désir d'évincer les intérêts économiques et financiers français : en ce qui concerne plus particulièrement les sociétés d'économie mixte (Forces hydroélectriques de Tunisie, Tunis-Air, Compagnie immobilière de Tunisie, Société d'études et de recherche du Pétrole), le gouvernement français n'a pas d'objection de principe à ce que l'État tunisien cherche à accroître sa participation, mais sans que ces mesures puissent paraître vouloir exclure ou réduire systématiquement la participation française.

[1] Cette déclaration avait été faite à Tunis lors d'un meeting organisé à l'occasion du dixième anniversaire du congrès clandestin tenu en 1946 par le Néo-Destour, le Vieux-Destour et les nationalistes indépendants et au cours duquel avait été votée une motion réclamant l'indépendance de la Tunisie (*Le Monde* du 9 mai 1956, p. 5).

c. Le gouvernement français, qui comprend la nécessité de certaines évolutions économiques et sociales en Tunisie, est disposé à faciliter le rachat de certaines terres appartenant à des colons français dans les régions où le maintien d'une implantation agricole française ne paraît plus correspondre aux circonstances actuelles; ces terres pourront être rachetées par des Tunisiens.

V. *Questions diverses.*

1° Le président Bourguiba évoquera sans doute les difficultés qu'éprouve la Tunisie pour assurer sa soudure en céréales; il s'étendra sur la grave pénurie alimentaire qui sévit dans le Sud tunisien. Le gouvernement tunisien a déjà été informé de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de lui fournir actuellement du blé pour assurer cette soudure, mais la question d'une aide financière du Trésor français pour l'achat d'orge destiné à des distributions gratuites en Tunisie fera l'objet d'un examen bienveillant.

2° Le gouvernement tunisien souhaite vivement s'assurer la collaboration d'un commissaire de la Préfecture de police de Paris, M. Panier, pour réorganiser la police tunisienne. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de lui donner satisfaction en raison du désir du ministre de l'Intérieur de continuer à s'assurer à Paris des services de M. Panier, qui est spécialisé dans les questions nord-africaines. Au cas où le président Bourguiba insisterait à nouveau sur cette question, le président du Conseil pourrait peut-être s'engager à insister auprès du ministre de l'Intérieur pour répondre au vœu du gouvernement tunisien. Il y a en effet un intérêt politique certain à ce qu'un haut fonctionnaire français de la police ayant d'avance la confiance du gouvernement tunisien soit utilisé par lui comme conseiller pour les affaires de sécurité.

Annexe

Constitution de l'armée tunisienne

I. La France est disposée à apporter son appui à la constitution de l'armée nationale tunisienne, dont les effectifs, comme paraît le souhaiter le gouvernement tunisien, seraient d'environ 5.000 hommes.

Les mesures suivantes pourraient être adoptées :

1° Transfert à la Tunisie de l'organisme intitulé : Administration centrale de l'armée tunisienne (à l'exception bien entendu de celles de ses activités qui intéressent exclusivement l'armée française);

2° Transfert à la Tunisie de personnels tunisiens actuellement dans l'armée française;

3° Mise à la disposition du gouvernement tunisien de personnels français (cadres et spécialistes);

4° Prêt de matériel;

5° Instruction rapide des futurs cadres de l'armée par création d'écoles et centres d'instruction en Tunisie et envoi en France d'élèves officiers.

II. Les personnels tunisiens de l'armée française qui n'avaient pas été transférés dans les unités continueront à servir dans les rangs de l'armée française. L'armée française continuera à comporter des unités composées de personnels tunisiens. Il n'y aura pas de transferts en bloc d'unités de l'armée française à l'armée tunisienne.

308

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 336 à 344. Réservé. *Prague, 11 mai 1956, 19 h. 2; 12 mai 13 h.*

(*Reçu :* le 11, 21 h.; le 12, 16 h., 16 h. 13.)

Le vice-ministre des Affaires étrangères, Mme Sekaninova, m'a demandé de venir la voir cet après-midi, et m'a mis au courant des questions que l'ambassadeur de Tchécoslovaquie doit soulever au cours des entretiens qu'il aura aujourd'hui avec Votre Excellence.

Le président du Conseil lui-même m'avait dit mercredi soir au palais Czernin, lors de la réception de la fête nationale, qu'il souhaitait vivement que nos relations se développent sur tous les plans.

Des articles de journaux avaient ces temps derniers insisté sur les relations traditionnelles de la France et de la Tchécoslovaquie, et ce matin même, *Prace* exprimait le vœu que la Tchécoslovaquie ne se contente plus d'une politique « d'acquiescement » aux initiatives soviétiques.

Je ne m'attendais cependant pas à une offre d'échange de vues sur un plan aussi élevé sans que des conversations préalables aient déblayé le terrain.

Urgent. Il importait en effet d'avoir quelques lumières sur les intentions du gouvernement tchécoslovaque. Est-il disposé — ce que d'ailleurs je n'exclus pas — à adopter à notre égard une politique différente de celle qu'il a eue depuis 1948 et à la traduire dans les faits, en revenant par exemple sur des décisions qui ont eu pour objet et, dans une certaine mesure, pour effet de ruiner l'influence française dans ce pays, comme la fermeture de notre consulat de Bratislava et celle de nos instituts de Prague, Brno et Bratislava ? Envisagerait-il d'autoriser l'entrée de nos livres, de certains de nos journaux, l'ouverture de salles de lecture, etc. ?

D'autre part, s'il est certain que l'opinion publique tchécoslovaque n'apporterait pas la même signification à un voyage à Paris des dirigeants tchécoslovaques qu'à la visite à Prague de membres du gouvernement français ou d'une délégation officielle du Parlement français, elle ne serait favorable dans sa majorité à la première de ces manifestations que si l'on pouvait en attendre des résultats concrets sur le plan de la libéralisation du régime. Quelles assurances pouvons-nous avoir à ce sujet ? Le gouvernement tchécoslovaque se propose-t-il de

prendre immédiatement ou dans un proche avenir des mesures d'élargissement à l'égard d'un certain nombre de personnes encore emprisonnées pour raisons politiques (opposants socialistes, personnalités religieuses, etc.) ? Est-il prêt à délivrer des passeports pour la France pour des raisons familiales, touristiques, etc. ?

Enfin, il serait d'autant plus utile de sonder avant toute décision les véritables dispositions du gouvernement tchécoslovaque que, si la proposition qui nous est faite a recueilli l'accord des Soviets, il doit y entrer aussi des considérations de politique nationale qui n'ont pas été entièrement dévoilées à Moscou. Le gouvernement tchécoslovaque se demande certainement, depuis la réconciliation avec Belgrade et la déstalinisation, s'il y aura toujours concordance entre les intérêts russes et ceux de ce pays, si la politique russe en Allemagne ne lui réservera pas un jour quelque surprise.

Pour éviter un éventuel isolement, il souhaiterait avoir une contre-assurance en se rapprochant de la France, mais ce rapprochement, il doit être disposé, s'il le veut vraiment, à en acquitter le prix. En résumé, je pense que la proposition qui nous est faite n'est pas simplement une manœuvre pour consolider le régime; cependant, si nous voulons éviter qu'elle conduise à ce résultat sans que la détente en bénéficie utilement, certaines précautions doivent être prises.

Au cours de ma conversation avec Mme Sekaninova, je me suis borné à lui rappeler les grandes lignes de la politique du gouvernement français vis-à-vis de l'Est et aussi vis-à-vis de nos alliés.

Mais, comme le vice-ministre des Affaires étrangères m'indiquait que le 14 juillet aurait été envisagé comme date limite du voyage du président du Conseil parce que c'était le début de la période des vacances, je lui ai dit qu'il n'y avait guère de vacances pour les membres du gouvernement et que le projet dont il venait de me parler paraîtrait mériter sans doute d'amples réflexions.

309

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Livraisons à Israël

Paris, 11 mai 1956.

Sous bordereau n° 3913 en date du 2 mai 1956, le ministère de la Défense nationale a adressé au Département une demande d'autorisation datée du 26 avril, relative à l'exportation vers Israël de 12 nouveaux avions *Mystère IV.* Cette demande mentionne :

Motif de l'expédition : Exportation dans le cadre de l'avenant n° 1 au contrat signé le 28 décembre 1955 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'État d'Israël. (Ce contrat

du 28 décembre, dont le Département n'a pas reçu communication, est vraisemblablement celui relatif à la fourniture des 12 premiers *Mystère IV).*

La date et la teneur de ce document impliquent qu'antérieurement au 26 avril 1956, le ministère de la Défense nationale, agissant au nom du gouvernement français, a signé avec Israël un avenant, équivalant pratiquement à un nouveau contrat, pour la fourniture de 12 avions *Mystère IV* à l'armée de l'Air isréalienne.

Ce procédé comporte deux graves irrégularités sur lesquelles la direction d'Afrique-Levant a l'honneur d'appeler l'attention du Président :

1° La décision d'accueillir favorablement une demande de fourniture d'armement formulée par un gouvernement étranger doit être prise à l'unanimité des membres du Comité interministériel. Or, lorsque fut évoquée l'éventualité de la livraison à Israël de 12 *Mystère II* et de 12 nouveaux *Mystère IV* (séance du 16 avril 1956), le représentant du Département avait formellement réservé l'avis du président Pineau.

2° Même au cas où l'unanimité est réalisée sur un projet de fourniture, le ministère de la Défense nationale n'en est pas pour autant autorisé à conclure immédiatement le contrat relatif à cette fourniture. Ce projet en effet doit être soumis au préalable, pour consultation, au Comité des ambassadeurs de Washington. C'est seulement après avoir recueilli l'avis de cet organisme que le gouvernement français, soit à l'échelon « Comité interministériel », soit à l'échelon « Conseil des ministres », peut fixer définitivement sa position, soit qu'il décide de tenir compte de cet avis, soit qu'il décide de passer outre. Conclure un contrat de fourniture d'armes avec un pays étranger sans avoir observé cette procédure constitue donc une violation manifeste d'un engagement international qui peut placer le gouvernement français dans une situation extrêmement délicate vis-à-vis des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, d'autant plus que nous avons vivement insisté auprès de ces pays pour que la compétence du Comité des ambassadeurs soit aussi étendue que possible, qu'il s'agisse de la zone de cette compétence ou de la nature des armes qui y sont livrées.

En signalant ce qui précède à l'attention de M. le Président Pineau, la direction d'Afrique-Levant ne songe naturellement pas à une remise en cause de la décision de livrer 12 nouveaux *Mystère IV* à Israël. Mais elle estime qu'il serait indispensable de rappeler au ministre de la Défense nationale l'engagement que nous avons souscrit à l'égard de nos alliés de soumettre au Comité de Washington tout projet de livraison d'armes à un pays quelconque du Moyen-Orient avant d'avoir pris la décision ferme de procéder à cette livraison. Il serait en effet regrettable que des erreurs analogues à celle qui fait l'objet de la présente note puissent se renouveler.

Il serait au surplus extrêmement fâcheux que des contrats quelconques fussent signés sans que le ministère des Affaires étrangères ait été consulté. C'est en effet à ce ministère qu'il incombe en définitive de

juger, en dernier ressort, de l'opportunité de conclure ou non tel contrat ou même, éventuellement, si des raisons politiques sérieuses le commandent, d'en suspendre l'exécution. Il importe donc qu'aucune opération d'une semblable importance ne puisse être effectuée sans l'accord formel du ministre des Affaires étrangères, seul compétent en matière de politique extérieure.

310

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1722 à 1726.[1] *Bonn, 12 mai 1956, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

À la veille des élections communales en Sarre[2] et de la reprise des conversations franco-allemandes à Paris [3], le problème sarrois fait l'objet des préoccupations des milieux politiques de Bonn.

Depuis plusieurs semaines, le silence s'était fait sur la question et les parlementaires se demandent, aujourd'hui, comment les deux gouvernements pourront, d'ici le 2 juin, définir les termes de leur accord. Cette pression du temps, jointe au travail de décantation qui s'est opéré peu à peu, a modifié de manière assez sensible l'aspect psychologique du problème.

Les milieux politiques de Bonn admettent maintenant, sans considération de parti, qu'il existe un lien évident entre la question sarroise et la canalisation de la Moselle. Ils ne reviendront donc pas sur la décision que le Bundestag a prise implicitement, le 8 mai dernier (cf.

[1] Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck (nos 234-238).

[2] Ces élections, cantonales et municipales, eurent lieu le 13 mai. D'après un télégramme de Bonn, nos 1735 à 1739 du 15 mai et une dépêche de Sarrebruck, no 250 du 22 mai, non reproduits, elles manifestaient peu de changements par rapport aux élections au Landtag sarrois de décembre 1955. Ce qui frappait les observateurs, c'était surtout le maintien des positions du parti de l'ancien ministre-président J. Hoffmann.

[3] Ces conversations eurent lieu les 15, 16 et 17 mai. Un télégramme du secrétaire d'État Maurice Faure au ministre des Affaires étrangères qui se trouvait à Moscou avec le président du Conseil (télégramme de Paris à Moscou, nos 1733 à 1735 du 18 mai « pour M. Pineau ») déclarait qu'elles avaient été peu encourageantes. Le secrétaire d'État Hallstein ne s'était prêté à aucune recherche de compromis sur les points importants restés en litige (Moselle, canal d'Alsace, Warndt, sort des billets de banque français retirés de la circulation). Dans ces conditions, le secrétaire d'État français avait maintenu intégralement les positions françaises, soulignant que si cela devait durer, aucun accord ne pourrait se dégager. En fin de séance, M. Hallstein avait cependant protesté de la volonté allemande d'aboutir pour le 2 juin, jour de la réunion prévue à Luxembourg entre le chancelier Adenauer et le président du Conseil Guy Mollet.

mon télégramme n°s 1681 à 1685)[1]. C'est là un point que nous pouvons considérer comme acquis. Il nous appartient bien entendu de veiller à ce que cette prise de position ne reste pas sur le plan vague des principes et qu'elle s'inscrive dans le domaine exact des faits.

Forts de cette concession dont ils nous feront miroiter les avantages, nos interlocuteurs feront, dès lors, porter leurs efforts sur le règlement du problème de la Warndt.

Comme l'a souligné à l'un de mes collaborateurs le spécialiste des questions sarroises du parti social-démocrate, M. Mommer, la fixation de la quantité de charbon que pourront extraire les Français et la délimitation de leur périmètre d'exploitation posent une question plus politique qu'économique. Par souci de sauvegarder leur bonne entente, la France et l'Allemagne doivent éviter d'étendre sur une trop longue période la liquidation du contentieux qui les oppose. Sans doute, les 90 millions de tonnes que réclament les Français ne constituent qu'une faible part des réserves totales de charbon dont dispose la République fédérale. Ce chiffre est cependant trop élevé, puisqu'il maintiendra pendant vingt-cinq ans les Sarrois dans une position de débiteurs et risquera d'éveiller chez les Allemands un ressentiment qui pourrait, à la longue, compromettre les relations entre les deux pays.

M. Mommer est le vice-président de la sous-commission de la Sarre au Bundestag. Sa position ne lui est pas personnelle. Elle reflète la pensée de ses collègues et de l'office fédéral des Affaires étrangères. Elle sera reprise vraisemblablement, mardi prochain, par M. Hallstein.

[1] Du 9 mai, non reproduit. Le Bundestag avait, la veille, discuté l'interpellation du parti libéral-démocrate sur la canalisation de la Moselle. Tous les orateurs s'étaient déclarés d'accord — ou au moins résignés — à ce que la canalisation de la Moselle constituât un élément du prix à payer pour le retour de la Sarre à l'Allemagne. Le ministre des Affaires étrangères von Brentano avait mis l'accent sur l'existence d'un lien de fait entre Moselle et Sarre. Il avait indiqué que le règlement d'ensemble incluerait aussi le canal d'Alsace. Le Bundestag avait adopté — le gouvernement s'y étant rallié — une motion prévoyant une révision commune des trois commissions intéressées de l'Assemblée (Affaires étrangères, Affaires économiques, Transports), à laquelle le gouvernement apporterait une information détaillée sur le projet de canalisation (Sur cette réunion, qui eut lieu le 1er juin, voir ci-après le n° 361, et note).

311

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES [1]
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, WASHINGTON, LE CAIRE, MADRID, ROME, NEW YORK (O.N.U.).

T. nos 4191 à 4197; 5057 à 5063; 1250 à 1256; 498 à 504; 586 à 592; 1015 à 1020 [2]. Urgent. Réservé.

Paris, 12 mai 1956.

1° Comme je vous l'avais fait savoir par mon télégramme du 8 mai [3], le gouvernement français a proposé au gouvernement marocain de conclure sans délai un accord diplomatique. Un projet d'accord a été remis au président Bekkaï et au ministre des Affaires étrangères Balafrej pendant leur séjour à Paris.

Un préambule rappelle les principes selon lesquels les deux états entendent organiser les liens qui les unissent. Le dispositif du projet d'accord mentionne ensuite l'intention des deux états de se tenir mutuellement informés, de se consulter en cas de menaces et d'établir une

[1] Ayant quitté Paris dans la nuit du 10 au 11 mai, M. Savary fit une visite au Sultan dans la journée du 12. Il ne devait quitter le Maroc qu'après le paraphe, le 20 mai, de la convention diplomatique franco-marocaine.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 1293-1300) et Tunis (nos 904-911).

[3] Par télégramme adressé à Rabat sous les nos 1242-1246 (et communiqué à Tunis sous les nos 875-879), non reproduit, le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes indiquait avoir, au cours de ses entretiens avec le gouvernement marocain, souligné la gravité de la crise qui pourrait éclater entre Paris et Rabat si le Sultan passait outre aux objections de la France, décidait d'échanger des missions diplomatiques avec des pays étrangers avant que la situation ait pu être régularisée. La délégation marocaine s'était vu remettre le texte d'un projet d'accord diplomatique, qui pouvait être accepté à Rabat sans grandes modifications et être en conséquence conclu en quelques jours : dans les premiers jours de juin, une fois achevé le débat de politique étrangère envisagé, Rabat aurait toute liberté d'action en ce domaine et sa candidature à l'O.N.U. pourrait être transmise. Le texte même du projet remis à la délégation marocaine était communiqué par télégramme nos 1247-1255, du 8 mai, qu'il a paru superflu de reproduire.

Par télégramme adressé également le 8 mai à Londres (nos 4577-4581), Washington (nos 4929-4933), Le Caire (nos 1204-1208), Madrid (nos 464-468) et Rome (nos 615-619), et communiqué à Rabat (nos 1272-1276), le secrétaire d'État annonçait la transmission des passages essentiels du communiqué publié à l'occasion des entretiens récents entre MM. Guy Mollet, Pineau, Savary d'une part, Bekkaï, Balafrej et Bouabid d'autre part, ainsi que la remise à la délégation marocaine du projet concernant les relations diplomatiques. Les informations relatives aux propositions françaises en cette matière devaient conserver un caractère confidentiel. Le communiqué lui-même — télégramme pour Rabat, n° 1277 du 8 mai, communiqué à Tunis (n° 889), Londres (n° 4582), Washington (n° 4936), Le Caire (n° 1209), Madrid (n° 469), Rome (n° 620) — indiquait que les hommes d'État français et marocains avaient décidé de poursuivre la négociation des conventions qui définiraient l'interdépendance, et d'étudier « avec un soin particulier, compte tenu de la situation de droit international », la question de l'établissement des relations diplomatiques du Maroc avec les pays étrangers.

procédure de consultations régulières, notamment au niveau des ministres des Affaires étrangères, de ne pas adhérer à une politique incompatible avec leurs intérêts réciproques, de ne pas conclure de conventions internationales contraires aux droits qu'ils se sont mutuellement reconnus, de maintenir une liaison constante entre leurs délégations dans les organisations internationales. Il est également précisé que dans les pays étrangers où le Maroc n'aura pas de mission diplomatique, les représentants français assureront la protection des ressortissants marocains à la demande du gouvernement de Rabat, et que les représentants des deux pays à Rabat et à Paris porteront le titre de Haut-Commissaire.

Ce projet a reçu un accueil favorable de la part du gouvernement marocain. Dans les jours suivants, la négociation a pu s'engager dans des conditions satisfaisantes. Un certain nombre de nos propositions ont été légèrement modifiées, et nous nous trouvons aujourd'hui assez proches d'un accord. On peut espérer que la rédaction du texte s'achèvera dans le courant de la semaine prochaine.

Il a été indiqué au gouvernement marocain que cet accord diplomatique, après sa conclusion, serait produit devant le Parlement français au cours du large débat de politique générale qui aura lieu dans les derniers jours du mois de mai. Si la politique du gouvernement est approuvée par l'Assemblée, l'accord serait mis en vigueur aussitôt après le débat. Les ministres marocains nous ont assuré qu'il ne serait pas procédé à l'échange formel de représentants diplomatiques entre le Maroc et les pays étrangers d'ici là.

2° Un projet semblable a été remis le 10 mai au président Bourguiba [1]. La discussion s'est engagée dans des conditions moins favorables, et il est à craindre que les échanges de vues portant sur les dispositions du projet français ne soient pas achevés pour le débat. Néanmoins, le président du Conseil tunisien nous a fait savoir qu'il n'accréditerait pas d'ambassadeurs et n'accepterait pas d'accréditements formels d'ambassadeurs étrangers à Tunis avant la conclusion du débat devant l'Assemblée nationale.

3° Les détails de l'accord diplomatique doivent, bien entendu, garder un caractère confidentiel, d'autant plus qu'ils sont encore susceptibles de modification.

Pour Londres, Washington, Rome seulement : Il y aurait avantage, si vous le jugez bon, à informer d'urgence vos interlocuteurs des conversations qui sont engagées avec les gouvernements marocain et tunisien et de leur faire savoir qu'un accord officieux est intervenu avec ces deux gouvernements pour qu'aucun représentant diplomatique ne soit accrédité avant le début de juin.

[1] Voir ci-après le n° 319 (note).

312

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE CENTRALE [1]

Lettres de Grotewohl et de Bolz du 5 mai 1956 sur la Sarre

Paris, 12 mai 1956.

Le 5 mai 1956, M. Grotewohl a adressé au chancelier Adenauer, ainsi que M. Bolz à M. Pineau, une lettre déclarant que le gouvernement de la République démocratique allemande ne reconnaîtrait aucun accord qui pourrait être conclu sur la question sarroise sans sa participation. La lettre de Grotewohl n'a pas été publiée intégralement, mais il est vraisemblable, d'après l'analyse qu'en a donnée l'agence D.P.A. [2], qu'elle suit la ligne générale de celle de Bolz.

On peut se demander pourquoi le gouvernement soviétique, qui n'est certainement pas étranger à l'initiative du gouvernement de Pankow, laisse ainsi soudain évoquer la question sarroise, après avoir observé à ce sujet un silence complet pendant de longues années. L'idée d'un certain rapport entre cette initiative et le prochain voyage à Moscou des ministres français [3] vient naturellement à l'esprit.

Le texte des deux lettres appelle à cet égard les remarques suivantes :

1° Il y est mentionné que toute solution devra tenir compte non seulement des intérêts économiques de la France, mais de ses intérêts « pacifiques » et de sa sécurité. « Il ne faut pas livrer le territoire sarrois aux forces militaristes d'Allemagne occidentale, le mettre au service du réarmement allemand. »

2° Il y est dit d'autre part que : « La question sarroise est une question intéressant l'ensemble de l'Allemagne, elle touche aux rapports du peuple français avec l'ensemble du peuple allemand et revêt une grande importance pour l'aménagement des relations entre la France et l'ensemble de l'Allemagne. » Ce passage est manifestement destiné à rappeler les accords quadripartites de 1945, aux termes desquels « les

(1) Cette note a été rédigée par Michel Legendre, sous-directeur d'Europe centrale, à l'intention du Ministre.

(2) Et que transmettait l'ambassade de France à Bonn par un télégramme nos 1666 à 1674 du 7 mai, non reproduit. Le gouvernement fédéral, estimait l'ambassadeur, pensait que par cette manœuvre le gouvernement de la D.D.R. voulait rappeler son existence, réfuter d'avance le dangereux précédent que représenterait à ses yeux le retour de la Sarre à l'Allemagne, et relancer l'idée de discussions directes entre Allemands. Il semblait que la lettre de M. Grotewohl serait laissée sans réponse.

(3) Du 15 au 19 mai : voir ci-après les nos 329, 330, 332, 364.

frontières de l'Allemagne et le statut de l'Allemagne et de toute région faisant actuellement partie du territoire allemand » sont de la compétence des quatre puissances.

*
**

Il n'est pas impossible que les Soviets, au cours des prochaines conversations de Moscou, fassent des allusions plus précises à la question sarroise. Il est bon à ce sujet de rappeler les faits suivants :

1° Les propositions françaises d'un statut définitif de la Sarre (Union économique franco-sarroise entraînant la séparation politique de la Sarre du territoire allemand) faites en avril 1947 à la conférence de Moscou se sont heurtées à un refus soviétique. Les États-Unis ayant donné leur agrément aux propositions françaises, un accord quadripartite sur la Sarre aurait pu intervenir dès cette époque, sans le veto soviétique.

2° Ce que les Soviets ont refusé en Sarre, ils se sont efforcés de l'obtenir à l'Est. Allant au-delà des dispositions de l'accord de Potsdam, qui ne stipulait que l'administration par la Pologne des territoires allemands à l'est de l'Oder-Neisse, ils ont poussé le gouvernement de Pankow à signer l'accord germano-polonais de Görlitz en juillet 1950, fixant l'Oder-Neisse comme frontière définitive.

3° Une modification des frontières de la République fédérale afin d'englober la Sarre ne concerne que la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne (lettre tripartite d'agrément de la loi fondamentale du 12 mai 1949). Les accords quadripartites de 1945 ne visent que les frontières définitives d'une Allemagne réunifiée. Par les droits réservés stipulés dans la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale (accords de Paris, 23 octobre 1954)[1], les trois puissances occidentales ont gardé à cet effet la compétence et les pouvoirs nécessaires.

[1] *Année politique, 1954,* p. 660, 662.

313

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1869 à 1876. Réservé. *Moscou, 13 mai 1956, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 11 h. 20.)

Sans qu'il s'agisse à proprement parler d'une modification de la politique extérieure soviétique, certains indices récents permettent de préciser quelques-uns de ses objectifs actuels.

1° Le désir de réduire la tension américano-soviétique (mon télégramme nos 1728 à 1733)(1) et de couronner ainsi la politique des contacts personnels est de plus en plus apparent. On semble persuadé ici qu'à la longue, l'opinion américaine se lassera de l'effort militaire coûteux qui lui est imposé, se résignera au *statu quo* et, peut-être même, à un repli stratégique.

2° À cet effet, la poursuite des manifestations amicales à l'égard des gouvernements occidentaux semble la méthode la plus propre à convaincre les dirigeants américains que, sous peine d'être isolés moralement et politiquement, ils devront parvenir avec l'U.R.S.S. à une sorte d'entente sur leurs positions respectives dans le monde. D'où l'importance attachée désormais à de meilleures relations avec les gouvernements occidentaux. Cet objectif a formé cette année le thème principal du discours prononcé le 1er mai dernier par le maréchal Joukov. En revanche, on n'y trouve aucune mention de « la lutte contre le joug impérialiste et l'esclavage colonial » qui figurait en bonne place dans son discours du 1er mai 1955. Ainsi, une sourdine semble devoir être

(1) Le télégramme nos 1728-1735, du 2 mai n'a pas été reproduit. Il indiquait les conclusions à tirer de déclarations faites par MM. Boulganine et Khrouchtchev à leur retour de leur récente visite en Grande-Bretagne. Le voyage était présenté comme un grand succès et l'amour-propre national soviétique n'avait pas eu à en souffrir; toutefois, M. Khrouchtchev consacrait presque la moitié de son discours à stigmatiser l'attitude des travaillistes britanniques. Le premier secrétaire du P.C.U.S. avait accordé une importance spéciale au problème des relations entre l'U.R.S.S. et les États-Unis : il avait souligné ce qu'un récent discours du président des États-Unis contenait de positif.

[Le discours du président Eisenhower ici mentionné avait été prononcé le 21 avril devant l'Association américaine de directeurs de journaux. Le Président notait que « le monde respir[ait] un peu mieux, que les idées de liberté [faisaient] leur chemin » et que peut-être les dirigeants soviétiques avaient relégué l'agression militaire à l'arrière-plan. Il ajoutait : « Beaucoup des fautes de Staline envers d'autres nations subsistent sous ses successeurs : en Allemagne, dans les pays satellites, en Corée. Ces problèmes difficiles réclament des efforts patients. Mais un gouvernement soviétique dévoué aux intérêts légitimes de la nation russe peut avoir des relations amicales avec les États-Unis. Nous fêterons le jour où il en sera ainsi ».]

mise à la campagne anticolonialiste, sans que, sur le fond, la position soviétique soit modifiée.

3° Cette politique implique que l'U.R.S.S. ne manifeste plus aussi nettement que par le passé sa volonté de dresser les pays d'Europe occidentale contre les États-Unis ou du moins qu'elle ne la laisse plus apparaître aussi ouvertement. À l'occasion de son voyage en Grande-Bretagne [1], M. Khrouchtchev s'est ostensiblement défendu de vouloir opposer la Grande-Bretagne aux États-Unis. De même, toutes les formes de la solidarité occidentale ne sont pas critiquées avec la même vigueur (mon télégramme nos 1741 à 1743 [2]).

4° En même temps que les États-Unis, l'Allemagne occidentale risque d'être l'ultime objet des attentions prodiguées à d'autres états occidentaux, et en particulier à la France et à l'Angleterre. Les allusions faites par M. Khrouchtchev au pacte germano-soviétique et à la possibilité d'une nouvelle collusion russo-allemande [3] sont à cet égard éloquentes. La solidarité entre les pays membres de l'O.T.A.N. est donc plus nécessaire que jamais.

5° La période de consolidation du *statu quo,* qui résulterait normalement de la détente, doit, dans l'esprit des dirigeants de l'U.R.S.S., favoriser le rapprochement du parti communiste soviétique avec les partis socialistes occidentaux. En commençant par les travaillistes britanniques et les socialistes français, Moscou ne perd pas de vue les sociaux-démocrates allemands. M. Souslov n'avait-il pas fait appel à Berlin, le 6 octobre dernier, à l'unité de la classe ouvrière allemande, en rappelant que les ouvriers constituaient la majorité de la population des deux Allemagnes ? Cette unité n'étant conçue ici que sous l'égide du parti communiste, ce n'est évidemment pas dans un proche avenir que l'U.R.S.S. peut espérer une solution aussi favorable pour elle du problème allemand.

6° Entre ces objectifs lointains et les préoccupations immédiates du Kremlin, il existe une marge importante. Pour l'instant, le souci principal de Moscou est d'obtenir des manifestations de rapprochement, dont la valeur sera soulignée tant pour les besoins de la propagande intérieure que pour ceux de l'action sur l'opinion occidentale, même en l'absence de résultats importants. Le précédent des entretiens de Londres est particulièrement instructif à cet égard.

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301.

[2] Du 4 mai, non reproduit, ce télégramme rapportait les commentaires de la *Pravda* sur l'ouverture de la session de l'O.T.A.N. (voir les nos 301, 322). Elle relevait en Angleterre, en France et dans d'autres pays européens des conceptions nouvelles qui tendraient à une « authentique refonte de l'Alliance atlantique », conduisant à « atténuer son orientation agressive » au bénéfice d'une libre coopération économique.

[3] Allusions faites notamment devant une délégation socialiste française : voir ci-dessus le n° 304.

314

LE HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1623 à 1626. Priorité absolue. *Rabat, 15 mai 1956, 10 h. 45.*
Secret. Réservé.

(Reçu : 11 h. 5.)

(Pour le président Pineau de la part de M. Savary.)

Un télégramme du Haut-Commissaire vous expliquera dans quelles conditions la position marocaine s'est sensiblement durcie depuis quelques jours. L'action de l'« Armée de libération » a une large part dans ce raidissement.

Les conséquences s'en font sentir dans tous les domaines. L'accord de principe qui vous avait été donné le 11 mai par MM. Bouabid et Cherkaoui, sur 9 des 11 articles de l'accord diplomatique, est plus ou moins remis en cause [1]. Le ministre des Affaires étrangères, M. Balafrej, m'a par exemple déclaré hier que, pour sa part, il préférerait retarder l'échange de missions diplomatiques avec les pays étrangers afin de disposer de quelques jours de plus pour étudier et négocier le projet français d'accord diplomatique.

J'estime quant à moi que nous avons au contraire un grand intérêt à précipiter la négociation. Il est essentiel que l'accord soit conclu rapidement. À défaut, nous risquons de voir des surenchères se produire à Rabat sur le texte que nous avons proposé. Le danger existe d'être mis en présence d'un fait accompli, le gouvernement marocain se laissant complaisamment forcer la main par une puissance étrangère. Il me paraîtrait fâcheux que le gouvernement de Rabat revînt sur l'accord donné à Paris par les ministres d'État chargés de la négociation. Enfin, il n'est pas certain que l'accord puisse être conclu plus tard, si nous ne l'obtenons pas demain.

Je compte donc insister avec force pour que les deux articles encore contestés (9 et 11) soient discutés dans les prochaines quarante-huit heures, et pour que le texte du préambule et des 9 autres articles ne subisse que des modifications de style. Si j'y parvenais, l'accord pourrait

[1] Un télégramme adressé à Rabat le 11 mai sous les nos 1282-1285, à l'intention de M. Savary, qui se trouvait alors dans la capitale marocaine, indiquait que le président Pineau avait reçu MM. Bouabid et Cherkaoui dans la matinée et énumérait les points d'entente concernant l'accord diplomatique. Il a paru superflu de reproduire ce document.

être prêt à la signature avant mon retour à Paris.

Vous m'avez fait dire par M. Basdevant que vous étiez favorable à une signature de l'accord à Rabat et par mes soins. Pour ma part, je souhaiterais, si la négociation aboutit dans les conditions envisagées, être autorisé par le gouvernement non pas à signer, mais à *parapher* l'accord, avant mon départ du Maroc. Le texte serait ainsi rendu définitif. L'annonce du paraphe produirait le meilleur effet sur l'opinion ici comme en France. Les échanges de vues de M. Seydoux à Tunis devraient en être facilités.

La signature pourrait avoir lieu à Paris, soit dans quelques jours, soit plutôt au lendemain du débat parlementaire.

Je serais heureux de connaître d'urgence, et en tout cas avant votre départ pour Moscou [1], vos sentiments ainsi que celui du président du Conseil.

315

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 1627 à 1633. Priorité. Réservé. *Rabat, 15 mai 1956, 10 h. 55.*

(Reçu : 11 h.30.)

La présentation officielle des forces armées royales à Sidi Mohammed a eu lieu ce matin à Rabat sans incident. Durant près de deux heures, les troupes et le matériel de la nouvelle armée marocaine, présentés par le prince Moulay Hassan, chef d'État-major général et placés sous le commandement direct du général Kettani, ont défilé sur le cours Lyautey, au milieu d'une foule enthousiaste évaluée à 200.000 personnes.

En bon ordre, fantassins, cavaliers, éléments motorisés, escadrons de chars, artillerie tractée, formations du Train et du Génie, ambulances marquées du croissant rouge se sont succédé, pendant que les deux avions d'observation affectés à l'armée marocaine survolaient la capitale à faible altitude. Officiers et hommes, à l'exception des 1.800 soldats venus de la zone Nord, portaient la nouvelle tenue, béret vert et uniforme de toile kaki en deux pièces. L'encadrement français a participé au défilé sous l'uniforme marocain. Malgré les démarches du général Valiño qui assistait avec son état-major à la parade, les formations venues de la zone Nord ont marché sans leurs officiers espagnols, lesquels ont dû se borner au rôle de spectateurs.

[1] La visite de MM. Guy Mollet et Pineau en U.R.S.S. devait se dérouler du 15 au 19 mai : voir ci-après les n°s 329, 330, 332, 364.

Le Sultan, ayant auprès de lui son second fils et le ministre d'État chargé de la Défense nationale, a présidé d'une tribune spéciale cette première manifestation militaire. Dans une autre tribune, M. Savary, les hauts-commissaires de France et d'Espagne, les membres du gouvernement, le corps consulaire, avaient pris place.

L'Armée de libération n'a pas défilé. Elle n'a pas non plus tenté de troubler la cérémonie, bien que des inquiétudes eussent subsisté jusqu'au dernier moment à ce sujet. Avant-hier encore, les dirigeants responsables exprimaient leurs préoccupations et la tension était manifeste. Le Sultan et son entourage étaient visiblement soucieux et nerveux. Hier, peu avant 11 heures, un accord est, m'a-t-on dit, intervenu. Les éléments de l'Armée de libération ont accepté de se tenir tranquilles. On avait songé à faire défiler dans les rangs de l'armée royale et sous le nouvel uniforme un certain nombre des irréguliers. Finalement, cette solution elle-même n'a pas été retenue.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés de bonne source, la concentration autour de Rabat de cinq bataillons français destinés à parer à toute éventualité, concentration dont le Palais et le gouvernement ont eu connaissance, ne serait pas étrangère à cette modération soudaine des « libérateurs ». La détermination des officiers marocains de l'armée royale de s'opposer énergiquement à toute tentative de trouble y a également contribué. Le Sultan et le Cabinet ont pris conscience de l'affermissement de leur position. Enfin, le voyage rapide de M. Max Lejeune [1], par les supputations auxquelles il a donné lieu, a eu chez certains un effet psychologique salutaire.

La présentation des forces marocaines qui, grâce à notre concours, ont surgi comme par miracle et sont dotées d'un matériel blindé des plus modernes, a frappé l'opinion. Elle apparaît comme un signe tangible et important de la coopération franco-marocaine, et les visiteurs espagnols entre autres n'ont pas manqué de la constater. Elle incitera peut-être l'Armée de libération à observer plus de prudence à l'égard du gouvernement.

Le problème que constitue l'existence de cette dernière, la prolifération et le développement des bandes armées, n'en demeurent pas moins, sur le plan intérieur, le problème crucial du Maroc à l'heure présente.

La pression s'est peut-être relâchée aujourd'hui. On ne peut savoir ce qu'il en sera demain. Le président du Conseil, le vice-président, le ministre de l'Intérieur, ne m'ont pas dissimulé les graves inquiétudes qu'ils en éprouvent et estiment qu'il est maintenant essentiel de crever sans tarder cet abcès et de rétablir d'urgence l'ordre et la sécurité.

[1] Le secrétaire d'État aux Forces armées s'était rendu à Rabat le 13 mai, où il prit contact avec le Prince héritier, les autorités militaires et les officiers français destinés à participer à l'armée royale marocaine. Le transfert des éléments marocains servant dans l'armée française, l'affectation d'officiers français dans l'armée royale avaient en effet causé un certain désarroi dans les esprits des cadres français.

316

M. Lalouette, Délégué au Haut-Commissariat de la République française au Maroc,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1643 à 1648. Très urgent. Réservé. *Rabat, 15 mai 1956, 15 h. 50.*

(Reçu : 16 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1627 [1].

J'ai pu obtenir quelques renseignements confidentiels sur l'accord secret passé avant-hier entre le ministre de l'Intérieur et les responsables de l'Armée de libération.

Ces derniers ont demandé qu'une aide financière leur soit accordée en attendant que le sort de leurs hommes soit réglé. Le gouvernement a accepté de mettre sous la rubrique « fonds politiques » une certaine somme à la disposition du ministre de l'Intérieur qui la répartira personnellement entre les chefs intéressés, en dehors de toute procédure comptable. M. M'Hammèdi estime que le montant nécessaire ne dépasserait pas 6 millions de francs par mois.

Telle serait la partie financière de l'accord. Le ministe de l'Intérieur qui, dans les entretiens que nous avons avec lui, manifeste une grande détermination, espère obtenir ainsi dans l'immédiat que les formations de l'Armée de libération restent l'arme au pied et s'abstiennent désormais de participer au pillage de fermes et extorsions de fonds. Il a la volonté d'obtenir dans un second temps le désarmement et la dissolution, en intégrant les hommes, partie dans l'armée royale, partie dans l'activité économique.

Quant aux bandes qui ne dépendent pas de l'Armée de libération et qui, ces dernières années, ont une tendance dangereuse à se multiplier, il se montre résolu à entraver leur activité criminelle et à les combattre.

Existe-t-il, à côté de la clause financière, des clauses politiques dans cet accord secret du 13 mai ? Je cherche à le savoir. Dans l'affirmative, ces clauses concerneraient sans doute l'attitude générale du Palais et du gouvernement face au problème algérien, voire à certains aspects de l'interdépendance franco-marocaine. C'est ce qui pourrait expliquer le raidissement sensible qui apparaît dans la position du Sultan et du Cabinet vis-à-vis de nos négociateurs, notamment en ce qui concerne le projet d'accord diplomatique au sujet duquel M. Balafrej laisse soudain percer l'intention de se dérober, au moins temporairement [2].

(1) Également du 15 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 315.
(2) Sur la négociation relative au projet d'accord diplomatique, voir ci-dessus les nos 311, 314.

En fait, l'inquiétude du Souverain, de son entourage et de ses ministres, demeure grande. Cette inquiétude trahit le poids de la pression à laquelle le Palais et le gouvernement sont soumis. Si M'Hammedi m'a confié que, pour réussir dans sa tâche, il lui fallait emporter l'accord ou vaincre l'opposition de trois forces : l'Armée de libération, le Front de la résistance (sur lequel il a éludé tout éclaircissement) et l'Istiqlal. L'épreuve est donc ouverte. Ou le Palais et le gouvernement l'emporteront, ou bien ils s'inclineront et les développements seront lourds de conséquences.

Notre ligne, dans cette conjoncture, ne peut que rester celle que le Haut-Commissariat a, conformément aux directives de Votre Excellence, observée jusqu'ici. Soutenir discrètement mais efficacement les tendances modérées du gouvernement et laisser apparaître de plus en plus clairement les bases économiques et financières sur lesquelles se fonde la communauté d'intérêts franco-marocaine. Le concours considérable que nous avons apporté à la création de l'armée royale [1], les appels que la Trésorerie marocaine nous a déjà adressés et qu'elle sera obligée de renouveler à bref délai, ne sont pas des arguments négligeables si l'on en use de manière opportune.

[1] Voir ci-dessus le n° 268.

317

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1], à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 507 à 511 [2]. Réservé. *Paris, 15 mai 1956, 20 h. 10.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre dépêche n° 542 du 4 mai et de vos conclusions [3].

J'estime, comme vous, qu'il est urgent d'attirer l'attention du gouvernement espagnol sur les conséquences très sérieuses que pourrait avoir pour lui une attitude déterminée de soutien à la cause de l'indépendance algérienne.

Autant, dans l'affaire marocaine, où ses intérêts sont engagés, nous pouvons comprendre que l'Espagne défende des points de vue qui ne s'identifient pas avec les nôtres, autant nous sommes en droit de nous étonner que sur l'Algérie, territoire français, elle prenne une position qui l'isole complètement parmi les nations occidentales et tende à l'aligner sur celle de l'Égypte. Les inconvénients d'une telle politique ne sauraient manquer de se faire sentir d'abord sur le sort des possessions

[1] Qui signait en l'absence du Ministre, alors en visite en U.R.S.S.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 4752-4756) et Washington (nos 5111-5115), ainsi qu'à Rabat (nos 1368-1372).

[3] Le 26 avril, au siège de la région militaire de Séville, le général Franco affirmait « le maintien de la paix et de l'ordre en Afrique du Nord vital pour tout l'Occident » : l'Afrique du Nord, « que certains le veuillent ou non, fait partie de l'Occident. Ainsi, sommes-nous conduits à accorder loyalement notre aide aux peuples de l'Afrique du Nord pour consolider leur indépendance et leur assurer la paix et le progrès ». Abordant le problème du Maroc, il affichait sa solidarité avec le peuple marocain et affirmait « que d'autres tend(aient) à dénaturer par « l'interdépendance » le processus de l'indépendance » (télégramme de Madrid n° 372, du 30 avril, non reproduit).

Par sa dépêche n° 542 du 4 mai, non reproduite, M. de La Tournelle brossait un tableau de la politique arabe de l'Espagne, sous ses deux aspects essentiels : relations avec la Ligue arabe et attitude à l'égard des problèmes d'Afrique du Nord. L'opinion espagnole éprouvait une sensibilité particulière à l'égard des questions africaines, surtout dans l'armée; lors de sa mise en quarantaine par l'O.N.U., le gouvernement de Madrid avait rencontré le soutien diplomatique des pays arabes. Peut-être fallait-il voir dans le désarroi de l'Espagne à la suite de la restauration du Sultan et de la reconnaissance de l'indépendance chérifienne la raison de la prise de position du général Franco sur la question algérienne. Diverses hypothèses étaient vraisemblables, et notamment celle selon laquelle le chef de l'État espagnol jouerait délibérément la carte de l'éviction de la France en Afrique, afin que l'influence américaine se substituât à la nôtre; la thèse officiellement soutenue à Madrid était que la France et son gouvernement provisoire à Alger avaient introduit le ferment communiste dans les territoires africains. La prise de position de l'Espagne sur l'Algérie l'engageait plus profondément qu'elle ne l'avait jamais été à propos du Maroc. Son ingérence dans les affaires d'un territoire faisant juridiquement partie de la France était « injustifiable »; elle subirait les répercussions de cette politique dans ses rapports avec les pays membres de l'O.T.A.N., qui appuyaient l'action de la France en Algérie. Le Département devrait apprécier s'il convenait d'éclairer le gouvernement de Madrid sur les conséquences d'une politique qui donnerait la caution morale d'une puissance chrétienne et occidentale au mouvement d'indépendance de l'Algérie, et ce avant la visite du roi d'Irak à Madrid, prévue pour le 17 mai.

espagnoles d'Afrique, et non moins certainement sur l'ensemble des relations de l'Espagne avec les puissances occidentales.

En effectuant auprès de M. Artajo la démarche que vous suggérez, vous prendrez soin de paraître considérer que la position espagnole n'est pas définitivement arrêtée. Vous développerez les arguments qui figurent dans votre dépêche, spécialement ceux touchant les responsabilités de l'Espagne à l'O.N.U., et vous indiquerez que vous n'avez d'autre but que d'éclairer amicalement le gouvernement espagnol sur les très sérieuses conséquences de son attitude si elle devait s'affirmer.

Vous pourrez faire valoir en même temps que nous désirons toujours organiser une coopération sérieuse entre les deux pays dans les questions marocaines, et que la responsabilité d'une détérioration de nos rapports reposerait entièrement sur le gouvernement espagnol s'il s'engageait dans la voie qu'il semble envisager. Nous ne lui demandons pas de nous soutenir dans l'affaire algérienne; nous croyons seulement qu'il aurait le plus grand tort, à son propre point de vue, de nous attaquer sur un terrain où justement tous nos alliés occidentaux, conscients de l'importance politique de l'enjeu, manifestent de plus en plus le désir de nous aider. Quels que puissent être les ressentiments de l'Espagne, ses dirigeants devraient pourtant apercevoir qu'une certaine politique proarabe de leur part entraînerait rapidement la perte des dernières possessions espagnoles d'outre-mer.

Je vous serais obligé de me rendre compte de votre démarche et des réactions qu'elle aura pu provoquer.

318

M. Defferre, Ministre de la France d'outre-mer,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1].

D. n° 453 HG/GW. *Paris, 15 mai 1956.*

Dans le rapport établi par le Comité intergouvernemental sur l'Euratom [2] et que vous avez bien voulu me communiquer, les territoires extérieurs des états participants ne sont mentionnés que de façon vague et occasionnelle.

Une question se pose pourtant très clairement : le gouvernement français participera-t-il à l'Euratom sans ou avec ses territoires d'outre-mer sans aucune discrimination ?

[1] En l'absence du Ministre alors en visite en U.R.S.S. ainsi que le président du Conseil, c'était en fait M. Albert Gazier, ministre des Affaires sociales, qui assurait l'intérim. Certains documents sont également signés par M. Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] Cf. Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des Affaires étrangères,* Bruxelles, Secrétariat, 21 avril 1956, p. 97 et suiv.

Tant qu'une position n'aura pas été prise sur cet aspect du problème, la discussion avec nos partenaires risque d'être faussée.

Il me paraît difficile de participer à l'élaboration du traité en laissant dans l'ombre quelques difficultés qui ne paraissent pas avoir été abordées de front dans les documents officiels parvenus à ma connaissance.

***

Tout d'abord, la structure même de la République est en cause dans l'institution d'une communauté européenne atomique.

1° Une participation à la Communauté *sans* les territoires d'outre-mer séparerait en droit comme en fait le territoire de la République en deux parties distinctes.

Sans s'appesantir sur les contradictions de cette intégration inachevée, par rapport aux stipulations de la Constitution de 1946, on peut estimer qu'un traité ainsi conçu méconnaîtrait la réalité de la République, tout aussi bien que les perspectives d'ordre constitutionnel et social que les constituants ont voulu ouvrir aux populations d'outre-mer.

Par le fait d'une telle séparation, ces populations pourraient à juste titre redouter que les territoires d'outre-mer ne deviennent l'appendice d'un état membre de la Communauté et soient promis de ce fait à un néo-colonialisme européen, à caractère discriminatoire.

2° Par contre, une participation *avec* les territoires d'outre-mer ne doit pas avoir pour incidence une dissociation de la représentation de la République française au sein des organismes de la future Communauté.

Dans le rapport qui a été diffusé, la structure même de ces organismes n'est pas précisée. Quels seraient les pouvoirs effectifs de la « Commission européenne » ? Comment pourrait-on envisager que nos territoires, producteurs de minerais et demandeurs éventuels de combustibles nucléaires, fassent valoir leurs intérêts dans cette commission ? Quel droit de regard pourrait être exercé par les représentants de ces territoires dans les différents organismes de la Communauté sans que pour autant ces représentants constituent un groupe à part ?

***

Je souhaiterais qu'au moment de la fixation définitive de la position de notre pays vis-à-vis du projet d'Euratom, il soit tenu compte des problèmes spécifiques de nos territoires d'outre-mer.

Ceux-ci sont d'ores et déjà des producteurs de matières premières fissiles, et peuvent devenir des producteurs importants. Ils sont ainsi directement intéressés par la politique de prospection, de production et

de prix qui sera menée par l'Organisation européenne de l'énergie atomique, de même que par la priorité d'achat aux producteurs et le privilège d'approvisionnement des utilisateurs qui lui sont conférés par le traité.

Par ailleurs, au moment où les offres de matériel atomique aux pays sous-développés se multiplient, je tiens à souligner que l'opinion publique locale n'accepterait pas que nos territoires ne soient considérés que comme des producteurs de matières premières et ne retirent aucun avantage direct de la mise en œuvre de cette nouvelle source d'énergie.

C'est pourquoi, conformément à la doctrine de mon département en faveur de l'industrialisation des territoires, il y aurait lieu de prévoir dans le traité d'Euratom que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour assurer dans la mesure du possible la transformation dans les pays producteurs eux-mêmes des matières premières atomiques.

***

Si, dans l'immédiat et objectivement, les territoires de mon département sont relativement peu impliqués dans les problèmes soulevés par les ressources en énergie atomique et par l'emploi de celles-ci, il serait politiquement dangereux d'en déduire qu'il est possible de négliger les aspects particuliers que revêt le projet d'Euratom en ce qui concerne ces territoires.

Il ne fait pas de doute, en effet, que les populations et les élus des territoires d'outre-mer, comme en général les populations et les élites des pays sous-développés fondent des espoirs, parfaitement légitimes et dont il faut tenir compte, sur l'avenir de l'utilisation de l'énergie atomique. Ces territoires souffrent et souffriront plus encore dans l'avenir, au fur et à mesure de leur développement, d'une pénurie de sources d'énergie.

Au moment du débat sur la ratification du traité, le gouvernement devra être en mesure de répondre clairement aux questions qui seront à coup sûr posées par les représentants des territoires relevant de mon département sur :

— le champ d'application exact du traité;

— la disposition des minerais qui sont déjà exploités dans ces territoires ou qui pourraient y être découverts;

— la mise à la disposition de ces territoires des quantités de combustible nucléaire nécessaires pour compléter les ressources en énergie;

— les critères précis retenus pour la répartition des matériaux destinés à la production d'énergie atomique;

— la nature et la formation des institutions de l'Euratom et d'une manière générale les garanties assurant que les intérêts de ces territoires ne pourront être négligés.

En dehors du fait que les voix des parlementaires d'outre-mer peuvent selon la conjoncture politique déterminer l'issue du débat qui

précédera la ratification, je n'ai pas besoin d'insister sur le danger que présenterait la mise en application du traité si elle était acquise malgré l'opposition des élus d'outre-mer. Il appartiendra à nos négociateurs de ne pas perdre de vue cet important aspect de la question, quand, sortant des généralités, la rédaction du traité sera enfin abordée. Celle-ci devra répondre sans ambiguïté aux préoccupations évoquées ci-dessus et que les parlementaires d'outre-mer ne manqueront pas ultérieurement de manifester. J'apprécierai en conséquence d'être rapidement et régulièrement tenu au courant de l'évolution des négociations.

Je crois enfin devoir préciser qu'il ne saurait être question de faire un sort différent aux territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun d'une part et aux territoires d'outre-mer d'autre part en ce qui concerne l'Euratom. Laisser en dehors de la Communauté les territoires sous tutelle, administrés pour la durée du régime international comme partie intégrante du territoire national, permettrait éventuellement aux États-Unis, à l'U.R.S.S. et aux institutions internationales de faire en faveur de ces territoires des offres de service qu'il serait dans cette hypothèse particulièrement délicat d'écarter et qui ouvriraient la porte à de dangeureuses ingérences. (1).

319

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2158 à 2167. Urgent. Réservé. *Tunis, 16 mai 1956, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

J'ai eu ce matin avec le président Bourguiba un long entretien. Il avait été convenu, lors de son départ de Paris samedi matin, que nous nous rencontrerions très peu de temps après mon retour à Tunis et que nous poursuivrions les entretiens commencés à Paris en vue d'essayer de résoudre les difficultés d'application du protocole franco-tunisien du 20 mars. (2). Tel a bien été l'objet principal de l'entretien.

J'ai trouvé le président du Conseil dans les dispositions dont rendait compte le télégramme de M. Gillet, en date du 14 mai. (3) M. Bourguiba maintient son interprétation de la déclaration du 20 mars et entend faire entrer rapidement dans les faits le principe de l'indépendance

(1) Ce document est accompagné d'une fiche dactylographiée, venant de la direction d'Europe : *F. G. Pour M. Valéry, M. Vedel est chargé de préparer la réponse.*

(2) Le texte de ce protocole a fait l'objet de plusieurs publications, notamment dans la série *Articles et documents,* de La Documentation française, n° 335, 22 mars 1956, Textes du jour, CDXXIII, et dans l'*Année politique, 1956,* p. 509-510.

(3) Non reproduit, son objet ayant paru suffisamment indiqué dans le présent télégramme.

tunisienne. Mais il désire éviter une rupture avec la France et souhaite agir le plus possible en accord avec elle.

Je vous rends compte par télégramme séparé de la partie de l'entretien relative à la représentation de la Tunisie en France et à celle de la France en Tunisie.

1° En ce qui concerne la diplomatie, je retire de notre entretien les indications suivantes :

A. M. Bourguiba confirme l'intention qu'il avait exprimée à Paris, de ne pas procéder à un échange d'ambassadeurs avec les pays autres que la France, avant le débat parlementaire sur l'Afrique du Nord, prévu pour la fin de ce mois.

B. Il projette cependant, afin, dit-il, de résoudre des problèmes relatifs au pèlerinage musulman à La Mecque, de désigner dans les prochains jours des envoyés extraordinaires à Rabat et à Djeddah.

C. Il désire également exercer dans un avenir immédiat les responsabilités de la souveraineté externe en matière de visa des passeports. Il a été convenu qu'un groupe de travail mixte allait examiner cette question qui relève à la fois de l'activité consulaire et de la surveillance des frontières.

D. M. Bourguiba s'est déclaré désireux de reprendre assez rapidement les négociations franco-tunisiennes. Il propose que la réouverture de ces négociations ait lieu au cours de la première ou de la seconde semaine du mois de juin.

E. En attendant la reprise officielle des négociations, M. Bourguiba serait disposé à avoir avec moi des entretiens préparatoires à Tunis. Pour reprendre son expression, ces conversations auraient pour objet de « mâcher le travail ». Je lui ai demandé s'il pouvait me faire connaître ses réactions sur le texte qui lui a été remis le 10 mai à Paris [1]. Mais il m'a répondu d'une façon très évasive. J'ai noté toutefois, dans la partie de l'entretien qui a eu trait aux questions d'Armée et de Défense, que le président du Conseil envisageait la possibilité d'un traité d'alliance entre les deux pays.

F. Mon interlocuteur, répondant à une demande que je lui faisais, reprit l'idée de faire, avant le débat parlementaire français, une déclaration devant l'Assemblée constituante au sujet de la coopération entre nos deux pays en matière diplomatique. J'ai cru comprendre que son intention était de se borner à des généralités assez banales. Peut-être les prochaines négociations préparatoires à la négociation diplomatique permettront-elles de préciser ses idées.

[1] Ce projet d'accord diplomatique prévoyait que les deux parties se tiendraient mutuellement au courant des questions d'intérêt commun, qu'elles se consulteraient en cas de menace, qu'elles établiraient une procédure de consultation mutuelle. Chacune des parties s'engageait à ne pas adhérer à des groupements de puissances dont la politique serait incompatible avec les intérêts d'une des parties, à ne pas conclure d'actes internationaux incompatibles avec leurs droits particuliers. La France appuierait la candidature de la Tunisie dans les organismes internationaux. Elle assurerait la représentation de la Tunisie dans les pays où celle-ci n'aurait pas décidé d'envoyer un représentant. Les représentants diplomatiques qu'elles accréditeraient mutuellement porteraient le titre de Haut-Commissaire et Ambassadeur extraordinaire. Tunis assumerait les obligations résultant des actes internationaux passés par la France au nom de la Tunisie.

2° En matière d'Armée et de Défense, M. Bourguiba a confirmé ses vues sur la future armée tunisienne. Il s'agit, dans son esprit, d'une armée peu nombreuse (sensiblement inférieure aux effectifs de l'armée marocaine) et équipée de façon moderne. M. Bourguiba souhaite que nous lui apportions toute l'aide possible pour la constitution de cette armée. Il s'est montré favorable au principe de la création d'une mission militaire française.

Pour la constitution initiale de cette armée, le président du Conseil envisagerait de recourir principalement aux militaires tunisiens actuellement appelés sous les drapeaux français. Par contre, les Tunisiens engagés ou rengagés dans les rangs de l'armée française continueraient à servir chez nous. M. Bourguiba ne s'est d'ailleurs pas montré hostile à ce que, dans l'avenir, les Tunisiens puissent continuer à s'engager dans l'armée française.

Mon interlocuteur a insisté pour que le transfert au gouvernement tunisien de l'administation centrale de l'armée tunisienne s'opère rapidement. Il a exprimé le désir que soient mis à la disposition de l'armée tunisienne les dossiers des militaires tunisiens qui ont servi dans l'armée française. J'ai fait, à ce sujet, d'expresses réserves en faisant observer que ces dossiers étaient indispensables à notre administration pour faire bénéficier les intéressés des droits qu'ils se sont acquis vis-à-vis de l'État français, notamment en matière de pension. Mais il est convenu que cette question allait être examinée au cours des prochains jours.

320

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2168 à 2172. Urgent. Réservé. *Tunis, 16 mai 1956, 22 h. 35.*

(Reçu : 23 h.)

Je me réfère à mon entretien avec le Ministre ainsi qu'à ma conversation avec M. Basdevant.

Dès le début de l'entretien que j'ai eu ce matin avec le président Bourguiba, et dont je vous rends compte par mon télégramme n°s 2158 à 2167 de ce jour[1], M. Bourguiba a évoqué la question de la représentation de la France en Tunisie et de la représentation de la Tunisie en France.

Le président du Conseil tunisien souhaiterait qu'avant même le débat parlementaire prévu pour la fin de ce mois, la représentation des deux

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 319.

pays soit élevée au rang d'ambassade. J'ai aussitôt rappelé à mon interlocuteur qu'il était difficilement concevable qu'à l'avenir, le représentant de la France n'ait pas ici une prééminence par rapport aux représentants des pays étrangers. J'ai suggéré qu'afin de tenir compte des relations particulières qui existent entre la France et la Tunisie, les représentants des deux pays, tout en ayant la qualité d'ambassadeurs, portent également le titre de Hauts-Commissaires. J'ai fait valoir que cette terminologie particulière rendrait plus aisée la reconnaissance d'un rang particulier, tant au représentant de la France en Tunisie qu'à celui de la Tunisie en France. Cette argumentation n'a malheureusement pas touché le président du Conseil qui est visiblement très désireux de faire disparaître des dénominations liées, à son avis, à l'étape de l'autonomie interne.

M. Bourguiba, et M. Bahi Ladgham qui l'assistait au cours de cet entretien, ont cependant conservé leur désir de voir le représentant de la France demeurer toujours au premier rang des représentants diplomatiques à Tunis.

J'ai pris acte de cette intention et j'ai répondu à mes interlocuteurs que, tout en réservant sa position sur le titre de Haut-Commissaire, le gouvernement français allait examiner dans quelle mesure les usages diplomatiques permettraient de donner la prééminence à l'ambassadeur de France en Tunisie et de reconnaître une place spéciale à l'ambassadeur de Tunisie en France.

Je fais procéder à des recherches en ce sens par mes services. Je vous rappelle que dans une note annexée au traité anglo-égyptien en date du 26 août 1936, le président du Conseil des ministres d'Égypte informait le gouvernement britannique de sa volonté que l'ambassadeur de Grande-Bretagne soit toujours accrédité au Caire. Ce précédent paraît bien montrer que les usages codifiés dans l'acte final du Congrès de Vienne sont susceptibles de recevoir certaines dérogations. Il serait, à mon avis, indispensable que le Département fasse procéder d'urgence à une étude sur ce point.

Je compte vous soumettre dès demain des suggestions sur la réponse à mon avis très attentive qu'il y a lieu de faire à une demande qui ne pose pas seulement des problèmes protocolaires. M. Bourguiba m'a donné l'assurance qu'il avait obtenu sur ce point l'accord du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères. Je lui ai fait observer qu'en ce qui me concernait, mes souvenirs n'étaient pas aussi précis que les siens.

321

M. SAVARY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES [1],
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1667 à 1672. Priorité. Réservé. *Rabat, 16 mai 1956, 23 h. 10*

(Reçu : 23 h. 40.)

Répondant au communiqué publié aux premières heures de la matinée par Madrid, un communiqué du Palais a annoncé hier soir que « Sa Majesté le Sultan avait donné son agrément à l'élévation au rang d'Ambassadeur auprès du Souverain du Maroc de M. Alcover, consul général d'Espagne à Rabat » [2].

Déjà, au cours de l'audience solennelle qu'il avait accordée au général Valiño, Sidi Mohammed avait félicité personnellement M. Alcover de sa nomination.

À l'occasion d'une réunion chez le prince Moulay Hassan qui a permis la tenue d'une brève conférence avec le président du Conseil, le vice-président, les ministres d'État et le ministre des Affaires étrangères, j'ai appelé fermement aujourd'hui l'attention de nos interlocuteurs marocains sur le caractère regrettable du fait accompli que revêtait la création officielle d'une ambassade d'Espagne à Rabat, alors que l'accord diplomatique franco-marocain n'avait pas été conclu au préalable, ainsi qu'il était convenu. J'ai souligné combien une telle décision, survenant au lendemain de la présentation de l'armée royale [3] dont la naissance n'avait été assurée que grâce au concours si libéral que nous avions apporté, pouvait avoir un effet fâcheux sur le Parlement et sur l'opinion française.

M. Balafrej, qui paraît être encore en retrait sur les autres ministres, et ses collègues, se sont défendus d'avoir voulu contredire l'esprit des conversations de Paris. Ils cherchent à justifier leur attitude par les considérations suivantes :

1° Le Souverain et le gouvernement sont sincèrement décidés à conclure sans tarder un accord consacrant « l'interdépendance diplomatique » (le mot est de M. Balafrej) entre le Maroc et la France. À cette

(1) Qui se trouvait à Rabat pour négocier la convention diplomatique franco-marocaine.

(2) Au contraire des autres pays occidentaux avertis que leurs ambassadeurs à Rabat ne devaient pas être accrédités avant le règlement de la question des relations diplomatiques entre la France et le Maroc, l'Espagne désigna dès le 15 mai son ambassadeur en la personne de M. Alcover et, le lendemain, un communiqué du Palais impérial donnait officieusement l'agrément du Sultan à cette nomination.

(3) Sur cette présentation, voir ci-dessus le n° 315.

fin, le Conseil des ministres avait étudié soigneusement le texte qui avait déjà fait l'objet des entretiens de Paris. Le projet marocain qui ne comporterait que « quelques modifications de rédaction » par rapport au texte de Paris, serait prêt demain matin et me serait aussitôt soumis.

2° La condition particulière des rapports hispano-marocains et l'impatience du gouvernement espagnol avaient conduit le gouvernement marocain à accepter la nomination d'un ambassadeur d'Espagne à Rabat, sous la triple réserve que le nouvel ambassadeur ne serait admis qu'ultérieurement à présenter ses lettres de créance, que la création d'une ambassade du Maroc à Madrid n'aurait lieu que plus tard, et qu'en tout état de cause, le représentant de la France conserverait la préséance à Rabat.

Ces trois réserves avaient été formellement exprimées par M. Bekkaï et M. Balafrej lors de leur visite à Madrid.

D'après nos interlocuteurs, la remise des lettres accréditant M. Alcover et l'institution d'une ambassade du Maroc à Madrid ne devraient, dans leur esprit, avoir lieu qu'après la conclusion de l'accord diplomatique franco-marocain.

Les ministres marocains se sont visiblement efforcés d'apaiser l'incident. Ils m'ont répété que sur les instructions du Sultan lui-même, ils travaillaient pour être en mesure de parfaire, demain si possible, les négociations concernant l'accord diplomatique. L'examen du texte qu'ils me présenteront prouvera si véritablement les modifications qu'ils proposent ne sont que des modifications de rédaction.

J'estime qu'en attendant cet examen et la conclusion éventuelle de l'accord, nous aurions avantage à conserver un caractère confidentiel aux indications qui précèdent.

322

Procès-verbal de la session ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N. (4-5 mai 1956)

Paris, 16 mai 1956.

La session ministérielle du Conseil de l'O.T.A.N. s'est tenue à Paris les 4 et 5 mai. Les deux principaux points de son ordre du jour portaient, le premier, sur les tendances de la politique soviétique, le second, sur le développement à donner à la coopération des pays de l'Alliance dans les domaines non militaires (article 2 du pacte atlantique).

*
**

Le secrétaire d'État britannique a ouvert le débat sur le premier point en rendant compte de la visite que MM. Boulganine et Khrouchtchev venaient de faire en Angleterre [1].

Le gouvernement de Londres avait en vue trois objectifs : établir des contacts personnels, procéder à un large échange de vues, tenter de trouver des points d'accord. Les deux premiers objectifs ont été atteints dans des conditions relativement satisfaisantes. Les dirigeants soviétiques se sont montrés attentifs, courtois, détendus et semble-t-il confiants. Quant à la recherche d'un terrain d'entente, le gouvernement britannique n'entretenait pas d'espoirs déraisonnables, mais l'impression de M. Selwyn Lloyd est qu'au moins sur quelques points, les conversations ont été utiles.

Sur l'Allemagne, cependant, le désaccord reste total. Les Soviétiques continuent d'affirmer que la réunification n'est pas une condition de la sécurité européenne, alors que les Anglais ont maintenu la position contraire. Sur le désarmement, l'échange de vues a été également décevant. Les Soviétiques se sont montrés sévères sur le plan occidental; ils ont donné à leurs interlocuteurs l'impression qu'ils ne souhaitaient pas un accord, tout en laissant entendre que, pour des raisons propres à l'économie soviétique, ils seraient sans doute amenés à procéder unilatéralement à des réductions dans leur établissement militaire. En ce qui concerne, par contre, le Moyen-Orient, M. Selwyn Lloyd a fait état d'un certain rapprochement des points de vue. Les Soviétiques, a dit le ministre britannique, ne semblaient pas réaliser le caractère explosif de la situation et ont surtout tenu à souligner leur hostilité au pacte de Bagdad, mais ils se sont engagés à soutenir les efforts de M. Hammarskjöld et, sans s'engager sur la question des ventes d'armes, ils se sont dit sensibles à l'intérêt d'éviter une course aux armements entre Israël et les pays arabes. En matière d'échanges commerciaux, les Soviétiques ont fait allusion à de larges possibilités, mais sans amorcer rien de précis. En ce qui concerne, enfin, les échanges culturels, ils se sont montrés moins négatifs qu'à Genève et disposés à accepter des échanges à la fois plus nombreux et moins politiques.

Dans l'ensemble, les dirigeants britanniques ont retiré de cette visite l'impression qu'elle marquait peut-être le début d'une amélioration dans les relations entre le bloc soviétique et le monde occidental. D'après M. Selwyn Lloyd, les Soviétiques ne veulent pas la guerre; mais ils sont à la fois conscients et fiers des progrès économiques et techniques faits par la Russie des Soviets et désirent être considérés comme des membres respectables de la communauté des nations.

Cette évolution politique correspond sans doute à une évolution sociale qui s'amorce en U.R.S.S. et qui aboutit à la formation d'une classe moyenne. Quelle conclusion l'O.T.A.N. doit-elle tirer de cette nouvelle situation ? Nous devons, dit le ministre britannique, maintenir l'efficacité de l'instrument militaire que nous avons créé, mais nous

[1] Voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note).

devons en même temps adapter notre tactique à la nouvelle tactique soviétique.

La longue discussion qui suivit cet exposé montra une assez grande diversité d'opinion sur les derniers aspects de la politique soviétique.

Pour *M. Köprülü* (Turquie), le but poursuivi par les Soviétiques reste aujourd'hui comme au temps de Lénine la domination mondiale de la puissance communiste russe. Ce serait jouer avec le feu que de laisser croire à nos opinions publiques que les Russes ont changé. Leur politique a suivi une adaptation tactique qui vise à mieux gagner nos opinions. Tout l'effort de nos alliés doit être de maintenir leur unité en coordonnant mieux leurs politiques.

M. Hansen (Danemark) rappelle son récent voyage à Moscou. Il rappelle deux points qui l'ont frappé au cours de ses discussions avec les dirigeants soviétiques : leur hostilité sans ambages à l'égard de l'O.T.A.N. et les illusions qu'ils entretiennent sur la possibilité de susciter des formations de front populaire en Europe occidentale. M. Hansen reste cependant persuadé de l'intérêt que présente le développement de contacts entre l'Est et l'Ouest.

D'après *M. Lange* (Norvège), l'Union soviétique n'a pas changé ses objectifs à long terme et le danger demeure, mais il semble qu'il ait, dans une certaine mesure, changé de caractère. Il y a des signes (M. Lange s'est référé aux conversations qu'il avait eues récemment avec les dirigeants yougoslaves) que la nouvelle politique soviétique n'est pas sans rencontrer une opposition et de la résistance parmi les cadres du parti et dans l'appareil administratif. Il serait peu sage de ne pas admettre la possibilité que les nouveaux dirigeants cherchent à tirer leur pays de son isolement et qu'ils aient le désir sincère d'atténuer la tension dans le monde. Si l'on admet cette hypothèse, il faut être attentif à ne pas renforcer à l'intérieur de l'Union soviétique ceux qui s'opposent à cette évolution et souhaitent le retour à la politique stalinienne. La liberté d'action d'hommes comme Boulganine et Khrouchtchev paraît assez limitée. Il est possible qu'ils ne puissent pas, même s'ils le souhaitent, aller très loin dans la voie des concessions. Il ne faut donc pas attendre de trop rapides résultats des négociations qui peuvent être engagées avec eux, mais il ne faut pas se décourager et il vaut la peine de les sonder sur d'autres sujets. M. Lange pense que si des échanges économiques pouvaient être développés, non seulement avec l'Union soviétique, mais avec le bloc soviétique, il pourrait en résulter un certain relâchement de l'emprise soviétique sur les pays satellites.

M. Foster Dulles analyse les changements qui se sont produits dans la tactique des Soviets et son caractère généralement moins intransigeant. Il pense que cette évolution est due pour une large part au fait que la population de l'U.R.S.S. réclame un peu plus de liberté de pensée et un niveau de vie plus élevé; mais, ajoute le secrétaire d'État, les Occidentaux ne doivent jamais oublier que la tactique soviétique est sujette à de brusques revirements. La violence risque de réapparaître si l'effort de défense des Occidentaux se relâche. M. Dulles compare

ensuite les moyens d'action moraux et physiques dont disposent les deux blocs opposés. L'Occident, dit-il, n'a pas lieu de se décourager. Des forces libérales se développent actuellement en U.R.S.S. Le danger n'apparaîtrait que si ce libéralisme naissant était étouffé par des succès spectaculaires que les Soviets remporteraient en politique étrangère. Inversement, ces promesses de libéralisme en U.R.S.S. pourraient porter leurs fruits si le gouvernement soviétique n'obtenait pas de résultats marquants sur le plan de la politique étrangère. Cette évolution pourra peut-être prendre dix ans. Si, durant ce délai, l'U.R.S.S. se transforme intérieurement, l'Occident aura gagné la guerre froide.

M. Martino (Italie) est sceptique sur la réalité des changements survenus en Russie. Un système collégial n'est pas un système stable. Ce qui lui succédera ce n'est pas la démocratie mais une nouvelle dictature personnelle, celle de Khrouchtchev ou d'un autre. Nous n'avons donc aucune raison d'encourager les dirigeants actuels. En le faisant, nous n'aboutirions qu'à un résultat qui serait d'encourager la formation de fronts populaires en Europe. C'est pour cela que M. Martino est inquiet de la multiplication des échanges de visites entre l'Est et l'Ouest. Les Soviets ne veulent en réalité rien régler. Il est inutile de chercher à collaborer avec eux.

M. Spaak souligne d'abord la « dégradation de l'esprit atlantique », symptôme inquiétant au moment où les initiatives russes conseilleraient au contraire une plus grande cohésion politique entre les membres de l'Alliance. L'attitude russe n'est pas simplement une manœuvre. Toutefois, les buts absolus des Soviets subsistent en dépit d'une certaine libéralisation du régime. L'idéal politique et humain des nations atlantiques n'est pas « à l'abri des coups »; et l'Alliance reste aussi nécessaire qu'au moment de sa constitution. Le ministre belge des Affaires étrangères souhaite un « communiqué manifeste » qui soulignera que les puissances de l'O.T.A.N. ont eu raison bien avant la renonciation [1] de Staline et rappellera que l'Occident n'a jamais cessé d'affirmer qu'une guerre n'est pas inévitable.

M. Pineau a été extrêmement intéressé par les renseignements fournis par M. Selwyn Lloyd. Il pense en effet qu'il est plus intéressant d'apprécier la politique soviétique par des contacts avec ceux qui la mènent qu'en fonction d'une interprétation des résultats du XXe Congrès ou des discours d'ordre intérieur des dirigeants soviétiques. Ce ne sont d'ailleurs pas tellement les motifs pour lesquels l'Union soviétique a évolué qui sont importants que les conséquences de cette évolution sur le plan international. Il y a des dangers dans lesquels il est important de ne pas tomber. Le premier serait de croire que nous devons renoncer à notre effort de défense et nous départir de la prudence que nous avons montrée jusqu'ici. Le deuxième danger serait celui d'un scepticisme excessif à l'égard de ce qui se passe en Union soviétique et de penser qu'il n'y a aucun parti à tirer de la récente évolution politique russe.

[1] Lire vraisemblablement : dénonciation.

M. Spaak a eu raison de dire que nous avons, bien avant les Soviétiques, été partisans de la paix. Mais la propagande pacifique dont s'est servie l'Union soviétique avec beaucoup d'habileté, et sans doute de mauvaise foi, a incontestablement servi le développement du communisme dans un certain nombre de nos pays. C'est pourquoi, tout en parlant peut-être un peu moins que nous ne l'avons fait jusqu'ici en public de nos problèmes de sécurité, nous devons insister sur les résultats possibles d'une conférence du désarmement. L'Union soviétique nous donne à cet égard un excellent terrain d'argumentation par la réticence qu'elle a marquée à l'égard d'une organisation sérieuse du contrôle en matière d'armement. Il y a eu un retrait très net de l'Union soviétique que nous devons exploiter.

Le deuxième point sur lequel veut insister M. Pineau est celui des relations personnelles et des échanges, notamment dans le domaine culturel. Nous avons à cet égard plus à gagner qu'à perdre, car alors que dans nos pays où la propagande communiste est libre, elle sert de véhicule à l'action soviétique, nous n'avons pas la même possibilité d'agir pour répandre nos idées derrière le rideau de fer; le développement des contacts d'ordre culturel ou d'ordre économique ou technique nous donnerait le moyen de faire connaître nos conceptions en Union soviétique et plus utilement encore peut-être dans les pays satellites. Nous éviterons ainsi une attitude purement défensive qui laisserait toute liberté de manœuvres à l'Union soviétique.

Pour *M. Theotokis* (Grèce), le danger russe reste le même qu'auparavant et doit engager les pays de l'O.T.A.N. à se concerter étroitement sur le plan de la politique.

M. Cunha (Portugal) a la même position : en cherchant la sympathie, la Russie ne vise qu'à renforcer sa position. Admettre avec les Russes des contacts trop faciles, c'est, pour les pays où le communisme a été proscrit, risquer de compromettre la situation intérieure.

*
**

Le second point de l'ordre du jour (questions politiques et économiques soulevées par la tactique soviétique actuelle et article 2 du pacte) a été abordé par *M. von Brentano* (Allemagne), pour qui le danger de bolchevisation du monde libre doit conduire au maintien et même au renforcement des moyens militaires dont dispose l'Alliance. Quant aux autres activités de l'O.T.A.N., il est souhaitable de les développer, mais sans considérer qu'elles se substituent aux tâches militaires. Pour mener une « stratégie de l'avant » politique, les pays de l'Alliance devront régulièrement réviser en commun l'ensemble de la politique soviétique, en vue d'orienter leur nouvelle activité. Le ministre allemand entend appliquer ces projets au domaine des relations économiques, sociales et culturelles. Dans l'aide aux pays sous-développés, les nations atlantiques essaieront de favoriser un développement libéral sur des bases saines.

Entre elles, nos nations feront preuve du même libéralisme et la coordination des plans n'exclura pas la concurrence. L'O.T.A.N. ne paraît pas faite pour ces tâches et il faudrait trouver une autre forme d'organisation flexible, s'inspirant peut-être de celle du plan de Colombo. Un groupe de travail politico-économique, créé au sein de l'O.T.A.N., pourrait déterminer les moyens d'action les plus efficaces.

M. Pineau se félicite de l'orientation des débats du Conseil vers la discussion des problèmes économiques et politiques. Il y voit l'atténuation du caractère d'urgence des problèmes de sécurité.

La coopération économique entre les états membres du traité fait déjà l'objet des travaux de l'O.E.C.E., mais un grand programme de travaux communs peut être envisagé entre les pays de l'Alliance. Le Ministre cite ceux relatifs aux moyens de communication, aux barrages et à la prospection des sources d'énergie.

Le développement économique ralenti de certaines parties du monde continue d'autre part à poser un problème. L'aide apportée aux pays sous-développés est souvent fonction de l'adhésion du bénéficiaire à un système politique déterminé. Il faut renoncer à ce côté intéressé de la charité. Le plan français s'inspirera des idées suivantes :

— maintenir les organismes et traités existants, surtout ceux où s'affirme la solidarité atlantique;

— dresser le bilan de l'aide apportée individuellement par les pays membres;

— prévoir un contrôle international;

— répartir l'aide plus équitablement et sans pression politique;

— prévoir dans les pays aidés le rachat des produits excédentaires, avec perte au besoin;

— assurer de meilleures conditions financières, mais toujours dans les limites d'une rentabilité normale des travaux entrepris;

— pratiquer éventuellement une aide triangulaire;

— faire une large part à l'assistance technique;

— établir le principe de l'étude internationale des travaux, mais laisser le libre choix des entrepreneurs.

Pour mettre en œuvre ces idées, le gouvernement français espère que les membres de l'Alliance soutiendront à l'O.N.U. la création d'une « Agence pour le développement économique mondial ».

M. Beyen, après avoir rappelé que l'O.T.A.N. n'a pas à s'excuser de conserver intact son potentiel militaire, en présence d'une Russie toujours armée de la même façon, ne voit pas d'intérêt à créer un nouvel organisme dans le cadre des Nations Unies. Ce qu'il faut soutenir, s'il en est temps encore, ce sont les propositions du fonds *S.U.N.F.E.D.* [1]. Quant aux consultations relatives aux aspects et incidences politiques des activités économiques, elles ne peuvent avoir lieu qu'au sein du Conseil de l'O.T.A.N.

M. Martino estime nécessaire de réaliser l'unité réelle des pays atlantiques en formulant une politique qui, tout en tenant compte des

[1] Special United Nations Fund Economic Development.

besoins et aspirations de chacun, recueillera l'assentiment de tous les membres de l'Alliance. En ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, M. Martino s'estime satisfait de l'action d'organismes comme l'O.E.C.E. et la C.E.C.A. Il ne juge pas souhaitable que l'O.T.A.N. exerce une action directe dans le domaine économique. Mais le champ des possibilités de coopération étant vaste en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, M. Martino souhaiterait que le Conseil adoptât une résolution l'engageant à réexaminer les progrès accomplis déjà dans le domaine économique et à rechercher, en s'aidant du conseil d'un groupe d'experts très qualifiés, de nouveaux moyens de coopération et d'association. En ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés, M. Martino rappelle l'exemple du plan de Colombo et discute les moyens susceptibles d'être utilisés, avec discrétion et dans l'esprit du libéralisme.

M. Köprülü (Turquie) estime que l'O.T.A.N. ne doit pas se limiter à parer les coups de l'U.R.S.S., ou à employer les mêmes méthodes. Pour lui, l'assistance aux pays sous-développés devra servir à consolider les alliances défensives.

M. J. Foster Dulles (États-Unis) rappelle que la cohésion militaire et l'unité des pays de l'O.T.A.N. doivent permettre d'éviter que les pays membres n'adoptent une politique divergente vis-à-vis des principaux dangers. Il faut d'autre part éviter que les peuples insuffisamment développés qui ne sont pas membres du bloc soviétique ne succombent à la subversion communiste. Les pays de l'Alliance n'ont pas jusqu'ici coordonné leur action dans ces pays, sauf à l'intérieur de certains systèmes. L'O.T.A.N. ne doit pas, pour autant, devenir un organisme économique. Le secrétaire d'État est partisan d'un plan de dix ans, que pourraient étudier trois membres du Conseil qui feraient rapport à la session d'automne.

M. Lester B. Pearson (Canada) souhaite trouver autre chose que la crainte qui a été jusqu'ici le véritable ciment de l'Alliance. Il faudrait peut-être aller même jusqu'à reconsidérer les principes fondamentaux de l'O.T.A.N.

M. Lange (Norvège) ne recommande pas que l'O.T.A.N. s'efforce de formuler des déclarations communes de politique générale. Sur le plan économique, il faut développer les programmes *S.U.N.F.E.D.* [1], auxquels on peut associer l'Allemagne, et placer les pays bénéficiaires sur un pied d'égalité avec les pays donateurs.

M. Selwyn Lloyd (Royaume-Uni) ne se déclare pas partisan d'une intervention directe de l'O.T.A.N. dans le domaine économique. Par contre, l'Organisation peut être un centre d'échanges de renseignements sur la santé économique du monde libre et les menaces qui pèsent sur lui. Il est partisan de désigner MM. Pearson, Lange et Martino, pour former, selon la suggestion de M. Dulles, un comité chargé d'étudier spécialement ces problèmes.

[1] Special United Nations Fund Economic Development.

M. von Brentano (Allemagne) expose ce que pourraient être les méthodes d'information politique mutuelle des membres de l'Alliance. Il suggère que des membres de l'administration nationale, les secrétaires généraux des Affaires étrangères par exemple, participent aux travaux du Conseil quand il s'agit de procéder à des échanges de vues importants pour répondre, le cas échéant, à une nouvelle mesure soviétique. D'autre part, l'Allemagne soutiendra la proposition de M. Martino.

Pour *M. J. Foster Dulles* (États-Unis), le danger subsiste, mais l'O.T.A.N. doit démontrer dans les domaines autres que le militaire la vitalité de ses principes fondamentaux. Mais avant de décider de se réunir plus souvent, les membres de l'Alliance ne devraient-ils pas définir les sujets qu'ils examineront ? Il faut agir dans le domaine politique d'abord. L'action économique et l'action militaire ne sont que les instruments de la politique. Le rôle de l'O.T.A.N. ne peut pas être « opérationnel » dans le domaine économique.

M. Lange et *M. Pearson* craignent que la constitution d'un comité de trois Sages du type imaginé par M. Dulles ne paraisse être un refuge derrière lequel s'abriterait un Conseil impuissant.

Pour *M. Spaak,* la valeur de l'Alliance ne dépend pas de questions de politique économique ou d'assistance. M. Dulles lui répond qu'on ne saurait admettre que l'Alliance a déjà fait tout ce qui est possible pour propager avec dynamisme à travers le monde les idéaux de l'Occident. Se contenter de l'actuel état de choses, c'est cultiver les chances d'une crise.

M. Pineau déclare que la France conserve à l'Alliance une fidélité absolue et que le gouvernement dont il est membre ne se prêtera jamais à la formation d'un front populaire. Il ajoute que la France est prête à soutenir toutes les forces de coopération entre les pays membres. C'est là l'esprit du projet qu'il a déposé. D'ailleurs, il n'existe pas entre les membres de l'Alliance de réelles divergences de vues sur les problèmes fondamentaux, mais il est utile d'orienter l'opinion publique en démontrant la volonté de paix de l'Alliance, et notre sincère désir de progrès dans le domaine du désarmement.

M. Cunha (Portugal) rappelle que de nombreux pays de l'O.T.A.N. sont eux-mêmes face à de graves problèmes économiques. C'est là un facteur de propagande à considérer en abordant la question de l'aide aux pays sous-développés.

Pour *M. Bech* (Luxembourg), il est évident que la menace russe subsiste entièrement. La question est de savoir à quelle sauce ils veulent nous manger et c'est un succès incontestable pour l'O.T.A.N. qu'ils aient renoncé à la sauce militaire. Bien entendu, nous devons rester armés et faire nôtre la position que Khrouchtchev a indiquée à différentes reprises : coexistence oui, mais avant tout vigilance. Le but de l'Union soviétique, c'est la dislocation de l'O.T.A.N., mais elle a porté son offensive sur le plan économique[1]. Il n'est pas douteux que nous devons leur répondre sur ce terrain comme nous l'avons fait avec succès

[1] Voir ci-après le n° 329 (note).

sur le terrain militaire. Il nous appartient de créer les moyens d'action qui permettraient de répondre à la manœuvre soviétique auprès des pays sous-développés. Il n'y a pas à parler d'une crise de l'O.T.A.N., alors que nous constatons que nous avons réussi à décourager les Russes de faire la guerre. L'O.T.A.N. a seulement montré peut-être une certaine insuffisance de cohésion sur le plan politique. Il faut la renforcer notamment quant à la politique à suivre à l'égard de l'Union soviétique, notre action comme la leur doit devenir plus subtile et plus souple; c'est pourquoi M. Bech apportera son soutien à la proposition italienne.

M. Theotokis (Grèce) voudrait que l'on rappelât à l'U.R.S.S. qu'elle n'a pas affaire à « l'interlocuteur du moment », lorsqu'elle recherche des contacts, mais bien à un concert de nations. Il estime difficile de demander au titre de l'article 2 de nouveaux sacrifices à certains pays sous-développés qui existent dans l'Alliance et font difficilement face aux charges de la défense commune. Il aimerait que la priorité soit donnée dans les futures discussions économiques à cet aspect du problème.

Autres questions

Afrique du Nord.

M. Pineau est heureux de pouvoir exposer ce problème national dans une enceinte où tous sont solidaires. La question de l'Afrique du Nord revêt d'ailleurs une réelle importance sur le plan de la sécurité des nations libres. Enfin, l'O.T.A.N. a donné son aide au gouvernement de la France lors du transfert de ses troupes stationnées en Allemagne [1]. Le ministre des Affaires étrangères estime que la défense des frontières de l'Est est moins gravement compromise qu'il ne paraît d'abord. Il expose les différences qui existent entre les cas marocain et tunisien, libéralement traités par la France et la situation de l'Algérie où il est nécessaire d'assurer la coexistence pacifique de deux groupes ethniques. Le gouvernement français désire une solution discutée avec tous les éléments de la population et non pas imposée. Il envisagera sans doute une solution de caractère fédéral.

Moyen-Orient.

M. Köprülü déclare que la Russie profite largement des possibilités qui s'offrent de semer la discorde au Moyen-Orient. Le pacte de Bagdad constitue à l'heure actuelle le seul instrument de défense contre la pénétration russe. D'où les violentes critiques de Moscou et du Caire. Le ministre turc souligne les dangers de la situation en Afghanistan. Il espère que la visite officielle turque prévue dans ce pays permettra d'atténuer la tension avec le Pakistan.

[1] Voir ci-dessus les n°s 146 (et notes), 206..

M. Foster Dulles redoute une lutte de prestige entre les pays occidentaux et l'U.R.S.S. à propos d'Israël et de l'Égypte, « outil aux mains des communistes ». Mais on ne saurait pourtant laisser Israël démuni, face aux dangers d'agression.

M. Selwyn Lloyd partage ces vues et craint que le succès de M. Hammarskjöld ne soit que provisoire [1]. On peut cependant placer quelque espoir dans l'aide que les chefs soviétiques ont promis d'apporter aux Nations Unies. *M. Spaak* exprime le même espoir. Après un rappel de la politique britannique en matière d'armes au Moyen-Orient, le représentant du Royaume-Uni soutient à son tour le pacte de Bagdad. *M. Pineau* rappelle la position délicate de la France à l'égard du monde arabe, mais estime que l'élaboration d'une politique commune est très souhaitable pour aider Israël à rester capable de se défendre.

M. Pearson est du même avis. *M. Theotokis* déclare que son gouvernement, sollicité par les deux parties à l'occasion de transferts d'armes vers le Moyen-Orient, voudrait bien savoir s'il doit refuser toutes facilités, ou les accorder aux deux. Il apprécierait la réponse du Conseil sur ce point. Le Président pense que le Conseil en session permanente pourra se saisir de la question.

Extrême-Orient.

M. Foster Dulles fait le point des tendances politiques dans l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, en présence des entreprises communistes. Il pense que le Vietnam, les Philippines et le Japon redoutent de tomber sous le joug des Soviets. En ce qui concerne la Chine, seules y comptent la force et la puissance militaire.

M. Beyen commente la situation en Indonésie, où le mécontentement général pourrait être facilement exploité par les communistes.

Allemagne.

La politique russe sur l'Allemagne, note *M. von Brentano,* est toujours aussi intransigeante. Le ministre remercie ceux des gouvernements atlantiques qui ont essayé d'amener les Soviets à une meilleure compréhension du problème allemand. Le gouvernement fédéral n'est pas convaincu de la sincérité du désir de paix qu'affichent les Russes. Aussi la mise sur pied des contingents allemands sera-t-elle poursuivie (95.000 hommes à la fin de l'année).

Désarmement.

M. Spaak, dans son discours initial, avait regretté le peu d'information dont ont disposé les partenaires atlantiques sur les travaux de Londres. *M. Pearson* explique la suspension des travaux du sous-Comité et le refus des Russes d'accéder à un accord.

M. Lange souhaite que ce problème soit maintenu à l'ordre du jour

[1] Sur la mission du secrétaire général de l'O.N.U., voir ci-dessus les nos 214, 248, 256 (et note).

du Conseil. Il faut que le monde libre sache sur qui retombe la responsabilité de l'échec. *M. Selwyn Lloyd* décrit ce que sera sans doute la propagande russe sur cette question et souligne la répugnance des Soviets pour tout système de contrôle.

M. Dulles évoque le poids de l'effort de défense pour son pays. Mais le niveau de 2.500.000 hommes serait maintenu malgré ces difficultés pendant la première phase du désarmement. Ce qui importe avant tout, c'est le contrôle. Sans contrôle sûr, il n'y a pas d'autre salut que le maintien de la puissance militaire indispensable à la sécurité.

Conclusions du Conseil

a. *Désignation d'un Comité de trois ministres.*

Le Conseil juge que le moment est venu pour les membres de la Communauté atlantique d'examiner activement quelles mesures ils pourraient prendre pour servir au mieux leurs intérêts communs.

Pour mettre le Conseil à même de mieux assumer ces tâches, les ministres ont décidé :

1. De charger un Comité de trois ministres de présenter au Conseil des recommandations quant aux mesures à prendre pour améliorer et développer la coopération entre pays de l'O.T.A.N. dans des domaines non militaires et pour accroître l'unité au sein de la Communauté atlantique;

2. D'inviter MM. Lester B. Pearson, G. Martino et H. Lange à siéger à ce comité;

3. D'inviter le Comité à présenter son rapport cette année dans le plus court délai possible.

b. *Mesures adoptées par le Conseil.*

En attendant, le Conseil a décidé :

1. D'examiner périodiquement les aspects politiques des problèmes économiques;

2. De renforcer la coopération économique entre pays membres, de s'efforcer d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et de développer les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;

3. De donner instruction à ses représentants d'examiner, conformément aux idées énoncées ci-dessus, les problèmes économiques et le plan proposé par M. Pineau, ministre des Affaires étrangères de la France; les représentants permanents appelleront à collaborer un comité de conseillers techniques qui travaillera sous leur autorité.

323

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2180 à 2191. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 17 mai 1956, 19 h. 45.*

(Reçu : 20 h. 55.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2168 à 2172 d'hier [1].

1° La demande du président Bourguiba relative à l'échange d'ambassadeurs au cours des prochains jours entre la France et la Tunisie me suggère les réflexions suivantes :

a. Cette nouvelle initiative est une manifestation de plus de l'intention bien arrêtée du président du Conseil tunisien d'affirmer l'indépendance de son pays et de nous faire admettre l'interprétation qu'il donne au protocole du 20 mars.

b. Dès lors, cependant qu'il est prévu que le gouvernement tunisien procédera à des échanges d'ambassadeurs avec les pays étrangers au lendemain du débat parlementaire sur l'Afrique du Nord, il peut être avantageux pour la France d'être le premier pays à procéder à un échange d'ambassadeurs avec la Tunisie. Cet avantage mérite d'autant plus de considération qu'actuellement le président Bourguiba est disposé à reconnaître, dans l'avenir et de façon permanente, une position prééminente à l'ambassade de France. Ces dispositions pourraient se trouver modifiées si nous n'étions pas disposés à donner suite à cette demande.

c. La perte par le représentant de la France du titre de Haut-Commissaire et la transformation de ce Haut-Commissariat en ambassade de France vont poser certains problèmes d'ordre psychologique :

— La population française de Tunisie y verra un abandon qu'elle ressentira d'autant plus que cette mesure ne sera pas partie d'une négociation d'ensemble;

— Je ne peux m'empêcher d'autre part de vous dire que j'éprouve une certaine réticence à la pensée qu'ayant été nommé ici haut-commissaire de France, je pourrais achever une mission en qualité d'ambassadeur.

[1] Reproduit ci-dessus sous le n° 320.

d. Il se pose enfin des problèmes qui touchent à la fois aux principes juridiques et à notre méthode de négociation. Le titre de Haut-Commissaire de France, le statut et la mission de celui-ci, sont définis à l'article 11 de la convention générale et plusieurs autres dispositions des conventions du 3 juin 1955 précisent les attributions du représentant de la France. Il y aurait, à mon sens, de graves inconvénients à paraître admettre que toutes ces dispositions sont tenues *de plano* caduques, du seul fait du protocole du 20 mars 1956. Cette conception ne serait pas conforme au texte de ce protocole qui prévoit que « celles des dispositions des conventions du 3 juin 1955 qui seraient en contradiction avec le nouveau statut de la Tunisie, état indépendant et souverain, seront modifiées ou abrogées ». Le protocole implique que de nouveaux accords modifient ou abrogent les conventions de 1955. Il ne s'agit pas d'une caducité pure et simple.

Cet argument juridique est renforcé par une considération touchant à la tactique de la future négociation. L'existence des conventions de 1955 constitue pour la France, dans les discussions à venir, un avantage très sérieux. Certes, ces conventions subiront des atteintes plus ou moins sensibles suivant les domaines qu'elles traitent, mais il est très important pour nous de discuter à partir de textes qui nous sont dans l'ensemble favorables. Il serait à mon avis très imprudent de nous priver de cet avantage, en acceptant de considérer que toutes les fois qu'elles paraissent être en contradiction avec le statut d'état indépendant et souverain, les conventions de l'an dernier sont pratiquement inexistantes. Nous ne devons certes pas nous refuser à une discussion, mais il doit s'agir d'une véritable négociation, au cours de laquelle nous pourrons demander des ajustements réciproques et des contreparties.

2° Compte tenu des considérations qui précèdent, il me semble que nous pourrions suggérer au gouvernement tunisien de procéder, dans les jours qui viennent, à un échange de lettres dont les dispositions essentielles devraient, à mon avis, être les suivantes :

a. Le représentant de la France en Tunisie et le représentant de la Tunisie en France seront des ambassadeurs.

b. Le représentant de la France en Tunisie et le représentant de la Tunisie en France recevront immédiatement, de leurs gouvernements respectifs, le titre d'ambassadeur.

c. Le représentant de la France en Tunisie aura une situation prééminente par rapport à celle des autres représentants des pays étrangers et sera, de façon permanente, doyen du corps diplomatique.

d. Le gouvernement français est disposé, dans la mesure où les dispositions de l'acte final du Congrès de Vienne lui en laissent la possibilité, à confier également au représentant de la Tunisie en France une situation privilégiée.

e. Le titre de Haut-Commissaire a été attribué au représentant de la France en Tunisie par les conventions de 1955 et repris dans des textes internes de droit français, notamment le décret du 12 septembre 1955, dont la modification souffre certains délais.

f. Dans ces conditions, le représentant de la France en Tunisie prendrait, pour le moment, le titre de « Haut-Commissaire, Ambassadeur de France en Tunisie », étant entendu que la substitution totale du titre d'Ambassadeur à celui de Haut-Commissaire se ferait dès que les conventions de 1955 auraient pu être modifiées.

g. Il pourrait être admis que la modification des dispositions des conventions de 1955 concernant le haut-commissaire de France en Tunisie devrait intervenir par priorité lors de la reprise des futures négociations.

h. Enfin, si ma mission ici se prolongeait au-delà de la date à laquelle la nouvelle convention entrera en vigueur, le gouvernement français pourrait indiquer au gouvernement tunisien qu'il lui serait agréable que je continue à porter le titre de « Haut-Commissaire, Ambassadeur de France en Tunisie », jusqu'à mon départ.

324

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1],
à M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 1373 à 1378 [2]. Réservé. *Paris, 18 mai 1956, 21 h. 9.*

Je vous prie d'entretenir le chancelier Adenauer des préoccupations que me cause l'évolution des conversations franco-allemandes sur la Sarre. Les négociations qui viennent de se terminer au niveau des secrétaires d'État n'ont pas encore ouvert, sur les points les plus importants, des perspectives sérieuses d'aboutissement. Je ne méconnais nullement l'importance des difficultés qui restent à résoudre. Mais, alors que la discussion a été constamment abordée, du côté français, dans un état d'esprit positif et avec le souci de trouver des solutions de nature à rencontrer les préoccupations des deux parties, nous ne trouvons pas chez nos interlocuteurs des dispositions qui permettent d'effectuer des progrès suffisants.

Sur la canalisation de la Moselle, nos positions sont objectives et équitables. Si elles avaient été reconnues comme telles par les Allemands, nous aurions pu avancer sérieusement dans la voie d'un accord. En ce qui concerne le Warndt, le rapprochement qui s'était esquissé lors des dernières conversations de Bonn [3] avait permis de résoudre le problème de la zone sud de la faille Saint-Nicolas et d'isoler la question

(1) Qui signait en l'absence du Ministre, en visite en U.R.S.S.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Sarrebruck (nos 277-282), Londres (nos 4902-4907) et Washington (nos 5247-5252).

(3) Le 27 mars 1956. Voir le compte rendu de ces conversations, ci-dessus sous le no 210.

du Nord-Est comme une des difficultés les plus ardues. Ce résultat même a été compromis par ce qui apparaît comme une retraite de la délégation allemande de ses positions antérieures à l'abri d'affirmations d'experts dont l'irréductibilité prolonge le débat et empêche le progrès.

Sur le canal d'Alsace, certaines des revendications allemandes apparaissent comme tendant à nous faire payer deux fois la canalisation de la Moselle et par conséquent le retour de la Sarre à l'Allemagne.

Sans entrer dans le détail des discussions que nous ne voulons pas évoquer à ce stade au niveau du Chancelier, vous pouvez toutefois faire observer à celui-ci que l'objet essentiel de la négociation nous paraît avoir été trop perdu de vue.

Il ne s'agit pas pour l'Allemagne d'obtenir le rattachement de la Sarre aux meilleures conditions, ni pour la France de la céder au prix le plus élevé. Il s'agit, dans une affaire dont les bonnes relations entre les deux pays, la solidarité occidentale et la coopération européenne sont l'enjeu, d'aboutir à la seule issue possible : une solution concertée acceptable pour les deux pays.

Si les discussions d'experts, qui doivent être incessamment reprises, ne laissaient entrevoir aucune perspective de progrès, le problème que nous avons essayé de poser en toute franchise entre la France et l'Allemagne apparaîtrait comme insoluble et les conséquences de cet échec seraient graves.

Vous ferez mesurer au Chancelier toute l'importance que présente cette dernière phase des conversations en le priant d'intervenir pour que les experts allemands les abordent dans un esprit plus positif et plus coopératif.

325

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes [1],
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1732 à 1738. Priorité. Réservé. *Rabat, 18 mai 1956, 22 h. 25.*

(Reçu : 23 h.)

Depuis le début de la semaine, la convention diplomatique [2] a été au centre de toutes les discussions dans les milieux marocains de Rabat. Il est clair maintenant que le gouvernement vivait dans la perspective d'une très longue négociation avec la France. Aucun texte ne devait être

[1] Qui se trouvait à Rabat pour négocier la convention diplomatique franco-marocaine.
[2] Sur la négociation de la convention, voir ci-dessus les nos 311, 314, 321.

signé avant plusieurs mois. Les premières conventions seraient de nature technique et n'engageraient en aucune manière la politique du Sultan, du gouvernement et des partis. Un long temps se déroulerait ainsi, pendant lequel l'affaire algérienne d'une part, la situation intérieure de l'autre, évolueraient. Au bout de ce délai, lorsque viendrait le moment de « couronner les négociations par les traités déterminant l'orientation générale des rapports franco-marocains » (comme le disent nos interlocuteurs), le gouvernement et le Souverain seraient dans une meilleure position pour faire leur choix et prendre leurs responsabilités en face de la France et du monde arabe.

La négociation sur l'accord diplomatique est venue troubler cette évolution. Lorsqu'il en fut parlé pour la première fois, les Marocains crurent qu'il s'agissait d'un document sans importance, fixant une simple procédure de consultation. Ils auraient préféré en remettre l'étude à plus tard. Mais ils ne voyaient pas d'inconvénient majeur à nous donner la satisfaction de changer leur programme.

En revanche, quand MM. Bouabid et Cherkaoui sont rentrés de Paris, il y a huit jours, avec un accord presque achevé, la situation a pris une autre tournure. Il ne pouvait être question, ont aussitôt affirmé plusieurs membres du gouvernement, dont M. Balafrej lui-même, de prendre position sur des problèmes politiques à l'heure actuelle. M. Bouabid nous a confié ce matin que le mot « solidarité », qui figure dans le préambule, paraissait particulièrement choquant à plusieurs ministres, alors que la France était engagée dans des opérations en Algérie.

Le moment était-il venu de signer avec la France un accord qui, par son préambule et ses premiers articles, pouvait être considéré comme un véritable traité d'alliance ? Telle est la question qui a fait l'objet du débat, depuis le début de la semaine, et c'est ce qui donne une certaine importance au choix qui sera finalement fait.

Avant la présentation de l'armée royale, il ne fait pas de doute que la majorité des influences jouaient contre la conclusion. Une légère évolution s'est produite dans les esprits au lendemain de l'Aïd es Seghir. On a également redouté une crise sérieuse avec la France si l'accord franco-marocain était taillé en pièces. Cette crainte a été renforcée par le ton de la presse française depuis quelques jours et je n'ai rien fait pour la dissiper. À contre-cœur, le Sultan et les dirigeants de l'Istiqlal ont fini par reconnaître qu'ils devaient accepter la conclusion de l'accord qu'ils considèrent pourtant comme prématurée et appelée à avoir des répercussions sur l'opinion arabe.

C'est dans ces conditions que le contre-projet marocain[1] a été établi, non sans peine. Il n'est pas excellent. Chaque fois que cela a été

[1] Pour le texte des différences du contre-projet marocain avec le projet français, se reporter au télégramme de Rabat nos 1682-1689 du 17 mai, non reproduit. D'âpres négociations eurent lieu qui devaient mener à l'établissement d'un texte transmis à Paris, le 19 mai, 2 heures, sous les nos 1741-1749. Par télégramme nos 1434-1440, du 19 mai, non publié, Paris approuvait ce texte et exprimait le souhait que les Marocains s'engageassent à donner à la France l'exclusivité de la représentation diplomatique de leur nation dans les pays où elle n'entretiendrait pas de missions.

possible, les Marocains ont adouci notre présentation; ils l'ont parfois dangereusement affaiblie. Mais le texte existe. Il reprend notre préambule et l'essentiel de notre dispositif [1]. Nous savons que le gouvernement marocain attache à sa signature la valeur d'un symbole.

Lorsque, dans quelques heures, nous connaîtrons le dernier état des propositions marocaines, ces considérations devront rester présentes à nos esprits. D'une part, il convient évidemment de ne pas céder sur les points qui seraient jugés essentiels. D'autre part, il faut se demander si nous obtiendrons mieux dans quelques jours ou dans quelques semaines, alors que l'« Armée de libération » aura accru son influence à l'intérieur, alors que le Maroc sera entré en relations diplomatiques avec plusieurs pays étrangers et que la Tunisie aura, de son côté, vécu une crise dont nous ne pouvons prévoir le déroulement.

Il faut surtout savoir ce que nous cherchons dans l'accord diplomatique. Si ce sont des garanties formelles et indiscutables, elles sont bien réduites même dans notre projet. Si c'est un symbole ou une prise de position, un paraphe immédiat à Rabat suivi, dans quelques jours, d'une signature à Paris, à laquelle nous pourrions conférer un certain caractère solennel afin de lui donner toute sa valeur et d'en tirer le meilleur bénéfice, pourrait avoir un effet heureux sur l'opinion arabe au Maroc et à l'extérieur et contribuer à orienter les milieux français.

[1] L'article 4 avait fait l'objet d'âpres échanges. Dans le texte communiqué par télégramme nos 1741-1749 (cf. note précédente), il était ainsi rédigé : « Les Hautes Parties contractantes s'engagent, chacune pour sa part, à ne pas adhérer à une politique qu'elles auraient, après examen en commun, reconnue incompatible avec les intérêts de l'une d'entre elles ».

326

M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [1], aux Ambassadeurs de France à Londres, Washington, Ottawa.

T. nos 4915-4916; 5266-5267; 1056-1057 [2]. Très urgent. Réservé.

Paris, 19 mai 1956, 0 h. 15.

Pour Ottawa : Je me réfère à mon télégramme précédent sur la question algérienne.

Pour Londres et Washington : Je me réfère aux télégrammes de New York nos 866, 867, 871 et 876 [3].

Pour les trois postes : Veuillez faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que nous nous employons auprès des gouvernements des pays membres des Nations Unies pour déjouer la manœuvre afro-asiatique.

Soulignant l'importance capitale qu'attachent l'opinion et le gouvernement français à ce que la pacification de l'Algérie ne soit pas entravée par une intervention illégitime et intempestive des Nations Unies, vous marquerez le ferme espoir que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité usera, dans toute la mesure du possible, de son influence dans le même sens.

(1) Qui signait en l'absence du Ministre alors en visite en U.R.S.S.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Ankara (nos 486-487), Addis-Abeba (nos 200-201), Wellington (nos 96-97), Canberra (nos 165-166), Pretoria (nos 126-127).

(3) Par télégramme nos 867 à 879, du 19 mai, non reproduit, le représentant permanent de la France à l'O.N.U. indiquait que le groupe africano-asiatique s'était réuni la veille pour examiner à nouveau la question algérienne. Le recours au Conseil de sécurité paraissant sans espoir, le groupe avait décidé que chaque délégation demanderait à son gouvernement des instructions fermes sur le point de savoir s'il convenait de demander au Secrétaire général de consulter, sur l'opportunité de la réunion d'une session extraordinaire, les soixante-seize membres de l'Organisation. Pour réunir les trente-neuf voix nécessaires à cette réunion, le groupe devrait ajouter aux vingt voix qu'il représentait dix-neuf voix prélevées ailleurs, et notamment dans les dix voix du groupe soviétique. Il faudrait que les bonnes dispositions de l'U.R.S.S. à l'égard de la France se traduisent par des actes, et notamment par une réponse négative à la demande éventuelle de convocation d'une session extraordinaire. Les représentants afro-asiatiques, sceptiques sur la possibilité de rassembler trente-neuf voix, comptaient poser aux délégations susceptibles à leurs yeux de les appuyer deux questions : d'abord celle de la convocation de la session extraordinaire; puis, en cas de réponse négative, ils solliciteraient leurs interlocuteurs de leur donner au moins l'assurance d'un vote favorable sur l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale. Cette tactique pouvait réussir auprès de certaines délégations, notamment latino-américaines, désireuses de ménager l'une et l'autre partie. Les postes diplomatiques français devaient demander aux gouvernements de leur résidence de ne pas donner leur accord à la convocation d'une assemblée extraordinaire, mais aussi de refuser de prendre dès maintenant le moindre engagement pour la onzième session.

327

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1766 à 1772. Réservé. *Rabat, 19 mai 1956, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1702 [1].

La multiplication des incidents provoqués ces derniers temps autour d'éléments de l'armée française ainsi que leur exploitation par la presse et la propagande gouvernementales, marquent de toute évidence le début d'une campagne orchestrée.

Quelques exemples, entre beaucoup d'autres, sont significatifs :

1° À l'occasion de la restitution des prisonniers de Karia Ba Mohammed [2], le ministre de l'Intérieur par intérim a déclaré que la patrouille de détachement de Sénégalais avait eu « presque un caractère de provocation ». L'hebdomadaire *Al Istiqlal* a précisé que, peu de temps avant l'engagement, les avions français avaient survolé la région dans le but de « semer l'inquiétude dans la population ».

2° Le 14 mai, M. M'Hammedi m'a adressé une lettre signalant que de « graves événements » s'étaient déroulés dans la région d'Oujda et que des éléments de l'armée française en étaient les auteurs. Il indique qu'il s'agit de perquisitions et d'arrestations, de brutalités et de menaces exercées contre des particuliers ou des tribus. Ces allégations font actuellement l'objet d'une enquête de nos autorités militaires.

3° En divers endroits, les autorités marocaines se sont élevées contre la présence des forces françaises qui, selon elles, pouvait avoir des conséquences graves étant donné l'hostilité de la population. À Bzou et à Taghzirt, des pressions ont été exercées sans succès par l'Armée de libération pour obtenir que les couleurs françaises soient amenées sur un bâtiment occupé par une section du 402e R.A. À Aknoul, nos forces

[1] Le télégramme nos 1702-1709, du 18 mai, n'a pas été reproduit. Il indiquait que la veille au soir, le secrétariat marocain à l'Information avait diffusé un communiqué de l'Armée de libération et du Mouvement de résistance. Ces deux mouvements s'élevaient contre les récentes manifestations de désordre au Maroc et en rejetaient la responsabilité sur les « agents provocateurs des ennemis du Maroc », c'est-à-dire les colonialistes. Afin de couper court à de telles manœuvres, ils déclaraient renoncer à la collecte de fonds, interdisaient le port d'armes à leurs militants. Ils adressaient au gouvernement marocain un appel en vue d'éliminer des rangs des fonctionnaires d'autorité les « traîtres » qui servaient des intérêts étrangers et d'expulser les étrangers qui s'étaient signalés par des activités nuisibles au pays et au Souverain.

[2] Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 303 (note).

se sont vues accuser d'avoir détruit une ligne téléphonique. À Taza, le gouverneur s'est fait l'écho d'informations erronées selon lesquelles les troupes françaises auraient miné le poste de Tizi Ouzli, avant de l'évacuer.

4° Le détachement de l'Armée de libération qui se trouve à Sefrou a fait savoir hier au chef du territoire que, d'ordre de ses supérieurs, il considérerait désormais tout mouvement de troupes françaises dans la campagne comme une provocation et qu'éventuellement, il engagerait le combat.

5° En toutes circonstances, les journaux des partis politiques exploitent la nervosité de la population dans un sens manifestement défavorable aux troupes françaises qui sont accusées de pillage, de brutalité, de viols, etc.

Si l'on rapproche ces incidents des propos sans équivoque qui ont été tenus récemment par des ministres marocains, en particulier M. Guedira et M. M'Hammedi, quant à l'intérêt qu'il y aurait à déterminer les zones de stationnement et le rôle de l'armée française au Maroc, on est amené à penser que les dirigeants marocains essaient d'obtenir le regroupement de nos forces militaires dans des zones circonscrites où elles seraient cantonnées, privées pratiquement de leur liberté opérationnelle et ne pouvant plus être utilisées pour la protection des colons.

Tout se passe comme si le gouvernement marocain répugnant, pour des raisons de politique générale qui touchent évidemment à la question algérienne, à entamer une négociation sur le nouveau statut des forces françaises qui impliquerait une convention de coopération militaire, s'efforçait, afin de donner satisfaction au Mouvement de résistance et à l'Armée de la libération, de parvenir au résultat recherché par un autre moyen : la mobilisation de l'opinion publique contre les activités de l'armée française dans le bled.

328

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 429. Réservé. *Madrid, 19 mai 1956.*

(*Reçu :* le 21)[1].

Prière de communiquer à Rabat.

J'ai été reçu hier au soir par le ministre des Affaires étrangères.

Me référant aux instructions de votre télégramme n°s 513 à 516[2], je lui ai marqué, en lui rappelant notre position, notre regret de l'initiative qu'avait cru devoir prendre le gouvernement espagnol, qui était en contradiction avec les relations de bon voisinage entre nos deux pays et de nature à compromettre la solidarité occidentale, alors que les États-Unis et la Grande-Bretagne s'étaient rangés à notre point de vue.

Je lui ai rappelé qu'il nous avait proposé le 14 novembre dernier l'étude par la voie diplomatique des réformes de structure à apporter au Maroc[3], que nous avions donné immédiatement notre accord à cette proposition, qui cependant n'avait reçu aucune suite, que nous avions renouvelé le 28 mars dernier l'expression de notre désir d'avoir des entretiens[4], que le ministre lui-même, à la veille de son départ pour les États-Unis, m'avait indiqué que dans ces conditions, des conversations fructueuses pourraient s'engager à son retour, mais de nouveau il n'en avait rien été. Nous déplorions d'autant plus vivement cette attitude qu'elle n'était à l'avantage ni de l'Espagne ni de la France, alors que jamais les nécessités d'une entente n'avaient été plus impérieuses.

M. Martin Artajo m'a objecté, en ce qui concerne la désignation d'un ambassadeur à Rabat, que, pour le plus grand détriment de nos deux pays, nous agissions isolément depuis des années au Maroc, que l'Espagne avait redouté d'être devancée par certains pays, enfin que, tout

(1) Par courrier, en clair.

(2) Du 17 mai, non reproduit. Ce télégramme, évoquant la récente nomination en Conseil des ministres de M. Alcover comme ambassadeur d'Espagne à Rabat (voir ci-dessus le n° 321), demandait au représentant de la France à Madrid de marquer au gouvernement espagnol « notre regret de constater que, sans avertissement ni communication d'aucune sorte, il a pris sur lui d'effectuer un geste qui est en contradiction avec les relations de bon voisinage entre nos deux pays ». Le communiqué espagnol faisant part de la désignation de M. Alcover et indiquant également que Madrid avait fixé sa position à l'égard de la zone de Tanger, M. de La Tournelle devait souligner l'espoir que Madrid se prêterait pour Tanger à « des échanges de vues que commande l'intérêt bien compris des deux pays ».

(3) Voir *D.D.F.,* 1955-II, n° 365.

(4) Voir ci-dessus le n° 197 (note).

esprit polémique étant abandonné, l'Espagne, en différant la désignation d'un ambassadeur, aurait paru subordonner le récent accord hispano-marocain à l'accord franco-marocain, ce qui était juridiquement inacceptable pour Madrid; qu'en revanche, en Tunisie, où les conditions étaient différentes, le gouvernement espagnol s'était rallié à notre point de vue. Il m'a ensuite indiqué qu'il s'était entretenu avec le Caudillo de la conversation que nous aurions, que celui-ci s'effrayait de la détérioration rapide de la situation marocaine et qu'il était disposé à envisager pour y remédier une collaboration franco-espagnole. En conséquence, le gouvernement espagnol était immédiatement prêt, si de notre côté nous désignions les experts nécessaires, à étudier avec nous toutes les questions marocaines dans lesquelles nous avions des intérêts communs, ces conversations devant aboutir à un accord franco-espagnol en vue d'accorder au Maroc l'assistance nécessaire. Le ministre a souligné que son collègue de la Défense nationale était particulièrement favorable à un tel instrument et qu'il s'était informé à plusieurs reprises de l'éventualité de sa réalisation. M. Martin Artajo souhaite que la négociation précitée, si elle s'engage, soit annoncée avec une certaine solennité dans un communiqué officiel afin de démontrer à l'opinion publique de France comme d'Espagne que les deux pays tentent de mettre fin à leurs rivalités traditionnelles.

J'ai appelé ensuite l'attention du ministre sur le passage du communiqué espagnol, annonçant que le gouvernement de Madrid avait fixé sa position à l'égard de la zone de Tanger.

Je lui ai demandé si celle-ci s'écartait de la position française, en ce qui concerne tout au moins la période provisoire. Je lui ai dit que nous espérions que son gouvernement se prêterait à des échanges de vue commandés par l'intérêt bien compris des deux pays, et j'ai suggéré des contacts entre représentants français et espagnols à Tanger, qui s'efforceraient de conjuguer leur action.

Le ministre m'a communiqué une copie de la note qu'il vient d'adresser à l'ambassade de Grande-Bretagne, dont je vous envoie le texte sous numéro séparé [1], et selon laquelle l'article 8 des accords de Paris du 31 août 1945 permet aux états actuellement représentés au Comité de contrôle [2] d'introduire les modifications désirables, sans qu'il soit nécessaire de convoquer une nouvelle conférence. Il a manifesté l'importance que l'Espagne attacherait à conserver dans le nouveau statut le contrôle de la police. Enfin, il accepte nos vues en ce qui concerne la période provisoire et il estime très opportun que les représentants français et espagnol à Tanger tentent d'accorder leur motion.

[1] Par télégramme n° 430, du même jour, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.

[2] L'article 8 de l'accord franco-britannique du 31 août 1945 relatif à Tanger était ainsi rédigé : « Le Comité de contrôle pourra à tout moment, tant que le présent accord restera en vigueur, adopter par un vote unanime tous les amendements audit accord qu'il jugera désirables ». Depuis 1945, le Comité de contrôle, qui désignait le chef de l'administration internationale, constituait le principal organe de l'administration du territoire.

Abordant la question de l'Algérie, j'ai rappelé à M. Martin Artajo ses propos lorsqu'il avait sollicité l'appui de la France en faveur de l'admission de l'Espagne à l'O.N.U., propos selon lesquels la France n'aurait pas à regretter ce soutien, car l'Espagne ne prendrait jamais à l'O.N.U. une position contraire à la solidarité occidentale (mon télégramme nos 584 à 592 du 14 novembre 1955 [1]). J'ai ajouté que nous avions enregistré cette assurance avec satisfaction et que nous n'avions d'ailleurs pas douté de l'attitude que l'Espagne serait susceptible d'adopter dans les questions intéressant l'Europe occidentale. Nous nous inquiétions cependant de certaines déclarations récentes du chef de l'État, selon lesquelles l'Espagne apporterait son aide aux peuples de l'Afrique du Nord afin de consolider leur indépendance [2]; le journal *Arriba* publiait une série d'articles sur l'Algérie, dans lesquels il approuvait manifestement l'action des rebelles; enfin, nous savions que certains chefs de l'état-major du F.L.N., Ben Bella et Boudiaf, notamment, s'étaient rendus fréquemment en Espagne ou dans la zone marocaine d'influence espagnole sous des noms d'emprunt, et le fait avait été signalé aux services spéciaux espagnols.

Il était vraisemblable qu'au mois de novembre prochain, l'Espagne serait appelée à l'assemblée des Nations Unies à s'engager par des votes sur des questions susceptibles d'opposer les pays du Proche-Orient et du Maghreb à ceux de l'Alliance atlantique. En effet, le communiqué du 30 mars 1956 du Conseil permanent de l'O.T.A.N. venait de reconnaître l'importance pour l'Alliance atlantique du maintien de la sécurité en Algérie [3]. Il est vrai que la presse espagnole avait passé sous silence ce communiqué, ce qui pouvait dans une certaine mesure paraître inquiétant. L'Espagne se trouverait donc en face de responsabilités particulières à l'O.N.U. : il s'agissait de savoir si une puissance chrétienne et occidentale accorderait sa caution morale au mouvement d'indépendance de l'Algérie. Elle s'isolerait alors complètement des nations occidentales, tendant à s'aligner sur l'Égypte, compromettrait le sort de ses possessions d'Afrique et endosserait seule la responsabilité d'une détérioration des rapports franco-espagnols, cependant que nous continuions à souhaiter l'organisation d'une coopération sérieuse entre les deux pays dans les questions marocaines.

M. Martin Artajo, dans sa réponse, s'est référé à la déclaration qu'il avait faite à la presse à New York, au cours de son voyage aux États-Unis [4] et selon laquelle l'Algérie était une question qui relevait uniquement de la compétence française. Il m'a assuré que les propos du Caudillo relatifs aux peuples de l'Afrique du Nord ne visaient que le Maroc et la Tunisie; que les articles du journal *Arriba* étaient déplorables, et que l'organe phalangiste était aussi nocif en Espagne que

(1) En fait du 15 novembre, et reproduit dans *D.D.F.*, 1955-II, n° 365.
(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 230 (note).
(3) Sur ce communiqué de l'O.T.A.N., voir ci-dessus le n° 206.
(4) Interrogé par la presse sur ce qu'il pensait du problème algérien, le ministre espagnol avait répondu qu'il s'agissait là d'une question qui ne concernait que les Français et les Algériens, et que l'Espagne n'avait pas à intervenir (télégramme de New York n° 711, du 19 avril, non publié).

L'Humanité en France; enfin, que les services spéciaux espagnols mettraient fin sur leur territoire aux agissements des chefs du F.L.N., pour autant qu'ils les démasqueraient.

M. Martin Artajo m'a encore fait savoir que le gouvernement espagnol n'avait jusqu'à présent pas été approché par les états arabes sur la question d'Algérie et qu'il les informerait éventuellement de sa décision de ne pas s'y immiscer [1].

329

Comptes rendus des conversations franco-soviétiques de Moscou [2]
16-19 mai 1956

I

Conversation du 16 mai, 10 heures [3].

Très secret.

Etaient présents :

MM. le Président Guy Mollet, le Président Christian Pineau, M. Massigli, M. Dejean, M. Briand, M. Bauchard, M. Baraduc;

[1] Une note de la Direction politique au Département, du 23 mai, non reproduite, indiquait les observations qu'appelait la conversation Artajo-La Tournelle. Elle notait que les ouvertures de M. Artajo semblaient signifier une disposition à l'alignement des positions espagnoles sur les positions occidentales. Il convenait cependant d'éviter les « gestes spectaculaires », d'envoyer à Madrid une personne choisie en dehors des milieux politiques ou des cadres administratifs réguliers du Département, telle que M. de Panafieu, pour un échange de vues sur la nécessité d'une coordination franco-espagnole dans la question marocaine et un sondage des vues espagnoles concernant les problèmes de défense.

Une note de la direction générale du secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, du 25 mai, non reproduite également, indiquait qu'au cours d'une réunion chez M. Massigli, M. Basdevant avait fait remarquer que l'attitude d'extrême correction observée vis-à-vis de l'Espagne n'avait pas été payée de retour, et que l'Espagne au contraire se livrait à la surenchère. Il n'y avait pas lieu de donner suite aux ouvertures de M. Artajo, l'envoi d'une mission à Madrid risquant de nous exposer à de graves malentendus avec les Marocains. M. Massigli avait alors dévoilé le contenu d'instructions qu'il se proposait d'adresser à l'ambassadeur de France à Madrid et M. Basdevant avait réservé la position de secrétaire d'État jusqu'au retour du Ministre de Moscou. Un P.S. manuscrit ajoutait cependant que si les Espagnols donnaient l'assurance, conformément à la suggestion de M. de Rose, ministre-conseiller à Madrid, qu'ils se refuseraient à soutenir la plainte arabo-asiatique dans l'affaire algérienne aux Nations Unies, Paris serait prêt à ouvrir des conversations d'experts sur les points mentionnés.

[2] Ces documents proviennent du fonds du Secrétariat général.

[3] Les conversations du 16 mai au matin ont été résumées dans le télégramme de l'ambassade de France à Moscou adressé à Paris le 17 mai sous les nos 1943 à 1958, qu'il a paru superflu de reproduire.

MM. Boulganine, Khrouchtchev, Molotov, Federenko, Ilitchev, Aroutounian, Gromyko.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation française, *M. Boulganine* exprime l'espoir que les pourparlers qui s'ouvrent serviront la cause de la paix et favoriseront la bonne entente entre les deux pays.

M. Guy Mollet remercie de l'accueil reçu et exprime sa conviction que ces échanges de vues seront utiles.

M. Boulganine demande dans quel ordre les ministres français souhaitent voir aborder les divers sujets à l'ordre du jour.

M. Guy Mollet propose que la séance soit réservée à un examen général des problèmes qui se posent.

M. Pineau suggère qu'il soit d'abord traité des relations franco-soviétiques (*assentiment*). Il rappelle que le peuple français, qui a derrière lui une longue tradition d'amitié franco-soviétique, n'a jamais oublié la fraternité d'armes et la part de l'U.R.S.S. dans la libération et dans la victoire. Des raisons d'ordre international ont cependant provoqué un certain refroidissement dans les rapports entre les deux pays. La détente qui se manifeste actuellement dans la politique internationale a, à son tour, permis le rétablissement de relations beaucoup plus amicales. Le présent gouvernement français souhaite que l'atmosphère ainsi créée permette de nouveaux progrès et, dans une détente plus accentuée encore, rende possible aux deux pays de travailler en commun pour la paix. L'échange de vues qui s'institue doit rendre possible sur certains problèmes de dégager des positions communes; sur d'autres, il doit à tout le moins permettre de rapprocher les points de vue respectifs; l'essentiel est que sur aucune question, les positions de l'un ou de l'autre pays ne puissent être comprises ou présentées de façon inexacte. La méfiance constitue souvent le plus sérieux obstacle à la solution des problèmes. Le désir de la délégation française est d'échanger des vues avec les représentants soviétiques sur tout ce qui est susceptible d'améliorer la situation internationale. On ne sera pas d'accord sur tous les points; mais il est déjà important de savoir sur quoi on est en désaccord.

Il faut multiplier les contacts et les visites de pays à pays, c'est le meilleur moyen d'éviter les malentendus qui naissent souvent de la politique intérieure de l'un ou de l'autre.

M. Boulganine ayant marqué son accord, *M. Pineau* aborde le « problème brûlant » du désarmement. Il rappelle la position prise par le représentant français au sous-comité de Londres; c'est le rôle de la France de chercher à dégager une position de synthèse, mais ce n'est pas d'elle que dépend la solution.

M. Pineau énumère les principaux points de divergence :

a. Désarmement atomique. Quelles que soient les difficultés que pose le problème du contrôle, il faut faire un effort, sinon pour supprimer, au moins pour limiter les fabrications. La France est favorable à tout accord, régional ou autre, sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et qui permettrait un contrôle de son utilisation.

b. Contrôle : il est indispensable. Le gouvernement français l'accepte sous toutes les formes. Sans contrôle, pas de détente.

c. Lien entre le désarmement et la solution des problèmes politiques de la sécurité européenne et de la réunification de l'Allemagne. Le gouvernement français a cherché à rapprocher les points de vue opposés et M. Jules Moch a présenté un plan de synthèse qui prévoit des étapes [1].

Dans la première étape, l'organisme de contrôle serait mis en place et les problèmes politiques en suspens seraient discutés. Au cas où cette discussion aboutirait, on passerait automatiquement à l'exécution de la deuxième étape.

d. Le Ministre n'ignore pas que le gouvernement soviétique n'est pas très favorable à la réunification de l'Allemagne et s'étonne parfois de l'attitude française en la matière. Les ministres français qui sont ici ne peuvent être accusés de tendresse excessive à l'égard de l'Allemagne; ils ont tous deux joué un rôle dans la Résistance et l'un d'eux a été déporté. Il n'empêche qu'il leur paraît contraire à un sain réalisme politique de penser que l'Allemagne puisse demeurer divisée. En déclarant que la réunification passait par le désarmement, le gouvernement français a voulu dire qu'un accord sur le désarmement faciliterait un accord sur la réunification. Les représentants français seraient heureux si au cours des prochains débats du sous-comité des Nations Unies, les thèses française et soviétique pouvaient se rapprocher sur cette question.

M. Khrouchtchev considère que le problème est simple et qu'il a été artificiellement compliqué. C'est pour le clarifier que le gouvernement soviétique a fait le geste que la presse a annoncé le 15 mai [2]. Malheureusement, la situation existant aux États-Unis ne permet pas présentement de solution. L'opinion est divisée sur la question du désarmement comme dans tous les pays « bourgeois »; les élections de novembre ne modifieront pas la situation à cet égard.

Pour tout embrouiller, on a donc mis en avant le problème du contrôle et on a inventé les inspections aériennes; c'est une invention d'hommes riches mais qui ne mène à rien; quoi qu'il en soit, l'U.R.S.S. ne veut pas se brouiller avec les États-Unis. La délégation soviétique a dit à Genève à M. Eisenhower que sa proposition était inacceptable.

Depuis, on y a encore réfléchi; ces réflexions n'ont fait que confirmer Moscou dans la conviction que l'idée était stérile. Le gouvernement soviétique a donc décidé de passer aux actes. Certains disent que le cadavre de la guerre froide va se ranimer; les Soviets, eux, pensent qu'il faut l'achever une seconde fois. Les Soviets ne veulent pas la guerre; le XXe Congrès du parti communiste l'a proclamé et les Soviétiques sont gens de principe et de parole. La Grande-Bretagne ne veut pas non plus la guerre, ni le peuple, ni le gouvernement, ni les partis. En France,

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 105 (note).

(2) Allusion à la récente réduction des effectifs de l'armée soviétique : *Lire :* soviétique : voir ci-après le n° 383 (note).

il en va de même : on ne veut pas la guerre, sauf peut-être le général de Gaulle (*M. Guy Mollet* interrompt : « Pas une seconde, le général de Gaulle ne veut la guerre »). Le Benelux, les états scandinaves ne veulent pas davantage la guerre; les états liés par le pacte de Varsovie ne la veulent pas non plus; de même l'Allemagne orientale. Même en Allemagne occidentale, la majorité de l'opinion y est opposée; elle résiste à Adenauer au sujet du réarmement. Aux États-Unis, il en va autrement. Les groupes « monopolistes » veulent que la guerre froide continue pour pouvoir jouer de la menace qu'elle implique.

M. Khrouchtchev mentionne avec faveur le dernier discours de sir Winston Churchill [1]; avec Boulganine, il a eu d'ailleurs l'occasion de s'entretenir à Londres avec le vieil homme d'État; ils ont trouvé avec lui beaucoup de points de compréhension.

Poursuivant son énumération, Khrouchtchev indique que la Yougoslavie est elle aussi opposée à la guerre. En Asie, il n'y a pas d'hommes qui la souhaitent, à part Tchang Kaï-Chek et Syngman Rhee.

Ainsi, les groupes monopolistes américains constituent le seul obstacle à un accord sur le désarmement. Un tel accord signifierait en effet que la lutte se transporte sur le terrain de la compétition pacifique — et, sur ce terrain, le système socialiste peut l'emporter. Telle est la raison pour laquelle les « monopolistes » embrouillent à plaisir le problème du désarmement et ont inventé la question du contrôle.

Les États-Unis se prononcent pour un contrôle qui porte sur tout; pourtant, il faut bien admettre que l'on ne peut contrôler la production de l'énergie atomique, car la production — même pacifique — laisse dans les réacteurs des produits fissiles utilisables pour des fins militaires. Reste le contrôle de la fabrication des bombes : mais on peut en fabriquer en secret; tout le monde peut produire la bombe; c'est une question de technique. Il en va de même pour les fusées.

La vérité, c'est que les États-Unis veulent gagner du temps...

Du côté soviétique, on propose une méthode de contrôle (contrôle des ports, des réseaux ferrés et routiers, des aérodromes) qui permet de déceler les concentrations de troupes, les préparatifs d'agression, etc. Les contrôleurs pourraient accomplir leur tâche sans se livrer à l'espionnage; ils ne fourreraient pas leur nez là où ils ne doivent pas le mettre (*sic*).

Les Américains sont des enfants gâtés; ils trouvent normal que ce que le dollar veut soit considéré par tous comme la loi. Mais les Soviétiques ont envoyé le dollar au diable; ils ont fait renaître leur pays sans dollar et même contre le dollar. Le contrôle conçu à l'américaine

[1] Prononcé à Aix-la-Chapelle à l'occasion de la remise du prix Charlemagne. Parlant des « grands changements » intervenus en U.R.S.S., l'ancien Premier ministre britannique avait déclaré : « On peut se demander s'il n'existe pas aujourd'hui une nouvelle Russie. S'il en était vraiment ainsi, on pourrait envisager un pacte de sécurité englobant l'U.R.S.S. et les états du bloc oriental. Dans une véritable union européenne, la Russie a un rôle à jouer. Un tel système d'alliances permettrait de résoudre plus facilement de nombreux problèmes, en particulier celui de la réunification allemande, ce qui n'est pas possible dans le cadre de deux blocs hostiles ». (*Le Monde* du 11 mai, p. 16.)

ne permet pas un accord de désarmement dans des conditions acceptables.

Telles sont les conditions dans lesquelles le gouvernement soviétique a pris la décision de procéder unilatéralement à une réduction d'armements, témoignant ainsi de ses intentions. Car quel est le pays qui, voulant se préparer à la guerre, commencerait par réduire ses forces ? Le gouvernement soviétique va faire rentrer 1.200.000 hommes dans le circuit de la production; voilà un exemple que les membres de l'O.T.A.N. peuvent imiter. Le Comité de Londres au contraire accomplit une besogne nuisible; il crée la méfiance.

Lors de leur visite à Londres [1], Boulganine et Khrouchtchev ont dit tout cela à sir Anthony Eden. Mais ils ont dit aussi qu'ils ne voulaient pas se laisser aller à des critiques violentes qui seraient susceptibles d'aggraver les relations de l'U.R.S.S. avec les États-Unis; ils n'en sont pas moins opposés aux projets américains. Le gouvernement soviétique ira donc de l'avant en matière de désarmement et il prendra unilatéralement des mesures concrètes.

Le gouvernement soviétique se refuse d'autre part à lier la question de la réunification de l'Allemagne à celle du désarmement.

La question allemande, ce sont les deux Allemagnes qui doivent la régler ensemble. Et d'ailleurs, pourquoi réunifier l'Allemagne ? La France n'a rien à y gagner; l'U.R.S.S. non plus. Au fond d'eux-mêmes, les Français désirent-ils tant cette réunification ? Khrouchtchev en doute, mais les Français préfèrent laisser à l'U.R.S.S. la responsabilité de la rendre impossible. Peu importe; les Soviets ont les épaules assez larges pour se charger seuls de cette responsabilité.

On parle de réunifier l'Allemagne en la réarmant et en donnant ses chances à l'irrédentisme. C'est une politique que l'U.R.S.S. ne saurait approuver. Communistes et socialistes ne peuvent admettre l'abandon des réformes socialistes accomplies dans l'Allemagne orientale et qui sont définitives. Les deux parties de l'Allemagne doivent s'entendre sur les questions d'intérêt commun au sein d'un organisme mixte où les deux gouvernements collaboreraient. Pour que les Allemands puissent s'entendre, il suffirait qu'Adenauer perdît le soutien de l'Occident; mais, même si cet appui lui est continué, les Allemands trouveront des possibilités de contacts.

En résumé, le gouvernement soviétique ne provoquera la guerre ni en Europe, ni ailleurs. Il continuera — pour la forme — à participer aux travaux du sous-Comité du désarmement, où il continuera d'envoyer M. Gromyko prononcer des discours, mais il ne croit pas à l'utilité du travail qui se fait dans cet organisme. Parallèlement, il poursuivra sa politique de désarmement unilatéral; l'U.R.S.S. aura seule le bénéfice de l'allégement des charges militaires et son action aura des répercussions dans les autres pays — au moment des élections.

[1] Du 18 au 27 avril : voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

M. Boulganine déclare que l'exposé de M. Khrouchtchev traduit exactement les vues du gouvernement soviétique tout entier.

Ce gouvernement veut, en ce qui le concerne, résoudre le problème du désarmement.

La décision qu'il vient de prendre est un geste en l'honneur de ses invités. Mais si l'usage est de faire un cadeau à un invité très cher à votre cœur, il est d'usage aussi que l'invité y réponde par un cadeau. Le gouvernement français ne pourrait-il pas faire lui aussi un cadeau, en annonçant une réduction des forces françaises ?

Le 10 mai 1955, le gouvernement soviétique a présenté un plan de désarmement [1]. En ce qui concerne les armes classiques, il adoptait la position des Occidentaux avec les chiffres d'effectifs proposés par le plan franco-britannique.

Depuis, la politique occidentale a continué à saboter son propre plan et, en 1956, elle a mis en avant de nouveaux chiffres. Au point de vue atomique, les Soviétiques proposaient d'interdire la production et l'emploi de l'arme atomique, de détruire les armes existantes et de prohiber les expériences. Nouvelles critiques occidentales; en tenant compte, M. Gromyko a mis l'accent sur les armes classiques. Et maintenant on en fait grief aux Soviétiques. À la conférence de Genève, M. Macmillan avait fait cependant la même proposition.

Quant au lien que les Occidentaux tendent à établir entre le problème du désarmement et le problème politique, c'est, pour parler franchement, une invention destinée à empêcher une solution du premier de ces problèmes. Dans son exposé, M. Pineau a parfaitement analysé la position soviétique à cet égard. Plus brutalement, M. Boulganine dira que les deux questions sont différentes et qu'à lier désarmement et réunification de l'Allemagne, on ne fait que retarder le désarmement.

C'est dans ces conditions que le gouvernement soviétique, soucieux d'aboutir, a décidé d'agir unilatéralement.

M. Molotov s'associe aux paroles de M. Boulganine.

Il avait accueilli avec beaucoup d'espoir la nouvelle de la visite des ministres français. Se référant aux déclarations antérieures de M. Guy Mollet et de M. Christian Pineau, M. Molotov rappelle la déclaration d'investiture du président du Conseil [2] et le discours que le ministre des Affaires étrangères a prononcé au début de mars [3].

Si l'Occident accepte le fait de la détente, il doit en tirer des conclusions.

L'interview de M. Guy Mollet du mois d'avril [4] a également été accueillie à Moscou avec beaucoup de satisfaction. On y a enfin noté avec plaisir le discours de M. Christian Pineau à l'O.T.A.N. sur un plan

(1) Voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 267 (et note).
(2) Voir ci-dessus les n°s 73 (note), 80, 117.
(3) Voir ci-dessus le n° 146 (note).
(4) Voir ci-dessus le n° 221 (note).

d'action en dehors du domaine militaire[1]. En conclusion, M. Molotov exprime l'espoir que les discussions qui commencent se poursuivront dans la perspective (littéralement : à la lumière) des déclarations antérieures.

M. Guy Mollet désire répondre brièvement à quelques-unes des déclarations qui ont été faites. Pour éviter tout malentendu, il précisera les vues du gouvernement et du peuple français avec la plus grande franchise.

1° Sa conviction est qu'aucun peuple au monde ne veut la guerre.

2° En raison de la puissance des engins modernes, aucun gouvernement ne peut envisager la guerre avec sérénité. Tous les milieux et tous les partis, quels qu'ils soient, doivent s'incliner devant ce fait.

3° À l'heure actuelle, le plus grand obstacle à la paix, c'est la méfiance. La création d'un climat nouveau aurait les plus heureux résultats. Sans doute, M. Khrouchtchev n'en est pas convaincu; certains Américains ne le sont pas davantage. Le rôle de la France est peut-être de tâcher de convaincre chacun de la bonne volonté de l'autre.

4° M. Khrouchtchev pense que, pour des raisons d'ordre économique, des milieux importants américains ont besoin de maintenir la tension actuelle. C'est une thèse du même genre que M. Guy Mollet a eu parfois l'occasion de soutenir en rejetant sur l'U.R.S.S. la responsabilité de la situation. En 1946, 1947 et 1948, il a, comme socialiste, soutenu que les conditions favorables à une révolution socialiste existaient dans le monde entier. Si l'U.R.S.S. avait démobilisé, les pays bourgeois se seraient trouvés dans la situation la plus difficile, incapables qu'ils auraient été de passer de l'économie de guerre à l'économie de paix. M. Guy Mollet rappelle qu'il a été jusqu'à dire à l'époque que c'est l'attitude adoptée par l'U.R.S.S., par peur d'encerclement, qui a sauvé le capitalisme dans divers pays. Une partie de l'opinion américaine peut n'être pas favorable au désarmement; mais, s'étant entretenu personnellement avec des hommes comme Eisenhower, Stevenson, Harriman, le président du Conseil est absolument convaincu que le gouvernement américain est animé d'une volonté de paix aussi indiscutable que celle du gouvernement français. Dans les années 1947-1948, Washington a eu une réaction de peur.

En tout cas, si le présent gouvernement français a tenu à affirmer sa volonté de rester fidèle à ses alliances, il a déclaré aussi franchement vouloir être libre de son action à l'intérieur de l'Alliance.

Reprenant l'image de M. Khrouchtchev, M. Guy Mollet dira que le cadavre de la guerre froide, loin de le ranimer, il faut l'enterrer.

[1] Lors de la session du Conseil de l'O.T.A.N., à Paris les 4 et 5 mai, le ministre français avait proposé la distribution d'une aide aux pays sous-développés par une agence spécialisée des Nations Unies. Selon la pensée de M. Pineau, l'assistance technique et les crédits cesseraient d'être une arme nouvelle de guerre froide pour devenir un des moyens de la coopération mondiale. Voir également ci-dessus le n° 242.

Le président du Conseil est au surplus convaincu que les positions françaises et soviétiques dans la question du désarmement se rapprochent.

Comme il rend hommage au rôle joué par M. Jules Moch, *M. Khrouchtchev* interrompt pour dire que, dans ce domaine, c'est à M. Gromyko que revient le prix.

M. Guy Mollet continuant, observe que ce n'est pas seulement à Syngman Rhee que l'on pourrait refuser des armements; il faut songer au Moyen-Orient et la délégation française est prête à en parler.

5° Elle reconnaît d'autre part toute l'importance de la décision que le gouvernement soviétique vient de prendre unilatéralement et ce n'est pas M. Guy Mollet qui cherchera à en diminuer la valeur. Le président du Conseil a en effet toujours soutenu que Moscou ne voulait pas la guerre : il l'a même répété le mois dernier dans une interview donnée à une revue américaine [1] et que l'agence Tass a saluée comme apportant une idée nouvelle; mais M. Boulganine a demandé au gouvernement français d'imiter son geste. M. Guy Mollet doit répondre qu'en ce moment, et vu la situation en Afrique du Nord, ce n'est malheureusement qu'à des accroissements de forces que la France peut songer.

En cette affaire, tout se ramène à une question de confiance. Les adversaires de l'U.R.S.S. expliqueront son geste par des raisons autres qu'une volonté de désarmement; ils feront observer que l'exécution n'en sera pas contrôlée, d'autres diront qu'il s'agit d'une mesure de conversion et que l'effort est porté sur les armes atomiques (des techniciens militaires soutiennent d'ailleurs qu'il n'y a qu'à fabriquer la bombe en éliminant les armes classiques; des hommes politiques font valoir l'exemple de l'Angleterre qui réduit son effort en armements classiques pour avoir l'honneur d'entrer dans le club des propriétaires de la bombe). C'est en raison de cette situation psychologique que le gouvernement français attache de l'importance aux travaux du sous-comité des Nations Unies : leur succès contribuerait à la détente.

6° Quant à la question allemande, M. Guy Mollet doit rappeler que, dès 1944, le parti socialiste français a pris position contre le démembrement du Reich, convaincu qu'il était qu'un pays divisé tend toujours à se réunir.

La politique du présent gouvernement diffère cependant sur un point de celle des gouvernements précédents : il comprend que l'U.R.S.S. ne peut accepter la réunification dans un monde en réarmement : de là, les nouvelles propositions françaises qui subordonnent la réunification à un début de désarmement [2].

[1] Sur cette interview, voir ci-dessus le n° 221 (note).

[2] Le plan franco-anglais pour le désarmement, du 19 mars précédent, présentait cette originalité par rapport aux projets précédents qu'il s'efforçait de faire avancer de front les progrès du désarmement et le règlement des graves problèmes politiques qui divisaient l'Est et l'Ouest. Avant d'aborder la deuxième et la troisième étape, le plan supposait une négociation sur les problèmes qui maintenaient la méfiance entre les deux blocs; dans le fait, il s'agissait surtout de parvenir à un accord sur la réunification allemande et la sécurité européenne. Sur le plan du 19 mars, voir ci-dessus, le n° 182 (note).

7° M. Guy Mollet présentera une dernière observation. M. Khrouchtchev a parlé de transporter la lutte dans le domaine de la compétition économique; il s'agit de passer de la course aux armements à la course au bonheur. M. Mollet voudrait que la compétition s'étende aussi aux pays de démocratie socialiste; il est convaincu qu'ils ont leur chance; au surplus, en tout état de cause, le vainqueur sera le peuple.

II

Entretiens au Kremlin du 17 mai (10 h.-12 h. 30)[1]

Secret.

M. Pineau souligne d'abord la nécessité de renoncer, dans les réunions internationales, à cette méfiance systématique qui animait l'Est envers l'Ouest et l'Ouest envers l'Est.

M. Khrouchtchev a insisté beaucoup sur la volonté de guerre de certains éléments américains. De tels éléments existent encore, mais ils représentent une telle minorité qu'il ne faut pas exagérer leur rôle. Lorsque nous sommes en contact avec les dirigeants américains, nous sommes de ceux qui affirment la bonne foi du gouvernement soviétique lorsqu'il proclame sa volonté de paix. Au départ des conversations sur la paix et le désarmement, il convient d'admettre que la bonne foi existe de part et d'autre.

1° En ce qui concerne le désarmement, il doit être bien entendu que les mesures de démobilisation décidées par l'U.R.S.S. constituent dans la voie de la paix un pas dont nous ne cherchons pas à minimiser la portée. Nous avons senti qu'on nous adressait un appel pour accomplir un geste semblable. M. Mollet a dit que la France serait heureuse, pour des raisons de politique intérieure et extérieure, de pouvoir le faire. Malheureusement, la question d'Afrique du Nord l'en empêche actuellement. Lorsque cette question sera réglée, nous serons heureux de faire un effort en ce sens.

2° Mais le problème des effectifs n'est pas le seul. Avec le progrès des armes modernes et indépendamment des armes atomiques, la question des armements est plus importante encore que celle des effectifs. Il suppose que l'on accepte certaines formes de contrôle. Le gouvernement français, pour sa part, ne se fait pas le champion de telle ou telle forme de contrôle. M. Khrouchtchev s'est plaint des projets américains de survol aérien, mais ce n'est là qu'une certaine forme de contrôle. Ce n'est pas la seule que nous préconisons, nous sommes en faveur de toutes les formes de contrôle, y compris le contrôle des nœuds de communication et des aérodromes.

[1] Cette suite des discussions sur le désarmement et le problème allemand est retransmise par le télégramme de Moscou du 18 mai n°s 1964 à 1973, qu'il a paru superflu de reproduire.

Nous ne voulons pas laisser dans l'esprit des dirigeants soviétiques l'idée que nous considérons le contrôle comme un moyen d'empêcher le désarmement.

3° Au contraire, en ce qui concerne les armes atomiques, nous reconnaissons que le contrôle est difficile, car il n'est pas aisé de déceler les bombes et les engins téléguidés. Cependant, s'il ne faut pas se faire d'illusions, il ne faut pas non plus ne rien faire. Hier, nous avons eu l'impression que les dirigeants soviétiques pensaient qu'il y avait effectivement quelque chose à faire : lorsqu'ils parlent de destruction des engins atomiques, cela implique un contrôle, sinon l'un des partenaires pourrait en dissimuler. En ce qui concerne les armes déjà fabriquées, il est impossible de tout contrôler. Mais des accords sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la collaboration entre les savants de manière à ce que le secret atomique disparaisse peu à peu constituent un progrès. D'une façon générale, tous ces détails techniques reviennent au sous-comité des Nations Unies; il ne faut pas le décourager dans sa tâche. La France, quant à elle, ne s'entêtera dans aucune forme particulière de contrôle.

4° La différence entre les points de vue des deux gouvernements est que, du côté soviétique, on pense que la division de l'Allemagne est un facteur de paix et non pas de tension. Le gouvernement français pense le contraire. Quelque chose a changé depuis la guerre : le rapport des forces; l'U.R.S.S. a pris, par rapport à l'Allemagne, une puissance extraordinaire, alors que l'Allemagne perdait une partie de la sienne. D'autre part, l'U.R.S.S. est devenue une grande puissance atomique, tandis que l'Allemagne n'en est pas une. Toute la politique du gouvernement français, même lorsqu'il a été partie à des accords auxquels l'U.R.S.S. n'a pas donné son agrément, a été d'interdire à l'Allemagne les engins atomiques, ce qui lui interdit de déclencher un conflit dans un monde où les grandes puissances en possèdent.

La réunification ne peut donc présenter de danger si nous prenons les précautions nécessaires. La division de l'Allemagne au contraire crée en Europe et dans le monde un état d'esprit qui n'est pas favorable à la détente. Cette réunification, nous comprenons très bien que les dirigeants soviétiques voudraient qu'elle se fasse sous une étiquette communiste; nous voudrions qu'elle se fasse sous une étiquette socialiste; d'autres sous une étiquette libérale. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut poser le problème : le peuple allemand doit pouvoir librement déterminer son propre régime politique. Même si la question était réservée pour être réglée d'accord entre les deux Allemagnes comme le propose l'U.R.S.S., on aboutirait tout de même à une détermination par le peuple allemand de son régime dans de libres élections; sinon, il n'y aurait pas véritable réunification.

5° Au problème allemand se lie étroitement le problème de la construction européenne. Nous pensons que c'est là un point sur lequel il existe un très gros malentendu avec les dirigeants soviétiques qu'il

faut dissiper. Nous comprenons très bien lorsque les dirigeants soviétiques s'inquiètent de l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe et qu'il s'agit d'intégration sur le plan militaire; nous comprenons moins bien lorsque l'intégration porte sur des problèmes économiques. Pour nous, le problème de la construction économique de l'Europe est très étroitement lié à celui du maintien de l'indépendance de nos pays. Du fait de l'existence de très grandes puissances, les pays de 40 à 50 millions d'habitants, avec des marchés insuffisants, ont de très grandes difficultés à vivre. Faut-il laisser simplement à ces pays, qui ne pourront dans un avenir assez prochain continuer à vivre dans leurs frontières, le choix entre les deux blocs économiques mondiaux ? Dans l'affirmative, on s'engage dans une voie dangereuse pour la paix.

L'idée européenne est un moyen pour certains pays d'Europe qui, économiquement, n'appartiennent pas spécifiquement à l'Ouest ou à l'Est de conserver leur propre indépendance et de maintenir des relations amicales avec les deux parties du monde. Nous ne comprenons pas que les dirigeants soviétiques ne distinguent pas entre une Allemagne qui serait liée directement aux États-Unis et une Allemagne qui serait intégrée à l'Europe.

C'est ainsi qu'une organisation telle que celle qu'on désigne sous le nom d'Euratom apparaît moins dangereuse qu'une politique qui amènerait la République fédérale à violer le traité de Paris et, avec la collaboration américaine, à fabriquer la bombe. La politique française a toujours été d'empêcher l'Allemagne de devenir une puissance atomique. Nous pouvons donner au gouvernement soviétique l'assurance de notre volonté de ne collaborer à aucune entreprise qui pourrait être une menace pour qui que ce soit. Nous voulons la paix, sur le plan militaire comme sur le plan économique.

M. Pineau constate en terminant que les deux gouvernements sont animés d'une commune volonté de paix; il affirme le désir du gouvernement français de collaborer au désarmement par les méthodes les mieux appropriées et d'avoir avec le gouvernement soviétique des consultations plus fréquentes en vue d'aboutir à un accord général.

M. Khrouchtchev. Nous voulons le désarmement, mais nous sommes obligés d'y aller unilatéralement. Nous jugeons inutile de maintenir des effectifs importants, car il n'y a pas de danger de guerre immédiat; en même temps, nous ne voyons pas de possibilités d'accord sur un désarmement général.

Les discours de M. Churchill, pendant que nous étions à Londres, et, récemment, en Allemagne occidentale sont la preuve de la détente. La solution du problème est entre les mains des États-Unis. Tous les autres pays veulent un désarmement et un contrôle raisonnable, un seul pays empêche de le faire : c'est là une chose étrange. Hier, j'ai parlé de la conférence de presse de Dulles [1]; selon lui, l'U.R.S.S. serait obligée de

[1] Le 15 mai au cours d'une conférence de presse, le secrétaire d'État américain avait exprimé son scepticisme au sujet de la décision prise par Moscou de réduire les effectifs soviétiques, en estimant que cette mesure permettrait à l'U.R.S.S. d'augmenter sa main-d'œuvre industrielle et sa production atomique.

désarmer du fait de sa situation économique, notamment dans l'agriculture : tout cela n'est que du charabia. L'idée me vient parfois d'inviter Dulles à faire des conférences dans des usines en Union soviétique; je craindrais qu'il ne fût obligé de demander notre aide; il serait dans une situation difficile s'il attaquait notre gouvernement et notre parti. Il faut considérer l'U.R.S.S. en tenant compte de l'organisation de l'État soviétique et de sa structure; il faut nous prendre tels que nous sommes. Il y a beaucoup de gens auxquels nous ne plaisons pas; mais, de mon côté, si l'on me demandait mon opinion sur Dulles, je dirais que je pourrais très bien me passer de lui pendant mille ans, sinon pour les négociations; car, dans l'intérêt de la paix, nous sommes capables de rencontrer le diable lui-même.

L'Union soviétique est un bloc de granit; elle n'a besoin ni de dollars, ni de livres, ni de francs. Nous refusons et la provocation et la capitulation. Nous poursuivrons donc notre politique de détente, mais nous nous refusons à abandonner aucune des conquêtes de la Révolution. Nous parlons là franchement : c'est la meilleure méthode; il faut avoir de bons amis ou de francs ennemis. Nous sommes sûrs que le peuple soutient notre politique.

Je m'excuse des mots durs que je vais avoir pour la politique française, mais je veux vous parler à cœur ouvert. Avec le peuple français nous n'avons aucun différend, et nous n'en prévoyons aucun; il n'y a pas de cause de conflit entre nous. Il en est de même avec la Grande-Bretagne et même avec l'Allemagne occidentale, à condition qu'elle renonce à ses aspirations de revanche. Nous n'avons aucun grief non plus contre les États-Unis, sinon que leurs structures ne sont pas les mêmes que les nôtres et que nous n'aimons pas ces structures.

La voix de la France dans la politique internationale ne se fait entendre que faiblement. Je constate — je ne le dis pas pour vous faire plaisir — qu'elle a commencé à se faire mieux entendre depuis votre arrivée au pouvoir. À Genève, j'avais éprouvé une impression désagréable : on n'entendait presque pas la voix de la France. Ne voyez pas, dans ce que je vous dis, une ingérence dans vos affaires. Si la France parle avec toute la conscience de sa force et de sa grandeur, non pour notre profit, mais pour la cause de la paix, le rapport des forces dans le monde sera tout autre. Pas un seul État en Europe ne croit au danger soviétique et cependant on ne parvient pas à une entente sur le désarmement. Nous faisons des propositions raisonnables. On nous répond : NON ! Ouvrez le ciel ! Pourtant, tous les pays européens souhaitent arriver à un accord, mais ils sont pris dans un carcan d'acier. Par exemple, la France et la Grande-Bretagne ont intérêt à commercer librement. Nous nous sommes brouillés avec le Danemark au sujet de la fourniture d'un seul pétrolier : patrons, ouvriers, le gouvernement étaient d'accord pour accepter la commande, mais les États-Unis s'y sont opposés et l'affaire n'a pas été réalisée. Il en va de même en France. Nous avons voulu commander des bateaux de pêche et de commerce; les constructeurs acceptaient avec plaisir, mais ils nous

répondirent que le gouvernement ne les autorisait pas à passer les marchés. C'est là une situation anormale.

Je ne cherche pas à vous brouiller avec les États-Unis, mais les relations internationales doivent être fondées sur la non-ingérence dans les affaires intérieures. Les États-Unis n'appliquent pas cette règle. Ils sont riches et habitués à suivre leur caprice et à commander dans leur seul intérêt. C'est à cause d'eux que la Grande-Bretagne subit la concurrence de l'Allemagne occidentale. Les temps sont également difficiles pour le Japon qui a besoin du marché chinois. Que la France se fasse entendre comme une grande puissance, et vous serez courtisés de tous côtés comme une belle fiancée. Il vous suffit pour cela de prendre des initiatives indépendantes.

En ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, nous pensons, nous aussi, que c'est un élément de paix, et nous y sommes favorables. Mais dans la situation actuelle, alors qu'il existe d'une part l'O.T.A.N., d'autre part l'organisation du pacte de Varsovie, cette réunification est difficile. Elle ne peut se faire que par l'établissement de contacts entre les deux Allemagnes. L'Allemagne occidentale ne possède pas actuellement la bombe atomique, mais elle la recevra un jour ou l'autre des États-Unis. Nous pouvons même avoir une surprise : elle peut la produire elle-même, c'est une question de temps.

Nous sommes hostiles à l'unification de l'Europe et à l'Euratom. Nous y voyons une cause de division et non d'unité; la Communauté serait sous la domination de l'Allemagne, étant donnée la puissance de celle-ci; sans guerre l'Allemagne atteindrait ainsi ses objectifs par rapport à la France.

M. Boulganine. Nous nous comprenons mutuellement, et il est nécessaire d'être très francs : Khrouchtchev l'a été.

En matière de désarmement, notre position est que, si un système de contrôle peut être assez efficace pour les armes conventionnelles, il n'y a pas de contrôle possible pour les armes atomiques. Cependant, nos propositions du 10 mai 1955 comportaient la possibilité d'un tel contrôle : la surveillance des nœuds de communication rend en effet impossible la mise en place d'une bombe atomique sans que cela soit connu. D'autre part, il est impossible à la fois de faire des expériences en secret et de réaliser des armes puissantes sans procéder à des expériences. L'interdiction des explosions doit donc permettre l'arrêt de la production. Nous demandons au gouvernement français d'étudier nos propositions attentivement et sans parti pris.

En ce qui concerne l'Allemagne, nous sommes favorables à sa réunification et non à son partage, comme l'étaient Churchill et de Gaulle. Mais nous voyons dans cette réunification un danger de revanche. Nous avons eu à subir déjà deux agressions de sa part. Nous ne pouvons oublier cette expérience. Quand vous parlez de bases économiques sur lesquelles il faut unir l'Allemagne, cela signifie pour nous reconnaissance d'une économie orientée vers des fins militaires. Tenez compte aussi du fait que les mesures que vous prenez le sont en dehors de l'U.R.S.S. et que nous sommes tenus à l'écart. Nous avons été obligés de

signer le pacte de Varsovie qui ne répond pas du tout à notre idéal de paix. Dès que l'O.T.A.N. sera supprimée, nous dissoudrons l'organisation de Varsovie.

M. Molotov. Le problème du désarmement a une grande importance pour la France et pour l'Union soviétique. Dans ce domaine, nous sommes partisans de mesures concrètes et non de palabres. Nous étions prêts à l'interdiction des armes atomiques et à la destruction des stocks existants : cela n'a pas été accepté. On a dit qu'un contrôle sur les armes atomiques était impossible. Admettons-le. Nous avons donc proposé d'interdire les expériences et de faire une déclaration par laquelle on renoncerait à l'emploi de l'arme atomique; c'était réalisable, mais on a refusé. On a refusé aussi la surveillance des nœuds de communication. On ne nous a rien proposé d'autre, sinon le projet de survol aérien qui n'est pas un commencement de désarmement, mais une tentative pour l'empêcher.

M. Pineau a dit que l'U.R.S.S. était hostile à la réunification de l'Allemagne, tandis que la France y était favorable. Ce n'est pas exact. Nous ne sommes pas contre. Mais le réarmement de l'Allemagne, surtout en armes atomiques, constitue une menace qui n'est pas moins grande pour la France que pour l'U.R.S.S. Selon les plans occidentaux, l'Allemagne pourrait recevoir des États-Unis des armes atomiques et produire de l'énergie atomique. Sans doute nous sommes sûrs que l'Allemagne, dans quelques circonstances que ce soit, n'est pas capable de battre l'U.R.S.S., mais nous avons eu déjà tant de victimes que nous ne pouvons pas accepter l'idée d'une troisième guerre mondiale. Il faut donc être prudent en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne; de même en ce qui concerne la Communauté économique où l'on veut englober l'Allemagne, notamment l'Euratom. L'Allemagne, tôt ou tard, pourra produire de l'énergie atomique avec le soutien américain. Dans l'Euratom, l'Allemagne aurait une position dominante par rapport à la France et aux autres pays; or au contraire, c'est la France qui en matière atomique doit être prépondérante par rapport à l'Allemagne.

Nous avons proposé, en mai, à la Commission économique pour l'Europe, de conclure un accord de coopération économique s'étendant à toute l'Europe[1]. Au lieu du partage de celle-ci en deux et de créer une communauté où l'Allemagne aurait la prépondérance, on établirait des relations économiques sur la base de l'égalité et du profit mutuel. C'est l'intérêt non seulement de l'U.R.S.S. et de la France, mais des autres états. Il est temps de cesser de refuser de développer les relations avec l'U.R.S.S. Nous espérons que nos conversations contribueront à ce développement.

[1] La commission des Nations Unies pour l'Europe, où se discutaient les questions économiques, était la seule organisation en Europe, relevant de l'O.N.U., où les pays du bloc soviétique entraient en contact avec ceux du monde occidental. Le gouvernement de Moscou avait obtenu que fussent inscrites à l'ordre du jour de la session qui s'ouvrait à Genève le 5 avril les trois questions suivantes : mise sur pied d'un système général de coopération économique, ou d'un marché commun en Europe; développement du commerce européen par la multiplication des contacts d'affaires; créations d'organismes spécialisés pour l'utilisation pacifique de l'atome.

M. Guy Mollet. Nous avons abordé hier et aujourd'hui les sujets les plus difficiles, ceux sur lesquels il s'agit de se mieux comprendre sans prétendre arriver tout de suite à un accord. Heureusement, il existe d'autres sujets sur lesquels il sera plus facile de nous entendre. En tout cas, il résulte déjà des conversations que nous avons eues que les points de vues sont beaucoup moins éloignés qu'il n'apparaissait et que nous pouvons nous comprendre mutuellement.

Nous n'avons pas encore lu la conférence de presse de M. Dulles à laquelle a fait allusion M. Khrouchtchev. Si nos amis américains pensent réellement que la démobilisation à laquelle a procédé l'U.R.S.S. est une preuve de faiblesse, nous ne sommes pas d'accord avec eux : car nous sommes convaincus, au contraire, que vous êtes mus par la conscience de votre force. Nous nous félicitons de ce que, des deux côtés, l'impression de force et de sécurité soit si grande que la peur ait disparu, cette peur qui a joué un si grand rôle jusqu'à ce jour. Nous approuvons la formule de M. Khrouchtchev « ni capitulation ni provocation »; jamais le présent gouvernement ni aucun gouvernement français n'acceptera de s'associer à une attaque contre les conquêtes de la classe ouvrière. Tout ce que nous pouvons souhaiter, sans jamais intervenir, c'est que celle-ci améliore ses conquêtes.

M. Khrouchtchev a dit qu'il allait prononcer des paroles sévères sur la politique française; il a surtout été franc. Je voudrais l'être aussi. Il s'est étonné que personne ne croie aux intentions belliqueuses de l'U.R.S.S. et que, cependant, il n'y ait pas moyen de s'entendre. Je vais m'en expliquer clairement. Dans certaines sphères de la population française, certains ont pu croire, à un moment, à une volonté belliciste de l'U.R.S.S. Ce n'a jamais été le cas des socialistes qui avaient cependant des griefs contre ce qu'ils croyaient être la politique soviétique. La méfiance — c'est toujours d'elle qu'il s'agit — venait non de ce qu'on craignait une agression, mais de ce que nous croyions être une volonté d'expansion de l'influence soviétique sur d'autres pays dans des conditions inacceptables pour des socialistes. Notre impression était que quand un pays voisin de l'U.R.S.S. faisait sa révolution interne, il la faisait sur le modèle soviétique sans pouvoir évoluer selon son propre type, et toujours en éliminant les démocrates, en particulier nos amis. D'où cette méfiance et, je peux dire, presque cette peur. C'est la raison pour laquelle tous les socialistes occidentaux ont eu la même réaction et que leur plus grande préoccupation a été d'éviter toute forme d'ingérence. M. Khrouchtchev disait que la non-ingérence était le problème le plus important à résoudre. C'est vrai, mais vous êtes très puissants.

En ce qui concerne la question économique, nous sommes d'accord pour une politique de détente et pour étudier vos propositions. Quant à l'Allemagne, j'ai exposé hier l'essentiel de nos vues. Nous sommes aussi méfiants que vous à son égard. L'expérience nous a appris à la craindre. Notre préoccupation est double. D'une part, nous avons le souci d'unifier pour éviter que la guerre ne sorte d'un effort des parties séparées pour leur réunion; quand vous dites qu'il y a des différences

entre les deux Allemagnes, nous sommes prêts à étudier les précautions à prendre pour éviter la ruine des conquêtes sociales de l'Allemagne orientale, mais il faut que la population puisse se prononcer librement. D'autre part, nous avons le souci, plus grand encore, d'intégrer l'Allemagne dans une communauté supérieure à elle-même. C'est l'explication de la politique suivie par les gouvernements français successifs et toujours appuyée par les socialistes. M. Khrouchtchev a dit que nous pourrions être une « fiancée courtisée » : ce ne sera pas en tout cas pour notre dot. Mais il y a une autre fiancée déjà très courtisée et qui peut l'être pour sa dot : l'Allemagne. Aujourd'hui la Grande-Bretagne, les États-Unis et vous-mêmes, accordez le plus grand intérêt à son avenir. C'est pourquoi nous voulons qu'elle appartienne à des communautés européennes. Je n'ai jamais compris pourquoi l'U.R.S.S. était hostile à la constitution d'une troisième force. Prenons l'exemple de l'Euratom. Dans dix ou quinze ans, une grande partie de l'énergie sera de source atomique, en Allemagne comme ailleurs. Or, beaucoup de pays sont incapables de construire seuls les installations nécessaires. D'où l'existence d'un côté de l'Euratom et de l'autre de ce que l'on pourrait appeler le *Varsatom*. Le problème, pour nous, Français et Européens, est de savoir si l'Allemagne construira, avec l'aide anglaise ou américaine, ou seule, une industrie non contrôlée, si elle aura la propriété des matières fissiles et si elle pourra fabriquer des bombes, ou si, au contraire, elle appartiendra à une communauté propriétaire des matières fissiles, contrôlant la production de l'énergie atomique et assurant son emploi pour des fins pacifiques.

En ce qui concerne le problème général du désarmement, vous vous méprenez sur la position française. Nous avons accepté la surveillance des nœuds de communication et nous accepterons tous les contrôles possibles. Il y a dans la position américaine une certaine attitude qui pourrait amener à penser que Washington se soucie plus du contrôle que du désarmement, tandis que l'Union soviétique éprouve une certaine crainte du contrôle. Quant à nous, nous voulons désarmer tout ce qui peut être immédiatement contrôlable. L'élément essentiel est la méfiance : vous pensez que c'est la méfiance qui empêche le désarmement; nous pensons, nous, que c'est l'absence de désarmement qui entretient la méfiance. C'est pourquoi nous ferons tous nos efforts pour vous convaincre de la volonté de paix des États-Unis et pour convaincre ceux-ci de votre sincérité : nous le ferons avec objectivité et avec une volonté tenace.

M. Pineau. J'ai senti chez les dirigeants soviétiques une grande crainte de l'Allemagne. L'Allemagne va se développer, mais sans les institutions européennes, elle se développera encore plus vite et sans aucune possibilité de contrôle. Même du point de vue socialiste, je préfère un organisme dirigé par des hommes politiques à des cartels aux mains de capitalistes.

M. Boulganine. En fait, ce seront des capitalistes qui dirigeront l'organisme dont vous parlez.

La séance est levée à 12 heures 30.

III

Entretiens franco-soviétiques
de l'après-midi du jeudi 17 mai 1956[1]

La séance est ouverte à 16 heures.

M. Pineau suggère de charger des experts d'examiner trois questions techniques :

a. Prisonniers se trouvant encore en U.R.S.S.;
b. Droits d'auteur;
c. Dettes russes.

a. *Prisonniers alsaciens et lorrains.*

M. Molotov se déclare d'accord sur l'examen des deux dernières questions; quant à la première, il n'y a pas, observe-t-il, de problème des prisonniers, car il n'y a plus de prisonniers français en Union soviétique. Si l'on signalait des cas particuliers, le mieux serait de les traiter par le canal de la Croix-Rouge. Toutefois, les ministres pourraient, s'il y a lieu, décider aujourd'hui la venue à Moscou d'un représentant pour étudier la solution de ces cas.

M. Dejean indique que l'ambassade de France à Moscou possède environ 300 dossiers et que l'on pourrait faire venir à Moscou un représentant de la Croix-Rouge française chargé de les examiner avec les autorités soviétiques.

Il en est ainsi convenu.

M. Khrouchtchev fait remarquer qu'il ne faut pas fonder beaucoup d'espoirs sur l'envoi de ce représentant : il n'y a plus d'Alsaciens-Lorrains en U.R.S.S.

b. *Droits d'auteur.*

La question des droits d'auteur est renvoyée à la prochaine séance.

c. *Dettes russes.*

M. Molotov déclare qu'il s'agit d'un problème difficile qui touche aux débuts des relations franco-soviétiques; il faudrait évoquer à ce sujet le problème des indemnités dues pour les dommages causés du fait de l'intervention alliée en Union soviétique.

M. Khrouchtchev assure qu'il n'y a rien à espérer sur le chapitre des emprunts russes.

M. Pineau expose que la question présente de l'intérêt du point de vue de l'effet psychologique que sa solution serait susceptible d'avoir, et qui contribuerait à améliorer les relations franco-soviétiques. Elle concerne de très petits porteurs et le ministre français souligne le caractère populaire du problème dont il s'agit.

[1] Ces discussions qui concernent l'aide aux pays sous-développés, la situation au Proche-Orient, la question indochinoise, les rapports franco-chinois ont été résumées dans le télégramme de Moscou du 18 mai nos 1974 à 1990, non reproduit.

M. Molotov rappelle qu'au début de mai, l'ambassade de France a remis au ministère des Affaires étrangères soviétiques une note à ce sujet. Ne pourrait-on considérer la réponse soviétique qui sera donnée à cette note comme la réponse à la question posée par M. Pineau ?

M. Khrouchtchev observe qu'il existe également des porteurs d'emprunts russes en Angleterre et aux États-Unis, c'est-à-dire dans des pays qui ont participé à l'intervention. Au surplus, les réclamations soviétiques du fait de l'intervention alliée dépasseraient les demandes françaises. Si les ministres français acceptent de payer les dettes françaises vis-à-vis de l'Union soviétique, les ministres soviétiques seront d'accord pour payer les dettes de l'U.R.S.S. vis-à-vis de la France. Il vaut mieux laisser cette question pour la prochaine rencontre; une réponse sera faite par la voie diplomatique, mais les ministres soviétiques ne peuvent pas laisser trop d'espoir à leurs collègues français.

M. Pineau remarque qu'il s'agit d'une question de principe et non d'opportunité; il rappelle, d'autre part, que selon les informations en sa possession, le gouvernement soviétique a accepté d'engager des conversations avec le gouvernement suédois sur des questions semblables.

M. Molotov répond que, dans le cas de la Suède, le problème se présente autrement : il s'agit de petits intérêts privés suédois; au surplus, la Suède n'a pas participé à l'intervention étrangère dirigée contre le gouvernement soviétique.

M. Khrouchtchev précise que la réclamation suédoise concerne des intérêts suédois situés en territoire soviétique; la question ne peut pas être présentement poussée plus loin.

Aide aux pays sous-développés.

M. Pineau expose que le président Guy Mollet et lui-même, estimant qu'il est impossible de laisser coexister des pays très riches et des pays très pauvres, ont procédé à une étude systématique de l'aide actuellement apportée aux pays sous-développés. Les modalités de cette aide suscitent les critiques suivantes, qu'elle soit assurée sous une forme multilatérale (O.T.A.S.E., pacte de Bagdad, O.T.A.N.), ou bilatérale :

— L'aide économique est souvent accordée en fonction de considérations politiques ou militaires et les pays bénéficiaires ont l'impression en l'acceptant d'aliéner une partie de leur indépendance. Les bénéficiaires sont souvent des peuples d'Asie et d'Afrique qui sont très susceptibles et auxquels cette aide déplaît.

— L'aide est accordée sous forme de secours ou, au contraire, sous forme de prêts comportant un intérêt élevé et des délais de remboursement trop courts.

— Quoique l'Union soviétique ait pris dans ce sens des initiatives, d'ailleurs couronnées de succès, l'aide ne porte généralement pas sur des transactions à aspect commercial pour expliquer des dispositions pour l'achat de surplus.

— Bien souvent, ce sont les bureaux d'étude du pays donateur qui préparent les plans d'utilisation des fonds d'aide, de sorte que le pays bénéficiaire n'est pas libre de choisir l'entrepreneur ou le fournisseur.

— L'aide n'est pratiquement accordée que par les pays les plus riches, alors qu'il serait souhaitable d'y faire participer le plus grand nombre possible de pays.

— Dans les organismes distributeurs de l'aide, les pays bénéficiaires ne jouent pas le rôle de gestion et de contrôle qui devrait être le leur. Le contrôle par les grandes puissances donne encore aux puissances plus petites l'impression qu'il est porté atteinte à leur indépendance.

— L'aide aux pays sous-développés ne doit pas être une occasion de compétition entre les grandes puissances, mais au contraire de coopération.

Le gouvernement français a donc établi un projet d'agence mondiale aux pays sous-développés, projet qui a été remis à M. Vinogradov [1]. Les idées générales suivantes ont présidé à sa conception :

1° Ce projet ne prétend pas supprimer les organismes d'aide existants.

2° Il ne prétend pas supprimer non plus les relations d'aide bilatérale entre pays entretenant des liens particuliers d'amitié.

3° Il devrait permettre d'organiser l'aide sur un plan plus large et ainsi d'assister des pays non encore bénéficiaires.

4° L'agence envisagée devrait, sans doute possible, être créée dans le cadre des Nations Unies.

Elle devrait permettre d'exercer une influence stabilisatrice sur les cours des matières premières.

Elle devrait associer à une politique d'aide des pays qui ne disposent pas de ressources financières considérables, mais ont une main-d'œuvre surabondante; ainsi l'Agence contribuerait à la lutte contre le chômage.

On pourrait envisager dans certaines conditions une forme d'aide triangulaire : certains pays recevraient des matières premières, les transformeraient, et livreraient le produit transformé à un pays tiers bénéficiaire. L'aide fournie à ces divers titres serait comptabilisée exactement comme une aide financière.

L'Agence comprendrait :

— *un comité directeur* composé d'un nombre égal de représentants de pays donateurs et de pays bénéficiaires;

— *un bureau de statistique* chargé de comptabiliser toute l'aide, qu'elle soit assurée selon les anciennes structures ou sous la forme nouvelle;

— *une banque ou fonds* qui distribuerait l'aide financière à un taux d'intérêt très modique et avec des délais de remboursement raisonnables. Des bonifications d'intérêt sur prêts antérieurs pourraient être accordées par la banque;

— *un comptoir commercial,* qui achèterait les produits excédentaires et les revendrait en stabilisant les prix. Son déficit serait financé par la banque;

[1] Il s'agit du projet présenté par le ministre français des Affaires étrangères à la session du Conseil de l'O.T.A.N. des 4-5 mai, projet proposant la distribution d'une aide aux pays sous-développés par une agence spécialisée de l'O.N.U. : voir ci-dessus les nos 242, 322.

— *un bureau technique* dont les fonctions seraient doubles : d'une part, contrôler les diverses formules d'assistance technique, d'autre part, constituer un bureau d'études qui préparerait les projets de travaux en sorte que le pays bénéficiaire ait toute liberté pour choisir son entrepreneur.

Ces cinq organismes feraient rapport chaque année au Conseil économique et social.

M. Pineau demande à ses interlocuteurs soviétiques leur sentiment au regard de ce projet.

M. Molotov répond que le gouvernement soviétique a effectivement reçu le projet il y a quelques jours; ce document est actuellement à l'étude, il demande une particulière attention. Le gouvernement soviétique n'ignore pas que le projet français a été soumis aussi à Paris à d'autres gouvernements. Il est dès maintenant en mesure de faire connaître les remarques suivantes du gouvernement soviétique : celui-ci est d'accord sur les idées fondamentales qui sont à la base du projet : l'aide donnée doit être indépendante de la structure sociale et politique du pays bénéficiaire; l'U.R.S.S. a toujours été fidèle au principe selon lequel aucune condition politique ne doit être attachée à l'aide; elle souhaite que le rôle des Nations Unies soit renforcé; elle approuve le principe aux termes duquel les pays bénéficiaires doivent prendre une part active dans l'organisation d'aide.

M. Molotov ne peut pas encore se prononcer sur la structure même de ce projet qui comporte beaucoup d'organismes nouveaux. Les services économiques du gouvernement soviétique vont procéder à une étude approfondie du plan.

M. Molotov rappelle ensuite la proposition soviétique d'une organisation européenne de coopération économique et exprime l'espoir que les deux projets pourront l'un et l'autre aboutir.

M. Khrouchtchev déclare que l'idée qui est à la base du projet français est compréhensible pour les ministres soviétiques et qu'elle paraît heureuse. Il faudra examiner le plan en détail; de sérieuses difficultés seront alors rencontrées, car on peut s'attendre à ce que les pays riches ne donnent pas leur accord.

M. Pineau observe que le gouvernement français ne se fait pas d'illusion à cet égard; certaines déclarations récentes ne sont pas encourageantes en effet; mais les pays sous-développés ont manifesté une grande sympathie; l'idée peut faire son chemin et convaincre certaines grandes puissances. Une approbation de principe, du côté soviétique, serait utile. Le projet vise à assurer une collaboration concrète entre les peuples et à créer une atmosphère internationale meilleure.

M. Boulganine assure que le gouvernement soviétique n'est nullement opposé au plan français; il demande seulement à réserver sa position définitive jusqu'à plus ample examen.

M. Mollet serait heureux que les ministres soviétiques puissent faire connaître leur accord sur les thèmes généraux qui sont à la base du projet français.

M. Boulganine confirme que ces principes répondent à la ligne de conduite soviétique. Il exprime l'espoir que, lorsque le projet soviétique d'organisation économique européenne viendra en discussion, la France s'y déclarera favorable.

M. Pineau observe que l'un a un caractère européen et l'autre un caractère mondial.

M. Molotov précise que le gouvernement soviétique demande seulement aux ministres français d'étudier le projet dans un esprit de sympathie.

M. Pineau lui donne cette assurance.

Problèmes du Moyen-Orient.

M. Pineau indique que depuis longtemps, le gouvernement français souhaitait voir l'U.R.S.S. participer aux discussions sur le Moyen-Orient. Avant même d'avoir pu voir son dessein réalisé, il a obtenu doublement satisfaction. Par sa déclaration du 17 avril, le gouvernement soviétique s'est montré prêt à appuyer les mesures propres à assurer la paix [1]. D'autre part, la déclaration commune soviéto-britannique [2] apparaît satisfaisante et le gouvernement français souhaiterait que les entretiens de Moscou se terminent par une déclaration dans le même sens.

M. Khrouchtchev donne son approbation à cette suggestion.

M. Pineau souligne qu'il faut distinguer deux problèmes :

1° *La question fondamentale des rapports entre Israël et les états arabes.* La France n'est pas parmi les puissances responsables de la création de l'État d'Israël; mais du moment que celui-ci existe, on n'a pas le droit de le détruire et il faut empêcher toute agression de quelque côté qu'elle vienne. C'est pourquoi il faut résoudre les différents problèmes israélo-arabes, qu'il s'agisse des réfugiés, de l'immigration, des frontières ou des eaux du Jourdain.

Souhaitant que tous ces problèmes soient examinés dans le cadre du Conseil de sécurité, la France espère que l'U.R.S.S. apportera sa contribution à leur solution.

2° *Le problème des livraisons d'armes dans le Moyen-Orient.*

La France s'est trouvée dans une position difficile puisque, en raison de l'enchaînement des événements, elle a été amenée à fournir plus que toute autre puissance des armes à Israël. Le problème est particulièrement délicat pour elle, en raison de ses relations avec les pays arabes et plus particulièrement des difficultés actuelles en Afrique du Nord.

Le gouvernement français n'a pas intérêt à ce que se développe dans le Proche-Orient une course aux armements qui aboutirait à une situation dangereuse pour la paix. La solution idéale aurait consisté en un accord sur le niveau des armements des pays intéressés et ensuite en un embargo sur les armes. Dans les circonstances politiques présentes, un tel plan serait très ambitieux, surtout si l'on tient compte de l'existence de pactes comme celui de Bagdad auquel la France d'ailleurs

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 256 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 273 (note).

ne participe pas. Mais il devrait être possible de trouver, dans le cadre du Conseil de sécurité, un moyen de limiter l'envoi d'armements dans ce secteur, sinon on aboutira à une situation dangereuse; en particulier, l'Égypte a reçu beaucoup d'armes de la Tchécoslovaquie, beaucoup plus qu'il n'en a été fourni à Israël.

M. Khrouchtchev rappelle que l'U.R.S.S. est hostile à toute guerre en quelque point du monde que ce soit. Il est toujours prêt à intervenir en faveur de la paix. Il s'est félicité de constater que le gouvernement français a accueilli favorablement la déclaration soviétique sur les problèmes du Moyen-Orient comme l'avait fait la Grande-Bretagne. La position soviétique a été exprimée dans le communiqué anglo-soviétique de Londres et dans la conférence de presse qui y a fait suite.

Le gouvernement soviétique maintient cette position. En ce qui concerne la limitation ou l'interdiction des livraisons d'armes aux pays du Moyen-Orient, l'U.R.S.S. serait prête à participer à un accord dans ce sens, mais doute de la possibilité d'y parvenir en raison de la nécessité d'y viser les signataires du pacte de Bagdad.

L'U.R.S.S. n'a pas dans le Proche-Orient de visées militaires ou économiques; elle n'a que des intérêts commerciaux. La Grande-Bretagne aurait voulu que l'on arrête les livraisons d'armes à l'Égypte sans que prennent fin les fournitures d'armes aux pays signataires du pacte de Bagdad. Si la Grande-Bretagne est intéressée à armer ces états, l'U.R.S.S. estime de son intérêt de soutenir les états arabes qui n'ont pas adhéré à ce pacte.

M. Khrouchtchev désire aborder ce problème d'une manière franche et directe. Il n'a pas pu s'entendre avec la Grande-Bretagne et il pense qu'il ne s'entendra pas non plus avec la France sur cette question. Néanmoins, si un projet d'embargo sur les armements dans le Proche-Orient était discuté par le Conseil de sécurité, l'U.R.S.S. le soutiendrait; mais M. Khrouchtchev est certain que les États-Unis et la Grande-Bretagne y seraient hostiles.

M. Pineau note que la France peut parfaitement avoir une autre position que les États-Unis et la Grande-Bretagne, et qu'il ne s'agirait pas d'un cas unique. À défaut d'embargo total, on peut obtenir une limitation des envois d'armes.

À quoi *M. Khrouchtchev* réplique : « Allez-y ».

M. Pineau déclare que le gouvernement français est réaliste. Il sait que la Grande-Bretagne ne renoncera pas au pacte de Bagdad, mais il estime néanmoins possible de limiter les armements dans le Proche-Orient.

M. Guy Mollet indique qu'il a déjà soulevé ce problème au cours d'une conversation avec sir Anthony Eden; sans vouloir nier les difficultés que crée l'existence du pacte de Bagdad, il a pu noter que les Britanniques étaient prêts à faire évoluer ce pacte dans un sens plus économique que militaire.

En outre, comme l'a indiqué M. Pineau, il y a une différence entre un embargo et des limitations qui, elles, s'étendraient à tous les états signataires du pacte de Bagdad.

M. Khrouchtchev accepte que l'U.R.S.S. puisse participer à de tels accords, car elle est favorable non seulement au désarmement mondial, mais également à toutes mesures de désarmement régional.

Le gouvernement britannique lui a également déclaré qu'il entendait donner au pacte de Bagdad une orientation plus économique que militaire. Ni lui, ni M. Boulganine ne croient que cette affirmation soit exacte. M. Khrouchtchev pense qu'il s'agit seulement d'une mode qui consiste à mettre en avant l'aspect économique des pactes.

M. Boulganine estime qu'il en va de même de l'O.T.A.N. Il s'agit seulement d'un changement de vocabulaire.

M. Guy Mollet estime que ses interlocuteurs soviétiques font preuve d'un excès de méfiance.

M. Boulganine répond que lors de la dernière session de l'organisation du pacte de Bagdad, la Grande-Bretagne était représentée par son ministre de la Guerre. Quand lui-même a attiré l'attention de M. Selwyn Lloyd sur le discours que sir Walter Monckton avait prononcé à Téhéran [1], le secrétaire d'État a répondu que, par suite d'une erreur, il n'avait pas pu contrôler en temps utile ce discours.

M. Pineau rappelle le discours que M. Selwyn Lloyd lui-même a prononcé à la session de l'O.T.A.S.E. [2] : le fait de changer de terminologie est en lui-même important pour l'opinion publique.

M. Khrouchtchev est heureux de voir reconnaître la force de l'opinion publique, mais il affirme que, dans l'occurrence, il s'agit seulement de la tromper. Quant à l'U.R.S.S., elle aidera l'opinion publique à lutter contre l'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E. et le pacte de Bagdad.

M. Pineau déclare que le gouvernement français agira de son côté pour que ces pactes changent effectivement de signification. Il fait valoir qu'en réalité, le pacte de Bagdad répond au souci de la Grande-Bretagne de préserver ses intérêts pétroliers. Il est possible que pour arriver à cette fin, elle accepte d'utiliser d'autres moyens. C'est pourquoi il voudrait connaître l'opinion du gouvernement soviétique sur le problème du pétrole qui empoisonne l'atmosphère dans cette partie du monde.

M. Khrouchtchev répond qu'il s'est entretenu de ce problème avec le Premier britannique. Il est exact que les Britanniques défendent leurs intérêts pétroliers, mais ils le font en poursuivant des objectifs militaires. Sous prétexte de défendre le pétrole, on envoie des instructeurs militaires en Iran, ce qui préoccupe l'opinion soviétique. L'Iran est un état très faible, mais qui a une longue frontière commune avec

[1] À l'ouverture dans la capitale iranienne de la deuxième session du Conseil supérieur du pacte de Bagdad, le ministre britannique de la Défense avait affirmé : « Aucune attaque ou critique ne nous empêchera d'aller de l'avant dans la réalisation de nos plans de défense commune et de collaboration économique et politique » (*Le Monde* du 18 avril, p. 3).

[2] À la conférence de l'O.T.A.S.E. tenue à Karachi du 6 au 8 mars, le secrétaire au Foreign Office avait assuré que son gouvernement examinerait sérieusement les propositions faites en vue de renforcer le côté économique de l'Organisation.

l'U.R.S.S. La Turquie, d'autre part, confine à la zone pétrolière soviétique. C'est pourquoi les dirigeants soviétiques ont dit à leurs interlocuteurs britanniques que si ceux-ci estimaient de leur intérêt de soutenir les états signataires du pacte de Bagdad, l'U.R.S.S. était intéressée de la même manière à soutenir les états qui luttent contre ce pacte. Les dirigeants soviétiques seraient de piètres hommes d'État s'ils agissaient autrement. L'U.R.S.S. souhaite qu'il soit mis fin aux pactes militaires (l'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E., le pacte de Bagdad et également le pacte de Varsovie), que l'on supprime toutes les bases militaires et que l'on mette fin aux ventes d'armes.

M. Guy Mollet estime les projets soviétiques trop ambitieux dans l'immédiat. Il est convaincu que la Grande-Bretagne ne cherche nullement la guerre, mais qu'elle veut garantir son approvisionnement en pétrole. Existe-t-il une autre méthode pour y parvenir tout en servant la paix ? On peut penser à une limitation des envois d'armes.

M. Khrouchtchev est d'accord sur ce point.

M. Molotov déclare que si MM. Pineau et Mollet étaient à la place des dirigeants soviétiques, ils seraient contre le pacte de Bagdad.

M. Khrouchtchev ajoute : « Ils sont déjà contre ce pacte ».

M. Molotov estime que la France, du fait qu'elle ne participe pas au pacte de Bagdad, pourrait exercer une influence positive.

M. Guy Mollet répond que la France a un double intérêt dans cette question : elle est favorable à tout ce qui renforce le maintien de la paix; d'autre part, la question des envois d'armes et de l'attitude que la France doit observer à l'égard des pays arabes complique la position française en Afrique du Nord.

MM. Boulganine, Khrouchtchev et Molotov se déclarent d'accord sur ce point, et M. Khrouchtchev ajoute : « Nous devons nous aider mutuellement pour dégager une solution commune ».

M. Khrouchtchev estime que si l'U.R.S.S. prenait à la légère le pacte de Bagdad, elle donnerait une preuve de faiblesse. Certains Américains n'ont-ils pas insinué que le pacte de Bagdad avait été créé contre l'U.R.S.S. par la Grande-Bretagne ? En réalité, la position soviétique est plus forte que celle des Britanniques, car l'intérêt soviétique coïncide avec celui des pays arabes. L'U.R.S.S. n'a dans ces régions aucune visée, ni politique, ni économique, tandis que les Arabes ont intérêt à lutter pour leur indépendance. Il n'apparaît pas non plus que, dans l'avenir, des raisons d'opposition puissent apparaître entre les intérêts soviétiques et les intérêts arabes.

Afin de créer des conditions de paix dans le monde, l'U.R.S.S. est prête à collaborer avec tous les états. Elle est d'accord pour rechercher la limitation régionale des armements tout en préférant un désarmement général. La question d'un embargo sur les armes a été posée aux dirigeants soviétiques au cours de la conférence de presse qu'ils ont faite au cours de leur séjour en Angleterre [1]. L'écho qu'a éveillé leur

[1] Sur le séjour des dirigeants soviétiques, voir ci-dessus les nos 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 301, 313 (note), 322.

déclaration montre que ni l'Angleterre, ni les États-Unis ne sont intéressés à voir édicter un embargo, ne serait-ce qu'en raison des bénéfices que procure le commerce des armes. L'U.R.S.S. quant à elle ne vend d'armes qu'aux pays signataires du pacte de Varsovie et à la Chine, conformément aux accords qu'elle a passés avec ces pays.

Problèmes d'Extrême-Orient.

M. Pineau évoque la situation au Vietnam. Le résultat le plus clair de la guerre d'Indochine est que dans le Sud-Vietnam, l'influence américaine a succédé à l'influence française. Ni la France ni l'URSS n'ont à s'en féliciter.

En vertu des accords de Genève, lorsque le gouvernement du Sud-Vietnam a demandé le retrait du corps expéditionnaire, la France a dû y procéder [1]. M. Pineau ajoute qu'il ne serait pas véridique de prétendre qu'elle l'a fait à regret, en raison notamment de la situation en Afrique du Nord.

Mais un problème de responsabilité se pose. En vertu des mêmes accords de Genève, la France doit en garantir l'exécution et seconder dans sa tâche la Commission internationale de contrôle.

La France n'a jamais fait preuve de mauvaise volonté, mais le gouvernement du Sud-Vietnam ne l'a pas aidée. Néanmoins, à la suite de la réunion des deux coprésidents, il a été demandé à la France de poursuivre sa mission à cet égard [2]. Cela ne sera bien entendu possible que si le gouvernement du Sud-Vietnam ne lui complique pas la tâche. Or, ce gouvernement en veut à la France d'avoir envoyé à Hanoi la mission Sainteny et d'avoir accepté à Paris une représentation commerciale du Nord-Vietnam.

La France se trouve dans une situation curieuse : le gouvernement du Sud-Vietnam lui reproche d'en faire trop; le gouvernement du Nord-Vietnam lui reproche de n'en faire pas assez, et elle doit en outre garantir l'exécution des accords de Genève. Enfin, elle a réussi à maintenir une influence française au Laos et au Cambodge et elle a besoin à cet effet des bonnes relations avec le Sud-Vietnam que traverse la ligne de communication avec la base française de Seno.

Le gouvernement soviétique avait proposé de réunir une conférence comprenant les états ayant participé à la conférence de Genève afin

(1) L'évacuation totale du corps expéditionnaire réclamée par le président Diem depuis janvier était réalisée le 25 avril.

(2) À la suite d'entretiens à Londres entre lord Reading et M. Gromyko, des notes avaient été envoyées le 9 mai par l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne aux gouvernements du Nord et du Sud-Vietnam, ainsi qu'à la France et à la Commission de contrôle de l'armistice leur demandant de s'efforcer d'obtenir que les élections aient lieu dans l'ensemble du Vietnam et que soient mises à exécution les autres dispositions des accords de Genève. Le message adressé à Paris évoquait les problèmes soulevés par la dissolution, fin avril, du haut-commandement de l'Union française en Indochine. Les deux présidents de la Conférence estimaient « que la continuation des bons offices du gouvernement français pourrait être utile. En conséquence, ils ont l'honneur de demander au gouvernement français d'envisager cette question avec les autorités du Sud-Vietnam, de façon à parvenir à un accord qui pourrait contribuer à l'accomplissement des tâches de la Commission internationale » (*Le Monde* du 11 mai, p. 3).

d'examiner la situation. La France n'a pas d'objection de principe à formuler à cet égard, mais elle estime que, du moment que les États-Unis et le Sud-Vietnam sont décidés à ne pas participer à la Conférence, celle-ci n'aboutirait à rien et ne servirait qu'à faire prendre par le Sud-Vietnam le contrepied de ce qui aurait été décidé.

Telle est donc la situation de la France en Indochine; elle n'a rien d'agréable.

En ce qui concerne la Chine populaire, la France est d'accord pour améliorer les relations commerciales entre les deux pays. Elle a envoyé à Pékin une mission économique présidée par le sénateur Rochereau [1]; cette mission a abouti à des résultats intéressants, mais la proposition faite par la France d'entretenir une représentation commerciale à Pékin (ce qui serait un pas vers la reprise des relations diplomatiques) reste sans réponse depuis deux mois.

M. Boulganine observe que les deux gouvernements sont d'accord en ce qui concerne la situation de la France au Sud-Vietnam; il estime lui aussi qu'en raison de l'attitude des États-Unis et du Sud-Vietnam, il n'est pour l'instant pas possible de réunir une conférence des états signataires des accords de Genève. L'Union soviétique accorde son soutien aux décisions prises par la Conférence des coprésidents pour maintenir le rôle de la France en Indochine.

M. Khrouchtchev remarque que, si la frontière avait été fixée plus au sud, la France n'aurait pas besoin d'utiliser le territoire sud-vietnamien pour accéder au Laos.

M. Pineau conclut en observant que c'est la France qui fait le plus de gestes de détente dans ses relations avec le Nord-Vietnam et avec la Chine.

M. Molotov trouve étonnant que la France n'ait pas encore de relations diplomatiques avec la Chine; elle affaiblit sa situation en Extrême-Orient.

M. Khrouchtchev déclare qu'il ignorait que la France ait proposé à la Chine l'envoi d'une représentation commerciale; l'U.R.S.S. ne peut pas faire grand'chose à cet égard et il n'est pas possible pour elle de répondre au nom de la Chine. À titre personnel, il estime toutefois que si le gouvernement chinois tarde à répondre aux offres françaises, c'est parce qu'elles sont jugées trop timides et parce que Pékin désire un véritable établissement de relations diplomatiques mutuelles. Le gouvernement français considère qu'il fait un geste de bonne volonté, mais, pour le gouvernement chinois, ce geste est humiliant.

M. Pineau observe que dans l'esprit de la France, l'échange de représentants commerciaux constituerait une première étape.

[1] M. Henri Rochereau, président de la commission des Affaires économiques du Conseil de la République, dirigeait une mission qui avait séjourné en Chine continentale du 23 janvier au 20 février 1956. Cette mission devait discuter des moyens d'étendre le commerce de la France avec la Chine populaire, et accessoirement conclure des contrats. Un rapport d'information sur la mission a été publié dans les *Débats* du Conseil de la République, session ordinaire 1955-1956, annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1956 (n° 570).

M. Khrouchtchev réplique que l'ère des étapes est révolue. La Grande-Bretagne a reconnu en 1949 le gouvernement de Pékin; il est compréhensible que la Chine soit vexée par une proposition qui n'envisage que l'échange de représentants commerciaux. Le silence de Pékin est destiné à faire comprendre au gouvernement français comment son ouverture est interprétée. Mais M. Khrouchtchev souligne que son explication est toute personnelle : ni lui ni les membres du gouvernement soviétique n'ont été tenus informés par Pékin.

M. Guy Mollet ne peut penser que telle soit la réaction du gouvernement chinois.

M. Khrouchtchev répond que la France a des relations diplomatiques avec toute une série de pays beaucoup moins importants que la Chine par leur étendue et par leur population. Tout le monde se demande pourquoi la Chine populaire ne fait pas partie de l'O.N.U.; cette situation soulève même des critiques aux États-Unis; on y répond, comme toujours, qu'il faut attendre les élections américaines.

M. Molotov s'étonne que la France ait conservé un ambassadeur à Taiwan.

M. Boulganine ajoute que le gouvernement soviétique n'en remercie pas moins la France pour l'aide qu'elle a accordée à l'U.R.S.S. dans l'affaire du *Touapsé*[1].

M. Pineau explique qu'il est normal que la France attende une réponse du gouvernement chinois, puisque sa proposition fait suite à un accord intervenu durant la visite de la mission du sénateur Rochereau.

Si la France avait reconnu le gouvernement chinois en 1949, il n'y aurait pas eu de problème, mais depuis cette date, sont survenus des évènements que le gouvernement soviétique n'ignore pas. Mais l'on se rend compte à Paris que le moment est proche où il conviendra de reconnaître la Chine populaire.

M. Guy Mollet ajoute que lui-même et M. Pineau appartiennent à un parti qui a depuis longtemps pris une position très nette sur le problème de la reconnaissance du gouvernement chinois; si son gouvernement préfère attendre, c'est afin de ne pas accumuler trop de difficultés en même temps. Au surplus, les Britanniques eux-mêmes ont fait précéder la reconnaissance « politique » d'une sorte de « reconnaissance économique ».

M. Khrouchtchev rappelle que les Chinois ont mené trente années de guerre contre la réaction. Ils ont réussi à vaincre les troupes de Tchang Kaï-Chek armées par l'Amérique. Ils ont centralisé leur gouvernement; ils ont exécuté avec succès leur plan quinquennal; leur situation est très

(1) Depuis plusieurs mois, le gouvernement français avait accepté d'offrir ses bons offices entre l'U.R.S.S. et le gouvernement de Taïpeh dans l'affaire des marins du pétrolier soviétique *Touapsé,* qui se trouvaient entre les mains des nationalistes chinois. Taïpeh arguait du fait que les marins auraient demandé l'asile politique. La France avait obtenu le 19 juillet 1955 la libération de 23 marins. Début mai, l'ambassadeur soviétique à Paris avait remis au ministre français des Affaires étrangères un aide-mémoire lui demandant de prendre les mesures les plus efficaces afin d'obtenir la libération de tous les marins et du pétrolier.

forte. Les dirigeants chinois sont très compétents et expérimentés; ils estiment donc qu'ils peuvent attendre; ils estiment qu'en agissant ainsi, ils mettent le gouvernement français, présidé par un socialiste, dans une position difficile; ils se disent qu'ils n'ont qu'à attendre et que le gouvernement français s'inclinera.

M. Khrouchtchev s'élève contre l'idée répandue dans certains milieux étrangers selon laquelle l'U.R.S.S. dirigerait les affaires chinoises.

M. Pineau rappelle que les propositions faites à la Chine par le gouvernement français n'avaient aucunement pour but de retarder la normalisation des relations franco-chinoises.

M. Khrouchtchev le croit; mais il conseille à ses interlocuteurs de mieux faire comprendre leurs intentions au gouvernement chinois.

La séance est levée à 18 h 30.

IV

Entretien du 18 mai 1956 [1]
(au Kremlin, de 10 h. à 11 h. 15)

Secret.

1° *Relations commerciales.*

M. Pineau expose la position française qu'il déclare simple. Nous avons signé récemment un accord commercial mais qui est insuffisant [2]. Le gouvernement soviétique a fait part de son désir de conclure un accord commercial à long terme; le gouvernement français est entièrement d'accord pour en signer un dont la durée pourrait être de cinq ans et qui porterait sur les produits essentiels que les deux pays désirent échanger; chaque année, un protocole adapterait cet accord aux conditions du moment et le compléterait en y ajoutant éventuellement des produits supplémentaires.

Il existe une grande difficulté qu'il faut aborder franchement; c'est celle de la liste de produits stratégiques. Mais le gouvernement français compte faire un très gros effort auprès de ses alliés pour que cette liste soit modifiée dans un sens libéral; elle ne correspond plus à la situation actuelle et comprend des produits dont on ne peut pas affirmer sérieusement qu'ils sont de caractère stratégique. D'ailleurs, récemment un geste s'inspirant des mêmes considérations a été fait à l'égard de la Chine. Les listes du Chincom sont beaucoup plus étendues. À la suite de la mission Rochereau, la France a reçu des commandes importantes d'articles portés sur cette liste. Nous avons indiqué à nos alliés que ces

[1] Ces entretiens du 18 mai au matin, sur les relations commerciales et culturelles franco-soviétiques, ont été résumés dans le télégramme de Moscou du 19 mai, n°s 1996 à 2002, non reproduit.

[2] Sur la signature de cet accord, voir ci-dessus le n° 213.

commandes étaient importantes pour nous et, dans la grande majorité des cas, nous ferons les livraisons demandées. C'est vous dire dans quel esprit nous entendons aborder les questions commerciales. La France peut dans ce domaine jouer un rôle important entre l'Est et l'Ouest en faisant pression sur ses alliés dans le sens d'une liberté plus grande.

Si le gouvernement soviétique est d'accord, les experts pourront préparer un accord à long terme; le gouvernement français interviendra auprès de ses alliés pour que l'accord puisse porter sur un plus grand nombre de produits qu'il ne le pourrait aujourd'hui. Le travail des experts exigera plusieurs semaines; mais on peut déjà prendre une décision de principe à cet égard : ce serait déjà important.

M. Boulganine donne son accord. Il indique que M. Pineau a avec raison remarqué que toute la question se réduisait au maintien des instructions en vigueur.

M. Pineau. Oui, nous l'avons remarqué, et c'est pourquoi nous ferons pression sur nos alliés.

M. Boulganine. Nous comprenons parfaitement votre position et attendons des propositions concrètes.

M. Pineau. Ce sont les experts qui peuvent régler la question. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails.

M. Boulganine en convient.

M. Pineau. Actuellement, le montant des échanges franco-soviétiques est d'environ 17 milliards; c'est très insuffisant pour le commerce entre deux grands pays.

M. Khrouchtchev désire ajouter quelques mots. Il convient de tenir compte du fait que depuis plusieurs années, il existe des restrictions aux échanges entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux. D'une part, l'U.R.S.S. a été obligée d'entreprendre la fabrication de produits qu'elle importait autrefois de l'étranger. Si cette situation se prolongeait, l'industrie soviétique devrait accentuer ses efforts dans ce sens et on aboutirait à une situation tout à fait anormale. Un examen approfondi du problème est donc nécessaire. Proposez-nous ce que vous pouvez nous vendre et nous acheter. Nous voulons connaître exactement la situation et savoir ce que nous pouvons importer, sans avoir besoin de nous mettre à fabriquer nous-mêmes des produits que nous pouvons nous procurer à l'étranger.

Des experts sont désignés de part et d'autre pour soumettre aux ministres un texte sur la négociation d'un accord commercial à long terme.

2° *Relations culturelles.*

Malgré l'absence de M. Mikhaïlov, ministre de la Culture, les ministres commencent l'examen de ce problème.

M. Pineau. Nous avons souligné à plusieurs reprises que nous voulons développer nos relations culturelles avec l'U.R.S.S. Peut-être un défaut traditionnel du caractère français, mais le fait est que nous avons toujours attaché une grande importance à ce problème. Nous pensons que les contacts entre les hommes sur le plan de l'art et des techniques

sont une condition de la compréhension mutuelle. Dans notre esprit d'ailleurs, le terme de « questions culturelles » doit être entendu dans un sens très large : il ne s'agit pas seulement d'organiser des expositions, des tournées théâtrales, etc., mais aussi, et c'est plus intéressant, de réaliser des échanges portant sur toutes les techniques. Il est indiscutable que nous avons, les uns et les autres, atteint des degrés d'évolution variables dans les domaines de la technique et que nous pouvons échanger des renseignements intéressants.

La création d'une Commission mixte, chargée de dresser un programme d'échanges culturels, s'intensifiant d'une année à l'autre, serait de nature à favoriser le développement des relations culturelles franco-soviétiques pour aboutir à leur donner un caractère si normal que l'intervention des gouvernements cessera d'être nécessaire. Nous pourrions désigner cette commission, fixer le lieu et la date de sa réunion et lui demander de commencer ses travaux aussi rapidement que possible. Elle aurait un caractère permanent, surveillerait l'application du plan annuel et préparerait le programme de l'année suivante.

M. Boulganine. Nous n'avons aucune objection de principe. Cependant, un point ne nous est pas bien clair : cette commission mixte est-elle absolument nécessaire ? On pourrait envisager une autre manière de procéder, semblable à celle employée avec la Grande-Bretagne : signer un accord spécial sous forme de communiqué séparé. Mais je répète que sur le fond nous sommes d'accord. Nous ne refusons pas le principe d'une commission mixte : nous pouvons être obligés de la créer. Mais il est préférable que les experts examinent d'abord tous les aspects de votre proposition.

M. Pineau se déclare d'accord. Nous souhaitons la conclusion d'un accord culturel avant notre départ, la création d'un organisme permanent dont nous laissons aux experts le soin de déterminer la nature, et, pour ne pas paraître vis-à-vis de l'opinion publique rester dans le domaine des principes, poser les jalons de quelques réalisations pratiques.

M. Mollet annonce qu'il a été chargé de transmettre une invitation au gouvernement soviétique pour un groupe de savants atomistes soviétiques à visiter les installations atomiques françaises.

M. Khrouchtchev approuve.

M. Boulganine demande s'il convient de signer un seul communiqué ou un communiqué avec une annexe portant sur les questions culturelles. Il déclare sa préférence pour la seconde solution, car un communiqué séparé soulignerait l'importance du problème.

M. Pineau accepte cette solution. L'Exposition du livre français à Moscou est une chose excellente. Pouvons-nous espérer avoir une librairie, une salle de lecture, afin que la culture française soit diffusée en permanence ?

M. Boulganine. Nous sommes pour les formes d'échanges les plus larges.

M. Pineau. On a pris en 1954 une mesure stupide au sujet du ballet de Moscou [1]. Nous serions heureux de réparer ce geste et d'inviter à Paris ces ballets.

M. Boulganine. C'est très bien.

M. Mollet. Les plus punis sont ceux qui n'ont pas vu les ballets.

M. Boulganine. Oulanova a été victime de Dien-Bien-Phu. Elle ne fait pas de politique et nous a demandé : qu'est-ce que c'est ? Et le Vietminh, qui est cet homme ? Nous prenons acte de votre proposition et en sommes très satisfaits.

M. Molotov. Ces échanges se développeront-ils sur la base de la réciprocité ?

M. Pineau. Dans notre esprit, il n'y a pas de problème : la réciprocité est de règle.

M. Boulganine. Vous savez que les Moscovites ont beaucoup aimé la Comédie française. Nous-mêmes nous les avons reçus. C'étaient de bien braves gens.

M. Pineau. Un autre problème, lié à celui des relations culturelles, est celui du *tourisme*. Il se heurte à un obstacle, celui du taux de change.

M. Khrouchtchev. Nous sommes également gênés par cette difficulté. C'est Boulganine qui s'oppose à tout changement. Aidez-nous à y arriver !

M. Pineau. Faut-il changer le taux ou M. Boulganine ?

M. Khrouchtchev. Je ne le sais pas moi-même.

M. Boulganine. En secret, nous allons vous dire que le gouvernement soviétique est décidé à résoudre ce problème. Les experts ne peuvent s'accorder sur des décisions concrètes : ils disent que c'est une question d'ordre intérieur que seul le gouvernement peut régler et qui ne peut être discutée avec des gouvernements étrangers. Il en est effectivement ainsi et c'est à nous de décider. Mais, en confidence, je peux vous dire que nous sommes certains d'y parvenir. C'est une question à trancher sous l'angle des intérêts de l'État dans son ensemble. Il faut nous en tenir là sans donner sur ce point d'instructions à vos experts.

M. Pineau. La question est en effet de l'apanage exclusif du gouvernement soviétique; nous souhaitons seulement que M. Boulganine s'en occupe.

M. Boulganine. D'autant plus que vous voyez sous quelle pression je me trouve de la part de M. Khrouchtchev et de M. Mollet.

M. Khrouchtchev. Nous vous représenterons.

M. Pineau. Indépendamment d'un problème aussi vaste, il existe beaucoup de solutions techniques qui permettraient de faire bénéficier les touristes d'avantages (remise sur les prix, chèques de voyage, etc.). Avant de prendre une décision finale, des palliatifs pourraient être trouvés immédiatement.

[1] En mai 1954, les représentations de la troupe des ballets soviétiques avaient été « ajournées » par le gouvernement français afin de prévenir des manifestations hostiles, que l'aide apportée par l'U.R.S.S. au Vietminh aurait pu susciter.

M. Khrouchtchev. Il faut absolument trouver des formules économiques pour faciliter le tourisme. Depuis longtemps, nous en parlons entre nous : vos remarques vont hâter la décision. Nous avons toujours remis la question jusqu'à un moment où nous disposerions de plus de temps; aussi n'a-t-elle jamais été résolue. Dès maintenant, nous allons donner un coup de collier. Depuis la guerre, il y a eu ralentissement des échanges touristiques et peu à peu, nous nous sommes habitués à cette situation. Mais il nous faut revoir sérieusement le problème. Notre peuple désire voyager.

M. Pineau. Nous désirons recevoir le maximum de touristes soviétiques. Des experts sont désignés pour rédiger le texte du communiqué concernant les relations culturelles.

Avant de terminer, M. Pineau soulève le problème des *droits d'auteur.*

M. Molotov. Il est examiné actuellement par nos juristes. C'est une question qui n'intéresse pas seulement les rapports de l'U.R.S.S. avec la France, mais avec d'autres états. Il faut attendre encore quelque temps pour que cet examen soit terminé. Est-il opportun de prolonger le débat sur ce point ?

M. Pineau reconnaît qu'il s'agit d'un problème technique difficile, mais dont la solution faciliterait beaucoup la diffusion des livres. Si on ne peut le régler tout de suite, ne pourrait-on envisager une solution provisoire, par exemple, un système de compensation entre les livres traduits ?

M. Molotov. Je ne peux rien dire pour l'instant : la question est à l'étude.

M. Pineau. Nous espérons seulement que le gouvernement soviétique accueillera notre proposition, comme celle sur le taux de change et que notre insistance déterminera ses actes.

Des experts sont désignés pour établir un projet de communiqué (MM. Massigli, Noël et Baraduc du côté français, MM. Fedorenko, Aroutounian et Ilitchev du côté soviétique).

M. Boulganine se félicite du rythme avec lequel les affaires ont été expédiées.

330

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2003 à 2010. Très secret. *Moscou, 20 mai 1956, 11 h. 15.*
Priorité absolue. Réservé.
Sans distribution.
Diffusion restreinte.

(Reçu : 9 h. 15.)

De la part de M. Massigli pour M. de Margerie.

Le communiqué donné ce soir à la presse est le résultat [1], mis à part le paragraphe relatif à l'Algérie [2], qui a été établi séparément, de discussions parfois très âpres qui se sont prolongées en Comité de rédaction pendant près de dix heures pour se poursuivre pendant cinq heures entre ministres.

La délégation française avait le souci de faire apparaître, et M. Guy Mollet et M. Christian Pineau ont saisi toutes occasions de le rappeler, que l'amélioration des relations franco-soviétiques ne doit pas être interprétée comme le prélude d'un relâchement des liens qui nous unissent à nos alliés occidentaux. Elle tenait, d'autre part, à ne se prêter à aucune formule qui, au lendemain de la déclaration anglo-soviétique de Londres [3], pourrait apparaître comme impliquant modification de notre position touchant la réunification de l'Allemagne. Enfin, nous ne pouvions nous prêter à aucune rédaction qui paraîtrait s'écarter de nos thèses sur le désarmement.

1. La première de ces préoccupations nous avait conduit à proposer au 5 du paragraphe « désarmement » une formule visant « le respect des alliances existantes », déjà évoqué par le président du Conseil dans sa déclaration à la presse le 15 mai. Au Comité de rédaction, notre texte s'était heurté à la résistance obstinée du vice-ministre Fedorenko.

(1) Le texte de la déclaration commune signée le 19 mai à Moscou par MM. Guy Mollet et Boulganine, dans sa version française, est reproduit par *Le Monde* du 22 mai 1956. La « déclaration commune relative aux échanges culturels entre la France et l'U.R.S.S. n'y a pas été publiée. En revanche, ces deux documents ont été intégralement publiés par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0361 du 26 mai 1956,. Textes du jour.

(2) Ainsi formulé : « Les représentants français ont entretenu leurs collègues soviétiques des problèmes qui se posent en Algérie et de la politique qu'y applique le gouvernement français. Les ministres soviétiques ont exprimé l'espoir que, luttant dans l'esprit libéral qui l'anime, le gouvernement français saurait donner à ce problème si important la solution appropriée dans l'esprit de notre époque et dans l'intérêt des peuples ».

(3) Sur cette déclaration, qui clôturait le voyage des dirigeants soviétiques en Grande-Bretagne, voir ci-dessus le n° 273 (et note).

Dans la discussion entre ministres, il a été rejeté avec non moins de passion par nos interlocuteurs, notamment par M. Khrouchtchev, qui sont allés jusqu'à dire que son insertion dans le communiqué affaiblirait la portée de la visite de la délégation française. C'est même sans aucun plaisir que les Soviétiques ont entendu M. Mollet leur annoncer, après le rejet de deux ou trois formules transactionnelles, qu'il devrait faire sur ce point unilatéralement des déclarations très nettes.

2. En ce qui concerne les rapports existant entre l'établissement de la sécurité en Europe et le règlement du problème allemand, les difficultés n'ont pas été moindres. Finalement, nous avons dû nous rabattre sur un texte très proche de celui qui figure dans la déclaration anglo-soviétique de Londres, en retenant également l'idée d'une déclaration unilatérale française rappelant notre position à l'égard de la réunification allemande.

3. Après avoir essayé en Comité de rédaction de nous entraîner à l'acceptation de formules susceptibles d'interprétation dangereuse touchant le lien que nous n'avons cessé d'établir entre la réduction des armements et le contrôle, dissociant la question des armements classiques de celle des armements nucléaires, la délégation soviétique s'est finalement ralliée en cette matière à des textes inoffensifs. À noter toutefois qu'elle aurait voulu nous entraîner à une approbation chaleureuse de l'initiative prise par Moscou en matière de réduction des effectifs terrestres [1]; elle s'est, en désespoir de cause, résignée à une rédaction plus discrète.

4. Les points suivants doivent, d'autre part, être notés :

a. L'aide aux pays sous-développés n'a pas donné lieu à grandes discussions, les ministres soviétiques s'étant finalement ralliés à notre rédaction d'où est absente toute apparence de critique à l'égard de pays tiers.

b. En ce qui concerne le Moyen-Orient, nos interlocuteurs avaient sur nos instances accepté une courte disposition en vertu de laquelle nous nous serions engagés en commun à appuyer toute action entreprise par les Nations Unies pour mettre un terme à la course aux armements dans cette zone. Il est ensuite apparu qu'ils entendaient étendre la portée de cette disposition au matériel de guerre destiné aux pays du pacte de Bagdad, et singulièrement à l'Iran et au Pakistan. Plutôt que d'aller de ce fait au devant de difficultés avec nos alliés anglo-saxons, il a semblé préférable de renoncer à notre proposition.

c. Le paragraphe relatif aux questions économiques n'appelle pas de commentaires particuliers.

d. En ce qui concerne les questions culturelles, nous nous sommes constamment heurtés à la préoccupation soviétique de ne pas laisser se créer des précédents dont d'autres puissances pourraient se prévaloir à l'appui de leurs propres demandes. C'est visiblement pour cette raison que nous ne sommes pas parvenus à faire admettre, dans la forme que

[1] Sur cette initiative, voir ci-après le n° 383 (note).

nous aurions souhaitée, la création d'une salle de lecture française à Moscou. La création d'un Comité mixte pour présider au développement des contacts culturels n'a pas non plus été acceptée dans l'immédiat; la question sera reprise.

e. Il convient enfin de signaler que, si le communiqué ne fait pas allusion à la recherche des prisonniers de guerre français encore retenus en U.R.S.S., la question n'en a pas moins été soulevée par M. Pineau [1]. L'accord des Soviets a même été obtenu pour l'envoi à Moscou d'un représentant de la Croix-Rouge. En liant *in extremis* cette question aux prétentions soviétiques touchant le rapatriement des citoyens soviétiques dont ils prétendent qu'ils seraient empêchés de quitter la France, nos interlocuteurs n'ont pas rendu possible l'accord sur un texte acceptable. La question, avec quelques autres, sera reprise par l'ambassade.

331

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2212 à 2220. Priorité absolue. *Tunis, 20 mai 1956, 17 h. 15.*
Réservé.

(Reçu : 18 h.)

L'entretien que j'ai eu le samedi 19 mai avec le président Bourguiba a porté en partie sur les questions de formation de l'armée tunisienne, de constitution du ministère tunisien de la Défense et de la défense commune entre la France et la Tunisie.

Au cours de notre précédente conversation, M. Bourguiba m'avait demandé que puissent être prises un certain nombre de mesures destinées à préparer la formation de la future armée tunisienne (mise de certains officiers tunisiens à la disposition du gouvernement tunisien, possibilité pour le gouvernement tunisien d'utiliser une partie du camp militaire de Bou Ficha pour entraîner ses forces de sécurité, transfert au gouvernement tunisien des services de l'administration centrale de l'armée tunisienne qui n'intéressent pas exclusivement l'armée française, etc.).

Après m'être mis d'accord avec le général Baillif, j'ai pu proposer au président du Conseil un certain nombre de solutions qui répondaient, dans une large mesure, à ses vues.

J'ai profité de ce qu'à un moment donné, l'entretien a porté sur l'affectation future de certaines installations militaires, pour m'efforcer

[1] Voir ci-dessus le n° 329 (III).

d'élargir l'objet du débat et pour avoir un aperçu sur les intentions de mon interlocuteur en ce qui concerne les problèmes de défense. M. Bourguiba s'est prêté assez facilement à cette tentative. Il m'a expliqué qu'à son avis, l'armée française devait cesser dans l'avenir d'être stationnée dans les grandes villes, comme Tunis, Sousse et Sfax. Il désire que ce soit l'armée tunisienne qui tienne garnison dans ces centres. Cette armée doit être, d'après ses conceptions, nettement distincte de l'armée française (M. Bourguiba m'a paru à cet égard fort peu séduit par le précédent marocain). L'armée tunisienne devra avoir ses installations propres, lui assurant son autonomie d'action. Pour la constitution de cette armée, le gouvernement tunisien fera appel à l'aide de la France. M. Bourguiba m'a confirmé le désir du gouvernement tunisien de voir désigner auprès de lui une mission militaire française, la mission existant actuellement auprès de Son Altesse le Bey devant disparaître. J'ai pensé, avec le général Baillif, qu'il faut se hâter de tirer parti de cette proposition. Le général C.S.T.T. se propose de désigner, pour prendre la tête de la mission, le colonel de Ligneville qui commande actuellement le 8e bataillon de tirailleurs tunisiens, et que ses qualités militaires ainsi que ses excellents rapports avec les Tunisiens rendent particulièrement apte à exercer cette fonction. M. Bahi Ladgham, qui assistait comme d'habitude à l'entretien, a suggéré que le colonel Rondot, actuellement directeur de l'armée centrale de l'armée tunisienne et chef de la mission militaire française auprès du Bey, fasse également partie de cette mission.

Nous avons évoqué ensuite les modalités de coopération entre l'armée tunisienne et l'armée française. Comme je citais en passant l'exemple de l'O.T.A.N., M. Bourguiba m'a demandé de lui expliquer comment fonctionnait cette organisation. Lorsque je lui en eus indiqué dans ses grandes lignes le mécanisme et surtout l'exemple de la France, il exprima l'avis que cette formule paraissait assez complexe et implique entre les différentes armées nationales une interpénétration trop poussée. Pour lui, l'armée tunisienne doit normalement assurer la protection du pays, un accord avec la France déterminant dans quels cas et selon quelles conditions l'armée française se porterait à l'aide de la Tunisie. Mon interlocuteur, après avoir rappelé que le régime actuel des garnisons françaises dans les grandes villes devait cesser, a fait état de la possibilité pour notre armée de se concentrer dans les bases telles que celle de Bizerte, mais il a été très discret sur le nombre et le statut de ces bases.

Il est entendu que je dois poursuivre cet entretien avec M. Bahi Ladgham le mardi 22.

Nous avons également évoqué la question des visas que je vous soumets par télégramme séparé. J'ai dit ensuite à M. Bourguiba que, du fait de votre absence de Paris, je n'étais pas en état de lui fournir une réponse sur la question de l'échange d'ambassadeurs entre la France et la Tunisie. Il est entendu que nous devons nous en entretenir le jeudi 24.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me mettre en état de fournir au cours de ce nouvel entretien une réponse au président Bourguiba. Je compte, lors de cette rencontre, commencer à aborder le problème des futures relations diplomatiques de l'État tunisien avec la France et les tierces puissances.

332

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2015 à 2020. Priorité. *Moscou, 20 mai 1956, 18 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Prière de communiquer à présidence du Conseil.

1° Traduite littéralement, la version russe du passage relatif à l'Algérie de la déclaration commune du 19 mai [1] se lit ainsi : « Les ministres soviétiques ont exprimé l'espoir que le gouvernement français, *agissant (deistvouya)* dans un esprit libéral, saura trouver pour ce problème, si important, la solution appropriée... ».

Le texte français est le suivant : « Les ministres soviétiques ont exprimé l'espoir que, dans l'esprit libéral qui l'anime, le gouvernement français saurait donner à ce problème, si important, la solution appropriée... ».

Ce matin, 20 mai, avant de quitter Moscou, M. Guy Mollet s'est expliqué sur ce sujet, textes en mains, et en présence d'experts, avec MM. Boulganine et Molotov. Les ministres soviétiques ont reconnu que le sens véritable était celui du texte français et que, pour eux comme pour nous, ce texte faisait foi. Ils ont observé à ce sujet que le gouvernement soviétique avait, en l'espèce, accepté une formule qui lui avait été proposée du côté français et qu'à leurs yeux, étant donné le génie propre de chaque langue, le sens était valablement exprimé par la version russe.

Nos interlocuteurs nous ont donné une impression très nette de sincérité.

L'usage que la propagande soviétique et communiste pourrait faire des possibilités d'interprétation que laisse le texte russe nous permettra d'en juger.

2° M. Shiray, correspondant de l'A.F.P., qui est d'origine russe et qui mérite toute confiance, considère que la traduction du Minindiel, tout

[1] Établie à l'issue de la visite à Moscou des dirigeants français : voir ci-dessus le n° 330 (note).

en étant moins précise que le texte français, en exprime le sens. Selon lui, une traduction littérale eût été très lourde en russe. Il a refusé de suivre et s'est efforcé de décourager certains de ses collègues américains qui croyaient découvrir entre les deux versions une différence sensible. Son explication correspond à celle que nous ont donnée les dirigeants soviétiques.

333

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à MM. LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON, MOSCOU, NEW YORK (O.N.U.), ROME, PRAGUE, VARSOVIE, LONDRES, BONN, VIENNE, ROME SAINT-SIÈGE, BERNE, NEW DELHI, LE CAIRE; au REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'O.T.A.N.

T. nos 5182 à 5190; 1724 à 1732; 1032 à 1040; 716 à 724; 282 à 290; 4331 à 4341; 4846 à 4854; 1344 à 1352; 291 à 299; 48 à 56; 239 à 247; 529 à 537; 1274 à 1282; 50. Très secret. Réservé.

Paris, 21 mai 1956, 23 h.

La visite du maréchal Tito à Paris [1], qui a permis un notable resserrement des rapports franco-yougoslaves, a également donné l'occasion d'échanges de vues approfondis entre les hommes d'État des deux pays.

La question du désarmement a été notamment abordée. Au début de l'entretien, nos interlocuteurs défendaient un point de vue assez voisin des thèses soviétiques. D'une part, ils refusaient de reconnaître qu'un lien quelconque puisse être établi entre le désarmement et le problème allemand, et d'autre part, ils niaient la possibilité d'une solution simultanée du désarmement classique et du désarmement atomique.

Les ministres français ont fait valoir non seulement qu'une simple interdiction d'emploi de la bombe ne saurait, quel que soit son effet

[1] Du 7 au 12 mai, le chef de l'État yougoslave et son épouse furent les hôtes de la France. Le Maréchal eut des entretiens avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères les 8 et 11 mai. Un communiqué publié le 11 affirmait l'« égal attachement » des deux pays « à l'indépendance nationale et à la paix », leur fidélité aux principes de la charte des Nations Unies, leur accord pour rechercher une formule de désarmement par étapes et l'importance du désarmement nucléaire. Le gouvernement yougoslave prenait connaissance « avec sympathie » du plan français « tendant à créer une agence des Nations Unies pour ie développement économique mondial » (sur ce plan, voir ci-dessus, les nos 242, 322).Il « favoriserait tous les efforts en vue d'une solution libérale du problème algérien ». Un souci de coopération dans les domaines politique, économique et culturel était proclamé, notamment dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0357, 17 mai 1956, textes du jour).

moral, suffire à rétablir la confiance, mais encore qu'un contrôle de la fabrication des engins nucléaires était pratiquement réalisable.

Au terme de la discussion, les deux parties ont reconnu que leurs positions s'étaient notablement rapprochées. Les Yougoslaves ont admis le principe du désarmement par étapes et déclaré que le plan français établissant un lien « nouveau et valable » entre le désarmement et le règlement des problèmes politiques [1] emportait leur sympathie, étant donné qu'il constituait un effort de compromis entre les tendances existantes.

Néanmoins, la déclaration de M. Popovitch, au cours de sa conférence de presse, en faveur de l'établissement de contacts entre les deux Allemagnes [2], témoigne de l'ambiguïté de la position de son pays.

Des résultats concrets dans le domaine du désarmement devant permettre d'accroître, par la diminution des charges militaires, les possibilités d'assistance aux pays sous-développés, le maréchal Tito a marqué tout l'intérêt qu'il attachait à cet aspect de la question. Il a manifesté sa sympathie pour toute formule permettant d'accroître cette aide et le communiqué enregistre son approbation du plan présenté par M. Pineau, lors de la dernière session de l'O.T.A.N., en vue de créer une agence des Nations Unies pour le développement économique mondial.

Au cours d'un échange de vues sur les problèmes d'Afrique du Nord, les ministres français ont exposé la situation particulière de l'Algérie, menacée par le panarabisme camouflé en volonté d'indépendance nationale. Ils ont montré qu'une fraction de la population ne saurait y imposer sa loi à l'autre sans provoquer une guerre civile qui aboutirait à la création, au Maghreb, d'un second Israël, d'une Afrique du Sud ou d'un Sud-Vietnam. En conséquence, la solution devait être non pas imposée aux divers groupes ethniques considérés comme des minorités, mais négociée par des représentants valables, lesquels ne pouvaient être que les élus de la population. L'objectif est de fonder les rapports entre Européens et musulmans sur une base analogue à celle qui existe entre les divers éléments de la Fédération yougoslave.

Sans renoncer à sa position bien connue sur l'autodétermination des peuples, le maréchal Tito s'est montré compréhensif à l'égard de nos difficultés. Il a admis que la situation en Algérie est d'une nature particulière.

Il a souligné que certains dirigeants et responsables en Égypte et en Algérie même sont persuadés que la France ne peut quitter cette partie du monde. En définitive, il a donné aux ministres français l'assurance que son gouvernement favoriserait les efforts en vue d'une solution du

[1] Allusion au plan franco-britannique du 19 mars qui s'efforçait de faire avancer de front le désarmement et le règlement des graves problèmes politiques divisant l'Est et l'Ouest. Dans les faits, il s'agissait surtout de parvenir à un accord sur la réunification allemande et la sécurité européenne. Pour plus de détails sur ce plan, voir ci-dessus le n° 182 (note).

[2] Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave s'était prononcé en ce sens lors d'une conférence de presse à l'ambassade de son pays à Paris, le 11 mai (*Le Monde* du 13-14 mai, p. 3).

problème tenant compte des intérêts légitimes des deux partis en présence.

En ce qui concerne l'U.R.S.S., le maréchal Tito s'est déclaré profondément convaincu de la réalité des changements intervenus dans ce pays depuis la mort de Staline. À son avis, le tournant aurait été pris pour des raisons à la fois internes et externes et serait fondé sur des bases solides. Pour sa part, il estime que l'Occident doit adapter sa politique aux faits nouveaux et il souligne que, selon l'attitude qu'il adoptera, le processus de déstalinisation, qui n'en est encore qu'à ses débuts, se trouvera hâté ou ralenti. Il n'est cependant pas très explicite sur la question de savoir comment cette adaptation doit se faire, se bornant essentiellement à préconiser un élargissement des contacts humains et commerciaux. Il précise toutefois qu'en cherchant à tirer hâtivement parti des événements en cours au-delà du rideau de fer, l'on risquerait de renforcer l'opposition stalinienne qui n'a pas entièrement désarmé.

Il est à noter néanmoins que l'évolution actuelle de la situation ne paraît pas au maréchal Tito de nature à autoriser un relâchement des relations de son pays avec l'Occident, et qu'à aucun moment des conversations, les Yougoslaves n'ont mis en cause le pacte atlantique.

334

M. Dumarçay, Ministre de France à Tripoli,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 292, 293 [1]. Très urgent.
Très confidentiel. Réservé.

Tripoli, 23 mai 1956, 17 h.;
le 24, 7 h. 30.
(*Reçu :* le 23, 20 h. 35; le 24; 20 h. 49.)

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui le 22 mai, M. Ben Halim m'a déclaré qu'en raison de la complicité tacite de la police tripolitaine, il lui était de plus en plus malaisé d'envisager une répression efficace du trafic d'armes qui pourrait, dans l'avenir, s'exercer sur une plus grande échelle à destination de l'Algérie. Tous les efforts qu'il avait accomplis en notre faveur auprès du président Nasser (mon télégramme nos 253 à 256) [2] avaient été anéantis par la « fâcheuse décision » du gouvernement français de livrer 12 avions *Mystère* à Israël [3].

(1) Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 334-335) et Tunis (nos 130-131).

(2) Du 25 avril, non reproduit. Le président du Conseil libyen, de retour du Caire, avait indiqué à un collaborateur du ministre de France à Tripoli qu'à sa demande expresse, le colonel Nasser avait reconnu l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, promis de freiner l'activité des extrémistes nord-africains réfugiés dans la capitale égyptienne et admis la nécessité de faire confiance à la France pour le règlement du problème algérien. La visite de M. Pineau au Caire avait produit une « très heureuse impression » sur Nasser.

(3) Sur cette décision, voir ci-dessus le no 309.

Les états du Proche-Orient avaient en effet pris la résolution de soutenir par tous les moyens la rébellion algérienne. Une première tranche de 100.000 livres avait déjà été versée au F.L.N. par le gouvernement séoudien. Lui-même était littéralement harcelé par l'Égypte qui le pressait sans répit d'aider davantage la croisade antifrançaise; il venait d'être l'objet d'une nouvelle démarche de Ferhat Abbas pour que toutes facilités soient accordées aux avions qui auraient pour mission de parachuter des armes en Algérie (mon télégramme nos 272 à 274) [1].

Ferhat Abbas avait précisé à cette occasion que son organisation disposait d'un navire pour l'acheminement des armes vers certains points de la côte algérienne et qu'il était en pourparler avec une puissance européenne en vue de l'achat d'un autre bâtiment.

M. Ben Halim m'a dit qu'il avait fait une réponse évasive à son interlocuteur, en insistant sur la situation particulière des relations franco-libyennes et en faisant ressortir que des unités françaises étaient encore stationnées sur le territoire du Royaume en vertu de l'accord du 10 août dernier [2]. Mais sa position vis-à-vis du monde arabe allait devenir difficile depuis que le gouvernement égyptien — M. Mokkadem le lui avait déclaré sans ambiguïté — prêtait un appui indiscutable aux rebelles. Je n'ai pas manqué de faire valoir au Premier ministre les conséquences extrêmement graves qu'aurait, sur le développement de nos rapports, une attitude hostile du Royaume fédéral. J'ai insisté sur l'impression désastreuse qu'avaient déjà produite en France — au moment où le Parlement s'apprêtait à examiner notre traité — les nouvelles publications par la presse au sujet du trafic d'armes qui s'exerçait à travers le territoire libyen. Je lui ai d'ailleurs ... [3] de passer par Paris après sa visite à Londres en juin prochain pour se rendre compte par lui-même de l'évolution de l'opinion à l'égard de son pays. Il a clos l'entretien en m'assurant qu'en dépit de la situation très délicate dans laquelle il se trouvait, il était toujours animé du désir de nous aider et qu'il le ferait dans la limite de plus en plus étroite de ses moyens. Mon collègue britannique m'a fait savoir que Ben Halim lui avait tenu tout dernièrement des propos analogues en déplorant la carence des autorités et de la police de Tripolitaine gagnée à la cause des nationalistes algériens.

(1) Du 8 mai, non reproduit, le sens en était indiqué ici.
(2) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 104.
(3) Lacune de déchiffrement.

335

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie.

T. nos 1070 à 1081. Très urgent. Réservé. *Paris, 23 mai 1956, 21 h. 15.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 2158 à 2172, 2180, 2212 (1).

I. Le paraphe et la prochaine signature de l'accord diplomatique franco-marocain donnent un grand caractère d'urgence à vos négociations avec le président Bourguiba. Si les Tunisiens persistent dans leur attitude actuelle, c'est-à-dire s'ils s'obstinent à refuser toute discussion sérieuse sur le projet d'accord que nous leur avons remis (2), nous risquons d'être bientôt dans une situation difficile. L'opinion française s'étonnera du retard pris par le gouvernement tunisien par rapport au gouvernement marocain (3). Le Parlement peut en tirer des conclusions, qui pour être hâtives n'en seraient pas moins regrettables, sur les dispositions d'esprit des autorités tunisiennes à notre égard. Au moment où les affaires marocaines et tunisiennes sont au premier plan de l'actualité parlementaire, tant en raison de l'examen des propositions budgétaires par la Commission des finances qu'à cause du débat de politique générale du 31 mai, je crains qu'une mauvaise interprétation des intentions tunisiennes n'ait des répercussions fâcheuses.

Au lendemain de ce débat, lorsque sera ratifié par décret l'accord diplomatique franco-marocain, la situation peut devenir encore plus embarrassante. Si le Maroc envoie alors sa lettre de candidature au secrétaire général des Nations unies, nous serons amenés à demander l'examen immédiat par le Conseil de sécurité. Quelle devrait être notre attitude si la candidature tunisienne n'avait pas encore été posée, ou si elle avait été posée sans que l'accord diplomatique ait pu être conclu auparavant ? Devrions-nous demander un ajournement de cette candidature, alors que nous appuierions celle du Maroc ?

Pour ces diverses raisons, dont vous pouvez faire état auprès du président du Conseil, dans la forme qui vous paraîtra la meilleure, je souhaite que vous incitiez le gouvernement tunisien à revenir sur son attitude et que vous le priiez de bien vouloir pousser aussi rapidement que possible la discussion des propositions que nous avons faites.

(1) Des 16, 17 et 20 mai, reproduits ci-dessus sous les nos 319, 320, 323, 331.
(2) Analysé ci-dessus sous le no 319 (note).
(3) Sur les négociations et l'accord franco-marocains, voir ci-dessus les nos 311, 314, 321, 325; ci-après les nos 345 (note), 348 (et note).

Le texte de l'accord de Rabat représentera pour vous un guide dans vos pourparlers, si vous parvenez à les engager. Dans la limite des aménagements qui ont été faits dans la capitale marocaine, je suis prêt à examiner toutes vos suggestions.

Bien entendu, si, comme je le pense, les Tunisiens sont désireux de se distinguer des Marocains quant à la forme de l'accord, le gouvernement français est tout disposé à les suivre dans cette voie. Dans votre n° 2158, vous indiquez que le président Bourguiba envisagerait favorablement la possibilité d'un traité d'alliance. Sous réserve de l'avis du gouvernement, je ne verrais pour ma part que des avantages à orienter dans ce sens la discussion sur le texte des propositions françaises.

II. La question du titre des représentants que les deux pays accréditeront mutuellement et des préséances se pose dans le cadre de l'accord diplomatique. Elle doit, d'après moi, être résolue par un article de cet accord et éventuellement par des échanges de lettres annexes. Je puis difficilement imaginer en revanche que cette question fasse l'objet d'un règlement séparé ou préalable. Les conventions de 1955 sont toujours en vigueur. Jusqu'à la conclusion de l'accord diplomatique — ou du traité d'alliance — les clauses relatives aux relations extérieures et aux représentants mutuels des deux pays sont donc valables. Si je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous étudiiez dès maintenant avec le président Bourguiba le titre que porteront nos représentants ainsi que les questions de préséance, j'estime que le règlement de ces questions et la mise en œuvre des dispositions auxquelles nous parviendrons devront se faire dans le cadre de l'accord diplomatique.

Les négociations avec les Marocains sur le titre de nos représentants mutuels ont été fort délicates. Dans un premier temps, comme le président Bourguiba, le gouvernement marocain se refusait à toute appellation particulière. Il a fallu plusieurs journées de discussion pour obtenir qu'il revienne sur sa décision. En tout état de cause, les Marocains repoussaient le titre de Haut-Commissaire. De nombreuses appellations ont alors été proposées : Représentant permanent, Délégué extraordinaire, Haut-Représentant...; nous avions finalement déclaré aux Marocains qu'ils pouvaient choisir le titre de leur choix pourvu qu'il y en eût un. Et c'est ainsi que nous sommes parvenus à un accord sur l'appellation, sans doute insolite, d'Envoyé exceptionnel.

Compte tenu de ce précédent, j'estime que nous ne pouvons céder sur ce point en face des Tunisiens. Vous pourrez leur souligner, d'ailleurs, combien il serait embarrassant pour nous de voir dans quelques semaines l'envoyé exceptionnel du Sultan jouir à Paris d'un statut privilégié, tandis que l'ambassadeur de Tunisie passerait après les représentants les plus récemment accrédités du corps diplomatique. C'est là une raison supplémentaire qui devrait inciter le président Bourguiba à faire preuve de compréhension. La concession que nous lui demandons sur ce point est d'ailleurs limitée, puisque le premier titre de nos représentants mutuels restera, en tout cas, celui d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Quant à la forme qu'il conviendra de donner aux engagements concernant la préséance de nos représentants, je vous laisse le soin d'en juger. Un échange de lettres conviendrait parfaitement. Un article de l'accord pourrait également couvrir cet aspect du problème [1].

336

Notes de la Direction d'Asie-Océanie [2]

I

La politique extérieure du Cambodge

Paris, 23 mai 1956.

Le succès remporté par les cinq principes de coexistence formulés par le pandit Nehru [3], les leçons tirées de la conférence de Bandoung et l'exemple des pays neutres d'Asie (Inde, Birmanie, Indonésie) ont amené les dirigeants khmers à choisir une politique de neutralité, dont le prince Sihanouk s'est fait l'instaurateur et le défenseur.

Le Cambodge ne s'est pas séparé pour autant des Occidentaux, en particulier de la France (cf. note sur les relations du Cambodge et de la France) [4] et des États-Unis. Consultée sur une proposition d'aide militaire américaine, la Communauté socialiste populaire, réunie en Congrès, a accepté celle-ci, aux conditions que le Cambodge n'adhérerait pas à l'O.T.A.S.E. et préserverait sa neutralité.

Mais le refus du Cambodge de participer au pacte de Manille, confirmé lors d'un voyage du prince Sihanouk aux Philippines, puis le séjour du Prince à Pékin, l'attitude de neutralité du gouvernement khmer en même temps que des difficultés relatives aux modalités de versement de l'aide américaine, ont amené, au début de 1956, une certaine tension entre Washington et Phnom-Penh.

Parallèlement, les rapports du Cambodge et de ses deux voisins Vietnam et Thaïlande se sont détériorés.

(1) Dans un télégramme postérieur, adressé à Tunis le même jour sous le n° 1082, le Département faisait savoir que le gouvernement marocain avait demandé que la publication de l'accord de Rabat fût retardée jusqu'à la signature qui n'aurait pas lieu avant le 28 mai. En conséquence, le représentant français à Tunis était invité à user des arguments fournis par Paris avec réserve, un accord ne pouvant être donné plus tôt au président Bourguiba.

(2) Cette note ainsi que la suivante fut établie en vue du voyage de Norodom Sihanouk à Paris, qui eut lieu au mois de juin. Le Prince alla aussi à Moscou et à Prague ainsi qu'à Varsovie et Stockholm. — Norodom Sihanouk avait abdiqué, le 2 mars 1955, en faveur de son père le roi Suramarit et était devenu président du Conseil, poste qu'il occupa jusqu'à fin mars 1956. — N'étant pas l'hôte du gouvernement français, le Prince ne considérait son voyage que comme une visite officieuse.

(3) Sur les cinq principes, voir ci-dessus le n° 106 (note).

(4) Reproduit ci-après.

Ces événements devaient amener la démission du prince Sihanouk de la présidence du Conseil et provoquer de sa part plusieurs déclarations retentissantes. Celui-ci a signifié en substance que les difficultés qui pourraient être suscitées au Cambodge en raison de sa politique neutraliste ne sauraient avoir pour conséquence qu'un rapprochement du Cambodge avec la Chine populaire et l'U.R.S.S., et qu'un retrait de l'aide américaine entraînerait le glissement du Cambodge dans l'orbite communiste.

Une déclaration conciliante du président du Conseil khmer, Son Excellence Khim Tit, devait ouvrir, mi-avril, la période de détente. M. Foster Dulles a réaffirmé, dans une lettre au ministre cambodgien des Affaires étrangères, que les États-Unis n'exerçeraient aucune pression politique sur le Cambodge; la Thaïlande et le Sud-Vietnam ont protesté de leurs intentions amicales et amorcé une normalisation de leurs relations avec leur voisin.

Menacé dans sa politique de neutralité, que l'opinion publique khmère a été unanime à approuver, le Cambodge n'en a pas moins poursuivi sa politique de relations normales avec les pays du bloc communiste. Un accord commercial a été signé, le 28 avril, avec la Chine populaire, qui proposerait, d'autre part, une aide économique. L'installation à Phnom-Penh de missions diplomatiques soviétique et polonaise semble un fait acquis. Le Prince se rend actuellement en visite officielle à Varsovie et il aurait été invité à se rendre en U.R.S.S. et en Tchécoslovaquie.

Le Royaume khmer renoue d'autre part des relations économiques et politiques avec le Japon. Il se dispose à recevoir des immigrants japonais, dans le but avoué de contrebalancer la séculaire pression démographique et politique vietnamienne.

II

Les relations entre la France et le Cambodge

Paris, 23 mai 1956.

Les relations du Cambodge et de la France sont actuellement excellentes.

En fait, la France contribue pour beaucoup à la stabilité économique et politique du pays. Sa mission militaire instruit l'armée royale khmère. De nombreux professeurs et instituteurs français participent à l'enseignement supérieur, secondaire et primaire cambodgien [1]. Dans le cadre d'une aide technique, qui se chiffre à 6 milliards et demi de francs pour

[1] Cent vingt-cinq professeurs et instituteurs étaient rétribués en partie par le gouvernement français au titre de l'aide technique, en partie par le gouvernement khmer. Des professeurs français enseignaient à l'Institut national d'études politiques, à l'École nationale d'administration khmère, à l'École nationale de médecine. Deux établissements français, le lycée Descartes de Phnom-Penh et l'école primaire française Norodom dispensaient un enseignement français.

les exercices 1955-1956 [1], des ingénieurs et techniciens français coopèrent à l'équipement du pays, notamment par la construction de l'aéroport de Phnom-Penh et du port de Kompong-Som, qui donnera au Royaume une ouverture sur la mer.

Sur le plan institutionnel, le congrès de la Communauté socialiste populaire a certes amendé, le 25 septembre 1955, le préambule de la Constitution kmère en substituant à la formule « État autonome faisant partie de l'Union française » celle d'« État indépendant et souverain ». Il n'y a là que l'expression maintes fois affirmée au Cambodge de la volonté de ce pays de refuser les dispositions du titre VIII qui régissent actuellement l'Union française [2]. En revanche, et à plusieurs reprises, le prince Sihanouk a marqué que le Cambodge désire maintenir des liens étroits avec la France « dans le cadre d'une nouvelle association sauvegardant son indépendance et sa décision de maintenir une stricte neutralité ».

Il s'agirait d'une association comparable au Commonwealth, au sein de laquelle les états membres se lieraient avec la France et entre eux par des accords bilatéraux négociés sur un pied d'égalité. Ces états se réuniraient dans des conférences du type « Table ronde ». Le prince Sihanouk a été le premier à proposer un nom pour cette communauté : l'« Union des peuples associés ».

Le 12 janvier 1956, Son Excellence Sam Sary, secrétaire général de la Communauté socialiste populaire, a exprimé l'intention du Cambodge d'ouvrir des négociations avec la France, « en vue de conclure une association entre les deux pays » et de donner une base juridique aux relations actuelles, « qui sont fondées sur une compréhension et une confiance réciproques ». Quelques jours plus tard, le prince Sihanouk a tenu des propos identiques.

Des échanges de vue plus précis ont eu lieu, au mois de mars 1956, entre les gouvernements khmer et français sur l'ouverture à Paris de négociations économiques et financières, qui auraient aussi pour but de discuter une convention d'établissement. Le 9 avril 1956, le gouvernement français a donné officiellement son accord. La démission du prince Sihanouk de la présidence du Conseil et certains événements de politique extérieure (cf. note sur la politique extérieure du Cambodge) [3] ont retardé la réponse du gouvernement cambodgien, qui est encore attendue.

Les négociations envisagées comprendraient des conversations techniques entre experts, qui pourraient être suivies de la signature d'une déclaration générale. Celle-ci, en attendant une modification de la Constitution française, couronnerait les négociations particulières et les inscrirait dans une perspective plus vaste d'association et de solidarité entre les deux pays, correspondant aux vues du prince Sihanouk.

[1] Cette aide n'était assortie d'aucune condition politique. Elle était parfaitement désintéressée (note de la direction Asie-Océanie du 10 juillet 1956, non reproduite).

[2] Sur ce titre VIII, voir ci-dessus le n° 110 (note).

[3] Du même jour, ci-dessus reproduite (I).

337

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2295 à 2300. *Tunis, 24 mai 1956, 14 h. 10.*
Priorité absolue. Réservé.

(Reçu : 14 h. 40.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary.

Je me réfère à vos télégrammes nos 1070 à 1081 et 1082 [1].

Je m'efforcerai, au cours de l'entretien que je dois avoir cet après-midi avec le président Bourguiba, de mettre en œuvre les instructions que vous m'avez adressées hier soir. Je ne me dissimule pas que ma tâche sera difficile.

1° M. Bourguiba était parti pour Paris avec le projet de tirer sans délai toutes les conséquences pratiques de l'interprétation qu'il donne au protocole du 20 mars, en particulier de procéder à des échanges d'ambassadeurs avec les pays étrangers. Les réactions du gouvernement français et celles de l'opinion publique métropolitaine lui ont montré que je n'avais nullement exagéré quand je lui disais que son initiative créerait une crise grave et ouverte dans les rapports entre les deux pays. Bien que le désaccord sur l'interprétation de la déclaration du 20 mars n'ait pas pu être résolu, le voyage de M. Bourguiba à Paris avait eu au moins trois résultats positifs :

A. Le président du Conseil tunisien a accepté de ne pas procéder à des échanges d'ambassadeurs avant le débat parlementaire prévu pour la fin de ce mois (sauf en ce qui concerne la représentation réciproque de la France et de la Tunisie).

B. Il avait accepté également de commencer à discuter à Tunis des modalités de la coopération franco-tunisienne en matière de souveraineté externe; des entretiens ont eu lieu en effet, ainsi que je vous en ai rendu compte. Ils ont permis d'avoir de premiers aperçus sur les intentions tunisiennes et d'échanger assez librement, sans se préoccuper encore d'une mise en forme juridique, des vues sur ce que pourrait être la collaboration diplomatique et militaire entre la France et la Tunisie. Je compte, sauf objection de votre part, poursuivre ces entretiens en m'efforçant de leur donner un tour de plus en plus précis et concret.

C. Enfin, M. Bourguiba avait annoncé, avant de rentrer à Tunis, qu'il pourrait, dans une déclaration unilatérale qui serait prononcée

[1] Ces télégrammes, du 23 mai, sont reproduits ou analysés ci-dessus sous le n° 335.

devant l'Assemblée constituante tunisienne, définir dans ses grandes lignes ce que pourrait être la coopération franco-tunisienne dans le domaine des relations extérieures.

2° Pour modifier actuellement les dispositions du président Bourguiba, qui étaient demeurées inchangées malgré les entretiens qu'il avait eus à Paris avec vous-même ainsi qu'avec MM. Guy Mollet et Pineau, nous disposons comme élément nouveau de la convention diplomatique franco-marocaine[1]; il est malheureusement fâcheux que je ne puisse — ainsi que l'indique votre télégramme n° 1082 — ni en montrer le texte à mon interlocuteur, ni même faire état autrement qu'avec réserve des arguments indiqués dans votre premier message.

J'insisterai cependant à la fois sur la portée politique qu'aura la signature de la convention franco-marocaine et sur les arguments que vous me suggérez.

3° La question de la représentation réciproque de la France et de la Tunisie, ayant une urgence particulière, sera parmi les premières de celles que je vais aborder avec M. Bourguiba dans la préparation de la convention diplomatique. Vous savez que, comme les Marocains, le gouvernement tunisien refuse catégoriquement le maintien du titre de Haut-Commissaire. Je m'attacherai à obtenir qu'ainsi que vous l'avez fait dans la convention franco-marocaine, une terminologie un peu particulière distingue le représentant de la France et celui de la Tunisie des autres membres du corps diplomatique.

338

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1834 à 1840. Priorité. Réservé. *Rabat, 24 mai 1956, 15 h. 40.*

(Reçu : 16 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1812[2].

J'ai informé cette nuit par téléphone M. le Secrétaire d'État chargé des Affaires marocaines et tunisiennes des réactions très vives du

[1] Paraphée le 20 mai à Rabat et signée le 28 mai au Quai d'Orsay : voir ci-après le n° 348 (et note).

[2] Le télégramme nos 1812-1815, du 23 mai, n'a pas été retenu. Il indiquait qu'une patrouille du 3e bataillon de chasseurs portés, partie d'Aïn Sfa avait été faite prisonnière par une bande armée dans le massif des Beni Snassen. En accord avec le gouvernement marocain, une commission mixte avait été envoyée à Oujda, tandis que le Haut-Commissaire devait rencontrer le président du Conseil marocain, Si M'Hammedi et le général Bourgund pour étudier l'affaire. Le commandant supérieur des troupes, soutenu par le Haut-Commissaire, estimait qu'il fallait faire en sorte que des troupes stationnées au Maroc ne participassent plus à des opérations en Oranie.

gouvernement marocain devant l'intention, manifestée par notre commandement militaire, de poursuivre ce matin l'opération commencée hier dans le massif des Beni Snassen à la suite de la disparition d'une patrouille du 31e bataillon de chasseurs portés.

Le président Bekkaï m'a instamment demandé de faire savoir au gouvernement français que si cette opération n'était pas arrêtée — étant entendu que les démarches seraient poursuivies en vue d'obtenir la libération des prisonniers — le gouvernement marocain dégagerait entièrement sa responsabilité :

— des menaces qui pourraient en résulter pour la sécurité des Français du Maroc;

— des incidences qui en seraient la conséquence sur l'évolution future des rapports franco-marocains.

Avec l'accord de M. Savary, l'opération a été suspendue et Si Aherdane continue aujourd'hui les recherches entreprises, afin de retrouver la patrouille.

Ce nouvel et violent incident appelle une fois de plus l'attention sur le caractère d'urgente nécessité qui s'attache à l'établissement d'un *modus vivendi* provisoire visant à éviter autant que possible toutes frictions graves où pourraient être impliquées les trois forces en présence : forces françaises, forces royales et Armée de libération, tant que la dissolution de l'Armée de la libération n'aura pas été réalisée et que la convention de coopération militaire n'aura pas défini le nouveau statut de nos forces stationnées au Maroc.

Comme je l'ai déjà indiqué, une conférence s'est réunie hier après-midi à la présidence du Conseil à la demande du gouvernement marocain. Elle a repris son examen dans la soirée au Haut-Commissariat. J'y ai pris part avec M. Lalouette, le général Bourgund et le général Nicolini. Du côté marocain, y assistaient le Prince impérial, le président et le vice-président du Conseil, M. M'Hammedi, M. Guedira, M. Laghzaoui. La discussion a eu parfois un tour orageux : sur certains propos tenus par le général Bourgund, le Prince a menacé de sortir de la salle. Le problème, tel qu'il a été posé par nos interlocuteurs, est le suivant :

— Le gouvernement marocain, et plus particulièrement le ministre d'État chargé de l'Intérieur, s'efforce d'obtenir par des négociations la soumission de l'Armée de la libération pour préparer son désarmement et son absorption soit dans les forces royales, soit dans l'économie du pays. Les pourparlers engagés à cet effet ont eu déjà des résultats partiels, ainsi que le prouve le communiqué récent de l'Armée de la libération [1]. M. M'Hammedi nous a indiqué confidentiellement qu'une mission avait été envoyée de Rabat à Nador pour procéder à un recensement exact des hommes appartenant à ces formations, afin d'étudier la question de leur réintégration dans la vie normale. Les dirigeants marocains espèrent régler ainsi la situation. Si, contre leur

[1] Du 18 mai. Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 327 (note).

attente, leurs efforts sur le plan politique restaient vains, ils n'hésiteraient pas, ont-ils dit, à utiliser les forces à leur disposition et à faire appel, s'il le fallait, à notre concours militaire;

— Pour le moment, ils veulent éviter des heurts entre nos éléments et l'Armée de la libération, heurts qui ne feraient qu'entraver les négociations. C'est pourquoi ils ont exposé de nouveau la proposition de séparer le plus possible dans l'espace des forces en présence ou, tout au moins, de faire en sorte que les forces françaises ne se livrent plus à des activités de patrouilles dans les régions sensibles. En fait, le gouvernement marocain revendique la responsabilité exclusive du maintien de l'ordre dans le pays, l'armée française étant considérée dès maintenant, par lui, comme une armée amie stationnée au Maroc dans des cantonnements, sans disposer de liberté opérationnelle. Dans cet esprit, il se déclare prêt à assurer sans tarder, dans certains secteurs, la protection de nos colons et des fermes isolées dans le bled.

Si l'on peut discuter les arguments invoqués par nos interlocuteurs, le but qu'ils recherchent en ce qui concerne les conditions dans lesquelles nos forces seraient désormais stationnées au Maroc est clair.

Il faut nous attendre à une pression croissante dans cette direction et les liaisons que je m'attache à développer entre notre commandement militaire d'une part, le ministère de l'Intérieur et le commandant des forces royales d'autre part, laissent subsister le problème quant au fond.

Il me paraît indispensable que le général Ély [1], à son prochain passage à Rabat, soit en mesure de préciser les vues des hautes autorités françaises compétentes sur ce point [2].

[1] Le général Bourgund fut appelé en consultation à Paris (voir note suivante) et rentra à Rabat le 30 mai en compagnie du général Ely. Le chef d'État-major général des forces armées de terre commença immédiatement la mission d'inspection dont le gouvernement français l'avait chargé et prit contact avec les cadres de l'armée où, à la suite des incidents dont cette dernière était victime, se dessinait un malaise certain. Sur la visite du général Ely au Sultan, voir ci-après le n° 358.

[2] Par télégramme n°s 1897-1898 du 26 mai, non reproduit, le Haut-Commissaire annonçait que le général Bourgund venait de donner l'ordre de reprendre les opérations dans les Beni Snassen. M. Dubois ajoutait : « Si cette manœuvre n'est pas immédiatement arrêtée, nous allons vers des événements très graves qui risquent d'ensanglanter le Maroc et de coûter la vie à de nombreux Français. D'autre part, la rupture sera certaine entre le gouvernement français et le gouvernement marocain. Le président Bekkaï m'a dit que non seulement, il ne serait plus question de signer l'accord diplomatique, mais encore que son gouvernement considérerait le protocole du 2 mars comme dénoncé. Le général Bourgund paraît agir comme s'il poursuivait des fins politiques. En fonction des circonstances, j'estime qu'il importe de le décharger de tout commandement au Maroc. »

339

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 432 à 437. Réservé. *Varsovie, 24 mai 1956, 20 h.*

(Reçu : 20 h. 51, 20 h. 50, 21 h.)

La délégation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale [1] a été reçue successivement par le ministre des Affaires étrangères et par le président du Conseil.

La rencontre avec Rapacki s'est bornée à des échanges de vues généraux ne présentant rien d'intéressant, ni d'original. Il en aurait été de même avec M. Cyrankiewicz si, au bout d'une heure d'audience, alors que M. Daniel Mayer se levait pour prendre congé du président du Conseil... [2] n'avait fait de lui-même rebondir la conversation en traitant le problème religieux.

M. Cyrankiewicz a dit que le but poursuivi par le gouvernement était d'établir un État laïc, « d'arracher la Pologne à la suprématie excessive d'un clergé dont le comportement ne cadre plus avec l'éthique du XXe siècle ». Il veut assurer la liberté de conscience « à ceux qui ne veulent pas pratiquer la religion ». Il a parlé de la « terreur morale » qui continue d'exister citant, pour le passé, son propre exemple : lorsqu'il était au lycée, il était obligé d'aller se confesser, bien qu'il n'ait pas eu la foi. Si on devait faire un reproche à la Pologne actuelle, ce serait « le manque de fermeté dans la lutte pour la liberté de conscience ». En conclusion, il a indiqué que le gouvernement voulait résoudre ce problème de la laïcité « sans mesures radicales, sans entrer en conflit avec l'Église ».

Répondant à des questions posées par M. de Menthon, le président du Conseil a décrit avec exactitude la situation faite au cardinal Wyszynski. Il a ajouté que le Primat avait été nommé par Rome sans accord préalable du gouvernement polonais; que la situation de la Pologne sans concordat donnait ainsi à l'Église plus de droits que dans le régime antérieur où il y avait eu concordat; que cela était inadmissible et que pour sa part, il souhaitait un accord avec le Vatican sur la nomination des évêques. D'après lui, le Cardinal avait lutté contre l'établissement du nouveau régime, ce que ce dernier ne pouvait admettre.

(1) Cette délégation conduite par M. François de Menthon.
(2) Lacune de déchiffrement.

Parlant de la neutralité scolaire, le président du Conseil a dit que « la question était encore à l'état fluide ».

Le gouvernement veut que la jeunesse puisse faire un libre choix « entre le marxisme et le catholicisme ».

Ce qui me paraît significatif, c'est que M. Cyrankiewicz ait de lui-même soulevé le problème, faisant un exposé qu'il avait évidemment préparé. Il a voulu sans doute corriger la très mauvaise impression qu'avait laissée à nos parlementaires la visite qu'ils avaient faite à Wroclaw à Mgr Lagosz. Le vicaire général (progressiste) s'était livré à une violente diatribe contre le Cardinal et le Vatican. Mais je crois aussi et surtout que le président du Conseil a voulu faire connaître à nos députés, et par leur intermédiaire, à l'opinion publique catholique et au Vatican qu'il souhaitait un accord limité avec le Saint-Siège (ma dépêche n° 35/EU du 12 janvier 1956 [1] et mes télégrammes n°s 300 et 329) [2].

340

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2302 à 2312. Très urgent. Réservé. *Tunis, 24 mai 1956, 21 h. 15.*

(Reçu : 22 h. 15.)

Je viens d'avoir avec le président Bourguiba l'entretien que je vous annonçais par mon télégramme de ce matin [3]. J'ai fait part à mon interlocuteur des vues du gouvernement français au sujet de la future convention diplomatique franco-tunisienne. J'ai mis en valeur les arguments que vous m'aviez chargé d'exposer au président du Conseil tunisien. La réaction de celui-ci a été très ferme.

[1] Non reproduite, cette dépêche indiquait qu'un religieux habitant Rome avait été chargé par l'ambassade de Pologne en Italie de rencontrer en Autriche deux représentants du gouvernement polonais afin de discuter de la possibilité d'établir à défaut de concordat un *modus vivendi* entre l'Église et l'État. L'initiative de la rencontre revenait au gouvernement de Varsovie.

[2] Le télégramme de Varsovie n°s 300-301, du 23 avril, non reproduit, indiquait qu'une personnalité ecclésiastique avait été chargée par le gouvernement polonais d'une mission officieuse de contact avec le Vatican. Le télégramme n°s 329-333 du 27 avril, également non publié, rapportait que l'épiscopat polonais avait adressé un message aux autorités pour souligner l'opportunité de résoudre le conflit entre l'Église et l'État. Si les bruits qui couraient d'une désaffection du gouvernement à l'égard du mouvement progressiste *Pax* se confirmaient, les dirigeants polonais pourraient avoir avantage à résoudre directement avec Rome le problème religieux par un *modus vivendi* satisfaisant pour l'opinion et qui ne devrait rien à un mouvement désapprouvé par la majorité des Polonais. Un règlement de la question religieuse répondait au souci du gouvernement de recréer l'unanimité nationale.

[3] Télégramme n°s 2295-2300, reproduit ci-dessus sous le n° 337.

Il m'a rappelé que les entretiens qu'il avait eus à Paris récemment avaient principalement porté sur cette question, que sa position était bien connue des milieux politiques métropolitains et qu'elle n'avait pas varié. Le fait que le gouvernement marocain ait accepté de parapher, et bientôt de signer, une convention diplomatique avec la France [1], n'a pas fait sur mon interlocuteur autant d'impression qu'on aurait pu le penser. Pour M. Bourguiba, le Maroc reste un état arriéré, livré à une anarchie grandissante et dont les initiatives ne peuvent nullement servir d'exemple à la Tunisie (sauf, bien entendu, pour constituer un minimum au-delà duquel la Tunisie, pays plus évolué, doit nécessairement se situer). Le président du Conseil pense que les milieux parlementaires français pourront constater bientôt quelle différence profonde existe entre les deux pays. Ils verront que l'État tunisien s'édifie progressivement, avec sérieux, sans gestes spectaculaires inutiles, et qu'il constitue pour la France un partenaire plus intéressant que son voisin occidental.

M. Bourguiba a confirmé, en terminant ce passage de l'entretien, que s'il demeurait prêt à établir avec la France des modalités de coopération, il ne le ferait que lorsqu'il jouirait de tous les attributs de la souveraineté.

Après avoir poursuivi un moment la discussion sur ce sujet, j'ai jugé utile, tout en réservant la position du gouvernement français, de connaître de façon plus précise les intentions de mon interlocuteur. M. Bourguiba demeure résolu à ne procéder à un échange d'ambassadeurs avec les pays étrangers qu'après le débat parlementaire prévu pour le 31 mai. Il a renoncé à l'idée de procéder à un échange d'ambassadeurs entre la Tunisie et la France avant ce débat. Il a confirmé son intention de donner au représentant de la France une prééminence par rapport aux autres agents diplomatiques. J'ai fait préciser à M. Bourguiba que cette prééminence se manifesterait par le décanat permanent. Le président du Conseil demeure désireux que l'ambassadeur de France soit le premier à être accrédité à Tunis. Il propose que cette mesure intervienne le 2 juin, l'échange d'ambassadeurs avec les pays étrangers intervenant au cours des jours suivants.

En ce qui concerne le titre des représentants de la France en Tunisie et de la Tunisie en France, j'ai insisté auprès de mon interlocuteur sur la nécessité de distinguer ces représentants des autres diplomates. Compte tenu des instructions que vous m'avez données dans votre télégramme n° 1082 [2], je n'ai pas cru pouvoir lui préciser quelle solution avait été adoptée pour le Maroc, mais je lui ai laissé entrevoir qu'il s'agirait d'ajouter une dénomination particulière à celle d'ambassadeur, sans maintenir nécessairement le titre de Haut-Commissaire. M. Bourguiba m'a dit qu'il allait réfléchir à la question. Il paraît attacher assez peu d'importance à la place protocolaire de son représentant à Paris. Il craint certainement qu'un titre spécial paraisse

[1] Voir ci-dessus les nos 311, 314, 321, 325; ci-après les nos 345 (note), 348 (et note).
[2] Voir ci-dessus le n° 335 (et note).

impliquer l'existence, entre la France et la Tunisie, de liens autres que ceux existant entre des pays indépendants.

J'ai rappelé à M. Bourguiba qu'à la fin de son séjour à Paris, il avait envisagé de faire devant l'Assemblée constituante une déclaration où il affirmerait les principes de la coopération franco-tunisienne en matière extérieure. Mon interlocuteur a confirmé ces dispositions à cet égard. Il serait prêt à faire cette déclaration quelques jours avant le débat parlementaire. Je lui ai suggéré qu'elle ait lieu à peu près en même temps que la signature de la convention franco-marocaine [1].

J'ai essayé d'amener M. Bourguiba à préciser ses intentions quant au contenu de cette déclaration. Il m'a dit qu'il annoncerait son projet de conclure avec la France un projet d'alliance et d'amitié. Je lui ai suggéré de préciser que les négociations commenceraient, si le gouvernement français en est d'accord, à une date déterminée du mois de juin, et au plus tard le 15 juin. Sauf objection de votre part, je m'efforcerai, au cours des prochains jours, d'amener MM. Bourguiba et Bahi Ladgham à mieux définir leur position dans les domaines de la diplomatie et de la défense, afin que la déclaration du président du Conseil tunisien puisse être aussi précise que possible.

Je ne me dissimule pas cependant que je me heurterai à de sérieuses difficultés. Si M. Bourguiba paraît personnellement favorable à l'idée d'une aliance, il faut s'attendre à ce qu'il rencontre des résistances auprès de certains de ses collègues. J'ai cru sentir que M. Bahi Ladgham, qui assistait comme d'habitude à la conversation, était partisan d'une formule plus réservée.

Bien que le président Bourguiba ait commencé par manifester avec beaucoup plus de netteté et de fermeté son intransigeance sur les principes, l'entretien s'est déroulé dans une atmosphère cordiale.

341

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. n° 444. Réservé. *Varsovie, 24 mai 1956, 20 h.*
(*Reçu :* 22 h. 50.)

M. Pourtalet, député communiste des Alpes-Maritimes, membre de la délégation parlementaire séjournant actuellement en Pologne [2], a défendu avec vigueur la nécessité pour la France, de se maintenir en

[1] Qui eut lieu le 28 mai.
[2] Sur la visite de cette délégation, voir ci-dessus le n° 339.

Algérie et d'y défendre les intérêts des Français qui y résident, faisant une distinction entre quelques centaines de « capitalistes » et les centaines de milliers de paysans, d'artisans et de petits fonctionnaires pour qui l'Algérie est devenue une seconde patrie.

Son exposé a frappé ses interlocuteurs.

342

M. Chauvel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Gazier, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 981. *Londres, 24 mai 1956.*

1. On n'avait pu qu'être frappé, dès les premiers jours de la récente session du sous-Comité du désarmement, du changement intervenu dans les relations entre les délégations russe et américaine.

Certes, lorsque le Comité s'était réuni à la fin de l'été dernier, après la première conférence de Genève, un début d'évolution s'était manifesté. Déjà, les interventions des deux délégations avaient changé de ton. M. Stassen ne cessait de se référer à l'esprit « d'après Genève ». M. Sobolev s'efforçait à l'objectivité. Il évitait soigneusement de critiquer de front le plan Eisenhower[1] dont il disait simplement qu'il faisait l'objet d'une étude attentive. Mais aucun contact particulier digne d'être noté ne s'était établi entre le délégué américain et son collègue soviétique. Ce dernier avait donné l'impression que la position russe était en cours de révision et que sa mission, dans l'intervalle, consisterait, d'une part, à souligner les divergences que l'embargo mis par M. Stassen sur les positions anciennes venait de faire surgir entre les alliés et, d'autre part, à exploiter sur le plan de la propagande la récente décision du gouvernement soviétique de démobiliser 640.000 hommes et d'abandonner la base de Porkkala[2].

Les démarches et les interventions de M. Stassen au sous-Comité étaient principalement inspirées par sa conviction que les Russes seraient amenés à se rallier aux nouvelles thèses américaines pourvu que celles-ci leur fussent exposées avec franchise et conviction, et que l'opinion publique mondiale (dont il pensait qu'elle pourrait être orientée par une manifestation de l'assemblée générale des Nations Unies) exerçât sur l'U.R.S.S. la pression à laquelle il attribuait l'assouplissement de la politique soviétique et, en particulier, la signature du traité d'État autrichien.

Ainsi, cependant que se poursuivait un échange épistolaire entre le maréchal Boulganine et le président Eisenhower, aucune conversation

(1) Sur ce plan, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 183 (note).
(2) Sur cette décision, voir *D.D.F.*, 1955-II, n° 116 (note).

particulière ne s'était nouée entre les négociateurs, aucun véritable échange n'avait eu lieu.

2. Lorsqu'a débuté, au mois de mars, la dernière session du sous-Comité du désarmement, on a pu constater que les rapports russo-américains avaient changé de style. Alors que six mois auparavant, M. Sobolev s'efforçait d'élargir les divergences qu'il apercevait entre les auteurs du plan franco-britannique [1] et les Américains qu'il en rendait responsables, M. Gromyko n'a pas, comme on aurait pu s'y attendre, exploité le fait que les délégués français et anglais avaient déposé, dès la première réunion de la session, un nouveau plan qui, ce n'était pas un mystère, suscitait de fortes réserves du côté de Washington [2]. Prétendant que ce plan constituait un recul, le délégué soviétique s'est refusé à l'examiner. Après le dépôt de ses propres propositions [3], il a maintenu la discussion sur un plan général. Il n'a pas cherché systématiquement à diviser les Occidentaux. On a pu parfois avoir le sentiment qu'il ne s'intéressait véritablement qu'aux réactions et aux réponses du délégué des États-Unis. En tout cas, il le ménageait.

Le ton de M. Stassen contrastait également avec celui de ses prédécesseurs. Loin de polémiquer, il interrogeait et il s'expliquait. Un début de dialogue s'instituait. Le fond des choses n'en était point affecté; chacun demeurait sur des positions que la session du sous-Comité a clarifiées, mais n'a pas rapprochées.

Cependant, les contacts entre les deux délégués et leurs collaborateurs devenaient plus fréquents, M. Stassen ayant pris l'initiative de quelques déjeuners où il semble que fort peu de choses se soient dites. Les propos tenus par les Russes à leurs collègues américains, et que ceux-ci nous rapportaient, correspondaient, mot pour mot, à ceux qui nous étaient adressés.

3. Ce changement d'atmosphère et ce début de rapprochement étaient déjà assez remarquables pour être inscrits à l'actif de la session du sous-Comité. Leur intérêt a, cependant, été éclipsé par la série des conversations qui se sont déroulées du 28 avril au 4 mai entre M. Gromyko et M. Stassen.

Ces échanges de vues ont reçu une grande publicité dans la presse. Celle-ci n'en a pas connu toute la substance. Elle a, parfois, été tentée d'en exagérer la portée. Certains journaux en ont même fait le principal signe d'une évolution pouvant conduire à un nouveau Yalta. Il paraît donc utile, en faisant la synthèse des renseignements recueillis à Londres à ce sujet, de donner un tableau objectif de ces conversations. M. Stassen et ses collaborateurs ont fourni, à l'issue de chacune d'elles, des informations dont il n'y a pas de raison de suspecter la sincérité. Certains recoupements ont permis d'en vérifier l'exactitude.

4. L'initiative des entretiens russo-américains revient aux dirigeants soviétiques. Au cours de la réception donnée en leur honneur par

(1) Du 29 mars 1955 : voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 149 (note).
(2) Allusion au plan franco-britannique du 19 mars 1956 : voir ci-dessus le n° 182 (note).
(3) Du 27 mars : voir ci-dessus le n° 205.

M. Malik le 24 avril [1], M. Gromyko est venu trouver M. Stassen et l'a invité à s'entretenir avec le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev. La conversation a duré plus d'une heure en présence de M. Gromyko. Le maréchal Boulganine n'y a guère participé. M. Khrouchtchev s'y est montré, comme à son ordinaire, à la fois franc, jovial et brutal. Il a tourné en dérision le sous-Comité, condamné, à son avis, à la stérilité. Il s'est montré extrêmement sceptique sur la possibilité d'arriver à un accord quelconque. Il a confirmé la décision soviétique, que ses entretiens avec sir Anthony Eden avaient déjà mise en lumière, de procéder à des mesures de désarmement unilatérales dans le domaine classique.

M. Harold Stassen a dû être assez à l'aise avec un pareil interlocuteur. À l'en croire, il s'est efforcé, dans ses répliques aux attaques souvent fort vives portées par M. Khrouchtchev contre la politique américaine, de tenir compte du fait qu'il était son hôte et aussi d'être plus modéré qu'il n'aurait dû l'être si la presse américaine avait écouté aux portes.

M. Khrouchtchev était préparé à cet entretien. Tout en prenant les choses de très haut et en donnant sur les détails la parole à M. Gromyko, il a montré qu'il connaissait bien son affaire. Il s'est également montré soucieux de ne pas laisser la conversation s'égarer ou tourner court. Après s'être visiblement employé à la prolonger, il a proposé à M. Stassen de la poursuivre avec M. Gromyko.

5. Le caractère des entretiens qui ont suivi aurait pu être plus confidentiel. Ils ont eu lieu à Lancaster House, au siège du sous-Comité. La traduction était assurée par des interprètes des Nations Unies.

6. Les sujets examinés ont été les suivants :

A. *Perspectives d'accord. — Réductions unilatérales.*

Certaines généralités, banales depuis la conférence de Genève (impasse militaire provoquée par le développement des armes nucléaires, etc.), ont été reprises par M. Khrouchtchev. Celui-ci s'est déclaré convaincu qu'il existait aux États-Unis des forces hostiles à tout accord de désarmement et s'est montré très sceptique sur la volonté du gouvernement américain de les dominer. Il a répété ses accusations familières contre les Occidentaux, qui auraient abandonné leurs propositions de réductions d'effectifs dès que l'U.R.S.S. les eût acceptées. Il s'est fait l'avocat de réductions unilatérales et non contrôlées, a laissé entendre que l'U.R.S.S. y procéderait bientôt et a proposé qu'en retour, les États-Unis se livrent, eux aussi, à une importante démobilisation de leurs forces. M. Stassen a répliqué que cette voie n'était pas la bonne. Des mesures non contrôlées ne diminueraient pas la méfiance et la tension internationales. Elles ne réduiraient pas non plus les seuls véritables risques d'attaque par surprise. Or, c'était là le cœur du problème.

[1] À l'occasion de la visite des dirigeants soviétiques en Grande-Bretagne : voir ci-dessus le n° 270.

Le 26 avril, M. Stassen a demandé à M. Gromyko des précisions sur les réductions d'effectifs que M. Khrouchtchev avait annoncées comme prochaines. L'U.R.S.S. souhaitait-elle que le chiffre en fût arrêté d'accord avec les États-Unis ? M. Gromyko s'est dérobé. Il a seulement précisé qu'il y avait avantage à ce que ces réductions fussent importantes. Il a répété qu'elles ne devraient pas être contrôlées, puisqu'aussi bien l'important était de ne pas subordonner leur exécution aux manœuvres dilatoires que permettraient des discussions sur le contrôle.

B. *Survol aérien. — Zones d'inspection.*

Le délégué américain a naturellement souligné l'importance attachée par les États-Unis au plan Eisenhower. M. Krouchtchev s'est livré à une attaque fort vive contre le principe même du survol aérien. Comme M. Malik en 1952, il a déclaré qu'il ne s'agissait que d'une tentative de légitimer l'espionnage à grande échelle.

M. Stassen s'est efforcé, tant avec M. Khrouchtchev qu'ultérieurement avec M. Gromyko, d'éveiller l'intérêt des Russes pour ses propositions tendant à l'établissement de zones d'inspection ou d'échanges d'équipes d'inspection. M. Khrouchtchev a, alors, demandé à M. Gromyko si la mise en œuvre de ces propositions aurait pour corollaire des réductions d'effectifs. Sur la réponse négative de son vice-ministre, le leader soviétique a déclaré que les propositions américaines ne l'intéressaient pas. M. Stassen s'est néanmoins évertué, le surlendemain, à décrire à M. Gromyko dans le plus grand détail la portée et les modalités d'application des propositions américaines.

Quelques jours plus tard, M. Stassen a proposé de lier l'inspection d'une zone limitée à des réductions symboliques. Il est revenu plusieurs fois à la charge devant des interlocuteurs d'abord fuyants puis négatifs. Au cours du dernier entretien, celui du 4 mai, M. Gromyko s'est montré particulièrement net, déclarant en substance que l'attitude soviétique sur l'inspection en général commandait son attitude sur toute proposition d'inspections limitées. Étant opposée au survol aérien dans le cadre d'un accord général, l'U.R.S.S. ne pouvait pas l'admettre dans le cadre d'une expérience portant sur une bande de territoire.

Enfin, M. Gromyko a demandé si la zone d'inspection pourrait se situer en Allemagne; M. Stassen a répondu que non.

C. *Arrêt des fabrications atomiques et des explosions expérimentales.*

Les négociateurs soviétiques ont refusé de s'engager dans la discussion où M. Stassen voulait les entraîner au sujet de la limitation des stocks atomiques par l'arrêt de la production d'armes nucléaires. Ils ont justifié par leurs arguments bien connus l'omission de toute mesure d'ordre nucléaire dans leur dernier plan de désarmement.

En revanche, M. Gromyko, à mesure que se déroulaient les entretiens, a parlé en partisan de plus en plus convaincu de l'arrêt des expériences atomiques, en précisant que cet arrêt était le seul moyen d'empêcher les états qui ne possédaient pas encore la bombe de la mettre au point. M. Stassen a pris une position négative qu'il a justifiée par des arguments résumés par ailleurs. Aucun résultat n'a été enregistré sur ce

point, sinon qu'on a pu constater que l'attitude soviétique était plus catégorique que dans le passé. M. Gromyko et ses collaborateurs ont soutenu que la question du contrôle de l'interdiction des expériences était, à leurs yeux, à la fois nécessaire et facile à résoudre.

D. *Dépenses militaires.*

M. Gromyko a réaffirmé l'intention soviétique de procéder dès maintenant à des réductions de dépenses.

Hostile à tout contrôle de la mise en application des réductions, il a admis toutefois le principe d'une étude en commun sur les conditions dans lesquelles sont respectivement présentés les budgets militaires américain et soviétique.

E. Des vues ont enfin été échangées au sujet de la procédure de vote dans les organes de contrôle ainsi que sur les modalités prévues dans le plan franco-britannique pour le passage d'une étape à la suivante.

Sur le premier point, M. Gromyko a réaffirmé la thèse soviétique. Celle-ci demeure immuable en dépit des illusions qui peuvent naître parfois d'une présentation habile : toutes les décisions importantes et comportant une action doivent demeurer du ressort du Conseil de sécurité.

Sur le second point, les inquiétudes de M. Gromyko ont paru sincères à son interlocuteur américain : le mécanisme du plan franco-britannique lui paraît un artifice cousu de fil blanc pour permettre aux Occidentaux d'arrêter le processus du désarmement au moment de leur choix.

7. Chacun peut tirer de ce qui précède ses propres conclusions sur l'importance réelle de ces conversations. Ce qu'il suffira de noter pour conclure, c'est qu'aucune des deux parties n'a cherché à dissimuler le prix qu'elle y attachait et l'espoir qu'elle avait de les reprendre en dépit de la minceur ou de l'insignifiance des résultats obtenus. Sur aucun point, ceux-ci n'ont, en effet, permis d'enregistrer le moindre accord. M. Stassen, optimiste par méthode, estime, cependant, qu'elles ont eu pour principal mérite de permettre à M. Gromyko de mieux comprendre la position américaine et, sur certains points, de dissiper la méfiance.

343

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères [1].

T. nos 1861 à 1865. Réservé. *Bonn, 25 mai 1956, 22 h. 10.*

(Reçu : 22 h. 20.)

J'ai effectué aujourd'hui, auprès du chancelier Adenauer, la démarche prescrite par votre télégramme nos 1373 à 1378 [2].

L'intérêt de cet entretien a consisté presque uniquement à donner au Dr Adenauer des précisions sur nos positions relatives à la canalisation de la Moselle, au Warndt et au canal d'Alsace. Le Chancelier, bien qu'évidemment las des épreuves de la politique intérieure, les a écoutées avec soin et avec d'autant plus de patience qu'il m'a encouragé lui-même à les lui apporter. Tout ce qui, dans cette affaire, se trouve à la limite de la politique et de la technique a donc été évoqué devant lui. Sans doute la chose n'a-t-elle pas été inutile; nos préoccupations n'étaient pas encore — me semble-t-il — parvenues jusqu'à lui avec une netteté suffisante.

Il n'a apporté, de son côté, aucune information nouvelle sauf sur un point, quand il s'est dit à peu près sûr que le gouvernement du Luxembourg n'opposerait pas de difficulté à la canalisation de la Moselle. Il a conclu en termes généraux qu'il voulait « en finir avec cette affaire de la Sarre » dont il avait « déjà trop entendu parler », et qu'il voulait « en finir vite ». Il a déjà vu M. Hallstein pour lui exprimer ce désir; il le reverra de nouveau. Il n'a pas perdu de vue l'objectif premier et dernier : trouver une solution concertée, acceptable pour les deux pays et faisant apparaître notre solidarité.

Au cours de cet entretien, le Chancelier s'est félicité de pouvoir rencontrer le président Guy Mollet [3], qu'il n'a pas vu depuis deux ans. Il a rendu hommage à la façon dont le gouvernement français avait évité les écueils d'une rencontre avec le gouvernement soviétique [4] (cet hommage a d'autant plus de prix qu'il a fait lui-même, dans ce

[1] De sa visite en U.R.S.S., le Ministre était rentré à Paris dans la soirée du vendredi 25 mai.

[2] Du 18 mai, reproduit ci-dessus sous le n° 324. Avant d'être reçu par le Chancelier, l'ambassadeur s'était entretenu avec le secrétaire d'État Hallstein. Il ressortait de cet entretien que le Chancelier paraissait avoir repris en mains son administration et que, de son côté, M. Hallstein manifestait des dispositions un peu plus conciliantes.

[3] Sur la rencontre des deux hommes d'État à Luxembourg, les 4 et 5 juin, voir ci-après les nos 364, 366.

[4] Sur le récent voyage des ministres français en U.R.S.S., voir ci-dessus les nos 329, 330, 332.

domaine, de dures expériences)[1]. Il s'est exprimé en termes catégoriques sur la nécessité de notre présence en Afrique, sur la mission européenne que nous y remplissons, en défendant la liberté des communications en Méditerranée.

344

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2330 à 2333. Réservé. *Tunis, 25 mai 1956, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2294[2].

Une insécurité de plus en plus grande règne sur l'ensemble du territoire, du fait des exactions commises à l'encontre des Français par les comités de vigilance. Ces derniers, dans la fièvre de la recherche des terroristes, arrêtent, de jour comme de nuit, les véhicules français et perquisitionnent à l'intérieur de ceux-ci. Les voitures militaires ne sont pas épargnées et, ce matin, un incident grave s'est produit au carrefour de Thélepte à trente kilomètres au sud-ouest de Kasserine. Un coup de feu a été tiré sur la voiture du colonel Giard, commandant le secteur de Kasserine, alors que ce véhicule obéissait aux injonctions d'un poste de contrôle de supplétifs du Maghzen. Cet officier supérieur est actuellement dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes.

Dès la réception de cette nouvelle, j'ai immédiatement téléphoné au président Bourguiba pour lui faire part de cet incident qu'il ignorait, et pour lui dire combien je jugeais déplorable l'action de tels organismes parapoliciers qui tendent à se substituer à la police officielle. Le président Bourguiba m'a exprimé ses regrets et promis que les coupables seraient châtiés. En outre, le ministre de l'Intérieur a envoyé aujourd'hui une circulaire à toutes les autorités tunisiennes de l'intérieur, précisant leur responsabilité dans l'action des comités de vigilance, recommandant que ceux-ci soient accompagnés de représentants de l'ordre et insistant sur les sanctions qui seraient prises en cas de non-observation de ces prescriptions.

(1) Sur le voyage du chancelier allemand en U.R.S.S., en septembre 1955, voir *D.D.F.,* 1955-II, nos 182, 201, 203, 211, 214, 217.

(2) Du 24 mai, non reproduit. Ce télégramme relatait l'attaque d'un des postes de surveillance côtière du Cap Bon par un groupe d'hommes armés. Deux militaires avaient été tués. Le Haut-Commissaire annonçait son intention d'entretenir le président Bourguiba de la gravité de cette affaire.

Je crains cependant que devant cette activité illégale, les Français, civils ou militaires, qui ont conservé le plus grand calme jusqu'à présent, ne perdent patience et que des incidents graves ne soient à déplorer.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de cette situation qui m'inspire actuellement les plus vives inquiétudes.

345

Le Ministère des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Londres,
Washington, Rome, Le Caire, Rabat, Madrid.

T. nos 5143-5149; 5437-5443;
211-217; 1387-1396;
1492-1498; 561-567 [1].

Paris, 25 mai 1956.

M. Alcover a protesté le 23 mai auprès du ministre des Affaires étrangères marocain, sur instructions de son gouvernement, contre la clause de l'échange de lettres annexes à l'accord de Rabat qui réserve à l'envoyé exceptionnel de France la qualité de doyen du corps diplomatique [2]. De son côté, l'ambassadeur d'Espagne à Paris m'a [3] rendu visite, le 24 mai, et s'est élevé en termes peu amènes contre la même disposition. Il s'est également étonné du rang privilégié que nous comptons reconnaître à l'envoyé exceptionnel du Maroc à Paris, et a fait allusion aux réactions possibles de ses collègues du corps diplomatique.

Comme M. Balafrej l'a répondu à son interlocuteur, c'est « de son plein gré et afin de reconnaître le caractère particulier des rapports franco-marocains » que le gouvernement de Rabat a proposé à la France, avant même que nous lui en parlions, de reconnaître la qualité de doyen au représentant français au Maroc. La lettre que M. Balafrej adressera est d'ailleurs explicite sur ce point : « et ce pour marquer les liens d'amitié et de coopération caractérisant les rapports de nos deux états ».

Contrairement à ce qu'affirment les représentants espagnols, il n'y a pas dans la décision du Sultan de manquement aux règles du protocole

[1] Ce télégramme a été communiqué à New York, O.N.U. (nos 1172-1178) et à Tunis (nos 1095-1101).

[2] La convention diplomatique franco-marocaine avait été paraphée le 20 mai; la signature devait avoir lieu à Paris le 28 mai (voir ci-après le n° 348, et note). Un échange de lettres stipulait que le représentant français assumait ès qualités le rôle de doyen du corps diplomatique et porterait le titre d'ambassadeur, envoyé exceptionnel auprès du Sultan, tandis que l'ambassadeur du Maroc, envoyé exceptionnel du Sultan en France, aurait droit à des égards particuliers à Paris.

[3] Il ne peut s'agir du Ministre qui ne rentrait d'U.R.S.S. que dans la soirée du 25. Il s'agit vraisemblablement du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

international. Dans de nombreux pays, depuis 1815, le Nonce apostolique assure ès-qualité le rôle de doyen du corps diplomatique. Une clause semblable, au bénéfice du représentant de l'Angleterre, figurait dans le traité anglo-égyptien de 1936 et dans le traité anglo-irakien de 1930. Dans les accords Viénot de 1936 avec la Syrie et le Liban, le représentant de la France se voyait reconnaître la préséance. Enfin, je vous rappelle que le haut-commissaire de France à Phnom-Penh et le haut-représentant de France à Vientiane passent avant leurs collègues du corps diplomatique.

En ce qui concerne les égards particuliers qui seront reconnus à l'envoyé exceptionnel du Maroc à Paris, je me réfère au statut des hauts-commissaires des pays du Commonwealth accrédités à Londres, ainsi qu'au haut-commissaire du Cambodge, et au haut-représentant du Laos à Paris. Ces chefs de mission figurent sur une liste séparée du reste de la liste diplomatique. Ils viennent à leur rang protocolaire dans les réceptions du corps diplomatique; en revanche, dans diverses cérémonies, ils ont droit à une place particulière. Lors de la présentation des vœux le 1er janvier, ils sont reçus avant les autres représentants accrédités à Paris; ils sont invités plus fréquemment, etc. Il n'y a là rien qui soit de nature à choquer les ambassadeurs accrédités à Paris. Le secrétaire général du Département compte d'ailleurs recevoir le vice-doyen du corps diplomatique et l'éclairer sur ce point, afin d'éviter que des malentendus ne naissent, notamment à la suite de récriminations éventuelles de l'ambassadeur d'Espagne. Une circulaire sera également envoyée aux représentants accrédités à Paris, après la ratification de l'accord de Rabat [1].

[1] Dans la soirée du 30 mai, l'ambassade d'Espagne remettait au Département une note où elle manifestait « sa surprise et son étonnement » devant la « situation toute spéciale » réservée à leurs représentants par la France et le Maroc. L'ambassade y voyait « une anomalie dans les règles du droit international et une atteinte aux droits souverains des autres états qui, si ces accords étaient appliqués, verraient leurs représentants accrédités, tant à Rabat qu'à Paris, dans une situation d'infériorité » (télégramme pour Madrid nos 591-600, pour Rabat nos 1590-1600 du 31 mai, non reproduit). Le 2 juin (télégramme pour Rabat nos 1637-1640; pour Madrid nos 617-619), le Département répondait à l'ambassade d'Espagne que l'échange de lettres franco-marocain incriminé « ne fai(sait) qu'enregistrer un accord librement conclu entre le gouvernement de Sa Majesté le Sultan et le gouvernement français » et que « le principe selon lequel deux états décident de traduire dans les faits le caractère particulièrement étroit de leurs relations n'(était) contraire à aucune règle du droit international ».

346

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 1876 à 1878. Urgent. Réservé. *Rabat, 26 mai 1956, 14 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h.)

À l'attention de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes et du service des Pactes avec prière de communiquer au secrétariat général permanent de la Défense nationale, mission centrale de liaison.

Dans l'esprit des conventions passées entre la France et les États-Unis, les forces militaires américaines stationnées au Maroc continuent à faire fond sur l'intervention des autorités françaises pour le maintien et la mise en application des différents privilèges qui leur ont été consentis à la suite des accords du 22 décembre 1950 (1) et qui leur assurent, notamment en matière de police, de justice, de changes et de fiscalité, un statut voisin de celui dont les forces alliées bénéficient en France.

L'administration locale, soit que son organisation n'ait pas encore été modifiée comme c'est le cas pour les tribunaux français, soit que les services continuent en l'absence d'ordres contraires à se conformer aux arrangements adoptés à notre initiative par le Protectorat, donne suite en général comme par le passé aux démarches effectuées par les autorités françaises.

On ne saurait pourtant se dissimuler, à la veille de la signature de la convention diplomatique (2) et compte tenu des réserves exprimées du

(1) À la suite de la signature par le gouvernement français du traité de l'Atlantique Nord et pour tenir compte du fait que le Maroc, ne faisant pas partie de l'Union française, n'était pas lié à l'O.T.A.N., le gouvernement de Washington négociait, en 1950, un accord bilatéral autorisant l'installation au Maroc de cinq bases pour l'armée de l'Air américaine et une utilisation plus large des facilités déjà consenties à la marine des États-Unis sur la base aéronavale de Port-Lyautey. Deux accords diplomatiques étaient conclus en ce sens entre Paris et Washington le 22 décembre 1950, qui précisaient que les bases aériennes et la base de Port-Lyautey restaient sous commandement français. Or, au cours de la négociation de l'accord diplomatique franco-marocain du 20 mai 1956, les Marocains avaient indiqué qu'ils formulaient toutes réserves sur la situation juridique des bases militaires installées sur leur territoire (télégr. de Rabat n° 1724, du 18 mai, non reproduit), ce qui avait été considéré comme « inacceptable » par le Haut-Commissariat. Cependant, une lettre annexe à la convention du 20 mai, signée de M. Balafrej, indiquait que « le gouvernement marocain réserv(ait) entièrement sa position en ce qui concern(ait) l'accord franco-américain du 22 décembre 1950 ».

(2) Le 28 mai voir ci-après le n° 348 (note).

côté marocain sur la présence américaine, combien cette situation est précaire.

Si l'appartenance au dispositif militaire français des installations utilisées par les forces américaines en garantit à celles-ci la jouissance tant que cette appartenance ne sera pas contestée, en revanche, le gouvernement marocain pourrait à tout moment dénoncer les dispositions particulières concernant le régime dont les forces américaines et leurs membres ont bénéficié jusqu'à présent grâce à notre concours.

La correction manifestée par les autorités militaires américaines dans le règlement des difficultés qui se sont déjà posées, et surtout l'importance attachée par le gouvernement et l'opinion publique des États-Unis aux garanties que nous avons assurées aux forces séjournant au Maroc, nous dictent, me semble-t-il, de rechercher avec le gouvernement marocain une solution qui permette le maintien de ces garanties sous notre couvert tant que le sort des bases ne sera pas définitivement réglé. Elles nous font un devoir également d'informer très exactement le gouvernement des États-Unis du résultat de nos efforts et des moyens effectivement en notre possession. Je craindrais sinon, le jour où notre entremise s'avérerait défaillante, des réactions du côté américain qui pourraient n'être pas conformes à nos intérêts au Maroc.

Je serais obligé au Département de bien vouloir me faire connaître son sentiment et de me faire tenir ses instructions sur cet important problème[1].

[1] Par télégramme adressé le 1er juin à Rabat sous les nos 1607-1610, non reproduit, le Département annonçait l'envoi d'une note remise le 28 mai à M. Dillon. Cette note demandait au gouvernement américain de s'abstenir de toute offre d'aide à l'organisation et à l'équipement des forces marocaines et tunisiennes. En ce qui concernait les bases, la note rappelait qu'elles étaient la propriété de la France, que les services français étaient les intermédiaires obligés des autorités américaines auprès des autorités chérifiennes et que toute négociation avec le Maroc devrait être menée conjointement par les gouvernements français et américain. Tant que la réponse à ces propositions n'aurait pas été reçue, il était essentiel que le statut des forces américaines au Maroc ne fût pas remis en cause; pour le moment, il fallait éviter d'aborder la question avec les Marocains.

347

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 950 à 955 [1]. Très urgent. Très secret. Réservé. *New York, 26 mai 1956, 18 h.*

(*Reçu :* le 27, 0 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme n° 947 [2].

J'ai pu compléter, de source sûre, les informations que je possédais hier soir sur la réunion du groupe afro-asiatique et que j'ai communiquées au Département dans mon télégramme cité en référence.

Les délégations arabes avaient chargé M. Asha, représentant de la Syrie, de prendre la parole en leur nom, tandis que le représentant permanent de l'Égypte s'abstenait d'assister à la séance et s'y faisait représenter par un de ses secrétaires. Le délégué syrien, qui est loin d'être le plus brillant orateur du groupe arabe, exposa en un long discours que réunir une Assemblée extraordinaire prendrait trop de temps et qu'il fallait saisir le Conseil de sécurité de l'affaire algérienne. Les délégations asiatiques réagirent, semble-t-il, violemment. Le délégué de Ceylan, notamment, s'étonna en termes vifs d'un aussi rapide changement de position, et demanda à en connaître les raisons; à cela, les délégations arabes répondirent qu'elles priaient leurs collègues de se rallier aux instructions qu'elles-mêmes avaient reçues. Irritées plus encore par cette maladresse et cette naïveté, les délégations asiatiques insistèrent pour connaître les raisons du brusque revirement arabe et finirent par obtenir l'indication que « la situation avait si gravement empiré en Algérie dans les derniers jours [3] qu'il fallait faire quelque chose à tout prix ».

La séance se termina dans une complète confusion sans que le groupe ait pris de décision. Il semble que les Arabes aient cherché à

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 621-626) et Londres (nos 568-573).

[2] Le télégramme nos 947-949 du 25 mai, 24 heures, non reproduit, indiquait qu'au cours de la réunion de l'après-midi du groupe arabo-asiatique, les délégations arabes, favorables auparavant à la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, avaient demandé par la voix du délégué syrien que le groupe se prononçât en faveur du recours immédiat au Conseil de sécurité. Ce changement d'attitude était justifié par « l'aggravation de la situation en Algérie et la nécessité de saisir les Nations Unies par le moyen le plus rapide, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Conseil de sécurité ». La délégation indienne avait maintenu une attitude réservée.

[3] Du fait du rappel de nombreux disponibles (voir ci-dessus le n° 236, note). Les renforts commençaient à affluer à partir de la mi-mai et allaient permettre au commandement d'entreprendre le « quadrillage » du pays.

masquer leur échec en répandant dans les couloirs des informations fantaisistes. Ainsi, le *New York Times* publiait dans sa première édition, parue cette nuit, l'indication que le groupe afro-asiatique avait décidé de porter l'affaire algérienne au Conseil de sécurité. Cette information a disparu des éditions suivantes.

Un certain nombre de conclusions doivent être tirées, je crois, des informations qui précèdent.

En premier lieu, les Asiatiques sont de plus en plus impatients, dans cette affaire, de l'instabilité et des exigences successives des Arabes. Certains disent ouvertement que les mesures demandées par ceux-ci n'ont d'autre raison d'être que des considérations de politique intérieure. On commencerait même à plaindre le peuple d'Algérie d'être ainsi sacrifié pour consolider la situation des gouvernements syrien ou jordanien.

Les nouvelles exigences arabes ont, peut-être, une autre cause. Mes interlocuteurs ont été vivement frappés par l'insistance mise sur l'aggravation subite de la situation en Algérie. Ils m'ont questionné pour savoir si quelque événement s'est produit qui donne à penser que la rébellion ait récemment subi des revers sérieux. Ils attribuent le désir exacerbé des Arabes « de faire quelque chose à tout prix » à la crainte que ceux-ci éprouvent de voir le soulèvement s'effondrer. Cette crainte serait entretenue par les émissaires algériens venus du Caire.

En face de cette attitude, les Asiatiques marqueraient plus de bonne volonté à notre égard. Le délégué de l'Inde qui, il y a dix jours, avait soutenu le projet de session extraordinaire de l'Assemblée s'efforce maintenant de décourager tout recours aux Nations Unies. Nul doute que cette attitude ne soit en étroit rapport avec les récentes initiatives de M. Nehru [1]. Il n'est pas impossible non plus que la délégation russe ne s'emploie maintenant à freiner des initiatives dans le même sens. Mon collègue turc le croit, se fondant sur certains propos tenus par des membres de la délégation yougoslave.

Il ne résulte pas de tout cela que l'affaire algérienne ne sera pas portée au Conseil de sécurité. On pense généralement ici que les Arabes se sont d'ores et déjà trop engagés pour reculer. D'ailleurs, ainsi que le leur a fait observer hier le délégué de Ceylan, ils n'ont pas besoin du groupe arabo-asiatique pour introduire un tel recours. Une seule délégation suffit. Sans doute faut-il s'attendre à ce qu'un certain nombre de délégations ne puissent s'abstenir en présence d'une telle initiative et se croient obligées de se joindre au mouvement. Elles ne le feront, semble-t-il, qu'à leur corps défendant.

Tout le monde, au reste, estime ici qu'une demande d'inscription au Conseil de l'affaire algérienne serait rejetée. Un tel échec, de l'avis général, pourrait, sans préjudice de ses répercussions en Afrique du Nord, compromettre les positions arabes devant l'Assemblée.

[1] Allusion au discours prononcé le 22 mai à New Delhi par le Premier indien, et qui faisait allusion à l'Algérie : voir ci-après le n° 356 (note).

348

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON, LONDRES, ROME, NEW YORK (O.N.U.).

T. nos 5533 à 5537; 5237 à 5241; 840 à 844; 1209 à 1213 [1]. Réservé.

Paris, [27] mai 1956, 16 h.

L'accord de Rabat sera signé le 28 mai à 12 h. 15 au Salon de l'Horloge par M. Balafrej et par le président Pineau [2]. Il sera aussitôt publié, ainsi que les lettres annexées; je vous en ai fait connaître l'essentiel par télégramme et vous ai adressé le texte par la valise. Je vous ai aussi indiqué les conséquences de la signature en ce qui concerne l'échange de missions diplomatiques entre le Maroc et les pays étrangers.

Il convient également de noter que, par son préambule et ses premiers articles, l'accord de Rabat revêt également le caractère d'un traité politique. Les Marocains ne s'y sont pas trompés et les derniers jours de la négociation à Rabat ont été difficiles, en raison de l'opposition de certains milieux à l'affirmation de « la solidarité », de « l'amitié permanente », de « l'interdépendance » et « des liens particuliers » entre la France et le Maroc qui figure dans le traité et ses annexes. Ce n'est qu'au dernier moment et après une crise dont les conséquences auraient pu être graves, que le Sultan et l'Istiqlal ont décidé de passer outre à leurs scrupules, de repousser les pressions dont ils étaient l'objet, et de conclure l'accord.

Le ministre des Affaires étrangères marocain n'a pas caché l'importance de la décision prise par son gouvernement, quand il a déclaré devant la presse, dans la nuit du 19 au 20 mai : « Nous venons de conclure avec la France un traité d'alliance, d'amitié permanente et de coopération », déclaration à laquelle j'ai aussitôt fait écho en répondant que l'accord de Rabat « établissait en effet l'alliance entre nos deux

[1] Ce télégramme, adressé par courrier, a été communiqué au Caire (nos 1404-1408), Madrid (nos 575-579) et Rabat (n° 1582).

[2] Le 20 mai, à 0 h., l'accord diplomatique était paraphé à Rabat par M. Savary pour la France, M. Balafrej pour le Maroc. Il était accompagné d'un échange de lettres relatif à l'accord franco-américain du 22 décembre 1950 sur les bases américaines, ainsi que d'un autre échange de lettres relatif à la représentation diplomatique de la France à Rabat et du Maroc à Paris. Après un certain retard dû au Sultan, la signature eut lieu à Paris le 28 mai, entre MM. Christian Pineau et Balafrej, son entrée en vigueur ne devant intervenir qu'à l'issue du débat de politique générale ouvert le 31 mai. Le texte de ces documents est reproduit dans l'*Année politique 1956,* p. 508-509.

pays ». Certes, le mot « alliance » a été ultérieurement retiré du texte officiel de la déclaration de M. Balafrej et nous ne pouvons en faire état comme d'un commentaire officiel marocain. Mais le reste de la déclaration subsiste et le contexte est parfaitement clair : en signant l'accord de Rabat, le gouvernement marocain considère qu'il prend position aux côtés de la France. Au point où en sont arrivés nos rapports avec les pays arabes, j'estime qu'il convient de retenir la valeur symbolique donnée par le gouvernement de Rabat à la signature du premier traité conclu par le Maroc indépendant et je verrais tout avantage à ce que vous fassiez valoir autour de vous les différents aspects de l'accord de Rabat.

349

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3306 à 3323.[1]. *Washington, 28 mai 1956, 20 h. 10.*
Secret. Réservé.

(*Reçu :* le 29, 1 h. 10.)

Le Comité des ambassadeurs, dont j'avais demandé la convocation le 23 mai (mon télégramme nos 3214 à 3216)[2], s'est réuni aujourd'hui 28 mai.

Le projet d'instructions aux experts militaires (mon télégramme nos 3099 à 3101)[3], modifié conformément à mon télégramme nos 3138-3139[4], a servi de base à la discussion.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 999-1016).

(2) Du 23 mai, non reproduit. Par ce télégramme, l'ambassadeur de France faisait savoir qu'il avait demandé au département d'État de provoquer dans le plus bref délai une réunion du Comité des ambassadeurs, les ambassadeurs de Grande-Bretagne et d'Italie n'ayant pas encore donné leur accord à des instructions destinées aux experts militaires du N.E.A.C.C. Ceux-ci avaient été priés de présenter : 1° une évaluation des forces et des armements respectifs d'Israël et des pays arabes voisins; 2° une évaluation technique du volume et de la nature du matériel de guerre nécessaire à Israël; 3° un relevé des informations disponibles concernant les demandes d'armements présentées par Tel-Aviv. Les retards pris par les ambassadeurs britannique et italien ainsi que des indications partielles recueillies auprès des ambassades de Grande-Bretagne et d'Italie laissaient présager des objections ou des réserves.

(3) Du 18 mai, non reproduit. Ce télégramme donnait le texte des instructions destinées aux experts militaires et analysées ci-dessus.

(4) Du 21 mai, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur indiquait qu'il avait demandé au département d'État que l'évaluation des forces et des armements respectifs ne se limitât pas aux pays arabes voisins d'Israël, mais qu'il était nécessaire de tenir compte de toutes les forces qui pourraient être engagées dans un conflit éventuel.

Sur l'invitation de M. Murphy qui présidait la réunion, j'ai exposé les vues du gouvernement français. J'ai rappelé que, depuis la dernière réunion du Comité des ambassadeurs, tenue le 6 mars [1], les points de vue s'étaient rapprochés quant au principe de certaines livraisons d'armements défensifs. La France, pour sa part, a toujours pensé qu'il fallait rétablir, au moins partiellement, l'équilibre des forces rompu par les livraisons tchèques. Elle était, il y a quelques mois, seule de cet avis. Depuis, la Grande-Bretagne avait fait connaître son intention de livrer un « filet » d'armements à Tel Aviv.

Le gouvernement de Washington, s'il continuait à considérer que les livraisons ne devraient pas être effectuées par lui, en était venu à estimer qu'il serait sage de ne pas refuser satisfaction partielle à Israël. Il avait même encouragé certaines livraisons. Le gouvernement italien, de son côté, qui n'avait jamais eu d'opposition de principe, procédait lui aussi à des livraisons. L'accord étant ainsi réalisé sur le principe d'un réarmement limité d'Israël, le gouvernement français estimait qu'il convenait que le Comité des ambassadeurs discutât des modalités d'application de ce principe.

A cette fin, il était nécessaire que le Comité pût évaluer ce qui était nécessaire à Israël avant de déterminer ce qu'il serait raisonnable à chacun de livrer à ce pays. Le projet d'instructions aux experts militaires avait précisément pour objet de dégager les renseignements indispensables à cette discussion.

M. Murphy a tout d'abord soulevé la question du délai; à son avis, la date du 4 juin est trop rapprochée et les experts ne seront pas en mesure de fournir d'ici là l'étude demandée au point A du projet [2].

Il a été appuyé par l'ambassadeur d'Italie qui a déclaré que son pays, dernier venu au Comité, n'avait pas été encore en mesure de rassembler tous les éléments nécessaires pour participer utilement à l'étude en question. J'ai fait remarquer que les travaux des experts militaires étaient, en ce qui concerne les forces terrestres, presque terminés et qu'un délai supplémentaire pourrait être accordé pour les forces aériennes et navales. En définitive et malgré la réticence de M. Brosio, qui souhaitait qu'aucune date précise ne fût fixée, l'accord du Comité s'est fait sur la formule : « aussitôt que possible et en ce qui concerne les forces terrestres, au plus tard le 15 juin ».

Le ministre-conseiller britannique a ensuite soulevé un problème de fond. M. Coulson a reconnu que les positions des quatre puissances s'étaient rapprochées depuis le 6 mars. Toutefois, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, il n'était nullement question d'une politique destinée

(1) Au cours de cette réunion, dont l'ambassadeur a rendu compte par télégramme nos 1533 à 1549, du 6 mars, non reproduit, le Comité avait approuvé le texte d'un mémorandum constituant la charte du Comité. Il était ressorti des discussions que la question de l'embargo, recommandé à l'époque de l'incident du lac de Tibériade, était dépassée et se confondait avec le problème de l'attitude de chacune des puissances occidentales à l'endroit des livraisons à effectuer à Israël. La reprise des livraisons avait été ensuite évoquée, notamment le cas des *Mystère* : leur cession ne soulevait pas d'objection. Il n'en fut pas de même pour les autres projets français.

(2) Une évaluation des forces et des armements d'Israël et des pays arabes voisins.

à rétablir l'équilibre des forces entre Israël et les pays arabes, ni même à déterminer en commun la nature et la quantité des matériels militaires qui seraient nécessaires à Israël pour décourager une agression arabe. Le gouvernement de Londres avait pris la décision de rouvrir, « à débit limité », certaines livraisons d'armes défensives à Israël. Il avait fait connaître son intention à ses partenaires du Comité (mon télégramme nos 3217 à 3720) [1]. Il n'était pas disposé à aller au-delà. Il voyait, en outre, de graves inconvénients à ce que le Comité des ambassadeurs entreprît l'étude prévue au paragraphe B [2] du projet d'instructions. Il y avait toujours en ces matières des risques de fuite. Les états arabes auraient, s'ils apprenaient l'activité à laquelle se livre le Comité de Washington, des raisons de mécontentement. Ce risque était d'autant plus inutile à prendre qu'en tout état de cause, l'étude prévue n'était pas destinée à avoir conséquence pratique. Ni la Grande-Bretagne — et il avait des instructions fermes sur ce point — ni les États-Unis à sa connaissance — n'étaient en effet disposés, si l'on évaluait les besoins d'Israël, à participer à une répartition qui serait faite des livraisons nécessaires pour faire face à ces besoins. En dernier lieu, le ministre-conseiller britannique ne pouvait se rallier au paragraphe C [3] que dans la mesure où l'inventaire porterait aussi sur les demandes d'armements faites par les pays arabes.

L'ambassadeur d'Italie a précisé que, pour sa part, il ne pourrait accepter le projet d'instructions aux experts que dans la mesure où ce projet constituait une application du paragraphe 8 du mémorandum agréé le 6 mars (ma lettre n° 734/AL du 8 mars [4]), et non s'il en dépassait la portée et était destiné à aboutir à l'examen par les ambassadeurs d'une politique commune des quatre pays pour réaliser un plan de réarmement d'Israël, agréé en commun.

Sans insister, M. Murphy a indiqué que le gouvernement américain ne pourrait lui non plus se rallier à ce projet s'il devait considérer que son objet allait au-delà de celui qui était défini dans le mémorandum servant de charte au Comité des ambassadeurs. Il a suggéré que puisque le gouvernement de Londres n'était pas disposé à faire connaître devant le Comité des ambassadeurs sa propre évaluation des besoins d'Israël, les trois autres membres du Comité pourraient le

[1] Du 23 mai, non reproduit. L'ambassadeur faisait savoir que, lors de la réunion du N.E.A.C.C. du 2 mai, le représentant britannique avait soumis une récapitulation des matériels livrés par Londres dans un passé récent ou que Londres se proposait de livrer dans un proche avenir à Israël. Ce document confirmait que 6 chasseurs de nuit *Meteor* et 6 canons *Bofors* anti-aériens avaient été livrés récemment. Il précisait en outre que 6 chasseurs de jour *Meteor,* dont la cession avait été approuvée par le Comité, n'avaient pas encore été livrés. Il faisait connaître que le gouvernement britannique se proposait de remettre à Israël au cours des six prochains mois : 3 *Mosquitos*, 200 autochenilles, 40 canons, 2.000 mines antichars, quelques moteurs, projecteurs, radars. Enfin, il exprimait le souhait de recueillir aussitôt que possible l'accord du Comité sur la cession de canons que le gouvernement britannique avait l'intention de livrer en priorité (près de 80).

[2] L'évaluation technique du volume et de la nature du matériel de guerre qui serait nécessaire à Israël en vue de se défendre contre une agression.

[3] Le relevé des informations disponibles concernant les demandes d'armement présentées par Israël.

[4] Ce document est suffisamment explicité ici. Le texte du mémorandum auquel il est fait allusion n'a pas été retrouvé dans les archives.

faire : ainsi, le représentant britannique n'engagerait pas sa responsabilité. M. Coulson a admis qu'il ne pouvait naturellement pas empêcher les autres membres du Comité de faire état de leurs vues sur les besoins d'Israël. Il tenait toutefois a renouveler l'expression des objections de son gouvernement à toute procédure de ce genre et à mettre en garde ses collègues contre les conséquences très regrettables qui pourraient découler de toute fuite à ce sujet.

J'ai rappelé que le but même de l'institution du Comité des ambassadeurs était de chercher à harmoniser les vues et l'action des gouvernements qui y étaient représentés. Cette harmonisation exigeait un échange de vues entre les membres du Comité sur le point de savoir ce qu'il était ou non raisonnable de livrer à tel ou tel pays.

Pour cela, il fallait disposer de données de fait qui étaient précisément celles que nous proposions de demander à nos experts militaires. Si le représentant britannique refusait le paragraphe B, nous ne pouvions évidemment l'obliger à changer d'avis. Mais il devait être entendu que la suite des études demandées serait de comparer les demandes présentées aux uns et aux autres et leurs intentions quant à la suite à y donner, afin d'avoir une vue d'ensemble et de prendre position en connaissance de cause.

M. Murphy a proposé que pour ne pas retarder les travaux des experts, le point B soit supprimé. Les ambassadeurs devront se réunir de nouveau dès que les experts militaires leur auraient fourni les éléments demandés aux points A et C.

Les instructions adressées aux experts militaires se liraient désormais de la manière suivante :

Les experts militaires sont priés, conformément à l'article 8 du mémorandum du 6 mars, de présenter au Comité des ambassadeurs, dès que possible, et, en ce qui concerne les forces terrestres au plus tard le 15 juin :

A. Une évaluation des forces et des armements respectifs d'Israël et des états arabes, spécialement des états limitrophes, à la date la plus rapprochée possible et tenant compte de toutes les informations recueillies sur les livraisons en provenance de pays autres que ceux qui sont représentés au Comité.

B. Un relevé des informations disponibles concernant les demandes d'armement présentées par les états mentionnés au paragraphe A ci-dessus aux quatre puissances membres du Comité et, éventuellement, sur la base des renseignements recueillis, à d'autres pays.

M. Murphy et M. Coulson ont précisé qu'à l'heure actuelle et en l'absence de nouvelles instructions, ils ne pourraient fournir au Comité les renseignements demandés au paragraphe B du nouveau texte que dans la mesure où ces demandes auraient été en principe approuvées, sous réserve de l'accord du N.E.A.C.C., par Washington et Londres respectivement. En d'autres termes, ils ne feraient connaître que les demandes auxquelles ils seraient éventuellement préparés à donner suite, ce qui pour les États-Unis se limiterait, à l'heure actuelle, à des

pièces de rechange et, pour la Grande-Bretagne, à la liste qui fait l'objet de mon télégramme n° 3217 [1].

J'ai souligné l'intérêt que présentait pour une étude d'ensemble la communication au Comité de listes absolument complètes et j'ai insisté pour que ce point soit examiné de nouveau par les autorités compétentes à Londres et à Washington.

À défaut, en effet, nous ne disposerions pas des données d'ensemble qui seules nous permettront de juger de la situation.

350

Note du Secrétariat des Conférences [2]

Désarmement

N. n° 73/SC. *Paris, 28 mai 1956.*

Après la réunion à Londres du sous-Comité du désarmement (19 mars au 4 mai 1956), les positions des uns et des autres demeurent telles que les expriment les plans respectifs qui y ont été présentés.

1° *Plan franco-britannique du 19 mars 1956* [3].

Ce plan est général dans sa nature et dans sa chronologie : il embrasse le désarmement nucléaire comme le désarmement classique et prétend mener l'un et l'autre, en trois étapes, jusqu'au point extrême de leur réalisation possible. Avant le passage d'une étape à la suivante, un mécanisme est prévu permettant de déterminer si l'étape précédente a été correctement exécutée : de plus, la prise en considération des problèmes généraux, comme la solution de la question allemande (ceci a été oralement précisé), figure parmi les conditions de passage d'une étape à la suivante.

Enfin, ce plan contient une clause générale de sauvegarde qui permet d'interrompre, à tout moment, l'exécution du processus de désarmement en cas de manquement d'un état à ses engagements.

2° *Plan soviétique du 27 mars 1956* [4].

Ce plan n'est pas général dans sa nature car il ne porte, de façon complète, que sur le désarmement classique. S'il envisage des mesures isolées de désarmement nucléaire, ce n'est que d'une manière fragmentaire, indépendamment du désarmement classique, dans le cadre de mesures partielles ou d'une zone de limitation et d'inspection des armements au centre de l'Europe.

(1) Qu'il a paru superflu de reproduire.
(2) Rédigée à l'intention du Ministre.
(3) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 182 (note).
(4) Sur ce plan, voir ci-desus le n° 205.

Le déroulement de ce plan est automatique et doit s'étendre sur une durée de deux à trois ans, indépendamment du règlement des problèmes politiques pendants entre l'Est et l'Ouest.

3° *Plan américain du 3 avril 1956*[1].

Ce plan n'est pas général dans sa chronologie, car il n'envisage qu'une première étape de désarmement et ne prévoit pas ce qui se passera ensuite. Cette étape unique comprend à la fois des mesures de désarmement nucléaire et des mesures de désarmement classique.

Son originalité consiste en l'institution, à titre de mesure préliminaire, d'une expérience démonstrative de contrôle et d'inspection, dans une zone « non sensible » aux États-Unis et en Russie, dont l'étendue serait comprise entre 50.000 et 80.000 kilomètres carrés.

La discussion n'a pas permis un rapprochement des points de vue. Le seul fait à retenir de cette session du sous-Comité est que se sont institués des entretiens particuliers sur le désarmement entre Russes et Américains, sur l'initiative de M. Khrouchtchev, lors de la visite à Londres des dirigeants soviétiques[2]. Il y a tout lieu de penser que ces échanges de vues à deux se poursuivront désormais.

Le sous-Comité du désarmement reprendra ses travaux à Paris en septembre prochain.

351

Note du Secrétariat des Conférences[3]

Évocation de la question algérienne aux Nations Unies

N. n° 72/SC. *Paris, 28 mai 1956.*

Le groupe des délégations afro-asiatiques à New York suit très attentivement l'évolution des événements en Algérie. Il y est incité par les représentants des mouvements nationalistes nord-africains[4] et par les pays arabes. Il a adressé, le 12 avril, au président du Conseil de sécurité un aide-mémoire rappelant son attention sur la gravité de la situation algérienne, mais sans lui demander d'intervenir[5].

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 270 (note).
(2) Voir ci-dessus le n° 342.
(3) Rédigée à l'intention du Ministre.
(4) *Note du document :* En particulier par l'Algérien Hussein Aït Ahmad, représentant du Front de libération nationale, installé aux États-Unis depuis mars dernier. Cet agitateur diffuse de nombreuses brochures sur l'Algérie et multiplie les contacts. Il a obtenu d'être entendu dans une réunion du groupe afro-asiatique au début du mois d'avril (voir ci-dessus le n° 231, note).
(5) *Note du document :* La Turquie, l'Éthiopie et le Libéria se sont abstenus de signer cette communication; le Laos et le Cambodge, non encore représentés à New York, ne participent pas aux réunions du groupe. (Pour l'envoi de la lettre, voir ci-dessus le n° 247.)

Le 27 avril, le groupe a chargé un sous-Comité d'étudier la tactique la plus appropriée. Celui-ci a présenté un rapport très réservé qui a soulevé les protestations arabes [1]. Il a été finalement décidé, le 17 mai, que les délégations du groupe demanderaient à leurs gouvernements l'autorisation d'entreprendre la procédure prévue pour provoquer une session extraordinaire de l'Assemblée [2].

Le projet de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée paraît cependant abandonné. En effet, dès le 18 mai, la Ligue arabe, siégeant à Damas, a arrêté le principe d'un recours au Conseil de sécurité [3].

Au cours de la réunion tenue le 25 mai par le groupe afro-asiatique à New York, le délégué syrien a fait part à ses collègues de la décision de la Ligue soulignant que l'aggravation de la situation générale en Algérie nécessitait une action immédiate et que les délais nécessaires à la convocation d'une Assemblée extraordinaire étaient trop longs. Ce changement de position des pays arabes a irrité nombre de délégations asiatiques et le débat s'est terminé sans qu'une ligne de conduite commune ait été arrêtée [4].

Un communiqué a néanmoins paru dans la presse américaine, annonçant que le Conseil de sécurité allait être saisi.

M. Alphand pense que les rapports pessimistes des nationalistes algériens sur les perspectives de la rébellion seraient pour beaucoup dans le brusque changement de tactique des gouvernements arabes.

Dès que le projet d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée avait été connu, le Département avait prescrit à tous nos postes (à l'exception de quelques-uns seulement) dans les pays membres des Nations Unies des démarches pour déjouer cette manœuvre [5]. Il fera procéder à des interventions auprès des gouvernements des pays membres du Conseil de sécurité aussitôt qu'il y aurait lieu.

La composition actuelle du Conseil [6] nous permet d'espérer un refus de l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour, bien que cette inscription échappe, en tant que question de procédure, au veto des membres permanents.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui nous ont promis leur appui total en ce qui concerne l'Assemblée et ont même proposé de faire appuyer nos propres démarches par leurs ambassadeurs dans tous les pays où nous le jugerions utile, nous soutiendrons au Conseil. Il en

(1) Voir ci-dessus le n° 292.

(2) *Note du document :* S'il est saisi d'une demande de convocation d'une session extraordinaire, le Secrétaire général consulte immédiatement tous les gouvernements membres des Nations Unies; la session a lieu si la majorité (39) fait, dans un délai de trente jours, connaître son accord. (Sur la décision du 17 mai, voir ci-dessus le n° 326 [note]).

(3) *Note du document :* Le 9 avril, la Ligue arabe avait déjà résolu d'apporter tout son soutien à la cause algérienne. La Syrie ayant proposé le boycott de la France, un sous-comité avait été formé pour étudier ce projet, décision qui équivalait à en ajourner provisoirement l'exécution.

(4) Voir ci-dessus le n° 347 (et note).

(5) Voir ci-dessus le n° 326.

(6) *Note du document :* Membres permanents : France, États-Unis, Royaume-Uni, U.R.S.S., Chine. Membres temporaires : Belgique, Iran, Pérou, Australie, Cuba, Yougoslavie.

va de même de la Belgique, de l'Australie et du Pérou, et sans doute aussi de Cuba. Nous pouvons espérer que l'attitude de la Yougoslavie et de la Chine sera modérée.

352

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

D. n° 0951/CP. Confidentiel. *Rabat, 28 mai 1956.*

Par lettre n° 610/CC du 11 avril 1956 [1], j'ai attiré votre attention sur la campagne menée par les partis nationalistes marocains en vue du rattachement à leur pays de vastes zones sahariennes [2].

Les membres du gouvernement marocain s'abstiennent de participer à cette campagne et même de donner leur avis sur les revendications territoriales, presque journellement exposées et commentées par l'officieux *Al Alam.*

Sa Majesté Mohammed V ne manque cependant pas de recevoir les délégations algériennes, espagnoles et mauritaniennes venant du Sahara occidental, à l'instigation de l'Istiqlal, lui affirmer leur attachement et lui demander de tout mettre en œuvre pour que leurs régions fassent partie « comme par le passé » de l'Empire chérifien.

Comme je le craignais dans ma lettre citée ci-dessus, les revendications se sont étendues, timidement il est vrai, à de nouvelles régions. *Al Alam* du 22 avril nous parle du développement économique et culturel de Tombouctou grâce à l'action des sultans du Maroc. Les déclarations de M. Max Lejeune, celles de M. Champeix, le 5 mai à Tindouf [3], proclamant la volonté de la France de n'accepter aucune revendication territoriale marocaine sur les régions de Tindouf et de Colomb-Béchar, n'ont jusqu'alors entraîné aucune réaction. Le journal *Al Alam* a rapporté ces déclarations sans les commenter, mais poursuit sa campagne revendicatrice.

(1) Non retrouvée.

(2) Sur cette affaire, voir également ci-dessus les n°s 228, 259, 298.

(3) M. Max Lejeune était en voyage d'inspection en Algérie, de même que M. Champeix, secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes. Ce dernier avait affirmé que la souveraineté de la France était incontestable. À Tindouf, le 9 (et non le 5) mai, M. Champeix réitérait son affirmation : « Les régions de Tindouf et de Colomb-Béchar (étaient) partie intégrante de la République française ». Un effort d'industrialisation allait mettre en valeur des zones que l'on avait cru longtemps stériles. Il concluait que la France « ne saurait accepter que des convoitises étrangères, voire des revendications territoriales, s'expriment là où elle a conscience que sa souveraineté est non seulement fondée sur l'histoire, mais encore sur les sacrifices et le labeur qu'elle y a consentis » (*Le Monde* du 10 mai, p. 3).

Je joins à cette lettre la traduction de quelques-uns de ses articles [1]; certains intéressent tout particulièrement M. le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française et M. le Ministre-résident en Algérie auxquels, pour cette raison, j'adresse une copie de la présente lettre.

353

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 1958 à 1964. *Rabat, 29 mai 1956, 22 h. 25.*
Extrême urgent. Réservé.

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1927 [2].

À la suite des pourparlers officieux engagés entre le ministère de l'Intérieur et des représentants du Mouvement de la résistance et de l'Armée marocaine de libération, ces deux organisations viennent d'émettre un communiqué dont le secrétariat d'État marocain à l'Information a assuré la diffusion par la presse et la radio, et dont j'envoie le texte par télégramme suivant.

M. M'Hammedi m'avait annoncé dans la nuit la publication de ce communiqué, sans me donner de précisions sur sa teneur. En bref, il est ainsi conçu :

« *Préambule :* Les chefs du Mouvement de résistance et de l'Armée marocaine de libération se sont réunis en assemblée plénière pour étudier les problèmes touchant à l'ordre et à la sécurité, à la lumière de la situation politique et militaire au Maroc.

« 1° Dorénavant, il appartient au gouvernement, qui a pris en main les pouvoirs nécessaires, d'accomplir les tâches qui lui incombent en matière d'ordre public. Néanmoins, l'Armée de libération réaffirme sa résolution d'être toujours prête à répondre à l'appel du Sultan pour la défense des droits du Maroc et de sa souveraineté.

« 2° L'Assemblée confirme la décision du 18 mai [3] selon laquelle il est interdit à tout membre du Mouvement de la résistance de porter des armes à partir de cette date et décide également qu'à partir

(1) Il a paru superflu de reproduire ces documents.

(2) Du 28 mai, non reproduit, ce télégramme annonçait « dans les jours prochains » un accord entre les dirigeants marocains et l'Armée de libération, accord qui stipulerait entre autres l'intégration de 2.500 hommes des formations irrégulières dans l'armée royale.

(3) Allusion au communiqué de l'Armée de libération en date de ce jour : voir ci-dessus le n° 327 (note).

d'aujourd'hui, le port d'armes est interdit aux membres de l'Armée de libération, en dehors de leurs zones.

« 3° Interdiction aux membres du Mouvement de la résistance et de l'Armée de libération de demander de l'argent ou même d'accepter des dons.

« 4° L'Assemblée constate unanimement « avec un profond ressentiment » l'activité des forces françaises qui s'approprient le contrôle absolu de certaines régions, circulent en armes, procèdent à des fouilles, se livrent à des actes de provocation et à des déplacements à la frontière algéro-marocaine. Ces actes portent à croire que l'indépendance n'est qu'une illusion et ne se manifeste pas dans la réalité. Elle prie le Sultan d'y mettre fin.

« 5° L'Assemblée condamne les agissements de Marocains sans conscience qui se livrent à de « basses conspirations » sous le couvert du nom de l'Armée de libération. »

Si ce communiqué témoigne dans une certaine mesure des progrès accomplis par M. M'Hammedi dans la réalisation de son plan tendant à regrouper, désarmer et dissoudre l'Armée de libération (le ministre de l'Intérieur m'a confié que le gouvernement marocain s'efforcerait d'obtenir le cantonnement de l'Armée de libération dans des limites analogues à celles qu'avait suggérées la note du Haut-Commissariat en date du 18 avril — mon télégramme n° 1263)[1], je n'ai pu laisser passer sans protester le passage qui accuse les forces françaises de se livrer au Maroc à des agissements et à des provocations « incompatibles avec la dignité de ce pays ». En conséquence, je suis intervenu auprès du président Bekkaï, puisque le gouvernement marocain assurait lui-même la diffusion du communiqué de l'Armée de libération, et j'ai à mon tour publié un communiqué protestant contre les allégations élevées contre l'armée française. Le Département trouvera également sous les numéros suivants le texte de ce communiqué.

Si Bekkaï a justifié la publication du communiqué de l'Armée de libération en déclarant que ce communiqué constituait, il l'espérait, la dernière manifestation de ce genre de l'Armée de libération, que celle-ci avait en quelque sorte accepté son arrêt de mort, que le tout n'allait pas sans convulsions et qu'on ne devait pas, du côté français, exagérer la signification du passage consacré aux forces françaises, étant donné l'importance politique des résultats consacrés par les autres paragraphes du communiqué.

J'ai marqué énergiquement combien ces attaques verbales contre l'armée française, auxquelles le gouvernement marocain conférait un caractère officiel, en diffusant lui-même le communiqué, étaient tendancieuses et inopportunes et j'ai souligné les réactions qu'elles ne

[1] Le télégramme n°s 1263-1268, du 20 avril, n'a pas été reproduit. Il transmettait le texte d'une note remise au président du Conseil marocain sur le « regroupement des groupes en armes en formations irrégulières opérant sur le territoire marocain ». La note demandait notamment le regroupement des bandes opérant entre la Moulouya et la frontière (région des Beni Snassen) à l'ouest de la Moulouya : les forces françaises devaient en effet conserver leur liberté d'action pour assurer la sécurité de la frontière algéro-marocaine.

manqueraient pas de provoquer dans l'opinion française et plus particulièrement, dans nos milieux militaires au Maroc et en France. J'ai indiqué que de mon côté, je me considérais comme obligé de rendre publique ma protestation [1].

354

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 415 à 417. *Prague, 29 mai 1956, 19 h.*

(*Reçu :* 23 h. 8.)

Depuis les réunions d'étudiants assez orageuses que j'ai signalées par mon télégramme n° 396 [2], les revendications des étudiants continuent à se manifester, soit par des tracts qui circulent clandestinement, soit par l'envoi de lettres aux journaux que ceux-ci publient ou déclarent ne pas pouvoir publier, « en raison de leur caractère hostile au régime ».

Les tracts et les lettres montrent que les étudiants étendent leurs critiques à des domaines dépassant le cadre professionnel.

Tous demandent d'autre part un élargissement des échanges et des contrats avec l'étranger (voyages, introduction de publications étrangères, particulièrement occidentales).

Les tracts clandestins réclament la cessation du brouillage des émissions, l'amnistie générale, la révision de la situation des anciens partis politiques, une plus grande indépendance de la presse et de la radio, la mise à la disposition du public de journaux de toutes origines, enfin une plus grande discrétion dans l'imitation de l'U.R.S.S.; les drapeaux et l'hymne soviétiques seraient réservés aux manifestations proprement soviétiques. La révélation de l'état d'esprit réel des étudiants semble avoir causé une amère surprise dans les milieux communistes.

Certains journaux s'étonnent que des jeunes gens sortis en grande majorité de familles ouvrières ou paysannes se laissent aussi facilement entraîner par les « provocations démagogiques » des ennemis de la République.

(1) Dans un communiqué diffusé par Radio-Maroc, le Haut-Commissariat protestait contre les allégations du communiqué de l'Armée de libération : les forces armées françaises ne se livraient pas à des « actes de provocation » contre la population marocaine, mais étaient au contraire sans cesse attaquées.

(2) Par télégramme nos 382-386 du 23 mai, l'ambassade de France faisait état d'une manifestation estudiantine à Prague qui, bien que préparée par les autorités, avait contesté certains aspects du régime et s'en était pris au ministre de l'Instruction publique. Ces faits, venant après le Congrès des écrivains, s'inscrivaient dans la même ligne de critiques généralisées et qui traduisaient le déchaînement d'un mécontentement longtemps comprimé. Le télégramme nos 396-397 du 24 mai rapportait qu'en Slovaquie, les réunions d'étudiants avaient revêtu un caractère politique encore plus marqué qu'à Prague et nettement séditieux avec l'envoi au gouvernement de véritables ultimatums.

355

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc.

T. nos 1561 à 1563. Réservé. *Paris, 29 mai 1956*[1].

Je me réfère à vos télégrammes nos 1866[2] et 1923-1924[3].

La question d'une adhésion marocaine au pacte de Bagdad a été évoquée hier entre M. Balafrej et le secrétaire général du Département.

Celui-ci a attiré l'attention du ministre marocain sur les inconvénients qui pourraient résulter pour le jeune Maroc d'une prise de position prématurée dans la querelle qui divise les états arabes.

Il lui a fait remarquer en particulier que l'U.R.S.S. ressentirait très vivement l'adhésion du Maroc à un pacte qu'elle considère comme dirigé contre elle. Or, ce n'est certainement pas l'intérêt du gouvernement chérifien de s'attirer l'animosité soviétique, alors que ne sont pas encore levées les hypothèques que font peser sur la souveraineté marocaine certains actes internationaux dont l'U.R.S.S. peut se réclamer, tels l'acte d'Algésiras et divers actes relatifs à Tanger.

M. Balafrej a dit partager ce point de vue et a admis qu'il serait très prématuré de la part du Maroc de vouloir définir sa politique à l'égard de pareils problèmes; ceux-ci seront examinés à loisir au cours de la prochaine visite que le ministre des Affaires étrangères fera à Paris.

Dans le même entretien, il a été fait allusion aux réactions que la réception du roi d'Irak avait suscitées du côté égyptien. M. Balafrej a paru très conscient des difficultés que le colonel Nasser peut créer au gouvernement chérifien.

(1) Le télégramme a été en fait adressé le 30 mai à 11 h. 50.

(2) Par télégramme nos 1866-1868, du 25 mai, non reproduit, le Haut-Commissaire faisait état de la « grande importance politique » accordée à Rabat à la visite du roi d'Irak (qui eut lieu du 25 au 27 mai). Entre les deux blocs qui divisaient le monde arabe, le bloc du pacte de Bagdad et le bloc égypto-syro-séoudien, le Maroc devait-il prendre partie ou garder une position médiane, s'interrogeait M. Balafrej en notant que la France n'avait pas adhéré au pacte de Bagdad. Pour M. Lalouette, le gouvernement marocain indépendant devrait adopter, dans le monde arabe, une attitude qui ne fût pas influencée par les directives du Caire.

(3) Du 28 mai, non reproduit. D'après ce télégramme, le gouvernement égyptien avait indiqué qu'il considérait la réception officielle du roi d'Irak au Maroc comme « un geste inamical à l'égard de l'Égypte ». D'après le Prince impérial, M. Balafrej inclinait personnellement à un rapprochement du Maroc avec l'Occident; le Prince partageait ce point de vue, car il se sentait plus porté vers une politique pro-occidentale que vers le « neutralisme insipide » du colonel Nasser.

356

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2108 à 2112. Réservé. *Moscou, 30 mai 1956, 19 h. 40.*

(Reçu : 17 h. 40.)

1. La presse quotidienne soviétique continue d'observer un silence remarquable sur les événements d'Algérie. Alors que plusieurs articles ont été récemment consacrés au mouvement de libération des peuples d'Asie et d'Afrique, la question algérienne n'a pas été spécifiquement mentionnée. La déclaration de M. Nehru sur l'Algérie [1] a été publiée sans aucun commentaire.

2. Cependant, dans son n° 4 mis sous presse le 4 mai et en circulation vers le 25, la revue *Questions économiques,* au cours d'un article intitulé « La désagrégation du système impérialiste colonial », décrit à l'intention des militants la situation en Algérie en des termes qui ne laissent planer aucune équivoque sur la manière dont le parti entend la faire apprécier. La politique française est présentée comme une répression cruelle du mouvement de libération nationale par « les armées punitives de l'impérialisme français ». Aucun effort n'est fait pour donner au lecteur l'impression que le gouvernement français recherche une solution pacifique. Bien au contraire, son action paraît n'avoir d'autre but que le rétablissement par la force brutale et l'illégalité d'un pouvoir de type colonial.

En revanche, la conclusion des accords franco-marocains et franco-tunisiens [2] a été accueillie avec satisfaction, déclare M. Vasiliev, auteur de cet article, dont j'envoie au Département par la prochaine valise les extraits intéressant l'Afrique du Nord.

3. La condamnation par M. Vasiliev de la politique française en Algérie ne représente encore, parmi la presse soviétique, qu'une voix isolée. Elle n'en est pas moins révélatrice de l'attitude qu'adopterait la propagande officielle dans cette affaire, si les dirigeants soviétiques se laissaient uniquement guider par leur idéologie et s'ils ne craignaient pas les graves répercussions qu'aurait, sur le rapport des forces dans le monde et par suite sur le maintien de la paix, un affaiblissement excessif des positions françaises en Afrique du Nord ou même une éviction de la France.

(1) Le 22 mai, le Premier indien avait suggéré, devant son Parlement, un plan en cinq points destiné à mettre fin au conflit algérien et comportant notamment la reconnaissance par la France de l'entité et de la personnalité nationales de l'Algérie sur une base de liberté.

(2) Respectivement les 2 et 20 mars (voir ci-dessus les nos 159 et 188).

Il en résulte de la part de l'U.R.S.S., un comportement qui, à certains égards, n'est pas exempt d'ambiguïté, mais qui traduit également de l'embarras et une certaine inquiétude. En l'espèce, les dirigeants soviétiques n'échappent pas aux contradictions qu'ils dénoncent si volontiers dans le camp « capitaliste ».

357

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 420, 421. *Prague, 30 mai 1956, 19 h.*

(Reçu : 22 h. 34.)

En même temps que la majeure partie de l'opinion publique, libérée de la peur qui l'avait paralysée pendant des années, exprime de plus en plus librement ses critiques, les éléments dont le régime se croyait sûr traversent une période de désarroi. On me signale de source sérieuse que M. Novotny, secrétaire général du parti, parlant devant un public d'ouvriers, aurait été interrompu par des cris : « Nous ne vous croyons pas », « Nous n'avons plus confiance en vous ».

Un écrivain français qui vient de passer quelques jours en Slovaquie a été également frappé de la violence des propos tenus par les intellectuels à l'égard du régime.

358

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2016 à 2020. *Rabat, 31 mai 1956, 22 h. 5.*

Très urgent. Réservé.

(Reçu : 22 h. 30.)

Le général Ély a été reçu par le Sultan hier après-midi avec le cérémonial d'usage [1].

(1) Par suite de divers incidents dont avaient été victimes les troupes françaises au Maroc, le général Bourgund avait été appelé en consultation à Paris le 25 mai et rentrait à Rabat le 30 mai en compagnie du général Ely. Le chef d'État-major général des forces armées de terre commença immédiatement la mission d'inspection dont il avait été chargé et prit contact avec les cadres de l'armée où, à la suite de ces incidents, se dessinait un malaise certain. Il fut reçu par le Sultan.

La première partie de l'audience, à laquelle assistaient le prince Moulay Hassan et M. Guedira, s'est déroulée en présence de quelques journalistes. La conversation a porté sur l'organisation de l'armée royale. Le Sultan a remercié le général Ély de l'aide apportée par la France dans ce domaine et a exprimé sa satisfaction de savoir que les cadres indispensables à la jeune armée seraient formés dans les écoles militaires françaises.

Sidi Mohammed a conclu cette phase de l'audience à l'intention des journalistes, en faisant profession de sentiments pacifiques, en indiquant que l'armée était nécessaire au gouvernement pour maintenir l'ordre et la sécurité et en exprimant des vœux pour qu'elle ne soit jamais utilisée à des fins belliqueuses.

Après avoir fait sortir les journalistes, le Souverain a dit au général Ély qu'il se réjouissait de sa présence au Maroc en un moment « où des incidents mineurs, mais déplaisants, dus surtout à des questions de personnes »[1], risquaient de nuire à l'esprit d'amitié devant exister entre l'armée royale et l'armée française. Le général Ély a répondu que le but de sa visite au Maroc était précisément de régler ces problèmes. Le Sultan a enchaîné en déclarant que de tels incidents cesseraient d'eux-mêmes si l'armée française acceptait de ne procéder à des mouvements de troupe d'une certaine envergure qu'après en avoir avisé les autorités marocaines. Il n'était pas question de mettre en cause le principe de la présence de l'armée française au Maroc; il était normal que celle-ci se livrât aux exercices et à l'entraînement qui constituent l'occupation habituelle des militaires en temps de paix.

Mais étant donné la phase délicate que traverse actuellement le pays, des manœuvres militaires ayant simplement pour but l'instruction des troupes risquaient d'être confondues, par des gens mal informés, avec des démonstrations de force. Il importait donc que les autorités marocaines fussent avisées, en temps utile, des projets de mouvements de troupes, afin qu'elles puissent prendre des mesures propres à éviter des interprétations fâcheuses.

Face à ces propos du Souverain, le général Ély a naturellement observé la plus grande prudence.

Après l'audience, le chef d'État-major de l'armée française a eu un entretien en tête-à-tête avec le prince Moulay Hassan.

Il a vu ce matin le ministre de l'Intérieur par intérim, Si M'Hammedi, et s'est rendu ensuite à Oujda.

[1] Dans la nuit du 22 au 23 mai, une patrouille du 3e bataillon de chasseurs portés fut faite prisonnière dans le massif des Beni Snassen; des unités furent lancées à sa recherche. Le 23 mai, dans une conférence de presse, le secrétaire d'État marocain à l'Information déclarait : « Si l'armée française donne l'ordre de cesser ces patrouilles et ces recherches, il n'y aura plus de heurts ». Le 24, le général Bourgund, commandant supérieur des troupes, lançait à ses troupes un ordre du jour qui les invitait « à se tenir prêtes pour la sauvegarde, le cas échéant, de l'honneur des traditions de l'armée française ». Il fit remettre, le 25, un communiqué à la presse qui réfutait les déclarations du ministre marocain : « Les insinuations calomnieuses rendues publiques soit par des déclarations, soit par la presse, déshonorent ceux qui en sont les auteurs, quelle que soit leur situation ou leur fonction ».

Le Prince impérial et Si Guedira rejoindront le général Ély demain dans cette ville. Une conférence est prévue à Rabat samedi matin, afin de procéder à un examen commun de la situation.

359

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 430. Réservé. *Prague, 1er juin 1956*[1].

Le point de vue de notre ambassadeur à Varsovie au sujet du projet de visite du président du Conseil polonais à Paris (télégramme de Varsovie, n° 363[2]) est très proche de celui que j'ai exposé dans mes télégrammes nos 336 à 344[3] à propos du projet semblable du président du Conseil tchécoslovaque. L'un et l'autre, nous pensons que ces voyages ne devraient être que la consécration de gestes concrets de rapprochement vers la France. Dans le cas contraire, on risquerait de voir l'opinion publique tchécoslovaque comme l'opinion publique polonaise désapprouver dans sa majorité ces manifestations, et même les considérer comme de nature à nuire à l'évolution intérieure actuelle de la Tchécoslovaquie et de la Pologne vers une plus grande liberté.

En revanche, l'opinion de M. de Leusse que la démarche du président du Conseil polonais ne constitue pas le signe d'une évolution de la politique étrangère polonaise dans le sens d'une plus grande indépendance vis-à-vis de l'U.R.S.S., opinion qui est sans aucun doute vraie pour la Pologne, ne devrait pas être appliquée strictement à la Tchécoslovaquie. La Tchécoslovaquie est à mon avis trop engagée géographiquement dans l'Europe occidentale, sa frontière commune avec l'Allemagne fédérale et avec l'Autriche pose pour elle, dans une période de détente, des problèmes de voisinage si particuliers, que je croirais assez volontiers qu'une certaine indépendance lui a été à sa demande

(1) Par courrier, en clair.

(2) Du 10 mai, non reproduit. L'ambassadeur de France en Pologne faisait état de ses réactions à un aide-mémoire remis le 3 mai par M. Gajewski au Quai d'Orsay et à un projet d'invitation en France sollicité par M. Cyrankiewicz. Il déclarait notamment ne pouvoir accepter le lien établi entre la réouverture de l'Institut français à Varsovie et la remise de la Bibliothèque polonaise de Paris à l'Université de Cracovie. La venue à Paris du président du Conseil polonais avant que les points en litige eussent été tranchés ferait de M. Cyrankiewicz le principal bénéficiaire de l'invitation. La manière d'absolution ainsi donnée au pouvoir communiste heurterait les Polonais, dont quatre-vingt-dix pour cent étaient des opposants virtuels. La démarche du président du Conseil ne signifiait pas une plus grande indépendance de la politique étrangère polonaise à l'égard de Moscou : il fallait la rapprocher de la proposition d'alliance faite par Varsovie à Paris en 1947 et renouvelée en 1954; la Pologne représentait le pion principal que l'U.R.S.S. cherchait à jouer dans sa politique française, pour amener un rapprochement des deux pays face à l'Allemagne.

(3) Le télégramme de Prague nos 336-344, du 11 mai, est ci-dessus publié sous le n° 308.

octroyée par l'U.R.S.S. La démarche du gouvernement tchécoslovaque auprès de nous en serait en quelque sorte un premier témoignage.

L'U.R.S.S. peut d'ailleurs d'autant plus facilement se montrer libérale à l'égard de la Tchécoslovaquie qu'elle sait que ce pays, à la différence de la Pologne, n'est pas foncièrement antirusse et que l'idée de se désolidariser de son voisin oriental est certainement étrangère à tous ses dirigeants.

C'est pourquoi, tout en nous montrant très prudents, tout en nous assurant qu'un voyage du président du Conseil tchécoslovaque à Paris aurait pour résultat un accroissement durable de l'influence française dans ce pays (et il n'est pas certain que nous acquerrions cette certitude), nous ne devons pas, à mon sens, repousser sans en avoir examiné tous les aspects une initiative qui peut en fin de compte nous rapprocher des objectifs de notre politique.

360

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2152 à 2165. Réservé. *Moscou, 2 juin 1956, 12 h. 55.*

(*Reçu :* 11 h. 25.)

1° Un bref communiqué remis la nuit dernière à la presse et publié ce matin 2 juin, en fin de la dernière page par la *Pravda*, annonce que le présidium du Soviet suprême a accepté la demande formulée par le premier vice-président du Conseil des ministres, M. Molotov, d'être libéré de ses fonctions de ministre des Affaires étrangères.

Le communiqué ajoute que M. Dimitri Trofimovitch Chepilov a été nommé ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S.

2° Dans les conditions où elle s'est produite, la démission de Molotov a été une surprise. Pourtant, on ne saurait dire qu'elle ait été inattendue. Depuis que le ministre soviétique des Affaires étrangères avait dû en octobre dernier, faire publiquement son autocritique pour avoir minimisé les progrès du socialisme en U.R.S.S. [1], sa position personnelle était manifestement diminuée. Il avait pris part, en juillet et en octobre, aux deux conférences de Genève, mais, depuis lors, il n'avait

[1] Le 8 février 1955, parlant au Soviet suprême, M. Molotov avait glissé dans son rapport une phrase, d'où il ressortait qu'en U.R.S.S. seulement, les « bases » de la société socialiste étaient construites et que, dans les démocraties populaires, « les premiers pas seulement étaient faits, en direction du socialisme ». À l'instigation de Khrouchtchev, le Comité central obligea Molotov à faire son autocritique dans la revue *Kommunist* : il reconnut s'être maladroitement exprimé. Il ne devait pas pour autant désarmer : aux réunions du Présidium, il continua à contester l'efficacité de la diplomatie du Premier secrétaire.

pas accompagné dans leurs voyages à l'étranger MM. Khrouchtchev et Boulganine. Il n'avait participé ni au fameux périple aux Indes et en Birmanie en décembre, ni à la récente visite en Grande-Bretagne, tandis qu'une importante mission en Asie était confiée à M. Mikoyan. À Moscou, M. Molotov continuait, aux yeux du public, à assurer les fonctions dévolues au ministre des Affaires étrangères. Cependant, sa participation effective aux pourparlers avec les hommes d'État invités dans la capitale soviétique était assez réduite. Il était manifeste qu'il ne jouait plus un rôle déterminant dans la direction de la politique extérieure. Mais surtout son attitude, souvent réticente, trahissait peu d'enthousiasme, sinon un désaccord fondamental, à l'égard de l'orientation nouvelle adoptée depuis la mort de Staline et proclamée ouvertement en février dernier au XXe Congrès du parti. Sans désapprouver ouvertement la campagne antistalinienne, il s'était abstenu d'y prendre part activement. Il s'était borné, lors du Congrès, à quelques brèves remarques sur le culte de la personnalité. Lorsqu'au cours de cérémonies officielles, il devait entendre de longues diatribes contre l'homme avec lequel il avait étroitement collaboré pendant plusieurs décades, son comportement était visiblement gêné. Son éloignement du ministère des Affaires étrangères rentre ainsi dans le cadre de l'entreprise de déstalinisation.

Le nom de Molotov restait lié à la politique internationale menée pendant de longues années sous l'égide de Staline et qui avait, en définitive, abouti à l'isolement de l'U.R.S.S. et au groupement des puissances occidentales, y compris l'Allemagne fédérale, dans l'organisation politique et militaire de l'O.T.A.N. Au fond de lui-même, M. Molotov désapprouvait les méthodes nouvelles de larges contacts avec l'étranger et considérait comme dangereuses les nuances apportées dans la présentation au public soviétique de l'attitude des pays occidentaux et de certains de leurs hommes d'État à l'égard de l'U.R.S.S.

Les divergences de vues entre Molotov et le duumvirat Khrouchtchev-Boulganine étaient surtout apparentes dans la question yougoslave. Seul signataire avec Staline des lettres menaçantes adressées au maréchal Tito au cours du printemps 1948, Molotov avait assumé de lourdes responsabilités dans la rupture entre Moscou et Belgrade. Dans un discours prononcé le 8 février 1955 au Soviet suprême, il avait laissé entendre que la Yougoslavie s'était écartée du socialisme. Cette remarque avait valu au ministre soviétique une vive réplique du maréchal Tito, réplique qui, à la surprise générale, avait été reproduite dans la *Pravda*. M. Molotov ne s'était pas rendu à Belgrade en mars 1955 [1]. Il était visible qu'il n'approuvait pas l'aveu fait par Khrouchtchev, dès son arrivée dans la capitale yougoslave, des erreurs commises par l'U.R.S.S. à l'égard de la Yougoslavie. Il était également vraisemblable qu'il n'était pas favorable aux changements encore réclamés par le maréchal Tito dans certaines démocraties populaires (Hongrie, Albanie, Bulgarie).

[1] Lire en fait : mai. Sur le voyage à Belgrade des hommes d'État soviétiques et la déclaration soviéto-yougoslave du 2 juin 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, n°s 243 (note), 336.

Survenue à la veille de l'arrivée du maréchal Tito à Moscou et de l'anniversaire de la déclaration de Belgrade (2 juin 1955), la démission de M. Molotov, qu'elle ait été voulue par l'intéressé ou décidée par les autres dirigeants, apparaît comme une très grande satisfaction donnée au maréchal Tito. Elle souligne ainsi l'importance exceptionnelle attachée par l'U.R.S.S. à ses rapports avec la Yougoslavie.

3° Le nouveau titulaire du ministère des Affaires étrangères, M. Chepilov, membre suppléant du présidium du Comité central du parti, secrétaire du Comité central, était, jusqu'à présent, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée des nationalités et rédacteur en chef de la *Pravda*.

Né en 1905 à Ashkabad (Turkmenistan), professeur d'économie politique, il a pris part à la deuxième guerre mondiale, qu'il a terminée à Vienne avec le grade de général. Après la guerre, il a dirigé, de 1948 à 1952, le bureau d'agitation et de propagande du parti, avant d'assumer la direction de la *Pravda*. Il a été l'un des partisans de la chute de Malenkov. Il a participé, comme bien d'autres, à la campagne contre Staline, en mettant toutefois l'accent sur le rôle des chefs et soulignant la nécessité de réprimer les tendances anarchistes. Il se pose en gardien de la pureté du marxisme-léninisme, tout en étant partisan de larges contacts avec les socialistes étrangers. Dans ses discours, il a maintes fois réservé une place très grande à l'anticolonialisme. Il s'est rendu au Caire en juillet 1955, et c'est peu de temps après que la Tchécoslovaquie a accepté de livrer des armes à l'Égypte. Il a pris part en octobre 1954 au voyage en Chine de MM. Khroutchtchev, Boulganine et Mikoyan. Mais surtout il a participé à la visite des dirigeants soviétiques à Belgrade en mai-juin 1955. Au cours de cette visite, il a joué un rôle essentiel dans les discussions idéologiques. C'est lui qui a accueilli à Moscou, en avril 1956, la délégation du parti socialiste français présidée par M. Commin [1]. Au cours des discussions qui ont eu lieu à ce moment, nos compatriotes ont noté qu'il jouissait en matière doctrinale d'une autorité reconnue par M. Khrouchtchev lui-même.

Moins rigide et plus dynamique que Molotov, il ne peut être considéré ni comme un modéré, ni comme un opportuniste. Sa nomination est de nature à donner des apaisements aux éléments qui pourraient craindre des concessions excessives de la part de l'U.R.S.S. Elle est également propre à satisfaire les partisans de la nouvelle orientation.

4° M. Molotov ne disparaît pas pour autant de la scène politique. Il demeure premier vice-président du Conseil et membre du Présidium du parti. Vétéran de la révolution de 1917, il jouit encore d'une grande autorité dans le parti et d'une certaine popularité dans le pays.

(1) Sur la visite en U.R.S.S. de cette délégation, voir ci-dessus les nos 299, 304.

361

M. Christian de Margerie, Chargé d'affaires de France à Bonn, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1935 à 1938. Urgent. Réservé. *Bonn, 2 juin 1956, 16 h. 40.*

(Reçu : 16 h. 50.)

M. Lahr m'a confirmé les indications que m'avait données, hier, M. Lenz (mon télégramme nos 1924 à 1929)[1]. Les parlementaires allemands paraissent résignés à la canalisation de la Moselle. La difficulté essentielle reste le Warndt. Les secrétaires d'État ayant convenu de n'en pas parler, demain dimanche, et de laisser la décision, sur ce point, aux chefs de gouvernement, MM. von Brentano, Hallstein et Lahr ont expliqué hier la situation au Chancelier. M. Adenauer, qui n'aime pas le détail et la technique, a déploré que la question n'ait pu être davantage éclaircie. M. Lahr m'a, cependant, donné l'impression que le Chancelier ne ménagerait pas sa peine pour la régler. Il avait reçu, le jour même, la délégation des syndicalistes sarrois, mais ceux-ci, à la connaissance de M. Lahr, s'étaient montrés moins exigeants devant le Chancelier qu'ils ne l'avaient été dans leur déclaration à la presse.

Sans m'assurer, naturellement, qu'une directive commune pourrait être entièrement agréée lundi, mon interlocuteur m'a paru, dans l'ensemble, optimiste. Il a, en effet, exprimé devant moi l'opinion que, sans dévoiler les termes exacts de la directive, le communiqué devrait, pourtant, comporter des indications assez précises. Il m'a parlé, d'autre part, des délais nécessaires pour rédiger les textes constituant l'accord véritable. Ce travail pourrait, selon lui, durer jusqu'à la fin de juillet, ce qui permettrait, une fois l'accord signé, de le soumettre à la ratification du Bundestag, lors de sa rentrée en septembre. Le retour politique de la Sarre à l'Allemagne serait alors possible à la date prévue du 1er janvier 1957.

[1] Du 1er juin, non reproduit. Le secrétaire d'État à la Chancellerie, Dr Lenz, avait donné des indications à M. Christian de Margerie sur la réunion conjointe des commissions du Bundestag tenue le même jour au sujet de la Sarre. Tout en estimant que la canalisation de la Moselle ne serait pas rentable, l'avis avait prévalu qu'une concession sur ce point était indispensable pour aboutir au retour de la Sarre à l'Allemagne. La seule difficulté sérieuse restait le Warndt. Les syndicats sarrois, en une conférence de presse, déclaraient n'accepter de consentir à la France qu'un droit d'exploitation limité à cinq ans pour un volume total de 15 millions de tonnes. M. Lenz jugeait ces prétentions absolument irréelles et pensait qu'une solution transactionnelle pourrait être trouvée.

En se laissant aller à exposer ce calendrier, mon interlocuteur laissait implicitement apparaître quel prix on attache ici à ce qu'un résultat puisse être obtenu le 4 juin [1].

362

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 470 à 473. Réservé. *Varsovie, 2 juin 1956, 20 h.*

(Reçu : 23 h. 2.)

Le « dégel », qui incontestablement détend la situation politique en Pologne, ne s'est pas encore répercuté sur le plan des rapports entre l'Église et l'État.

La situation du cardinal Wyszynski reste inchangée, aucune amélioration ne lui a été apportée. Mgr Kaszmarek a été libéré; mais alors qu'il y a quelques mois, lorsqu'il avait été provisoirement relâché (mon télégramme n° 82 [2]), il avait pu résider à Varsovie et aller visiter son siège épiscopal de Kielce, il a été cette fois-ci relégué dans un couvent dont il n'a pas le droit de sortir : malade et souffrant des dents, il a demandé de pouvoir passer quelques jours à Varsovie pour y suivre un traitement. Cette permission lui a été refusée.

La pression sur les évêques et les prêtres ne s'est pas desserrée. Mgr Klepacz, qui fait fonction de président des évêques, a en vain demandé depuis plus de six mois a être reçu par le président du Conseil et par le secrétaire du parti communiste Mazur, chargé des questions culturelles.

J'ai signalé par ailleurs (mon télégramme n° 432 [3], et ma lettre n° 485 EU [4]) les attaques dont est l'objet le clergé qui ferait subir à la population polonaise une « terreur morale », pour employer les termes mêmes du président du Conseil.

Je ne crois pas que cette attitude des autorités polonaises dénote un durcissement de leur politique vis-à-vis de l'Église. Je crois plutôt qu'il s'agit d'une position tactique : si, comme j'en suis convaincu, le gouvernement souhaite et recherche un accord partiel avec le Vatican (voir les déclarations de M. Cyrankiewicz aux parlementaires français), il a intérêt à garder en mains toutes ses cartes. Le « dégel » sur le plan religieux suivrait alors cet accord, au lieu de le précéder. Mais il est symptomatique de voir que le relâchement de la vie politique ne s'est pas fait sentir dans ce domaine, pourtant si important en Pologne.

(1) Sur la réunion franco-allemande en date de ce jour, voir ci-après le n° 364.
(2) Qu'il a paru superflu de reproduire.
(3) Du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 229.
(4) Du 29 mai, non reproduite. D'après l'ambassadeur, les allusions faites à la « terreur » que faisait régner le clergé constituaient « un avertissement qui (venait) très normalement freiner des espoirs trop vite nés dans l'opinion publique ».

363

NOTE DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION [1]

[*sur une audience du prince Norodom Sihanouk*]

Paris, 2 juin 1956.

Le 30 mai dernier, j'ai obtenu de Son Altesse royale, le prince Norodom Sihanouk, une audience d'environ trois quarts d'heure.

Connaissant mon amitié pour le Cambodge, il a bien voulu me parler ouvertement. Je me permets de rapporter ci-après quelques-unes de ses paroles qui, je crois, reflètent le fond de sa pensée.

Il m'a dit qu'il regrette que l'affaiblissement du prestige et de l'influence française en Asie ne lui a pas permis de jouer un jeu de bascule entre la France et les États-Unis; c'est pourquoi il a été obligé de se rapprocher des pays de l'Est afin d'éviter à son pays le sort d'un pays à la merci d'une seule grande puissance.

Bien que le Cambodge soit aujourd'hui reconnu par l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la Pologne avec lesquelles il va échanger des missions diplomatiques, les États-Unis acceptent ces faits accomplis et ne retirent pas leur aide au Royaume.

À propos de l'Union française, le prince Norodom Sihanouk a bien voulu me confier qu'il accepterait volontiers une association avec la France, dans le genre du Commonwealth, où les États associés se réuniraient, sur un pied d'égalité, autour d'une « table ronde » pour discuter des affaires d'intérêt commun et pour se consulter mutuellement afin de faire ensemble des recommandations qui pourraient être librement suivies ou non. La présidence de ces conférences serait assurée à tour de rôle par un état membre.

Il y aurait un secrétariat général permanent qui serait chargé d'assurer la liaison entre les États associés et de préparer les travaux de réunion de conférences.

Le non-refus du prince Norodom Sihanouk de garder des liens d'association avec la France, sous une forme nouvelle, confirme l'impression que j'avais pendant mon entretien avec lui, qu'il est resté attaché à la France et aux puissances occidentales par idéologie et que

[1] Cette note ne porte pas l'indication de son auteur, mais simplement la mention : « À la haute attention de M. le Président de la République, président de l'Union française (sous couvert de M. le Secrétaire général Mecheri) ». Elle émane vraisemblablement de M. Bourdeau de Fontenay, qui séjourna au Cambodge du 22 au 31 mai, et pour lequel le Département avait sollicité une audience.

son rapprochement du bloc soviétique ne serait qu'une manœuvre pour contrebalancer certaine influence étrangère gênante.

C'est sans doute une manœuvre difficile et évidemment dangereuse, non seulement pour son pays, mais aussi pour les pays voisins.

364

Compte rendu de la conversation entre MM. Mollet, Pineau, Adenauer, von Brentano tenue à Luxembourg le 4 juin 1956 [1]

Secret.

M. Mollet, sur la proposition de M. Adenauer, prend la présidence de la séance du matin.

M. Mollet indique que, rentrant de Moscou, les ministres français pourraient entretenir leurs collègues allemands de leur séjour en U.R.S.S. et des conversations qu'ils ont eues avec les dirigeants soviétiques. Dans une précédente occasion, le chancelier Adenauer, qui revenait lui aussi d'U.R.S.S., en avait fait de même [2]. Le président du Conseil demande à M. Pineau de faire un exposé sur les conversations franco-soviétiques.

M. Pineau déclare qu'à la demande de leurs interlocuteurs soviétiques, les conversations ont porté d'abord sur le problème du désarmement. Nous avons rappelé les efforts faits par la France pour pousser les travaux du sous-comité de Londres vers un rapprochement des positions et des résultats concrets. À notre avis, il existait trois points difficiles : désarmement atomique, contrôle du désarmement, lien entre le désarmement et les autres grands problèmes politiques, notamment la sécurité européenne et la réunification de l'Allemagne. En ce qui concerne ce dernier problème, nous avons développé aux Russes nos idées sur un désarmement par étape, que le gouvernement allemand connaît bien.

M. Khrouchtchev n'a caché en aucune façon que les travaux du sous-comité de Londres n'avaient, à ses yeux, aucun intérêt et aucune valeur. En ce qui concerne le désarmement atomique, la position soviétique n'était pas éloignée de la position américaine, fondée sur l'impossibilité d'un contrôle sérieux. M. Khrouchtchev a été jusqu'à déclarer que l'U.R.S.S. se faisait fort de cacher autant de bombes qu'on voudrait. Sur

[1] Document extrait du fonds du Secrétariat général.

[2] Le 4 juin, le chancelier Adenauer et M. Guy Mollet se rencontraient en vue d'établir un accord définitif pour le règlement de la question sarroise. Le président du Conseil français et son ministre des Affaires étrangères évoquaient par la même occasion leur récent voyage en U.R.S.S. (Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 329, 330, 332).

Aux personnalités déjà mentionnées, il faut ajouter MM. Maurice Faure et Hallstein.

le contrôle, la proposition du président Eisenhower soulève la plus vive opposition à Moscou.

Sur la question des problèmes politiques, nous avons clairement exposé aux Russes que nous estimions que la réunification de l'Allemagne était une condition d'équilibre et de pacification de cette région de l'Europe. Les Russes, pour leur part, pensent que la réunification augmenterait la tension : ils ont repris leurs thèses d'après lesquelles la réunification était une affaire entre les deux Allemagnes. Nous leur avons demandé comment ils envisageaient que la question puisse être traitée de cette façon. Les dirigeants russes se sont alors évadés. Ils ont fait allusion à des conversations entre les deux Allemagnes, à la création d'un organisme commun de coordination et de liaison. Mais ils n'envisagent rien qui ressemble à une fusion politique : ils ont, au contraire, exposé qu'ils n'abandonneraient pas une région acquise au socialisme. Nous avons alors déclaré que ceci manquait totalement de réalisme; nous ne nous sommes pas entendus sur ce point.

En ce qui concerne l'Europe, nous leur avons parlé de l'Euratom et du Marché commun pour souligner que ces réalisations correspondaient au désir des populations européennes. Les Soviets y sont nettement hostiles, ils y voient un moyen d'intégrer l'Allemagne dans la communauté occidentale. Nous avons alors indiqué que nous ne pouvions en aucune façon tenir compte de leur point de vue et c'est effectivement ce que nous avons fait à Venise [1].

Nous avons abordé alors les problèmes du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient, sur lesquels nous avons trouvé plus de bonne volonté de la part des dirigeants soviétiques.

En ce qui concerne le premier de ces sujets, nous avons entendu une critique russe sur le pacte de Bagdad, mais aussi l'expression de leur désir de ne pas envenimer les choses entre Israël et ses voisins.

Sur l'Extrême-Orient, nous avons parlé des états d'Indochine, Vietnam, Cambodge et Laos et nous avons rencontré sur ce point une certaine bonne volonté de la part des Soviets.

Concernant l'aide aux pays sous-développés, nous avons exposé le plan français dont j'ai donné connaissance au dernier Conseil atlantique [2]. Nos idées ont paru rencontrer l'approbation russe.

Sur le chapitre des relations économiques entre l'Est et l'Ouest, nous avons eu des échanges d'idées intéressants. Il est hors de doute que l'agriculture soviétique est techniquement très en retard. Je pense qu'il faut trouver là une des raisons principales du changement d'attitude soviétique. Les Russes manifestent un vif désir d'échanger des biens d'équipement sur les points sur lesquels ils ont le plus de retard, ainsi que des techniciens industriels et agricoles. Nous pensons que cela peut être une politique favorable et qu'il ne faut pas s'y refuser. Evidemment, il y a l'obstacle du Cocom. Les listes d'interdiction sont trop larges, nous l'avons dit aux Russes. Elles sont parfois sans portée

(1) Voir ci-après le n° 377.
(2) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 322; ci-après le n° 379 annexe.

militaire réelle. Nous avons déclaré à nos interlocuteurs que nous resterions fidèles aux règles fixées en commun avec nos alliés, mais que nous nous efforcerons de les assouplir. Cette question est à l'ordre du jour des futures conversations que nous aurons prochainement aux États-Unis.

Le problème des échanges culturels éveille l'intérêt des dirigeants soviétiques. Mais, en dehors des échanges classiques de manifestations artistiques, scientifiques et techniques, on sent chez eux une réticence pour admettre la circulation en U.R.S.S. de la presse occidentale, des livres et des publications du monde libre.

Enfin, nous avons parlé de l'Algérie. Vous avez vu ce qu'en dit le communiqué qui a terminé nos conversations. Nous avons toujours eu le sentiment de nous trouver devant une double tendance soviétique : appuyer la France, mais aussi ménager les nations arabes et asiatiques.

Tel est, en bref, la physionomie de nos conversations. Mes impressions sur l'U.R.S.S. sont que ce pays est en train de vivre un double changement économique et administratif. L'U.R.S.S. reconnaît pour la première fois les basses conditions de vie de son peuple. Elle s'efforce de les relever par des contacts avec l'Ouest et cela peut avoir des conséquences politiques. Il y a aussi une tendance très nette à la décentralisation et cela peut avoir des effets sur les pays satellites.

Mais il n'y a pas de changement notable en U.R.S.S., il n'y a pas dans ce pays de vraie démocratie : le parti communiste reste le parti unique et l'opinion communiste ne souhaite pas autre chose. Mais il y a une détente dans la population.

Vous avez sans doute entendu parler de l'incident d'Erivan[1]. À notre descente d'avion, nous avons été accueillis par quatre ou cinq cents personnes agitant le drapeau français et chantant la *Marseillaise.* Elles se sont précipitées sur nous en criant : « Emmenez-nous. Nous ne voulons plus de ce carcan. Nous voulons rentrer en France ». La police n'est pas intervenue et c'est là un fait nouveau. M. Vinogradov n'a pas fait de difficultés ensuite pour avouer les raisons de cette manifestation. Il y a, nous a-t-il déclaré, trop de différence dans les conditions de vie entre la France et l'U.R.S.S. C'est un incident très significatif.

Si peu de choses, et de loin, sont changées, il y a des amorces de changement. La situation est à surveiller et à utiliser, si possible, à condition de faire preuve d'habileté.

M. Adenauer remercie M. Pineau du très vivant exposé qu'il vient de faire. Il rappelle qu'il avait lui-même été à Moscou, l'an dernier, et qu'il en avait donné un compte rendu ici même au gouvernement français. Celui-ci en retrouverait sans doute trace dans ses archives : il ne croit cependant pas inutile de revenir rapidement sur ce qu'il avait dit à l'époque.

[1] L'incident en question s'était produit lorsque M. Pineau, poursuivant sans le président du Conseil son voyage en U.R.S.S., rendit visite le 22 mai au catholicon d'Arménie : des Françaises mariées à des Arméniens qui s'étaient fait rapatrier en U.R.S.S. après la seconde guerre mondiale l'adjurèrent en pleurant d'obtenir le retour de leurs familles en France (*Le Monde* du 24 mai, p. 16).

Il y a entre vos impressions et les nôtres quelques différences.

D'abord vous avez mentionné que Khrouchtchev paraissait au premier plan devant Boulganine. C'est l'inverse que nous avons remarqué. En toutes circonstances, avec nous, Boulganine était au premier plan.

Les dirigeants russes ont pris avec vous une attitude complètement négative sur la réunification de l'Allemagne. Devant moi, Boulganine a reconnu expressément que la Russie soviétique avait le devoir de réunifier l'Allemagne.

En ce qui concerne l'O.T.A.N. et l'unification européenne, les dirigeants russes nous ont paru réalistes et ne pas faire de difficultés pour reconnaître la participation de l'Allemagne comme un fait qu'il fallait accepter.

Enfin, notre sentiment sur les difficultés soviétiques est un peu différent du vôtre. Il ne nous semble pas que ce soit seulement l'agriculture qui les préoccupe. Khrouchtchev a insisté auprès de nous sur la difficulté pour l'U.R.S.S. d'assumer en même temps trois entreprises : relever le niveau de vie, conserver l'égalité avec les États-Unis et l'Occident dans la course aux armements, aider la Chine. Khrouchtchev a insisté sur ces trois catégories de charges. Il a souligné que l'aide allemande serait très utile à la Russie et que les deux pays ensemble pourraient sinon dominer la situation, du moins ne craindre aucune menace. Khrouchtchev a même, à diverses reprises, fait preuve d'un optimisme excessif. Il nous a affirmé que le *Tupolev* (avion à réaction soviétique) serait dès cette année (1955) en service sur la ligne de Pékin et qu'il pourrait transporter 240 passagers à 1.000 kilomètres à l'heure pour un prix moins cher que les chemins de fer. Il a parlé de lignes aériennes sur New York et d'autres points du monde qui feraient de Moscou le centre du trafic aérien mondial. Boulganine a un peu freiné Khrouchtchev sur ses rodomontades.

Nos contacts avec Malenkov ont été intéressants. C'est un homme plus réaliste et qui s'est concentré sur le problème de l'énergie électrique d'où découle la nécessité d'aménager les fleuves de Sibérie. L'estime des jeunes vice-présidents du Politburo va à Malenkov. Par contre, ils maltraitaient ouvertement Molotov. Notre interprète nous a dit que Boulganine et Khrouchtchev s'en moquaient souvent.

En résumé, les Russes avouaient des difficultés trop lourdes sur le plan économique intérieur, dans la course aux armements et en Chine dont la natalité surtout les inquiétait.

M. Guy Mollet relève que les ministres français ont beaucoup d'impressions qui coïncident avec ce qui vient de leur être dit par le Chancelier. Mais il est un fait que Khrouchtchev passait certainement avant Boulganine lors de leur visite à Moscou. Certes, Boulganine a la préséance dans les banquets et dans les portes. Mais c'est Khrouchtchev qui parle et mène la négociation. Deux détails peuvent être donnés : l'entrée dans la salle des conversations se faisait par des portes différentes pour les deux délégations. J'entrais le premier et Boulganine aussi. Mais à la table, c'était Khrouchtchev qui se trouvait assis en face de moi. D'autre part, aux repas, Boulganine présidait et faisait le

premier toast. Mais chaque fois, Khrouchtchev l'a interrompu pour prendre lui-même la parole.

Il y a donc là une différence. Nous avons le sentiment que Khrouchtchev est le Premier. Il écoute Boulganine mais aussi Mikoyan et Kaganovitch. Nous avons la même impression que vous sur Malenkov. C'est le plus intelligent et le plus réaliste, mais peut-être aussi le plus menacé.

Il y a une deuxième différence entre vos impressions et les nôtres. Avec nous, les Russes ont été très nets et très clairs — mais après tout, c'était normal — pour dire qu'ils n'étaient pas favorables à la réunification de l'Allemagne. Certes, quand nous avons très clairement précisé notre fidélité à nos alliances et qu'il n'était pas question de prendre même une liberté avec nos devoirs à ce sujet, ils ne nous ont pas non plus demandé de le faire. Mais sur la réunification, ils ont nettement marqué qu'ils préféraient avoir avec eux 18 millions d'Allemands que 70 contre eux ou, au mieux, neutres. Ils ont également nettement exposé qu'ils ne comprendraient jamais notre position sur la réunification. Quand j'ai expliqué que mon parti s'était prononcé contre la division de l'Allemagne même avant la fin de la guerre, ils ont dit ne pas pouvoir le concevoir. Ce sujet constituait le thème permanent des toasts. Nous avions l'impression qu'ils s'efforçaient de réveiller chez nous un certain sentiment d'agressivité à votre égard.

Mais en même temps — c'est contradictoire, et ce n'est certes pas croyable — ils se sont livrés à une manœuvre de chantage avec nous en mettant en avant des possibilités d'accord entre eux et l'Allemagne. Ils nous ont dit que des approches étaient faites et que cette tendance gagnait du terrain chez vous, qu'ils seraient alors, sinon les maîtres du monde, du moins en situation de ne rien craindre.

Cet argument nous était opposé surtout à propos de l'unification européenne.

J'avais essayé d'expliquer que nous ne pouvions pas comprendre les raisons de l'opposition soviétique aux entreprises européennes. L'Europe unie représenterait, en quelque sorte, une force qui ne serait certes pas neutre mais non plus hostile à l'U.R.S.S. Celle-ci aurait donc intérêt à ne pas chercher à nous diviser. La seule réponse que nous aient faite les Russes est qu'ils se sentent en mesure de résister seuls aux États-Unis. Il y a là évidemment un bluff. Il est évident qu'ils ne peuvent accomplir simultanément des efforts considérables dans les trois directions que vous avez mentionnées.

Je conclus. Nous sommes décidés à faire notre possible pour diminuer la tension. Mais nous restons conscients de ce qu'est le jeu russe : vous et nous sommes également menacés et également choyés.

Le chancelier Adenauer remercie M. Guy Mollet et le gouvernement français d'avoir maintenu si fermement la position sur la réunification de l'Allemagne. Lui aussi a été en butte aux tentatives russes pour faire sortir l'Allemagne de l'union européenne. Le thème développé à ce sujet par les dirigeants soviétiques était que l'Allemagne et l'U.R.S.S. pourraient, à elles deux, faire de grandes choses. Mais il n'a été à aucun

moment question de la France ni des autres pays occidentaux. J'avais coupé court et dit aux Russes que le problème allemand était de la compétence des quatre puissances. Les Russes en ont convenu et ont reconnu la responsabilité qui leur incombait dans la réunification de l'Allemagne.

Je fais une remarque : nous avons eu quatre conversations avec les Russes. Boulganine a fait souvent allusion à sa vieille amitié avec Khrouchtchev. Par contre, Kaganovitch ne paraissait pas être pris au sérieux.

M. von Brentano. Il a même été une fois écarté brusquement de la conversation.

M. Guy Mollet. Cela a changé en un an.

Le chancelier Adenauer. M. Molotov a mentionné une fois le nom de Staline.

M. Guy Mollet. Jamais avec nous.

M. von Brentano. Je voudrais poser une question : avez-vous une impression sur les forces qui, derrière le gouvernement, détiennent le pouvoir ? Est-ce le parti, l'armée ou la police ?

M. Guy Mollet. Mon impression personnelle est que c'est le parti. Khrouchtchev met en place un peu partout, dans les organisations du parti, des secrétaires pour assurer ses arrières vis-à-vis de l'influence de Malenkov.

Le maréchal Joukov assistait à toutes les réceptions : donc, l'influence de l'armée remonte. Mais sa surdité le gêne. Ce n'est pas lui qui jouera un rôle au nom de l'armée.

Nous gardons le sentiment que l'homme fort du régime est Khrouchtchev. Tous se méfient de lui et la collégialité est une arme dont les autres ont tendance à se servir contre lui.

Le chancelier Adenauer. Je me suis demandé qui avait le pouvoir réel. Les maréchaux, bien que présents à diverses occasions en groupe compact, ne nous ont pas été présentés. Khrouchtchev m'a dit avoir des difficultés dans le parti. Mikoyan et Malenkov avaient encore de l'influence sur celui-ci. On m'a dit qu'il y avait un rapprochement entre Joukov et Khrouchtchev.

Je conclus avec M. Pineau que nous assistons au début d'une évolution. Mais on ne peut pas dire où elle ira. L'U.R.S.S. a de grands soucis, mais qu'adviendra-t-il de la lutte qu'elle mène ? Il faut être très prudent.

Je voudrais vous donner un détail supplémentaire. Nous avons été traités avec de très grands égards. Notre nourriture était examinée et contrôlée par des médecins. Chaque matin, on nous apportait de grands réservoirs d'eau plombés et un médecin en faisait chaque matin l'analyse avant que nous puissions en disposer. Nous avons été émus par tous ces soins.

M. Guy Mollet. Nous avons été moins choyés.

Le chancelier Adenauer. Encore une observation : le maréchal Boulganine mettait souvent de l'eau dans son verre à vodka.

M. Pineau. Avec nous, ils ont bu beaucoup de vodka et de la vodka pure. À Erivan, 32 toasts ont été portés au cognac. Les Russes ont dû aller se coucher de bonne heure. Je dois dire que nous avons mieux résisté.

Le chancelier Adenauer. Quand ils sont venus dans la maison que nous habitions, je leur ait fait servir du kirsch de la Forêt Noire. Après l'avoir goûté, les Russes ont trouvé cela écœurant.

M. Guy Mollet. Nous devrions maintenant parler de la Sarre.

365

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2455 à 2463. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 5 juin 1956, 12 h. 10.*

(Reçu : 12 h. 55.)

J'ai eu hier après-midi avec le président Bourguiba un entretien de près de deux heures.

J'avais demandé à voir le chef du gouvernement tunisien pour le mettre au courant des réactions des milieux politiques français, telles que j'avais pu les observer au cours de mon dernier séjour à Paris [1].

J'ai insisté sur l'intérêt que porte le Parlement aux affaires algériennes, ainsi qu'à l'incidence sur cette affaire de l'évolution de la situation en Tunisie et au Maroc. Je lui ai fait part des difficultés devant lesquelles son refus de conclure avec notre pays une convention diplomatique du type franco-marocaine [2] place le gouvernement français. Je lui ai laissé entendre que, même si le débat parlementaire se terminait dans les conditions les plus compatibles avec les aspirations tunisiennes, il serait nécessaire de trouver dans l'affaire des ambassadeurs une formule qui permette de régler cette question en accord avec les deux pays.

Mon interlocuteur, tout en maintenant nettement son interprétation du protocole du 20 mars et sa volonté de n'engager les négociations que lorsque son gouvernement aura tous les attributs de la souveraineté, a exprimé son désir de procéder en accord avec notre pays, et m'a assuré que nous le trouverions disposé, au cours des futures négociations, à mettre très largement en œuvre la coopération franco-tunisienne.

(1) Du 29 mai au 3 juin.
(2) Signée le 28 mai : voir ci-dessus le n° 348 (et note).

Une question a été posée par mon interlocuteur au sujet de la prééminence qui devrait être reconnue à l'ambassadeur de France en Tunisie par rapport aux autres membres du corps diplomatique : cette prééminence ne serait-elle pas contraire aux règles de droit international et ne risque-t-elle pas de provoquer des réactions défavorables de la part de certaines puissances ? J'ai répondu que l'acte final du Congrès de Vienne se borne à codifier les usages auxquels il pouvait être dérogé et que cette dérogation serait rendue plus facile si une particularité dans le titre du représentant de la France en Tunisie et dans celui du représentant de la Tunisie en France venait confirmer la situation spéciale. M. Bourguiba a conclu cette partie de l'entretien, en suggérant que le gouvernement français prenne des assurances auprès de « ses grands alliés ». Comme je lui demandais s'il craignait des difficultés du côté de l'Égypte, il m'a répondu d'une façon qui témoignait de son peu de sympathie et de considération pour le gouvernement du colonel Nasser.

Un autre élément de l'entretien m'a paru caractéristique de la volonté de M. Bourguiba de garder une certaine distance avec ses voisins de l'Est; il m'a dit que M. Ben Halim l'avait invité à se rendre à Tripoli (j'avais eu récemment des renseignements sur ce projet du gouvernement libyen). Le chef du gouvernement tunisien a répondu que, puisque M. Ben Halim devait se rendre prochainement à Londres, le plus simple était qu'il s'arrêtât à Tunis au cours de son voyage de retour.

En ce qui concerne l'Algérie, mon interlocuteur m'a réaffirmé sa conviction que, à plus ou moins longue échéance, une solution du problème devra être trouvée. Il m'a fait remarquer que sa déclaration à la Constituante avait été, à cet égard, assez nuancée [1] et il ne m'a pas caché qu'il avait directement inspiré l'article du journal *L'Action* paru dans le numéro d'hier et intitulé « Le bourguibisme et l'Algérie ». Cet article, tout en affirmant la solidarité de la Tunisie à l'égard de la cause algérienne, insiste sur la nécessité pour les nationalistes algériens de rechercher, par-delà la lutte armée, un règlement politique de leur litige avec la France.

M. Bourguiba m'a fait observer combien il avait donné suite rapidement au projet que je lui avais suggéré lundi dernier, de rassembler des professionnels français et tunisiens dans des journées d'études économiques. il vient de recevoir les dirigeants des chambres économiques françaises, que j'ai vus hier soir et qui se sont déclarés très satisfaits de l'accueil qui leur avait été réservé par le chef du gouvernement tunisien.

À la fin de l'entretien, je suis revenu sur la question des relations diplomatiques entre nos deux pays et j'ai demandé — parlant à titre personnel — quelle serait la réaction du gouvernement tunisien au cas où nous ne pourrions trouver rapidement une procédure correspondant aux préoccupations des deux pays.

[1] *Le Monde* ne rapporte pas les détails de cette déclaration, concernant « l'Algérie combattante » (*Le Monde* du 1er juin, p. 2).

Le président du Conseil, se référant aux entretiens qu'il a eus à Paris, avec M. Guy Mollet, M. Pineau et vous-même [1], m'a dit alors qu'il se verrait, non sans regret, dans l'obligation d'accueillir les « ambassadeurs étrangers » qui se pressaient à la porte de la Tunisie.

Le *Petit Matin* de ce jour ayant annoncé la nomination probable de six ambassadeurs : au Caire, à Rabat, à Djeddah, à Rome, à Londres et à Washington, j'ai aussitôt téléphoné à M. Bahi Ladgham pour savoir si cette information était exacte et si les conclusions de notre entretien d'hier soir s'en trouvaient modifiées.

Le vice-président du Conseil m'a répondu qu'il n'en était rien et que la désignation des ambassadeurs tunisiens et étrangers ne devait intervenir qu'après qu'un nouvel effort ait été fait pour dégager avec la France une formule d'accord, mais qu'en tout état de cause, une décision devait, selon lui, être prise dans les deux ou trois jours qui viennent.

Il me paraît urgent, si nous voulons éviter une crise grave dans les rapports franco-tunisiens, de prendre notre décision dès la fin du débat parlementaire [2].

Je confie à M. Valls, qui part cet après-midi pour Paris, une lettre vous exposant mon point de vue sur cette affaire. Je vous serais reconnaissant de le recevoir, si possible, dès son arrivée [3].

Annexe

Note du Haut-Commissaire de la République française en Tunisie sur les relations franco-tunisiennes

À l'issue du débat parlementaire en cours sur l'Afrique du Nord, le gouvernement va être amené à définir son attitude à l'égard des projets du gouvernement Bourguiba relatifs à l'échange d'ambassadeurs entre la Tunisie d'une part, la France et les pays étrangers d'autre part.

Allons-nous accepter de voir ces projets entrer dans les faits ou allons-nous nous y opposer jusqu'à ce que la Tunisie ait accepté de conclure avec la France une convention diplomatique du type franco-marocain ?

I. Il faut d'abord peser les conséquences d'un refus de notre part d'établir avec la Tunisie des relations diplomatiques sur la base de l'indépendance.

1° Dans le cas probable où la Tunisie passerait outre à nos propositions et nouerait des relations diplomatiques avec les pays étrangers, quelle pourrait être notre réaction ?

Nous pourrions nous opposer à l'entrée de la Tunisie à l'O.N.U. lorsque ce pays en fera la demande.

---

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 307 (et note).

(2) Un débat de politique générale s'était engagé à l'Assemblée nationale le 31 mai. Il s'était poursuivi le 1er juin et avait porté principalement sur la politique suivie au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Le 5 juin, la confiance avait été votée après que le président du Conseil eût défini l'avenir de l'Algérie. À propos de ce débat, M. Roger Duchet, secrétaire général du Centre des Indépendants, dans son journal *La France indépendante,* avait pris violemment à partie M. Savary, à qui il reprochait de poursuivre la politique de M. Mendès France et lui opposait celle de M. Lacoste.

(3) En annexe au présent télégramme a été reproduite la note remise de la part de M. Seydoux par M. Valls, le 6 juin.

Nous pourrions aussi demander aux états qui sont nos amis ou alliés qu'ils diffèrent l'échange d'ambassadeurs avec la Tunisie. Mais il ne serait pas en notre pouvoir d'empêcher les puissances qui nous sont le plus défavorables d'accueillir des ambassadeurs tunisiens et de se faire représenter à Tunis. Le résultat obtenu serait évidemment fort dangereux pour nous : nos amis seraient absents de Tunis alors que nos adversaires y seraient présents. Il est d'ailleurs douteux que cette situation puisse être maintenue longtemps; les pays comme les États-Unis et l'Angleterre admettront sans doute difficilement d'avoir simplement à Tunis des consuls alors que d'autres états comme la Russie ou l'Égypte y seraient représentés par des ambassadeurs. Les renseignements transmis par notre ambassade à Washington le 31 mai [1] confirment qu'il nous sera difficile d'obtenir du gouvernement américain qu'il maintienne longtemps une position d'expectative où il voit une cause d'affaiblissement de l'influence occidentale en Tunisie.

Qu'il s'agisse de s'opposer à l'entrée de la Tunisie à l'O.N.U. ou de retarder l'établissement des relations diplomatiques entre ce pays et certains états étrangers, notre attitude ouvrira certainement une crise sérieuse avec le gouvernement tunisien.

a. S'il est juste de dire que le gouvernement tunisien est en désaccord avec nous sur l'interprétation du protocole du 20 mars, il n'en reste pas moins que les rapports de fait, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de M. Bourguiba, sont dans l'ensemble satisfaisants et qu'une coopération relativement fructueuse a pu être conservée dans la plupart des domaines. C'est grâce à cette coopération que nous avons pu surmonter les graves crises de la Main rouge [2] et des attentats contre des militaires français.

Si, de temps à autre, nous sommes en désaccord avec nos interlocuteurs au sujet de l'application des conventions, celles-ci, néanmoins, continuent à régir nos rapports. Même dans le domaine le plus délicat, celui de la fonction publique, nous n'avons pas de difficultés majeures et le gouvernement de M. Bourguiba s'est abstenu de procéder aux licenciements massifs devant lesquels le cabinet de M. Tahar ben Ammar n'avait pas reculé.

Dans le secteur militaire, les conversations entre les représentants du C.S.T.T. et les autorités tunisiennes se poursuivent dans des conditions satisfaisantes. D'après le compte rendu que m'a fait hier le colonel de Ligniville, chargé par le général Baillif de faciliter la constitution d'un premier élément symbolique de l'armée tunisienne, nos interlocuteurs semblent décidés à constituer la future armée tunisienne conformément aux traditions et avec l'appui technique de l'armée française.

Dans le domaine économique où l'on observait une certaine tendance à une ségrégation entre éléments français et tunisiens et où la lutte de classes avait pris un caractère aigu, il semble aussi que la situation soit en voie d'amélioration. La réunion prochaine d'une table ronde où Français et Tunisiens vont, sur la demande du président Bourguiba, analyser la situation économique de la Tunisie et proposer des éléments de solution, est à mon avis caractéristique de l'état d'esprit de l'actuel gouvernement tunisien.

Au moment où la récolte va se faire, j'observe également le désir des autorités tunisiennes de collaborer avec les autorités françaises pour que la moisson puisse avoir lieu dans les conditions les meilleures possible.

[1] Dans son télégramme n°s 3382 à 3386 du 31 mars, non reproduit, le Haut-Commissaire faisait savoir que le discours prononcé le 24 mai par M. Bourguiba devant l'Assemblée constituante de Tunis avait révélé au département d'État l'écart entre les positions française et tunisienne au sujet d'un accord diplomatique. Le département d'État se demandait ce qui allait se passer après la clôture du débat par le Parlement français, moment à partir duquel M. Bourguiba risquait de se juger libre d'accréditer un ambassadeur et de recevoir des ambassadeurs étrangers. Il avait marqué un vif désir de savoir quelle serait, en ce cas, la réaction française. Il avait également souligné la situation embarrassante dans laquelle se trouveraient les pays amis de la France. Il deviendrait impossible aux États-Unis de s'abstenir. Une formule était élaborée selon laquelle le gouvernement américain avait décidé d'établir une ambassade auprès du gouvernement tunisien, un chargé d'affaires étant désigné, mais aucune demande d'agrément pour un ambassadeur ne serait présentée à ce stade.

[2] Organisation terroriste.

En ce qui concerne la sécurité, j'ai attiré votre attention sur la collaboration qui existe entre l'armée française et les autorités caïdales. Je ne puis évidemment pas passer sous silence les facilités données aux rebelles algériens, mais il est tout de même significatif que nous ayons pu, il y a peu de jours, en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes, anéantir dans le Sud un groupe de rebelles très important qui avait certainement comme mission de faciliter le passage d'armes et peut-être de volontaires entre la Libye et l'Algérie.

Il n'est pas douteux que, si nous ne pouvons régler la question de la représentation diplomatique, nous irons au-devant d'une détérioration de la situation dans ces différents domaines; la communauté française sera la première à en subir les conséquences.

b. Une crise dans nos rapports avec le gouvernement tunisien signifierait la fin d'une expérience politique engagée depuis le 31 juillet 1954, celle d'une coopération avec le nationalisme tunisien essentiellement représenté par le Néo-Destour et par son chef, le président Bourguiba.

L'originalité profonde de la politique bourguibiste est de vouloir réaliser les aspirations tunisiennes à l'indépendance en accord avec la France et sans couper les ponts avec l'Occident. Une crise avec le gouvernement tunisien sur les affaires diplomatiques aurait pour effet le plus certain de rejeter le gouvernement Bourguiba vers le Moyen-Orient, qui ne manquera pas d'accentuer ses pressions et ses sollicitations. Il est possible qu'un tel rapprochement comporte à terme un effondrement politique du bourguibisme. Mais il constituera en même temps une grave menace pour nos intérêts en Afrique du Nord.

Les conséquences d'une rupture seraient donc également défavorables au gouvernement tunisien actuel et à la France.

c. Cette crise peut aller jusqu'à la rupture complète, comportant des actes d'hostilité caractérisés contre la présence française dans ce pays. Une prudence élémentaire nous commanderait alors de prévoir le renforcement des moyens militaires nécessaires à la défense de nos positions et à la protection des biens et des personnes des Français installés en Tunisie.

2° Nous pourrions envisager une position plus nuancée consistant à ne pas nous opposer à ce que la Tunisie échange des ambassadeurs avec les pays étrangers et entre à l'O.N.U., mais à refuser, jusqu'à ce que de nouvelles conventions soient conclues entre les deux pays, de remplacer les deux hauts-commissaires de France et de Tunisie par des ambassadeurs.

Cette attitude n'entraînerait sans doute pas les graves conséquences que comporterait une position plus tranchée. Elle serait peut-être aussi plus facile sur le plan politique français puisqu'elle n'exigerait pas de décision positive de notre part. Mais elle comporterait un affaiblissement sérieux pour notre position à Tunis. Si, en effet, l'ambassadeur de France n'est pas le premier diplomate à être accrédité à Tunis, il sera plus difficile d'obtenir pour lui la prééminence par rapport aux autres membres du corps diplomatique. Nous nous trouverions ainsi dans une position inférieure à celle dont nous jouirons au Maroc. Le représentant de la France ne serait plus le premier de ses pairs alors que cette prééminence serait nécessaire, tant pour rassurer l'opinion française locale que pour manifester vis-à-vis des autres puissances l'existence de liens particuliers entre la France et la Tunisie.

Je crois donc que cette solution intermédiaire doit être écartée.

II. Les dangers et les inconvénients d'une crise avec l'actuel gouvernement tunisien au sujet des affaires diplomatiques seraient, à mon avis, d'une telle gravité que nous devons nous efforcer d'éviter cette crise. Nous ne devons cependant pas le faire à n'importe quelle condition.

1° Si le gouvernement tunisien est désireux de se présenter en gouvernement indépendant aux futures négociations sur l'interdépendance, la France de son côté ne peut pas admettre que ces négociations soient indéfiniment retardées. L'échange d'ambassadeurs entre la France et la Tunisie devrait donc s'accompagner d'un accord définissant l'objet des négociations et fixant la date à laquelle s'ouvriront celles-ci.

Cet accord devrait en même temps affirmer la position prééminente de l'ambassadeur de France par rapport aux autres agents diplomatiques accrédités à Tunis.

2° Des précautions devraient être prises pour éviter que le gouvernement marocain puisse nous reprocher une différence d'attitude à l'égard du Maroc et de la Tunisie. Nous pourrions faire valoir :

— que le Maroc a, depuis plusieurs semaines, une armée nationale importante, alors que les discussions sur la constitution d'une armée tunisienne commencent à peine;

— que le Maroc a seulement conclu avec la France une convention diplomatique, alors que c'est un traité d'alliance qui va être mis sur le chantier entre la France et la Tunisie;

— que la France et la Tunisie sont déjà liées par un ensemble de conventions datant de l'an dernier qui, si certaines de leurs dispositions doivent être abrogées ou revisées, demeurent dans leur ensemble en vigueur.

III. Pour tenir compte des considérations qui précèdent, je vous suggérerais la méthode suivante :

L'échange d'ambassadeurs entre la France et la Tunisie devrait apparaître comme une anticipation par rapport au traité d'amitié et d'alliance.

Après la conclusion du débat parlementaire, un échange de lettres entre les gouvernements français et tunisien aurait lieu immédiatement. Cet échange de lettres annoncerait la désignation d'ambassadeurs, reconnaîtrait le décanat à l'ambassadeur de France à Tunis et reconnaîtrait une place privilégiée à l'ambassadeur de Tunisie en France.

Aussitôt après la conclusion de cet échange de lettres, l'échange d'ambassadeurs aurait lieu entre la France et la Tunisie. Le gouvernement tunisien pourrait ensuite engager des relations diplomatiques avec les autres états.

L'échange de lettres stipulerait en outre que les négociations reprendront le 16 juin et tendront à la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance.

Je pourrais continuer à préparer l'ouverture de ces négociations en poursuivant avec le président Bourguiba et ses principaux collaborateurs des entretiens où je m'efforce de leur faire préciser peu à peu leurs vues sur l'avenir diplomatique et militaire de la Tunisie. En même temps, je m'attacherais à continuer à développer dans les faits une coopération franco-tunisienne que les circonstances politiques en Afrique du Nord ne permettent pas toujours d'exprimer formellement dans les textes mais qui peut, dans bien des cas, se réaliser en pratique.

366

Conférence franco-allemande de Luxembourg

Directive des ministres [1]

Luxembourg, 5 juin 1956.

I. *Warndt.*

1° Après la période initiale (cinq ans), l'amodiation sera limitée dans la zone Merlebach et Cuvelette pour vingt ans jusqu'à une profondeur de 826 mètres et dans la zone Sainte-Fontaine jusqu'à une profondeur de 760 mètres, afin de permettre à la France d'extraire au total 46 millions de tonnes de ces deux zones.

[1] La partie concernant la Sarre du compte rendu des entretiens franco-allemands du 4 juin à Luxembourg n'a pas été retrouvée. Le communiqué commun franco-allemand diffusé à l'issue de ces entretiens, le 5 juin, a été publié par la Documentation française, *Articles et Documents,* n° 0-366 du 7 juin 1956, Textes du jour, documents de politique internationale, C.D.L.I.

2° En contrepartie de la cessation anticipée de l'amodiation dans la zone du puits Vuillemin, l'Allemagne s'engage à livrer aux Houillères de Lorraine 1.200.000 tonnes de charbon par an pendant vingt ans, en charbon de la même qualité que celle extraite dans la zone du puits Vuillemin et à un prix égal à celui auquel leur serait revenu ce charbon dans l'hypothèse du maintien de l'amodiation.

3° Les installations reprises par les mines de la Sarre en dehors de la zone « puits Vuillemin » seront rachetées équitablement.

II. *Moselle.*

1. *Financement.*

La République fédérale contribuera pour une somme de 300 millions de D.M. à l'équipement hydro-électrique et à la canalisation de la Moselle — cette somme correspondant pour 180 millions au coût des usines et pour 120 millions à la participation dans la société chargée du financement et de la construction du canal.

2. *Péages.*

Le taux initial des péages sera fixé pour chacune des six catégories de produits selon la moyenne des péages actuellement perçus sur le Neckar et le Main canalisé d'Aschaffenburg à l'embouchure.

[Position française : ces taux seront réduits de 50 % pour les produits en transit.]

Les deux délégations sont d'accord pour donner à la France toute garantie contre une manipulation arbitraire du rapport existant actuellement entre les péages des six catégories. Dans ce dessein, les experts mettront au point un système de variation des péages qui s'inspire de la proposition française ou qui donne à la France des garanties équivalentes. Toute contestation éventuelle sur l'application du système de variation serait soumise à arbitrage.

III. *Canal d'Alsace.*

Le montant des frais supplémentaires entraînés par la modification du plan d'aménagement du Rhin pour les quatre derniers barrages (élévation des coûts de construction et perte éventuelle d'électricité) sera déterminé par arbitrage et supporté par l'Allemagne, étant entendu que l'Électricité de France restera chargée de l'exécution des travaux. Ceux-ci seront exécutés par elle de la façon la plus rationnelle.

Une commission d'arbitrage déterminera le taux de la redevance due à l'Allemagne en vertu de l'article 258 du traité de Versailles [1].

[1] Il s'agit vraisemblablement de l'article 358 (et non 258). Aux termes de l'article 358, la France aurait, moyennant l'obligation de se conformer aux stipulations de la convention de Mannheim ou à celles du traité de Versailles, le droit exclusif, sur tout le cours du Rhin compris entre les points limites des frontières, à l'énergie produite par l'aménagement du Rhin, sous réserve du paiement à l'Allemagne de la moitié de la valeur de l'énergie effectivement produite. Le montant calculé, en tenant compte du coût des travaux nécessaires pour la production de l'énergie, en serait déterminé, à défaut d'accord, par voie d'arbitrage.

IV. *Sarre — questions financières et monétaires.*

Le règlement des diverses questions monétaires et financières sera confié à une commission d'experts franco-allemands.

Les experts seront chargés en particulier de déterminer le volume de la circulation fiduciaire normale en Sarre, en fonction duquel sera fixé par les ministres le montant des billets à détruire.

367

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2192 à 2199. Réservé. *Moscou, 6 juin 1956, 10 h. 15.*

(*Reçu :* 12 h. 35.)

1° Plusieurs de mes collègues ont eu l'occasion de rendre visite à M. Molotov peu de jours avant l'annonce de son remplacement par M. Chepilov [1]. Ils ont retiré de leurs conversations l'impression que l'ancien ministre des Affaires étrangères n'envisageait pas d'abandonner ses fonctions à brève échéance et prenait même des dispositions pour traiter personnellement certaines affaires au cours des prochains mois.

D'autre part, M. Chepilov a introduit, le 26 mai, auprès de cette ambassade, une demande de visa de transit. Il devait voyager en compagnie de sa femme (laquelle se préparait au surplus à faire à Paris un séjour d'une semaine) et se rendre en Égypte pour assister, en sa qualité de directeur de la *Pravda,* à une cérémonie qui marquera, le 18 juin, le départ du dernier soldat britannique de la zone du Canal.

Il ne semble donc pas que la décision rendue publique dans la nuit du 1er au 2 juin ait été prise depuis longtemps, seule son annonce étant différée jusqu'au moment où elle coïnciderait spectaculairement avec l'entrée du maréchal Tito sur le territoire de l'U.R.S.S. [2].

À les en croire, les Yougoslaves n'auraient formulé aucune exigence de dernière heure susceptible de provoquer le départ de M. Molotov. Peut être celui-ci a-t-il refusé au dernier moment d'assumer, en tant que ministre des Affaires étrangères, des responsabilités trop directes au cours des discussions qui vont avoir lieu ici entre dirigeants soviétiques et dirigeants yougoslaves. Malgré son esprit de discipline, il a en effet laissé percer à plusieurs reprises sa réserve à l'égard de l'orientation nouvelle des relations de son pays avec les démocraties populaires en général, et la Yougoslavie en particulier. Qu'il puisse accepter de laisser

(1) Sur ce remplacement, voir ci-dessus le n° 360.

(2) Le chef de l'État yougoslave devait se rendre en U.R.S.S. du 2 au 24 juin. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 411, 418, 421, 426.

les imaginations courir et l'opinion publique interpréter son départ du Minindiel comme une disgrâce ou un désaveu, cela serait conforme à son caractère, à son passé et à l'ordre communiste.

2° Je me suis entretenu avec M. Molotov le 2 juin, alors qu'il revenait de la gare de Kiev où, avec les autres dirigeants soviétiques, il avait accueilli le maréchal Tito. L'ancien ministre des Affaires étrangères paraissait en très bonne forme et d'excellente humeur. Il m'a fait l'éloge de son successeur et « ami » M. Chepilov, avec lequel il s'est dit persuadé que je pourrais continuer à travailler dans le même esprit constructif et dans la même atmosphère d'amitié qu'avec lui-même : « Au surplus, a-t-il ajouté, nous aurons encore l'occasion de nous revoir souvent. En laissant le ministère à un collègue plus jeune, je ne cesse pas, pour autant, de m'occuper de la politique étrangère de l'U.R.S.S. Au contraire, débarrassé des contingences administratives, j'aurai plus de temps pour me consacrer aux grands problèmes internationaux ». M. Mikoyan, qui assistait à la conversation, a fait alors remarquer que M. Molotov suivait son exemple. « Depuis que j'ai abandonné le portefeuille du Commerce, a dit le premier vice-président du Conseil, je puis m'occuper d'une façon beaucoup plus efficace de notre économie nationale et de ses relations avec les autres pays. La situation sera là même pour M. Molotov ».

Il y a sans doute une part de vérité dans ces explications. Demeurant l'un des premiers vice-présidents du Conseil et membre du présidium du Comité central du parti, M. Molotov continuera de prendre part aux délibérations gouvernementales où sa longue pratique de la diplomatie et sa connaissance profonde des problèmes lui assureront une certaine audience dans les questions internationales. Toutefois, sa position n'est pas, en tous points, comparable à celle de M. Mikoyan. Il est indéniable, en effet, que l'autorité de M. Molotov a baissé progressivement au cours de ces dernières années, et son départ du Minindiel n'est certainement pas de nature à enrayer cette évolution.

368

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 480 à 484. Réservé. *Varsovie, 6 juin 1986, 16 h.*

(*Reçu :* 19 h. 15, 19 h.)

Depuis plusieurs semaines, le Comité central du parti doit se réunir en plénum. Cette session a été, et est encore retardée, par suite des discussions qui divisent le Politburo et qui rendent la situation politique très confuse en Pologne.

Deux tendances s'opposent :

— d'un côté se trouve M. Cyrankiewicz qui désire poursuivre ce qu'on appelle ici la politique de dégel ou de démocratisation;

— de l'autre, figure au premier rang M. Ochab qui estime que l'on a été déjà trop loin dans cette voie.

Les rapports personnels entre le Premier secrétaire du parti et le président du Conseil restent bons, me dit-on, les discussions sont courtoises. Mais la lutte entre les deux tendances n'en est pas moins forte et alourdit de ce fait l'atmosphère politique. Il est certain que le flottement est très grand dans les esprits, que l'opinion publique unanime, qui souhaite des changements profonds et prend ses désirs pour des réalités, désire pousser le gouvernement hors des limites raisonnables; et enfin que bien des esprits, même modérés, du régime craignent de voir la Pologne s'engager trop loin sur une voie qui ferait apparaître un décalage qu'ils estiment dangereux avec l'U.R.S.S.

De diverses et très bonnes sources, j'ai appris que les Soviétiques s'inquiétaient de l'évolution actuelle des choses en Pologne. Il est un fait que presque chaque semaine, l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie se rend pour quelques heures à Moscou, évidemment pour renseigner ses chefs sur la situation à Varsovie. La présence d'Ochab à la tête du parti est une garantie pour l'U.R.S.S. et celle-ci le soutient. Mais la personnalité et peut-être aussi la popularité de M. Cyrankiewicz rendent difficile son changement que les dirigeants soviétiques, m'a-t-on dit, ne souhaitent du reste pas. La balance est donc égale entre les deux camps. Mais, le Politburo devra se décider avant la réunion du Comité central et, ultérieurement, celle du Congrès.

On parle de certains limogeages qui seraient décidés. M. Minc, âgé et malade, pourrait peut-être conserver ses hautes fonctions; mais son collaborateur direct M. Szyr, président de la Commission nationale de planification, disparaîtrait ainsi que M. Dworakovski, membre titulaire du Politburo, président du Comité de sécurité.

369

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 485. Réservé. *Varsovie, 6 juin 1956, 16 h.*

(Reçu : 19 h. 4.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a fait devant un de mes collègues une sortie violente contre la presse polonaise qui critique, disait-il, à tort et à travers et qui dépasse les limites de ce qui devrait être autorisé.

« Si j'en avais le pouvoir, ajouta-t-il, j'arrêterais tous les rédacteurs des journaux varsoviens. Il est vrai que ceux-ci sont composés, à l'exception d'un seul, de Juifs et, avec ces gens-là, on ne peut rien faire. »

[1] Le télégramme de Moscou n°s 480-484, du même jour, n'a pas été reproduit. Il faisait état de la désunion au sein du Politburo polonais entre M. Cyrankiewicz, qui voulait poursuivre la politique de dégel entreprise d'une part, et d'autre part, M. Ochab, qui estimait que l'on était déjà allé trop loin. Le flottement était très grand dans les esprits et les Soviétiques s'inquiétaient de l'évolution des choses en Pologne, tout en maintenant la balance égale entre les deux camps.

370

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 649 à 654 [1]. Réservé *Paris, 6 juin 1956* [2].

Je me réfère à vos télégrammes nos 429 et 441 [3].

Comme vous l'indiquez justement, je ne crois possible de répondre aux ouvertures de M. Artajo concernant le Maroc, que moyennant un certain nombre de précautions.

Touchant l'Algérie, il y aurait lieu d'indiquer que nous avons pris note avec intérêt des déclarations du ministre. Elles nous confirment dans le sentiment que l'Espagne, en raison de ses intérêts propres, de sa position dans le monde, et aussi de la nature juridique du problème algérien, est décidée à ne pas encourager, en ce domaine, des manœuvres de toute façon vouées à l'échec. S'il y a quelques inconvénients à ce que votre démarche porte expressément sur l'éventualité d'une assemblée extraordinaire de l'O.N.U. consacrée à l'Algérie, éventualité qui a peu de chances de se produire, il paraît souhaitable, en revanche, que vous fassiez allusion à la position que l'Espagne, membre de l'O.N.U., peut être amenée à prendre sur l'Algérie, dans diverses circonstances, notamment au cas d'une demande d'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Cette position de principe une fois rappelée, et sans lier expressément cette question à celle des conversations sur le Maroc, vous indiquerez que le gouvernement français est prêt à entreprendre avec le gouvernement espagnol un examen des problèmes qui, au Maroc, se posent aux deux pays. À cette fin, il estime que, dans un premier stade,

[1] Ce télégramme a été communiqué à Rabat (nos 1753-1758), Londres (nos 5567-5572), Washington (nos 5872-5877) et Tanger (nos 171-176).

[2] Une datation en fin de télégramme laisse supposer que celui-ci ne fut envoyé que le 9 juin, à 10 h. 30.

[3] Le télégramme de Madrid n° 429 du 19 mai est ci-dessus publié sous le n° 328. Quant au télégramme n° 441, du 25 mai, non retenu, il recommandait, au cas où Paris envisagerait d'exploiter les ouvertures de M. Artajo et donnerait suite au projet de conversation à l'échelon des experts, d'évoquer dans la réponse la question algérienne. Le souci que l'on avait à Madrid de flatter systématiquement le nationalisme arabe, la volonté de se placer au Maroc sur un pied d'égalité avec la France, justifiaient certaines précautions : il fallait demander aux Espagnols un gage de leur loyauté à l'égard des intérêts occidentaux en Afrique. L'attitude de Madrid en présence des démarches arabo-asiatiques visant à la convocation d'une assemblée extraordinaire des Nations Unies pour examiner l'affaire algérienne constituerait le test de cette loyauté. Si l'Espagne réservait aux Arabo-Asiatiques une réponse négative, le gouvernement français serait disposé à procéder sans délai avec le gouvernement espagnol à l'examen des aspects techniques des problèmes marocains où les intérêts des deux pays étaient impliqués.

des conversations pourraient avoir lieu à Madrid, en vue de définir les problèmes en cause et de chercher à préciser les solutions possibles ainsi que leurs incidences sur les rapports franco-espagnols. Les points qui pourraient être immédiatement discutés sont, évidemment, la question de Tanger ainsi que certaines questions dans l'ordre judiciaire et culturel. Nous serions prêts également à échanger des vues avec le gouvernement de Madrid sur les problèmes plus généraux de l'avenir, dans les domaines économique et militaire, afin surtout de bien préciser les positions réciproques. Enfin, je vous signale, pour *votre information personnelle,* que, dans le cas où ces échanges de vues prendraient une tournure favorable, j'envisagerais d'y évoquer le problème des frontières du Maroc méridional. Vous ferez valoir que nous sommes désireux de voir respecter les légitimes intérêts de l'Espagne et prêts à tenir le plus grand compte de ses points de vue.

Compte tenu des légitimes susceptibilités marocaines, nous croyons préférable de ne pas informer la presse de l'ouverture de ces conversations. Si votre interlocuteur devait insister sur ce point, vous en référeriez au Département.

Vous terminerez en soulignant notre désir de trouver, au cours de ces conversations, l'occasion de dissiper certaines des méfiances qui continuent à peser lourdement sur les rapports franco-espagnols. Nous ne désirons nullement empiéter, en quoi que ce soit, sur les positions que l'Espagne peut légitimement espérer défendre sur le continent africain. Nous souhaitons dans toute la mesure du possible (pour ne pas parler du vraisemblable), être payés de retour.

Au cas où la réponse espagnole serait favorable, je compte vous charger de mener ces entretiens, étant entendu que vous seriez d'abord convoqué à Paris pour prendre contact avec les services, et que vous pourriez vous faire assister d'experts, si la chose apparaissait nécessaire.

371

M. ALPHAND, CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1003 à 1008 [1]. Réservé. *New York, 6 juin 1956, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 7, 2 h. 30.)

J'ai traité dans mon télégramme précédent n° 996 [2] les aspects du débat au Conseil de sécurité qui intéressent les rapports anglo-russes et la politique soviétique au Moyen-Orient.

La bataille qu'ont livrée les délégations arabes et où se sont trouvés mêlés sir Pierson Dixon et M. Sobolev, avait un enjeu très exactement délimité. Elle offre pour cette raison un bon exemple de l'atmosphère artificielle et byzantine qui prévaut le plus souvent ici.

On sait l'importance qu'a prise, au cours de débats échelonnés sur dix ans, la question toute théorique des bases éventuelles sur lesquelles un règlement final de l'affaire de Palestine pourrait intervenir. Les délégations arabes avaient solennellement déclaré, au moment où elle a été votée, que la résolution du 29 novembre 1947 était inacceptable. Cette résolution prévoyait la participation [3] de la Palestine, le principe du retour des réfugiés arabes et le statut de Jérusalem. Mais depuis la signature des conventions d'armistice qui, en 1949, avaient consacré un état de fait beaucoup moins favorable pour eux, ces mêmes Arabes avaient fait de l'application de la résolution de 1947 l'objet essentiel de leurs revendications.

À tout propos, et même hors de propos, ils s'étaient efforcés depuis lors de pousser l'Assemblée et le Conseil à confirmer cette résolution. En revanche, un grand nombre de membres de l'Organisation, et parmi eux les trois signataires de la déclaration de 1950, avaient toujours

[1] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 667-672) et Londres (nos 611-616).

[2] Le télégramme nos 996-1002, également du 6 juin, n'a pas été reproduit. Il indiquait que le représentant britannique au Conseil de sécurité, sir Pierson Dixon, en renonçant à maintenir dans son texte une formule extraite du communiqué anglo-soviétique de Londres relative à l'affaire palestinienne (formule ainsi rédigée : « Conscient de la nécessité de créer des conditions dans lesquelles puisse intervenir un règlement pacifique sur une base mutuellement acceptable du différend qui oppose les parties »), et vivement attaquée par les délégations arabes, avait donné l'impression qu'il cédait. Il était apparu à tous qu'il était réduit à cette extrémité par l'attitude de M. Sobolev, qui avait déclaré que la phrase du communiqué de Londres n'avait pas sa place dans une résolution relative à la mission de M. Hammarskjöld (Sur cette mission, voir ci-dessus les nos 214, 248, 256 et note).

[3] Lire vraisemblablement : partition.

répondu à ces tentatives en affirmant que la résolution de 1947 ne correspondait plus, dans son ensemble, à la nouvelle situation.

Dans ce contexte, le paragraphe 6 de la résolution britannique, parlant d'un règlement « sur des bases mutuellement acceptables », apparut ces derniers jours aux délégués arabes comme faisant table rase des résolutions antérieures et notamment de celles de 1947. Le délégué de la Syrie, M. Choukeiri, soutint qu'il était impossible de parler de « bases mutuellement acceptables » car, par ce moyen, serait évoquée l'idée d'un règlement négocié à nouveau. Or, pour les Arabes, depuis 1949, l'affaire de Palestine a été réglée d'autorité en 1947 par l'Assemblée et il ne saurait être question de revenir sur cette décision.

Bien plus, les délégués arabes ne firent pas mystère de l'interprétation qu'ils donneraient au retrait demandé par eux du paragraphe 6 : ce retrait signifierait pour eux, à l'évidence, que le Conseil de sécurité, rejetant l'idée d'une paix négociée, entérinerait à nouveau les résolutions de l'Assemblée et notamment celle de 1947.

Nous avons dû nous attacher à corriger cette interprétation donnée à l'avance par les Arabes aux concessions britanniques. Les interventions prononcées avant le vote par mon collègue américain et par moi-même, puis par les représentants de Cuba, de la Belgique, du Pérou, enfin par les représentants du Royaume-Uni et de l'Australie ont atteint cet objet, autant que faire se pouvait.

Il ne reste pas moins de tout cela que les délégations arabes peuvent croire avoir obtenu une certaine satisfaction. Or, elles ne sont jamais plus déraisonnables que dans la victoire. L'impression qu'elles ont eue que les Russes ne les ont pas abandonnées peut les inciter, dans d'autres domaines qui nous touchent de près, à tenter de poursuivre leurs avantages. En ce sens, la façon dont s'est déroulé le débat de lundi dernier a été — beaucoup de mes collègues l'ont dit avec moi — déplorable.

372

M. Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie, au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères.

T. nos 2483 à 2500. *Tunis, 7 juin 1956, 22 h.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(Reçu : 23 h. 20.)

À communiquer dès réception à M. Savary.

J'ai fait cet après-midi au président Bourguiba la communication prescrite par votre télégramme nos 1199 à 1202 [1].

Je lui ai déclaré qu'à la suite du Conseil des ministres d'hier matin, le gouvernement français m'avait prié de lui faire savoir que le respect des accords existant entre la France et la Tunisie devait primer toute autre considération. J'ai ajouté que la nomination d'ambassadeurs à Paris et à Tunis, même accompagnée d'un échange de lettres, était jugée contraire aux conventions du 3 juin et au protocole du 20 mars.

J'ai précisé que la France ne pourrait s'associer à une politique qui modifierait les textes en vigueur sans qu'intervienne au préalable un accord en forme. Insistant sur l'importance particulière que le gouvernement français et son chef attachaient au respect de la parole donnée, j'ai marqué qu'il était inacceptable que les accords, conclus en toute liberté, puissent être violés par leurs auteurs et que, d'une manière générale, le gouvernement français entendait maintenir sa position qui avait été indiquée à plusieurs reprises au chef du gouvernement tunisien, soit à Paris, soit à Tunis.

J'ai rappelé que tant qu'un acte d'ordre international ne serait pas conclu, les dispositions qui figurent dans la convention générale conserveraient toute leur valeur et qu'en conséquence, il serait impossible de procéder à un échange d'ambassadeurs entre la France et la Tunisie.

En revanche, j'ai ajouté qu'un tel échange pourrait intervenir dès qu'un accord serait réalisé.

Le président Bourguiba, qui suivait avec beaucoup d'attention mon exposé, m'a demandé si le gouvernement français avait bien pesé, de

[1] Du 6 juin, non reproduit. Ce télégramme faisait savoir à M. Seydoux que le Conseil des ministres avait consacré une partie de sa réunion à examiner le problème des relations diplomatiques avec la Tunisie. Le Conseil avait pesé avec soin les risques de l'ouverture éventuelle d'une crise avec le gouvernement tunisien. Cependant, la France maintenait sa position. Jusqu'à la conclusion avec la Tunisie d'un acte d'ordre international, les prescriptions relatives à la politique étrangère qui figuraient dans la convention générale garderaient toute leur valeur.

son côté, toutes les conséquences d'une crise qui éclaterait entre son pays et le nôtre. Cette crise, si elle prenait, comme c'est possible, une certaine ampleur, pourrait même provoquer son départ : « À quels mauvais génies obéirait alors la Tunisie et quelles positions la France pourrait-elle conserver avec des hommes dont l'unique préoccupation est d'entraîner la Tunisie vers l'arabisme ? ».

Je pourrais — m'a dit Bourguiba — faire une telle politique et céder aux sollicitations de la masse. Je jouirais même peut-être dans ce cas d'une immense popularité, et je serais emporté par le courant qui ferait de moi l'homme le plus acclamé non seulement en Tunisie, mais dans tout le monde arabe. « Cette politique, j'estime qu'elle est de mauvais aloi et c'est pourquoi je la refuse. Mais craignez que je ne sois un jour emporté par les courants que j'ai, par moment, bien du mal à contrôler ».

Le président Bourguiba a insisté sur la nécessité de ne pas laisser affaiblir son autorité, menacée, dit-il, par les agents du Caire et notamment par Toubal.

Il m'a montré les résultats, selon lui prodigieux, auxquels il est déjà parvenu : la paix s'est consolidée en Tunisie, les rebelles redescendent de la montagne, des réformes audacieuses et de style occidental voient le jour, tout un pays est en marche vers un nouveau destin. Fallait-il freiner ce vaste mouvement en avant vers l'Occident par des considérations purement juridiques ?

M. Bourguiba s'est ensuite longuement étendu sur ses difficultés avec l'Égypte. Il avait été invité, ainsi que Moulay Hassan, à se rendre au Caire pour assister à une manifestation militaire. Il n'irait pas, ne voulant pas donner le sentiment qu'il était aux ordres du colonel Nasser et d'une certaine politique égyptienne dont il se méfie. À deux représentants égyptiens qui avaient vainement tenté d'implanter en Tunisie une mission culturelle, il avait déclaré que la Tunisie et l'Égypte n'avaient pas les mêmes adversaires et que si Le Caire devait se méfier d'Israël, Tunis n'avait pas, lui, à s'en soucier.

L'Irak, le Pakistan, le Liban n'avaient pas, non plus, les mêmes intérêts que l'Égypte. Pourquoi s'aligner sur un pays dont le prétendu leadership était loin d'être reconnu par tous les états arabes ?

Que j'entre ou non un jour dans la Ligue arabe, m'a dit le président Bourguiba, je ne lierai pas, vous pouvez en être sûr, mon sort au colonel Nasser. Il a ses intérêts, mon pays a les siens qui seuls comptent pour moi.

Le chef du gouvernement tunisien, qui était assisté de M. Bahi Ladgham, m'a affirmé avoir cru comprendre, lors de la signature du protocole du 20 mars, que ce texte permettait à la Tunisie d'avoir un ministre des Affaires étrangères et de nommer des ambassadeurs. Sans doute était-il prévu, dans ledit protocole, que la Tunisie établirait des liens d'interdépendance avec la France. Mais il ne pouvait être question de limiter son indépendance avant de réaliser l'interdépendance. Il fallait aussi que, « pendant un instant de raison », la Tunisie puisse bénéficier de son indépendance avant de se lier définitivement à nous.

Reprenant les arguments que j'ai souvent exposés, j'ai indiqué au président Bourguiba qu'il devait faire effort de son côté pour comprendre le point de vue français. Rappelant certaines déclarations faites à la presse, des prises de position intempestives sur les conventions et sur le protocole du 20 mars, je me suis efforcé de montrer au président Bourguiba que lorsqu'on avait conclu un accord avec un pays comme la France, on ne pouvait le modifier qu'en lui substituant un autre accord, ayant une portée juridique sur le plan international. Je lui ai d'autre part énuméré toutes les concessions que la France avait faites pour permettre à son pays de passer, dans les moindres délais, du régime du protectorat à celui de l'autonomie interne, et de l'autonomie interne à un état virtuel d'indépendance.

M'inspirant des déclarations du président du Conseil, de M. Pineau et de vous-même, ainsi que des interventions de certains parlementaires, je lui ai déclaré que si l'on pouvait demander au peuple français de faire preuve du plus grand libéralisme dans l'évolution de sa politique en Tunisie, il fallait toutefois y mettre certaines formes et ne pas considérer qu'un accord pouvait être violé à dater du jour même où il était signé.

J'ai enfin insisté sur le fait que le texte qu'on lui demandait de conclure lui laisserait la part de liberté à laquelle il était si attaché, mais qu'il était impossible d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays si un accord en forme n'intervenait pas entre eux.

Le président Bourguiba a, dans l'ensemble, maintenu sa position. Il ne veut pas de texte qui puisse lui faire perdre la face, donc de texte qui pourrait limiter sa liberté. Il se sent, en ce qui concerne la représentation diplomatique, sur un terrain d'autant plus solide, que M. Hugues, consul général des États-Unis, maintenant chargé d'affaires, a fait auprès de lui la démarche que vous savez [1]. Il est convaincu que des démarches analogues suivront très vite.

J'ai toutefois l'impression qu'il souhaiterait trouver une formule qui permette d'éviter l'ouverture d'une crise grave et prolongée avec la France.

J'avais obtenu, lors d'un entretien précédent, qu'il accepte de signer un échange de lettres avec la France, pour régulariser la nomination des ambassadeurs (mon télégramme nos 2455 à 2463) [2].

Je pense, à la suite de la très vive pression que j'ai exercée sur lui, et de l'attitude relativement conciliante de M. Bahi Ladgham, qu'il n'est pas impossible d'aboutir à un accord qui satisfasse nos préoccupations de droit international et qui lui permette, en même temps, de sentir que l'interdépendance que nous lui réclamons est précédée d'une indépendance aussi large que possible.

[1] Le consul général des États-Unis avait annoncé, le 5 juin, au président Bourguiba que le gouvernement américain créait une ambassade à Tunis et allait désigner un chargé d'affaires ou un ambassadeur. Le haut-commissaire de France avait obtenu du consul américain qu'il demandât à son gouvernement de publier un communiqué indiquant que si le principe de la création d'une ambassade était posé, la question de l'échange de lettres de créances n'était pas encore réglée.

[2] Du 5 juin, reproduit ci-dessus sous le n° 365.

Je dois, de toute façon, revoir ce soir M. Bahi Ladgham pour préciser les contours de ce premier entretien [1]. Je souhaiterais recevoir le plus tôt possible les instructions du gouvernement.

À la lecture de vos télégrammes, je crois déceler la détermination de maintenir intégralement nos positions, dût-il en résulter une crise grave et prolongée dont je ne doute pas que le gouvernement ait pesé toutes les conséquences, aussi bien en ce qui concerne la colonie française que la situation de notre armée. Si, comme je le pense, le désir du Parlement est de trouver une solution amiable et juridique à la crise actuelle, je proposerais la méthode suivante :

Dans un premier temps, nous pourrions nous efforcer de conclure avec nos partenaires un accord qui établirait des relations diplomatiques entre la France et la Tunisie, qui annoncerait la volonté commune des deux pays de conclure un traité d'alliance et d'amitié, à partir d'une date précisée et qui poserait, dès maintenant, certains principes de coopération entre la France et la Tunisie.

Dans un deuxième temps, et dès après le paraphe ou la signature de cet accord, il serait procédé à l'échange des ambassadeurs.

Dans un troisième temps, les deux pays négocieraient, à dater du 18 juin par exemple, un traité permanent d'alliance et d'amitié qui, selon les termes mêmes du président Bourguiba, sera le premier traité international conclu entre la Tunisie indépendante et un autre pays.

Je sais que le Département préférerait éviter cette procédure en trois temps et conclure immédiatement un traité d'alliance ayant un caractère définitif. Je crois pouvoir lui dire, après de nombreux entretiens avec M. Bourguiba, qu'une telle solution ne peut être envisagée et que si nous voulons conclure un accord en forme, il faut le faire en s'inspirant du schéma précédent et le conclure très vite. Si nous avons en effet un espoir, bien fragile — démenti par la démarche de M. Hugues — de ralentir la hâte de nos amis à établir des relations diplomatiques avec la Tunisie, nous n'avons malheureusement aucun moyen de freiner celle de nos adversaires.

[1] Voir ci-après, sous le n° 374, le compte rendu de cet entretien.

373

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Rome, Ankara, La Haye, Berne, Athènes, New Delhi, Bonn, Rabat, Le Caire, Damas, Bagdad, Djeddah, Beyrouth, Karachi, Madrid, Moscou, Tripoli.

T.[1]. Très urgent. *Paris, 7 juin 1956.*

Le Conseil des ministres d'hier a longuement examiné les problèmes posés par le refus du gouvernement tunisien de négocier avec la France un accord diplomatique[2]. Aussi longtemps qu'une telle convention — ou un acte international analogue — n'aura pas été conclue, les dispositions en vigueur dans ce domaine gardent toute leur valeur. C'est le cas de l'article 6 du traité de Kassar-Saïd du 12 mai 1881, qui confie à la France la représentation de la Tunisie à l'étranger et limite la capacité du Bey à conclure des actes internationaux. C'est surtout le cas d'un acte beaucoup plus récent, la convention générale du 3 juin 1955 dont l'article 4 stipule que « dans le domaine des Affaires extérieures, l'état de choses actuel demeurera et les Affaires seront traitées comme elles l'étaient jusqu'à ce jour ». Il est exact que le protocole du 20 mars 1956[3] a reconnu le principe de l'indépendance de la Tunisie; mais il a également confirmé la validité des conventions de 1955 et s'est contenté de déclarer que « celles des dispositions des conventions... qui seraient en contradiction avec le nouveau statut de la Tunisie... *seront* modifiées, ou abrogées ». Jusqu'à modification ou abrogation, toutes les dispositions restent donc en vigueur.

Le gouvernement français était prêt à ouvrir à date prévue, c'est-à-dire le 16 avril, l'ensemble des négociations destinées « à conclure dans des délais aussi brefs que possible les actes nécessaires à la mise en œuvre des principes posés par le protocole ». Le gouvernement tunisien en a demandé l'ajournement. Le gouvernement français a alors proposé à ses partenaires de Tunis de conclure un accord diplomatique dont les dispositions se substitueraient aux dispositions correspondantes de tous les accords antérieurs. Un projet a été remis à M. Bourguiba, à Paris, le 10 mai dernier; il était, à quelques mots près, identique au projet remis trois jours plus tôt au gouvernement marocain[4]. Mais tandis que les négociations avec le Maroc permettaient la conclusion le 20 mai, la

(1) Ce télégramme a été adressé à Rabat sous les nos 1712-1722 et communiqué à Tunis (nos 1207-1217) et à New York.

(2) Voir ci-dessus le n° 372 (note).

(3) Reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 509-510.

(4) Voir ci-dessus le n° 319 (note).

signature le 28 mai [1], et la mise en vigueur le 6 juin, de l'accord de Rabat, le président du Conseil tunisien se refusait à toute discussion sur la proposition française et sur toutes les autres suggestions présentées par notre Haut-Commissaire.

Il n'a donc pas tenu à la France que la situation juridique fût clarifiée et sa bonne volonté ne saurait être mise en doute. L'accord de Rabat en est une marque.

Dans l'état de droit actuel, l'ouverture d'ambassades tunisiennes à l'étranger serait, sans consteste possible, contraire aux actes internationaux en vigueur. Pour sa part, le gouvernement français ne peut ni y consentir ni s'y associer. Il est prêt à conclure, en quelques jours, un accord avec la Tunisie. Aussi longtemps qu'un tel accord n'aura pas été signé, il se refusera à tout échange de missions diplomatiques avec la Tunisie. Il serait hautement regrettable que le gouvernement tunisien fît ses premiers pas sur la scène internationale en violant des actes internationaux librement discutés et signés, il y a moins d'un an, par l'équipe même qui est aujourd'hui au pouvoir. La Tunisie est maintenant un état indépendant et souverain; elle doit assumer les obligations qui s'imposent aux autres états. La première est le respect des actes internationaux. Dans le cas présent, cette obligation est d'autant plus légère pour la Tunisie que son partenaire la France a proclamé à plusieurs reprises qu'elle désirait modifier et annuler les dispositions gênantes des conventions par la conclusion d'un nouvel accord.

Vous comprendrez, en outre, combien il est important, dans la conjoncture actuelle, que la parole et la signature de nos partenaires musulmans ne puissent être mises en doute par les Français. L'avenir même de nos relations avec l'Afrique du Nord en dépend.

Pour les postes destinataires. Vous voudrez bien effectuer d'extrême urgence une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères. Vous lui confirmerez la position française en la matière. Vous soulignerez que nous considérerions comme un geste inamical à l'égard de la France l'adoption par le gouvernement du pays de votre résidence d'une attitude différente de la nôtre. Nous attendons de lui qu'il s'abstienne de nommer un ambassadeur ou même un chargé d'affaires à Tunis et qu'il ajourne une demande éventuelle des Tunisiens en vue d'ouvrir une ambassade dans votre capitale. Vous pourrez insister sur l'effet fâcheux que produirait, avant règlement de notre différend avec Tunis, l'échange de missions diplomatiques avec la Tunisie, sur une opinion française particulièrement attentive aux nouvelles d'Afrique du Nord et déjà réservée sur la politique très libérale menée par le gouvernement en Tunisie et au Maroc.

Pour Londres, Washington, Rome, Rabat. Vous appellerez avec force l'attention de vos interlocuteurs sur la position du gouvernement français et leur direz que nous comptons particulièrement sur nos alliés pour faire comprendre aux Tunisiens qu'ils font fausse route et qu'ils auraient tort de s'obstiner.

[1] Voir ci-dessus le n° 348 (et note).

374

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,

au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2501 à 2510. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 8 juin 1956, 10 h.*

(*Reçu :* 10 h. 40.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary, ou en son absence, à MM. Ducoux et Basdevant.

J'ai eu hier soir, avec M. Bahi Ladgham, l'entretien annoncé par mon télégramme nos 2483-2500 (1).

La discussion, qui a été laborieuse, a duré plus de deux heures.

1° Comme je vous l'indiquais par le même télégramme, j'ai proposé à mon interlocuteur de procéder en deux étapes : un premier accord immédiat accompagné de l'échange d'ambassadeurs, la négociation à partir du 16 juin d'un traité définitif d'amitié et d'alliance.

J'avais rédigé rapidement un projet pour le premier accord. J'ai fait part de ce projet à M. Bahi Ladgham en insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une suggestion que je présentais à titre personnel et qu'elle ne liait à aucun titre le gouvernement français. J'ai souligné que cette suggestion se situait nettement en deçà de la position résultant des délibérations du Conseil des ministres mercredi dernier.

Le texte du projet d'accord est annexé au présent télégramme (2).

2° Sans revenir sur les détails de la longue discussion qui s'est instituée, je me bornerai à vous en faire connaître les conclusions.

A. Non sans être revenu à plusieurs reprises sur l'idée d'un échange de lettres ou d'un communiqué commun, M. Bahi Ladgham a finalement confirmé l'accord de principe donné dans l'après-midi par le président Bourguiba à l'idée d'un acte d'ordre international se présentant comme un accord rédigé en articles.

B. En ce qui concerne le titre de cet accord, M. Bahi Ladgham voudrait éviter celui d'accord diplomatique qui lui paraît trop vaste. Ils propose :

« Accord entre la France et la Tunisie sur la représentation diplomatique ».

Il me semble qu'il pourrait accepter finalement une rédaction un peu plus large, telle que : « Accord entre la France et la Tunisie sur les questions de représentation diplomatique ».

(1) Du 7 juin, reproduit ci-dessus sous le n° 372.
(2) Ci-après reproduit en annexe.

C. M. Bahi Ladgham serait en principe d'accord pour que soient maintenus l'article 1er, alinéa un, l'article 2 et l'article 3 du projet que je lui ai communiqué.

D. En ce qui concerne les deuxième et troisième alinéas de l'article 1er, il propose qu'ainsi qu'on l'a fait dans la convention franco-marocaine, ils fassent l'objet d'un échange de lettres annexé à l'accord.

E. Mon interlocuteur ne pense pas que l'article 4 qui annonce les négociations pour un traité d'amitié et d'alliance puisse être maintenu dans l'accord lui-même. Il serait partisan d'un échange de lettres ou plutôt d'une déclaration commune, dans laquelle les deux gouvernements annonceraient leur volonté de commencer les négociations pour le traité d'amitié et d'alliance à partir du 16 juin.

F. C'est sur les articles 5 et 6 du projet que la discussion a été la plus difficile. Elle n'a pas abouti jusqu'ici à un résultat qui me paraisse satisfaisant.

Tout en reconnaissant que ces dispositions ne pouvaient pas être regardées comme limitant sérieusement la liberté d'action du gouvernement tunisien, mon interlocuteur a rappelé avec insistance la position du gouvernement tunisien qui se déclare prêt à négocier, après échange d'ambassadeurs, un traité instituant une coopération entre les deux pays, mais qui se refuse à paraître subordonner l'exercice par lui de ses responsabilités extérieures à des engagements préalables de coopération avec la France. M. Bahi Ladgham a donc demandé que ces deux articles soient supprimés.

En fin de discussion, il paraissait prêt à admettre que le contenu de ces deux articles soit repris dans un échange de lettres annexé à l'accord. Cet échange de lettres pourrait se confondre avec celui dans lequel la négociation sur le traité d'amitié et d'alliance serait annoncée.

Après avoir rappelé une fois de plus à mon interlocuteur que le projet dont il était saisi n'avait pas encore été soumis à l'approbation du gouvernement français, et que je n'étais nullement certain de recevoir cette approbation, je lui ai dit que les chances d'un accord me paraissaient bien minces si dans le texte même de la convention, le principe de coopération n'était pas exprimé. Je me demande s'il ne serait pas possible d'obtenir de M. Bourguiba qu'il souscrive à un article qui, sans paraître en aucune façon assujettir la diplomatie tunisienne à certaines obligations (lesquelles seraient du domaine du futur traité d'amitié et d'alliance), exprimerait l'idée que les principes de coopération qui dominent les rapports entre les deux pays recevront application dans le domaine des relations diplomatiques par voie d'information et d'échange de vues, en attendant que cette coopération soit mise définitivement en forme par le futur traité.

3° De même que le président Bourguiba, M. Bahi Ladgham m'a paru fort pressé par le temps. Le gouvernement tunisien souhaite certainement éviter une rupture avec la France. Il désire aussi que le représentant de la France à Tunis ait la prééminence par rapport aux autres chefs de missions diplomatiques. Il confirme également son désir que le premier acte international de la Tunisie indépendante soit un traité

avec notre pays. Mais il se déclare incapable de résister plus qu'un très petit nombre de jours aux sollicitations qui lui viennent, dit-il, de tous côtés, et qui sont particulièrement pressantes de la part de l'Égypte et d'autres pays du Moyen-Orient.

Si nous ne trouvons pas une solution dans les jours, et presque dans les heures qui viennent, nous irons à une crise dont l'expérience bourguibiste souffrira sans doute, mais qui entraînera une dégradation rapide de nos positions dans ce pays.

Je souhaiterais vivement qu'il vous soit possible de nous donner vos instructions pour la poursuite de mes entretiens, à la fin de cette matinée ou au début de l'après-midi, afin que je puisse avoir une nouvelle réunion aujourd'hui, aux environs de 17 heures.

ANNEXE [1]

Le président de la République française,

Son Altesse le Bey de Tunis,
(Préambule).

Article premier. — La France sera représentée à Tunis et la Tunisie à Paris par un ambassadeur. Les représentants diplomatiques de chacun des deux pays porteront respectivement le titre d'« Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de la République française auprès de Son Altesse le Bey » et d'« Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de Son Altesse le Bey auprès de la République française ».

Le représentant de la France à Tunis sera en permanence doyen du corps diplomatique accrédité à Tunis.

Le représentant de la Tunisie en France aura une place privilégiée parmi les représentants diplomatiques accrédités à Paris.

Art. 2. — Dans les pays où la Tunisie n'aura pas décidé d'envoyer une mission diplomatique permanente, la République française est disposée, si le gouvernement tunisien le lui demande, à assurer la représentation et la protection des ressortissants et des intérêts tunisiens. Dans ce cas, les agents diplomatiques et consulaires français agiront conformément aux directives du gouvernement tunisien.

Art. 3. — La France appuiera la candidature de la Tunisie dans les organisations internationales où celle-ci n'est pas représentée.

Art. 4. — Le 16 juin 1956 s'ouvriront à Paris les négociations en vue de la conclusion, entre les deux états, d'un traité d'amitié et d'alliance. Ce traité, qui sera fondé sur une juste et libre appréciation de leurs intérêts par les deux pays, déterminera les modalités de leur action concertée dans les domaines de la Défense et des Relations extérieures.

Art. 5. — Dès maintenant, le gouvernement français et le gouvernement tunisien, leurs représentants dans les pays étrangers, leurs délégués dans les institutions internationales, se consulteront de façon permanente sur toutes les questions touchant aux intérêts communs des deux pays.

Art. 6. — Pour permettre une coopération permanente des deux pays en attendant que soit conclu le traité d'amitié et d'alliance prévu à l'article 4 du présent accord, les ministres des Affaires étrangères des deux gouvernements se réuniront périodiquement ou à la demande de l'une des parties.

[1] Ce document est transmis par télégramme de Tunis nos 2511-2516, du 8 juin, 10 h. 20 (reçu : 10 h. 50).

375

M. Dufournier, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 271 à 275. *Bruxelles, 8 juin 1956, 18 h. 59, 19 h.*

(Reçu : 22 h. 47.)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

Une partie de l'entretien que j'ai eu hier avec le ministre des Affaires étrangères a porté sur les résultats de la conférence de Venise [2] et sur les perspectives de la conférence de Bruxelles.

M. Spaak a tenu a me redire que la largeur de vues de la délégation française avait été un élément essentiel de succès et qu'il pouvait maintenant bien augurer de la conférence du 26 juin. Celle-ci, dans son esprit, poursuivrait ses travaux jusqu'au milieu de juillet, les suspendrait jusqu'à fin août (intervalle pendant lequel le ministre se tiendra au Congo) et les continuerait sans doute jusqu'en octobre.

Les chefs de mission étaient venus dans l'après-midi demander à M. Spaak de leur préciser les conditions dans lesquelles les pays tiers pourraient être associés aux travaux du comité de Messine, en arguant du huitième point du communiqué de Venise [3].

Abordant un aspect plus vaste du sujet, le ministre m'a donné les raisons sur lesquelles se fondait actuellement son optimisme au regard des projets en cours.

1° Les gouvernements européens se rendent compte maintenant de la nécessité de s'unir étroitement pour faire face à l'offensive de grand style qui va être déclenchée dans le monde par l'Union soviétique sur le plan économique.

2° Les progrès de l'automation mettront rapidement les responsables de l'économie européenne devant le dilemme suivant : création de larges zones de libre échange, ou chômage.

3° Les besoins énergétiques de l'Europe occidentale ne cessent de s'accroître. Les gouvernements se trouvent dès maintenant dans l'obligation de rationaliser l'emploi des ressources dont ils disposent, non seulement en ce qui concerne la production d'énergie atomique, encore très limitée, mais aussi en ce qui concerne toutes les formes de la production d'énergie « classique ».

(1) Télégramme nos 267 à 270, du même jour, non reproduit. Le chargé d'affaires de France soulignait la satisfaction du ministre des Affaires étrangères de Belgique à propos de l'accord franco-allemand, mais celui-ci soulevait le problème des réactions luxembourgeoises à propos de la canalisation de la Moselle.

(2) Sur cette conférence, voir ci-après le n° 377.

(3) Pour le texte du communiqué, voir *ibid.*, annexe.

4° Les puissances de l'Europe occidentale (devant lesquelles les marchés marginaux se fermeront progressivement du fait de l'expansion économique des États-Unis et de l'Union soviétique) seront, par la force des choses, amenées à se rapprocher pour assurer en commun une mise en valeur plus complète des territoires africains.

De ce point de vue, le ministre des Affaires étrangères estime que la position prise à Venise par la délégation française marque un tournant dans les efforts faits depuis plusieurs années pour conserver à l'Europe occidentale un rôle déterminant dans l'évolution de l'économie mondiale.

376

NOTE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

Politique des États-Unis au Maroc et en Tunisie

Paris, 8 juin 1956.

D'une façon générale, la diplomatie américaine a marqué une assez large compréhension à l'égard de notre politique en Tunisie et au Maroc. Elle en a reconnu, à maintes reprises, le caractère libéral et n'a que rarement pris des initiatives susceptibles de gêner notre action, soit sur le plan politique, soit sur le plan économique.

Cependant, certains problèmes semblent devoir être évoqués à l'occasion des entretiens du président Pineau à Washington[1] :

I. *Établissements de relations diplomatiques.*

a. *Maroc.* La question peut être considérée comme réglée, le département d'État ayant agi en plein accord avec le gouvernement français.

b. *Tunisie.* À la suite de la démarche effectuée le mois dernier par le président Bourguiba auprès de différents pays étrangers, en vue de procéder immédiatement à des échanges de missions diplomatiques avec la Tunisie, le gouvernement français était intervenu auprès des pays alliés, et notamment auprès des États-Unis, pour leur demander de ne pas procéder à la nomination d'ambassadeurs à Tunis, aussi longtemps que n'aurait pas été conclu entre les gouvernements français et tunisien un accord définissant les nouvelles relations franco-tunisiennes dans le domaine des Affaires extérieures. Jusque-là, en effet, la France conserve la responsabilité des affaires extérieures de la Tunisie, conformément aux conventions du 3 juin 1955.

Cependant, le gouvernement américain, qui avait précédemment marqué son intention de se conformer à notre point de vue en cette affaire,

[1] Qui devaient avoir lieu du 18 au 21 juin.

a demandé le 5 juin à son représentant à Tunis d'annoncer au président Bourguiba la création d'une ambassade des États-Unis à Tunis et son intention de désigner sous peu un chargé d'affaires ou un ambassadeur.

Cette démarche a placé le gouvernement français dans une attitude embarrassante au moment où il recherchait avec le gouvernement tunisien une solution au problème des relations diplomatiques de la Tunisie avec la France et avec les pays étrangers. En outre, elle risque de provoquer des réactions fâcheuses dans l'opinion française, surtout en Afrique du Nord.

L'attention du département d'État devrait être appelée sur le caractère inopportun de la décision qu'il a prise en cette affaire, et au sujet de laquelle il aurait été souhaitable qu'il consulte préalablement le gouvernement français. Des observations en ce sens ont déjà été faites par l'ambassadeur de France à Washington [1].

II. *Non-substitution de l'influence des États-Unis à celle de la France au Maroc et en Tunisie.*

Le gouvernement marocain et le gouvernement tunisien, prenant en considération les liens si étroits qui les unissent déjà à notre pays et l'aide qu'ils attendent encore de lui dans tous les domaines, ont accepté d'établir avec la France des rapports d'interdépendance qui lui donneront une place particulière et des responsabilités spéciales.

Pour le succès de cette politique qui intéresse la défense du monde libre et des valeurs de l'Occident, le gouvernement français doit pouvoir compter sur l'entière solidarité des États-Unis. Cette solidarité serait rompue si une compétition devait s'engager entre alliés autour des deux nouveaux états indépendants. La France respectera les intérêts légitimes des États-Unis en Afrique du Nord. Mais elle attend d'eux qu'ils n'entreprennent rien dans aucun domaine, qui soit de nature à mettre en cause la place éminente qu'elle continuera d'occuper au Maroc et en Tunisie avec l'accord des gouvernements de ces deux pays, et qu'ils ne cherchent en aucune façon à substituer leur influence à la sienne.

L'attention du gouvernement américain devrait être particulièrement appelée sur les points suivants :

a. *Domaine militaire.*

Le 28 mai, le Département a remis à M. Dillon un aide-mémoire consacré au problème des bases américaines au Maroc [2].

[1] L'ambassadeur relatait sa démarche par télégramme nos 3151-3158 du 7 juin, non reproduit. Reçu par M. Robert Murphy, secrétaire d'État adjoint, il avait protesté contre la décision américaine prise de manière hâtive avant la conclusion du débat de l'Assemblée nationale et de surcroît contraire à tous les principes du droit international. Pour M. Murphy, le département d'État s'était trouvé dans l'obligation d'agir vite pour ne pas se laisser devancer par l'installation à Tunis d'ambassadeurs arabes. Il donnait l'assurance qu'aucun agrément pour un ambassadeur ne serait demandé pour le moment et que l'ouverture d'une ambassade tunisienne aux États-Unis ne serait pas immédiate. Il proposait l'intervention du représentant américain auprès du Premier tunisien pour ouvrir les négociations prévues avec la France.

[2] Voir ci-dessus le n° 346 (note).

Dans cet aide-mémoire, *le gouvernement français demande également au gouvernement américain de s'abstenir de toute offre d'aide, sous quelque forme que ce soit, à l'organisation et à l'équipement des forces armées marocaines et tunisiennes.*

Il est essentiel que le gouvernement des États-Unis donne à la France des assurances précises à cet égard : l'exclusivité reconnue à la France en matière d'aide militaire au Maroc et à la Tunisie est en effet la plus sûre garantie que les armées de ces deux pays ne seront pas livrées à la surenchère d'une compétition internationale et resteront étroitement unies, par l'entremise de la France, à l'ensemble stratégique occidental.

b. *Domaine financier et commercial.*

La France apporte et continuera d'apporter une aide financière considérable au Maroc, comme à la Tunisie (crédits pour les investissements publics, subventions pour combler les déficits budgétaires, aide à la lutte contre le chômage, couverture du déficit de la balance des comptes, investissements privés).

À titre d'exemple, en 1955, l'aide financière du budget métropolitain s'est élevée à 31,7 milliards de francs pour la Tunisie et à 35 milliards pour le Maroc. Si on y ajoute les dépenses effectuées en Tunisie et au Maroc et supportées par le budget français (notamment les dépenses de l'armée française), c'est un total de 145 milliards de francs, soit environ *400 millions de dollars,* que la France a consacré sur fonds publics dans les deux pays pour cette seule année. La charge pour 1956 sera plus élevée encore.

D'autre part, le déficit de la balance des comptes en 1955, qui s'est élevé à 28 milliards pour la Tunisie et à 55 milliards pour le Maroc, soit au total *83 milliards* de francs, a été couvert par la France. Pour le Maroc seul, ce déficit s'est élevé sur la zone dollar à 20 milliards de francs (près de 60 millions de dollars).

Les investissements privés français s'élèvent à 1.400 milliards de francs, soit *4 milliards de dollars* au Maroc, et à 200 milliards de francs, soit *600 millions de dollars* en Tunisie.

Enfin, les prêts consentis par l'État français au titre du fonds d'équipement se sont élevés de 1949 à 1955 à 112,6 milliards pour la Tunisie et 99,8 milliards pour le Maroc, soit au total *212 milliards de francs* (600 millions de dollars).

Le gouvernement français, pleinement conscient des besoins financiers du Maroc et de la Tunisie, pays sous-développés à démographie en rapide accroissement, n'est, bien entendu, pas opposé à ce que les États-Unis apportent également une aide à ces pays. Mais il lui paraît essentiel que cette aide éventuelle soit coordonnée avec la sienne propre, et par conséquent que le gouvernement américain se concerte avec le gouvernement français avant toute initiative dans ce domaine. Le Président pourrait donc demander à ses interlocuteurs des assurances précises.

De même, sur le plan commercial, les difficultés qui ont surgi ces dernières années à propos des « importations sans devises » ont montré

que les intérêts de certains commerçants américains au Maroc sont préjudiciables à l'équilibre de l'économie marocaine au sein de la zone franc. Il est souhaitable que le gouvernement des États-Unis évite de donner à ces commerçants américains un appui trop marqué.

c. *Domaine culturel.*

Sans contester que le gouvernement américain puisse avoir le souci d'établir au Maroc des écoles destinées aux enfants de ses ressortissants établis sur les bases, il serait important d'obtenir de lui l'assurance qu'il n'entreprendra pas une action d'envergure dans le domaine culturel au Maroc ou en Tunisie, ou tout au moins qu'il se concertera avec le gouvernement français avant de se lancer dans une telle voie.

De même, il serait important qu'il reconnaisse la situation prééminente de la France dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision.

d. *Domaine syndical.*

La révolution en cours au Maroc et en Tunisie n'a pas seulement un caractère national : elle est également une révolution sociale. L'action menée par les syndicats américains en Afrique du Nord, sans doute légitimement inspirée du souci d'aider les syndicats locaux à ne pas dévier vers le communisme, a trop facilement tendance à favoriser les aspirations hostiles à l'influence française.

III. *Politique marocaine de l'Espagne.*

Par une politique de surenchère, l'Espagne cherche constamment à contrecarrer la politique française au Maroc.

À différentes reprises, depuis le mois de novembre dernier, le gouvernement français a approché le gouvernement espagnol afin de procéder avec lui à un large échanges de vues sur la question marocaine. Le gouvernement espagnol s'est constamment dérobé et a poursuivi sa politique d'hostilité systématique vis-à-vis de toute entente franco-marocaine. Cette attitude s'est notamment manifestée par les facilités accordées aux rebelles du Rif.

En multipliant les entraves et les critiques, l'Espagne qui n'a pas les moyens financiers, ni techniques, d'apporter au Maroc l'aide nécessaire, accroît les difficultés que rencontrent les gouvernements français et marocain.

Si le Président l'estime opportun, il pourrait demander aux autorités américaines d'user de leur influence auprès du gouvernement espagnol afin que celui-ci abandonne de telles pratiques, préjudiciables à la stabilité politique du Maroc et, par conséquent, aux intérêts de la communauté des nations occidentales.

IV. *La question de Tanger.*

Des négociations sont en cours pour résoudre la question de Tanger. Il ne paraît pas nécessaire que le Président soulève ce problème au cours de son séjour aux États-Unis.

Toutefois, dans le cas où celui-ci serait évoqué, le Président pourrait s'inspirer des considérations suivantes :

Le gouvernement français souhaite harmoniser ses vues sur la question de Tanger avec celles de ses alliés avant d'aborder la négociation avec le gouvernement marocain.

Les propositions présentées par M. Balafrej au Comité de contrôle, le 1er juin [1], ne sont pas incompatibles avec nos desseins. Sous réserve de quelques modifications partielles, la France n'a donc pas l'intention de s'opposer aux propositions marocaines.

Elle estime toutefois que les aménagements proposés par M. Balafrej doivent demeurer dans le cadre du statut de Tanger.

Ce statut ne pourrait être révisé qu'au cours d'une conférence internationale réunissant les puissances intéressées. Le nouveau statut devrait laisser à la zone de Tanger un régime particulier. Mais, sur le plan financier et contrairement sans doute aux préférences américaines, il ne paraît pas possible de maintenir à Tanger un régime de liberté monétaire incompatible avec l'inclusion du Maroc dans la zone franc.

Quoi qu'il en soit, nous avons proposé que le siège de cette conférence internationale soit fixé à La Haye. Nous n'aurions cependant pas d'objections à ce qu'une autre ville fût choisie, à l'exclusion d'une ville espagnole. Bien entendu, nous sommes hostiles à une participation soviétique à cette conférence.

V. *Trafic d'armes en provenance de Libye.*

Au cours de ces derniers mois, des trafics d'armes ont été interceptés à la frontière tuniso-libyenne : la plupart de ces armes étaient destinées à l'Algérie, d'autres aux rebelles tunisiens. Des groupes rebelles de Tunisie ont également trouvé refuge en Libye et sont revenus armés dans la Régence.

Il serait souhaitable que le gouvernement américain usât de son influence auprès du gouvernement libyen pour obtenir que celui-ci surveille plus efficacement les trafics d'armes et les mouvements de rebelles armés s'effectuant sur son territoire à destination de l'Algérie et de la Tunisie. D'après les indications données par notre ambassade à Tripoli, le représentant américain dans cette capitale marquerait beaucoup de réticences à appuyer notre action auprès du gouvernement libyen dans ce domaine.

[1] M. Balafrej avait remis au ministre de Hollande, président du Comité de contrôle, un mémoire qui proposait diverses mesures : le Mendoub pourrait prendre rang de gouverneur (amel) de la région, s'intégrer dans le statut général des gouverneurs et prendre les instructions nécessaires auprès du ministre intéressé; le poste d'administrateur de Tanger serait supprimé, le gouverneur devant en assumer les fonctions; toutes les lois d'ordre général ou institutionnel, dans le cas ou elles présenteraient un caractère d'urgence, seraient prises par le Sultan; le Comité de contrôle pourrait enfin assister le gouverneur dans l'exécution des mesures d'ordre réglementaire (questions municipales) qui seraient prises sur le plan zonal. Ces mesures devaient éviter de paralyser la vie de la région pendant la période transitoire avant l'aboutissement des négociations avec les puissances intéressées (télégramme de Tanger nos 161-163 du 1er juin).

VI. *Question des bases américaines au Maroc* (pour mémoire).

Cette question fait l'objet d'une note particulière établie par le service des Pactes.

377

Projet de procès-verbal

de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des états membres de la C.E.C.A. tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956[1]

Luxembourg, 8 juin 1956.

Étaient présents :

Allemagne : Prof. Dr W. Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Belgique : M. P.-H. Spaak, ministre des Affaires étrangères.

France : M. C. Pineau, ministre des Affaires étrangères; M. M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Italie : M. G. Martino, ministre des Affaires étrangères.

Luxembourg : M. J. Bech, président du gouvernement, ministre des Affaires étrangères.

Pays-Bas : M. J.-W. Beyen, ministre des Affaires étrangères.

Première séance

(mardi 29 mai 1956, matin)

Après que le président de la fondation Cini, dans les locaux de laquelle la Conférence tient ses assises, ait souhaité la bienvenue aux ministres et aux délégations, et après que *M. Pineau,* en sa qualité de président de la Conférence, et *M. Martino,* au nom du gouvernement italien, lui aient adressé leurs remerciements pour l'hospitalité généreuse accordée à la Conférence, la séance est ouverte à 11 h. 15.

I. *Approbation de l'ordre du jour.*

Le projet d'ordre du jour (MAE 121 f/56) est approuvé (annexe I)[2].

[1] Le 11 mai 1956, à Strasbourg, était adopté par l'assemblée commune de la C.E.C.A. le texte d'une résolution relative au Marché commun et à l'Euratom, à la suite d'un duel oratoire entre MM. Spaak et Debré, ce dernier voyant dans les projets des experts la relance d'une conception de l'Europe, celle des Six, qu'il avait combattue dans la Communauté européenne de défense. Le 29 mai, se réunissaient à Venise les ministres des Affaires étrangères des Six en vue d'examiner les conclusions du rapport des chefs de délégations à Bruxelles sur le Marché commun et l'Euratom, rapport que M. Spaak avait adressé aux ministres le 21 avril (Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 251). Le projet de procès-verbal ici reproduit a été vraisemblablement rédigé par un membre du secrétariat de la Conférence en poste à Luxembourg, siège de la C.E.C.A.

[2] Documents non reproduits.

II. *Approbation du projet de procès-verbal de la conférence tenue à Bruxelles les 11 et 12 février 1956*[1].

Après l'adoption de deux amendements, l'un présenté par la délégation néerlandaise (MAE 111 f/56 - annexe II)[2], l'autre soumis par la délégation allemande (MAE 123 f/56 - annexe III)[2], le projet de procès-verbal de la conférence de Bruxelles (MAE 61 f/56) est approuvé.

III. *Discussion générale relative au rapport du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine.*

Au nom du gouvernement italien, *M. Martino* exprime sa joie de voir les ministres des Affaires étrangères réunis à Venise et les remercie d'avoir accepté de se rendre une nouvelle fois en Italie pour poursuivre la tâche de la construction de l'Europe.

M. Martino exprime sa gratitude à tous ceux qui ont pris part aux travaux du Comité intergouvernemental de Bruxelles pour le rapport qui a été déposé par les chefs de délégation, rapport dont la clarté égale la concision. Il adresse ses remerciements tout particuliers à M. Spaak dont l'action personnelle a considérablement contribué au succès des travaux; il souligne que la décision prise à Messine de nommer un coordonnateur politique a été tout à fait justifiée par l'expérience.

Il indique en outre que l'accueil favorable qui a été fait au rapport de Bruxelles n'émane pas seulement du gouvernement italien et des milieux administratifs, mais aussi des milieux scientifiques. Il a été constaté que, pour la première fois dans une étude de ce genre, les auteurs du rapport ont réussi à présenter une vision complète de l'effort qu'il sera indispensable d'accomplir pour aboutir à une véritable intégration des économies. Soulignant que le rapport constitue l'ébauche d'une synthèse politique entre les positions nationales — qui au départ étaient sensiblement différentes — M. Martino observe que, si les gouvernements sont libres de rechercher d'autres formules au cours des négociations et s'il est vrai qu'il reste un certain nombre de questions politiques plus délicates à résoudre, il se dégage déjà du rapport de Bruxelles une très large mesure d'accord qu'il ne serait pas souhaitable de remettre en question. D'autres experts ne pourraient d'ailleurs aboutir, il en est convaincu, qu'à des solutions très largement semblables à celles qui sont contenues dans le rapport du Comité.

M. Martino indique alors que le gouvernement italien estime que le rapport constitue une base suffisante et satisfaisante pour entreprendre la négociation politique qui conduira à l'établissement des traités. À son avis, cette négociation devrait commencer aussitôt que possible et se poursuivre avec la ferme volonté de la part de tous les gouvernements de la faire aboutir dans un délai raisonnable.

(1) Sur la réunion de Bruxelles, voir ci-dessus le n° 103 (et note).
(2) Documents non reproduits.

M. Martino indique que cet accord du gouvernement italien doit être entendu sous réserve de deux précisions. D'une part, il ne s'applique qu'à l'ensemble des propositions contenues dans le rapport, solutions qui ont été conçues dans un équilibre et dans une harmonie qui pourraient être affectés si certaines solutions particulières étaient remises en cause. D'autre part, il y a lieu de tenir compte du fait que le temps paraît avoir manqué aux experts pour examiner les conséquences immédiates de l'établissement du Marché commun sur certaines situations de fait dans l'un ou l'autre des pays intéressés.

Après avoir indiqué qu'il se réserve de présenter quelques observations sur des points particuliers au cours de la discussion, M. Martino conclut son intervention en dégageant les enseignements qui peuvent être tirés de l'histoire de la République de Venise.

M. Pineau déclare qu'après un examen attentif du rapport de Bruxelles, le gouvernement français propose d'ouvrir maintenant la deuxième phase des travaux prévus par la résolution de Messine, à savoir l'élaboration des traités ou arrangements relatifs aux questions traitées dans le rapport précité. Il estime qu'un seul organisme pourrait être chargé de cette mission, étant entendu que les délais d'étude des problèmes relatifs au Marché commun d'une part et à Euratom d'autre part pourraient être différents; cet organisme pourrait, par exemple, se subdiviser en deux sections. M. Pineau propose en outre que M. Spaak soit prié d'assumer à nouveau la tâche d'animateur des travaux à entreprendre, tâche qu'il a admirablement accomplie comme président du Comité intergouvernemental de Bruxelles.

M. Pineau fait ensuite connaître les observations du gouvernement français au sujet des propositions contenues dans le rapport de Bruxelles sur le Marché commun et Euratom.

En ce qui concerne le Marché commun, il indique que, comme il l'avait annoncé lors de la conférence de Bruxelles, le gouvernement français a saisi le Conseil économique des recommandations élaborées par le Comité intergouvernemental, de manière à associer aux travaux, avant la rédaction finale du traité, cet important organisme représentatif des différents intérêts économiques du pays.

Il signale qu'un problème a particulièrement intéressé le gouvernement français, à savoir celui des étapes à franchir pour la réalisation du Marché commun. Au cours des discussions préliminaires, deux thèses opposées avaient été présentées : la première tendait à déterminer de manière stricte dans le traité le délai d'ensemble de réalisation du Marché commun et les délais de réalisation des diverses étapes. L'autre thèse comportait seulement la fixation d'une première étape, étant entendu qu'au terme de celle-ci, les gouvernements se consulteraient à nouveau pour déterminer s'il y avait lieu de franchir une seconde étape. Le gouvernement français propose une solution intermédiaire entre ces deux conceptions : celle-ci consisterait à fixer, dès à présent, les objectifs et le processus de réalisation de la première étape, sans toutefois arrêter un délai trop rigide pour cette dernière, mais étant entendu que la réalisation de toutes les mesures prévues pour la première étape —

par exemple, en matière d'abaissement des droits de douane et d'harmonisation concomitante des charges sociales — entraînerait automatiquement le passage à la deuxième étape dont le traité aurait déjà défini les grandes lignes. Cette solution, caractérisée par une certaine souplesse, permettrait de ne signer qu'un seul traité et de ne recourir qu'une seule fois à l'approbation des Parlements.

Le gouvernement français désire, en outre, soulever, à propos du Marché commun, un autre problème qui n'a pas été mentionné dans le rapport du Comité intergouvernemental, à savoir celui des territoires d'outre-mer. Il estime qu'il est impossible de ne pas prévoir l'inclusion dans le Marché commun des territoires d'outre-mer à l'égard desquels les pays participants assument des responsabilités. Reconnaissant toutefois que cette inclusion soulève des problèmes difficiles, il suggère qu'une section spéciale de la conférence future soit chargée d'examiner cette question.

En ce qui concerne l'Euratom, M. Pineau indique que le gouvernement français est disposé à s'engager dans la négociation sur la base du rapport du Comité intergouvernemental. Cependant, il souhaiterait que des précisions soient apportées sur trois points qu'il considère comme importants :

1° Le volume du budget de l'Euratom; il est en effet incontestable que, selon le volume de son budget, cette organisation aura une efficacité plus ou moins grande;

2° Le problème de la propriété industrielle et celui de l'apport à Euratom des résultats des recherches qui n'auraient pas été placées sous brevet;

3° Le problème de la pénurie éventuelle de matières fissiles.

Au sujet du problème de l'utilisation militaire éventuelle de l'énergie nucléaire, M. Pineau estime que les ministres pourraient prendre comme base de discussion la lettre qui leur a été adressée par M. Spaak [1], étant entendu d'ailleurs qu'il s'agit là d'un problème plus politique que technique et que, jusqu'à la fin des travaux de la Conférence, il sera

[1] Dans cette lettre adressée, le 24 avril, à chacun des ministres des Affaires étrangères de la C.E.C.A., le ministre belge abordait le problème de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Il suggérait que les états membres convinssent « pour une période déterminée de renoncer à la fabrication d'armes nucléaires stratégiques de destruction massive. Si toutefois un changement de circonstances imposait une autre attitude, ils s'en remettraient à une décision unanime du Conseil des ministres de la Communauté ». Une telle renonciation aux fabrications militaires ne se confondrait pas avec une renonciation à un armement atomique, qui pourrait être fourni par d'autres pays. « Au-delà de cette période, les états membres conviendraient de ne procéder à ces fabrications militaires qu'avec l'accord d'au moins deux autres états membres. Les approvisionnements en combustibles nucléaires seraient assurés par l'Euratom pour les fabrications militaires ainsi agréées, qui seraient soumises aux règles de contrôle prévues pour les autres utilisations. En cas de pénurie, une décision unanime du Conseil serait nécessaire pour accorder à un état, sur les ressources communes, une attribution particulière en vue de ces fabrications militaires. À défaut de cette décision unanime, la répartition aurait lieu en fonction des besoins civils courants de sorte que l'état qui aurait un programme militaire devrait prélever les matières nécessaires sur son attribution ». (Paul Henri Spaak, *Combats inachevés. 2. De l'espoir aux déceptions*, Fayard, 1969, p. 90-91).

loisible aux ministres d'apporter des suggestions quant à la solution de cette question.

Enfin, M. Pineau désire insister sur un point qui concerne aussi bien le Marché commun que l'Euratom, et qui constitue moins un problème technique qu'un problème d'orientation générale des travaux. À son sens, il est nécessaire de laisser à chacun des pays intéressés une très grande liberté d'action sur son orientation économique intérieure, que celle-ci soit libérale ou non. Il fait observer que les divers pays possèdent des structures économiques différentes et qu'il paraît certain que le gouvernement français sera obligé, particulièrement dans le cadre du Marché commun, de se livrer à un certain « dirigisme » pour tenir compte des problèmes de prix très sérieux qui seront suscités par la réalisation progressive des mesures envisagées. Il lui paraît donc nécessaire que le traité prévoie que chaque pays conservera une très grande liberté d'action dans ce domaine.

Concluant son exposé, M. Pineau souligne le caractère positif des propositions faites par son gouvernement, propositions qui comportent en effet la suggestion de réunir immédiatement la conférence internationale chargée de la rédaction des traités.

M. Hallstein s'associe aux remerciements et aux éloges adressés à M. Spaak et à tous ceux qui ont participé à l'élaboration du rapport du Comité intergouvernemental de Bruxelles; il souligne le progrès que ce rapport représente dans la voie de l'intégration économique européenne.

Il déclare que le gouvernement fédéral est d'accord sur les principes suivants qui doivent être considérés comme un tout dans leur conception et dans leur réalisation :

1. Une union douanière doit être établie; elle doit être réalisée par étapes, dont le terme final doit être fixé de manière irrévocable dans le traité;

2. Des dispositions communes doivent être prises concernant :

— la réglementation de la concurrence de manière à empêcher toute action faussant la concurrence, qu'elle émane des autorités publiques ou de cartels ou monopoles,

— la correction des distorsions existantes,

— l'obligation de pratiquer une politique d'équilibre des balances de paiement,

— l'obligation de pratiquer une politique commune dans les domaines économique, monétaire et de la conjoncture, ainsi que dans celui de la politique commerciale, sans esprit de dirigisme;

3. Un fonds d'investissements et un fonds de réadaptation doivent être créés;

4. Une Communauté atomique doit être instituée.

Sur cette base, M. Hallstein déclare qu'il a été autorisé à marquer son accord sur l'ouverture des négociations, au sein d'une conférence unique, en vue de l'établissement des traités ou arrangements prévus par la résolution de Messine. Ces négociations prendront pour base le rapport du Comité intergouvernemental de Bruxelles; le gouvernement

fédéral se réserve toutefois de présenter, au cours des négociations, des propositions comportant des compléments ou des amendements, en vue de la solution de problèmes particuliers. Il suggère à son tour que la direction des négociations soit confiée à M. P.-H. Spaak.

M. Hallstein présente ensuite quelques observations sur certains points du rapport du Comité intergouvernemental.

En ce qui concerne le Marché commun, il signale que la partie du rapport qui concerne la politique des transports lui paraît devoir être quelque peu complétée. En effet, il lui semble que l'on ne peut pas se fonder exclusivement sur la considération du coût, mais qu'il y aurait lieu de tenir compte également — le rapport y fait d'ailleurs allusion — de la situation spéciale des zones qui sont affectées particulièrement par des circonstances politiques, ainsi que des besoins des régions sous-développées. Il estime que ces considérations s'appliquent plus spécialement aux problèmes posés par l'existence du rideau de fer, problèmes dont il a déjà été tenu compte, lors de la Conférence européenne relative aux ports de mer. De l'avis de M. Hallstein, le but des travaux à entreprendre devrait donc être de dégager une conception d'ensemble de la politique des transports.

M. Hallstein signale en outre l'importance des problèmes de l'agriculture; quoique ces problèmes aient déjà fait l'objet d'un exposé assez développé dans le rapport du Comité intergouvernemental, il importe d'insister sur la nécessité d'y donner des solutions appropriées si l'on veut que le Marché commun devienne une réalité.

En ce qui concerne la Communauté atomique, M. Hallstein souligne que deux questions, pour lesquelles le rapport de Bruxelles n'a pas encore fourni de solutions entièrement appropriées, paraissent particulièrement délicates.

La première de ces questions concerne l'approvisionnement en minerais et matières fissiles, et leur distribution. Le gouvernement fédéral est d'avis que le régime à élaborer dans ce domaine doit répondre à deux nécessités : d'une part, assurer un approvisionnement suffisant et non discriminatoire à tous les utilisateurs sur le territoire de la Communauté et, d'autre part, instituer tous contrôles nécessaires des matières fissiles pour assurer la protection sanitaire des travailleurs et de la population, et pour empêcher toute possibilité de détournement de ces matières fissiles, susceptible de mettre en danger la sécurité extérieure ou intérieure des états. Mais il estime aussi que la solution à élaborer, en particulier en ce qui concerne les mesure de direction et de contrôle, doit se limiter à ces objectifs et ne pas dépasser la mesure nécessaire si l'on veut que le développement économique des entreprises et leur faculté de gérer leurs propres affaires, qui sont si importantes pour l'expansion de cette jeune industrie, ne soient pas affectés. Sur la base de ces considérations, la délégation allemande se réserve de présenter, le cas échéant, au cours des négociations des formules qui s'écarteront des propositions contenues dans le rapport de Bruxelles.

La deuxième question concerne les applications militaires de l'énergie nucléaire par les états participants. Comme point de départ de la

solution de cette question, le gouvernement fédéral estime qu'il faut prévoir que toute application militaire de l'énergie nucléaire sera soumise aux mêmes règles et contrôles généraux que les applications pacifiques.

En ce qui concerne la troisième partie du rapport (secteurs d'action d'urgence), M. Hallstein pense qu'elle devra être examinée à nouveau, et, éventuellement, complétée, au cours des négociations. Il signale que les autorités fédérales étudient actuellement l'opportunité de proposer que les gouvernements communiquent à la Haute Autorité, dès avant l'entrée en vigueur des traités, les informations nécessaires à l'élaboration de la politique charbonnière commune.

Enfin, M. Hallstein souligne l'importance qu'attache son gouvernement aux indications contenues dans le rapport de Bruxelles sur la coopération, tant dans le domaine de l'Euratom que dans celui du Marché commun, avec les pays tiers et en particulier avec la Grande-Bretagne. Il est convaincu que des formes de coopération et d'association pourront être établies, qui renforceront les relations économiques si importantes que les pays participants entretiennent avec la Grande-Bretagne notamment, au sein des organisations internationales à caractère économique.

M. Bech s'associe aux éloges et aux remerciements adressés par les autres ministres au président Spaak et aux auteurs du rapport de Bruxelles.

Il indique que le gouvernement luxembourgeois a procédé, depuis la publication du rapport, à quelques premiers sondages auprès des organisations professionnelles économiques de son pays. Quoiqu'il soit prématuré, après un délai aussi court, de vouloir tirer des conclusions définitives de ces contacts, il déclare avec satisfaction que, d'une manière générale, les milieux consultés ont adopté une attitude positive à l'égard des recommandations élaborées par les chefs de délégation.

En ce qui concerne plus particulièrement le Marché commun, M. Bech signale que l'opportunité de consentir les sacrifices nécessaires pour permettre la réalisation de ce vaste projet a été reconnue. Il souligne également la nécessité d'éviter à tout prix les troubles structurels susceptibles de mettre en danger l'existence d'un des pays partenaires. Il tient à rappeler que la principale préoccupation de son gouvernement consiste à assurer que l'établissement du Marché commun ne pourra en aucun cas entraîner la disparition de la population agricole luxembourgeoise. Après avoir indiqué que ce problème a déjà fait l'objet d'une mention dans le rapport de Bruxelles, il déclare faire confiance aux négociateurs afin qu'il soit tenu compte de ces exigences fondamentales dans la rédaction du traité; il souligne que l'attitude définitive du gouvernement et du Parlement luxembourgeois à l'égard du Marché commun en dépendra.

À propos des questions institutionnelles, M. Bech rappelle que lors de la conférence de Bruxelles, il a eu l'occasion d'indiquer que son gouvernement accepterait volontiers l'idée d'une pondération raisonnable dans le mode de formation des décisions des institutions, selon l'importance

des intérêts représentés; toutefois, les dispositions du futur traité ne devraient pas comporter des inégalités fondamentales en ce qui concerne la représentation des états ou la participation de leurs ressortissants nationaux aux responsabilités des principaux organes directeurs.

Quant à l'Euratom, M. Bech se borne à marquer son accord de principe sur les recommandations élaborées par les chefs de délégation, en indiquant que son gouvernement accepte volontiers de participer, dans la mesure de ses moyens, à une œuvre importante non seulement pour le développement économique et social de l'Europe, mais aussi pour la poursuite du mouvement d'intégration.

M. Beyen déclare que le gouvernement néerlandais, lui aussi, est d'accord pour que soit entreprise la deuxième étape des travaux prévus par la résolution de Messine. Il précise qu'en raison des élections qui auront lieu aux Pays-Bas au mois de juin, c'est un nouveau gouvernement néerlandais qui sera représenté aux négociations; toutefois, étant donné l'unanimité qui se manifeste au sein des partis politiques sur les questions européennes, le gouvernement actuel n'a pas de doute quant à la participation de son successeur aux négociations.

Après avoir exprimé son appréciation du travail accompli par le Comité intergouvernemental, M. Beyen ajoute que son gouvernement est également d'accord pour que les négociations prennent comme base le rapport de Bruxelles. Cet accord ne signifie, bien entendu, pas que chacun des gouvernements soit engagé sur tous les détails des recommandations des chefs de délégation; comme il a déjà été indiqué par plusieurs ministres, il se réserve également la possibilité de présenter au cours des négociations certaines observations sur des points particuliers.

Dans cet ordre d'idées, M. Beyen soumet à la Conférence certaines observations, qui résultent du premier examen auquel se sont livrées les autorités néerlandaises.

En ce qui concerne le tarif douanier commun, M. Beyen, tout en marquant son accord de principe sur la formule contenue dans le rapport de Bruxelles et après avoir rappelé qu'à son sens le tarif commun ne doit pas être protectionniste, considère néanmoins que la formule précitée n'est pas encore assez précise; il souhaite qu'un examen plus approfondi permette de dégager les conséquences pratiques de cette formule, notamment en ce qui concerne les produits semi-finis, et réserve la possibilité pour la délégation néerlandaise de revenir sur ce point après l'examen en question.

Au sujet de l'harmonisation des politiques sociales, M. Beyen se déclare d'accord avec la manière dont ce point a été traité dans le rapport de Bruxelles. Il souligne qu'à son avis, il faut atteindre non pas une égalisation des prestations prévues par les législations sociales, mais une harmonisation de la politique sociale. Une égalisation dans le domaine de la législation ne signifierait d'ailleurs pas nécessairement une harmonisation des politiques. C'est surtout sur la question de l'égalisation que la délégation néerlandaise désire faire quelques réserves.

Se référant aux déclarations de M. Pineau en ce qui concerne la nécessité pour les pays membres de conserver une certaine liberté dans leur politique, M. Beyen signale, sans vouloir pour autant engager une discussion, qu'une telle liberté ne devrait en aucun cas porter atteinte à la réalisation des objectifs convenus pour le Marché commun.

M. Beyen souhaite en outre que certaines questions fassent l'objet d'un examen plus approfondi; il s'agit notamment :

— de la responsabilité de la Commission européenne devant l'Assemblée, ainsi que de ses relations avec le Conseil des ministres;

— du système de pondération dans le mode de formation des décisions des institutions;

— de la structure du fonds d'investissements et de la question de savoir si les projets à financer devront être rentables ou non;

— du lien, dans le domaine des transports, entre la politique des tarifs et la politique des investissements.

En ce qui concerne la question de la réalisation progressive du Marché commun, M. Beyen exprime sa préoccupation de voir adopter une solution qui empêche tout arrêt du processus de réalisation à l'occasion du passage d'une étape à la suivante, tout en assurant cependant la souplesse nécessaire. Faisant allusion aux observations présentées sur ce point par M. Pineau, il signale que le danger à écarter ne réside pas seulement dans les difficultés inhérentes à une procédure compliquée de ratification parlementaire, mais bien plus dans les mouvements politiques qui pourraient se développer dans les divers pays, à l'incitation des milieux économiques, à la fin de chaque étape.

Enfin, M. Beyen insiste sur l'importance des dispositions à prévoir en ce qui concerne les relations avec les pays tiers.

*
**

La séance est levée à 13 heures.

*
**

Deuxième séance
(mardi 29 mai 1956, après-midi)

La séance est reprise à 15 h. 30.

M. Spaak remercie ses collègues de l'accueil très favorable qu'ils ont réservé au rapport des chefs de délégation au Comité intergouvernemental. Il souligne combien sa tâche de coordonnateur politique a été

rendue intéressante et agréable grâce à la collaboration que lui ont apportée les chefs de délégation, les experts et ses collaborateurs.

Il déclare que le gouvernement belge est d'accord pour considérer les recommandations des chefs de délégation comme suffisantes pour entreprendre l'étape nouvelle de la rédaction des traités. Bien entendu, le gouvernement belge se réserve, comme les autres gouvernements, la possibilité de faire valoir, au cours des négociations, certains points de vue sur des questions particulières.

M. Spaak indique que les exposés présentés par les autres ministres ont dépassé ses espérances. Il était tout à fait conscient des lacunes que contient le rapport. Ces lacunes devront être comblées; elles soulèveront encore un certain nombre de difficultés mais, à son avis, ces dernières ne sont pas insurmontables. Il souhaite que toutes les délégations prennent note des observations présentées et qu'elles y consacrent un examen approfondi afin de préparer les solutions qui devront être élaborées, le moment venu.

Il signale cependant que, parmi les observations présentées, il en est une qui demande, en raison de son importance notamment pour le gouvernement français, une décision des ministres. Il s'agit de l'inclusion des territoires d'outre-mer dans le Marché commun. À son avis, il serait nécessaire de réunir une petite conférence spéciale d'experts pour examiner cette question, de telle sorte que les solutions appropriées puissent être préparées en vue de leur inclusion dans le texte général du traité.

M. Spaak estime aussi que les ministres ne pourront pas retarder trop longtemps la solution à donner à la question des applications militaires de l'énergie nucléaire. À son avis, il ne sera pas possible d'achever la rédaction du traité relatif à Euratom sans que cette solution ait été dégagée. Il suggère que les ministres des Affaires étrangères se rencontrent aussitôt après les vacances à cet effet. La lettre qu'il a adressée à ses collègues sur ce point, et qui contient un projet de règlement de la question, pourra vraisemblablement servir de base aux réflexions des gouvernements et peut-être leur fournir des éléments de solution.

Tout en s'abstenant d'émettre un avis définitif sur la suggestion présentée par M. Pineau en ce qui concerne le régime des étapes à prévoir pour la réalisation du Marché commun, il rappelle qu'un délai final d'établissement du Marché commun doit être fixé si les états membres désirent bénéficier des dispositions de l'accord général sur les tarifs et le commerce (G.A.T.T.) en ce qui concerne la dérogation aux obligations assumées à l'égard des états tiers.

En complément de son exposé précédent, *M. Martino* présente à son tour quelques observations sur le rapport de Bruxelles.

La délégation italienne estime que l'établissement du Marché commun devra en principe se poursuivre au même rythme dans les divers domaines. Elle est toutefois consciente du fait qu'il existe des secteurs plus délicats dans l'économie, par exemple l'agriculture, pour laquelle les transformations devront inévitablement être introduites avec plus de

précautions; au contraire, dans certains secteurs comme ceux de la liberté du mouvement de la main-d'œuvre et des capitaux, on pourrait procéder à un rythme plus rapide que celui qui a été prévu dans le rapport de Bruxelles. Il apparaît que la pénurie de main-d'œuvre, et particulièrement de main-d'œuvre qualifiée, s'accroît dans plusieurs pays et dans plusieurs secteurs importants de la production; il en ressort que l'un des avantages les plus importants du Marché commun pourrait être l'établissement d'un équilibre entre l'offre et la demande. La délégation italienne ne sous-estime néanmoins pas la résistance des organisations syndicales, qui prend sa source dans les graves crises de chômage de l'avant-guerre, mais elle pense qu'il sera plus facile de vaincre cette résistance lorsqu'une liberté croissante de la circulation des personnes aura été en quelque sorte constitutionnellement établie sur le territoire de l'Europe. Des considérations analogues pourraient être faites en ce qui concerne les mouvements des capitaux.

En ce qui concerne les échanges de marchandises, la délégation italienne tient à indiquer, dès à présent, qu'elle ne pourrait accepter un processus de libération qui donnerait une priorité à la réduction des droits de douane par rapport à la suppression des contingents.

Le niveau qui sera fixé pour les tarifs douaniers communs caractérisera, de l'avis de la délégation italienne, la nature de l'association économique instituée entre les Six. Le gouvernement italien est d'avis que l'union économique européenne ne devra pas constituer une zone fermée et autarcique et provoquer ainsi une coupure entre les Six et les pays alliés d'Europe et d'outre-Atlantique; mais il estime, d'autre part, que les Six ne peuvent pas rester indifférents au maintien ou au renforcement des barrières érigées par d'autres zones économiques. À son sens, la négociation tarifaire avec les autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord, qui est suggérée par le rapport de Bruxelles, sera l'une des tâches essentielles des institutions communes.

Quant à l'harmonisation des politiques monétaires, financières et commerciales, le gouvernement italien ne conçoit pas qu'un développement d'une telle ampleur pour l'institution progressive du Marché commun puisse être réalisé sans qu'existe un degré suffisant de coordination entre les politiques générales des gouvernements dans ce domaine. La solution proposée dans le rapport de Bruxelles, visant à confier cette tâche de coordination au Conseil de ministres, paraît acceptable, pourvu qu'il soit entendu que cette institution devra être consciente des responsabilités qu'elle aura ainsi à assumer et n'épargne aucun effort pour la réalisation de cette coordination.

M. Martino attire ensuite l'attention sur la position particulière de l'Italie au sein de la communauté des Six. Il insiste sur le fait que la fusion progressive des marchés nationaux, qui doit conduire à tant de résultats favorables, ne doit cependant pas porter atteinte à l'effort que poursuit actuellement l'Italie en vue du développement de certaines zones arriérées. Il sera donc indispensable, à son avis, que l'on s'apprête à assurer, au bénéfice de son pays, un fonctionnement régulier des fonds d'investissements et de réadaptation, et que l'on prévoie un

système de garantie qui permette de franchir plus facilement la période transitoire, comme c'est le cas dans le traité instituant la C.E.C.A.

Au sujet de l'Euratom, M. Martino déclare qu'après mûre réflexion, le gouvernement italien considère ce projet comme le seul qui puisse véritablement permettre aux pays européens, et non seulement aux plus privilégiés d'entre eux, de rattraper leur retard et de progresser dans la voie des réalisations. Faisant allusion aux travaux menés actuellement dans le cadre de l'O.E.C.E., M. Martino exprime l'opinion que l'on pourra progresser plus rapidement par une action dans le cadre des Six, en recherchant l'adhésion éventuelle d'autres gouvernements disposés à accepter les mêmes principes. À cet égard, il s'imposera de rechercher une définition des domaines d'action commune avec les autres pays européens et une division du travail avec les autres organisations internationales traitant des mêmes questions; cette tâche ne sera pas aisée, mais elle ne paraît pas impossible.

En donnant son approbation aux recommandations contenues dans le rapport, le gouvernement italien insiste tout particulièrement sur la nécessité d'adopter la solution qui prévoit que l'approvisionnement en combustibles nucléaires sera effectué uniquement par l'entremise d'Euratom; toute formule qui permettrait aux fournisseurs étrangers de matières fissiles de mettre les pays participants en concurrence les uns avec les autres introduirait un germe de méfiance, avec des conséquences d'une extrême gravité pour les efforts communs.

En ce qui concerne la question de l'utilisation militaire éventuelle de l'énergie nucléaire, M. Martino pense qu'il faudrait éviter que cette question ne revête un caractère trop dramatique. À son avis, il ne serait pas opportun que l'Europe continentale renonce *a priori* à l'instrument de défense le plus moderne, même s'il faut souhaiter aboutir un jour au désarmement mondial généralisé. M. Martino signale d'ailleurs que la production de ces armes demande une longue période de préparation, et que, pendant cette période, les liens de coopération et de confiance, qui sont le sens même d'Euratom, pourront être fortement resserrés. La solution de ce problème sera sans doute facilitée par la considération des divers éléments qui seront en possession des gouvernements au terme de cette période.

M. Martino conclut son exposé en indiquant que la délégation italienne examinera, à la lumière des projets élaborés pour le Marché commun et pour l'Euratom, les dispositions à prendre concernant les matières traitées dans la troisième partie du rapport, à savoir les secteurs d'action d'urgence.

Dégageant les conclusions de la discussion, le *Président* constate que les ministres sont unanimement d'accord pour remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration du rapport de Bruxelles et pour prendre ce rapport comme base de discussion dans la négociation des traités, étant entendu que chaque gouvernement se réserve de faire, au cours des travaux de la Conférence, toute proposition qui lui paraîtra utile.

IV. *Examen des problèmes de procédure relatifs à la poursuite des travaux.*

A. *Organisation des travaux ultérieurs.*

À la suite des déclarations qui viennent d'être faites, le *Président* constate que les ministres des Affaires étrangères sont d'accord :

— pour instituer une conférence unique, chargée de l'établissement des traités relatifs au Marché commun et à l'Euratom; cette conférence comprendra deux branches devant étudier respectivement l'une et l'autre matière;

— pour confier à M. P.-H. Spaak, qui poursuivra ainsi le rôle de coordonnateur qu'il a assumé au sein du Comité intergouvernemental, la présidence de cette conférence.

Il est en outre convenu :

— que la Conférence siégera à Bruxelles;

— qu'elle commencera ses travaux le 26 juin 1956, une interruption étant prévue à l'époque des vacances;

— que les gouvernements placeront leurs délégations sous la conduite d'une personnalité unique, qui prendra part aux travaux du Comité des chefs de délégation;

— que les matières faisant l'objet de la troisième partie du rapport du Comité intergouvernemental, concernant les secteurs d'action d'urgence, seront traitées par la branche de la Conférence qui s'occupera du Marché commun.

Enfin, il est entendu que les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement pour entendre des rapports sur les travaux des chefs de délégation et prendre les décisions politiques qui apparaîtront nécessaires. Ils auront notamment à se prononcer sur le problème de l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire et sur celui de l'inclusion des territoires et pays d'outre-mer dans le Marché commun.

B. *Invitations à adresser aux pays tiers.*

M. Spaak rappelle qu'il avait été convenu, lors de la conférence de Messine, que les ministres des Affaires étrangères décideraient en temps voulu des invitations à adresser éventuellement à d'autres états de participer à la ou aux conférences envisagées. Il pense donc que les ministres devraient à présent se prononcer sur le point de savoir s'ils jugent opportun d'inviter d'autres gouvernements à participer à la conférence de Bruxelles et, dans l'affirmative, préciser dans quelles conditions ces invitations devraient être adressées.

De la discussion à laquelle prennent part MM. *Pineau, Hallstein, Spaak, Beyen* et *Martino,* se dégagent les conclusions suivantes :

— Les six gouvernements, désireux de poursuivre la construction européenne sur la base la plus large, tiennent à rendre possible la participation aux négociations de Bruxelles ou, à défaut, l'adhésion ou l'association aux traités conclus des autres états membres de l'O.E.C.E.;

— En tout état de cause, les traités à rédiger comporteront, comme il a été prévu à Messine, des dispositions prévoyant les modalités d'adhésion ou d'association des états tiers;

— Les ministres des Affaires étrangères expriment leur espoir de pouvoir accueillir dès maintenant les pays qui seraient prêts à collaborer à leur effort. M. Spaak, en sa qualité de président de la Conférence, est chargé de prendre contact à cet effet avec les autres gouvernements représentés à l'O.E.C.E., et de les informer de la position des Six;

— Toute invitation à prendre part aux travaux de la Conférence présupposera l'acceptation par le pays tiers intéressé de la base commune de négociation sur laquelle les Six ont marqué leur accord; elle ne sera transmise par le président de la Conférence qu'après accord des six gouvernements;

— Le président de la Conférence est en outre chargé d'informer régulièrement l'O.E.C.E., la C.E.C.A., le Conseil de l'Europe et la C.E.M.T. de l'évolution des travaux. Grâce à cette information, les pays tiers seront en mesure d'apprécier l'intérêt que présenteraient pour eux une participation ultérieure aux négociations, ainsi qu'une adhésion ou association aux traités conclus.

*
**

Après désignation d'un comité de rédaction chargé d'établir un projet de communiqué de presse, la séance est levée à 18 heures.

*
**

Troisième séance
(mercredi 30 mai 1956, matin)

La séance est ouverte à 11 h. 15, sous la présidence de M. Maurice Faure.

V. *Communiqué de presse*

Le communiqué de presse est approuvé dans le texte reproduit en annexe IV [1].

*
**

Après une allocution de remerciement du Président à l'adresse du gouvernement italien, des autorités locales et de la fondation Cini, la séance est levée à 12 heures.

[1] Cf. annexe jointe.

ANNEXE [1]

Conférence des ministres des Affaires étrangères

Communiqué de presse

Venise, 30 mai 1956.

1° Une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays signataires de la résolution de Messine s'est tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956 sous la présidence de M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de France. Participaient à cette conférence : pour l'Allemagne M. Walter Hallstein, pour la Belgique M. Paul-Henri Spaak, pour la France MM. Christian Pineau et Maurice Faure, pour l'Italie M. Gaetano Martino, pour le Luxembourg M. Joseph Bech et pour les Pays-Bas M. J.-W. Beyen.

Les ministres ont exposé l'avis de leurs gouvernements respectifs sur les propositions formulées par le rapport des chefs de délégation du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et qui a siégé à Bruxelles sous la présidence de M. P.-H. Spaak.

2° Ils ont constaté l'accord des six gouvernements pour adopter les propositions de ce rapport comme base des négociations destinées à élaborer un traité instituant un marché commun général et un traité créant une organisation européenne de l'énergie nucléaire (Euratom).

3° En vue de cette négociation, ils ont décidé de convoquer une conférence qui se réunira à Bruxelles dès le 26 juin 1956 sous la présidence de M. Spaak; à la demande de ses collègues, M. Spaak a accepté de continuer la tâche de coordination qu'il avait précédemment assumée.

4° En dehors des propositions contenues dans le rapport de Bruxelles, l'attention des ministres a été particulièrement retenue par la question de l'inclusion des territoires et pays d'outre-mer dans le Marché commun. Sur proposition de la France, il a été décidé, compte tenu de la complexité de la question et de la diversité des statuts particuliers de ces territoires, qu'après étude par les instances nationales intéressées, les ministres des Affaires étrangères seraient appelés à se prononcer prochainement sur ce problème.

5° Ils auront également à se prononcer sur le problème de l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire.

6° Les ministres ont convenu de se réunir périodiquement pour entendre les rapports des chefs de délégation et prendre les décisions politiques qui s'imposeront.

7° Pour donner suite à la résolution de Messine, il a été décidé que les traités à rédiger comporteront des dispositions prévoyant les modalités d'adhésion ou d'association des états tiers.

8° Les six ministres réaffirment leur espoir de pouvoir accueillir dès maintenant les pays qui seraient prêts à collaborer sur un pied d'égalité à leurs efforts. Ils chargent le président de la Conférence d'informer régulièrement de l'évolution de leurs travaux l'O.E.C.E., la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Conseil de l'Europe ainsi que la Conférence européenne des ministres des Transports et d'adresser aux états membres de l'O.E.C.E. toutes invitations utiles en vue d'obtenir leur participation ou leur association aux traités à conclure.

(1) Il s'agit en fait de l'annexe IV, les annexes précédentes n'ayant pas été retenues.

378

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2563 à 2578. *Tunis, 9 juin 1956, 15 h. 10.*
Priorité absolue. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 50.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary.

Je viens d'avoir avec M. Bahi Ladgham un long entretien, au cours duquel je lui ai fait part des instructions que vous m'aviez adressées hier soir[1].

1° Il n'y a pas de difficultés en ce qui concerne les trois premiers articles du projet d'accord.

a. M. Bahi Ladgham confirme qu'il est d'accord pour que la situation privilégiée des représentants diplomatiques fasse l'objet d'un échange de lettres annexes.

Il s'est un peu surpris du titre « d'envoyé exceptionnel ». Je lui ai expliqué les raisons pour lesquelles une dénomination particulière était nécessaire : il n'a pas fait d'objections.

Il a confirmé également l'accord du gouvernement tunisien pour que le représentant de la France à Tunis joue le rôle de doyen du corps diplomatique. Il s'est cependant enquis de savoir si ce privilège ne soulèverait pas certaines difficultés du côté des pays étrangers.

Je lui ai répondu qu'à mon avis, il n'y aurait pas de difficultés sérieuses. Il souhaiterait enfin savoir quelle sera la place privilégiée faite par la France à l'ambassadeur de Tunisie à Paris.

Je souhaiterais qu'il vous soit possible de me fournir certaines indications à ce sujet.

b. Ainsi que vous me le demandiez, j'ai indiqué à M. Bahi Ladgham que le gouvernement français souhaiterait avoir l'assurance que la Tunisie fera normalement appel à la France pour assurer sa représentation dans les pays où elle n'a pas de mission diplomatique permanente. M. Bahi Ladgham m'a donné cette assurance, ajoutant que s'il y avait des exceptions, elles seraient peu nombreuses et n'interviendraient qu'après un échange de vues avec nous.

(1) Il s'agit vraisemblablement d'instructions par téléphone auxquelles il est fait allusion dans le télégramme de Paris nos 1298-1303 du même jour, non reproduit.

2° C'est à propos de l'article 4 qu'ainsi que je le prévoyais, de sérieuses difficultés sont apparues. Mon interlocuteur a d'abord réaffirmé la position de principe qu'il m'avait fait connaître avant-hier [1]. Après plus d'une heure de discussion, il a fini par accepter que, dès maintenant, la coopération entre les deux diplomaties soit affirmée. Mais cet accord est subordonné à l'adoption d'une rédaction différente de celle que je lui ai soumise et qui pourrait être la suivante : « En attendant la conclusion du traité qui règlera les modalités de leur coopération en matière d'Affaires extérieures, les deux gouvernements, agissant dans l'esprit d'amitié et de solidarité qui caractérise leurs relations, s'informeront et se consulteront sur *toutes* les questions d'intérêt commun qui se poseront à eux dans ce domaine ».

3° M. Bahi Ladgham s'oppose fermement à ce que l'annonce du traité d'amitié et d'alliance soit faite dans le texte de l'accord. Il fait valoir qu'il est indispensable pour M. Bourguiba, de pouvoir affirmer que l'exercice par la Tunisie de ses droits diplomatiques n'a pas été obtenue en contrepartie d'un engagement de signer un tel traité avec notre pays. On retrouve la préoccupation dominante de M. Bourguiba et de ses collaborateurs dans cette affaire.

Tout en réservant entièrement la position du gouvernement français, j'ai insisté énergiquement auprès de M. Ladgham sur le fait que toute possibilité d'accord me paraissait exclue, s'il n'était pas fait au moins état du futur traité d'amitié et d'alliance dans les déclarations et échanges de lettres qui accompagneront la signature de la convention.

Après une longue discussion, interrompue par une conférence que M. Ladgham a tenue avec M. Bourguiba, il a été envisagé de compléter l'accord par une déclaration unilatérale de M. Bourguiba et un échange de lettres entre celui-ci et M. Guy Mollet, et un communiqué commun des deux gouvernements.

a. À l'occasion d'un discours à la nation tunisienne, M. Bourguiba annoncerait qu'il fait une déclaration au nom du gouvernement tunisien. Dans cette déclaration, le président du Conseil ferait connaître :

— qu'un accord vient d'être conclu avec la France, et se féliciterait de ce que les difficultés rencontrées aient pu être surmontées;

— que le premier acte étant accompli, celui-ci doit constituer le prélude d'une coopération nouvelle entre la France et la Tunisie, en matière de relations extérieures;

— que la Tunisie, ayant recouvré sa pleine souveraineté, est prête à organiser cette coopération franco-tunisienne et, à cet effet, à conclure *un traité d'amitié et d'alliance* avec notre pays;

— que ce traité doit constituer une base *durable* des rapports franco-tunisiens (l'expression « traité permanent » a visiblement inquiété mon interlocuteur).

Cette déclaration devrait être lue par M. Bourguiba immédiatement après la signature de l'accord.

[1] Voir ci-dessus le n° 374.

J'ai demandé à en avoir à l'avance le texte officiel, afin de pouvoir vous le communiquer. Cette demande a paru d'abord surprendre M. Bahi Ladgham, qui m'a fait observer que M. Bourguiba avait un style oratoire très personnel, se pliant difficilement à des réactions préparées à l'avance. J'ai répondu que ce qu'il m'importait surtout, c'était de connaître le texte officiel du discours tel qu'il serait donné ensuite à la presse. Je crois que je finirai par avoir satisfaction sur ce point.

b. En même temps que serait signé l'accord, un échange de lettres aurait lieu entre M. Bourguiba et M. Guy Mollet. Dans la lettre qu'il adresserait au président du Conseil, M. Bourguiba fournirait, dans l'ensemble, les mêmes indications que celles exprimées dans sa déclaration unilatérale. J'ai insisté sur la nécessité de faire état dans cette lettre du futur traité d'amitié et d'alliance. Après en avoir parlé à M. Bourguiba, M. Ladgham m'a donné l'accord de celui-ci.

Dans l'esprit de mon interlocuteur, cet échange de lettres ne devrait pas être publié. Je pense que cette intention provient du souci, que je vous rappelle précédemment, de ne pas paraître obtenir la représentation diplomatique comme une contrepartie d'engagements envers la France. Ce point me paraît une déclaration unilatérale publique et que, d'autre part, les deux gouvernements publieraient un communiqué commun *(sic)*.

c. Le communiqué commun des deux gouvernements commenterait l'accord intervenu et se référerait à la déclaration faite par M. Bourguiba, annonçant qu'il se rend à Paris, en particulier pour négocier un traité d'amitié et d'alliance avec la France.

4° En ce qui concerne le titre de l'accord, MM. Bourguiba et Ladgham préféreraient qu'au lieu d'être un « accord sur les questions diplomatiques », il soit un « accord sur la représentation diplomatique ». Ils désirent certainement, par là, montrer qu'il s'agit d'un accord limité à un objet déterminé et non pas d'une convention diplomatique générale.

Je me demande si nous n'avons pas intérêt à les suivre dans cette voie. Il pourrait être dangereux par la suite que nos interlocuteurs puissent nous opposer, lorsque nous aurons d'autres problèmes diplomatiques à aborder, qu'il existe déjà une convention diplomatique qui, normalement, a déjà dû tout régler.

Je vous proposerais, à titre de transition, la dénomination : « Accord entre la France et la Tunisie sur les questions de représentation diplomatique ».

5° M. Bourguiba souhaitait faire sa déclaration ce soir à la radio, à l'occasion d'un discours qu'il doit prononcer, l'accord, dans son esprit, devant être conclu cet après-midi. J'ai fait observer à M. Bahi Ladgham qu'il était difficile de conclure dans un délai aussi bref, et qu'au surplus, vous souhaitiez vraisemblablement présenter l'ensemble des textes, soit au Conseil des ministres, soit à un Conseil interministériel.

Le vice-président du Conseil a beaucoup insisté sur la nécessité de régler rapidement cette affaire, M. Bourguiba voulant, par courtoisie à

l'égard de notre pays, empêcher un certain nombre de représentants diplomatiques d'arriver à Tunis demain ou après-demain.

Je pense, si toutefois vous partagez ma manière de voir, qu'il y aurait intérêt à hâter au maximum la mise au point de cet accord, et je serais heureux, comme je dois revoir M. Ladgham ce soir à 19 heures, de connaître votre position de principe, vers 18 heures.

Si vous êtes favorable au schéma exposé ci-dessus, je suggérerais que le gouvernement français puisse donner au plus tard lundi son approbation aux textes sur lesquels je me serais mis d'accord avec les Tunisiens.

Je pense que M. Bahi Ladgham me remettra cet après-midi un projet d'échange de lettres et un schéma détaillé de la déclaration de M. Bourguiba. Je vous les transmettrai aussitôt [1].

ANNEXE

Projet de lettre de M. Bourguiba à M. Guy Mollet [2]

Tunis, le 8 juin 1956.

Le Premier ministre, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, à Monsieur le Président du Conseil des ministres. Paris.

En vertu de l'accord que nos deux gouvernements viennent de conclure, dans le cadre du protocole du 20 mars 1956, les représentants diplomatiques de chacun de nos deux pays porteront respectivement le titre d'Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de la République française auprès de Son Altesse le Bey, et d'Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de Son Altesse le Bey auprès de la République française.

Le gouvernement tunisien se félicite de l'esprit dans lequel cet accord a été réalisé, consacrant la volonté réciproque de nos deux pays d'asseoir désormais leurs relations sur des bases durables, dans le respect mutuel et entier de la souveraineté, de l'indépendance et de l'égalité des deux états.

Cette étape étant franchie, le gouvernement tunisien est disposé à poursuivre dans les meilleurs délais les négociations entre nos deux pays, pour promouvoir nos relations, dans le même esprit de paix et d'amitié. Je propose, à cet effet, la date du mardi 19 juin courant.

Ainsi qu'il a été convenu, nos délégations auront à élaborer les modalités d'une libre coopération dans les domaines où nos intérêts sont communs, notamment en matière de Défense et de Relations extérieures.

Je forme l'espoir que ces négociations aboutiront à la conclusion, entre nos deux pays, d'un traité d'amitié et d'alliance, qui contribuera à renforcer les liens de solidarité et de coopération qui servent les intérêts supérieurs de la France et de la Tunisie.

[1] Voir ci-après l'annexe au présent télégramme.

[2] Ce texte a été adressé au Ministre le 9 juin, par télégramme n° 2579-2581. Parti de Tunis à 16 h. 45, le télégramme fut remis à 17 h. Ce texte était conforme aux propos tenus à M. Seydoux. Celui-ci disait qu'il s'efforcerait d'obtenir une rédaction plus catégorique de la phrase finale.

379

Mémorandum du Gouvernement français

Coopération économique au sein de l'O.T.A.N.

9 juin 1956.

Au cours de la dernière session du Conseil atlantique, l'accent a été mis sur les mesures à prendre en vue d'insuffler à l'Alliance un esprit nouveau et de l'adapter aux nécessités politiques et économiques du monde actuel [1].

Il semble qu'un effort de révision doive porter tout d'abord sur le renforcement de la solidarité politique et économique des pays membres de l'Alliance en vue d'en faire une véritable communauté qui ne soit pas seulement limitée au domaine militaire, ainsi qu'il avait d'ailleurs été prévu par l'article 2 du traité [2].

Il ne saurait être question de transformer radicalement la compétence de l'Organisation qui est au premier chef d'assurer la défense du monde libre, ni de la substituer aux autres organisations à compétence économique où les pays membres sont représentés. Par contre, il n'est pas exclu et il semblerait au contraire opportun que les pays membres puissent procéder à des consultations périodiques sur les aspects politiques des questions économiques et vice-versa sur les aspects économiques des questions politiques les intéressant.

Par suite de la stabilisation relative de la situation en Europe et des nouvelles formes de la politique soviétique dans le monde, il apparaît nécessaire de rechercher en premier lieu les moyens de développer de manière efficace l'action des pays membres en dehors de l'aire géographique de l'Alliance.

Le gouvernement français, qui a proposé un plan d'assistance aux pays sous-développés comportant la création d'une Agence pour le développement économique mondial [3], a tenu à le présenter d'abord au Conseil atlantique : il estime en effet que les pays membres représentés au sein de cette alliance et qui sont les principaux donateurs sont intéressés au premier chef au succès de leurs efforts dans ce

[1] Cette discussion sur les mesures à prendre constitua le second point de l'ordre du jour : questions politiques et économiques soulevées par la nouvelle tactique soviétique et l'article 2 du pacte. Elle faisait suite au premier point de l'ordre du jour : tendances et conséquences de la politique soviétique. Sur ce premier point, voir ci-dessus le n° 301.

[2] Le traité constitutif de l'O.T.A.N. faisait à son article 2 une allusion rapide à la nécessité d'une amélioration du bien-être par entraide réciproque.

[3] Ce plan est reproduit en annexe au présent mémorandum.

domaine; une action commune de leur part au sein de l'O.N.U. serait de nature à renforcr leur cohésion et à imprimer à l'Alliance un esprit nouveau de solidarité agissante dans un domaine où leur action s'est jusqu'ici exercée en ordre dispersé, malgré son importance fondamentale dans les rapports entre l'Est et l'Ouest.

Il est un autre domaine également où les pays membres de l'Organisation pourraient chercher à renforcer leur coopération : c'est celui de la politique économique à adopter dans les relations avec les pays du bloc communiste. En effet, sur ce point, nous nous sommes jusqu'ici essentiellement bornés à nous consulter au sein du Cocom en vue de mettre en œuvre une politique de contrôle des exportations de produits stratégiques et d'empêcher ainsi un renforcement du potentiel militaire du bloc soviétique. Quel que soit l'intérêt militaire d'une telle politique, elle présente un côté essentiellement négatif. Il y aurait avantage à ne pas s'en tenir là et à rechercher en commun les moyens d'apporter une réponse positive aux problèmes posés par nos relations économiques avec l'Est; ces problèmes sont nombreux : il s'agit non seulement du développement des relations commerciales des pays de l'Est, mais aussi des nouvelles formes d'action économique de la Russie et de ses satellites auprès des pays tiers, par exemple l'Amérique du sud, le Moyen-Orient, etc., demain peut-être de nouvelles propositions soviétiques de coopération économique en Europe, enfin du rythme comparé du développement des économies à l'Est et à l'Ouest, qui commande l'équilibre des forces en présence.

Ces différentes questions pourraient être étudiées au sein d'un comité restreint de l'O.T.A.N., qui aurait pour tâche d'analyser la politique économique du bloc soviétique et les mesures à prendre d'un commun accord pour renforcer notre propre puissance économique et développer les moyens d'action de nature à préserver notre influence dans le monde.

Enfin, et ce n'est pas l'aspect le moins important de l'action à entreprendre, il y aurait intérêt à développer notre cohésion économique interne. Sans doute convient-il de ne pas créer de doubles emplois et de ne pas faire en sorte que s'atténue le sens des responsabilités des représentants de nos gouvernements dans les organisations internationales où se discutent les problèmes économiques. Si l'O.T.A.N. devenait une sorte d'instance d'appel en cas de divergence au sein des autres organisations, le rôle de celles-ci et leur efficacité iraient diminuant. Il est certain par exemple que l'O.E.C.E. n'aurait pu adopter une politique constructive dans le domaine du régime des paiements intra-européens si les différends qui ont pu surgir au moment de l'établissement des mécanismes complexes qui ont été institués avaient pu être évoqués dans une instance supérieure.

Ceci étant, il apparaît que nous pouvons, au sein de l'O.T.A.N., examiner les moyens de procéder à de nouvelles tâches qui n'ont pu jusqu'ici être abordées, faute de ressources ou par suite de la situation

politique générale.

Le gouvernement français a proposé dans cet ordre d'idées que les pays membres de l'Alliance s'efforcent de dégager des ressources en vue de réalisations économiques d'intérêt commun telles par exemple que l'amélioration de l'infrastructure civile ou des moyens de communication internationaux. L'étude de tels projets ne devrait d'ailleurs pas nécessairement conduire à leur réalisation par l'Organisation. Il devrait s'agir au minimum et au départ d'une impulsion venue de celle-ci et qui pourrait se traduire par une action dans telle ou telle autre organisation appropriée.

Enfin, le champ d'application de l'O.T.A.N. ne recouvre pas exactement celui des organisations internationales de caractère économique au sein desquelles nous sommes représentés; certaines sont plus vastes, d'autres plus étroites. Nous aurions intérêt, comme dans le domaine politique, à nous concerter au préalable lorsque certaines questions importantes seront invoquées dans ces instances, en vue d'adopter une politique commune des représentants des pays membres de l'Alliance au sein de celles-ci.

Telles sont quelques-unes des directives qui s'offrent à notre action; il peut s'en présenter d'autres par suite du développement de la situation politique générale ou de l'apparition de tel ou tel phénomène particulier. Si nous décidons de procéder d'une façon périodique aux consultations politiques et économiques évoquées ci-dessus, nous serons en mesure de faire face à ces problèmes le moment venu et de rechercher en commun les moyens de les résoudre soit par une action directe de l'Organisation, soit plus probablement par une action concertée de ses membres dans telle ou telle autre instance appropriée. [1].

Annexe

Projet de création d'une Agence pour le développement économique mondial, présenté au Conseil de l'O.T.A.N. par M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères

I. *Le cadre de l'O.T.A.N.*.

La présente session du Conseil de l'O.T.A.N. va être consacrée, pour sa plus grande part, à la discussion des problèmes économiques et politiques qui se posent au sein de notre association. Il y a lieu de s'en féliciter, puisqu'une telle orientation est le témoignage d'une amélioration du climat international suffisante pour atténuer le caractère d'urgence des problèmes de sécurité.

Notre solidarité va donc pouvoir se manifester d'une manière plus concrète dans les domaines où jusqu'ici beaucoup de nos efforts étaient restés dispersés. Le gouvernement français, pour sa part, appuiera toutes les initiatives qui, dans le cadre de l'article 2 du traité, permettront de développer la coopération économique entre les états membres en tenant compte des situations particulières de chacun d'entre eux.

Mais cette coopération interne ne suffit pas à résoudre un problème qui nous préoccupe tous, celui du développement économique ralenti de certaines régions du monde, où la misère demeure un facteur d'instabilité et de subversion. C'est pourquoi il

[1] Sur une politique nouvelle d'aide aux pays sous-développés envisagée au Quai d'Orsay, voir ci-dessus le n° 242.

nous paraît opportun d'étudier, au cours de la présente session, l'attitude commune que les pays membres de l'O.T.A.N. pourraient adopter et suggérer à d'autres pays en vue de trouver les méthodes les plus aptes à améliorer une situation non seulement intolérable du point de vue humain, mais aussi dangereuse pour la paix.

Le gouvernement français a mis au point un plan d'assistance aux pays sous-développés qui, s'il était présenté au nom de notre association, pourrait bénéficier d'un grand crédit dans l'ensemble du monde.

Ce plan, qui entend être réaliste, n'a pas pour objet de supprimer les formes d'aide actuelles. Il comporte, au contraire, le maintien, voire le développement, sur le plan économique, des traités et accords existants, qu'il s'agisse de traités de défense comme l'O.T.A.N., l'O.T.A.S.E. ou le pacte de Bagdad, de pactes régionaux comme celui de Colombo, d'accords bilatéraux d'assistance ou de l'aide apportée par certains pays à des territoires envers lesquels ils ont pris des engagements particuliers, mais il cherche à pallier les insuffisances que nous sommes tous d'accord pour constater et à améliorer des méthodes d'assistance qui ont fait l'objet de critiques dont certaines sont parfois justifiées.

II. *La situation actuelle de l'aide.*

Quelles constatations pouvons-nous faire lorsque nous procédons à un examen objectif du problème tel qu'il est posé et des solutions qui y ont été jusqu'ici apportées ?

L'aide aux pays sous-développés apparaît dans l'ensemble très insuffisante par rapport aux besoins, surtout si l'on tient compte de l'accroissement rapide de la population dans plusieurs régions du monde. Elle est inégalement répartie et, pour les raisons les plus diverses, certains pays ne bénéficient encore d'aucun appui substantiel de la part des états qui ont jusqu'ici fait l'effort le plus généreux.

Elle a été souvent attribuée, ce qui était dans une large mesure inévitable en raison du climat international de ces dernières années, en fonction de l'adhésion des pays bénéficiaires à un système politique déterminé, voire à une alliance d'ordre militaire.

D'où certaines réticences manifestées par des pays qui ont cru voir dans l'aide ainsi accordée une atteinte à leur indépendance, lesdites réticences étant souvent exploitées à des fins subversives.

D'où également une tendance quelque peu inquiétante au développement d'une compétition entre les grandes puissances pour tirer le plus large profit politique de l'aide ou de promesses d'aide apportées à telle ou telle région du monde.

D'autre part, les pays bénéficiaires, dont nous aurions tort de négliger les susceptibilités légitimes, sont soucieux de voir atténuer le caractère « charitable » de l'aide et préfèrent, dans toutes la mesure du possible, qu'elle revête un caractère commercial, ce qui se produit lorsqu'elle comporte l'achat de leurs produits excédentaires.

Dans le même ordre d'idées, il faut tenir compte des difficultés psychologiques que suscitent les garanties, même les plus légitimes, demandées par les donateurs quant à l'utilisation des crédits. Ceux-ci comportent d'ailleurs parfois des taux d'intérêt trop élevés et des délais de remboursement trop courts.

Enfin, les efforts sont souvent dispersés en une multitude de petits travaux ne correspondant à aucun plan d'ensemble, ce qui a pour effet d'en diminuer la rentabilité.

III. *Les idées directrices du plan français.*

Compte tenu des observations qui précèdent, le plan français est inspiré par les idées suivantes :

a. Il est nécessaire, dans les circonstances présentes, de maintenir les organismes et traités existants, notamment ceux où peut s'affirmer le plus efficacement la solidarité atlantique.

b. Ces organismes ou traités ne doivent pas apparaître aux yeux des autres puissances, surtout si elles sont bénéficiaires d'une aide, comme des moyens de pression politique.

Il en résulte que les nations signataires peuvent s'aider entre elles mais que les organismes communs, en tant que tels, ne sauraient sans inconvénients servir de truchement pour l'aide aux pays tiers. Par contre, nous ne voyons que des avantages à

ce que les états membres d'une organisation comme l'O.T.A.N. se concertent entre eux afin d'adopter une position commune à l'intérieur des organismes choisis pour la distribution de l'aide.

c. Il faut dresser le bilan des efforts actuellement accomplis dans les cadres les plus divers, afin de pouvoir faire la comparaison indispensable entre les besoins réels et les besoins satisfaits.

Dans le même temps, il ne sera pas inutile, à l'égard de l'opinion internationale, de connaître le montant exact de l'aide apportée par chaque pays aux autres nations du monde.

d. Compte tenu de ce bilan, il est souhaitable que soit réalisée une sorte de surcompensation internationale permettant de réaliser un effort particulier en faveur des pays qui n'ont pas ou peu bénéficié d'une aide.

e. L'aide apportée dans les conditions ci-dessus peut, si elle est convenablement organisée, s'exercer dans de meilleures conditions psychologiques, notamment s'il est prévu une forme de contrôle international acceptable par tous.

f. Il faut envisager, dans la plus large mesure possible, l'achat des produits excédentaires des pays bénéficiaires de l'aide, ce qui comporte leur revente, au besoin avec une perte déterminée. L'aide est alors représentée par la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des produits.

De telles opérations seraient évidemment facilitées par la stabilisation des cours mondiaux des matières premières.

g. L'aide doit comporter des conditions financières correspondant à la rentabilité normale des travaux entrepris, ce qui suppose une politique de bonification de taux d'intérêt, d'allongement des délais de remboursement et d'assouplissement des règles d'assurance-crédit.

h. Il convient de prévoir des possibilités d'efforts triangulaires, l'aide apportée par un pays pouvant consister simplement dans le coût des transformations qu'il effectue sur son territoire. Le pays en question reçoit, par exemple, des matières premières, les transforme et livre les produits transformés au pays bénéficiaire de l'aide. Dans ce cas, l'organisme central (voir ci-après) comptabilise au crédit du pays tiers le coût de la transformation.

Ce procédé permet à des pays dont la situation financière est médiocre mais dont les possibilités industrielles sont grandes de participer plus largement à l'effort commun.

Un tel procédé peut constituer un excellent moyen d'assurer le plein emploi dans les pays où sévit le chômage.

i. L'assistance technique doit avoir une part considérable dans l'effort entrepris, car elle permet le maximum de participation des pays intéressés à leur propre développement.

j. Pour accentuer l'impression que doivent avoir les bénéficiaires de leur pleine liberté d'action, il y a intérêt à ce que les études entreprises pour des travaux de grande envergure soient confiées à une organisation internationale indépendante. Les pays intéressés auront ensuite le choix de leurs entrepreneurs.

IV. *L'Agence pour le développement économique mondial.*

Pour mettre en œuvre les idées ci-dessus exprimées, le gouvernement français souhaite que les membres du Conseil de l'O.T.A.N. se mettent d'accord pour proposer à l'organisation des Nations Unies la création d'une « Agence pour le développement économique mondial » (A.D.E.M.).

Cette agence pourrait compter :

a. Un comité directeur responsable devant l'O.N.U., au sein duquel pourraient figurer, à côté des principaux donateurs, des représentants des pays bénéficiaires. Ce comité aurait pour tâche principale d'assurer, compte tenu des besoins, le meilleur emploi des ressources disponibles et la coordination des efforts.

b. Un bureau statistique, centralisant le montant de tous les efforts accomplis ou prévus en faveur des pays sous-développés. Tous les pays, toutes les organisations, seraient tenus de fournir à ce bureau les renseignements nécessaires.

c. Une *banque* ou un *fonds,* auxquels pourraient être confiés les crédits qui seraient affectés au S.U.N.F.E.D. [1] et aux différentes formes d'assistance des Nations Unies, une coopération étroite étant assurée entre ce nouvel organisme, la Banque internationale et la coopération financière internationale.

Cette banque percevrait les contributions des états membres, comptabiliserait, d'après les renseignements fournis par le bureau statistique, les efforts accomplis par chaque pays, directement ou indirectement (jeu des procédures d'aide triangulaire), en faveur de l'œuvre commune.

Il accorderait son aide sous les formes que le Comité directeur jugerait les plus opportunes :

— prêts à long, à moyen et à court termes, avec ou sans intérêt;
— bonifications d'intérêt aux prêts consentis par d'autres organismes;
— financement des opérations du Comptoir commercial (voir ci-après);
— dons et secours, s'il y a lieu, dans les cas urgents.

d. Un comptoir commercial, chargé d'acheter et de revendre les excédents des pays bénéficiaires, et dont il serait intéressant de définir le rôle en vue de stabiliser le cours des matières premières.

e. Un institut technique, comportant deux sections :

— une section d'assistance technique;
— une section d'études, de recherches et de prospections, les frais de fonctionnement de cet organisme étant assurés par la Banque, laquelle prélèverait à cet effet les sommes nécessaires sur le montant des contributions des états membres.

Chaque année le comité directeur de l'Agence présenterait au Conseil économique et social des Nations Unies un rapport d'ensemble sur les activités des divers organismes ci-dessus énumérés.

Conclusion.

La création de cette agence, sans porter atteinte, répétons-le, aux mécanismes existants, permettrait à la fois de servir la cause du développement économique mondial et celle de l'amélioration des relations internationales.

En effet, les pays bénéficiaires de l'aide seraient appelés à collaborer tant entre eux qu'avec les pays donateurs pour la répartition de l'aide transitant par l'A.D.E.M., puisque aussi bien cette répartition devrait se faire par accord mutuel; on assisterait sans nul doute à une forme de collaboration pacifique dont les pays européens bénéficiaires de l'aide accordée dans le cadre du plan Marshall ont eux-mêmes déjà donné l'exemple.

Un tel système marquerait en outre avec éclat la volonté des pays donateurs de tenir compte des préoccupations des pays sous-développés. Il amènerait ces derniers à reconnaître le caractère désintéressé et à mesurer l'importance respective des efforts consentis par chacun.

En définitive, il aboutirait à renforcer la solidarité des membres de notre organisation, mettrait en lumière nos desseins pacifiques et nous aiderait à faire de nouveaux progrès dans la voie de la coopération entre tous les peuples du monde.

[1] Special United Nations Fund Economic Development.

380

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE [1]

Nord-Vietnam

Paris, 9 juin 1956.

La situation des rapports franco-vietnamiens ne s'est guère modifiée depuis la dernière rencontre de M. Pineau et de M. Dulles à Karachi [2].

1° La mission commerciale de la R.D.V.N., dont l'arrivée en France pour un séjour de trois mois avait été annoncée à M. Dulles, est actuellement en France. Elle a visité divers établissements industriels et passe à l'heure actuelle des commandes de matériaux non stratégiques dans le cadre de l'accord commercial signé le 14 octobre 1955. Sa présence comme son action ont été suffisamment discrètes pour que pratiquement, aucune relation de ses activités ou de ses déplacements n'ait figuré dans la presse française.

2° Le problème de l'installation d'une représentation commerciale permanente de la R.D.V.N. à Paris est stationnaire. M. Sainteny a remis, voici près de trois mois, au gouvernement de Hanoï une lettre dans laquelle, conformément à ce qui avait été annoncé à M. Dulles à Karachi, nous étions prêts à autoriser l'installation d'une mission sans caractère diplomatique chargée des intérêts économiques et culturels de la R.D.V.N. en France sur une base *de facto*. La R.D.V.N. estime ces propositions insuffisantes. Nous avons confirmé à M. Sainteny qu'elles ne pouvaient cependant être modifiées en l'état actuel des choses.

3° C'est sans doute une des raisons pour lesquelles aucune des questions pendantes, notamment le règlement du contentieux financier entre la France et le Nord-Vietnam et celui de la situation des biens immobiliers français dans cette région, n'a jusqu'ici reçu de solution.

[1] Rédigée par M. André Saint-Mleux.
[2] Lors de la conférence de l'O.T.A.S.E. du 6 au 8 mars : voir ci-dessus le n° 147.

381

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2195 à 2201. Extrême urgence. Réservé. Exemplaire rectifié. *Rabat, 10 juin 1956, 0 h. 5.*

(Reçu : 0 h. 35.)

Je me réfère à votre télégramme n° 1708 [1].

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, j'ai dans le sens des instructions du Département appelé l'attention de M. Balafrej sur le caractère politique prononcé que prendraient très probablement, du fait de la présence de M. Chepilov, les solennités du Caire [2]. Ne pouvait-on craindre que les Égyptiens et les Soviétiques ne s'efforcent de compromettre la délégation marocaine et que la visite de courtoisie ne risque de se perdre dans une démonstration antioccidentale ? Un communiqué annonçait que M. Guedira lui aussi avait été invité et avait accepté. Peut-être le Sultan estimerait-il opportun, sinon de revenir sur le principe de l'envoi d'une délégation, au moins de modérer l'importance de celle-ci. Il importait, lui ai-je dit, de prévenir les réactions britanniques et surtout américaines qui pourraient gêner l'entrée du Maroc dans la vie internationale.

M. Balafrej a répondu qu'il était lui-même préoccupé de l'aspect imprévu que revêtaient les fêtes du Caire. Le gouvernement égyptien s'était gardé de l'informer de l'invitation qui avait également été adressée à M. Chepilov. Il paraissait difficile d'annuler la réponse favorable qui avait été donnée, mais il examinerait avec le Souverain la possibilité de réduire le nombre des délégués marocains.

Le ministre des Affaires étrangères m'a semblé sincère. Il avait, je le savais, entendu des observations analogues aux miennes dans la bouche du consul général des États-Unis qu'il avait rencontré la veille. Il ne me

[1] Le télégramme de Paris nos 1708-1709, du 6 juin, n'a pas été reproduit. Il y était dit que la participation du prince Moulay Hassan et de M. Balafrej aux fêtes organisées le 18 juin par le gouvernement égyptien pour célébrer le départ des dernières troupes britanniques serait « inopportune », cette visite risquant d'être interprétée comme une manifestation antibritannique, qui desservirait le Maroc au moment où il accédait à la scène internationale.

[2] M. Chepilov, nouveau ministre des Affaires étrangères, avait été invité à assister au départ du dernier soldat britannique d'Égypte, alors qu'il n'était que rédacteur en chef de la *Pravda*. Il devait se rendre en Égypte, en Syrie et au Liban du 16 au 28 juin : voir ci-après les nos 413, 428 (et note), 434.

l'a d'ailleurs pas caché. D'autre part, il juge qu'en recevant le roi d'Irak, le Sultan et son gouvernement ont manifesté leurs tendances prooccidentales et qu'il ne leur était guère possible d'écarter purement et simplement l'invitation aux cérémonies destinées à célébrer la libération égyptienne et l'installation du colonel Nasser comme premier président de la République.

À M. Porter, qui s'en est ouvert au conseiller diplomatique, M. Balafrej a dit qu'il avait demandé au Sultan de ne pas aller en Égypte en raison des tâches très lourdes qui lui incombaient actuellement. Le Souverain aurait insisté pour qu'il y allât afin d'éviter toute imprudence de la délégation marocaine. Du côté américain, on est inquiet du parti que les Soviétiques chercheront sans doute à tirer, sur le plan de la propagande, de la présence des Marocains au Caire. On redoute que M. Chepilov ne profite de ce contact pour traiter des questions lourdes de conséquences, telles que celle d'une représentation soviétique au Maroc. (Voir sur ce point mon télégramme n°s 2202 à 2204 [1]). On redoute aussi que M. Chepilov n'invite le Prince à se rendre à Moscou et que la porte ne soit ouverte à une tentative soviétique d'influence directe, sous la forme d'offres d'armements et de techniciens. Aussi est-on prêt à suivre, le cas échéant, nos suggestions pour mettre en garde les Marocains contre les dangers qui peuvent résulter de la réunion du Caire. M. Porter a souligné toutefois la délicatesse d'une telle démarche. La susceptibilité des dirigeants marocains accepterait mal une pression. À son avis, une mise en garde suffirait.

Le prince Moulay Hassan, qui a déjeuné aujourd'hui au Haut-Commissariat, est, lui aussi, conscient des manœuvres qui peuvent se développer au Caire. Il m'a dit toutefois que le Maroc se sentait uni à l'Occident et qu'il représenterait l'Occident dans les solennités égyptiennes : les Égyptiens déploient déjà autour de lui leurs séductions. Ils se proposent de mettre à sa disposition un avion spécial et préparent en son honneur un imposant programme dont une fête nautique à Alexandrie.

[1] Également du 10 juin, non reproduit. Ce télégramme indiquait que M. Balafrej, mis en garde contre les propositions que pourrait présenter M. Chepilov, avait laissé entendre que les Soviétiques avaient déjà approché le gouvernement marocain sur la question de l'établissement éventuel de relations officielles entre Moscou et Rabat.

382

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2205 à 2210. *Rabat, 10 juin 1956, 0 h. 5.*

(Reçu : 0 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2135 à 2142 du 7 juin [1].

À la date de ce jour, le gouvernement marocain n'a pas encore donné de réponse officielle à l'aide-mémoire du 2 juin du général Ély [2].

M. Guedira est venu m'informer officieusement le 7 juin de la position du gouvernement au sujet de ce document.

L'accord des ministres se serait réalisé, non sans certaines controverses, sur le principe de la création d'une zone de surveillance et de contrôle. En revanche, les membres du gouvernement n'admettent pas que des forces françaises participent au contrôle qu'ils estiment devoir être effectué avec des moyens exclusivement marocains : police et armée royale.

La coopération des forces armées françaises à ce contrôle aurait, à leur sens, des répercussions dangereuses sur l'état d'esprit, déjà très sensible, des populations de l'Oriental. Pour tout dire, ils considèrent

[1] Non reproduit, ce télégramme indiquait que le gouvernement marocain étudiait un mémorandum relatif aux possibilités de neutralisation de la zone frontière du Maroc oriental établi par le général Ély à la suite des conversations du 2 juin (Sur la visite du général, voir ci-dessus le n° 358). Si les dirigeants marocains étaient d'accord sur le but à atteindre, à savoir, empêcher le franchissement de la frontière par des éléments subversifs et des armes, ils se divisaient sur les moyens propres à atteindre cet objectif : soit laisser l'armée française assurer le contrôle, soit confier cette mission aux armées française et marocaine agissant conjointement, soit en charger l'armée royale avec le concours de supplétifs et de la gendarmerie française. Les renseignements concordaient par ailleurs pour indiquer que, depuis quelques jours, les mouvements de certaines fractions de l'Armée de libération prenaient un caractère inquiétant. Tout se passait comme si ces bandes s'organisaient pour aider les rebelles algériens, soit en leur envoyant des hommes et des armes, soit en montant sur certains points de la frontière des opérations de diversion.

[2] Une note n° 208/CEMGFA/CAB du chef d'État-major général des forces armées, du 14 juin, non reproduite, analysait le mémorandum Ély. Il s'agissait de créer en territoire marocain une zone frontalière large de 60 kilomètres et qui incluerait la rocade nord-sud Berkane-Oujda-Berguent-Bou Arfa vers Colomb-Béchar pour assurer à l'Oranie une marge de sécurité et pour préserver l'Empire chérifien de la « contamination algérienne ». Cette zone devait être sous la responsabilité militaire française (sans pour autant que soit exclue une solution pratique qui sauvegarderait les susceptibilités marocaines et le principe de l'indépendance, sous forme par exemple d'une commission mixte de contrôle auprès du commandement). Les forces françaises devaient constituer l'ossature de cette surveillance, du contrôle et du renseignement. Le concours de la gendarmerie marocaine apporterait une garantie de manière à satisfaire Français et Marocains. La présence de quelques éléments de l'armée royale satisferait à un légitime souci marocain de prestige, mais cette participation demeurerait plus symbolique que réelle.

que l'organisation d'un contrôle combiné franco-marocain est incompatible avec le principe de l'indépendance de l'État.

Cette attitude générale s'exprime avec des nuances diverses, suivant les personnalités.

Le président Si Bekkaï se prononce d'une manière formelle contre les modalités d'application du contrôle qui ont été préconisées dans l'aide-mémoire, estimant qu'elles restreignent la souveraineté de l'État.

L'attitude de Si Driss M'Hammedi est plus souple. Pour lui, la prise en charge du contrôle par la seule autorité marocaine doit être considérée comme une preuve tangible de la volonté du gouvernement marocain de coopérer avec la France face au problème de la frontière algérienne.

Le ministre de l'Intérieur semble concevoir, non sans clairvoyance, la difficulté technique d'assurer un contrôle efficace avec des moyens exclusivement marocains. Enfin, il admet que ce contrôle pourrait être actionné par des commissions mixtes franco-marocaines.

Le prince Moulay Hassan, de son côté, paraît très proche de la solution française. Il sait que le contrôle de la zone frontalière nécessite d'importants moyens et voit de sérieux inconvénients à l'implantation du gros de l'armée royale dans l'Oriental. Il ne serait disposé à consacrer à cette tâche qu'une fraction très limitée de ses forces. En bref, sa position actuelle pourrait influer à notre avantage sur l'attitude négative de certains membres du gouvernement.

Ces positions personnelles ont été portées à la connaissance du colonel Petit, envoyé par le général Ély en courte mission d'information auprès du Haut-Commissariat pour se renseigner sur l'évolution des discussions concernant l'aide-mémoire.

Je crois savoir que le Sultan n'a pas encore arrêté sa position. Il semble donc que la réponse officielle à ce document ne me sera pas adressée avant quelques jours. J'aviserai le Département de cette réponse dès sa réception.

383

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2253 à 2269. Réservé. *Moscou, 10 juin 1956, 10 h.*

(*Reçu :* 10 h. 15.)

1° Les quatre nouvelles démarches que le gouvernement soviétique vient de faire dans la question du désarmement, à savoir les lettres en date du 6 juin du maréchal Boulganine au président du Conseil français, au président Eisenhower, au Premier britannique et au chancelier

Adenauer [1], s'inspirent, pour l'essentiel, des mêmes considérations dont émanait la déclaration soviétique du 14 mai annonçant une réduction considérable et unilatérale des forces armées de l'U.R.S.S. [2].

À côté de l'importance et de l'urgence du problème du désarmement en face du redoutable développement des armes de destruction massive, le principal argument invoqué pour expliquer la décision soviétique est la stérilité totale des discussions menées depuis dix ans sur le désarmement au sein des organismes compétents des Nations Unies. La dernière réunion du sous-Comité à Londres aurait renforcé le gouvernement soviétique dans la conviction que rien de concret ne pouvait être attendu de pourparlers sans fin, qui se perdaient dans un enchevêtrement de plus en plus inextricable de complications politiques et techniques. Recevant la délégation socialiste française, M. Khrouchtchev, avec sa franchise, avait déclaré, le 4 mai, qu'il « en avait assez de la comédie du désarmement » (référence télégramme nos 1776 à 1780 [3]). La même raison est indiquée sous des formes moins brutales, mais aussi claires, dans les lettres aux présidents Guy Mollet et Eisenhower. Le sous-Comité du désarmement, si souvent l'objet des attaques et des railleries

[1] Dans ces messages, le Maréchal, après avoir exposé que l'apparition des armes nucléaires rendait particulièrement urgente la nécessité de résoudre le problème du désarmement, portait un jugement pessimiste sur les travaux du sous-Comité du désarmement des Nations Unies, qui entravaient tout progrès. Le gouvernement soviétique estimait que les efforts des états devaient être orientés vers des mesures concrètes de réduction des armements, qui pouvaient être décidées sans attendre la conclusion d'un accord international de désarmement. Les messages rappelaient la récente démobilisation de 1.200.000 soldats soviétiques (voir note suivante). Sans doute un tel retrait ne résolvait pas entièrement le problème; mais si les gouvernements américain, britannique et français prenaient de leur côté des mesures de réduction de leurs forces armées en Allemagne, le terrain serait « préparé pour de nouvelles étapes plus décisives en ce domaine. Elles pourraient mener plus tard à un accord portant sur une importante réduction des forces armées étrangères en Allemagne ou sur le retrait des forces armées étrangères du territoire allemand ».

Pour le texte intégral de la lettre adressée au président Eisenhower, voir *Le Monde* du 10-11 juin, p. 4. Le message destiné à M. Guy Mollet, remis par l'ambassadeur Vinogradov, différait du précédent par la référence aux récents entretiens franco-soviétiques de Moscou et aux propos que MM. Boulganine et Khrouchtchev avaient tenus aux dirigeants français.

[2] Le 14 mai, dans une déclaration à la presse, le gouvernement soviétique faisait part de sa décision de réduire unilatéralement ses forces armées. Après avoir constaté l'échec des travaux du sous-Comité du désarmement, « devenu un paravent pour camoufler la course aux armements » des puissances occidentales, Moscou annonçait une réduction, d'ici le 1er mai 1957, de 1.200.000 hommes en sus de la démobilisation intervenue l'année précédente, la dissolution de 63 divisions et brigades (soit plus de 30.000 hommes) stationnées en R.D.A., celle d'une partie des écoles de guerre de l'armée soviétique; enfin la réduction des armements et des dépenses militaires. Pour le texte complet de la déclaration, voir La Documentation française, *Articles et documents*, 17 mai 1956, n° 0357, textes du jour.

[3] Du 8 mai, non reproduit. Le premier secrétaire du P.C.U.S. avait indiqué à ses interlocuteurs qu'il ne croyait pas à la possibilité d'un contrôle efficace de la production des armements nucléaires; un véritable contrôle ne pouvait reposer que sur la confiance. Il serait cependant possible d'établir un système de garanties contre les attaques brusquées, en acceptant les propositions soviétiques. Quant aux inspections aériennes suggérées par le président des États-Unis, elles ne valaient rien. M. Khrouchtchev avait à nouveau accusé les Occidentaux de refuser les mesures qu'ils avaient eux-mêmes proposées, une fois que l'U.R.S.S. les avait incorporées dans ses projets. Affirmant qu'il en « avait assez de la comédie du désarmement », il avait réclamé des actes concrets, en rappelant que l'U.R.S.S. s'était déjà engagée dans cette voie en démobilisant 640.000 hommes (voir ci-dessus le n° 116, note). Bientôt, annonçait-il, l'U.R.S.S. prendrait des mesures unilatérales importantes.

de M. Khrouchtchev au cours des récentes conversations franco-soviétiques [1], est dénoncé par le maréchal Boulganine comme « bloquant tout progrès dans la question du désarmement ».

2° Cette situation apparaît d'autant plus regrettable au gouvernement soviétique que l'évanouissement de la guerre froide et la diminution de la tension internationale créent, selon lui, des conditions plus favorables pour l'arrêt de la course aux armements.

Tels sont les mobiles dont s'inspireraient les mesures de réduction unilatérales (640.000 et 1.200.000 hommes) déjà prises ou décidées par les dirigeants soviétiques.

3° En réalité, ces mesures répondent également à d'autres préoccupations d'ordre économique, militaire et politique.

a. À la faveur de la détente consécutive à la mort de Staline, un double besoin se manifeste dans le pays. La population voudrait un peu de liberté et surtout un peu plus de bien-être. Pour tenir compte de cette dernière aspiration, le gouvernement cherche à améliorer les conditions d'existence. Tout en maintenant la priorité à l'industrie lourde, il se préoccupe, plus que par le passé, de l'augmentation des produits de consommation, c'est-à-dire du développement des industries légères et d'une agriculture encore très arriérée. Il faut de la main-d'œuvre et des investissements supplémentaires. La mise en valeur des terres vierges, à laquelle s'intéresse particulièrement M. Khrouchtchev, et la russification systématique de la Sibérie exigent aussi beaucoup d'hommes, 200.000 nouvelles recrues d'après le ministre compétent. Le licenciement d'effectifs considérables et les économies qui en résultent (15 % du budget militaire actuel) sont, à cet égard, particulièrement opportuns. Le besoin de main-d'œuvre est d'autant plus grand que les générations en âge de porter les armes ou de travailler ont été particulièrement décimées par la guerre.

b. La Russie soviétique dispose dans le domaine des armes conventionnelles d'une marge de sécurité si grande par rapport aux autres nations, y compris les États-Unis, que des réductions considérables peuvent être effectuées sans compromettre aucunement la sécurité de l'Union. En outre, les dirigeants soviétiques estiment que cette sécurité est surtout assurée par les réalisations de l'U.R.S.S. dans le domaine des engins atomiques. Ce sentiment a été considérablement renforcé depuis qu'ils ont — les premiers — fait éclater la bombe thermonucléaire à partir d'un avion [2].

c. Sur le plan de la propagande, les dirigeants soviétiques attendent beaucoup de l'impression produite dans le monde par les mesures spectaculaires qu'ils ont annoncées. Ils escomptent que sous la pression de leurs opinions publiques, les divers gouvernements seront amenés à entrer dans la voie tracée par Moscou. C'est là l'un de leurs principaux mobiles. M. Khrouchtchev ne l'a pas caché dans ses conversations avec les socialistes français.

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 329, 330, 332.

(2) Ce dont M. Khrouchtchev s'était vanté le 23 avril à Birmingham : voir ci-dessus le n° 270 (note).

4° Tout en reprenant pour l'essentiel les thèmes de la note du 14 mai, sur laquelle l'attention est à nouveau attirée, les derniers messages du maréchal Boulganine accentuent des propositions déjà faites, ajoutent quelques suggestions esquissées plus ou moins clairement et font apparaître beaucoup plus nettement les buts de la manœuvre.

a. Le chef du gouvernement soviétique propose à nouveau que, sans attendre la conclusion d'un accord international, chaque état adopte des mesures concrètes de réduction des armements. L'adoption de telles mesures créerait des conditions plus favorables pour l'exécution d'un programme général de désarmement. Il n'est pas spécifié si ces mesures pourraient faire l'objet d'accords préalables entre deux ou plusieurs puissances. Mais cette éventualité n'est pas écartée. Certains passages de la lettre au président Eisenhower permettent de penser que Moscou envisagerait avec faveur un semblable arrangement entre les États-Unis et l'Union soviétique, « les puissances qui possèdent les forces armées les plus nombreuses et les ressources matérielles les plus vastes ». Le message à M. Guy Mollet souligne la « responsabilité principale » qui incombe « aux grandes puissances » en matière de désarmement, et indique « qu'il serait important pour toutes ces puissances de prendre l'initiative d'appliquer des mesures pratiques pour réduire les forces armées et les armements ».

Ces textes ne permettent pas d'affirmer que le gouvernement soviétique songe à des rencontres en dehors des organismes auxquels a été confié jusqu'ici le problème du désarmement. Mais cette éventualité ne saurait être exclue.

b. Les messages remis à Paris, à Washington, à Londres et à Bonn, insistent sur le fait que les décisions annoncées le 14 mai par le gouvernement soviétique auront en particulier pour effet de réduire de 30.000 hommes les effectifs soviétiques stationnés en Allemagne orientale. Il est souligné que cette mesure ne constitue de la part du gouvernement de Moscou qu'un premier pas. Mais la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis sont invités à imiter l'exemple soviétique, et il est indiqué que dans cette éventualité, l'U.R.S.S. pourrait procéder en Allemagne à des réductions beaucoup plus décisives. Si les quatre puissances agissaient dans le même sens, il serait possible d'envisager un accord comportant de très fortes réductions des forces armées étrangères stationnées en Allemagne ou même leur retrait complet du territoire allemand.

Ainsi réapparaît l'un des objectifs de la diplomatie soviétique en même temps que se dégage l'un des buts de la manœuvre déclenchée le 14 mai sur le plan international.

c. La lettre à M. Guy Mollet ne contient qu'une vague allusion au problème de la sécurité européenne, « pour la solution duquel des mesures immédiates de désarmement créeraient des conditions favorables ». Sur les moyens de réaliser cette sécurité, les conceptions du Kremlin n'ont pas changé depuis les entretiens franco-soviétiques.

d. Le fait le plus important dans les nouvelles initiatives que vient de prendre le gouvernement soviétique est l'inclusion, parmi les destinataires du message, du chancelier de l'Allemagne fédérale.

En se référant aux entretiens germano-soviétiques de septembre 1955 [1] et en transmettant au chef du gouvernement de Bonn la note du 14 mai, le maréchal Boulganine déclare que l'adoption par les autres puissances de mesures de réduction des forces armées semblables à celles qu'a prises l'Union soviétique contribuerait à la solution du problème de l'unification de l'Allemagne.

Il exprime l'espoir que la déclaration du 14 mai sera étudiée avec soin par le gouvernement fédéral et trouvera près de lui un écho favorable. Il formule le vœu que ce gouvernement saura fournir un apport pratique à la cause du renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et ne permettra pas à l'Allemagne occidentale une évolution contraire aux intérêts de la sécurité européenne et de nature à accentuer la course aux armements..

Il apparaît ainsi que le but essentiel des efforts du gouvernement soviétique en matière de désarmement est de prévenir ou du moins de réduire considérablement le réarmement de l'Allemagne occidentale tel qu'il est actuellement envisagé.

384

Note de la Direction des Affaires marocaines et tunisiennes

Négociations avec les Tunisiens sur les questions diplomatiques

11 juin 1956.

Depuis la signature du protocole du 20 mars avec la Tunisie, la thèse française a été la suivante : ce document reconnaît l'indépendance de la Tunisie. La Tunisie reste liée par les accords d'ordre international qu'elle a conclus, notamment par les conventions de 1955. Les clauses des conventions, dans le domaine diplomatique en particulier, ne peuvent donc être modifiées sans la conclusion d'un accord avec la France. Le 10 mai, un projet d'accord diplomatique était ainsi remis au président Bourguiba [2].

M. Bourguiba prétendait, au contraire, que le protocole du 20 mars lui donne toute liberté d'action dans tous les domaines. Pour bien marquer cette thèse, il entendait échanger des missions diplomatiques avec tous les pays de son choix, dont la France, avant l'ouverture de négociations avec nous. Des dispositions préparatoires étaient prises à Tunis pour l'accréditement d'ambassadeurs étrangers.

(1) Sur ces entretiens, voir *D.D.F.*, 1955-II, nos 182, 201, 203, 211, 214, 217.
(2) Voir ci-dessus le n° 319 (note).

Le 11 mai, M. Bourguiba consentait à retarder l'accréditement formel d'ambassadeurs jusqu'à une date postérieure au débat de l'Assemblée nationale.

La négociation ouverte à Tunis, dès le retour de M. Bourguiba, n'a donné pendant les premières semaines aucun résultat. Il y a huit jours, M. Bourguiba a envisagé avec M. Seydoux un échange de lettres entre les deux présidents du Conseil prévoyant l'échange de missions diplomatiques entre Paris et Tunis, en dérogation aux conventions [1]. Cette formule a été repoussée par le Conseil des ministres français.

La négociation reprise le 8 juin a alors amené M. Bourguiba à une concession importante : il a consenti à conclure un accord en forme avec la France, dans lequel il serait prévu que les deux pays échangent des ambassadeurs, que ceux-ci ont droit à un titre spécial (envoyé exceptionnel), que l'envoyé exceptionnel français à Tunis est doyen du corps diplomatique, que la France pourra représenter la Tunisie dans les pays où celle-ci le désirera, et que des consultations auront lieu sur les questions d'intérêt commun entre les deux gouvernements. Cette concession répond à une de nos objections : les conventions ne peuvent être modifiées que par un accord formel entre les deux pays.

En revanche, M. Bourguiba n'accepte pas de conclure, à l'heure actuelle, un accord diplomatique complet. Il déclare qu'il est prêt à négocier avec la France un « traité d'amitié et d'alliance » et que les pourparlers pourront commencer le 22 juin, mais il ne veut pas, dans l'accord, prendre d'engagement en matière d'action concertée : « La Tunisie concluera avec la France un accord d'interdépendance une fois qu'elle aura tous les attributs de l'indépendance », dit-il [2].

M. Seydoux cherche actuellement à donner une forme concrète aux assurances du président Bourguiba en ce qui concerne le futur traité d'amitié et d'alliance. Divers documents ont été envisagés à ce sujet. Nous avons proposé une déclaration commune publique, prévoyant « que les modalités de l'interdépendance seraient complétées dans les domaines de la Défense et des Affaires extérieures... et que serait conclu un traité permanent d'amitié et d'alliance déterminant les modalités de l'action concertée des deux pays en matière de Défense et d'Affaires extérieures ». La proposition tunisienne comporte un simple échange de lettres confidentiel prévoyant l'ouverture de négociations le 22 juin, et déclarant : « J'ai le ferme espoir que les négociations aboutiront à la conclusion entre nos deux pays d'un traité d'amitié et d'alliance qui contribuera à renforcer les liens de solidarité et de coopération... »

M. Bourguiba a donc fait une concession importante : conclure un accord en forme avant l'échange de missions diplomatiques avec la France. Il se refuse, pour l'instant, à donner un engagement précis en ce qui concerne le futur accord définissant l'action concertée en matière diplomatique.

*
**

(1) Voir ci-dessus le n° 365.
(2) Voir ci-dessus les n°s 372, 374, 378.

Dans une note dont l'essentiel a été communiqué au Conseil des ministres [1], M. Seydoux a déjà signalé les dangers que comporterait une crise avec la Tunisie :

— Le projet d'accord sur les questions de représentation diplomatique avec la reconnaissance du titre spécial, et de la qualité de doyen pour le représentant français, ne serait pas conclu;

— Nous ne pourrions éviter l'échange imminent de missions diplomatiques entre la Tunisie et les pays qui ne nous sont pas favorables; l'Égypte, la Libye et la Syrie ont déjà présenté leurs demandes d'agrément; les noms proposés par Le Caire et Tripoli ont été agréés à Tunis. Les autres pays arabes et l'Espagne suivront de près;

— L'attitude de nos alliés pourrait être décevante. Les Américains ont déjà nommé un chargé d'affaires à Tunis [2]. Pour l'instant, les Anglais et les Italiens ont agi correctement;

— La constitution, par nos soins, de l'armée tunisienne devrait être arrêtée;

— Le statut des fonctionnaires français servant dans l'administration tunisienne, qui fait déjà l'objet de nombreuses contestations, serait gravement ébranlé;

— La sécurité des ressortissants français en Tunisie, actuellement satisfaisante, pourrait être menacée en de nombreux points;

— Enfin, l'attitude passive des Tunisiens, qui permet un contrôle efficace de l'armée française sur les frontières et empêche la grande majorité de passages d'armes vers l'Algérie pourrait se modifier.

Le général Baillif a dû donner directement son avis au ministère de la Défense nationale.

*
**

En regard, nous disposons de certains moyens de pression :

— Dans le courant du mois de juin, les crédits suivants sont attendus par le gouvernement tunisien : 1,3 milliard de francs, promis par le gouvernement précédent au titre de l'aide dans la lutte contre le chômage; 2,5 milliards de francs au titre de la subvention d'équilibre du Budget tunisien;

— Une première tranche de 1.200 hommes de l'armée tunisienne doit être équipée grâce à nos livraisons de matériel; le président Bourguiba a promis à son opinion de la lui présenter le 17 juin;

(Des instructions ont été données pour qu'aucune mesure d'exécution ne soit prise, dans ces deux domaines, jusqu'au règlement du différend avec les Tunisiens);

— Enfin, des démarches ont été faites auprès d'une vingtaine de gouvernements étrangers pour leur signaler que l'échange d'une mission

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 365 (annexe).
(2) Voir ci-dessus les n°s 365 (note), 372 (note), 376.

diplomatique avec la Tunisie serait actuellement contraire aux engagements d'ordre international librement acceptés par le gouvernement Bourguiba [1]. À en juger par les comptes rendus de nos ambassadeurs, ces démarches semblent avoir eu un certain effet, tout au moins pendant les jours présents [2].

385

M. Bourgès-Maunoury, Ministre de la Défense nationale,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1244/DN/AG/AFN. *Paris, 11 juin 1956.*

L'échange de lettres relatif aux bases américaines, annexé à l'accord diplomatique entre la France et le Maroc, que vous avez signé le 20 mai dernier, a provoqué, d'après mes informations, une vive émotion parmi les militaires américains responsables du commandement de ces bases. Leur réaction est de considérer que nous avons par ce geste renoncé nous-mêmes au maintien des accords franco-américains de 1950 [3]. Bien que cette interprétation de leur part soit erronée, elle encouragera le Pentagone à préconiser une négociation bilatérale entre les États-Unis et le Maroc, qui fasse complètement abstraction des droits que nous réservaient les accords de 1950. Ceux-ci posaient en particulier le principe que ces bases sont françaises, qu'elles font partie du dispositif militaire français et que la France est responsable de la défense aérienne du territoire marocain.

Si, par un nouvel accord, ces droits et ces responsabilités étaient répartis entre le Maroc et les États-Unis, nous verrions se substituer à bref délai une emprise directe de l'armée de l'Air des États-Unis sur le territoire marocain, qui remettrait complètement en cause notre position dans ce domaine. La rivalité qui en naîtrait inévitablement entre les forces armées des États-Unis et les nôtres serait certainement vivement ressentie dans l'opinion publique française et dans l'Armée française.

J'ajoute qu'au moment où la liberté d'action de nos forces terrestres est chaque jour plus menacée au Maroc, le maintien de notre infrastructure aérienne, y compris les droits que nous détenons à l'égard des bases américaines, et la confirmation de nos responsabilités dans la défense aérienne du territoire marocain revêtent une importance encore plus grande pour nous que par le passé. Elles sont la condition d'un

(1) Voir ci-dessus le n° 373.

(2) Des annexes indiquant la formulation de l'accord sur les questions de représentation diplomatique, telle qu'elle était envisagée par les deux parties, n'ont pas été reproduites.

(3) Sur les accords franco-américains du 22 novembre 1950 et l'attitude marocaine, voir ci-dessus le n° 346 (note).

maintien durable de notre présence militaire dans notre ancien protectorat, étant donné que le jeune État marocain n'aura pas avant longtemps les moyens d'assurer lui-même ces tâches.

J'ai pris connaissance de l'aide-mémoire que vous m'avez communiqué et qui a été remis le 28 mai à l'ambassadeur des États-Unis [1]. Il résume de façon exacte notre position.

Compte tenu des réactions très défavorables qu'a suscitées du côté américain l'échange de lettres du 20 mai dernier, je me permets d'insister auprès de vous pour qu'au cours de votre prochain voyage à Washington [2], vous tentiez de dissiper le grave malentendu qui en résulte dans nos relations et de définir une position commune avec le gouvernement américain sur l'ensemble des questions soulevées par votre aide-mémoire du 28 mai, et plus spécialement sur l'avenir des bases américaines au Maroc.

Il me paraît maintenant indispensable, pour éviter de sérieux mécomptes dans le fonctionnement de notre alliance avec les États-Unis, qu'il soit entendu avec eux que la négociation qui sera engagée sur cette question avec le gouvernement marocain doit être maintenue sur un plan tripartite et qu'en tout état de cause, le gouvernement américain s'engage à ne pas souscrire à la remise en cause de nos prérogatives, notamment en ce qui concerne la propriété et le commandement des bases, leur entretien et leur sécurité, ainsi que le principe de nos responsabilités dans la défense aérienne du territoire marocain.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si vous partagez ma manière de voir sur les différents points évoqués dans la présente lettre.

386

M. Ostrorog, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 475 à 480. *New Delhi, 12 juin 1956, 11 h. 25.*
Priorité absolue. Secret. Réservé.

(Reçu : 14 h. 30.)

J'ai été convoqué hier soir par le directeur politique. Il m'a dit dès l'abord qu'il m'avait prié de venir sur l'ordre du Premier ministre pour me parler de l'Algérie. Je l'ai interrompu en rappelant que je n'étais pas autorisé à discuter d'un problème qui est l'affaire du gouvernement.

M. Dutt m'a répondu qu'il entendait bien la chose ainsi, qu'il ne prétendait d'aucune manière intervenir, mais que M. Nehru jugeait nécessaire de vous faire connaître sa position.

(1) Sur cette note, voir *ibid.*, note.
(2) Qui devait avoir lieu du 15 au 21 juin.

Depuis longtemps déjà, des pressions s'exercent à l'encontre du gouvernement indien en vue d'une action à l'O.N.U., au point qu'actuellement, les pays arabes veulent porter l'affaire devant le Conseil de sécurité. M. Nehru s'efforce de s'y opposer. C'est à cet effet que le gouvernement français avait été sollicité de recevoir M. Menon, afin que le délégué indien pût faire état de contacts avec Votre Excellence. Dès le 12 juin, il sera en conférence à New York avec les pays du groupe arabo-asiatique [1]. Or, l'effusion de sang se poursuit. Dans une si grave occurrence, il ne semble pas que les moyens de force puissent être seuls employés, ni qu'ils soient de nature à préparer une solution valable.

Dans le sentiment le plus amical, M. Nehru se demande si le gouvernement français ne pourrait pas prendre quelque initiative qui permette d'arrêter l'effusion de sang. J'ai répondu que pareille initiative avait été prise, puisque le gouvernement français avait offert d'organiser dans un délai de trois mois des élections équitables sur la base d'un suffrage égal accordé à tous, si les hostilités prenaient fin [2]. C'est ce que Votre Excellence avait dit au Premier ministre lors des entretiens tenus à New Delhi au mois de mars dernier [3]. M. Dutt revenant à la charge, j'ai rappelé que les meurtres commis et la terreur entretenue par les insurgés provoquent dans la population non musulmane une volonté de légitime défense. Si l'ordre n'était pas rétabli, on allait vers la guerre civile. Mon interlocuteur me demanda alors quelles étaient les garanties obtenues par le gouvernement français au Maroc en faveur des Européens. Je lui dis que j'ignorais le détail des accords intervenus, mais qu'au Maroc, la négociation s'était poursuivie avec l'autorité du Sultan, tandis qu'en Algérie, le gouvernement français n'avait pas d'interlocuteur responsable. Je résume une conversation qui fut longue. M. Dutt conclut en répétant que le gouvernement indien ne voulait pas intervenir, mais que les pressions subies s'aggravaient tous les jours et qu'il croyait de son devoir d'informer le gouvernement français des difficultés de cette situation, dans l'espoir qu'un nouveau geste serait fait permettant de surseoir encore à une action de caractère international. Le ton fut constamment amical, sans sécheresse ni expression de critique. Le directeur politique se demandait avec une anxiété qui n'est pas feinte jusqu'à quand les efforts tentés par son gouvernement pourront se poursuivre.

[1] Par télégramme de New York nos 1020-1021, du 11 juin, non reproduit, il était indiqué que M. Menon, arrivé le jour même à New York, aurait fait part au représentant de Ceylan, président du groupe afro-asiatique, de sa décision de ne pas assister à la réunion du groupe prévue pour le lendemain. Pour la délégation indienne, un recours au Conseil de sécurité à propos de l'affaire algérienne était « inutile » et « inopportun » et l'Inde ne s'associerait à aucune démarche tendant à demander la réunion du Conseil.

[2] Dans une allocution radiodiffusée, le 28 février, M. Guy Mollet avait indiqué que la France reconnaissait et respectait la personnalité algérienne. Au nom du gouvernement, il « renouvel(ait) et précis(ait) un engagement solennel : il faut que les armes se taisent et des élections libres et loyales seront alors organisées dans les trois mois qui suivront la cessation des combats et des actes de violence ». Pour le texte de cet appel au cessez-le-feu, voir l'*Année politique, 1956,* p. 503.

[3] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 162, 171.

Il y a certainement une part de sincérité dans cette démarche. Les faits cités par M. Alphand dans son télégramme n° 950 [1] entrent apparemment en ligne de compte et c'est dans un désir de conciliation que le Premier ministre adresse ce nouvel appel au gouvernement français pour arrêter l'effusion de sang.

Mais cette position ne répond pas seulement aux principes de la politique indienne. Le pandit Nehru est convaincu que la situation s'aggrave puisque le fossé va s'élargissant entre l'élément européen que la France a le devoir de défendre, et les populations musulmanes dont la masse est trop importante pour que leurs revendications puissent être ignorées [2].

387

M. de Leusse, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 517, 518. Réservé. *Varsovie, 12 juin 1956, 20 h.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Suite à mon télégramme précédent [3].

D'après de bonnes informations, le gouvernement polonais envisagerait d'étendre les conversations d'ordre culturel et administratif qui ont commencé avec nous, sur le plan commercial.

La situation économique est très difficile. La pénurie de charbon risque de compromettre les plans établis et d'autre part, la Pologne ayant besoin de devises étrangères, ne peut réduire ses exportations de charbon au profit de la consommation intérieure. Elle a besoin de crédits et j'ai tout lieu de croire qu'elle a l'intention de nous en demander.

(1) Du 26 mai, ci-dessus publié sous le n° 347.

(2) Le télégramme de New York n° 1033, du 14 juin, non reproduit, relatait une réunion, le jour même, du groupe afro-asiatique sur la question algérienne. M. Menon avait largement tenté de démontrer à ses collègues l'inutilité d'un recours au Conseil de sécurité, développé les cinq points de la proposition Nehru (voir ci-dessus le n° 356, note) et fait valoir que, pour New Delhi, il convenait de faire confiance aux intentions manifestées par le gouvernement français. Il n'était pas arrivé toutefois à convaincre les treize délégations qui avaient signé une lettre au président du Conseil de sécurité.

(3) Par télégramme n°s 586-589, du 7 juin, non reproduit, le Ministre indiquait qu'aucune décision définitive n'avait été prise concernant l'éventuelle venue en France de M. Cyrankiewicz. Le gouvernement de Varsovie souhaitait remettre en vigueur la convention culturelle franco-polonaise de 1947 à cette occasion, et émettait un certain nombre de *desiderata :* il réclamait notamment que lui fût remise la Bibliothèque polonaise de Paris, et liait ce problème à celui de la réouverture de l'Institut français de Varsovie (sur cette liaison, voir ci-dessus les n°s 219, 359 (et note). Par télégramme n°s 514-516, du 12 juin, également non reproduit, l'ambassadeur de France à Varsovie répondait au télégramme n°s 586-589 du Ministre, faisant remarquer qu'il était difficile de remettre telle quelle en vigueur la convention culturelle, dont le texte ne correspondait plus à la situation en cours, et refusait une fois encore le lien entre la Bibliothèque polonaise de Paris et l'Institut français de Varsovie.

Dans le cas probable où cette proposition nous serait présentée, il s'agirait essentiellement d'un problème politique. Voulons-nous aider financièrement une démocratie populaire ou même y prendre des participations et y placer des capitaux, car il n'est pas impossible que cette forme d'investissement nous soit proposée ?

388

M. des Garets, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 450 à 459. *Belgrade, 12 juin 1956, 19 h.; le 13, 8 h., 8 h. 2*
Urgent.

(*Reçu :* le 12, 21 h. 45; le 13, 11 h. 38, 11 h. 39.)

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères par intérim m'a convoqué ce matin pour me faire savoir que son pays avait décidé de reconnaître l'indépendance de la Tunisie et du Maroc.

En me faisant cette communication, M. Prica m'a exprimé combien son gouvernement avait apprécié le libéralisme dont la France avait fait preuve. Il a exprimé l'espoir que l'« interdépendance » pourrait fonctionner et porter ses fruits.

Le secrétaire d'État n'a pas fait allusion à l'établissement de relations diplomatiques entre son pays et les deux nouveaux états.

Réservé : Abordant à nouveau le problème algérien, M. Prica m'a confirmé que son gouvernement avait fait et continuerait à faire tous ses efforts pour que cette question ne soit pas évoquée à l'O.N.U. Il a précisé, toutefois, qu'en raison à la fois de ses principes et de sa politique générale, la Yougoslavie ne pourrait, si un vote devait intervenir sur l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour, qu'adopter une attitude d'abstention.

M. Prica, au cours de la conversation que j'ai eue avec lui ce matin, m'a indiqué qu'il n'avait pas encore d'informations précises sur l'évolution des conversations de Moscou [1]. Il m'a toutefois longuement exposé son point de vue sur l'U.R.S.S. et sur les pays satellites.

1° *U.R.S.S.*

Il m'a indiqué que son gouvernement s'attendait, dès la mort de Staline, à des changements considérables en U.R.S.S. : « Ce régime satrapique ne pouvait être maintenu », mais qu'il avait été favorablement surpris par la rapidité de l'évolution. « Nous ne sommes d'ailleurs pas encore complètement satisfaits, a-t-il ajouté, nous ne pouvons nous contenter de transformations superficielles; retourner quelques portraits, rebaptiser quelques rues et quelques monuments ne représentent pas

[1] Allusion au voyage du maréchal Tito en U.R.S.S., du 2 au 24 juin. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 411, 418, 421, 426.

une modification substantielle et constructive. Il y a encore des relents de stalinisme, conscients ou inconscients en U.R.S.S., dans certains groupes hostiles au nouveau système, dans telle ou telle structure du pays et même chez ceux qui, sincèrement, se déclarent antistalinistes, mais qui pensent et agissent souvent encore en stalinistes. Le lavage de cerveau était encore insuffisant. Nous l'avions constaté chez Khrouchtchev et Boulganine lorsqu'ils étaient venus à Belgrade. Il en subsiste encore quelque chose, mais depuis un an, les modifications favorables sont profondes. Nous pouvons maintenant examiner avec les dirigeants soviétiques des questions que nous ne pouvions aborder avec eux il y a un an.

« L'U.R.S.S. ne pouvait d'ailleurs demeurer dans l'isolement idéologique et politique où elle s'était placée. Elle devait retrouver des contacts extérieurs. Il est certain qu'il y a chez les dirigeants soviétiques à cet égard quelque jalousie vis-à-vis de la Yougoslavie qui, elle, a su se créer des liens avec tous les partis et tous les pays ».

2° *Pays satellites.*

« L'évolution favorable qui se manifeste en U.R.S.S. a ses répercussions sur les pays satellites. Nous sommes d'ailleurs persuadés que les dirigeants soviétiques seraient prêts à desserrer quelque peu leur emprise sur ces pays; mais cette libération est freinée d'une part parce que l'U.R.S.S. craint que le mouvement d'indépendance n'aille plus loin qu'elle ne le souhaite, d'autre part parce que, dans certains pays, la Hongrie et la Bulgarie par exemple, aucune personnalité n'apparaît susceptible de prendre la place de celles qui sont actuellement au pouvoir. Il n'en reste pas moins que le mouvement est déclenché, mais il est difficile d'en prévoir la rapidité et l'ampleur.

« Ceci est vrai aussi pour l'Allemagne orientale : si les circonstances internationales s'y prêtaient, on pourrait espérer que l'U.R.S.S. accepterait des modifications au régime de Pankow facilitant l'établissement de contacts entre les deux Allemagnes. C'est le problème crucial; il sera, semble-t-il, sans solution aussi longtemps que les blocs s'affronteront. Nous comprenons cependant les points de vue occidentaux et nous ne demandons pas que les liens de l'O.T.A.N. soient distendus si le bloc soviétique subsiste, mais pour nous l'essentiel est de rétablir dans le monde une atmosphère de confiance. Dans cette hypothèse, nous croyons que l'U.R.S.S. assouplirait sa position sur les grands problèmes internationaux et pourrait envisager des concessions. C'est pourquoi nous attachons une telle importance à la politique de coexistence active. Cette politique est de plus en plus comprise en Occident, et même par certains en Amérique. Sans doute l'attitude récente du Congrès traduit-elle des inquiétudes à notre égard; c'est parce que les Américains craignent que nous nous rapprochions de Moscou au détriment des Occidentaux, mais ils changeront d'avis lorsqu'ils verront que la Yougoslavie maintient strictement son indépendance. La politique d'équilibre que nous pratiquons est assurément difficile. Nous considérons cependant qu'elle l'est moins maintenant qu'autrefois et que nos efforts sont davantage appréciés ».

389

M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie.

T. nos 1333 à 1340. Priorité absolue. *Paris, 12 juin 1956, 22 h.*
Secret. Réservé.

Un Conseil restreint s'est réuni au début de l'après-midi sous la présidence de M. Guy Mollet en présence des ministres d'État, du ministre des Affaires étrangères et de moi-même. Il a examiné l'ensemble de votre négociation avec les Tunisiens. Bien que celle-ci n'ait pas évolué d'une manière aussi satisfaisante que nous l'espérions, il a décidé qu'elle devrait être poursuivie afin d'aboutir rapidement, si cela est possible, à un arrangement.

Dans un télégramme séparé [1], je vous présente mes observations sur les différents documents que vous vous proposez de faire accepter par le gouvernement tunisien. Les points les plus importants me paraissent être les suivants :

— Il convient d'affirmer publiquement, au moment où les Tunisiens recouvrent le plein exercice de leur souveraineté dans le domaine diplomatique, le principe de l'action concertée. Celui-ci sera à la base des dispositions d'ordre diplomatique du futur traité. Il doit être annoncé dans l'accord sur les questions de représentation diplomatique;

— Quant au traité d'amitié et d'alliance, il est indispensable que son objet soif précisé dès maintenant. Dans l'échange de lettres, il conviendra donc de définir ce futur traité, en spécifiant qu'il déterminera les modalités de l'action concertée des deux pays en matière d'Affaires extérieures, et posera les principes de la défense commune. La volonté des deux gouvernements de conclure ce traité doit également être

[1] Il s'agit d'un télégramme nos 2588-2603, du 10 juin, non reproduit. M. Seydoux appelait l'attention du Département sur un certain nombre de points. Le gouvernement tunisien avait le souci de montrer à l'opinion publique que c'était librement qu'il s'apprêtait à négocier avec la France l'organisation de la coopération dans le domaine des Affaires extérieures et de la Défense. Il ne fallait pas sous-estimer la valeur des termes « traité d'amitié et d'alliance » avancés au cours des entretiens. Certaines modifications pourraient sans doute être obtenues au projet d'échange de lettres. Le représentant français soumettait les propositions suivantes en vue d'éviter un échec des négociations : ne pas rouvrir les discussions sur l'article 4 du projet d'accord; modifier l'échange de lettres en renforçant la référence au protocole du 20 mars; M. Bourguiba annoncerait son intention de négocier un traité d'amitié et d'alliance; il y aurait un communiqué des deux gouvernements faisant référence au protocole du 20 mars et à la déclaration publique de M. Bourguiba; la date de réouverture des négociations et l'intention de conclure un traité d'amitié et d'alliance seraient annoncés.

affirmée d'une manière plus catégorique que dans votre projet (votre télégramme n° 2604)[1]:

— Enfin, la rédaction du paragraphe 4 de l'échange de lettres que vous voulez proposer[2] me semble fâcheuse dans la mesure où elle paraît impliquer une remise en discussion de l'ensemble des modalités de l'interdépendance. Je préférerais que ce paragraphe n'évoque que les négociations qui porteront sur les domaines de la Défense et des Relations extérieures.

Si ces observations reçoivent satisfaction et si, sur les autres points mentionnés dans mon télégramme suivant, les Tunisiens font un effort pour rencontrer notre position, vous pourrez consentir à M. Bourguiba les concessions que vous avez suggérées dans vos télégrammes, à savoir la renonciation à la déclaration commune, et l'acceptation de l'essentiel des propositions tunisiennes en matière de rédaction.

En ce qui concerne la publicité de l'échange de lettres enfin, il ne vous échappera pas qu'elle présente une grande importance pour le gouvernement français. L'accord sur les questions de représentation diplomatique sera sans aucun doute critiqué au Parlement et il importerait qu'il fût accompagné par un autre document public plus explicite sur le futur traité franco-tunisien. Vous pourrez faire valoir ces arguments auprès de M. Bourguiba. S'il vous apparaissait cependant impossible d'obtenir satisfaction sur ce point, vous pourriez à la rigueur accepter que l'échange de lettres restât confidentiel pendant quelques jours, mais vous ne devrez faire cette ultime concession que si vous avez un accord complet sur tous les autres points, dans des conditions qui ne soulèvent pas d'objections de la part du gouvernement français.

Avant de conclure, je vous prierai de m'informer dans le détail des résultats de votre conversation, afin de pouvoir, le cas échéant, consulter à nouveau le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères.

ANNEXE

M. ROGER SEYDOUX, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN TUNISIE, AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. n[os]2604 à 2609. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 10 juin 1956, 19 h. 40.*

(Reçu : 20 h. 10.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary, ou en son absence, à M. Basdevant.

Je me réfère à mon télégramme n°s 2588-2603 de ce jour[3].

Je vous soumets ci-dessous un nouveau projet d'échange de lettres que je m'efforcerai, si vous en êtes d'accord, de faire accepter par mes interlocuteurs.

(1) Du 10 juin, non reproduit. Le télégramme soumettait un nouveau projet d'échange de lettres, reproduit en annexe au présent télégramme.
(2) Reproduit en annexe.
(3) Analysé dans une note précédente.

Afin d'augmenter mes chances d'aboutir, j'ai repris le plus possible le projet tunisien. J'en ai fait disparaître les expressions qui peuvent paraître dangereuses telles que « l'asseoir désormais » et « élaborer ». J'ai conservé par contre le mot « promouvoir », qui me paraît marquer une certaine continuité dont nous devons être satisfaits.

Afin de montrer que nous ne nous trouvons pas en face d'une sorte de néant juridique et afin d'autre part de réintroduire le mot « interdépendance », le procédé le meilleur m'a paru être d'introduire purement et simplement dans l'échange de lettres l'alinéa essentiel pour nous (le troisième avant la fin) du protocole du 20 mars.

Je ne vous propose pas de faire figurer dans l'échange de lettres les mots « action concertée ». Ce terme ne figure pas dans le protocole du 20 mars. Nous avons déjà obtenu d'ajouter, par rapport à ce protocole, les mots très importants de « traité d'amitié et d'alliance ». À essayer de faire d'autres adjonctions, nous risquerions, je le crains, de remettre en cause les résultats obtenus.

Le texte que je vous soumets serait, dans ces conditions, le suivant :

« En vertu de l'accord que nos deux gouvernements viennent de conclure dans le cadre du protocole du 20 mars 1956, les représentants diplomatiques de chacun de nos deux pays porteront respectivement le titre de « Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de la République française auprès de Son Altesse le Bey » et « Ambassadeur extraordinaire, envoyé exceptionnel de Son Altesse le Bey auprès de la République française ».

« Le gouvernement tunisien se félicite de l'esprit dans lequel cet accord a été réalisé, consacrant la volonté réciproque de nos deux pays de voir reposer leurs relations sur des bases durables, dans le respect mutuel et entier de la souveraineté, de l'indépendance et de l'égalité des deux états.

« Cette étape étant franchie, le gouvernement tunisien est disposé à poursuivre dans les meilleurs délais les négociations entre nos deux pays, pour promouvoir nos relations dans le même esprit de paix et d'amitié. Je propose, à cet effet, la date du vendredi 22 juin.

« Conformément au protocole du 20 mars 1956, nos délégations auront à définir ou compléter les modalités d'une interdépendance librement réalisée entre les deux pays, en organisant leur coopération dans les domaines où leurs intérêts sont communs, notamment en matière de Défense et de Relations extérieures.

« J'ai le ferme espoir que ces négociations aboutiront à la conclusion, entre nos deux pays, d'un traité d'amitié et d'alliance, qui contribuera à renforcer les liens de solidarité et de coopération qui servent les intérêts supérieurs de la France et de la Tunisie. »

390

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines
ET TUNISIENNES.

T. nos 2652. *Tunis, 12 juin 1956, 20 h. 35*[1].

Depuis l'entrée en fonction du gouvernement néo-destourien homogène de M. Bourguiba[2], la situation de la monarchie dans ce pays s'est sérieusement détériorée. Tout se passe comme si l'on cherchait à habituer peu à peu l'opinion à l'idée que la monarchie est une institution anachronique, inadaptée aux nécessités d'un jeune état qui vient d'accéder à l'indépendance, que les privilèges et immunités dont bénéficient le Souverain et la famille beylicale constituent une atteinte intolérable aux principes démocratiques et égalitaires, qu'en outre, bien souvent, ces privilèges et ces immunités couvrent de scandaleux abus et qu'il convient d'y mettre bon ordre.

Au terme de cette évolution, qui se déroule à un rythme accéléré, la substitution du régime républicain au régime monarchique pourrait, semble-t-il, se faire dans une indifférence quasi-générale, sans soulever de réaction notable de la part d'une opinion qui aurait été méthodiquement préparée à l'idée de ce changement.

Les premiers symptômes de ce nouvel état de choses sont apparus au lendemain même de la constitution du gouvernement de M. Bourguiba. On a noté tout d'abord, avec quelque amusement, que l'estrade sur laquelle reposait le trône, dans le palais de Carthage, disparaissait dans certaines circonstances (par exemple, lorsqu'il s'agissait d'une cérémonie à laquelle participait le « Combattant suprême ») pour reparaître ensuite et disparaître à nouveau. Actuellement, la cause semble définitivement entendue : le trône du Souverain est, en permanence, dressé en toute simplicité directement sur le plancher. De même, la pratique du baise-main devait très vite être supprimée.

En même temps, on observait que les rapports extérieurs entre le Souverain et les membres du gouvernement, en particulier le président du Conseil, étaient empreints d'une beaucoup plus grande simplicité, pour ne pas dire familiarité. Les journaux abondaient en photographies

[1] Par courrier.

[2] M. Tahar ben Ammar ayant donné sa démission le 9 avril 1956, M. Bourguiba avait été chargé par le Bey de former le nouveau gouvernement. Il avait constitué le 14 avril un cabinet dans lequel il se réservait les Affaires étrangères et la Défense.

représentant Sidi Lamine recevant M. Bourguiba debout, ou s'entretenant avec lui sans le moindre protocole, ou lui conférant quelque nouvelle décoration. (En quelques jours, le « Combattant suprême » recevait du Souverain la gamme complète des décorations beylicales).

Des incidents encore plus significatifs devaient, très vite, se produire. Lors de l'ouverture de l'Assemblée constituante, il n'y eut pas de discours du Trône. Dans la soirée du 27 Ramadan, ce fut le président du Conseil qui, — aux lieu et place du Souverain — parcourut les souks illuminés, reçut les offrandes des commerçants et des artisans et l'hommage du bon peuple de Tunis. Le jour de la fête du Trône, tout avait été minutieusement réglé pour faire apparaître cette cérémonie — à laquelle une foule considérable participait dans une atmosphère de kermesse populaire — comme la fête de la nation beaucoup plus que celle de la dynastie. Le Souverain, assis entre le président du Conseil et le président de l'Assemblée, assistait à un important défilé des membres des « organisations nationales »; il apparaissait comme un personnage d'une autre époque, comme une sorte de figurant qui ne participait que pour ordre à un spectacle qui lui était étranger. On apprenait en même temps que le cadeau traditionnel que le gouvernement faisait, chaque année, au Souverain pour la fête du Trône, avait été tellement amputé que le Bey avait fini par le refuser.

La situation devait, dès lors, aller en s'aggravant sans cesse. Toute une série de mesures intervenaient pour réduire la liste civile du Bey et les dotations des nombreux princes et princesses. L'administration de la liste civile était retirée à M. Mattei qui en avait la charge depuis des années, confiée à un fonctionnaire tunisien du ministère des Finances et soumise à des règles de gestion et de contrôle très strictes, dans les formes prévues par les règlements sur la comptabilité publique. Puis les privilèges, exonérations fiscales et immunités dont jouissaient les membres de la famille beylicale étaient supprimés : princes et princesses rentraient dans les rangs de la nation, devenaient des citoyens comme les autres avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, pouvaient dès lors être poursuivis par leurs créanciers (La plupart des princes ont de lourdes dettes au remboursement desquelles ils pouvaient jusqu'ici se dérober en invoquant les immunités générales dont ils bénéficiaient), cités en justice, condamnés, etc.

Certains princes prennent à la hâte des dispositions pour éviter des poursuites et mettre leurs biens et leur personne en lieu sûr : le prince Sliman et sa femme viennent de partir précipitamment pour la France, le prince Abderrahman, dont le passeport est expiré, cherche un moyen de quitter la Tunisie. D'autres mettent en vente leurs voitures américaines et avec le produit de la vente s'associent pour l'exploitation de divers fonds de commerce. Le prince Naceur vient de faire une demande d'admission dans la future armée nationale tunisienne. Chez tous, le désarroi est grand.

L'attitude du Prince héritier, Sidi Hassine, frère de Moncef bey, et celle de son fils, le prince Ali, constituent un élément supplémentaire d'inquiétude pour le Bey régnant. L'animosité du prince Hassine avec

Sidi Lamine est connue; il affiche, en outre, une adhésion sans réserve à la politique de M. Bourguiba, lequel reporte sur lui l'affection reconnaissante qu'il nourrissait pour son frère, Moncef bey, qui avait, à ses yeux, provoqué chez le peuple un réveil de la conscience nationale. De son côté, le fils de Sidi Hassine, le prince Ali bey, vient de publier, le 4 juin, dans *L'Action* — l'organe du Néo-Destour — une lettre ouverte où il exprime sa reconnaissance au gouvernement de la Tunisie indépendante et à son chef pour avoir, en abrogeant les privilèges, rendu leur dignité aux membres de la dynastie.

Devant les atteintes répétées à son prestige et à son autorité, en présence des menaces que fait peser sur lui l'hostilité déclarée de tous les éléments « jeunes » de l'actuel gouvernement tunisien, des manœuvres opportunistes de certains membres de la famille beylicale, Sidi Lamine conserve une indéniable dignité. Il est difficile de savoir si le vieux souverain garde l'espoir, comme certains le disent, d'un retour de Salah ben Youssef, dont il aurait obtenu certaines assurances ou si, au contraire, il s'est résigné à la disparition de son trône.

391

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc,

à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2278 à 2282. Priorité absolue. *Rabat, 13 juin 1956, 0 h. 5.*

(Reçu : 0 h. 30.)

Prière de communiquer à Défense nationale n°s 1694 à 1698.

À la suite des mesures très libérales prises depuis le mois de novembre 1955, et en particulier à la suite de celles que vous avez bien voulu ordonner en ce qui concerne les juridictions militaires [1], le nombre des Marocains détenus pour faits politiques antérieurs au 7 décembre 1955 est tombé de 3.000 environ à 152.

Le dahir d'amnistie du 8 mai 1955, en particulier, a permis de libérer les derniers détenus des juridictions civiles, et parmi eux, 96 prisonniers accusés de crimes très graves pour les événements d'Oued-Zem.

[1] Un dahir intervenu le 9 mai étendait aux condamnés des juridictions françaises le bénéfice des dispositions du dahir du 15 septembre 1955 sur l'amnistie des condamnés des juridictions chérifiennes. Ces dispositions bénéficiaient au même titre aux ressortissants français condamnés ou poursuivis par les mêmes juridictions dans des affaires similaires. Dès lors, Marocains et Français poursuivis ou condamnés à l'occasion des événements du 20 août 1955 étaient libérés le 18 mai.

Les 152 prisonniers politiques restant relèvent des juridictions militaires, et se décomposent comme suit :

— 42 condamnés à mort;

— 5 condamnés aux travaux forcés à perpétuité;

— 105 prévenus.

En général, accusés ou convaincus de crimes graves contre des Français (militaires, agents d'autorité ou civils...).

Il paraît certain que, dans les circonstances actuelles, les condamnés à mort ne seront pas exécutés et que les prévenus ne seront jamais jugés par le Tribunal militaire.

Par ailleurs, aussi graves que soient les crimes qui sont reprochés à ces prisonniers, ils ne peuvent être plus horribles que ceux dont étaient accusés les émeutiers d'Oued-Zem.

Il y a quelques jours, M. Balafrej était intervenu en vue de la libération de ces prisonniers.

Il lui a été répondu que cette question faisait actuellement l'objet d'une étude par le gouvernement français.

Aujourd'hui même, Sa Majesté le Sultan a chargé le colonel Touya d'une intervention dans le même sens. Il ne comprenait pas que des prisonniers puissent rester détenus au titre des juridictions militaires, alors que tous ceux qui relevaient des autres juridictions avaient été libérés. Une manifestation avait déjà eu lieu à la dernière prière du vendredi pour réclamer la libération de ces derniers prisonniers, et il craignait d'autres manifestations. Il ajoutait, enfin, qu'il était difficile de faire admettre à l'opinion publique que l'administration pénitentiaire marocaine soit obligée, pour de simples raisons juridiques, de conserver ces prisonniers.

Il ne saurait vous échapper que, depuis le transfert de l'administration pénitentiaire au gouvernement marocain, celui-ci est susceptible d'ordonner de lui-même la mise en liberté de ces derniers prisonniers politiques.

J'ai l'honneur de solliciter de Votre Excellence des instructions au sujet de cette question.

Le colonel Touya vient de me faire connaître, à l'instant où part ce télégramme, que le Sultan lui a rappelé ce soir combien il estimait souhaitable que cette question puisse être tranchée très rapidement : l'entretien que Sa Majesté vient d'avoir avec les gouverneurs qui sont actuellement réunis à Rabat confirme les craintes qu'Elle avait de voir se dérouler des manifestations en faveur de la libération des derniers prisonniers politiques.

392

M. de La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 492 à 497 [1]. Priorité absolue. *Madrid, 13 juin 1956, 7 h.*
Réservé.

(*Reçu :* 10 h. 29.)

Je me suis acquitté ce soir auprès du ministre des Affaires extérieures de la mission dont Votre Excellence avait bien voulu me charger par son télégramme nos 649 à 654 [2].

1. En ce qui concerne l'Algérie, M. Artajo s'est enquis des chances d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée, et s'est félicité qu'avant cette date, les démarches éventuelles des états arabes n'aient pas de probabilité de succès.

2. Il a déclaré très intéressante notre proposition de conversation sur le Maroc. Toutefois, il estime que les problèmes économiques et militaires devraient sans doute être examinés en priorité, les premiers en raison de la complexité des problèmes que soulève la suppression de la frontière entre les zones, les seconds en raison de leur importance aussi bien pour la France que pour l'Espagne.

« Les déplacements des troupes françaises au Maroc, m'a-t-il dit, provoquent déjà des conflits avec les autorités marocaines. Nul doute que cette situation ne prévale prochainement en zone espagnole. » On suppose d'ailleurs que du fait des relations courtoises qui ont toujours prévalu entre les deux armées, l'étude de problèmes communs ne devrait pas soulever de difficultés.

Le ministre accepte notre point de vue au sujet de la discrétion dont doit s'entourer l'ouverture des conversations.

Il suffirait à son avis que nous en informions, chacun, de notre part, les autorités marocaines sans faire la moindre publicité.

(1) Ce télégramme a été communiqué, *via* le Département, à Rabat et Tanger.
(2) Du 6 juin, ci-dessus publié sous le n° 370.

3. M. Artajo a abordé ensuite la question de Tanger.

Il m'a déclaré qu'il déplorait l'acceptation du plan Balafrej [1] que le gouvernement américain venait de donner et qu'il escomptait que les autres puissances intéressées, à l'exception sans doute du Portugal, s'y rallieraient à leur tour.

Je l'ai senti disposé à la même attitude. Aussi, l'ai-je informé de notre position. Il s'y est immédiatement rallié, la déclarant excellente et m'assurant qu'il enverrait, dès ce soir, des instructions dans ce sens au représentant espagnol à Tanger. Il estime en effet essentiel que les quatre administrateurs adjoints demeurent en place et que le Comité de contrôle puisse exercer un contrôle statutaire sur les décisions de l'Assemblée et adresse des recommandations à l'amel.

4. Le ministre m'a fait savoir qu'il ferait part de nos propositions au cours du prochain Conseil des ministres le 15 juin et qu'il me communiquerait, par ailleurs, sa réponse.

Il a conclu en regrettant que les gouvernements français et espagnol n'aient pu arriver à un accord sur le Maroc il y a deux ou trois ans, qui aurait permis de préparer l'indépendance de ce pays dans un délai de vingt ans. « Il y a ici des personnes qui croient que le chaos va s'étendre dans l'Empire chérifien, et qui s'en réjouissent, supposant que leur patrie retirera des bénéfices. Ce n'est point mon sentiment et je suis prêt à m'entendre avec la France pour éviter ces désordres, car je n'en attends aucun bien ».

En raison de la multiplicité des engagements qui s'imposent à Madrid en cette saison, je serais reconnaissant au Département, si je dois venir à Paris, de vouloir bien m'en faire préciser la date le plus tôt possible [2][3].

[1] Début juin, les propositions du ministre marocain des Affaires étrangères modifiaient sensiblement les données du problème de Tanger. Alors que les puissances représentées au Comité de contrôle envisageaient une période transitoire brève comportant de simples retouches au statut, la négociation du régime définitif devant être incessamment abordée, Rabat demandait des modifications substantielles et immédiates et l'ajournement, au plus tôt à l'automne, de la définition du statut permanent. Le secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes estimait cependant qu'il ne fallait pas s'opposer aux principes généraux des propositions de Rabat. C'est ainsi que la substitution à l'administrateur et au Mendoub d'un amel ne soulevait pas d'objection de Paris (sous réserve du maintien des quatre administrateurs adjoints) non plus que l'abandon de ses pouvoirs législatifs par le Comité de contrôle (qui cependant devrait exercer un contrôle statutaire sur les décisions de l'Assemblée et adresser des recommandations à l'amel). La révision devrait s'opérer conformément aux dispositions de l'article 8 de l'accord franco-britannique du 31 août 1945 et c'était le Comité de contrôle qui devrait soumettre à l'agrément des autorités marocaines les modifications qui entreraient en vigueur. Quant aux modalités et au lieu des négociations pour le régime définitif, le gouvernement français ne voyait pas d'objection à une proposition britannique d'avoir des conversations préliminaires au sein du Comité de contrôle avant la réunion d'une conférence à La Haye sur l'invitation conjointe des gouvernements néerlandais et marocain (télégramme pour Tanger nos 161-170 du 6 juin, non reproduit).

[2] Note manuscrite marginale : *M'en parler.*

[3] Par télégramme nos 498-507 du 14 juin, non reproduit, l'ambassadeur rapprochait les propos tenus par M. Artajo la veille de décisions du gouvernement espagnol qui paraissaient indiquer son désir d'une détente dans ses rapports avec la France (autorisation d'escale et de ravitaillement à Valence d'avions armés destinés aux opérations d'Algérie; accord pour la rectification des frontières du Rio de Oro et proposition d'abornement de ces frontières, ce qui allait à l'encontre d'une éventuelle revendication marocaine au sud de l'Empire chérifien). Les partisans de la solidarité occidentale l'avaient emporté sur les « pêcheurs en eau trouble » dont avait parlé M. Artajo. Il paraissait souhaitable à l'ambassadeur de répondre à l'ouverture espagnole tendant à engager des conversations sur les problèmes de défense nationale intéressant Paris et Madrid au Maroc.

393

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2300 à 2312. Réservé. *Moscou, 13 juin 1956, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 10 h. 30.)

1. J'ai été reçu cet après-midi, 12 juin, de 16 h. à 17 h. 15 par M. Chepilov.

J'ai marqué qu'il s'agissait de ma part d'une visite de courtoisie au nouveau ministre des Affaires étrangères [1]. Après quelques mots aimables de M. Chepilov à l'adresse des ministres français récemment venus en visite à Moscou [2] et de l'ancien ambassadeur M. Joxe, la conversation a porté d'abord sur les récents messages du maréchal Boulganine au sujet du désarmement [3].

Le nouveau chef du Minindiel a d'abord souligné que l'U.R.S.S. restait attachée au principe de la sécurité collective et ne renonçait nullement à un accord général sur la limitation des armements.

C'était précisément pour faciliter un tel accord que le gouvernement soviétique avait pris et proposait aux autres pays de prendre, à son exemple, des mesures concrètes et immédiates de réduction des forces armées. Il avait adopté et il suggérait des mesures unilatérales parce qu'il croyait que c'était la meilleure méthode pour arriver rapidement à un résultat. Il pensait que les autres gouvernements feraient des gestes proportionnés à ceux qu'il avait lui-même accomplis. Mais il n'était nullement opposé à ce que ces mesures fussent concertées. Il était prêt quant à lui à tous les pourparlers, à toutes les rencontres entre gouvernements qui pourraient être suggérées en vue d'arriver à une entente sur quelques mesures simples, pratiques, susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. Le langage de M. Chepilov indiquait nettement que le gouvernement soviétique accueillerait volontiers toute suggestion concrète dans ce sens.

2. Après avoir mentionné que le gouvernement français avait marqué dans la déclaration commune son appréciation du geste soviétique, le ministre m'a demandé si une initiative française pouvait être attendue.

(1) Le 8 juin, M. Molotov était remplacé à la tête du ministère soviétique des Affaires étrangères par M. Chepilov, rédacteur en chef de la *Pravda*.

(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 329, 330, 332, 364.

(3) Sur ces messages, voir ci-dessus le no 383 (et note).

J'ai rappelé à M. Chepilov que le président du Conseil et le ministre français des Affaires étrangères avaient déjà répondu à cette question. Les charges militaires résultant pour la France de l'affaire algérienne ne lui permettaient pas, pour le présent, d'envisager une réduction quelconque de ses forces armées. La poursuite de la politique algérienne, qui venait d'être approuvée par l'Assemblée nationale [1] et qui correspondait à la volonté de la grande majorité des Français, exigeait un effort militaire considérable qui, dans les conditions actuelles, conditionnait la mise en œuvre des profondes réformes de structure auxquelles le gouvernement français était décidé dans l'esprit le plus libéral.

Telle étant la situation pour la France, j'ai ajouté que le gouvernement soviétique pouvait s'attendre, de la part de tel ou tel gouvernement, à une objection basée sur l'absence de tout système de contrôle. MM. Pineau et Guy Mollet avaient déjà marqué, au cours des entretiens de Moscou, que seul un contrôle adéquat pourrait conférer à une réduction des armements toute sa valeur politique et psychologique. Le gouvernement soviétique envisagerait-il un contrôle des mesures unilatérales qu'il préconisait ?

Mon interlocuteur, dont le visage a pris à ce moment une expression assez tendue, a observé que jusqu'ici, la question du contrôle avait toujours été mise en avant pour empêcher tout progrès dans la voie de la réduction des armements. Le gouvernement soviétique ne refusait nullement le contrôle dans un système général de désarmement. Il avait proposé à ce sujet un plan relatif à la surveillance des nœuds de communication. Ce plan devait permettre de déceler tous préparatifs militaires de quelque envergure et offrait ainsi des garanties sérieuses contre toute attaque brusquée. Pour l'instant, l'U.R.S.S. n'avait pas d'autres propositions à présenter.

3. Au sujet du passage de la lettre à M. Guy Mollet concernant les liens entre le désarmement et la sécurité européenne, M. Chepilov a indiqué que son gouvernement était prêt à chaque instant à reprendre la discussion sur la sécurité. Mais l'expérience avait prouvé que si l'on mêlait les deux problèmes, la discussion s'enlisait immédiatement. Les pourparlers sur la sécurité européenne ne pourraient donc être conduits que parallèlement ou repris à un autre stade de l'évolution du problème du désarmement.

4. Même attitude de la part du ministre au sujet de la réunification de l'Allemagne, mentionnée dans la lettre à Adenauer en corrélation avec une réduction immédiate des forces armées des autres pays qui imiteraient le geste de l'U.R.S.S.

Après avoir noté en passant que la position du gouvernement soviétique sur le problème de la réunification était connue, le ministre a répété que mêler au stade actuel cette question à celle du désarmement était se condamner à la stagnation. Or, ce que voulait le gouvernement

[1] Le vote de confiance intervenu le 5 juin sur la question algérienne donnait 271 voix pour le gouvernement, 59 contre, mais aussi 200 abstentions.

soviétique c'était sortir de l'impasse. Après mûre réflexion et des années de vaines expériences, il ne voyait pas d'autre issue que celle qu'il venait de proposer. Il espérait vivement que les divers gouvernements trouveraient les moyens de faire un pas dans la voie où il s'était lui-même engagé pour briser un cercle vicieux, accentuer la détente et permettre d'aborder le moment venu, dans des conditions plus favorables, les problèmes qui resteraient en suspens.

394

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2313 à 2320. Priorité. Réservé. *Moscou, 13 juin 1956, 9 h.*

(Reçu : 11 h.)

À l'attention du Ministre.

Je me réfère à votre télégramme n° 2032 (1).
Suite à mon télégramme n° 2300 (2).
La seconde partie de mon entretien de ce jour avec le ministre soviétique des Affaires étrangères a porté sur le prochain voyage au Proche-Orient de M. Chepilov (3).

Les charges militaires que l'affaire algérienne impose à la France, au moment où le gouvernement soviétique nous propose une réduction de nos forces armées, offraient une transition naturelle d'un sujet à l'autre.

J'ai repris l'argumentation que Votre Excellence et M. Guy Mollet avaient exposée à plusieurs reprises lors de leur visite à Moscou (4). J'ai souligné que depuis lors, la politique algérienne du gouvernement avait reçu l'approbation de l'Assemblée (5) et qu'elle rencontrait dans le pays une large adhésion populaire. Le ministre n'ignorait pas qu'une grande partie de l'opinion française était convaincue que c'était principalement du Caire que les rebelles algériens recevaient encouragement et aide. Parmi les autres pays, membres de la Ligue arabe, qu'on lui prêtait

(1) Du 11 juin, non reproduit, par lequel le Ministre demandait à l'ambassadeur de rappeler à M. Chepilov les principaux arguments avancés par les ministres français lors de leur visite en mai en U.R.S.S., en ce qui concernait l'Algérie et le Proche-Orient : « Il ne doit pas échapper au ministre soviétique qu'en se rendant en Égypte à l'occasion des fêtes qui marqueront la fin de la présence anglaise, il risque de prendre, de toute façon, une position peu favorable aux intérêts français et au rapprochement entre l'Est et l'Ouest. »

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 393.

(3) Qui devait se dérouler en Égypte, en Syrie et au Liban du 16 au 28 juin : voir ci-après les nos 413, 428 (et note), 434.

(4) Qui avait eu lieu du 15 au 19 mai : voir ci-dessus les nos 329, 330,332, 364.

(5) Les débats à l'Assemblée nationale sur l'Afrique du Nord s'étaient déroulés à partir du 31 mai et avaient abouti le 5 juin à un vote de confiance. Les résultats donnaient 271 voix pour le gouvernement, 59 contre, mais aussi beaucoup d'abstentions (200).

l'intention de visiter, à savoir la Syrie et le Liban, l'un s'était signalé par la violence de ses attaques contre la politique algérienne de la France. Dans ces conditions, le voyage du ministre risquait, au lendemain des entretiens franco-soviétiques et de la déclaration commune, dont un passage concernait l'Algérie [1], d'être mal interprété en France et de heurter, en un point particulièrement sensible, les sentiments de nombreux Français. En outre, le fait que le voyage ait lieu à l'occasion du départ d'Égypte des dernières unités anglaises n'était guère de nature à favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest, qui était pourtant l'un des objectifs essentiels de la politique soviétique et qui répondait également aux vœux du gouvernement français. Je tenais à le dire franchement, dans le seul souci d'un heureux développement des relations entre nos deux pays.

Le ministre m'a paru assez embarrassé. Il m'a expliqué qu'il se rendait en Égypte pour la fête nationale. Cette fête était jusque-là fixée au 23 juillet, mais un récent décret en avait avancé la date au 18 juin. C'est ainsi qu'elle coïncidait avec le départ des dernières troupes britanniques. La politique soviétique au Proche et au Moyen-Orient avait été définie par la déclaration du 17 avril [2], qui avait été mentionnée dans le communiqué franco-soviétique du 19 mai. Elle n'avait pas changé. Elle était nettement orientée dans un sens pacifique. L'opinion mondiale s'en apercevrait lorsque seraient connus les résultats du voyage du ministre soviétique « dans ces régions ».

Au surplus, le ministre ne croyait pas que la rébellion algérienne fût fomentée ou dirigée du Caire. Elle tenait à des causes intérieures, qu'il appartenait au gouvernement français de faire disparaître.

Venant de prendre la direction des Affaires étrangères, M. Chepilov a avoué ne pas connaître à fond la question algérienne et ne pas apercevoir nettement toutes les données du problème.

J'ai rappelé qu'elles avaient été exposées très clairement par les ministres français lors de leur visite à Moscou et j'ai brièvement indiqué à nouveau les raisons pour lesquelles les solutions intervenues au Maroc et en Tunisie n'étaient pas applicables à l'Algérie, bien que le gouvernement français entendît résoudre le problème algérien dans le même esprit libéral qui présidait aux règlements tunisien et marocain; j'ai fait état, à ce sujet, des déclarations de M. Guy Mollet au dernier

[1] Voir ci-dessus le n° 332.

[2] Cette déclaration mettait en cause « certains pays » qui « (faisaient) tout pour utiliser le conflit arabo-israélien dans un dessein d'agression, allant jusqu'à faire intervenir des troupes étrangères dans ces régions et susciter des complications militaires », ceci afin de « rétablir les positions de colonialisme dans le Proche-Orient, à quoi sont spécialement intéressées les compagnies de pétrole ». Contrairement à cette tendance, consacrée par un accord des trois Grands de 1950, l'U.R.S.S. « appuy(ait) la volonté des états arabes de renforcer leur indépendance nationale ». La conclusion en était cependant modérée : l'U.R.S.S. appuierait toutes mesures de l'O.N.U. en vue de renforcer la paix en Palestine; la question palestinienne devait être réglée en tenant compte des justes intérêts nationaux des états en présence.

Congrès socialiste [1]. M. Chepilov n'a pas contesté cette argumentation et il n'a pas nié qu'il pouvait y avoir, en dehors de l'indépendance, des solutions « libérales conformes à l'esprit des temps et aux intérêts des peuples ».

Il a répété que son gouvernement ne poursuivait au Moyen-Orient que des fins pacifiques et m'a invité à le revoir à son retour.

395

M. André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc [2],
À M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2283 à 2298. Très urgent. *Rabat, 13 juin 1956, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Le récent débat qui a permis à l'Assemblée nationale de se prononcer sur la politique française en Afrique du Nord [3] a été suivi ici avec la plus grande attention par le Palais, le gouvernement et l'opinion publique, marocaine et française.

Nos interlocuteurs habituels ont été souvent déconcertés par la complexité des tendances qui se sont manifestées chez les députés au cours du débat. Ils ont eu le sentiment très net que le développement de la situation au Maroc était jugé avec beaucoup de préoccupation à Paris comme dans d'autres .capitales occidentales, qu'on y doutait de la capacité du gouvernement marocain, voire de sa volonté, de rétablir l'ordre et de désarmer l'Armée de la libération et qu'en dernière analyse, malgré un vote favorable, la position française, déterminée par l'importance du problème algérien, se raidissait face au Maroc. Ils ont été

[1] Qui s'était tenu à Lille du 29 juin au 2 juillet. Depuis quelques semaines, un mouvement d'opposition se dessinait à l'action de M. Robert Lacoste dans certaines fédérations qui demandaient l'ouverture de négociations. Au Congrès, MM. Robert Verdier et Daniel Mayer souhaitaient une orientation différente de la politique algérienne. Le président du Conseil devait intervenir à l'issue du débat de politique générale : il réaffirmait sa volonté de lutter contre tous les extrémismes, de faire respecter la volonté et l'autorité du gouvernement dans tous les domaines. La motion sur l'Algérie n'était mise aux voix qu'après de longues négociations avec les fédérations importantes; elle demandait au gouvernement d'agir plus vite et plus en profondeur et estimait que le gouvernement devait « lutter sur deux fronts en Algérie : contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle ». (Pour le texte de la motion, voir l'*Année politique, 1956,* p. 471-472).

[2] Qui, nommé le 13 juin ambassadeur extraordinaire, envoyé spécial de la République française au Maroc par le Conseil des ministres, devait remettre ses lettres de créance le 15 juin.

[3] Ouvert le 31 mai et terminé dans la nuit du 5 au 6 juin par un vote de confiance, à l'issue duquel la convention diplomatique franco-marocaine était mise immédiatement en application. (Sur ce débat, voir l'*Année politique, 1956,* p. 59-61.) Le vote de confiance était acquis par 271 voix contre 59, mais il y avait eu 200 abstentions.

frappés d'entendre formuler chez les opposants des arguments, des critiques, qui ont réveillé en eux d'anciennes méfiances.

Il convient de reconnaître que, durant le débat, le Palais et le gouvernement ont compris que leur intérêt était de ne rien faire qui pût gêner le gouvernement français. Le Sultan a accepté d'ajourner, une seconde fois, la cérémonie au cours de laquelle l'ambassadeur d'Espagne devait remettre ses lettres de créance, ajournement qui n'a été obtenu qu'à la suite d'une délicate démarche auprès de Madrid.

Des jugements sévères qui sont portés au dehors, et dont chaque jour la grande presse internationale leur apporte les échos, quelles sont les conclusions que tirent les dirigeants marocains ?

D'une part, ils éprouvent une certaine amertume et un ressentiment à l'égard des agences de presse et des journalistes étrangers à qui ils reprochent de ne signaler chaque jour que les faits défavorables au Maroc, en négligeant les indices qui permettent d'espérer une normalisation de la situation (affermissement de la sécurité, disparition du terrorisme, meilleures conditions pour l'activité agricole et les récoltes). Ces sentiments les conduisent à se replier sur eux-mêmes, à se défier des observateurs venus du dehors, à voir dans ces relations pessimistes un aspect d'une manœuvre d'ensemble, destinée à remettre en cause le principe même de l'indépendance marocaine. Le secrétaire d'État à l'Information est taxé d'inefficience. Des mesures sont envisagées pour réformer l'information, la contrôler et le problème de la chaîne française de Radio-Maroc est étudié avec réticence.

D'autre part, il n'est pas douteux que ces jugements étrangers ont atteint la confiance que les dirigeants marocains avaient en eux-mêmes, entamé l'optimisme qu'ils puisaient du dynamisme même de leur action. Signalées du dehors, les difficultés qu'ils rencontrent leur apparaissent plus graves, les illusions se dissipent et, comme me le confiait récemment le ministre de l'Intérieur, leurs yeux s'ouvrent sur certains dangers de l'évolution actuelle qu'ils avaient jusqu'ici négligés avec trop de légèreté.

Sans doute, les résultats obtenus sont-ils spectaculaires : l'indépendance et l'unité proclamées et reconnues, la création de l'armée royale, l'entrée du Maroc sur la scène internationale, la visite officielle du roi d'Irak [1], l'invitation au Caire, l'admission du pays à des organisations comme l'O.I.T. Mais, dans ce tableau, les ombres soulignent les clartés : un pouvoir central encore discuté et divisé, l'anarchie latente dans de vastes régions, les deux grands partis engagés dans une lutte stérile, les bandes de l'Armée de libération se substituant aux autorités officielles et paralysant peu à peu leur activité, une situation économique et financière qui s'aggrave, enfin un mécontentement qui grandit dans la population marocaine alors que le découragement s'empare des Européens.

[1] Le roi d'Irak, de passage à Madrid, fut reçu au Maroc du 25 au 27 mai. Peu d'informations filtrèrent des entretiens particuliers qu'eurent les souverains, le projet de mariage du souverain hachémite avec une fille du Sultan ne fut pas confirmé. Le gouvernement égyptien prit quelque peu ombrage de ce voyage au Maroc du souverain d'un pays membre du pacte de Bagdad.

Au milieu de ce trouble, le Sultan affecte la sérénité et relève, à l'intention de ses visiteurs, les signes favorables. En réalité, il est inquiet et s'efforce d'appliquer le plus habilement possible la formule : diviser, c'est régner. Face aux entreprises de l'Istiqlal, à l'envahissement de l'Armée de libération, il suscite, semble-t-il, en sous-main, une sorte de mouvement d'opposition envers son propre gouvernement afin de demeurer l'arbitre. Le caïd Lahcen [1] multiplie les contacts à travers le pays, et plus particulièrement avec les tribus de l'Atlas, les caïds incertains ou disgraciés, les éléments qui estiment avoir des raisons de se plaindre de la tyrannie des partis. Très actif, il circule, tient des réunions, convoque les uns et les autres, et son action préoccupe le ministre de l'Intérieur qui, cependant, n'ose intervenir contre son prédécesseur dont il connaît les liens avec le Palais.

En ce qui concerne les partis, l'Istiqlal poursuit avec constance ses efforts pour assurer à son profit la constitution d'un gouvernement homogène. Ses agents font courir le bruit, chaque fois démenti, chaque fois renouvelé, d'une retraite du président Bekkaï qui accepterait un poste diplomatique. À Rabat, M. Balafrej, dont l'influence grandit au sein du gouvernement, mène le jeu. Mais le parti lui-même est divisé. À la tendance Balafrej, tendance plus politique qu'agressive, tournée davantage vers l'Occident que vers l'Orient, s'oppose la tendance « orientale » d'Allal el Fassi qui, du Caire, garde en main la direction d'une partie des bandes armées. Entre les deux tendances, l'influence d'un Ben Barka s'exerce d'une manière autonome et personnelle, appuyée sur de larges masses, en contact avec l'U.M.T., avec des formations irrégulières et dans un sens nettement radical.

M. Balafrej est déjà accusé d'avoir une politique décidément pro-occidentale, sinon profrançaise (à la suite de la conclusion de l'accord diplomatique du 20 mai) [2].

Le P.D.I. continue ses tentatives pour regagner un peu de terrain sur son puissant rival. Il a marqué quelques progrès dans la zone Nord avec l'appui secret des autorités espagnoles.

Mais le grand point d'interrogation est posé par l'Armée de la libération, sa véritable force, ses objectifs. Cette armée, dont les effectifs, il est vrai dispersés, sont évalués à huit ou neuf mille hommes, constitue aujourd'hui une sorte d'état dans l'État, tantôt soutenant les autorités locales, tantôt les ignorant, faisant mouvement dans le pays, se regroupant selon un plan établi, reconnaissant plus ou moins le pouvoir du Sultan, se réclamant parfois de chefs comme Allal el Fassi.

[1] Si Lahcen Lyoussi avait donné sa démission de ministre de l'Intérieur le 4 mai à la suite des émeutes de Marrakech (Sur ces émeutes, voir ci-dessus le n° 295, et note). Pourvu d'un portefeuille de ministre d'État, mais sans se voir affecter de tâche officielle précise, il avait effectué dans l'Atlas une tournée au cours de laquelle il avait pris des contacts tant avec des notables de l'ancien régime qu'avec des éléments de l'Armée de libération. Cette activité préoccupait le ministre de l'Intérieur par intérim, Si M'Hammedi, et l'Istiqlal, car elle se déployait avec l'assentiment plus ou moins ouvert du Palais. La mission de Si Lahcen visait à empêcher l'affaiblissement de l'autorité du Palais devant l'influence de l'Istiqlal (télégramme de Rabat n°s 2348-2352 du 14 juin, non reproduit).

[2] Sur cet accord, voir ci-dessus le n° 348 (et note).

L'un de ses responsables, Khatib, auteur de la déclaration faite le 14 mai à un journaliste [1], accueille quasi officiellement la délégation marocaine à son arrivée à Madrid.

Certains éléments prétendent :

— faire partie de l'armée nord-africaine;

— avoir la volonté de demeurer en armes jusqu'à la libération complète des pays arabes d'Afrique du Nord, y compris l'Algérie;

— apporter leur aide, s'il en est besoin, aux rebelles algériens.

En fait, comme je le signale d'autre part, quelques-unes de ces bandes glissent actuellement vers le Sud. Ceux qui les dirigent obéissent apparemment à des mobiles politiques. J'ai l'impression que les membres modérés de l'Istiqlal les redoutent. Si M'Hammedi lui-même paraît moins confiant dans l'efficacité et la rapidité de son plan qui tendait à désarmer, puis à dissoudre, ces bandes. Tout se passe comme si ces dernières se réservaient pour jouer un rôle et faire sentir le moment venu le poids de leurs armes, en provoquant et en réglant à leur guise une crise intérieure.

Il est possible que ces difficultés et la conscience plus nette qu'ils en ont, de même que la révélation de l'importance des liens économiques et financiers qui attachent le Maroc et la France, conduisent nos interlocuteurs à une vue moins sommaire, plus nuancée de la relativité de l'indépendance et de certains aspects avantageux de l'interdépendance. Tant que le problème algérien ne sera pas surmonté, il leur sera sans doute difficile de le reconnaître publiquement. Mais la valeur de nos cartes s'accroîtra dans la mesure où nos efforts auront en Algérie le succès qu'ils méritent et où, leurs revendications satisfaites dans leur principe, nos interlocuteurs en viendront à solliciter notre concours économique et financier.

Dans la situation présente, alors que l'obscurité couvre encore les buts et le sort futur de l'Armée de libération, un impératif s'impose à nous : le statut et les missions actuelles de nos forces stationnées au Maroc ne peuvent subir de restrictions.

[1] Allusion vraisemblablement à la déclaration de l'Armée de libération lue le 15 mai par le secrétaire d'État à l'Information sur l'affaire de Karia ben Mohammed : voir ci-dessus le n° 303 (note).

396

M. de Boisanger, Ambassadeur de France à Prague, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 486 à 488. *Prague, 13 juin 1956, 13 h.*

(*Reçu :* 17 h. 14.)

Dans le discours qu'il a prononcé le 11 juin à l'ouverture de la conférence du parti communiste tchécoslovaque, le Premier secrétaire du parti a reconnu qu'un flottement, allant jusqu'à la panique, s'était manifesté, après le Congrès de Moscou, dans les rangs et les cadres du parti. Des attaques contre le fondement même du régime ont été formulées, a déclaré M. Novotny, dans les milieux d'étudiants, de l'intelligentsia et des fonctionnaires des ministères et de l'administration centrale. Certains auraient demandé le retour aux conditions existant avant 1948, à « la conception bourgeoise des droits et libertés civiques et de la démocratie », à la liberté de propagande antisocialiste et à la diminution du rôle dirigeant du parti communiste.

En tout cas, le Premier secrétaire du parti a révélé qu'un certain nombre de cellules, notamment à Prague, avaient réclamé la convocation d'un congrès extraordinaire qui aurait à reconsidérer la ligne générale du parti. M. Novotny s'est énergiquement élevé contre l'esprit d'indépendance qui s'est manifesté lors des récentes réunions d'étudiants, au Congrès des écrivains et dans certains organes de presse, notamment littéraires (*Arni, Noviny*).

Au cours de son long discours qui n'a pas apporté sur l'affaire [Wa]icka [1] et l'affaire Slansky [2] grand chose de nouveau, M. Novotny a annoncé l'adoption d'un certain nombre de mesures telles que la refonte de certains ministères, la poursuite de la collectivisation des campagnes, l'augmentation des retraites, l'instauration de la semaine de quarante-six heures à partir d'octobre. Le ton souvent amer du discours de M. Novotny montre combien les dirigeants du parti communiste ont été sensibles aux attaques dirigées contre eux depuis quelque temps par divers secteurs de l'opinion.

(1) Vraisemblablement erreur de déchiffrement.

(2) Slansky, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, avait été exécuté en 1952 avec un certain nombre d'autres dirigeants communistes. Le 11 juin 1956, à la conférence nationale du parti, M. Novotny révélait que, depuis 1954, une commission spéciale créée dans le cadre du Comité central étudiait les « conditions légales et juridiques » des procès. Le président de la Commission, le ministre de l'Intérieur Rudolf Barak, précisait qu'il n'existait aucun motif sérieux pour réviser quoi que ce fût — sauf en ce qui concernait les accusations de titisme. Pour le reste, le verdict de 1952 était juste. Un certain nombre de survivants des procès étaient libérés.

397

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 528, 529. Réservé. *Varsovie, 13 juin 1956, 16 h.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

La comparaison de la traduction du discours de Khrouchtchev publiée dans *Le Monde*[1] avec l'analyse faite par cette ambassade indique qu'il s'agit bien du même texte. Mais je ne pense pas que ce soit en Pologne que le State Department se le soit procuré, car mon collègue des États-Unis m'a demandé de lui communiquer le discours en question si je pouvais parvenir à me le procurer à nouveau, ce qui n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à présent.

Il se confirme de plus en plus que Khrouchtchev a fait un second discours un mois environ après celui prononcé devant le XXe Congrès, mais devant un auditoire très restreint[2]. Et rares sont les personnalités polonaises qui en ont eu connaissance. Le texte n'a pas été publié en langue polonaise. Dans cette seconde allocution, Khrouchtchev parlerait à nouveau de Staline pour critiquer sa vie privée et ses mœurs; il traiterait enfin et d'une manière étendue de problèmes de politique étrangère.

[1] Allusion au rapport secret Khrouchtchev du 25 février (voir ci-dessus le n° 163, note); le texte original en russe de ce discours demeure inconnu; c'est la traduction en polonais que les Américains avaient traduite en anglais et dont dérive le texte paru en français dans *Le Monde*.
[2] Il n'existe dans la correspondance de Moscou aucune trace de ce nouveau discours.

398

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2662 à 2674. Priorité absolue. Réservé.

Tunis, 13 juin 1956, 21 h. 30.

(*Reçu :* 22 h. 35.)

À communiquer sur bandes dès réception, à M. Savary.

Comme je vous l'annonçais dans mon télégramme nos 2655 à 2660 de ce matin [1], j'ai eu cet après-midi avec M. Bahi Ladgham, puis avec M. Bourguiba, une nouvelle conversation. Celle-ci a duré plus de deux heures.

1° Je vous résume d'abord les conclusions de cet entretien.

Je n'ai pas pu convaincre mes interlocuteurs d'inscrire les termes « d'action concertée » à l'article 4 du projet d'accord ou dans les projets d'échange de lettres. On m'a dit qu'on était prêt à réaliser une action concertée dans le futur traité, mais qu'on ne pouvait pas anticiper sur la négociation de celui-ci en souscrivant, dès maintenant, des engagements dont les prochaines négociations auront précisément pour objet de définir la portée.

Je n'ai pas obtenu non plus que le mot « d'interdépendance » soit reproduit dans l'échange de lettres. On a fait valoir que le gouvernement tunisien demeurait entièrement fidèle au protocole du 20 mars, qu'il allait même au-delà de celui-ci en proposant un traité d'amitié et d'alliance, et qu'il ne fallait pas lui demander de répéter le mot d'interdépendance lorsque cette répétition ne s'imposait pas.

Par contre, un certain nombre de satisfactions ont pu être obtenues :

a. M. Bourguiba, auprès de qui j'ai insisté sur la gêne dans laquelle le gouvernement français se trouverait placé du fait de la non-publication ou de la publication différée de l'échange de lettres, a accepté « afin, a-t-il dit, que tout soit net entre nous que cet échange de lettres soit publié, en même temps que l'accord, et dès après la conclusion de celui-ci ».

b. Mes interlocuteurs ont également accepté que le projet de communiqué que je vous avais soumis, et dont ils ont entièrement admis les

[1] Non reproduit. Dans ce télégramme, le Haut-Commissaire rendait compte de son entretien très difficile, d'une durée de quatre heures, avec M. Bahi Ladgham. Il reprend dans le présent télégramme les éléments de désaccord.

termes, soit publié en quelque sorte en préface à l'accord et à l'échange de lettres. Nous nous rapprochons ainsi sensiblement de la formule de déclaration commune qui avait vos préférences.

c. Au lieu d'exprimer l'espoir que les négociations aboutiront à la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance, l'échange de lettres indiquera que les deux pays « ont la volonté de conclure » ce traité.

d. À défaut d'une affirmation sur l'action concertée, le gouvernement tunisien serait disposé à indiquer, dans l'échange de lettres, que le traité d'alliance entre les deux pays « déterminera les modalités de leur étroite coopération dans les domaines de la Défense et des Relations extérieures ».

e. Vous redoutiez que le quatrième alinéa du projet que je vous avais soumis paraisse impliquer une remise en cause de l'ensemble des modalités de l'interdépendance. Le projet que je vous adresse par télégramme séparé [1] me paraît écarter ce risque. D'autre part, le protocole du 20 mars est rappelé à deux reprises par l'échange de lettres, d'une part dans un passage qui a trait à la mise en œuvre de l'indépendance, d'autre part dans un passage qui se rattache, quoique sans le dire expressément, à la notion d'interdépendance.

2° M. Bourguiba a clos notre conversation de cet après-midi, en m'indiquant très fermement qu'il ne pouvait pas aller au-delà des rédactions correspondant aux indications qui précèdent. Je vous transmets par télégramme séparé l'ensemble de ces textes.

M. Bourguiba a insisté sur le fait que ce n'était pas le fond même des documents envisagés par le gouvernement français qu'il critiquait. Il est prêt, dit-il, à aller au-delà dans les futures négociations sur le traité d'alliance. Mais actuellement, avant que la Tunisie ait effectivement les attributs de la souveraineté externe, il ne peut pas, dit-il, concéder plus que ce qu'il a admis aujourd'hui sans prendre vis-à-vis de son opinion publique des risques trop graves pour qu'il puisse les envisager. Il a insisté sur ce qu'une partie de cette opinion, celle touchant aux milieux conservateurs et surtout religieux, lui est sourdement hostile à cause des projets de réforme qu'on le soupçonne de préparer; cette fraction de l'opinion s'emparerait avec joie de tout ce qui pourrait paraître comme un abandon partiel de l'indépendance avant que la Tunisie ait pu jouir réellement de celle-ci.

Le président du Conseil, qui paraissait ému et attristé, m'a déclaré qu'il mesurait parfaitement les conséquences de cette décision. Il sait qu'une crise peut s'ouvrir dans les rapports franco-tunisiens. Il sait que cette crise aura des conséquences fâcheuses pour son pays et pour l'expérience néo-destourienne, mais il estime qu'il est des circonstances où il faut se résoudre à accepter de telles conséquences plutôt que de compromettre l'avenir.

M. Bourguiba a rappelé qu'à plusieurs reprises déjà dans sa carrière, il s'était trouvé en face de situations semblables et avait toujours fait prédominer les préoccupations à long terme sur les soucis immédiats.

[1] Par télégramme n°s 2681-2688, du même jour, analysé ci-après sous le n° 402 (note).

J'ai senti que le chef du gouvernement tunisien était confirmé dans sa détermination par certaines craintes au sujet de l'attitude prochaine de la France. Des articles de presse (il a cité en particulier un récent article du maréchal Juin et certaines interventions à l'Assemblée nationale) lui ont donné le sentiment que certains milieux français commençaient à penser à une « reconquête de la Tunisie » dès que l'affaire algérienne aura reçu une solution satisfaisante.

Je me suis efforcé de le convaincre que ses craintes étaient sans fondement et qu'en tout cas, le gouvernement français ne nourrissait certainement pas de telles intentions. Mais M. Bourguiba m'a semblé avoir l'impression qu'il s'est (?) récemment un raidissement du gouvernement français à son égard. Il craint que le gouvernement entende maintenant se placer en deçà du protocole du 20 mars.

Je retire, de mes deux longues conversations d'aujourd'hui, la conviction que le stade des discussions sur des points de rédaction est maintenant dépassé. Le gouvernement appréciera s'il doit ou non rejeter les textes que nos interlocuteurs tunisiens sont prêts à admettre. Si le gouvernement entend qu'un nouvel effort soit tenté, pour obtenir d'autres concessions de la part de M. Bourguiba, je crois qu'un changement de méthode de la négociation devra intervenir et qu'il conviendrait que vous vouliez bien envisager de vous rendre d'urgence à Tunis, pour essayer d'obtenir de M. Bourguiba plus que ce qu'il a voulu jusqu'ici concéder.

Je reçois à l'instant, de M. Bahi Ladgham, une information grave sur la constitution de l'armée tunisienne; j'en fais l'objet d'un télégramme séparé [1].

[1] Nos 2675-80, non reproduit M. Bahi Ladgham venait de téléphoner que faute de pouvoir conclure un accord sur les questions de représentation diplomatique, le gouvernement tunisien se préparait à faire sceller le lendemain par le Bey un texte convoquant dans les rangs de l'armée tunisienne tous les appelés tunisiens qui servaient dans l'armée française. Le représentant de la France avait répliqué que, dans ce cas, les engagements pour la constitution du premier noyau de l'armée tunisienne deviendraient caducs et il avait insisté sur les graves conséquences de la mesure envisagée par Tunis.

399

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. nos 1343 à 1354. Priorité absolue. Réservé. *Paris, 13 juin 1956, 23 h. 40.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1023 [1]. En vue de vos consultations, je crois devoir vous faire part des considérations suivantes :

1° L'argumentation qui a été présentée en 1955 à l'Assemblée par les délégués de la France sur la base de l'article 2, paragraphe 7 [2], est toujours valable. Il n'y a pas eu, depuis 1955, de modification dans la situation juridique et constitutionnelle de l'Algérie et, s'il est vrai qu'au point de vue politique, il existe, au sein de l'organisation des Nations Unies, une tendance à négliger l'article 2, paragraphe 7, cet article n'en subsiste pas moins comme règle de la répartition des compétences entre l'Organisation et les états membres. La méconnaissance de cet article constitue donc une violation de la Charte.

2° Les Arabo-Asiatiques invoquent pour saisir le Conseil l'article 35 de la Charte [3]. Encore que leur lettre ne mentionne que la « situation », il convient de tenir compte de ce que l'article 35 vise aussi bien un « différend » ou une « situation » de la nature visée à l'article 34. Il y a lieu de rechercher si les articles précités sont applicables à la question algérienne.

[1] Le télégramme de New York nos 1023-1024, du 12 juin, non reproduit, indiquait qu'au sein du groupe arabo-asiatique, les délégués arabes, résistant aux tentatives des représentants asiatiques pour les en dissuader, avaient demandé à leurs collègues de signer un projet de lettre au président du Conseil de sécurité. Ce texte (télégramme de New York n° 1022, du 12 juin, non reproduit; Nations Unies, *Conseil de sécurité,* document S/3609, 18 juin 1956) invoquait l'article 35, paragraphe premier de la Charte et demandait une réunion du Conseil. Treize membres du groupe avaient signé : l'Afghanistan, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Pakistan, l'Arabie séoudite, la Syrie, la Thaïlande et le Yémen. Le texte devait en être remis le 18 juin entre les mains du président du Conseil de sécurité (télégramme de New York n° 1048, du 19 juin, non publié).

[2] Ainsi formulé : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un état ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte... ».

[3] Et plus particulièrement son paragraphe premier, aux termes duquel « tout membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'article 34 ». Or, l'article 34 est ainsi rédigé : « Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

3° Selon les articles 34 et 35, le Conseil de sécurité peut être saisi d'un différend ou d'une situation par un état quelconque. D'après les travaux du comité d'experts du Conseil de sécurité en 1946, qui n'ont d'ailleurs pas abouti à un accord, la situation se distinguerait du différend par son caractère objectif. Le différend est une contestation directe entre états. Or, la question algérienne n'est pas, par elle-même, une contestation entre états : c'est une situation existant à l'intérieur de l'État français. Il ne peut dépendre de la seule volonté d'un état tiers, par sa seule ingérence dans une situation interne d'un autre état, de créer un différend au sens de l'article 35. La seule cause de différend international ici ne pourrait être que cette ingérence même d'un état tiers. En particulier, dans l'affaire algérienne, la France pourrait prétendre qu'une telle ingérence est contraire au principe de non-intervention et au principe de bon voisinage (affirmé au préambule de la Charte) et considérer cette ingérence même comme la source d'un différend.

La situation est un état de fait qui, ne trouvant pas son origine dans une contestation directe entre états, à cause de sa nature diffuse, n'en a pas moins un caractère international, parce qu'il met en jeu la sécurité d'une partie du monde. D'après l'article 34, une situation n'est d'ailleurs examinée par le Conseil de sécurité que dans la mesure où elle « pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend ». Encore le Conseil n'est-il appelé à examiner une telle situation que si la prolongation de celle-ci « semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales (art. 34 *in fine*). Ces conditions ne sont pas réunies dans l'affaire algérienne. En particulier, il est manifeste que dans l'article 34 comme dans les dispositions qui prévoient l'action même du Conseil (art. 39)[1], il ne s'agit que de la paix internationale.

D'autre part, il est à prévoir que les auteurs de la plainte demanderont à participer à la discussion dès l'ouverture du débat, selon la tactique qu'ils avaient adoptée en 1952 pour la Tunisie et en 1953 pour le Maroc.

À cette fin, ils peuvent soit, comme ils l'ont fait en 1952, revendiquer un prétendu droit de réponse que ne prévoit pas le règlement intérieur du Conseil de sécurité, soit invoquer l'article 31 de la Charte[2] ou, comme en 1953, l'article 37 du règlement[3].

[1] Ainsi rédigé : « Le Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide... quelles mesures seront prises pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

[2] Ainsi formulé : « Tout membre de l'Organisation qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil de sécurité, chaque fois que celui-ci estime que les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés ».

[3] Cet article du règlement intérieur du Conseil de sécurité reproduit en gros l'article 31 de la Charte. Il ajoute toutefois : « ou lorsqu'un membre attire l'attention du Conseil de sécurité sur une affaire en vertu de l'article 35 de la Charte ».

Vous aurez à vous employer, le moment venu, à faire échouer ces manœuvres. Vous pourrez, à ce sujet, faire observer suivant le précédent de 1952 que, tant que la question soulevée n'est pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil et que le débat reste de pure procédure, aucune disposition de la Charte ni du règlement ne peut justifier une intervention de pays non membres de cette instance, puisque l'article 31 ne prévoit l'intervention d'un état qui n'est pas membre du Conseil de sécurité qu'au stade de la « discussion » de la question, c'est-à-dire une fois seulement que l'inscription a été décidée. En décider autrement serait d'ailleurs préjuger l'issue du débat et agir contrairement à l'esprit des textes en fournissant aux auteurs de la requête l'occasion d'ouvrir une discussion sur le fond même de la question avant que le Conseil ait pu apprécier s'il doit ou non s'en saisir. Le Conseil avait retenu cette argumentation lors de l'affaire tunisienne.

La partie finale de l'article 31 ne saurait être mise en avant, puisque les « intérêts particulièrement affectés » par l'affaire algérienne ne sont pas ceux des signataires du recours, mais ceux de la France seule. Il appartiendrait d'ailleurs au Conseil d'apprécier.

En ce qui concerne la partie finale de l'article 31 du règlement du Conseil qui autorise l'audition par le Conseil d'un membre des Nations Unies qui a appelé son attention sur une affaire en vertu de l'article 35 de la Charte, elle a, elle aussi, un caractère facultatif et non pas obligatoire; là encore, il appartient au Conseil d'apprécier.

Il n'y a publication, dans le domaine de la participation aux débats des états non membres du Conseil, que dans le cas prévu par l'acticle 32 de la Charte [1]. Mais cet article ne peut jouer qu'autant qu'il existe un « différend ». Or, ce n'est pas le cas pour l'Algérie, puisqu'il s'agit d'une « situation » qui n'affecte que l'ordre intérieur de la France. Enfin, de par son texte même, l'article 32, tout comme l'article 31, ne saurait aucunement être invoqué tant que le Conseil ne s'est pas prononcé sur l'inscription.

[1] L'article 32 était ainsi formulé : « Tout membre des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil de sécurité, ou tout état qui n'est pas membre des Nations Unies, s'il est partie à un différend examiné par le Conseil de sécurité, est convié à participer, sans droit de vote, aux discussions relatives à ce différend. Le Conseil de sécurité détermine les conditions qu'il estime justes de mettre à la participation d'un état qui n'est pas membre de l'Organisation ».

400

Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes [1]

L'accord diplomatique franco-marocain et les bases américaines

Paris, 13 juin 1956.

Il semble bien que le gouvernement américain donne de l'échange de lettres relatif à l'accord franco-américain sur les bases aériennes du 22 décembre 1950 qui accompagne l'accord diplomatique franco-marocain du 28 mai 1956 [2] une interprétation différente de la nôtre.

Les Américains ont tendance à considérer que cet échange de lettres rend ledit accord caduc, ou à tout le moins les autorise à négocier désormais directement à ce sujet avec les Marocains.

Une mise au point semble donc nécessaire. À cette occasion, les arguments suivants pourraient être développés.

Par le traité de Fès, la France s'était vue reconnaître le monopole des relations extérieures du Maroc. À ce titre, le gouvernement français a été amené à conclure un certain nombre de traités au nom du Maroc. Ces traités engagent donc le Maroc. Dès lors que ce pays recouvrait son indépendance, il devenait nécessaire de bien préciser qu'il assumerait toutes les obligations résultant des traités internationaux passés par la France en son nom. C'est cet engagement général auquel le Maroc a souscrit par l'article 11 de l'accord diplomatique du 28 mai dernier [3].

Toutefois, la délégation marocaine a demandé à exclure du champ d'application de cet article l'accord franco-américain du 22 décembre 1950. Elle a fait valoir qu'il s'agissait là d'un arrangement de caractère particulier, dont les clauses étaient demeurées secrètes et qui, en tout état de cause, devrait être révisé. Le gouvernement marocain a donc fait connaître qu'il réservait entièrement sa position et le gouvernement français s'est borné à prendre acte de ce point de vue.

Mais il ne saurait résulter de cet échange de lettres que l'accord du 22 décembre 1950 soit caduc. La France a d'autant plus volontiers enregistré cette prise de position unilatérale du Maroc qu'en toute hypothèse l'accord franco-américain sur les bases échappait à l'article

(1) Rédigée à l'intention du Président.

(2) Sur l'attitude marocaine face à l'accord franco-américain du 22 décembre 1950, voir ci-dessus le n° 346 (note).

(3) Ainsi rédigé : « Le Maroc assume les obligations résultant des traités internationaux passés par la France au nom du Maroc, ainsi que celles qui résultent des actes internationaux relatifs au Maroc qui n'ont pas donné lieu à des observations de sa part ».

11, puisque aussi bien cet accord n'a pas été conclu au nom du Maroc, mais seulement au nom de la France. Vis-à-vis du Maroc, l'accord du 22 décembre 1950 est *res inter alios acta.*

Les réserves exprimées par le gouvernement marocain, gouvernement tiers, ne sauraient donc avoir la vertu de modifier la nature ni la portée d'engagements pris bilatéralement par les États-Unis d'une part et par la France de l'autre.

Tant qu'une révision formelle ne sera pas intervenue, cet accord demeure en vigueur. Cette révision nécessitera bien évidemment l'accord des deux signataires, mais rien ne s'oppose à ce que le Maroc indépendant soit associé, ou participe, à cette révision.

401

Note de la Direction d'Afrique-Levant [1]

Fournitures d'armes à Israël

Paris, 13 juin 1956.

Depuis le début de 1955, le gouvernement français a satisfait, dans une très large mesure, aux demandes d'armements qui lui avaient été présentées par l'État d'Israël et lui a notamment fourni 60 avions à réaction, dont 24 *Mystère IV* et 36 *Ouragan,* 60 chars *AMX,* 32 obusiers de 155, pour ne parler que des matériels les plus importants.

Ces livraisons nous ont valu des réactions extrêmement hostiles de la part des pays arabes, d'autant plus que les États-Unis et la Grande-Bretagne se sont abstenus de répondre aux demandes israéliennes et que la France est ainsi apparue comme le seul fournisseur de l'État juif.

Or, le gouvernement de Tel-Aviv nous a adressé, dans un récent passé, une série de nouvelles demandes de matériel de guerre dont le détail est donné en annexe.

Soucieux de contribuer au rétablissement de l'équilibre des forces adverses profondément compromis au détriment d'Israël par les livraisons massives d'armes tchèques à l'Égypte, mais également désireux de ne pas envenimer davantage nos relations avec les états arabes au moment où les événements d'Algérie prenaient une tournure des plus graves, le président Pineau, au cours des conversations tripartites du 5 mai 1956 [2], a insisté sur la nécessité d'une participation en commun des puissances siégeant au Comité des ambassadeurs de Washington au réarmement d'Israël dont personne ne nie le bien-fondé.

(1) Cette note est rédigée par M. Henri Roux, directeur d'Afrique-Levant.
(2) Sur ces conversations, voir ci-dessus le n° 297.

Dans la pratique, cette participation pourrait être réalisée selon les modalités suivantes :

1° Les experts militaires dresseraient le bilan comparatif des forces israéliennes et arabes afin d'apprécier aussi exactement que possible le déséquilibre provoqué par les livraisons d'armes tchèques au Caire.

2° Les représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France confronteraient les demandes d'armes dont ils ont été saisis par Israël, ainsi que les renseignements qu'ils ont pu recueillir sur des demandes israéliennes adressées à des puissances amies telles que le Canada.

3° Le Comité des ambassadeurs de Washington se prononcerait sur les quantités d'armes qu'il serait raisonnable d'accorder à Israël pour lui permettre de résister à une agression, sans toutefois que ces livraisons soient susceptibles de l'encourager à déclencher lui-même une guerre préventive.

4° Il resterait ensuite à déterminer la part que chacune des puissances représentées au Comité de Washington serait prête à fournir à Israël.

La proposition française a été présentée par M. Couve de Murville au Comité des ambassadeurs le 28 mai 1956 [1]. Les premières réactions de nos partenaires sont loin d'être encourageantes : les représentants américain et britannique se sont en effet refusés à préciser les demandes d'armes qui leur ont été adressées par le gouvernement de Tel Aviv.

D'autre part, à la suite des dernières séances du Comité, il est apparu que nos alliés américains et britanniques n'ont pas modifié le point de vue exprimé le 5 mai dernier, à Paris, par MM. Dulles et Selwyn Lloyd et qui était le suivant : le gouvernement des États-Unis ne donnera pratiquement pas d'armes à Israël; le gouvernement britannique n'en fournira que des quantités tout à fait limitées et se bornera à des livraisons d'armes de caractère défensif. Par contre, les deux gouvernements s'efforceront d'amener le gouvernement canadien à livrer certaines armes, et en particulier des avions *F 86* au gouvernement israélien.

Si les positions américaine et britannique se confirment, nous demeurerons pratiquement, à moins que le Canada ne se joigne à nous, les seuls fournisseurs d'armes à Israël, ce qui ne sera évidemment pas sans avoir de sérieuses conséquences sur le plan de nos relations avec le monde arabe.

[1] Voir ci-dessus le n° 349.

ANNEXE

Récentes demandes de matériel de guerre présentées à la France par Israël

— 60 chars de combat *AMX*
— 40 chars de combat *Sherman* (1)
— 1 char d'instruction *Sherman*
— 175 canons de 75 Mle 50 adaptables sur tourelles de Sherman
— 850 engins S.S. 10
— 8.000 coups de 75
— 20 tubes de 105 du type M. 4
— 20 culasses complètes de 105
— 8.000 corps d'obus de 75
— 20 à 100.000 mines antichars
— 4 stations mobiles de radars
— grande quantité de matériels secondaires : parachutes, périscopes de chars, postes émetteurs, récepteurs, turbo-réacteurs de rechange, munitions pour mitrailleuses d'avions, roquettes, bombes au napalm, etc.

Pour mémoire : Le gouvernement israélien avait demandé la livraison de 48 avions *Mystère IV* supplémentaires. Il est vraisemblable que, devant le refus du gouvernement français de lui fournir les appareils, il insistera pour obtenir de nouvelles livraisons d'avions *Ouragan* qu'il préfère aux *Mystère II.*

402

M. ROGER SEYDOUX, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN TUNISIE,
AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES.

T. nos 2689 à 2698. Priorité absolue. *Tunis, 14 juin 1956, 8 h. 40.*
Réservé.

(*Reçu :* 9 h. 30.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary.

Je me réfère à mon télégramme nos 2675 à 2680 (2).
Je viens d'avoir un nouvel entretien de près de deux heures avec M. Bahi Ladgham. La communication qu'il m'a faite est de la plus extrême gravité et j'ai tenu à vous en informer sans délai.

(1) Par télégramme n° 6221, du 15 juin, non reproduit, le Département priait l'ambassadeur de France à Washington de recueillir les commentaires du Comité des ambassadeurs au sujet de la commande portant sur les 60 chars *AMX* et les 40 chars *Sherman.*
D'autre part, par télégramme nos 6557-58, du 21 juin, non reproduit, le Département demandait à l'ambassadeur d'informer le Comité de la décision du gouvernement français d'autoriser l'exportation à destination d'Israël de pièces de rechange et de bandes métalliques pour mitrailleuses.
(2) Du 13 juin, ci-dessus analysé sous le n° 398 (note).

Le vice-président du Conseil m'a en effet annoncé qu'à la cérémonie du Sceau, prévue en principe pour demain, Son Altesse le Bey serait appelée à sceller un texte créant le service militaire obligatoire et invitant tous les Tunisiens actuellement sous les armes à rallier l'armée tunisienne. M. Bahi Ladgham m'a donné, comme raison de cette décision, le fait que le gouvernement français avait voulu lier la question de la signature de l'accord diplomatique à celle de la contribution française à l'armée tunisienne. Le gouvernement tunisien venait de se rendre compte de cette situation, en constatant le ralentissement des entretiens sur la constitution de l'armée tunisienne au moment où les discussions sur l'accord diplomatique entraient elles-mêmes dans une phase critique. Or, un défilé avait été annoncé pour le 17 juin. Il serait vraisemblablement nécessaire de le reculer de deux ou trois jours. En tout état de cause, il était impossible au gouvernement tunisien de perdre la face. Il n'y avait donc, pour lui, pas d'autre solution que de faire appel à tous les militaires de nationalité tunisienne, qu'ils soient appelés, engagés ou rengagés.

J'ai déclaré au vice-président du Conseil qu'il s'agissit d'une décision de la plus extrême gravité (?). En prenant un semblable texte, non seulement le gouvernement tunisien portait une grave atteinte à une armée amie de la Tunisie qui veillait à la protection des Tunisiens comme des Européens et qui avait puissamment contribué à abattre, tout récemment encore, des éléments rebelles au gouvernement de M. Bourguiba, mais elle invitait en somme à déserter tous les militaires tunisiens servant dans l'armée française, qui pourraient croire désormais que ça n'était pas seulement un droit pour eux, mais également un devoir, que de quitter nos rangs.

En présence d'une telle menace, l'armée française ne pourrait rester passive. Le gouvernement tunisien cherchait l'épreuve de force; j'étais obligé de lui laisser l'entière responsabilité de ses actes et d'attirer sa particulière attention sur la gravité des conséquences qui pourraient en résulter.

M. Bahi Ladgham me répondit alors que c'était le gouvernement français qui faisait pression sur la Tunisie, en l'empêchant de constituer un noyau d'armée si elle n'acceptait pas de signer un accord diplomatique qui avait déjà fait l'objet d'importantes concessions de la part de M. Bourguiba. J'ai déclaré à mon interlocuteur que les conversations en cours constituaient un arrangement anticipant sur les futures négociations qui devaient avoir lieu à Paris. Il avait été procédé à cet arrangement parce que l'armée française avait voulu précisément, dans un geste d'amitié, aider l'armée tunisienne à se constituer, mais c'était en fait dans le cadre des futures négociations qu'auraient dû intervenir les discussions en cours.

Après un long échange de vues, le vice-président du Conseil a fini par me demander si le gouvernement français entendait lier les deux questions de l'armée et de la diplomatie. J'ai répondu que la mauvaise volonté du gouvernement tunisien à nous faire les quelques concessions que nous lui suggérions sur le plan diplomatique avait sans aucun

doute ralenti un effort qui ne pouvait pas être entièrement séparé de l'ensemble des rapports franco-tunisiens.

J'ai obtenu (mon télégramme nos 2675 à 2680) que la cérémonie du Sceau, au cours de laquelle devaient être scellés tous les décrets en cause, ainsi que ceux portant sur la nomination d'ambassadeurs tunisiens à l'étranger, soit reportée à vendredi.

À mon avis, nous devons envisager trois solutions :

1° Soit une épreuve de force. Il faut alors nous y préparer. Nous devons compter, d'une part, sur la défection ou du moins la neutralisation de nos effectifs musulmans (environ 12.000 hommes), d'autre part avec la possibilité d'une tension pouvant aller jusqu'à des actes d'hostilité généralisée. Dans les deux cas, il faudrait envisager dès maintenant des moyens militaires supplémentaires, dont l'importance dépendra de l'évolution de la situation.

2° Soit la disjonction de l'accord militaire par rapport au règlement diplomatique. Je vous signale que le général Baillif avait proposé une telle formule dans un télégramme qu'il a adressé la nuit dernière au général Ély. Dans ce dernier cas, si une telle formule était retenue, nous nous contenterions de transférer au gouvernement tunisien les appelés, plus le matériel déjà prévu.

3° Soit enfin, la conclusion, sur la base des propositions que je vous ai faites ce soir de l'accord sur les questions diplomatiques[1], qui entraînerait *ipso facto* la mise en vigueur des arrangements prévus sur le plan militaire.

Je demande au gouvernement de me faire connaître sa décision dans la journée de jeudi. Il importe en effet que je sois en mesure, ainsi que le général Baillif, de faire face, dans les jours qui viennent, à une crise grave et prolongée des rapports franco-tunisiens dont les conséquences sont difficilement prévisibles à l'heure actuelle.

[1] Ces propositions firent l'objet du télégramme nos 2681-2688 du 13 juin, non reproduit, parce que jugé trop technique. Le projet d'accord prévoyait que la France serait représentée à Tunis et la Tunisie à Paris par un ambassadeur. Dans les pays où la Tunisie n'aurait pas décidé d'envoyer une mission diplomatique permanente, la France serait disposée, si le gouvernement tunisien le lui demandait, à assurer la représentation et la protection des intérêts tunisiens. La France appuierait la candidature de la Tunisie aux organisations internationales. Les deux gouvernements se consulteraient sur toutes les questions d'intérêt commun en attendant la conclusion d'un accord sur la représentation diplomatique.

403

M. Roger Seydoux, Haut-Commissaire de la République française en Tunisie,
au Secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2708 à 2711. Priorité absolue. Réservé. *Tunis, 14 juin 1956, 15 h. 40.*

(*Reçu* : 16 h.)

À communiquer sur bandes dès réception à M. Savary.

Je viens d'avoir un entretien avec M. Bourguiba que j'avais demandé à voir seul. Je lui ai fait part de l'émotion du gouvernement français et de son représentant à Tunis, à la suite de l'ultimatum qui m'avait été communiqué hier soir par M. Bahi Ladgham [1]. Je lui ai dit que le gouvernement français ne pourrait poursuivre les négociations en cours que si cet ultimatum était retiré et que si nous avions l'assurance que les textes relatifs à l'incorporation des Tunisiens servant dans l'armée tunisienne n'étaient présentés à Son Altesse le Bey qu'en accord avec nous. Le président du Conseil m'a déclaré qu'il n'avait jamais été dans son esprit d'adresser un ultimatum au gouvernement français. Les textes qui devaient être soumis demain au Souverain au sujet de la création d'un service militaire obligatoire comprenant les Tunisiens servant dans l'armée française seraient retirés.

C'est en plein accord avec nous — sous forme d'un échange de lettres — que serait transférée la tranche des 1.100 appelés destinés à constituer le premier noyau de l'armée tunisienne. Lorsque se poserait plus tard la question de l'établissement des textes concernant les Tunisiens servant dans l'armée française, nous serions consultés et le plus large compte serait tenu de nos observations, le gouvernement tunisien voulant, dans ce domaine, agir en accord avec nous.

J'estime que les déclarations très catégoriques de M. Bourguiba, et les regrets qu'il a exprimés en ce qui concerne le ton peu conciliant que M. Bahi Ladgham avait donné à notre conversation d'hier soir, nous donnent satisfaction.

Je n'ai pas encore reçu la communication annoncée par votre télé-

(1) Sur cet « ultimatum », voir ci-dessus le n° 402.

gramme nos 1371 à 1374 [1] au sujet de vos observations sur les propositions du gouvernement tunisien dans le domaine diplomatique. Je crois devoir vous rappeler les termes de mon télégramme au sujet de la possibilité d'obtenir, au stade actuel de nos entretiens, de nouvelles concessions du gouvernement tunisien.

404

M. de Carbonnel, Chef de la Mission diplomatique de France en Sarre,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 369 [2]. *Sarrebruck, 14 juin 1956, 21 h.*

(Reçu : 21 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme n° 364 [3].

M. Ney ayant été absent ces deux derniers jours, j'ai fait ce matin, 14 juin, la démarche prévue par votre télégramme n° 328 [4].

Je m'étais souvent entretenu avec M. Ney de la nécessité d'éviter toute brimade et d'arrêter les procès en cours. J'ai insisté, cette fois, sur le fait que ma démarche était le résultat d'un entretien qu'avaient eu M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Affaires étrangères avec le chancelier Adenauer, et j'ai attiré en outre son attention sur l'émotion que les mesures qu'il pourrait prendre provoqueraient au Parlement français.

Le président du Conseil sarrois, qui était plus détendu qu'à l'ordinaire, m'a paru disposé à écouter la voix de la raison.

[1] Du même jour, non reproduit. M. Savary estimait les dernières propositions tunisiennes assez proches des suggestions françaises pour envisager d'en recommander l'acceptation au Conseil ministériel restreint, moyennant une réserve de principe sur le contenu du futur traité d'amitié et d'alliance. Toutefois, la reprise des négociations ne pourrait se faire que si Tunis acceptait de ne faire sceller par le Bey les conditions d'incorporation dans l'armée tunisienne qu'après accord avec nous.

[2] Ce télégramme a été communiqué à Bonn (n° 321).

[3] Du 11 juin, non reproduit. Il annonçait que le représentant allemand en Sarre avait fait auprès du ministre-président Ney la démarche prévue, lui demandant d'arrêter toutes les mesures contre les anciens partisans du statut européen.

[4] Il s'agit, sous ce numéro, de la transmission à Sarrebruck du télégramme à Bonn n° 1616 du 10 juin : à Luxembourg, le chancelier Adenauer s'était déclaré d'accord pour éviter en Sarre toute persécution. Le ministre fédéral des Affaires étrangères avait été prié de faire faire par son représentant en Sarre, et en se concertant au besoin avec M. de Carbonnel, une démarche en ce sens auprès du gouvernement sarrois.

405

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat [1] à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2380 à 2384. Urgent. Réservé. *Rabat, 15 juin 1956, 19 h. 30.*

(*Reçu* : 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2224 [2].

Ainsi que je l'ai indiqué, le Sultan est venu dîner hier en petit comité à la Résidence. Il était accompagné du prince Moulay Hassan, du président Bekkaï, de M. Balafrej, de M. M'Hammedi et de M. Chiguer, directeur du Cabinet impérial.

L'ambiance du dîner et de la conversation qui a suivi a été ouverte et très cordiale. Le Sultan a évoqué avec sincérité, dans cette Maison de France, le souvenir du maréchal Lyautey, en rendant hommage à son sens politique et à son esprit de compréhension et en insistant sur l'attitude amicale et confiante qu'il n'avait cessé d'observer à l'égard des musulmans.

Il a exposé ses projets de vacances qui comprennent, en juillet-août, un bref séjour à Paris, puis vraisemblablement un voyage sans apparat à Madagascar où les attentions dont il a été l'objet de la part de Français et de musulmans l'ont profondément touché. Il désire beaucoup, comme il le dit, faire ce pélerinage en un lieu dont il ne veut garder que les images favorables. Le Prince l'accompagnera. Il reviendra ensuite en France pour se reposer en faisant une cure à Évian, et au terme de cette cure, se rendra par la route en Italie. Ces perspectives l'aident à supporter le travail écrasant auquel il s'astreint lui-même ainsi que son entourage.

En ce qui concerne l'évolution de la situation, le Sultan se déclare optimiste. Le calme renaît et s'affirme au Maroc. Il y a tout lieu d'espérer que la récolte, qui est abondante, se fera sans difficultés (les colons de Meknès m'ont confirmé leur satisfaction de cette évolution). Quant au problème posé par l'Armée de libération, il est confiant dans l'efficacité du plan M'Hammedi.

(1) À partir précisément du 15 juin, le Résident général était investi de la dignité d'ambassadeur extraordinaire à Rabat.

(2) Du 10 juin, non reproduit. Ce télégramme rapportait que le Prince héritier avait fait connaître au Résident général le désir du Sultan d'être reçu à la Résidence, car, dans les circonstances présentes, il tenait à faire un geste public à l'égard de la France.

Sidi Mohammed n'en déplore que davantage la campagne de nouvelles, d'après lui inexactes sinon tendancieuses, qui tiendrait à défigurer les faits et à présenter le Maroc comme engagé irrémédiablement sur la voie de l'anarchie. Il se préoccupe d'éclairer l'opinion internationale et de rassurer les Européens établis dans le pays.

Son souci actuel est d'obtenir la libération des 152 Marocains prisonniers politiques relevant de nos juridictions militaires et qui sont actuellement détenus dans des prisons marocaines. Il a exprimé la volonté d'observer strictement les règles de procédure et de ne libérer ces prisonniers qu'en accord avec nous. Mais, comme je l'ai souligné d'autre part (mon télégramme nos 2278 à 2282)[1], il souhaite que les hautes autorités françaises compétentes prennent d'urgence une décision en l'espèce. Ce sujet préoccupe visiblement son esprit et il en a parlé longuement hier soir.

Le Sultan s'est retiré vers 11 heures avec sa suite et m'a fait dire ce matin que la soirée passée à la Résidence lui avait été particulièrement agréable. Selon l'usage, il a émis le vœu que cette réception ne fît l'objet d'aucune publicité.

406

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2092 à 2096. Réservé. *Bonn, 15 juin 1956, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

M. von Brentano m'a reçu ce matin. J'ai fait les démarches prescrites par vos télégrammes nos 1593-1594[2], 1628 à 1630[3], 1633-1634[4], 1683-1684[5]

1° Le ministre des Affaires étrangères a tout d'abord donné son accord de principe à une rencontre entre les membres du gouvernement

[1] Du 13 juin, ci-dessus publié sous le n° 391.

[2] Du 8 juin, non reproduit, ce télégramme recommandait d'adopter immédiatement certaines mesures préparatoires pour concrétiser l'accord franco-allemand de Luxembourg (n° 364).

[3] Du 12 juin, non reproduit. Le Département faisait état de l'émotion provoquée à Paris par la citation faite par le Chancelier d'un propos confidentiel de M. Khrouchtchev à M. G. Mollet. Il demandait à l'ambassadeur d'en entretenir le ministre allemand des Affaires étrangères, en souhaitant par ailleurs qu'on ne parlât plus de cette affaire.

[4] Du 12 juin, non reproduit. Le Ministre estimait qu'il fallait profiter des bonnes dispositions actuelles du Luxembourg pour engager avec lui et le gouvernement fédéral les négociations concernant la Moselle. Il proposait la date du 22 juin.

[5] Du 13 juin, non reproduit, sur le même sujet. Le Ministre signalait l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une position commune franco-allemande fût arrêtée avant le début des négociations avec le Luxembourg.

luxembourgeois, M. Hallstein et M. Maurice Faure à Luxembourg, le 22 juin prochain.

Toutefois, M. Hallstein n'étant pas encore rentré des États-Unis où il a accompagné le Chancelier, je n'aurai confirmation de ces dispositions que demain, 16 juin.

2° Le ministre des Affaires étrangères partage le sentiment exprimé par le Département (télégramme n° 1683). Il estime qu'une réunion des deux délégations française et allemande pourrait avoir lieu utilement dans le courant de la semaine prochaine, avant l'entrevue de Luxembourg, de telle sorte que la présentation des problèmes soit identique.

3° M. von Brentano s'est montré désireux de faire passer immédiatement dans les faits les directives arrêtées à Luxembourg [1]. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement français avait invité l'Électricité de France à entreprendre immédiatement l'élaboration d'un projet nouveau pour l'usine de Markolsheim. Dans le même esprit, il a eu, hier, de son côté, une longue conversation avec le président du gouvernement du Land rhéno-palatin, M. Altmeier, à qui il a exposé les résultats de la conférence de Luxembourg, et les conséquences qu'il entendait immédiatement en tirer dans la pratique. Il a trouvé son visiteur très bien disposé et décidé à passer sur les difficultés que les praticiens ne manqueraient pas de soulever dans l'application du problème gouvernemental.

Aujourd'hui même, M. von Brentano a adressé la lettre nécessaire au ministère fédéral des Finances et au ministère fédéral des Transports, pour que les formalités administratives préalables à l'exécution du projet du canal de la Moselle et les mises au point techniques nécessaires fussent abordées au plus tôt.

Le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé à plusieurs reprises sa volonté personnelle de ne point perdre de temps et de ne pas attendre la rédaction définitive de la convention franco-allemande pour entreprendre le travail.

[1] Voir ci-dessus le n° 366.

407

M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Londres, Washington, Rome, Ankara, La Haye, Berne, Athènes, New Delhi, Bonn, Rabat.

T. nos 5877 à 5881; 6212 à 6219; 1008 à 1015; 611 à 618; 587 à 594; 369 à 376; 551 à 558; 755 à 762; 1695 à 1702; 1860 à 1867 [1]. Urgent.

Paris, 15 juin 1956, 22 h. 45.

« L'accord sur les questions de représentation diplomatique » et les documents annexes qui ont été signés cet après-midi à Tunis par les plénipotentiaires des gouvernements français et tunisiens [2] marquent le point final de la crise qui nous a opposés à M. Bourguiba depuis plusieurs semaines. Le président du Conseil tunisien prétendait que le protocole du 20 mars qui a reconnu l'indépendance de la Tunisie lui donnait le droit d'agir à sa guise dans le domaine diplomatique et d'échanger, sans plus attendre, des missions diplomatiques avec les gouvernements de son choix. Sans contester le principe de l'indépendance tunisienne, nous soulignions que le gouvernement de Tunis devait respecter les dispositions des actes internationaux qui lient la Tunisie et qu'il ne pouvait, en particulier, dénoncer unilatéralement des clauses des conventions du 3 juin 1955. (Je me réfère à mon télégramme circulaire du 7 juin 1956.) [3].

En acceptant de conclure un accord en forme avec la France, le gouvernement Bourguiba s'est rendu à nos raisons. Il a ainsi permis de trouver une solution conforme au droit des gens et nous devons nous en féliciter.

Le texte de l'accord signé à Tunis le 15 juin et des documents publics annexes vous seront adressés par le courrier. Ils prévoient que la France et la Tunisie échangeront des ambassadeurs, qui porteront également le titre d'envoyés exceptionnels; l'envoyé exceptionnel de France assumera le rôle de doyen du corps diplomatique à Tunis;

(1) Ce télégramme a été communiqué au Caire (nos 1558-1565), Damas (nos 877-884), Bagdad (nos 569-575), Beyrouth (nos 856-863), Karachi (nos 376-383), Madrid (nos 694-701), Moscou (nos 2099-2106), Tripoli (nos 474-481), New York, O.N.U. (nos 1395-1402) et Tunis (nos 1420-1427).

(2) Cet accord, conclu dans le cadre du protocole franco-tunisien du 20 mars (sur ce protocole, voir l'*Année politique, 1956,* p. 509-510) était accompagné d'un communiqué conjoint et d'un échange de lettres entre MM. Guy Mollet et Bourguiba, prévoyant pour le 26 juin la reprise des négociations prévues par le protocole précité, notamment sur la conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié. Le tout est reproduit dans l'*Année politique, 1956,* p. 510-512.

(3) Ci-dessus publié sous le n° 373.

l'envoyé exceptionnel de Tunisie aura droit à une place privilégiée parmi les chefs de missions accrédités à Paris. La Tunisie sera en principe représentée par les agents français dans les pays où elle n'entretiendra pas de mission diplomatique permanente. La France appuiera la candidature de la Tunisie dans les organisations internationales. Les deux gouvernements se consulteront sur les questions d'intérêt commun dans le domaine des affaires extérieures.

Contrairement à l'accord de Rabat [1], l'accord franco-tunisien ne fixe pas dès maintenant les modalités de l'action concertée entre les deux pays sur le plan diplomatique. Les Tunisiens se sont refusés à discuter de ce sujet à Tunis et nous ont renvoyés aux négociations qui doivent s'ouvrir à Paris le 26 juin. En revanche, et cette promesse déborde le cadre de l'accord de Rabat, les deux gouvernements proclament dès maintenant leur volonté de conclure, au cours des négociations du 26 juin, un « traité d'amitié et d'alliance qui déterminera les modalités de leur étroite coopération dans les domaines de la Défense et des Relations extérieures ». Nous avons déjà fait savoir que nous demanderions que ce traité détermine sans ambiguïté les modalités de l'action concertée entre les deux pays dans ces deux domaines. L'interdépendance entre la France et la Tunisie, déjà définie par les conventions de 1955 dans les matières qui relèvent de la souveraineté interne, sera ainsi également organisée dans les deux nouveaux domaines reconnus depuis le 20 mars à la souveraineté tunisienne.

La procédure retenue avec les Tunisiens est différente de celle que nous avons adoptée avec les Marocains. En ce qui concerne les rapports avec les pays étrangers cependant, l'accord sur les questions de représentation diplomatique a les mêmes conséquences que l'accord de Rabat. La Tunisie a maintenant qualité pour entrer en relations diplomatiques avec les pays étrangers.

Je vous serais obligé d'informer, dès que possible, vos interlocuteurs de la conclusion de l'accord franco-tunisien du 15 juin, et de leur faire savoir que rien ne s'oppose plus désormais, s'ils le désirent, à ce qu'ils échangent des représentants diplomatiques avec la Tunisie.

Pour Londres, Rome, Rabat : Vous leur direz également que nous leur sommes reconnaissants d'avoir, par leurs conseils et leur attitude, contribué à un heureux règlement du différend qui nous séparait des Tunisiens.

[1] Paraphé le 20 mai et conclu le 28 mai : voir ci-dessus le n° 348 (et note).

408

M. Francfort, Ministre de France à Bucarest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 536. Confidentiel. *Bucarest, 15 juin 1955.*

M. Tatarescu ayant, comme j'en avais informé le Département par ma dépêche 290/EU du 27 mars 1956 [1], manifesté le désir de me voir pour « un échange de vues sur quelques problèmes intéressant nos deux pays », je l'ai reçu à la légation au cours d'un long entretien.

L'ancien président du Conseil malgré ses longues années de prison dont il n'est sorti qu'en 1954, malgré son visage ravagé et bien qu'il ait les poumons atteints, a gardé sa vitalité, cette éloquence trop facile qui l'a aidé à s'adapter aux régimes les plus opposés. Il était visiblement remué de se retrouver dans cette Résidence dont il avait été souvent le « familier », y évoquant la mémoire des hôtes de la légation : ses souverains, le président Benès, Louis Barthou et d'autres hommes politiques. Il était étrange ensuite de l'entendre rappeler son amitié avec Masaryk (son regard s'est troublé à ce souvenir), avec Stoyadinovitch, etc., ses entrevues avec Hitler et Mussolini, puis ses négociations avec Staline et Molotov en 1945. Cet écho de tous les drames de l'histoire de son pays et de sa vie personnelle que ces noms éveillaient lui conférait une présence dramatique, quelles que fussent les réserves qu'inspirent les palinodies de sa longue carrière.

Il est bien évident qu'il n'a pu se rendre à la légation qu'avec l'approbation des dirigeants actuels, qu'ils l'y aient poussé, ou plutôt que lui-même, désireux de jouer à nouveau un rôle, ait su les convaincre qu'il pouvait leur être utile dans le cours des relations franco-roumaines.

1° Affirmant à diverses reprises qu'il était « à demi Français », que la Roumanie depuis 1858 devait tout à la France et que l'âme de son peuple lui restait profondément fidèle, le but de sa visite était de m'assurer que le *rôle de la France* était de reprendre sa « présence » en Roumanie. La France devait jouer aussi bien dans son pays qu'en Tchécoslovaquie, qu'en Pologne, ce rôle de « trait d'union » entre l'Est et l'Ouest; elle devait, selon l'expression même de M. Guy Mollet, en être l'« anneau ».

Le premier pas du gouvernement français dans cette voie, et c'est là qu'il voulait en venir, devrait être, sur le plan pratique, la conclusion

[1] Dont le sens est suffisamment indiqué ici.

d'une convention culturelle. Le développement des échanges culturels pouvait en effet servir de base à l'établissement d'un climat qui, avec le temps, faciliterait des initiatives d'une portée politique plus générale et l'évolution lente de la Roumanie vers un régime plus libéral.

S'étendant sur le problème de nos relations, l'ancien ministre des Affaires étrangères m'a rapporté qu'en 1945, dans ses entretiens avec Staline et Molotov, il leur avait déclaré que si la Roumanie se tournait sincèrement vers l'Union soviétique victorieuse, ce n'était pas en même temps pour tourner le dos à la France. M. Molotov lui avait répondu qu'en effet, il ne devait pas oublier que l'U.R.S.S. était l'alliée de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de sa « France », et qu'il reconnaissait la valeur des liens franco-roumains, alors que M. Vychinsky lui avait dit, à la même époque, que la France « n'était plus qu'une province ». M. Molotov avait ajouté : « La France doit être l'abcès de fixation occidental de la Roumanie ».

Comme je disais à M. Tatarescu qu'il me semblait en effet qu'au cours des derniers mois, dans le climat de détente qu'ils voulaient créer, les Russes paraissaient avoir choisi la Roumanie comme chargée de la mission particulière d'attirer la France vers l'Est, M. Tatarescu m'a répondu qu'il devait bien en être ainsi.

2° J'ai déclaré à M. Tatarescu que j'avais déjà déployé de nombreux efforts, et je me félicitais qu'ils aient été accueillis par les dirigeants actuels, pour redonner vie aux relations culturelles franco-roumaines... que j'étais tout disposé à recommander à mon gouvernement la conclusion d'un *accord culturel,* mais à certaines conditions. Une convention culturelle ne pouvait avoir de contenu que si elle portait sur l'importation de livres français mis librement en vente dans les librairies, sur la réouverture de l'Institut français et sur la mise à notre disposition de moyens de diffusion tels, par exemple, qu'un bulletin mensuel d'information. Je lui ai répété ce que j'avais déjà dit à M. Gheorghiu-Dej à diverses reprises, que la diffusion de la culture française pourrait se faire progressivement, d'abord sur les plans scientifique, médical, technique, qui ne risquaient pas de heurter l'idéologie du régime, sans perdre de vue qu'il faudrait faire leur place également aux échanges littéraires. Des concerts de pianistes, des représentations comme celle du Théâtre de l'Atelier, etc. n'étaient, si appréciables qu'ils soient, que des manifestations superficielles auxquelles il me semblait que les dirigeants roumains voulaient se limiter pour refuser de se livrer à des communications en profondeur des idées.

L'ancien président du Conseil a lui-même reconnu que la liberté d'information (diffusion des revues, journaux, etc.), que la liberté de circulation (octroi de visas aux ressortissants des deux pays désirant se rendre dans l'un d'eux — et il pensait également, j'imagine, aux difficultés qu'on nous accuse de mettre à l'activité du Comité de rapatriement dont il est membre, pour le retour en Roumanie des réfugiés fixés en France) étaient indispensables à l'établissement de relations franches et fructueuses.

Je lui ai demandé d'essayer d'en convaincre ses interlocuteurs roumains, nos ministres ayant eux-mêmes tous, depuis septembre à Genève, particulièrement insisté sur le respect de ces libertés. Il m'a dit qu'il y emploierait toute sa conviction.

3° Abordant ensuite, semblait-il, incidemment, mais je suis certain qu'il était aussi chargé de me l'exposer, le problème de la *réunification de l'Allemagne,* M. Tatarescu m'a déclaré qu'il était le plus pressant de l'heure. Il était persuadé que « si, d'ici deux ans, la réunification n'était pas faite, les fusils partiraient d'eux-mêmes », avec les conséquences incalculables que cela pourrait avoir.

L'ancien président du Conseil a ensuite invoqué, à l'appui de ce propos, quelques réflexions sur le passé et sur le rôle que la France avait joué et avait encore à jouer dans la solution du problème allemand. La France forte, victorieuse de 1918, avait vu son prestige et la confiance dont elle jouissait en Europe centrale s'effondrer du jour au lendemain lorsqu'après l'occupation par Hitler de la Rhénanie, en mars 1936, elle n'avait pas réagi. M. Tatarescu avait alors fait venir M. d'Ormesson et l'avait instamment prié de faire connaître à son gouvernement que si la France ne réagissait pas, la Roumanie serait fatalement amenée à reconsidérer sa position. Il avait également invité M. Stoyadinovitch à le rencontrer sur le Danube et celui-ci lui avait déclaré que « puisque la France ne pouvait assurer sa défense sur le Rhin, elle pourrait encore moins assurer celle de la Yougoslavie et que son pays allait procéder à une révision de son système de défense ».

4° M. Tatarescu a exploité ce développement pour me répéter que la France avait encore un rôle à reprendre en Europe orientale, et à jouer dans les relations Est-Ouest; son influence pouvait faciliter l'évolution de la Roumanie vers un régime plus libéral.

Lui demandant comment il envisageait les possibilités d'une telle évolution vers la *libéralisation du régime,* il m'a avoué qu'alors qu'il en avait conçu l'espoir il y a trois mois, elles lui paraissaient moins clairement depuis. Néanmoins, il voulait croire que la Roumanie ne pouvait rester trop longtemps le seul pays gouverné par un parti unique, alors qu'en Allemagne de l'Est le front gouvernemental était formé de trois partis, en Pologne, de deux, etc. Il a ajouté que, comme le bruit que je lui rappelais en avait couru, il avait été en effet sollicité, il y a quelques mois, d'entrer au gouvernement, à titre personnel mais non comme membre de l'ancien parti libéral auquel il appartenait. Ni les dirigeants des anciens partis, sociaux-démocrates, que le gouvernement actuel était particulièrement désireux d'attirer à lui personnellement, ni les nationaux-tsaranistes, ni les membres de son propre parti, ne voulaient collaborer dans ces conditions; ils estimaient que leur participation à une formule gouvernementale devait être fondée sur la représentation des partis en tant que tels, en choisissant en leur sein des personnalités dont l'esprit pouvait s'adapter à la compréhension de la situation actuelle. Le gouvernement communiste n'avait pas alors accueilli ce point de vue, bien que les membres du Politburo fussent

divisés sur la ligne à suivre. Le groupe partisan d'une libéralisation serait maintenant inspiré par le général Bodnaras qui a toujours passé pour étroitement inféodé à Moscou et dont la conversion remonterait à plus d'un an; il avait été d'abord appuyé par Miron Constantinescu, qui semble avoir changé d'opinion à la suite du séjour qu'il a fait à Moscou au début de 1956 et qui serait redevenu l'un des défenseurs les plus acharnés, comme j'ai déjà eu l'occasion de le relever, de l'orthodoxie stalinienne et se serait rallié à Chisinevschi qui demeure, comme il l'a toujours été, le chef du groupe des « durs » et du refus de concessions à une politique de détente ou de souplesse. Gheorghiu-Dej louvoierait entre les deux camps, entraînant dans son sillage, semble-t-il, Gh. Apostol.

M. Tatarescu pensait que dans ces conditions, l'orientation de la Roumanie restait incertaine, mais il penchait néanmoins dans le sens d'une évolution progressive vers la libéralisation du régime.

*
**

Pourquoi cette visite de M. Tatarescu ? Pourquoi les dirigeants actuels ont-ils laissé venir à la légation, ou même envoyé, cet ancien politicien dont ils ne peuvent ignorer qu'il est, même en France, déconsidéré par les retournements, que je ne veux d'ailleurs pas juger, tenant compte de l'amoralité traditionnelle et des circonstances politiques particulières de la vie politique roumaine. Sans doute ont-ils pensé que ce représentant des anciens partis dont, malgré tout, le nom conserve un écho en Europe, nous convaincrait de la sincérité de leur intention de rapprochement avec la France.

Mais précisément, quelles sont ces intentions ? Il n'est pas douteux que les dirigeants de ce pays ont donné quelques témoignages positifs de leur volonté de développer nos relations économiques et culturelles. Sur le plan politique, il serait plus difficile à ce gouvernement satellite, encore incapable d'une action personnelle sur le plan international, d'esquisser une politique propre.

Il est aussi probable qu'à la suite de Moscou, le gouvernement roumain est disposé à relâcher un peu la contrainte qu'il fait peser sur une population hostile au régime et pour laquelle le souvenir de ses liens avec l'Occident est resté vivant; en attirant de plus en plus de Français à Bucarest, artistes, savants, écrivains, il pense donner à la population le sentiment d'une détente intérieure.

Il n'en reste pas moins qu'il craint ces contacts. Si, par exemple l'on m'a invité, sans y mettre de condition, à parler à la radio et [en] reproduisant mon interview dans la presse, si le Premier secrétaire du parti se montre de plus en plus aimable à mon égard dans les réunions officielles où je peux le rencontrer, si les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères m'accueillent toujours par de bonnes paroles et me rappellent à chaque instant la nécessité de développer

nos échanges, je ne perçois jamais dans leur attitude cette conviction personnelle, cette sincérité indispensables à des contacts francs; si l'une de ces personnalités officielles s'entretient avec moi, ses compagnons qui assistent à notre entretien gardent toujours un air contraint et réticent. Le dialogue général sur des sujets politiques, sur les relations des pays de l'Est entre eux, sur l'U.R.S.S., demeure encore impossible et se ramène aux banalités qu'on trouve dans la presse.

Sur le plan intérieur enfin, si des libérations individuelles ont eu lieu, des visas plus largement accordés, en fait l'emprise du parti et sa discipline ne perdent en rien de leur vigueur.

Dans ces conditions, les manifestations extérieures du désir de se rapprocher de la France me paraissent également comme le signe d'une intention d'inviter la France à se rapprocher de la Roumanie pour l'attirer vers l'Est; c'est là le sens même des propos que m'a tenus M. Tatarescu.

Il n'est pas douteux que nous ayions intérêt cependant à nous prêter prudemment à ce jeu; nous en retirerons un bénéfice pour le développement de nos échanges avec la Roumanie; nous contribuerons à alimenter un courant de résistance intellectuelle dans la mesure où il existe, ce besoin de prendre l'air qu'éprouvent la plupart des Roumains; nous participerons à cette entreprise de « démoralisation » lente, où l'on voudrait au contraire nous entraîner, et toute concession que le régime se verra obligé de faire aux idées occidentales peut, avec le temps, avoir des conséquences qu'il deviendra de plus en plus difficile au régime d'arrêter. M. Tatarescu paraissait lui-même sceptique sur les chances d'une libéralisation du régime; nous ne pouvons cependant nous refuser à la faciliter et nous pouvons répondre aux avances qui nous sont faites, mais en demeurant conscients des risques que l'action du gouvernement roumain et celle qu'exercera son insinuant ministre à Paris, M. Balanescu, peuvent faire courir à une partie de l'opinion mal informée, aux yeux de laquelle il appartiendrait aux Roumains de dissimuler le but véritable de cette propagande.

409

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2359 à 2369. Réservé. *Moscou, 16 juin 1956, 17 h. 50.*

(Reçu : 18 h.)

La divulgation par la presse allemande des propos par lesquels M. Khrouchtchev a exprimé son hostilité à la réunification de l'Allemagne, celle-ci dût-elle être neutralisée[1], embarrasse les dirigeants soviétiques. Jusqu'ici, aucun démenti n'a été publié et les journaux évitent de se prononcer sur le fond de l'affaire. Ils se bornent à rappeler que l'on a, du côté français, donné de l'attitude de l'U.R.S.S. une explication différente de celle qui est propagée par le chancelier Adenauer.

Les rédacteurs s'efforcent de brouiller les pistes. Ils y parviennent fort mal, quelle que soit leur habileté à utiliser les formules ambiguës. Ils paraissent écartelés entre deux consignes contradictoires : d'une part, ne rien écrire qui puisse impliquer que le gouvernement soviétique serait prêt à réunifier l'Allemagne dans la liberté à la seule condition qu'elle n'appartînt à aucune alliance militaire; d'autre part, nourrir les Allemands dans l'illusion que, sans la fidélité obstinée du Chancelier à l'Alliance atlantique, l'acceptation de la neutralité suffirait à assurer l'unité de leur pays.

Jusque dans l'argumentation utilisée par la presse pour donner à entendre que l'U.R.S.S. n'est pas opposée à la réunification, il apparaît clairement que les conditions posées par Moscou à la solution du problème allemand sont des conditions nécessaires mais non suffisantes.

[1] Lors de leur visite en U.R.S.S., du 15 au 19 mai (voir ci-dessus le n° 329), MM. Guy Mollet et Pineau s'étaient entendu dire par M. Khrouchtchev : « Nous préférons dix-sept millions d'Allemands sous notre coupe à soixante-dix millions regroupés, même neutralisés s'ils devaient être contre nous ». La réflexion avait été rapportée au chancelier Adenauer lors de la rencontre franco-allemande des 4-5 juin à Luxembourg (voir ci-dessus le n° 364). Aussi dans la soirée du 5, à Bonn lors d'une conférence de presse, le Chancelier et M. von Brentano avaient évoqué les déclarations de l'homme d'État soviétique. M. Adenauer avait qualifié de « brutales » ces déclarations, et trouvé une confirmation de son opinion selon laquelle la ligne politique du Kremlin ne s'était pas vraiment modifiée. À son avis, les déclarations du leader soviétique constituaient « une leçon salutaire pour certains hommes politiques allemands avides de nouveautés » : « Si même les hommes d'État français, avait-il dit, n'ont pas réussi à assouplir la politique soviétique, qu'aurions-nous pu obtenir de plus nous-mêmes ! ». M. von Brentano avait surenchéri et le Chancelier affirmé que son gouvernement réagirait et que lui-même discuterait de la situation, à Washington, avec MM. Eisenhower et Dulles. M. von Brentano s'efforcerait d'obtenir des puissances occidentales qu'elles rappelassent au gouvernement soviétique les obligations qu'il avait contractées au sujet de la réunification allemande (télégramme de Bonn nos 1983-1990 du 6 juin, non reproduit).

Aucune d'entre elles, y compris la neutralité, ne suffit à assurer la réunification. Toutes les étapes proposées déboucheraient, si elles étaient franchies, sur de nouvelles exigences. L'ultime est parfois évoquée, mais c'est la création d'une Allemagne « éprise de paix et de démocratie », concept subjectif et élastique. L'objectif ainsi défini est essentiellement mobile, et, si nous entrions dans le jeu, il est probable qu'il s'éloignerait de nous aussi longtemps que l'U.R.S.S. ne serait pas parvenue à ses fins propres.

Pour le moment, la politique de l'U.R.S.S. tend donc bien au maintien de la division de l'Allemagne. Les dirigeants soviétiques acceptent de parler de toutes les questions « parvenues à maturité », mais la question de l'unité allemande n'est pas de celles-là. Il est de leur intérêt de ne pas en convenir et de rejeter sur les Occidentaux la responsabilité du maintien de la division. Mais leur embarras actuel témoigne de leur horreur de toute discussion sérieuse sur la réunification de l'Allemagne, eût-elle pour thème la neutralisation de ce pays. Je rappelle au Département que M. Khrouchtchev, devant la délégation de la S.F.I.O., a rejeté même la notion d'une neutralité désarmée[1]. *M. Chepilov vient de me tenir le même langage au cours de l'entretien du 12 juin*[2].

Comme le disait récemment M. Molotov à M. Henry Torrès (cf. mon télégramme n° 1832)[3], l'objectif actuel de Moscou est de « faire échouer la politique du Chancelier ». En citant la phrase suivante extraite d'un article de *Der Mittag,* les *Izvestia* précisent indirectement ce programme : « Mettre fin sans bruit à la guerre froide, *tout en maintenant le statu quo,* signifie tout simplement la banqueroute totale de la politique extérieure du Chancelier. C'est sur les ruines de cette politique que l'U.R.S.S. espère pouvoir donner un jour au problème allemand une solution conforme à ses vues et à ses intérêts. »

L'approche des élections de 1957 lui ouvre des possibilités de manœuvres qu'elle entend utiliser au maximum. Elle prépare le terrain de diverses manières notamment en envoyant à M. Adenauer, au moment où celui-ci a quelques difficultés à faire voter la loi sur le service militaire, le message de M. Boulganine sur le désarmement[4]. Nous devons nous attendre à d'autres initiatives destinées à accélérer en Allemagne occidentale une évolution des esprits sur laquelle M. Joxe attire notre attention de plus en plus fréquemment, me semble-t-il. Il serait donc sage pour les puissances occidentales de prévoir de leur côté les parades nécessaires.

Certes, nous ne devons pas nous faire d'illusions sur la possibilité de donner avant longtemps une solution raisonnable au problème allemand. Rien n'oblige actuellement l'U.R.S.S. à prendre les risques immenses qu'impliquerait pour la cohésion de son glacis la liquidation du régime communiste de Pankow par une libre consultation électorale.

(1) Voir ci-dessus le n° 304.
(2) Sur cet entretien, voir ci-dessus le n° 393.
(3) Le télégramme n° 1832-1837, du 10 mai, est ci-dessus publié sous le n° 306.
(4) Sur ce document, voir ci-dessus le n° 383 (note).

En revanche, comme nous venons de le faire à la suite des entretiens franco-allemands de Luxembourg [1], les puissances occidentales ne devraient négliger aucune des occasions qui pourraient s'offrir de bien marquer que ce n'est pas à elles qu'incombe la responsabilité du maintien de la division de l'Allemagne, l'U.R.S.S. n'étant pas même prête à accepter la réunification dans la neutralité.

La rédaction des réponses aux lettres du maréchal Boulganine sur le désarmement peut offrir à cet égard d'intéressantes possibilités.

410

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2401 à 2410 [2]. Très urgent. Réservé. *Rabat, 16 juin 1956, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

La délégation marocaine est revenue avant-hier de Madrid [3]. Dans les déclarations qu'ils ont faites à leur descente d'avion, M. Balafrej et le prince Moulay Hassan ont exprimé leur satisfaction des résultats obtenus et de l'ambiance qui avait entouré les conversations.

Le communiqué commun, dont j'envoie le texte au Département sous le prochain numéro, fixe les grandes lignes de ces résultats :

1° En ce qui concerne le transfert aux autorités marocaines des pouvoirs détenus dans la zone Nord par les autorités espagnoles, deux commissions espagnole et marocaine se réuniront à Tétouan pour en arrêter les modalités.

Des commissions techniques spéciales sont prévues pour l'étude et le règlement des problèmes intéressant l'armée, l'économie et les finances, la monnaie actuellement en circulation dans la zone Nord.

De même pour les conditions dans lesquelles les fonctionnaires espagnols cesseront leurs fonctions.

En attendant que ces différentes questions soient réglées, aucune décision unilatérale ne sera prise.

2° La délégation marocaine a affirmé la volonté du gouvernement marocain de maintenir les garanties données aux fonctionnaires espagnols au Maroc et de sauvegarder les intérêts légitimes des citoyens espagnols.

(1) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 364, 366.

(2) Ce télégramme a été communiqué à Madrid sous les nos 649-658.

(3) Le 10 juin, le prince Moulay Hassan, MM. Balafrej, Guedira et Bouhaleb quittèrent Rabat pour Madrid, afin de reprendre les négociations avec le gouvernement espagnol. Celles-ci durèrent trois jours, à l'issue desquels fut publié un communiqué dont le contenu est ci-après analysé.

3° Des négociations s'ouvriront ensuite à Madrid en vue de la conclusion de conventions qui règleront la coopération des deux pays dans les domaines économique, financier et culturel, l'assistance technique et administrative, les libertés, droits et garanties reconnus à leurs ressortissants respectifs.

Dans les domaines des Affaires étrangères et de la Défense, l'aide et l'assistance que le gouvernement espagnol sera appelé à prêter au Maroc seront déterminées d'un commun accord.

En réalité, il semble bien que l'atmosphère n'ait pas été aussi compréhensive et cordiale que le prétend le communiqué. Des indications qui m'ont été données à titre confidentiel par les membres de la délégation marocaine, il résulte qu'à son arrivée à Madrid, cette dernière a été aussitôt saisie par les négociateurs espagnols d'un ensemble de textes, notamment d'un projet d'accord diplomatique, tendant à établir une interdépendance hispano-marocaine. La définition de cette interdépendance devait constituer, dans l'esprit du gouvernement de Madrid, une condition préalable des transferts de pouvoirs à effectuer dans la zone nord du Maroc.

Cette demande s'est heurtée à l'opposition déterminée de la délégation marocaine qui avait déjà précisé sa manière de voir avant son départ de Rabat, en faisant déclarer, par l'organe de l'Istiqlal, que le transfert des pouvoirs, découlant naturellement des principes établis par la déclaration commune, ne pouvait être l'objet de négociations (mon télégramme n° 2239)[1].

Obligée de s'incliner devant la détermination de l'autre partie, la délégation espagnole s'est efforcée, au terme des conversations, d'introduire dans le communiqué une esquisse de l'interdépendance que Madrid souhaite instituer entre les deux pays, notamment en matière de diplomatie et de défense commune. La délégation marocaine a écarté la formule proposée. Elle a cependant accepté la formule plus vague qui figure dans le communiqué sur « l'aide et l'assistance » que le gouvernement espagnol serait « appelé à prêter au Maroc » en ce qui concerne ces deux domaines. Ce point mérite de retenir toute notre attention.

M. Guedira a confié au Délégué que le gouvernement espagnol demeurait « possédé » par le désir de s'aligner aussi étroitement que possible sur la position de la France et qu'une fois de plus, la délégation marocaine avait souligné le caractère tout particulier des rapports franco-marocains.

[1] Par télégramme n°s 2239-2242 du 12 juin, non reproduit, le Haut-Commissaire faisait état des déclarations faites par le prince Moulay Hassan et M. Balafrej au moment de leur départ pour Madrid. Le Prince avait déclaré qu'il se rendait dans la capitale espagnole « non pour ouvrir des négociations, mais pour prendre des contacts avec les autorités espagnoles sur les modalités du transfert des pouvoirs de la zone Nord aux autorités marocaines ». Le ministre des Affaires étrangères estimait quant à lui que le voyage visait à « concrétiser l'accord réalisé avec le gouvernement espagnol, en avril dernier, par lequel l'Espagne reconnaissait l'indépendance du Maroc et proclamait son unité territoriale ».

J'adresserai à Votre Excellence, par télégramme séparé, les renseignements que j'aurai pu recueillir sur les dispositions intéressant l'armée, qui auraient été arrêtées par le ministre de la Défense nationale et le prince Moulay Hassan avec leurs interlocuteurs.

411

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2401 à 2407. Priorité. Réservé. *Moscou, 18 juin 1956, 18 h. 10.*

(Reçu : 18 h. 20.)

1. J'ai eu ce matin, 18 juin 1956, une brève entrevue avec le maréchal Tito [1]. J'avais reçu, hier soir, un message annonçant que le président de la République yougoslave me recevrait le lendemain à 9 h. 30.

Je connaissais le Maréchal pour l'avoir rencontré à Prague en 1947 et j'avais, le 6 juin, au cours d'une réception au Kremlin, esquissé avec lui un entretien qui s'était trouvé interrompu par un mouvement de foule.

Reprenant ce matin cette conversation, le président Tito m'a dit la profonde impression qu'il avait remportée de son voyage en France et l'excellent souvenir qu'il gardait de l'accueil reçu du président de la République, du gouvernement et de la population.

Il m'a indiqué que les conversations qu'il venait d'avoir avec les dirigeants soviétiques et les observations qu'il avait pu faire au cours de ses déplacements à travers l'U.R.S.S. le confirmaient dans les sentiments qu'il avait exprimés à ses interlocuteurs français au cours de sa récente visite à Paris (cf. vos nos 1725 à 1732) [2].

Il m'a dit sa conviction que l'équipe actuellement au pouvoir en U.R.S.S. avait le désir sincère d'accentuer la détente, d'affermir la coexistence pacifique, de développer la coopération entre l'Est et l'Ouest, et qu'elle était avant tout préoccupée d'orienter sa politique vers le renforcement de la paix. L'attitude des foules au contact desquelles il s'était trouvé lui avait montré que ce désir de paix était partagé par la masse du peuple soviétique.

C'est dans ce cadre que le maréchal Tito interprétait la récente initiative de l'U.R.S.S. en matière de désarmement [3].

[1] Qui s'était rendu en visite en U.R.S.S. du 2 au 24 juin. Sur ce voyage, voir ci-après les nos 418, 421, 426.

[2] Du 21 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 333.

[3] Allusion à la lettre du maréchal Boulganine au président des États-Unis en date du 6 juin, qui proposait des « mesures concrètes de réduction des armements sans attendre la conclusion d'un accord international de désarmement » : voir ci-dessus le n° 383 (note).

J'ai répondu au Maréchal que je ne doutais pas des intentions pacifiques des dirigeants de l'U.R.S.S. et de leur volonté de rapprochement avec l'Ouest. Cependant, en dehors des problèmes encore non résolus en Europe, il y avait une zone d'un intérêt vital dans laquelle se manifestaient de grandes oppositions entre l'Est et l'Ouest, à savoir le Proche et le Moyen-Orient. Je me demandais si les choses ne risquaient pas d'être poussées au point où la politique de rapprochement et même de coexistence pacifique pouvait être contrariée ou gravement compromise.

Le Maréchal a observé qu'il s'agissait en effet d'une zone névralgique et qu'il y avait là un problème qui méritait la plus sérieuse attention.

L'entretien s'est trouvé interrompu, la délégation yougoslave devant partir pour le Kremlin.

Au moment où j'ai pris congé, le Maréchal m'a demandé de transmettre à MM. Guy Mollet et Pineau son amical souvenir.

2. Les négociations soviéto-yougoslaves, qui ont repris ce matin à 10 heures, doivent se poursuivre demain toute la journée. Le départ du maréchal Tito est prévu pour mercredi 12 heures.

412

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 211 à 215. *Tel Aviv, 19 juin 1956, 16 h. 10, 16 h.*

(*Reçu :* 20 h. 27.)

M. Ben Gourion a informé hier le Parlement israélien de la démission de M. Sharett et lui a demandé de ratifier la nomination de Mme Golda Meyerson comme ministre des Affaires étrangères.

Le président du Conseil a affirmé à cette occasion que la politique extérieure du gouvernement demeurera inchangée, mais assez nombreux sont, ce matin, ceux qui font preuve d'un certain scepticisme en la matière. Pour sa part, M. Sharett a exposé avec dignité à la tribune du Parlement les raisons de sa décision, sans chercher à cacher le grave désaccord qui l'opposait au Premier ministre sur le plan des méthodes [1].

(1) À la suite de la résolution adoptée le 4 juin par le Conseil de sécurité des Nations Unies (voir ci-dessus le n° 371), le maintien de M. Sharett au ministère des Affaires étrangères était apparu impossible. Celui-ci avait fondé sa politique sur la temporisation, espérant que le monde comprendrait finalement quel était le véritable facteur de paix dans le Proche-Orient. Au parti Mafai (socialiste), la tendance Ben Gourion à la résistance avait recueilli 25 voix, celle de Sharett 7. Après un débat houleux au Parlement, la confiance avait été accordée à Ben Gourion par 64 voix contre 24 et 6 abstentions. Déjà, fin juillet 1955, le remplacement de Sharett par Ben Gourion, à la présidence du Conseil avait marqué les progrès de la tendance à une politique de résistance nationale, bien que Sharett fût resté aux Affaires étrangères.

Il serait vain de vouloir citer le flot impressionnant de commentaires que l'affaire suscite. En ce qui les concerne, les puissances doivent simplement retenir la leçon que quasi-unanimement en tire l'opinion publique. En bref, l'éloignement de M. Sharett traduit le sentiment d'une population qui tous les jours davantage a conscience de l'injustice caractérisée et persistante dont Israël fait l'objet sur le plan international. Alors que le jeune état constitue le seul élément stable et pacifique d'une région tourmentée, tous les encouragements, tous les soutiens et les appuis sont allés ces derniers temps au bloc arabe qui se montre pourtant de plus en plus turbulent, rétrograde et belliqueux. Israël, par contre, subit affront sur affront et se voit même refuser le droit de se défendre contre ses dangereux voisins. M. Sharett est finalement tombé pour avoir trop cru aux instances internationales, et, à ce propos, la façon dont les puissances se sont soumises au chantage des nations arabes lors du dernier débat au Conseil de sécurité [1] a sonné le glas de l'ancien ministre des Affaires étrangères.

Bien que le choix de Mme Meyerson fasse l'objet d'assez sérieuses réserves dans certains milieux, je ne pense pas qu'il soit, pour ma part, mauvais. D'une vive intelligence, l'intéressée a un sens de l'humanisme très poussé et en raison de sa forte personnalité, jouit d'une grande influence sur les membres de son parti [2]. Je n'ai eu, en tout cas, en ce qui me concerne, qu'à me louer du contact avec elle durant les quelques semaines de l'intérim qu'elle a effectué lorsque l'ancien titulaire du portefeuille qui vient de lui être attribué se trouvait aux États-Unis.

413

M. Dorget, Chargé d'affaires de France au Caire,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 566 à 568. *Le Caire, 19 juin 1956, 11 h. 20, 11 h 30.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Comme on pouvait s'y attendre, c'est M. Chepilov, qui tient la vedette au milieu des cérémonies de l'évacuation [3].

Dès son arrivée à l'aéroport, le ministre soviétique a créé une surprise en lisant une déclaration à la louange de la Russie, patrie du socialisme « qui désavoue la politique de l'expansion impérialiste et qui interdit la monopolisation du pétrole ». Le 18 juin, visitant aux environs du Caire

[1] Voir ci-dessus le n° 371 (note).
[2] Le parti Mafai (socialiste) auquel appartenaient également Ben Gourion et Sharett.
[3] M. Chepilov représentait l'U.R.S.S. aux cérémonies d'évacuation de la zone de Suez par les Britanniques.

un centre pour la modernisation des campagnes, M. Chepilov a longuement harangué les villageois, qui ont acclamé de confiance ses propos. L'orateur a rappelé que l'Union soviétique appuyait les mouvements d'émancipation, et il a fait seulement allusion à cette occasion à la Nouvelle-Guinée occidentale et à Goa.

On a remarqué également que le ministre soviétique a déclaré que son pays désirait améliorer ses relations avec les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Turquie et tous ses voisins, mais que ceci ne se ferait qu'au détriment des Arabes [1].

Tout en attaquant le pacte de Bagdad, M. Chepilov s'est défendu, d'autre part, de vouloir conseiller aux états arabes une attitude inamicale à l'égard des Occidentaux.

Le ministre soviétique a eu avec le colonel Nasser, ainsi qu'avec le ministre de la Production nationale et du Commerce, de longs entretiens qui reprendront ultérieurement. À la réception officielle donnée hier soir par le Premier ministre, il a été l'objet, de la part des officiers égyptiens, d'ovations particulièrement chaleureuses.

414

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2501 à 2503. *Rabat, 19 juin 1956, 22 h. 15.*
Extrême urgent. Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Des renseignements recoupés, qui ont déjà été communiqués à Tindouf, permettent de conclure à l'existence d'une sorte de plan opérationnel qui serait exécuté essentiellement par les tribus Reguibat et qui débuterait par l'attaque très prochaine d'un poste algérien, peut-être Hassi el Moumir.

D'autre part, le samedi 16 juin, le gouverneur d'Agadir, de retour de Rabat, a eu avec le général Brissaut-Desmaillet une longue conversation au sujet de la frontière Sud.

Il a affirmé que la frontière algéro-marocaine passait bien au sud du Draa et même de Tindouf qui, selon lui, avait toujours appartenu au Maroc.

Il a manifesté son intention de se rendre à Oum el Achar et dans le Zemoul, considérant que cette zone faisait partie de son commandement (de même que le Maroc méridional espagnol) et déclarant que le gouvernement marocain tenait à ce que les prospections en cours dans cette région fussent poursuivies.

[1] Lire vraisemblablement : ne se ferait pas (au détriment).

Je me propose de faire savoir dès demain au gouvernement marocain qu'une visite de ce genre du gouverneur d'Agadir dans l'un des postes tenus actuellement par une garnison algérienne serait inadmissible, et qu'il convenait de considérer comme étant soumis à l'administration française les territoires contrôlés par les troupes relevant de la dixième région militaire.

L'importance de l'affaire apparaît d'autant plus grande que les déclarations faites hier à Tanger par Allal el Fassi, déclarations que je relève d'autre part (mon télégramme nos 2463 à 2465)[1], formulent dans toute leur portée les revendications territoriales marocaines telles que les conçoit l'Istiqlal.

415

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 3834 à 3837[2]. *Washington, 19 juin 1956, 17 h. 50.*
Urgent. Réservé.

(Reçu : [le 20], 1 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 6391[3].

Le ministre-conseiller de l'ambassade a effectué, le 19 juin, une démarche auprès de M. Francis Wilcox, secrétaire d'État adjoint pour les Nations Unies, lui demandant, conformément à vos instructions, une intervention américaine à Cuba, au Pérou, en Chine nationaliste et en Iran.

1° En ce qui concerne Cuba et le Pérou, le département d'État est à peu près certain de l'attitude favorable à nos thèses de ces deux pays. De l'avis de M. Wilcox, une intervention à La Havane et à Lima ne s'impose pas dans ces circonstances favorables. Il allait néanmoins

[1] Du 18 juin, non reproduit. En fait, ce télégramme indiquait l'arrivée à Tanger, venant du Caire, le 17 juin, d'Allal el Fassi, qui semblait éviter le prince Moulay Hassan et M. Balafrej, partis le 16 juin pour le Caire. Il n'y est pas question de déclaration du chef de l'Istiqlal. Il en est question par contre dans le télégramme nos 2490-2494, du 19 juin, non reproduit. Lors d'une manifestation organisée à Tanger en l'honneur d'un terroriste marocain, arrêté par les Français et qui s'était suicidé, Allal el Fassi avait proclamé que la résistance marocaine lutterait jusqu'à l'unification complète du pays, jusqu'au jour où Tanger, le Sahara sous influence espagnole et française, Tindouf et Colomb-Béchar, Touat, Kenatra, la Mauritanie seraient « libérés ». Il avait ajouté que les frontières du Maroc atteignaient au Sud Saint-Louis du Sénégal et que la résistance marocaine avait fait le vœu de libérer l'Algérie, la Tunisie, le Fezzan libyen. Il s'agissait là des revendications territoriales les plus poussées que le leader de l'Istiqlal eût jamais formulées.

[2] Ce télégramme a été communiqué à New York (nos 756-759)

[3] Le télégramme adressé le 18 juin à Londres sous le n° 5967, à Washington sous le n° 6391, non reproduit, recommandait de faire connaître au Foreign Office et au Département d'État le souhait du Quai d'Orsay de voir leurs représentants dans divers pays (Australie, Pérou, Iran, Chine, Cuba) se concerter avec leurs homologues français pour appuyer les démarches de ces derniers, relatives à la question algérienne.

prendre immédiatement contact avec M. Cabot Lodge à New York pour être assuré que le délégué des États-Unis parlerait sur place dans le sens que nous souhaitons auprès du délégué cubain et du délégué péruvien.

2° Pour l'Iran, le département d'État avait déjà reçu l'assurance que le délégué iranien serait aussi modéré que possible dans son intervention. Il était impossible d'espérer davantage.

3° En ce qui concerne la Chine nationaliste, le gouvernement américain craint qu'une intervention auprès des autorités de Formose, pour leur demander de changer le vote d'abstention de leur délégation de septembre dernier en vote négatif, n'ait comme effet de placer le gouvernement Tchang Kaï-Chek dans une position difficile vis-à-vis des états du groupe de Bandoung et de compromettre son avenir aux Nations Unies. M. Wilcox ne croyait pas, dans ces conditions, pouvoir promettre une intervention de quelque ordre que ce soit.

Mon collaborateur a marqué qu'il regrettait cette inaction sur ce point particulier, en faisant valoir que cette simple abstention chinoise risquait d'avoir des répercussions dans les rapports entre la France et Formose.

En ce qui concerne le déroulement même du débat, M. Wilcox a précisé qu'afin de le rendre aussi court que possible, le délégué des États-Unis n'interviendrait qu'au cas où la position française serait critiquée par la délégation soviétique. On espérait à Washington que le débat pourrait être très court et limité aux seules interventions des délégués français et iranien.

416

Note de la Direction d'Afrique-Levant [1]

Livraisons d'armes à Israël

Paris, 19 juin 1956

Le colonel Lévèque, du cabinet de M. Bourgès-Maunoury, a, au cours du comité interministériel du 18 juin au S.G.P.D.N., déclaré que les Israéliens avaient déposé de nouvelles demandes de fournitures d'armements portant principalement sur :

— 100 nouveaux chars *AMX*;
— 48 nouveaux *Mystère IV*;
— 90 avions à réaction *Mystère B2*, version améliorée du *Mystère IV*;
— 4 bombardiers *Vautour*.

[1] Rédigée par M. Henri Roux, directeur d'Afrique-Levant.

Le colonel Lévèque a prié la Commission d'examiner ces demandes. L'étude en a toutefois été ajournée, du fait que ces demandes ne figuraient pas à l'ordre du jour de la réunion.

Le colonel Lévèque a, de nouveau, prétendu que le décret du 16 juillet 1955 portant constitution du Comité interministériel pour l'étude des exportations de matériel de guerre réservait au seul ministre de la Défense nationale l'exécution des livraisons d'armements, y compris la délivrance des autorisations d'exportation. Cette prétention, que le ministère des Affaires étrangères ne peut admettre puisqu'il le priverait de toute possibilité d'appréciation sur l'opportunité politique de telle ou telle livraison au moment où cette livraison est réalisée en fait, a été également rejetée par le ministère des Finances qui a évoqué à ce sujet les dispositions du décret-loi du 18 avril 1939, complétées par l'arrêté du 14 août 1939 [1].

417

Comptes rendus des conversations franco-américaines (Washington, 18-19 juin 1956) [2]

I

Première réunion tenue le 18 juin 1956 [3]
Conversation entre MM. Pineau et Dulles

Relations Est-Ouest.

M. Pineau fait, sur le voyage que le président du Conseil français et lui-même viennent d'accomplir à Moscou [4], un exposé analogue à celui qu'il a fait le 4 juin 1956 à Luxembourg pour le chancelier Adenauer [5]. Il formule ensuite les observations du gouvernement français en insistant particulièrement sur les points suivants :

L'élément moteur de l'évolution actuelle de l'U.R.S.S. est économique : la mort de Staline a enlevé un frein, elle n'a pas causé cette

[1] Le décret interdisait, sans une autorisation écrite et préalable du ministre intéressé, tout acte même isolé de démarchage, entrepris sous une forme quelconque, en vue soit de procurer, de tenter de procurer ou de promettre de procurer une sous-commande, soit même de faciliter les moyens d'obtenir une sous-commande destinée à un marché de fournitures de la Défense nationale. Une sous-commande, précisait le décret, était une commande faite à un tiers par le titulaire d'un marché ou par ce tiers à un autre tiers.

L'arrêté modifiait les catégories de matériels de guerre, armes et munitions énumérées dans le décret du 18 avril.

[2] Documents extraits du fonds du Secrétariat général.

[3] Le Ministre se rendit aux États-Unis du 15 au 21 juin et s'y entretint durant trois jours du 18 au 20 juin avec le secrétaire d'État américain. Il a paru préférable de reproduire les comptes rendus de ces conversations plutôt que les télégrammes adressés par l'ambassade et qui ont d'ailleurs servi de base à l'établissement desdits comptes rendus.

[4] Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 329, 330, 332, 364.

[5] Voir ci-dessus le n° 364.

évolution. Le niveau de vie reste extrêmement faible; le gouvernement soviétique a à assumer de lourdes charges. Les Occidentaux ont-ils intérêt à le laisser aux prises avec ses difficultés ? Le gouvernement français ne le pense pas : si Moscou ne surmonte pas ces difficultés avec l'Occident, il le fera contre lui.

Plusieurs faits montrent d'autre part que l'amélioration de la situation économique soviétique entraînera une amélioration politique par diminution du rôle de l'État et décentralisation des pouvoirs. Le processus n'est évidemment qu'amorcé : le système soviétique reste encore dictatorial.

Un autre aspect de la vie russe a changé : la masse soviétique commence à éprouver le besoin de liberté d'expression.

Il est donc aussi dangereux de croire que rien n'a changé que de s'imaginer que tout va changer. Il faut multiplier les contacts humains et le problème ne vaut pas seulement pour la Russie, mais pour certaines démocraties populaires comme la Pologne et la Tchécoslovaquie. C'est là un problème général que le gouvernement français aimerait étudier avec ses alliés.

M. Dulles marque le vif intérêt qu'il porte au compte rendu et aux observations de M. Pineau. Les notes prises par ses collaborateurs vont être étudiées avec grand soin pour permettre au département d'État de formuler ses conclusions. Dès à présent, le secrétaire d'État désire donner l'analyse que, de son côté, le gouvernement américain fait de la situation soviétique. Il ne conteste pas qu'une évolution soit en cours en U.R.S.S., évolution dont les manifestations sont effectivement une réduction du rôle de l'État dans la vie économique du pays, une certaine décentralisation des pouvoirs et peut-être le début d'un sentiment de sécurité et même d'un peu d'indépendance de pensée. Il s'agit là d'ailleurs, selon M. Dulles, des conséquences naturelles d'un développement économique qui rend la nation plus exigeante dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel.

Mais cette évolution a-t-elle déjà créé un courant irréversible ? Le monde soviétique a-t-il cessé de menacer le monde libre d'un danger de subversion ? Les États-Unis ne pensent pas que la certitude en soit acquise suffisamment pour leur permettre de modifier les principes de leur politique.

Il en est notamment ainsi en matière de défense. La récente réduction des forces soviétiques [1] constitue en fait une décision qui était inévitable. Bien plus, loin de diminuer le potentiel militaire de l'U.R.S.S., elle l'accroît plutôt. Les États-Unis ont en deux ans réduit leurs effectifs de 800.000 hommes, mais leur force réelle s'est accrue en même temps : il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même pour les Soviets. Les services américains sont fort inquiets de voir les Russes pousser fièvreusement la production des armes nouvelles : armes nucléaires et avions de bombardement, projectiles balistiques à moyenne et à très longue portée, sous-marins.

[1] Voir ci-dessus le n° 383 (note).

D'autre part, les dispositions manifestées par les dirigeants soviétiques aux ministres français, au sujet du sous-Comité du désarmement des Nations Unies, correspondent aux conclusions que les Américains eux-mêmes ont tirées des récentes démonstrations du gouvernement de Moscou, et notamment de la dernière lettre de M. Boulganine qui passe complètement sous silence les propositions que le président Eisenhower a formulées à nouveau dans son message de mars 1956 [1].

Rappelant que les Russes sont de grands joueurs d'échecs, M. Dulles utilise une image à laquelle il reviendra plusieurs fois au cours de l'entretien : « On ne prend pas le roi aux échecs, on manœuvre de telle sorte qu'on puisse un jour annoncer échec et mat et obliger l'adversaire à abandonner le jeu ». L'effort des États-Unis vise à éviter que les nations libres soient un jour acculées à cette situation.

Au prix d'un effort budgétaire énorme, qui risque d'ailleurs d'augmenter au cours des prochaines années, ils ont établi un système de défense basé sur la puissance de représailles. Celle-ci doit être dispersée en différents points du globe avec le concours des pays alliés afin de ne pas courir le risque d'annihilation en cas d'attaque brusquée. Ce système « dispersé » est irremplaçable : dans l'hypothèse théorique du rassemblement des forces sur le territoire national, il faudrait dix fois plus d'avions coûtant dix fois plus cher, ce qui multiplierait par cent le coût actuel de l'aviation stratégique.

En conclusion, tant que l'U.R.S.S. n'aura pas remplacé le système de despotisme par un régime politique donnant l'assurance qu'une entreprise guerrière ne peut être décidée sans l'assentiment du pays, les États-Unis maintiendront dans leurs relations avec la Russie l'accent (*emphasis*) sur l'effort militaire.

Le développement du commerce Est-Ouest devrait, de manière générale, être évité tant que l'U.R.S.S. poursuivra son effort de production d'armes nouvelles. Le principe des contrôles stratégiques doit donc être maintenu. En revanche, M. Dulles est tout à fait d'accord pour que la liste des produits soumis à contrôle soit examinée par des experts qui étudieront en particulier les fournitures mentionnées par M. Pineau, afin de décider si ces produits ne risquent pas d'accroître le potentiel militaire soviétique.

En ce qui concerne le développement des relations culturelles avec l'U.R.S.S., le secrétaire d'État reconnaît les avantages soulignés par M. Pineau. C'est un domaine dans lequel, contrairement au domaine militaire, l'Occident doit passer à l'offensive. Il y a toutefois des limites à ce que l'Occident peut faire. Les Soviets ont de leur côté lancé une offensive qui vise les pays neufs et sous-développés, auxquels ils montrent la nécessité d'établir avec l'U.R.S.S. des liens analogues à ceux qu'ils ont déjà avec les pays occidentaux.

[1] Sur la lettre du président des États-Unis, en date du 1er mars, voir ci-dessus le n° 148 (note). Elle a été publiée dans La Documentation française, *Articles et documents,* 8 mars 1956, n° 03219, textes du jour. Sur la lettre du maréchal Boulganine du 6 juin, voir ci-dessus le n° 383 (et note).

Les Occidentaux doivent donc veiller, dans le développement de leurs rapports avec l'Union soviétique, à éviter de créer des conditions dont les Soviets puissent se prévaloir dans leurs rapports avec des pays tiers. M. Dulles termine : « Ce que les Russes peuvent nous donner de bon risquerait d'être très mauvais pour d'autres ».

M. Pineau déclare que le gouvernement français comprend les préoccupations américaines et les partage dans une certaine mesure. Il souligne à nouveau les principes de la politique française, dans son aspect militaire : maintien d'un effort de sécurité dans le dessein même d'accélérer l'évolution soviétique, recherche d'un désarmement contrôlé, et dans son aspect politique : développement de l'unité européenne et unité allemande.

Le ministre français rapporte les paroles prononcées par le maréchal Tito lors de sa visite à Paris en mai 1956 [1] : « Je ne peux vous garantir le degré d'évolution qu'a subi l'Union soviétique, mais je vous garantis que vous avez le pouvoir d'influencer cette évolution ». Si cette influence ne peut s'exercer dans le domaine politique, elle le peut dans les domaines politique et culturel.

Pour les relations économiques, M. Pineau précise qu'il n'a jamais dit à M. Khrouchtchev qu'il demanderait la suppression des contrôles stratégiques, mais seulement une révision des listes. Pour les relations culturelles, il n'est pas nécessaire que les pays alliés aient une politique uniforme. Il suffit qu'elle soit coordonnée. En France, le gouvernement estime qu'il ne court pas de risques à chercher leur développement : on a même noté, depuis quatre mois que le gouvernement en a proclamé la nécessité, une réduction des suffrages communistes à toutes les élections.

M. Dulles relève les déclarations par lesquelles M. Pineau a réaffirmé la nécessité du maintien des dispositions de sécurité collective, parallèlement au développement des relations économiques et culturelles avec l'Est. Il déclare qu'il est utile de le bien préciser dans les déclarations publiques, surtout dans un pays comme les États-Unis où les journaux ont souvent tendance à chercher un effet de sensation en mettant en vedette une déclaration isolée du contexte général.

M. Pineau répond en expliquant à nouveau que lorsque le gouvernement français déclare que la sécurité militaire est devenue moins impérative, cela veut dire que les Russes font porter davantage leur action sur un plan économique et politique où l'effort militaire occidental ne peut les tenir en échec. D'autre part, il faut sans doute montrer à l'opinion que la sécurité collective a contribué à l'évolution soviétique, mais il faut aussi, si l'on veut être entendu, notamment en Europe occidentale, parler d'un espoir de paix et de désarmement.

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le n° 333 (et note).

M. Dulles répète encore une fois l'anxiété avec laquelle le gouvernement américain voit les Soviets poursuivre, à côté de leur effort économique, un effort de production d'armes nouvelles qui condamne les États-Unis à des dépenses gigantesques freinant le progrès des activités pacifiques. Il pense donc que la politique du monde libre à l'égard des Soviets doit se développer parallèlement dans les deux domaines de défense et de recherche des contacts, sans que l'un élimine l'autre [1].

Développement des activités de l'O.T.A.N.

M. Dulles indique que depuis la dernière réunion ministérielle de l'O.T.A.N. [2], les experts ont poursuivi leur travail. Suivant leurs premières conclusions, le gouvernement américain pense surtout à la coopération politique. Il n'exclut pas la coopération économique, mais on ne peut donner à l'O.T.A.N. de fonctions opérationnelles qui empiètent sur celles des organisations existantes : O.E.C.E., G.A.T.T., U.E.P., Fonds monétaire, C.E.C.A. On peut cependant organiser au sein de l'O.T.A.N. une discussion des politiques économiques des autres organismes.

C'est le Conseil permanent qui doit être l'organe de la consultation politique. Des questions comme la réunification de l'Allemagne et la politique à l'égard des satellites pourraient y être discutées. Cela n'enlèverait d'ailleurs pas leur valeur aux consultations bilatérales.

Les États-Unis sont prêts à aller très loin dans de nouveaux engagements de consultation. La seule limite est que les membres de l'Alliance ne soient pas liés par des engagements qui interdisent une action de défense rapide en cas de nécessité.

Le Conseil permanent devrait être renforcé. Les États-Unis songent pour leur représentation à une formule d'alternance entre deux personnes dont l'une résiderait à Paris et l'autre à Washington, où elle participerait aux conseils du gouvernement.

Le secrétaire d'État rappelle les dispositions prises pour associer le sénateur George aux études que mène l'administration. Celle-ci y attache une importance majeure, car les alliances suivent la loi universelle de l'évolution : elles se développent ou elles meurent. Or, les activités militaires de l'Organisation, qui ont permis la mise sur pied d'un système cohérent et créé un esprit de corps, ne peuvent à elles seules lui donner une vigueur accrue. C'est un fait que l'esprit d'unanimité qui

[1] En terminant, M. Pineau avait remis à son collègue américain l'exposé sur l'ensemble de la politique étrangère de la France fait par lui le 12 juin au Théâtre des ambassadeurs, avant son départ pour les États-Unis. Cette grande conférence était intitulée « Vers la détente internationale ». Il y avait dit notamment que son désir de rapprochement avec l'Est ne contredisait pas sa volonté de maintenir intactes les alliances de la France. Au sujet du Proche-Orient, il avait déclaré que la France n'avait pas le droit de prendre les risques d'un conflit entre Israël et les Arabes et qu'elle ne devait pas faire l'unanimité du monde musulman contre elle. D'autre part, il avait expliqué les raisons pour lesquelles les porte-parole du Quai d'Orsay traitaient la question algérienne dans les instances internationales, bien que cette question fût du ressort exclusif de la France (*Le Monde* des 13 et 14 juin, p. 12 et 2).

[2] En mai 1956 : voir ci-dessus les n°s 301, 322.

existait au temps de la guerre de Corée n'est plus aussi fort aujourd'hui, mais les États-Unis sont déterminés à en favoriser le réveil.

M. Pineau indique que les préoccupations françaises sont voisines de celles exprimées par M. Dulles. Sans modifier nos efforts pour la sécurité collective, il faut donner à l'O.T.A.N. un caractère plus politique et économique.

Dans l'ordre politique, il convient de faire un travail d'information mutuelle et de créer un système de consultation qui permette notamment une meilleure préparation des séances ministérielles. Le Ministre souligne, d'autre part, que malgré la difficulté que présente la discussion à l'O.T.A.N. des différends entre ses membres, il ne croit pas que ceux-ci y soient irrémédiablement opposés.

Dans l'ordre économique, les initiatives de l'O.T.A.N. seraient dangereuses à l'égard des pays non membres de l'Alliance. Mais des possibilités existent entre ceux-ci. On pourrait par exemple préparer les travaux qui doivent être menés en d'autres instances économiques. En second lieu, l'Organisation pourrait prévoir au profit mutuel de plusieurs pays membres de grands travaux dont certains pourraient d'ailleurs être d'importance stratégique.

M. Dulles approuve les principales suggestions de son collègue français. Il tient toutefois à indiquer qu'il conviendrait à son sens d'éviter que le développement du rôle de l'O.T.A.N. repousse au second plan la création de nouvelles institutions destinées à grouper certains des membres de l'Alliance, comme les institutions européennes.

M. Pineau marque à M. Dulles tout l'intérêt que le gouvernement français porte au développement européen; il souligne qu'il y a une difficulté d'articulation entre l'O.T.A.N. et les autres institutions et que ce problème devrait recevoir des solutions très précises.

Aide aux pays sous-développés.

M. Pineau déclare que son intention n'est pas de reprendre l'exposé qu'il a déjà fait au mois de mai 1956 devant l'O.T.A.N. du plan français pour l'aide aux pays sous-développés [1]. Il tient néanmoins à éclaircir plusieurs points qui paraissent avoir été mal compris.

Le plan français n'a pas pour objet de supprimer les pactes multilatéraux ou bilatéraux existants. C'est à tort que le Congrès semble craindre de perdre le contrôle de la distribution de l'aide américaine. En fait, la plus grande partie de celle-ci resterait sous la forme actuelle : le gouvernement français estime que pour la première année, l'affectation de 6 % seulement du total de cette aide au financement du plan français permettrait un excellent démarrage. Le Congrès aurait d'ailleurs la possibilité de discuter l'emploi de ces sommes, en même temps que les instances de l'O.N.U.

Le plan français n'a pas pour but de supprimer ce qui a déjà été fait aux Nations Unies, mais de développer, de coordonner et d'éviter les doubles emplois.

[1] Voir ci-dessus le n° 379 (annexe).

Une difficulté réside dans le cas des pays qu'on appelle neutres, par une expression d'ailleurs abusive et équivoque. Le gouvernement français pense qu'il ne faut pas les considérer comme hostiles parce qu'ils n'ont pas adhéré à un pacte avec l'Occident, mais au contraire les considérer comme amis s'ils ne sont pas entrés dans un pacte avec l'autre côté. Or, plusieurs de ces pays, en Asie notamment, sont soumis à une offensive économique soviétique à laquelle ils céderont d'autant plus facilement que les Occidentaux hésiteront à leur donner l'aide qu'ils peuvent recevoir d'eux.

De nombreux pays manifestent le souci de conserver, pour des raisons de politique intérieure, une attitude indépendante à l'égard des alliances occidentales. Cela n'empêche pas la possibilité d'un développement des relations économiques.

Le caractère multilatéral de l'aide, enfin, est, du point de vue de la propagande, la meilleure réponse aux attaques auxquelles sont soumis les pays occidentaux.

M. Dulles répond qu'il n'a pas jusqu'à présent envisagé le plan français en relation directe avec la politique occidentale à l'égard des neutres. Pour lui, il n'y a qu'un seul pays qui soit absolument neutre : la Suisse, dont le statut international ne permet pas l'adhésion aux Nations Unies. Mais en fait, l'objectif que vise la politique américaine à l'égard des neutres est d'éviter que ces pays deviennent pour les Soviets un renfort possible contre l'Occident. Dans cet esprit, le gouvernement américain s'est montré disposé à donner une aide importante à de nombreux pays, de l'Asie à la Yougoslavie, qui ne lui sont pas liés par traité. Les pays liés par traité ont reçu seulement de l'aide sous des formes plus diverses que les autres.

En réalité, les objections que formulent les États-Unis à faire passer l'aide par les Nations Unies viennent de la crainte que cette procédure ne donne aux Soviets la possibilité de travailler sous couvert à la poursuite de leurs propres desseins.

En tout cas, le montant assigné par le Congrès pour l'année fiscale 1956-1957 aux contributions aux programmes des Nations Unies (quarante à cinquante millions de dollars) doit être considéré comme gelé. Pour la suite, des études sont entreprises, dont les conclusions seront soumises à l'administration à temps voulu pour lui permettre de faire au Congrès ses demandes de crédits pour l'année 1957-1958.

Le secrétaire d'État donne l'assurance que ces études prendraient dans la plus sérieuse considération le plan proposé par M. Pineau. Il rappelle enfin les divisions d'opinion au sein de l'administration, M. Lodge étant plus partisan de l'utilisation des Nations Unies que certains autres hauts fonctionnaires américains.

M. Pineau tient à ajouter deux arguments en faveur des propositions françaises.

Le premier est que l'opinion mondiale ignore actuellement l'énorme disproportion entre l'aide donnée par les Américains et celle donnée par les Soviets. Grâce à une centralisation des informations, le monde saura mieux l'effort que font les États-Unis.

Le second tient à l'avantage que, aux dires de M. Mikoyan lui-même, le gouvernement soviétique s'est assuré en fournissant son aide sous forme d'achats de produits excédentaires. Les plus humbles paysans ont ainsi directement connaissance de ce qu'ils doivent à la générosité de l'U.R.S.S. Cette idée a amené le gouvernement français à demander que soit organisé un marché international des surplus.

II

Deuxième réunion tenue le 19 juin 1956,
Conversation entre MM. Pineau et Dulles

Afrique du Nord.

M. Pineau consacre un premier exposé aux accords diplomatiques que la France vient de conclure avec le Maroc et la Tunisie. C'est pour résoudre le problème juridique que pose la nécessité d'une ratification parlementaire pour la modification des traités de protectorat existants et pour permettre au Maroc et à la Tunisie d'échanger sans plus attendre des missions diplomatiques avec les pays étrangers, qu'ont été signées avec le Maroc la convention diplomatique du 28 mai 1956 [1] et avec la Tunisie, une convention plus réduite le 15 juin 1956 [2].

Les négociations qui restent à mener ne se présentent pas dans des conditions défavorables, bien que la définition des liens d'interdépendance présente des difficultés. M. Pineau promet que le gouvernement américain sera tenu au courant, comme il l'a toujours été. Il fait observer qu'il serait fâcheux que la Tunisie et le Maroc puissent être tentés d'exercer une pression sur les négociateurs français en arguant de la possibilité de recevoir une aide d'autre origine.

Le ministre français aborde ensuite la question des bases américaines au Maroc au sujet de laquelle un certain malentendu a pu se produire [3]. Les négociateurs français se sont, en effet, trouvés dans la nécessité de ne pas traiter la question des bases dans la convention diplomatique avec le Maroc, sous peine de donner à celle-ci une portée générale qui aurait nécessité une ratification parlementaire. Il fallait qu'elle fût limitée à des questions d'ordre purement diplomatique. La question des bases ne pouvait rentrer dans une définition aussi étroite, car elle touche à la politique extérieure du Maroc proprement dite, ainsi qu'aux problèmes de la défense de ce pays. Ces derniers n'ont pas encore été abordés : la question de l'armée marocaine est réglée, mais celle, absolument essentielle, du rôle de l'armée française et des facilités qui lui sont nécessaires (lieux de stationnement, etc.) ne l'est pas encore. C'est un problème de même type que celui des bases.

(1) Voir ci-dessus le n° 348 (et note).
(2) Voir ci-dessus le n° 407.
(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus.

M. Pineau estime que la question des bases doit être discutée sur le plan tripartite, avec la participation des États-Unis. Il répète que contrairement à ce qui a été dit, la lettre de M. Savary n'avait pas pour objet d'exclure la question des bases de toute convention, mais simplement de souligner qu'elle devait faire l'objet d'une convention spéciale. Il conclut en déclarant que le gouvernement français est prêt à engager la conversation avec le gouvernement américain sur ce point.

M. Dulles fait observer que, pour le gouvernement américain, la question des bases se présente sous un double aspect : sur le plan juridique, il ne doute pas que l'accord signé par la France en 1950 doit demeurer valide pour toute la durée du pacte atlantique ni que le gouvernement marocain, en qualité de gouvernement successeur, doit accepter la charge de ce traité. Mais sur le plan pratique, il est bien évident que les Américains ont besoin de l'amitié et de la bonne volonté marocaines. M. Dulles prévoit que les Marocains pourront avoir le désir d'engager des pourparlers bilatéraux avec les Américains. Ceux-ci préfèrent, bien entendu, des discussions à trois. Si les Marocains insistaient pour des négociations à deux, ils maintiendraient leur position et ne manqueraient pas d'en informer le gouvernement français.

M. Pineau répond que des négociations bilatérales ne seraient pas conciliables avec la thèse juridique de M. Dulles selon laquelle le Maroc est lié pour toute la durée du pacte atlantique. Elles risqueraient, d'autre part, d'accroître les appétits marocains qui seront au contraire freinés si la négociation a eu lieu dans le cadre de l'accord existant. Celui-ci, d'ailleurs, ne confère pas seulement des droits appartenant aux Marocains. Il comporte aussi des responsabilités que la France a assumées et que les Marocains seraient pour l'instant incapables d'exercer.

M. Dulles confirme que si les Marocains proposent aux Américains des négociations bilatérales, le gouvernement français en serait immédiatement informé. Il exprime l'espoir que ce gouvernement ferait de même à l'égard des États-Unis pour tout ce qui concerne la question des bases au Maroc.

Le secrétaire d'État demande à M. Pineau quelles sont les intentions de la France à l'égard de l'admission de la Tunisie et du Maroc aux Nations Unies.

M. Pineau répond que le gouvernement français a l'intention de prendre l'initiative à ce sujet à la prochaine session de l'Assemblée générale.

M. Dulles fait remarquer qu'il y aurait peut-être avantage à saisir avant cela le Conseil de sécurité, dont l'avis est nécessaire, afin d'empêcher l'un des états arabes de devancer les intentions françaises.

M. Pineau brosse alors un tableau de la situation actuelle en Algérie où, grâce à l'effort militaire accompli par la France, une reprise en mains a pu être effectuée depuis l'hiver dernier. Le risque d'une victoire militaire des rebelles est tout à fait écarté. Il ne faut pas se dissimuler cependant que la pacification exigera d'énergiques efforts et de nombreuses troupes pendant un temps encore assez long. Cette action

militaire ne signifie d'ailleurs pas que la France se refuse à toute négociation : ce qu'elle ne veut pas, c'est que des négociations s'engagent sous l'égide de tiers plus ou moins mal intentionnés, parce que l'Algérie constitue pour la France un problème d'ordre intérieur, selon la thèse invariable de son gouvernement. Si la France accepte de traiter avec les rebelles, ce ne peut être que directement.

En ce qui concerne les négociations, il faut d'ailleurs distinguer :

— celles qui ont pour objet un cessez-le-feu et qui sont à mener avec les gens qui se battent;

— celles qui intéressent le statut futur de l'Algérie et qui ne sauraient, en aucun cas, être entamées avec des gens qui sont loin d'engager la totalité de la population algérienne. À la différence du Maroc, où le Sultan et les partis politiques pouvaient invoquer un appui populaire certain, à la différence de la Tunisie, où Bourguiba et le Néo-Destour étaient assurés du même appui, les rebelles algériens, non seulement ne représentent pas la majorité de la population algérienne, mais encore sont profondément divisés entre eux. La seconde phase du règlement du problème algérien ne peut donc résulter que d'élections librement tenues entourées de garanties adéquates et d'où doivent sortir des interlocuteurs avec lesquels la France traitera de l'avenir du pays.

Sur le statut qui résultera de ces négociations, il est difficile pour la France de prendre actuellement une position puisque celle-ci, qu'elle considérerait comme un point d'arrivée, ne serait pour ses partenaires qu'un point de départ.

À titre confidentiel, M. Pineau indique à M. Dulles que les liens entre l'Algérie et la France pourraient être de même nature que ceux qui lient un des quarante-huit états américains au gouvernement fédéral, ou un état allemand au *Bund,* ou encore une des républiques soviétiques à l'U.R.S.S. Les différences qui existent entre ces trois situations indiquent assez que le gouvernement français n'a pas encore pris de position absolument arrêtée sur la forme exacte de ce lien, mais c'est vers une solution de ce type qu'il dirige ses pensées.

M. Pineau précise à M. Dulles que jusqu'à présent, les autorités françaises n'avaient pas eu de contact officiel avec les rebelles [1]. Des intermédiaires bénévoles leur avaient fait savoir que les rebelles craignaient, en cas de cessez-le-feu, des mesures de répression. Or, il n'est naturellement pas question que la France n'observe pas les engagements qu'elle prendrait en cas de cessation de ces opérations.

[1] En même temps que le gouvernement français décidait le 11 avril le rappel de 7.000 disponibles et que l'Assemblée algérienne pratiquement réduite au collège européen en raison de la démission de la plupart des élus musulmans était dissoute le 12 avril, des contacts secrets étaient pris avec les chefs rebelles afin d'arriver à un cessez-le-feu. MM. Gorse et Begarra rencontraient Mohammed Khider, chef politique du F.L.N., le 12, puis les 20 et 21 avril, enfin les 30 avril et 1er mai. Le leader F.L.N. posait comme préalable à toute discussion la reconnaissance du fait national algérien et du droit à l'indépendance, alors que les représents français étaient seulement qualifiés pour discuter du cessez-le-feu et non des problèmes politiques (précisions fournies par M. Christian Pineau dans son exposé du problème algérien le 4 février 1957 devant l'assemblée générale des Nations Unies).

Le Ministre précise qu'en évoquant la question algérienne, il n'a nullement l'intention de demander une aide aux États-Unis. Ce que la France demande à ceux-ci, c'est de comprendre sa situation et également de faire comprendre à certains pays qui sont leurs obligés que l'action qu'ils mènent contre la France encourt leur réprobation. Il cite à ce sujet le cas typique de la Libye, pays qui vit de l'aide américaine et qui est pourtant en tête du trafic d'armes qui s'opère à partir de l'Égypte contre les forces françaises en Algérie.

M. Pineau donne, à titre d'exemple, connaissance à M. Dulles d'une dépêche de presse relative au dernier envoi d'armes saisi deux jours auparavant à la frontière tuniso-tripolitaine. Sur une question de M. Dulles, il ajoute qu'un trafic similaire se faisait à partir de la zone espagnole du Maroc et remarque que l'Espagne, malgré la parfaite correction de la France à son égard, n'a cessé, dans cette affaire, de jouer double jeu.

Le Ministre conclut en déclarant que la France ne veut absolument pas engager le gouvernement américain dans l'affaire d'Algérie et qu'à aucun prix, elle n'entend reprendre avec lui la politique qui avait été suivie lors de l'affaire d'Indochine.

Abordant la discussion des questions relatives au Moyen-Orient, M. Pineau indique qu'il n'entend soulever que les problèmes particulièrement actuels.

Il ne cache pas sa déception du vote récent de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité (affaire palestinienne)[1], vote qui est en contradiction avec les déclarations faites par les Soviétiques à M. Mollet et à lui-même lors de leur récent séjour à Moscou.

Le gouvernement français, pour sa part, reste fidèle à la conception selon laquelle un règlement du problème palestinien peut être trouvé dans le cadre du Conseil de sécurité et ne peut être trouvé que là.

Il y a néanmoins certains aspects de la tension aux frontières d'Israël qui mériteraient d'être examinées par la voie diplomatique : les trois puissances qui ont souscrit la déclaration de 1950 devraient étudier ensemble leur action éventuelle dans le cas où un conflit se déclencherait.

Le ministre français estime qu'il y aurait également intérêt à ce que l'évolution de la politique égyptienne fût étudiée par les trois grandes puissances occidentales ainsi que dans le cadre de l'O.T.A.N. Il est incontestable que si, dans un premier temps, le colonel Nasser a fait appel à l'appui de l'U.R.S.S. pour marquer son opposition au pacte de Bagdad, il s'est depuis lors engagé plus avant dans cette voie. Il se pourrait que l'Occident le trouve, à brève échéance, aligné du côté des puissances communistes. En raison des dangers que présente une telle évolution, notamment du point de vue de la stratégie méditerranéenne, il conviendrait que les puissances du pacte atlantique examinent dès maintenant les moyens d'y faire face. Déjà, le Maroc et la Tunisie ont

(1) Voir ci-dessus le n° 371 (note).

fait état auprès du gouvernement français des préoccupations que leur causaient les tendances récentes de la politique extérieure du dictateur égyptien.

Évoquant le problème des livraisons d'armes à Israël, M. Pineau souligne les inconvénients qui existent pour la France à être pratiquement le seul fournisseur d'armes à ce pays. Cette situation alimente dans les pays arabes une active propagande antifrançaise. Il est nécessaire que les pays qui sont représentés au Comité spécialisé de Washington adoptent une politique commune à ce sujet et que ce Comité se prononce avec une plus grande rapidité.

M. Pineau demande enfin quelle suite le gouvernement canadien a réservée à la demande américaine tendant à ce qu'il livre 24 appareils *Sabre* à Israël.

Abordant la question des livraisons d'armes à l'Arabie séoudite, le Ministre indique que le gouvernement de Riad a passé d'importantes commandes en France et que celui de Londres exerce sur celui de Paris une active pression pour qu'il n'y soit pas donné suite. Il demande au secrétaire d'État de lui exposer l'attitude du gouvernement de Washington à ce sujet.

M. Dulles prend note avec intérêt de ce que M. Pineau a déclaré sur l'attitude des pays arabes. Il estime également que le problème que pose l'évolution de la politique égyptienne mérite d'être discuté à l'O.T.A.N. Il serait même préférable, à son avis, d'aborder cette question dans un cadre plus large : l'importance que présente pour les puissances européennes de l'O.T.A.N. le ravitaillement en pétrole en provenance du Proche-Orient est, en effet, vitale. Si la production de pétrole (Irak, Arabie séoudite, Kuweit et Iran) peut être considérée comme étant à l'abri dans l'immédiat, il n'en est pas de même des voies de communications indispensables pour le transport du pétrole depuis le Proche-Orient jusqu'en Europe occidentale : l'Égypte contrôle le canal de Suez et la Syrie le parcours des pipe-lines. Ce sont là les deux puissances sur lesquelles l'influence soviétique a fait le plus de progrès. Il ne faut pas croire que la production de l'hémisphère occidental pourrait se substituer de manière économique et satisfaisante à la production du Moyen-Orient.

D'autre part, en raison de la situation géographique de l'Égypte, une attitude hostile à l'Occident du gouvernement du Caire mettrait en danger l'ensemble des positions occidentales en Afrique.

Pour ces différentes raisons, M. Dulles a déjà été amené à suggérer, il y a dix jours, à M. Pearson, l'étude de ce problème par le Conseil atlantique.

Répondant aux questions posées par M. Pineau sur les livraisons d'armes à Israël, le secrétaire d'État précise, tout d'abord, que d'après le ministre des Affaires extérieures canadien, le gouvernement d'Ottawa ne pourrait sans doute prendre une position positive sur la livraison des 24 appareils *Sabre* à Israël qu'après le départ en congé du Parlement. Les opinions publique et parlementaire canadiennes étaient, en effet, très divisées à ce sujet.

M. Dulles rappelle ensuite que les États-Unis ont expédié récemment en Israël certaines pièces détachées de caractère militaire. Il reconnaît que ces envois n'ont rien eu de spectaculaire. Il estime que, pour le moment, le gouvernement de Washington exerce encore sur certains gouvernements arabes une influence modératrice et qu'il perdrait cette influence s'il procédait à des livraisons importantes à Israël. Cette situation pourrait se modifier, par exemple à la suite du voyage du nouveau ministre des Affaires étrangères soviétique M. Chepilov au Caire [1]. S'il en était ainsi, le gouvernement américain serait amené à réexaminer sa position.

Pour le moment, le secrétaire d'État souhaite que les besoins raisonnables d'Israël puissent être couverts par des livraisons en provenance de pays autres que les États-Unis.

M. Dulles rappelle que les États-Unis sont liés à l'Arabie séoudite par un traité concernant la base de Dahran. Ce traité doit être renouvelé. La négociation est actuellement en cours. Les premières demandes du gouvernement de Riad tendent à obtenir la livraison, à titre onéreux et à titre gratuit, d'une quantité plus importante de matériels militaires. Le gouvernement de Washington n'a pas l'intention de satisfaire complètement cette demande. Toutefois, il n'est pas opposé à ce que l'Arabie séoudite puisse se procurer aux États-Unis des armements en quantités raisonnables.

Au cours des récents mois, le gouvernement de Riad a été le seul des gouvernements arabes qui ait acheté aux États-Unis des armes en quantités substantielles. Le gouvernement américain a estimé, en effet, que ces livraisons pouvaient être autorisées du fait que l'Arabie séoudite n'a aucune frontière commune avec Israël et que les armes livrées ne pourraient pas, pour des raisons géographiques, être utilisées dans un conflit palestinien éventuel.

Sans doute, la Grande-Bretagne aurait-elle préféré qu'aucune arme ne fût livrée à l'Arabie séoudite [2]. Le gouvernement de Washington avait passé outre aux observations du gouvernement de Londres, d'une part, parce que les livraisons correspondaient à l'exécution d'engagements pris et, d'autre part, parce qu'il eût été facile au gouvernement de Riad de se procurer ailleurs les armes en question.

La position américaine peut donc se résumer de la manière suivante : étant donné qu'il n'est pas possible d'empêcher l'Arabie séoudite d'acquérir des armes, il est préférable qu'elle se les procure, en quantités raisonnables, dans les pays occidentaux.

Problèmes d'organisation de l'Europe.

M. Pineau rappelle, sans en reprendre le détail, les récents accords intervenus d'une part lors de la conférence des Six à Venise, les 29 et 30 mai 1956, en vue de la préparation de l'Euratom et du Marché

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 394, 413; ci-après les nos 428 (et note), 434.
(2) Du fait du litige anglo-séoudien relatif à l'oasis de Buraimi : voir ci-dessus le n° 35 (note).

commun [1]; d'autre part lors de la réunion franco-allemande sur la Sarre qui a eu lieu à Luxembourg le 4 juin 1956 [2].

M. Dulles déclare qu'il désire à nouveau rendre hommage à la clairvoyance et à la sagesse dont ont fait preuve les hommes d'État français dans l'accord de Luxembourg, qui apporte une contribution importante au renforcement de la paix.

M. Pineau indique qu'il ne peut donner un tableau complet des résultats de la conférence de Venise sans exposer les difficultés que le gouvernement français doit encore surmonter et les erreurs qu'il devra éviter de commettre :

— Le Parlement français ne devra pas avoir le sentiment que les nouveaux traités constituent une revanche pour l'échec de la Communauté européenne de défense;

— Les deux traités ne devront pas être nécessairement présentés ensemble à la ratification des parlements. L'élaboration du traité sur le Marché commun prendra plus de temps que celui sur l'Euratom.

L'accord de Venise n'élimine pas toutes les difficultés techniques.

Pour l'Euratom, le gouvernement français désire que l'Organisation internationale ait à la fois la propriété des matières fissiles et le contrôle de leur utilisation. Cette idée rencontre des résistances, notamment en Allemagne. D'autre part, certains milieux français sont hostiles à l'engagement d'utilisation pacifique exclusive.

Le Marché commun comporte pour la France deux difficultés sérieuses qui ne paraissent cependant pas insolubles :

La nécessité de produire à des prix de revient comparables exige l'harmonisation des législations sociales. La France propose donc de remplacer les étapes de durée fixe du rapport Spaak [3] par des étapes définies par certains objectifs (harmonisation des charges, abaissement des droits de douane).

La nécessité pour la France et pour la Belgique d'inclure leurs territoires d'outre-mer dans la zone du Marché commun. Ceci pose le problème de la collaboration des états membres pour les investissements.

M. Pineau demande à M. Dulles s'il peut lui donner des indications sur la position prise sur ces problèmes par le chancelier Adenauer, notamment lors de sa récente visite à Washington [4].

(1) Voir ci-dessus le n° 377.
(2) Voir ci-dessus les n°s 364, 366.
(3) Sur ce rapport, voir ci-dessus le n° 251 (note).
(4) Le Chancelier s'était rendu aux États-Unis du 9 au 15 juin. Le communiqué publié à la suite de ses entretiens avec le secrétaire d'État américain déclarait qu'au premier plan avait été placé le problème de la réunification allemande, « l'objectif majeur de l'Ouest ». Les deux hommes estimaient qu'il ne serait pas possible d'attacher foi aux promesses de l'Union soviétique, tant que ce pays n'aurait pas mis fin à la division de l'Allemagne. Concernant le récent message du maréchal Boulganine (voir ci-dessus le n° 383, note), ils se bornaient à énoncer « la nécessité de se consulter à ce sujet avec leurs partenaires de l'Organisation atlantique ». Le communiqué réaffirmait l'importance de l'Organisation et marquait la satisfaction du gouvernement américain à l'égard du récent accord franco-allemand sur la Sarre et des perspectives favorables à « l'intégration européenne et à l'établissement d'une autorité commune dans le domaine de l'énergie nucléaire : une telle organisation facilite(rait) en ce dernier domaine l'établissement de liens étroits avec les États-Unis ».

M. Dulles rappelle les espoirs que le président Eisenhower, tout autant que lui-même, ont mis depuis de nombreuses années dans l'unification de l'Europe. Leur conviction s'est trouvée renforcée par le développement récent de l'expansion économique soviétique. Ils estiment qu'un marché commun, en favorisant le développement des investissements et l'abaissement du coût de production, permettra de faire face à la compétition soviétique. Toutefois, c'est pour éviter de gêner les gouvernements européens et d'être accusé d'intervention dans leurs affaires que depuis plusieurs années déjà, le gouvernement américain s'est abstenu de manifester publiquement l'intérêt qu'il porte aux progrès de l'unification.

Sur les conversations qu'il a eues avec le chancelier Adenauer dans cette question, M. Dulles donne les précisions suivantes :

Le secrétaire d'État a dit au Chancelier qu'il ne voit pas pourquoi un lien juridique devrait être établi entre la création de l'Euratom et celle du Marché commun. Il lui paraît au contraire essentiel que les difficultés rencontrées pour l'une des deux institutions ne gênent pas les progrès de l'autre. Le fait que les États-Unis pensent en premier lieu à la réalisation de l'Euratom a été souligné aux Allemands par la phrase du communiqué commun qui rappelle que les États-Unis seront en mesure d'établir avec une Communauté atomique des liens plus étroits qu'ils ne le feraient avec les états restés isolés.

Le Chancelier a exposé les objections qui ont été formulées par certains Allemands contre la propriété collective des matières fissiles qui risque, selon eux, de conduire à la socialisation. Il a été répondu à M. Adenauer que la question n'était pas un problème de droit de propriété, mais un problème de contrôle. Le meilleur contrôle s'exerce par la propriété des matières fissiles : c'est seulement à son défaut qu'il faut recourir au contrôle de l'utilisation. Il a été présenté en outre au Chancelier que la propriété des matières fissiles et celle des installations industrielles qui les utilisent sont deux choses bien distinctes : aux États-Unis, la propriété des produits fissiles appartient à l'État sans qu'il soit pour autant question de socialiser les industries.

Commerce franco-américain.

M. Dulles soulève ensuite la double question de la libération des importations en provenance de la zone dollar et de la taxe spéciale de compensation. Le secrétaire d'État fait état des oppositions auxquelles se heurte, auprès de l'opinion publique et parlementaire du pays, la politique commerciale que poursuit l'administration et qui, pour imparfaite qu'elle soit, n'en est pas moins beaucoup trop libérale pour ses adversaires. Toute atténuation apportée par d'autres pays aux entraves au commerce extérieur ne peut qu'aider l'administration dans ses efforts. C'est pour cela qu'elle attache une grande importance, comme elle l'a déjà souligné en diverses circonstances, aux mesures que la France pourrait prendre en vue d'une plus grande libération des importations en provenance de la zone dollar, aussi bien que d'une élimination des taxes spéciales de compensation.

M. Pineau rappelle les mesures prises par la France au mois de janvier 1956 et qui se sont traduites par la libération à concurrence de 11 % des importations de la zone dollar.

Le Ministre décrit ensuite les circonstances qui ont depuis lors entraîné une détérioration de la balance commerciale, notamment le froid rigoureux du dernier hiver qui a eu pour conséquence, non seulement de rendre impossibles certaines des exportations françaises habituelles, mais aussi de rendre nécessaires des importations exceptionnelles, de blé par exemple. Dans ces conditions, il convient de n'envisager qu'avec prudence toute mesure susceptible d'aggraver le déficit.

D'autre part, il est dans la logique même des divers systèmes d'intégration européenne actuellement en vigueur ou en projet de comporter une certaine discrimination à l'égard des pays tiers. Vouloir faire disparaître toute discrimination dans ce domaine risquerait de compromettre la politique qui inspire ces systèmes.

En ce qui concerne enfin les taxes spéciales de compensation, M. Pineau rappelle qu'elles frappent seulement un nombre très limité de produits américains.

Il est convenu, pour conclure, que, selon la proposition faite par M. Pineau, l'étude de la question serait poursuivie par les experts en tenant compte des circonstances signalées par le ministre français à M. Dulles.

Indochine.

M. Pineau, abordant la question d'Indochine, évoque le problème des responsabilités de la France au Vietnam à la suite du retrait du corps expéditionnaire[1] et de la réunion à Londres des coprésidents de la conférence de Genève sur l'Indochine[2].

M. Pineau déclare que les résultats de la réunion de Londres sont dans l'ensemble satisfaisants. En effet, la demande d'une nouvelle conférence sur le Vietnam a été reportée.

Le point de vue le plus délicat pour le moment est le rôle dévolu à la France au Sud-Vietnam par les accords de Genève, accords qui contiennent d'ailleurs des dispositions contradictoires.

En réponse à la demande du gouvernement de Saigon, la France a accepté d'évacuer le corps expéditionnaire, mais le Sud-Vietnam n'est pas encore signataire des accords de Genève et ne fait pas partie de la Commission mixte.

Le gouvernement français accepte, conformément aux recommandations des cœprésidents à Londres, de continuer de jouer auprès de la Commission mixte et de la Commission internationale de contrôle le rôle qui lui est dévolu par les accords de Genève, mais il ne peut le faire qu'en harmonie avec M. Diem. S'il doit être constamment aux prises avec des difficultés juridiques du côté sud-vietnamien, il ne pourra certainement pas continuer d'assumer ce rôle.

(1) Sur ce retrait, voir ci-dessus.
(2) Voir ci-dessus le n° 329 (note).

La question à laquelle il faut répondre est la suivante : le gouvernement américain estime-t-il bon que la France continue de jouer ce rôle qui lui a été dévolu par la conférence de Genève, ou pense-t-il qu'elle doive y renoncer ?

Si, conclut M. Pineau, les autorités américaines pensent que le gouvernement français peut jouer un rôle utile en cas de difficultés, il serait heureux qu'elles le disent à M. Diem et qu'elles s'emploient à l'apaiser de façon à éviter au Sud-Vietnam une rupture trop brutale avec le Nord.

Le Ministre précise ensuite certaines difficultés dans les négociations militaires franco-vietnamiennes.

Pour répondre au vœu que M. Dulles lui avait exprimé, M. Pineau indique que le gouvernement français a maintenu au Sud-Vietnam un certain nombre d'instructeurs. Les négociations franco-vietnamiennes dans le domaine militaire traînent, les autorités de Saigon ne parviennent pas à conclure, et dans l'ensemble, font preuve de peu d'esprit de coopération. À titre d'exemples, M. Pineau mentionne les cas suivants :

La mission navale française d'instruction, très peu nombreuse, est tenue à l'écart de toute activité; elle n'est pas consultée et ne sait pas très bien quel est son rôle.

La question du transit par Saigon de matériel militaire pour le lac de Seno : comme le gouvernement sud-vietnamien en avait exprimé le désir, le gouvernement laotien a demandé à ce dernier la permission de faire transiter par Saigon le matériel militaire pour la base française de Seno. Vientiane attend toujours une réponse pour l'octroi d'une facilité qui est d'intérêt général.

La question des bâtiments navals français à Saigon : le gouvernement avait demandé, il y a quelque temps, la faculté pour ses bâtiments de guerre de faire escale à Saigon en utilisant les formules de préavis des « marines alliées », et non pas la procédure ordinaire du droit international. Le gouvernement sud-vietnamien n'a pas encore donné de réponse au gouvernement français, bien que celui-ci lui ait remis l'arsenal de Saigon en état de marche et avec tous ses stocks.

Le calendrier de rapatriement du corps expéditionnaire a été scrupuleusement observé. Il n'y a donc aucune difficulté de ce côté-là. Dans ces conditions, souligne M. Pineau, le gouvernement de M. Diem pourrait donc faire, lui aussi, un petit effort, d'autant plus qu'il n'y a que peu de problèmes à régler et que ces problèmes ne posent aucune question de principe.

M. Dulles répond qu'il n'est pas familiarisé avec les problèmes militaires évoqués par M. Pineau et qu'il ne peut donc pas pour l'instant donner de réponses précises à leur sujet. Toutes ces questions seront étudiées par les services américains compétents.

Le secrétaire d'État ajoute que son gouvernement attache du prix à une bonne collaboration entre les gouvernements français et sud-vietnamien. M. Diem, déclare M. Dulles, a « beaucoup de vertus », mais son caractère le rend d'un commerce difficile : il est en effet obstiné et plein de suspicions. Les Français ne sont pas les seuls à avoir des

difficultés avec lui. Le secrétaire d'État estime néanmoins que les qualités l'emportent en fin de compte sur les défauts [1].

418

M. Joxe, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2146 à 2150. *Bonn, 20 juin 1956, 21 h. 55.*

(*Reçu :* 22 h. 5.)

Les déclarations faites, hier, à Moscou, par Tito à propos de l'Allemagne [2], confirment l'opinion des fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères, selon laquelle le Maréchal n'est pas en mesure de prêter utilement ses bons offices en vue de la réunification.

Il ne s'agit guère de savoir s'il a effectivement dit que la position yougoslave était « identique » ou seulement « analogue » à la position soviétique. On constate, en tout cas, que Tito a soutenu les thèses mêmes maintes fois présentées par Moscou : l'existence de deux Allemagnes, ainsi que les conditions politiques, économiques et sociales prévalant en D.D.R., sont des faits indiscutables qu'il faut admettre; les discussions sur la réunification ont échoué, jusqu'à présent, parce que les Allemands n'y ont pas participé; des pourparlers directs entre la République fédérale et la D.D.R. sont indispensables.

Quant à l'idée de recourir à l'O.N.U. pour résoudre le problème allemand, M. Popovitch, dans sa conférence de presse, semble avoir démenti que le maréchal Tito l'ait spécifiquement formulée. Il a plutôt évoqué le rôle des Nations Unies, dans un contexte plus général. On fait remarquer, à cet égard ici, que l'U.R.S.S. s'est antérieurement déclarée hostile à un tel dessaisissement des quatre puissances au bénéfice de l'O.N.U.

[1] Il a paru superflu de retenir le communiqué publié à l'issue des conversations : il a été reproduit par La Documentation française, *Articles et documents,* n° 0.374, 26 juin 1956, textes du jour, Documents de politique internationale, CDLVI.

[2] Au stade Dynamo, lors d'un meeting organisé à l'occasion du voyage en U.R.S.S. du dirigeant yougoslave, du 2 au 24 juin. Le maréchal Tito avait souligné que le problème du désarmement ne devait pas être subordonné au règlement de la question allemande; sur ce point, les positions soviétiques et yougoslaves étaient « identiques ». Il existait en Allemagne deux gouvernements et il fallait reconnaître l'existence de l'Allemagne orientale. C'était au peuple allemand lui-même qu'il appartenait de trouver une solution au problème de la réunification (télégramme de Moscou, nos 2414-2423 du 19 juin, non reproduit). Voir également le télégramme nos 2442-2450 du 21 juin, non publié. Sur la visite de l'homme d'État yougoslave en U.R.S.S.; voir également les nos 411, 421, 426.

Enfin, on relève que M. Popovitch, interrogé à propos des élections libres en Allemagne, a répondu que « si Tito avait voulu s'y déclarer favorable, il l'aurait dit ».

Cet exposé, si conforme aux thèses soviétiques, a provoqué un vif mécontentement à l'office des Affaires étrangères. Le directeur politique a été jusqu'à dire à l'un de mes collaborateurs qu'il équivalait « à une véritable reconnaissance de la D.D.R. par le gouvernement yougoslave ». M. Popovitch avait pourtant prévenu cette interprétation, en répondant à une question, « qu'il ne croyait pas qu'on pût déduire des déclarations du camarade Tito que la Yougoslavie envisageât de reconnaître la D.D.R. ».

Ces assurances seront enregistrées, à Bonn, par des esprits ingénieux. Elles n'ont, en tout cas, nullement apaisé l'ire du gouvernement fédéral à l'égard du maréchal Tito.

419

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis [1],
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2831 à 2846. Très urgent. Réservé. *Tunis, 20 juin 1956, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

Je me suis efforcé, au cours d'un entretien que j'ai eu cet après-midi avec le président du Conseil, d'obtenir des précisions sur ses vues à la veille des prochaines négociations franco-tunisiennes. MM. Hajeri, secrétaire général des Affaires étrangères, et Abdallah Farhat, directeur du cabinet de M. Bourguiba, assistaient à cet entretien. Nous avons eu une conversation d'un tour très libre, au cours de laquelle des idées ont été échangées sur les principaux problèmes qui pourront être discutés.

1° C'est surtout aux questions économiques et financières que M. Bourguiba s'est intéressé aujourd'hui.

A. Il a d'abord insisté sur le fait que c'est sur son succès en matière économique que son gouvernement sera jugé plus tard. Améliorer le niveau de vie des populations dans l'ensemble misérables est pour lui la tâche la plus importante. Obtenir des ambassadeurs, faire défiler une armée, ce sont là des satisfactions de prestige qui sont indispensables, mais le fond du problème est ailleurs. M. Bourguiba avait visiblement gardé, de son récent voyage dans le Sud, l'impression que la plus grande partie de son pays présente un caractère semi-désertique.

[1] Le Haut-Commissaire devenait ambassadeur de France à partir du 20 juin. Il devait remettre le 21 ses lettres de créance au Bey.

B. Pour faire face à cette tâche, le président du Conseil compte d'abord sur l'aide de la France. Mais il sait que les ressources de notre pays ne sont pas infinies. Il est frappé par l'importance de notre effort, non seulement militaire, mais aussi économique, en Algérie. Il sait que nous ne pouvons pas lui fournir la totalité des sommes, à vrai dire considérables, dont son pays a besoin pour réaliser annuellement les investissements nécessaires.

Si donc la Tunisie doit s'adresser d'abord à la France, elle doit avoir recours, pour le complément, à d'autres pays comme l'Amérique ou à des organisations bancaires internationales. Le directeur du cabinet de M. Bourguiba est intervenu à ce moment de l'entretien, pour faire observer que ces organismes prêtent à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que la France et qu'il y avait intérêt pour la Tunisie à s'adresser le plus possible à notre pays.

C. Cette aide accrue, M. Bourguiba entend lui donner le plus possible l'apparence d'une compensation ou de l'acquittement d'une dette, et non d'un appui bénévole.

C'est ainsi qu'il a soulevé la question de la contribution française à la réparation des dommages de guerre en Tunisie. Il l'a fait en termes voisins de ceux dont M. Barouche s'était servi dans sa conversation récente avec M. Tricot. Plus modéré que son ministre, il n'a cependant pas demandé de façon catégorique que les 20 % des sommes payées depuis la fin des hostilités par l'État tunisien au titre des dommages de guerre soient remboursés par la France, qui a déjà contribué à ces dépenses pour 80 %. Mais il voudrait obtenir le remboursement d'une partie de la somme correspondante et la prise en charge par la France des 20 % pour l'avenir.

M. Bourguiba a également soulevé la question de ce qu'il a appelé le « butin de guerre » acquis par la France aux dépens de la Tunisie, à la suite du dernier conflit. Il paraissait soutenir que la France avait confisqué des biens privés italiens, qui auraient dû normalement revenir à la Tunisie. J'ai remis les choses au point en lui répondant que les biens publics italiens avaient été donnés à l'État tunisien et que les biens privés auxquels il faisait allusion avaient été achetés par la France [1].

Le président du Conseil a enfin exprimé le souhait que le solde (un milliard trois cents millions) des deux milliards six cents millions attribués l'an dernier au gouvernement tunisien au titre de l'aide aux chômeurs soit mis à la disposition de son gouvernement.

D. J'ai demandé à M. Bourguiba si l'effort financier qu'il souhaitait obtenir de la France s'inscrivait dans un plan économique d'ensemble. Il a rappelé qu'un plan avait été établi sous le gouvernement de M. Tahar ben Ammar et avait été soumis à la critique d'une Assemblée professionnelle. Une partie de ce plan reste valable. D'autres parties ont dû être réétudiées. M. Bourguiba pense que d'ici quelques jours, le travail

[1] En marge, point d'interrogation.

aura été dans son ensemble mis au point. J'ai le sentiment que sa prévision est optimiste.

E. J'ai également demandé quelles étaient les vues d'ensemble du gouvernement tunisien sur ses relations économiques avec la France. M. Bourguiba m'a confirmé sans hésiter qu'il entendait demeurer dans la zone franc. Il a montré un peu plus de réserve sur la question de l'union douanière. Il a affirmé cependant que c'était surtout avec la France que la Tunisie devait, dans l'avenir, entretenir des relations économiques.

2° La question de la *fonction publique* sera également soulevée par M. Bourguiba lors de ses entretiens de Paris. D'une façon générale, le nouveau gouvernement tunisien veut ajuster la structure et la charge de l'administration aux possibilités du pays.

M. Bourguiba m'a annoncé qu'un prochain Conseil des ministres, chargé d'examiner le projet du budget, déciderait la suppression du 33 % colonial. Les fonctionnaires les moins rémunérés recevraient une allocation complémentaire qui leur permettrait de toucher au moins 30 000 F par mois. Il en résulterait, pour l'État tunisien, une économie d'environ un milliard deux cents millions. Se référant à ses entretiens de Paris avec M. Guy Mollet et M. Christian Pineau, M. Bourguiba m'a déclaré qu'à son avis, c'était à la France qu'il incomberait désormais de prendre en charge le paiement de cette indemnité de 33 % en ce qui concerne les fonctionnaires français du gouvernement tunisien.

J'ai rappelé à M. Bourguiba que les fonctionnaires français avaient droit, en vertu de la convention de coopération administrative, au maintien de leurs bases actuelles de rémunération. J'ai insisté sur la nécessité pour le gouvernement tunisien de ne rien faire dans ce domaine sans qu'un accord préalable ait été réalisé avec la France. Mon interlocuteur m'en a donné immédiatement l'assurance; mais j'ai l'impression qu'il croit obtenir cet accord très facilement au cours d'une discussion financière qu'il aurait au cours de son séjour à Paris. J'ai également attiré l'attention du président du Conseil sur la nécessité, s'il voulait éviter de créer une vive émotion chez les fonctionnaires français, de garder un secret absolu sur ses projets. Il en est tombé d'accord.

Dans le même ordre d'idées, M. Bourguiba m'a annoncé son intention de supprimer le versement des allocations familiales à partir du septième enfant. Il ne voit pas, a-t-il dit, la nécessité d'encourager la natalité chez une population qui n'a que trop tendance à s'accroître au-delà de ses ressources.

3° *En ce qui concerne les questions militaires et de Défense*, je n'ai pas pu obtenir de précisions nouvelles d'un interlocuteur que les problèmes financiers préoccupaient surtout. M. Bourguiba a seulement fait allusion, rapidement, à la nécessité de réexaminer à Paris le problème de la gendarmerie et celui du service de la surveillance du Territoire.

4° À l'égard de l'ensemble des conventions du *3 juin 1955*, M. Bourguiba compte procéder à ce qu'il a appelé des « ajustements ». Il faut, a-t-il dit, faire un « criblage » des dispositions de ces accords, afin,

comme le prévoit le protocole du 20 mars, de modifier ou d'abroger celles qui seraient contraires au statut d'indépendance.

A. *Pour la Justice*, M. Bourguiba pense qu'il faudra réduire les délais prévus par la convention de 1955 et qu'il faudra permettre au gouvernement tunisien d'engager lui-même l'action publique dans les affaires intéressant la sécurité.

B. Pour ce qui est de *l'Enseignement*, il pense qu'il n'y aura pas de difficultés à maintenir la convention culturelle.

C. En matière de situation des personnes, il m'a donné une seule indication : il y aura lieu, à son avis, de diminuer les pourcentages des conseillers municipaux français, mais le principe d'une participation française à la vie municipale sera conservé [1].

420

M. Gilbert, Ambassadeur de France à Tel Aviv,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 222 à 231. *Tel Aviv, 21 juin 1956, 16 h., 17 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 43, 19 h. 50, 19 h. 49.)

J'ai eu ce matin un long entretien avec le nouveau ministre des Affaires étrangères auprès duquel je m'acquittais de la traditionnelle visite de courtoisie.

Mme Golda Meyerson a pris grand soin de me dire que sa nomination [2] n'annonçait aucun changement de la politique extérieure du gouvernement d'Israël. Elle n'avait jamais été candidate à la succession de M. Sharett avec lequel elle entretenait sur le plan personnel les meilleures relations; mais elle s'était trouvée placée dans une position qui ne lui permettait pas de refuser l'offre de M. Ben Gourion. Elle ne voyait d'ailleurs pas quelle autre politique pourrait mener le jeune état qui, comme la Suisse par exemple, devait se borner à défendre son intégrité territoriale et son indépendance. Mon interlocutrice a tenu à ce propos à me marquer sa vive satisfaction des nouvelles de source internationale qui rapportaient les efforts déployés par Votre Excellence à Washington [3] pour convaincre les Américains de fournir à Israël les moyens d'assurer sa propre défense.

(1) Note marginale : « *Quelle est la situation actuelle du point de vue du fonctionnement des municipalités ?* ».

En tête du document, d'autres notes manuscrites concernant sa transmission à divers ministères intéressés.

(2) Le 18 juin, M. Sharett avait donné sa démission, en désaccord avec M. Ben Gourion, qui jugeait son ministre trop temporisateur. Mme Golda Meyerson, ministre du Travail, l'avait remplacé aux Affaires étrangères.

(3) Le Ministre s'était rendu aux États-Unis le 15 juin et y avait séjourné jusqu'au 21. Sur ces entretiens, voir ci-dessus le n° 417.

J'ai trouvé Mme Meyerson essentiellement préoccupée par la visite que M. Chepilov effectue en ce moment au Caire avant de se rendre ensuite à Damas [1]. On semble craindre ici le pire de ces contacts russo-arabes et l'on appréhende en particulier le retour d'une période identique à celle que l'on a traversée avant la déclaration soviétique du 17 avril [2]. En d'autres termes, tout laisse supposer maintenant que les Arabes vont se croire à nouveau soutenus sans réserve par Moscou, ce qui pourrait les amener à se lancer dans des provocations qui, étant donné le caractère et l'actuel état d'esprit de M. Ben Gourion, seraient susceptibles d'avoir les plus graves conséquences. Le ministre a fait, à ce sujet, allusion au récent voyage de M. Eytan à Moscou [3], dont j'avais quelques instants auparavant recueilli directement les confidences et qui rapporte des impressions qui sont loin d'être rassurantes. Depuis deux ou trois jours, on va en effet à Jérusalem jusqu'à se demander si nous n'assistons pas dès maintenant à une véritable reprise de la guerre froide qui aurait cette fois pour théâtre le Moyen-Orient.

Le directeur général du ministère des Affaires étrangères a été fort bien reçu au Kremlin où il a eu notamment deux entretiens avec M. Semionov, qui ont duré chacun plus de deux heures. Certes, le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique n'a répondu à aucune des questions que lui a posées M. Eytan. Mais il a chaque fois noté lui-même sur un bloc avec beaucoup de soin tous les points sur lesquels son visiteur lui demandait des éclaircissements. Il lui a en outre longuement exposé la position soviétique avec une affabilité, un désir de franchise et un souci de précision qui ont produit sur le fonctionnaire israélien une impression que celui-ci ne cherche pas à dissimuler.

En bref, l'Union soviétique n'a absolument rien contre Israël où l'on ne devait pas exagérer l'importance du règlement du conflit israélo-arabe. Aux yeux du Kremlin en tout cas, ce conflit est très secondaire.

L'essentiel consiste à sauver désormais, coûte que coûte, les pays arabes du joug colonialiste ou impérialiste sans se laisser leurrer par de trompeuses accessions à l'indépendance suivies d'une véritable mainmise économique par les anciens possédants. Ces derniers temps, la politique anglo-saxonne avait atteint un développement incroyable puisque par le truchement du pacte de Bagdad, Anglais et Américains s'efforçaient de dresser militairement les Arabes contre la Russie. Celle-ci, l'honnête homme devait l'admettre, s'était vu forcée de réagir et ne pouvait plus désormais se contenter de demi-mesures dans la voie adoptée.

Pour aboutir à leur fin, les Russes avaient jeté leur dévolu sur l'Égypte pour diverses raisons. Il s'agissait en premier lieu d'une puissance relativement importante dont le potentiel économique conservait

(1) Sur ces visites, voir ci-dessus le n° 413 et ci-après les n°s 428 (et note), 434.

(2) Sur cette déclaration, voir ci-dessus les n°s 256 (note), 394 (note).

(3) Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères israélien avait effectué dans la première quinzaine de juin un périple à travers les démocraties populaires et il avait été chargé de remettre au Kremlin une lettre d'invitation à M. Chepilov pour se rendre en Israël à l'issue de son voyage en Égypte. La démarche devait rester secrète, mais le ministre israélien des Affaires étrangères était sceptique quant à l'acceptation du Kremlin.

les meilleures perspectives. Le colonel Nasser avait en outre fait à Bandoung une bonne impression et Le Caire affichait enfin une vocation à la fois asiatique et africaine faite pour plaire au bloc communiste. Aussi l'U.R.S.S. s'était-elle décidée à soutenir l'Égypte sans réserve et sans lésiner afin qu'elle puisse devenir une nation puissamment émancipée et socialement développée. Dès que ce résultat serait atteint, en même temps que serait définitivement consolidée l'influence désintéressée du Kremlin, le différend secondaire, a tenu à répéter M. Semionov, qui opposait encore la nation arabe à Israël, se réglerait pour ainsi dire de lui-même.

Il n'est pas enfin sans intérêt de noter qu'à plusieurs reprises, le vice-ministre des Affaires étrangères soviétique a fait appel à la compréhension de son interlocuteur qui, comme lui, était un blanc et qui devait comprendre qu'il y avait une façon spéciale de traiter les Arabes, gens de couleur.

421

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2476 à 2480. Réservé. *Moscou, 22 juin 1956, 20 h. 10.*

(Reçu : 18 h. 10.)

L'ambassadeur de l'Allemagne fédérale, qui est venu me rendre visite au lendemain de la manifestation soviéto-yougoslave du stade Dynamo (19 juin), m'a paru très ému des déclarations faites par le maréchal Tito au sujet de la question allemande [1] et de la concordance presque complète qu'elles présentaient avec les thèses soviétiques.

Il avait retenu en particulier l'affirmation du président de la République yougoslave, selon laquelle « ce serait une erreur que de ne pas reconnaître l'organisation étatique individuelle de l'Allemagne orientale ».

Il avait également le sentiment que la position soviétique dans la question allemande allait se durcissant et il ne voyait pas avant longtemps la moindre chance de rouvrir le débat sur la réunification avec une chance quelconque d'aboutir à un résultat positif.

L'argumentation présentée par le gouvernement soviétique dans la lettre du chancelier Adenauer [2] sur le désarmement et d'après laquelle le réarmement de l'Allemagne occidentale était présenté comme un

(1) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le n° 418 (note).
(2) Lire vraisemblablement : *au* chancelier.

nouvel obstacle à la réunification [1] lui paraissait de nature à faire impression sur les milieux qui critiquent sévèrement la politique d'Adenauer et sur la très large fraction de l'opinion publique qui marque peu d'enthousiasme pour la reconstitution des forces armées allemandes.

Le Dr Haas m'a parlé des difficultés extrêmes de sa mission. Il ne croyait pas qu'à plus ou moins brève échéance, l'horizon pût s'éclaircir pour l'Allemagne. Il ne plaçait d'espoir qu'en l'évolution intérieure de l'U.R.S.S. et des pays du bloc soviétique vers un régime moins dur, évolution amorcée par la déstalinisation et qui progressait plus ou moins rapidement dans les divers pays. Il considérait que l'attitude des puissances occidentales devait consister à encourager ces développements avec la mesure et la prudence nécessaires pour ne pas les contrarier.

Ainsi se dégageraient peut-être, après quelques années, des possibilités que l'on n'apercevait pas encore aujourd'hui.

422

M. Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Tunis,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2931 à 2936. Urgent. Réservé. *Tunis, 22 juin 1956, 22 h. 35.*

(Reçu : 22 h. 50.)

Nous devons, je crois, nous attendre à ce que M. Bourguiba soulève la semaine prochaine à Paris la question du statut de l'armée française en Tunisie et s'efforce de nous faire accepter le principe de son évacuation à terme.

Je suis, en effet, frappé de l'insistance avec laquelle le président du Conseil revient, depuis trois semaines, dans toutes ses déclarations publiques sur le thème suivant. L'ordre et la sécurité règnent maintenant en Tunisie, les attentats contre les Français ou contre les Tunisiens ont cessé depuis les arrestations opérées dans l'affaire de la « Main rouge » et dans celle de Ridha ben Ammar, les moissons se déroulent dans des conditions sensiblement meilleures que l'année dernière, la révolte youssefiste est jugulée et dans le Sud, un grand nombre de rebelles font leur soumission. M. Bourguiba en tire la conclusion que le gouvernement tunisien est maintenant maître de la situation, que son

[1] Sur les commentaires du chancelier allemand relatifs à certaines déclarations de M. Khrouchtchev, voir ci-dessus le n° 409 (note). La lettre adressée par le maréchal Boulganine au président des États-Unis, et à d'autres hommes politiques occidentaux, dont le chancelier Adenauer, le 6 juin (sur cette lettre, voir ci-dessus le n° 383, note) ne prétendait pas que le réarmement de la R.F.A. constituait un obstacle à la réunification.

autorité n'est plus contestée et que le maintien de forces armées françaises ne saurait se justifier par des considérations d'ordre public. Il ajoute, toutefois, que si l'évacuation des troupes françaises est dans la logique même de l'indépendance, cette évacuation devra être progressive et s'effectuer à mesure que l'armée tunisienne se constituera.

Si, comme je le pense, M. Bourguiba développe à Paris la même argumentation, il conviendrait à mon sens de lui faire observer deux points.

1° Que le tableau qu'il brosse de la situation en Tunisie, sans être faux, est trop optimiste. La rebellion youssefiste est loin d'être éliminée dans le Sud; les redditions sont, en effet, très inférieures à ce qu'espérait le gouvernement tunisien; nos troupes continuent à y mener des opérations quasi quotidiennes, au cours desquelles elles interceptent de l'armement qui franchit clandestinement la frontière. D'autre part, si les moissons se déroulent, dans l'ensemble, dans des conditions satisfaisantes, cela tient en grande partie au fait que des forces françaises très substantielles sont chargées de protéger les récoltes contre les transhumants et les voleurs.

2° Qu'en toute hypothèse, la présence de l'armée française en Tunisie se justifie par des considérations qui dépassent très largement celles de l'ordre public. À cet égard, j'insiste beaucoup sur les suggestions que j'ai faites dans mes télégrammes nos 2825 et 2849 [1]. Le président Bourguiba connaît mal les questions de Défense nationale, il faudrait donc le familiariser avec les problèmes de la défense de l'Afrique du Nord, de la Méditerranée occidentale et du monde libre en général, lui montrer le rôle que peut jouer la Tunisie, à condition que, dès le temps de paix, la défense du pays soit organisée et que des forces entraînées y stationnent. En d'autres termes, il faudrait essayer de faire admettre au président Bourguiba le principe de la défense commune.

[1] Du 20 juin et du 21, non reproduits. Dans le premier télégramme, M. Seydoux suggérait qu'afin d'utiliser au mieux la présence de M. Bourguiba à Paris, un calendrier de ses principaux entretiens avec les membres du gouvernement, les responsables militaires et les personnalités du monde économique et financier fût immédiatement établi. Dans le second, le diplomate français suggérait que le Président tunisien fût reçu par une haute personnalité militaire, de préférence le général Ely, qui lui exposerait, devant une carte, les données essentielles des problèmes posés par la défense de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée occidentale. Le Président pourrait également être initié aux questions de défense aérienne et informé du rôle de la base de Bizerte.

423

M. Lalouette, Chargé d'affaires de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2592 à 2600. Très urgent. Réservé. *Rabat, 22 juin 1956, 23 h.*

(Reçu : 23 h. 40.)

M. Douiri, ministre des Affaires étrangères par intérim en l'absence de M. Balafrej, m'a demandé en fin de matinée de passer à son cabinet où il m'a remis une note officielle du gouvernement marocain concernant l'affaire d'Aïn Chair [1].

Dans cette note qui a été établie sur les instructions de la présidence du Conseil, le Sultan et son gouvernement, s'appuyant sur les premiers éléments de l'enquête, élèvent « une vive protestation contre l'incident militaire d'Aïn Chair, contre les fouilles auxquelles la patrouille a procédé sur les habitants et dans leurs maisons, contre la violence dont elle a usé vis-à-vis des habitants, le mitraillage et le bombardement du village, l'incendie de récoltes, de stocks de céréales, la destruction de 14 maisons et la mort de 14 personnes dont 6 enfants qui ont été dénombrés jusqu'ici...

« Le gouvernement de Sa Majesté, conclut la note, attire l'attention du gouvernement de la République française sur les conséquences graves qu'entraînent les incidents provoqués par les militaires et qui deviennent par trop fréquents.

« L'incident d'Aïn Chair confirme le gouvernement de Sa Majesté dans sa conviction que le problème de la surveillance de la frontière algéro-marocaine doit trouver au plus vite sa solution dans l'esprit de l'exposé que le gouvernement de Sa Majesté a fait à M. le Colonel Petit en réponse au mémoire de M. le Général Ély [2] ».

J'adresse au Département le texte de la note sous le numéro suivant. J'ai fait observer à M. Douiri que la version de l'incident ne correspondait pas au rapport que venait de me présenter le capitaine Riou, et que je lui ai résumé. Il n'y avait pas eu de perquisition faite par le détachement français. La fusillade nourrie qui avait éclaté de toutes parts alors que nos hommes étaient engagés dans le village prouvait que la reponsabilité de l'agression incombait à la bande qui occupait Aïn Chair. Il était déplorable que des femmes et des enfants eussent été

[1] Un incident avait eu lieu à Aïn Chair (Tafilalet) entre un groupe de commando français et l'Armée de libération (télégramme de Rabat nos 2504-2505 du 20 juin).

[2] Sur le mémoire de ce dernier, voir ci-dessus le n° 382 (note).

victimes des suites de cette agression. D'autre part, les premiers renseignements semblaient indiquer que 4 blessés français avaient été achevés.

Quant à la conclusion de la note, j'ai répété à M. Douiri ce que j'avais dit la veille au président Bekkaï (mon télégramme n° 2560 [1]. Nous attendions toujours la réponse du gouvernement marocain à l'aide-mémoire du général Ély, réponse dont l'envoi nous avait été annoncé pour le 16 juin.

M. Douiri a repris la thèse marocaine : le contrôle de la frontière devait être exclusivement confié aux forces marocaines, les troupes françaises devaient regagner leurs lieux habituels de garnison et ne plus se comporter en troupes d'occupation.

Dès maintenant, il serait hautement souhaitable qu'elles n'effectuent pas de déplacements importants sans avoir informé au préalable les autorités marocaines locales.

J'ai indiqué que l'existence de l'Armée de libération, qui affirmait ouvertement sa volonté de venir en aide aux rebelles algériens et ses sentiments hostiles à la France et à l'armée française, continuait de poser un grave problème et que, tant que ce problème ne serait pas résolu par l'énergie du gouvernement marocain, les forces stationnées au Maroc avaient le devoir d'arrêter toutes les dispositions nécessaires pour parer aux actes d'agression et assurer leur sécurité.

Parlant à titre personnel, M. Douiri m'a déclaré en substance :

1° Le gouvernement marocain ne prendra pas officiellement position contre l'Armée de libération, car celle-ci a combattu pour le rétablissement de l'indépendance du pays;

2° Il veut en obtenir la dissolution. Le ministre estime que cette dissolution ne pourra être complètement réalisée avant deux ou trois mois, *c'est-à-dire pas avant le terme des négociations franco-marocaines.* L'Armée de libération semble décidée à attendre ce terme afin d'avoir la preuve de la sincérité de la politique française vis-à-vis du Maroc.

3° Face au problème algérien, la position du gouvernement marocain sur le plan idéologique est connue.

(1) Le télégramme de Rabat n°s 2560-2566, du 21 juin, n'a pas été reproduit. Il indiquait qu'au cours d'un entretien, la veille, entre le Délégué et le président Bekkaï, celui-ci, évoquant l'affaire d'Aïn Chair, avait repris la thèse selon laquelle l'armée royale devait se voir confier le contrôle, en territoire marocain, de la région avoisinant la frontière algéro-marocaine, particulièrement dans l'Oriental. Les forces françaises devraient être regroupées dans leurs garnisons du Maroc et les bandes de l'Armée de libération astreintes à cantonner dans des zones délimitées, en attendant leur dissolution. Pour M. Lalouette, ces contre-propositions ne sauraient apaiser les préoccupations françaises. Le contrôle ne pouvait en effet se limiter à la frontière de l'Oriental en raison du glissement de certaines bandes vers le Sud. Par ailleurs, l'Armée de libération se réclamait d'Allal el Fassi dont les récentes revendications, à Tanger (voir ci-dessus le n° 414, note), avaient suscité hors du Maroc une réelle émotion. Si Bekkaï avait répondu que, dans sa grande majorité, l'Armée de libération obéissait au Sultan et que les déclarations récentes du chef de l'Istiqlal prêtaient à rire dans les milieux politiques marocains.

Dans l'ordre des faits et particulièrement sur le plan matériel, le gouvernement marocain ne fera rien pour aider les insurgés. S'il prend la responsabilité du contrôle de la frontière, ce contrôle sera assuré strictement.

4° Afin d'éviter le retour d'incidents qui pourraient être très lourds de conséquences, il importe de trouver au plus tôt une solution en ce qui concerne la surveillance de la frontière algéro-marocaine.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire tenir ses instructions sur la suite qu'il conviendra de réserver à la note marocaine de protestation. L'ambassade prépare à toutes fins utiles des éléments de réponse sur les points précis mentionnés par cette note.

424

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3923, 3924 [1]. *Washington, 22 juin 1956, 16 h. (?) 10.*

(*Reçu :* le 23, 0 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nos 3489 à 3494 [2].

Le département d'État n'a reçu jusqu'à présent qu'un télégramme succinct au sujet de la visite que M. Black a faite le 20 juin au colonel Nasser. Le président de la B.I.R.D. ne fera un rapport plus détaillé qu'à son retour.

Dans son message télégraphique, il indique seulement que le chef du gouvernement égyptien n'a fait, au cours de la conversation, aucune allusion à une offre soviétique relative au barrage d'Assouan.

En donnant l'indication qui précède à l'un de mes collaborateurs, M. Fraser Wilkins a ajouté qu'il serait imprudent d'en tirer la conclusion que les Soviétiques n'ont pas renouvelé leur offre ou que les

[1] Ce télégramme a été communiqué à Londres (nos 1057-1068).

[2] Le président de la Banque des règlements internationaux avait quitté Washington au début du mois de juin pour se rendre en Europe occidentale, en Iran, en Arabie séoudite et en Égypte. Il devait se préoccuper essentiellement en Europe occidentale de la ratification et de la mise sur pied de l'*International Finance Corporation.* M. Black aurait décidé de s'arrêter en Arabie séoudite à la demande de l'ambassadeur des États-Unis à Djeddah, en vue de la candidature de ce pays à la Banque des règlements internationaux. L'escale en Égypte n'aurait pas été destinée à permettre une reprise des négociations sur le barrage d'Assouan; tout au plus M. Black aurait-il eu l'intention de se renseigner sur les négociations égypto-soudanaises relatives au partage des eaux du Nil et de s'assurer des intentions véritables du colonel Nasser tant à l'égard de l'offre occidentale qu'à l'égard de l'offre soviétique. Il aurait redouté en effet que le colonel Nasser ne prît un jour, à tort ou à raison, prétexte du peu d'empressement marqué par le Foreign Office ou le département d'État pour conclure sur un coup de tête avec les Soviets. Dans un télégramme nos 3489-3494, du 7 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France faisait part de ces indications en notant qu'elles concordaient avec celles recueillies par M. Jacques Georges-Picot, président de la Compagnie de Suez, au cours d'une conversation avec M. Black.

Égyptiens ont décidé de ne pas y donner suite. La place donnée par la presse égyptienne à l'offre soviétique constitue en elle-même un élément de chantage, même si le colonel Nasser n'en a pas parlé directement à M. Black.

Le département d'État regrette que l'escale au Caire du président de la B.I.R.D. ait pu donner à l'Égypte et à d'autres l'impression que les puissances occidentales, en particulier les États-Unis, voulaient entrer en compétition avec l'U.R.S.S. sur cette affaire, se prêtant précisément ainsi à des manœuvres de chantage qui pourraient être coûteuses.

425

M. Leduc, Chargé d'affaires de France à Bonn,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2191 à 2196. *Bonn, 23 juin 1956, 16 h. 20.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Parler avec Moscou, oui, mais avec Pankow, non, telle est ce matin la réponse de la majorité des commentateurs allemands à la note de l'agence Tass [1].

Les relations entre Bonn et Moscou se développeront, c'est dans la nature des choses, estiment les uns : le Chancelier a été vivement critiqué pour avoir accepté l'échange des prisonniers contre un ambassadeur par ceux-là mêmes qui aujourd'hui lui reprochent son antibolchevisme. C'est dire que l'opinion allemande a évolué au fur et à mesure qu'elle s'est rendue compte qu'il ne s'agissait plus d'arriver à un accord avec Moscou par des moyens de pression militaire, mais bien par des négociations diplomatiques. Maintenant, le Chancelier est en retard sur l'opinion, mais qu'importe : nous sommes à la fin de son règne et l'U.R.S.S. attendra les élections et sa disparition pour abattre

[1] Le télégramme de Moscou n° 2463 du 22 juin, non reproduit, transmettait le texte d'une déclaration « autorisée » publiée par l'agence Tass sur la question allemande et sur une récente intervention à ce sujet du chancelier Adenauer (Sur cette intervention, voir ci-dessus le n° 409, n° 00, note). D'après l'agence soviétique, le Chancelier s'était efforcé de donner l'impression que l'U.R.S.S. était hostile à l'unification de l'Allemagne, ce qui déformait les faits. En réalité, Khrouchtchev avait, au cours de ses entretiens avec les dirigeants français, remarqué que l'U.R.S.S. ne pouvait accepter l'inclusion de l'Allemagne unifiée dans des groupements militaires dirigés contre elle, point de vue déjà exposé au Chancelier en septembre 1955. L'Union soviétique, favorable à l'unification allemande « en un état pacifique et démocratique », constatait la vanité des efforts pour régler le problème allemand par un accord entre les quatre puissances; « il n'y a(vait) pas d'autres moyens réalistes de réunifier l'Allemagne que des pourparlers directs entre la République démocratique allemande et la République fédérale allemande »; le gouvernement de la R.D.A. était prêt à établir des contacts avec celui de la R.F.A., alors que ce dernier refusait toute coopération avec le premier : « Le règlement du problème allemand dépend(ait) avant tout des dispositions de la République fédérale à se mettre d'accord avec la République démocratique sur les questions relatives aux voies conduisant à la réunification de l'Allemagne ».

ses cartes et donner son prix pour la réunification. Depuis l'établissement des relations diplomatiques, une deuxième phase des rapports germano-russes d'après guerre a commencé : il faut la laisser se développer; pourquoi, par exemple, ne pas échanger des délégations parlementaires ou envisager une entrevue entre M. von Brentano et son nouveau collègue M. Chepilov, écrit la *Frankfurter Allegemeine* ? Il n'y a pas là de quoi inquiéter nos alliés occidentaux, ajoute-t-elle, car le danger d'un Rapallo est beaucoup plus grand avec une Allemagne divisée qu'avec une Allemagne réunifiée.

Pour d'autres, la conversation avec Pankow est impossible, malgré les avis conjoints de M. Khrouchtchev et du maréchal Tito [1], parce que la zone soviétique est restée en dehors du mouvement de déstalinisation. Ulbricht et Pieck sont toujours là. Moscou veut-il vraiment que nous traitions avec les staliniens allemands ou n'attend-il pas plutôt les élections pour échanger Ulbricht contre Adenauer ?

Quoi qu'il en soit, parlons directement avec ceux qui sont responsables de la création de la D.D.R., avec Moscou, telle est aussi la conclusion de la *Welt* : l'échange d'ambassadeurs a créé un premier fil, la lettre du maréchal Boulganine au Chancelier un second [2], la prochaine note allemande à Moscou sur la réunification en établira un troisième; il faut continuer dans cette voie. Seule la presse socialiste critique vivement la réponse du gouvernement fédéral au communiqué de Tass et les attaques qu'elle contient contre l'U.R.S.S.; nous ne sommes plus au temps de la guerre froide, estime-t-elle, et si les Soviets autorisent le gouvernement de Pankow à discuter avec nous, pourquoi ne pas le considérer comme un partenaire valable pour discuter de la réunification ?

Il est intéressant de noter que, si cette tendance à traiter avec Pankow s'accuse chez certains socialistes comme chez M. Dehler, la grande presse d'opinion influente a au contraire réagi d'autant plus vigoureusement contre cette idée que les Russes et les Yougoslaves la mettaient en avant avec plus d'insistance.

[1] Sur la récente intervention de ce dernier relative au problème allemand, voir ci-dessus les n°s 418 (et note) et 421.

[2] Allusion à la lettre adressée le 6 juin précédant par le maréchal soviétique à plusieurs chefs d'État, dont le chancelier allemand : voir ci-dessus le n° 383 (et note).

426

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2487 à 2502. Réservé. *Moscou, 23 juin 1956, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

1° La déclaration commune du 20 juin et plus encore les discours prononcés le 19 au stade Dynamo par le maréchal Tito et M. Khrouchtchev [1] consacrent et accentuent le rapprochement intervenu en fait depuis plusieurs mois entre Belgrade et Moscou sur les principaux problèmes internationaux. Les formules acceptées par la délégation yougoslave étaient préfigurées par les déclarations faites à Paris même par M. Popovitch [2], par le président Tito, depuis un an, à diverses agences de presse, par M. Kardelj au cours de l'importante conférence qu'il a prononcée à Londres au siège du *Royal Institute of International Affairs* dès novembre 1955.

Il y a donc continuité de pensée et d'orientation chez les dirigeants yougoslaves et on ne saurait parler d'alignement soudain. Mais les circonstances solennelles dans lesquelles ils viennent d'affirmer leurs positions donnent à leur attitude un relief et une importance qui pourront avoir de profondes répercussions, celles-là mêmes que Moscou attend en misant sur le capital de prestige et d'influence dont jouit le maréchal Tito dans de nombreux pays et dans de nombreux milieux.

2° En ce qui concerne l'admission de la Chine à l'O.N.U., l'émancipation des peuples coloniaux, l'interdiction des armes atomiques, l'adhésion aux cinq principes de la coexistence pacifique, la liberté des échanges commerciaux, etc., les positions des deux gouvernements coïncidaient pratiquement depuis longtemps.

3° La condamnation des efforts faits par certaines puissances pour définir des priorités ou fixer un rythme préétabli dans le règlement des questions pendantes implique que le maréchal Tito estime, comme les Soviétiques, qu'un accord sur le désarmement ne doit être subordonné à aucune condition préalable. Il l'a nettement précisé dans son discours ainsi qu'il l'avait d'ailleurs fait par ses déclarations du 23 mai à l'agence *United Press.*

Si, à Paris, nous avions pu avoir l'impression d'être parvenus à le convaincre dans une certaine mesure de la valeur de nos propres thèses,

[1] Sur les déclarations de l'homme d'État yougoslave, voir ci-dessus les n° 418, 421. Quant au premier secrétaire du P.C.U.S., il avait essentiellement célébré la réconciliation soviéto-yougoslave.
[2] Voir ci-dessus le n° 333 (note).

son ministre des Affaires étrangères, avant de quitter la France, faisait à la presse des déclarations qui ne nous laissaient guère d'illusions (votre télégramme n° 1725) [1].

4° La déclaration indique qu'un accord de sécurité européenne plus large que les accords actuels (O.T.A.N. et Varsovie) *contribuerait* à liquider les blocs militaires existants et *faciliterait* la solution des problèmes non encore résolus. Il s'ensuit qu'un tel accord serait conclu avant la réunification de l'Allemagne. D'autre part, la réunification ne peut être obtenue que par des pourparlers entre les deux états allemands « souverains » existants.

Sur ce point également, en reconnaissant à l'Allemagne orientale la qualité d'État « souverain », la déclaration accentue les positions antérieures des Yougoslaves. Dans son discours au stade Dynamo, le Maréchal a donné à sa pensée une forme assez brutale. Il a déclaré en effet que « ce serait une erreur de ne pas reconnaître l'organisation étatique individualisée de l'Allemagne orientale ». Nous serions donc en droit de penser qu'il s'apprête à reconnaître le gouvernement de Pankow. C'est sur ce seul point que sa position a réellement différé jusqu'ici de celle de l'U.R.S.S., pour des raisons de pur opportunisme puisque bien entendu, il ne peut qu'approuver le régime socialiste de l'Allemagne orientale. En le condamnant, il se condamnerait lui-même surtout au moment où il réaffirme sa volonté de favoriser le triomphe universel du marxisme-léninisme. Quant à la liberté des élections, il ne saurait s'en faire le champion pour l'Allemagne, puisqu'il la refuse en Yougoslavie.

Je relève cependant qu'interrogé au cours d'une conférence de presse sur le point de savoir si la phrase prononcée par le maréchal Tito impliquait une reconnaissance immédiate du gouvernement de l'Allemagne orientale, M. Popovitch a répondu qu'il n'en était rien. Il est probable que Belgrade va s'efforcer de ne pas aller plus loin, afin d'éviter les représailles de Bonn et des États-Unis. En fait, la non-reconnaissance du gouvernement de Pankow est le seul gage concret que le maréchal Tito donne encore aux puissances occidentales de sa bonne volonté à leur égard. Il reste que les déclarations du stade Dynamo lui retirent dès maintenant une bonne partie de sa valeur.

5° Le souci de ménager l'Occident apparaît également dans le passage d'ailleurs assez bref de la déclaration qui vise la question arabe dans son ensemble, bien que ni Moscou, ni Belgrade n'entendent renoncer à leur politique très active à l'égard du monde arabe.

Les problèmes du Proche-Orient sont couverts par un paragraphe traitant d'une manière générale des conflits locaux et des frictions entre états. Les deux gouvernements s'efforceront de contribuer au maintien de la paix aussi bien par le truchement de l'O.N.U. que par leurs contacts bilatéraux avec les pays intéressés. Ils continueront de reconnaître les intérêts légitimes de tous les peuples et leur droit à un développement national autonome. Cette dernière formule constitue

[1] Du 21 mai, ci-dessus publié sous le n° 333.

sans doute une concession faite par l'U.R.S.S. aux Yougoslaves en faveur d'Israël qui, si je suis bien informé, est intervenu auprès du maréchal Tito à la suite du dernier débat du Conseil de sécurité sur le problème palestinien.

Enfin, la déclaration approuve sans le mentionner explicitement, mais avec vigueur, le plan français d'aide aux pays sous-développés [1].

6° Les discours prononcés au stade Dynamo ont montré les deux orateurs également soucieux d'affirmer une grande unité de vues et de buts entre les deux gouvernements et les deux partis. Mais chacun d'eux a cherché à tirer à soi les résultats des pourparlers. C'est ainsi que M. Khrouchtchev a surtout mis l'accent sur l'accord intervenu en matière de politique extérieure et est resté assez réservé sur les questions de doctrine. Il semblait d'ailleurs sur la défensive et dans l'obligation de justifier sa politique à l'égard de la Yougoslavie aux yeux de collègues et de militants encore réticents.

Le maréchal Tito, de son côté, tout en ne négligeant pas de souligner l'harmonie des vues dans les questions internationales, a cherché à prouver qu'il avait obtenu des satisfactions de caractère doctrinal. Il a, à plusieurs reprises, fait ressortir qu'il n'avait rien aliéné d'une indépendance dont l'affirmation lui a valu jusqu'ici des avantages substantiels. Estimant sans doute que M. Khrouchtchev l'avait un peu trop compromis et annexé, il a tenu à marquer sa liberté d'action par la mise au point suivante : « Le camarade Khrouchtchev a énuméré les facteurs qui nous rapprochent et qui exigent que nous coopérions et agissions en commun dans la construction du socialisme. Je suis entièrement d'accord, cela va de soi. D'un autre côté, cela n'implique en aucune manière que la Yougoslavie désire désormais détériorer ses relations avec les autres états ».

7° À considérer les choses de Moscou et quelles que soient nos arrière-pensées, nous devrions, semble-t-il, comme l'an passé, lors du voyage de M. Khrouchtchev à Belgrade [2], nous efforcer de faire bonne figure à mauvais jeu. Notre intérêt n'est pas de crier à une défaite de l'Occident. Il convient d'éviter que les opinions publiques et parlementaires, notamment en Allemagne et aux États-Unis, ne se laissent aller à ces impulsions passionnelles qui, en tout état de cause, ne pourraient qu'augmenter notre embarras et précipiter une évolution de la politique yougoslave qu'il convient au moins de freiner, si nous ne pouvons l'éviter.

Bien entendu, le maréchal Tito lui-même ne devrait pas être laissé dans l'ignorance de nos réactions et de nos craintes justifiées. Il cherche à prolonger le plus longtemps possible une situation ambiguë qui lui est profitable. Mais il est également séduit par le rôle que Moscou l'invite à jouer aussi bien comme chef d'un état hostile aux blocs militaires que comme « figure éminente du mouvement ouvrier international ».

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus les nos 242, 322, 379 (annexe).
(2) Sur ce voyage, voir *D.D.F.*, 1955-I, nos 243 (note), 336.

427

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 2503 à 2518. Priorité absolue. Réservé. Diffusion restreinte.

Moscou, 23 juin 1956, 22 h.

(*Reçu :* 20 h.)

À l'attention du Ministre.

Je me réfère à mon télégramme n° 2409 [1].

1. Le gouvernement soviétique ne semble pas devoir adopter en ce qui concerne la question algérienne l'attitude que m'avait laissé prévoir M. Gromyko.

J'en ai eu le sentiment, au cours d'entretiens que j'ai eus hier à l'occasion d'une réception avec MM. Mikoyan et Malenkov. Abordant d'eux-mêmes le sujet, tous deux m'avaient déclaré que notre démarche plaçait le gouvernement de l'U.R.S.S. dans une position très embarrassante; les dirigeants soviétiques se trouvaient partagés entre le désir de nous être agréables et de nous aider et le respect des principes fondamentaux qui les obligeaient à se prononcer en faveur de tout mouvement d'émancipation. La Russie soviétique n'avait aucunement souhaité et encore moins encouragé les initiatives que venaient de prendre treize états arabes ou asiatiques. Mais puisque la question de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité était posée, l'U.R.S.S. pouvait difficilement y faire obstacle. Je n'ai pas manqué de développer tous les arguments découlant du respect de la Charte, de l'effet néfaste à attendre du geste envisagé sur la situation algérienne

[1] Par télégramme adressé à Moscou le 18 juin sous les nos 2129-2132, non reproduit, le Département, se référant à la demande formulée par le groupe arabo-asiatique de réunion du Conseil de sécurité pour examiner la question algérienne (voir ci-après le n° 434, note), recommandait à son ambassadeur d'effectuer une démarche auprès du gouvernement soviétique « pour souligner les graves inconvénients que présenterait une nouvelle ingérence des Nations Unies dans l'affaire algérienne ». L'ambassadeur devait rappeler que, selon le communiqué publié à l'issue des entretiens franco-russes de Moscou, les ministres soviétiques s'en étaient remis au gouvernement français pour « donner au problème algérien la solution appropriée » (Sur ce communiqué, voir ci-dessus le n° 332, note). L'affaire algérienne ne se présentait pas comme une menace à la paix internationale, puisqu'il s'agissait d'une situation intéressant exclusivement l'ordre intérieur de la France; l'appel au Conseil de sécurité ne pouvait que compromettre la solution du problème : « Nous escomptons donc un appui sans réserve de la délégation soviétique au Conseil de sécurité ».

Par télégramme nos 2409-2411, du 19 juin, non reproduit, M. Dejean indiquait qu'en l'absence de M. Chepilov, il avait effectué la démarche prescrite auprès de M. Gromyko. Ce dernier lui avait répondu que la question était étudiée par le gouvernement soviétique, mais qu'en principe, l'attitude de l'U.R.S.S. serait conforme à la déclaration franco-soviétique du 19 mai.

actuellement en voie d'amélioration, et enfin de la déclaration commune qui venait d'être signée et dans laquelle le gouvernement de l'U.R.S.S. exprimait sa confiance dans l'esprit libéral du gouvernement français pour donner à la question algérienne la solution appropriée. Mes interlocuteurs étaient demeurés évasifs, se bornant à indiquer que la question était encore étudiée par le gouvernement.

2. La réception touchant à sa fin, j'ai demandé à M. Boulganine un entretien qui a eu lieu cet après-midi, 23 juin, et qui a été suivi d'une longue conversation avec M. Khrouchtchev.

J'ai trouvé en M. Boulganine un interlocuteur dont le parti était déjà pris. J'ai exposé à nouveau toute notre argumentation. J'ai beaucoup insisté sur les termes de la déclaration commune; en ce qui concerne la situation en Algérie et la politique du gouvernement français, j'ai fait état du discours que venait de prononcer M. Guy Mollet [1]. J'ai rappelé les mots du Premier ministre selon lesquels la France reconnaîtrait ses amis à leur attitude dans l'affaire algérienne. J'ai évoqué l'émotion qui s'était emparée de la France, en septembre 1955, lorsque l'assemblée de l'O.N.U. avait décidé de se saisir de l'affaire algérienne; j'ai insisté sur les répercussions déplorables qu'aurait sur les relations entre les deux pays le sentiment que dans cette affaire, vitale pour la France, l'U.R.S.S. ne nous avait pas aidés.

M. Boulganine m'a redit que son gouvernement n'avait nullement favorisé la manœuvre actuellement en cours auprès du Conseil de sécurité, mais puisque les choses en étaient là, l'U.R.S.S. ne pouvait pas agir contre les principes qui étaient à la base même de son idéologie; elle connaissait mal la situation en Algérie; mais elle était par principe favorable à tout mouvement d'émancipation; d'ailleurs, il ne s'agissait pas, à l'heure actuelle, de discuter la question au fond, mais simplement de décider de l'inscription. J'ai répliqué qu'il s'agissait de savoir si la charte de l'O.N.U. serait respectée ou violée, l'affaire algérienne étant une question intérieure française. Tous les états étaient également intéressés à ce que leur souveraineté intérieure fût respectée et à ce que la voie ne fût pas ouverte à toutes sortes d'ingérences intolérables, contraires aux principes si souvent affirmés par l'U.R.S.S. elle-même; M. Boulganine m'a répondu qu'après de longues discussions, son gouvernement avait donné instruction à son représentant à l'O.N.U. de voter pour l'inscription. Après avoir exprimé mon étonnement, j'ai souligné que l'U.R.S.S. pourrait au moins imiter l'exemple de l'Inde et

[1] Le 2 juin à l'Assemblée nationale, le président du Conseil avait déclaré qu'il n'y aurait pas en Algérie de retour à l'ordre ancien, que le gouvernement était « prêt à autoriser les contacts nécessaires à condition qu'ils soient officiels et directs ». « L'idée d'assimilation, qui fut généreuse, est périmée... Le statut futur de l'Algérie résultera de libres discussions menées avec les représentants authentiques du peuple algérien, c'est-à-dire avec ses représentants élus. Ni état musulman, ni état arabe, ni province française, l'Algérie a un caractère unique au monde, une personnalité propre qu'il faut reconnaître tout en assurant son union avec la France métropolitaine par des liens indissolubles. »

s'abstenir. Si le gouvernement soviétique était embarrassé, cette solution pourrait lui offrir une issue. Cela me paraissait d'autant plus indiqué que, de toute façon, le Conseil de sécurité ne pourrait pas se reconnaître compétent.

Mon interlocuteur m'a dit que l'abstention n'était pas pour l'instant la solution retenue.

3. M. Khrouchtchev m'a avoué que le gouvernement avait songé à s'abstenir. S'il n'avait pas pris cette décision, c'était qu'il lui était impossible de décevoir les éléments progressistes du monde entier et que c'était là, pour les dirigeants soviétiques, une considération majeure. Or, pour tous ces éléments, l'Algérie était un territoire colonial.

J'ai rappelé à M. Khrouchtchev que le gouvernement soviétique avait plusieurs fois reconnu que le problème algérien était une affaire française et que c'était à la France qu'il appartenait de le régler. Il l'avait proclamé solennellement dans la déclaration commune. Quelle valeur conserverait ce document si l'opinion française avait le sentiment qu'une des dispositions, auxquelles elle attachait la plus grande importance, s'était, à l'épreuve, révélée inopérante ?

Réellement gêné, M. Khrouchtchev m'a répété que son pays n'avait aucunement poussé à l'envoi des treize lettres. Tous les pays amis de la France ne pourraient en dire autant. Il était convaincu que certains états arabes ou asiatiques ne s'étaient pas décidés de leur propre chef à demander l'inscription de l'affaire algérienne. Il y avait eu des manœuvres tendant à placer le gouvernement soviétique dans une position embarrassante et à l'obliger à compromettre ses relations ou avec les états arabes ou avec la France. J'ai observé que si de telles manœuvres avaient eu lieu, il était bien facile au gouvernement de l'U.R.S.S. de les déjouer en s'abstenant purement et simplement.

Le Premier secrétaire du parti m'a fait observer ensuite que le gouvernement soviétique n'était guère en mesure d'apprécier la situation en Algérie, car il la connaissait très mal et seulement à travers la presse. En outre, il n'apercevait guère la politique qu'entendait suivre le gouvernement français. Pour cette dernière question, j'ai invité mon interlocuteur à prendre connaissance du discours que M. Guy Mollet venait de prononcer à la « Maison de l'Amérique latine »[1].

En ce qui concerne la situation en Algérie, je lui ai dit que je m'efforcerai de lui faire tenir rapidement quelques renseignements objectifs.

[1] Hôte du comité de la Maison de l'Amérique latine, au déjeuner qui réunissait les chefs des missions latino-américaines, le président du Conseil avait évoqué le problème algérien. Après avoir rappelé les mesures déjà prises sur les plans économique et administratif, il avait déclaré avoir autorisé des contacts pour un cessez-le-feu, à condition qu'ils fussent officiels et directs, et avoir consenti à ceux qui accepteraient le cessez-le-feu les garanties qu'ils souhaitaient, « à condition qu'il ne (fussent) pas personnellement coupables de crimes ». Il renouvelait l'engagement de la France aux termes duquel, dans les trois mois d'un cessez-le-feu, des élections libres au collège unique et rigoureusement contrôlées auraient lieu dans toute l'Algérie : « Est-il une formule plus conforme aux règles de la démocratie et aux principes des Nations Unies ? Ceux qui lui préfèrent le recours à la violence se condamnent d'eux-mêmes. » (*Le Monde* du 23 juin, p. 16).

J'ai eu l'impression que mon interlocuteur était quelque peu ébranlé. Mais il sera, sans doute, repris en mains par les autres membres du Présidium.

Dans ces conditions, il me paraît indispensable que Votre Excellence convoque d'urgence M. Vinogradov et attire son attention sur les graves conséquences pour le développement des rapports entre nos deux pays de la décision qui m'a été annoncée par M. Boulganine.

Une action énergique pourrait peut-être encore amener l'U.R.S.S. à s'abstenir. Une autre procédure pourrait consister dans l'envoi d'un message personnel à Boulganine.

428

M. DU CHAYLA, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 575 à 578. *Le Caire, 24 juin 1956, 12 h. 33, 12 h.* [1].

(*Reçu :* le 25, 14 h. 50, 14 h. 57.)

Suite à mon télégramme précédent [2].

En effet, par tempérament, le colonel Nasser répugne à s'engager, et eût-il été disposé à le faire, que le moment aurait été mal choisi au lendemain des proclamations d'indépendance à l'égard des deux blocs dont a été si prodigue ces temps derniers encore le chef du gouvernement égyptien.

D'autre part, il aurait pu paraître inopportun, au moment où la politique soviétique prend un visage conciliant et modéré, que Moscou parût vouloir s'annexer l'Égypte en précisant sur des points particuliers son accord avec celle ou en définissant un programme d'action. Une telle attitude aurait pu être interprétée comme une sorte de défi à l'égard de l'Occident qui n'avait intérêt à ... [3] aucun des deux interlocuteurs. Ceci étant — et bien qu'à en croire certaines rumeurs, le colonel Nasser ait montré de la réserve devant les avances russes — il est probable que les conversations soient allées plus loin que ne le laisse

[1] Les nos 577-578 sont datés du 23 juin, mais il faut lire vraisemblablement : 24 juin.

[2] De la veille, non reproduit. Ce télégramme donnait le texte du communiqué publié le 22 juin au Caire, à la suite des entretiens entre le colonel Nasser et M. Chepilov. Le communiqué se bornait à constater l'accord complet sur toutes les questions abordées. Il rappelait que les relations d'amitié entre Moscou et Le Caire étaient basées sur la charte de l'O.N.U. et sur les principes de Bandoung. Le ministre soviétique avait évoqué en outre les vastes possibilités créatrices de l'Égypte et le grand avenir qui l'attendait. Il avait souligné l'importance primordiale de l'industrialisation du pays pour renforcer son indépendance et avait annoncé la visite à Moscou au mois d'août suivant du colonel Nasser, visite qui « marquerait une nouvelle étape dans le développement de l'amitié éternelle et indestructible entre l'U.R.S.S. et l'Égypte ». L'ambassadeur de France au Caire expliquait pourquoi on ne devait pas s'étonner de la banalité du communiqué.

[3] Lacune de déchiffrement.

entendre le communiqué. La fréquence et la longueur même des entretiens de M. Chepilov [1] avec les dirigeants du Caire sont à cet égard significatives.

Beaucoup de bruits ont couru ces jours-ci à propos de l'offre de financement du haut barrage qu'auraient présentée les Russes ou de l'organisation d'une sorte de point 4 soviétique *(sic)* dans le Proche-Orient.

Tout ceci n'a été ni confirmé, ni démenti. Mais ce qu'il est permis de penser, c'est que le colonel Nasser est favorable à toute formule qui lui permettrait, comme il l'a fait pour les livraisons d'armes, de pousser à la surenchère ses prêteurs éventuels et finalement d'accepter de l'argent de différentes sources, pour éviter d'être à la merci d'un unique bailleur de fonds ou d'un seul groupe de même obédience politique.

En ce qui concerne M. Black, qui, lors de son passage au Caire, le 21 juin, s'est entretenu avec le colonel Nasser [2], il serait resté sur ses positions et ses conditions antérieures, ce durcissement indiquant que le directeur de la B.I.R.D. et les États-Unis se montreraient actuellement peu enclins à entrer dans ce jeu, et il aurait laissé entendre que le financement du haut barrage par la Banque mondiale serait exclusif de tout appointement monétaire de la Russie. Enfin, on annonce que le chef du gouvernement égyptien se rendra à Moscou en août.

429

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 216 à 218. *Budapest, 25 juin 1956, 16 h. 32, 16 h. 35, 16 h. 34.*
Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Je me réfère à la conclusion de mon numéro 617/EU [3].

L'hostilité des masses envers le régime, tout récemment encore stalinien, dont Rakosi demeure, quoi qu'il fasse, la personnification, ne peut qu'être encouragée par le spectacle presque public des dissensions intestines du parti dirigeant.

[1] Sur le voyage du ministre soviétique au Proche-Orient, voir ci-dessus le n° 413; ci-après le n° 434.

[2] Voir ci-dessus le n° 424 (et note).

[3] La dépêche de Budapest n° 617/EU du 20 juin n'a pas été reproduite. Elle rendait compte de la réunion, le 16, avec la participation de Rakosi, du Conseil national du « Front populaire patriotique ». Rakosi s'était livré à un *mea culpa* pour les communistes hongrois pour expliquer l'échec du F.P.P., mais n'en avait pas moins souligné qu'il revenait au P.C. magyar « d'orienter dans la bonne direction » les discussions nécessaires au « développement d'un esprit public vraiment démocratique » dans la ligne du XXe Congrès du P.C.U.S.

Bien qu'on me l'assure beaucoup plus libre qu'auparavant, la presse n'a donné la semaine dernière qu'un compte rendu, aussi abrégé qu'atténué, d'une réunion communiste au cours de laquelle, vigoureusement applaudie, la veuve de Rajk a violemment pris à parti le maître du régime et cloué au pilori les responsables des méfaits entraînés en Hongrie tant par l'« espionnite » que par le « culte de la personnalité ».

Là-dessus, s'est répandue la rumeur que Rakosi était à Moscou. À tort ou à raison, l'on s'attend maintenant à des développements politiques importants.

L'élimination de Rakosi est évidemment le pronostic ou le rêve du plus grand nombre, mais on entend parler aussi d'une dissolution du Parlement. D'aucuns considèrent peut-être des élections comme une soupape de sûreté en l'état actuel de l'opinion publique mais, pour ma part, j'estime qu'une campagne électorale, fatalement moins disciplinée après le XXe Congrès qu'autrefois, suffirait à porter au diapason de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie les polémiques qui se déroulent ici dans une atmosphère encore tranquille.

430

Note de Cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères

Compte rendu du déjeuner du lundi 25 juin 1956

Les personnalités suivantes assistaient au déjeuner du 25 juin : M. Maurice Faure, M. Marjolin, le professeur Vedel, le général Lavaud, le colonel Buchalet, M. Renoud, M. Noël.

L'objet de la réunion était de procéder à un échange de vues sur la lettre envoyée au président Pineau par le ministre de la Défense nationale concernant l'utilisation à des fins militaires de l'énergie nucléaire [1]. Le colonel Buchalet a expliqué les raisons du revirement qui s'est opéré dans la position du ministre de la Défense nationale. Ces motifs sont les suivants :

1. Les clauses insérées dans l'accord nucléaire franco-américain [2] ainsi que dans le projet de statut de l'Agence atomique internationale [3] font craindre aux militaires qu'Euratom ne souscrive dans l'avenir aux

[1] Document absent du dossier.

[2] Pendant le séjour de M. Pineau aux États-Unis, était signé un accord de coopération franco-américain pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (19 juin). Cet accord présentait trois caractéristiques : 1°) La quantité d'uranium cédée à la France était de 40 kg, soit très supérieure à celle cédée à d'autres pays; 2°) Il s'agissait de matières fissiles qui non seulement permettraient de continuer les recherches, mais qui pourraient servir à la production d'énergie; 3°) Les échanges d'informations et de services prévus feraient bénéficier la France des inventions et brevets américains.

[3] Sur le communiqué du 18 avril relatif aux statuts et aux fonctions de l'Agence, voir ci-dessus le n° 240 (note).

mêmes conditions draconiennes et n'empêche par là les pays membres de reprendre, après un certain délai, leur liberté en matière militaire.

2. Les événements d'Algérie ont totalement désorganisé les unités « atlantiques » préalablement stationnées en Allemagne. La reconstitution d'une force militaire française sur le continent rend nécessaire que des décisions *immédiates* soient prises concernant l'armement atomique de ces unités à reconstituer.

D'une manière générale, le souci de la Défense nationale peut se résumer ainsi : la liberté de décision théoriquement reconnue aux pays membres d'Euratom se trouverait, en fait, compromise, après l'écoulement du moratoire, par un réseau de dispositions diplomatiques et techniques [1].

M. Maurice Faure et le professeur Vedel ont fait valoir aux représentants de la Défense nationale les arguments suivants :

a. L'Euratom, loin de soumettre les pays membres aux diktats des États-Unis et de l'Agence atomique internationale, leur permettra au contraire de négocier avec ces partenaires atomiques sur un pied de plus grande égalité. En l'espèce, la collaboration européenne est la condition d'une plus grande indépendance nationale.

b. Il va de soi que la faculté laissée aux états membres de récupérer leur liberté en matière militaire après un certain laps de temps ne doit en aucun cas être purement théorique. Elle doit être concrète. Les dispositions du futur traité contiendront à cet égard toutes les garanties souhaitables.

Parmi les garanties « concrètes » que la Défense nationale paraît souhaiter figure la mise en chantier d'un programme qui permettrait et faciliterait d'une manière absolument certaine la mise en œuvre après cinq ans d'un programme militaire.

À cet égard, M. Maurice Faure et le professeur Vedel ont indiqué à leurs interlocuteurs qu'il convenait de distinguer entre deux problèmes :

— la liberté laissée à la France par le traité en matière militaire;

— l'usage que la France pourrait être amenée à faire de cette liberté.

Le secrétaire d'État a souligné que la Défense nationale pouvait difficilement exiger comme prix à l'accord qu'elle donnerait à l'Euratom des garanties financières immédiates. Ce deuxième problème est du ressort exclusif du Parlement et du gouvernement, toute exigence sur ce point étant inadmissible.

Sous réserve de ce dernier aspect de la question, il est apparu à l'issue du déjeuner qu'un accord pourrait intervenir sur les bases suivantes :

a. Moratoire en ce qui concerne la *fabrication* d'armements nucléaires pendant une période de trois ou quatre ans.

[1] En ce qui concernait l'utilisation militaire éventuelle de l'énergie nucléaire, M. Pineau, à la conférence de Venise (voir ci-dessus le n° 377), avait suggéré de prendre comme base de discussion la lettre adressée par M. Spaak aux ministres des Affaires étrangères de la C.E.C.A., lettre qui prônait un moratoire en matière de fabrication d'armes nucléaires stratégiques de destruction massive, cette fabrication étant l'objet d'un contrôle à l'issue de ce moratoire.

b. Reprise unilatérale de la liberté en matière militaire après ce laps de temps.

c. Aucune entrave diplomatique et technique ne devrait empêcher la France de faire concrètement usage de cette liberté.

431

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat,
à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. nos 2680 à 2685. Réservé. *Rabat, 26 juin 1956, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2463 [1].

L'attitude récemment adoptée par Allal el Fassi qui par deux fois — à Madrid et au Caire — a évité de rencontrer le Prince héritier, paraît révélatrice d'un malaise à la tête de l'Istiqlal. Ce malaise est sans doute imputable à l'évolution qui s'est dessinée, au cours des derniers mois, dans la position respective des diverses forces politiques du Maroc.

Tout se passe comme si le président de l'Istiqlal prenait ses distances vis-à-vis du Palais d'une part, vis-à-vis de certains dirigeants de son parti d'autre part. On a remarqué qu'à la réunion istiqlalienne tenue à Tanger par Allal el Fassi, M. Ben Barka était présent mais non M. Balafrej. Certes, le ministre des Affaires étrangères, secrétaire général de l'Istiqlal, se trouvait au Caire où il accompagnait le Prince, mais apparemment, le conciliabule de Tanger ne l'a pas incité à hâter son retour et il séjourne actuellement à Rome en attendant de regagner Rabat.

Il semble que le président de l'Istiqlal ait pris ombrage des deux phénomènes qui ont marqué la conjoncture marocaine depuis la déclaration du 2 mars : l'accroissement de l'autorité du Palais, le rôle grandissant joué par une Armée de libération qui tend en grande partie à échapper à la tutelle de l'Istiqlal.

En ce qui concerne le Palais, les membres du gouvernement, notamment ceux qui appartiennent à l'Istiqlal, reconnaissent que l'autorité du Sultan ne cesse de s'imposer chaque jour davantage. Les gouverneurs de provinces qui ont participé à la réunion du 12 juin, présidée par

[1] Le télégramme de Rabat nos 2463-2465, du 18 juin, non reproduit, indiquait que la veille, le chef de l'Istiqlal était arrivé à Tanger, venant du Caire, pour deux ou trois jours. C'était la seconde fois qu'il semblait éviter le prince Moulay Hassan et M. Balafrej, ministre des Affaires étrangères et secrétaire général de l'Istiqlal, qui tous deux étaient venus à Madrid le 10 juin et étaient partis le 16 juin pour Le Caire. Il se pouvait que le leader de l'Istiqlal n'eût pas voulu cautionner les solutions proposées au problème de l'intégration de l'Armée de libération et qu'il eût essayé de reprendre en main la direction de son parti.

Sidi Mohammed, ont été vivement impressionnés par la manière dont le Souverain leur a prodigué ses conseils, soulignant la nécessité de dépasser les rivalités de partis et de personnes au nom de « l'intérêt supérieur de la patrie ». M. Balafrej lui-même paraît vouloir donner au Sultan des gages de fidélité personnelle.

Quant à l'Armée de libération, elle préoccupe visiblement Allal el Fassi, dont le dernier discours de Tanger [1] marque une tentative pour rétablir son influence sur elle. L'homme passionné qui a exercé un ascendant incontestable sur les masses marocaines, aux temps héroïques de la lutte pour l'indépendance, a peine à concevoir que cette force lui fasse défaut et suive maintenant les mots d'ordre d'amis du Palais tels que Aherdane, gouverneur de Rabat, et Lahcen Lyoussi, ancien ministre de l'Intérieur. En repoussant les directives des partis politiques, cette armée n'est plus celle qu'il a connue. Ainsi peut s'expliquer le commentaire assez sybillin fait par Allal el Fassi sur les « colonialistes qui ont été défaits par la puissance de l'Armée de libération et ont voulu créer une fausse Armée de libération pour tromper le peuple et susciter la guerre civile dans le pays ». En même temps, le président de l'Istiqlal essaie de regagner le terrain perdu en formulant des revendications territoriales démesurées. Mais cette démesure même le dessert dans l'esprit des dirigeants de ce pays, qui commencent à concevoir que l'heure est moins aux discours démagogiques qu'aux réalisations positives.

432

NOTE

sur l'entretien entre MM. Maurice Faure et Spaak, le 26 juin 1956, à l'ambassade de France à Bruxelles au sujet de la conférence de Bruxelles [2]

Bruxelles, 26 juin 1956.

Au cours d'un entretien très libre qui a duré près de trois heures, MM. Faure et Spaak ont pu confronter leurs points de vue sur les chances de succès de la conférence de Bruxelles qui s'ouvrait le jour même.

[1] Voir ci-dessus le n° 414 (note).

[2] Conformément aux décisions de la conférence de Venise (voir ci-dessus le n° 377), une conférence des représentants des six gouvernements membres de la C.E.C.A. se réunit le 26 juin à Bruxelles, sous la présidence de M. Spaak, pour prendre connaissance des travaux des experts sur le Marché commun et l'Euratom et aborder la rédaction des traités destinés à les établir. La France était représentée par M. Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. La Conférence adoptait le 26 juin le plan des nouveaux travaux. Le lendemain avait lieu un débat, et deux groupes de travail principaux étaient constitués : celui du Marché commun (présidé par une personnalité belge); celui de l'Euratom (M. Guillaumat).

M. Maurice Faure a fait un tableau des réactions de l'opinion publique en France, notamment de l'opinion parlementaire, en face des projets concernant l'Euratom et le Marché commun. Il a exposé à M. Spaak les conditions dans lesquelles aurait lieu le débat du 5 et du 6 juillet à l'Assemblée nationale[1]. Le secrétaire d'État a mis en lumière certaines oppositions qui, a-t-il dit, proviennent de milieux qui se sont montrés hostiles il y a deux ans à la Communauté européenne de défense.

Il a, d'autre part, insisté sur la volonté du président du Conseil d'engager le débat pendant que se tiendrait la conférence de Bruxelles.

M. Spaak a paru trouver que le tableau présenté par le secrétaire d'État était assez sombre. Il pensait visiblement que, du côté français, l'opinion avait été mieux préparée aux discussions qui se dérouleront à Bruxelles.

À la suite de cet exposé de M. Faure, le ministre belge des Affaires étrangères a pendant environ une heure et demie fait le point de sa position en tant que président de la conférence de Bruxelles.

I. *Euratom.*

M. Spaak a tout d'abord abordé le sujet de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire au sein de l'Euratom. Il a demandé d'une façon très nette si le gouvernement français avait la possibilité matérielle et les crédits nécessaires pour construire dans un avenir rapproché des bombes atomiques. La réponse de la délégation française ayant été que les possibilités matérielles existaient, mais que le problème politique de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire demeurait ouvert, M. Spaak a posé la question de savoir si dans les quatre ou cinq années à venir, la France était capable à la fois :

a. De construire des bombes atomiques;
b. De développer l'utilisation civile de l'énergie nucléaire;
c. D'assurer le redressement économique de l'Algérie;
d. D'aider le Maroc et la Tunisie dans leurs difficultés financières;
e. De développer les possibilités de l'Afrique noire, etc.

Le ministre belge des Affaires étrangères a insisté sur le fait qu'il lui paraissait téméraire de la part du gouvernement français de faire courir un risque à la négociation sur l'Euratom en exigeant de conserver le droit de construire des bombes, alors qu'il n'était peut-être pas résolu à en produire.

Quelques mots ont été dits également par M. Spaak sur la durée de la période intérimaire au cours de laquelle les membres de la communauté Euratom s'interdiraient tout emploi militaire de l'énergie atomique.

M. Spaak a, d'autre part, fait allusion à l'association de la Grande-Bretagne à la future communauté Euratom. Il a dit qu'il ne se dissimulait pas que, pour de multiples raisons (de caractère technique, financier, économique et politique), il n'y avait guère de chance d'attirer le

[1] Sur le débat relatif à l'Euratom, du 5 au 11 juillet, voir l'*Année politique, 1956,* p. 70-72.

Royaume-Uni dans le cercle des six puissances. Il paraissait toutefois croire que des liens étroits pourraient se nouer un jour entre la Communauté atomique continentale et la Grande-Bretagne.

Le ministre belge des Affaires étrangères a, par ailleurs, appelé l'attention de M. Faure sur la politique de traités atomiques bilatéraux que paraissaient poursuivre les Américains depuis plusieurs semaines : signature d'accords avec la France [1], avec la Suisse, avec la Hollande, avec l'Allemagne. Il a semblé estimer qu'au moment où les six puissances s'efforçaient d'arriver à une entente pour mettre en commun la production d'énergie nucléaire, les États-Unis pratiquaient une politique dangereuse en accordant aux différents pays européens des conditions de collaboration différentes, qui amenaient nécessairement les six puissances à recourir à des marchandages. Il a cité en exemple le récent traité avec les Pays-Bas.

M. Spaak a repris en outre l'idée qu'il a fréquemment défendue : c'est que tout en étant, comme l'on sait, un ami des États-Unis, il jugeait que l'Europe devait posséder une autonomie réelle dans l'exploitation des ressources nucléaires et qu'elle ne devait pas se placer dans une sujétion totale vis-à-vis de l'hémisphère occidental. Il a paru hésitant, devant la signature des récents accords bilatéraux, sur la question de savoir s'il mettrait à exécution son projet de voyage aux États-Unis qui devait avoir lieu le 14 et le 15 juillet et qui avait précisément pour but d'étudier une harmonisation de l'accord bilatéral belgo-américain du 15 juin 1955 [2] avec les avant-projets élaborés par les experts du comité intergouvernemental de Messine sur l'Euratom.

De l'exposé du ministre belge, on peut retenir, d'une part, son étonnement devant la politique ambitieuse d'une France qui, au milieu de difficultés politiques de tous ordres, aurait encore l'intention de développer dans les années prochaines une industrie nucléaire susceptible de faire face *à tous ses besoins civils et militaires.* On peut retenir d'autre part l'idée que l'Europe ne pourra se libérer de la tutelle américaine dans ce domaine que par des efforts communs qui exigent de la part de chacun des sacrifices indispensables.

Sur la question de la négociation et du traité futur, M. Spaak a parlé d'une « solidarité sans faille » et d'un « contrôle total ». Il pense en effet que chaque pays est contraint de mettre dans le pool les ressources proprement dites dont il dispose (le minerai pour la Belgique, les connaissances techniques pour la France, la puissance industrielle de l'industrie chimique pour l'Allemagne, etc.) et qu'aucun secteur réservé ne doit être prévu. En ce qui concerne le contrôle, il a rappelé que l'intégration serait dès l'abord poussée à un tel point qu'aucune des six puissances ayant ratifié l'Euratom ne pourrait ensuite se dégager des obligations auxquelles elle aurait souscrit.

Le ministre belge a fait enfin remarquer au secrétaire d'État que les Allemands n'entraient dans la Communauté atomique européenne

(1) Sur l'accord franco-américain, voir ci-dessus le n° 430 (note).
(2) Sur cet accord, voir *D.D.F.*, 1955-I, n° 332 (et note).

qu'avec certaines réticences, qu'ils ne paraissaient nullement pressés, qu'ils se montraient certains de pouvoir résoudre tous les problèmes qui se présenteraient à eux grâce au potentiel dont ils disposent en matière d'industrie chimique.

II. *Marché commun.*

Au regard du Marché commun, M. Spaak a déclaré qu'il comprenait les réserves faites par le gouvernement français. Il a toutefois souligné que le dernier rapport de l'O.I.T. sur les charges sociales en France ne corroborait pas les arguments avancés fréquemment par les experts français sur l'état d'infériorité dans lequel se trouverait l'économie française du seul fait de l'existence d'une législation sociale plus poussée.

Il a également parlé un instant de l'intégration des territoires français d'outre-mer dans le Marché commun, en indiquant qu'il s'agissait là d'une responsabilité française, mais en affirmant qu'il lui paraissait inévitable de fondre un jour prochain l'économie des puissances occidentales avec celle des territoires africains moins développés.

Il a envisagé ensuite le cas où la France ne pourrait adhérer au traité qui serait rédigé à l'issue de la conférence de Bruxelles et où les cinq autres puissances décideraient de réaliser entre elles le Marché commun. Se plaçant dans cette hypothèse, qu'il a souhaité, dit-il, ne voir jamais se réaliser, il a paru catégorique sur la ligne de conduite qui serait suivie dans ce cas par les cinq autres gouvernements. Il a, d'autre part, déclaré qu'une fois le Marché commun réalisé (à cinq ou à six), la Grande-Bretagne ne pourrait demeurer toujours sur sa réserve et qu'elle serait amenée, par la force des circonstances, à entrer un jour elle aussi dans la nouvelle organisation.

M. Spaak a passé en revue les différentes concessions que pourraient être amenés à faire les conégociateurs du traité sur le Marché commun pour entraîner la France dans leur système. Il a longuement développé ses idées au sujet d'une « clause de sécession », qui permettrait à la France de se retirer au bout de quatre ou cinq années si elle estimait que son appartenance au Marché commun imposait à son économie des charges insupportables. La délégation française a paru très frappée par l'argument du ministre belge qui n'avait, semble-t-il, jamais été présenté. Différents échanges de vues ont eu lieu sur les modalités selon lesquelles pourrait être inscrite dans le traité, en faveur de la France seule (qui bénéficierait ainsi d'un régime privilégié), cette clause de sécession.

Si M. Spaak a paru disposé à aller dans ce domaine jusqu'à l'extrême limite des concessions, il s'est montré en revanche extrêmement ferme sur la nécessité d'assurer la marche parallèle des négociations sur l'Euratom et sur le Marché commun. Si la France paraissait pressée de conclure sur l'Euratom, les autres pays, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, se montraient également soucieux d'aboutir aussi rapidement que possible sur le Marché commun.

La délégation française ayant tenté de faire admettre au ministre belge que la signature du traité sur l'Euratom était le seul moyen d'entraîner l'adhésion de l'opinion parlementaire à la ratification du traité sur le Marché commun, M. Spaak ne s'est pas refusé à admettre qu'il pourrait y avoir un décalage dans le temps, à condition que ce décalage fût aussi minime que possible. D'autre part, aucune suspicion ne devrait peser sur les intentions réelles du gouvernement français en ce qui concerne l'adhésion définitive au Marché commun. Il paraît en effet au ministre belge que les souvenirs laissés par la Communauté européenne de défense chez les copartenaires de la France sont tels que certains doutes continuent à planer sur les intentions du Parlement français.

Les autres puissances feront tout pour s'opposer à une discrimination entre les deux traités, tant en ce qui concerne la négociation proprement dite que la signature et la ratification.

433

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4015 à 4020. *Washington, 27 juin 1956, 10 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 50.)

De la part de M. Pérouse pour le ministère des Finances, avec prière de communiquer à M. Roger Hoppenot.

M. Black a donné, le 26 juin, au Conseil de la Banque un bref compte rendu du voyage qu'il vient d'effectuer au Moyen-Orient [1].

1° L'objet principal de ce voyage, après l'assemblée annuelle de la B.R.I. à Bâle, était une visite en Iran. M. Black avait eu à Téhéran des entretiens avec le gouvernement et avec l'administration iranienne du Plan que dirige M. Ebtehaj et auquel est affectée, pour financer les travaux d'équipement, une partie des revenus gouvernementaux d'origine pétrolière. Le rythme prévu pour la réalisation du programme envisagé comportant, dans les prochaines années, des dépenses supérieures aux rentrées probables et plus tard, au contraire, des rentrées supérieures aux dépenses, l'administration iranienne souhaitait obtenir de la banque un crédit à court ou à moyen terme. Aucune décision de principe n'avait été prise au cours de la visite de M. Black.

2° Quelque temps avant son départ, le président de la B.I.R.D. avait reçu du roi Ibn Seoud une invitation à s'arrêter à son retour en Arabie. Il s'agissait, notamment, à la suite de diverses conversations précédentes sur le même sujet et particulièrement de celles que les dirigeants

[1] Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 424 (et note), 428.

séoudiens avaient eues avec M. MacCloy, lors de son voyage en Orient, d'étudier les conditions dans lesquelles l'Arabie pourrait adhérer au Fonds monétaire et à la Banque.

3° Au retour, le voyage comportait une troisième étape au Caire; celle-ci, proposée par M. Black lui-même bien avant son départ, avait été prévue pour une date qu'il ne savait pas alors devoir coïncider avec la visite de M. Chepilov [1] et avec les cérémonies qui ont eu lieu en Égypte la semaine dernière. Au cours des entretiens, assez rapides d'ailleurs, qu'il avait eus avec M. Kaissouni, puis avec le colonel Nasser, M. Black avait trouvé des interlocuteurs toujours très intéressés par les perspectives d'un financement occidental pour les travaux du haut barrage d'Assouan. L'état des négociations était toujours le même, le gouvernement égyptien attendant des gouvernements américain et britannique leur réponse aux suggestions qu'il leur avait présentées concernant certaines modifications à apporter aux aide-mémoire. Du côté du Soudan, les négociations ne semblaient pas avoir vraiment progressé, mais l'atmosphère entre les deux pays ne paraissait pas mauvaise, comme le montraient des conversations en cours sur d'autres sujets, et notamment sur des questions monétaires. À aucun moment, ainsi que M. Black l'avait déclaré à la presse, il n'avait été question, dans ses entretiens avec les dirigeants égyptiens, des offres qui auraient été faites du côté russe pour le financement des mêmes travaux.

Après la déclaration de M. Black, M. Overby et lord Harcourt ont confirmé que leurs gouvernements respectifs n'avaient pas encore mis au point leur réponse aux contre-propositions égyptiennes présentées l'hiver dernier après la remise des aide-mémoire [2].

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 413, 428 (et note).

[2] Le gouvernement égyptien trouvait que les sommes octroyées ferme par les puissances en vue du financement du barrage d'Assouan, voire même les promesses de contributions gratuites ultérieures par ces puissances et de prêt par la Banque internationale étaient faibles relativement à l'importance du projet. D'autre part, le gouvernement égyptien continuait à être hostile aux conditions de contrôle économique et financier qui accompagneraient, dès le début de l'entreprise, une participation de la Banque qui ne serait réalisée qu'ultérieurement.

Le 23 janvier, M. Black avait réuni le Comité de politique financière et avait informé les administrateurs de sa position en cas de discussion éventuelle au Caire. Il essaierait d'abord d'expliquer en quoi un projet de l'importance d'Assouan exigerait une planification à long délai des engagements préalables de financement et un contrôle général de l'économie du pays. Si un tel point de vue ne pouvait être accepté et que le gouvernement égyptien se satisfasse pour le moment des promesses de concours, la Banque pourrait encore offrir ses bons offices. Une troisième solution intermédiaire consisterait à écarter tout engagement de la part de l'Égypte de gérer son économie en coopération avec la Banque et d'éliminer tout engagement de la Banque. Le gouvernement égyptien et la Banque feraient chacun de leur côté une déclaration unilatérale, le premier pour exprimer son intention de bien gérer, la seconde pour se déclarer disposée à prêter 200 millions de dollars, s'il était constaté que la gestion égyptienne était bonne, les positions définitives étant réservées de part et d'autre.

434

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2557 à 2586. Réservé. *Moscou, 27 juin 1956, 21 h. 5; 28 juin, 10 h. 20.*

(*Reçu :* le 27, 19 h. 5; le 28, 10h. 35.)

Du voyage de M. Chepilov en pays musulmans qui touche à sa fin [1] et de l'attitude prise à New York au cours de l'affaire algérienne par le délégué soviétique [2], il est déjà possible de tirer quelques indications générales concernant la politique de l'U.R.S.S. à l'égard des états arabes.

1° Le communiqué publié le 22 juin au Caire à la suite des entretiens entre le colonel Nasser et M. Chepilov est assez vide d'indications précises. Il se borne à constater l'accord complet sur toutes les questions abordées, qu'il s'agisse des problèmes internationaux ou de la coopération entre les deux pays dans les domaines politique, économique et culturel. Il rappelle que les relations d'amitié entre Moscou et Le Caire sont basées sur la charte de l'O.N.U. et sur les principes de Bandoung. Le ministre soviétique des Affaires étrangères a évoqué, en outre, les vastes possibilités créatrices de l'Égypte et le grand avenir qui l'attendait. Il a souligné l'importance primordiale de l'industrialisation du pays pour renforcer son indépendance. Avant de quitter la capitale égyptienne, il a annoncé, d'autre part, la visite à Moscou, au mois

[1] Ce voyage s'était déroulé en Égypte, en Syrie et au Liban du 16 au 28 juin : voir ci-dessus les nos 413, 428 (et note).

[2] La lettre des puissances arabo-asiatiques visant à l'inscription de la question algérienne, datée du 13 juin, avait été adressée au président du Conseil de sécurité le 18; la réunion du Conseil avait été fixée d'abord au 21 juin, puis repoussée au 26 à la demande du délégué soviétique. Le 26, au matin, le Conseil examinait la demande d'inscription à son ordre du jour de la plainte arabo-asiatique. Dès l'ouverture de la séance, M. Sobolev avait proposé, conformément au règlement intérieur du Conseil, l'ajournement *sine die* du débat, déclarant qu'il s'agissait d'une affaire importante, au sujet de laquelle les membres du Conseil avaient besoin de réfléchir et de recueillir des informations. M. Alphand était immédiatement intervenu pour s'opposer à l'ajournement et demander que la proposition soviétique fût mise aux voix : tous les délais raisonnables avaient été accordés et le Conseil se ridiculiserait en acceptant de nouveaux débats. Le président du Conseil mit aux voix la proposition soviétique : seule l'U.R.S.S. se prononça en faveur de celle-ci; tous les autres membres du Conseil se prononcèrent contre, à l'exception de l'Iran, de la Chine et de la Yougoslavie qui s'abstinrent (télégramme de New York n° 1073, du 26 juin, non reproduit). Dans l'après-midi du 26, M. Sobolev rappelait son projet de la matinée, affirmant qu'il lui était difficile de comprendre pourquoi la délégation française l'avait refusé; il concluait en disant qu'il voterait en faveur de l'inscription (télégramme de New York n° 1074, du 26 juin, non publié). Aux yeux de M. Alphand, M. Sobolev avait tenté d'éviter une prise de position qui ne pût que le mettre en contradiction avec les assurances données par le Kremlin, soit au cours des entretiens franco-soviétiques à la France, soit lors du voyage de M. Chepilov au Proche-Orient aux Arabes.

d'août prochain, du colonel Nasser, visite qui « marquerait une nouvelle étape dans le développement de l'amitié éternelle et indestructible entre l'U.R.S.S. et l'Égypte ».

2° Dans le discours prononcé au Caire, le 18 juin, M. Chepilov avait défini plus nettement la politique que l'U.R.S.S. entendait suivre, non seulement à l'égard de l'Égypte, mais d'une façon générale à l'égard des états arabes.

Cette politique est essentiellement anticolonialiste et favorable à l'émancipation de tous les peuples dépendants. Elle est dirigée contre toutes les manifestations du colonialisme, particulièrement contre le bloc militaire « agressif de Bagdad ». Elle se présente comme entièrement désintéressée; l'U.R.S.S. ne recherche aucun avantage économique particulier en une région quelconque du monde, puisqu'elle possède sur son immense territoire des ressources illimitées.

Selon M. Chepilov, cette politique ne tend pas à semer la discorde entre les états arabes et les puissances occidentales. Elle procède au contraire de la volonté de renforcer la paix et la sécurité des peuples et la coopération pacifique entre tous les états, indépendamment de leur structure politique et sociale.

Elle s'élève contre l'immixtion dans les affaires intérieures des états, bien que les dirigeants soviétiques soient convaincus que, conformément aux lois immuables du développement social, tous les pays, avec les particularités historiques propres à chacun, arriveront au socialisme.

Ne poursuivant aucune fin égoïste, elle réclame, pour les pays du Proche-Orient, les possibilités d'un développement libre, indépendant et souverain.

Elle s'accompagne de la volonté d'établir des relations amicales avec les autres états du monde, notamment les U.S.A., la France, la Grande-Bretagne et les états voisins de l'U.R.S.S.

Toutefois, l'amélioration des rapports avec les pays occidentaux ne saurait se faire au détriment des bonnes relations avec les Arabes.

3° M. Chepilov a repris les mêmes thèmes à son arrivée à Damas,[1]. Il s'est montré toutefois plus violent et plus direct dans ses attaques contre les forces réactionnaires qui n'admettent pas la disparition du colonialisme et cherche « de nouvelles formes pour asservir les peuples d'Asie et d'Afrique ». Il a dénoncé à nouveau, dans cet ordre d'idées, le pacte de Bagdad. En même temps, il s'est élevé contre l'établissement de bases militaires en pays étrangers et contre l'octroi de concessions pétrolifères à des puissances étrangères. Cela dit, il a répété qu'il souhaitait de bonnes relations entre les pays arabes et les puissances occidentales. Après avoir lancé un appel au rapprochement de tous les pays arabes, unis par une même culture, il a affirmé à nouveau que ces pays avaient en l'Union soviétique un ami, fidèle, sûr, désintéressé, prêt à les aider sur la base des principes de l'O.N.U. et de Bandoung, dans l'affermissement de leur indépendance et le développement de leur

[1] Où il était arrivé le 22 juin. C'est au cours d'un banquet donné en son honneur, le 24 juin, par le président de la République, que le ministre soviétique fit ses déclarations.

économie, « l'indépendance et le progrès des états arabes étant une garantie importante de la sécurité et de la paix au Proche et au Moyen Orient ».

Le communiqué commun publié le 25, à l'issue des entretiens de Damas, conçu comme celui du Caire en termes généraux, a réaffirmé les mêmes principes. Il annonce, en outre, la conclusion d'un accord culturel entre l'U.R.S.S. et la Syrie ainsi que l'acceptation par le président de la République syrienne d'une invitation du maréchal Vorochilov a se rendre à Moscou sans qu'aucune date soit encore fixée.

À son arrivée à Beyrouth (26 juin), M. Chepilov a félicité le peuple libanais de la contribution apportée à la lutte contre le pacte agressif de Badgad, qui imposerait aux peuples un nouveau joug colonial [1].

1° Qu'il s'agisse de l'Égypte, du Yémen [2], de la Syrie ou du Liban, les dirigeants soviétiques affirment avec force leur désintéressement, leur volonté de renforcer la paix, de développer leurs rapports avec les pays arabes sans nuire à leurs relations avec l'Occident et réciproquement.

Cependant, la politique arabe de l'Union soviétique, à laquelle l'arrivée au Minindiel de M. Chepilov vient de donner une nouvelle impulsion, est essentiellement dirigée contre les positions statégiques et économiques que les puissances occidentales conservent en Orient et qui sont dénoncées comme des vestiges du colonialisme. Le pacte de Bagdad est l'objet des attaques les plus fréquentes et les plus violentes. Ouvrir une brèche dans ce pacte ou en paralyser le fonctionnement sera évidemment le but essentiel des dirigeants soviétiques, au cours des conversations qui s'ouvrent avec le Shah d'Iran, arrivé le 25 juin à Moscou. Cette préoccupation est également à la base de tous les sondages effectués vainement jusqu'ici en direction de la Turquie.

L'organisation de l'Atlantique nord est également visée.

Dans un numéro récent, la *Revue de l'orientalisme soviétique* dénonçait le « rôle exceptionnellement important » réservé à l'Afrique du Nord par les chefs du bloc atlantique. Elle évoquait le réseau de bases militaires, terrestres, maritimes et aériennes, s'étendant tout le long de

[1] Le communiqué commun ne fut publié que le 28 juin. Le ministre soviétique ayant tenu à voir passer sous silence les problèmes palestinien et algérien qui pourtant avaient été abordés au cours des entretiens, le communiqué faisait état de la volonté des deux pays de développer leurs relations économiques et culturelles. Cependant, M. Chepilov avait quitté Beyrouth sans prononcer de discours d'adieu, au contraire de ce qu'il avait fait au Caire et à Damas; aucune personnalité officielle n'assistait sur l'aérodrome à son départ pour la Grèce.

[2] Le prince héritier du Yémen et le ministre des Affaires étrangères de son pays El Badr avaient été reçus le 11 juin à Moscou. La visite avait été l'occasion pour la presse soviétique de rappeler que l'U.R.S.S. suivait avec sympathie les efforts des peuples afro-asiatiques pour renforcer leur indépendance, pour reprendre les griefs bien connus contre le pacte de Bagdad, présenté comme la principale cause de l'aggravation de la situation internationale au Proche et au Moyen-Orient, et dénoncer les agressions des « colonialistes », qui utiliseraient ce pacte pour imposer à certains pays arabes une politique qui avait fait faillite et restaurer leurs positions perdues dans la région (télégramme de Moscou n°s 2280-2286 du 12 juin, non reproduit). Une déclaration commune, le 23 juin, stipulait que l'U.R.S.S. fournirait des équipements au Yémen pour développer son économie, et affirmait la volonté des deux pays de poursuivre une politique de paix et de non-participation à des blocs militaires agressifs, conformément aux principes de l'O.N.U. et de Bandoung.

la côte sud de la Méditerranée. Elle soulignait le rôle dévolu à l'aviation stratégique basée dans le nord de l'Afrique. Elle notait que la victoire des forces nationalistes serait un coup sensible asséné aux plans stratégiques du bloc atlantique. Elle faisait ressortir l'importance internationale que présentait, ainsi, la lutte des peuples du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), pour leur indépendance et affirmait que cette lutte avait l'appui des éléments pacifiques du monde entier.

2° À la veille du voyage à Londres de MM. Khrouchtchev et Boulganine, le Minindiel avait, dans la déclaration du 17 avril [1], peut-être en raison de la position très énergique prise par les États-Unis le 9 du même mois [2], adopté une attitude relativement conciliante et souple à l'égard des problèmes du Proche-Orient. Reconnaissant le caractère dangereux de la situation dans cette région, l'U.R.S.S. offrait sa coopération pour un règlement sur une base équitable de la question palestinienne et laissait entendre qu'elle ne se refuserait pas à des échanges de vues tendant à une diminution de la tension dans cette partie du monde, grâce à des mesures prises dans le cadre de l'O.N.U. En lançant cette déclaration, les dirigeants soviétiques acceptaient le risque d'indisposer assez sérieusement le monde arabe, ce qui s'est d'ailleurs produit.

Il semble qu'avant le voyage du maréchal Tito en U.R.S.S. [3] les dirigeants soviétiques aient dressé un bilan de la situation après les entretiens soviéto-britanniques et franco-soviétiques. Certaines allusions faites devant moi, certains propos qui m'ont été tenus par divers membres du Présidium, m'amènent à penser que le bilan n'a pas été trouvé suffisamment positif. Certains résultats avaient été obtenus dans les domaines économiques et culturels. Même sur le plan politique, le bilan n'était pas négatif. Tout en affirmant le contraire, avec plus ou moins de sincérité, Londres et Paris se résignaient, pour le présent, au maintien de l'Allemagne dans la division. Du côté français, on constatait beaucoup de bonne volonté, des idées neuves et intéressantes, un effort jugé très méritoire d'adaptation de la politique alliée à une situation nouvelle, un désir sincère de tenir compte des changements survenus en U.R.S.S. et de faire à l'égard de ce pays un loyal essai de rapprochement. Mais aucun progrès sérieux n'avait été réalisé vers les objectifs majeurs de la politique soviétique. Aucune brèche n'avait été pratiquée dans l'Alliance atlantique. Aucune avance n'était effectuée dans la voie du désarmement général. Les puissances occidentales ne s'étaient pas montrées disposées à des conversations sur le Proche et le Moyen-Orient, la Grande-Bretagne maintenait intégralement, avec l'appui des États-Unis, le système de Bagdad.

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus les n°s 256 (note), 394 (note).

(2) M. Hammarskjöld, secrétaire général de l'O.N.U., avait été envoyé en mission par une décision du Conseil de sécurité du 4 avril. Le 9 avril, le président des États-Unis avait adressé des messages personnels au colonel Nasser et à M. Ben Gourion avec copie de la déclaration faite le même jour par un porte-parole du Président sur sa détermination de rétablir la paix au Proche-Orient, sur l'appui qu'il donnait à la mission du Secrétaire général et sur l'aide qu'il accorderait à toute nation qui pourrait être l'objet d'une agression.

(3) Qui se déroula du 2 au 29 juin. Le 20 juin, le Maréchal signait un communiqué commun sur la politique générale et une déclaration commune sur les relations entre les partis communistes des deux pays. Sur ce voyage, voir ci-dessus les n°s 411, 418, 421, 426.

3° Il semble bien que, dans ces conditions, les dirigeants soviétiques aient décidé d'en revenir à une politique propre à leur ménager avant tout les sympathies des peuples arabes, même au risque de gêner ou de compromettre — au moins pour un temps — la détente avec l'Occident. L'adoption de cette politique paraît avoir coïncidé avec la nomination au Minindiel (1er juin) de M. Chepilov. Cette politique s'est traduite quelques jours plus tard par l'attitude de la délégation soviétique au Conseil de sécurité, lors du débat sur la résolution britannique dans l'affaire palestinienne (4 juin)[1]. Dès ce jour, il était clair que Moscou revenait sur l'attitude de neutralité bienveillante adoptée à l'égard d'Israël dans la note du 17 avril et qui avait provoqué un vif mécontentement dans les capitales arabes.

La visite de M. Chepilov au Caire, à Damas et à Beyrouth, est une autre manifestation beaucoup plus importante de cette nouvelle offensive diplomatique en vue de consolider et d'élargir les positions soviétiques dans le monde arabe, offensive qui a été marquée également par la visite à Moscou du prince héritier du Yémen, par la venue du chah d'Iran, actuellement hôte du Kremlin, et qui se développera encore lors du voyage en U.R.S.S. du colonel Nasser, en août prochain.

4° C'est au moment où cette vaste entreprise en direction des pays arabes était en plein développement que treize états arabo-asiatiques ont demandé, par lettre au Conseil de sécurité, de se saisir de l'affaire algérienne[2].

Les dirigeants soviétiques se sont ainsi trouvés, de leur propre aveu, dans une situation embarrassante. D'une part, ils souhaitaient ne pas déplaire aux Français et agir dans l'esprit de la déclaration commune du 19 mai[3]; de l'autre, ils désiraient donner des satisfactions aux états arabes et ne pas décevoir les éléments progressistes du monde entier. L'attitude adoptée par l'Inde en la circonstance[4] les inclinait à la réflexion. En fait, ils ont hésité. Ils n'ont ni suscité, ni encouragé l'initiative prise par certains états d'Afrique et d'Asie. Ils ont songé à s'abstenir. Ils ont demandé un premier délai. L'avis donné du Caire par

[1] Le 29 mai, le Conseil de sécurité avait été saisi d'un projet de résolution présenté par le délégué britannique, mais rédigé en commun avec les délégués américain et français. Le Conseil devait, après plusieurs séances de discussions s'ajourner au 6 juin, date à laquelle il se trouvait en présence d'une résolution britannique amendée. Le délégué soviétique, M. Sobolev, prenait position en faveur d'un amendement arabe tendant à la suppression, dans la première résolution, d'un passage relatif à une « solution respectivement acceptable » du conflit palestinien. Or, ce passage reproduisait, à quelques mots près, la déclaration anglo-soviétique publiée le 26 avril, à l'issue de la visite des dirigeants soviétiques en Grande-Bretagne.

[2] Cette lettre, en date du 13 juin, est publiée dans : Nations Unies, Conseil de Sécurité. *Documents officiels, supplément d'avril, mai, juin 1956,* p. 74-76. Elle porte le n° S/3609.

[3] Publiée à l'issue des entretiens franco-soviétiques de Moscou. Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 329, 330, 332, 364.

[4] Dans un télégramme du 26 juin, non reproduit, l'ambassadeur de France à New Delhi rappelait que le délégué de l'Inde était intervenu en décembre 1955 pour que l'Assemblée revînt sur sa décision d'examiner le problème algérien, avec le désir de donner à la France un délai pour qu'une solution fût trouvée dans l'intervalle. Il ajoutait cependant que, puissance ayant participé à la conférence de Bandoung, l'Inde prendrait inévitablement parti contre Paris si une solution de caractère amiable n'intervenait pas en Algérie d'ici le mois de novembre.

M. Chepilov, à la suite de ses entretiens avec M. Nasser, a probablement été déterminant. Mais le désir d'encourager dans tout le nord de l'Afrique un mouvement panarabe propre à saper dans cette région l'infrastructure de l'O.T.A.N. n'a sans doute pas été étranger à la décision. Ce désir l'a emporté sur les craintes, encore récemment exprimées devant nous, de voir d'autres puissances occidentales se substituer, dans le Maghreb, à une France dont les positions seraient trop affaiblies.

Dès le 22, les dirigeants soviétiques avaient pris parti en faveur de l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et il n'a pas été possible de les faire revenir sur cette détermination, bien que l'entreprise des pays arabes fût dès le début vouée à un échec certain et n'ait, en définitive, réuni au Conseil que deux voix, celle de l'U.R.S.S. et celle de l'Iran, l'un des principaux membres de ce pacte de Bagdad pour lequel Moscou professe encore plus d'aversion que pour l'O.T.A.N.

5° Si décevante et si inquiétante qu'elle soit, l'attitude prise en l'occurrence par l'U.R.S.S. ne devrait pas, à mon avis, entraîner une modification de la ligne politique que nous avons adoptée depuis quelques mois à l'égard de Moscou et qui consiste essentiellement à tenir compte, dans une mesure raisonnable, des changements survenus dans ce pays et à faire notre possible pour encourager les tendances nouvelles au détriment du sectarisme encore très puissant au sein du parti et des conseils gouvernementaux. Étant donné la puissance militaire et les ressources dont disposent les dirigeants soviétiques, il n'y a d'ailleurs pas d'autre voie à suivre. Le beau zèle dont les dirigeants soviétiques font preuve dans les états arabes s'atténuera peut-être à mesure qu'ils acquerront l'expérience de ces pays et seront eux-mêmes soumis aux chantages actuellement exercés sur les pays occidentaux. Ils reconnaîtront peut-être, à plus ou moins longue échéance, que la mobilisation systématique du monde arabe dans un esprit hostile à l'Occident n'est guère compatible avec la politique de coexistence pacifique qu'ils préconisent si volontiers.

De leur côté, les peuples islamiques s'apercevront peut-être un jour des dangers d'une collusion trop étroite avec le monde communiste.

Pour ce qui est de l'Algérie, il s'agit moins de récriminer que d'affirmer toujours plus fortement, en face des réalistes que sont les hommes du Kremlin, notre volonté inébranlable de régler, conformément à nos traditions, les problèmes complexes que pose l'exitence de ce territoire aussi français que musulman.

Une telle solution favoriserait nos relations avec l'U.R.S.S. en même temps qu'elle renforcerait notre position auprès de nos alliés.

Pour le reste, les puissances occidentales ne sauraient méconnaître les graves périls que comporte pour la paix du monde la politique dont le colonel Nasser et M. Chepilov viennent d'arrêter les grandes lignes.

Une des conditions essentielles pour qu'elles puissent faire face à ces dangers serait de mettre fin aux intrigues et aux rivalités qui ont traditionnellement marqué leurs rapports avec le monde arabe.

435

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à M. Savary, Secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes.

T. n°s 2756 à 2762. Priorité. Réservé. *Rabat, 27 juin 1956, 23 h.*

(Reçu : 23 h. 30.)

J'ai vu cet après-midi le président du Conseil, qui avait auprès de lui le vice-président Zeghari.

Je lui ai exposé sans détour les impressions que je rapportais de Paris et lui ai signalé notamment les réactions et l'émotion que provoquaient dans l'opinion française aussi bien de la métropole qu'au Maroc, les symptômes d'anarchie qui se manifestaient dans ce pays du fait des agissements de l'Armée de libération. Cette anarchie croissante se traduisait par la paralysie de l'activité économique et par des incidents graves dont l'engagement d'Aïn Chair [1], l'enlèvement du capitaine Moureau, le pillage du poste de gendarmerie de Bou Izakarn [2], constituaient les tout récents témoignages. Au moment où les délégations française et marocaine se préoccupaient de définir les bases d'une coopération étroite et confiante des deux pays dans les domaines économiques et financiers, il importait que le Souverain et son gouvernement intervinssent énergiquement pour régler le problème menaçant que posait l'Armée de libération pour la paix intérieure du pays et pour le développement des rapports franco-marocains, notamment en raison de ses incidences aux abords de la frontière algérienne.

Le président Bekkaï a reconnu que je n'avais cessé d'appeler instamment son attention sur les dangers de l'évolution actuelle, et qu'il m'avait, à plusieurs reprises, donné l'assurance que nos préoccupations répondaient aux siennes. Si des délais successifs avaient retardé la décision du Souverain, il était heureux de me déclarer aujourd'hui que la solution était mûre. L'Armée de libération semblait se désagréger d'elle-même. Des dissensions violentes avaient éclaté entre les différents groupes. Le Sultan avait aussitôt résolu d'agir. Le ministre de l'Intérieur avait été rappelé d'urgence de Fès et un Conseil extraordinaire s'était réuni hier soir.

(1) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 423 (note).

(2) Le 22 juin, un officier français, délégué à Bou Izakarn, au sud d'Agadir, était enlevé. Certaines forces de l'Armée de libération, sous prétexte de participer aux recherches, en profitèrent pour piller divers dépôts d'armement appartenant à la gendarmerie.

Sur les instructions de Sidi Mohammed, M. M'Hammedi avait rassemblé cet après-midi, chez M. Aherdane, un certain nombre des chefs responsables de l'Armée de libération pour leur enjoindre l'ordre de Sa Majesté de regrouper dans certaines zones déterminées leurs bandes, en vue de la dissolution de celles-ci. Les conversations étaient en cours, mais le président du Conseil croyait pouvoir assurer qu'un communiqué du Palais serait publié demain ou au plus tard, après-demain.

Sur une question que je lui posais, Si Bekkaï m'a indiqué que, à son estimation, l'Armée de libération comptait environ 10.000 hommes armés, encadrés par 200 chefs subalternes, eux-mêmes subordonnés à une vingtaine de dirigeants responsables. 4.000 hommes pourraient être intégrés dans les forces royales; une partie importante du reste renforcerait les éléments de gendarmerie et les Maghzens mobiles. Les autres seraient orientés vers des activités économiques ou renvoyés chez eux.

Maintenant, le chef de la bande coupable de l'agression sur le poste de gendarmerie de Bou Izakarn, Nadir Bouzar, avait été arrêté et était conduit vers Rabat, menottes aux poings.

J'ai rappelé que, d'après certaines informations, les chefs de l'Armée marocaine de libération s'étaient déclarés décidés à demeurer en armes jusqu'à la conclusion des négociations franco-marocaines. (Mon télégramme n° 2592 [1]). Le président Bekkaï m'a dit que ces informations étaient exactes, mais que le Sultan s'était vivement élevé contre une telle position, faisant spécifier aux dits chefs qu'il appartenait au Souverain seul de tracer, dans une semblable hypothèse, la ligne de conduite du pays.

Ce que m'a dit le président Bekkaï confirme les indications que j'ai transmises au Département sur l'effervescence et le trouble qui règnent au sein des groupes de l'Armée de libération. Il est à souhaiter que, selon son expression, le Sultan ait judicieusement agi en attendant le moment opportun pour intervenir, moment qui ne peut plus maintenant être reporté.

436

M. Couve de Murville, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4022. *Washington, 27 juin 1956, 21 h. 25.*

(*Reçu :* le 28, 2 h. 25.)

Je vous adresse ci-après la traduction des questions qui ont été posées au secrétaire d'État à sa conférence de presse du 27 juin au

[1] Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 423.

sujet de l'exposé fait à Washington par Votre Excellence sur les rapports Est-Ouest [1], ainsi que la traduction des réponses du secrétaire d'État.

Question : Le ministre des Affaires étrangères, M. Pineau, a déclaré la semaine dernière que cette crise du monde communiste pourrait aussi être exploitée par les Occidentaux et il a proposé des contacts plus développés, une campagne pour traverser le rideau de fer et pour propager la liberté, la démocratie et autres choses. Êtes-vous d'accord sur ce programme ou comment l'interprétez-vous ?

Réponse : Je suis entièrement d'accord sur le principe que M. Pineau a formulé. J'estime qu'il y a dans le bloc soviétique une tendance croissante à demander une plus grande libéralisation, un accroissement des droits humains et la possibilité de bénéficier des fruits du travail, de parler et de penser plus librement. Je crois qu'il y a à cela de nombreuses causes, dont la plus importante est peut-être l'amélioration de l'éducation du peuple russe qui accompagne nécessairement l'industrialisation. Mais je crois que plus le peuple russe comprendra ce que sont les libertés dont bénéficient d'autres pays, plus il aura tendance à demander et à attendre la même chose pour lui-même. Ainsi j'accepte entièrement le principe.

Quant à l'application de ce principe, elle soulève toujours des difficultés. Il en est d'habitude ainsi : il y a rarement un désaccord aigu sur les principes généraux; les oppositions commencent quand on en vient à l'application de ces principes et je pense que chaque cas doit être considéré sur ses mérites propres pour savoir s'il donne ou non l'occasion d'apporter au peuple russe la connaissance et l'information que nous voudrions qu'il reçoive.

Comme vous le savez, nous nous sommes efforcés d'atteindre un accord à ce sujet lors de la dernière conférence de Genève et l'Union soviétique, à l'époque, a rejeté notre proposition. Depuis lors, nous avons eu certaines indications que les Russes pourraient reprendre certaines de ces propositions, du moins sur une base bilatérale. Comme je l'ai dit, il n'y a eu aucune difficulté pour que M. Pineau et moi-même soyons d'accord sur le principe général en cause. Nous ne sommes pas entrés dans le détail de son application : il est possible qu'il y aurait eu alors un désaccord entre nous à ce sujet, comme en fait nous avons des désaccords au sein de notre propre gouvernement au sujet de l'application du principe.

[1] Lors de son voyage aux États-Unis, du 15 au 21 juin, M. Pineau avait prononcé devant le *National Press Club* de Washington le 20 juin un discours où il déclarait que « la France entend(ait) rester fidèle à ses alliances et à son système de sécurité collective, tout en reprenant des contacts avec les pays de l'Est ». Le 21, avant de quitter les États-Unis, dans une conférence de presse, il traitait de cette question et de la question algérienne (considérée comme un problème intérieur pour lequel son gouvernement n'avait pas l'intention de demander de l'aide aux États-Unis). Il précisait qu'en parlant des échanges entre l'Est et l'Ouest, la France n'avait pas l'intention d'adopter d'une manière unilatérale une politique nouvelle, mais qu'elle cherchait à persuader ses amis américains de réviser leurs conceptions à l'égard de leurs rapports avec l'Est.

Question : Votre commentaire sur M. Pineau signifie-t-il que l'administration a maintenant fixé fermement sa politique au sujet des échanges Est-Ouest ?

Réponse : Je ne pourrais pas dire que nous avons atteint une décision finale. Je crois qu'un document à ce sujet sera prêt dans quelques jours qui permettra au Conseil national de sécurité et au Président de fixer fermement notre position. Naturellement, je ne suppose pas qu'une étude puisse être si complète qu'elle constitue un guide pour tous les cas particuliers. Nous n'échapperons pas, je le pense, à la règle de décision cas par cas, mais j'espère bien que certains principes et lignes de conduite suffisamment clairs puissent être définis dans les tout prochains jours.

437

M. CHRISTIAN DE MARGERIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BONN, À M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2242 à 2252. *Bonn, 28 juin 1956, 18 h.*

(Reçu : 18 h. 25.)

La déclaration gouvernementale sur la politique étrangère que M. von Brentano a lue, ce matin, au Bundestag (cf. mon télégramme en clair n° 2241)[1] se recommande par sa tenue et sa solidité.

Malgré des redites et le caractère diffus de certaines explications, l'exposé garde toute sa force. Il réaffirme, sans équivoque, la position classique du gouvernement fédéral sur le problème de la réunification. Celui-ci, à ses yeux, commande tous les autres.

M. von Brentano a rejeté l'idée d'une discussion avec les autorités de Pankow, qui équivaudrait à une reconnaissance de la D.D.R. Il s'est élevé contre les déclarations de l'U.R.S.S.[2] et des états satellites affirmant l'existence de deux Allemagnes et il a proclamé que, seul, le gouvernement fédéral, démocratiquement élu, était qualifié pour parler au nom de l'Allemagne entière. Pour la même raison, le gouvernement de Bonn ne saurait nouer des relations diplomatiques avec les démocraties populaires. Celles-ci ayant reconnu Pankow, les reconnaître serait entrer dans la voie d'une confirmation de la division de l'Allemagne. M. von Brentano a, d'autre part, répété que le gouvernement fédéral n'avait nullement renoncé au titre juridique que l'Allemagne possède

(1) Du 28 juin, non reproduit, l'analyse du discours du ministre allemand des Affaires étrangères étant reprise ici.

(2) Allusion au récent communiqué de l'agence Tass sur le problème allemand : voir ci-dessus le n° 425 (note).

sur les frontières de 1937. Mais c'est au gouvernement de l'Allemagne réunifiée qu'il appartiendra, lors de la négociation du traité de paix, de se prononcer; de toute façon, un recours à la force est exclu. Le ministre a également rejeté l'idée d'un retrait des troupes d'occupation, qui créerait, au cœur de l'Europe, un vide dangereux. Comme le Chancelier dans sa déclaration à l'agence I.N.S. [1], M. von Brentano a mis son auditoire en garde contre le risque de voir l'Allemagne perdre la confiance, péniblement reconquise, du monde libre, si elle se lançait dans une politique de négociations directes avec l'U.R.S.S. Enfin, le ministre n'a pas négligé l'argument massif que lui fournissait l'hostilité à la réunification de l'Allemagne, affichée par les dirigeants soviétiques. Malgré les assurances que nous avions pu obtenir, il a évoqué les propos tenus par M. Khrouchtchev à MM. Guy Mollet et Pineau [2].

Le ministre a conclu en proclamant l'attachement de son pays à l'idée de liberté. La réunification, certes, est un objectif précieux, mais il ne saurait être atteint au prix de l'abandon d'une liberté plus précieuse encore. Cette profession de foi, qui ne manquera pas d'impressionner l'opinion, a été saluée par les applaudissements de l'Assemblée, opposition socialiste comprise. Cette unanimité s'est retrouvée lorsque M. von Brentano, évoquant l'accord de Luxembourg [3], a exprimé sa conviction que, l'obstacle sarrois désormais levé, le terrain était libre pour un fructueux développement des relations franco-allemandes. Tout au long de son discours, M. von Brentano a, d'ailleurs, été soutenu par la C.D.U. au complet, par la *Deutsche Partei* et par le nouveau parti populiste libéral. Les libéraux démocrates, eux-mêmes, l'ont fréquemment applaudi.

Quant aux socialistes, leurs interruptions ont été mesurées. Après la séance, ils reprochaient, assurément, au ministre un certain manque de ferveur pour la réunification. Ils déploraient surtout qu'il fût resté sur des positions classiques sans avoir envisagé de solutions nouvelles au problème de l'unité (M. von Brentano leur avait, à dire vrai, retourné la critique en indiquant, au cours de son discours, que l'opposition n'avait jamais réussi à formuler une politique de rechange satisfaisante). L'opposition a, néanmoins, su gré à M. von Brentano de ne pas avoir esquivé les objections et de ne pas s'être contenté des dénégations, sommaires selon elle, auxquelles s'est borné le Chancelier dans son

[1] Le Chancelier venait d'accorder une interview au correspondant à Bonn de l'agence américaine I.N.S. Il avait indiqué les raisons qui le poussaient à refuser des négociations directes avec l'U.R.S.S. La question de la réunification n'était pas seulement un problème allemand, mais devait être discutée au niveau des quatre puissances et il n'était pas question d'accepter la suggestion d'adresser un appel à Moscou pour l'inviter à consentir à l'organisation d'élections libres, car les Russes voudraient négocier et toute négociation avec eux renforcerait l'impression aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France que l'Allemagne pouvait se ranger aux côtés de la Russie. Le Chancelier évoquait son récent voyage aux États-Unis, qui ne croyaient pas à un véritable changement d'orientation de la politique soviétique, le sort de la population est-allemande, la nécessité de la fermeté face à Moscou, enfin le problème de l'O.T.A.N. (télégramme de Bonn n° 2226, du 26 juin, non reproduit).

[2] Voir à ce sujet ci-dessus le n° 329.

[3] Conclu avec la France sur la Sarre : voir ci-dessus les n°s 364, 366.

interview à l'agence I.N.S. (mon télégramme nos 2228 à 2233 [1]). L'exposé de M. von Brentano pourra donc, estime-t-on, fournir une base utile à la discussion qui doit s'engager demain. Aussi bien les adversaires du Chancelier entendent-ils ne pas s'y limiter. Les déclarations rigides auxquelles le Chancelier a imprimé, avant-hier, son cachet personnel leur fourniront une cible plus propice que le discours ferme, mais pourtant nuancé, que M. von Brentano a prononcé, ce matin, au nom du gouvernement.

438

M. Alphand, Chef de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1087 à 1091 [2]. Réservé. *New York, 28 juin 1956, 18 h.*

(Reçu : 23 h. 20.)

Avec quarante-huit heures de recul, la séance du Conseil de sécurité provoquée par la demande des treize états arabo-asiatiques peut être considérée comme nous ayant apporté un succès [3].

En effet, la tentative des Arabes pour faire prendre en considération par le Conseil une prétendue affaire d'Algérie a échoué piteusement; on peut penser qu'un terme est ainsi mis, pour un certain temps au moins, à l'agitation que les représentants arabes avaient entretenue ici depuis plusieurs semaines. Si notre thèse sur l'incompétence n'a peut-être pas reçu l'appui formel de toutes les délégations qui ne se sont pas prononcées pour l'inscription, il n'en reste pas moins que deux délégations seulement ont voté l'inscription et que, sauf événements graves en Algérie, tout nouvel appel au Conseil sur le même thème paraît désormais exclu. La discussion enfin est demeurée dans un cadre limité

[1] Du 27 juin, non reproduit. Commentant les déclarations du Chancelier à l'agence I.N.S. (voir note précédente), M. de Margerie indiquait que M. Adenauer avait voulu « réagir contre l'atmosphère des milieux politiques de Bonn, où prolifèrent les tendances nouvelles en faveur du dialogue avec Moscou et des contacts, parlementaires sinon gouvernementaux, avec les dirigeants de la D.D.R. ». Il l'avait fait « avec une brutalité qu'il juge assurément salutaire, mais qui accentuera encore son désaccord avec ses adversaires politiques. »

[2] Ce télégramme a été communiqué à Washington (nos 706-710), Londres (nos 647-651) et Moscou (nos 17-21).

[3] Le 26 juin, le Conseil avait examiné la demande d'inscription à son ordre du jour de la plainte des treize états arabo-asiatiques relative à la question algérienne. Pour l'analyse de cette séance, se reporter aux télégrammes de New York nos 1073 à 1075, ainsi qu'aux publications officielles du Conseil. À l'issue du débat, le Conseil avait refusé de placer à son ordre du jour la plainte arabo-asiatique. Avaient voté pour l'inscription : l'Iran et l'U.R.S.S.; contre : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, l'Australie, Cuba et le Pérou; s'étaient abstenues : la Yougoslavie et la Chine (télégramme no 1069). Pour l'attitude de l'U.R.S.S., voir ci-dessus les nos 427 (et note), 434 (et note).

et s'est déroulée sur un ton modéré; les problèmes de fond n'ont pas été abordés et l'on a pu éviter toute déclaration de caractère provocateur.

En ce qui concerne l'attitude des différentes délégations, il convient de noter que les Anglais et les Belges ont soutenu sans équivoque la thèse de l'incompétence. Il en a été de même de la délégation cubaine; M. Walker, délégué de l'Australie, qui lui aussi partageait cette manière de voir, mais qui présidait la séance, a cru préférable de ne pas intervenir pour échapper à tout reproche, même injustifié, de partialité.

Le représentant du Pérou a évité avec habileté de se prononcer sur la compétence, mais il a exprimé avec beaucoup de chaleur la confiance de son gouvernement dans la politique de la France.

M. Cabot Lodge n'a pas non plus traité le problème de compétence, mais il s'est aussi abstenu de porter un jugement favorable sur notre attitude et, justifiant son vote par des considérations d'opportunité, il a précisé que son gouvernement ne pensait pas qu'il convînt que le Conseil se saisît *maintenant* de l'affaire d'Algérie. Cette indication fut aussitôt relevée par les Arabes, qui n'ont pas manqué d'aller féliciter et remercier le représentant des États-Unis.

L'attitude du Yougoslave et celle du Chinois ont été conformes à ce que nous attendions.

Quant à M. Sobolev, il a de toute évidence tenté d'éviter une prise de position qui ne pouvait que le mettre en contradiction avec les assurances données par le Kremlin soit à nous-mêmes, soit aux Arabes.

M. Abdoh s'est acquitté de sa mission comme un avocat qui n'a pas choisi son dossier. Cet ancien habitué du Quartier latin et cet ami de la France aurait préféré ne pas être le porte-parole de nos adversaires. Il a su remplir son rôle avec dignité et correction.

Le succès que nous avons remporté avant-hier ne doit pas nous faire présumer de l'issue du débat que nous ne pourrons éviter à la prochaine session de l'Assemblée générale.

La majorité, au sein de celle-ci, n'est pas la même qu'au Conseil. Arabes et Asiatiques, alliés aux démocraties populaires, y contrôlent plus du tiers des voix. La collusion qui est maintenant évidente entre les Arabes et les Soviets peut nous valoir certains suffrages sud-américains qui nous ont manqué l'an dernier; ces gains seraient compensés à notre désavantage si les États-Unis ne nous apportaient pas un soutien plus déclaré que celui qu'ils nous ont donné jusqu'ici.

439

COMPTES RENDUS DES NÉGOCIATIONS FRANCO-TUNISIENNES

Paris, 26-28 juin 1956[1].

I

Première réunion : Mardi 26 juin, 12 h. 45, Salon de l'Horloge

Étaient présents : MM. Guy Mollet, C. Pineau, A. Savary, R. Seydoux, de Courcel, le général Baillif, M. Basdevant.

MM. Bourguiba, Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi, Ben Yhamed, Belkhodja.

Les présidents des deux délégations échangent quelques paroles de bienvenue.

M. Bourguiba déplore la déclaration qui a été faite à la presse par M. Savary au sujet de la présence des troupes françaises en Tunisie[2].

M. Pineau propose à M. Bourguiba d'avoir avec lui un échange de vues sur la situation internationale, le 27 juin, à 15 heures.

Il est prévu que la première réunion de travail aura lieu le jeudi 28, à 9 h. 30.

II

Deuxième réunion : jeudi 28 juin, 9 h. 30
Secrétariat d'État aux Affaires étrangères

Étaient présents : MM. A. Savary, Seydoux, de Courcel, Basdevant, le général de Sainte-Opportune;

MM. Bourguiba, Ladgham, Mongi Slim, Masmoudi, Ben Yhamed, Belkhodja.

M. Savary adresse quelques paroles de bienvenue à la délégation tunisienne.

[1] En même temps qu'était signée le 15 juin la convention diplomatique franco-tunisienne, un communiqué conjoint et un échange de lettres avaient prévu pour le 26 juin la reprise des négociations envisagées par le protocole du 20 mars.

[2] Le 26 juin, M. Savary avait déclaré à un collaborateur de l'A.F.P., et M. Christian Pineau, au Conseil de la République, que les troupes françaises devaient être maintenues dans la Régence afin de surveiller les confins libyens et la frontière algérienne, en vue d'éviter les infiltrations d'armes et de volontaires des pays arabes.

M. Bourguiba exprime sa satisfaction de représenter la Tunisie dans une période importante où l'enjeu est l'établissement d'une coopération durable entre la France et la Tunisie.

***

M. Bourguiba estime que parmi les conséquences à tirer du statut d'indépendance reconnu à la Tunisie par le protocole du 20 mars, certaines sont plus urgentes que d'autres.

Le problème de la D.S.T. doit être abordé en priorité.

En ce qui concerne l'implantation militaire française, la délégation tunisienne n'abordera pas les questions les plus difficiles, de Bizerte, des bases ou de la sécurité collective. Dans une première tranche, elle demande simplement que soient évacuées les régions qui n'intéressent pas la sécurité extérieure du pays, dans le Sahel, à Monastir, etc. Cet allégement aurait un effet psychologique heureux; il permettrait au gouvernement tunisien de disposer de locaux dont il a un besoin impérieux, notamment pour la réalisation de son programme scolaire; enfin, il donnerait au commandement français des moyens qu'il pourrait porter sur d'autres théâtres d'opérations.

M. Savary accepte que le problème de la D.S.T. soit étudié au cours des présentes négociations.

En revanche, il ne pense pas que le deuxième point évoqué par M. Bourguiba relève des entretiens de Paris, mais estime que la discussion doit avoir lieu à Tunis, afin d'aboutir à des décisions pratiques et concrètes.

Enfin, le secrétaire d'État rappelle que les deux points principaux de l'ordre du jour doivent être la rédaction du traité d'amitié et d'alliance, comme cela était prévu le 15 juin, et la mise au point des conventions, selon les modalités annoncées dans le protocole du 20 mars.

M. Ladgham demande également que, au cours des négociations de Paris, soit étudiée la procédure en usage pour la négociation des accords commerciaux. Celle qui est actuellement appliquée comporte des inconvénients majeurs pour l'économie tunisienne, estime-t-il.

En ce qui concerne l'allégement des troupes françaises dans certaines régions de la Tunisie, M. Ladgham redoute que, si la discussion est reportée à Tunis, comme le souhaite M. Savary, les pourparlers ne soient longs et difficiles.

M. Bourguiba exprime à nouveau le désir du gouvernement tunisien de voir prendre, à Paris, une décision de principe pour le transfert des troupes françaises hors de certaines régions. « Il y a des difficultés entre nous sur le problème des bases, de la frontière etc.; nous réservons la discussion sur ces points. Mais nous demandons une décision sur l'allégement des troupes. Il est entendu que dans la discussion, les circonstances particulières, telles que la présence des colons français ou la répartition des activités économiques, pourront être prises en considération. »

M. Mongi Slim reprend l'exposé de la thèse tunisienne avec plus de force : « Nous sommes indépendants. Il est inconcevable que des soldats français restent en Tunisie. Nous l'acceptons provisoirement comme conséquence de nos rapports particuliers. Mais nous demandons le transfert des troupes françaises hors des régions où elles ne sont pas nécessaires pour assurer la sécurité externe du pays. »

M. Ladgham souhaiterait également que fussent examinées les questions d'intérêt commun qui ne peuvent plus être réglées selon les conventions, pendant une période où celles-ci sont en cours de révision; il cite notamment les questions culturelles et douanières.

M. Seydoux fait remarquer au vice-président du Conseil tunisien que nous sommes confrontés avec des problèmes concrets, que ces problèmes doivent être résolus sans attendre, et que, jusqu'à nouvel ordre, le seul moyen est donc d'appliquer les conventions qui existent. Comment, par exemple, se ferait la rentrée scolaire si les commissions chargées d'examiner la question des locaux arrêtaient leurs travaux ?

L'ambassadeur tient d'autre part à rappeler que si la situation interne tunisienne s'est améliorée, tous les dangers n'ont pas encore disparu. L'existence en Tripolitaine d'éléments tunisiens armés est dangereuse pour la sécurité interne du pays. Il faut en tenir compte lorsqu'on parle de la présence des troupes françaises.

M. Bourguiba accepte l'analyse qui vient d'être faite par l'ambassadeur de France à Tunis; mais il pense, pour sa part, que de Tunis à Gabès, les troupes françaises pourraient être retirées.

M. Masmoudi précise qu'il n'est pas question d'inscrire la question de l'allégement à l'ordre du jour, mais simplement de parvenir à une décision de principe.

M. Bourguiba reprend la parole pour approuver les propos de son ministre d'État et souligner que cette question ne devra pas non plus figurer au communiqué; il souhaite seulement, pour sa part, que des instructions soient adressées aux autorités françaises à Tunis en vue de permettre des réalisations pratiques dans la vie quotidienne.

M. Savary annonce qu'il rendra compte au gouvernement de la demande tunisienne, et qu'il donnera une réponse dans le courant de la semaine prochaine.

Il propose que soient inscrits à l'ordre du jour la rédaction du traité d'alliance et d'amitié, la mise au point des conventions, ainsi que la discussion du problème de la DST et l'examen de la procédure de négociation des accords commerciaux.

***

Un communiqué est publié.
La prochaine séance aura lieu le mardi 3 juillet, à 9 h. 30.

440

M. André-Louis Dubois, Ambassadeur de France au Maroc, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2802 à 2805. Urgent. Réservé. *Rabat, 29 juin 1956, 12 h. 10.*

(*Reçu :* 12 h. 30.)

Les impressions du prince Moulay Hassan sur son voyage en Égypte [1], telles qu'il en a fait part à des amis français dès son retour, ne révèlent pas chez lui une grande sympathie pour la situation qu'il a constatée. Les prétentions du président Nasser posant au leader des peuples arabes ont agacé sa susceptibilité. Tout en admirant l'effort militaire dont il a été le témoin à l'occasion des fêtes de l'indépendance égyptienne, il n'en dissimule pas moins les préoccupations que lui cause l'emprise croissante de l'Union soviétique sur ce pays, grâce à l'appui matériel qu'elle lui fournit, ainsi que le prestige dont jouit la Russie et qui a valu de très grandes marques d'attention à M. Chepilov. D'après lui, le fait d'accepter l'aide de l'U.R.S.S., qui, selon son expression, joue le « Père Noël » auprès des états arabes, devrait ne pas impliquer une trop grande confiance en cette dernière.

Le voyage en Égypte semble avoir eu pour effet de le confirmer dans sa conviction que le Maroc n'a pas à recevoir des leçons du Caire et que la vocation de son pays est de représenter la cause de l'Occident au sein du monde arabe.

Après le contact qu'il a eu avec le président Nasser et M. Chepilov, il n'en a été que plus impressionné, à son passage à Rome, par son entrevue avec le Pape. Celui-ci lui est apparu comme le représentant de valeurs spirituelles dont la religion islamique se sent solidaire. Il est significatif que, dans une interview accordée à une agence italienne, il ait réclamé pour le Maroc la mission de créer un lien entre la civilisation islamique et la religion chrétienne, afin que leur union fasse obstacle au déferlement du matérialisme.

[1] Où il s'était rendu à l'occasion des fêtes de l'indépendance égyptienne.

441

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 589 à 592. Urgent. *Varsovie, 29 juin 1956, 13 h., 16 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h. 58.)

La radio et la presse ce matin confirment le bruit qui s'est répandu hier dans la soirée à Varsovie, d'une grave émeute qui a éclaté le même jour à Poznan, de 8 heures du matin à 6 heures du soir [1].

Pour une raison mal connue, un grand nombre d'ouvriers (on cite le chiffre d'un millier) aurait afflué vers la place centrale où se trouve l'Hôtel de ville, en réclamant du pain et en manifestant contre le gouvernement. La garnison n'aurait pas réagi immédiatement et la milice, totalement surprise, a d'abord été débordée, ce qui aurait permis à la manifestation de prendre de l'ampleur et un caractère de violence : des tramways auraient été renversés, un poste de police incendié, l'Hôtel de ville envahi.

À la suite de véritables combats qui ont fait des victimes, l'intervention de chars aurait permis le rétablissement de l'ordre en fin de journée.

Un tel incident survenu au moment où la Foire internationale bat son plein ne pouvait évidemment pas être dissimulé par le gouvernement, qui accuse les « impérialistes » d'exploiter les difficultés économiques de la Pologne.

Il est difficile de se prononcer dès maintenant sur le caractère de préméditation d'une telle manifestation. Celle-ci prouve au moins qu'un mécontentement règne dans les milieux les plus défavorisés, que l'annonce par la presse du manque de charbon pour l'hiver prochain, et les difficultés actuelles à se procurer de la farine ne rendent certes pas optimistes.

Je vous communique sous le numéro suivant le texte du communiqué officiel.

[1] Le 25 juin, une délégation composée de membres du parti communiste et de l'usine de locomotives, de wagons et de matériel militaire Zispo s'était rendue à Varsovie pour faire part des doléances ouvrières relatives à l'augmentation des normes de production et à la baisse des salaires. La rumeur ayant couru à Poznan de l'arrestation de la délégation, les ouvriers formèrent un cortège pour déposer leurs revendications à l'hôtel de ville. Les rangs s'enflèrent, des slogans antisoviétiques furent lancés, des groupes s'attaquèrent à divers bâtiments publics. Une fusillade éclata; peu après midi, des tanks de l'armée apparurent, suivis d'unités de la sécurité intérieure et de la milice civique. Le soir, l'émeute fut écrasée. Le lendemain, les troupes nettoyèrent les derniers îlots de résistance. Le 29 juin, à la radio, Cyrankiewicz parla de « provocation » et de « travail d'agents impérialistes ».

442

M. Paul-Boncour, Ministre de France à Budapest, à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 226 à 228. Réservé. *Budapest, 29 juin 1956, 15 h. 19.*

(*Reçu :* 20 h. 16.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 215 et 216 [1].

Il se confirme que le président Hegedus et M. Gerő auraient rejoint Rakosi à Moscou depuis trois ou quatre jours. Certains prétendent que Gerő, déclinant toute responsabilité dans l'affaire Rajk [2] serait maintenant passé à l'opposition contre Rakosi, d'autres en doutent. Quoi qu'il en soit, une réaction caractéristique à l'égard de ces conciliabules moscovites a été vigoureusement applaudie avant-hier soir à une réunion d'un club fort ancien de jeunes intellectuels qui s'est prolongée toute la nuit et que la majorité communiste — pas plus que la police qui gardait les alentours où stationnait un public considérable, furieux de n'avoir pu pénétrer dans la salle — n'a pas empêché de prendre un caractère assez tumultueux.

« Ce n'est ni à Moscou, ni à Belgrade, a déclaré le rédacteur en chef du quotidien officiel communiste, *Szabad Nep,* que doit se régler la ... [3] en Hongrie des résolutions du XXe Congrès, mais ici même à Budapest. »

Je rendrai compte dans le prochain courrier des autres aspects de ce meeting, dont on m'avait prévenu à l'avance qu'il serait sensationnel. Il paraît qu'une tempête d'acclamations a salué le nom de l'ancien président du Conseil Imre Nagy, lorsqu'un orateur communiste réclama la révision de son cas [4].

(1) Par télégramme n° 215, du 24 juin, non reproduit, le représentant de la France à Budapest annonçait la présence de Rakosi à Moscou. Quant au télégramme nos 216-218, du 25 juin, il est ci-dessus publié sous le n° 429.

(2) Qui venait d'être réhabilité : voir ci-dessus le n° 229 (note).

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Après la chute de Malenkov, en février 1955, Nagy avait été évincé et sa politique condamnée à l'unanimité par le Comité central du parti communiste hongrois, sur l'initiative de Rakosi. Ce dernier faisait énergiquement obstacle à la réhabilitation de l'ancien président du Conseil.

443

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2601 à 2612. Réservé. *Moscou, 30 juin 1956, 13 h. 30.*

(Reçu : 11 h. 30.)

1° J'ai eu le 28 juin un entretien avec le shah d'Iran, arrivé à Moscou depuis le 25 et qui est parti hier pour un voyage d'une dizaine de jours en Asie centrale et dans la région du Caucase. J'avais assisté au préalable à une partie de son entrevue avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

Prenant les devants dans la question algérienne, le Souverain m'a déclaré qu'avant son départ de Téhéran, il avait reçu notre ambassadeur et lui avait exposé la situation difficile dans laquelle se trouvait l'Iran qui représentait, actuellement, au Conseil de sécurité, les pays arabes et se trouvait moralement obligé d'être leur porte-parole.

2° L'Empereur a parlé ensuite de ses contacts avec les dirigeants soviétiques. Dans l'ensemble, il s'est dit satisfait. Il était reçu et traité avec beaucoup d'égards et de courtoisie.

Dès le début des pourparlers, il avait été attaqué à fond sur le pacte de Bagdad. Les Soviétiques avaient exprimé très franchement leur manière de voir. C'était surtout l'adhésion de l'Iran qui, à leurs yeux, conférait à ce pacte un caractère directement menaçant pour l'U.R.S.S. Le Shah a répondu qu'avant de donner leur adhésion, les dirigeants iraniens avaient mûrement réfléchi. Le gouvernement de Téhéran n'avait accepté de participer que parce qu'il était convaincu du caractère purement défensif du pacte. Il n'avait aucune raison de changer d'attitude. L'Iran n'en était pas moins désireux d'entretenir avec l'U.R.S.S. des liens d'amitié et de bon voisinage. Le Shah avait déjà donné aux représentants soviétiques à Téhéran l'assurance que l'Iran n'accepterait pas en temps de paix de bases étrangères sur son territoire.

Il confirmait cet engagement, dont les autres signataires du pacte étaient informés. Dans ce domaine, comme dans les autres, le gouvernement iranien veillerait à ce que le pacte conservât un caractère purement défensif.

3° De ses conversations avec M. Khrouchtchev et M. Boulganine, Sa Majesté Reza Pahlevi avait retiré l'impression que les dirigeants soviétiques étaient sincères dans l'affirmation de leur désir de paix. Il estimait que l'U.R.S.S. avait d'ailleurs absolument besoin d'une longue période de tranquillité. Elle était devenue, en quelques années, une grande puissance industrielle et militaire. Mais son équipement présentait encore de

graves lacunes et le niveau d'existence du peuple, bien qu'il fût en voie d'amélioration, était encore très bas. Il lui faudrait plusieurs décades d'activité pacifique pour rattraper un retard considérable par rapport aux puissances occidentales. Le désir d'améliorer les conditions d'existence du peuple était sans doute l'un des principaux mobiles qui poussaient les dirigeants soviétiques à placer le désarmement au premier plan des problèmes internationaux.

Le Souverain m'a dit qu'il avait marqué son appréciation des mesures unilatérales de réduction des forces armées prises par le gouvernement soviétique [1]. Il avait, en même temps, souligné la nécessité du contrôle et encouragé ses interlocuteurs à rechercher un désarmement accompagné d'un contrôle effectif comme le meilleur moyen de dissiper les méfiances entre les nations.

En l'état actuel des choses, le désarmement était d'ailleurs le seul grand problème international dont les puissances puissent s'entretenir.

4° Tout en admettant que les dirigeants soviétiques désiraient avant tout le maintien de la paix, l'Empereur reconnaissait les dangers que comportait la politique de l'U.R.S.S. à l'égard des états arabes. Il constatait qu'après avoir adopté, dans la note du 17 avril [2], une position assez raisonnable, le gouvernement soviétique venait, avec la tournée de M. Chepilov [3], de se lancer à fond dans une entreprise qui ne pouvait qu'accentuer les oppositions entre les états arabes et qui risquait de provoquer à nouveau de graves tensions entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales. Il n'échappait pas au Souverain que, menée dans un esprit nettement hostile à l'égard de l'Occident, la nouvelle offensive déclenchée par Moscou n'était guère compatible avec la détente et la coexistence pacifique et amicale également souhaitées par l'U.R.S.S. Il estimait que cette politique, avec son caractère excessif, était en grande partie attribuable à l'inexpérience. Il n'excluait pas qu'une meilleure connaissance des pays arabes n'amenât les dirigeants soviétiques à plus de prudence et de sagesse. D'ici là, bien des perturbations étaient possibles.

5° Avant le départ de Sa Majesté Reza Pahlevi pour Moscou, le gouvernement britannique était intervenu à Téhéran pour mettre le Souverain en garde contre les pressions qui s'exerceraient sur lui et l'encourager à la fermeté. Mon collègue anglais espère que ces démarches n'ont pas été inutiles. Le Shah paraît intelligent et bien disposé. Mais sa position intérieure est faible et son caractère n'est pas sans analogie avec celui du prince Paul, ancien régent de Yougoslavie. Le gouvernement britannique considérait comme à peu près inévitable qu'à l'occasion de sa visite, l'Empereur confirmât publiquement, à l'instar du gouvernement norvégien, l'engagement de ne pas autoriser de bases étrangères sur le territoire national. Il pensait que le communiqué final contiendrait une assurance à ce sujet. Le Shah, qui n'est accompagné que d'un seul membre du gouvernement, à savoir le ministre du

(1) Sur ces mesures, voir ci-dessus le n° 383 (note).
(2) Sur cette note, voir ci-dessus les n°s 256 (note), 394 (note).
(3) Au Proche-Orient. Voir ci-dessus les n°s 413, 428 (et note), 434.

Commerce, nous a cependant déclaré qu'il estimait n'avoir pas qualité pour signer un communiqué. Il avait l'intention de se borner à envoyer, à son retour à Téhéran, un télégramme de remerciement.

444

M. Guy Monod, Chargé d'affaires de France à Varsovie,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 606 à 611. Priorité absolue. *Varsovie, 30 juin 1956, 16 h. 45.*
Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 17, 20 h. 20, 20 h. 18.)

Les émeutes de Poznan [1], qui semblent avoir longtemps pris les autorités totalement au dépourvu, sont graves.

Leur ampleur peut mal être dissimulée, des centaines d'étrangers et de nombreux journalistes en ayant été les témoins. Les autorités polonaises n'ont avoué que le minimum, mais il est vraisemblable que le nombre des victimes, déjà important, dépasse les chiffres donnés.

Ce sont les causes des événements que l'on cherche à farder en en faisant porter la responsabilité à des provocateurs stipendiés par l'impérialisme.

En réalité, il semble certain que la manifestation, à l'origine, ait été spontanée, pacifique, non armée et qu'elle ait dégénéré par la suite en émeute, pillage et combats de rues pour une raison accessoire. Si, comme le prétend le gouvernement, les troubles avaient été organisés par des provocateurs, l'affaire, ainsi circonscrite, serait moins grave. Mais les conditions dans lesquelles elle a eu lieu révèlent tout un état d'esprit certainement très répandu : résistance foncière de l'esprit polonais à l'endoctrinement communiste, mécontentement latent des masses devant les difficultés croissantes de la vie matérielle, importance des espoirs mis par elles dans les promesses de la démocratisation. Cet état d'esprit se révèle également au sein des forces de l'ordre, parmi lesquelles seules les troupes de sécurité (K.B.B.) ont exécuté leur travail. Mais la garnison, composée en grande partie de recrues, et même la police locale, ont réagi avec mollesse : non seulement elles ont hésité à tirer, ou ont tiré en l'air, mais il semble établi qu'elles ont exprimé leur sympathie à plusieurs reprises aux manifestants et qu'il y eût même des fraternisations.

L'embarras des gouvernants est grand. Sans l'avouer, ils discernent la gravité d'un tel événement se produisant sous les yeux de l'étranger, au moment où des mesures certaines de « démocratisation » dans tous les

(1) Sur ces émeutes, voir ci-dessus le n° 441 (note).

domaines ont été prises, mais dont les bienfaits n'apparaissent pas encore à la masse, qui souffre, par contre, des difficultés économiques croissantes du pays, et d'ailleurs reconnues par les autorités.

Les hautes autorités (gouvernement et parti) se sont rendues immédiatement à Poznan où le travail a repris partout et y sont demeurées, semble-t-il, jusqu'à hier. La grande réception prévue pour le secrétaire général de l'O.N.U. n'a comporté hier soir que le ministre des Affaires étrangères. Les deux tendances dont cette ambassade a signalé l'existence au sein de la minorité dirigeante s'affrontent dans l'incertitude. Les « durs » se doivent de faire face aux événements avec le souci que la répression ne démente pas trop vite les nouvelles voies de la légalité et de la démocratisation. Les « libéraux » sont inquiets d'un débordement qu'ils craignent de ne pouvoir endiguer sans se renier. Il n'est pas douteux que la journée de Poznan aura une profonde répercussion, non seulement à l'intérieur, où le plénum du parti doit incessamment se tenir, mais également dans les pays frères.

Les jours qui suivent apporteront sans doute des précisions sur l'attitude que prendront les dirigeants polonais.

445

M. Dejean, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2615 à 2619. Réservé. *Moscou, 30 juin 1956, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme n° 2409 [1].

1° J'ai été convoqué cet après-midi 30 juin à 18 h. 30 au Minindiel pour y recevoir de M. Kouznietzov la réponse officielle à la démarche que j'avais effectuée le 19 juin et dont j'avais souligné le sens et la portée en laissant un aide-mémoire résumant l'argumentation du Département.

Le but du gouvernement soviétique était manifestement de chercher à apaiser le mécontentement que son vote au Conseil de sécurité ne pouvait manquer de produire du côté français [2].

Le vice-ministre m'a remis dès le début de l'entretien un aide-mémoire dont il m'a donné lecture et qui peut être ainsi résumé :

Le gouvernement soviétique ne pouvait pas ne pas tenir compte du fait que 13 états africains et asiatiques s'étaient adressés au Conseil de

(1) Du 19 juin, analysé ci-dessus sous le n° 427 (note).
(2) Voir ci-dessus les nos 427 (et note), 434 (et note).

sécurité « en liaison avec la situation créée autour du problème algérien », estimant qu'il en résultait une menace pour la paix et la sécurité. Pour établir s'il y avait une telle menace, il était naturel qu'il y eût un échange d'opinions au Conseil de sécurité et que les parties intéressées soient entendues.

En même temps, le gouvernement soviétique, réalisant la complexité du problème algérien et tenant compte de ce que les états signataires étaient prêts à remettre l'examen de leur requête, a fait déposer par son représentant à New York une proposition d'ajournement pour permettre aux membres du Conseil de réfléchir à la situation créée et recevoir un complément d'information.

Le gouvernement soviétique regrette que le représentant français se soit comporté négativement au sujet de cette proposition et ait insisté pour un vote immédiat [1].

Étant donné ces faits et les conceptions bien connues du gouvernement soviétique sur lesquelles il a déjà attiré l'attention du gouvernement français, compte tenu également de l'attitude du délégué français au Conseil de sécurité, le représentant de l'U.R.S.S. a voté pour l'inscription à l'ordre du jour.

M. Kouznietzov a fait suivre la lecture de l'aide-mémoire d'un rappel des positions de principe que les dirigeants soviétiques avaient, au cours des récents pourparlers de Moscou, longuement exposées à leurs collègues et qu'ils avaient formulées à nouveau au cours de leurs entretiens avec moi le 23 juin [2]. Le gouvernement soviétique espérait que le gouvernement français comprendrait son attitude à l'égard de l'adresse des treize états. Il tenait en tous cas à souligner de la manière la plus amicale qu'il n'avait nullement eu l'intention de causer un dommage quelconque à la France. Comme il était dit dans le communiqué du 19 mai [3], le gouvernement soviétique espérait que le gouvernement français, se basant sur l'intérêt des peuples et guidé par l'esprit du temps, saurait trouver dans un avenir prochain une solution du problème algérien. C'était réellement pour aider la France que le représentant soviétique avait proposé l'ajournement du débat.

2° J'ai répondu en faisant état des indications données par M. Alphand dans son télégramme n° 11 [4]. L'argumentation invoquée par le gouvernement soviétique prouvait que le représentant français avait eu raison de se prononcer contre l'ajournement. Outre que le délai d'usage, en pareil cas, était déjà écoulé depuis longtemps, la question était, à nos yeux, parfaitement claire et ne nécessitait aucun complément d'information. Il s'agissait de savoir si le Conseil de sécurité était

(1) Voir ci-dessus le n° 434 (note).

(2) Sur les entretiens du 23 juin, voir ci-dessus le n° 427.

(3) Communiqué publié à l'issue de la visite à Moscou du président du Conseil français et de son ministre des Affaires étrangères : voir ci-dessus les n°s 330, 332.

(4) Il s'agit du télégramme de New York n°s 1070-1072 du 26 juin, transmis à Moscou sous les n°s 11-13, qui indiquait les raisons pour lesquelles le représentant français avait rejeté la proposition soviétique de renvoi : *sine die* de la question algérienne. Cette proposition laissait indéfiniment en suspens toute décision sur l'ordre du jour du Conseil.

compétent ou non dans une affaire d'ordre intérieur. La question était tranchée par la Charte elle-même, et telle avait été l'opinion de la grande majorité des membres du Conseil.

Nous connaissons bien certains principes directeurs de la politique soviétique; mais au cours des entretiens du mois de mai, où la question algérienne avait été abondamment discutée nous avions précisément compris que le gouvernement soviétique reconnaissait qu'il appartenait à la France et à la France seule de résoudre le problème et faisait confiance au gouvernement français pour trouver la solution libérale appropriée. L'immense majorité des Français considérait l'attitude de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité comme incompatible avec la déclaration du 19 mai. J'avais tenu à en prévenir très franchement MM. Boulganine et Khrouchtchev, et j'avais attiré leur attention sur les conséquences d'un vote qui serait considéré par le peuple français comme un geste inamical. La simple lecture des journaux de Paris montrait combien notre opinion publique avait ressenti le comportement de l'U.R.S.S., bien qu'en l'espèce, il n'ait pas empêché une large majorité de se prononcer en faveur de la France.

M. Kouznietzov m'a répété que le gouvernement soviétique n'avait pas eu à l'égard de notre pays la moindre intention inamicale, qu'il avait le plus grand respect pour la France et la plus haute estime pour ses dirigeants, que l'U.R.S.S. serait la première à se réjouir de voir le gouvernement français surmonter bientôt ses difficultés en Algérie.

3° Le langage de M. Kouznietzov, qui trahissait un réel embarras, ne saurait évidemment faire illusion. Le gouvernement soviétique a parfaitement su que son attitude au Conseil de sécurité était contraire à l'esprit et à la lettre de la déclaration du 19 mai et qu'elle produisait en France l'impression la plus défavorable. Mais cette considération ne lui a pas paru d'un poids suffisant, dès lors qu'il s'agissait de flatter le nationalisme arabe, sur lequel le Kremlin paraît, à l'heure actuelle, fonder de vastes desseins.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABBAS (Ferhat), secrétaire général de l'U.D.M.A. (Union démocratique du manifeste algérien), nos 278, 334.

ABDEL KRIM, chef de la rébellion rifaine en 1925, nos 14 (note), 25.

ABDEL NABI (Kamal-Eddine), ambassadeur d'Égypte à Paris, n° 152.

ABDERRAHMAN (prince), membre de la famille beylicale tunisienne, n° 390.

ABDOH, délégué de l'Iran à l'O.N.U., nos 292 (note), 438.

Adenauer (Konrad), chancelier de la République fédérale allemande, n° 201.

Cité : 2 (et note), 4, 10, 83, 87, 131, 134, 135, 138 (et notes), 147, 164, 168, 183, 198, 218, 243, 244, 304, 310 (note), 324, 329, 342, 364 (et note), 383, 393, 404 (note), 409 (et note), 417, 421 (note), 425 (note), 437 (note).

AHERDANE, gouverneur de la province de Rabat, nos 49, 431, 435.

AÏT AHMED (Hussein), représentant du « Front de libération nationale » algérien, nos 231 (notes), 351 (note).

ALCOVER Y SUREDA (José Felipe), consul général d'Espagne au Maroc, puis ambassadeur, nos 16, 97, 177 (note), 191 (et note), 212 (et note), 245, 321, 328 (note), 345.

ALI (Mohammed), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Pakistan, n° 143.

ALI BEY, prince tunisien, fils de Sidi Hassine, n° 390.

ALLEN (George Venable), diplomate américain, spécialiste des questions du Moyen-Orient au Département d'État, nos 13, 35, 37 (et note), 71, 102, 235 (et note), 278.

Alphand (Hervé), ambassadeur, chef de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, nos 20, 101, 154, 214, 231, 247, 256, 292, 305 (et note), 347, 349, 351, 371, 385, 399, 434 (note), 438, 445.

ALTMEIER (Peter), ministre-président du gouvernement du Nord-Palatinat, n° 406.

ANSALDO, directeur de *Mattino,* principal quotidien de Naples, n° 294.

ANTONOV (général), chef d'État-major de l'Organisation du pacte de Varsovie, n° 130.

ANTONOV-OUSSENKO, trotskiste, consul général ukrainien à Barcelone en 1936, n° 111.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont nommément citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Apostol (Gheorghe), membre du bureau du Comité central du parti des travailleurs roumains, n° 408.

Argod (Hubert), conseiller diplomatique à la délégation générale de France à Hanoï, n° 47 et annexe.

Armand (Louis), président du conseil d'administration de la S.N.C.F., n° 62.

Arnold (Karl), ministre-président du Land de Rhénanie — Nord-Westphalie, nos 134 (note), 138.

Aroutounian (V.), chef d'un département (Europe) au ministère des Affaires étrangères soviétique durant la période khroutchevienne, n° 329.

Artajo (Alberto, Martin), ministre des Affaires étrangères espagnol, nos 3 annexe, 26 (note), 46 (note), 107, 197 (note), 230, 245, 317, 328 (et notes), 370, 392 (et note).

Asha (Rafik), représentant de la Syrie à l'O.N.U. au sein du groupe afro-asiatique, n° 347.

Astier de la Vigerie (Emmanuel, Raoul, baron d'), député d'Île-et-Vilaine, président du groupe des Républicains progressistes, n° 306.

Aucouturier (Gustave), représentant des Français résidant au Maroc, n° 12.

Auriol (Vincent), président de la République française (1947-1954), nos 158, 160, 169, 174, 178, 261.

B

Baillif (général), commandant supérieur des troupes françaises en Tunisie, nos 331, 356 (annexe), 384, 402.

Bakhtov, président d'une délégation commerciale soviétique, n° 203 (et note), 213.

Balafrej (Ahmed), secrétaire général de l'Istiqlal, ministre des Affaires étrangères marocain, nos 3 (annexe), 19, 45, 49, 175, 187, 191, 194, 204, 276 (et note), 283 (et note), 295, 311 (note), 314, 316, 321, 325, 345, 346, 348 (et note), 355 (et note), 376 (note), 377, 381 (et notes), 391, 393, 395, 405, 410 (et notes), 414 (note), 423, 431 (et note).

Balanescu (Dr Mircea), ministre de Roumanie à Paris, n° 408.

Baraduc (Jacques), directeur du service d'Information et de Presse, n° 329.

Barak (Rudolf), ministre de l'Intérieur tchécoslovaque, n° 396.

Bargach, gouverneur de Casablanca, n° 109.

Barouche (André), ministre tunisien de l'Urbanisme, n° 419.

Barthou (Louis), ministre des Affaires étrangères français, octobre-novembre 1917 et février-octobre 1934, n° 408.

Baruch (Bernard Mannes), président de la Commission américaine sur l'énergie atomique, 1947-1955, n° 180 (et note).

Basdevant (Jean), directeur du Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, nos 68, 374.

Cité : nos 120, 167, 223, 314, 320, 328 (note), 389 (annexe), 439.

Bauchard (Charles), conseiller d'État, directeur du Cabinet de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, puis membre du Cabinet de Guy Mollet, nos 78, 329.

Bazillon (général), commandant des troupes dans la région de Marrakech, n° 295.

Bech (Joseph), président du Conseil luxembourgeois depuis 1954, ministre des Affaires étrangères, nos 138, 166 (et note), 322.

Becker (J.), Sarrois naturalisé français, chef de la police de la frontière sarroise jusqu'au référendum, n° 279 (et note).

Begarra (Joseph), vice-président de l'assemblée de l'Union française, n° 417.

Bekkai (Si Ould Embarek), président du Conseil chérifien, nos 1 (et note), 3 annexe, 8, 33, 144 (et notes), 190, 193, 338.

Cité : 95, 109, 110, 120, 132, 139, 191, 207, 212, 224, 236, 239 (note), 241, 245, 253, 255, 262, 276 (et note), 277, 283 (et note), 291 (et note), 311 (et note), 321, 338 (et note), 353, 382, 405, 423 (note), 435.

Belkhodja, Tunisien participant à une réunion sur la Tunisie au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, n° 439.

Ben Ammar (Tahar), président du Conseil tunisien jusqu'au 9 avril 1956, nos 78, 167, 226, 265 annexe, 390 (note), 419.

Ben Barka (Mehdi), membre influent de l'Istiqlal, nos 181, 204, 395, 431.

Ben Bella (Mohammed), un des chefs du mouvement de libération algérienne (F.L.N.), nos 253, 328.

Benès (Edouard), homme d'État tchécoslovaque (1884-1948), n° 408.

Ben Gourion (David), Premier ministre et ministre de la Défense israélien depuis 1953, nos 102, 297 (et note), 412 (et note), 420, 434 (note).

Ben Halim (Sayid Mustafa), Premier ministre libyen, nos 334, 365.

Benhammar (Ridha), terroriste tunisien, n° 422.

Benjelloun (Me Abdelkader), ministre marocain de la Justice, chargé de l'intérim du président Bekkaï, nos 8, 12, 109.

Ben (Moulay) Arafa (Sidi Mohammed), ancien sultan du Maroc (août 1953-septembre 1955), nos 3 (annexe), 190 (et note).

Bennike (général), délégué de l'O.N.U. au contrôle de la trêve entre Israël et la Syrie, n° 102.

Ben Slimane (Si Fatmi), ancien pacha de Fès, nommé gouverneur de la province de Marrakech, n° 49.

Ben Yahmed (Bechir), secrétaire d'État tunisien à l'Information, n° 439.

Ben Youssef (Sidi Mohammed) : voir Mohammed V.

Ben Youssef (Salah), secrétaire général du Néo-Destour, nos 44, 78, 127 (note), 390.

Beria (Lavrenti), ministre de la Sécurité d'État et de l'Intérieur de l'U.R.S.S., exécuté en 1953, nos 66, 229.

Berman (Jakub), homme politique polonais, n° 172.

Bernachot (colonel), officier en service en Tunisie, n° 44.

Beyen (John-Willem), ministre des Affaires étrangères néerlandais, nos 322, 377 (et annexe).

Bidault (Georges), ancien président du Conseil, sept fois ministre des Affaires étrangères, la première, le 10 septembre 1944, n° 83.

Bierut (Boleslaw), ancien président de la République de Pologne, secrétaire général du P.O.U.P. (1892-1956), n° 172.

Billotte (général Pierre), ministre de la Défense nationale et des Forces armées du Cabinet Edgar Faure depuis le 6 octobre 1955, nos 17 (annexe), 40.

Bionda (Roger), secrétaire des Affaires étrangères, chef du service des Affaires générales à la Résidence générale à Tunis, n° 44.

Black, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, nos 35, 37, 65 (note), 100, 424, 428, 433.

Blank, délégué allemand du groupe libéral à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195.

Blind (Adolf), ministre sarrois de l'Économie, n° 125.

Bocca (Giorgio), journaliste de l'hebdomadaire *Europeo,* n° 294.

Bodnaras (général), membre du Politburo roumain, n° 408.

Boeuf (colonel), responsable du mouvement *Présence française* en Afrique du Nord, n° 109.

Bohlen (Charles), ambassadeur des États-Unis à Moscou, nos 56, 79, 155.

Boisanger (Claude Bréart de), ambassadeur de France à Prague, nos 55, 76, 174, 308, 354, 357, 359, 396.

Bolz (Lothar), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, n° 312.

Bouabid (Me Abderrahim), ministre d'État marocain dans le Cabinet Bekkaï, nos 1 (note), 19 (et note), 45, 120, 177, 234, 239 (note), 303, 311 (note), 314 (et note), 325, 410.

Boudiaf (Mohammed), un des chefs du mouvement de libération algérienne (F.L.N.), n° 328.

Boulganine (maréchal Nicolas), président du conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 22 (annexe), 27 (et note), 30, 56 (et note), 66, 72 (et note), 73, 79 (et notes), 83 (et note), 94, 98 (note), 105, 112 (note), 121, 129, 130, 148, 154, 155, 158 (et note), 162, 169, 171, 173, 180, 182, 185 (et note), 205, 216, 246, 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 277, 287 (et note), 301, 313 (note), 322, 329, 330 (note), 332, 342, 360, 364, 383 (et note), 388, 393, 409, 417 (et note), 421 (note), 425, 427, 434, 443, 445.

Bourdeau de Fontenay (Henri), directeur de l'École nationale d'administration, n° 363.

Bourgès-Maunoury (Maurice), ministre de l'Intérieur (Cabinet Edgar Faure jusqu'au 24 janvier), puis ministre de la Défense nationale (Cabinet Guy Mollet, 1er février 1956), nos 24, 105, 258, 268, 385, 416.

Bourguiba (Habib), président du Néo-Destour, puis président du Conseil tunisien depuis le 15 avril, nos 44, 68, 78, 126, 127, 167 (et note), 188, 223 (note), 252, 280, 296 (et notes), 307 (et note), 311, 319, 323, 331, 335 (et note), 340, 344, 365 et annexe (et note), 372 (et note), 373, 376, 378, 384, 389, 390, 398, 402, 407, 417, 422 (et note), 439.

Bourgund (général), commandant en chef des troupes françaises au Maroc, nos 9 (note), 25, 291 (note), 338 (et note).

Bourillet (Robert), secrétaire des Affaires étrangères, consul adjoint à Varsovie (ambassade), n° 142.

Bouzar (Nadir), chef de bande marocain, n° 435.

Bowie (Robert Richardson), membre américain du Conseil de sécurité (bureau de planification), n° 289 (note).

Brejnev (Leonid), secrétaire du parti communiste du Kazakhstan, n° 130.

Brentano (Heinrich von), ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., nos 5, 52, 87, 92, 117 I et III (et annexe), 124, 131, 134 (et note), 138, 218, 232 (et note), 238, 243 (et note), 244, 246, 249, 266, 275, 284, 288 (et note), 297, 310 (note), 322, 361, 364, 406, 409 (note), 425, 437.

Briand (Georges), directeur du Cabinet de Guy Mollet (février 1956), n° 329.

Brilej (Jože), représentant permanent de la Yougoslavie à l'O.N.U., n° 305.

Brissaut-Desmaillet (général), officier en service au Maroc, n° 414.

Brosio (Manlio), ambassadeur d'Italie aux États-Unis, n° 349.

Buchalet (colonel), membre du Cabinet du ministre de la Défense nationale, n° 430.

Bunche (Ralph Johnson), conseiller auprès du secrétaire général des Nations Unies, n° 101.

Burgess, fonctionnaire du Foreign Office, passé à l'Union soviétique, n° 94.

Burin des Rosiers (Étienne), ministre-délégué au haut-commissariat à Rabat, n° 127 (note).

Burns (général Gedon, Louis Millard), chef du groupe des Nations Unies supervisant l'organisation de la trêve israélo-égyptienne, nos 65 (et note), 81, 85 (et note), 102, 165, 214.

Byroade (Henry, Alfred), ambassadeur des États-Unis en Égypte (1954-1956), nos 13, 71.

C

Caillavet (Henri), député radical, n° 195.

Callender (Harold), journaliste américain, (*New York Times*), n° 278.

Carbonnel (Eric de), chef de la mission diplomatique en Sarre, nos 4, 7, 70, 279 (et note), 300, 404 (et note).

Cité : n° 2.

Carrère d'Encausse (Hélène), historienne, n° 163 (note).

Casa Rojas y Moreno (José, comte de), ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 3 (annexe), 107, 132, 136, 156, 197.

Casey (Rt. hon. Richard G.), ministre des Affaires étrangères australien, nos 143, 151.

Catroux (général Georges), ministre résident en Algérie (1er-6 février 1956), nos 107 (note), 110, 159.

Champeix (Marcel), secrétaire d'État à l'Intérieur, chargé des Affaires algériennes, n° 353 (et note).

Champetier de Ribes, directeur du secteur de modernisation du paysannat, assassiné à Oujda ainsi que sa femme, n° 33 (et note).

Charles-Roux (François), premier conseiller à Rabat, chef du Cabinet diplomatique, nos 97, 191 (note).

Chau : voir Nguyen Hui Chau.

Chauvel (Jean), ambassadeur de France à Londres, nos 28, 38, 57, 90, 96, 147, 180, 205, 237, 260, 264, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 281, 342.

Cité : nos 192, 297.

Chedly, prince de la famille beylicale tunisienne, n° 78.

Chepilov (Dmitri), ancien directeur de la *Pravda,* secrétaire du présidium du Comité central de l'U.R.S.S., ministre des Affaires étrangères à partir du 2 juin 1956, nos 111, 113, 130, 299, 360, 367, 381 (et note), 393 (et note), 409, 413 (et note), 417, 420, 425, 427, 433, 434 (et note), 440, 443.

Cherkaoui (Abderhamane), ministre d'État marocain dans le Cabinet Bekkaï, nos 1 (note), 19 (et note), 45, 120, 177 (note), 314 (et note), 325.

Cheysson (Claude), conseiller des Affaires étrangères, en service à la direction générale des Affaires tunisiennes et marocaines, n° 226.

Chiguer, directeur du Cabinet impérial marocain, n° 405.

Chisinevschi, membre du Politburo roumain, n° 408.

Choukeiri, représentant de la Syrie au Conseil de sécurité des Nations Unies, n° 371.

Churchill (Winston), ancien Premier ministre britannique, (1940-1945 et 1951-1955), nos 163, 329.

Chu Teh, délégué du parti communiste chinois au XXe Congrès du parti communiste de l'U.R.S.S., n° 106.

Chvernik (Nikolaï), membre suppléant du présidium du Comité central de l'U.R.S.S. écarté après le XXe Congrès (février 1956), n° 130.

Clappier (Bernard), directeur des relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques, n° 74 (note).

Clauzel (Ghislain), ministre délégué auprès du sultan du Maroc, nos 25, 97, 177 (note), 191 (et note), 207, 212 (et note), 245.

Clerc (Michel), correspondant de la *Gazette de Lausanne,* n° 253.

Cleveland (Stanley Matthews), spécialiste des questions économiques au département d'État, n° 74.

Clos (Max), journaliste du *Figaro,* n° 296.

Coates (Éric), président d'une commission chargée d'examiner les problèmes franco-sarrois, n° 125.

Cockcroft (John), membre de la Haute autorité britannique pour l'Énergie atomique, n° 104.

Cohen-Halimi, auteur d'une note relative aux relations franco-tunisiennes, n° 126 (note).

Collins (général J. Lawton), représentant spécial des États-Unis auprès du gouvernement de Saïgon, avec rang d'ambassadeur, n° 147.

Commin (Pierre), secrétaire général adjoint du parti socialiste français, n° 299 (et note), 360.

Constantinescu (Miran), membre du Politburo roumain, n° 408.

Cortina, consul général d'Espagne à Paris et jurisconsulte, n° 107.

Costantini (colonel), chef du Cabinet militaire du Résident général de France à Rabat, nos 241, 262 (et note).

Coty (René), président de la République française depuis 1954, nos 200, 282.

Coulson (John Eltringham), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne aux États-Unis, n° 349.

Courcel (Geoffroy Chodron de), secrétaire général permanent de la Défense nationale, nos 69, 258, 439.

Couve de Murville (Maurice), ambassadeur de France à Washington, nos 13, 35, 51, 59, 65, 71, 74, 81, 85, 86, 100, 101, 102, 104, 128, 137, 140, 170, 175, 217, 230, 235, 248, 278, 415, 424, 433, 436.

Cité : nos 28, 37, 38, 401.

Croüy-Chanel (Étienne de), directeur général adjoint des Affaires politiques, nos 52, 183, 210, 288 (et note).

Cunha (Paulo A.V.), juriste et homme politique portugais, délégué à la réunion du Conseil de l'O.T.A.N., n° 322.

Curie (Eve), conseiller à l'organisation de l'Atlantique-Nord, n° 214.

Cyrankiewicz (Jozef), président du Conseil polonais, nos 172, 339, 359 (note), 362, 368, 369 (note), 387 (note).

D

Daridan (Jean), ministre plénipotentiaire, directeur adjoint du Cabinet du Ministre, n° 82 (note), 223, 260 (note), 289 (note).

Debré (Michel), sénateur d'Indre-et-Loire, président du groupe des Républicains sociaux, représentant de la France à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, nos 284, 377.

Deferre (Gaston), ministre de la France d'outre-mer, n° 318.

Dehler (Thomas), président du groupe F.P.D. (*Freie demokratische Partei*) allemand, nos 183, 218, 249, 425.

Dehousse (Fernand), sénateur belge socialiste, délégué à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195.

Dejean (Maurice), ambassadeur de France à Moscou, nos 18, 22, 27, 30, 48, 50, 56, 66, 72, 73, 79, 94, 98, 99, 106, 111, 112, 113, 116, 129, 130, 155 (et note), 158, 160, 163, 168, 169, 173, 178, 179, 185, 196, 203, 213, 229, 261, 287, 306, 313, 329, 330, 332, 356, 360, 367, 383, 393, 394, 409, 410, 421, 426, 427 (et note), 434, 443, 445.

Delahaye (Yves), conseiller des Affaires étrangères, en mission au Cabinet du Ministre, n° 223.

Dell' Acqua (Mgr), substitut de la secrétairerie d'État, n° 263.

Desgarets (Jean Garnier), conseiller des Affaires étrangères à Belgrade, n° 388.

Desrousseaux (Jacques), ingénieur en chef au corps des Mines, n° 210.

Diehl (Gustav), membre du ministère des Affaires étrangères de la R.F.A., collaborateur du ministre von Brentano, n° 131.

Diem : voir Ngo Dinh Diem.

Dillon (Clarence, Douglas), ambassadeur des États-Unis à Paris, nos 236 (et notes), 278, 289 (notes), 376.

Dixon (sir Pierson), diplomate britannique, représentant permanent de la Grande-Bretagne à l'O.N.U., n° 371 (et note).

Dobrowolski (Szczesny), membre du parti communiste polonais, n° 225.

Donnedieu de Vabres (Jacques), maître des requêtes au Conseil d'État, secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique, n° 74 (note).

Dorget (Guy), premier conseiller au Caire, n° 413.

Douiri, ministre des Affaires étrangères marocain par intérim, n° 423.

Dubois (André-Louis), Résident général, puis Haut-Commissaire général de France à Rabat, nos 1, 3 (annexe), 8, 9 (et note), 12, 14, 15, 16, 19, 25, 26, 33, 39, 45, 49, 54, 58, 77, 88, 95, 144, 145, 153, 175 (et note), 177 (et note), 187, 190, 191, 194, 224, 236, 230, 241, 245, 268, 274, 276 (et note), 283, 291, 298, 315, 327, 338, 346, 352, 353, 358, 381, 382, 391, 395, 405, 407, 410, 414, 431, 435, 440.

Cité : nos 3, 97, 109 (note), 110, 139, 190 (note), 193, 204, 207, 208, 212, 228.

Du Chayla (Armand Blanquet), ambassadeur de France au Caire, nos 150, 428.

Ducoux (Jacques), membre du Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, n° 374.

Dufournier (Bernard), ministre plénipotentiaire, premier conseiller à l'ambassade de France à Bruxelles, n° 375.

Dulles (John Foster), secrétaire d'État américain, nos 13, 20, 51, 74 (et note), 102, 142 (et annexe), 147, 149, 151, 161, 163, 178, 198, 235 (et note), 289, 297, 302, 322, 329, 336, 380, 401, 409, 417.

Dumarcay (Jacques), ministre de France à Tripoli, n° 334.

Dutt (Subimal), directeur politique au ministère des Affaires étrangères de l'Inde, n° 386.

Dworakovski (Wladyslav), membre titulaire du Politburo polonais, n° 368.

E

Eban (Abba [Aubrey], Salomon), ambassadeur d'Israël aux États-Unis, n° 235.

Ebtehaj (Abot Hassan), directeur de l'organisation du Plan à Téhéran, n° 433.

Eden (Anthony), Premier ministre britannique, nos 22 (annexe), 35, 37, 38 (et note), 48, 51, 57, 65 (note), 71, 74 (et note), 81, 85, 89, 90 (et note), 99, 102, 104, 143, 148, 155, 161, 205 (et note), 218, 271, 273, 286, 287 (et note), 304, 329, 342.

Eisenhower (Dwight David), Président des États-Unis d'Amérique, nos 37, 56, 65 (note), 72 (note), 73, 74 (et note), 79, 81, 83 (et note), 89, 90, 99, 105 (et note), 118 (note), 121, 147, 148, 154, 160, 169, 171, 180 (et note), 182, 185, 200, 205, 220, 267, 271, 275, 313 (note), 329, 342, 364, 383 (et note), 409 (note).

El Badr, ministre des Affaires étrangères du Yémen, n° 434.

Ely (général Paul), ancien Commissaire général de France en Indochine, chef d'État-major général des armées (mars 1956), nos 147, 176, 184, 338, 358, 382 (et note), 402, 422 (note), 423.

Erhard (Ludwig), ministre de l'Économie de la R.F.A., nos 104, 199.

Eytan (Walter), directeur général du ministère des Affaires étrangères israélien, n° 420.

F

Farhat (Abdallah), directeur du Cabinet du président Bourguiba, n° 419.

Fassi (Allal el), président de l'Istiqlal, nos 3 annexe, 9, 14, 16, 33, 58, 107 (note), 110, 132, 159, 175, 181, 187 (et note), 193, 194, 204, 228 (et note), 234, 395, 414 (et note), 423 (note), 431.

Faure (Edgar), président du Conseil jusqu'au 24 janvier 1956, nos 40, 66, 83.

Cité : nos 19, 22 (note), 105 (note), 148.

Faure (Maurice), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, nos 317, 324, 326.

Cité : nos 117 II et III, 124, 138 (et note, annexe), 166 (et note), 183, 209 (et note), 210, 249, 275, 288, 293 (note), 306, 310 (note), 318, 364 (note), 377, 406, 430, 432 (et note).

Fawzi (Mahmoud), ministre des Affaires étrangères d'Égypte, nos 13, 102.

Fedorenko, vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., nos 23, 329.

Fejgin (Dr), médecin polonais, n° 172.

Filliozat (Jean), professeur au Collège de France, n° 61.

Fougère (Louis), maître des requêtes au conseil d'État, mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères en qualité de conseiller du gouvernement chérifien, nos 45, 212.

Fouques-Duparc (Jacques), ambassadeur de France à Rome, nos 75, 89, 200, 294.

Cité : n° 275.

Fourtseva (Ekaterina), secrétaire du parti communiste de la ville de Moscou, membre du présidium du Comité central après le XXe Congrès (février 1956), n° 130.

Frances, directeur des services de Sécurité en Tunisie, n° 226.

Francfort (Pierre), ministre de France à Bucarest, n° 408.

Franco (général Francisco), chef suprême de l'Espagne, nos 3 (annexe), 14, 16, 191, 224, 230 (et note), 234 (et note), 235, 245, 317 (note).

Furler, parlementaire allemand, membre du C.D.U., n° 199.

G

Gaitskell (Hugh Todd Naylor), chef de l'opposition à la Chambre des Communes, n° 260.

Gajewski (Stanislas), ambassadeur de Pologne à Paris, nos 219, 359 (note).

Gandhi (dit le Mahatma), chef nationaliste et spirituel de l'Inde (1869-1948), n° 171.

Gandon (Armand), diplomate, chef d'une délégation du gouvernement français siégeant à Pondichéry, nos 61, 408.

Garcia-Valiño y Marcen (général Rafaël), Haut-Commissaire d'Espagne à Tétouan, nos 14 (et note), 16 (et note), 97, 234, 315.

Garnier (Francis), explorateur français au Tonkin (1839-1873), n° 211.

Gaulle (général Charles de), chef de la France libre, ancien président du gouvernement provisoire (1944-1946), fondateur du R.P.F., nos 18, 306, 329.

Gazier (Albert), ministre des Affaires sociales, chargé de l'intérim des Affaires étrangères, nos 318, 342.

George (Walter Franklin), sénateur américain, n° 417.

Georges-Picot (Jacques), président de la Compagnie de Suez, n° 424 (note).

Gerö (Erno), ministre de l'Intérieur hongrois, 1952-1954, n° 442.

Gheorghiu-Dej (Ghéorghe), homme politique roumain, Premier ministre 1952-1955, n° 408.

Giard (colonel), commandant au Maroc le secteur de Kasserine, n° 344.

Gilbert (Pierre-Eugène), ambassadeur de France à Tel Aviv, nos 17, 412, 420.

Gillet (Robert), ministre délégué de France à Tunis, n° 319.

Glaoui (Si Hadj Thami el), pacha de Marrakech, décédé le 23 janvier 1956, nos 139, 295 (et note).

Globke (Dr Hans), secrétaire d'État à la Chancellerie de la R.F.A., nos 2, 135.

Glubb Pacha (général John), officier britannique à la tête de la Légion arabe, nos 152, 161.

Goldschmidt (Bertrand), directeur du Commissariat de l'Énergie atomique, nos 101 (note), 118, 240.

Gomulka (Wladyslaw), ancien secrétaire général du P.O.U.P. polonais, nos 225, 229.

Gorchenine (Konstantin), ministre de la Justice soviétique depuis 1948, exclu de la candidature au présidium du Comité central (février 1956), no 130.

Gorse (Georges), conseiller de l'Union française, socialiste, nos 152, 417 (note).

Gottwald (Klement), président de la République tchécoslovaque de 1948 à 1953, no 106.

Goubert (Edouard), député de l'Inde française à l'Assemblée nationale, no 61.

Grandval (Gilbert), ancien chef de la mission diplomatique de France en Sarre (1945-1955), no 279.

Grewe (professeur Wilhelm), directeur politique au ministère des Affaires étrangères de la R.F.A., nos 11, 183, 210.

Grigorian, membre du Collège du ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., no 130.

Grimaldi (Toussaint), secrétaire d'administration, no 180 (note).

Gromov, chef de la section des organes du parti communiste de l'U.R.S.S., no 130.

Gromiko (Andreï), ministre adjoint des Affaires étrangères soviétique, membre suppléant du présidium du Comité central, devenu membre après le XXe Congrès (février 1956), nos 56, 79, 130, 160, 205, 240, 244, 261, 266, 267, 271, 272, 273 (et note), 297 (et note), 329 (et note), 342, 427 (et note).

Gronchi (Giovanni), président de la République italienne, nos 200, 222, 275 (note), 282 (et annexe), 294.

Gros (Pr André), chef du service juridique du ministère des Affaires étrangères, nos 223, 302 (note).

Grotewohl (Otto), Premier ministre de la République démocratique allemande, nos 32, 312 (et note).

Grover (Preston), journaliste américain (*Associated Press*), no 278.

Gruben (baron Hervé de), ambassadeur de Belgique en R.F.A., no 138.

Gruenther (général Alfred), officier américain, commandant des forces alliées en Europe depuis 1953, nos 146, 147, 184, 238, 275.

Guedira (Si), ministre d'État marocain dans le cabinet Bekkaï, chargé de la Défense nationale, nos 45, 177 (note), 241, 250, 254, 262 (note), 268 (et note), 291, 327, 338, 358, 381, 382, 410 (et note).

Guennoun, ministre Khalifien démissionnaire (9 janvier 1956), no 16.

Guillaumat (Pierre), administrateur général, délégué du gouvernement auprès du commissariat à l'Énergie atomique, nos 118, 432 (note).

Gutmann (François), chargé de mission au service de Coopération économique de la direction générale des Affaires économiques, nos 222 (et note), 265 (et note), 302 (et notes).

H

Haas (Wilhelm), ambassadeur de la R.F.A. en Turquie, nommé à Moscou en 1956, nos 5, 134, 168, 218, 246, 421.

Hajeri, secrétaire général des Affaires étrangères tunisien, no 419.

HALLSTEIN (Dr Walter), secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères, nos 5, 11, 52, 92, 117 II et III, 124, 138 (et note, annexe), 183, 186, 209 (note), 218, 232, 238, 243, 249, 288, 310, 343 (et note), 361, 364 (note), 377 (et annexe), 406.

HAMMARSKJÖLD (Dag, Hjalmar, Agne, Carl), secrétaire général des Nations Unies depuis 1953, nos 85, 214 (et note), 248, 256, 292, 297, 305 (et note), 322, 371 (et note).

HANSEN (Hans Christian Svane), ministre des Affaires étrangères danois, nos 155, 322.

HARCOURT (William Edward), directeur exécutif pour le Royaume-Uni de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, n° 433.

HARRIMAN (William Everell), homme politique américain, n° 329.

HASSAN (Moulay), fils aîné du sultan du Maroc, Mohammed V, nos 8, 153, 215, 224, 250, 268, 315, 321, 358, 372, 381 (et notes), 382, 405, 410 (et notes), 414, 440.

HASSINE (Sidi), prince héritier tunisien, nos 78, 390.

HAUTECLOQUE (Jean de), résident général à Tunis, 1951-1953, n° 78.

HECK, secrétaire général du C.D.U. de Bonn, nos 2, 4 (note).

HEGEDUS (Andras), président du Conseil des ministres hongrois, n° 442.

HERNU (Charles), député radical-socialiste, n° 306.

HERRIOT (Edouard), président de l'Assemblée nationale, n° 147 (note).

HERWART (Hans-Heinrich von Bittenfeld), ambassadeur de la R.F.A. à Londres, nos 201, 237.

Hessel (Stéphane), premier conseiller du Haut-Commissariat de France à Saigon, n° 198 (et annexe).

HEUSS (Theodor), président de la République fédérale allemande depuis 1949, nos 5, 11.

HITLER (Adolf), chancelier du Reich allemand de 1933 à 1945, n° 408.

HO CHI MINH, président de la République démocratique du Vietnam, n° 93.

HOFFMANN (Johannes), ministre-président sarrois jusqu'au 23 octobre 1955, nos 2 (note), 7 (note), 183, 185, 210, 288 (note), 310 (note).

HOHLER, chef de la section russe au Foreign Office, n° 266.

HOOVER (Herbert Jr.), sous-secrétaire d'État américain, nos 35, 165, 170.

HOPE (Lord John), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, n° 284.

Hoppenot (Henri), ambassadeur de France à Saigon, nos 6, 31, 36, 42, 43, 91, 100, 119, 211.

Cité : nos 53.

HOPPENOT (Roger), inspecteur des Finances, n° 433.

HUGUES (Morris Nelson), consul général, puis chargé d'affaires des États-Unis à Tunis, n° 372.

HUSSEIN, roi de Jordanie depuis le mois d'août 1952, n° 161.

HUTMAGHER (Eugen), adjoint du ministre sarrois de l'Économie, n° 125.

I

Ibn Seoud ou Saoud, roi d'Arabie séoudite, nos 35, 37, 433.

Ibrahim, secrétaire d'État marocain à l'Information, nos 139, 194.

Ilitchev (Leonid Fiodorovitch), directeur au ministère des Affaires étrangères de l'U.R.S.S, n° 329.).

Ismay (lord Hastings Lionel), vice-président du Conseil de l'O.T.A.N. depuis 1952, n° 206 (note).

J

Jacquot (général Pierre), commandant en chef en Indochine, nos 36, 42, 91, 147.

Jantzen, allemand participant aux conversations franco-allemandes de Paris, mars 1956, nos 183, 210.

Jebb (sir Gladwyn), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n° 62 (note).

Johnston (Herschel W.), diplomate du département d'État, nos 85 (et notes), 102, 165.

Joukov (maréchal Gheorghi), ministre de la Défense de l'U.R.S.S., membre suppléant du présidium du parti à la suite du XXe Congrès du parti communiste, nos 116, 129, 130, 185, 313, 364.

Joxe (Louis), ambassadeur de France à Bonn, nos 5, 10, 11, 29, 32, 104, 131, 134, 135, 164, 186, 201, 209, 218, 221, 238, 243, 246, 249, 277, 310, 324, 406, 418.

Cité : nos 138 (et note, et annexe), 186, 210, 288, 343.

Juin (maréchal Alphonse), commandant en chef des forces alliées Centre-Europe, nos 209, 398.

Juniac (Gontran Begoügne de), ministre-conseiller à Londres, nos 260 (note), 264.

K

Kaczmarek (Mgr), évêque de Kielce, n° 362.

Kaganovitch (Lazar), vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 116, 129, 130, 155, 185, 364.

Kaissouni (Abdel Moneim), ministre égyptien des Finances, n° 433.

Kardelj (Edouard), vice-président du Conseil exécutif fédéral yougoslave, n° 426.

Kettani, général marocain, nos 250 (note), 268, 315.

Khatib, l'un des chefs de l'armée de libération marocaine, n° 395.

Khider (Mohammed), chef politique du F.L.N., n° 417 (note).

Khiem (Pham Duy), représentant du gouvernement du Sud Vietnam à Paris, nos 6, 31 (note), 93.

Khim Tit, président du Conseil cambodgien, n° 336.

Khrouchtchev (Nikita), premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S., nos 22 (annexe), 30, 66, 79 (et note), 94, 98, (et note), 106 (et note), 111, 113, 116, 121, 129, 130, 147, 148, 154, 155, 161, 162, 163 (et note), 171, 173, 178, 185 (et note), 203, 216, 218 (et note), 229 (et note), 238,

246, 264 (et note), 266, 267, 270, 271, 273, 277, 287, 290, 299, 301, 304, 313 (et note), 322, 329, 330, 342, 350, 360 (et note), 364, 383 (et notes), 388, 397, 406 (note), 409 (et note), 417, 421 (note), 425 (et note), 426, 427, 434, 437, 445.

KIESINGER (Kurt, Georg), parlementaire allemand membre du parti démorate chrétien, n° 199.

KIRCHMAYER, officier polonais de la Sanacja, n° 225.

KIRITCHENKO (Nikolaï K.), membre du présidium du Comité central de l'U.R.S.S., nos 129, 130.

KIRKPATRICK (sir Ivone Augustine), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 28, 57, 96 (note), 271 (et note).

KIROV (Serguei M. Kostrikov, dit), homme politique soviétique, assassiné sur l'ordre de Staline en 1934, n° 163.

KLEPACZ (Mgr), prélat polonais, n° 362.

KOMAR (général Waclaw), membre du parti communiste polonais, n° 225.

KONSTANTINOV, chef de la section d'agitation et de propagande de l'U.R.S.S., n° 130.

KÖPRÜLÜ (Mehmet Fuad), ministre des Affaires étrangères de Turquie, n° 322.

KOSSIOR, membre du Politburo ukrainien disparu en 1938, n° 111.

KOUTCHERENKO, vice-président du Conseil soviétique, n° 130.

KOUZNIETZOV (Vasili), premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., n° 445.

KRONE (Dr Heinrich), président du groupe C.D.U. au Bundestag, n° 164.

KRUPP (Alfred), fondateur d'un groupe métallurgique allemand (1812-1887).

KUROPIESKA (Jozef), membre du parti communiste polonais, n° 225.

L

LABONNE (Erik), diplomate, ancien résident général de France au Maroc, président du Comité d'études des zones d'organisation de l'Union française depuis 1949, n° 19.

LABOUISSE (Henry Richardson), président de l'U.N.R.W.A. (United Relief and Work Agency), n° 214.

LACOSTE (Robert), ministre résident en Algérie depuis le 9 février 1956, nos 107 (note), 259, 278, 394.

LADGHAM (Bahi), secrétaire général du Bureau politique tunisien, vice-président du Conseil dans le Cabinet Bourguiba, nos 44, 167, 296, 320, 331, 340, 365, 372, 373, 374, 378, 398 (et notes), 402, 439.

LAGHZAOUI, directeur de la Sûreté nationale marocaine, nos 239 (note), 262, 291 (et note), 338.

LAGOSZ (Mgr), évêque de Wroclaw, n° 339.

LAHR (Rolf), haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de la République fédérale, nos 29, 125, 183, 210, 361.

LALL (Panne), délégué permanent de l'Inde à l'O.N.U., n° 292.

Lalouette (Roger), délégué à la Résidence générale de France à Rabat, nos 97, 139, 250, 253, 254, 255 (et note), 262, 316, 338, 423.

Cité : nos 1, 14, 16, 33, 45, 95, 145, 177 (note), 191, 212 (et note), 236, 276, 291, 355 (note).

Laloy (Jean), directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, n° 290.

Lamine (Sidi) Ier, bey de Tunis, nos 78, 126, 390.

Lange (Halvard Manthey), ministre des Affaires étrangères de Norvège, nos 301, 322.

Laniel (Joseph), président du Conseil (26 juin 1953-1er juin 1954), n° 61.

Latour (Jehan de), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 202.

La Tournelle (Guy Le Roy de), ambassadeur de France à Madrid, nos 3 et annexe, 64, 84, 107, 132, 156, 181, 234, 317, 328 (et note), 370, 392.
Cité : nos 26, 46 (note), 197 (note).

Lavaud (général Gaston), chargé de mission au Cabinet du ministre de la Défense (février 1956), n° 430.

Lazitch (Branko), historien, n° 163 (note).

Leduc (François), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Bonn, n° 425.

Legendre (Michel), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale, n° 313 (et note).

Lejeune (Max), secrétaire d'État à la Défense nationale nos 315, 352 (et note).

Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov dit), fondateur de l'État soviétique, nos 106, 111, 163, 173, 185, 229, 322.

Lenz (Dr Otto), membre du Bundestag et de plusieurs comités européens, nos 361.

Lescot (Roger), secrétaire des Affaires étrangères, en service au Secrétariat des conférences, n° 223.

Leusse (Pierre de), ambassadeur de France à Varsovie, nos 34, 114, 141, 172, 191, 219, 225, 233, 339, 341, 359, 361, 368, 369, 387, 397.

Lévèque (colonel), membre du cabinet de M. Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense, n° 416.

Ligneville (colonel de), commandant le 8e bataillon de tirailleurs tunisiens, nos 331, 365, annexe.

Livry (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Tel Aviv, n° 17 annexe.

Lloyd (Rt Hon. John Selwyn), secrétaire d'État au Foreign Office depuis le 20 octobre 1955, nos 22 (note), 28, 38, 65, 71, 90, 96, 142 annexe, 143, 147, 148 et annexe, 149, 161, 171, 180 (et note), 235, 260, 267, 289, 297, 301, 322, 329, 401.

Lobanov (Pavel P.), vice-président du Conseil soviétique, n° 130.

Lodge (Henry Cabot), délégué des États-Unis à l'O.N.U., nos 154, 214 (note), 231, 415, 417, 438.

Lucius (Jacques), maître des requêtes au Conseil d'État, président du groupe de travail de l'Outremer, de la commission des investissements, ancien secrétaire général du protectorat marocain, n° 120.

Lyautey (maréchal Louis-Hubert), commissaire-résident général au Maroc (1912-1925), n° 315, 405.

Lyazidi (Mohammed), membre influent de l'Istiqlal, n° 204.

Lyoussi (Si Lahcen), caïd marocain et ministre de l'Intérieur démissionnaire le 4 mai 1956, nos 295, 395, 431.

M

MACLAY (John), délégué britannique à l'Assemblée de l'Union européenne occidentale, n° 284.

MAC CLOY (John Jay), juriste et banquier américain, n° 433.

MAC LEAN, fonctionnaire du Foreign Office passé à l'Union soviétique, n° 94.

MAC MILLAN (Harold), chancelier de l'Échiquier (depuis décembre 1955), ancien secrétaire au Foreign Office, n° 329.

MAGISTRATI, diplomate italien, n° 275.

MAILLARD (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction d'Afrique-Levant, nos 175, 223.

MAKARIOS (Mgr), archevêque cypriote, chef de l'*Enosis* mouvement pour l'union de Chypre à la Grèce, n° 35.

MAKINS (sir Roger Mellor), ambassadeur britannique à Washington, n° 85.

MALENKOV (Georgii), président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S. (1953-1955), nos 30, 66, 106, 129, 130, 155, 185, 364, 427, 442 (note).

MALIK (Yakov), diplomate soviétique, ambassadeur en Grande-Bretagne depuis 1953, membre suppléant du présidium du Comité central (février 1956), nos 130, 342.

MALTZAN (Vollrath, baron von), ambassadeur de la R.F.A. à Paris, nos 5, 138 (note et annexe), 221.

MAO TSE-TOUNG, président de la République de Chine depuis 1953, nos 66, 147.

Margerie (Christian Jacquin de), ministre conseiller à Bonn, nos 2, 87, 198, 232, 330, 361 (et note), 437.

MARININE, rédacteur de la *Pravda,* n° 185.

MARJOLIN (Robert), ancien secrétaire général de l'O.E.C.E., conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères, nos 289 (note), 430.

MARSHALL (général George Catlett), chef d'État-major de l'armée américaine, puis secrétaire au département d'État (1947-1948), n° 279 annexe.

MARTIN ARTAJO, voir ARTAJO.

MARTINO (Gaetano), ministre des Affaires étrangères italien depuis 1954, nos 275, 282, 301, 322, 377 et annexe.

MASARYK (Thomas), homme d'État tchécoslovaque (1850-1937), n° 408.

MASMOUDI (Mohammed), ministre tunisien de l'Économie, puis ministre d'État chargé des négociations dans le gouvernement de Bourguiba.

Massigli (René), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 15, 136, 150, 184, 188.

Cité : 44 (et note), 78 (note), 176, 328 (note), 330.

MATTEI, administrateur de la liste civile tunisienne, n° 390.

MAYER (Daniel), député socialiste de la Seine, ancien ministre, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, nos 339, 394.

MAZUR (Franciszchek), secrétaire du parti communiste polonais chargé des questions culturelles, nos 172, 362.

MECHERI (Cherif), préfet hors cadre, secrétaire général du Haut-Conseil de l'Union française, n° 363.

MELLIÈS (Wilhelm), vice-président de la S.P.D., n° 246.

Menchikov, ambassadeur soviétique aux Indes, n° 130.

Mende (Erich), membre du parti libéral démocrate de la R.F.A., n° 134.

Mendès France (Pierre), ancien président du Conseil (19 juin 1954-6 février 1955) et ministre des Affaires étrangères (jusqu'au 20 janvier), nos 47 annexe, 61, 82, 83, 183, 253.

Menon (Khrisna), délégué de l'Inde à l'O.N.U., nos 297, 385 (note), 386.

Menthon (Bernard de), ministre plénipotentiaire (Secrétariat des Conférences), membre de la délégation française à l'Assemblée commune du charbon et de l'acier, n° 195.

Menthon (François de), député, vice-président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, n° 339.

Merchant (Livingstone Tallmadge), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes, nos 74, 176, 289 (note).

Meric (général), directeur général des services marocains de l'Intérieur, n° 239 (note).

Meyerson (Golda), ministre des affaires étrangères israélien après le 18 juin 1956, nos 412, 420.

M' Hammedi (Si Driss), ministre d'État marocain dans le cabinet Bekkai chargé de l'Intérieur par intérim, nos 1, 45, 120, 236, 239 (note), 245, 253, 254, 316, 327, 338 (et note), 353, 358, 395 (et note), 405, 435.

Migone (Bartolomeo), diplomate spécialiste des questions scandinaves au ministère des Affaires étrangères italien, n° 275.

Mikhaïlov (Nicolaï), ministre de la Culture soviétique, nos 50, 158, 261, 266, 329.

Mikoyan (Anastase), premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., nos 111, 113, 116, 129, 130, 155, 158, 173, 185, 290, 299, 304, 360, 364, 365, 427.

Millar (Sir Frederick Robert Hoyer), ambassadeur de Grande-Bretagne auprès de la République fédérale, n° 104.

Millard, secrétaire particulier d'Anthony Eden, n° 160 (note).

Minc (Hilary), homme politique polonais, n° 172, 368.

Moch (Jules), représentant de la France à la Commission du Désarmement, nos 180, 205 (et note), 244, 260, 267, 270, 272, 273 (et note), 281.

Cité : nos 73 (note), 105 (et note), 120, 148 et annexe, 154, 155, 160, 161, 169, 180 (note), 182, 266, 285, 286, 289 (et note), 297, 329.

Mohammed V (Sidi Mohammed Ben Youssef), sultan du Maroc, nos 3 annexe, 24, 25, 26 (et note), 97, 153, 159, 175, 177 (et note), 190, 193, 204, 207, 234 (note), 245, 253, 259, 315, 321, 352, 358, 405, 431, 435.

Mollet (Guy), président du Conseil depuis le 1er février 1956, nos 22 (note), 47 (note), 52 (note), 73, 78, 80 (et note), 106 (note), 117, 146, 155, 161, 164 (et note), 167, 179, 188, 201, 210, 216, 218 (et note), 232 (et note), 238, 243 (et note), 244 (note), 249, 261 (et note), 265 (note), 282, 284, 289, 296, 307 (et note), 310 (note), 314 (note), 329, 330 (et note), 333, 343, 364, 365, 378, 383 (et note), 389, 393, 394, 406 (note), 407 (et note), 408, 409 (note), 411, 417, 419, 427, 437, 439.

Molotov (Viatcheslav Mikhaïlovitch), ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S. jusqu'au 2 juin 1956, nos 18 (et note), 30, 56, 73, 79, 83 (note), 112, 113, 116, 129, 147, 148, 155 (et note), 158 (et note), 160, 163, 168, 169, 173, 216, 220, 221, 256, 261, 287, 306, 329, 332, 360 (et note), 364, 367, 408, 409.

Mommer (Karl), membre du parti social démocrate allemand, vice-président de la sous-commission de la Sarre au Bundestag, n° 310.

Moncef bey, ancien bey de Tunis, destitué en 1943, n° 390.

Monckton (Sir Walter), ministre britannique de la Défense, nos 161 (note), 329.

Monnet (Jean), président du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, nos 40 (note), 75, 80 (note).

Monod (Guy), premier conseiller à Varsovie, nos 192, 441, 444.

Mossor, officier polonais, n° 225.

Motz (Roger), ancien président du parti libéral belge, délégué à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195.

Moukhitdinov, secrétaire du parti communiste d'Ouzbekistan, n° 130.

Moulay Hassan, ancien sultan marocain, 1873-1894, n° 298.

Moureau (capitaine), officier en service au Maroc, enlevé par l'Armée de libération, n° 435.

Murphy (Robert Dani), sous-secrétaire d'État américain depuis novembre 1953, nos 85 (et note), 102, 349, 376 (note).

Mussolini (Benito), fondateur et chef du parti fasciste italien, au pouvoir de 1922 à 1942, n° 408.

N

Naceur (prince), membre de la famille beylicale tunisienne, n° 390.

Naegelen (Marcel), gouverneur général de l'Algérie (1948-1951), n° 24.

Nagy (Imre), ancien président du Conseil hongrois, n° 442 (et note).

Nanteuil (Luc de la Barre de), secrétaire des Affaires étrangères, Direction des Affaires économiques, n° 302 (note).

Nasser (colonel Gamal Abdel), président du Conseil égyptien, nos 22 annexe, 35, 37, 71, 89, 90, 100, 102, 147, 161, 171, 189, 234, 278, 334 (note), 355 (et note), 365, 372, 387, 413, 417, 420, 424, 428, 433, 434 (et note), 440.

Nehru (le pandit Jawaharla), Premier ministre de l'Inde, nos 61, 82, 123, 147, 162, 163, 171, 189, 290, 297, 336, 347, 356, 385 (note), 386.

Ney (Dr Hubert), chef de l'Union démocrate sarroise, ministre-président à partir du 10 janvier, nos 2 (et note), 4, 7 (et note), 11, 21 (et note), 92 (et note), 117 (note), 138 annexe, 182, 186, 279, 404 (et note).

Ngo Dinh Diem, chef du gouvernement sud-vietnamien, nos 6 (et note), 31 (et note), 36, 119, 133, 142 annexe, 147, 162, 171, 178, 198 (et note de l'annexe), 297, 417.

Nguyen Hui Chau, ministre délégué à la présidence du Conseil sud-vietnamienne, nos 6, 31 (et note), 36, 42, 43, 119, 211.

Nicolini (général), officier en poste au Maroc, n° 338.

Noël (Émile), chef de Cabinet du président du Conseil, nos 329, 430.

Noiret (général Roger), commandant en chef des forces françaises en Allemagne, n° 209.

Noury Pacha, Premier ministre irakien, n° 71.

Novotny (Antonin), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque depuis 1951, nos 357, 396.

Nowakø (Zénon), homme politique polonais, n° 172.

NUTTING (Anthony), chef de la délégation britannique à la sous-commission du désarmement, nos 148, 161, 180 (et note), 205, 244, 266, 267, 270, 272, 289.

O

OCHAB (Edward), homme politique polonais, successeur de Boleslaw Bierut comme secrétaire du parti communiste, nos 172, 225, 233, 368, 369 (note).

OLLENHAUER (Erich), député au Bundestag, président du parti social-démocrate, n° 164.

ORMESSON (André Lefèvre d'), ministre de France en Roumanie (1933-1936), n° 408.

Ormesson (Vladimir d'), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, n° 263.

ORTOLI (vice-amiral d'escadre Paul), conseiller militaire auprès de l'Organisation du traité du Sud-est asiatique (O.T.A.S.E.), n° 133.

OSTROROG (Stanislas), ambassadeur de France à New Delhi, accrédité en qualité d'ambassadeur auprès du roi du Népal, mars 1952, nos 82, 171, 386.

OUEZZANI, secrétaire général du P.D.I., n° 228 (et note).

OVERBY (Andrew Norris), banquier américain, nos 100, 433.

P

PAHLAVI (Mohammed Reza), souverain iranien, n° 443.

PANAFIEU (François de), ministre-délégué à la Résidence générale à Rabat, septembre 1955-juin 1956, n° 328 (note).

PANIER, commissaire de la Préfecture de police parisienne, n° 307.

PARLANGE, général français en service en Algérie, n° 278.

PARODI (Alexandre), représentant permanent de la France au Conseil de l'O.T.A.N., nos 146, 206 (note), 301.

Paul-Boncour (Joseph), ministre de France à Budapest, nos 429, 442.

PAUL KARA GEORGEVITCH, ancien régent de Yougoslavie, n° 443.

PAVLOV (Alexeï), diplomate soviétique, n° 130.

PEARSON (Lester Bowles), Premier ministre canadien, nos 235, 289, 297, 322, 417.

PEGOV (Nikolaïm), secrétaire du présidium du Soviet suprême, n° 23.

PELLA (Giuseppe), président de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 75 (et note).

PERÈS (Shimon), directeur au ministère de la Défense à Tel Aviv, nos 17, 235.

PERETTI (André de), représentant des Français résidant au Maroc, n° 12.

Pérouse (Maurice), inspecteur des Finances, n° 433.

Perrin (Jean), haut-commissaire à l'Énergie atomique, n° 118.

PETIT (Colonel), officier en mission à Rabat, nos 382, 423.

PETITJEAN, inspecteur général français assistant du directeur des services de Sécurité marocains, nos 239 (et note), 262.

PHAM DUY KHIEM, voir KHIEM.

PHAM VAN DONG, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam, n° 47.

Philip (André), membre du Conseil économique, président du Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, n° 299.

Pieck (Wilhelm), président de la République démocratique allemande depuis 1949, n° 425.

Pinay (Antoine), ministre des Affaires étrangères jusqu'au 1er février 1956, nos 6, 18, 19 (et note), 22 (note), 52, 62 (note), 148, 302.

Pineau (Christian), ministre des Affaires étrangères du cabinet G. Mollet, nos 152, 208.

Cité : nos 78, 92 (et note), 93, 117 I et III et annexe, 120, 122, 124, 138 (et annexe), 142 annexe, 147, 149, 151, 155, 159, 162, 164, 167 (et note), 171, 183, 188, 219, 223, 232, 258, 261 (et note), 268, 275, 282 et annexe, 288 (note), 289, 297, 301, 302, 307, 309, 310 (et note), 314 (et note), 322, 329 (et note), 330, 333, 334 (note), 348 (et note), 364, 365, 372, 376, 377 et annexe, 380, 393, 409 (note), 411, 417 (et note), 419, 431 (et note), 436 (et note), 439.

Plescoff (Georges), inspecteur des Finances, n° 302 (note).

Podtserob, ambassadeur d'U.R.S.S. en Turquie, n° 130.

Ponomarenko (Panteleimon), ancien secrétaire du parti communiste du Kazakhstan, ancien ministre de la Culture sous Malenkov, puis ambassadeur à Varsovie, écarté du présidium du comité central de l'U.R.S.S. après le XXe Congrès (février 1956), n° 130.

Ponomarev (Boris N.), membre du comité central de l'U.R.S.S., n° 299.

Popovitch (Koca), secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, nos 333, 418, 426.

Porter (William James), consul général des États-Unis à Rabat, n° 513.

Poujade (Pierre), homme politique français, fondateur et président de l'Union de Défense des commerçants et artisans (U.D.C.A.), fondateur d'Union et Fraternité française (U.F.F.), n° 10.

Pourtalet (Henri), député communiste des Alpes-Maritimes, membre d'une délégation parlementaire, n° 341.

Prica, secrétaire d'État aux Affaires étrangères yougoslave par intérim, n° 388.

Q

Quaroni (Pietro), ambassadeur d'Italie en France, n° 275.

R

Radford (Amiral Arthur), chef de l'État-major combiné des trois armes américaines, n° 244.

Raim (Chedly), homme politique tunisien, n° 167.

Rajk (Laslo), secrétaire général du parti communiste hongrois exécuté en 1949, nos 225, 229 (et note), 429, 442.

Rakosi (Matyas), premier secrétaire du Politburo du comité central hongrois, nos 229 (note), 429 (et note), 442 (et note).

Ramadier (Paul), ministre des Affaires économiques et financières, nos 210, 302 (note).

Rapacki (Adam), ministre des Affaires étrangères polonais, n° 339.

Reading (lord Gerald Rufus Isaacs), ministre d'État au Foreign Office, nos 297 (et note), 329 (note).

Renoud, participant à une réunion sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires, tenue au ministère des Affaires étrangères, n° 430.

Rhee (Syngman), président de la République de Corée du Sud, nos 162, 178, 289, 329.

Ricard (Pierre), président de la Chambre syndicale de la sidérurgie, n° 183 (note).

Richter, expert participant à une conférence franco-allemande sur la Sarre, n° 210.

Riou (capitaine), officier en service au Maroc, n° 423.

Rivière (Jean), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 80, 195, 257.

Robertson (Norman, Alexander), haut-commissaire du Canada à Londres, n° 205.

Robertson (Walter Spencer), secrétaire d'État adjoint américain pour les affaires d'Extrême-Orient, n° 147.

Rochereau (Henri), président de la commission des Affaires économiques du Conseil de la République, n° 329 (et note).

Röchling (les), famille d'industriels allemands, nos 7 (note), 10, 29 (et note), 92, 138, 288 (et note).

Rondot (colonel), chef de la mission militaire française auprès du bey de Tunis, n° 331.

Rose (Jean-Baptiste Tricornot de), conseiller à l'ambassade de France à Madrid, n° 328 (note).

Roubaud (Yves), secrétaire des Affaires étrangères, en service à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 223.

Roudenko, procureur général, nommé à la tête du comité de sécurité d'État de l'U.R.S.S., n° 130.

Roux (Henri), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant à l'administration centrale, nos 258, 401, 416

Cité : nos 28, 37.

Rowntree, haut fonctionnaire du département d'État, n° 289.

Russel (Francis), assistant du secrétaire d'État américain, ancien ambassadeur à Tel Aviv, n° 13.

S

Sabourov (Maxime), vice-président du Conseil de l'U.R.S.S., nos 129, 130.

Sainteny (Jean), délégué général du Gouvernement français au Nord-Vietnam, nos 47 annexe, 93, 147, 171, 198 annexe, 329, 380.

Saint-Laurent (Louis Stephen), Premier ministre canadien, président du Conseil privé, n° 297.

Saint-Légier de La Sausaye (René), secrétaire des Affaires étrangères en service à la direction des Affaires économiques, n° 223.

Saint-Mleux (André), conseiller des Affaires étrangères, n° 93.

Sainte-Opportune (général de), participant à une réunion sur la Tunisie au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, n° 439.

Salles (Georges), directeur des Musées de France, n° 50.

SANTA-CRUZ (José, Fernandez Villaverde y Roca de Togores, marquis de), secrétaire d'État espagnol aux Affaires étrangères n° 197 (note).

SARCEY, ressortissant français, rédacteur d'un journal de Pondichéry, n° 61.

SARY (Sam), secrétaire général cambodgien de la Communauté socialiste, n° 336.

SAUMAGNE (Charles), membre de la colonie française tunisienne, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n° 127.

SAUVAGNARGUES (Jean), ministre plénipotentiaire, président de la délégation française d'une commission franco-allemande, nos 125, 183, 210.

Savary (Alain), secrétaire d'État aux Affaires étrangères pour les Affaires marocaines et tunisiennes, nos 77, 78 (et note), 88, 95, 109, 139, 144, 145, 153, 157, 175, 177 (et note), 187, 190, 191, 193, 197, 204, 207, 208, 212, 224, 228, 236, 239 (et note), 250, 252, 253, 255 (et note), 259, 262, 268, 273, 274, 276, 283, 291, 295, 296, 298, 314, 321, 325, 335, 338 (et note), 340, 344, 352, 353, 358, 378, 382, 389, 390, 391, 395, 398, 403, 405 (et note), 410, 414, 419, 422, 423, 431, 435.

Cité : nos 68, 120, 127 (note), 167, 197 (note), 226, 311 (note), 315, 348 (note), 355, 365, 372, 417, 419.

SCALABRE (Guy), conseiller des Affaires étrangères en service à la sous-direction d'Afrique-Levant, n° 223.

SCHAEFFER (Pr Fritz), juriste allemand, ministre fédéral des Finances depuis 1949, n° 243.

SCHMID (Pr Carlo), membre du Comité central du parti social démocrate allemand, n° 199.

SCHNEIDER (Henri), chef du parti démocrate sarrois, élu président du Landtag sarrois nos 2, 4 (et note), 7 (et note), 10, 11 (note), 135, 279.

Sébilleau (Pierre), ministre plénipotentiaire, chef du service des accords bilatéraux, nos 179 (et note), 203, 217.

Cité : n° 213.

SEKANINOVA (Mme), vice-ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, n° 308.

SEMIONOV (Vladimir), vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, confirmé à la Commission de vérification du présidum du Comité central (février 1956), n° 130, 420.

SÉOUD (ou SAOUD), voir IBN SÉOUD.

SEROV (général Ivan), directeur du Comité de sécurité d'État soviétique (février 1956), n° 130.

Serres (Jean-Charles), ambassadeur de France à Karachi, nos 142, 143, 149, 150, 151, 152.

Seydoux (Roger), Haut-Commissaire de la République française en Tunisie, nos 44, 68, 78 (et note), 127, 157, 188, 226, 252, 296, 314, 319 (et note), 320, 323, 331, 335, 340, 372, 373, 378, 384, 389 et annexe (et note), 390, 398, 402, 403, 419, 422 (et note), 439.

Cité : 167, 280, 307, 365, 384, 439.

SHARETT (Moshe), ministre israélien des Affaires étrangères, jusqu'au 18 juin 1956, nos 13, 412 (et notes), 420 (et note).

SHIRAY, correspondant américain de l'*Agence France-Presse,* n° 332.

SHUCKBURGH (Charles, Arthur), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, chargé des questions du Moyen-Orient, nos 13, 35, 37, 71 (et note), 80.

Sihanouk (Norodom), roi du Cambodge jusqu'au 2 mars 1955, puis président du Conseil (27 septembre 1955), nos 336 (et note), 363.

Singh (Kewal), Haut-Commissaire du gouvernement de l'Inde à Pondichéry, n° 61.

Slansky (Rudolph Salzmann dit), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, exécuté en 1952, n° 396.

Slim (Mongi), ministre de l'Intérieur tunisien devenu dans le ministère Bourguiba, ministre d'État chargé des négociations, nos 78, 167, 226, 439.

Sliman (prince), membre de la famille beylicale tunisienne, n° 390.

Sloan (Ruth), journaliste américaine *(African News)*, n° 278.

Smith (Gérard), assistant du secrétaire d'État américain pour les questions atomiques, n° 101.

Sobolev (Arkadi), représentant permanent de l'U.R.S.S. à l'O.N.U., membre du sous-comité du désarmement, nos 342, 371 (et note), 434 (et note), 438.

Souslov (Mikhael), secrétaire du présidium du Comité central de l'U.R.S.S., nos 111, 113, 299, 304, 313.

Soustelle (Jacques), gouverneur général de l'Algérie, n° 24.

Soutou (Jean), ministre conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 299, 304.

Spaak (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, nos 62, 67 (et note), 80, 103, 138, 166 (et note), 195 (et note), 222 annexe, 243 (note), 257, 269, 271, 275, 292, 302, 322, 375, 377 (et note), annexe, 417, 432 (et note).

Spychalski (Murian), officier polonais, ancien vice-ministre de la Défense nationale, n° 225.

Staline (Joseph), ancien secrétaire général du parti communiste de l'U.R.S.S., nos 27, 66, 106 (et note), 111, 130, 163 (et note), 173, 185, 205, 225, 229 (et note), 233, 271, 290, 313 (note), 333, 360, 364, 383, 388, 397, 408, 417.

Stassen (Harold), assistant spécial du président des États-Unis pour les problèmes du désarmement, nos 154, 180, 205, 237, 244 (et note), 270 (et note), 289 (note), 297, 342.

Stevenson (Adlai Ewing), homme politique américain, candidat démocrate à la présidence en 1952 et 1956, n° 329.

Stoyadinovitch (Milan), président du Conseil yougoslave, 24 juin 1935-1939, n° 408.

Strauss (Franz Josef), ministre fédéral allemand des Affaires atomiques, n° 2, 4 (note), 199.

Szyr (Eugène), président de la commission nationale de planification polonaise, n° 368.

T

Tabor-Tatar (Stanislaw), général polonais, n° 225.

Tatarescu (Gheorghe), ancien président du Conseil roumain (1933-1937 et 1939-1940) et ministre des Affaires étrangères (1938), n° 408.

Tchang Kaï-Chek, président de la Chine nationaliste (Formose) depuis 1950, n° 38 (note), 90 (note), 147, 162, 178, 289, 329, 415.

Tchouraev, chef de la section des Organes du parti communiste de R.S.F.S.R., n° 130.

Teitgen (Pierre-Henri), président national du Mouvement républicain populaire (M.R.P.), membre de l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195 (et note).

Theotokis (Spiro), homme politique grec, délégué au Conseil de l'O.T.A.N., n° 322.

Tiné (Jacques), premier conseiller à l'ambassade de France à Londres, n° 244.

Tito (maréchal Joseph Broz dit), président de la République populaire yougoslave, nos 98, 106, 113, 229 (et note), 263, 290, 294, 305, 332, 360, 411, 417, 418 (et note), 421, 425, 426, 434.

Toffin (Guy), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, n° 223, 296 (note).

Togliatti (Palmero), chef du parti communiste italien, n° 129.

Tokuda (Kyvichi), homme politique japonais, ancien secrétaire général du parti communiste japonais, n° 106.

Tolkowsky (général), du ministère de la Défense à Tel Aviv, n° 17, annexe.

Torres (Abd el Kader), président du parti réformiste marocain en zone espagnole et ministre du gouvernement khalifien, démissionnaire le 9 janvier 1956, nos 16 (et note), 246.

Torres (Henry), sénateur de la Seine, membre du groupe sénatorial des Républicains sociaux, nos 306, 409.

Toubal (Brahim), délégué de Salah ben Youssef au Caire et chef de la délégation tunisienne auprès du Comité de libération du Maghreb arabe, n° 390.

Touya (Alfred), lieutenant-colonel de gendarmerie, chargé de mission au Maroc, nos 212, 391.

Trevelyan (sir Humphrey), ancien ambassadeur de Grande-Bretagne en Égypte (1953-1955), nos 37, 71.

Tricot (Bernard), maître des requêtes au Conseil d'État, n° 157.

Cité : nos 44, 296, 417.

Trotsky (Leibe Bronstein, dit Lev Davidovitch), homme politique russe (1879-1940), n° 111.

U

Ulbricht (Walter), vice-président du Conseil de la République démocratique allemande depuis octobre 1949 et secrétaire général du parti communiste, nos 48, 163, 425.

V

Valéry (François), chef du service de Coopération économique au ministère des Affaires étrangères, n° 269.

Cité : nos 67 (note), 103 (note), 318.

Valiño : voir Garcia Valiño.

Vallois, commissaire de police en mission au Maroc, chargé de la réorganisation de la police auxiliaire des Assès de Casablanca, n° 109.

Valls (André), conseiller économique et financier de l'ambassadeur de France à Tunis, n° 365.

VALLUY (général Jean), représentant de la France à l'O.T.A.N. depuis 1953, n° 85, 176 (et note).

VAN DEN GOES VAN NATERS (Marinus), délégué des Pays-Bas à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, n° 284.

VANRULLEN (Émile), sénateur socialiste, vice-président de l'assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195.

VASILILIEV, journaliste soviétique, n° 356.

VAYSSE, un des responsables du mouvement *Présence française* en Afrique du Nord, n° 109.

VEDEL (Georges), professeur à la Faculté de droit, n°s 318 (note), 430.

VERDIER (Robert), journaliste, député socialiste de la Seine, 1er secteur, n° 394.

VICHINSKI (Andreï I.), juriste et diplomate soviétique, premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., 1949-1953, n° 408.

VIDITCH, ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, n° 98.

VIENOT (Pierre), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères (4 juin 1936-22 juin 1937), chargé des protectorats d'Afrique du Nord et des mandats du Levant, n° 345.

VINCI, chef du service d'Afrique-Levant au palais Chigi, n° 89.

VINOGRADOV (Sergueï), ambassadeur d'U.R.S.S. en France depuis 1953, membre de la Commission de vérification du présidium du Comité central (février 1956), n°s 130, 329, 364, 383 (note), 427.

VOROCHILOV (maréchal Klement), président du présidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S., n°s 23, 116, 129, 130, 158 (et note), 168, 216, 434.

Vu Van Mau, ministre des Affaires étrangères du Vietnam Sud, n° 42 annexe. *Cité :* n°s 36, 42, 43, 91, 119.

W

WADSWORTH (George), chef de la délégation américaine à la conférence sur l'Agence atomique internationale, n°s 101, 137.

WAN WAITHAY ÁKON (prince), ministre des Affaires étrangères siamois depuis 1952, n° 143.

WARD, secrétaire adjoint, chargé des Affaires russes au Foreign Office, n° 264.

WEBB (Norton), journaliste américain, n° 278.

WELSCH, ministre du Travail sarrois, puis président du Conseil jusqu'au 10 janvier 1956 (il est alors remplacé par Ney), n°s 2 (et note), 7 (et note), 21.

WIGNY (Pierre), député belge démocrate chrétien, délégué à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, n° 195 (et note).

WILCOX (Francis), secrétaire d'État adjoint américain pour les Nations Unies, n°s 248, 415.

WILKINS (Fraser), directeur des affaires du Proche-Orient, au département d'État, n°s 65, 170, 424.

Wormser (Olivier), directeur général adjoint pour les Affaires économiques au Quai d'Orsay, n°s 196, 293 (et note), 302.

WYSZYNSKI (Kasimierz), primat de Pologne, cardinal, n°s 339, 362.

Z

Zakia, princesse de la famille beylicale tunisienne, n° 78.

Zaroubine (Georgéi), ambassadeur soviétique aux États-Unis depuis 1952, membre suppléant du présidium du Comité central (février 1956), nos 130, 136.

Zaveniaguine, vice-président du Conseil soviétique, n° 130.

Zawadski (Alexander), homme politique polonais de tendance stalinienne, n° 172.

Zeghari, vice-président du Conseil marocain, nos 1 (note), 139, 239 (note), 254, 255, 262, 295, 435.

Zorine (Valerian), candidat du présidium du Comité central (février 1956), vice-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., nommé ambassadeur à Bonn en 1956, nos 5, 130.

IMPRIMERIE NATIONALE

8 018001 T 50